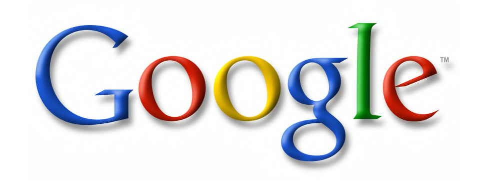



STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES



LA VRAIE JEANNE D'ARC

— III —

OUVRAGE HONORÉ D'UN BREF DE *SA SAINTETÉ LÉON XIII*

LA LIBÉRATRICE

CORBEIL. — IMPRIMERIE ÉD. CRÉTÉ

LA VRAIE JEANNE D'ARC

— III —

OUVRAGE HONORÉ D'UN BREF DE *SA SAINTETÉ LÉON XIII*

LA LIBÉRATRICE

D'APRÈS LES CHRONIQUES
ET LES DOCUMENTS FRANÇAIS ET ANGLO-BOURGUIGNONS,
ET LA CHRONIQUE INÉDITE DE MOROSINI

PAR

Jean-Baptiste-Joseph AYROLES
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

> Sache ung chacun que Dieu a monstré et monstre ung chaque jour qu'il a aimé et aime le royaulme de France.... Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyez au royaulme de France, il ne y en a point eu de si grant ni de si merveilleux comme de ceste l'ucelle.
>
> MATHIEU THOMASSIN.

PARIS
GAUME ET Cie, ÉDITEURS
3, RUE DE L'ABBAYE

1897

✝
JHS

A SAINT MARTIAL,

APOTRE DE L'AQUITAINE,

et à tous les autres disciples du Seigneur et des Apôtres évangélisateurs des Gaules ;

A SAINT DENYS L'ARÉOPAGITE,

DISCIPLE DE SAINT PAUL, PREMIER ÉVÊQUE DE PARIS,
INSPIRATEUR DE SAINT THOMAS D'AQUIN ;

A SAINT MARTIN,

LE GRAND THAUMATURGE DES GAULES,
LE DESTRUCTEUR DU DRUIDISME DANS LES CAMPAGNES ;

A SAINT RÉMY,

L'APOTRE DES FRANCS,
LE JEAN-BAPTISTE DE LA NATION TRÈS CHRÉTIENNE ;

au nom de tous ceux qui ne répudient aucune des célestes auréoles dont l'Église Romaine proclame que Jésus-Christ a daigné parer sa fille aînée ;

L'AUTEUR,
Jean-Baptiste-Joseph AYROLES
de la Compagnie de Jésus.

Le Saint Jour de Noël 1896, XIVe centenaire du Baptême de Clovis.

BREF DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

Dilecto filio Joann. Baptistæ Ayroles e Soc. Jesu, Parisios,

LEO P.P. XIII.

DILECTE FILI, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Rem tu amplam et operosam dudùm aggressus, ut memoriam Joannæ de Arc, Virginis Venerabilis, illustrares, jam doctorum hominum expectationem probe sustines et eruditionis copia et judicii prudentia.

Licet vero, ut institutum constanter pergas, nihil tibi hortatu sit opus et laude, utrumque tamen, pro ipsa rei præstantia, ultro impertimus. Nam istud patriæ vestræ insigne decus, idem est Religionis Catholicæ, cujus præsertim consilio et ductu, magna gloriæ veræ ornamenta sibi in omni ætate peperit Gallia.

Sic igitur procedat opera tua, ut, quod præcipue spectas, hæc tota causa ab hostium religionis ictibus, non invulnerata modo, sed confirmata et auctior emergat.

Sunt præ ceteris qui res gestas magnanimæ pientissimæque Virginis omni exuant divinæ virtutis instinctu, eas dimetientes ad humanæ tantum opis facultatem; vel qui de iniqua ejus damnatione, irrogata nempe ab hominibus Apostolicæ huic Sedi maximè infensis, ipsam criminari Ecclesiam non vereantur.

Ista et similia ad lucem fidemque monumentorum sapienter refellere, interest magni ; idque genus optimum est de religione simul ac civitate benè merendi. IN QUO TU QUIDEM, DILECTE FILI, VERSARI NE CESSES *alacer; eo nunc magis, quod sacræ ejusdem causæ cursus proximo decreto nostro, rite ac legitime cœpit.*

Interea par tibi in reliquo opere in omnique consilio tuo auxilium adsit bonitatis divinæ; quod Apostolicæ Benedictionis munere peramanter optamus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die XXV *Julii, anno MDCCCXCIV Pontificatus nostri decimo septimo.*

LEO P.P. XIII.

TRADUCTION

A notre bien-aimé fils, Jean-Baptiste Ayroles, de la Compagnie de Jésus, à Paris,

LÉON XIII, Pape.

Bien-aimé fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Dans l'œuvre vaste et laborieuse depuis longtemps entreprise par vous, de mettre en lumière la figure de la vénérable Vierge, Jeanne d'Arc, vous répondez dignement à l'attente des doctes, et par la richesse de l'érudition et par la sagesse de vos jugements; et encore que pour la continuer et la poursuivre, vous n'ayez besoin ni d'exhortation ni d'éloges, il Nous plaît, à raison de l'importance de l'œuvre, de vous départir encouragements et louanges.

C'est qu'en effet celle qui est l'insigne honneur de votre patrie, l'est en même temps de la Religion Catholique; de la Religion Catholique dont les lumières et la direction, plus que toute autre cause, ont en tout temps fait conquérir à la France les fleurons de la vraie gloire.

Conduisez donc votre travail en sorte que, — ce qui est votre but principal, — tout ce grand fait de la Pucelle, non seulement ne soit en rien amoindri par les coups des ennemis de la Religion, mais en ressorte plus constant et plus éclatant.

En tête de ces ennemis, il faut placer ceux qui, dépouillant les exploits de la magnanime et très pieuse Vierge de toute inspiration de la vertu divine, veulent les réduire aux proportions d'une force purement humaine ; ou encore ceux qui, de son inique condamnation portée par des hommes ennemis très acharnés de ce Siège Apostolique, osent en faire un thème d'incrimination contre l'Église.

Réfuter sagement, à la lumière et sur la foi des documents, pareilles assertions, et celles qui s'en rapprochent, est de très grande importance; c'est une excellente manière de bien mériter de la Religion et de l'Etat.

Ne cessez pas, bien-aimé fils, de poursuivre allégrement ce travail, maintenant surtout que Notre récent Décret a ouvert le cours canonique et régulier de cette sainte Cause. Que la Bonté Divine vous continue son assistance pour le reste de l'œuvre et l'exécution de votre plan tout entier : c'est ce que Nous vous souhaitons très affectueusement en vous départant Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le xxv[e] jour de juillet de l'an MDCCCXCIV, de notre Pontificat le dix-septième.

Léon XIII, Pape.

AU LECTEUR

Le Bref de Sa Sainteté, la plus haute et la plus douce des récompenses pour l'auteur des volumes *la Vraie Jeanne d'Arc*, est pour ceux qui l'ont soutenu par leurs paroles, leurs écrits, leurs souscriptions et leurs prières, un incomparable encouragement qu'il est heureux de leur offrir avec l'expression de sa gratitude.

Sa Sainteté a daigné lui dire de poursuivre son œuvre sans se laisser en rien interrompre : IN QUO TU QUIDEM, DILECTE FILI, VACARE NE CESSES. Pour un vrai catholique, spécialement pour un fils de Saint Ignace, c'est un ordre que le moindre désir, la plus simple invitation que le Vicaire de Jésus-Christ veut bien lui manifester. Obéir allégrement est tout à la fois un honneur et une source de grâces. Les amis de la première heure voudront nous continuer un concours qui a été et demeurera notre force ; l'espérance de coopérer à une œuvre que le Vicaire de Jésus-Christ déclare très profitable au bien de la société religieuse et civile, nous en attirera de nouveaux.

Cette œuvre a été qualifiée en trois mots par un des historiens les plus accrédités de la vénérable Pucelle, par M. Marius Sepet, qui est en même temps un des critiques catholiques les mieux posés : « C'est un œuvre de vulgarisation, de recherches et de discussion », a-t-il écrit.

I

Œuvre de vulgarisation, elle a pour but de permettre à quiconque n'est pas sans quelque culture intellectuelle d'étudier la céleste apparition dans les sources mêmes de son histoire. Il est nécessaire que ces sources soient vulgarisées, pour que l'angélique figure apparaisse à tous les regards, dégagée des travestissements et des mutilations

que lui ont fait subir les erreurs qu'elle foudroie ; c'est nécessaire pour que de son radieux visage tombent les ineffables lumières qui en jaillissent. La Pucelle est une démonstration irréfragable de la divinité du christianisme, un touchant exposé de son dogme et de sa morale, la justification des pratiques catholiques, un coin du voile qui nous dérobe les réalités invisibles soulevé, c'est le Ciel entrevu. Elle n'est tout cela que tout autant qu'elle apparaît telle que les contemporains la virent et la contemplèrent, telle qu'elle s'est manifestée elle-même dans les lettres qu'elle a dictées, dans les réponses que lui arrachèrent les tortionnaires de Rouen. Il y a toujours plaisir et profit à étudier ces maîtresses pièces, à les rapprocher, à voir comment, même les plus hostiles, laissent échapper des aveux précieux à recueillir, et fournissent au penseur le sujet de profondes réflexions.

Donner les documents dans leur *matérialité*, dans la langue où ils ont été écrits, en respecter jusqu'à l'orthographe, c'est les réserver aux raffinés de l'érudition, et les rendre inaccessibles à ceux que des études spéciales n'auront pas préparés à les pénétrer. Sans parler des pièces écrites en latin, — et elles sont nombreuses, — en vieil italien ou en allemand, les lecteurs qui voudront ou même seront en état de lire une Chronique française de la première partie du xve siècle sont en petit nombre. L'orthographe du temps, si différente de la nôtre, en rend la lecture suivie, pénible et fatigante. Bien des mots ont entièrement disparu de la langue. On ne dit plus *atout* pour *avec*, *adonc* pour *alors*, *greigneur* pour *meilleur*, etc. Ce qui est une plus fréquente cause de méprise, bien des mots que nous possédons encore ont perdu une partie des acceptions qu'ils avaient alors ; on comprend mal, ou l'on ne comprend pas tout de suite, si on leur donne l'acception restreinte qu'ils ont conservée. Le mot *hôtel*, qui ne se prend plus aujourd'hui que dans le sens d'*hôtellerie*, ou d'habitation luxueuse, désigne au xve siècle toute demeure habitée par l'homme, comme c'est encore l'acception du mot *oustal* dans certains patois du Midi ; le mot *harnais* ne s'applique pas seulement à l'équipement du cheval, mais à celui du guerrier ; *bataille*, qui aujourd'hui désigne le combat engagé entre deux armées, signifie dans les Chroniques l'armée elle-même ; le mot *assai* a souvent la valeur d'un superlatif, et doit être pris pour *très*, *beaucoup*, *fort*. Le *Glossaire de la langue du moyen âge* de Lacurne de Sainte-Palaye, que nous avons eu constamment en mains durant notre travail, se compose de dix volumes in-4°

à deux colonnes, et nous y avons inutilement cherché plusieurs mots des Chroniques que nous avons reproduites. Ajoutons que la construction des phrases s'écarte de la construction aujourd'hui en usage. Elle prête souvent à l'équivoque, surtout dans l'emploi des pronoms relatifs qui peuvent grammaticalement se rapporter à plusieurs sujets. La phrase, parfois démesurément longue, se compose de parties qui ne sont reliées entre elles que par d'interminables *et*. Les mots *dit*, *dite*, semblent faire partie des articles, avec lesquels ils sont écrits comme s'ils en étaient la seconde syllabe, tant ils sont fastidieusement répétés. On les trouve employés parfois, alors même qu'il n'a pas été question du *dit* personnage. Les textes cités dans leur intégrité aux Pièces justificatives, au bas des pages, ou dans l'ouvrage même, démontreront suffisamment que la lecture courante de semblables documents est exclusivement réservée à quelques rares spécialistes, voués à des travaux d'érudition.

Le travail de rajeunissement a porté d'abord sur l'orthographe qui a été modernisée. Aux mots que ne comprendrait pas de prime abord un lecteur médiocrement instruit, ont été substitués les termes aujourd'hui usités. Un déplacement de mots a suffi parfois pour rendre facile l'intelligence de phrases confuses dans le texte. La suppression des *et*, des *dit*, permet souvent de leur donner une coupe qui heurte moins l'oreille. Garder avec cela la saveur de la vieille langue qui, par sa naïveté, s'harmonise si bien avec le sujet, ce serait la perfection. Le but a été poursuivi[1]. L'auteur est le premier à regretter qu'il n'ait pas toujours été atteint.

Mutiler un chef-d'œuvre de Michel-Ange, altérer le coloris d'un tableau de Raphaël, passe pour un attentat auprès des artistes. Quand il s'agit d'un chef-d'œuvre des mains de Dieu, tel que Jeanne la Pucelle, c'est un sacrilège. Altérer sciemment le sens des textes, c'est s'exposer à le commettre. Notre conscience nous dit que nous sommes innocent de semblable crime ; c'est avec un vrai scrupule qu'il a été procédé aux changements indiqués. Ne faire dire à l'écrivain que ce qu'il dit, tout ce qu'il dit, a été l'objet d'une préoccupation constante. Tous les jours, non seulement dans les sciences sacrées, mais dans tout ordre de connaissances, l'on argumente

1. Certains chroniqueurs écrivent *tourelles*, d'autres *tournelles*, *bastilles* et d'autres *bastides*, etc. Il n'y avait pas de raison de changer ce qui est parfaitement intelligible pour tout lecteur.

d'après des traductions. C'est beaucoup moins qu'une traduction qu'ont subi les textes de nos vieux chroniqueurs ; le lecteur pourra, je l'espère, faire fond sur notre travail, comme sur le texte même. Sans parler de plusieurs textes originaux reproduits aux Pièces justificatives, on trouvera, au bas de la page, ceux qui ont paru amphibologiques, ou avoir une importance spéciale.

La méthode qui vient d'être exposée n'est pas celle qui est aujourd'hui en honneur. On s'attache à la reproduction matérielle, parfois photographique des textes. Cela peut assurer la conservation de nos monuments historiques ; mais borner là le travail de l'historien, ce serait faire descendre l'histoire au rang du métier. Il est vrai que le plus souvent le texte est accompagné de notes, parfois trois ou quatre fois plus étendues que l'écrit original minutieusement reproduit. N'est-ce pas ajouter une difficulté de plus à une lecture déjà fatigante, en interrompant par des renvois, à chaque membre de phrase, celui qui l'a entreprise ? N'est-ce pas faire de l'histoire le domaine exclusif de quelques rares amateurs qui s'en partagent les lambeaux ? Quelle que soit la valeur des annotations et la somme de travail qu'elles représentent, l'auteur, au lieu d'être un historien, reste toujours un scoliaste, titre jusqu'ici peu considéré. Quoi qu'il en soit, *la Vraie Jeanne d'Arc* n'aurait pas mis à la portée du plus grand nombre les sources de la plus merveilleuse des histoires, si nous nous en étions tenu à la méthode aujourd'hui préconisée. Les amateurs de l'érudition pour ainsi dire mécanique, par la collation avec les originaux, pourront dire si nous avons réussi à respecter l'intégrité du sens des documents reproduits.

II

La Vraie Jeanne d'Arc est une œuvre de recherches. Plus l'histoire de la Libératrice est en dehors des histoires connues, plus elle a besoin d'être appuyée sur des preuves irréfragables. L'on ne saurait trop redire que la Providence y a splendidement pourvu. Pas de personnage historique qui soit entré dans la postérité porté par semblable nuée de témoins bien informés, amis, ennemis, indifférents ; qui se soit révélé lui-même d'une manière plus sincère et plus à l'abri de toute méfiance.

Il y a longtemps qu'on a commencé à grouper quelques-uns de

ces témoignages. Le Père Labbe, dans son *Abrégé royal*, a publié quelques pièces dont la découverte a été attribuée à Denys Godefroy, qui d'ailleurs en a donné d'importantes. Richer avait eu la pensée d'éditer le procès. En 1790, de l'Averdy consacrait à l'étude du double procès un gros in-4° publié dans les *Notices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Buchon, trop oublié, Michaud, ont réuni dans leurs collections de nombreuses pièces sur Jeanne d'Arc. Tous ces travaux antérieurs n'ont pas peu facilité la tâche confiée par la Société de l'Histoire de France à Jules Quicherat, dont le *Recueil* renferme beaucoup moins de pièces non signalées ou inédites qu'on ne le croit généralement, et que nous ne l'avions pensé nous-même, en abordant l'étude du *Double Procès*. Son *Recueil* n'en a pas moins donné une vaste impulsion aux études sur la Libératrice, et contribué à la popularité dont elle est en possession.

Le premier volume du *Double Procès* porte la date de 1841, le dernier, le cinquième, celle de 1849. Que d'écrits depuis cette époque sur la céleste envoyée! De nouveaux documents de valeur ont été découverts. Ils mettent la miraculeuse figure en plus pleine lumière, éclairent quelques parties restées obscures du divin poème. Quicherat a donné dans une plaquette la relation du greffier de La Rochelle ; la publication des Chroniques belges a enrichi l'histoire de la Pucelle de sept ou huit pièces nouvelles, intéressantes à divers points de vue; M. Léopold Delisle, sur l'indication de M. Balsani, a fait jouir le public du fragment, emprunté à l'historien qui écrivait, sous Martin V, une de ces « Histoires universelles » qui étaient dans le goût de l'époque. C'est dans un ouvrage du même genre, la *Chronique* dite *des Cordeliers*, que l'on trouve les pièces qui expliquent si bien l'échec contre Paris. Il nous a été donné d'avoir la copie de la correspondance envoyée de Bruges à Venise par Pancrace Giustiniani, au cours même des événements qui se passaient en France; correspondance que le Vénitien Morosini consignait dans sa Chronique encore inédite. Que d'autres menues pièces moins importantes sont venues depuis au jour! Si l'on tient compte des documents publiés dans *la Pucelle devant l'Église de son temps*, ce ne serait pas exagérer, croyons-nous, que d'affirmer qu'il y aura dans *la Vraie Jeanne d'Arc* un tiers ou un quart de pièces de plus que l'on n'en trouve dans le *Double Procès*; avantage dû principalement à ce que *la Vraie Jeanne d'Arc* se publie cinquante ans après le *Double Procès*.

L'intérêt exceptionnel qui s'attache à Jeanne d'Arc a fait étudier bien des personnages mêlés de plus ou moins près à son histoire. On s'efforce d'éclairer les moindres faits, de fixer les lieux. De là une multitude de brochures, et surtout d'articles dans les si nombreuses revues de la capitale et des provinces. Tentatives toujours louables, pas également heureuses ; plusieurs cependant offrent de précieux renseignements.

De longues journées ont été employées à feuilleter ces recueils, et à chercher, au milieu de matières bien disparates, ce qui avait trait à l'héroïne. Ce qui a paru mieux fondé et plus digne d'intérêt a été recueilli et brièvement analysé, ou même intégralement reproduit.

Fils d'un ouvrier fanatique de jacobinisme, Jules Quicherat, assure-t-on, avait conservé dans l'intimité quelque chose de l'exaltation révolutionnaire de son père. Plus modéré dans ses écrits, son rationalisme cependant ne se fait pas seulement jour dans ses *Aperçus nouveaux*, il influe sur l'appréciation des documents qu'il produit. Le surnaturel l'offusque ; les Chroniques où il est plus élagué ont manifestement ses préférences, alors qu'elles sont non seulement sèches, mais déparées par de manifestes erreurs. Celles au contraire qui relatent des faits merveilleux, même les mieux établis, lui déplaisent et sont jugées sévèrement. Encore que, comme paléographe, il soit d'une compétence qu'il nous siérait mal de contester, il n'est pas impossible de constater qu'il n'a pas été toujours heureux dans le choix de ses manuscrits, et que, dans la transcription, des fautes, d'ailleurs assez rares, lui ont échappé, ou ont échappé aux copistes qu'il employait.

Nous n'entendons pas, par ces observations, contester que l'histoire de la Libératrice ne lui soit grandement redevable, mais seulement réduire à ses justes limites un mérite qu'un sentiment louable en lui-même, la reconnaissance de ses disciples, a peut-être surfait.

III

La Vraie Jeanne d'Arc est une œuvre de discussion. L'histoire de la Pucelle frappant toutes les erreurs des derniers siècles, il n'est pas étonnant que les tenants de ces erreurs se soient efforcés de voiler, de mutiler, d'altérer les aspects qui les offusquaient.

Quels ressorts n'a pas fait jouer, n'emploie pas encore le naturalisme

ur se débarrasser de la figure qui le foudroie! Violent, satanique e Arouet, il est devenu astucieux avec Michelet et son école, et a hé sous la forme d'un culte enthousiaste pour l'héroïne le brevet folie patriotique qu'il lui a décerné. La circulaire de Lemmi aux ges maçonniques prouve que, jugeant cette attitude peu tenable, il ut revenir aux fureurs et aux infamies de son père.

Les documents produits, il faudra, comme cela a été fait pour la e de Domrémy, montrer à quelles tortures, à quelles fausses interétations les soumettent les écoles naturalistes de tout degré, et essayer de résoudre les difficultés qui peuvent naître de leurs divergences.

IV

Pareil plan exige de nombreuses pages. Si nous avions pu hésiter à le poursuivre, cela ne nous est plus permis après les paroles de Sa Sainteté : *in quo vacare ne cesses*, après les encouragements qui nous viennent même d'au delà des mers.

La Providence continuera de nous fournir les moyens matériels par nos souscripteurs, ou par toute autre voie. Un de nos prochains volumes portera les noms de ceux qui auront collaboré avec nous, en souscrivant à toutes les parties de *la Vraie Jeanne d'Arc.*

On trouvera dans celui-ci tous les documents que nous ont légués le parti de la Libératrice, le parti français, et le parti anglo-bourguignon qu'elle combattait. Nous avions espéré y faire entrer les Chroniques transmises par les nations étrangères à la querelle. L'intérêt, les richesses jusqu'à présent ignorées, l'étendue de la Chronique de Morosini, éditée ici pour la première fois, nous ont contraint de renvoyer les autres pièces au volume suivant. Il sera consacré aussi à la vie guerrière. On y entendra la chrétienté entière du xve siècle, les témoins oculaires des merveilleux exploits, la Libératrice elle-même nous révéler ce que furent les événements de cette période, et surtout la sainteté de celle qui les conduisait.

Un mot sur la disposition adoptée ici. C'est d'abord un exposé des deux partis en lutte, et une briève notice des personnages qui étaient à leur tête à l'arrivée de Jeanne. Cela nous évitera des renvois à des notes qui interrompraient la lecture. Un exposé sommaire de l'art de la guerre au commencement du xve siècle fera mieux comprendre combien fut merveilleuse la jeune fille de dix-sept ans que l'on y vit

exceller, sans que rien l'y eût préparée. La description d'Orléans, l'histoire rapide du siège qui durait depuis sept mois, l'état désespéré des habitants, une double carte, l'une de la France à l'arrivée de Jeanne, l'autre d'Orléans, dues à notre confrère, le R. P. Carrez, nous ont paru indispensables pour l'intelligence des Chroniques.

Comment disposer ces Chroniques elles-mêmes ? Une double division s'offre d'elle-même. D'une part les Chroniques et les documents venant du parti français ; de l'autre les Chroniques et les documents émanés du parti anglo-bourguignon. Pareille disposition s'accommode assez sensiblement à l'ordre chronologique, car le parti français abonde en pièces qui nous font connaître les événements depuis l'arrivée à Chinon jusqu'à la levée du siège de Paris, et il est fort maigre sur ce qui a suivi. Le parti ennemi, au contraire, moins étendu sur la première partie de la vie guerrière, l'est beaucoup plus sur la seconde.

Chroniques et documents sont des deux côtés nombreux et disparates. Ils ont été subdivisés de la manière suivante. Dans le parti français, neuf Chroniques plus étendues nous donnent, avec plus ou moins de détails, la suite des faits jusqu'au siège de Paris. Elles forment le second livre. Des Chroniques beaucoup plus brèves, des documents de genre divers, des lettres, des pièces officielles ont trait seulement à quelques faits particuliers ; c'est le livre troisième. Autant que cela a été possible, sans les mutiler, elles ont été classées dans l'ordre chronologique des événements sur lesquels elles jettent plus de lumière. Afin de faciliter le rapprochement des divers récits d'un même fait, des divisions communes ont été introduites dans les Chroniques. Les principales sont : *De Chinon à Orléans ; — la Levée du siège d'Orléans ; — la Campagne de la Loire ; — la Campagne du sacre ; — la Campagne après le sacre.* L'ordre dans lequel sont rangées les pièces du troisième livre correspond sensiblement à ces divisions.

Une subdivision différente a été introduite dans les pièces venant du parti anglo-bourguignon. A la froideur près, il est de ce côté des Chroniques qui sont peu ou point hostiles : elles ont été groupées dans le quatrième livre.

D'autres, au contraire, sont manifestement haineuses : elles forment le cinquième livre.

Le sixième est consacré à la Chronique de Morosini.

Le septième livre est réservé aux Pièces justificatives et à la Table.

LIVRE PREMIER

L'ÉTAT DES DEUX PARTIS. — ORLÉANS.
LE SIÈGE JUSQU'A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE.

LA LIBÉRATRICE

LIVRE PREMIER

L'ÉTAT DES DEUX PARTIS. — ORLÉANS.
LE SIÈGE JUSQU'A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE.

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE ET LE PARTI NATIONAL A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — Les limites de la France au commencement du XVe siècle. — Le duché de Lorraine, le Dauphiné, la Provence reconnaissant la suzeraineté de l'Empire; liens des deux dernières provinces avec la France. — Démembrement projeté. — Les pays soumis à la domination de l'Angleterre. — Cette domination était loin d'être également acceptée par tous les pays nominalement soumis.

II. — Le roi de Bourges presque universellement abandonné. — Les familles princières : Orléans, Anjou, Alençon, Charles de Bourbon comte de Clermont, Jacques de Bourbon la Marche. Son gendre un saint, le sire de Pardiac, avait cependant pris les armes contre le roi. — Le bâtard d'Orléans. — Louis de Vendôme. — Raoul de Gaucourt, Regnault de Chartres, Machet, La Trémoille, Robert le Maçon. — Le Connétable. — Jean IV, comte d'Armagnac. — Le comte de Foix. — Gilles de Rais. — Le maréchal de Boussac. — Louis de Culan. — Le sire de Graville. — Les Gascons : le sire de Coarraze, La Hire, Xaintrailles, Jean d'Aulon, le sire d'Albret. — Les Bretons : Alain Giron, de Laval. — Chabannes, etc.

III. — Les milices royales. — Les forces de Charles VII se composaient principalement de mercenaires étrangers : Espagnols, Lombards et surtout Écossais. — Impopularité des Écossais. — Services qu'ils ont rendus à la France. — Les milices communales. Un des grands appuis de la Pucelle. — Le Connétable.

I

Un écrivain du XVe siècle, Gilles le Bouvier, plus connu sous le nom de *le Hérault Berry*, traçait ainsi les limites du royaume de France qu'il disait le plus beau, le plus plaisant, le plus gracieux, le mieux proportionné de tous les royaumes : Il a XXII journées de long de l'Écluse

en Flandre à Saint-Jean-Pied-de-Port à l'entrée du royaume de Navarre; xvi de large depuis Saint-Mathieu-de-Fine-Poterne en Bretagne jusqu'à Lyon sur le Rhône. De l'Écluse en Flandre jusqu'au royaume de Navarre il est fermé par la mer; et de là par les monts Pyrénéens jusqu'à Narbonne; et de Narbonne jusqu'à Aigues-Mortes par la mer du Midi qu'on appelle Méditerranée; et d'Aigues-Mortes jusqu'à Lyon par le Rhône là où tombe la Saône; et dudit Lyon jusqu'à Luxeuil par la Saône; et près de là commence le fleuve de Meuse, dont le même royaume est fermé contre les Allemagnes, jusqu'à la comté de Hainaut et au pays de Liège, et à une journée de là il est fermé par l'Escaut qui part d'auprès Bouchain en Cambraisis jusqu'à la mer de Flandres, où tombe ledit fleuve[1].

Le royaume, comme on le voit, avait notablement perdu à l'est des limites qu'il avait dix siècles avant, à la mort du premier roi chrétien. La partie de la Lorraine qui est sur la rive droite de la Meuse, le Dauphiné et la Provence, relevaient, au moins nominalement, de la suzeraineté de l'Empire. Cependant les deux derniers pays se rattachaient à la France par des liens fort étroits qui devaient préparer leur incorporation. La Provence était possédée par la maison d'Anjou, tige royale la plus rapprochée du trône après la maison d'Orléans. Le Dauphiné y tenait de plus près encore, depuis qu'il était devenu l'apanage de l'héritier présomptif de la couronne. En fait il semblait la possession la moins précaire de Charles VII, que le parti ennemi aimait à appeler le Dauphin Viennois. La générosité avec laquelle la noblesse dauphinoise versait son sang pour la cause française montrait que le pays était français par l'âme, avant de l'être diplomatiquement, dirions-nous aujourd'hui. Cependant deux puissants voisins escomptaient les malheurs du roi de Bourges dans l'espérance de se partager cette province; c'étaient le prince d'Orange et le duc de Savoie; les victoires de la Pucelle ne les avaient pas fait renoncer à leur dessein, puisqu'ils envahissaient le Dauphiné au moment où elle était prise à Compiègne. La défaite qu'ils subirent à Anthon le 11 juin 1430 leur apprit à en respecter les limites. Ce n'était là qu'un des nombreux démembrements qu'avait fait méditer la conquête anglaise, en un temps où, d'après Jacques Gelu, chacun se croyait en droit de pouvoir prendre, de ce qui fut la France, la partie qu'il pouvait conquérir et garder. Le malheureux pays, dit Alain Chartier, ressemblait à la mer où chacun est maître de ce qu'il peut capturer. En fait, voici d'après un travail qui épuise le sujet, quels étaient, à l'arrivée de Jeanne, les pays soumis à la domination anglaise :

1. Cité par M. Longnon, d'après le P. Labbe qui l'a édité dans son *Abrégé royal* (1651). Voir dans la *Revue des questions historiques* (octobre 1875) le magistral travail du moderne érudit, auquel il sera fait d'autres emprunts.

« Toute la partie du royaume de France située à droite de la Loire, depuis la limite commune du Beaujolais et du Mâconnais jusqu'à l'embouchure du fleuve, reconnaissait, à quelques exceptions près, l'autorité de Henri VI. Les États de ce prince s'étendaient même avec le duché de Bretagne au delà de la Loire jusqu'à la limite septentrionale du Poitou. Le roi légitime n'avait guère conservé au nord du fleuve que la partie septentrionale de l'Anjou, de la Touraine, du Blésois, une partie du Dunois, la ville d'Orléans alors assiégée et prête à succomber, le comté de Gien, et le pays de Puysaie. Il était encore obéi sur quelques points isolés, le Mont-Saint-Michel, Tournay, la châtellenie de Vaucouleurs, et peut-être La Ferté-Bernard. La suzeraineté de Henri VI s'étendait donc sur les Flandres française et belge, l'Artois, la Picardie, la Normandie la Bretagne, le Maine, l'Orléanais (en majeure partie), l'Ile-de-France, la Champagne, le Barrois, la Bourgogne et le Nivernais. Il possédait de plus, dans le Midi, le Bordelais, le Bazadais pour la plus grande partie, les Landes, le Labourd et la Soule en qualité de descendant de Henri Plantagenet et d'Éléonore de Guyenne, l'épouse répudiée de Louis VII[1]. » La domination anglaise était loin d'être également affermie dans toutes ces contrées. Elle était pleinement acceptée à Bordeaux, à Bayonne, pays soumis à l'Angleterre depuis trois siècles. Le commerce se trouvait bien de cette vassalité, encore que la guerre fût en permanence sur les frontières, le Périgord, l'Agenais, le Quercy, contrées qui ne voulaient pas devenir anglaises. Les provinces que le traité de Troyes avait fait passer sous le gouvernement immédiat de l'Angleterre, telles que la Normandie, la Picardie, l'Ile-de-France, la Champagne, offraient à l'étranger un point d'appui moins chancelant que celles qui n'en relevaient que par l'intermédiaire de puissants feudataires. Telle la Bretagne. Le duc avait juré, renié, juré encore le fatal traité : ses sujets n'étaient nullement sympathiques à l'étranger. Le duc de Bourgogne, cause de tout le mal, ne persistait pas dans l'alliance anglaise par le seul désir de venger la mort de son père ; il se faisait payer sa fidélité par le comté d'Auxerre d'abord, et, ensuite, après les premières victoires de Jeanne, par la promesse de la Champagne qui reliait ses provinces d'Artois et des Flandres aux provinces des deux Bourgognes. Ne méditait-il pas pour lui ou pour sa postérité la formation d'un royaume indépendant? Il avait la puissance de l'un des premiers rois de l'Europe, et il traitait avec l'Angleterre en allié plutôt qu'en vassal. Quant au jeune duc de Bar, René, s'il se préparait en ce moment à faire hommage à l'Anglais, c'était certainement à contrecœur qu'il se séparait d'un beau-frère avec lequel il avait été élevé, et qu'il

1. M. Longnon, *loc. cit.* p. 500.

abandonnait le parti Armagnac, dont son père et sa famille avaient été un des soutiens. Jusqu'à quel point sa mère Yolande fut-elle consultée? Dans l'état désespéré de son gendre, n'aurait-elle pas approuvé que son fils prît ses sûretés? c'est ce qu'il est permis de se demander.

Quoique dans le volume précédent, il ait été montré par le détail avec combien de raison Jacques Gelu avançait que personne n'obéissait plus au roi de Bourges, il peut être utile d'insister, et surtout de faire connaître les principaux personnages qui interviendront dans les Chroniques.

II

Nous entendrons Monstrelet, parlant du roi de Bourges, nous dire qu'après la journée des Harengs, la plupart de ses princes et autres des plus nobles seigneurs l'avaient *à peu près laissé*, et *comme abandonné*, *voyant que de toutes parts ses besognes venaient au contraire*. Chastellain, qu'on serait tenté d'appeler le Saint-Simon de l'époque, tant son burin a de profondeur et de relief, écrit, dans le portrait très favorable qu'il a laissé de Charles VII : « Or il est vrai que ce roi Charles en ses jeunes années se trouva très importuné et très oppressé de ses ennemis, tellement que les dernières bornes de son royaume lui étaient ôtées, entre lesquelles (*bornes*) la fortune lui était encore très rude, et lui tenait l'esprit très aigre par diverses tribulations et adversités toujours nouvelles, tant du côté de ses ennemis, Bourguignons et Anglais, comme de ses principaux gens eux-mêmes, routiers, Écossais, Espagnols, Lombards, qui dominaient sur lui par hautesse. » Le chroniqueur ajoute, ce qui a été établi ailleurs : « En quoi dévot à Dieu alors il se montra, très patient, mais corrigé peut être de la volonté de Dieu de quelques-uns de ses délits[1] ».

Sans parler du duc de Bourgogne, le grand coupable, les autres princes du sang étaient presque tous ou un obstacle, ou impuissants. Louis III d'Anjou, le frère aîné de René, duc de Bar, était occupé à faire valoir ses prétentions sur le royaume de Naples. Charles d'Orléans, pour lequel le parti s'était formé, fait prisonnier à Azincourt, après qu'il avait dépensé les immenses revenus de sa famille, qui, dit Chastellain, s'élevaient bien à dix-huit mille écus, était disposé à accepter le traité de Troyes pour voir finir une captivité de près de quinze ans déjà. Celle de son frère, Jean, comte d'Angoulême, avait commencé trois ans plus tôt, ayant été donné par ce même Charles, comme gage du complet payement

1. *Chronique*, liv. II, ch. XLII.

de la somme promise pour faire retirer les Anglais qu'il avait eu le tort d'appeler.

Le duc d'Alençon n'épargnait rien pour parfaire la rançon qu'il avait promise à la suite de sa prise à Verneuil.

Le duc de Bourbon, prisonnier lui aussi depuis Azincourt, non seulement signait le traité de Troyes pour voir tomber ses fers ; il acceptait des conditions si dures que son fils et ses sujets se déclaraient impuissants à les remplir.

Ce fils, Charles, comte de Clermont, était, dit Chastellain, le plus agile corps de France, un Absalon, un autre Pâris, très facondeux ; il n'en était point pour cela plus utile à la couronne[1]. Pour renverser La Trémoille il avait pris les armes en 1428, et, par sa vaine susceptibilité, fait perdre la journée des Harengs. Beau-frère du duc de Bourgogne, il était mêlé à d'interminables négociations, qui n'avançaient rien.

Jacques, comte de la Marche, d'une branche cadette de Bourbon, avait commencé par être Bourguignon ; il avait épousé en secondes noces Jeanne II, reine de Naples ; s'était échappé de la prison où sa femme l'avait enfermé ; il était en disgrâce auprès de La Trémoille contre lequel son gendre, le comte de Pardiac, avait pris les armes avec Charles de Bourbon, et le Connétable. C'était pourtant un saint que ce comte de Pardiac, dont Chastellain trace le portrait suivant, qu'on est heureux de pouvoir opposer aux laideurs dont est remplie cette abominable époque : « Il allait à l'église plus modeste qu'une épousée ; sur la terre nue se mettait à genoux devant le crucifix, les yeux en terre, les mains au ciel... En sa famille il n'y avait nul homme dissolu, nul jureur, nul vivant de rapine... nul de vicieuse et déshonnête conversation... Quotidiennement, à l'heure du repas, il s'asseyait emmi eux, faisait lire la Bible, livres de doctrine et de moralité, livres de fruit et de perfection, et s'y faisait plus en sa maison qu'en un réfectoire de Chartreux... Nulle défaillance de justice, mais toute contendance à vertu, et à l'amour de Dieu, par despection, ce me semblait, de la gloire et vanité du monde[2]. » Il fallait bien que le devoir fût difficile à voir, non moins qu'à accomplir, pour qu'en juillet 1428, ce digne personnage, dans le but de renverser La Trémoille, ait cru pouvoir marcher, à la suite de Richemont, contre le roi lui-même. Ajoutons encore qu'il a été question d'instruire la cause de canonisation de ce Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, dont la captivité vient d'être mentionnée. C'est l'aïeul de François Ier.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme, frère de Jacques de la Marche, devait combattre auprès de la Pucelle.

1. *Chronique*, liv. II, ch. XLII.
2. *Id.*, *ibid.*

De tous les princes du sang, celui qui devait rendre le plus de services à la couronne était alors connu sous le nom de Jean, bâtard d'Orléans, en attendant de l'être sous celui de comte de Dunois. Qu'on ne s'étonne pas de cette appellation aujourd'hui un peu crue. La pruderie n'est pas la caractéristique de la langue du XVe siècle. C'est le nom que prend le prince dans ses actes officiels, qui commencent ainsi *Jean, bâtard d'Orléans*. Le mot s'applique à bien d'autres dans un siècle qui fut le tombeau des mœurs chrétiennes ; les bâtards des grandes familles foisonnent dans les Chroniques du temps. L'honneur des mœurs chrétiennes s'était réfugié dans les classes populaires, comme il l'était plus tard, avant la Révolution. Le bâtard d'Orléans, alors âgé de vingt-sept ans, s'était révélé en 1427 à la *rescousse* de Montargis, en forçant les Anglais à lever le siège de cette importante place. Il avait à Orléans le titre de lieutenant général du roi pour le fait de la guerre ; et il prenait soin des intérêts de ses frères Charles et Jean, prisonniers de l'Anglais.

Après Dunois, le représentant royal à Orléans était, en qualité de bailli, Raoul de Gaucourt, qui avait en outre le titre de grand maître de la maison du roi. Issu de l'une des plus nobles familles de Picardie, dès l'âge de treize ans il portait les armes, à la suite de Charles VI, en 1388. Jusqu'à sa mort, en 1461, il prend part à tous les grands événements du pays. Il était à Nicopolis. Le désastre d'Azincourt entraîne pour lui une captivité de dix ans, à la suite de laquelle il ne recouvre la liberté qu'au prix d'une grosse rançon. Il est présent aux grands faits de la délivrance d'Orléans ; il sauve le Dauphiné, dont il est gouverneur, à la bataille d'Anthon en 1430 ; est fait une seconde fois prisonnier des Anglais en 1441, donne ses fils en otage de la rançon à payer, et il entre à Rouen avec Charles VII en 1449 [1].

Le roi était entre les mains du sire de La Trémoille. Perceval de Cagny nous dira que « il avait *seul et pour le tout le gouvernement du corps du roi, de toutes ses finances, et des forteresses de son royaume étant en son obéissance* ». Il a été parlé ailleurs de cet odieux personnage [2], ainsi que du chancelier, Regnault de Chartres [3], l'homme de la diplomatie, de Gérard Machet, le confesseur du roi [4]. Le connétable Richemont, a-t-il été exposé aussi, pour renverser La Trémoille, avait pris les armes, lorsque la Pucelle avait fait les premières démarches auprès de Baudricourt [5]. L'entreprise ayant avorté, les chroniqueurs nous diront à quel point il

1. ANSELME, t. VIII, p. 366.
2. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 42, 43, 44, 45.
3. *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 57.
4. *Ibid.*, p. 9-11.
5. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 43.

tomba dans la disgrâce du prince. Un des sympathiques personnages de l'entourage royal est Robert le Maçon, seigneur de Trèves-en-Anjou. Né dans une condition humble, ses connaissances juridiques l'avaient fait passer dans les rangs de la noblesse, que Charles VI lui conféra en 1410. En 1418 il sauva la liberté et peut être la vie au Dauphin; il en devint le chancelier, et quoique en ayant résilié les fonctions en 1422, il continua à faire partie du grand conseil jusqu'à sa mort en 1442[1].

Si l'on pouvait attendre de quelqu'un une fidélité à toute épreuve, c'était de celui dont le parti national portait le nom, du fils et de l'héritier du connétable d'Armagnac. Voici quelques-uns des coups de pinceau du portrait que nous en trace Chastellain : « Régnant en son quartier de pays, prince puissant et redouté, fort et roi à l'encontre de tous ses cousins, n'écoutant personne, ni sujet ni obéissant au roi qu'à sa volonté, il possédait villes et châteaux imprenables, et avait dessous lui meubles à l'infini... Avec son orgueil, de sa propre autorité, sans conseil ni aveu du roi, il traita de sa fille avec le roi des Anglais, au grand préjudice des Français[2]. »

Le comte de Foix, un Grailly, avait pour ancêtres ces partisans de l'Anglais fameux sous le nom de « captal de Buch ». Un de ses frères s'était fait tuer à Montereau en défendant Jean sans Peur. Créé gouverneur du Languedoc par Charles VI et par Henri de Lancastre, non seulement il fut maintenu après leur mort; mais le gouvernement anglais l'avait chargé de faire prêter aux habitants de Languedoc et de Bigorre le serment le plus explicite au traité de Troyes[3]. En 1425 il se rallia avec Richemont au parti national, fut maintenu dans son gouvernement et s'y comporta tellement en souverain qu'il dut en demander pardon et en obtenir grâce du roi en 1436.

Un des premiers compagnons de guerre de la Pucelle, qui combattit à ses côtés jusqu'au siège de Paris, fut Gilles de Rais, maréchal de France. Il avait vingt-cinq ans. On se demande avec terreur s'il était alors le monstre, un des plus singuliers de l'histoire qui en compte de si variés, le monstre qui fut brûlé à Nantes en 1440, à l'âge de trente-six ans. Son récent historien, M. l'abbé Bossard, déclare ne pouvoir pas résoudre la question. Possesseur d'une immense fortune, abandonné à lui-même dès son enfance, fou de tout ce qui pouvait attirer sur lui le regard, guerre, magnificences en tout genre, même dans les cérémonies religieuses, la curiosité, le désir de maintenir ou de relever une fortune jetée à tous les

1. ANSELME, t. IV, p. 391.
2. CHASTELLAIN, *loc. cit.*
3. Voir dans RYMER, t. IV, part. IV, p. 87 et suiv. de nombreuses pièces établissant combien le comte de Foix était dans les bonnes grâces de l'Anglais.

vents, le rendirent l'adorateur du diable, et lui firent commettre assez de crimes pour mériter la mort à dix mille coupables, disait-il lui-même. Il offrait à sa divinité des sacrifices d'enfants; il lui avait tout donné, sauf sa vie et le salut de son âme. Le fait est qu'il mourut en bon larron, repentant, et en faisant des aveux dont l'histoire frissonne.

Gilles de Rais fut fait maréchal au sacre de Reims. Jean de La Brosse, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, était alors depuis d'assez longues années en possession de ce titre : c'est un des plus vaillants défenseurs d'Orléans durant tout le siège. Il se trouva à la délivrance de la cité, à la victoire de Patay, à la campagne d'avant et d'après le sacre, au siège de La Charité, à la délivrance de Compiègne. Ce vaillant serviteur de la France mourut insolvable en 1433 [1].

Louis de Culan, comme le maréchal de Boussac, était du Berry. Amiral de France depuis 1422, il a suivi presque constamment l'héroïne, et est mort en 1444 [2].

Jean Malet, sire de Graville, seigneur normand, avait vu ses terres confisquées par les Anglais. Il était grand maître des arbalétriers depuis 1425. C'était aussi un grand seigneur normand que le comte d'Harcourt et d'Aumale, un des conseillers influents de Charles VII [3].

Les Gascons abondaient dans les armées qui marchèrent à la suite de la Pucelle : c'était le sire Raymond-Armand de Coarraze, d'une grande famille du Béarn, seigneur de Coarraze et d'Aspet, alliée aux comtes de Foix; il passa sa vie à combattre l'Anglais; c'était l'honnête d'Aulon, le maître de l'hôtel de Jeanne; c'étaient Poton de Xaintrailles, seigneur de la petite localité de même nom; Étienne de Vignolles, si fameux sous le nom de La Hire, avec son frère Amade; il devait mourir à Montauban en 1444; c'était le chevalier Thermes, de la famille d'Armagnac, qui devait déposer à la réhabilitation; c'étaient Bouzon de Fages, le sire d'Albret. Le sire d'Albret appelé dans les documents de l'époque de Lebret, était fils du connétable Charles Ier d'Albret, tué à Azincourt. Sa mère, Marie de Sully, avait été mariée en premières noces à Guy VI de La Trémoille, et de ce premier mariage avait eu, entre autres enfants, Georges de La Trémoille. Le sire d'Albret, qui commanda l'expédition de La Charité, et le tout-puissant favori de Charles VII, ou plus exactement le roi de fait de l'époque, étaient donc frères utérins [4].

Le Bourbonnais était représenté par Jacques de Chabannes, seigneur de La Palisse, qui ne devait cesser de combattre qu'à l'expulsion des

1. Anselme, t. VII, p. 71 ; Charpentier et Cuissart, *Journal du siège*, p. 11.
2. Anselme, t. VII, p. 83.
3. Anselme, t. VIII, p. 86.
4. Anselme, t. VI, p. 205.

Anglais. Il devait mourir des blessures reçues à la victoire de Castillon, qui leur porta le dernier coup en 1453[1].

La Bretagne envoya Alain Giron avec ses cent lances, Rais, les jeunes seigneurs de Laval, Guy et André, etc., et elle eût fourni un appoint bien plus considérable encore, si l'on avait accepté les services du Connétable, qui venait si bien accompagné.

III

Parmi les réformes que Jeanne devait opérer, et que Gerson groupe sous quatre chefs, le chancelier indique celle des milices du roi et des milices du royaume. Les milices du roi, c'étaient, ce semble, les milices nobles et les milices mercenaires; et les milices du royaume, étaient les milices bourgeoises ou municipales, celles que les chroniqueurs appellent le *commun*.

Le service militaire était dans l'ordre civil le premier devoir de la noblesse, créée pour faire régner la justice et l'ordre dans ses fiefs, et pour défendre le roi, le pays, toutes les causes nationales. Elle devait accourir sur le mandement du roi, chaque feudataire menant à sa suite ses vassaux et arrière-vassaux. Sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, les nobles seuls ont fait la guerre; mais soit que la noblesse ne répondît pas assez unanimement à l'appel royal, soit qu'elle ne fût pas assez nombreuse pour résister dans certains périls extrêmes, les rois de la troisième race prennent à leur services des bandes mercenaires. Réunis sous la conduite d'un chef plus hardi, les mercenaires faisaient de la guerre un moyen d'existence libre et sans frein. S'ils pouvaient être utiles pour la bataille, ils étaient, en dehors, les fléaux du pays. Ils ont laissé, sous le nom de ribauds, de brabançons, de routiers, de compagnons, de grandes compagnies, le renom d'hommes sans aveu, ne redoutant pas les périls, il est vrai, mais prêts à tous les excès. Le nom de brigands leur fut donné dans les premières années du xve siècle; il est resté dans la langue, et tout le monde en connaît la sinistre signification; la férocité d'une brute servie par le corps et l'intelligence d'un homme. Ce ne furent pas les rois seulement qui soudoyèrent de ces bandes; les seigneurs se donnèrent aussi ce luxe dans leurs guerres privées.

Les chefs de ces bandes d'aventuriers étaient ordinairement des nobles en quête de la fortune qui leur manquait; il semble bien que La Hire

1. ANSELME, t. VIII, p. 365.

et d'autres Gascons devenus depuis si populaires ont débuté par là.

Abandonné par la noblesse, le gros des forces de Charles VII à l'arrivée de la Pucelle se composait de ces bandes. Bien plus, s'il y avait des Français dans leurs rangs, les étrangers en formaient l'appoint le plus considérable. C'étaient des Espagnols, Aragonnais, Castillans, tels que Rodrigue de Villandrado, don Cernay, de Partada. C'étaient des Lombards. Dès 1423, Charles VII avait recruté en Lombardie six cents hommes d'armes, mille hommes de pied. Théaulde Valpergue, Borne Caqueran, sont des Lombards. Leur avidité avait amené la défaite de Verneuil. Vainqueurs de leur côté, ils s'étaient jetés sur les bagages des Anglais, sans se demander si la victoire était gagnée à l'aile opposée.

L'Écosse fut la principale contrée où le roi de Bourges recrutait pareils auxiliaires. Il y faisait des levées qui atteignaient quelquefois jusqu'au chiffre de six mille hommes. Ils venaient en France commandés par des membres de la famille royale, par le comte de Bucland, fils du régent Albany, par le connétable d'Écosse lui-même, le duc de Darnley. Ce n'étaient pas seulement de grosses sommes que promettait le malheureux roi, il aliénait en leur faveur jusqu'à des provinces telles que la Touraine. Ils vinrent en si grand nombre que l'on disait la France partagée entre les Anglais et les Écossais. Ils se rendirent profondément odieux par leur orgueil, leurs déprédations et leur gloutonnerie. Leurs excès ne doivent pas cependant faire oublier les services rendus, et le sang versé pour notre cause. La victoire de Baugé, en 1421, leur fut principalement due. Pour diminuer l'effet produit sur son parti par la défaite de Crevant, Charles VII écrivait qu'il n'y avait péri qu'un petit nombre de nobles Français, mais seulement des Écossais, des Lombards, et autres étrangers, qui avaient coutume de vivre sur le pays. Dans un autre volume, nous avons cité Bazin écrivant que l'on se consolait du désastre beaucoup plus grand subi l'année suivante à Verneuil, parce que les Écossais y étaient tombés en très grand nombre. On les retrouve à Rouvray ; le connétable d'Écosse et son fils y périssent, comme avait péri à Verneuil le comte de Bucland, devenu connétable de France. Il y avait des Écossais autour de Jeanne d'Arc ; ils devaient jouer un rôle capital dans une conspiration ourdie à Paris pour livrer la ville au roi, lorsque Jeanne rentrait en scène à la fin de mars 1430. Un Écossais pénètre auprès d'elle dans la prison d'Arras, et lui montre son portrait. Il n'est pas invraisemblable que c'était lui qui l'avait fait.

Leurs excès ne furent pas toujours sans excuses. Ils n'étaient pas régulièrement payés ; ils l'étaient mal, ou pas du tout ; encore devaient-ils vivre. Ils mouraient pour la France ; pareil souvenir doit tempérer les sévérités de l'histoire. En récompense de leurs services, les rois firent

des Écossais les premiers gardiens de leur personne. La première compagnie de la garde royale conserva le nom de garde écossaise, alors même qu'elle ne comptait plus un seul Écossais dans ses rangs; ce qui avait lieu depuis plusieurs années, lorsque le Père Daniel écrivait sa belle *Histoire de la milice française*, en 1721[1]. C'est du moins ce qu'il affirme.

Dans le volume précédent a été retracé le tableau de la misère des peuples foulés par les envahisseurs et par les défenseurs. Quelque sombres qu'en soient les couleurs, elles le sont moins que la réalité attestée par mille documents. Les villes, pour se mettre à couvert des ennemis et des protecteurs, formèrent des milices dans leur sein, ou plus exactement se constituèrent en milices, mettant à la tête des divers quartiers des dizainiers, des centeniers; elles s'exercèrent au maniement des armes, formèrent des archers, des arbalétriers, des canonniers, en même temps qu'elles se pourvurent des engins de guerre nécessaires. Pour préparer des archers, Charles V avait défendu que le dimanche et les fêtes l'on se livrât à d'autres jeux qu'au maniement de l'arc. On s'y livra avec tant d'entrain que la noblesse craignit d'être supplantée, et l'on restreignit le nombre de ceux qui devaient faire semblable apprentissage[2].

La noblesse eut toujours du mépris pour ces milices, dont l'armement était nécessairement fort défectueux. Les chroniqueurs en parlent en des termes qui, à la désinence près, sont ceux de Cambronne. Cependant, quand on lit de près les Chroniques qui nous racontent les exploits de l'héroïne, l'on voit que le *commun*, pour employer l'expression du temps, a fourni à la Libératrice son meilleur appoint à Orléans et ailleurs. La multitude l'a suivie avec enthousiasme, tandis qu'elle a trouvé en haut des envieux qui l'ont traversée. Ce point n'ayant pas été assez mis en lumière, les soulignements des passages où le fait est constaté sont pour attirer l'attention sur une particularité qui n'est pas sans importance. N'est-ce pas un trait de plus de ressemblance avec le divin Fiancé, dont ses ennemis disaient : *Il séduit les foules, tout le monde court après lui*?

Les milices communales se rangeaient autour de la bannière de la cité, du patron de la paroisse, de la compagnie à laquelle elles appartenaient; les milices seigneuriales autour de la bannière du suzerain, ou du seigneur dont elles relevaient. Quand le roi était présent, c'était lui qui, de l'avis de son conseil, prescrivait l'ordre de bataille et la marche

1. Père Daniel, *Histoire de la milice française*, t. II, p. 116.
2. Boutaric, *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1861 (Organisation militaire de la France).

de l'armée. En son absence, c'était le lieutenant général qu'il avait nommé. Tel était Dunois à Orléans, le duc d'Alençon dans la campagne de la Loire.

Le premier titre militaire était celui de connétable. Il a été déjà dit qu'Arthur de Richemont, qui en était investi lors de la carrière de la Libératrice, était tombé dans la plus entière disgrâce. Le seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère était, ce semble, le seul maréchal, à l'arrivée de Jeanne, puisque de Rais n'obtint ce titre qu'au sacre de Reims.

CHAPITRE II

LE PARTI ANGLO-BOURGUIGNON, OU ANTINATIONAL, A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — La dynastie des Lancastre affermie en Angleterre. — L'appât des comtés et des seigneuries en France stimule les seigneurs anglais. — Confiscations. — Prospérité des premières années du règne de Henri VI. — Les soutiens du trône : le grand oncle cardinal d'Angleterre; Glocester; l'âme de la politique anglaise, Bedford, ses hautes qualités, ses richesses et son train royal; sa femme, Anne de Bourgogne. — Les nombreux capitaines anglais : Salisbury, Warvick. — Jeu de la Providence qui, par Warvick, le faiseur de rois, renversera l'œuvre du grand-père Salisbury, et du beau-père Richard Warvick. — Les trois frères de La Pole et la fin tragique de Suffolk, Scales, Fastolf, Glasdal, Talbot. — Quelques faux Français.
II. — Les États du duc de Bourgogne. — Les trois frères Luxembourg : Pierre, comte de Saint-Pol, beau-père de Bedford marié en secondes noces; Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne; Jean, comte de Ligny, seigneur de Beaurevoir; il meurt le jour où naquit la Pucelle vendue par lui. — Sa femme, Jeanne de Béthune, attachée au parti français. — Sa tante Jeanne, dame de Beaurevoir, marraine de Charles VII. — Villiers de l'Isle-Adam. — Toulongeon. — Les Vergy. — Le sire de Jonvelle. — Perrinet Gressart. — Interminables négociations. — Humiliations et malheurs que l'on eût prévenus, si l'on avait écouté la Pucelle. — Châtiment des Lancastre et de l'Angleterre.

I

Tandis que le roi de France, sans argent et sans troupes, n'était obéi de personne, les Lancastre avaient assez assoupli la nation anglaise, pour y multiplier les levées, et obtenir de nouveaux subsides. Loin de proscrire l'exercice de l'arc et de l'arbalète, ils l'encourageaient; ils trouvaient dans leurs États, et principalement dans le pays de Galles, ces archers fameux contre lesquels venait se briser l'impétuosité française. Si le peuple se plaignait du fardeau des impôts, l'orgueil national était flatté de voir la nation rivale subjuguée. Le beau soleil de France, son climat tempéré,

la variété et la richesse de ses productions, étaient un puissant attrait pour les descendants de ces seigneurs normands qui, à la suite de Guillaume le Conquérant, étaient venus s'établir dans les brumes de la Tamise et de l'Humber.

Leur ardeur était stimulée par la perspective des duchés, des comtés, des seigneuries et des châtellenies qui leur étaient distribués au fur et à mesure de la conquête; on n'attendait même pas la conquête; et les titres des seigneurs qui refusaient d'accéder au traité de Troyes leur étaient souvent assignés avant d'être conquis. Il était tout naturel qu'on usât de représailles dans le parti national. Aussi Charles VII, lorsqu'il le pouvait, dédommageait-il les spoliés en leur donnant les biens des faux Français passés dans le parti de l'étranger.

Henri VI, né en décembre 1421, était dans sa neuvième année seulement, lors de l'apparition de la Libératrice. La double couronne de France et d'Angleterre n'avait fait jusque-là que s'affermir sur sa tête depuis près de huit ans qu'elle avait été posée sur son berceau, et que, d'après le style de la chancellerie anglaise, il gouvernait les deux royaumes. Elle était protégée par ses oncles et par les capitaines anglais qui depuis Azincourt inscrivaient leurs noms dans les annales militaires de l'Angleterre.

Un de ses grands-oncles était l'évêque de Winchester, revêtu de la pourpre par Martin V, et connu sous le nom de cardinal d'Angleterre. Il avait été assez longtemps chancelier du royaume. L'accord était loin d'être complet entre le Cardinal et son neveu Humfroy, duc de Glocester, protecteur ou régent d'Angleterre ; mais l'opposition du prince de l'Église à un neveu notoirement scandaleux ne pouvait que lui concilier l'affection du clergé et du peuple. Glocester avait failli tout compromettre en acceptant les propositions de l'impure Jacqueline de Hainaut, qui, quoique mariée à un cousin du duc de Bourgogne, était venue lui offrir sa main et ses héritages. La sagesse de Bedford, régent de France, était parvenue à tout calmer.

Bedford, régent de France pour son neveu, était le chef réel et effectif de la politique anglaise. L'histoire est sans rancune; et il ne doit pas lui en coûter de proclamer les qualités supérieures de ce frère du vainqueur d'Azincourt, qui, en mourant, l'avait chargé, au défaut de l'acceptation du duc de Bourgogne, de parachever l'exécution du traité de Troyes. Grand capitaine, grand politique, administrateur habile, appliqué aux affaires, Bedford fut fidèle au mandat. Par les armes, par la diplomatie, par des alliances matrimoniales, tout lui prospéra, d'après un aveu que l'on retrouvera dans la suite, tant qu'il n'eût pas à faire avec l'envoyée du Ciel, pour lui une envoyée de l'Enfer. Représentant le roi, son neveu,

investi de ses pouvoirs, il avait un train royal; cent lances et trois cents archers étaient préposés à la garde de sa personne. Il jouissait d'immenses revenus, prélevés sur les droits de la couronne, sur la part qui lui revenait de la rançon des prisonniers, sur les provinces qu'il s'attribuait au nom du roi, son pupille. C'est ainsi qu'il s'était adjugé le Maine et l'Anjou, non encore entièrement conquis. Il était assisté dans son gouvernement par un grand conseil, composé d'Anglais, de Bourguignons et de faux Français, ou de Français ralliés à l'étranger. La Normandie avait son conseil particulier, dont plusieurs membres appartenaient aussi au grand conseil. Des Anglais de race occupaient les emplois supérieurs, les hautes dignités, tandis que les emplois subalternes étaient remplis par les Français *reniés*, par les faux Français, ainsi que l'on s'exprimait à cette époque. Anne de Bourgogne, sœur préférée du duc Philippe, épouse très aimée par son mari le duc de Bedford, princesse douée, d'après les chroniqueurs, de très hautes qualités, était un lien fort puissant entre les deux chefs du parti anglo-bourguignon. Elle ne devait pas peu contribuer, à la suite du sacre, à retenir son frère dans le parti anglais; parti auquel sa mort prématurée porta, trois ans après, un coup dont les suites se firent promptement sentir.

Autour de Bedford se rangeaient de nombreux seigneurs et capitaines déjà fameux, et la plupart dans la force de l'âge. D'après Monstrelet, le plus subtil et le plus heureux en armes était celui qui avait mis le siège devant Orléans, où il avait trouvé la mort, Thomas de Montégut, comte de Salisbury et du Perche. Envoyé en France pour demander la main de Catherine, il n'avait presque pas cessé d'y habiter, tantôt comme administrateur, plus souvent en guerrier : présent à Crevant, à Verneuil, il avait combattu dans l'Anjou, dans le Maine et surtout en Champagne. Il avait pour frère Robert, comte de Hungerford, dont le nom revient aussi dans les Chroniques.

Comme Thomas de Montégut, Richard de Beauchamp, comte de Warwick et d'Aumale, cousin de Salisbury, descendait d'une ancienne famille normande. Henri V lui avait confié de délicates missions. Ses talents militaires lui avaient valu en quelques circonstances le titre de lieutenant général de la guerre, soit en Normandie, soit même en France. Il fut chargé de la conduite du procès de la Martyre à Rouen. Il avait la charge délicate de diriger comme gouverneur l'éducation du jeune roi, qui, par un acte officiel, l'avait autorisé à le châtier. Warwick continua à servir son roi et son pays jusqu'à sa mort, arrivée en 1440.

Jeu de la Providence, et néant des desseins de l'homme, cet enfant, sur la tête duquel Salisbury et Warwick s'efforçaient, au prix de leur sang, de consolider la couronne de France et d'Angleterre, devait, après avoir perdu

celle de France, perdre la couronne d'Angleterre, et même la vie, des coups que porterait à sa puissance celui qui par sa mère était le petit-fils de Salisbury, et par son mariage le gendre de Warwick. Le Warwick, en effet, si fameux dans la guerre des Deux-Roses sous le nom de *Faiseur de rois*, était l'un et l'autre, et devait lui-même périr en combattant celui qu'il avait élevé sur le trône, après avoir immensément contribué à ruiner et la Rose rouge et la Rose blanche, et les avoir tour à tour servies et combattues.

C'est encore d'une famille normande transplantée en Angleterre que descendait William Pole (*de la Pole*, *de la Poule* dans les Chroniques), comte de Suffolk (*de Suffoc*, *Suffort* pour les chroniqueurs), de Suffolk en Angleterre, de Dreux en France. Il était à Orléans avec ses deux frères, Jean et Alexandre, dont nous verrons le sort à Jargeau. Présent au siège de Rouen, à Crevant, il avait eu une large part dans les dépouilles des vaincus, et était destiné à une haute fortune, terminée par une tragique catastrophe. Négociateur du mariage de Henri IV avec Marguerite d'Anjou, fille du duc René, il en devint le favori, porta avec elle l'impopularité de la perte des possessions anglaises en France. Pour le sauver, Henri VI l'exila, mais, surpris sur le vaisseau qui devait le mener en lieu sûr, il eut la tête tranchée sans ombre de jugement ni de procès.

Thomas Scales (*d'Escalles*, *Lescalles* des Chroniques), baron de Scales et de Nucelles, vidame de Chartres, sénéchal de Normandie, un des combattants de Crevant et de Verneuil, avait guerroyé et devait guerroyer dans la Basse-Normandie contre l'imprenable citadelle de l'Archange protecteur de la France, le Mont-Saint-Michel. Il devait mourir en 1460 dans la guerre des Deux-Roses, mais du côté du maître qu'il avait toujours servi.

Jean Fastolf, dont les chroniqueurs font *Fastof*, *Fascot*, *Fastre*, etc., avait, à l'arrivée de la Pucelle, de très brillants états de service qui lui avaient valu la faveur particulière de Talbot. Le régent en avait fait le grand maître de sa maison. Fastolf venait de s'illustrer par la victoire de Rouvray. Accusé d'avoir fui le champ de bataille de Patay sans avoir combattu, il fut dégradé de l'ordre de la Jarretière, se justifia dans la suite, fut réintégré, et finit par se retirer dans ses manoirs, où il se montra le protecteur des arts.

Guillaume Glasdall, plus connu dans nos histoires sous le nom de Glacidas, appelé aussi par les chroniqueurs *Classedas*, *Casselay*, etc., s'était élevé d'une position inférieure à un des premiers rangs dans l'armée. Lui aussi avait été à Crevant, à Verneuil, à Montargis, avait fait la campagne du Maine. Il avait été largement récompensé, en particulier par le titre de bailli d'Évreux. Un de ses frères, le sire de Molyns, combattait à ses côtés. Les chroniqueurs nous diront qu'après la mort de

Salisbury, Glasdall fut comme l'âme du siège d'Orléans. Ils nous diront ses grossières insultes contre la Pucelle, et sa fin tragique.

Celui qui recut le glorieux surnom d'Achille Anglais était aussi, par ses ancêtres, d'origine française. C'était Jean Talbot. Né en 1373, il avait été lieutenant général d'Irlande avant de seconder Henri V dans la conquête de la France. Il devait mourir octogénaire, les armes à la main, à la bataille de Castillon, qui mit fin à la domination anglaise en France, en 1453.

Il faudrait encore citer Lancelot de Lisle, qui au siège d'Orléans eut la tête emportée par un boulet, Thomas Rampston, Nicolas Bourdet et bien d'autres.

Parmi les faux Français, on doit mentionner Philippe de Morvilliers, avocat au parlement de Paris, ardent Bourguignon, qui gagna à la révolution de 1418 la présidence du parlement, et dans la suite de nombreuses donations. Ce fut un des appuis du parti anglais et la terreur des Parisiens. D'après Chuffart, l'on ne tombait pas entre ses mains sans en garder une marque pour le reste de ses jours [1]. Simon Morhier, d'abord maître d'hôtel de la reine Isabeau, devint prévôt de Paris sous la domination anglaise, et après la reddition de la capitale, trésorier de Normandie pour les Anglais [2]. Le Bouteiller, soupçonné d'avoir favorisé la prise de Rouen, qu'il avait d'abord bien défendu, se déconsidéra en passant au service de l'envahisseur. Il le seconda dans ses conquêtes et en fut récompensé par une large part dans les dépouilles du parti qu'il avait d'abord servi [3].

II

Aux États que lui avait laissés son père, les deux Bourgognes, l'Artois et la Flandre, le duc Philippe ajouta le Hainaut, la Hollande, le Brabant, le comté d'Auxerre. La Champagne lui était promise. Il amenait à l'Anglais la multitude de ses puissants feudataires. A leur tête il faut placer la branche des Luxembourg établis en France. Avant de jurer le traité de Troyes, les Luxembourg firent des difficultés, alléguant que, s'ils prêtaient le serment, ils y seraient fidèles. Ils tinrent parole, et rien ne put les faire revenir, pas même le traité d'Arras qui en détacha celui qui les avait entraînés.

La famille était représentée par trois frères qui tous interviennent dans les Chroniques qui nous parlent de la Pucelle. L'aîné était Pierre Ier de

1. Chuffart, *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 159.
2. M. Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, p. 147, note.
3. Id., *Ibid.*, p. 88, note.

Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui mourut en 1433. Quelques mois avant de mourir, il avait donné en mariage, le 20 avril, sa fille Jacqueline, âgée de dix-sept ans, au régent de France, le duc de Bedford. Ce fut une cause de refroidissement entre le régent anglais et le duc de Bourgogne. Bedford n'était veuf que depuis le 13 novembre 1432 d'Anne, sœur de Philippe, dont il a été parlé déjà ; et sans en avoir demandé auparavant le consentement, il épousa une vassale du duc ; mais il devenait par là le neveu de deux puissants appuis de la cause anglaise.

Le premier de ces appuis était Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de France pour l'Angleterre. La cour anglaise devait le faire monter sur le siège de Rouen, et lui obtenir la pourpre de cardinal.

Le second était Jean de Luxembourg, comte de Ligny et bientôt seigneur de Beaurevoir. Lieutenant général des guerres pour le duc de Bourgogne, le comte de Ligny se trouve partout dans les sièges, les prises de châteaux et de forteresses. Il devait passer à la postérité avec une flétrissure qui l'y fera vivre autant que la Libératrice elle-même, puisque c'est le comte de Ligny, seigneur de Beaurevoir, qui la vendit à l'Anglais. Il mourut sans postérité le 6 janvier 1440, anniversaire de la naissance de sa victime.

Il avait épousé Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux. Jeanne de Béthune, ainsi que sa tante Jeanne de Luxembourg, dame de Beaurevoir, ont mérité la reconnaissance de la Pucelle pendant qu'elle était leur prisonnière à Beaurevoir. L'accusée de Rouen témoigna de ce sentiment devant le sanhédrin qui l'entourait à la séance du 3 mars. Jean de Luxembourg n'ayant pas adhéré au traité d'Arras, ses biens à sa mort furent confisqués, mais ils furent rendus à sa veuve « en considération de ce qu'elle avait toujours eu, en particulier, bonne affection pour le roi[1] ». En date du 10 septembre 1430, par suite durant la captivité de la Pucelle, Jeanne de Luxembourg institua son neveu de Ligny héritier de son manoir de Beaurevoir, et ne tarda pas ensuite à mourir. Jeanne de Luxembourg, dame de Beaurevoir, garda le célibat, fut marraine de Charles VII, et inspira à son frère Pierre de Luxembourg les sentiments de piété qui ont fait que l'Église l'honore sous le titre de Bienheureux, quoiqu'il soit mort à dix-huit ans, décoré de la pourpre par le pseudo-pontife d'Avignon.

Les chroniqueurs énuméreront avec une complaisance marquée de nombreux seigneurs bourguignons. Il serait trop long de dire un mot de chacun. Signalons Villiers de l'Isle-Adam. En 1418 il avait introduit les Bourguignons à Paris, et assisté impassible aux massacres qui suivirent.

1. Gomart, *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXVIII.

Henri de Lancastre, pour ne pas l'avoir pas trouvé assez obséquieux, le fit jeter en prison. Il y resta deux ans; Bedford l'en tira, et il continua à servir la cause qui l'avait si mal récompensé. A la suite du traité d'Arras il revint avec son maître au parti français et répara sa faute de 1418 en contribuant à faire rentrer sous l'obéissance de Charles VII la capitale qu'il en avait détachée dix-huit ans auparavant. Il finit par être mis en pièces dans une sédition des habitants de Bruges, dans le cortège même de son duc.

Citons encore parmi les seigneurs qui se rangeaient autour de l'étendard de Bourgogne, la croix de Saint-André, Toulongeon, maréchal de Bourgogne et la puissante famille des Vergy. Le plus fameux, Antoine de Vergy, blessé à Montereau, à côté de Jean sans Peur dont il était chambellan, fut comblé de faveurs et par le duc et par le roi d'Angleterre. Ce dernier le nomma maréchal de France. On lui fait honneur de la victoire de Crevant, remportée contre son pays.

Pour pénétrer dans l'histoire de la Libératrice, il est important de se rappeler qu'un frère de La Trémoille, le sire de Jonvelle, était un des favoris préférés du duc de Bourgogne. Lorsque les Anglais occupèrent Sully, Jonvelle se rappela que la seigneurie appartenait à son frère et s'en constitua le fidèle gardien. Il n'en fut pas autrement pour les maisons que Georges possédait à Paris.

Un personnage dont la monographie éclaircirait un des points les plus obscurs de la vie de la Libératrice et jetterait un grand jour sur l'époque, est Perrinet Gressart, ou Grasset, ainsi que le nomment la plupart des historiens, encore qu'il signât Gressart. Il semble qu'il était originaire du Poitou, puisque, le 13 avril 1424, il échange la terre de La Robinière, qui lui vient par héritage de son oncle et de sa grand'mère, une Toillant. Ce fut en tout cas un de ces aventuriers dont foisonne l'époque, qui fit de La Charité-sur-Loire comme une petite capitale, d'où il sortait pour rançonner le Berry, le Nivernais, l'Auxerrois, le Bourbonnais. Avec des formes obséquieuses envers son *très redouté seigneur* le duc de Bourgogne, on le voit refuser de lui obéir, ne tenir aucun compte de ses saufs-conduits et imposer ses conditions pour accepter la paix. Ne pouvant être réduit, il est nommément exclus des trêves qui se font; il se dédommage de ses pertes prétendues ou réelles, de ce qu'il prétend lui être dû, en faisant jeter en prison, et en rançonnant des personnages aussi puissants que l'était le sire Georges de La Trémoille. Il le fit arrêter, alors que le tout-puissant favori se rendait avec un sauf-conduit pour des négociations vers le duc de Bourgogne. Une grosse rançon put seule rendre le négociateur à la liberté. Ailleurs il se saisit d'un troupeau de pourceaux que l'on conduit à Nevers, parce que la ville

lui devait je ne sais quelle somme. La Pucelle ne put parvenir à l'expulser de son repaire ; Perrinet le conserva après le traité d'Arras, et ne reconnut Charles VII qu'après avoir fait ses conditions. N'ayant pas d'enfants de sa femme Étiennette de Courvol, il porta sa sollicitude sur ses nièces qu'il maria richement et noblement. L'une d'elles, Étiennette, fille de noble homme Grézeville de La Lande et de noble demoiselle Jeanne Gressard, épousa François de Surienne, dit l'Aragonnais, un aventurier espagnol allié aux Borgia, venu pour chercher fortune en France. Perrinet traite François l'Aragonnais comme un fils. Il en avait fait un bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, d'où Jeanne d'Arc l'expulsa avant de mettre le siège devant La Charité. De Surienne continua à combattre pour l'Anglais, après le congrès d'Arras[1].

L'Église a l'effusion du sang chrétien en horreur. Les pontifes, par leurs légats et leurs lettres, n'ont jamais cessé, durant cette désastreuse guerre, de rappeler à la paix ces frères ennemis. Ils faisaient appel à tous les intermédiaires qui pouvaient seconder leurs vues. Les intermédiaires ne manquaient pas ; des liens de parenté unissaient tous ces princes qui se déchiraient. Aussi les négociations entre la cour de France et la cour de Bourgogne ne discontinuent presque pas depuis 1422 jusqu'au traité d'Arras. Négociations stériles ; le duc de Bourgogne les élude, lié, disait-il, par son serment de ne pas traiter sans l'Anglais, par son honneur qui veut qu'on commence par lui livrer les meurtriers de Montereau, et que l'on fasse d'humiliantes réparations. En attendant ce que l'on appelle la paix finale, l'on conclut, l'on prolonge des trêves fallacieuses, mal gardées, sujet de mutuelles récriminations. Elles ne trompèrent pas la céleste envoyée qui en était fort mécontente, et qui aurait voulu et demandait une paix solide et ferme. Elle savait et elle disait qu'on n'aurait cette paix qu'au bout de la lance. On n'ajouta pas foi à sa parole. L'on n'apprécierait pas toute l'étendue des maux qui punirent ce défaut de foi, si l'on disait que ce fut un état de guerre désastreux jusqu'au traité d'Arras, en 1435. Ce traité lui-même fut un bien relatif, en ce qu'il permit de combattre l'Anglais désormais isolé de l'allié qui faisait sa force ; mais il fut la cause d'immenses malheurs pour la suite. Charles VII s'y humilia profondement et accepta du Bourguignon de bien dures conditions. Le fils de ce dernier, Charles le Téméraire, balance la fortune de Louis XI, et la fille et l'unique héritière du Téméraire porte ses immenses États dans la maison d'Autriche ; autant de semences de guerres séculaires entre la France et l'Empire. Le bout de la lance de la Pucelle, si on avait voulu la seconder, aurait vraisemblablement écrasé tous ces germes d'un si lamentable avenir, en

1. Extrait de diverses pièces des archives départementales de Dijon et de Nevers. M. de Flamard, archiviste à Nevers, a très obligeamment secondé nos recherches.

réduisant la puissance du Bourguignon à ses justes limites. Les maux causés au pays par cette maison de Bourgogne sont incalculables. Sans vouloir ici entrer dans des discussions politiques, c'est un fait historiquement évident que la plupart des guerres qui ont ensanglanté notre passé furent des guerres de succession dynastique. La raison, et encore moins la foi, n'établissent pas qu'il faille faire égorger par milliers et milliers de paisibles cultivateurs, ruiner des provinces, pour rétablir un maître, même injustement dépouillé, à plus forte raison pour défendre des droits litigieux. C'est un progrès sensible de penser que les maux si épouvantables de la guerre doivent aujourd'hui être justifiés par des motifs plus élevés et qui touchent de plus près ceux qui en subissent les plus lourds fardeaux[1].

L'Angleterre s'épuise pour assurer la double couronne de France et d'Angleterre sur la tête d'un enfant. Cet enfant grandira; il sera homme fait quand, par la perte de la Normandie et de la Guyenne, il verra le royaume de France lui échapper totalement à l'exception de Calais, mais ce n'est qu'un prélude: la couronne d'Angleterre tombera de sa tête, y sera replacée, en tombera encore, et il mourra lui-même dans la trop fameuse prison appelée la tour de Londres, assassiné, pense-t-on. Heureux que les vertus chrétiennes dont il fut doué lui aient mérité une autre couronne que celle qui est l'objet de ces sanglants jouets! Jouets d'horreur. L'Angleterre nagea dans le sang durant vingt ans pour savoir si la Rose rouge ou la Rose blanche l'emporterait. Toutes deux y disparurent; la couronne passa à un des petits-fils de cette Catherine pour la main de laquelle le second des Lancastre ensanglantait la France. Ce petit-fils, Henri Tudor, n'avait pas dans les veines le sang des Lancastre; il descendait d'un chevalier d'assez médiocre condition, que la dame restée veuve avait épousé en secondes noces. Pour être devenue une citation banale, la parole des Saints Livres, *Et nunc reges intelligite et erudimini* n'en est pas moins vraie, tout comme cette autre: *Filii hominum usquequò gravi corde, utquid diligitis vanitatem et quæritis mendacium?* A quoi bon dérouler ce livre si souillé de l'histoire des passions humaines, si l'on ne devait pas recueillir quelques-uns de ces enseignements fondamentaux?

1. L'éloquent prédicateur de Notre-Dame, Mgr d'Hulst, constatait ce progrès, et cette différence des causes de la guerre, dans sa conférence : *Non occides.* (Carême de 1896.)

CHAPITRE III

LA GUERRE AU TEMPS DE LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — Complication de l'art de la guerre au temps de Jeanne d'Arc. — Le chevalier, l'écuyer, l'homme d'armes. — Les archers anglais. — L'arbalète inutilement interdite par l'Église dans la guerre entre chrétiens. — Infériorité de l'armement des milices municipales. — La Pucelle excelle à tirer parti de l'artillerie. — L'artillerie produisait déjà de puissants effets au commencement du xve siècle.

II. — Les forteresses qui couvraient le pays. — Empressement des villes à se fortifier. — Les sièges. — Ce que demandait un siège. — Bastilles, boulevards, fossés. — Comment on comblait les fossés. — Comment on se protégeait en montant à l'assaut. — Les mines.

III. — Manière dont se recrutaient les soldats. — La solde payée au capitaine. — Les profits de guerre, rançon, pillage. — Part qui revenait au roi. — Certains prisonniers.

I

Ce serait une erreur de penser, ainsi qu'on le lit dans quelques basses histoires, que les batailles du moyen âge étaient des chocs impétueux et comme fortuits, sans ordre et sans tactique. Les xive et xve siècles ont eu leurs Végèces; leurs manuscrits ornent notre grand dépôt littéraire. Si la chevalerie française réputait de son honneur d'aborder l'ennemi de front et d'exposer sa personne, ce n'était pas au point de dédaigner soit de choisir le lieu de la lutte, soit de disposer l'armée dans le meilleur ordre possible. On verra qu'en face d'un ennemi occupant une position inexpugnable, la Pucelle ne fut pas d'avis d'engager le combat, et se contenta de s'efforcer de l'attirer hors des retranchements. Embuscades, surprises, autres ruses de guerre, tout cela était bien connu et appliqué au moyen âge.

L'art de la guerre était d'autant plus compliqué au xve siècle que l'on faisait usage des armes des siècles précédents, en même temps que les armes de l'âge moderne étaient appliquées plus fréquemment et plus efficacement qu'on le pense et qu'on ne le dit parfois.

Les chevaliers se couvraient de fer des pieds à la tête, laissant à peine deux petites ouvertures pour la vue. De menues pièces aux genoux, au cou, des plaques de fer, s'agençant avec des cottes de maille et des plastrons rembourrés, les protégeaient si bien qu'ils étaient presque invulnérables, dit le Père Daniel. Ce qu'ils avaient le plus à craindre, c'était d'être renversés de cheval, parce que la pesanteur et la complica-

tion de leur armure les empêchaient de se relever facilement[1]. La tête et le poitrail du cheval étaient eux-mêmes protégés par des chanfreins de métal, et les flancs par des flançois en cuir bouilli[2]. Les gentilshommes, dès leur adolescence, étaient dressés au maniement des armes et aux exercices qui devaient donner force et souplesse à leurs membres.

Ils s'y exerçaient en faisant fonction d'écuyers autour de l'homme d'armes, portant les pièces offensives de son armure, les lui présentant au moment de la bataille, enchaînant les prisonniers, l'aidant à monter à cheval, ou à se relever s'il en était renversé. C'est un sujet controversé parmi les doctes de savoir le nombre d'hommes qui accompagnaient l'*homme d'armes*, ce que comprenait la *lance fournie*. La plupart des auteurs consultés semblent indiquer qu'il y en avait trois au moins : l'homme d'armes, son page, son coutilier ou valet[3]. Il y avait ordinairement trois archers pour un homme d'armes.

C'est aux archers que l'Angleterre dut ses victoires en rase campagne. Placés au front de l'armée, ils recevaient les assaillants par une grêle de flèches. Si ces décharges étaient impuissantes à les arrêter, les chevaliers arrivés au camp anglais se trouvaient en face d'une palissade de pieux aigus, inclinés, dont la pointe acérée était terminée en fer. Chaque archer devait en être muni; ces pieux étaient aigus des deux côtés, pour être facilement fixés en terre. Tandis que par un bout ils étaient plantés dans le sol, de l'autre ils présentaient au cavalier assez hardi pour s'aventurer jusqu'à l'ennemi leur extrémité taillée de manière à s'enfoncer dans le poitrail du coursier. Celui-ci se cabrait, s'embarrassait sur le terrain ainsi hérissé, renversait non seulement son cavalier, mais encore les cavaliers voisins. La noblesse anglaise chargeait alors à la faveur du désordre, et la déroute commençait. L'Église, dans sa sollicitude pour arrêter l'effusion du sang, n'avait pas seulement introduit la trêve de Dieu ; elle avait, dans un concile de Latran, interdit dans les guerres entre chrétiens l'usage de l'arbalète, comme étant une arme trop meurtrière. La défense, d'abord respectée par les Français, ne l'ayant pas été par les Anglais, force fut bien d'en user aussi. Le cours de l'invention des engins homicides continua donc pour en venir au degré de perfectionnement, où il est arrivé de nos jours, et où il fait des progrès qui présagent d'incalculables destructions. N'arrivera-t-il pas un jour où le monstre qui désirait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête pour l'abattre d'un seul coup, serait presque en état de réaliser son rêve d'infinie scélératesse? N'y a-t-il pas

1. Père Daniel, *Histoire de la milice française*, t. I, p. 383 et *passim*, p. 406.
2. Id., *Ibid.*, p. 402 et suiv.
3. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XI. Dépenses faites pour secourir Orléans, par M. Loyseleur.

lieu de se le demander en voyant combien de morts à la minute renferme le canon de fusil du plus simple de nos troupiers?

Au xve siècle, les armes, moins perfectionnées, étaient aussi beaucoup plus nombreuses. Il serait hors de notre compétence, tout comme en dehors de notre sujet, de décrire celles que l'on trouve mentionnées dans les Chroniques. Il semble que les troupes municipales, qui combattaient surtout à pied, s'armaient de tout ce qui était à leur disposition, n'ayant pas pour s'équiper les ressources de la chevalerie, qui d'ailleurs, se réservait le port de quelques armes préférées. C'est ainsi qu'on les voit aller au siège de Jargeau, non seulement avec des guisarmes, des haches, des arbalètes, mais avee des maillets de plomb, et qu'ailleurs on mentionne même des frondes[1].

Tous les contemporains sont unanimes pour nous dire que Jeanne montra tous les talents d'un général consommé ; le duc d'Alençon — celui qui avait dû l'observer de plus près — affirme qu'elle excellait surtout à tirer parti de l'artillerie, *maximè in præparatione artillerie, quia multum benè in hoc se habebat.* Ce sont les derniers mots de son intéressante déposition.

Quoique le mot désignât alors toutes les armes de trait, que l'arc et l'arbalète fissent partie de l'artillerie, il faut, croyons-nous, entendre par là les armes à feu, qui dès lors jouaient dans l'armée un rôle beaucoup plus prépondérant que l'on ne semble le croire. Il y avait plus de cinquante ans que l'artillerie produisait des effets décisifs. C'est ainsi qu'en 1374 la place de Saint-Sauveur en Normandie, réputée jusqu'alors imprenable, cède promptement dès que les assiégeants sont en possession du grand canon de Caen[2]. Rouen, lors du siège, en 1418, possédait pour se défendre, d'après un poète anglais, jusqu'à cent canons, trois dans chacune de ses tours, dirigés en trois directions différentes[3]. Il y avait des armes à feu de calibres bien différents, depuis la grosse bombarde, qui pour être traînée demandait vingt-deux chevaux et lançait des projectiles de 120 et 160 livres, jusqu'aux simples coulevrines, dont quelques-unes ne pesaient que 12 livres, dit M. Loyseleur. On chargeait les coulevrines avec du plomb, comme l'indique le mot *plombées,* par lequel on indique leurs projectiles. On chargeait les canons avec des pierres grossièrement arrondies. Avait-on trouvé le moyen de fabriquer des boulets de fer? il semble que non ; c'est l'affirmation commune. Il ne faudrait pas cependant renvoyer jusqu'au règne de François Ier l'usage des boulets en fer, puisque le Père Daniel cite un compte de 1487, mentionnant des dépenses

1. *Journal du siège,* p. 96.
2. *Mémoires des antiquaires de Normandie,* t. XXVIII : *Le grand canon de Caen.*
3. *Ibid.,* t. XXVI : *Le siège de Rouen.*

faites pour des boulets en fer, et des boulets en pierre de grès[1]. Les noms de mangonneaux, de veuglaires, de bombardes, de gros canons, que l'on trouve dans les Chroniques, suffiraient à prouver qu'il y avait déjà de la variété dans les grosses armes à feu.

Dans son *Étude sur le siège d'Orléans*, M. Loyseleur croit pouvoir affirmer que les Anglais avaient des canons portant à huit cents mètres. L'on ne nie pas d'ailleurs que leur maniement, leur chargement, ne fussent une cause de lenteur dans le parti que l'on pouvait en tirer, et de grande infériorité, eu égard au parti qu'on en tire aujourd'hui.

II

Tout le pays était hérissé de châteaux et de forteresses, bâtis en vue de la guerre, ordinairement sur une hauteur, entourés de fossés, d'avant-postes de défense, où une poignée de braves, retirés parfois dans le donjon, c'est-à-dire dans la plus forte tour, pouvaient tenir longtemps, pourvu qu'une surprise ou un défaut de vivres ne les forçât pas à capituler. L'on ne pouvait pas laisser derrière soi ces places au pouvoir de l'ennemi, sans vouer la contrée à d'incessants pillages. Les Chroniques sont pleines des prises et des reprises de ces forteresses, et aussi des terribles exécutions, des pendaisons de ceux qui les avaient défendues. Heureux quand une composition finale leur permettait de se retirer le bâton au poing, sans bagages et sans armes, ou qu'une rançon leur assurait la vie sauve. La rançon, il fallait pouvoir la payer, et il n'y avait guère d'espérance pour bien des compagnons, dont la corde finissait trop souvent les aventures. Maître de ces places, il fallait ou y laisser des gardiens pour les défendre, ou les démolir pour qu'elles ne pussent plus servir au vaincu; alternative laissée à la prudence du vainqueur, que l'on voit adopter tantôt l'un, tantôt l'autre parti.

Les villes mettaient leur honneur comme leur sécurité à s'entourer de puissants remparts, étayés par de vastes systèmes de défense. Tours coupant les murs à quelque cinquante mètres de distance en distance, et dans les tours, mâchicoulis, meurtrières et places pour les engins de guerre; fossés souvent doubles, larges, profonds, disposés de manière à pouvoir être facilement remplis par les eaux, alors qu'ils ne l'étaient pas habituellement; aux bords des fossés, des boulevards; pour l'usage habituel de la vie, quatre ou cinq portes dans les villes ordinaires, mais

1. Père DANIEL, *Histoire de la milice française*, t. I, p. 449. Un de nos amis versé en ces matières, lisant ces pages, nous assure d'après ses souvenirs que, dès 1400, on fondait des boulets en fer. *Videant peritiores.*

portes fortifiées, munies de herses, et de tout ce qui était nécessaire pour lever ou abaisser à volonté les ponts-levis, c'est la ville du moyen âge. Nos promenades actuelles portent le nom de boulevards ou même de fossés, parce que primitivement elles se sont établies sur les anciens fossés comblés, ou les boulevards aplanis. Tant que l'artillerie n'a pas existé, ou a été dans l'enfance, ce n'était guère que par un siège et par la famine qu'on pouvait réduire les villes ainsi fortifiées, tant qu'à l'intérieur il existait une milice vigilante pour prévenir les surprises ou déjouer les trahisons, courageuse pour utiliser les savants moyens de défense élevés en temps de paix. Voilà pourquoi les sièges tiennent si large place dans l'histoire militaire ancienne ou même du moyen âge. Dans la guerre de Cent ans, fameux sont les sièges de Calais, de Cherbourg, de Rouen, de Melun, de Meaux. Nos modernes résistances pâlissent fort à côté de l'héroïsme déployé par les défenseurs et les habitants des cités qui viennent d'être nommées.

Pour réduire une ville par la famine, il fallait opposer fortifications à fortifications, et construire une seconde enceinte enveloppant la première, construire comme une seconde ville, à cela près que tout y était dirigé pour forcer la première. C'est l'idée que Froissard nous donne des travaux exécutés par Édouard III autour de Calais. « Le roi Édouard, nous dit-il, fit bâtir hôtels et maisons et charpenter de gros merrain. Il fit couvrir lesdites maisons qui étaient ordonnées par rues, d'estrain (chaume) et de genêts; et avait en cette neuve ville du roi toutes choses appartenant à une armée et plus encore, et place ordonnée pour tenir marché le mercredi et le samedi; et là étaient merceries, boucheries, halles de drap et de toutes autres nécessités[1]. »

Les assiégeants devaient en effet se loger, loger les chevaux, emmagasiner les armements et les provisions. C'est à quoi étaient destinées les constructions appelées bastides, ou bastilles. Pour leur rendre plus difficile ce premier établissement, nous verrons les Orléanais raser leurs faubourgs et toutes les constructions en dehors des remparts. Les assiégeants devaient s'établir à une distance suffisante pour ne pas être trop inquiétés dans ce premier travail; élever des fortifications pour défendre l'accès des bastilles; c'est ce que désigne le mot boulevard, constructions en terre, retenues par des fascines, hérissées de parapets, renfermant souvent des taudis, espèces de guérites pour les sentinelles ; le tout était joint à des fossés, offrant le double avantage de protéger les demeures des assiégeants, et en se prolongeant de relier les unes aux autres les diverses bastilles et de leur permettre de communiquer entre

1. FROISSARD, *Chroniques*, liv. I, ch. CCXCVII.

elles. Il y avait souvent double fossé : l'un du côté de la ville, pour se protéger contre les assiégés ; l'autre du côté de la campagne, pour se protéger contre les assaillants du dehors, et aussi arrêter les convois d'approvisionnements. Monstrelet, parlant du siège de Rouen, nous dit que les Anglais, « sitôt qu'ils purent firent des fossés entre la ville et leurs logis, sur lesquels ils firent de fortes haies d'épines ; par quoi lesdits assiégeants ne pouvaient être ni surpris, ni travaillés, sinon par canons et par traits... Et encore lesdits Anglais firent en plusieurs et divers lieux moult de fossés profonds en terre pour pouvoir aller d'un logis à un autre, sans être atteints de traits de canons, et autres habillements (machines) de guerre par lesdits assiégés[1]. » Y avait-il une rivière, il fallait en intercepter le cours.

Il est manifeste que les Anglais ont dû employer à Orléans les moyens qui leur avaient réussi précédemment. Un chroniqueur nous dira même que jamais encore ils n'avaient déployé tant d'habileté. Des ponts-levis sur les fossés des assiégeants et des assiégés permettaient de franchir l'obstacle sans difficulté, quand ceux qui en étaient les maîtres y trouvaient leur avantage. Tandis que les assiégés s'efforçaient d'arrêter, de détruire les travaux des assiégeants, les assiégeants de leur côté cherchaient à surprendre la place, à y faire brèche, à y pénétrer par assaut.

Pour ourdir la trame du siège et créer comme une seconde ville militaire en face de la première, il fallait d'abord s'emparer d'un point important, s'y établir fortement, et de là dresser le réseau, en assurer la solidité, en ménageant de loin en loin des postes fortifiés et bien défendus, faire une suite de bastilles. Dans l'attaque même de la place, il fallait, si on le pouvait, arriver jusqu'aux fossés. On les comblait promptement avec des fascines, des bourrées, tout ce qu'on avait sous la main. Les fossés une fois comblés, l'on arrivait aux remparts, l'on appliquait les échelles et l'on montait, quelquefois sous une grêle de toutes sortes de projectiles, pierres, graisse fondue, traits, etc. C'était l'assaut. Pour se protéger contre les projectiles, on se couvrait de pavois, ou pavés, sorte de boucliers en bois, et en cuir, qu'on adaptait aux épaules, et qui couvraient la tête tout en laissant la liberté des bras. Il existait de ces sortes de pavois dont on se servait à terre. Montés sur des roues mobiles, ils étaient munis de petites ouvertures par lesquelles on lançait les flèches, tandis qu'on était soi-même abrité.

Quand on le pouvait, on pratiquait encore des mines. Au fur et à mesure que l'on creusait le terrain, on l'étayait avec des poutres. Arrivé au point voulu, on remplissait la mine de matières inflammables, et l'on

1. MONSTRELET, ch. CXCVI.

y mettait le feu. Le sol en s'éboulant faisait sauter le rempart, la tour, le boulevard qu'il supportait; un vase d'eau, par ses oscillations, avertissait les assiégés du travail souterrain. L'on contre-minait alors, et au siège de Melun assiégeants et assiégés se livrèrent ainsi des combats dans les entrailles de la terre.

L'on ne comprendrait pas les Chroniques, si l'on n'avait présentes à l'esprit ces notions rudimentaires de l'art de la guerre au moyen âge. Ajoutons encore les détails suivants.

III

Ce n'étaient pas les soldats qui touchaient la paye, c'était le capitaine, le chef qui les avait enrolés. Il faisait ce que, dans le langage du temps, on appelait une *endenture*, c'est-à-dire un engagement par un écrit endenté, à peu près dans la forme de nos mandats-poste. Il s'obligeait à fournir, pendant un temps déterminé, ordinairement six mois, un an, tant d'hommes d'armes, d'archers, etc. ; on lui promettait pour chacun une solde convenue ; il devait au jour fixé *faire ses montres*, c'est-à-dire les présenter à l'inspection; il touchait la somme ; à lui de s'arranger avec sa troupe. C'était une source d'immenses désordres. La pénurie du trésor, les gaspillages des favoris ne permettaient pas toujours de payer le capitaine, et le capitaine payé ne payait pas toujours ses soudoyés. Ces derniers, avides de pillages, prompts à toutes les violences, se jetaient alors partout où ils espéraient se pourvoir non seulement du nécessaire, mais satisfaire leur cupidité, leur luxure ; ils se portaient contre les faibles aux excès décrits ailleurs. Parfois ils imposaient ce que la langue du temps appelle des *apatissements*, c'est-à-dire une contribution que l'on devait payer, sous peine de se voir incendié, torturé, emmené prisonnier. On cachait ce que l'on avait de précieux. Pour forcer de dévoiler le trésor, on a vu de ces pillards brûler à petit feu celui qui était soupçonné d'avoir frustré leur avidité.

Il a fallu bien du temps pour faire pénétrer au sein des sociétés en guerre le respect de la vie humaine, adoucir, puisqu'il ne peut pas disparaître, ce fléau terrible des mêlées sanglantes et ordonnées, épargner au moins les meurtres inutiles. A chaque page, à la suite de forteresses emportées, l'on voit des chiffres relativement élevés d'hommes pendus. C'étaient surtout ceux qui n'étaient pas en état de payer leur rançon. L'on verra un chroniqueur regretter la mort des capitaines anglais aux Tourelles, non pas, comme la Pucelle, par pitié pour leurs âmes, mais parce que, prisonniers, on eût pu en tirer une riche rançon. Ces rançons,

sous le nom de profits de guerre, entraient fort en ligne de compte. Une curieuse délibération du conseil d'Angleterre, citée par Rymer, nous apprend qu'un des motifs mis en avant pour accepter la rançon exorbitante offerte par le duc de Bourbon, c'est qu'étant malade, il pourrait mourir dans les fers, comme il mourut en effet, et que l'on serait privé de tout profit. On mesurait la rançon à la richesse vraie ou présumée du prisonnier. Moyennant des otages, on permettait quelquefois au captif d'aller la querir, ou la mendier auprès de ses vassaux, de ses amis, du suzerain. La fidélité à la parole donnée est un des beaux côtés du moyen âge; les Régulus y abondent.

« L'usage était que le capitaine reçût le tiers des prises appartenant à ses soldats. Sur ce qui restait, le roi prélevait encore son tiers, et de même son tiers sur les profits personnels du capitaine[1]. » Il faut entendre par ces prises, et les prisonniers et le butin de toute sorte, armes, chevaux, meubles, etc. Le butin était vendu à l'encan; le capitaine présentait un état des ventes, et jurait que tout était en conformité avec la vérité. Les rois, les princes du sang royal, les lieutenants généraux, devaient être remis au roi, qui s'engageait à donner aux preneurs[2] un dédommagement convenable.

CHAPITRE IV

ORLÉANS EN 1429.

SOMMAIRE : I. — Les armoiries d'Orléans. — Sa position sur la Loire. — Son site. — Ses portes. — Ses tours. — Son pont. — Le faubourg de la rive gauche, le Portereau. — Iles de la Loire. — Le port du Bousquet ou de Saint-Loup. — Saint-Loup.

II. — L'Orléanais redevenu apanage princier contre l'engagement pris par Charles V. — Les princes d'Orléans. — Charles d'Orléans. — Le poète. — L'administration du duché. — L'évêque d'Orléans, Jean de Saint-Michel. — Administration municipale. — Les archives municipales dépouillées par le chanoine Dubois.

III. — Promesse de Salisbury de respecter les possessions du duc d'Orléans. — Les Orléanais se préparent à soutenir le siège. — Double impôt. — Réparations aux murailles. — Appel à Dieu. — L'artillerie. — Appel aux autres villes de France. — Comment elles répondent. — Les états généraux de Chinon.

1. L. JARRY, *le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, p. 35-39.
2. BOUCHER DE MOLANDON et DE BEAUCORPS, *l'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc*, p. 194 et suiv.

I

Trois cœurs figurent sur les armoiries d'Orléans. Serait-ce pour signifier que si Paris est la tête de la France, Orléans en est le cœur? sans discuter cette assertion, il est certain qu'Orléans est sensiblement assis au centre de la plus vivifiante des artères françaises, la Loire. Né dans les Cévennes, au Gerbier-de-Joncs, le fleuve central prend sa course vers le nord-ouest, et puis tout à coup, comme pour prolonger ses bienfaits et retarder son anéantissement dans l'Océan, il revient sur lui-même et fléchit vers le sud, tout en continuant vers l'ouest. Orléans se trouve au sommet de cet angle rentrant. A une époque où le commerce se faisait surtout par la navigation fluviale, Orléans se trouvait ainsi par la rivière en communication avec de nombreuses provinces: le Nivernais, le Bourbonnais, le Forez, vers l'est; le Blésois, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne méridionale, au sud-ouest.

Bâtie sur la rive droite de la Loire, sur un coteau de médiocre élévation, la ville étend insensiblement ses pieds vers le midi, jusqu'aux eaux du fleuve. En 1429 son enceinte n'était guère que le quart du pourtour actuel; mais en dehors des remparts s'étendaient de populeux faubourgs, réputés les plus beaux de France, renfermant une population aussi nombreuse que celle qui vivait à l'intérieur des murailles. L'enceinte était un quadrilatère de 500 à 600 mètres de côté.

Cinq portes mettaient en communication la ville et les faubourgs. Au nord la porte Parisie, route de Paris; à l'est la porte de Bourgogne, à l'intersection actuelle des rues de Bourgogne et du Bourdon-Blanc; au midi la porte du Pont défendue par les Tourelles; au nord-ouest la porte Bannier non loin du lieu où s'élève la statue équestre de Jeanne d'Arc; à l'ouest la porte Renard vers l'extrémité de la rue du Tabour.

Les murailles, épaisses de 2 mètres à $2^m,50$, hautes de $6^m,50$ à 10 mètres, étaient bordées de fossés de 13 mètres de largeur et de 6 mètres de profondeur; elles étaient hérissées, à une distance qui variait de 60 à 70 mètres, de près de quarante tours, à demi saillantes, à trois étages, de 10 mètres de diamètre[1]. Avec les nombreux clochers des diverses églises, toutes ces cimes devaient présenter l'aspect d'une forêt de pierres.

César appelle *Genabum*, qui est bien, ce semble, Orléans, l'entrepôt des Carnutes, *Carnutorum emporium*. Situé sur la rive droite, Orléans confine en effet avec le pays de Chartres, ou la Beauce, et met ce fertile pays en communication avec le centre et le midi de la France. Sur la rive gauche,

1. Boucher de Molandon et de Beaucorps, *l'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc*, p. 70 et suiv.

c'est la Sologne, pays jusqu'à ce siècle stérile. Dès la plus haute antiquité un pont mettait les deux rives en communication. Celui de 1429 a subsisté jusqu'en 1760, où le pont actuel fut construit à une légère distance en aval du précédent.

L'ancien pont avait dix-neuf arches ; il portait sur des piliers pour la plupart carrés ; on y avait construit des maisonnettes où, à cause de la fréquence des passants, de petits commerçants avaient installé leurs boutiques. La largeur du pont était de 80 pieds. A la sixième arche on trouvait une forteresse appelée la forteresse Saint-Antoine. Ce nom lui venait de deux îlots, ou comme on les appelait de deux mottes, qui étaient au pied, et sur lesquels avait été construit, pour les étrangers, un hôpital dédié à saint Antoine. La forteresse était défendue par un boulevard connu sous le nom de la Belle-Croix, d'une haute et magnifique croix, élevée sur le pont, non loin de cette même forteresse.

A la dix-huitième arche se trouvaient les fameuses Tourelles, deux tours très fortes, jointes par un bâtiment sous lequel il fallait passer pour traverser le pont. On accédait à la dix-neuvième arche par un pont-levis. Les machines destinées à l'élever et à l'abaisser étaient dans le bâtiment des Tourelles, ainsi que d'autres engins communs aux forteresses du temps, tels que la herse. Un bras de la Loire passait donc entre les Tourelles et la rive gauche, qui se trouvait, elle aussi, puissamment défendue par un boulevard de 60 pieds de long, sur 80 pieds de large ; boulevard entouré aussi de fossés larges de 80 pieds. Le boulevard était fait avec de la terre retenue par des pieux, et par une maçonnerie du côté de la rivière. Il était couronné par une fraise de longs pieux plantés obliquement et liés ensemble avec de longues planches et des chevilles de fer[1].

Au sortir du boulevard, ou mieux du pont, on entrait dans le faubourg connu encore sous le nom de Portereau. Il n'y avait qu'une petite place à traverser, d'environ deux cents pas, pour toucher à l'église des Augustins, située au lieu où se trouve la croix devant laquelle stationne encore aujourd'hui la procession du 8 mai.

Le Portereau avait et a encore pour principale paroisse l'église Saint-Marceau, mais à l'est et sur un des côtés se trouvait déjà la paroisse Saint-Jean-le-Blanc ; à l'ouest, dans la campagne, à deux kilomètres à peu près, l'on voyait la paroisse toujours existante de Saint-Privé.

Le cours de la Loire, beaucoup moins encaissé qu'il ne l'est présentement, comptait nombre d'îles. Citons celles dont le nom revient dans l'histoire de la délivrance. C'était, en aval de la rivière, au-dessous du pont, l'île Charlemagne, entre l'église Saint-Laurent sur la rive droite et

1. L'abbé DUBOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, éditée par M. Charpentier. Voir p. 170 et suiv. la magistrale description de l'ancien pont.

Saint-Privé sur la rive gauche ; c'était entre Saint-Jean-le-Blanc et les Augustins, l'île aux Toiles ; enfin, notablement plus en amont, l'île aux Bœufs ; elle était située entre le port du Bousquet, appelé encore Saint-Loup, sur la rive gauche, et le couvent Saint-Loup sur la rive droite, au haut d'une élévation. Il importe, pour l'intelligence de ce qui sera dit dans la suite, de se rendre compte de ces trois indications.

Quand on sort d'Orléans par la porte de Bourgogne, c'est-à-dire en se dirigeant vers l'est, on trouve un gracieux mamelon dominant d'un côté les routes de Châteauneuf et de Pithiviers qui se joignent à la base, et de l'autre surplombant la Loire d'environ 400 pieds. C'est Saint-Loup. Au temps de Jeanne d'Arc, Saint-Loup était un monastère de religieuses cisterciennes, converti par les Anglais en une forte bastille, la première qu'emporta la Vierge guerrière. La Loire passe aujourd'hui à ses pieds ; il n'en était pas ainsi au XVe siècle. Elle coulait sur la rive gauche ; des marécages s'étendaient du côté de la rive droite sur laquelle se trouvait le monastère ; venait ensuite la grande île Charlemagne ; plus loin était le port Saint-Loup ou du Bousquet, appelé Saint-Loup du monastère qui était sur la rive opposée, du Bousquet, probablement à cause des arbustes au milieu desquels il était comme caché[1].

II

Le règne du roi Jean fut désastreux pour la France, et pas seulement par le fatal traité de Brétigny ; il le fut encore par les apanages qu'il qu'il constitua à ses fils ; le Berry à Jean, l'Anjou et le Maine à Louis, la Bourgogne à Philippe. Il ne créa pas seulement comme autant de cours rivales de la cour du suzerain, d'un luxe ruineux pour les provinces ; il jetait les semences de guerres sans fin, de ces guerres de successions princières qui ont ensanglanté notre histoire jusqu'à notre siècle. Il retardait l'unité nationale, et l'ébranlait dans le degré où elle était déjà accomplie. Charles V comprit le danger ; il abolit les apanages territoriaux et ne voulut réserver aux cadets de la famille régnante que des avantages pécuniaires. Ce qu'un roi a établi, son successeur peut le détruire. Il en fut ainsi de la sage mesure édictée par Charles V. Charles VI, après avoir donné la Touraine en apanage à son frère Louis, trouvant trop inférieurs les revenus de cette province, la reprit, et, en échange, donna l'Orléanais.

Les Orléanais avaient obtenu de Charles V la promesse de n'être

1. L'abbé Dubois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 188 et suiv.

jamais distraits du domaine royal, et de relever toujours immédiatement de la couronne. Ils réclamèrent l'exécution de la promesse ; l'évêque fut l'interprète de leurs doléances ; elles ne furent pas écoutées et le frère du monarque devint le duc d'Orléans. Le duché comprenait dix châtellenies ; plusieurs en Beauce, en Gâtinais, en Sologne. Louis d'Orléans avait acheté le comté de Blois et de Dunois. Valentine, sa femme, lui avait apporté le comté d'Asti. Il était en état de lutter avec son cousin de Bourgogne, Jean sans Peur. On sait ce qui en résulta. Il a été déjà dit plusieurs fois qu'à l'arrivée de la Libératrice les deux fils légitimes du duc d'Orléans étaient prisonniers en Angleterre : Jean, le plus jeune, depuis 1412 ; Charles, l'aîné, depuis 1415. La postérité masculine de Charles VII devant finir après deux générations, le fils de Charles devait être Louis XII, et le petit-fils de Jean, François I[er]. C'est probablement la raison du particulier intérêt que leur témoigna toujours la Libératrice.

Si les Orléanais avaient vu avec peine un prince s'interposer entre eux et le roi, il semble cependant qu'ils s'attachèrent promptement à leur duc et à sa postérité, et spécialement à Charles. La famille avait les qualités qui gagnent les multitudes, du charme dans la personne, de l'élégance dans les manières, du courage sur le champ de bataille, beaucoup de magnificence dans le train de vie, de la splendeur dans les manifestations de la foi, un fonds de bonté dans l'éclat d'un luxe qui pesait lourdement sur les peuples. Le chef de la race était tombé dans la force de l'âge sous les coups d'un cousin assassin ; son fils languissait dans une longue captivité ; c'était plus qu'il n'en fallait pour obtenir une popularité qui est à l'honneur de ceux qui la départent, plus encore qu'à l'honneur de celui qui en est l'objet.

Les amis des lettres saluent dans le prince captif un des fondateurs de notre poésie moderne, bien supérieur à Villon. On admire dans les ballades, les rondeaux, les virelais, par lesquels Charles d'Orléans charmait les ennuis de sa captivité, la fraîcheur, la délicatesse, la naïveté du sentiment. Faut-il dire que, ayant parcouru ces poésies, nous avons été frappé de l'égoïsme dont elles sont l'expression? A part une prière à Dieu pour la cessation de la guerre, nulle part on ne rencontre un sentiment de compassion pour les peuples que sa querelle avait rendus si malheureux ; nulle part le nom de l'héroïne qui lui avait rendu sa ville et son duché, pas une allusion à celle qui lui avait témoigné un si touchant intérêt !

Les officiers du duc continuaient à administrer le duché en son nom, à en percevoir les revenus, faisant arriver de larges sommes au captif. Raoul de Gaucourt était bailli d'Orléans, a-t-il été déjà dit. Guillaume Cousinot, dont il sera bientôt plus longuement parlé à propos

de sa *Chronique*, remplissait les fonctions de chancelier, et était à la tête de l'administration du domaine ducal. La charge de trésorier était dévolue à Jacques Boucher. Les revenus seigneuriaux s'accumulaient entre ses mains ; il en faisait passer une partie au prisonnier, et il acquittait avec le reste les dettes et les libéralités du prince.

Le siège épiscopal d'Orléans était occupé par un de ces Écossais si nombreux alors en France, par Jean de Saint-Michel. D'abord chanoine, l'élection du chapitre, en 1426, le porta au premier rang. Les Chroniques ne parlent guère de lui que lorsqu'elles donnent le nom des personnages qui après la défaite de Rouvray quittèrent la ville. Il ne semble pas qu'il fût à Orléans lors de la délivrance. On regrette de lui voir une attitude si effacée.

La ville jouissait du privilège, dont elle était justement jalouse, de s'administrer elle-même. Tous les deux ans, le 22 mars, dans une élection à deux degrés, sagement tempérée, douze procureurs étaient élus ; ils nommaient un receveur, c'est-à-dire un trésorier chargé des recettes et des dépenses. Il ne recevait et ne dépensait rien que sur reçu ; à la fin de sa gestion, il rendait ses comptes devant une assemblée à laquelle le bailli assistait.

Les trois quarts des recettes étaient consacrés aux fortifications de la ville. Ces dépenses étaient inscrites à part sur un registre portant le titre de « Comptes de forteresses ». Le clergé fournissant le sixième des dépenses de *forteresses*, trois de ses membres étaient présents au conseil des procureurs quand il s'agissait de déterminer l'emploi des sommes affectées à la défense de la ville. Le quatrième quart des recettes était destiné à subvenir aux besoins courants de la cité.

Dans le premier quart de ce siècle, un chanoine d'Orléans, M. l'abbé Dubois, a eu la patience de dépouiller ces monuments du passé, et de faire, surtout en ce qui regarde le siège de 1429, des travaux de grand mérite. N'ayant pas eu le temps de mettre la dernière main à ses écrits, il les légua à la bibliothèque de sa ville natale. M. Paul Charpentier a donné en 1894 sous ce titre, *Histoire du siège d'Orléans*, par l'abbé Dubois, une série de dissertations fort lumineuses. Ce ne sont pas tous les travaux du docte chanoine sur le célèbre événement et sur sa ville natale. Il a laissé de précieux et longs extraits des « Comptes de la ville » qu'il a fouillés avec une patience de bénédictin. Depuis, de nombreux Orléanais, par la naissance ou par le domicile, ont écrit sur le siège. Ils se sont aidés des écrits de l'érudit chanoine, plusieurs, beaucoup plus qu'ils ne l'ont dit. Quels larges emprunts lui a fait l'ingénieur Jollois, qui le cite à peine. Il serait facile de prouver que plus d'une note de Quicherat lui a été prise ; et l'érudit paléographe ne le nomme que

lorsqu'il peut le combattre, avec raison il est vrai; mais est-ce bien de l'honnêteté littéraire de ne faire connaître celui que l'on a spolié qu'en montrant les pierres fausses qui se trouvent dans son trésor[1]?

III

Plusieurs Chroniques nous affirment que le duc d'Orléans avait obtenu de Salisbury la promesse que la guerre ne s'étendrait pas à ses États, qu'il ne pouvait pas défendre. Les comptes municipaux d'Orléans de 1424 à 1426 mentionnent des sommes payées par le duché pour obtenir abstinence de guerre[2]. Le bâtard avait récemment traité dans ce but; mais Bedford aurait refusé de ratifier la convention.

Avant le siège, les bourgeois avaient énergiquement refusé à plusieurs reprises d'admettre des garnisons dans leur ville; ils savaient que ces défenseurs étaient le plus souvent aussi tyranniques et aussi insolents que les ennemis eux-mêmes[3]; mais à l'approche du siège ils leur ouvrirent leurs portes, et les Chroniques nous diront qu'ils n'eurent pas à s'en repentir.

Sans se rassurer sur les promesses de Salisbury, les Orléanais firent leurs préparatifs de défense. Ils s'imposèrent un premier emprunt dont, le 6 septembre 1428, le bâtard d'Orléans autorisait la perception, ordonnant des contraintes contre les récalcitrants; ils s'en imposaient un second en décembre, et le lieutenant général faisait une seconde ordonnance pour en prescrire la collecte[4]. De nombreux citoyens, notamment les ecclésiastiques, faisaient des dons volontaires[5]. On fit aux tours, aux portes, aux fossés, les réparations nécessaires pour les rendre inexpugnables dans la mesure du possible. On se garda bien d'oublier d'intéresser le ciel; des supplications publiques furent indiquées, les corps des saints patrons furent honorablement portés à travers les rues de la cité[6].

Orléans se mit à fondre des canons: on en compta durant le siège

1. C'est un procédé commode pour décrier la science cléricale, tout en la pillant. Il est connu et largement exploité. D'après le sophiste Victor Cousin, les Jésuites, lors de leur suppression, n'avaient plus d'homme de valeur; et ce grand maître de l'Université s'acquérait un des titres dont il était le plus fier, celui de traducteur de Platon, en éditant sous son nom la traduction manuscrite qu'en avait laissée un de ces Jésuites supprimés, le Père Grou.

2. M[lle] DE VILLARET, *Campagne des Anglais* (1421-1428), Pièces justificatives, p. 134.

3. DUBOIS-CHARPENTIER, p. 392 et suiv.

4. *Ibid.*, p. 427 et suiv.

5. *Ibid.*, p. 422. — M[lle] DE VILLARET, p. 61 et 136.

6. DUBOIS, Ms.

jusqu'à soixante et onze de calibres inégaux, sur les tours et sur les murailles. Il y eut douze canonniers payés par la ville, ayant chacun plusieurs servants sous leurs ordres [1]. Dès le mois d'octobre le roi fait venir d'Angers à Chinon Jean de Montesclère, et l'envoie à Orléans où il devait rendre tant de services, et devenir si fameux sous le nom de Jean le Lorrain [2]. Les achats de poudre, de traits, de pierres à canon remplissent une fort grande partie des comptes de la ville de 1429-1430, que MM. Paul Charpentier et Cuissard ont eu l'heureuse inspiration de faire imprimer. Cinq cents livres tournois furent payés au bâtard d'Orléans pour quatorze mille traits qu'il avait fait venir pour la semaine de la délivrance [3]. Des provisions de ce genre abondent dans les comptes de commune et de forteresse. Dans des lettres de février 1430, datées de Jargeau, Charles VII rendait bon témoignage à ces efforts des Orléanais, et les en récompensait par l'octroi de plusieurs privilèges [4].

Les Orléanais firent appel aux villes de France. Ils envoyèrent un seigneur et un bourgeois solliciter les villes du Midi. Dans la séance du 13 avril 1429, à Toulouse, le sire de Malhac donne lecture d'une lettre des habitants d'Orléans priant qu'on veuille bien leur donner secours en argent, ou en matériel de guerre [5]. Ces envoyés avaient sans doute parcouru, ou ils allaient parcourir les autres villes importantes du Languedoc. La pénurie était extrême partout; cependant on voit les habitants de Montpellier envoyer du salpêtre, du soufre, des arbalètes; les villes du Bourbonnais et de l'Auvergne avaient expédié de l'acier [6], Moulins 200 livres de poudre [7]. C'est donner deux fois que donner promptement; Poitiers semble avoir la palme, puisque, dès le 9 décembre 1428, le Carme Vilaret reçoit du maire Larcher la somme de 20 livres tournois pour avoir porté à Orléans la somme de neuf cents livres, que les gens d'Église, bourgeois et habitants de Poitiers, envoient à ceux d'Orléans [8]. La somme était considérable pour l'époque; La Rochelle envoie 400 livres, Tours 600 livres [9]. Gien, Bourges, Châteaudun, Angers, Albi, Clermont sont aussi citées comme ayant fait arriver des secours en argent, ou en munitions de guerre [10]. Les états étaient réunis à Chinon

1. *L'Armée anglaise vaincue sous les murs d'Orléans*, p. 81. — Charpentier et Cuissard, *Comptes de la ville*, p. 301 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 183.
3. *Ibid.*, p. 261.
4. *Ibid.*, p. 267.
5. Extrait des registres municipaux (*Annales du Midi*, avril 1889, p. 25).
6. Mlle de Villaret, p. 146.
7. Inventaire des Archives de Moulins, n° 263.
8. Mantellier, *Siège d'Orléans*, p. 218.
9. Mlle de Villaret, p. 140.
10. Mantellier, p. 72.

alors que Salisbury envahissait les bords de la Loire ; ils votèrent, malgré la misère qui régnait partout, un subside de cinq cent mille livres ; le clergé renonça pour ce payement à ses privilèges d'exemption, en même temps qu'il prescrivait pour chaque vendredi des supplications solennelles[1].

CHAPITRE V

LE SIÈGE D'ORLÉANS JUSQU'A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — Bedford, libre du côté de l'Angleterre, veut imposer l'acceptation du traité de Troyes. — Combien le moment était favorable. — Endenture de Salisbury. — Contingents français. — Orléans devenu l'objectif au lieu d'Angers. — Début de la campagne. — Conquête de quarante places. — Janville, Meung, Beaugency, Sully, Jargeau. — Salisbury s'installe le 12 octobre dans le faubourg du Portereau à moitié incendié. — Le boulevard du Pont, les Tourelles enlevés, malgré une héroïque résistance. — Coup qui frappe Salisbury.

II. — Ralentissement momentané dans les opérations du siège. — Elles sont reprises. — Les Orléanais détruisent leurs faubourgs, complètent leurs armements. — Guillaume Duisy et le coulevrinier Jean le Lorrain. — Les Anglais commencent leurs bastilles sur la rive droite et les continuent malgré les assiégés qui essayent vainement de les arrêter.

III. — La défaite de Rouvray et le comte de Clermont, Charles de Bourbon. — Sa fuite honteuse. — Il quitte Orléans avec deux mille combattants. — Ses vaines promesses. — Négociations pour remettre la place entre les mains du duc de Bourgogne. — Refus hautain de Bedford. — Les Bourguignons rappelés du siège.

IV. — L'investissement. — La bastille Saint-Loup. — Le nombre des bastilles. — Leur situation. — Double fossé. — Tous les chemins interceptés. — De la bastille de Fleury aux-Choux.

V. — Pénurie de vivres et particulièrement de pain. — Les divers ravitaillements énumérés par le *Journal du siège.*

VI. — Du nombre des assiégeants, et des défenseurs de la ville.

I

Bedford avait passé dix-huit mois en Angleterre. Il lui avait fallu ce temps pour mettre fin aux complications que lui avait causées son frère Glocester par ses scandales, ses dissensions avec le Cardinal, leur oncle, et surtout par sa tentative de mariage avec Jacqueline de Hainaut. De retour à Paris, dans les premiers jours d'avril 1427, il s'était appliqué à pousser la conquête et à assurer l'exécution du traité de Troyes. Un conseil avait été formé pour réduire les dernières places de la Champagne qui tenaient

1. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 170 et suiv.

encore pour le parti français : Beaumont, Mouzon et même Vaucouleurs; il en a été parlé dans le volume précédent[1].

L'effort principal devait désormais se porter sur la Loire. S'assurer de son cours, c'était s'ouvrir l'entrée au cœur même des États du roi de Bourges. L'occasion était favorable : le jeune roi était sans argent, sans autorité, et n'avait guère pour soldats que des mercenaires et des soudoyés, aussi odieux à ses sujets que les ennemis eux-mêmes. On a vu que Thomas de Montagut, comte de Salisbury et du Perche, allié à la famille royale, était réputé le général le plus habile de l'Angleterre. Dès le 24 mars 1428, il contractait avec le gouvernement anglais une endenture ou engagement, par lequel il s'obligeait à repasser à la fin de juin dans cette France, théâtre de ses longs exploits, à la tête de six cents hommes d'armes, six chevaliers bannerets, trente-quatre chevaliers bachelets, et dix-sept cents archers. Aucun ne pourra être du royaume de France, ni de ceux qui, ayant des possessions en France, seraient repassés en Angleterre sans licence du régent[2]. A la date du 21 juin, un ordre royal prescrivait à tous les enrôlés de se trouver à Sandwich le vendredi suivant[3].

De nouveaux contingents furent levés sur le continent. Pour soutenir l'expédition, la Normandie fut imposée d'une contribution de 71 087 livres, et ordre fut donné aux seigneurs de tenir prêts les contingents féodaux[4].

La conquête d'Angers, et des parties du Maine et de l'Anjou non encore soumises, était donnée, en Angleterre et en France, comme le but de l'expédition. A la suite de conseils tenus à Paris, la destination fut changée, et Orléans devint l'objectif. Il semble, en effet, que c'était bien la clef des conquêtes à faire.

Salisbury entra en campagne dès la première quinzaine du mois d'août, et dès le 5 septembre il écrivait au maire et aux *aldermen* de Londres une lettre dans laquelle il leur dit avoir réduit à l'obéissance quarante villes, châteaux et églises fortifiées. Il les nomme. On y remarque Nogent-le-Roi, Rambouillet, Marcheville, Patay et surtout Janville.

Cette châtellenie de l'Orléanais, sur les confins du pays Chartrain, était importante, et facilitait les communications avec Paris. Entourée d'une double enceinte de fossés profonds, de murailles flanquées de tourelles, la grosse tour du château pouvait offrir, et offrit en effet une sérieuse résistance. Salisbury, qui avait assisté à bien des assauts, déclare n'en avoir

1. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 78 et suiv.
2. Rymer, t. IV, p. 28 et 135.
3. *Ibid.*, p. 138.
4. De la Normandie sous l'administration anglaise (*Mémoires des antiquaires de Normandie*, t. XXIV).

jamais vu d'aussi vif que celui que lui opposa la faible garnison du donjon de Janville. Salisbury se montrait cruel; tantôt il faisait mettre à mort la garnison ennemie, comme au Puiset; tantôt il incendiait la place, comme à Toury; d'autres fois il exigeait d'énormes rançons, ou ordonnait d'impitoyables massacres, comme à Janville. De Janville il envoya des hérauts sommer Orléans de faire soumission; les hérauts, bien reçus, furent renvoyés avec quelques présents, mais avec un refus bien net à ses injonctions.

Salisbury, dans sa lettre, annonce que son frère Hungerfort vient de s'emparer de Meung-sur-Loire, conquête facile puisque des habitants étaient venus à Janville lui proposer de lui livrer la place. La proposition avait été acceptée avec l'empressement que méritait la possession d'un semblable poste. Situé en aval d'Orléans, à 18 kilomètres, Meung commandait la Loire, et par son pont, en dehors de la ville, communiquait avec la Sologne. Salisbury les fortifia, et, pour y amener ses canons et ses engins de guerre, il fit, le 8 septembre, une démonstration contre Orléans, tandis que ses charrois passaient sans être inquiétés. Meung n'est qu'à 6 kilomètres de Cléry, sanctuaire célèbre de Notre-Dame, enrichi par la piété des fidèles. Salisbury envoya des Anglais en très grand nombre le piller, piller *les chanoines et les autres là retirés, et ils firent des maux innumérables*[1].

Baugency, à 8 kilomètres en aval de Meung, à 26 kilomètres d'Orléans, tomba à son tour au pouvoir du généralissime. C'était une nouvelle communication avec la rive gauche par l'antique pont de cette ville, une forte position à cause du puissant château qui le protégeait. La prise de petites places d'où l'on aurait pu être inquiété, telles que Mont-Pipeau, Marchenoir, La Ferté-Hubert, complétaient la sécurité de l'armée anglaise dans la Beauce[2].

Maître du cours inférieur de la Loire, Salisbury songea au cours supérieur. A 47 kilomètres à l'est d'Orléans, c'étaient le château et la ville de Sully, possession de Georges La Trémoille; à 17 seulement Jargeau, et dans l'intervalle Châteauneuf, résidence préférée des ducs d'Orléans. Tout fut occupé [3]. Il fallait ménager Georges La Trémoille. Le moyen était facile : un pied dans les deux camps, ce n'est pas d'aujourd'hui que les politiques égoïstes connaissent le système. Il a été déjà dit que le frère de Georges La Trémoille, le bourguignon de Jonvelle, préposé à la garnison de Sully, veilla fraternellement[4] sur les biens de celui

1. *Chronique de la Pucelle*, édit. de A. VALLET, p. 257.
2. *Ibid.*, p. 258-259.
3. *Ibid.*, p. 259.
4. *Ibid.*, 259 et suiv.

qui régnait sous le nom de Charles VII. Sully et Jargeau étant sur la rive gauche de la Loire, l'envahisseur se trouvait ainsi avoir franchi les limites que l'on donne aux États du roi de Bourges. Le général anglais, tout en rétrécissant de plus en plus le cercle autour d'Orléans, assurait ses communications avec Paris et la Normandie.

Le 7 octobre, un de ses lieutenants venait faire une démonstration contre le Portereau, le faubourg orléanais de la rive gauche sur laquelle Salisbury pouvait déjà se mouvoir à l'aise. Lui-même venait y camper le 12. A l'arrivée de l'ennemi, les Orléanais avaient mis le feu au faubourg, en particulier au couvent et à l'église des Augustins, tandis que, jour et nuit, ils travaillaient à fortifier le boulevard à l'entrée du pont. Les Anglais s'établirent sur les ruines, et, le feu éteint, se cantonnèrent très fortement aux Augustins, où la flamme n'avait fait que fort imparfaitement son œuvre. Ils y élevèrent bastille, boulevard, creusèrent double fossé, y braquèrent leur artillerie, et se mirent à canonner le pont, la ville, les Tourelles et avant tout le boulevard qui en défendait l'approche. Ils abattirent douze moulins sur bateaux.

Les Orléanais se défendaient héroïquement. A un assaut donné au boulevard susdit, on vit les femmes jeter sur les assaillants des cendres vives, de l'huile bouillante, des graisses fondues, et même repousser du bout de la lance dans les fossés les assaillants plus hardis[1]. Cependant les Anglais, en même temps qu'ils travaillaient à plein ciel, travaillaient aussi dans les entrailles de la terre. Ils avaient creusé une mine destinée à faire sauter le boulevard. Les défenseurs, qui s'en aperçurent, y mirent le feu et se retirèrent aux Tourelles en ramenant vers eux le pont-levis. Les Tourelles elles-mêmes fortement canonnées devinrent bientôt intenables; elles durent être abandonnées à leur tour le 24 octobre. En se retirant les assiégés rompirent une ou plusieurs arches du pont, et se fortifièrent à la Belle-Croix. Les Anglais, de leur côté, se hâtèrent de réparer les brèches faites aux Tourelles, et de les rendre *défensables et tenables contre toute puissance*[2]. Glasdall, le Glacidas de nos histoires, en fut constitué le gardien.

Cependant Salisbury était monté au plus haut étage de la tour. Là, à demi caché par le mur, entre Glacidas et un chevalier, il contemplait par une fenêtre l'assiette de la ville. Soudain un boulet de canon siffle, passe par l'ouverture, tue le chevalier, et des éclats du mur crève un œil à Salisbury, lui déchire une joue et le couche à terre. On l'emporte clandestinement; il est dirigé sur Meung, où il mourait le 3 novembre. Qui avait pointé un coup si heureux? On le dit parti de la tour de Notre-

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 261.
2. *Ibid.*, p. 265.

Dame. On ne connut jamais la main qui avait mis le feu[1]. Les Chroniques sont unanimes sur ce point. On a dû cependant faire de minutieuses recherches. Nul doute que le tireur n'eût été comblé de félicitations et bien récompensé. Cette ignorance totale n'est pas pour rendre invraisemblable le sentiment de ceux qui y ont vu la réponse de Notre-Dame au saccagement de Cléry. Une Chronique qui sera citée nous dira qu'un enfant avait allumé la mèche par espièglerie, et s'était enfui. La merveille subsisterait toujours; mais, dans ce cas, comment n'a-t-on pas retrouvé l'enfant fortuné? Comment les Cousinot et l'auteur du *Journal du siège* n'en ont-ils rien su, eux des Orléanais et des contemporains?

II

La mort de Salisbury consterna un moment les Anglais. La garde des Tourelles remise à Glacidas, les principaux chefs se retirèrent momentanément pour délibérer, tandis que Bedford venait à Chartres, afin de suivre les opérations. Il envoya des renforts et, durant les mois de novembre et de décembre, les Anglais finirent par bien s'asseoir sur la rive gauche, et rendre leurs positions plus fortes qu'elles ne l'avaient été du temps de Salisbury[2]. Être maître de la rive gauche, c'était intercepter la grande voie de communication entre Orléans et les États de Charles. Le point de départ du réseau avait été bien choisi.

On prévit bien, à Orléans, que le réseau serait continué. Le lendemain de la prise des Tourelles, le Bâtard, La Hire, Boussac, Chabannes, Villars, Coarraze, et d'autres encore, étaient venus relever le courage des habitants[3]. Sous leur impulsion, sans doute, les Orléanais prirent et exécutèrent une résolution héroïque, celle de détruire tous leurs faubourgs de la rive droite où il y avait vingt-deux églises, parmi lesquelles la riche collégiale Saint-Aignan. Tout fut si bien rasé, nous dit Jean Chartier, *qu'on pouvoit aller à pied et à cheval du côté de la Beauce aux lieux où avoient été lesdites églises et maisons.* Les faubourgs étaient réputés les plus beaux de France, a-t-il été déjà dit. La population renfermée dans les remparts dut en être doublée. L'œuvre de salutaire destruction s'exécuta en novembre et en décembre.

En même temps, les Orléanais complétaient leurs armements. Guillaume Duisy, *très soutil ouvrier*, adaptait la grosse bombarde qui jetait des pierres de cent vingt livres, le canon Rifflard, et le canon de

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 264. — CHARPENTIER et CUISSARD, *Journal du siège*, p. 10.
2. *Journal du siège*, p. 16 et suiv. et *Chronique de la Pucelle*, p. 265.
3. *Journal du siège*, p. 10-11; *Chronique de la Pucelle*, p. 263.

Montargis, qui devaient faire grands dommages aux Anglais [1]. Ce n'était que le début. Le *Journal du siège*, dit dans la suite, que, pour la défense, *furent trouvés d'innombrables nouveautés et subtilités de guerre plus que de longtemps auparavant il n'avoit été fait* [2]. *Le coulevrinier maître Jean, natif de Lorraine, que l'on disoit le meilleur maître qui fut lors d'icelui métier, faisoit sur tous les autres moult de mal aux Anglois.* Son tir était si juste qu'il abattait presque infailliblement l'homme qu'il visait, et parfois d'un seul coup en tuait plusieurs. Caché derrière l'arche de Belle-Croix, il promenait la mort aux Tourelles, relevait ses prouesses par sa bonne humeur. Feignant d'avoir été atteint par l'ennemi, il se faisait emporter comme mort ou mourant, sous les yeux des Anglais, et quelque temps après, de nouveaux coups leur prouvaient qu'il était bien vivant [3]. Il ne fut pas sans courir maints dangers. Les Anglais lui prirent une fois l'affût de sa coulevrine, une autre fois sa coulevrine même, et il ne se sauva qu'en se cramponnant au gouvernail d'un bateau où il n'avait pas pu entrer : il le détacha et aborda sur ce radeau improvisé [4].

Le jour de Noël amena une trêve, de neuf heures du matin à trois heures du soir, durant lesquelles le Bâtard, sur la demande de Glacidas, envoya au camp anglais *une note de ménétriers, trompettes et clairons qui firent grande mélodie* [5].

La lugubre musique de la guerre reprit aussitôt. Talbot, Scales, et d'autres seigneurs anglais qui, le 1er décembre, avaient amené à Glasdall un renfort d'hommes, de vivres et d'armes, conduisaient le 30 décembre un renfort de deux mille cinq cents combattants.

Ils allaient tendre le filet sur la rive droite. Ils s'emparaient encore d'une excellente position, de la hauteur de Saint-Laurent-les-Orgerils, qui leur était inutilement disputée; elle est située au bord de la Loire. Une bastille, dans l'île Charlemagne, au milieu du fleuve, facilitait les communications avec les bastilles de la rive gauche, Saint-Privé d'abord en face, et ensuite les Tourelles, les Augustins, et plus tard Saint-Jean-le-Blanc, si tant est qu'il ne fut pas encore dès lors occupé.

Il restait à continuer l'investissement sur la rive droite : c'est ce que firent les Anglais dans une étendue que nous essayerons bientôt de déterminer.

Cela ne se fit pas sans qu'on essayât de bien des manières de les traverser. Il y eut une suite de faits d'armes, d'escarmouches, de sorties de

1. *Journal du siège*, p. 17.
2. *Ibid.*, p. 91.
3. *Ibid.*, p. 18.
4. *Ibid.*, p. 28.
5. *Ibid.*, p. 18.

la part des assiégés, d'attaques de la part des assiégeants, tantôt par la porte Renard, tantôt par le boulevard Belle-Croix. Embuscades, surprises, enlèvements d'hommes et de convois, rencontres tantôt particulières, tantôt plus générales, tout ce que nous en savons se trouve raconté dans le *Journal du siège*. Ces faits particuliers sont des épisodes qui ne regardent pas notre sujet. Si les Orléanais, durant sept mois, tinrent les Anglais hors de leur ville, ils ne purent pas les empêcher d'ourdir leur trame autour de la cité, de resserrer leurs lignes, et de les amener à un point où leur sort était humainement désespéré, où l'Anglais regardait la ville comme moralement conquise. Rien ne contribua plus à réduire les assiégés à cette extrémité, que la défaite de Rouvray, dite la « journée des Harengs », subie le samedi 12 février, premier samedi de carême.

III

A cette époque les armées elles-mêmes observaient l'abstinence quadragésimale dans toute sa rigueur. Pas d'aliment gras du jour des Cendres à Pâques. En prévision de cette nécessité, d'immenses provisions d'aliments maigres, et particulièrement de harengs, avaient été faites à Paris pour l'armée assiégeante ; les paysans des environs avaient été réquisitionnés pour les amener au camp. Le jour des Cendres, trois cents chariots se mirent en marche, escortés par quinze cents soldats anglo-bourguignons et mille hommes des communes, sous le commandement de Fastolf et du prévôt de Paris, Simon Morhier.

Cependant Charles VII, pressé par les sollicitations d'Orléans et des capitaines, voulait frapper un grand coup. Il avait fait appel à Charles de Bourbon, comte de Clermont, et celui-ci était venu avec une nombreuse noblesse de l'Auvergne et du Bourbonnais. Il était à Blois avec quatre mille hommes, ou même plus. De nombreux chevaliers étaient accourus à Orléans dans la pensée d'aller rejoindre l'armée du Bourbon. L'occasion était favorable : on savait la venue du convoi ; il fallait l'enlever et battre les hommes d'armes qui les accompagnaient, priver les assiégeants des vivres attendus et du renfort militaire qui leur arrivait.

Le vendredi, quinze cents hommes, une fleur de chevalerie, parmi eux de nombreux Écossais, entre autres Jean Stuart, comte de Darnley, connétable d'Écosse, son frère Guillaume Stuart, sortirent d'Orléans, et allèrent rejoindre Bourbon et son armée dans les environs de Rouvray-Saint-Denis. Le plan fut arrêté : l'on ne descendrait pas de cheval ; l'avant-garde ne donnerait que sur l'ordre du chef, le comte de Clermont. Celui-ci, d'après le Faux Bourgeois de Paris, se tenait si sûr de la victoire

qu'il avait donné ordre de ne pas faire de prisonniers, de tout passer au fil de l'épée.

La Hire, les Stuarts, les chevaliers venus d'Orléans, destinés à former l'avant-garde, partent en exploration. La Hire voit les chariots s'avancer lourdement à la file les uns des autres. Le plus vulgaire bon sens ordonnait de fondre sur un équipage si encombrant, sans permettre à l'ennemi de se former en ordre de bataille. L'impétueux Gascon en grillait d'envie. Il envoie à Bourbon courrier sur courrier lui demander de pouvoir commencer l'attaque ; Bourbon refuse et prescrit qu'on l'attende. Pendant ce temps il se faisait armer chevalier, et faisait lui-même d'autres chevaliers.

Fastolf met ce retard à profit. Il improvise un camp retranché de forme rectangulaire avec ses chariots, ne laissant que deux ouvertures gardées par les archers. Il s'établit au centre avec ses guerriers, qui sont encore protégés par d'autres archers, qui tiennent leurs pieux fichés en terre, l'extrémité dirigée contre le poitrail des chevaux que leur cavaliers pousseraient contre cette haie de bois et de fer. Les menues gens, charretons et marchands, sont établis en dehors sur un des côtés.

Les Français de l'avant-garde, n'y tenant plus, s'avancent, et marquent leur approche par une grêle de traits qui tombent sur les charretons et les marchands, les transpercent, les dispersent, ou les forcent à rentrer dans le camp. Les Anglais restent immobiles. Stuart, n'y tenant plus, descend de cheval ; les uns imitent son exemple, d'autres poussent en avant leurs dextriers. Les chevaux vont s'enferrer sur les pieux des archers ; ou sont transpercés par les flèches qui partent du camp anglais. Le désordre se met promptement parmi les Français ; les chevaux se cabrent, reculent, et embarrassent piétons et cavaliers. Les Anglais sortent alors de leurs retranchements, tuent, massacrent, et donnent la chasse. Trois à quatre cents chevaliers, parmi lesquels les deux Stuarts avec leurs Écossais, jonchent bientôt le sol. Dunois, blessé, renversé de cheval, ne doit son salut qu'à la diligence des siens qui le remettent en selle. Le comte de Clermont averti, piqué de voir sa défense enfreinte, ne fait pas même semblant de secourir ses compagnons. Il eût pu ramener la victoire, car les Anglais, fiers de ce triomphe inattendu, se débandent dans la poursuite. Il n'en fit rien. Lui et ses nouveaux chevaliers, voyant la défaite des leurs, tournent bride vers Orléans ; *en quoi ils ne firent pas honnêtement, mais honteusement* [1]. Les Français perdirent de trois à quatre cents chevaliers des plus marquants ; les Anglais un seul homme

1. Voir, pour cette ignominieuse journée : le *Journal du siège*, p. 39-44 ; — MONSTRELET, ch. LIV ; — CHUFFART, édit. Tuetey, n° 495-496 ; — la *Chronique de la Pucelle*, p. 266-269, tous les chroniqueurs.

de nom, dit Monstrelet, les marchands et valets ne comptant guère à ses yeux.

Bourbon rentrait à Orléans sur le minuit, précédé ou suivi des autres fuyards, heureux de n'être pas inquiétés, ce semble, par les Anglais qui tenaient le siège. Grande fut la consternation à Orléans ; il y avait de quoi. D'après Chuffart, les vaincus étaient treize contre deux, proportion avouée aussi par la *Chronique orléanaise* de l'établissement de la fête du 8 mai, qui donne le chiffre de six contre un. On chercha une consolation dans la piété pour les morts : les Stuarts furent enterrés dans la cathédrale où un service, qui devait devenir annuel, fut royalement célébré pour le connétable d'Écosse et sa femme. Fastolf amena au camp, avec les dépouilles des vaincus, son convoi de *harengs*, qui donna le nom à la journée. Si l'on fit semblant de vouloir l'empêcher, ce ne fut pas au point de s'entre-toucher. C'est que, nous dira la Chronique de la fête du 8 mai, les vaincus de Rouvray étaient tellement effrayés de la journée qu'ils avaient perdue, que « lorsqu'ils virent les Anglais, homme ne pouvait les faire issir (*sortir*) de la ville ».

Le grand effort que l'on venait de faire n'avait donc abouti qu'à une ignominieuse défaite, à la perte de braves éprouvés, et à jeter dans Orléans un plus grand nombre de bouches à nourrir, alors qu'il était nécessaire de ménager la provision des vivres. On aurait fait au comte de Clermont cette dernière observation. Cela amena le gros événement raconté en ces termes par le *Journal du siège* : « Le vendredi, dix-huitième jour de février, se partit d'Orléans le comte de Clermont, disant qu'il voulait aller à Chinon, devers le roi, qui lors y était. Il emmena avec lui le seigneur de La Tour, messire Louis de Culan, amiral, messire Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, messire Jean de Saint-Michel, évêque d'Orléans, natif d'Écosse, La Hire et plusieurs autres chevaliers et écuyers d'Auvergne, du Bourbonnais et bien DEUX MILLE COMBATTANTS. Ce dont ceux d'Orléans les voyant partir ne furent pas bien contents ; mais, pour les apaiser, ils leur promirent qu'ils les secourraient de gens et de vivres. Après ce départ il ne demeura à Orléans que le bâtard d'Orléans et le maréchal de Sainte-Sévère avec leurs gens. Le comte de Clermont, qui depuis fut duc de Bourbon, s'en alla, et les seigneurs et combattants ci-dessus nommés avec lui, et se mirent dans Blois [1]. »

Les secours et les vivres promis par le comte de Clermont devaient se faire attendre durant plus de deux mois. On ne soupçonnait pas alors à Orléans celle qui devait les amener ; cependant l'annonce de la défaite

1. *Journal du siège*, p. 50-52.

de Rouvray, faite par elle le jour même, à plus de cent lieues de distance, triomphait de l'incrédulité qui jusqu'à ce jour lui avait barré le chemin, et décidait Baudricourt à faire quelques cas de ses promesses.

La journée des *Harengs* mit le comble au désarroi de la cour ; ce fut le moment de la suprême détresse et d'une véritable agonie. « *Pour cette male aventure*, dit Monstrelet, *Charles eut au cœur grande tristesse, voyant de toutes parts ses besognes venir au contraire et persévérer de mal en pis*[1]. »

Chacun songeait à se tirer le moins mal qu'il pourrait d'une ruine qui semblait désormais inévitable. Les Orléanais se voyaient abandonnés, tandis que le nombre des assiégeants s'accroissait du renfort amené par Fastolf. En vain ils essayaient d'arrêter l'investissement, les travaux avançaient malgré leurs efforts et leurs sorties. Le ravitaillement devenait tous les jours plus difficile ; il ne tarderait pas à être impossible ; la faim aurait raison de leur courage. Ne voulant pas devenir Anglais, ils pensèrent à introduire dans leurs murs le duc de Bourgogne. Une députation de bourgeois lui fut envoyée sous la conduite de Poton de Xaintrailles; elle devait lui représenter que les Anglais assiégeaient une place privée de son défenseur naturel, prisonnier en Angleterre. C'était un prince de la maison de France, à laquelle le duc de Bourgogne appartenait. Pourquoi ne se chargerait-il pas, en attendant la paix définitive, de garder Orléans, dont le sort serait alors statué ? Orléans ne refusait pas de payer aux Anglais une indemnité en dédommagement des frais occasionnés par le siège.

C'était prendre le duc par l'intérêt et par le point d'honneur. Une fois introduit dans Orléans, il aurait en mains un gage puissant pour faire valoir ses conditions de paix ; il exerçait un rôle de médiateur en faveur d'un prince de son sang, jusqu'alors l'ennemi de sa maison. Il se chargea d'aller porter lui-même au régent ces propositions, et, le 4 avril, il faisait une pompeuse entrée à Paris.

Bedford soumit la demande au grand conseil; elle fut très mal accueillie. On remontra les grands frais et dépenses que le roi avait soutenus à l'occasion dudit siège : la ville ne pouvait durer longtemps sans être subjuguée ; c'était une des villes du royaume les plus utiles à posséder ; ce n'était pas raison que le roi Henri et ses vassaux eussent eu les peines et soutenu les mises du siège, et que le duc de Bourgogne en eût les honneurs et les profits sans coup férir ; que l'on eût mâché le fruit, et que le duc de Bourgogne l'avalât [1]. Le duc de Bedford disait qu'il aurait la ville à sa volonté, et qu'il serait remboursé de ce qu'elle

1. MONSTRELET, ch. LVIII.

lui avait coûté, et qu'il serait bien courroucé d'avoir battu les buissons, et qu'un autre eût les oisillons[1]. La conclusion fut que les ambassadeurs d'Orléans ne seraient admis, qu'à la condition de traiter de la reddition de la ville. Ils répondirent être sans pouvoir pour cela, et ajoutèrent que les Orléanais souffriraient bien des maux avant de se soumettre aux Anglais. Ils rapportaient à Orléans le 17 avril la réponse reçue; mais déjà un souffle d'espérance passait sur la ville ; la ville n'avait pas encore vu la Libératrice ; cependant l'on savait ce qu'elle promettait, et l'on savait que, toutes merveilleuses qu'elles étaient, ces promesses n'avaient pas semblé à dédaigner aux sages de Chinon et de Poitiers, que l'on faisait de grands préparatifs pour seconder celle qui se donnait comme l'envoyée du Ciel.

Le Bourguignon fut froissé par le rejet un peu hautain de sa proposition. Il ordonna à un de ses hérauts d'accompagner les ambassadeurs à Orléans, et de prescrire à tous ses sujets présents au siège d'avoir à s'en retirer. « Pour obtempérer à ce commandement s'en allèrent et départirent très hâtivement plusieurs Bourguignons, Picards, Champenois et moult d'autres des pays et obéissance d'icelui duc de Bourgogne[2]. »

Quel est le nombre approximatif renfermé dans ces mots *plusieurs* et *moult d'autres*? Il est très difficile à déterminer, et l'école naturaliste le gonfle manifestement beaucoup en le portant à quinze cents. Des trêves existaient alors entre le duc de Bourgogne et Charles VII. Pareil chiffre eût été une infraction trop manifeste. Les motifs allégués pour ne pas remettre Orléans entre les mains du duc de Bourgogne eussent été par là profondément infirmés; on ne pouvait pas dire dès lors que les Anglais *avaient fait toutes les mises* et que le duc de Bourgogne en aurait tous les profits *sans coup férir; qu'il n'avait pas battu les buissons*, etc. Ce n'était pas un mince appoint que quinze cents hommes. Ajoutons que si la *Chronique de la Pucelle* nomme en commençant huit faux Français, le *Journal du siège*, dans les incidents si variés qu'il relate, ne nomme pas, ce me semble, une seule fois un Bourguignon, preuve qu'ils étaient peu nombreux.

Bedford, pendant qu'il délibérait sur les propositions du duc de Bourgogne, pressait le conseil d'outre-Manche de lui expédier secours et subsides. Il réclamait l'envoi de deux cents lances et douze cents archers. Il demandait que le jeune roi vînt en France, s'y fît couronner et reçût les hommages des grands du royaume, affirmant que tel était le désir instant des Français[3].

1. JEAN CHARTIER, ch. XIII.
2. *Journal du siège*, p. 70.
3. RYMER, t. IV, p. 143.

Rien ne justifie l'assertion de Quicherat que le conseil d'Angleterre aurait été d'avis d'accepter les propositions du duc de Bourgogne. La *Chronique de la Pucelle*, à laquelle il renvoie, parle de l'entreprise elle-même. Le duc de Bedford, y est-il dit, *fit mettre le siège devant icelle ville*; il s'agit de *mettre le siège*, et non pas de le lever après une durée de six mois, lorsque tout promettait l'heureuse issue de tant de travaux.

IV

Les Anglais n'étaient pas restés oisifs à la suite de la journée des Harengs. Les communications par la rive gauche étaient difficiles aux assiégés, les Anglais des bastilles des Tourelles, des Augustins et de Saint-Privé surveillant les convois qui arrivaient par l'est et le midi. Si ces communications étaient difficiles, elles n'étaient pas impossibles. Le *Journal du siège* raconte plusieurs ravitaillements opérés par le port du Bousquet ou de Saint-Loup. Les vivres, amenés secrètement jusqu'à ce point, étaient chargés sur des bateaux que devaient probablement dissimuler les oseraies de l'île aux Bœufs et de l'île Charlemagne, ou même des arbres le long des rives. Les bateaux suivant le cours de la rivière venaient atterrir à la Tour-Neuve. Des sorties pouvaient occuper les assiégeants, tandis que l'on introduisait les convois dans la ville. Dès le 10 mars, les Anglais s'établissaient à Saint-Loup, sur la rive droite. Il a été dit plus haut combien était avantageuse une position qui leur permettait de surveiller le cours supérieur de la Loire, le port du Bousquet, sur la rive opposée, et les routes de Gien et de Pithiviers. En dernier lieu, dès le 20 avril, ils avaient établi, si tant est qu'elle n'y fût pas déjà, une garnison et une bastille à Saint-Jean-le-Blanc, sur la rive gauche.

Les travaux avaient été poussés sur la rive droite. Monstrelet nous dit qu'après sept mois de siège, les Anglais *avoient moult oppressé et travaillé la ville d'Orléans, par les fortifications, bastilles et forteresses qu'ils avoient faites en plusieurs lieux jusqu'au nombre de soixante*[1]. L'entendre de bastilles proprement dites, c'est-à-dire de constructions destinées à servir de séjour habituel à des soldats, c'est lui prêter une erreur; mais le chroniqueur parle de fortifications, de forteresses et de bastilles, c'est-à-dire de constructions stratégiques de tout genre, et dans ce sens l'on n'a pas le droit de lui donner un démenti.

La *Chronique de la Pucelle*, dont l'autorité est grande, affirme qu'il y avait des bastilles sur tous les chemins passants, et qu'elles étaient au

1. MONSTRELET, *Chronique*, ch. LIX.

nombre de treize. Elle en énumère quelques-unes, et termine par cette phrase : « *Ainsi il appert que la ville fut enclose de treize places fortifiées tant boulevarts comme bastides, dont la cité fut en telle détresse qu'ils ne purent avoir secours de vivres ni par eau ni par terre*[1]. » Le nombre treize est aussi celui que l'on trouvera dans la Chronique de Morosini. Il y est répété à deux reprises, par Pancrace Justiniani, qui écrit de Bruges.

Des fossés, d'une bastille à l'autre, permettaient aux Anglais d'aller sans être aperçus dans les divers forts et pouvaient les protéger dans une attaque. Il est certain qu'au moins en plusieurs endroits les fossés étaient doubles. « Les Anglais, dit Jean Chartier, *besognaient à faire fossés doubles, ainsi que cela était, depuis la bastille Saint-Laurent, jusqu'à la grande bastille nommée Londres*[2]. » Un notaire du temps, Guillaume Girault, nous dira : « *Toutes icelles forteresses et bastilles étaient closes à deux parts et d'une à l'autre.* »

Voici, ce semble, l'ordre des bastilles. Au midi, sur la rive gauche, Saint-Jean-Le-Blanc, les Augustins, les Tourelles, et Saint-Privé. Au couchant, au milieu de la rivière, la bastille de l'île Charlemagne. Sur la rive droite, aux bords du fleuve, sur une hauteur, la bastille Saint-Laurent, qui interceptait le chemin de Blois. L'abbé Dubois pense qu'elle devait être le principal magasin des Anglais, ce qui est assez vraisemblable, à cause de la facilité des communications avec la rive gauche. A trois ou quatre cents mètres, c'est la bastille de la *Croix-Buissée*, coupant à l'endroit le plus élevé la route de Meung et de Baugency; plus loin, c'est la bastille des Douze Pierres, que les Anglais appellent Londres; avec la bastille du Colombier elle intercepte la route de Châteaudun. Par un terrain déprimé, la circonvallation descendait dans le quartier connu longtemps sous le nom de Mare-aux-Solognots, aujourd'hui, je crois, la rue La Hire. Là se trouvait la bastille du Pressoir-Ars appelée Rouen par les Anglais. Vers le nord, dans le faubourg Bannier, entre l'église Saint-Paterne, alors Saint-Pouair, et le monastère actuel de la Visitation, alors Saint-Ladre, c'était la bastille Saint-Pouair à laquelle les assiégeants avaient donné le nom de Paris[3]. Entre la bastille Saint-Pouair, au nord, et la bastille Saint-Loup, à l'est, s'étend un espace de trois kilomètres; était-il ouvert, et n'y avait-il pas de poste anglais dans ce quart de cercle? Grand sujet de controverse entre les archéologues. Il n'est pas sans importance de l'aborder.

Cette large échancrure se trouvait, il est vrai, du côté du nord; elle

1. Éd. d'AUG. VALLET, p. 266.
2. Ch. XIII.
3. Voir DUBOIS-CHARPENTIER, *Histoire du siège*, p. 245 et seq. et M. DE MOLANDON, p. 4 et suiv. : *Une bastille anglaise.*

donnait accès dans les pays où la domination anglaise était établie, et les assiégeants, qui procédaient si méthodiquement, ont dû commencer par s'assurer des points par lesquels Orléans pouvait être plus aisément ravitaillé. C'est en effet ce qu'ils ont fait. Cependant, par des détours, il était possible d'entrer et de sortir par si large ouverture. C'est ce que remarque Jean Chartier, dont le récit peu ordonné offre cependant de précieux détails sur l'investissement. Après avoir raconté l'arrivée de Fastolf au camp, arrivée qui eut lieu le 17 février, il ajoute : « Povoient toujours entrer et issir (*sortir*) au dict Orléans gens à cheval, pour ce que les Anglois estoient à pié en leur grande bastille (*Paris*). Or y avoit grant espace de leur grant bastille à celle de Sainct-Loup, *combien que chascun jour besongnoient iceuls Anglois à faire fossés doubles pour cuyder empescher ycelle entrée.* » Chartier place cette remarque au milieu de son récit ; il raconte ensuite la mort de Salisbury, qui avait eu lieu trois mois avant la journée des Harengs ; mais à la fin de sa narration, lorsqu'il nous parle de l'état de la ville après sept mois de siège, il dit « qu'elle *estoit en si grant nécessité que plus ne povoit bonnement durer pour la nécessité de vivres qu'ils avoient*, et encore que les capitaines fissent ce qu'ils pouvaient pour la ravitailler, *on disoit communément que cette ville seroit perdue, les villes d'eau, dessus et au dessous, estoient Anglesches*; *toutes les forteresses de la Beauce, réservé Chasteaudun, la Ferté-Hubert en la Soulogne, estoient tenues des ditz Anglois, et n'y avoit-on nulle provision, ni remède.* »

Cela n'indique-t-il pas qu'en *besognant chascun jour* les Anglais avaient intercepté *le grand espace entre la grande bastille et Saint-Loup*? Nous le pensons, et nous croyons que le regretté M. Boucher de Molandon, dans sa brochure *Études sur une bastille anglaise du* XVe *siècle*, a démontré le fait, et prouvé que l'on peut voir encore aujourd'hui un remarquable monument des travaux anglais autour d'Orléans.

A près de quatre kilomètres au nord d'Orléans, dans la paroisse de Fleury-aux-Choux, se trouve une tranchée bien conservée de 403 mètres de longueur, 4^{m},50 de profondeur dans son état actuel, environ 15 mètres de largeur au fond. Les talus sont très adoucis, et encaissés par des terres rejetées sur les bords. Des bois taillis, de beaux et vieux chênes ont poussé sur ces bords et sur les talus ; le tout au milieu de champs cultivés. Cette tranchée aboutit à un autre grand fossé qui lui est perpendiculaire, à cela près qu'elle en est séparée par une chaussée d'environ 7 mètres de largeur. Ce second fossé fait partie d'une enceinte sensiblement rectangulaire, que l'on peut reconnaître au milieu d'un épais fouillis de vignes, d'arbres fruitiers, de bois taillis et d'épines. Les côtés de cette enceinte ont de 120 à 140 mètres, et enveloppent une superficie de plus d'un hectare.

Dans cette superficie, on remarque une seconde enceinte quadrangulaire entourée de fossés. C'est un terre-plein, haut de 2 mètres au-dessus du sol, long de 33 à 34 mètres de l'est à l'ouest, sur 22 à 24 du nord au sud. Entre la première et la seconde enceinte, aux angles, se remarquent encore d'autres travaux destinés à défendre cette dernière. Cette seconde enceinte est le cœur de tous ces travaux, qui sont destinés à la protéger, et à couvrir les sorties de ceux qui l'auraient habitée. La tranchée de 403 mètres, prolongée de quelques cents mètres, couperait l'ancienne route d'Orléans à Paris. Il faut ajouter que, au XV[e] siècle, ces travaux se trouvaient dans la forêt, alors beaucoup plus rapprochée d'Orléans qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Ce sont là des travaux de mains d'homme, qui ne s'expliquent que dans un but d'opérations militaires. La ville d'Orléans n'avait certes pas d'intérêt à les entreprendre à pareille distance dans une forêt. César, Attila, les protestants, ont pris ou tenté de prendre d'Orléans. César, les protestants s'en sont emparés dans deux ou trois jours, et le Fléau de Dieu n'a dû guère s'y arrêter beaucoup plus longtemps. Un seul siège rend raison de ces travaux : le siège des Anglais, qui dura sept mois. Les Anglais ont voulu fermer par là le large espace entre Saint-Loup et Saint-Pouair dont parle Chartier, tout en ajoutant qu'ils *besongnoient un chascun jour pour empescher icelle entrée.* Du 17 février à la fin d'avril, ils avaient eu plus de deux mois *pour besongner.*

Aussi un savant archéologue orléanais, Polluche, constatait-il que, de son temps, on appelait ce lieu le *camp des Anglais*, appellation entendue par celui qui écrit ces lignes d'un paysan auquel il demandait le chemin de l'Ermitage, ainsi qu'on l'appelle plus souvent aujourd'hui. Placée dans la forêt, cette bastille interceptait fort bien ce qui aurait pu arriver aux assiégés par l'ancienne route de Paris ou le chemin de Chanteau; elle protégeait les communications entre Saint-Loup et Saint-Pouair; elle amenait cet état *auquel il n'y avait*, d'après Chartier, *ni provision, ni remède.* Ainsi que le dit Cousinot, *tous les grands chemins passants* se trouvaient par là coupés par des *bastilles encloses de fossés et de tranchées.*

Cousinot nous dit encore, et avant lui le Vénitien Pancrace Justiniani écrivait de Bruges, le 10 mai 1429, que les Anglais avaient élevé treize bastilles autour d'Orléans; l'on ne peut en énumérer que douze, si l'on ne compte pas celle de Fleury-aux-Choux.

C'est par cette ouverture dans les lignes de circonvallation que les assiégés s'efforçaient de faire entrer les approvisionnements, depuis que Saint-Loup était occupé par les Anglais. Nous lisons, dans le *Journal du siège*, que le 16 avril les Anglais faillirent détrousser du bétail et des vivres qui venaient de Blois par le chemin de Fleury-aux-Choux; un prompt

secours des Orléanais, avertis par la cloche du beffroi, permit au ravitaillement d'aborder[1].

La bastille n'était peut-être pas habitée à cette date. Elle l'était sûrement quatre jours plus tard. Le *Journal* nous apprend que le 19 les Anglais reçurent *grant quantité de vivres et autres habillemens de guerre, et avec eux plusieurs gens d'armes qui les conduisoient*, et il continue :

« Le lendemain, environ quatre heures du matin, se partit d'Orléans un capitaine nommé Amade, et seize hommes d'armes à cheval avec lui, qui allèrent courir environ Fleury-aux-Choux, où S'ÉTOIENT LOGÉS LES ANGLOIS qui avoient amené les derniers vivres, et ils firent tant qu'ils en amenèrent six Anglois prisonniers, plusieurs chevaux, arcs, trousses et autres habillemens de guerre[2]. »

Voilà bien l'établissement des Anglais aux environs de Fleury-aux-Choux positivement affirmé. Éloignés d'Orléans, les Anglais devaient reposer avec une certaine sécurité à quatre heures du matin ; ce qui explique la capture faite par Amade et ses cavaliers.

Les Français étaient moins heureux le 27 avril. Laissons parler le *Journal* : « Le mercredi ensuivant saillirent les François et allèrent en moult grande hâte et belle ordonnance jusques à la croix de Fleury, pour secourir quelques marchans amenant des vivres de Blois pour les ravitailler, car ils eurent nouvelle qu'il y avait empeschement ; mais ils ne passèrent pas outre, parce qu'on leur vint au-devant, et il leur fut dit qu'ils n'y feroient rien, car les Anglois les avoient déjà détroussés[3]. » La croix de Fleury est sur le chemin de Fleury-aux-Choux.

On sait que la Pucelle, partant de Blois, voulait s'avancer par la rive droite. Dunois et son conseil furent d'avis qu'il serait moins périlleux de la faire venir par la rive gauche. Le port du Bousquet était pourtant alors gardé à la fois par la bastille Saint-Loup et la bastille Saint-Jean-le-Blanc. Comment les capitaines auraient-ils pu penser qu'il était moins dangereux d'arriver par la rive gauche, si la rive droite avait présenté cette large ouverture de trois kilomètres s'étendant entre Saint-Loup et Saint-Pouair ? Comment la Pucelle, qui cependant ne tentait pas Dieu, allant le 4 mai au-devant du second convoi de Blois, serait-elle passée près de la bastille Saint-Paterne, si, en remontant plus haut, elle eût pu suivre une route plus éloignée du péril, celle de Fleury-aux-Choux, où les contradicteurs de M. de Molandon supposent qu'il n'y avait pas de bastille, ni d'Anglais ?

Ces arguments, que nous avons empruntés à l'érudit orléanais, semblent

1. *Journal du siège*, p. 69.
2. *Ibid.*, p. 71.
3. *Ibid.*, p. 72.

convaincants. Ils ont paru tels à la commission nommée par le Comité archéologique de l'Orléanais pour examiner les tranchées de Fleury-aux-Choux. Par la plume si réservée d'un ingénieur distingué, le vénéré M. Colin, chargé de faire le rapport, elle adopta les conclusions du perspicace M. Boucher de Molandon [1].

A l'arrivée de la Pucelle, le 29 avril, le blocus était donc bien complet; le ravitaillement était devenu très difficile ou impossible; et les espérances de Bedford qu'il aurait la ville à volonté étaient bien fondées.

V

Les vivres s'épuisaient et, si la famine n'était pas encore extrême, la pénurie devait se faire sentir. Bedford n'a pu parler si haut que parce qu'il savait que bientôt la faim abattrait les courages. La ville ne pouvait tenir longtemps, dit Chartier, à cause de la nécessité des vivres qui ne pouvaient lui arriver d'aucun côté. Nous entendrons Perceval de Cagny affirmer que, après la journée des Harengs, « les Anglois gardèrent qu'aucuns vivres ne pussent venir aux assiégés, QU'ILS AVOIENT TRÈS GRAND DÉFAUT DE PAIN, que nul capitaine n'osoit se charger de leur en fournir par crainte des Anglois ».

Il fallait bien que le ravitaillement fût très difficile pour que le signe proposé par la Pucelle de la divinité de sa mission fût l'introduction d'un convoi dans les murs de la cité assiégée, et que ce signe fût accepté. L'importance du double approvisionnement par lequel elle ravitailla la place, avant de tenter aucun coup contre les Anglais, prouve que les besoins étaient urgents. D'après Chartier, la raison pour laquelle, après le premier convoi, une partie des guerriers rentra à Blois, c'est que l'on craignit de mettre tant de gens *dans la ville*, *parce qu'il y avait peu de vivres*. Encore l'armée se dispersa-t-elle, aussitôt après la délivrance, parce que les vivres manquaient.

C'est qu'en effet des convois de centaines de porcs ou de bœufs sont peu de chose, quand ils doivent être répartis sur une population de trente mille hommes, dont les provisions antécédentes sont à peu près épuisées. C'était le cas d'Orléans à l'arrivée de la Pucelle. La population normale de la ville avait dû être doublée par celle des faubourgs réfugiée à l'intérieur, et par les hommes d'armes venus pour la défense.

Le *Journal du siège* mentionne les convois qui sont venus renouveler les provisions des assiégés. On remarque qu'après la journée des Harengs

1. Voir le tome IV de la *Société archéologique de l'Orléanais*, et la brochure déjà signalée : *Une bastille anglaise*, que nous n'avons fait que résumer.

ces convois sont de plus en plus faibles et parfois insignifiants. La nécessité d'en dérober l'approche aux assiégeants devait en effet les faire réduire; et de plus, les pays circonvoisins devaient être épuisés. Du reste, voici la suite des divers ravitaillements mentionnés par le *Journal*. Il semble qu'au commencement de janvier les approvisionnements faits en vue du siège étaient en grande partie consommés, et que les Orléanais voulurent profiter de ce que le blocus n'était pas encore à moitié établi pour les renouveler. Le 3 janvier on introduit 954 pourceaux gros et gras, et 400 moutons. Le *Journal* ajoute : *ce dont le peuple d'Orléans fut fort joyeux*, CAR ILS VENOIENT AU BESOIN. Le 10, une grande quantité de poudre et de vivres sont encore introduits ; le 12, 600 pourceaux ; le 18 ce sont encore 200 pourceaux et 40 têtes de gros bétail, mais on se proposait un approvisionnement bien plus considérable : 500 têtes de bétail étaient en marche pour Orléans; des traîtres des environs de Sandillon en donnèrent avis aux Anglais qui s'en emparèrent, alors, ce semble, que l'envoi était déjà mis en barque. Les Orléanais, pour recouvrer leur grande embarcation, engagèrent un combat où ils perdirent vingt-deux des leurs, et où maître Jean fut sur le point d'être enlevé.

Le 31 janvier pénètrent 8 chevaux chargés d'huiles et de graisses; le 25 février, ce sont 9 chevaux chargés de blé, de harengs et d'autres vivres ; le 3 mars, 12 chevaux chargés de provisions de même nature. Le lendemain les Anglais fournirent un approvisionnement : on s'empara de 9 chevaux chargés de provisions que des marchands et une demoiselle leur apportaient; cela constitue pour l'espace de deux mois, 36 charges de chevaux. Si les trente mille habitants d'Orléans ont dû tirer leur subsistance de ces approvisionnements, il en résulte qu'un seul cheval portait de quoi nourrir huit cents personnes durant tout le carême, car la nature du chargement indique des approvisionnements en maigre.

Pâques était cette année le 27 mars. Les approvisionnements en gras recommencent. Le 29, le *Journal* parle de l'introduction *d'aucun nombre de bestiaux et autres vivres*. Le 2 avril, ce sont 9 bœufs gras, et 2 chevaux chargés de chevreaux et autres vivres ; le 3, ce sont 9 tonneaux de vin, un pourceau, de la venaison, conquis sur les Anglais, qui les faisaient passer à Saint-Loup ; le 4 avril, 43 têtes de gros bétail, fruits d'un coup de main sur Meung, où les Français tuèrent le capitaine ; le 5 avril, des marchands du Berry, malgré les Anglais qui les poursuivent, parviennent à faire entrer 101 pourceaux, 6 bœufs gras, et l'on introduit aussi 17 pourceaux et 2 chevaux chargés de beurre et de fromage, venant de Châteaudun ; le 8, ce sont 26 têtes de gros bétail que quelques hardis hommes d'armes ont été butiner jusqu'en Normandie ; le 9 on fait passer 17 pourceaux et 8 chevaux dont 6 chargés de blé et 2 de chevreaux et de

porcs ; le 17, encore un convoi dont le *Journal* ne précise pas l'importance, mais qui faillit être enlevé; le 26 trois chevaux chargés de poudre et de vivres; le 27 un convoi venant de Blois est capturé par les Anglais.

On voit que quelques-uns de ces approvisionnements sont introduits de très bon matin ; on les avait fait sans doute arriver durant la nuit. Quand ils arrivaient de jour, les guetteurs de Saint-Pierre-en-Pont ou de Notre-Dame devaient les signaler de loin, et l'on faisait probablement ce qui fut fait pour le convoi de la Pucelle, le 29 avril, une vive attaque du côté par lequel ils devaient pénétrer.

Perceval de Cagny nous dit que les assiégés avaient *très grand défaut de pain.* Le *Journal* ne marque comme introduction de blé que des charges entièrement insuffisantes, quand elles devaient être réparties entre trente mille bouches, auxquelles elles devaient fournir du pain durant plusieurs mois. Les approvisionnements en viande, et surtout en viande de porc, sont beaucoup plus abondants : les chiffres à première vue paraissent élevés, mais lorsque l'on considère que ces provisions ont dû alimenter durant deux ou trois mois trente mille consommateurs, on s'aperçoit aisément que la population orléanaise a dû souffrir de la disette. Cela se réduit à un porc pour quinze personnes pendant environ trois mois, en défalquant le temps du carême; à un bœuf pour cent cinquante personnes durant le même espace de temps. Le calcul justifie pleinement les assertions des chroniqueurs qui nous disent qu'Orléans souffrait du manque de vivres, et que le pain y faisait particulièrement défaut. Aussi le convoi amené par la Pucelle semble-t-il avoir apporté principalement des grains et des farines.

VI

Quel était le nombre des assiégeants et le nombre des défenseurs? Question difficile, que de récents travaux ne semblent pas avoir résolue. Les contemporains portent le chiffre de l'armée anglaise à dix mille. C'est l'évaluation de Cousinot. Monstrelet la porte à dix-huit mille. On a écrit que Dunois, dans sa déposition, regarde ce nombre comme trop élevé. On a beau relire la déposition de Dunois, on n'y trouve rien qui se rapporte à la question, même de loin. On a écrit encore que, d'après Eberhard de Wyndecken, il n'était que de trois mille. On regrette les distractions des hommes honorables que nous réfutons ici. Eberhard de Wyndecken dit que les Anglais se retirèrent au nombre de trois mille, mais il avait écrit qu'à la prise de Saint-Loup, il y avait eu cent soixante-dix morts et treize cents prisonniers; il met trente morts à la prise des Tourelles. Il est

donc de toute inexactitude que, d'après lui, les Anglais assiégeant Orléans ne fussent qu'au nombre de trois mille. Sans prolonger une discussion qui serait longue et fastidieuse, nous nous en tenons au chiffre des contemporains. On verra plus loin celui que donne le correspondant de Morosini.

Le nombre des défenseurs d'Orléans fut très variable. Le *Journal du siège* nous dit qu'après le départ du comte de Clermont le 18 février, il ne resta que le bâtard d'Orléans et le maréchal de Sainte-Sévère avec leurs gens. Encore ce même *Journal* nous apprend-il que le maréchal de Sainte-Sévère en sortit le 18 mars pour aller recueillir la succession de son beau-frère, le seigneur de Châteaubrun, tué à la journée des Harengs. Dans les derniers jours d'avril, Le Bourg de Mascaran entra accompagné de quarante combattants ; le mardi 26, Alain Girou en amène cent; le mercredi, soixante viennent du Gâtinais ; le 28, Florent d'Illiers en conduit quatre cents ; cinquante arrivent le 29 avril. Il nous paraît impossible de savoir le chiffre avant l'arrivée de ces renforts. D'après une lettre de Bruges que l'on trouvera dans la *Correspondance de Morosini*, la Pucelle introduisit deux mille guerriers dans Orléans, où il y en avait déjà deux mille cinq cents.

LIVRE II

PARTI FRANÇAIS.
LA LIBÉRATRICE D'APRÈS LES CHRONIQUES PLUS SUIVIES ET PLUS ÉTENDUES.

LIVRE II

PARTI FRANÇAIS.
LA LIBÉRATRICE D'APRÈS LES CHRONIQUES PLUS SUIVIES ET PLUS ÉTENDUES.

LA CHRONIQUE DE LA PUCELLE

REMARQUES CRITIQUES

LES DEUX COUSINOT

Denys Godefroy fut le premier qui, dans la Collection des historiens de Charles VII, imprima en 1661 la Chronique connue depuis lors sous le nom de *Chronique de la Pucelle.* Il n'en disait pas l'auteur. Réputée une des meilleures sources de l'histoire de l'héroïne, elle a été largement mise à profit par les historiens subséquents.

Quicherat crut devoir en rabaisser la valeur. D'après lui, c'était une compilation faite avec le *Journal du siège d'Orléans*, la *Chronique* de Jean Chartier, et une autre Chronique peu connue, portant ce long titre : *Geste des nobles François, descendus de la royalle lignée du noble roy Priam de Troye jusques au noble Charles fils du roy Charles, le sixyesme, qui tant fut aimé des nobles et tous autres*. Elle renfermait, d'après lui, des marques d'emprunts faits aux dépositions de Dunois et du duc d'Alençon, lors du procès de la réhabilitation ; ce qui prouvait que l'écrit avait été composé après 1456.

Vallet de Viriville combattit ce sentiment dans un long Mémoire, dont la lecture occupa durant six séances l'*Académie des inscriptions et belles-lettres.* L'auteur l'a imprimé dans la suite, en tête de son édition de la *Chronique de la Pucelle* et de la *Chronique normande* du notaire (et pas de l'évêque) Pierre Cauchon[1]. C'est une œuvre de longues, de minutieuses,

1. Adolphe de la Haye, Paris, 1859.

de patientes recherches, de grande sagacité paléographique, par laquelle le professeur de l'École des chartes a bien mérité des amis de la Pucelle, heureux de l'applaudir, s'il ne les avait pas contristés par les creuses et extravagantes divagations que, *pour expliquer la céleste envoyée*, il a imaginées dans son *Histoire de Charles VII*. Il fait justement observer qu'entre la *Chronique* et les dépositions entendues pour la réhabilitation, l'on ne trouve d'autres similitudes que celles qui doivent exister entre des témoins véridiques déposant sur un même fait. Quant au *Journal du siège*, et à la *Chronique* de Jean Chartier, ces œuvres sont postérieures, et dans les endroits où elles ne copient pas, elles abrègent.

Il est incontestable que la *Chronique de la Pucelle* puise dans la *Geste des nobles*; les passages sont parfois identiques; mais la *Geste des nobles* était un bien de famille pour l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*. Le critique, en effet, établit, d'une manière fort remarquable, par une suite d'observations qu'il serait trop long de rapporter, mais qui semblent probantes, d'abord que l'auteur de la *Geste* est Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, et, en second lieu, que l'auteur de la *Chronique* est un autre Guillaume Cousinot, seigneur de Montreuil, neveu du précédent. Vallet ne le faisait que le neveu; M. Boucher de Molandon a établi, dans un travail postérieur, que Cousinot de Montreuil était plus que le neveu, que c'était le fils du chancelier[1]. Le père et le fils furent des personnages importants et fort remarquables à leur époque.

Guillaume Cousinot I était, au commencement du xve siècle, un avocat distingué du parlement de Paris. En 1408 il fut choisi par Valentine de Milan afin de défendre et de venger la mémoire du duc d'Orléans, son époux, que l'assassin Jean sans Peur faisait si cruellement outrager. Cousinot répondit si bien à la confiance qui lui était témoignée, qu'il devint dès lors le conseiller préféré de la maison d'Orléans, honneur qu'il dut payer de la confiscation de ses biens, aux jours de triomphe de Jean sans Peur. Charles d'Orléans, quelques mois avant d'être le prisonnier d'Azincourt, fit de Cousinot son chancelier; c'était lui confier l'administration de son duché, toutes les affaires, surtout durant l'interminable captivité, devant passer par les mains de ce premier représentant du pouvoir dans la seigneurie. Charles VII, en dédommagement des confiscations subies comme Armagnac, donna à Cousinot des biens confisqués sur des Bourguignons, soit en Beauce, soit à Orléans même, où il reçut en don l'hôtel du Grand-Saint-Martin, situé dans la rue de la Clouterie. Il l'habitait lors de la délivrance de la ville. Cousinot conserva jusqu'à sa mort le titre de chancelier, mais, dès 1439, l'âge l'empêchant d'en remplir

1. Voir la brochure : *Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans*, extrait du tome XIII des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

la charge, il en avait résigné les fonctions. Pour honorer sa vieillesse, Charles VII l'avait nommé président à mortier au parlement, quoique son grand âge l'empêchât de s'y rendre[1]. On sait qu'il vivait en 1442, mais on ne connaît pas la date de sa mort.

Le chancelier Cousinot avait un fils qui portait le même prénom de Guillaume. Une pièce, en date du 6 juin 1431, découverte par M. Doinel, archiviste du Loiret, l'établit d'une manière indubitable, puisque le chancelier donne à son fils *Guillaume Cousinot*, étudiant à l'Université d'Orléans, pour l'*aider à soutenir son état*, ses biens situés en Beauce, à lui donnés par le roi à la suite de confiscations sur les Bourguignons. Ce fils est bien celui que Vallet donne comme le neveu. C'est établi par une seconde pièce, en date du 1er août 1443, due aussi aux recherches de M. Doinel; par un acte de vente de l'hôtel du Grand-Saint-Martin. Cette vente est faite par Guillaume Cousinot, qui n'est pas dit seulement *licencié ès lois*, mais encore *conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi et président du Dauphiné*[2], titres que, d'après Vallet de Viriville, portait, dès 1442, celui qu'il donne comme l'auteur de la *Chronique de la Pucelle.*

Guillaume Cousinot II, ou Cousinot de Montreuil, de la seigneurie de Montreuil près de Vincennes, dont il fit l'acquisition et prit le nom, eut une carrière encore plus brillante que celle de son père. Administrateur, diplomate, homme d'épée, Montreuil fut surtout un des conseillers préférés de Charles VII et de Louis XI, qui voulurent l'avoir auprès de leur personne, alors même qu'ils lui confiaient des charges aussi importantes que celle de bailli de Rouen. Ils le faisaient suppléer et ne lui permettaient que de courtes absences. Pris par les Anglais à la suite d'une ambassade en Écosse, Charles VII imposa la Normandie afin de payer la rançon du conseiller préféré. Cousinot vit les premières années de Charles VIII, assista aux états généraux de Tours en 1484[3]. Tels sont les deux auteurs auxquels est due la *Chronique* dite *de la Pucelle*, quoique aucun des deux n'ait songé à lui donner pareil titre. Il eût été inexact, l'œuvre maintenant connue sous ce nom n'étant qu'un extrait de deux autres plus étendues.

La *Geste des nobles*, l'œuvre de Cousinot père, part, comme le titre même le dit, des origines fabuleuses de la France. Jusqu'à l'époque où l'auteur a été presque contemporain des événements, c'est un abrégé sans valeur historique des *Chroniques de Saint-Denis*. A partir du règne du roi Jean (1450), dit Vallet de Viriville que nous ne faisons que résumer, le récit prend une ampleur toujours croissante. Il s'étend surtout lorsqu'il

1. Vallet de Viriville, *op. cit.*, p. 16 et suiv.
2. Boucher de Molandon, *op. cit.*, p. 84-90.
3. Vallet de Viriville, *op. cit.*, p. 22 et suiv.

arrive à la Pucelle, qu'il suit jusqu'à Troyes. Il s'interrompt soudainement à ce point, sans même mentionner le sacre, interruption dont on ne peut donner aucune raison suffisante. Le chancelier d'ailleurs se contente de noter les événements, surtout ceux qui regardent la maison d'Orléans, et le parti Armagnac, auquel il appartient manifestement.

La *Chronique* de Cousinot fils ne part pas de Priam ou du roi Francon; elle n'embrasse que les premières années de Charles VII. C'est indiqué par les premières lignes, ainsi conçues : *S'ensuivent les gestes et aucunes choses advenues du temps du très chrestien et très noble roy Charles septiesme de ce nom, qui eut le royaume après le trespas de feu son père Charles sixiesme, lequel trespassa l'an mil quatre cens vingt-deux, le vingt et uniesme jour d'octobre.* Jusqu'où Cousinot de Montreuil a-t-il conduit son œuvre, ou tout au moins se proposait-il de la conduire? On l'ignore. Ce que l'on possède commence à l'avènement de Charles VII, et finit au retour du roi après l'échec contre Paris.

Montreuil use du bien paternel comme d'un bien propre, ou plutôt il ne se donne pas même la peine de se l'approprier. Le vice le plus saillant de sa *Chronique*, c'est de nous offrir souvent deux récits juxtaposés d'un même fait. Après avoir transcrit la *Geste*, parfois il reprend la narration comme si le fait n'était pas déjà raconté, en y ajoutant des circonstances passées sous silence par son père.

Malgré ce défaut de suture qui déroute le lecteur, l'œuvre de Montreuil est d'un grand intérêt et d'une valeur inappréciable. Le chancelier rédigeait une sorte de diaire, probablement pour la maison d'Orléans. Écrivant à mesure que les événements se déroulaient, il se tait sur les ressorts secrets qui les amènent, s'abstient de blâmer les personnes alors au pouvoir. Son fils écrit l'histoire proprement dite; il est plus développé, et il ne craint pas de dévoiler les intrigues des favoris qui abusaient de la jeunesse du prince et perdaient la France.

M. de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII*, juge comme Vallet de Viriville. « Les *Chroniques* des deux Cousinot, dit-il, ont une grande valeur historique. La partie consacrée à la Pucelle est incontestablement la source la plus importante pour la vierge inspirée. » La lecture et le rapprochement avec les autres Chroniques confirmeront, pensons-nous. les appréciations de ces deux critiques appartenant à des camps opposés. Comment expliquer le jugement si contraire de Quicherat? C'est un des cas où son rationalisme fait fléchir son jugement. Les Cousinot, témoins oculaires des faits, n'hésitent pas à les rapporter tels qu'ils les ont vus, ou tels que les ont vus ceux qui les entourent. Ils sont croyants, ils ne doutent pas que celui qui a établi les lois qui régissent les êtres ne puisse y déroger. Ils racontent des faits patents, alors même qu'ils

accusent une de ces dérogations. Le rationalisme est mal à l'aise avec ces historiens. Il doit rabaisser leur autorité sous peine de se porter un coup mortel. C'est à ce sentiment que Quicherat a obéi, pensons-nous, peut-être d'une manière inconsciente, en jugeant comme il l'a fait la *Chronique de la Pucelle.*

Le chancelier Cousinot était l'ami de Jacques Boucher. Or la Pucelle, pendant les jours passés à Orléans pour la délivrance, était logée chez Jacques Boucher. Le maître des requêtes, *bien notable homme*, dont parle la *Chronique*, en nous montrant Jeanne à Poitiers, était-il Cousinot fils? Plusieurs le pensent, et citent d'autres exemples d'écrivains de l'époque, qui, à l'abri de l'anonyme, rendaient de semblables témoignages à leurs mérites. Cousinot fils, qui assurément fut maître des requêtes, l'était-il en mars 1429? Cela n'est pas impossible, quoiqu'il fût, l'année suivante, étudiant à l'Université d'Orléans. Les études de droit se prolongeaient alors durant de nombreuses années, et ne semblent pas inconciliables avec le titre de maître des requêtes ; mais, dans ce cas, si Cousinot parle de lui-même, on ne peut nier qu'en se qualifiant de *bien notable homme*, il escomptait l'avenir; en 1429, il était trop jeune pour être *bien notable homme.* Peut-être était-il déjà en possession de la renommée lorsqu'il rédigeait sa *Chronique*; ce que, d'après Vallet de Viriville, il aurait fait de 1439 à 1450.

Parlant de l'escalade des Tourelles, Montreuil écrit : « *Si nous dirent et affirmèrent les plus grands capitaines françois que... ils montèrent contremont aussi aisément comme par un degré* ». On en conclut qu'il n'était pas à Orléans lors de la prise des Tourelles. Cela peut être ; mais la démonstration paraît faible. Il aurait pu être à Orléans, combattre même sur la rive droite, sans avoir été présent à l'assaut qui se donnait sur la rive gauche; et par suite ne savoir que par le récit des capitaines ce qui s'y était passé.

La Bibliothèque nationale possède deux manuscrits de la *Geste des nobles*, cotés n[os] 9656 et 10297, *fds. français*; il en existe un troisième au Vatican, *fonds* de la reine Christine, n° 897. Vallet a édité la *Geste* à partir du règne de Charles VII. On trouvera aux *Pièces justificatives* les passages qui ont trait à la Pucelle. En les rapprochant de la *Chronique* de Montreuil, il sera facile de voir ce que le fils a ajouté à l'œuvre du père, et sa manière de procéder.

L'on ne possède pas les manuscrits sur lesquels travailla Godefroy; mais seulement l'exemplaire qu'il prépara pour l'édition. Il est à la bibliothèque de l'Institut. C'est l'œuvre d'un très habile calligraphe. Godefroy y fit de nombreuses ratures, peut être à raison des variantes qu'il trouvait dans différentes copies, peut-être pour rajeunir le style, ou pour

d'autres motifs. Auguste Vallet a poussé le zèle jusqu'à lire sous les ratures l'expression première, et c'est celle qu'il nous dit avoir adoptée.

La *Geste* est divisée en chapitres très courts ayant chacun leurs titres particuliers; il n'y a pas de divisions dans le texte de Godefroy. Auguste Vallet en a introduit, en cherchant à imiter le style de la *Geste*. Pour faciliter le rapprochement avec les autres Chroniques, nous avons à notre tour introduit des divisions plus générales, correspondant aux diverses étapes de la carrière de l'héroïne[1].

CHAPITRE PREMIER

DOMRÉMY. — VAUCOULEURS. — CHINON. — POITIERS.

SOMMAIRE : I. — DOMRÉMY : Naissance, occupations, âge, tempérament de la Pucelle. — VAUCOULEURS : Départ. — Baudricourt. — Premier accueil. — Instances. — Annonce de la défaite de Rouvray. — Baudricourt vaincu. — Vêtements : escorte. — Le nom de roi refusé au Dauphin jusqu'au sacre.

II. — CHINON : Heureuse traversée, malgré les périls. — Incertitudes du roi et de la cour. — Première audience; le roi reconnu. — Jeanne examinée; contraste entre la sagesse de ses réponses et sa simplicité. — Révélation des secrets, témoins de choix, serment.

III. — POITIERS : Sur le chemin de Poitiers. — Hôtel Rabateau. — L'examen ; le jury; particularités; conclusion. — Visiteurs et visiteuses; effets produits; raisons des habits masculins. — Préparatifs du ravitaillement. — La maison de la Pucelle. — Épée de Fierbois. — Prophétie sur l'introduction du convoi. — Jeanne d'Arc à cheval. — Docteurs et guerriers émerveillés.

I

En l'an mil quatre cent vingt-neuf, il y avait, vers les marches de Vaucouleurs, une jeune fille, native d'un pays nommé Domrémy, qui est tout un avec le village de Gras (Greux), de l'élection de Langres. Elle était fille de Jacques Darc et d'Ysabeau sa femme. C'était une simple villageoise, qui avait coutume de garder quelquefois les bêtes, et quand elle ne les gardait pas, de s'exercer à coudre, ou bien elle filait. Elle était âgée de dix-sept à dix-huit ans, *bien compassée de membres et forte* (*sic*). Sans congé ni de père ni de mère (ce n'est pas qu'elle ne leur portât grand honneur et révérence, elle les craignait et respectait, mais elle n'osait se découvrir à eux par peur qu'ils n'empêchassent son entreprise),

1. Voir aux *Pièces justificatives*, le texte de la *Geste des nobles*. A.

un jour elle s'en vint à Vaucouleurs devers messire Robert de Baudricourt, un vaillant chevalier tenant le parti du roi, et ayant en sa place de Vaucouleurs foison de gens de guerre vaillants, faisant guerre tant aux Bourguignons qu'à tous autres tenant le parti des ennemis du roi; et Jeanne lui dit simplement les paroles qui s'ensuivent : « *Capitaine messire, sachez que Dieu, depuis quelque temps déjà, m'a fait plusieurs fois savoir et commandé que j'allasse devers le gentil Dauphin, qui doit être et est vrai roi de France; et qu'il me baillât des gens d'armes, et que je lèverais le siège d'Orléans, et le mènerais sacrer à Reims* ». Messire Robert réputa ces choses moqueries et dérision, s'imaginant que c'était rêve ou fantaisie; et il lui sembla qu'elle serait bonne pour servir de honteux ébats à ses gens; et quelques-uns avaient la volonté d'en faire l'essai; mais sitôt qu'ils la voyaient, ils étaient refroidis et n'en avaient plus le vouloir.

Elle pressait toujours instamment ledit capitaine de l'envoyer vers le roi, de lui faire avoir habillements d'homme, cheval et compagnons pour la conduire, et, entre autres choses, elle lui dit un jour : « *En nom Dieu, vous tardez trop à m'envoyer; car aujourd'hui le gentil Dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage; et encore sera-t-il taillé de l'avoir plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui* ». Le capitaine mit lesdites paroles en sa mémoire et imagination, et sut après que ledit jour avait été, quand le connétable d'Écosse et le seigneur d'Orval furent déconfits (*taillés en pièces*) par les Anglais; et ledit capitaine était en grande pensée sur ce qu'il ferait; il délibéra et conclut qu'il l'enverrait. Il lui fit faire vêtements et chaperon d'homme, gippon, chausses à attacher, houseaux (*bottes*) et éperons, et lui bailla un cheval et un varlet; puis il ordonna à deux gentilshommes du pays de Champagne qu'ils la voulussent conduire; l'un se nommait Jean de Metz et l'autre Bertrand de Pélonge; lesquels en firent grande difficulté et non sans cause ; car il leur fallait passer au milieu des périls et des dangers des ennemis. Ladite Jeanne, connaissant bien leur crainte et les difficultés qu'ils faisaient, leur dit : « *En nom Dieu, menez-moi vers le gentil Dauphin, et n'ayez nu. doute; ni vous, ni moi n'aurons aucun empêchement* ». Et il faut savoir qu'elle ne donna au roi que le nom de Dauphin jusqu'à ce qu'il fût sacré. Et lors lesdits compagnons conclurent qu'ils la mèneraient vers le roi, qui lors était à Chinon.

II

Ils partirent, et passèrent par Auxerre et par plusieurs autres villes, villages et passages du pays des ennemis; ils passèrent aussi par les pays obéissants au roi, où régnaient les pillards et les voleurs de grand

chemin [1], sans avoir, ni trouver aucun empêchement, et ils vinrent jusques en la ville de Chinon. Eux-mêmes disaient qu'ils avaient traversé à gué des rivières bien profondes et des passages réputés bien périlleux, sans inconvénient quelconque; ce dont ils étaient émerveillés. Arrivés en ladite ville de Chinon, le roi manda les gentilshommes qui étaient venus en la compagnie de la jeune fille, et les fit interroger en sa présence; ils ne surent que dire ce qui est rapporté ci-dessus.

Le roi et ceux de son conseil ne savaient si ladite Jeanne devait être admise à parler au roi, ou non, et s'il la devait faire venir vers lui; sur quoi il y eut diverses opinions et divers avis; et il fut conclu qu'elle verrait le roi. Ladite Jeanne fut amenée en sa présence, et elle dit qu'on ne la déçût pas, et qu'on lui montrât celui auquel elle devait parler. Le roi était bien accompagné, et quoique plusieurs feignissent d'être le roi, toutefois elle s'adressa à lui très directement [2]; et elle lui dit que Dieu l'envoyait en ce lieu pour l'aider et le secourir; qu'il lui baillât des gens et qu'elle lèverait le siège d'Orléans, et de là le mènerait sacrer à Reims; que c'était le plaisir de Dieu que les Anglais s'en allassent en leur pays ; et que s'ils ne s'en allaient, il leur en arriverait malheur [3].

Ces choses ainsi faites et dites, on la fit ramener en son logis, et le roi assembla son conseil pour savoir ce qu'il avait à faire. A ce conseil se trouvaient l'archevêque de Reims, son chancelier, et plusieurs prélats, des gens d'Église et des laïques. Il fut arrêté que quelques docteurs en théologie l'entretiendraient et l'examineraient, et qu'il y aurait avec eux des canonistes et des légistes; et ainsi il fut fait. Elle fut examinée et interrogée par diverses fois et par diverses personnes: et c'était chose merveilleuse comment elle se comportait en son fait; et quand elle parlait de ce dont elle était chargée de par Dieu, comme elle parlait grandement et notablement, vu qu'en autres choses, elle était la plus simple bergère qu'on vît jamais [4]. Entre autres choses, on s'ébahissait comme elle avait dit à messire Robert de Baudricourt, le jour de la bataille de Rouvray, autrement dite des Harengs, ce qui était advenu; et aussi de la manière de sa venue, et comme elle était arrivée sans empêchement jusques à Chinon.

1. Texte : *Où régnoient toutes pilleries et roberies.*
2. *Assez plainement.* Dans la langue du moyen âge, *assez, assay* a souvent l'acception de *très, fort, beaucoup. Plainement* signifie aussi *directement, de plano.* Voy. Lacurne de Sainte-Palay, *Glossaire.*
3. Texte : *il leur mescherroit.*
4. Texte : *Elle fut examinée et interrogée par diverses fois et diverses personnes : dont estoit chose merveilleuse comme elle se portoit en son faict, et ce qu'elle disoit lui estre chargé de par Dieu, comme elle parloit grandement et notablement, veu que en autres choses, elle estoit la plus simple bergère que on veit oncques.*

Un jour, elle voulut parler au roi en particulier, et elle lui dit : « *Gentil Dauphin, pourquoi ne me croyez-vous pas? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume, et de votre peuple ; car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière pour vous ; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose, qu'elle vous donnera à connaître que vous me devez croire.* » Toutefois elle fut contente que quelques-uns de ses gens y fussent présents ; et là, en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves, de Christophe de Harcourt, et de Gérard Machet, confesseur du roi, qui, à la requête de Jeanne, jurèrent qu'ils n'en révéleraient et n'en diraient rien, elle dit au roi une chose de grande conséquence, qu'il avait faite, bien secrète ; ce dont il fut fort ébahi, car il n'y avait personne qui le pût savoir, si ce n'est Dieu et lui ; et, dès lors, il fut conclu que le roi essayerait d'exécuter ce qu'elle disait.

III

Toutefois le roi pensa qu'il était expédient qu'on l'amenât à Poitiers, où étaient la cour du parlement, et plusieurs notables maîtres en théologie, tant séculiers que réguliers ; et il décida qu'il irait lui-même en ladite ville. Et, de fait, le roi y alla, faisant amener et conduire ladite Jeanne ; et quand elle fut comme au milieu du chemin, elle demanda où on la menait, et il lui fut répondu que c'était à Poitiers. Et lors elle dit : « *En nom Dieu, je sais que j'y aurai bien à faire ; mais Messire m'aidera. Or allons de par Dieu.* »

Elle donc amenée en la cité de Poitiers, elle fut logée en l'hôtel d'un nommé maître Jean Rabateau, mari d'une honnête femme, à laquelle elle fut donnée en garde. Elle était toujours en habit d'homme et n'en voulait vêtir d'autre. On convoqua plusieurs notables docteurs en théologie et autres, des bacheliers, qui entrèrent en la salle où elle était ; et quand elle les vit elle alla s'asseoir au bout du banc et leur demanda ce qu'ils voulaient. Il lui fut répondu par la bouche de l'un d'eux qu'ils venaient devers elle, parce qu'on disait qu'elle s'était présentée au roi comme envoyée par Dieu vers lui ; et ils lui montrèrent par de belles et douces raisons qu'on ne devait pas la croire. Ils y furent pendant plus de deux heures où chacun parla à son tour ; et elle leur répondit de telle sorte qu'ils étaient grandement ébahis comment une si simple bergère, une jeune fille, pouvait si prudemment répondre.

Entre les autres, il y eut un Carme, docteur en théologie, bien aigre homme, qui lui dit que la sainte Écriture défendait d'ajouter foi à telles paroles, si elle ne montrait pas des signes ; elle répondit aussitôt qu'elle

ne voulait pas tenter Dieu, et que le signe que Dieu lui avait ordonné, c'était de lever le siège de devant Orléans et de mener sacrer le roi à Reims ; qu'ils y vinssent et qu'ils le verraient; ce qui semblait chose forte et comme impossible, vu la puissance des Anglais, et que d'Orléans et de Blois jusqu'à Reims, il n'y avait place française.

Il y eut un autre docteur en théologie, de l'ordre des Frères prêcheurs, qui lui dit: « Jeanne, vous demandez des hommes d'armes, et vous dites en même temps que c'est le plaisir de Dieu que les Anglais laissent le royaume de France, et s'en aillent dans leur pays. Si cela est, il ne faut pas de gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu peut les déconfire, et les faire aller en leur pays. » A quoi elle répondit qu'elle demandait des gens, mais nullement en grand nombre, qu'ils combattraient et que Dieu donnerait la victoire.

Après cette réponse faite par Jeanne, les théologiens s'assemblèrent pour voir ce qu'ils avaient à conseiller au roi; ils conclurent, sans qu'un seul y contredit, que, bien que les choses dites par ladite Jeanne leur parussent bien étranges, le roi devait cependant s'y fier, et essayer d'exécuter ce qu'elle disait.

Le lendemain allèrent vers elle plusieurs notables personnes, présidents et conseillers du parlement et autres de divers états; et avant d'y aller, ce qu'elle disait leur paraissait impossible à faire, disant que ce n'était que rêveries et fantaisies; mais il n'y en eut pas un, quand il s'en retournait et l'avait ouïe, qui ne dît que c'était une créature de Dieu; et quelques-uns en retournant pleuraient à chaudes larmes. Semblablement y furent dames, demoiselles et bourgeoises qui lui parlèrent, et elle leur répondait si doucement et si gracieusement qu'elle les faisait pleurer.

Entre plusieurs autres choses, elles lui demandèrent pourquoi elle ne prenait pas habit de femme, et elle leur répondit: « *Je crois bien que cela vous semble étrange, et ce n'est pas sans cause ; mais il faut, puisque je me dois armer et servir le gentil Dauphin en armes, que je prenne des habits propices et nécessaires pour cela; et aussi quand je serai entre les hommes, avec des habits d'homme, ils n'auront pas concupiscence mauvaise à mon sujet, et il me semble qu'en cet état je conserverai mieux ma virginité de pensée et de fait* ».

Pendant ce temps, on faisait grande diligence pour assembler des vivres, et spécialement des blés, des chairs salées et non salées, afin d'essayer de les mener dedans la ville d'Orléans. Il fut délibéré et conclu qu'on éprouverait ladite Jeanne sur le fait desdits vivres; et on ordonna pour elle harnois, cheval et gens ; et lui fut spécialement baillé pour la conduire et être à sa suite un bien vaillant et notable écuyer, nommé

Jean d'Aulon, prudent et sage; et pour page lui fut assigné un bien gentil homme, nommé Louis de Coutes, dit Imerguet, avec d'autres varlets et serviteurs.

Durant ces préparatifs, elle dit qu'elle voulait avoir une épée qui était à Sainte-Catherine-de-Fierbois, portant cinq croix en la lame, assez près du manche. On lui demanda si elle l'avait jamais vue, et elle dit que non, mais qu'elle savait bien qu'elle y était. Elle y envoya, et il n'y avait personne qui sût où elle était, ni si elle y était. Toutefois il y en avait plusieurs qu'on avait autrefois données à l'église, lesquelles on fit toutes regarder ; et on en trouva une toute rouillée, qui avait lesdites cinq croix. On la lui porta, et elle dit que c'était celle qu'elle demandait. Elle fut fourbie et bien nettoyée, et on lui fit faire un beau fourreau tout parsemé de fleurs de lis.

Tant que Jeanne fut à Poitiers, plusieurs gens de bien allaient tous les jours la visiter, et toujours elle disait de bonnes paroles. Entre les autres, il y eut un bien notable homme, maître des requêtes de l'hôtel du roi qui lui dit: « Jeanne, on veut que vous essayiez de mettre les vivres dedans Orléans; mais il semble que ce sera forte chose, vu les bastilles qui sont devant, et vu que les Anglais sont forts et puissants. — *En nom Dieu*, dit-elle, *nous les mettrons dedans à notre aise; et il n'y aura pas Anglais qui saille de ses bastilles, ni qui fasse semblant de l'empêcher.* »

Elle fut armée et montée à Poitiers ; puis elle s'en partit [1]. Et en chevauchant elle portait son harnois (*son équipement*) aussi gentillement que si elle n'eût fait autre chose tout le temps de sa vie; ce dont plusieurs s'émerveillaient; mais plus que tous les autres, les docteurs, capitaines de guerre et autres, s'émerveillaient des réponses qu'elle faisait tant des choses divines que de la guerre.

CHAPITRE II

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Comment la Pucelle est annoncée à Orléans. — Blois, bénédiction de la bannière, rassemblement de vivres et de guerriers.

II. — De Blois à Orléans : Lettre aux Anglais. — Formation du convoi. — Réforme morale et religieuse des hommes d'armes. — Voyage. — Attitude des Anglais. — Difficultés du passage de la Loire. — Reproches et prédictions de la Pucelle. — Son

1. Les Chroniques ne parlent pas du séjour à Tours avant le départ pour Blois. Il est cependant indubitable.

entrée à Orléans. — Sa tempérance. — Ce qui advient à ses hérauts. — Changements dans les dispositions des deux armées. — Les capitaines retournés à Blois; délibérations; ils reviennent à Orléans. — Auxiliaires accourus des environs. — Entrée du second convoi le 4 mai.

III. — Attaque infructueuse contre Saint-Loup. — La venue de la Pucelle en fait une victoire. — Morts et prisonniers. — Actions de grâces.

IV. — Le jour de l'Ascension sans combat. — Sommation orale aux Anglais. — Le 6, passage de la Loire. — Attaque de la bastille des Augustins. — Péripétie. — La bastille conquise. — La Pucelle blessée au pied. — Hommes d'armes bivouaquant devant les Tourelles.

V. — Le 7, la Pucelle suivie des bourgeois, passe la Loire contre le vouloir des capitaines. — Les Tournelles assaillies des deux côtés. — Blessure de Jeanne, et continuation de l'attaque contre l'avis de Dunois. — *La queue y touche.* — Les capitaines entraînés par l'ardeur de la multitude. — Résistance des Anglais. — Gouttière jetée sur l'arche rompue du pont. — Les Anglais épuisés de forces et impuissants. — Rupture du pont-levis et noyade. — Inaction des Anglais de la rive droite. — Actions de grâces et retour de la Pucelle. — Son amour et sa fréquentation des sacrements.

VI. — Les Anglais consternés délibèrent de nuit, et le matin se rangent en bon ordre et se retirent. — La Pucelle ne veut pas qu'on les attaque. — Hymnes et messes en plein air. — Démolition des bastilles; butin. — Lieux de retraite des Anglais. — Douleur de Bedford; ses craintes; coup porté au parti anglais. — La Hire et Loré côtoient les Anglais dans leur retraite. — Plaisante délivrance de Le Bourg de Bar.

I

Le roi avait mandé plusieurs capitaines pour faire la conduite et être en la compagnie de ladite Jeanne, et entre autres le maréchal de Rais, messire Antoine Loré, et plusieurs autres, lesquels conduisirent ladite Jeanne jusques en la ville de Blois.

Les nouvelles de ladite Pucelle vinrent à Orléans. On y disait que c'était une fille de sainte et religieuse vie, fille d'un pauvre laboureur de l'élection de Langres, près du Barrois, et d'une pauvre femme du même pays qui vivaient de leur labeur; qu'elle était âgée environ de dix-huit à dix-neuf ans, et avait été pastoure au temps de son enfance. On y disait qu'elle savait peu des choses mondaines, parlait peu, et que le plus de son parler était seulement de Dieu, de sa benoîte Mère, des anges, des saints et saintes du paradis; qu'elle disait que, par plusieurs fois, des révélations lui avaient été faites touchant le salut du roi, et la préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne voulait pas lui être enlevée ni usurpée; que ses ennemis en seraient déboutés ; qu'elle était chargée de signifier ces choses au roi avant le terme de la Saint-Jean 1429. On ajoutait que ladite Pucelle avait été ouïe par le roi et son conseil, devant lesquels elle s'était ouverte des choses dont elle était chargée; qu'elle traitait merveilleusement des manières de faire évacuer

les Anglais du royaume ; et qu'il n'y avait pas chef de guerre qui sût tant proprement remontrer les manières de faire la guerre aux ennemis ; ce dont le roi et son conseil avaient été émerveillés; car, en toutes autres matières, elle était autant simple qu'une pastourelle. Pour cette merveille, disait-on encore, le roi était venu à Poitiers, amenant la Pucelle, qu'il avait fait interroger par notables clercs du parlement, et par docteurs en théologie bien renommés; et, après l'avoir ouïe, ils avaient affirmé qu'ils la réputaient inspirée de Dieu, et avaient approuvé tout son fait et ses paroles; c'est pourquoi le roi la tint en plus grande révérence, manda dès lors des gens de toutes parts, et fit mener à Blois grandes quantité de vivres et d'artillerie pour secourir la cité d'Orléans; que la Pucelle avait requis pour conduire le secours qu'il plût au roi de lui bailler telles gens et en tel nombre qu'elle le requerrait; que ce n'était ni grand nombre, ni grande puissance, et que, pour son corps, elle s'était fait administrer un harnois tout entier [1].

Alors le roi ordonna que tout ce qu'elle requerrait lui fut baillé ; puis la Pucelle prit congé du roi pour aller en la cité d'Orléans ; et arrivée à Blois avec peu de gens, elle y séjourna pendant quelques jours attendant plus grande compagnie. Pendant son séjour, elle fit faire un étendard blanc[2], sur lequel elle fit peindre la représentation du saint Sauveur et de deux Anges, et elle le fit bénir en l'église Saint-Sauveur de Blois. Dans cette ville ne tardèrent pas à arriver le maréchal de Sainte-Sévère, les sires de Rais et de Gaucourt, et grande compagnie de nobles ET DE GENS DU COMMUN, qui chargèrent une partie des vivres pour les mener à Orléans. Ladite Pucelle se mit en leur compagnie ; et elle pensait bien qu'ils allaient passer devant les bastilles du siège, devers la Beauce ; mais ils prirent leur chemin par la Sologne; et ainsi elle fut menée à Orléans, le pénultième jour d'avril, en la même année (1429).

II

Cette Pucelle, séjournant à Blois pour attendre la compagnie qui devait la mener à Orléans, écrivit, et envoya par un héraut aux chefs de guerre qui tenaient le siège devant Orléans, une lettre dont la teneur s'ensuit, et elle est telle [3] :

1. Voilà ce que l'on disait à Orléans. Pour l'exprimer, Cousinot fils s'est contenté de transcrire l'entrée en matière de la *Geste des nobles*, quand elle en vient à la Pucelle. Par le fait, Cousinot père, étant à Orléans en sa qualité de chancelier, en a parlé d'après ce qu'il entendait dire autour de lui.

2. L'étendard fut confectionné à Tours.

3. Jeanne dicta cette lettre, et la dicta telle qu'elle pouvait le faire, connaissant

« JHESUS, MARIA.

« Roi d'Angleterre, faites raison au roi du Ciel de son sang royal. Rendez à la Pucelle les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez forcées. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal; et elle est toute prête de faire paix, si vous voulez faire raison, par ainsi que vous laissiez France[1], et payiez de ce que vous l'avez tenue.

« Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre; en quelque lieu que j'attendrai vos gens en France, s'ils ne veulent obéir, je les en ferai sortir, qu'ils veuillent ou non, et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. Croyez que s'ils ne veulent obéir, la Pucelle vient pour les occire (*faire mourir*). Elle vient de par le roi du Ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France, et vous promet et vous certifie la Pucelle, que si vous ne lui faites raison, elle y fera un si grand hahay (*tumulte*, *carnage*, *cri de douleur*), que de mille ans, il n'en fût vu si grand en France. Et croyez fermement que le roi du Ciel lui enverra plus de force que vous ne sauriez en mener dans tous vos assauts contre elle et ses bonnes gens d'armes.

« Entre vous, archers, compagnons d'armes, gentils et vaillants[2], qui êtes devant Orléans, allez-vous-en en votre pays, de par Dieu, et, si vous ne le faites, donnez-vous garde de la Pucelle, et que de vos dommages il vous souvienne. Ne vous obstinez pas dans votre opinion[3]; vous ne tiendrez pas France du roi du Ciel, le Fils de sainte Marie, mais la tiendra le roi Charles, vrai héritier, à qui Dieu l'a donnée, lequel entrera à Paris en belle compagnie. Si vous ne croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous frapperons du fer dans vos rangs à horions (*coups*)[4], et nous verrons lesquels auront meilleur droit de Dieu ou de vous.

imparfaitement le français. La lettre fut répandue au loin, et nous la trouverons dans de nombreuses Chroniques. Le fond et le ton sont identiques, mais il y a quelques variantes; elle fut présentée à Jeanne à Rouen; le texte qu'elle accepta est évidemment le vrai. La dernière phrase diffère notablement en ce qu'elle promet que le plus beau fait qui ait encore été accompli, sera fait pour la chrétienté. Elle y invite Bedford. Il faudra y revenir. En attendant, on remarquera comment Jeanne se donne constamment le nom de *la Pucelle* et affirme sa mission divine; avec quelle énergie elle parle du sang royal et des droits que confère à ce sang la volonté du Fils de sainte Marie.

1. Texte : *Par ainsi que vous mettiez jus*. Ce mot *jus* qui revient souvent dans les Chroniques, est opposé à *sursum*, il signifie en bas, à terre, et *mettre ius*, laisser de côté. (Voy. ce mot dans LACURNE DE SAINTE-PALAY.)

2. Le mot *vilains*, hommes du commun, que l'on trouve dans plusieurs textes, nous semble plus vraisemblable.

3. *Ne prenez mie votre opinion*, « mie » est une négation, *pas*, *jamais*.

4. *Nous ferrons dedans à horions*. (Voir le texte pur aux Pièces justificatives.)

« Guillaume de la Poule, comte de Suffort; Jean, sire de Talbort, et Thomas, sire de Scales, lieutenant du duc de Bedford, soi-disant régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre, faites réponse si vous voulez faire paix à la cité d'Orléans. Si ainsi ne le faites, de vos dommages qu'il vous souvienne brièvement (*il vous souviendra prochainement*).

« Duc de Bedford, qui vous dites régent de France pour le roi d'Angleterre, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous fassiez pas détruire. Si vous ne lui faites raison, elle fera que les Français feront le plus beau fait qui oncques fut fait en la chrétienté.

« Écrit le mardi de la grande semaine. Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.

« Au duc de Bedford qui se dit régent (*gouvernant*) le royaume de France pour le roi d'Angleterre. »

Lesdites lettres envoyées par la Pucelle aux Anglais, il fut conclu qu'on irait à Orléans mener des vivres; et en ladite ville de Blois furent chargés de grains plusieurs chariots, charrettes et chevaux; et on y assembla foison de bétail, bœufs, vaches, brebis et pourceaux; et il fut conclu par les capitaines qui devaient les conduire, comme aussi par le bâtard d'Orléans, qu'on irait par la Sologne, la plus grande puissance des Anglais se trouvant du côté de la Beauce. Ladite Jeanne ordonna à tous les gens de guerre de se confesser, et de se mettre en état d'être en la grâce de Dieu; elle leur fit ôter leurs fillettes et laisser tout bagage de péché; puis ils se mirent tous en chemin en tirant vers Orléans. Ils couchèrent une nuit en route en pleins champs. Quand les Anglais surent la venue de ladite Pucelle et des gens de guerre, ils désemparèrent une bastide qu'ils avaient faite en un lieu nommé Saint-Jean-le-Blanc ; et ceux qui étaient dedans se retirèrent en une autre bastide qu'ils avaient faite aux Augustins, près du bout du pont, et ladite Pucelle et ses gens vinrent avec les vivres vers la ville d'Orléans, au-dessus de la dite bastide, à l'endroit dudit lieu Saint-Jean-le-Blanc [1].

Ceux de la ville, aussitôt et incontinent, préparèrent et équipèrent des bateaux pour venir quérir tous lesdits vivres; mais la chose était mal en point, car le vent était contraire ; or on ne pouvait monter contre le courant; car on n'y peut conduire les vaisseaux, sinon à force de voiles. Ce fut dit à Jeanne qui répondit : « *Attendez un petit peu, car, en nom Dieu, tout entrera en la ville* », et soudainement le vent se changea, en sorte que les vaisseaux arrivèrent très aisément et légèrement là où était ladite Jeanne.

1. Cette assertion sera discutée dans un autre volume.

Sur ces bateaux étaient le bâtard d'Orléans, et quelques bourgeois de la ville, très désireux de voir ladite Jeanne; ils la prièrent et la requirent de par la ville et de par les gens de guerre qui s'y trouvaient, de vouloir bien venir et y entrer, disant que ce serait un grand réconfort pour tous s'il lui plaisait d'y venir. Elle demanda alors audit Bâtard : « *Êtes-vous le bâtard d'Orléans?* — Oui, Jeanne. » Après elle lui dit : « *Qui vous a conseillé de nous faire venir par la Sologne, et pourquoi pas par la Beauce, tout auprès de la grande puissance des Anglais? Les vivres fussent entrés, sans les faire passer par la rivière.* » Le Bâtard, pour s'excuser, répondit que tel avait été l'avis de tous les capitaines, vu la puissance des Anglais du côté de la Beauce. A quoi elle répliqua : « *Le conseil de Messire* (c'est à savoir de Dieu) *est meilleur que le vôtre et que celui des hommes; il est plus sûr et plus sage. Vous avez pensé me décevoir; mais vous vous êtes déçus vous-mêmes; car je vous amène le meilleur secours qu'eut jamais chevalier, ville ou cité; c'est le plaisir de Dieu et le secours du roi des Cieux; non assurément pour l'amour de moi, mais cela procède purement de Dieu, lequel à la requête de saint Louis et de saint Charles le Grand a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent le corps du duc d'Orléans et sa ville. Pour ce qui est d'entrer en ville, il me ferait mal de laisser mes gens, et je ne le dois pas faire. Ils sont bien confessés, et en leur compagnie, je ne craindrais pas toute la puissance des Anglais* ». Alors les capitaines lui dirent : « Jeanne, allez-y sûrement; car nous vous promettons de retourner bien brief vers vous ». Sur ce, elle consentit d'entrer dans la ville avec ceux qui devaient l'accompagner, et elle y entra. Elle fut reçue à grande joie, et logée en l'hôtel du trésorier du duc d'Orléans, Jacques Boucher, où elle se fit désarmer. Et c'est la vérité que, depuis le matin jusqu'au soir, elle avait chevauché tout armée, sans descendre, sans boire ni manger. On lui avait apprêté à souper, bien et honorablement; mais elle fit seulement verser du vin dans une tasse d'argent, où elle mit la moitié d'eau, et cinq ou six trempes de pain dedans qu'elle mangea, et de tout le jour ne prit ni autre manger, ni autre boire; puis elle s'en alla coucher en la chambre qui lui avait été préparée; et avec elle étaient la femme et la fille dudit trésorier, laquelle fille coucha avec ladite Jeanne. Ainsi s'envint la Pucelle en la ville d'Orléans, le pénultième jour d'avril, l'an mil quatre cent vingt-neuf.

Elle sut bientôt que les chefs des assiégeants ne faisaient aucun compte de ses lettres ni de leur contenu, mais qu'ils réputaient tous ceux qui croyaient et ajoutaient foi à ses paroles comme hérétiques en la sainte foi; aussi avaient-ils fait arrêter les hérauts de la Pucelle, et ils voulaient les faire brûler. Cette prise venue à la connaissance du bâtard

d'Orléans, pour lors à Orléans, il manda aux Anglais par son héraut, qu'ils eussent à lui renvoyer les hérauts de Jeanne, leur faisant savoir que s'ils les faisaient mourir, il ferait mourir de pareille mort leurs hérauts qui étaient venus à Orléans pour le fait des prisonniers ; lesquels il fit arrêter; il ajoutait qu'il en ferait autant des prisonniers anglais, qui pour lors se trouvaient en bien grand nombre. Et tantôt après les hérauts furent rendus.

Toutefois quelques-uns disent que, quand la Pucelle sut qu'on avait retenu les hérauts, elle et le bâtard d'Orléans envoyèrent dire aux Anglais de les renvoyer, et ladite Jeanne disait toujours : « *En nom Dieu, ils ne leur feront aucun mal* » ; mais lesdits Anglais en envoyèrent seulement un, auquel elle demanda : « *Que dit Talbot?* », et le héraut répondit que Talbot et tous les autres Anglais disaient d'elle tous les maux qu'ils pouvaient en l'injuriant, et que s'ils la tenaient, ils la feraient brûler : « *Or, t'en retourne*, lui dit-elle, *et ne fais de doute que tu amèneras ton compagnon; et dis à Talbot que s'il s'arme, je m'armerai aussi, et que s'il se trouve en place devant la ville, et s'il peut me prendre, qu'il me fasse brûler; et si je le déconfis, qu'il fasse lever le siège, et que lui et les siens s'en aillent en leur pays.* » Le héraut y alla et ramena son compagnon.

Et avant que la Pucelle arrivât, deux cents Anglais chassaient dans les escarmouches cinq cents Français, et après sa venue deux cents Français chassaient quatre cents Anglais ; et s'en accrut fort le courage des Français.

Quand les vivres furent mis ès vaisseaux ou bateaux, et que Jeanne y fut montée, le maréchal de Rais, le seigneur de Loré et d'autres s'en retournèrent audit lieu de Blois, et là ils trouvèrent l'archevêque de Reims, chancelier de France, et ils tinrent conseil sur ce qu'on avait à faire. Quelques-uns étaient d'avis que chacun s'en retournât en sa garnison ; mais ils finirent par être tous d'opinion qu'ils devaient retourner audit lieu d'Orléans, pour en aider et conforter les habitants au bien du roi et de la ville. Ainsi qu'ils délibéraient, vinrent des nouvelles du bâtard d'Orléans qui leur faisait savoir que s'ils désemparaient et s'en allaient, la cité était en voie de perdition ; et dès lors il fut conclu de l'avis de presque tous, de retourner et de mener de nouveau des vivres à puissance[1], et qu'on irait par la Beauce, où était la force des Anglais, en la grande bastide qu'on nommait Londres; quoique à l'autre fois ils fussent venus par la Sologne ; et toutefois ils étaient trois fois plus de gens qu'il n'y en avait à venir par la Beauce. Ils firent provision de grande abondance de vivres soit en grains, soit en bétail, et ils partirent le troisième jour

1. *A puissance*, ce mot, très fréquent dans les Chroniques, peut signifier « de vive force », « une troupe nombreuse ».

de mai ; ils couchèrent la nuit en un village qui est comme à mi-chemin entre Blois et Orléans, et le lendemain ils prirent leur chemin vers ladite ville.

Le troisième jour de mai, vinrent aussi à Orléans les garnisons de Montargis, Gien, Château-Renard, du pays du Gâtinais et de Châteaudun, avec grand nombre de gens de pied, pourvus de traits et de guisarmes.

Et le même jour, au soir, vinrent des nouvelles que le maréchal de Sainte-Sévère, le sire de Rais, Mgr de Bueil et La Hire, arrivaient de Blois par la Beauce. On soupçonnait les Anglais de vouloir aller à leur rencontre; c'est pourquoi le mercredi matin, veille de l'Ascension, quatrième jour de mai 1429, partirent d'Orléans, de très bon matin, le Bâtard et la Pucelle en armes, en grande compagnie de gens d'armes et de gens de traits, et à étendard déployé. Ils allèrent au-devant des vivres qu'ils rencontrèrent; et ils passèrent ainsi devant les Anglais qui n'osèrent sortir de leurs bastides; et après les avoir passés ils entrèrent dans la ville environ prime (*entre sept et huit heures*).

III

Ce même jour, sur le midi, quelques nobles sortirent d'Orléans avec un grand nombre de gens de trait et d'hommes du peuple, et ils livrèrent un fier et merveilleux assaut contre les Anglais qui tenaient la bastide Saint-Loup, bastide bien défendable et bien fortifiée, le sire de Talbot l'ayant grandement approvisionnée de gens, de vivres et de munitions de guerre. Les Français furent très maltraités en cet assaut, auquel vint très hâtivement la Pucelle, en armes, et étendard déployé; ce qui fit reprendre l'assaut avec plus d'acharnement.

La Pucelle n'avait rien su de la sortie des gens de guerre hors de la ville, et il n'en était pas nouvelles en son hôtel ni en son quartier; elle s'était mise à dormir, et il n'y avait audit hôtel que son page et la dame de céans, qui s'ébattaient à la porte. Soudainement elle s'éveilla, se leva, et commença à appeler ses gens. Alors vint la dame, et avec elle le page auquel elle dit : « *Va querir mon cheval. En nom Dieu, les gens de la ville ont affaire devant une bastide, et il y en a de blessés.* » Elle demanda qu'on se hâtât de l'armer, et on lui donna de quoi s'armer. Et quand elle fut prête, elle monta à cheval et courut sur le pavé, tellement que le feu en jaillissait ; elle alla aussi droit que si elle avait su le chemin par avant ; et toutefois jamais elle ne l'avait parcouru. Jeanne a dit depuis que sa voix l'avait éveillée et lui avait enseigné le chemin, et que Messire le lui avait fait savoir.

Depuis sa venue sur les lieux, aucun Anglais ne put y blesser un Français ; mais bien les Français conquirent sur eux la bastide ; les Anglais se retirèrent au clocher, et les Français recommencèrent l'assaut qui dura longuement. Pendant ce temps, Talbot fit sortir les Anglais en force des autres bastides pour secourir ses gens ; mais, à la même heure, étaient sortis d'Orléans tous les chefs de guerre, avec tous leurs hommes, qui se mirent aux champs, ordonnés en bataille entre la bastille assaillie et les autres bastides ennemies, attendant les Anglais pour les combattre. Le sire de Talbot, ce voyant, fit rentrer ses Anglais au dedans de leurs bastides, délaissant en abandon les Anglais de la bastide Saint-Loup, qui furent conquis de vive force, environ l'heure des vêpres.

Il y eut audit clocher des Anglais qui prirent des vêtements de prêtre ou de gens d'Église ; on voulut les tuer, mais Jeanne les préserva, en disant qu'on devait ne rien demander aux gens d'Église, et elle les fit amener à Orléans.

Les morts pour les Anglais furent nombrés huit-vingts hommes (*160*) ; la bastide fut brûlée et démolie ; les Français y conquirent une très grande quantité de vivres et d'autres biens. Par après, la Pucelle, les grands seigneurs, et leurs hommes rentrèrent à Orléans ; sur-le-champ furent rendues grâces et louanges à Dieu dans toutes les églises par hymnes et dévotes oraisons, au son des cloches, que les Anglais pouvaient bien ouïr, lesquels, par ce coup, furent fort abaissés de puissance et aussi de courage.

IV

La Pucelle désirait ardemment faire lever entièrement le siège aux Anglais ; et, pour ce, elle requit les chefs de guerre de sortir avec toutes leurs forces, le jour de l'Ascension, afin d'assaillir la bastide Saint-Laurent, où se trouvaient les plus grands chefs de guerre avec les meilleures forces des Anglais ; elle ne faisait, nonobstant, le moindre doute qu'elle ne dût les vaincre, et se tenait sûre de les avoir ; elle disait ouvertement que l'heure était venue ; mais les chefs ne furent point d'accord de sortir et de combattre ce jour, pour la révérence de la fête[1] ; et, d'autre part, leur avis fut qu'il fallait premièrement s'efforcer de conquérir les boulevards et les bastides du côté de la Sologne, ainsi que le pont, pour que la ville pût recevoir des vivres du Berry et des autres pays. Ainsi la chose prit délai cette journée à la grande déplaisance de la Pucelle, QUI SE TINT MAL CONTENTE DES CHEFS ET DES CAPITAINES DE GUERRE.

1. D'autres disent que la Pucelle ne voulut pas combattre par révérence pour la fête.

La Pucelle avait grand désir de sommer par elle-même ceux qui étaient en la bastille du bout du pont et des Tournelles où était Glacidas, car on pouvait leur parler de l'extrémité de la partie du pont occupée par les assiégés; aussi y fut-elle menée. Quand les Anglais surent qu'elle y était, ils vinrent en leur lieu de garde, et elle leur dit que le plaisir de Dieu était qu'ils s'en allassent; sans quoi ils s'en trouveraient mal. Alors ils commencèrent à se moquer d'elle, et à l'injurier, ainsi que bon leur sembla; ce dont elle ne fut pas contente, mais son courage s'en accrut; et elle arrêta d'aller le lendemain les visiter.

L'an mil quatre cent vingt-neuf, le vendredi, sixième jour de mai, les Français passèrent la Loire en grande puissance, à la vue de Glacidas qui fit aussitôt désemparer et brûler la bastide de Saint-Jean-le-Blanc, et fit retirer ses Anglais avec leur attirail de guerre en la bastide des Augustins, au boulevard et aux Tournelles. La Pucelle marcha en avant avec ses gens de pied, tenant sa voie droit au Portereau. Et à cette heure tous ses gens n'étaient pas encore passés, mais une grande partie se trouvait dans une île, retenus par la pénurie des bateaux pour le passage. Néanmoins la Pucelle s'avança tant qu'elle approcha du boulevard, et elle y planta son étendard, suivie seulement d'une poignée de ses gens; mais à cette heure un grand cri fit connaître que les Anglais venaient avec de grandes forces du côté de Saint-Privé; à ce cri, les gens qui étaient avec la Pucelle furent épouvantés et se prirent à reculer vers le passage de la Loire. La Pucelle en fut en grande douleur, mais elle fut contrainte de se retirer avec une petite suite.

Les Anglais poussèrent alors de grandes huées à l'adresse des Français, et saillirent en nombre afin de poursuivre la Pucelle, faisant de grands cris après elle, et vomissant paroles de diffamation. Tout soudain elle se tourna vers eux, et quoique ayant peu de gens avec elle, elle leur fit visage, marcha à leur encontre à grands pas, son étendard déployé. Les Anglais en furent par la volonté de Dieu si épouvantés qu'ils prirent laide et honteuse fuite. Les Français se retournèrent alors et se mirent à leur donner la chasse, les poursuivant jusques à leurs bastides, où ils se retirèrent à grande hâte. A cette vue, la Pucelle fixa son étendard devant la bastide des Augustins, sur les fossés du boulevard, où le sire de Rais vint incontinent la joindre. Le nombre des Français alla toujours croissant, en sorte qu'ils prirent d'assaut la bastide desdits Augustins, où en très grande multitude se trouvaient des Anglais qui y furent tous tués. Il y avait foison de vivres et de richesses, et parce que les Français se montrèrent trop avides de pillage, la Pucelle y fit mettre le feu, et tout fut brûlé. Dans cette assaut, la Pucelle fut blessée à l'un de ses pieds par une chausse-trape; et comme la nuit venait, elle fut ramenée

à Orléans, laissant grand nombre de gens au siège devant le boulevard et les Tournelles.

Cette nuit, les Anglais qui étaient dans le boulevard de Saint-Privé, en partirent après y avoir mis le feu; ils passèrent la Loire sur des bateaux et ils se retirèrent en la bastide Saint-Laurent.

V

La Pucelle fut cette nuit en grande anxiété dans la crainte que les Anglais ne vinssent à se jeter sur ses gens qui étaient devant les Tournelles. C'est pourquoi le samedi, septième jour de mai, environ le soleil devant, d'ACCORD ET D'ENTENTE AVEC LES BOURGEOIS D'ORLÉANS, MAIS CONTRE LE SENTIMENT ET LA VOLONTÉ DE TOUS LES CHEFS ET CAPITAINES QUI SE TROUVAIENT LA DE PAR LE ROI, LA PUCELLE PARTIT DE FORCE ET PASSA LA LOIRE[1].

Comme elle s'apprêtait à partir, on présenta une alose à Jacques Boucher, son hôte, qui lui dit: « Jeanne, mangeons cette alose avant que vous partiez. — *En nom Dieu,* répondit-elle, *on n'en mangera pas jusqu'au souper, que nous repasserons par-dessus le pont, et que nous ramènerons un goddon* (sobriquet des Anglais) *qui en mangera sa part.* »

Les Orléanais donnèrent à la Pucelle des canons, des coulevrines, tout ce qui était nécessaire pour assaillir le boulevard et les Tournelles; ils lui fournirent des vivres; et des bourgeois vinrent avec elle pour l'attaque du côté de la Sologne; et pour assaillir les mêmes Tournelles du côté de la ville; ils établirent sur la partie du pont dont ils étaient restés les maîtres, un grand nombre de gens d'armes et d'hommes de trait, avec tous les appareils qu'ils avaient faits pour passer les arches rompues et assaillir les Tournelles.

A cet assaut, Jeanne fut, dès le matin, blessée d'un coup de trait de gros garriau, qui lui traversa l'épaule d'outre en outre. Elle-même enleva le fer, et fit mettre dans la blessure du coton et autres choses pour étancher le sang; et nonobstant cette blessure, elle n'en continua pas moins à faire diligence pour faire donner l'assaut. Quand vint le soir, il sembla au bâtard d'Orléans et aux autres capitaines qu'en ce jour on n'aurait pas le boulevard, vu qu'il était tard. Ils délibérèrent entre eux de faire cesser l'assaut et de faire reporter l'artillerie en ville jusqu'au lendemain; et ils vinrent faire part à Jeanne de cette décision. Elle répondit qu'en nom de Dieu ils entreraient bien brief, et qu'ils n'en fissent

1. Texte: *Par l'accord et consentement des bourgeois d'Orléans, mais contre l'opinion et la volonté de tous les chefs et capitaines qui se trouvoient là de par le roy, la Pucelle se portit à tout son effort, et passa Loire.*

doute. Néanmoins le combat continuait toujours. La Pucelle demanda alors son cheval, monta dessus et laissa son étendard ; et elle alla en un lieu détourné et fit son oraison à Dieu ; elle ne demeura guère qu'elle ne retournât, et descendit de cheval; elle prit son étendard et dit à un gentilhomme qui était près d'elle : « *Donnez-vous de garde quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard.* » Le gentilhomme lui dit un peu après : « Jeanne, la queue y touche. » Alors elle dit: « *Tout est vôtre, et entrez-y !* »

Les Anglais furent assaillis très âprement des deux côtés; car ceux du côté d'Orléans faisaient merveille, faisant jouer canons, coulevrines, grosses arbalètes et autres traits. L'assaut fut fier et merveilleux, plus que jamais on n'en eût vu de mémoire des vivants. **C'est quand ils en aperçurent les manières, que les chefs qui étaient dedans Orléans vinrent y prendre part.** Les Anglais se défendirent vaillamment; ils jetèrent tant de projectiles que leurs poudres et leurs traits allaient s'épuisant; et ils défendaient le boulevard et les Tournelles de leurs lances, de leurs guisarmes, avec d'autres armes manuelles, et avec des pierres.

Et il faut savoir que, du côté de la ville, on trouvait fort malaisément la manière d'avoir une pièce de bois pour traverser l'arche du pont rompue, et de faire la chose si secrètement que les Anglais ne s'en aperçussent pas. D'aventure on trouva une vieille et large gouttière; mais il s'en fallait bien trois pieds qu'elle fût assez longue; un charpentier finit par y mettre un prolongement avec de fortes chevilles; il descendit en bas pour l'étayer, et fit ce qu'il put pour la consolider. Le commandeur de Giresmes et plusieurs hommes d'armes y passèrent; passage regardé comme chose impossible, ou tout au moins très difficile, et l'on continuait toujours à le rendre moins périlleux.

La Pucelle, de son côté, fit par ses gens dresser dans le fossé du boulevard des échelles contre-mont; elle renforça de plus en plus l'assaut qui dura depuis prime jusques à six heures après-midi. Par suite les Anglais reçurent tant de décharges de coulevrines et d'autres traits, qu'ils n'osaient plus se montrer à leurs défenses; et ils étaient assaillis de l'autre côté des Tournelles, au dedans desquelles les Français mirent le feu. Enfin les Anglais furent tant oppressés de toutes parts, tant blessés, qu'ils n'opposèrent plus de défense. A cette heure Glacidas et les autres seigneurs anglais, pour sauver leurs vies, pensèrent à se retirer du boulevard dans les Tournelles ; mais, par jugement de Dieu, le pont-levis rompit sous eux, et ils se noyèrent dans la rivière de Loire. Les Français entrèrent alors de toutes parts dans le boulevard et dans les Tournelles, qui furent conquises à la vue du comte de Suffolk, du seigneur de Talbot, et des autres chefs de guerre, sans qu'on les vit apporter, ni même faire

semblant d'apporter quelque secours. Il y eut grand nombre de morts parmi les Anglais; car de cinq cents chevaliers et écuyers, réputés les plus preux et les plus hardis du royaume d'Angleterre, qui étaient là avec d'autres faux Français sous les ordres de Glacidas, environ deux cents seulement furent retenus en vie et prisonniers. En cette journée moururent Glacidas, les seigneurs de Poning et de Molyns et autres nobles d'Angleterre.

Plusieurs des plus grands capitaines français nous dirent et nous affirmèrent que, lorsque Jeanne eut dit les paroles déjà rapportées, ils montèrent le boulevard à contre-mont, comme s'il y avait eu des degrés; et ils ne savaient voir comment cela se pouvait faire ainsi, sinon par œuvre divine.

Après une tant glorieuse victoire, les cloches furent sonnées par mandement de la Pucelle qui, cette nuit, retourna à Orléans par le pont; et grâces et louanges furent en grande solennité rendues à Dieu, dans toutes les églises d'Orléans.

La Pucelle, comme il a été dit, avait été percée d'un trait à l'assaut. Avant que cela advint, elle avait annoncé qu'elle en serait percée jusqu'au sang; mais elle vint bientôt à convalescence. Aussi, après son arrivée, fut-elle diligemment appareillée, désarmée et très bien pansée. Elle ne voulut qu'un peu de vin dans une tasse, où elle mit la moitié d'eau, et elle alla se coucher et reposer.

Il est à noter qu'avant de partir, elle ouït la messe, se confessa, et reçut en très grande dévotion le précieux corps de Jésus-Christ; aussi se confessait-elle, et LE RECEVAIT-ELLE TRÈS SOUVENT. Elle se confessa à plusieurs gens de grande dévotion, et de vie austère, qui disaient ouvertement que c'était une créature de Dieu.

VI

Cette déconfiture mit les Anglais en très grande détresse, et ils tinrent grand conseil durant la nuit. Le dimanche, huitième jour de mai mil quatre-cent-vingt-neuf, ils sortirent de leurs bastides avec leurs prisonniers et tout ce qu'ils pouvaient emporter, mettant à l'abandon tous leurs malades, tant les prisonniers que les autres, laissant leurs bombardes, canons, artilleries, poudres, pavois, engins de guerre, tous leurs vivres et biens; et ils s'en allèrent en belle ordonnance, étendards déployés, tout le long du chemin d'Orléans à Meung-sur-Loire. Les chefs de guerre d'Orléans firent ouvrir les portes vers le soleil levant, et ils en sortirent à pied et à cheval, avec de grandes forces, dans l'intention de courir sur

les Anglais ; mais alors survint la Pucelle qui les détourna de la poursuite, et voulut qu'on les laissât libres de partir sans les assaillir ce jour-là, à moins qu'ils ne se retournassent contre les Français pour les combattre; mais ils tournèrent le dos en bon ordre (*doubtablement*); quelques-uns jetèrent leurs harnois dans les champs, et ils se retirèrent, partie à Meung, partie à Jargeau. Par cette levée du siège, les Anglais perdirent beaucoup de leur puissance, et ils se retirèrent tant en Normandie comme autre part.

Après ledit désemparement, les Anglais étant encore en vue, la Pucelle fit venir aux champs les prêtres vêtus de leurs ornements, qui chantèrent à grande solennité des hymnes, des répons, et de dévotes oraisons, rendant grâces et louanges à Dieu. Elle fit apporter une table et un marbre, et dire deux messes. Quand elles furent dites, elle demanda : « *Or, regardez s'ils ont les visages ou le dos tourné vers nous?* » On lui dit qu'ils s'en allaient et avaient le dos tourné. A quoi elle répliqua : « *Laissez-les aller; il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui; vous les aurez une autre fois.* » Elle était seulement armée d'un jesseran, à cause de la blessure de la veille.

Cela fait, les habitants d'Orléans se dispersèrent, entrant dans les bastides où ils trouvèrent largement vivres et autres biens; puis sur l'ordre des seigneurs et des capitaines, toutes les bastides furent jetées par terre; et leurs canons et bombardes retirés à Orléans. Les Anglais se cantonnèrent en plusieurs places par eux conquises, le comte de Suffolk à Jargeau, et les seigneurs de Scales, Talbot et autres chefs de guerre de leur parti, soit à Meung, soit à Baugency, ou en d'autres places, dont ils étaient les maîtres.

Ils se hâtèrent de mander ces choses au régent, le duc Jean de Bedford, qui en fut très affligé et craignit qu'à la suite de cette déconfiture quelques Parisiens ne voulussent se réduire en l'obéissance du roi, et à cet effet faire émouvoir le peuple contre les Anglais; il partit de Paris en très grande hâte et se retira au bois de Vincennes, où il manda des gens de toutes parts, mais il en vint peu ; car les Picards et les autres provinces du royaume, qui tenaient à son parti, se prirent à délaisser les Anglais, à les haïr et à les mépriser.

Ainsi que les Anglais s'en allaient, Étienne de Vignoles, dit La Hire, et messire Ambroise de Loré, accompagnés de cent à six-vingts lances, montèrent à cheval, et les chevauchèrent en les côtoyant, bien trois grosses lieues, pour voir et observer leur maintien; et puis ils s'en retournèrent à Orléans.

Les Anglais tenaient prisonnier en leur bastille un capitaine français nommé Le Bourg de Bar, qui était enferré par les pieds d'une grosse et pesante chaîne, tellement qu'il ne pouvait aller ; et il était souvent visité par un Augustin, moine anglais, confesseur de Talbot, le maître dudit

prisonnier. Ledit Augustin avait coutume de lui donner à manger, et Talbot se fiait sur lui de le bien garder prisonnier, espérant d'en avoir grosse finance, ou par échange la délivrance d'autres prisonniers. Donc quand ledit Augustin vit les Anglais se retirer ainsi hâtivement, il demeura avec son prisonnier, résolu de le mener à la suite de Talbot son maître; et de fait il le mena par-dessous le bras, bien un demi-trait d'arc; mais ils n'eussent pu jamais atteindre les Anglais. Le Bourg, voyant les Anglais s'en aller en désarroi, connut bien qu'ils avaient eu du pire; il prit donc l'Augustin à bons poings, et lui dit qu'il n'irait pas plus avant, et que s'il ne le portait pas jusqu'à Orléans, il lui ferait ou lui ferait faire déplaisir. Aussi, quoique il y eût toujours des Français et des Anglais qui se livraient à des escarmouches, l'Augustin porta son prisonnier sur ses épaules jusqu'à Orléans, et par cet Augustin l'on sut plusieurs choses de ce qui se passait parmi les Anglais.

CHAPITRE III

LA CAMPAGNE DE LA LOIRE.

SOMMAIRE : I. — La Pucelle, de retour auprès du roi, repart avec le duc d'Alençon pour nettoyer la Loire. — Prise de Jargeau et suites de la victoire. — Comment elle presse le roi de se faire sacrer, et triomphe des oppositions de la cour. — Sa prière aux voix et leur réponse. — Détails plus étendus sur la prise de Jargeau. — Les assiégeants, le siège. — D'Alençon préservé de la mort par un avertissement de la Pucelle. — Un coup de Jean le Canonnier. — Une grosse pierre sur la tête de la Pucelle, signe de la fin de la résistance. — Prise de Suffolk. — Prisonniers massacrés et pourquoi? — Joie du roi, actions de grâces.

II. — L'armée de la Pucelle renforcée. — Talbot quitte Baugency et va au-devant de Fastolf. — L'armée française quitte Orléans, s'empare du pont de Meung, et va assiéger Baugency. — Arrivée du Connétable en disgrâce. — Il supplie la Pucelle de lui obtenir son pardon; elle le promet sur la garantie écrite que les seigneurs donnent de sa fidélité. — Capitulation de Baugency.

III. — Les Anglais, qui avaient attaqué le pont de Meung, abandonnent la ville à la suite de la reddition de Baugency.

IV. — Les Français les poursuivent. — Prédiction par la Pucelle d'une victoire éclatante. — Réalisation. — Janville recouvré.

V. — Retour triomphal à Orléans. — Le roi vainement attendu. — La grâce de Richemont refusée. — Le siège de Marchenoir. — Le roi à Gien.

I

La Pucelle ne pouvant à cette heure, par défaut de vivres et de payement, entretenir l'armée, partit le mardi dixième jour de mai, accom-

pagnée de hauts seigneurs. Elle s'en alla par devers le roi, qui la reçut avec de grands honneurs, et tint à Tours plusieurs conseils, après lesquels il manda ses nobles de toutes parts.

Il donna la charge de nettoyer la Loire au duc d'Alençon, qui voulut avoir la Pucelle en sa compagnie. Ils vinrent avec de puissantes forces devant Jargeau, où était le duc de Suffolk avec de forts détachements d'Anglais qui avaient fortifié le pont. Les Français mirent là le siège de toutes parts, le samedi, jour de la Saint-Barnabé, onzième jour du mois de juin, et en peu d'heures la ville fut fort endommagée par les canons et les coulevrines. Le dimanche suivant, douzième jour du même mois, la ville et le pont furent pris d'assaut; Alexandre de La Poule y fut tué avec un grand nombre d'Anglais. Furent faits prisonniers Guillaume de La Poule, comte de Suffolk, et Jean de La Poule son frère. Les pertes des Anglais furent évaluées à environ cinq cents combattants, la plupart tués; car les milices urbaines massacraient entre les mains des gentilshommes tous les prisonniers anglais qu'ils avaient pris à rançon; ce qui nécessita de mener de nuit et par eau à Orléans le comte de Suffolk, son frère, et d'autres grands seigneurs anglais, afin de leur sauver la vie. La ville et l'église furent entièrement pillées; c'est qu'elles étaient pleines de biens. Cette nuit rentrèrent à Orléans le duc d'Alençon, la Pucelle, et les chefs de guerre avec la chevalerie de l'armée, pour y prendre quelque repos; ils y furent reçus à très grande joie [1].

Quand la Pucelle Jeanne fut devant le roi, elle s'agenouilla, et l'embrassa aux genoux, en lui disant : « *Gentil Dauphin, venez prendre votre noble sacre à Reims; je suis fort aiguillonnée que vous y alliez ; et ne faites nul doute que vous y recevrez votre digne sacre* ». Alors le roi et quelques-uns de ceux qui étaient devers lui, sachant et ayant vu les merveilles qu'elle avait faites, par la conduite, le sens, la prudence et diligence qu'elle avait montrés au fait des armes, autant que si elle les eût suivies toute sa vie, considérant aussi sa belle et honnête façon de vivre, quoique décidés pour la plupart à aller en Normandie, changèrent d'avis.

Le roi lui-même, et aussi trois ou quatre des principaux de son entourage, se demandaient s'il ne déplairait pas à Jeanne qu'on l'interrogeât sur ce que ses voix lui disaient. Elle le comprit et dit : « *En nom Dieu, je sais bien ce que vous pensez; vous voulez que je vous parle de la voix que j'ai entendue touchant votre sacre; je vous le dirai. Je me suis mise en*

1. Ici Cousinot de Montreuil ne s'est pas donné la peine de fondre son récit avec celui de son père. Il reprend au retour de Jeanne auprès du roi après la délivrance d'Orléans, et expose, avec des développements d'ailleurs intéressants, ce que son père avait dit succinctement. On remarque, quoique d'une manière moins saillante, ce même défaut dans le récit de l'assaut des Tournelles, et en d'autres endroits encore.

mon oraison en ma manière accoutumée. Je me complaignais parce qu'on ne voulait pas me croire de ce que je disais et alors la voix me dit : « Fille [1], *« va, va, je serai à ton aide ; va! » Et quand cette voix me vient, je suis si réjouie que merveille.* » En disant ces paroles, elle levait les yeux au ciel, et montrait des signes d'une grande exultation.

Et alors on la laissa avec le duc d'Alençon. Et pour déclarer plus pleinement la prise de Jargeau et comment eut lieu l'assaut, il faut dire que lorsque le duc d'Alençon eut délivré ses otages, en versant la rançon consentie pour sa délivrance, et qu'on vit et que l'on constata la conduite de la Pucelle, le roi, comme il est dit, donna la charge de tout conduire au duc d'Alençon avec la Pucelle, et il manda des gens le plus diligemment qu'il put. Les gens accoururent de toutes parts, croyant que ladite Jeanne venait de par Dieu; et beaucoup plus pour cette cause qu'en vue d'avoir soldes ou profits du roi.

Là vinrent le bâtard d'Orléans; le sire de Boussac, maréchal de France, le sire de Graville, maître des arbalétriers; le sire de Culan, amiral de France; Gaultier de Bursac et autres capitaines, qui allèrent tous avec lesdits ducs et la Pucelle devant la ville de Jargeau, où était, comme il est dit, le comte de Suffolk. Pendant qu'on asseyait le siège, il y eut par divers jours plusieurs âpres escarmouches; les assiégés étaient puissants ; il y avait comme de six à sept cents Anglais, tous gens vaillants.

Cependant on jetait de la ville, où l'on était bien muni, force décharges de canon, et de veuglaires. Ce que voyant la Pucelle, elle vint au duc d'Alençon, et lui dit : « *Beau duc, ôtez-vous du lieu où vous êtes, de quelque manière que ce soit; car vous y seriez en danger d'être atteint par les canons* ». Le duc crut ce conseil, et il n'était pas reculé de deux toises, qu'un veuglaire fut déchargé de la ville, et enleva net la tête à un gentilhomme d'Anjou, près dudit seigneur, et au propre lieu où il était quand la Pucelle lui parla.

Les Français furent environ huit jours [2] devant la ville de Jargeau et la battirent fort de canons, et l'assaillirent fort âprement. Ceux du dedans se défendaient aussi vaillamment. Entre autres, il y avait un Anglais robuste, armé de toutes pièces, ayant sur la tête un fort bassinet, qui faisait merveilles de jeter de grosses pierres et d'abattre gens et échelles ; et il était au lieu plus aisé à assaillir. Le duc d'Alençon, qui s'en aperçut, alla à un nommé maître Jean le Canonnier, et lui montra ledit Anglais. Ledit Canonnier ajusta sa coulevrine à l'endroit où il se trouvait et où

1 D'après la déposition de Dunois et l'aveu de Jeanne elle-même, les voix l'appelaient : *Fille de Dieu.*

2. Deux jours seulement.

il se découvrait beaucoup ; il le frappa en pleine poitrine, et le fit choir dans la ville où il mourut.

La Pucelle descendit dans le fossé, son étendard au poing, au lieu où la défense était plus grande et plus âpre. Elle fut aperçue par quelques Anglais, dont l'un prit une grosse pierre de faix[1], et la lui jeta sur la tête, tellement que du coup elle fut contrainte de s'asseoir; cependant la pierre, qui était dure, s'émietta en menues pièces; ce qui fut grande merveille. Nonobstant, elle se releva assez tôt après, et dit à haute voix aux compagnons français : « *Montez hardiment, et entrez; car vous n'y trouverez plus aucune résistance* ».

Ainsi la ville fut gagnée, comme il a été dit, et le comte de Suffolk se retira sur le pont; il y fut poursuivi par un gentilhomme nommé Guillaume Regnault, auquel le comte demanda : « Es-tu gentilhomme? » il lui répondit que oui. « Et es-tu chevalier? » et il répondit que non. Alors le comte le fit chevalier, et se rendit à lui. Semblablement y fut pris le seigneur de La Poule son frère.

Comme il a été dit, il y eut plusieurs morts, et une multitude de prisonniers que l'on menait à Orléans; mais le plus grand nombre furent tués en chemin sous l'ombre de quelques débats qui s'émurent entre Français. La prise de Jargeau fut mandée aussitôt au roi, qui en fut très joyeux; il en remercia et en regracia Dieu, et il manda très diligemment des gens de guerre de toutes parts, pour venir se joindre avec le duc d'Alençon et Jeanne la Pucelle, et d'autres seigneurs et capitaines.

II

Le duc d'Alençon et la Pucelle séjournèrent à Orléans quelques jours, durant lesquels vinrent vers eux, avec grande chevalerie, le seigneur de Rais, le seigneur de Chauvigny, le seigneur de Laval, le seigneur de Lohéac, son frère, et d'autres grands seigneurs, désireux de servir le roi en son armée. Le roi vint vers ce temps à Sully. D'autre part arrivèrent à Blois, avec grande chevalerie, le comte Arthur de Bretagne, connétable de France et frère du duc de Bretagne, contre lequel le roi, sur quelques rapports, avait conçu de la haine et de la malveillance. La Pucelle et les chefs de guerre tinrent à Orléans de grands conseils, et firent faire de grands préparatifs pour mettre le siège devant Meung et Baugency, où stationnèrent en ce temps le sire de Scales et le sire de Talbot avec grande compagnie d'Anglais. Pour renforcer les garnisons desdites

1. *Pierres de faix*, pierres que l'on jetait au moyen des balistes, de grosseur comme un fardeau (Voy. LACURNE au mot FAIX).

places, les capitaines mandèrent les Anglais qui tenaient La Ferté-Hubert, et ceux-ci, le commandement reçu, mirent le feu à la basse-cour, abandonnèrent le château et s'en allèrent à Baugency.

Une nuit, le sire de Talbot partit de Baugency pour aller au-devant de messire Jean Fastolf, qui était parti de Paris avec une grande compagnie d'Anglais et provision de vivres et de traits pour ravitailler et conforter les forces des Anglais; mais, ayant appris la nouvelle de la prise de Jargeau, Fastolf laissa les vivres à Étampes, et vint avec sa compagnie à Janville, lieu où il trouva le sire de Talbot; là, s'étant abouchés, ils tinrent quelques conseils [1].

Le mercredi, quinzième jour de juin 1429, Jean, duc d'Alençon, lieutenant général de l'armée du roi, accompagné de la Pucelle et de plusieurs hauts seigneurs, barons et nobles, parmi lesquels Mgr Louis de Bourbon comte de Vendôme, le sire de Rais, le sire de Laval, le sire de Lohéac, le vidame de Chartres, le sire de La Tour, et autres seigneurs, avec grand nombre d'hommes de pied, et grand convoi chargé de vivres et d'appareils de guerre, partirent d'Orléans pour mettre le siège devant quelques places anglaises. Tout en tenant leur chemin droit vers Baugency, ils s'arrêtèrent devant le pont de Meung, que les Anglais avaient fortifié et fort garni, et aussitôt après leur arrivée, il fut pris par assaut et pourvu de vaillants défenseurs. Cela fait, les Français ne s'arrêtèrent pas, mais, pensant que les sires de Talbot et de Scales s'étaient retirés, ils allèrent devant Baugency. Leur venue fit que les Anglais abandonnèrent la ville et se retirèrent sur le pont et au château. Les Français entrèrent donc dans la ville, et assiégèrent le pont et le château par devers la Beauce, dressant et pointant de ce côté canons et bombardes, et battant fort ledit château.

Le comte de Richemont, connétable de France, vint à ce siège avec grande chevalerie : avec lui étaient le comte de Pardiac ; Jacques de Dinan, frère du seigneur de Beaumanoir, et d'autres. Le Connétable étant alors en l'indignation du roi, et à cette cause tenu pour suspect, se mit en toute humilité devant la Pucelle. Il la supplia que, puisque le roi lui avait donné puissance de pardonner et de remettre toutes les offenses commises et perpétrées contre lui et son autorité, et que, à cause de sinistres rapports, le roi ayant conçu haine et mal talent contre lui, au point de faire défense par ses lettres qu'aucun accueil, faveur ou passage lui fussent donnés pour venir en son armée, la Pucelle voulût bien, de sa grâce, le recevoir à la place du roi au service de la couronne, résolu qu'il était d'y employer son corps, sa puissance et toute sa seigneurie, toute offense lui étant pardonnée.

1. Ici encore le défaut de suture entre le texte du chancelier et celui de son fils est très saillant.

En ce moment se trouvaient là le duc d'Alençon et tous les hauts seigneurs de l'armée, qui firent pareille requête à la Pucelle; elle la leur octroya, à condition de recevoir en leur présence le serment dudit Connétable de loyalement servir le roi, sans jamais faire ni dire chose qui dut lui tourner à déplaisance. Les seigneurs s'obligèrent à la Pucelle, par lettres scellées de leurs sceaux, à ce que cette promesse fût tenue ferme, sans être enfreinte, et à l'y contraindre de par le roi si ledit Connétable était trouvé infidèle.

Il fut alors ordonné que le Connétable mettrait le siège du côté de la Sologne, devant le pont de Baugency; mais le vendredi dix-septième jour du mois de juin, le bailli d'Évreux, qui défendait Baugency, fit demander à la Pucelle de traiter; ce qui fut fait et accordé à l'entour de minuit, à la condition de rendre au roi de France, le lendemain au soleil levant, entre les mains du duc d'Alençon et de la Pucelle, le pont et le château; moyennant quoi les Anglais auraient leurs vies sauves, et pourraient franchement s'en aller en pays de leur parti, sans emporter ni mener autre chose que leurs chevaux et leurs harnais, et de leurs meubles montants, chacun pour la valeur d'un marc d'argent seulement; et ils ne se devaient armer qu'après dix jours passés. C'est en cette manière que se retirèrent les Anglais, au nombre de cinq cents combattants, après avoir rendu le pont et le château, le samedi dix-huitième jour de juin 1429.

III

En la ville de Meung entrèrent une nuitée les sires de Talbot, de Scales, et Fastolf, qui n'avaient pu avoir entrée au château de Baugency, empêchés qu'ils avaient été par le siège. Et, dans la pensée où ils étaient de le faire lever, ils assaillirent le pont de Meung la nuit même de la composition de Baugency ; mais le dix-huitième jour de juin, aussitôt que les Anglais furent partis de Baugency, l'avant-garde des Français vint devant Meung, et incontinent toutes leurs forces furent rangées en bataille bien ordonnée. Alors les Anglais cessèrent l'assaut du pont, et saillirent aux champs avec toute leur armée, et ils se mirent aussi en ordre de bataille, tant ceux qui étaient à pied que ceux qui étaient à cheval, mais tout soudainement ils se mirent à se retirer, délaissant avec Meung leurs vivres et préparatifs de guerre; et ils prirent leur chemin par la Beauce du côté de Patay.

IV

Aussitôt partirent à la hâte le duc d'Alençon, la Pucelle, le comte de Vendôme, le connétable de France, le sire de Sainte-Sévère et Boussac, maréchal, messire Louis de Culan, amiral de France, le sire d'Albret, le sire de Laval, le sire de Lohéac, le sire de Chauvigny, et d'autres grands seigneurs qui chevauchèrent ordonnés en bataille. Ils poursuivirent si âprement les Anglais qu'ils les joignirent près de Patay, au lieu appelé Coinces.

Le duc d'Alençon dit alors à la Pucelle : « Jeanne, voilà les Anglais en bataille, combattrons-nous? » Et elle répondit au duc : « *Avez-vous vos éperons?* » et le duc de se récrier : « Comment donc, nous faudra-t-il reculer ou fuir? » et elle dit : « *Nenni, en nom Dieu, allez sur eux, car ils s'enfuiront et ne tiendront pas ; ils seront déconfits, sans presque pas de perte de nos gens ; et pour ce faut-il vos éperons pour les poursuivre.* »

Et furent ordonnés coureurs en manière d'avant-garde, le seigneur de Beaumanoir, Poton et La Hire, messires Ambroise de Loré, Thibaud de Thermes et plusieurs autres. Ils embarrassèrent tant les Anglais que ceux-ci ne purent plus entendre à se mettre en bataille; tandis que les Français se jetèrent sur eux en bon ordre, si bien que les Anglais furent déconfits en peu d'heures; leurs morts furent nombrés sur le champ de bataille, par les hérauts d'Angleterre, à plus de deux mille deux cents Anglais. Dans cette bataille, qui fut le dix-huitième jour de juin 1429, furent pris les seigneurs de Talbot et de Scales, messire Thomas Rameston et Hungerford, ainsi que plusieurs chefs de guerre, et autres nobles du pays d'Angleterre, et en tout (*tués ou prisonniers*) le nombre s'éleva bien à cinq mille hommes. Et aussitôt commença la chasse des fuyards qui fut poursuivie jusqu'aux portes de Janville, en laquelle chasse plusieurs Anglais furent tués.

Les *bonnes gens* de Janville fermèrent leurs portes aux Anglais qui fuyaient, et montèrent sur leurs murailles pour les défendre. Il y avait alors au château, avec quelques hommes d'armes seulement, un écuyer anglais, lieutenant du capitaine chargé de le garder. Connaissant la déconfiture des Anglais, il traita avec les bons habitants de Janville pour le rendre, en conservant la vie sauve, et en faisant le serment d'être bon et loyal Français ; ce à quoi les habitants le reçurent. Il resta en cette ville grand avoir, laissé à leur départ par les Anglais allant à la bataille, grande quantité de traits, de canons, et autres engins de guerre, quantité de vivres et de marchandises ; et ceux de ladite ville se réduisirent aussitôt en l'obéissance du roi.

Après la fuite des Anglais, les Français entrèrent dans Meung et pillèrent toute la ville. Messire Jean Fastolf s'enfuit jusques à Corbeil, et d'autres avec lui.

Les Anglais, qui étaient en plusieurs autres places de la Beauce, à Mont-Pipeau et à Saint-Simon et autres forteresses, à la nouvelle de la défaite, prirent hâtivement la fuite, après avoir mis le feu aux places qu'ils occupaient.

V

Ces glorieuses victoires remportées, ces villes et châteaux recouvrés, toute l'armée rentra à Orléans, ce même dix-huitième jour de juin. Elle y fut reçue à grande joie par les gens d'Église, les bourgeois et le commun peuple, qui en rendirent grâces et louanges à Dieu. Les gens d'Église et les bourgeois d'Orléans pensèrent bien que le roi viendrait dans la ville ; et pour le recevoir ils firent tendre les rues à ciel, et firent grand appareil pour honorer sa joyeuse venue ; mais il se tint dedans Sully sans venir à Orléans ; ce dont plusieurs de ceux qui étaient autour de lui ne furent pas contents.

La chose en demeura là pour cette fois ; ce fut cause que la Pucelle alla devers le roi, et elle fit tant que, le vingt-deuxième jour de juin, il vint à Châteauneuf-sur-Loire, auquel lieu se retirèrent devers lui les seigneurs et les chefs de guerre ; et là furent tenus plusieurs conseils, après lesquels il retourna à Sully.

La Pucelle revint à Orléans, et fit tirer vers le roi tous les gens d'armes avec armements, vivres et charrois ; elle partit ensuite elle-même d'Orléans, et alla à Gien, où le roi vint avec des troupes ; et d'où il manda par des hérauts aux capitaines et autres qui tenaient les villes et forteresses de Bonny, Cosne et La Charité, de se rendre à son obéissance ; ce dont ils furent refusants.

Le comte de Richemont, connétable de France, séjourna quelques jours après la bataille de Patay en la ville de Baugency, attendant réponse du duc d'Alençon, de la Pucelle et des hauts seigneurs qui s'étaient portés forts d'apaiser le roi et de lui faire pardonner son *maltalent*. A quoi ils ne purent parvenir ; le roi ne voulut pas souffrir qu'il allât devers lui pour le servir ; ce dont il fut en grande déplaisance. Néanmoins ledit Connétable, qui avait grande compagnie de nobles, dans le désir de nettoyer le pays du duc d'Orléans, voulut mettre le siège devant Marchenoir, près de Blois, ville garnie de Bourguignons et d'Anglais. Ces derniers en eurent nouvelles, et, par crainte du siège, ils envoyèrent sous sauf-conduit, à Orléans, par devers le duc d'Alençon,

qui par ce temps était là. Lesdits Bourguignons traitèrent si bien qu'on leur fit pardonner par le roi toutes offenses, et, qu'on leur donna dix jours de terme pour emporter leurs biens, sous promesse qu'ils seraient et demeureraient à toujours bons et loyaux Français. Ainsi ils jurèrent, et ils mirent quelques otages ès mains du duc d'Alençon, qui fit tout savoir au Connétable, lequel se départit du siège; mais après son *partement*, les Bourguignons dudit Marchenoir firent tant, qu'ils prirent et retinrent prisonniers quelques-uns des gens du duc d'Alençon, pour recouvrer leurs otages, et ainsi ils faussèrent leurs serments.

Durant ces choses, le roi était arrivé à Gien, d'où il envoya messire Louis de Culan, son amiral, devant Bonny, avec grand nombre de gens; et le dimanche après la Saint-Jean 1429 (*26 juin*), cette place lui fut rendue par composition.

CHAPITRE IV

LA CAMPAGNE DU SACRE.

SOMMAIRE : I. — La Pucelle, contre l'avis du conseil, entraîne le roi à prendre le chemin de Reims. — La reine amenée à Gien, ramenée à Bourges. — Les seigneurs accourent, attirés par le nom de la Pucelle. — Beau portrait de la guerrière. — Les pratiques de sa piété. — Le roi gouverné par La Trémoille. — Combien le favori craint d'être supplanté. — Solde insignifiante donnée aux hommes d'armes. — La Pucelle devance le roi. — Auxerre achète de La Trémoille une sorte de neutralité. — Mécontentement de la Pucelle. — Conduite de la Pucelle à son arrivée dans un village. — Les jalouses précautions de sa pudeur. — Céleste parfum de pureté. — Les gens de savoir émerveillés de ses réponses.

II. — Départ d'Auxerre. — Soumission de Saint-Florentin. — Arrivée devant Troyes. — Résistance de la ville. — Disette extrême de l'armée. — Le conseil délibère de se retirer : raisons. — Avis de Robert le Maçon. — Intervention de la Pucelle, ses engagements. — Merveilleuse diligence à préparer l'assaut. — Changement soudain dans les dispositions de la ville. — Soumission au roi et conditions. — Départ de la garnison ; prisonniers français délivrés par la Pucelle. — Le roi à Troyes.

III. — En chemin pour Châlons. — Réception du roi. — Le roi à Sept-Saulx. — Les capitaines anglo-bourguignons et les habitants de Reims. — Ambassade envoyée au roi. — Entrée de l'archevêque le matin. — Entrée du roi le soir.

IV. — Les préparatifs du sacre. — La solennité avec laquelle est apportée la sainte ampoule. — La cérémonie du sacre. — Attitude de la Pucelle, ses paroles.

I

Cependant la Pucelle était désireuse que le roi, avant que d'employer sa puissance à recouvrer ses villes et châteaux, se laissât mener tout

droit à Reims, pour là être couronné et recevoir la sainte onction royale; ce à quoi plusieurs étaient d'opinion contraire, étant d'avis que le roi assiégeât premièrement Cosne et La Charité pour nettoyer les pays de Berry, d'Orléans et du fleuve de la Loire. Il se tint à Gien sur ces choses de grands conseils, pendant lesquels la reine fut amenée en cette ville, en espérance d'être menée couronner à Reims avec le roi.

Durant ce séjour, les barons et hauts seigneurs du royaume vinrent au service du roi, avec grande puissance, et en la fin le roi arrêta en son conseil de renvoyer la reine à Bourges, et de prendre son chemin droit à Reims, pour recevoir son sacre, *sans mettre aucuns sièges* sur la Loire. La reine retourna donc à Bourges, et le roi partit de Gien, le jour de Saint-Pierre, au mois de juin 1429, *à toute sa puissance*, tenant sa voie droit à Reims. Et cela fut par l'instigation et instances (*pourchas*) de Jeanne la Pucelle, qui disait que c'était la volonté de Dieu qu'il allât à Reims se faire couronner et sacrer, et qu'encore qu'il fût roi, toutefois ledit couronnement lui était nécessaire. *Plusieurs, et le roi même, de ce faisaient difficulté*, vu que la cité de Reims, et toutes les villes et forteresses de Picardie, Champagne, Ile-de-France, Brie, Gâtinais, Auxerrois, Bourgogne, et tout le pays d'entre la rivière de la Loire et la mer était occupé par les Anglais; cependant le roi finit par s'arrêter au conseil de la Pucelle, et se mit en devoir de l'exécuter; il réunit pour cela son armée à Gien-sur-Loire. Et vinrent en sa compagnie les ducs d'Alençon, de Bourbon, le comte de Vendôme, ladite Pucelle, le seigneur de Laval, les sires de Lohéac, de La Trémoille, de Rais, d'Albret[1].

Plusieurs autres seigneurs, capitaines et gens d'armes venaient encore de toutes parts au service du roi; et plusieurs gentilshommes n'ayant pas de quoi s'armer et se monter y allaient comme archers et coutilliers, montés sur de petits chevaux; car chacun avait grande attente que par le moyen d'icelle Jeanne, il adviendrait beaucoup de bien au royaume de France; aussi désiraient-ils et convoitaient-ils de la servir, et de connaître ses faits, comme étant une chose venue de la part de Dieu.

Elle chevauchait toujours armée de toutes pièces et équipée en guerre, autant ou plus que capitaine qui y fut; et quand on parlait de guerre, ou qu'il fallait mettre gens en ordonnance, il la faisait bel ouïr et voir faire les diligences; et si on criait quelquefois à l'arme, elle était la plus diligente et la première, fût-ce à pied, fût-ce à cheval; et c'était une très grande admiration aux capitaines et gens de guerre de l'entendement qu'elle avait en ces choses, vu que dans les autres ELLE ÉTAIT LA PLUS SIMPLE VILLAGEOISE QUE L'ON VIT JAMAIS. Elle était très dévote, se confessait souvent,

1. Ici encore Montreuil recommence le récit de son père.

et recevait le précieux corps de Jésus-Christ, elle était de très belle vie et honnête conversation [1].

En ce temps, le seigneur de La Trémoille était en grand crédit auprès du roi; mais il tremblait toujours d'être mis hors du gouvernement, et il craignait spécialement le Connétable et autres de ses alliés et serviteurs. Aussi, quoique ledit Connétable eut bien douze cents combattants et gens de trait, et avec lui d'autres seigneurs qui fussent volontiers venus au service du roi, ledit de La Trémoille ne le voulut souffrir; et il n'y avait personne qui eût osé parler contre icelui de La Trémoille.

Au lieu de Gien-sur-Loire fut fait aux gens de guerre un payement de trois francs par homme d'armes; ce qui était peu de chose; puis la Pucelle en partit ayant en sa compagnie plusieurs capitaines d'hommes d'armes avec leurs gens; et ils s'en allèrent loger à environ quatre lieues de Gien, en s'avançant sur le chemin d'Auxerre; et le roi partit le lendemain par le même chemin.

Et le jour du *partement* du roi, tous ses gens se trouvèrent ensemble; ce qui était une belle compagnie; et il vint avec son armée s'établir devant la cité d'Auxerre, qui ne lui fit pas pleine obéissance; car les bourgeois vinrent devers le roi lui faire prière et requête qu'il voulût passer outre, en demandant et sollicitant abstinence de guerre; ce qui leur fut octroyé par le moyen et requête du sire de La Trémoille, qui en eut deux mille écus; ce pourquoi plusieurs seigneurs et capitaines furent très mal contents d'icelui de La Trémoille et du conseil du roi, et la Pucelle elle-même, à laquelle il semblait qu'on s'en fût bien aisément emparé par assaut. Toutefois ceux de la ville donnèrent et délivrèrent des vivres aux gens du roi, qui en avaient grande nécessité.

La Pucelle, aussitôt qu'elle venait en un village, avait coutume de s'en aller à l'église faire ses oraisons, et de faire chanter aux prêtres une antienne de Notre-Dame. Ses prières et oraisons faites, elle s'en allait à son logis, qui lui était communément préparé en la plus honnête maison qu'on pouvait trouver, et où il y avait quelque femme honnête.

Jamais homme ne la vit se baigner ni se purger; elle le faisait toujours secrètement; et si le cas advenait qu'elle couchât aux champs, jamais

1. Quoique le texte ait été très légèrement modifié, le voici dans sa teneur : « *Elle chevauchoit tousjours armée de toutes pièces, et en habillement de guerre, autant ou plus que capitaine de guerre qui y fust; et quand on parloit de guerre, ou qu'il falloit mettre gens en ordonnance, il la faisoit bel ouyr et veoir faire les diligences; et si on crioit aucunes fois à l'arme, elle estoit la plus diligente et première, fust à pied ou à cheval; et estoit une très grande admiration aux capitaines et gens de guerre, de l'entendement qu'elle avoit en ces choses, veu que en autres elle estoit la plus simple villageoise que on vist oncques. Elle estoit très dévote, et se confessoit souvent, et recepvoit le précieux corps de Jésus-Christ, estoit de très belle vie et honneste conversation.* » (Vallet de Viriville, p. 312.)

elle ne se déshabillait. Plusieurs, même des grands seigneurs, voulaient savoir s'ils pourraient avoir sa compagnie charnelle, et, pour ce, ils venaient devant elle gentiment vêtus, mais aussitôt qu'ils la voyaient tout leur vouloir coupable cessait. Quand on lui demandait pourquoi elle était en habits d'homme et chevauchait en armes, elle répondait que cela lui était ainsi ordonné, que c'était principalement pour mieux garder ainsi sa chasteté, et aussi que c'eût été chose trop étrange de la voir chevaucher en habits de femme parmi tant d'hommes d'armes. Et quand les gens lettrés lui parlaient sur ces matières, elle leur répondait si bien qu'ils étaient très satisfaits, disant n'avoir aucun doute qu'elle ne fût venue de par Dieu.

II

Après que le roi se fut arrêté durant trois jours devant la ville d'Auxerre, il en partit avec son armée, en tirant vers la ville de Saint-Florentin, dont les habitants lui firent plénière obéissance. Il ne s'y arrêta guère, mais il s'en vint avec son armée devant la cité de Troyes, qui était grande et grosse ville. Il y avait dedans de cinq à six cents combattants, Anglais et Bourguignons, qui sortirent vaillamment à la rencontre du roi ; il y eut dure et âpre escarmouche, et il y en eut de part et d'autre de couchés par terre, car les gens du roi les reçurent très bien, en sorte que les Anglais furent contraints de se retirer derrière les murailles.

Les gens du roi se logèrent de côté et d'autre, au mieux qu'ils purent, et le roi resta là cinq ou six jours sans que ceux du dedans montrassent jamais semblant de volonté de se soumettre à son obéissance ; on n'y pouvait trouver appointement, quoique souvent l'on parlementât.

Il y avait pour lors en l'armée si grande cherté de pain et de vivres que plus de cinq à six mille personnes avaient passé plus de huit jours sans manger de pain. L'on vivait d'épis de blé froissés et de fèves nouvelles, qu'on trouvait très largement. Et l'on disait qu'un Cordelier, nommé Frère Richard, qui allait prêchant par le pays, était venu en la ville de Troyes, où, prêchant durant l'Avent, il disait tous les jours : « Semez des fèves largement, celui qui doit venir viendra bientôt ». Et il fit tellement qu'on sema des fèves si largement que ce fut merveille ; ce dont l'armée du roi se nourrit par quelque temps. ET TOUTEFOIS LEDIT PRÊCHEUR NE SONGEAIT POINT A LA VENUE DU ROI.

Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme et plusieurs autres seigneurs et gens du conseil, furent par le roi mandés en grand nombre pour savoir ce qu'il y avait à faire. Et là il fut remontré par l'archevêque de Reims, chancelier de France, comment le roi était

venu en ce lieu, et que ni lui ni son armée n'y pouvaient demeurer plus longtemps pour plusieurs causes, qu'il remontra longuement et notablement ; c'est à savoir pour la grande famine qui y régnait, sans que les vivres arrivassent de nulle part en l'armée, et qu'il n'y avait plus d'homme qui eût de l'argent. En outre, disait-il, c'était merveilleuse chose de prendre la ville et cité de Troyes, forte par ses fossés et ses bonnes murailles, bien garnie de vivres, de gens de guerre et de peuple, ayant toute apparence de vouloir résister et de ne pas obéir au roi; il fallait ajouter qu'on manquait de bombardes, de canons, d'artillerie, d'appareils de guerre pour battre les remparts et lui faire la guerre; qu'il n'y avait ni ville ni forteresse française pouvant prêter aide et secours, plus rapprochée que Gien-sur-Loire; et que de cette ville à Troyes, il y avait plus de trente lieues. Il allégua encore plusieurs autres grandes et notables raisons par lesquelles il montrait évidemment qu'il pouvait en advenir grand inconvénient, si l'on restait longuement là où l'on était.

Après cela le roi ordonna à son chancelier de demander les sentiments de tous ceux qui étaient présents, pour savoir ce qu'il y avait de meilleur à faire. Et le chancelier commença à demander les avis en ordonnant à chacun de s'acquitter loyalement de son devoir, et de conseiller le roi sur ce qu'il y avait à faire, après ce qui avait été dit. Presque tous ceux qui étaient présents furent d'opinion que, vu et considéré les choses ci-dessus déclarées, après que le roi s'était vu refusé par la ville d'Auxerre qui n'était pas pourvue de gens d'armes, ni si forte que la ville de Troyes, et pour plusieurs autres raisons que chacun alléguait selon son entendement et imagination, le roi et son armée devaient s'en retourner, et que demeurer plus longtemps devant la ville de Troyes, ou aller plus avant, c'était, autant qu'ils savaient voir ou connaître, toute perdition pour l'armée. Les autres furent d'avis que le roi allât en avant en tirant vers Reims; le pays étant plein de biens, on trouverait assez de quoi vivre.

Le chancelier en vint à interroger un ancien et notable conseiller, nommé messire Robert le Maçon, seigneur de Trèves, qui avait été chancelier, homme sage et prudent. Il dit qu'il fallait envoyer quérir Jeanne la Pucelle qui était en l'armée et non pas au conseil; que peut-être elle dirait quelque chose de profitable au roi et à sa compagnie. Il dit en outre que lorsque le roi avait entrepris ce voyage, il ne l'avait pas fait à cause de la grande puissance des hommes d'armes dont il disposait, ni pour le grand argent en sa possession afin de les payer, ni parce que ce voyage lui semblait bien possible; mais qu'il l'avait entrepris uniquement sur l'admonestement de Jeanne la Pucelle, qui ne cessait de lui

dire de tirer en avant pour aller à son couronnement à Reims, qu'il ne trouverait que bien peu de résistance, et que tel était le bon plaisir et volonté de Dieu. Si Jeanne ne conseillait rien qui n'eût été dit en ce conseil, il était de la grande et commune opinion, à savoir que le roi et son armée s'en retournassent au lieu d'où ils étaient venus.

Comme on délibérait sur la matière, Jeanne heurta très fort à la porte du conseil. On lui ouvrit, et elle entra; elle fit la révérence au roi, et, la révérence faite, le chancelier dit: « Jeanne, le roi et son conseil sont en grande perplexité pour savoir ce qu'il y a à faire ». Et il lui exposa le plus amplement qu'il put ce qui avait été dit, en la requérant de manifester au roi son avis, et ce qu'il lui en semblait. Alors elle adressa la parole au roi et lui demanda si elle serait crue de ce qu'elle dirait. Le roi répondit oui, selon ce qu'elle avancerait. Alors elle dit ces paroles: « *Gentil roi de France, cette cité est vôtre; et si vous voulez demeurer devant ses murs deux ou trois jours, elle sera en votre obéissance par amour ou par force; et n'en faites aucun doute* ». Il lui fut répondu par le chancelier: « Jeanne, qui serait certain de l'avoir dans six jours, on attendrait bien; mais je ne sais si c'est vrai ce que vous dites ». Et elle affirma de nouveau qu'elle n'en faisait aucun doute. Le roi et son conseil s'arrêtèrent à l'opinion de Jeanne, et il fut conclu qu'on demeurerait là.

Sur l'heure Jeanne monta sur un coursier, un bâton à la main; et elle mit en besogne chevaliers, écuyers, archers, manouvriers et gens de tous états, afin d'apporter des fagots, portes, tables, fenêtres et chevrons, pour faire des taudis et des machines d'approche contre la ville, pour asseoir une petite bombarde et autres canons qui étaient dans l'armée. Elle faisait des diligences merveilleuses, aussi bien qu'eût su les faire un capitaine qui eût été en guerre tout le temps de sa vie; ce dont plusieurs s'émerveillaient.

Les gens de la ville surent et aperçurent les préparatifs qu'on était en train de faire; et, sur ce, se mirent à considérer que Charles était leur souverain seigneur; quelques gens simples disaient qu'ils avaient vu autour de l'étendard de la Pucelle une infinité de papillons blancs. Comme soudainement mus d'une bonne volonté inspirée de Dieu, connaissant aussi les choses merveilleuses, faites par ladite Pucelle pour faire lever le siège d'Orléans, ils délibérèrent de parlementer avec le roi et de savoir quel traité ils pourraient en avoir. Ce fut l'avis des gens de guerre, même ennemis du roi, qui étaient dans la ville.

De fait, l'évêque, les bourgeois et bon nombre de gens de guerre vinrent vers le roi, et finalement l'on conclut composition et traité, à savoir que les gens de guerre s'en iraient avec corps et biens, et que les habitants demeureraient sous l'obéissance du roi, et le mettraient en

possession de la ville ; qu'il y aurait amnistie générale, et que, pour ce qui est des gens d'Église, il approuverait les régales et collations de bénéfices provenant du roi son père ; quant à celles qui venaient du roi d'Angleterre, ils en prendraient de nouvelles lettres du roi, et qu'ils garderaient leurs bénéfices, quelque collation qui en eût été faite déjà à d'autres.

Ceux de la ville firent grande fête et grande joie, et ceux de l'armée eurent des vivres à leur plaisir. Le matin du lendemain, presque toute la garnison, Anglais et Bourguignons, partirent, se dirigeant là où ils voulurent aller. Comme ils maintenaient que, d'après le traité, ils pouvaient emmener leurs prisonniers, de fait ils les emmenaient ; mais Jeanne se tint à la porte en disant qu'en nom Dieu ils ne les emmèneraient pas, et de fait elle les garda. Le roi contenta les Anglais et les Bourguignons en payant les rançons auxquelles les prisonniers avaient été mis.

Le roi entra ensuite dans la ville sur les neuf heures du matin ; mais Jeanne y était entrée avant lui, et avait ordonné des gens de trait le long des rues. Avec le roi entrèrent à cheval les seigneurs et les capitaines bien équipés, bien montés, et il faisait très beau les voir. Le roi mit en la ville capitaines et officiers, après avoir ordonné au seigneur de Loré de rester aux champs avec les gens d'armes de l'armée. Le lendemain tous passèrent par ladite cité en belle ordonnance ; ce dont les habitants étaient bien joyeux, et ils firent serment au roi d'être bons et loyaux, et tels ils se sont toujours montrés depuis.

III

La Pucelle pressait le roi le plus diligemment qu'elle pouvait, d'aller à Reims, et ne faisait nul doute qu'il y serait sacré. Aussi quitta-t-il sa cité de Troyes, et prit-il son chemin vers Châlons en Champagne avec toute son armée, la Pucelle à la tête des hommes d'armes, armée de toutes pièces. On chevaucha si bien que l'on arriva à Châlons. Quand les habitants de la ville surent la venue du roi, l'évêque et une grande multitude de peuple avec lui vinrent à sa rencontre, et lui firent pleine obéissance. Il passa la nuit dans la ville avec son armée, et y établit de son autorité des capitaines et des autorités, ni plus ni moins qu'il l'avait fait à Troyes.

De Châlons le roi prit son chemin sur Reims ; et il vint à un château qui est à l'archevêque de Reims, au lieu nommé Sept-Saulx, à quatre lieues de la ville. Dans cette cité de Reims étaient les seigneurs de Châtillon-sur-Marne et de Saveuses, tenant le parti des Anglais et des Bour-

guignons. Sur leur ordre et commandement, les habitants vinrent les trouver, car Châtillon se disait capitaine de Reims. Les seigneurs leur demandèrent s'ils avaient la volonté de bien se tenir et de se défendre. Les habitants demandèrent à leur tour si les hommes d'armes étaient en assez grand nombre pour les aider à se garder. Ils répondirent que non, mais que, s'ils pouvaient tenir six semaines, ils leur amèneraient un grand secours tant du duc de Bedford que du duc de Bourgogne ; et sur ce ils partirent, du consentement des habitants.

Il y avait alors dans la ville quelques hommes de bonne volonté qui commencèrent à dire qu'il fallait aller vers le roi, et le peuple demanda qu'on y envoyât. On députa des notables, tant d'Église que d'autres ; et, après plusieurs requêtes qui furent trouvées opportunes, il fut délibéré et conclu qu'on laisserait entrer le roi et l'archevêque avec tous ceux qui les suivaient.

Et il est vrai que l'archevêque n'avait point encore fait son entrée (dans sa ville épiscopale), et il la fit le samedi matin. Après dîner, sur le soir, le roi entra, lui et ses gens, et Jeanne la Pucelle était fort regardée. Et là vinrent les ducs de Bar et de Lorraine et le seigneur de Commercy, bien accompagnés de gens de guerre qui s'offraient à son service[1].

IV

Il fut ordonné que le lendemain, qui fut un dimanche, le roi prendrait et recevrait son digne sacre ; aussi toute la nuit on fit diligence pour que tout fût prêt au matin ; et ce fut un cas bien merveilleux, car on trouva en ladite cité toutes les choses nécessaires, qui sont grandes ; excepté qu'on ne pouvait avoir celles qui sont à Saint-Denis en France.

Et parce que l'abbé de Saint-Rémy n'a pas coutume de bailler la sainte ampoule, sinon d'après certaines formes et certaines manières, le roi envoya vers lui le seigneur de Rais, maréchal de France, le seigneur de Boussac et Sainte-Sévère, aussi maréchal de France, le seigneur de Graville, maître des arbalétriers, et le seigneur de Culan, amiral de France, qui firent les serments accoutumés, c'est à savoir de la conduire sûrement, et aussi de la reconduire jusques en l'abbaye. L'abbé, en grands habits ecclésiastiques, l'apporta bien solennellement et dévotement sous un poêle jusqu'à la porte devant Saint-Denis. Là, l'archevêque, pom-

1. C'est une erreur. Les ducs de Bar et de Lorraine étaient alors au siège de Metz Le duc de Bar, René, rejoignit son beau-frère à Provins plus de quinze jours plus tard, le duc de Lorraine ne rompit jamais avec le parti bourguignon. (Voir *la Paysanne et l'Inspirée*, p. 70.)

peusement vêtu, accompagné de chanoines, l'apporta dedans la grande église, et la mit sur le grand autel.

Le roi vint alors au lieu qui lui avait été ordonné, habillé des vêtements propres à la cérémonie, et l'archevêque lui fit faire les serments accoutumés, et il fut fait chevalier par le duc d'Alençon. Puis l'archevêque procéda à la consécration, gardant tout au long les cérémonies et solennités contenus au Pontifical. Le roi y fit comte le seigneur de Laval, et il y eut plusieurs chevaliers faits par les ducs d'Alençon et de Bourbon.

Et là était présente Jeanne la Pucelle, tenant son étendard en sa main, laquelle en effet était cause dudit sacre et couronnement et de toute l'assemblée. La sainte ampoule fut rapportée et conduite par les dessusdits jusques en ladite abbaye.

Et qui eût vu la Pucelle accoler (*embrasser*) le roi à genoux par les jambes, et baiser le pied, pleurant à chaudes larmes, en aurait eu pitié[1]; et elle provoquait plusieurs à pleurer en disant: « *Gentil roi, ores* (à cette heure) *est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que* (vous) *vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir.* »

CHAPITRE V

LA CAMPAGNE D'APRÈS LE SACRE.

SOMMAIRE : I. — Séjour à Reims. — Pèlerinage à Saint-Marcoul. — Soumission spontanée des villes. — Itinéraire par Vailly, Soissons, Château-Thierry, Provins.

II. — Bedford sort de Paris ; bruit qu'il veut combattre le roi, semblant qu'il en fait. — Charles VII l'attend vainement, l'armée rangée en bataille près de La Mothe-Nangis. — La cour et le roi veulent revenir au delà de la Loire. — Passage de Bray-sur-Seine accordé et intercepté à la grande joie de nombreux seigneurs et capitaines. — Retour vers Château-Thierry, et marche vers Crépy. — Arrêt à Dammartin ; allégresse des populations. — Paroles de Jeanne.

III. — Les deux armées, en présence près de Dammartin, se retirent après d'insignifiantes escarmouches. — Sommation et reddition de Compiègne, Beauvais. — Bedford, dont l'armée s'est accrue des troupes levées contre les Hussites, vient sous Senlis. — Son arrivée signalée. — Il prend position dans un lieu bien choisi pour le couvrir, l'armée française à Montépilloy. — Elles s'observent durant deux jours. — Escarmouche plus sanglante au soleil couchant ; les deux armées se retirent.

IV. — Charles VII à Compiègne, à Senlis ; Bedford en Normandie. — Les gardiens de Paris. — Le roi à Saint-Denis. — Escarmouches avec les Parisiens. — Assaut tenté

1. Ici pitié signifie *attendrissement*, c'est une des significations du mot (LACURNE).

I

Le roi séjourna en la cité de Reims durant trois jours. Or il est vrai que de tout temps les rois de France, après leur sacre, avaient accoutumé d'aller en un prieuré dépendant de l'église de Saint-Rémy, nommé Corbigny, assis et situé à environ six lieues de Reims. Là est un glorieux saint qui est du sang de France, nommé Saint-Marcoul, vers lequel se rend tous les ans une grand affluence de peuple pour la maladie des écrouelles, par les mérites duquel l'on dit que les rois en guérissent. Et pour cela le roi s'en alla audit lieu de Saint-Marcoul, et y fit bien dévotement ses oraisons et ses offrandes.

De ladite église, il prit son chemin pour aller en une petite ville fermée, nommé Vailly, appartenant à l'archevêque de Reims, à quatre lieues de Soissons et aussi à quatre lieues de Laon. Les habitants lui firent pleine obéissance et le reçurent grandement bien, selon leur pouvoir. Il se logea durant un jour, lui et son armée, en ce lieu, et de là il envoya à Laon, qui est une notable et forte cité, sommer les habitants de se mettre en son obéissance ; ce qu'ils firent très bien et volontiers. C'est ce que firent pareillement ceux de Soissons, où il alla droit de Vailly, et où il fut reçu à grande joie. Il y séjourna trois jours avec son armée qui se logea soit dans la ville, soit dans les environs. Pendant qu'il y était, lui vinrent les nouvelles que Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy-en-Brie, et plusieurs autres cités, s'étaient rendues françaises et mises en son obéissance ; il y nomma des officiers ; et les habitants y laissaient entrer sans aucune contradiction ses gens et ses serviteurs. Quand le roi sut que Château-Thierry était en son obéissance, après avoir séjourné quelques jours en la ville et cité de Soissons il se mit en chemin et alla audit lieu de Château-Thierry, d'où il s'en vint à Provins, et y passa deux ou trois jours.

II

Ces choses vinrent à Paris en la connaissance du duc de Bedford qui se disait régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre, et il

annonça qu'il irait combattre le roi. Il assembla donc des gens de toutes parts à grande puissance, vint à Corbeil et à Melun, et réunit bien dix mille combattants ; ce qui était grande force.

Quand le roi sut que le duc de Bedford voulait le combattre, lui et les gens de son armée en furent bien joyeux ; il partit de Provins, tint les champs et rassembla son armée près d'un château nommé La Mothe de Nangis, qui est en Brie ; là les corps de l'armée furent ordonnés très notablement et prudemment ; et c'était gentille chose de voir le maintien de la Pucelle et les diligences qu'elle faisait. Et toujours arrivaient des nouvelles que le duc de Bedford s'avançait pour combattre ; et pour ce, le roi se tint tout le jour en plein champ, pensant que le duc de Bedford dut venir ; mais il changea d'avis, et s'en retourna à Paris, quoiqu'il eût en sa compagnie dix ou douze mille combattants, ainsi qu'il a été dit ; le roi en avait bien autant ; et la Pucelle, ainsi que les seigneurs et gens de guerre étant avec elle, avaient grand désir et grande volonté de combattre.

Quelques-uns de la compagnie du roi avaient grande envie qu'il retournât vers la rivière de Loire, et le lui conseillaient fort, conseil auquel il adhéra très volontiers lui-même. Étant de leur sentiment, il conclut qu'il s'en retournerait. Or on lui fit savoir qu'il pourrait passer la rivière de la Seine par une ville nommée Bray-en-Champagne, où se trouvait un bon pont. L'obéissance et le passage lui étaient promis par les habitants. Mais la nuit du matin où il devait passer, vinrent un certain nombre d'Anglais auxquels on ouvrit les portes et qui s'établirent dans la ville ; et parmi les gens du roi qui s'avancèrent, croyant passer les premiers, quelques-uns furent pris et les autres détroussés, et par là le passage fut rompu et empêché ; ce dont les ducs d'Alençon, de Bourbon et de Bar, les comtes de Vendôme et de Laval, tous les capitaines, furent bien joyeux et contents ; car la résolution de se retirer allait contre leur gré et volonté ; ils étaient d'avis que le roi devait aller de l'avant pour faire toujours des conquêtes, vu les forces qu'il avait à sa disposition et que ses ennemis n'avaient pas osé le combattre.

La vigile de Notre-Dame de la mi-août, le roi, par le conseil de ces seigneurs et capitaines, retourna à Château-Thierry, passa outre, et avec toute son armée, se dirigea vers Crépy-en-Valois, et vint camper en rase campagne assez près de Dammartin.

Le pauvre peuple du pays criait *Noël* et pleurait de joie et d'allégresse ; la Pucelle, considérant ce spectacle, et qu'ils venaient au-devant du roi en chantant *Te Deum laudamus* et certains répons et antiennes, dit au chancelier de France et au comte de Dunois : « EN NOM DIEU, VOICI UN BON PEUPLE, BIEN DÉVOT, ET QUAND JE DEVRAI MOURIR JE VOUDRAIS QUE CE FUT EN CE

PAYS ». Le comte de Dunois lui demanda : « Jeanne, savez-vous quand vous mourrez et en quel lieu? » et elle répondit qu'elle n'en savait rien, et qu'elle était à la volonté de Dieu, et ajouta : « *J'ai accompli ce que Messire m'a commandé, de lever le siège d'Orléans, et de faire sacrer le gentil roi; je voudrais bien qu'il voulût* (Messire) *me faire ramener auprès de mon père et de ma mère et garder leurs brebis et leur bétail, et faire ce que j'avais coutume de faire*[1] ». Quand lesdits seigneurs virent Jeanne ainsi parler, et les yeux au ciel remercier Dieu, ils crurent plus que jamais que c'était chose venue de par Dieu.

III

Le duc de Bedford était à Paris avec grand nombre d'Anglais et autres gens ennemis et adversaires du roi. Étant venu à sa connaissance que le roi était sur les champs vers Dammartin, il partit de Paris avec une bien grande et grosse armée, et s'achemina vers Mitry-en-France, sous Dammartin, et il prit une place bien avantageuse où il ordonna ses troupes.

Le roi fit pareillement mettre ses gens en belle ordonnance, prêts à livrer bataille si l'autre venait l'assaillir, ou même d'aller à lui s'il se mettait lui aussi en rase campagne. Et pour savoir leur état et contenance, il fut décidé qu'on y enverrait des gens par manière de coureurs; y fut spécialement envoyé Étienne de Vignoles, dit La Hire, vaillant homme d'armes, ainsi que ceux qui marchaient avec lui. Il y eut de grandes escarmouches qui durèrent presque tout le jour, sans presque aucune perte ni dommage d'un côté ni de l'autre. Cependant il fut rapporté au roi par des gens bien entendus au fait de la guerre que le duc de Bedford était en place avantageuse et que les Anglais s'étaient fortifiés, et c'est pourquoi le roi ne fut pas conseillé d'aller plus avant assaillir ses ennemis, et le lendemain le duc de Bedford avec toute son armée s'en retourna à Paris, et le roi tira vers Crépy-en-Valois.

Le roi envoya des hérauts aux habitants de Compiègne les sommer de se mettre en son obéissance; à quoi ils répondirent qu'ils étaient prêts et disposés à le recevoir et à lui obéir comme à leur souverain seigneur.

De hauts seigneurs allèrent pareillement en la ville et cité de Beauvais, dont était évêque et seigneur un nommé maître Pierre Cauchon, Anglais extrême, quoique Français de nation, né *emprès* Reims. Aussitôt que les

1. Elle ne dit pas qu'elle a accompli TOUT ce que Messire lui a commandé; Messire ne veut pas la faire ramener auprès de son père. La question sera longuement discutée.

habitants virent les hérauts revêtus des armes de France, ils crièrent *Vive Charles, roi de France!* et ils se mirent en son obéissance. Quant à ceux qui ne voulurent accepter pareille obéissance, ils les laissèrent aller avec leurs biens.

Le roi songea alors à venir en la ville de Compiègne, qui lui avait fait soumission. Il se dirigea vers Senlis, et s'arrêta en un village nommé Baron, à deux lieues de Senlis, ville qui obéissait aux Anglais et aux Bourguignons. Le matin les nouvelles lui vinrent que le duc de Bedford partait de Paris avec toute son armée pour venir à Senlis, et que de nouveau quatre mille Anglais lui étaient arrivés, conduits par son oncle le cardinal d'Angleterre. Ledit Cardinal devait les conduire contre les Bohémiens (hussites) hérétiques en la foi; mais il les détourna pour guerroyer contre les Français, de vrais catholiques; et, comme on disait, ils étaient soudoyés de l'argent du Pape, dans le but qu'ils fussent conduits contre lesdits Bohêmes.

Ces choses venues à la connaissance du roi, ordre fut donné à Ambroise de Loré et au seigneur de Xaintrailles de monter à cheval, et d'aller vers Paris ou ailleurs, ainsi qu'il leur semblerait bon et meilleur, pour savoir véritablement ce qu'il en était du duc de Bedford et de son armée. Ils montèrent diligemment à cheval, et prirent seulement une vingtaine de leurs gens des mieux montés, puis partirent et chevauchèrent si bien qu'ils approchèrent de l'armée anglaise. Ils aperçurent sur le grand chemin de Senlis grands tourbillons de poussière qui s'avançaient et procédaient de la suite du duc, et ils envoyèrent diligemment un chevaucheur devers le roi pour le lui faire savoir; ils approchèrent encore de plus près, si bien qu'ils virent l'armée anglaise tirant vers Senlis, et derechef ils envoyèrent un autre chevaucheur vers le roi pour lui dire ce qui en était.

Le roi alors et son armée se dirigèrent très diligemment au milieu des champs; et s'ordonnèrent en ordre de bataille, chevauchant entre la rivière qui passe à Baron et Montépilloy, en tirant droit à Senlis. Le duc de Bedford et son armée arrivèrent à l'heure de vêpres près de Senlis, et se mirent à passer une rivière qui vient de cette ville à Baron; le passage était si étroit qu'il ne pouvait y aller que deux chevaux de front. Aussitôt que Loré et Xaintrailles virent les Anglais s'engager dans ce passage, ils retournèrent en hâte vers le roi, et lui en donnèrent l'assurance; sur-le-champ le roi fit marcher ses corps d'armée directement vers ce lieu, pour les combattre au moment dudit passage; mais la plupart des Anglais et comme tous, étaient déjà sur l'autre rive; et les deux armées s'entrevirent l'une l'autre; il y eut de grandes escarmouches, et de belles passes d'armes furent faites.

A cette heure, c'était comme le soleil couchant. Les Anglais se logèrent sur le bord et au bout de cette rivière, et les Français établirent leur camp à Montépilloy. Le lendemain au matin, le roi et son armée se mirent aux champs, et l'on ordonna les diverses parties de l'armée. Le duc d'Alençon et le comte de Vendôme gouvernaient le corps le plus nombreux ; les ducs de Bar et de Lorraine[1] avaient la charge du second. Le troisième, qui était en manière d'aile, était sous la conduite de Rais et de Boussac, maréchaux de France. Un autre corps, qui souvent se mettait en mouvement pour escarmoucher et guerroyer les Anglais, était sous le gouvernement du seigneur d'Albret, du bâtard d'Orléans, de Jeanne la Pucelle, de La Hire et de plusieurs autres capitaines. A la conduite et au gouvernement des archers étaient préposés le seigneur de Graville, maître des arbalétriers de France, et un chevalier limousin, nommé maître Jean Foucault. Le roi se tenait assez près de ses corps d'armée, ayant autour de sa personne et en sa compagnie le duc de Bourbon, le seigneur de La Trémoille, et grande foison de chevaliers et d'écuyers.

Par plusieurs fois, le roi chevaucha par devant l'armée du duc de Bedford, auprès duquel étaient le bâtard de Saint-Pol et plusieurs Bourguignons, avec les troupes rangées près d'un village, ayant au dos un grand étang et la susdite rivière ; ils n'avaient cessé toute la nuit de se fortifier très diligemment avec des pieux, des taudis et des fossés.

Le roi et les seigneurs de sa suite avaient délibéré et conclu qu'il fallait combattre le duc de Bedford avec ses Anglais et Bourguignons ; mais quand ils eurent vu et considéré la place qu'ils occupaient, leurs fortifications, ils virent et connurent qu'il n'y avait nulle apparence de les combattre avec succès, en la place qu'ils occupaient. Toutefois les Français s'approchèrent à environ deux traits d'arbalète des Anglais, et leur firent savoir que s'ils voulaient sortir de leur parc, on les combattrait ; ils ne voulurent jamais sortir ni déloger de leur enclos.

Il y eut de grandes et merveilleuses escarmouches, tellement que les Français allaient souvent tant à pied qu'à cheval jusques aux fortifications des Anglais ; et quelquefois les Anglais saillaient en force et repoussaient les Français ; il y eut de côté et d'autre des morts et des prisonniers, et toute la journée se passa ainsi en escarmouches jusques à environ le soleil couchant.

Le seigneur de La Trémoille, qui était bien joli et monté sur un grand coursier, voulut y prendre part. De fait il prit sa lance et vint jusqu'au

1. Si le chroniqueur entend faire deux personnages différents du duc de Bar et de Lorraine, il se trompe. René avait, il est vrai, rejoint l'armée le 3 août à Provins, mais son beau-père, le duc de Lorraine, inclinait toujours pour le parti anglo-bourguignon.

frapper; mais son cheval s'abattit, et si le cavalier n'eût eu bientôt secours, il eût été pris ou tué ; il fut remonté à grand'peine.

Il y eut à cette heure une grande escarmouche; vers le soleil couchant grand nombre de Français se joignirent ensemble, et vinrent vaillamment jusque près du parc des Anglais combattre main à main et les provoquer; les Anglais saillirent en grande foison, à pied et à cheval; les Français se renforcèrent, et à cette heure l'escarmouche fut plus vive et plus rude qu'elle n'avait été en tout le jour; il y avait tant de poussière qu'on ne connaissait ni Français, ni Anglais, tellement que, quoique les armées fussent bien près les unes des autres, cependant elles ne pouvaient s'entrevoir. Ledit engagement dura jusqu'à ce qu'il fût nuit serrée et obscure. Les Anglais se retirèrent tous ensemble et se serrèrent dans leur parc, et les Français aussi se retirèrent dans leur campement; les Anglais s'établirent dans leur clos, et les Français là où ils avaient passé la nuit précédente, à environ demi-lieue des Anglais, près de Montépilloy. Les Anglais le lendemain partirent bien matin et s'en retournèrent à Paris; et le roi et ses gens s'en allèrent à Crépy-en-Valois.

IV

Le lendemain le roi partit de Crépy et prit son chemin vers Compiègne, où il fut reçu grandement et honorablement, et où on lui rendit obéissance. Il y commit des officiers, et ordonna comme capitaine un gentilhomme de Picardie, bien allié de parents et d'amis, nommé Guillaume de Flavy.

Là les manants et habitants de la ville de Beauvais envoyèrent devers lui, et se mirent eux et la ville en son obéissance; semblablement se mirent en l'obéissance du roi ceux de Senlis, ville en laquelle le roi vint se loger.

En la fin du mois d'août, le duc de Bedford, dans la crainte que le roi ne vînt en Normandie, partit de Paris avec son armée pour se rendre en cette province. Il départit son armée en divers lieux de son obéissance pour en garder les places. Il avait laissé à Paris messire Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, soi-disant chancelier de France pour les Anglais, un chevalier anglais nommé messire Jean Rathelet, et un chevalier français, nommé messire Simon Morhier, qui se disait alors prévôt de Paris; lesquels, pour la garde et défense de la ville, avaient à leur disposition environ deux mille Anglais, ainsi que l'on disait.

Vers la fin dudit mois d'août, le roi quitta Senlis et s'en vint à Saint-Denis, où ceux de la ville lui ouvrirent leurs portes et firent pleine obéissance; et avec son armée il s'établit à Saint-Denis.

Alors commencèrent grandes courses et escarmouches entre les gens

du roi étant à Saint-Denis, et les Anglais soutenus par les habitants de Paris. Après que les gens du roi eurent été quelque temps à Saint-Denis, comme trois ou quatre jours, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le comte de Laval, Jeanne la Pucelle, les seigneurs de Rais et de Boussac, et autres à leurs suite, vinrent se loger en un villagequi est comme à mi-chemin entre Paris et Saint-Denis, et qu'on nomme La Chapelle.

Le lendemain, comme ils étaient plus près, les escarmouches recommencèrent plus âpres que devant, et lesdits seigneurs vinrent aux champs vers la porte saint-Honoré, sur une manière de butte ou de montagne que l'on nommait le marché aux Pourceaux; ils y firent ajuster plusieurs canons et coulevrines pour tirer dans la ville de Paris, et en effet ils en firent partir plusieurs coups.

Les Anglais circulaient et tournoyaient autour des remparts, les étendards déployés, parmi lesquels s'en trouvait un blanc à croix vermeille; ils allaient et venaient par ladite muraille. Quelques-uns des seigneurs qui étaient de l'entreprise voulurent aller jusqu'à la porte Saint-Honoré; entre les autres spécialement un chevalier nommé le seigneur de Saint-Vallier; lui, ses gens allèrent jusqu'au boulevard, et mirent le feu aux barrières, et malgré le grand nombre d'Anglais et d'habitants de Paris qui le défendaient, le boulevard fut pris d'assaut, et les ennemis rentrèrent par la porte dans la ville.

Les Français s'attendaient à ce que les Anglais vinssent par la porte Saint-Denis fondre sur eux ; c'est pourquoi les ducs d'Alençon et de Bourbon entourés de leurs gens s'étaient mis comme en embuscade derrière ladite butte ou montagne ; et ils ne pouvaient bonnement approcher de plus près par crainte des canons, veuglaires et coulevrines qui tiraient sans cesse de la ville.

Jeanne dit qu'elle voulait assaillir la ville de Paris; mais elle n'était pas bien informée de la profondeur de l'eau qu'il y avait dans les fossés; et il y en avait autour d'elle qui le savaient fort bien ; mais ON POUVAIT VOIR QUE PAR ENVIE ILS EUSSENT BIEN VOULU QU'IL LUI ARRIVAT MALE AVENTURE[1]. Néanmoins elle vint avec grande force, et nombreux hommes d'armes, parmi lesquels le seigneur de Rais, maréchal de France ; ils descendirent en l'arrière-fossé avec de nombreux gens de guerre ; puis avec sa lance Jeanne monta sur le dos d'âne, et se mit à sonder l'eau qui était bien profonde. Pendant qu'elle y était occupée, un trait lui blessa les deux cuisses, ou l'une tout au moins.

Ce, nonobstant, elle ne voulait pas se retirer, et elle se donnait toute sorte de soins pour faire apporter et jeter fagots et bois dans le second

1. *Si en avoit aucuns audict lieu qui le sçavoient bien, et selon ce qu'on pouvoit considérer, eussent bien voulu par envie qu'il fut mescheu à la dicte Jehanne.* (Page 283.)

fossé, dans l'espérance de passer jusqu'au mur ; ce qui n'était pas possible vu la grande quantité d'eau dont il était rempli. Dès que la nuit commença, on envoya plusieurs fois la querir ; mais elle ne voulait EN AUCUNE MANIÈRE NI PARTIR NI SE RETIRER ; il fallut que le duc d'Alençon vint la quérir et l'emmenât sous sa tente. Et tous se retirèrent à La Chapelle-Saint-Denis, où ils avaient passé la nuit précédente. Le lendemain, les ducs d'Alençon et de Bourbon revinrent à Saint-Denis, où le roi se trouvait avec son armée. Et L'ON DISAIT QUE PAR LACHETÉ DE COURAGE, IL N'AVAIT JAMAIS VOULU PRENDRE PARIS D'ASSAUT, ET QUE SI ON Y FUT RESTÉ JUSQU'AU MATIN IL Y EN EUT EU (*dans Paris*) QUI SE FUSSENT AVISÉS [1].

Il y eut plusieurs blessés, et comme pas un mort.

V

Le douzième jour de septembre, le roi assembla son conseil pour savoir ce qu'il y avait à faire. Vu que les habitants de Paris ne montraient aucun semblant de vouloir se réduire à obéissance, qu'ils n'auraient pas osé se concerter sous l'œil des Anglais et des Bourguignons qui étaient fort puissants, que l'argent manquait pour entretenir l'armée, le conseil fut d'avis de laisser de grosses garnisons dans le pays conquis, sous le commandement de princes du sang, et que le roi s'en allât vers la Loire et au delà.

En exécution de cet avis du conseil, le roi laissa le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, messire de Culan, amiral de France, et d'autres capitaines ; il ordonna que le duc serait son lieutenant et il laissa dans Saint-Denis le comte de Vendôme et l'amiral de Culan, avec grande compagnie de gens d'armes ; il partit ensuite avec son armée et vint prendre gîte à Lagny-sur-Marne. Il partit le lendemain, après avoir ordonné à messire Ambroise de Loré de rester à Lagny, et après lui avoir assigné pour compagnon un vaillant chevalier du Limousin, nommé messire Jean Foucault, ainsi que plusieurs gens de guerre.

Quand les Anglais et les Bourguignons surent que le roi était ainsi parti, ils assemblèrent de toutes parts un grand nombre de leurs gens ; et ceux de Saint-Denis, c'est-à-dire le comte de Vendôme et les autres, considérant que la ville était faible, la délaissèrent et vinrent à Senlis.

Cousinot de Montreuil n'a plus qu'une page où il n'est pas question de Jeanne d'Arc. A-t-il arrêté là son travail? la suite en est-elle perdue? C'est ce que l'on ignore jusqu'à ce jour.

1. *Et disoit-on qu'il ne crut oncques de lasche couraige de voulloir prendre la ville Paris d'assaut, et que s'ils y eussent esté jusques au matin, il en eust eu qui se seroient advisés.*

JOURNAL DU SIÈGE D'ORLÉANS

ET

HISTOIRE DE LA PUCELLE JUSQU'AU RETOUR A PARIS

REMARQUES CRITIQUES.

En 1576, Saturnin Hotot, imprimeur de la ville d'Orléans, éditait, par suite d'une convention avec la municipalité, un volume sous le titre suivant : *Histoire et discours au vrai du siège qui fut mis devant la ville d'Orléans par les Anglois, le mardi* 12 *octobre* 1428, *régnant alors Charles VII de ce nom roy de France, contenant toutes les saillies, assaults, escarmouches et autres particularités qui, de jour en jour y furent faictes avec la venue de Jehanne la Pucelle, et comment par grâce divine et force d'armes, elle feist lever le siège de devant aux Anglois*, PRISE DE MOT A MOT SANS AUCUN CHANGEMENT DE LANGAGE, D'UN VIEIL EXEMPLAIRE, ESCRIPT A LA MAIN EN PARCHEMIN, ET TROUVÉ DANS LES ARCHIVES DE LA VILLE.

De 1429 à 1576, près d'un siècle et demi s'était écoulé, beaucoup plus qu'il n'en faut pour diminuer fort notablement l'autorité de l'imprimé, qui tire sa valeur du parchemin qu'il reproduit. A quelle année remonte ce parchemin? Est-il bien exactement reproduit? Deux points importants sur lesquels doit porter la critique. Ici encore, comme sur toute la période du siège, les recherches de l'abbé Dubois fournissent des données de grande valeur. Le patient chanoine découvrit dans les manuscrits d'un érudit orléanais du XVIIIe siècle, Polluche, l'extrait suivant du compte de ville de 1466 : « Payé onze sous parisis à M. Soudan, clerc, pour avoir escript en parchemin la manière du siège tenu par les Anglois devant Orléans en 1428-1429 ». Qu'était le clerc Soudan? L'abbé Dubois a encore trouvé la réponse dans les comptes de 1468, où pour d'autres écritures se lit cette mention : « *Payé* 5^{s} 4^{d} à Soubsdan, notaire en cour d'Église. » Un notaire en cour d'Église était le plus souvent un gradué en droit canonique.

Le parchemin des archives de la ville a disparu; mais nous en avons

des copies. On connaît en effet quatre ou cinq manuscrits du *Journal du siège*. Deux sont à la Bibliothèque nationale de Paris ; l'un (Fonds latin, n° 14665) provient de l'abbaye de Saint-Victor et est du XVe siècle, l'autre fait partie du célèbre manuscrit d'Urfé, dont il a été parlé dans le volume précédent : il est cousu avant le Double Procès, mais l'écriture accuse une date postérieure ; elle est du XVIe siècle. On en trouve un autre exemplaire du XVIe siècle à la Bibliothèque de Genève. Le quatrième, écriture du XVe siècle, fait partie du manuscrit du Vatican (Fonds de la reine Christine, n° 891). La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg en possède un cinquième exemplaire.

Le texte de Saturnin Hotot a été collationné avec le texte de la Bibliothèque nationale, et le R. Père Rivière, sur ma demande, a bien voulu vérifier sur le manuscrit du Vatican certains passages que je lui avais signalés. A deux mots près, les variantes sont si peu importantes qu'elles ne méritent pas d'être signalées. Le scribe, auquel Quicherat a confié la transcription qu'il a imprimée, a préféré travailler sur l'imprimé que sur le manuscrit.

C'est donc à tort que l'abbé Dubois a pensé que Saturnin Hotot avait introduit dans le texte du parchemin des archives d'Orléans des changements qui le déparent. La fidélité de l'imprimeur nous est garantie par les manuscrits antérieurs dans lesquels on retrouve ce qui offusque dans le texte imprimé. Pareille conformité ne peut s'expliquer que parce que les manuscrits ont reproduit le texte aujourd'hui perdu, mais gardé dans les archives de la ville en 1576. C'est donc au texte copié en 1466 par le notaire Soudan que manuscrits et imprimé nous ramènent. Faut-il faire remonter beaucoup plus haut sa composition ? Il ne le paraît pas ; tout indique qu'il a été composé à la suite de la réhabilitation, après 1456.

De toutes les Chroniques, le *Journal du siège* est la seule qui énonce carrément que la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims constituaient la mission entière de la Pucelle. Dunois, dans sa déposition, avait émis timidement cette assertion démentie par une foule d'autres documents, en opposition avec les paroles maintes fois répétées et les actes de la céleste envoyée.

L'abbé Dubois, qui pourtant était loin d'avoir bien des pièces qui depuis ont confirmé son assertion, reproche justement à l'auteur de n'avoir pas dit toute la vérité, et, par égard pour les capitaines qui commandaient à Orléans, de n'avoir pas rapporté plusieurs faits bien constatés qui ne leur font pas honneur [1].

Même à Orléans, Jeanne a vaincu malgré l'opposition des chefs, forte

1. L'abbé DUBOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, Charpentier et Cuissart, p. 65. — Ne pas confondre avec le *Journal du siège*, édité par les mêmes auteurs.

qu'elle était de l'appui des Orléanais, qui ont fini par entraîner les capitaines à leur suite. Voiler cet aspect de la délivrance, c'est en diminuer le merveilleux et rabaisser l'héroïsme de la patriotique cité. Non seulement les deux Cousinot, mais l'historiographe officiel, Jean Chartier, sont plus véridiques et moins adulateurs des grands.

Le rédacteur inconnu du *Journal* est partial en faveur des nobles. Il énumère complaisamment les noms de ceux qui ont pris part à la lutte, et son histoire du siège n'est que le récit des incidents particuliers qui le signalèrent, sans vue d'ensemble; au point qu'après l'avoir lu, on se rend médiocrement compte de l'état des choses. D'autres Chroniques en disent, sous ce rapport, plus en quelques lignes que le *Journal* dans de longues pages.

Il blâme les plaintes, pourtant si justes, des Orléanais, lorsque, après la victoire de Patay, Charles VII les frustra d'une visite pour laquelle ils avaient fait des préparatifs, et qui leur était si bien due. Il dissimule que l'héroïne dut entraîner le roi sur le chemin de Reims, en partant de Gien avec une partie de l'armée, pour mettre fin à d'interminables tergiversations. D'après son récit, ce seraient les conseillers du roi qui l'auraient déterminé à reprendre le chemin du Berry par Bray-sur-Seine. D'après les autres chroniqueurs, il était d'accord avec ces conseillers, traîtres ou tout au moins mal avisés. S'il dit que la tentative contre Paris échoua *parce que les choses furent mal conduites*, il se garde d'insinuer les causes honteuses de ce défaut dans la conduite, et l'on se demande si c'est à l'héroïne qu'il faut l'attribuer, ou à d'autres capitaines mal inspirés. D'après lui, La Trémoille excepté, tous les grands auraient rempli leur devoir et secondé la céleste envoyée; ce qui n'est pas exact.

L'auteur dit que son ouvrage est *très compendieux*, c'est-à-dire très abrégé. Qu'abrège-t-il? Seraient-ce des registres de la cité, écrits au fur et à mesure que les faits se passèrent? Si c'est possible, nous n'avons aucune preuve pour l'affirmer. Sûrement, à partir de la campagne de la Loire, il a sous les yeux la Chronique des Cousinot Il ne fait que l'abréger pour la campagne du sacre, et pour celle qui a suivi. Aussi sera-t-il inutile de reproduire cette partie, sauf la dernière page, où il y a quelques détails particuliers. Nous ne reproduirons pas non plus les incidents du siège. L'abbé Dubois a dit à bon droit que ces détails étaient nus, décharnés et peu intéressants[1].

La rédaction semble hâtive. Après avoir rapporté que Saint-Loup fut enlevé le mercredi 4 mai, ce qui est exact, il dit que les Tourelles furent prises le samedi 6, et que les Anglais partirent le dimanche 7 mai; cela ne

1. L'abbé Dubois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 75.

se trouve pas seulement dans l'imprimé de Saturnin Hotot, mais aussi dans les manuscrits. Il fallait bien que le rédacteur écrivît assez longtemps après le siège, pour faire coucher la Pucelle aux Tourelles dans la nuit du samedi au dimanche. Tout le monde savait à Orléans qu'elle était rentrée le soir même par le pont, ainsi qu'elle l'avait annoncé le matin, contre toute vraisemblance.

Ce qu'il dit de la Pucelle avant son arrivée à Orléans n'est pas à sa place. Il en résulte de la confusion quand on veut se rendre compte de la suite des faits. Quelques notables erreurs y seront signalées.

Le style semble confirmer, ainsi que l'observe l'abbé Dubois[1], la composition postérieure du *Journal*. Il renferme des mots inusités en 1430. D'après d'habiles philologues, la langue française aurait subi de notables changements vers le milieu du xve siècle, particulièrement dans le centre de la France. Ce changement nous a paru bien accusé dans le *Journal du siège*. La diction est relativement moderne ; on y trouve par exemple le mot *citoyen*, inusité, ce nous semble, avant cette époque. Pour rendre le style tout à fait moderne, il suffit le plus souvent de changer les mots de place et de rajeunir l'orthographe.

La partie vraiment intéressante du *Journal* en ce qui regarde Jeanne d'Arc, c'est l'entrée de l'héroïne à Orléans, l'emploi de ses journées jusqu'à l'assaut contre Saint-Loup. Il donne des détails qu'on chercherait inutilement dans les autres chroniques.

Depuis Saturnin Hotot, le *Journal du siège* a été plusieurs fois édité. Quicherat l'a fait entrer dans sa collection. Au moment où ces lignes sont écrites, MM. Paul Charpentier et Cuissard ont fait paraître une nouvelle édition enrichie de nombreuses notes, à laquelle nous sommes heureux de renvoyer.

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE JUSQU'A SON ENTRÉE A ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Naissance et occupations de la Pucelle. — Ordre du ciel. — Accueil de Baudricourt. — Horrible pensée; comment dissipée. — Influence angélique de la jeune fille. — Annonce de la défaite de Rouvray. — Baudricourt gagné. — Compagnons de voyage; leurs craintes. — La Pucelle les rassure.

II. — Arrivée à Chinon; nombreux périls évités. — Desseins extrêmes agités à la cour. — Récit des guides. — Première audience. — Réunion et avis du grand conseil. — Examen : la personne de la Pucelle; annonce de la défaite de Rouvray;

1. L'abbé DUBOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 65.

révélation des secrets. — Nouvel examen à Poitiers. — Sentence. — Armement, étendard, épée, maison de la Pucelle.
III. — Anachronismes du chroniqueur. — Séjour à Blois. — Lettre aux Anglais. — Courroux, dérisions, menaces des Anglais. — Le héraut retenu.
IV. — Préparatifs militaires et religieux à Blois. — En marche par la Sologne et arrivée à Chécy. — Les Orléanais prévenus. — Chaude escarmouche pour favoriser l'entrée du convoi.

I

L'auteur du *Journal du siège* insère ce qui suit, entre ce qui se passa à Orléans le mardi 8 février, et les événements du mercredi 9 :

« Vers ces jours, il y avait une jeune pucelle, nommée Jeanne, native d'un village en Barrois, appelé Domrémy, près d'un autre dit Gras (Greux), sous la seigneurie de Vaucouleurs, à laquelle, pendant qu'autour de la maison de son père et de sa mère elle gardait quelques brebis qu'ils avaient, ou d'autres fois pendant qu'elle cousait et filait, Notre-Seigneur apparut visiblement à plusieurs reprises. Il lui commanda d'aller faire lever le siège d'Orléans et de faire sacrer le roi à Reims, l'assurant qu'il serait avec elle, et que par son divin secours et par la force des armes il lui ferait accomplir pareille entreprise.

« C'est pourquoi elle alla vers messire Robert de Baudricourt, alors capitaine de Vaucouleurs, et lui raconta sa vision, le priant et le requérant que pour le très grand bien et profit du roi et du royaume, il voulût lui donner des vêtements d'homme, la monter d'un cheval et la faire mener vers le roi, ainsi que Dieu lui avait commandé d'aller. Mais il ne voulut la croire ni pour lors, ni pendant plusieurs des jours qui suivirent; il ne faisait au contraire que se moquer d'elle, réputant ses visions des fantaisies et de folles imaginations, quoiqu'il la gardât, dans la pensée qu'elle servirait à la lubricité de ses gens ; ce en quoi ni aucun d'eux, ni personne dans la suite, ne put se satisfaire; car sitôt qu'ils la fixaient leur passion refroidie se dissipait. »

L'auteur du *Journal* ne parle plus de Jeanne, qu'après le récit de la journée des Harengs. Il écrit à la suite :

« Ce propre jour, Jeanne la Pucelle sut cette déconfiture par grâce divine; elle dit à messire de Baudricourt que le roi avait eu un grand dommage devant Orléans, et qu'il en aurait plus encore, si elle n'était pas menée devers lui. C'est ce qui détermina Baudricourt, qui l'avait déjà éprouvée, trouvée très sage, et croyait presque à ce qu'elle disait de ses visions. Comme elle persévérait toujours en ses premières requêtes, il la fit habiller en habits d'homme, ainsi qu'elle le demanda, et il lui donna pour la conduire deux gentilshommes de Champagne : l'un nommé Jean de Metz, et l'autre Bertrand de Polongy, qui s'y prêtèrent bien à

contre-cœur, à cause des périls des chemins ; cependant, comme Jeanne leur assurait qu'ils n'auraient aucun mal, ils se mirent en route avec elle, et avec deux de ses frères[1], pour aller devers le roi qui était alors à Chinon. »

Après avoir rapporté quelques incidents du siège, qui eurent lieu le 14 et le 17 février, il revient à Jeanne dont, par erreur, il fixe l'arrivée à Chinon du 17 au 20 février. Voici comment il s'exprime :

II

« Environ ces jours arrivèrent dans Chinon Jeanne la Pucelle, et ceux qui la conduisaient, fort émerveillés d'avoir pu arriver sains et saufs, vu les périlleux passages qu'ils avaient rencontrés, les dangereuses et grosses rivières qu'ils avaient traversées à gué, le grand chemin qu'ils avaient dû parcourir, au long duquel ils avaient passé par plusieurs villes et villages tenant le parti des Anglais sans parler des pays français, ès quels se commettaient d'innombrables maux et pilleries. C'est pourquoi ils louèrent Notre-Seigneur de la grâce qu'il leur avait faite, ainsi que la Pucelle le leur avait promis avant le départ. Ils notifièrent leur fait au roi, par devant lequel on avait déjà par plusieurs fois traité en conseil, si les Anglais gagnaient Orléans, que le meilleur était qu'il se retirât en Dauphiné, et le conservât avec les pays du Lyonnais, de Languedoc et d'Auvergne, si toutefois on les pouvait sauver ; mais tout fut mué. Le roi manda les deux gentilshommes, et en présence des hommes de son grand conseil, il les fit interroger du fait et de l'état de la Pucelle; sur quoi ils répondirent la vérité. Et à cette occasion on mit en délibération, si on la ferait parler au roi ; à quoi il fut répondu que oui.

« De fait elle lui parla, lui fit la révérence, et le connut parmi ses gens, quoique plusieurs feignissent d'être le roi, croyant l'abuser; et non sans vraisemblance, car elle ne l'avait jamais vu.

« Elle lui dit par fort belles paroles que Dieu l'envoyait pour l'aider et le secourir, qu'il lui donnât des gens, car, par grâce divine et par force d'armes, elle lèverait le siège d'Orléans, et puis le mènerait sacrer à Reims, ainsi que Dieu le lui avait commandé ; que Dieu voulait que les Anglais s'en retournassent en leur pays, et lui laissassent en paix un royaume qui devait lui demeurer; que s'ils ne le laissaient pas, il leur en arriverait malheur.

1. En comparant ce début du récit avec les dépositions des témoins rapportées dans *la Paysanne et l'Inspirée*, on constatera plusieurs inexactitudes chez le chroniqueur, qui ne connaît que la substance de la vie de Domrémy et de Vaucouleurs.

« Ces paroles ainsi dites par elle, le roi la fit ramener honorablement en son logis, et il assembla son grand conseil, auquel furent présents plusieurs prélats, chevaliers, écuyers, avec des docteurs en théologie, en lois (*civiles*) et en décret (*lois canoniques*). Tous ensemble furent d'avis qu'elle fût interrogée par des docteurs, pour essayer s'il se trouverait en elle des raisons bien claires qu'elle pouvait accomplir ce qu'elle promettait. Les docteurs la trouvèrent de si honnête contenance, si sage en ses paroles, qu'on tint grand compte de la relation qu'ils en firent.

« Sur cette appréciation, et aussi parce qu'on prouva qu'elle avait su véritablement le jour et l'heure de la journée des Harengs, ainsi qu'il fut établi par les lettres de Baudricourt, qui avait écrit l'heure qu'elle lui avait dite alors qu'elle était à Vaucouleurs; et encore, parce que, même depuis elle avait déclaré au roi en secret, en présence de son confesseur et d'un petit nombre de ses intimes conseillers, un bien qu'il avait fait; ce dont il fut fort ébahi, car nul ne le pouvait savoir, sinon Dieu et lui; pour tous ces motifs, il fut arrêté qu'elle serait menée honnêtement à Poitiers. On voulait la faire interroger derechef et s'assurer de sa persévérance, et l'on voulait aussi trouver de l'argent, pour lui donner des gens, des vivres, de l'artillerie, dans le but de ravitailler Orléans.

« Elle sut par grâce divine ce que l'on se proposait d'elle; car, au milieu du chemin, elle dit à plusieurs : « *En nom Dieu, je sais bien que j'aurai* « *beaucoup à faire à Poitiers, où l'on me mène; mais Messire m'aidera; or,* « *allons de par Dieu.* » Car c'était sa manière de parler.

« Quand elle fut audit Poitiers, où était pour lors le parlement du roi, diverses interrogations lui furent faites par plusieurs docteurs et par d'autres gens de grand état, auxquelles elle répondit fort bien, et spécialement à un docteur jacobin, qui lui dit que si Dieu voulait que les Anglais s'en allassent, il n'était pas besoin d'armes. A quoi elle répondit qu'elle ne voulait que peu de gens, qu'ils combattraient et que Dieu donnerait la victoire. Cette réponse et plusieurs autres qu'elle avait faites les amenèrent tous à conclure que le roi devait se fier à elle, lui donner vivres et gens, et l'envoyer à Orléans. Ce qu'il fit.

« Mais auparavant il la fit bien armer, et lui donna de bons chevaux. Il voulut et ordonna qu'elle eut un étendard, sur lequel, par son vouloir à elle, l'on fit peindre une Majesté et mettre pour devise : JHESUS, MARIA. Le roi voulant lui donner une belle épée, elle le pria qu'il lui plût d'envoyer en querir une qui avait cinq croix en la lame, près de la croix, et qui était à Sainte-Catherine-de-Fierbois. Le roi, fort émerveillé de cette requête, lui demanda si elle l'avait jamais vue; à quoi elle répondit que non, mais que cependant elle savait qu'elle était à Sainte-Catherine. Le roi y envoya, et cette épée fut trouvée avec d'autres, données à ce

lieu dans le temps passé ; elle fut apportée au roi, qui la fit honnêtement mettre en un fourreau, et garnir.

« Le roi lui donna pour l'accompagner un bien vaillant et sage gentilhomme, nommé Jean d'Aulon, et pour la servir en honneur, en qualité de page, un autre gentilhomme, nommé Louis de Coutes.

« Quoique les choses déclarées en ce chapitre se soient faites à plusieurs fois et par divers jours, je les ai ici couchées pour cause de brièveté. »

Le chroniqueur reprend le récit du siège à partir du 18 février. Arrivé au 11 mars, à propos de la bastille Saint-Loup édifiée par les Anglais, il intercale sur la Pucelle une phrase qui, n'étant pas à sa place, engendre la confusion. Voici le passage :

« S'en allèrent les Anglois cestuy propre jour (11 mars à Saint-Loup d'Orléans, et y commencèrent une bastille qu'ils fortifièrent, tendans tousjours entretenir (*poursuivre*) leur siège contre Orléans. Pour lequel faire lever se mit sur les champs Jehanne la Pucelle accompagnée de grand nombre de seigneurs, chevaliers, escuyers et gens de guerre, garnis de vivres et d'artillerie ; et print congé du roi, qui commanda expressément aux seigneurs et gens de guerre, qu'ils obéissent à elle, comme à lui, et aussi le firent-ils. »

La Pucelle n'entra à Orléans que le 29 avril, cinquante jours plus tard. Le chroniqueur la fait séjourner à Blois à partir du 22 mars ; elle n'y vint qu'après le 20 avril. La lettre aux Anglais, écrite à Poitiers le 22 mars, fut envoyée de Blois. Le chroniqueur a confondu tout cela dans le passage qui va être cité.

III

« Ce même jour de mardi (22 mars), la Pucelle étant à Blois, où elle séjournait en attendant une partie de ses hommes qui n'étaient pas arrivés, envoya un héraut vers les seigneurs et capitaines anglais devant Orléans, et par ce héraut leur transmit une lettre qu'elle même dicta, ayant en tête comme principal titre JESUS, MARIA, et commençant après en marge comme il suit :

« Roy d'Angleterre, faites raison au Roy du Ciel, etc. » (*Le texte est le même que celui des Cousinot, à quatre ou cinq mots près, qui ont le même sens. On trouvera les variantes aux* Pièces justificatives, *dans la* Geste des nobles.)

« Quand les seigneurs et capitaines anglais eurent lu et entendu ces lettres, ils furent merveilleusement courroucés, et par haine de la Pucelle, en disant d'elle *moult* de vilaines paroles, spécialement en l'appelant

ribaude, *vachère*, en la menaçant de la faire brûler, ils retinrent le héraut porteur des lettres, faisant moquerie de ce qu'elle leur avait écrit. »

Après cela, le chroniqueur revient au siège et ne parle de la Pucelle que le 29 avril ; mais ne la quitte plus jusqu'à la fin de son livre. Il n'est plus besoin de morceler son récit.

IV

La Pucelle et les autres seigneurs et capitaines qui étaient avec elle, surent comment les Anglais la méprisaient, et comment tout en se moquant d'elle et de ses lettres, ils avaient retenu le héraut qui les avait apportées. C'est pourquoi ils conclurent qu'ils marcheraient en avant avec leurs gens d'armes, leurs vivres et leur artillerie, et qu'ils passeraient par la Sologne, à cause que la grande puissance des Anglais était du côté de la Beauce ; cependant ils n'en dirent rien à la Pucelle, qui tendait à aller et à passer devant eux à force armée. Dans ce but elle ordonna à tous les gens de guerre de se confesser, de laisser toutes leurs femmes folles et semblable bagage; et c'est ainsi qu'ils s'en allèrent, et firent tant qu'ils vinrent jusqu'à un village nommé Chécy, où ils couchèrent la nuit suivante.

Le lendemain vendredi, vingt-neuvième du même mois (*d'avril*), vint à Orléans d'une manière certaine la nouvelle que le roi envoyait par la Sologne vivres, poudres, canons et autres provisions de guerre, sous la conduite de la Pucelle, laquelle venait de par Notre-Seigneur pour ravitailler et réconforter la ville et faire lever le siège ; ce dont les habitants d'Orléans furent très réconfortés. Et parce qu'on disait que les Anglais s'efforceraient d'empêcher l'entrée des vivres, il fut ordonné par la cité que chacun fût armé et bien en point.

Ce même jour, il y eut grosse escarmouche, parce que les Français voulaient ménager le lieu et l'heure propices pour l'entrée des vivres qu'on leur annonçait. Afin de donner aux Anglais à entendre ailleurs, ils sortirent à grande puissance, et allèrent courir et escamoucher devant Saint-Loup d'Orléans. Ils tinrent les Anglais de si près que de part et d'autre il y eut plusieurs morts, plusieurs blessés et plusieurs prisonniers. Cependant les Français apportèrent dans la cité un étendard des Anglais. Lorsque cette escarmouche se faisait, entrèrent dans la ville les vivres et les armes que la Pucelle avait conduits jusqu'à Chécy.

CHAPITRE II

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Dunois et d'autres gens de guerre et des bourgeois vont à la rencontre de la Pucelle à Chécy. — Seigneurs qui retournent à Blois. — La Pucelle entrant à Orléans ; son escorte, splendide réception, universelle allégresse. — L'étendard. — Hôtel de la Pucelle.

II. — Samedi : Escarmouche sans la Pucelle et sans résultat. — Réclamation du héraut prisonnier. — Commission qu'en le renvoyant lui donnent les Anglais. — Sommation orale de la Pucelle et réponse. — Dimanche : Dunois part pour Blois. — La Pucelle se montre à la foule et parcourt la ville, enthousiasme qu'elle excite. — Nouvelle sommation orale aux Anglais et réponse. — Lundi : La Pucelle examine les positions anglaises. — Vêpres à Sainte-Croix.

III. — Mercredi : La Pucelle va au-devant du convoi et des hommes d'armes qui arrivent de Blois. — Inaction des Anglais. — La bastille Saint-Loup attaquée, emportée, brûlée. — Les Anglais de Saint-Pouair, qui veulent la secourir, tenus en respect.

IV. — Jeudi : Délibération du conseil. — Préparatifs. — Vendredi : Attaque portée sur la rive gauche. — Abandon de la bastille Saint-Jean-le-Blanc. — Prise de la bastille des Augustins. — On se prépare à l'attaque des Tourelles.

V. — Samedi : Les Tourelles vaillamment attaquées et vaillamment défendues. — Blessure de la Pucelle. — Elle s'oppose à la retraite. — Signe qu'elle donne. — Attaque du côté de la ville. — Les Anglais cherchent refuge dans les Tourelles. — Le pont rompu. — Noyade. — Joie des Orléanais. — Ce qu'affirmaient les prisonniers. — Les Tourelles gardées pendant la nuit.

VI. — Dimanche : L'armée française et anglaise en présence. — La Pucelle opposée à la poursuite. — Retraite des Anglais. — Singulière délivrance d'un prisonnier. — Joie d'Orléans. — Actions de grâces.

VII. — Départ de plusieurs guerriers. — Départ de la Pucelle, reconnaissance des Orléanais. — Inventions faites durant le siège. — Processions. — Accord entre les bourgeois et les hommes d'armes.

I

Au-devant de la Pucelle, allèrent jusqu'à Chécy le bâtard d'Orléans et d'autres chevaliers, écuyers et gens de guerre, tant d'Orléans comme d'autres pays, fort joyeux de sa venue. Ils lui firent grande révérence et bel accueil ; et ainsi fit-elle à eux.

Là ils arrêtèrent tous ensemble que, pour éviter le tumulte du peuple, elle n'entrerait dans Orléans qu'à la nuit ; et que le maréchal de Rais et messire Ambroise de Loré qui, par le commandement du roi, l'avaient conduite jusque-là, s'en retourneraient à Blois, où plusieurs seigneurs et gens de guerre étaient demeurés. Ce qui fut fait.

Sur les huit heures du soir, malgré tous les Anglais qui n'y mirent en rien empêchement, la Pucelle entra à Orléans, armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc ; elle faisait porter devant elle son étendard qui était pareillement blanc, auquel il y avait deux anges tenant chacun une fleur de lis en leurs mains ; et au panon était peinte comme une Annonciation. C'est l'image de Notre-Dame ayant devant elle un ange qui lui présente un lis. En entrant ainsi dans Orléans, elle avait à son côté gauche le bâtard d'Orléans, armé et monté très richement. Après, venaient plusieurs autres nobles et vaillants seigneurs, écuyers, capitaines et gens de guerre, sans compter quelques-uns de la garnison, et aussi des bourgeois d'Orléans, qui lui étaient allés au-devant.

D'autre part vinrent la recevoir les autres gens de guerre, bourgeois et bourgeoises d'Orléans, portant grand nombre de torches, et faisant autres signes de joie, comme s'ils avaient vu Dieu descendre parmi eux, et non sans cause, car ils avaient plusieurs ennuis, travaux et peines, et qui, pis est, grande crainte de n'être pas secourus, et de perdre tout, leur corps et leurs biens. Mais ils se sentaient déjà tous réconfortés et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avait dit être en cette simple pucelle, qu'ils regardaient moult affectueusement, tant hommes, femmes que petits enfants. Et il y avait très merveilleuse presse à toucher au cheval sur lequel elle était, tellement que l'un de ceux qui portaient les torches s'approcha tant de son étendard que le feu prit au panon. Mais elle frappa son cheval des éperons, et le tourna jusqu'au panon dont elle éteignit le feu, aussi gentiment que si elle eut longuement suivi les guerres ; ce que les gens d'armes tinrent à grande merveille, et les bourgeois d'Orléans aussi.

Ils l'accompagnèrent au long de leur ville et cité, montrant très grande allégresse, et tous la conduisirent avec très grand honneur jusques auprès de la porte Renart, en l'hôtel de Jacques Boucher, pour lors trésorier du duc d'Orléans, où elle fut reçue avec très grande joie, avec ses deux frères, et les gentilshommes (qui l'avaient conduite), et leur varlet, qui étaient tous venus du pays de Barrois.

II

Le lendemain qui fut samedi, dernier jour de ce mois d'avril, saillirent hors de la ville La Hire, messire Florent d'Illiers, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, avec quelques citoyens. Étendards déployés, ils chargèrent sur l'armée des Anglais avec tant d'élan qu'ils les firent reculer, et emportèrent la place où ils avaient établi le guet qu'ils

tenaient alors à la place Saint-Pouair, à deux traits d'arc de la ville. Ce qui fut cause qu'à cette heure on cria tout au long de la cité que chacun apportât pailles, bottes et fagots pour mettre le feu au logis des Anglais, dans leur armée; mais on n'en fit rien, car les Anglais firent de terribles cris et se mirent tous en ordonnance. Et pour cela les Français s'en retournèrent après une très forte et longue escarmouche, durant laquelle les canons, coulevrines et bombardes tirèrent merveilleusement, si bien que de part et d'autre plusieurs furent tués, blessés, ou faits prisonniers.

La nuit venue, la Pucelle envoya deux hérauts vers les Anglais de l'armée, pour leur mander de lui renvoyer le héraut par lequel elle leur avait fait parvenir ses lettres de Blois. Le bâtard d'Orléans leur manda pareillement que, s'ils ne le renvoyaient pas, il ferait mourir de male mort tous les Anglais prisonniers dans Orléans, et ceux qui y avaient été envoyés par quelques seigneurs d'Angleterre pour traiter de la rançon des autres.

C'est pourquoi les chefs de l'armée renvoyèrent tous les hérauts et messagers de la Pucelle, lui mandant par eux qu'ils la brûleraient et la feraient rôtir, qu'elle n'était qu'une ribaude, et s'en retournât comme telle garder les vaches; ce dont elle fut fort peinée.

A cette occasion, sur le soir, elle alla au boulevard de Belle-Croix, sur le pont, et de là elle parla à Glacidas et aux autres Anglais des Tourelles, et leur dit de se rendre de par Dieu, en se contentant d'emporter la vie sauve; mais Glacidas et ceux de sa suite répondirent vilainement, l'injuriant, l'appelant vachère comme précédemment, criant très haut qu'ils la feraient brûler, s'ils pouvaient la tenir; ce dont elle fut un peu affectée; elle leur répondit qu'ils mentaient, et, cela dit, elle revint dans la cité.

Le lendemain dimanche, en cette année 1429, le premier jour de mai, le bâtard d'Orléans partit de la ville, pour aller à Blois vers le comte de Clermont, le maréchal de Sainte-Sévère, le seigneur de Rais, et plusieurs autres chevaliers, écuyers et gens de guerre.

Ce jour-là aussi Jeanne la Pucelle chevaucha par la ville, accompagnée de plusieurs chevaliers et écuyers, parce que ceux d'Orléans avaient si grande volonté de la voir qu'ils rompaient presque la porte de l'hôtel où elle était logée. Il y avait pour la voir tant de gens de la cité que, par les rues où elles passait, on pouvait à grand'peine avancer, car le peuple ne pouvait se saouler de la voir. Cela semblait à tous une grande merveille, comment elle pouvait se tenir à cheval aussi gentement qu'elle le faisait,

et à la vérité elle se maintenait en toutes manières aussi hautement qu'aurait su faire un homme d'armes, suivant la guerre dès sa jeunesse.

Ce même jour la Pucelle parla de nouveau aux Anglais près de la Croix-Morin, et leur dit de s'en aller sans autre condition que la vie sauve, et de s'en retourner, de par Dieu, en Angleterre, sans quoi elle les en ferait repentir ; mais il lui répondirent d'aussi vilaines paroles qu'ils l'avaient déjà fait des Tournelles; c'est pourquoi elle retourna dans Orléans.

Le lundi, deuxième jour de mai, la Pucelle sortit d'Orléans à cheval, et alla en dehors des remparts visiter les bastilles et les positions de l'armée anglaise ; le peuple courait après elle en très grande foule, prenant très grand plaisir à la voir et d'être autour d'elle. Quand elle eut vu et regardé à son aise les fortifications des Anglais, elle s'en retourna à l'église de Sainte-Croix d'Orléans, dans la cité, et elle y entendit les vêpres[1].

III

Le mercredi, quatrième jour de ce même mois de mai, la Pucelle saillit aux champs, ayant en sa compagnie le seigneur de Villars, messire Florent d'Illiers, La Hire, Alain Giron, Jamet du Tilloy, et plusieurs autres écuyers et gens de guerre, en tout cinq cents combattants. Elle alla au-devant du bâtard d'Orléans, du maréchal de Rais, du maréchal de Sainte-Sévère, du baron de Colonces, et de plusieurs autres chevaliers et écuyers, et d'autres gens de guerre, armés de guisarnes et de maillets de plomb, amenant les vivres que les habitants de Bourges, d'Angers, de Tours, de Blois, envoyaient aux habitants d'Orléans. Tous ces combattants furent reçus avec une grande joie dans la ville, où ils entrèrent en passant par devant la bastille des Anglais, qui n'osèrent sortir un instant, mais qui se tenaient prêts en leurs postes de garde.

En ce même jour, après midi, la Pucelle et le bâtard d'Orléans partirent de la cité, menant en leur compagnie grand nombre de nobles et environ quinze cents combattants, et ils allèrent assaillir la bastille Saint-Loup[2]. Ils y trouvèrent très forte résistance, car les Anglais, qui l'avaient beaucoup fortifiée, la défendirent très vaillamment l'espace de trois heures que l'assaut dura, très âpre. Enfin les Français l'emportèrent de vive force, et tuèrent cent quatorze Anglais, et en prirent et amenèrent dans la

1. L'église cathédrale d'Orléans est dédiée à la sainte Croix, et la fête patronale est fixée au 3 mai, jour de l'Invention de la Croix. La Pucelle assistait aux premières vêpres de la solennité. Il y eut une procession où l'on porta la Vraie Croix.

2. L'auteur omet les circonstances merveilleuses qui attirèrent la Pucelle au milieu du combat engagé sans elle, et qui sans elle ne tournait pas à l'avantage des Français.

ville quarante prisonniers ; mais avant de se retirer, ils abattirent, brûlèrent et démolirent entièrement cette bastille, à la très grande peine, dommage et déplaisir des Anglais. Pendant l'assaut, une partie de ceux qui étaient à la bastille Saint-Pouair saillirent à grande puissance, dans le dessein de secourir leurs gens ; ceux d'Orléans en furent avertis par la cloche du beffroy qui sonna par deux fois ; au signal le maréchal de Sainte-Sévère, le seigneur de Graville, le baron de Colonces, plusieurs autres chevaliers et écuyers, gens de guerre et citoyens, en tout six cents combattants, saillirent à la hâte hors d'Orléans, et se mirent aux champs en très bel ordre de bataille à l'encontre des Anglais. Ceux-ci, quand ils virent les Français ainsi saillir en belle ordonnance, laissèrent leur entreprise de secourir leurs compagnons ; ils rentrèrent dolents et en courroux dans leurs bastilles, dont ils étaient sortis en très grande hâte. Nonobstant leur retour, ceux de la bastille attaquée se défendirent avec encore plus d'acharnement, quoique les Français, ainsi qu'il a été dit, aient fini par l'emporter.

IV

Le lendemain jeudi, qui fut l'Ascension de Notre-Seigneur, fut tenu un conseil auquel assistèrent la Pucelle [1], le bâtard d'Orléans, les maréchaux de Sainte-Sévère, de Rais, le seigneur de Graville, le baron de Colonces, le seigneur de Villars, le seigneur de Xaintrailles, le seigneur de Gaucourt, La Hire, le seigneur de Coarraze, messire Denys de Chailly, Thibaut de Thermes, Jamet du Tilloy, un capitaine écossais nommé Canède, d'autres capitaines et chefs de guerre, et aussi les bourgeois d'Orléans. Il s'agissait d'aviser et d'arrêter ce qu'il y avait à faire contre les Anglais qui les tenaient assiégés. Il fut conclu [2] qu'on donnerait l'assaut aux Tournelles et au boulevard du bout du pont, quoique les Anglais les eussent merveilleusement fortifiés de tout ce qui pouvait les défendre, et d'un grand nombre de gens très expérimentés en guerre. Et pour cela les capitaines commandèrent que chacun fût prêt le lendemain, et muni de toutes choses propres à donner un assaut. Il fut bien obéi à ce commandement : dès le soir on fit si grande diligence que tout fut prêt au plus matin, et la Pucelle en fut avertie.

1. Ici, et dans les deux jours qui suivent, l'auteur, tout en donnant la place d'honneur à la Pucelle, passe sous silence l'opposition qu'elle rencontra de la part des chefs. Il est moins véridique, non seulement que la Chronique des Cousinot, mais encore que l'historiographe officiel Jean Chartier. Il n'a pas voulu laisser, dans un document officiel de la ville, trace de ce qui était peu honorable pour les capitaines. Cet esprit se fait jour tout le long de son récit.

2. Ce fut loin d'être aussi simplement arrêté qu'il le dit.

Elle saillit hors d'Orléans, ayant en sa compagnie le bâtard d'Orléans, les maréchaux de Sainte-Sévère et de Rais, le seigneur de Graville, messire Florent d'Illiers, La Hire, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, environ quatre mille combattants; elle passa la rivière entre Saint-Loup et la Tour-Neuve, et de prime abord ils prirent Saint-Jean-le-Blanc dont les Anglais s'étaient emparés et qu'ils avaient fortifié[1].

Ils se retirèrent ensuite en une petite île qui est en face de Saint-Aignan. Alors les Anglais des Tournelles saillirent à grande puissance, faisant de grands cris, et ils vinrent les charger très fort et de près ; mais la Pucelle et La Hire, avec une partie de leurs gens, se joignirent ensemble et se retournèrent contre les Anglais avec tant de force et de hardiesse qu'ils les contraignirent de reculer jusqu'à leurs boulevards et tournelles. De pleine venue ils livrèrent un tel assaut au boulevard et à la bastille que les Anglais avaient fortifiés tout près, au lieu où était l'église des Augustins, qu'ils s'en emparèrent de vive force, délivrant grand nombre de Français qui y étaient détenus prisonniers, tuant plusieurs Anglais qui les avaient défendus très âprement, en sorte que, de part et d'autre, on y fit beaucoup de beaux faits d'armes. Le soir de cette journée les Français mirent le siège devant les Tournelles et les boulevards qui étaient tout autour; ce qui fit que, durant toute la nuit, ceux d'Orléans firent grande diligence pour porter pain, vin et autres vivres aux gens de guerre tenant le siège.

V

Le jour suivant, au plus matin, sixième[2] jour de mai, les Français assaillirent les Tournelles, les boulevards et les taudis (*constructions*) que les Anglais y avaient faits pour les fortifier. Il y eut un fort merveilleux assaut, durant lequel furent accomplis plusieurs beaux faits d'armes, tant par les assaillants que par les défendants. Il y avait grand nombre d'Anglais fort braves, munis abondamment de tous les moyens de défense. Ils le montrèrent bien : les Français avaient beau les écheler par divers endroits, en nombre très épais; ils avaient beau les assaillir de front au plus haut de leurs fortifications, avec une telle vaillance et une telle hardiesse qu'il semblait à leur hardi maintien qu'ils se crussent

1. Les Anglais firent assez peu de résistance. Voyant que le poste n'était pas tenable, ils le démantelèrent et se retirèrent aux Augustins.

2. Le mercredi étant le 4, le samedi est forcément le septième, et le dimanche le huitième. Tous les manuscrits portent le sixième et le septième, c'est une preuve que Saturnin Hotot les reproduisait fidèlement.

immortels ; il les repoussèrent maintes fois, les précipitèrent de haut en bas, avec leurs canons et armes de trait, avec leurs lances, leurs guisarmes, leurs maillets de plomb, et même avec les mains, tellement qu'ils en tuèrent et blessèrent plusieurs [1].

Entre les autres, la Pucelle y fut blessée et percée entre l'épaule et la gorge si avant que le trait passait outre. Tous les assaillants en eurent très grande douleur et chagrin [2], et spécialement le bâtard d'Orléans, et les autres capitaines. Ils vinrent vers elle, et lui dirent qu'il valait mieux laisser l'assaut jusques au lendemain; mais elle les réconforta par de très belles et hardies paroles, les exhortant de conserver leur hardiesse. Ne voulant pas la croire, ils délaissèrent l'assaut et se tirèrent en arrière, voulant faire rapporter leur artillerie jusqu'au lendemain. Elle en fut très affligée et leur dit : « *En nom de Dieu, vous entrerez bien brief* (bientôt) *dedans, n'en ayez pas doute ; et les Anglais n'auront plus de force sur vous. C'est pourquoi reposez-vous un peu, buvez et mangez.* » Ce qu'ils firent ; car à merveille ils lui obéissaient.

Quand ils eurent bu, elle leur dit : « *Retournez de par Dieu derechef à l'assaut ; car sans nulle faute les Anglais n'auront plus la force de se défendre, et les Tournelles seront prises avec leurs boulevards.* » Cela dit, elle laissa son étendard, et s'en alla sur son cheval en un lieu détourné faire oraison à Notre-Seigneur; et elle dit à un gentilhomme qui était tout près : « *Donnez-vous garde* (remarquez) *quand la queue de mon étendard sera, ou touchera contre le boulevard.* » Le gentilhomme lui dit un peu après : « Jeanne, la queue y touche », et elle lui répondit alors : « *Tout est vôtre, et y entrez* ».

Bientôt après, cette parole fut reconnue prophétie. Car lorsque les vaillants chefs et gens d'armes demeurés dans Orléans virent qu'on voulait donner un nouvel assaut, quelques-uns se précipitèrent de la cité pardessus le pont; et, parce que plusieurs arches étaient rompues, ils menèrent un charpentier et portèrent des gouttières et des échelles dont ils firent planche. Voyant qu'elles n'étaient pas assez longues pour porter sur les deux bouts d'une des arches rompues, ils joignirent une petite pièce de bois à l'une des plus grandes gouttières, et firent si bien qu'elle tint. Un très vaillant chevalier, appelé Nicolas de Giresme, de l'ordre de Rhodes, dit de Saint-Jean de Jérusalem, passa le premier tout armé, et à son exemple plusieurs passèrent aussi. On a dit depuis que cela avait été miracle de Notre-Seigneur plus qu'autre chose, vu que la gouttière était merveilleusement longue et étroite, haute en l'air, sans avoir aucun appui [3].

1. Dans ses interrogatoires, la Pucelle avoue cent blessés.
2. *Dont tous les assaillants furent moult dolens et courroucés.*
3. On verra cependant, dans les « Comptes de la Ville », qu'une *grosse pièce de bois* fut

Une fois passés, ils se mirent, avec leurs compagnons, à pousser l'assaut qui depuis dura peu de temps; car sitôt qu'il eut recommencé, les Anglais perdirent toute force pour continuer à résister, et ils songèrent à passer du boulevard dans les Tournelles. Peu d'entre eux purent se sauver, car de quatre ou cinq cents combattants qu'ils étaient, tous furent tués ou noyés, excepté un petit nombre qui furent faits prisonniers et qui n'étaient pas grands seigneurs. Glacidas, qui était capitaine et fort renommé au fait des armes, le seigneur de Molins, le seigneur de Pommins, le bailli de Mantes, plusieurs autres chevaliers bannerets et nobles d'Angleterre se noyèrent. En se précipitant sur le pont pour se sauver, il arriva que le pont rompit sous leurs pas; ce qui fut grand ébahissement de la force des Anglais (*sic*?), et grand dommage pour les vaillants Français qui de leur rançon auraient pu avoir grandes finances.

Toutefois ils firent éclater grande joie, et louèrent Notre-Seigneur de la grande victoire qu'il leur avait donnée, et ils devaient bien le faire; car on dit[1] que l'assaut qui dura depuis le matin jusqu'au soleil couchant, fut si grandement engagé et repoussé, que ce fut un des plus beaux faits d'armes accomplis depuis bien longtemps. Aussi ce fut un miracle de Notre-Seigneur fait à la requête de saint Aignan et de saint Euverte, jadis évêques d'Orléans, et maintenant ses patrons. C'était la commune opinion; elle était regardée comme fort vraisemblable, même par les prisonniers[2] amenés. L'un d'eux certifia qu'il lui semblait à lui, et à tous les autres Anglais des Tournelles et des boulevards, il leur semblait, quand on les assaillait, qu'ils voyaient tant de peuple que merveille, et que tout le genre humain était rassemblé contre eux. Aussi tout le clergé et le peuple chantèrent dévotement *Te Deum laudamus*, et firent sonner toutes les cloches de la ville, remerciant pour cette glorieuse consolation divine Notre-Seigneur et les deux saints confesseurs; ils firent de toutes parts de grandes manifestations de joie, donnant de merveilleuses louanges à leurs vaillants défenseurs, et spécialement, et par-dessus tous les autres, à Jeanne la Pucelle.

Elle demeura aux champs[3] cette nuit, et les seigneurs, capitaines et gens d'armes demeurèrent comme elle, tant pour garder les Tournelles ainsi vaillamment conquises, que pour savoir si les Anglais de Saint-

achetée *pour mettre au travers d'une des arches du pont qui fut rompu*. Joignait-elle? C'est ce qui n'est pas dans le texte.

1. Cet *on dit* marque assez que le chroniqueur n'était pas présent; ce qui est confirmé par l'erreur qu'il commet un peu plus bas, en faisant coucher Jeanne aux Tournelles.

2. Le texte de Quicherat porte *personnes*, ainsi que l'édition de 1576, mais on lit prisonniers dans le manuscrit.

3. Erreur, elle rentra en ville.

Laurent ne sortiraient pas pour secourir ou venger leurs compagnons, mais ils n'en avaient nul vouloir.

VI

Tout au contraire, le lendemain matin, jour de dimanche, septième (*huitième*) jour de mai, en cette même année mil quatre cent vingt-neuf, ils délogèrent de leurs bastilles, et ainsi firent les Anglais de Saint-Pouair et des autres lieux; et tout en levant le siège, ils se mirent en ordre de bataille. Cela fut cause que la Pucelle, les maréchaux de Sainte-Sévère et de Rais, le seigneur de Graville, le baron de Colonces, messire Florent d'Illiers, le seigneur de Coarraze, le seigneur de Xaintrailles, La Hire, Alain Giron, Jamet du Tilloy, et plusieurs autres vaillants gens de guerre et citoyens, sortirent d'Orléans en grande puissance, et se placèrent et rangèrent devant eux, eux aussi en ordonnance de bataille. En cette disposition les deux armées furent très près l'une de l'autre, l'espace d'une heure entière, sans se toucher. Ce à quoi les Français se résignèrent à regret, pour obtempérer au vouloir de la Pucelle, qui dès le commencement, par amour et pour l'honneur du saint dimanche, leur en avait fait le commandement, leur défendant de commencer le combat, d'assaillir les Anglais; mais si les Anglais les assaillaient, elle leur avait dit de se défendre fort et hardiment, de n'avoir aucune peur, et qu'ils seraient les maîtres. L'heure passée, les Anglais se mirent en chemin, et bien rangés et ordonnés s'en allèrent à Meung-sur-Loire, levant et abandonnant totalement le siège, qu'ils avaient tenu devant Orléans, depuis le douzième jour d'octobre mil quatre cent vingt-huit jusqu'à ce jour. Toutefois en s'en allant ils ne purent pas sauver tous leurs bagages ; car quelques hommes de la garnison de la cité les poursuivirent, tombèrent par diverses attaques sur la queue de leur armée, leur enlevant grosses bombardes, canons, arcs, arbalètes et *autre artillerie.*

Il y avait en ce jour un Augustin anglais, confesseur du seigneur de Talbot, qui en son nom gouvernait un sien prisonnier français, très vaillant homme d'armes, nommé Le Bourg de Bar, qui avait les fers aux pieds. Il le menait à la suite des autres Anglais par-dessous le bras, tout au petit pas, vu qu'à cause des fers il ne pouvait pas aller autrement. Le prisonnier, voyant qu'ils restaient fort en arrière, et en homme entendu en fait de guerre, connaissant que les Anglais s'en allaient sans retour, contraignit par force l'Augustin à le porter sur ses épaules, jusque dans Orléans, échappant ainsi à la rançon. Par cet Augustin l'on sut beaucoup de ce qui était advenu aux Anglais; car il était fort familier de Talbot.

De leur côté la Pucelle, les autres seigneurs et gens d'armes rentrèrent en grande joie dans Orléans, à la très grande exultation de tout le clergé et du peuple. Tous ensemble rendirent à Notre-Seigneur très humbles actions de grâces, et louanges très méritées, pour les grands secours, et grandes victoires qu'il leur avait données et envoyées contre les Anglais, anciens ennemis de ce royaume.

VII

Quand vint l'après-midi, messire Florent d'Illiers prit congé des seigneurs et capitaines, des autres gens d'armes et aussi des bourgeois de la ville ; et avec les gens de guerre qu'il avait amenés, retourna à Châteaudun dont il était capitaine, reportant grande estime, louange et renommée, pour les vaillants faits d'armes accomplis par lui et par ses gens à la défense et au secours d'Orléans.

La Pucelle partit pareillement le lendemain, et avec elle le seigneur de Rais, le baron de Colonces et plusieurs autres chevaliers, écuyers et gens de guerre. Elle s'en alla devers le roi lui porter les nouvelles de la noble besogne, et aussi pour le faire mettre en campagne, afin d'être couronné et sacré à Reims.

Mais avant son départ elle prit congé de ceux d'Orléans qui tous pleuraient de joie, et très humblement la remerciaient, et lui offraient leurs personnes et leurs biens pour en faire à sa volonté [1]. Ce dont elles les remercia très bénignement ; et elle entreprit son second voyage ; car elle avait fait et accompli le premier, qui était de lever le siège d'Orléans.

Durant ce siège furent faits plusieurs beaux faits d'armes, escarmouches, assauts, et furent trouvés innumérables engins, nouveautés et subtilités de guerre, plus que long temps auparavant n'eût été fait devant nulle autre cité, ville ou château de ce royaume, ainsi que le disaient toutes les gens en ce connaissant, tant Français qu'Anglais qui les avaient vu accomplir et inventer.

Ce même jour (*le 8*), et le lendemain aussi, les gens d'Église, les seigneurs, capitaines, gendarmes et bourgeois qui étaient et demeuraient dans Orléans firent de très belles et solennelles processions, et visitèrent les églises avec très grande dévotion.

Il est vrai qu'au commencement, et avant que le siège fût assis, les bourgeois ne voulaient souffrir l'entrée d'aucun homme d'armes dans la ville, par la crainte qu'ils ne voulussent les piller, ou trop fort les maîtriser.

1. *Mais avant print congié de ceulx d'Orléans, qui tous plouroient de joye, et se offroient eulx et leurs biens à elle et à sa volonté.*

Toutefois dans la suite ils laissèrent entrer tous ceux qui voulurent venir, dès qu'ils connurent qu'ils ne voulaient que les défendre, et qu'ils se comportaient si vaillamment contre leurs ennemis. Ils étaient très unis avec eux pour défendre la cité ; ils se les partageaient entre eux, dans leurs maisons, et les nourrissaient des biens que Dieu leur donnait, aussi familièrement que s'ils avaient été leurs propres enfants.

CHAPITRE III

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

SOMMAIRE : I. — Expédition inutile contre Jargeau en l'absence de la Pucelle.
II. — La Pucelle presse le roi d'aller se faire sacrer à Reims. — Opposition de la cour. — La Pucelle interrogée révèle ses entretiens avec les voix. — Le voyage de Reims est décidé après la prise de plusieurs places sur la Loire. — Le duc d'Alençon reçoit le titre de lieutenant général du roi, avec ordre d'obéir à la Pucelle. -- Départ pour Orléans.
III. — Départ pour Jargeau. — Fausse alerte. — Le siège. — Le duc d'Alençon miraculeusement préservé par la Pucelle. — L'assaut. — Anglais abattu par maître Jean. — Grosse pierre sur la tête de la Pucelle; signe de victoire. — Les Anglais forcés sur le pont. — Reddition de Suffolk. — Prisonniers et tués. — Pillage de Jargeau. — Retour à Orléans.
IV. — On accourt de toutes parts à l'armée de la Pucelle. — En marche pour assiéger Baugency, prise du pont de Meung. —Entrée dans Baugency. — Arrivée du Connétable et conditions imposées à son admission dans l'armée. — Capitulation du château et du pont de Baugency. — Le secours amené par Fastolf et Talbot dirigé contre le pont de Meung. — Retraite à l'arrivée de l'avant-garde française.
V. — L'armée française à la poursuite de l'armée anglaise. — Victoire de Patay, morts, prisonniers. — Reddition de Janville. — Terreur des Anglais, confiance des Français. — Le roi frustre l'attente des Orléanais. — La Trémoille empêche l'admission dans l'armée du Connétable et de ses gens. — Mécontentement.

I

Peu de temps après la levée du siège, sortirent de la ville le bâtard d'Orléans, le maréchal de Sainte-Sévère, le seigneur de Graville, le seigneur de Coarraze, Poton de Xaintrailles, et plusieurs autres chevaliers, écuyers et gens de guerre, parmi lesquels plusieurs portaient des guisarmes, venus qu'ils étaient de Bourges, de Tours, d'Angers, de Blois, et d'autres bonnes villes du royaume. Ils allèrent devant Jargeau, où, durant plus de trois heures, ils firent plusieurs escarmouches pour voir s'ils pourraient l'assiéger.

Ils connurent qu'ils ne pourraient y rien gagner, parce que l'eau était haute et remplissait les fossés. Ils s'en retournèrent donc sains et saufs, mais les Anglais y éprouvèrent de grands dommages ; car un vaillant chevalier d'Angleterre, du nom de Henri Biset, alors capitaine de la ville, y fut tué ; perte pour laquelle les Anglais menèrent grand deuil.

II

Pendant qu'avaient lieu ces engagements, la Pucelle, poursuivant son chemin, arriva vers le roi. Sitôt qu'elle le vit, elle s'agenouilla très doucement devant lui, et en l'embrassant par les jambes, elle lui dit : « *Gentil Dauphin, venez prendre votre sacre à Reims ; je suis fort aiguillonnée que vous y alliez ; n'ayez aucun doute qu'en cette cité vous recevrez votre digne sacre* ». Le roi lui fit très grand accueil ; et ainsi le firent tous ceux de sa cour, en considération de son honnête vie, et des grands faits et merveilles d'armes, réalisés sous sa conduite.

Bientôt après le roi manda les seigneurs, les chefs de guerre, les capitaines et les autres sages de sa cour ; et il tint plusieurs conseils à Tours pour savoir ce qu'il y avait à faire, touchant la requête de la Pucelle, qui demandait si affectueusement et si instamment qu'il se dirigeât vers Reims, assurant qu'il y serait sacré. Sur quoi les opinions furent diverses. Les uns conseillaient qu'on allât auparavant en Normandie ; les autres que l'on commençât par prendre quelques-unes des principales places des rives de la Loire. Enfin le roi, et trois ou quatre de ses conseillers les plus intimes, s'étant tirés à part, devisaient entre eux en grand secret, qu'il serait bon pour plus de sûreté de savoir de la Pucelle ce que la voix lui disait, et d'où lui venait tant de fermeté dans ses assurances ; mais ils craignaient de s'enquérir auprès d'elle de la vérité, de peur qu'elle en fut mécontente. Elle le connut par grâce divine : c'est pourquoi elle vint devers eux et dit au roi : « *En nom de Dieu, je sais ce que vous pensez, et ce que vous voulez dire de la voix que j'ai ouïe, touchant votre sacre. Je vous le dirai ; je me suis mise en oraison en ma manière accoutumée, et je me complaignais de ce que l'on ne voulait pas me croire de ce que je disais, et alors la voix me dit :* « *Fille* [1], *va, va,* « *va ; je serai en ton aide* » ; *et quand cette voix me vient, je suis tant*

1. Quicherat observe justement que la leçon véritable est « fille de Dieu », et que la scène se passait à Loches. L'auteur abrège, mais il est inexcusable d'avoir omis un mot aussi touchant et aussi glorieux. Tout en croyant au surnaturel, il était de ceux qui craignent que la manifestation en soit trop fréquente ; son récit ici et ailleurs semble le prouver.

réjouie que c'est merveille. » Et en disant ces paroles, elle levait les yeux au ciel, en montrant des signes de grande exultation.

Après cette manifestation, le roi fut de nouveau bien joyeux, et il en conclut qu'il la croirait et qu'il irait à Reims ; mais toutefois qu'auparavant il ferait prendre quelques places des bords de la Loire. Pendant le temps qu'on mettrait à les prendre, il assemblerait grande puissance de princes, de seigneurs, de gens de guerre et d'autres, parmi ceux qui lui obéissaient. A cette fin il créa son lieutenant général, Jean, duc d'Alençon, nouvellement délivré des mains des Anglais, dans lesquelles il avait été prisonnier, depuis la bataille de Verneuil jusqu'alors qu'il venait d'en sortir. Il avait payé partie de sa rançon, et avait donné des gages et des otages pour le reste ; il s'était acquitté depuis, en peu de temps, en vendant pour cela une partie de ses terres. Il tendait à en recouvrer d'autres en aidant et secourant le roi son souverain seigneur, qui pour ce faire lui donna grand nombre de gens d'armes et beaucoup d'armes de guerre, et mit en sa compagnie la Pucelle, EN LUI COMMANDANT EXPRESSÉMENT DE SE CONDUIRE ET DE FAIRE ENTIÈREMENT PAR SON CONSEIL. ET IL LE FIT AINSI, étant celui qui prenait grand plaisir (*le plus de plaisir*) à la voir en sa compagnie ; et aussi le faisaient les gens d'armes, et encore les hommes du peuple, tous la tenant et la réputant envoyée par Notre-Seigneur ; et ainsi était-elle.

C'est pourquoi le duc d'Alençon, la Pucelle et leurs gens d'armes prirent congé du roi, et se mirent aux champs, tenant belle ordonnance. En cet état, ils entrèrent peu de temps après à Orléans, où ils furent reçus à la très grande joie de tous les citoyens, et sur tous les autres la Pucelle, qu'ils ne pouvaient se rassasier de voir [1].

III

Le duc d'Alençon, la Pucelle, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Sainte-Sévère, La Hire, messire Florent d'Illiers, Jamet du Tilloy, un vaillant gentilhomme dès lors très renommé appelé Tudual de Carmoisen, dit Le Bourgeoys, de la nation de Bretagne, avec plusieurs autres gens de guerre, après un court séjour à Orléans, en partirent le samedi, onzième jour de juin, formant tous ensemble environ huit mille combattants, tant à cheval qu'à pied, parmi lesquels quelques-uns portaient des guisarmes, des haches, des arbalètes, et d'autres des maillets de plomb. Menant avec eux une assez grande artillerie, ils

1. *De laquelle veoir ne se povoyent saoûler.*

allèrent mettre le siège devant la ville de Jargeau, occupée par les Anglais ; en laquelle se trouvaient messire Guillaume de la Poule, comte de Suffolk; et ses deux frères messire Jean et messire Alexandre de la Poule, avec de six à sept cents combattants anglais, munis de canons et autre artillerie, et bien vaillants en guerre, comme ils le montrèrent bien durant les assauts et les escarmouches qu'il eurent à soutenir.

Le siège fut (*un moment*) à demi levé par les paroles d'épouvante de quelques-uns, qui disaient qu'on devait le suspendre pour aller à l'encontre de messire Jean Fastolf et d'autres chefs du parti ennemi, venant de Paris et amenant des vivres, de l'artillerie, avec bien deux mille combattants anglais dans le but de faire lever le siège, ou tout au moins de ravitailler Jargeau et de lui donner secours. De fait plusieurs se retirèrent, et tous les autres eussent ainsi fait, sans la Pucelle et quelques seigneurs et capitaines qui, par leur belles paroles, les firent demeurer et ramenèrent les autres.

Le siège fut rassis en un moment, et les escarmouches commencèrent contre ceux de la ville, qui répondirent merveilleusement par leurs canons et d'autres traits. Plusieurs Français furent tués ou blessés. Entre les autres, *la tête fut ôtée* par le coup d'un veuglaire, à un gentilhomme d'Anjou qui s'était mis près de la place. Le duc d'Alençon, sur l'avertissement de la Pucelle lui remontrant qu'il était en péril, s'était retiré en arrière depuis si peu de temps qu'il n'était pas encore à deux toises loin du chevalier frappé. Tout le long du jour et durant la nuit qui suivit, les Français déchargèrent leurs bombardes et canons contre la ville; elle en fut fort battue ; trois coups de l'une des bombardes d'Orléans, dite *Bergerie ou Bergère,* firent tomber la plus haute des tours qui s'y trouvaient.

Aussi le lendemain, un dimanche et le douzième jour de juin, les gens de guerre français descendirent dans les fossés, munis d'échelles et de toutes les autres pièces nécessaires pour un assaut ; ils assaillirent merveilleusement ceux du dedans, qui se défendirent très vigoureusement un grand espace de temps. Il y avait spécialement sur les murs, l'un d'eux, très grand et gros, armé de toutes pièces, portant sur la tête un bassinet, qui, s'abandonnait très fort (*au dehors*), jetait étonnamment de grosses pierres de faix et abattait continuellement les échelles et ceux qui se trouvaient dessus. Le duc d'Alençon le montra à maître Jean, le coulevrinier, qui pointa contre lui sa coulevrine. Du coup il frappa en pleine poitrine l'Anglais qui se montrait ainsi à découvert, et le précipita mort dans la ville.

D'autre part la Pucelle, pendant l'assaut, descendit dans le fossé avec son étendard, au lieu où la résistance était la plus âpre ; et elle

alla si près du mur qu'un Anglais lui jeta une grosse pierre de faix [1] sur la tête et l'atteignit de manière à la contraindre de s'affaisser à terre. La pierre, quoique d'un caillot très dur, s'émietta par pièces sans guère faire de mal à la Pucelle ; elle se releva tout incontinent ; et montrant un énergique courage, elle se mit à exhorter ses gens de plus fort, leur disant de n'avoir nulle crainte, car les Anglais n'avaient plus de force de se défendre contre eux ; en quoi elle leur dit la vérité, puisque, incontinent après ces paroles, les Français, tout pleins d'assurance, se prirent à monter contre les murs avec une telle hardiesse qu'ils entrèrent dans la ville et la prirent d'assaut.

Quand le comte de Suffolk, ses deux frères, et plusieurs seigneurs d'Angleterre virent qu'ils ne pourraient plus défendre les remparts, ils se retirèrent sur le pont ; mais, dans la retraite, messire Alexandre, frère du comte, fut tué, et aussitôt après le pont fut rendu par les Anglais qui le reconnurent trop faible pour tenir, et se voyaient pris par-dessus. Plusieurs vaillants gens de guerre poursuivirent les Anglais ; et il y avait en particulier un gentilhomme français, nommé Guillaume Regnault, qui faisait de grands efforts pour prendre le comte de Suffolk. Celui-ci lui demanda s'il était gentilhomme ; à quoi il répondit que oui, et, de nouveau, s'il était chevalier, et il répondit que non. Le comte le fit chevalier et se rendit à lui. Furent semblablement pris et faits prisonniers messire Jean de La Poule, frère du comte, et plusieurs autres seigneurs et gens de guerre, parmi lesquels quelques-uns furent le soir conduits par eau et de nuit à Orléans, dans la crainte qu'ils ne fussent tués ; plusieurs autres, en effet, furent tués en chemin, par suite d'un débat que le partage des prisonniers fit surgir entre les Français. Au regard de la ville de Jargeau, tout y fut pillé, même l'église où l'on avait déposé foison de biens.

Cette même nuit, le duc d'Alençon, la Pucelle avec plusieurs seigneurs et gens d'armes, retournèrent à Orléans, où ils furent reçus à très grande joie. De là ils firent savoir au roi la prise de Jargeau, et comment l'assaut avait duré quatre heures, durant lesquelles eurent lieu grand nombre de beaux faits d'armes.

De quatre à cinq cents Anglais y furent tués, sans compter les prisonniers qui étaient de grand renom, tant en noblesse qu'en faits de guerre.

1. *Pierre de faix*, pierre qu'on jetait par le moyen des balistes ou des mangonneaux, de la grosseur d'un fardeau (*Glossaire* de Lacurne).

IV

Le duc d'Alençon et la Pucelle, après cette conquête, firent un court séjour à Orléans, où il y avait déjà de six à sept mille combattants, et où l'armée fut renforcée par l'arrivée de plusieurs seigneurs, chevaliers, écuyers, capitaines et vaillants hommes d'armes, et entre les autres, par la venue du seigneur de Laval, et du seigneur de Lohéac, son frère, du seigneur de Chauvigny du Berry, du seigneur de La Tour d'Auvergne, du vidame de Chartres.

Vers ces jours le roi vint à Sully-sur-Loire. A la vérité son armée croissait beaucoup; de jour en jour on y voyait des gens de toutes les parties du royaume soumises à son obéissance.

Le mercredi quinzième jour du même mois de juin, le duc d'Alençon, en sa qualité de lieutenant général de l'armée du roi, accompagné de la Pucelle, de messire Louis de Bourbon comte de Vendôme, et d'autres seigneurs, capitaines et gens d'armes en grand nombre, tant à pied qu'à cheval, partit d'Orléans avec une grande quantité de vivres, de charrois et d'artillerie, pour aller mettre le siège devant Baugency, et en chemin assaillir le pont de Meung, quoiqu'il fut fortifié par les Anglais, et bien garni de vaillantes gens, qui s'efforçaient de bien le défendre. Mais, malgré leur défense, il fut pris de plein assaut sans guère arrêter l'armée.

De là, conservant bien leur ordonnance, ils partirent le lendemain bien matin, et firent tant qu'ils arrivèrent devant Baugency, et y entrèrent. Les Anglais l'avaient abandonné pour se retirer au château et sur le pont qu'ils avaient fortifié; cependant les Français ne se logèrent nullement à l'aise. Quelques Anglais s'étaient embusqués secrètement dans des maisons et des masures; ils en saillirent soudainement pour tomber sur les Français pendant qu'ils prenaient leur logis; il s'ensuivit une très forte escarmouche, durant laquelle il y eut de part et d'autre des tués et des blessés. Les Anglais furent enfin contraints de se retirer sur le pont ou au château, que les Français se mirent à assiéger du côté de la Beauce, disposant à cet effet leurs bombardes et leurs canons.

A ce siège arriva Arthur, comte de Richemont, connétable de France et frère (*beau-frère*) du duc de Bourgogne, et avec lui se trouvait Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir, frère du seigneur de Chateaubriand. A son arrivée le Connétable pria la Pucelle, et par amour pour lui les autres seigneurs la prièrent avec lui, qu'elle voulût bien faire sa paix avec le roi; elle le lui octroya, à la condition qu'il jurerait devant

elle et les seigneurs de servir loyalement le roi. La Pucelle voulut plus encore ; elle exigea que le duc d'Alençon et les autres seigneurs se portassent garants de sa fidélité, et en donnassent leurs lettres scellées; ce qu'ils firent. Par ce moyen le Connétable demeura au siège avec les autres seigneurs.

Tous ensemble conclurent qu'ils mettraient une partie de leurs gens du côté de la Sologne, pour que les Anglais fussent assiégés de toutes parts; mais le chef des assiégés fit demander à la Pucelle de parlementer afin de traiter; ce qu'on lui accorda. A la fin du pourparler, qui eut lieu sur le milieu de la nuit de cette journée (*vendredi 17*), il fut octroyé que les Anglais, après avoir rendu le château et le pont, pourraient s'en aller le lendemain, emmener leurs chevaux et leurs harnais, et emporter chacun quelque chose de leurs biens meubles; mais pas au delà de la valeur d'un marc d'argent; et de plus ils jurèrent de ne s'armer qu'après dix jours passés. A ces conditions, ils s'en allèrent le lendemain, dix-huitième jour de juin, et se retirèrent dans Meung. Les Français entrèrent dans le château et y mirent des gens pour le garder.

D'une autre part, la nuit même qu'avait lieu la composition pour rendre le château et le pont de Baugency, arrivèrent les seigneurs de Talbot et de Scales, et messire Jean Fastolf. Ayant su la prise de la ville de Jargeau, ils avaient laissé à Étampes les vivres et l'artillerie qu'ils amenaient de Paris pour la secourir ; et ils s'étaient en grande hâte portés au secours de Baugency, espérant faire lever le siège; mais ils ne purent pas y entrer, encore qu'ils fussent quatre mille combattants ; ils trouvèrent les Français en telle ordonnance qu'ils délaissèrent leur entreprise. Ils retournèrent au pont de Meung et l'assaillirent très âprement; mais nécessité leur fut de tout laisser et d'entrer dans la ville. L'avant-garde des Français était arrivée le matin de ce jour, partie qu'elle était très hâtivement après la prise de Baugency, et se disposait à fondre sur eux. Aussi, ce même jour, ils quittèrent Meung entièrement, et ils se mirent aux champs en belle ordonnance, avec le dessein d'aller à Janville.

V

Lorsque le duc d'Alençon et les autres seigneurs français, qui venaient après leur avant-garde, surent la retraite des Anglais, ils se hâtèrent le plus qu'ils purent, tout en gardant belle ordonnance, si bien que les Anglais n'eurent pas le loisir d'aller jusqu'à Janville, mais seulement jusqu'à un village de la Beauce, du nom de Patay.

Parce que la Pucelle et plusieurs seigneurs ne voulurent pas que le

gros de l'armée changeât son pas, l'on fit choix de La Hire, de Poton, de Jamet du Tilloy, de messire Ambroise de Loré, de Thibaud de Thermes, et d'autres vaillants hommes d'armes à cheval, pris soit parmi les gens du seigneur de Beaumanoir, soit parmi d'autres qui se mirent en leur compagnie, et on leur donna la charge d'aller courir et escarmoucher autour des Anglais pour les retenir et les empêcher de s'établir en forte position. C'est ce qu'ils firent, et plus encore ; car ils fondirent sur les rangs ennemis avec une telle impétuosité, qu'encore qu'ils ne fussent que de quatorze à quinze cents, ils les mirent en désarroi et en déconfiture, quoique ces ennemis fussent au nombre de plus de quatre mille hommes de combat. Environ deux mille deux cents Anglais ou faux Français restèrent morts sur place ; les autres se mirent à fuir, espérant se sauver à Janville : les habitants leur fermèrent les porte de la ville ; par suite ils durent fuir ailleurs, à l'aventure. Plusieurs furent encore tués et pris, surtout par le gros de l'armée, qui, au moment de la déroute, avait rejoint les premiers coureurs.

Les Français firent à cette journée un gain considérable, car le seigneur de Talbot, le seigneur de Scales, messire Thomas Rameston, un autre capitaine appelé Hungerfort, y furent pris avec plusieurs autres seigneurs et vaillants hommes d'Angleterre. Les habitants de Janville n'y perdirent pas non plus, nombre d'Anglais ayant donné en garde à plusieurs d'entre eux la plus grande partie de leur argent, lorsqu'ils étaient passés pour aller, pensaient-ils, secourir Baugency.

Les habitants de Janville se rendirent ce jour-là même au roi et à ses gens ; ainsi fit encore un gentilhomme, lieutenant du capitaine ; il mit les Français dans la grosse tour, et leur fit serment d'être dorénavant bon et loyal envers le roi.

Le bruit de cette déconfiture, d'où plusieurs s'échappèrent par la fuite, entre autres messire Jean Fastolf qui se sauva dans Corbeil, jeta une si grande épouvante parmi les gens des garnisons anglaises de la Beauce, telles que les garnisons de Mont-Pipeau, Saint-Sigismond, et autres places fortes et fortifiées, que les Anglais y mirent le feu et s'enfuirent en toute hâte.

Au contraire le cœur crût aux Français. De toutes parts ils s'assemblèrent à Orléans dans la pensée que le roi y viendrait pour ordonner le voyage de son sacre, ce qu'il ne fit pas ; et ce dont les habitants qui avaient fait tendre les rues et parer la ville furent mal contents, ne considérant pas les affaires du roi, qui pour disposer de son etat se tenait à Sully-sur-Loire.

C'est donc là qu'allèrent le rejoindre le duc d'Alençon et tous les seigneurs et gens de guerre qui de la journée de Patay s'étaient retirés

à Orléans ; plus spécialement la Pucelle qui lui parla du Connétable. Elle lui remontra le bon vouloir qu'il professait avoir pour sa personne, les nobles seigneurs et vaillants gens de guerre, bien quinze cents combattants, qu'il lui amenait, et le pria de vouloir bien lui pardonner son mal talent. Le roi le fit à sa requête, mais par amour pour La Trémoille, qui avait la plus grande autorité autour de lui, il ne voulut pas souffrir qu'il se trouvât avec lui au voyage de son sacre. La Pucelle en fut très déplaisante; et aussi le furent plusieurs grands seigneurs, capitaines et autres gens du conseil, qui voyaient que par là il renvoyait beaucoup de gens de bien et de vaillants hommes. Toutetois ils n'en osaient parler, parce qu'ils voyaient que le roi faisait du tout en tout ce qu'il plaisait à ce seigneur de La Trémoille. Ce fut pour lui plaire qu'il ne voulut pas souffrir que le Connétable vînt devers lui...

... Le chroniqueur raconte par quels moyens déloyaux les Anglo-Bourguignons de Marchenoir éludèrent l'engagement qu'ils avaient pris de rendre la place, et continue son récit...

Le dimanche après la fête de Saint-Jean-Baptiste, en ce même an mil quatre cent vingt-neuf, Bonny fut rendu à messire Louis de Culan, amiral de France, qui, par ordre du roi, était allé l'assiéger avec de grandes forces.

CHAPITRE IV

CAMPAGNE AVANT ET APRÈS LE SACRE.

SOMMAIRE : I. — La reine amenée de Bourges à Gien. — Ramenée à Bourges. — Départ du roi. — Seigneurs à sa suite. — L'armée devant Auxerre. — Composition.
II. — Tout ce qui est dans le *Journal du siège* est dans la *Chronique de la Pucelle*, mais pas réciproquement.
III. — Le roi à Saint-Denis. — La Pucelle à La Chapelle. — Attaque contre Paris. — La Pucelle dans les fossés. — Elle est blessée sans cesser d'ordonner qu'on comble les fossés. — Emportée de force. — Éloges donnés à son courage. — On aurait pu prendre Paris. — Il est arrêté qu'on reviendra sur la Loire. — Le duc de Bourbon lieutenant général.
IV. — Le chemin du roi dans sa retraite. — Arrêt à Gien. — Le roi abusé par le duc de Bourgogne. — Rentrée à Bourges. — Les prédictions de la Pucelle. — Conclusion du chroniqueur.

I

Le roi avait envoyé chercher la reine Marie, sa femme, fille de feu Louis, roi de Sicile, second du nom, parce que plusieurs étaient d'avis

qu'il l'amenât couronner avec lui à Reims. Peu de jours après elle lui fut amenée à Gien ; là où il tint plusieurs conseils, pour arrêter la manière plus convenable à tenir au voyage de son sacre. On finit ces délibérations par conclure que le roi renverrait la reine à Bourges, et que, sans assiéger Cosne et La Charité-sur-Loire, que quelques-uns conseillaient de prendre de force avant le départ, le roi se mettrait en chemin: ce qui fut fait, car la reine étant ramenée à Bourges, le roi prit sa voie vers Reims.

Il partit de Gien le jour de Saint-Pierre, en ce même mois de juin, accompagné de la Pucelle[1], du duc d'Alençon, du comte de Clermont, depuis duc de Bourbon, du comte de Vendôme, du seigneur de Laval, du comte de Boulogne, du bâtard d'Orléans, du seigneur de Lohéac, des maréchaux de Sainte-Sévère et de Rais, de l'amiral de Culan et des seigneurs de Thouars, de Sully, de Chaumont-sur-Loire, de Prie, de Jamet du Tilloy, et de plusieurs autres seigneurs, nobles, vaillants capitaines et gentilshommes, avec environ douze mille combattants, tous preux, hardis, vaillants et de grand courage. Ils l'avaient montré par avant, le montrèrent alors, et l'ont montré depuis par leurs faits et vaillantes entreprises, et spécialement en ce voyage, durant lequel ils passèrent en allant, et repassèrent au retour, franchement et sans rien craindre, par les pays et contrées dont les villes, châteaux, ponts et passages étaient garnis d'Anglais et de Bourguignons.

Tenant leur voie, ils vinrent présenter le siège et l'assaut devant la cité d'Auxerre. De fait il semblait à la Pucelle et à plusieurs seigneurs et capitaines qu'il était aisé de la prendre d'assaut, et ils voulaient l'essayer. Mais ceux de la cité donnèrent secrètement deux mille écus au seigneur de La Trémoille pour qu'il les préservât d'être assaillis. Ils fournirent à l'armée du roi beaucoup de vivres qui étaient très nécessaires, et, grâce à ces moyens, ils ne firent aucune obéissance; ce dont la plupart dans l'armée, et même la Pucelle, furent très mécontents. Ce mécontentement ne fit rien changer. Toutefois le roi séjourna durant trois jours environ ; il partit ensuite avec toute son armée, et s'en alla vers Saint-Florentin, qui se rendit sans résistance.

II

Comme on le voit, il n'est rien dans le *Journal du siège* qui ne se trouve dans la *Chronique* des Cousinot ; mais on chercherait vainement dans le *Journal* plusieurs traits qui font connaître les résistances que la Libératrice eut à surmonter.

1. La Pucelle avait pris les devants, pour forcer le roi et ses conseillers à se mettre en marche.

Il est donc inutile de reproduire la suite. Citons seulement la phrase du *Journal* sur la scène qui se passa après le sacre. La voici : « Quand la Pucelle vit que le roy estoit sacré et couronné, elle se agenouilla, présens tous les seigneurs, devant luy, et en l'embrassant par les jambes, lui dist en pleurant à chaudes larmes : — *Gentil roy, or est exécuté le plaisir de Dieu qui vouloit que levasse le siège d'Orléans et que vous amenasse en ceste cité de Reims, recevoir vostre saint sacre, en monstrant que vous estes vray roy et celuy auquel le royaulme de France doit appartenir et moult foisoit grand pitié à tous ceux qui la* REGARDOIENT[1]. »

Dans la Chronique de Cousinot de Montreuil, la Pucelle ne parle pas de la délivrance d'Orléans. L'auteur du *Journal du siège* lui fait mentionner la levée du siège pour lui faire énumérer les deux objets auxquels il restreint bien indûment sa mission.

Parlant de l'essai de retourner vers le Berry par Bray-sur-Seine, le *Journal* écrit : « Lequel (le roi) avoit aucunes gens en sa compagnie, qui tant désiroient retourner de là la rivière de la Loire que *pour leur complaire il avoit conclud le faire*[2] ». La *Chronique de la Pucelle*, à laquelle le *Journal* emprunte plusieurs mots, écrit : « auquel conseil *il adhéra fort, et estoit de leur opinion* ». Ni l'un ni l'autre ne disent ce que nous savons par ailleurs que semblable détermination déplaisait souverainement à la Pucelle.

III

Voici comment le *Journal* raconte la tentative contre Paris, et termine son travail :

D'autre part, le roi, après avoir institué des capitaines et des officiers à Senlis, en partit environ le dernier jour de ce mois, et vint à la ville de Saint-Denis, où lui fut rendue plénière obéissance. Il y fut deux jours, durant lesquels plusieurs courses et escarmouches furent faites par les Français qui se trouvaient à Saint-Denis contre les Anglais de Paris ; il y eut de part et d'autres plusieurs beaux faits d'armes[3].

Le troisième jour (*après l'arrivée du roi*) la Pucelle, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le comte de Laval, les maréchaux de Sainte-Sévère et de Rais, La Hire, Poton et plusieurs autres

1. *Journal du siège*, édit. CHARPENTIER, p. 114. — *Pitié* doit se prendre pour *émotion*, une des acceptions de ce mot. (Voy. LACURNE.)
2. *Ibid.*, p. 115.
3. Le chroniqueur ici et dans l'assaut contre Paris, soit ignorance, soit désir de couvrir de bien tristes intrigues, commet plusieurs inexactitudes. La Chronique de Perceval de Cagny, la Chronique dite des Cordeliers, d'autres encore, jettent sur cette partie de l'histoire de l'héroïne une bien douloureuse lumière.

vaillants chevaliers, capitaines et écuyers, avec grand nombre de vaillants gens de guerre partirent de Saint-Denis, et vinrent loger en un village, dit La Chapelle, qui est comme à moitié du chemin entre Paris et Saint-Denis.

Le lendemain (*8 sept.*) ils vinrent se mettre en bonne ordonnance au marché aux Pourceaux, devant la porte Saint-Honoré, et ils firent braquer plusieurs canons, dont ils dirigèrent les décharges en plusieurs lieux, et souvent dans Paris. Les gens de guerre de la garnison, et aussi le peuple y étaient en armes; ils faisaient porter plusieurs étendards de diverses couleurs, qu'ils faisaient tournoyer, aller et revenir autour des remparts à l'intérieur de la ville ; parmi ces étendards, il y en avait un très grand à une croix rouge.

Quelques seigneurs français voulurent s'approcher de plus près, plus particulièrement le seigneur de Saint-Vallier, Dauphinois, qui fit tant que lui et ses gens allèrent mettre le feu au boulevard et à la barrière de la porte Saint-Honoré. Encore qu'il y eut plusieurs Anglais pour les défendre, toutefois ils jugèrent prudent de rentrer par cette porte au dedans de Paris ; par suite les Français s'emparèrent et furent les maîtres de la barrière et du boulevard.

On crut que les Anglais sortiraient par la porte Saint-Denis pour courir sus aux Français qui étaient devant la porte Saint-Honoré ; c'est pourquoi les ducs d'Alençon et de Bourbon s'embusquèrent derrière la hauteur qui est auprès et contre le marché aux Pourceaux; ils ne pouvaient pas se mettre plus près, par crainte des canons, des veuglaires et des coulevrines, que sans discontinuer l'on tirait de Paris; mais ils perdirent leur peine, car ceux de Paris n'osèrent saillir hors de la ville.

La Pucelle, voyant leur couard maintien, prit la résolution de les assaillir jusques aux pieds de leurs murailles, et de fait elle vint se poster en leur présence. Pour ce faire, ayant avec elle grande compagnie de gens d'armes et plusieurs seigneurs, parmi lesquels le maréchal de Rais, tous en belle ordonnance, se mirent à pied, et descendirent au premier fossé. Elle les y laissa, et monta sur le dos d'âne, d'où elle descendit au second fossé. Elle plongea sa lance en divers lieux, tâtant et sondant la profondeur de l'eau et de la vase. Elle y passa un grand espace de temps, assez pour qu'un arbalétrier de Paris lui perça la cuisse d'un trait ; mais ce nonobstant, elle ne voulait pas se retirer et elle faisait très grande diligence pour faire apporter des fagots, du bois, et faire combler ce fossé, afin de pouvoir passer avec les gens de guerre jusqu'aux remparts; ce qui ne semblait pas alors possible, parce que l'eau était trop profonde, QU'ELLE N'AVAIT PAS ASSEZ DE GENS POUR CE FAIRE, et aussi parce que la nuit était proche. Cependant elle se tenait toujours sur le fossé, ne voulant pas

retourner ni se retirer en aucune manière, quelque prière et requête qui lui en fut faite par plusieurs, qui, à diverses fois, vinrent la requérir de quitter ce lieu, et lui remontrer qu'elle devait renoncer à l'entreprise. Enfin le duc d'Alençon l'envoya quérir, et la fit retirer avec toute l'armée au village de la Villette (*La Chapelle*), où ils passèrent la nuit, comme ils y avaient passé la nuit précédente.

Le lendemain tous retournèrent à Saint-Denis. La Pucelle y fut fort louée de son bon vouloir et du hardi courage qu'elle avait montré de vouloir assaillir une cité aussi forte, et si bien garnie de gens et d'artillerie que l'était Paris.

Quelques-uns ont dit depuis QUE SI LES CHOSES EUSSENT ÉTÉ BIEN CONDUITES[1], IL Y AVAIT GRANDE APPARENCE QU'ELLE EN FUST VENUE A SON VOULOIR. Il y avait alors dans Paris plusieurs notables personnages, qui reconnaissaient que le roi Charles septième du nom était leur souverain seigneur et le vrai héritier du royaume de France, que c'était à grand tort et par vengeance qu'on les avait séparés de sa seigneurie et enlevés à son obéissance, pour les mettre en la main du roi Henri d'Angleterre paravant sa mort, et qu'on avait depuis continué sous le roi Henri, son fils, usurpateur de la plus grande partie du royaume; et ils se fussent mis et réduits en l'obéissance de leur souverain seigneur, et lui eussent fait plénière ouverture de sa principale ville, de Paris, comme ils le firent six ans après. Ils ne le firent pas à cette fois pour les raisons alléguées[2].

Le roi, voyant alors qu'ils ne montraient aucun semblant de vouloir se rendre à lui, tint plusieurs conseils à Saint-Denis. A la suite, il fut décidé que, vu l'attitude des habitants de Paris, la grande puissance des Anglais et des Bourguignons qui s'y trouvaient, et aussi parce que le roi n'avait pas assez d'argent, et qu'il ne pouvait trouver de quoi entretenir une si grande armée, il ferait le duc de Bourbon son lieutenant général; ce qu'il fit, lui ordonnant de demeurer dans les villes, cités et places de son obéissance en deçà de la rivière de la Loire, et il lui donna grand nombre de gens d'armes et abondance d'artillerie pour y mettre de grosses garnisons, les garder et les défendre. Outre cette disposition, il voulut et commanda que le comte de Vendôme, et l'amiral de Culan se tinssent à Saint-Denis, leur laissant plusieurs hommes afin qu'ils pussent y tenir garnison.

1. Elles ont été donc mal conduites. En quoi? par qui? l'auteur ne le dit pas. Il faut le chercher dans les autres Chroniques.
2. On cherche inutilement les raisons mises en avant par le chroniqueur.

IV

Cela fait, le roi partit le douzième jour de septembre, et s'en alla à Lagny-sur-Marne, d'où il partit le lendemain, après y avoir ordonné comme capitaine messire Ambroise de Loré, auquel il adjoignit messire Jean Foucault, avec plusieurs gens de guerre. Le lendemain il était à Provins, de là à Bray-sur-Seine, que les habitants réduisirent à son obéissance. Il alla ensuite passer devant Sens, qui ne lui fit aucune ouverture; il dut passer à gué, un peu au-dessous de la ville, la rivière de l'Yonne; il se dirigea sur Courtenay, d'où, par Château-Renard et Montargis, il arriva en dernier lieu à Gien.

Là il attendit quelques jours, espérant avoir accord avec le duc de Bourgogne qui lui avait mandé, par le seigneur de Charny, qu'il lui ferait avoir Paris, et qu'il y viendrait en personne. A cette occasion, le roi lui avait envoyé un sauf-conduit, pour qu'il pût passer sans contredit par les places et les passages lui obéissant; ainsi le fit-il; mais, arrivé à Paris, il ne tint rien de ce qu'il avait promis; au contraire, il fit à l'encontre du roi, avec le duc de Bedford, une alliance plus étroite qu'auparavant; et, ce nonobstant, en vertu du sauf-conduit, il repassa sûrement et ouvertement par tous les pays, villes et passages de l'obéissance du roi, et il s'en retourna en ses pays de Picardie et de Flandre[1].

Le roi, averti au vrai, passa la Loire et revint à Bourges, d'où il était parti à la requête et sur les supplications de la Pucelle, qui lui avait dit paravant tout ce qui lui advint du lèvement du siège d'Orléans, et de son saint sacre, aussi de son retour[2] ouvertement, ainsi que le lui avait révélé Notre-Seigneur.

En le remerciant et en le louant de sa grâce, je mets fin par son octroi à ce présent traité très abrégé (*très compendieux*), qui porte en titre : « Du siège d'Orléans, mis par les Anglais et de la venue et vaillants faits de Jeanne la Pucelle, et comment elle les en fit partir, et fit sacrer à Reims le roi Charles septième, par grâce divine et force d'armes ».

1. Là est le secret de l'échec contre Paris. On verra à la Chronique dite des Cordeliers, le traité de dupe déjà conclu et signé lorsque le roi vint à Saint-Denis. Ainsi se trouvent expliquées les demi-révélations que l'on a vues dans la *Chronique de la Pucelle* et que l'on trouvera dans bien d'autres Chroniques.

2. L'on ne voit pas ailleurs qu'elle ait parlé de son retour.

CHRONIQUE DE JEAN CHARTIER

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LES PAGES QUE JEAN CHARTIER CONSACRE A LA PUCELLE.

Jean Chartier est l'historiographe officiel de Charles VII. Ce titre lui était conféré le 18 novembre 1437 par Charles VII, six jours après que ce prince venait de rentrer dans sa capitale, où il n'avait pas mis les pieds depuis les derniers jours de mai 1418. Jean Chartier était chargé de continuer l'œuvre du Religieux inconnu de Saint-Denis auquel nous sommes redevables de l'*Histoire* si justement appréciée *de Charles VI.*

Le nouvel historien écrivit d'abord en latin, comme son prédécesseur, l'histoire du nouveau règne. Vallet de Viriville, dans ses *Historiens de Charles VII*, avait signalé les débuts en cette langue qu'il avait trouvés dans le n° 5959 du Fonds latin de la Bibliothèque nationale à la suite de l'histoire de Charles VI dont nous venons de parler. L'éminent paléographe avait pensé que, après ces premières pages en latin, Jean Chartier s'était arrêté pour nous donner en français la Chronique bien connue qui a trait au règne de Charles VII. Tout le monde pensait comme lui.

C'est une erreur. M. Kervyn de Lettenhove, dans un article sous ce titre : *Notes sur quelques-uns des manuscrits des bibliothèques d'Angleterre*, écrivait en 1866 dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* : « Entre *tous les manuscrits de Sir Thomas Philips concernant le XV*ᵉ *siècle, il n'en est aucun qui offre plus d'intérêt qu'un volume... renfermant le seul texte latin de Jean Chartier composé avant la Chronique française... Il y aura lieu d'y puiser désormais pour l'histoire de Jeanne d'Arc.* »

Les manuscrits de Sir Thomas Philips ne sont pas à Londres, mais entre les mains de ses héritiers, à Cheltenham. L'indication nous attirait puissamment; un voyage à travers l'Angleterre nous souriait peu, pour plusieurs raisons qu'il serait inutile d'indiquer. La Providence est venue à notre aide.

Nos travaux sur Jeanne d'Arc nous ont valu des relations dont nous sommes heureux avec un publiciste bien connu au delà de la Manche, M. Andrew Lang. Comme la plupart de ses compatriotes, lui aussi est admirateur passionné de la Libératrice, et révolté qu'il puisse se trouver de

soi-disant Français qui lui refusent l'honneur d'une fête nationale. Celui qui écrit ces lignes ne saurait assez reconnaître le zèle et le désintéressement avec lequel M. Lang s'est employé pour lui faire arriver la copie des pages du manuscrit latin consacrées par Jean Chartier à la Vierge lorraine.

L'historiographe se fait connaître au début de sa Chronique, soit latine, soit française. Voici la traduction du prologue de la Chronique latine, cité par Vallet de Viriville :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et de la glorieuse Vierge Marie, de Monseigneur saint Denis, patron de la France, et des Bienheureux du Ciel.

« Le roi Très-Chrétien ayant naguère ordonné que la suite des faits et gestes de l'histoire serait, comme par le passé, couchée par écrit, j'ai été chargé de ce travail, après avoir prêté serment à Sa Royale Majesté, en présence de plusieurs témoins, le 18 novembre, en l'an 1437 de l'Incarnation, de son règne le seizième. Après avoir reçu les lettres du roi qui assurent au titulaire de pareil office la somme accoutumée de deux cents livres par an, quelque défiant que je sois de mes forces, je n'ai point osé pousser la hardiesse jusqu'à me refuser aux ordres du souverain. La difficulté s'accroît de la nécessité de combler une lacune de quinze ans, la Chronique de France n'ayant pas été continuée, ou fort peu, et étant restée sans titulaire, depuis le 21[e] jour d'octobre 1422, jour où Charles, sixième du nom, rendit son âme au Dieu Très-Haut. Il a donc fallu recueillir année par année, et pièce par pièce, les matériaux de cette période. »

Ces lignes prouvent que ce n'est pas, ainsi que l'avait pensé M. de Lettenhove, avant d'être officiellement nommé historiographe que Jean Chartier a écrit sa Chronique latine.

Dans le prologue de la Chronique française, l'auteur dit se nommer *Frère Jean Chartier, religieux et chantre de l'église Monseigneur saint Denis.* Il est universellement donné comme le frère d'Alain Chartier secrétaire du roi, et de Guillaume Chartier, plus tard évêque de Paris. Il ne semble pas qu'il faille s'écarter de ce sentiment, parce que, tandis que ses frères ont suivi le roi chassé de sa capitale, le religieux serait resté dans son abbaye. Tous les Français, encore moins tous les moines attachés à la cause nationale, n'ont pas quitté le territoire envahi par l'étranger. Il leur suffisait de garder dans la manifestation de leurs sentiments intimes une modération que tout leur imposait. Jérémie commandait à Israël captif de courber la tête sous le joug de son vainqueur, et de lui obéir. C'était le châtiment de ses longues prévarications. Dieu, toujours juste, semble l'infliger particulièrement aux catholiques du XIX[e] siècle.

Les pièces découvertes jusqu'ici ne nous font connaître Jean Chartier qu'à partir de 1430. Il est donné à cette époque comme prévôt de la Garenne; en 1433 il est prévôt de Mareuil-en-Brie; en 1435, il est commandeur de l'abbaye, charge qui lui conférait l'administration de la justice dans l'enclos du monastère, avec la gestion de plusieurs revenus de l'abbé et des religieux[1]. On vient de voir qu'en 1437 il était grand chantre du couvent; dignité qui était une des premières de la communauté. Il devait être assez jeune, puisque, sans qu'on puisse assigner la date de sa mort, on trouve qu'il vivait encore en 1474.

Il a donc vu la plus longue partie du règne de Louis XI. Il n'a pas cependant entrepris de le raconter; sa Chronique finit à la mort de Charles VII. Bien inférieure à celle que son prédécesseur nous a laissée de Charles VI, elle est sévèrement jugée par les modernes. Elle ne doit être appréciée ici que pour la partie consacrée à Jeanne d'Arc. Quicherat, peu favorable à l'ensemble de l'œuvre, donne le récit sur la Pucelle, *comme un des plus circonstanciés que nous ayons*. Il ajoute : « Comme on n'y découvre aucune réminiscence du procès de réhabilitation, c'est une raison de croire que le chroniqueur en recueillit les éléments à l'époque où il entra en fonctions, entre 1440 et 1450. » L'on peut présumer que se mettant à l'œuvre, aussitôt après sa nomination, il aura terminé cette partie avant 1443. Il avait dû voir la Pucelle à Saint-Denis, durant les quinze jours qu'elle passa autour de Paris. Quicherat dit encore : « On verra par la suite que c'est ce récit qui a engendré presque tous les autres, du moins ceux conçus dans l'esprit français ». L'étude très attentive des documents ne nous a rien révélé de semblable. Jean Chartier a puisé dans la Chronique des Cousinot, et à part le *Journal du siège* qui reproduit la même source, rien, à nos yeux, ne révèle dans les autres Chroniques une parenté avec celle de Jean Chartier. Son récit n'est pas des plus circonstanciés.

Jean Chartier écrit fort mal en français. Il répète les mêmes mots à satiété. Ses phrases ternes, monotones, se terminent en queues superflues. Son latin ne vaut pas mieux que son français.

On possède de nombreux manuscrits de Jean Chartier. Vallet de Viriville en a fait la recension dans ses *Historiens de Charles VII*. Quicherat, comme l'insinue son collègue en paléographie, n'a pas été heureux dans le choix. Il a reproduit le numéro 2691, qui provient de la collection du seigneur de la Gruthuise. Ce vélin in-quarto est, il est vrai, un chef-d'œuvre de calligraphie; lettres d'or, vignettes, belles miniatures, c'est séduisant pour l'œil; mais le texte est considérablement altéré. Non seulement le

1. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 364.

scribe a changé l'orthographe, écrivant *ching* pour cinq, *Franchois* pour Français, il a changé les mots eux-mêmes, en a ajouté et en a retranché. C'est sur le numéro 2596 que notre travail de rajeunissement a été fait. La raison de ce choix est la suivante. Le premier ouvrage profane imprimé en France, avons-nous lu, ce sont les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* (1476-1477). La Chronique de Chartier, à deux folios près omis ou disparus, se trouve au tome III°. L'auteur vivait peut-être encore. Or le texte imprimé est exactement celui du manuscrit 2596. La collation ne nous a révélé que deux mots différents, évidemment fautifs dans le manuscrit, qui ne le cède pas d'ailleurs en beauté calligraphique à celui qu'a préféré l'éditeur du *Double Procès.* Il peut se faire encore que le chroniqueur ait introduit des variantes dans son texte. Il en est une dans les textes de Quicherat et de Vallet de Viriville que nous reproduisons à la suite. Les chapitres de Jean Chartier sont courts. Les titres seront conservés dans nos divisions plus générales. Ils permettront de juger du style de l'historiographe.

Dans un appendice sont relevées les assertions de la Chronique latine que l'on ne trouve pas dans la Chronique française. La Société de l'Histoire de France voudra peut-être étudier dans son entier le texte que nous sommes heureux de signaler.

Vallet de Viriville, dans ses *Historiens de Charles VII*, M. de Beaucourt, au tome XXVII des *Mémoires des antiquaires de Normandie* (1870), ont consacré à Jean Chartier des notices et une étude qui ont été mises à profit dans les pages que l'on vient de lire.

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE JUSQU'A SON ENTRÉE A ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — La Pucelle. — Ses instances auprès de Baudricourt. — Elle est un objet de dérision. — Elle finit par se faire conduire. — Comment elle se présente au roi et le reconnait. — Sa mission d'expulser les Anglais. — Ses merveilleuses réponses. — Le roi se détermine à l'envoyer ravitailler Orléans. — Formation du convoi et de l'escorte. — La Pucelle et le convoi entrent à Orléans. — Pourquoi le plus grand nombre des guerriers rentre à Blois. — L'épée de Fierbois.
II. — Conseils tenus à Blois. — Le Bâtard fait décider que l'on reviendra à Orléans, et par la Beauce.

I

Le XIV° (chapitre) parle de la Pucelle qui fut amenée au roy et comment elle alla à tout grosse armée sus le siège d'Orléans pour mener vivres.

En ce temps-là il vint des nouvelles au roi de France qu'il y avait une pucelle près de Vaucouleurs ès marches du Barrois, agée de vingt ans ou environ, qui par plusieurs fois dit à un nommé messire Robert de Baudricourt, capitaine dudit Vaucouleurs, et à plusieurs autres, qu'il était de nécessité qu'on la menât devant le roi de France, et qu'elle lui serait d'un grand secours en ses guerres. Elle les en requit par plusieurs fois; et de ce ils ne faisaient que rire et se moquer, et ils réputaient ladite pucelle une personne idiote (*simple*), et ne tenaient pas grand compte de ses paroles. Finalement cette pucelle, nommée Jeanne, fit tant par ses paroles qu'elle fut amenée vers le roi de France par un nommé Ville-Robert[1], et par d'autres en sa compagnie.

Venue devant le roi elle fit les inclinations et les révérences accoutumées à faire aux rois, comme si toute sa vie elle eût été nourrie à la cour. Et en lui adressant la parole elle lui dit : « *Dieu vous donne bonne vie, gentil roi* », quoiqu'elle ne le connût point, qu'elle ne l'eût jamais vu, et qu'il y eût plusieurs seigneurs vêtus aussi richement et plus que l'était le roi; ce qui fit qu'il lui répondit : « Ce, je ne suis pas le roi, Jeanne »; et en lui montrant un de ses seigneurs : « Voilà le roi »; à quoi elle répondit : « *En nom de Dieu, gentil roi, c'est vous qui l'êtes et non un autre.* »

Elle fut donc examinée et interrogée diligemment par plusieurs sages clercs et autres gens de plusieurs états, pour savoir ce qui l'amenait auprès du roi. A quoi elle répondit qu'elle venait pour le mettre en son royaume et seigneurie, que Dieu ainsi le voulait, qu'elle lèverait le siège de devant Orléans, qu'ensuite elle le mènerait couronner à Reims, qu'elle voulait combattre les Anglais quelque part qu'elle les trouvât, et qu'il convenait que le roi lui donnât toutes les forces qu'il pourrait réunir; car de lever le siège d'Orléans, de mener sacrer le roi à Reims, de déconfire et mettre dehors les Anglais[2], elle n'en faisait aucun doute. Elle disait plusieurs autres grandes choses prodigieuses; elle répondait merveilleusement aux questions qui lui étaient faites, et au regard de la guerre, il semblait qu'elle y fût fort expérimentée; et plusieurs docteurs et capitaines s'émerveillaient de son fait et des réponses qu'elle faisait tant sur les choses divines que sur la guerre.

Afin de pourvoir aux nécessités du siège d'Orléans, le roi en son conseil avisa que icelle Pucelle irait ravitailler la cité, et ouvrer son possible audit siège, ainsi qu'elle le requérait chaque jour.

Le roi fit des mandements à plusieurs gens de guerre pour faire accom-

1. On se demande vainement d'où Chartier aurait tiré ce nom.
2. *De desconfire et débouter hors les Anglois*, c'est le texte. Or, d'après Lacurne *débouter* signifie : *chasser, expulser, repousser*. (Dictionnaire de l'ancienne langue française.)

pagner la Pucelle; parmi lesquels il manda le sire de Rais, le sire de Loré, et plusieurs autres, qui conduisirent et menèrent Jeanne à Blois. Là ils trouvèrent messire Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, le bâtard d'Orléans, La Hire et d'autres; et ils firent charger plusieurs chevaux et charrettes de blé et d'autres vivres; et avec la Pucelle les capitaines prirent leur chemin vers Orléans du côté de la Sologne. Ils couchèrent une nuit dehors, et le lendemain ils arrivèrent avec le convoi devant Orléans. A leur arrivée les Anglais abandonnèrent une de leurs bastilles, celle de Saint Jean-le-Blanc, et ceux qui l'occupaient se retirèrent aux Augustins, et se réunirent à ceux qui s'y trouvaient, près du bout du pont.

La Pucelle, le bâtard d'Orléans et plusieurs autres capitaines entrèrent avec tous leurs vivres dans Orléans; les seigneurs de Loré, de Rais, et le plus grand nombre de ceux qui les accompagnaient s'en retournèrent à Blois; on craignit de mettre tant de gens dans la ville, parce qu'il y avait peu de vivres.

Jeanne, après qu'elle eut été examinée, avait requis du roi qu'il lui plût d'envoyer l'un de ses armuriers à Sainte-Catherine-de-Fierbois[1], querir une épée venue de la grâce de Dieu, qui se trouvait en un endroit de l'église, ayant pour empreinte de chaque côté cinq fleurs de lis[2]. Ce qui lui fut accordé, mais le roi lui demanda si elle avait jamais été audit lieu, comment elle savait la forme de l'épée, et comment elle y avait été apportée. Jeanne répondit qu'elle n'avait jamais été à Sainte-Catherine-de-Fierbois[3], mais qu'elle savait bien que cette épée s'y trouvait entre plusieurs vieilles ferrailles, qu'elle le savait par révélation divine, et par le moyen de cette épée elle devait chasser les ennemis du royaume de France, et mener le roi recevoir l'onction et la couronne à Reims. Après ces explications de Jeanne, un armurier, par ordre du roi, alla audit lieu de Sainte-Catherine, trouva véritablement l'épée indiquée, et la porta à Jeanne, ce qui était une bien merveilleuse chose. La Pucelle a milité avec cette épée, et mené vaillament la guerre contre les ennemis du roi. Ainsi que cela vient d'être dit; par son entreprise, et pour son commencement, Orléans fut ravitaillé.

1. Le passage sur l'épée de Fierbois n'est pas à sa place, et interrompt confusément le récit.
2. Le manuscrit de La Gruthuyse, reproduit par Quicherat, porte sans raison cinq épées. C'étaient cinq croix.
3. C'est une erreur, puisque c'est de sainte Catherine qu'elle s'annonça au roi.

II

Les sires de Rais et de Loré de retour à Blois, où ils trouvèrent le chancelier de France, des conseils furent tenus par eux pour savoir ce qu'il y avait à faire. Presque tous ceux de la compagnie étaient d'avis de retourner à Orléans, pour s'y employer chacun de leur pouvoir au bien du roi et de la ville; et ils délibéraient à ce sujet, lorsque survint le bâtard d'Orléans, qui requit lesdits seigneurs de faire le mieux qu'ils pourraient pour donner aide et secours à la cité, sans quoi elle était en voie de perdition.

Il fut aussitôt conclu de presque tous qu'on retournerait, qu'on mènerait des vivres en quantité, et qu'on irait par le côté de la Beauce, où se trouvaient les grandes forces des Anglais, en la grande bastille dont il a a été parlé. Ils avaient fait difficulté la première fois d'y aller, quand ils étaient venus par la Sologne avec la Pucelle, quoiqu'ils fussent alors trois fois plus de gens qu'ils ne l'étaient maintenant qu'ils allaient par la Beauce.

CHAPITRE II

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Second convoi amené à Orléans par la Beauce. — Jeanne va à sa rencontre. — Entrée à Orléans par devant la grande bastille. — Attaque et prise de Saint-Loup.

II. — Conseil tenu, et Jeanne non convoquée. — Une fausse attaque combinée. — Jeanne appelée devine ce qu'on veut lui cacher. — Explications de Dunois. — Les plans de Jeanne sont ordinairement en opposition avec ceux des capitaines. — Leur réussite. — Sa bonne grâce à cheval.

III. — Incidents de la prise de la bastille des Augustins.

IV. — Attaque des Tourelles. — Acharnement des assaillants et des défenseurs. — Confiance de Jeanne. — Sa blessure et sa persévérance à combattre. — Prise des Tourelles. — Morts et prisonniers. — Actions de grâces; la nuit. — Inaction des Anglais de la rive droite. — Résolution de lever le siège.

V. — Retraite le dimanche matin. — Abandon d'une partie des bagages. — Retraite sur Meung. — Conduite que leur fait La Hire.

I

Le XVe chapitre (raconte) **comment le bastard d'Orléans, les sires de Rais et de Loré menèrent grant quantité de vivres en la ville d'Orléans,**

et leur vint au devant Jehanne la Pucelle son estendard en sa main, et comme la dicte Jehanne print plusieurs bastilles sur lesdits Anglois.

Ce plan arrêté, la veille de l'Ascension[1], partirent de nouveau de Blois, le bâtard d'Orléans, les sires de Rais et de Loré, et plusieurs autres, en grande compagnie et avec grande quantité de blés, de bétail et de vivres, et ils vinrent coucher presque à mi-chemin, entre Blois et Orléans. Le lendemain au matin, à presque une demi-lieue d'Orléans, vinrent à leur rencontre Jeanne la Pucelle, son étendard en mains, La Hire, messire Florent d'Illiers et plusieurs autres capitaines. Tous ensemble vinrent passer devant la grande bastille nommée Londres (*Paris*), et ils entrèrent ainsi dans la ville.

Environ deux ou trois heures après leur entrée, Jeanne la Pucelle, suivie de plusieurs gens de guerre, sortit de la ville, armée de plein harnois (*toutes pièces*); et se dirigea vers la bastille Saint-Loup, où il y avait grand nombre d'Anglais. La bastille fut assaillie durement et très fort, et longuement défendue par les Anglais[2]; mais finalement elle fut prise d'assaut, à la vue des Anglais de la grande bastille, et tous les Anglais de Saint-Loup furent tués ou pris. Ceux de la grande bastille s'étaient mis en chemin dans la pensée de leur porter secours; mais ils n'allèrent guère loin sans revenir sur leurs pas. Les Français, après ce fait, rentrèrent dans la ville.

II

Le lendemain fut tenu conseil sur ce qu'il y avait à faire pour grever de nouveau les assiégeants. Le conseil se tint en l'hôtel du chancelier d'Orléans ; y assistaient le bâtard d'Orléans, La Hire, les sires de Loré et de Gaucourt, et d'autres chefs de guerre. L'on délibéra et l'on conclut que l'on ferait certains appareils de guerre, comme manteaux de bois, et autres taudis pour aller assaillir la grande bastille du côté de la Beauce, dans le but de faire accourir au secours ceux qui étaient du côté de la rivière. C'était une attaque simulée ; on n'avait pas l'intention d'assaillir la grande bastille ; mais sitôt que pour venir en aide à ceux de la Beauce les Anglais de la Sologne auraient passé la rivière, les Français, au moyen des bateaux par lesquels ils communiquaient facilement, devaient

1. Ce devait être au moins l'avant-veille, encore aura-t-il fallu qu'on se mît en marche de très bonne heure. Il est certain que la Pucelle ne combattit pas le jour de l'Ascension.

2. Le récit de Jean Chartier est sommaire jusqu'à être inexact. Il doit être complété par la Chronique des deux Cousinot, les dépositions de d'Aulon, de Coutes, etc.

assaillir ceux qui seraient restés à la garde, du côté de la Sologne. Chacun adopta le plan.

La Pucelle n'était point au conseil; mais elle était dans l'hôtel même avec la femme du chancelier. La conclusion prise, il fut dit qu'il serait bon d'envoyer querir la Pucelle pour lui faire part de ce qui avait été arrêté. Quelques-uns observèrent qu'il n'y avait pas nécessité de lui parler du passage que l'on avait intention d'opérer du côté de la Sologne, parce qu'on devait tenir secrète cette partie du plan; qu'il y avait à craindre qu'elle ne le révélât, et qu'il suffirait de lui dire qu'on avait conclu qu'il fallait essayer d'assaillir et de prendre la grande bastille.

On l'envoya querir par messire Ambroise de Loré; et quand elle fut venue on lui dit que la décision avait été d'essayer de prendre la grande bastille, où étaient le comte de Suffolk, le sire de Talbot, le sire de Scalles, messire Jean Fastolf et plusieurs autres, avec de grandes forces, sans lui parler de l'intention où l'on était de passer devers la Sologne, ainsi qu'il a été dit. Cet exposé fut fait par le chancelier d'Orléans. Lorsque Jeanne l'eut entendu, elle répondit à peu près en ces termes, en personne courroucée : « *Dites ce que vous avez conclu, je célerai bien plus grand secret que celui-là* »; et elle allait et venait dans l'appartement sans s'asseoir; et aussitôt le bâtard d'Orléans lui dit en substance les paroles suivantes : « Jeanne, ne vous courroucez point, l'on ne peut pas tout dire et déclarer à une fois; ce que le chancelier vous a dit a été conclu et appointé; mais si ceux de l'autre côté de la rivière, en la Sologne, viennent à désemparer pour venir porter aide et secours à ceux de la grande bastille, et aux autres de par deçà, nous avons appointé de passer de l'autre côté pour besongner (*tomber*) sur ceux qui y demeureront et faire ce qui sera possible; et il nous semble que cette conclusion est bonne et profitable ». Jeanne la Pucelle répondit alors qu'elle étaient bien contente, que cela lui semblait être bien avisé; mais que cela fût exécuté ainsi qu'il avait été conclu. Et toutefois de cette conclusion, rien ne fut exécuté.

Bien souvent ledit Bâtard et les autres seigneurs s'abouchaient pour aviser à ce qu'il y avait à faire ; et quelque conclusion qu'ils prissent, quand Jeanne la Pucelle arrivait, elle concluait tout à l'opposite et toute autre chose à faire, et quasi contre toutes les opinions des chefs de guerre qui se trouvaient réunis; DE QUOI TOUJOURS LUI EN PRENAIT BIEN. IL NE SE FIT PAS CHOSE DONT IL FAILLE PARLER QUE CE NE FUT SUR L'ENTREPRISE DE JEANNE LA PUCELLE. Encore que les capitaines et gens de guerre exécutassent ce qu'elle disait, Jeanne allait cependant toujours armée de son harnais (*de toutes pièces*), QUOIQUE CE FUT CONTRE LA VOLONTÉ ET L'OPINION DES MÊMES GENS DE GUERRE. Elle montait sur son coursier tout armée aussi pres-

tement que chevalier qui fût en la cour du roi ; ce dont les gens de guerre étaient ébahis et courroucés [1].

III

Or il advint qu'un jour, après plusieurs escarmouches et la prise de plusieurs bastilles, Jeanne la Pucelle voulut passer la Loire à puissance, du côté de la Sologne, pour en venir aux mains avec les Anglais qui tenaient le siège au bout du pont, et qui étaient logés aux Augustins et au boulevard et à la bastille au bout du même pont.

Elle fit passer en bateau un grand nombre d'hommes d'armes, parmi lesquels presque tous les capitaines ci-dessus nommés. Descendus à terre ils virent, vers le bout du pont, de sept à huit cents Anglais, lesquels ne saillirent aucunement pour faire des escarmouches, jusqu'à ce que les Français voulurent se retirer, parce qu'il était presque soleil couchant. Les Anglais, les voyant remonter sur les bateaux pour passer la rivière, sortirent des Augustins et du bout du pont, et vinrent charger très fort les Français, si bien que la Pucelle et les capitaines qui se trouvaient autour d'elle furent contraints de se défendre et revinrent sur les Anglais qui étaient éloignés de leurs bastilles d'environ deux traits d'arc. Ils les repoussèrent si fortement, qu'ils en tuèrent et en prirent plusieurs, et que le couvent des Augustins, que les Anglais avaient fortifié, fut emporté d'assaut, et que les Anglais se réfugièrent ès boulevard et bastilles du bout du pont, devant lesquels demeura toute la nuit Jeanne la Pucelle [2], avec les sires de Loré et de Rais, le bâtard d'Orléans et plusieurs autres capitaines.

IV

Le lendemain commença au matin l'assaut contre le boulevard du pont. Dans la bastille se trouvaient deux barons d'Angleterre, nommé l'un le sire de Molins, l'autre le sire de Pomins, et un écuyer bien renommé pour sa vaillance, nommé Guillaume Glacidas, qu'on disait tout conduire et tout gouverner au fait du siège. Le boulevard et la bastille renfermaient environ de cinq à six cents Anglais, qui durant le jour tout entier eurent

1. Ce passage si explicite de l'historiographe officiel mérite une spéciale attention. On trouve semblable pensée dans la plupart des Chroniques, quand on les lit de près et sans parti pris de taire ce qui offusque les préjugés reçus. Depuis des siècles les historiens dissimulent cet aspect. Déjà Godefroy, en éditant la présente Chronique, biffait ce passage trop significatif.

2. Jean Chartier et l'auteur du *Journal du siége* disent que la Pucelle passa sur la rive gauche la nuit du 6 au 7 ; il a été déjà observé que c'est une erreur.

à tenir tête à l'assaut qui leur était donné. Les étendards flottaient toujours sur les bords du fossé; plusieurs fois des gens de guerre avec leurs bannières descendaient dans le fossé, montaient jusqu'aux Anglais, combattaient main à main, et étaient ensuite rejetés au fossé par les Anglais.

Jeanne disait toujours que chacun devait avoir bon cœur et bonne espérance en Dieu, et que l'heure approchait où les Anglais seraient pris. En cet assaut, Jeanne, un peu après midi, fut blessée à l'épaule d'un coup de vireton, et, ce nonobstant, elle ne voulut jamais se retirer ni s'éloigner des bords du fossé. Environ le soleil couchant, tout en un instant, les Français entrèrent de toutes parts dans le fossé, grimpèrent le long des parois du boulevard et le prirent d'assaut. Trouvèrent la mort les seigneurs de Molins, de Pomins, Glacidas et plusieurs autres, jusques au nombre de quatre cents environ; le reste fut fait prisonnier. Cette nuit logèrent du côté de la Sologne la Pucelle et les autres seigneurs déjà mentionnés, ainsi que leurs gens, parce que, les ponts étant rompus[1], l'on ne pouvait rentrer dans la ville qu'en bateau. Le boulevard et la bastille emportés, toutes les cloches de la ville se mirent à sonner, et les habitants à louer et remercier Dieu.

Les Anglais qui étaient en une bastille appelée Saint-Laurent, du côté de la Beauce, pouvaient bien voir la prise de celle du pont. Ceux qui étaient en la grande bastille nommée Londres[2], le sire de Talbot, le comte de Suffolk, les sires de Scales, Fastolf, et plusieurs autres, prirent par suite de cette défaite le conseil de se retirer et de lever le siège.

V

Ils partirent, eux et leurs troupes, le dimanche au matin, lendemain du jour où avaient été pris les boulevard et bastille du pont, conquis le samedi soir. Ils délogèrent en très grand désarroi, si bien qu'une poignée de gens qui saillirent de la ville leur firent laisser la plus grande partie de leurs charrois, de leur artillerie, et d'autres biens encore. Cependant la partie des vainqueurs qui étaient du côté de la Sologne ne pouvait pas passer la rivière assez promptement pour inquiéter les Anglais, forts de quatre mille combattants ou environ. Ces derniers se réunirent et s'en allèrent à Meung-sur-Loire, qui était en leur pouvoir.

1. Le pont avait été assez rajusté pour que la Pucelle rentrât le soir en ville, ainsi qu'elle l'avait annoncé. Il suffit de comparer ce récit avec les précédents pour se convaincre qu'il est loin d'être des plus circonstanciés.

2. Il semble que la grande bastille de la rive droite était Saint-Pouair, ou Paris.

Ils furent chevauchés et escarmouchés durant deux ou trois lieues par Étienne de Vignoles, dit La Hire, et par messire de Loré avec cent ou six-vingts lances composées d'hommes qui étaient repassés dans la ville le soir après la dernière victoire.

Jean Chartier narre ici l'aventure du Bourg de Bar, contraignant le religieux augustin, son gardien, à le porter dans la ville, *bien que partout là entour estoient François et Anglois qui escarmouchoient, et néanmoins à la veue des François et Anglois se fit ainsi porter, comme dit est.*

CHAPITRE III

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

SOMMAIRE : I. — Le duc d'Alençon libéré de sa prison et de la rançon exigée. — Il se met à la suite de la Pucelle avec une foule d'hommes d'armes, tous attirés par le désir de combattre sous la direction de Jeanne. — Siège de Jargeau. — La ville emportée. — Les trois frères La Poule. — Morts et prisonniers. — Prise du pont de Meung. — Siège de Baugency. — La reddition de la ville. — Arrivée de Richemont. — Secours qu'il amène. — Accroissement de l'armée. — Confiance dans la Pucelle. — Abattement des Anglais. — Conditions accordées aux Anglais de Baugency.
II. — Nouvelle que Talbot est en Beauce avec une armée. — Les éclaireurs font connaître sa marche. — L'armée se met à sa poursuite. — Victoire de Patay. — Morts et prisonniers. — Fuite de Fastolf.

I

Le XVIe (raconte) comment les François mirent le siège devant la ville de Gergueau près d'Orléans de laquelle estoit cappitaine le comte de Suffolk, et d'une destrousse faicte sur les Anglois où furent prins Talbot, le sire de Scales, et plusieurs aultres Anglois.

Le duc d'Alençon, qui avait été pris à la journée de Verneuil, venait, en acquittant sa rançon, de délivrer ses otages et ses répondants. Le roi Charles, sur les instances de la Pucelle, leva une grande armée, et le duc d'Alençon manda de toutes parts des gens au service du roi, plus pour les mettre à la suite de Jeanne la Pucelle que pour tout autre motif ; dans l'espérance qu'elle était divinement envoyée, beaucoup plus que pour la paye et profits à attendre du roi. Grande compagnie de gens d'armes et d'archers vinrent pareillement joindre le duc d'Alençon et la Pucelle, dans laquelle on mettait grande espérance. On y voyait réunis le bâtard d'Orléans, le sire de Boussac, maréchal de France, de Culan,

amiral de France, messire Ambroise de Loré, La Hire, Gaultier de Boussac. Tous allèrent ensemble devant Jargeau, et y mirent le siège; et après plusieurs grands engagements ils firent dresser les bombardes, confectionner plusieurs machines d'approche, afin de conquérir cette ville, occupée par les Anglais. Le comte de Suffolk, qui avait en sa compagnie de six à sept cents Anglais, y commandait pour le roi d'Angleterre. Après environ huit jours de siège[1], la ville fut assaillie de toutes parts et finalement emportée d'assaut. Le comte de Suffolk fut fait prisonnier par un écuyer nommé Guillaume Regnault, que ledit comte fit chevalier (*avant de se rendre*) ; fut pris comme lui son frère le sire de La Poule; son autre frère Alexandre de La Poule fut tué avec d'autres Anglais au nombre de trois à quatre cents; les autres furent faits prisonniers ; la plupart de ces derniers furent tués par suite de débats survenus parmi les Français entre Jargeau et Orléans. L'armée rentra dans cette ville.

Le roi de France ayant eu connaissance de la prise de Jargeau manda de toutes parts des gens d'armes pour qu'ils s'adjoignissent au duc d'Alençon, à la Pucelle, et aux autres chefs de guerre.

Bientôt après le duc d'Alençon et ceux qui étaient à sa suite partirent d'Orléans et se mirent aux champs devant la ville de Meung-sur-Loire; ils gagnèrent sur les Anglais le pont qui est près de la ville, y établirent une garnison pour résister à leurs entreprises et les abattre, en continuant à conquérir sur eux ce que depuis longtemps ils occupaient sans raison au royaume de France.

Le lendemain matin, l'armée se remit en marche, et vint camper devant Baugency-sur-Loire occupé par les Anglais. Les Anglais se retirèrent aussitôt au château qui est à l'entrée du pont, et abandonnèrent la ville dont s'emparèrent le duc d'Alençon, Jeanne la Pucelle, le bâtard d'Orléans et les autres ci-dessus nommés. Ils s'y logèrent, et incontinent ils firent dresser leurs bombardes contre ledit château, où étaient renfermés de sept à huit cents Anglais.

Pendant qu'on assortissait les bombardes et les canons, les Lombards qui étaient dans l'armée se faisaient un grand devoir de tirer contre le château; les Anglais, à mesure qu'on les entourait de toutes parts, ne faisaient que peu de résistance, voyant bien que leurs affaires allaient en déclin. Presque aussitôt après ils demandèrent à entrer en composition et à se rendre.

A ce siège arriva Arthur, connétable de France et comte de Richemont: le seigneur de Beaumanoir était en sa compagnie; on disait qu'ils ame-

1. Inexactitude, ce fut après deux jours. Chartier reproduit l'erreur de la *Chronique de la Pucelle*.

naient de mille à douze cents combattants, ce qui était un grand secours. En outre, chaque jour l'armée grossissait de gens accourus de tous côtés, pleins de courage et de hardiesse, à cause de la présence de Jeanne la Pucelle que plusieurs tenaient être venue du ciel, comme ses œuvres et son gouvernement le montraient assez.

Les Anglais, au contraire, étaient fort épouvantés d'en entendre parler; ils demandaient à parlementer pour la reddition du pont et du château. Finalement on leur accorda permission de se retirer et d'emporter leurs biens; ils partirent le lendemain au matin en rendant le pont et le château de Baugency; par ordonnance des seigneurs, messire Ambroise de Loré présida à leur départ et à leur sortie.

II

Environ une heure après que les Anglais étaient partis munis de saufs-conduits, se répandirent dans l'armée des bruits que le sire de Talbot, le sire de Scalles, messire Jean Fastolf, plusieurs autres seigneurs et capitaines, à la tête de quatre à cinq mille combattants, étaient passés par Janville-en-Beauce, venant droit à Meung-sur-Loire. Incontinent des chevaucheurs furent mis aux champs pour en savoir la vérité. En attendant, le duc d'Alençon, le comte de Richemont, connétable de France, le comte de Vendôme et Jeanne la Pucelle faisaient déployer leur armée dans les campagnes de Baugency, et la mettaient en ordre de bataille.

Les chevaucheurs ne tardèrent pas à revenir; ils rapportaient avoir réellement vu les Anglais près de Meung-sur-Loire. Ceux qui occupaient Meung étaient partis, avaient abandonné la ville, s'étaient joints aux autres, et tous se dirigeaient vers Janville-en-Beauce.

Ceci venu à la connaissance du duc d'Alençon, du Connétable, du comte de Vendôme, du bâtard d'Orléans, de Jeanne la Pucelle et des autres seigneurs et capitaines, il fut convenu qu'on marcherait en toute hâte vers le lieu où l'on disait qu'étaient les Anglais, et qu'on les combattrait en quelque lieu qu'ils fussent rencontrés. Aussitôt ils se mirent en marche et chevauchèrent diligemment, droit vers une église fortifiée, nommée Patay-en-Beauce. Là arrivèrent les Anglais, les uns à pied, les autres à cheval; ils marchaient toujours leur chemin, quand ils furent aperçus par les coureurs et par l'avant-garde française. Le gros de l'armée elle-même, où se trouvaient le duc d'Alençon, le Connétable, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans, Jeanne la Pucelle, approcha de très près, au point d'avoir les Anglais en vue. Les Anglais arrêtèrent leur marche pour prendre place sur la lisière d'un bois, près d'un village.

En ce moment même, les coureurs et l'avant-garde des Français fondirent sur eux avec tant d'impétuosité que ceux qui étaient à cheval, la plupart du moins, prirent la fuite; et ceux qui étaient à pied — ils étaient en grand nombre — se jetèrent dans le bois et dans le village. En ce moment arriva l'armée française elle-même. Finalement il y eut de deux à trois mille Anglais morts, et beaucoup de prisonniers, parmi lesquels le sire de Talbot, le sire de Scales, messire Gauttier de Hungerfort, et plusieurs grands seigneurs anglais. La chasse[1] dura jusqu'à Janville. Cette ville était alors au pouvoir des Anglais; elle fut rendue à l'obéissance du roi ainsi que plusieurs autres forteresses du pays de Beauce.

Messire Jean Fastolf et plusieurs autres qui purent échapper de la bataille se retirèrent à Corbeil; et les Français couchèrent audit lieu de Patay.

CHAPITRE IV

LA CAMPAGNE AVANT ET APRÈS LE SACRE.

SOMMAIRE : I. — Le roi mis par la Pucelle sur le chemin de Reims, malgré son conseil. — La foi à la divinité de la mission de la Pucelle attire une foule de guerriers. — Magnifique portrait de la guerrière et de la sainte. — Toute-puissance et néfaste influence de La Trémoille. — Il renvoie Richemont et bien d'autres.

II. — Insignifiante paye aux hommes d'armes. — La Pucelle précède le roi. — Guerre aux femmes de mauvaise vie, et épée brisée. — Composition d'Auxerre et mécontentement de la Pucelle. — Chartier ne fait dans la suite qu'abréger la *Chronique de la Pucelle*. — Omission à signaler.

III. — Entrée du roi à Compiègne, à Senlis. — Bedford en Normandie. — Le roi à Saint-Denis. — Jeanne à La Chapelle. — Attaque contre Paris. — Jeanne presse l'assaut, elle est blessée. — Jeanne suspend ses armes devant le corps de saint Denis.

I

Le XVII[e] parle comment le roy, par l'admonestation de Jehanne la Pucelle, fist une grande armée à Gien-sur-Loire pour aller à Rains, et avoit en sa compagnie le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendosme et plusieurs seigneurs et cappitaines.

L'an mil quatre cent vingt-neuf, au commencement de juin, le roi Charles de France fit une grande armée sur les instances de Jeanne la

1. L'imprimé de 1477 a heureusement substitué le mot *chasse* au mot *chose* du manuscrit. C'est un des deux mots différents que la collation nous a fait découvrir.

Pucelle qui disait que c'était la volonté de Dieu que le roi allât à Reims se faire sacrer et couronner; car encore qu'il fût appelé roi, il n'était pas encore couronné. Malgré les difficultés et les craintes manifestées par le roi et son conseil, Jeanne la Pucelle, par ses pressantes demandes, fit décider que le roi manderait ce qu'il pourrait trouver de gens pour entreprendre le voyage de son couronnement à Reims, encore que cette ville fût occupée par les Anglais, ainsi que toutes les villes et forteresses de Picardie, de Champagne, de l'Ile-de-France, de la Brie, du Gâtinais, de l'Auxerrois, de la Bourgogne, et généralement tout le pays entre la Loire et la mer.

Le roi convoqua son assemblée à Gien-sur-Loire. Il y avait en sa compagnie le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, Jeanne la Pucelle, le sire de Laval, le sire de Rais, le sire d'Albret, le sire de Lohéac, frère du sire de Laval, et plusieurs autres grands seigneurs et capitaines. De toutes parts les gens d'armes venaient au service du roi et chacun avait grande attente que, par le moyen de Jeanne la Pucelle, beaucoup de biens arriveraient au royaume de France. Chacun désirait fort la voir et connaître ses faits comme chose venue par la grâce et volonté de Dieu.

Jeanne la Pucelle chevauchait toujours avec les gens d'armes et les capitaines, armée et équipée en guerre comme tous les autres de sa compagnie. Elle parlait de la guerre d'une manière aussi entendue qu'eût su le faire un capitaine. Quant le cas advenait, qu'on poussait un cri d'armes ou d'effroi, elle accourait soit à pied, soit à cheval, aussi vaillamment que capitaine de la compagnie, donnant cœur et hardiesse à tous les hommes de la compagnie, les admonestant de faire bon guet et bonne garde, ainsi qu'il était expédient de le faire. Et en toutes les autres choses, elle était une bien simple personne. Elle menait une vie belle et honnête, se confessait bien souvent, et recevait le corps de Notre-Seigneur presque toutes les semaines; elle était toujours en habits d'armes ou en habits d'homme. Et disait-on aussi que c'était fort étrange chose que de voir chevaucher une femme en telle compagnie, et bien d'autres raisons l'on disait; et il n'y avait ni docteur, ni clerc, ni autre personne qui ne fût émerveillé de son fait.

A cette époque le sire de La Trémoille était auprès du roi de France, et l'on disait qu'il entrait trop avant dans le gouvernement du roi. Cela avait été cause qu'un grand différend et débat s'était ému entre ledit de La Trémoille et le connétable de France, comte de Richemont; et il fallut que ledit Connétable, qui avait bien en sa compagnie douze cents bons combattants, s'en retournât. Pareillement firent plusieurs autres seigneurs et capitaines que le sire de La Trémoille redoutait; ce qui fut un très

grand dommage pour le roi et la chose publique ; car, par le moyen de Jeanne la Pucelle, tant de gens venaient de toutes parts pour servir le roi, et à leurs dépens, que de La Trémoille et d'autres seigneurs du conseil étaient bien courroucés d'une telle multitude, par crainte pour leurs personnes, et plusieurs disaient que si le susdit de La Trémoille et d'autres du conseil avaient voulu recevoir tous ceux qui venaient au service du roi, ON AURAIT PU AISÉMENT RECOUVRER TOUT CE QUE LES ANGLAIS OCCUPAIENT AU ROYAUME DE FRANCE ; mais on n'osait pas alors parler contre ledit de La Trémoille, quoique chacun vît clairement que de lui venait la faute [1].

II

En ce lieu de Gien-sur-Loire fut fait aux gens de guerre un payement tel quel; car il ne se montait pas à plus de deux ou trois francs pour chaque homme d'armes. De ce même lieu de Gien-sur-Loire partit Jeanne la Pucelle, ayant plusieurs autres capitaines en sa compagnie ; elle alla camper à environ quatre lieues de distance, sur le chemin de Reims par Auxerre.

Le roi de France partit le lendemain en suivant la même route, et avant la fin du jour toute l'armée se trouva réunie.

Il faut savoir qu'il y avait dans l'armée plusieurs femmes diffamées qui empêchaient quelques hommes d'armes de suivre diligemment le roi. Ce que voyant Jeanne la Pucelle, après le cri d'ordre d'aller en avant, elle tira son épée, et en battit si bien deux ou trois qu'elle rompit son épée [2] ; ce dont le roi fut fort marri ; il dit qu'elle aurait dû prendre un bâton pour frapper de tels coups, sans employer une épée qui lui était venue divinement, ainsi qu'elle le disait.

1. *Texte pur :* « Et pour celle heure estoit le sire de La Trimoille avecques le roy de France et disoit-on qu'il entreprenoit trop fort le gouvernement du roy, pour laquelle cause estoit grand question et débat meu entre ledit de La Trimoille et le connestable de France comte de Richemont; pourquoy fallut que ledit connestable qui avoit bien en sa compagnie XII cens bons combatans, s'en retournast, et pareillement firent plusieurs aultres seigneurs et cappitaines, desquels le sire de La Trémoille se doubtoit, dont ung très grant dommage fust pour le roy et pour la chose publique ; car par le moyen de ladicte Jehanne la Pucelle venoient tant de gens de toutes parts devers le roy pour le servir et à leurs despens que on disoit que iceulx de La Trimoille et aultres du conseil du roy estoient bien couroucés que tant y en venoit pour la doubte de leurs personnes; et disoient plusieurs que se ledit de La Trimoille et aultres du conseil du roy eussent voulu recevoir tous ceulx qui venoient au service du roy, quilz eussent peu légierement recouvrer tout ce que les Angloys occupoient au royaulme de France. Et n'osoit-on parler lors contre ledit de La Trimoille, combien que chacun vist clerement que la faulte venoit de luy. »

2. C'est à Saint-Denis que le fait arriva, d'après la déposition du duc d'Alençon.

Ce jour, le roi chevaucha tellement qu'il vint devant la cité d'Auxerre, qui ne lui fit pas pleine obéissance. Quelques bourgeois vinrent à sa rencontre, après avoir, disait-on, donné de l'argent à La Trémoille afin d'obtenir pour cette fois de demeurer en trêve et abstinence de guerre; ce dont furent très mécontents quelques capitaines de l'armée, qui s'en plaignaient fort et accusaient le sire de La Trémoille et quelques conseillers du roi. Jeanne maintenait constamment qu'il fallait donner assaut à la ville; on finit cependant par accorder l'abstinence demandée. Toutefois les habitants d'Auxerre donnèrent pour de l'argent des vivres à l'armée, qui en sentait une très grande nécessité et besoin.

. . . .

Dans toute la suite, jusqu'au siège de Paris, Chartier suit pas à pas la *Chronique de la Pucelle*; il lui emprunte jusqu'à la phrase, il ne dit rien que l'on ne trouve dans l'œuvre des deux Cousinot. Il retranche parfois. C'est ainsi qu'il ne rapporte pas que Jeanne se serait jetée aux pieds du roi après le sacre, et aurait prononcé les paroles rapportées par la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège*. On lit à la place : « Là était Jeanne La Pucelle, laquelle tenait son étendard en mains; car elle était cause principale du couronnement et de toute l'assemblée qui se trouvait ainsi réunie, ainsi qu'il a été dit ».

Il ne rapporte pas non plus la scène qui se serait passée à Crépy-en-Valois.

Voici son récit à partir des escarmouches de Montépilloy.

III

Le jour suivant, le roi avec son armée alla droit à Compiègne qui lui fit obéissance; il y établit comme capitaine un nommé Guillaume de Flavy, originaire de ce pays. Les bourgeois de Beauvais vinrent l'y trouver pour lui faire acte de soumission de la part de leur ville.

Semblablement se mirent en mouvement l'évêque et les bourgeois de Senlis, et vinrent aussi à Compiègne pour mettre leur ville en l'obéissance du roi, qui sortit de Compiègne pour venir à Senlis.

La même année, sur la fin du mois d'août, le duc de Bedford sortit de Paris, gagna la Normandie, amenant son armée, qu'il dissémina en divers lieux de ce pays et d'ailleurs, pour garder les places confiées à son gouvernement et lui rendant obéissance. Il laissa à Paris messire Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, soi-disant chancelier de France, un chevalier anglais nommé messire Jean Radley; un autre, natif de France, du nom de messire Simon Morhier, pour lors prévôt de Paris. Pour la garde et la défense de Paris, ils avaient environ deux mille Anglais.

A la fin du même mois d'août, le roi de France, quittant Senlis, s'en vint avec son armée à Saint-Denis en France; les habitants lui rendirent obéissance et il y entra avec ses troupes. Après leur entrée, de grandes escarmouches commencèrent entre les Français et les Anglais de Paris.

Trois ou quatre jours après son arrivée, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Laval, le sire d'Albret, Jeanne la Pucelle, les sires de Rais et de Boussac, maréchaux de France, et autres en leur compagnie, se logèrent comme à mi-chemin entre Saint-Denis et Paris, en un village nommé La Chapelle.

Le lendemain les ducs nommés et d'autres seigneurs français se mirent aux champs près de la porte Saint-Honoré, sur une butte[1] qu'on appelle le marché aux pourceaux; et ils firent ajuster plusieurs canons et coulevrines afin de tirer dans la ville de Paris. Les Anglais tournoyaient à l'intérieur le long des murailles, leurs enseignes déployées, parmi lesquelles l'on remarquait une bannière blanche traversée d'une grande croix vermeille. A leur arrivée les Français prirent d'assaut le boulevard Saint-Honoré. A cette prise se trouvait un chevalier nommé le sire de Saint-Vallier, qui, avec ses gens, fit grandement son devoir.

Les Français pensaient que les Anglais et les autres défenseurs de Paris sortiraient par la porte Saint-Denis, ou par toute autre porte pour tomber sur eux : voilà pourquoi les ducs d'Alençon et de Bourbon, le sire de Montmorency, d'autres encore, se tenaient toujours avec de grandes forces derrière cette grande butte, prêts à combattre. Le sire de Montmorency fut fait chevalier ce jour-là[2]. Ils ne pouvaient pas se tenir plus près du combat, à cause des canons et des coulevrines qu'on tirait sans cesse de Paris.

Jeanne la Pucelle dit qu'elle voulait donner l'assaut à Paris ; elle n'était pas bien informée de la grande profondeur de l'eau dans les fossés. Elle s'avança néanmoins avec une grande suite d'hommes d'armes, parmi lesquels le sire de Rais, maréchal de France; ils descendirent dans l'arrière-fossé, où ils se postèrent, Jeanne, le maréchal de Rais et d'autres en grand nombre. Ils y restèrent tout le jour. La Pucelle y fut blessée à la jambe par un vireton[3]; elle ne voulut cependant pas sortir de l'arrière-fossé ; et elle se donnait grand mouvement pour faire jeter des fascines et d'autres bois dans le principal fossé, dans l'espérance de passer; ce qui n'était pas possible à cause de la grande quantité d'eau.

La nuit survenue, les ducs d'Alençon et de Bourbon envoyèrent plusieurs fois la querir, et pour rien elle ne voulut se retirer. Il fallut que

1. *Butte*, petite élévation.
2. D'après d'autres chroniques, il ne sortit de Paris que le lendemain.
3. Vireton, trait d'arbalète.

le duc d'Alençon vînt la chercher et la ramener. L'armée se replia sur La Chapelle, où elle avait passé la nuit précédente.

Le lendemain les ducs d'Alençon et de Bourbon, Jeanne la Pucelle et d'autres retournèrent à Saint-Denis, où était le roi. Les jours suivants Jeanne la Pucelle suspendit ses armures devait le précieux corps de Monseigneur saint Denis et de ses compagnons, et elle les offrit par grande dévotion [1].

CHAPITRE V

RETRAITE AU DELA DE LA LOIRE. — CE QUE JEAN CHARTIER DIT ENCORE DE LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — Lagny fait soumission au roi. — Loré en est fait capitaine. — Capitaines nommés à la garde des villes récemment soumises. — Le roi quitte Saint-Denis. — L'armure complète de Jeanne suspendue dans la basilique. — Itinéraire du retour. — Saint-Denis repris par les Anglais; ils enlèvent l'armure de la Pucelle. — Universel brigandage. — Le pays appauvri. — Secours envoyés par le roi.
II. — La Pucelle reprend Saint-Pierre-le-Moustier, échoue devant La Charité.
III. — Efforts des Anglais contre Lagny. — La Pucelle y revient. — Rencontre avec les Anglais. — Victoire de la Pucelle.
IV. — Siège de Compiègne. — Jeanne se jette dans la place assiégée. — Versions différentes sur sa prise. — Indication sommaire des étapes de son martyre.
Variante.
Appendice tiré de la Chronique latine.

I

La Pucelle ne paraît plus désormais dans le récit de l'historiographe que par intervalles. Voici les extraits où il en est question, et même ceux qui peuvent mieux servir à se rendre compte des faits.

. . . .

Le vingt-neuvième jour du mois d'août, en l'an susdit, le prieur de l'abbaye de Lagny et Arthur de Saint-Marry avec quelques habitants de la ville vinrent à Saint-Denis mettre Lagny en l'obéissance du roi. Le roi chargea le duc d'Alençon d'y envoyer quelqu'un; et le duc députa messire Ambroise de Loré auquel la ville fut remise par les bourgeois

1. Ce récit de l'échec contre Paris et du départ de l'armée est écourté dans l'historiographe officiel. Il sera discuté dans la suite d'après ce qu'en disent les diverses Chroniques, et tout particulièrement Perceval de Cagny, et la Chronique dite des Cordeliers.

et les habitants; il leur fit prêter les serments accoutumés, à savoir d'être vrais et loyaux au roi.

Le douzième jour de septembre de l'an susdit, le roi de France ordonna que le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, messire Louis de Culan et plusieurs autres capitaines demeureraient aux pays qui en ce voyage s'étaient soumis à son obéissance. Il laissa comme son lieutenant le duc de Bourbon; et à Saint-Denis il laissa le comte de Vendôme et l'amiral de Culan avec grande compagnie de gens d'armes.

Le roi partit ensuite avec l'autre partie de ses gens; et au départ, ainsi qu'il a été dit, Jeanne laissa devant Saint-Denis toutes ses armures complètes dans lesquelles elle avait été blessée devant Paris. Le roi alla coucher à Lagny, dont il confia la garde à sire Ambroise de Loré qui y avait été déjà envoyé, ainsi qu'il a été dit. Le sire de Loré accepta cette charge; son chevalier messire Jean Foucault resta avec lui. Le jour suivant le roi quitta Lagny, passa la Seine, franchit l'Yonne à un gué près de Sens, s'en alla à Montargis et au delà de la rivière de Loire.

Bientôt après Anglais et Bourguignons s'assemblèrent en grand nombre à Paris; les Français que le roi avait laissés, lors de son départ, à Saint-Denis, quittèrent et abandonnèrent la ville, et se retirèrent à Senlis. Peu après leur départ, ceux de Paris vinrent à Saint-Denis; ils y trouvèrent les armures de Jeanne la Pucelle, les prirent et les emportèrent sur l'ordre de l'évêque de Thérouanne, chancelier aux pays qui obéissaient au roi d'Angleterre. Aucun dédommagement ne fut donné à l'église de Saint-Denis.

. . . .

Jean Chartier raconte une tentative contre Lagny, qui fut vaillamment repoussée, et il continue :

... En ce même temps, commencèrent de toutes parts les pillages et les rapines dans les pays que le roi de France, ainsi que cela vient d'être dit, avait conquis sur les Anglais, sans que cela lui eût guère coûté; car sans coup férir on venait de toutes parts lui faire obéissance. Ces pays étaient riches, bien peuplés, bien cultivés. Bientôt après les laboureurs disparurent des champs, plusieurs villes furent oppressées et appauvries, plusieurs contrées restèrent inhabitables et sans culture; chacun voulait faire le maître et obéir au caprice plus qu'à la raison. Le duc de Bourbon, témoin de cette manière de faire, de cette désobéissance et de ce brigandage, s'en retourna à son pays.

Le comte de Vendôme resta, veillant principalement sur la cité de Senlis. Dans la suite le roi lui donna le gouvernement total de la contrée, et envoya à son aide et secours le sire de Boussac, maréchal de France, avec huit cents ou mille combattants. C'était de grande nécessité, car

d'un côté les Anglais venaient de Normandie, d'autres pays et des places de France, faire la guerre ; et de l'autre, c'était le duc de Bourgogne qui tenait le pays de Picardie.

II

En ce même temps, par ordre du roi de France, fut formée une armée en laquelle se trouvait Jeanne la Pucelle avec plusieurs autres capitaines. Ils allèrent devant une ville appelée Saint-Pierre-le-Moustier et la prirent d'assaut. Ils vinrent ensuite devant La Charité-sur-Loire, où commandait Perrinet Grasset, et y mirent le siège, disposant quelques bombardes, canons et autres pièces d'artillerie. Ils s'y tinrent durant quelque temps, et finirent par lever le siège, s'en allant sans avoir rien fait, après avoir perdu, à ce que l'on dit, la plus grande partie de leur artillerie.

III

Chartier raconte de beaux exploits de la garnison de Lagny, et comment le brave Ambroise de Loré appelé à défendre Saint-Célerin, près d'Alençon, naguère recouvré, triompha, par ses habiles et audacieux coups de main, d'une armée anglaise qui voulait reprendre la forteresse. Le chroniqueur revient à Lagny, si ardemment convoité par les Anglais et à Jeanne la Pucelle, et s'exprime ainsi :

En même temps qu'ils s'efforçaient de recouvrer Saint-Célerin, les Anglais vinrent pareillement mettre le siège devant Lagny-sur-Marne. Après l'avoir battu de leurs bombardes et canons, et avoir tenté plusieurs assauts, de là aussi ils s'en retournèrent sans rien faire. Défendaient la ville messire Jean de Foucault, l'Écossais Quennède, et plusieurs vaillantes gens.

L'an mil quatre cent trente, Jeanne la Pucelle quitta le Berry, et en compagnie de plusieurs gens de guerre elle vint à Lagny-sur-Marne. Il advint qu'à son arrivée, trois à quatre cents Anglais traversaient l'Ile-de-France. Promptement la Pucelle se met aux champs avec messire Jean Foucault, Guiffray de Saint-Aubin, un capitaine nommé Barie, Quennède, Écossais, et d'autres de la garnison de Lagny. Ils joignirent les Anglais qui se mirent à pied et se rangèrent le long d'une haie. Il fut incontinent résolu par les Français qu'on les combattrait. Ils vinrent en très bon ordre, à pied et à cheval, tomber sur les Anglais. La besogne fut très dure et très âpre ; car les Français n'étaient guère plus nombreux que les Anglais. Ces derniers finirent par être déconfits, presque tous tués, et les autres

pris. Il y eut aussi des morts et des blessés du côté de Français qui, avec Jeanne la Pucelle, rentrèrent à Lagny en amenant leur capture.

IV

En l'an dessus dit (1430), messire Jean de Luxembourg, le comte de Huntinton, le comte d'Arondel, d'autres Anglais et Bourguignons, vinrent avec de grandes forces devant Compiègne, et l'assiégèrent des deux côtés de l'Oise. Ils y firent des bastilles où ils se tenaient. Jeanne la Pucelle, dès qu'elle en eut connaissance, partit de Lagny pour porter aide et secours aux assiégés. Incontinent après son arrivée, de grandes et nombreuses escarmouches commencèrent entre les Anglais et les Bourguignons d'une part, et ceux de la ville de l'autre.

Or il advint qu'un jour Jeanne la Pucelle fit une sortie très vaillante et très hardie; mais les Anglais et les Bourguignons chargèrent aussi très fort sur elle et sur ses hommes, en sorte qu'elle fut contrainte de battre en retraite avec ses gens.

Quelques-uns disent que la barrière lui fut fermée au retour; d'autres qu'il y avait trop grande presse à l'entrée; finalement elle fut prise par les Anglais et les Bourguignons et amenée captive. Plusieurs gens du roi en furent très dolents.

Les Bourguignons de la compagnie de Luxembourg la tinrent longtemps en prison. Luxembourg la vendit aux Anglais qui l'emmenèrent à Rouen, où elle fut cruellement traitée. Après l'avoir longuement détenue, ils la firent brûler publiquement à Rouen, en lui imposant plusieurs maléfices, en réalité en vertu de la loi *Sic volo, sic jubeo, stat pro ratione voluntas.* (*Je le veux, je l'ordonne, mon vouloir est raison.*)

C'est ainsi que, dans le numéro 2396, Jean Chartier termine les chapitres consacrés à la Pucelle. La manière est différente, tant dans le manuscrit reproduit par Quicherat que dans celui qu'a reproduit Vallet de Viriville. Il y rapporte une particularité intéressante qui ne se trouve pas dans le texte que nous avons cru devoir préférer. Voici le passage :

« Luxembourg la vendit aux Anglais qui la menèrent à Rouen où elle fut durement traitée, tellement qu'après longue dilation de temps, sans procès, mais de leur volonté indue, ils la firent brûler publiquement en cette ville de Rouen, en lui imposant plusieurs maléfices (*crimes*); ce qui fut inhumainement fait, vu la vie et le gouvernement dont elle vivait, car elle se confessait et recevait chaque semaine le corps de Notre-Seigneur, comme bonne catholique.

« Et il n'y a point à douter que l'épée qu'elle envoya querir en la chapelle

Sainte-Catherine-de-Fierbois, dont ci-dessus est fait mention, ne fût trouvée par miracle, comme un chacun tenait; vu surtout que par le moyen d'icelle épée, avant qu'elle fût rompue, elle a fait de beaux conquets ci-dessus déclarés. Et il faut savoir qu'après la journée de Patay, ladite Jeanne la Pucelle fit faire un cri, que nul homme de sa compagnie ne tînt aucune femme diffamée ou concubine. Néanmoins elle en trouva quelques-unes transgressant son commandement; et elle les frappa d'icelle épée tellement qu'elle fut rompue. Et cela venant promptement à la connaissance du roi, elle fut baillée à ouvriers pour la ressouder; ce qu'ils ne purent pas faire, ni jamais ils ne purent la rassembler; ce qui est une grande probation qu'elle était venue divinement, et était chose notoire que depuis que ladite épée fut rompue, ladite Jeanne ne prospéra en armes au profit du roi ni autrement, ainsi qu'elle avait fait auparavant. »

APPENDICE

PARTICULARITÉS RAPPORTÉES DANS LA CHRONIQUE LATINE.

Voici, d'après la copie qui nous a été envoyée, les particularités que Jean Chartier a consignées dans sa Chronique latine, et qui ne se trouvent pas dans la Chronique française :

D'après le texte latin, Jeanne, quoiqu'elle ne l'ait pas révélé, aurait su qui avait déposé à Fierbois l'épée avec laquelle elle devait expulser l'envahisseur. La Chronique latine exprime d'une manière plus claire que la Chronique française le vrai motif pour lequel les guerriers qui avaient conduit le premier convoi, au lieu d'entrer à Orléans avec la Pucelle, étaient retournés à Blois. Ils craignaient d'affamer la ville; voilà pourquoi ils allèrent chercher un second convoi encore plus abondant que le premier. Il ne le fut pas cependant au point que, le 9 et le 10 mai, les vainqueurs ne dussent se disperser, parce que la ville, même après le butin fait sur les Anglais, n'était pas suffisamment approvisionnée. La Chronique latine indique des céréales, des bœufs, des moutons, comme composant une partie du second ravitaillement. Il y eut de l'hésitation à Blois pour le tenter, hésitation que l'arrivée de Dunois fit cesser.

La Chronique française fait coucher Jeanne sur la rive gauche après la prise des Tourelles ; la Chronique latine, plus vraie, la fait rentrer le soir même, mais elle se trompe en disant qu'elle passa la rivière en bateau ; elle revint par le pont, ainsi qu'elle l'avait prédit.

Ce ne sont pas seulement les nobles qui, après la délivrance d'Orléans, vinrent se ranger sous la bannière de Jeanne; on accourut de tout le royaume : *affluentibus undique regnicolis*. Le récit de la bataille de Patay est suivi du récit, qui n'est pas à sa place, de la brisure de l'épée, de l'impuissance d'en souder les parties, et de la réflexion qui a été déjà mentionnée.

Suivant la Chronique latine, après la victoire de Patay, on venait même des royaumes étrangers pour marcher à la suite de la Pucelle. *Nedum regnicolæ, verùm etiam alienigenæ è diversis mundi climatibus.* La Trémoille enraya le mouvement. Les vivres fournis à l'armée française par les habitants d'Auxerre l'auraient été *gratuitement*, d'après la Chronique latine, tandis que, d'après d'autres Chroniques, ce fut sur argent comptant. La Chronique latine spécifie que la garnison de Troyes devait, aux termes de la capitulation, amener les prisonniers que Jeanne refusa de laisser partir, en contraignant le roi de payer leur rançon. A Reims le roi aurait fait duc le comte Charles de Bourbon, qui n'était encore que comte, son père vivant dans les fers à Londres.

Les habitants de Bar-sur-Seine n'auraient promis le passage qu'à la condition de s'aboucher personnellement avec le roi. N'était-ce pas un piège ?

De Crépy, le roi aurait envoyé sonder secrètement les dispositions des habitants de Beauvais et de Compiègne qui, secrètement aussi, lui auraient fait savoir qu'ils étaient disposés à lui rendre obéissance. Bedford, à Senlis, aurait été à la tête d'une armée de quinze mille hommes.

Le moulin à vent autour duquel Jeanne livra plusieurs escarmouches aux Parisiens est dit toucher aux faubourgs de la ville : *Urbis suburbia tangens*. De même les Parisiens en tournoyant autour des remparts à l'intérieur avec une bannière blanche traversée par une croix rouge, la tenaient assez haute pour qu'elle fût bien vue des assiégeants : *ut Francis arva tenentibus luculentissime objiceretur*. La blessure reçue par Jeanne sous les murs de Paris aurait été très profonde, le chroniqueur écrivant que Jeanne s'obstinait à ne pas se retirer, *quamquam atrocissime in crure cum sagitta vulneraretur*.

Il n'y a pas de mauvais traitements que les Anglais en reprenant Saint-Denis n'aient fait subir aux habitants; et les capitaines préposés aux pays qui venaient de faire une si volontaire soumission s'y seraient livrés à tous les excès que la céleste envoyée avait si sévèrement défendus et réprimés, lorsqu'elle se mit à leur tête à Blois.

Elle était alors occupée aux sièges de Saint-Pierre-le-Moustier et de La Charité, places autour desquelles, d'après la Chronique latine, de très nombreux combats furent livrés. Dans la rencontre avec Franquet d'Arras,

pas un homme de la troupe du bandit n'aurait échappé ; tous auraient été tués ou faits prisonniers.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les dernières lignes que Jean Chartier consacre à la Pucelle, elles méritent d'être traduites à partir de la prise de la sainte fille à Compiègne.

« Contrainte, dit-il, de regagner la ville, comme elle s'efforçait d'y pénétrer, les ennemis fermant sur elle la barrière, l'empêchèrent d'entrer dans la place; et, ô douleur, elle fut prise par le susdit de Luxembourg. La nouvelle fut pour les Français un sujet de profonde douleur, de gémissements et de larmes. Dans la suite, ce même Luxembourg, imitateur du traître qui vendit le Christ[1], osa bien, après les tourments d'une longue prison, vendre l'innocente fille aux Anglais, ses haineux ennemis. Aussi ce profond scélérat, coupable d'autres forfaits, un long temps après, à l'instigation du diable, se donna-t-il la mort, en se pendant dans ses appartements. On peut bien lui appliquer cette parole de l'Évangile : « Malheur à celui par lequel le scandale arrive, c'est-à-dire par lequel « l'innocent est sacrifié en victime ». Les Anglais ayant inhumainement transféré la prisonnière à Rouen, rendirent contre elle, sans ombre de droit divin ou humain, par pure haine, une sentence calomnieuse et cruelle, et la livrèrent aux flammes. Sans murmurer, sans récriminer, bien plus en obéissant comme un innocent agneau à leurs ordres profondément iniques, elle supporta les dérisions prolongées de ceux qui se déshonorèrent jusqu'à la traiter comme Anne et Caïphe avaient traité le Christ[2]. »

C'est donc bien dès le supplice même que les contemporains furent frappés de la ressemblance de la passion de la Martyre de Rouen avec la passion de son Fiancé. Le rapprochement a été fait avec quelque étendue dans le volume : *Jeanne d'Arc sur les autels* [3]. L'auteur ignorait totalement le texte de Jean Chartier.

Le vendeur de la Martyre a-t-il réellement fini comme le vendeur du Christ? Jean de Luxembourg a-t-il fini comme Judas? Une note en marge du manuscrit le nie. Elle est ainsi conçue: *mentitus est ille monachus, quisquis ille sit.* (*Le moine, quel qu'il soit, en a menti.*) Rien n'autorise à regarder Jean Chartier comme un menteur; il aura été trompé par une rumeur publique. Cette rumeur, à elle seule, nous dit le sentiment qu'inspira l'odieux Luxembourg. Le fait mérite d'ailleurs d'être examiné et

1. *Ad instar Christi traditoris eam innocentem Anglicis æmulantibus... venundare non veritus est.*

2. *Quam non murmurantem seu repudiantem, quinimo eorum jussibus nequissimis, velut agnus innocens, obedientem, longe diu illudentes, ut Annas et Caiphas Christum, turpissime tractarunt.*

3. Liv. II, ch. v, p. 123 et suiv.

doit éveiller l'attention de ceux qui posséderaient déjà, ou acquerraient un jour les archives de la famille.

L'indigne chevalier est mort le 6 janvier, le jour où sa victime est venue à la lumière. L'infâme auteur de l'infâme *Pucelle*, Arouet, est mort le même jour que la sainte contre laquelle il a accumulé les fanges les plus fétides de son âme scélérate. Tout est disposé avec nombre, poids et mesure dans le monde des esprits comme dans celui des corps. Les hommes de foi peuvent laisser ricaner les esprits superficiels, et continuer à voir une signification dans cette correspondance des dates.

LA

DOUBLE CHRONIQUE DE LA MAISON D'ALENÇON

PAR

PERCEVAL DE CAGNY

JEAN II DUC D'ALENÇON

I

Celui que l'on a appelé le « Père de l'*Histoire de France* », André Duchesne, nous a conservé la double chronique dont il va être parlé. L'on ne les trouve qu'au tome XLVIII de ses manuscrits, d'où Quicherat tira la plus étendue pour la faire imprimer dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (II[e] série, t. I), et la mettre ensuite en tête du tome IV de son *Double Procès*. C'est certainement la plus importante des pièces inédites qu'il ait publiées.

L'auteur se fait ainsi connaître dans le prologue : « Perceval de Caigny, natif du pays de Beauvoisin, a servi et demouré en l'hostel d'Alençon par l'espace de quarante-six ans continuellement, c'est à savoir, (*sous*) feu le comte Pierre en office de pannetier; (*sous*) Jean, son fils, premier duc d'Alençon, (*en office*) d'escuier d'écurie; et (*sous*) Monseigneur qui est à présent, (*en office*) d'escuyer d'écurie et de maistre d'hostel, lesquels tous et chacun d'eulx lui ont fait trop plus de biens, honneurs et proufit que jamais ne leur en peut desservir (*qu'il puisse jamais le reconnaître par ses services*), et encore servira tant comme il pourra, et sçaira (*saura*), et que il leur vendra à plaisir.

« Et combien que il n'ait le sens, mémoire, ne l'abilité de savoir faire mettre par écrit ce (*ce qu'il entreprend*), ne autre chose mendre (*moindre*) de plus de la moitié; pour l'ardent désir qu'il a que par tous païs fussent dictes très honnourables et bonnes paroles à la louenge et recommendacion de leur dit hostel, et aussi que les successeurs de luy puissent veoir,

sçavoir et congnoistre comment et avecque quels seigneurs il a vescu la plus grant part de son temps, il a fait faire cest présent mémoire; et avecques ce a voulu faire mettre par escript aucun pou (*peu*) des méchiés (*malheurs*), guerres et pestilences advenues en ce royaume de France avant son temps, et de ce dont il a eu congnoissance en l'an MCCCCXXXVI. »

La Chronique, qui, comme on le voit, fut commencée en 1436, ne dépasse pas l'année 1438. Elle est précédée d'une autre du même auteur, finissant en 1432, et dont Quicherat n'a pas parlé. Celle-ci occupe dans le manuscrit de Duchesne du folio 63 au folio 76. La lignée de la maison d'Alençon y est longuement exposée. Le chroniqueur indique comment elle se rattache à saint Louis. Le chef de cette tige royale fut Charles, petit-fils de Philippe-le-Hardi, arrière-petit-fils de saint Louis, frère de Philippe de Valois. Charles de Valois eut une nombreuse postérité, qui enrichit l'Église et l'État. De Cagny donne sur chacun d'eux une brève notice, et s'étend surtout sur celui qu'il servait lorsqu'il écrivait, Jean II, le second qui porta le titre de duc, l'apanage d'Alençon n'ayant été d'abord qu'un comté. Jean II fut le prince préféré de la Pucelle; il peut être utile, par suite, de rappeler les titres qui le rendaient cher à l'héroïne, d'autant plus qu'il finit mal après avoir bien commencé.

II

Jean II, duc d'Alençon, avait toute sorte de motifs de détester l'Anglais. Son bisaïeul Charles avait été tué à Crécy, son aïeul Pierre grièvement blessé au siège d'Hennebont, son père, Jean Ier, tué à Azincourt, lorsqu'il atteignait le roi d'Angleterre, et brisait sur sa tête un des fleurons de la couronne avec laquelle le Lancastre combattait. Les alliances du jeune duc, et son passé, lorsqu'il rejoignit l'héroïne, n'étaient pas faits pour tempérer une haine infusée avec le sang. Né le 2 mars 1409, de Jean Ier et de Marie de Bretagne, sœur de Jean VI et du connétable de Richemont, il avait vu la meilleure partie de son patrimoine, le duché d'Alençon, le comté du Perche, de nombreuses seigneuries, confisqués par l'envahisseur, qui en récompensait ses meilleurs capitaines. Jean II épousa dès 1424 la fille de Charles d'Orléans pour la querelle duquel s'était formé le parti Armagnac; et cette fille elle-même avait pour mère Isabelle de France, renversée du trône d'Angleterre avec son mari Richard II par ces Lancastre qui, après avoir usurpé la couronne d'Angleterre, voulaient usurper celle de France. Isabelle, restée veuve, avait épousé en secondes noces son cousin d'Orléans; et de ce mariage était née Jeanne d'Orléans, épouse du jeune duc d'Alençon.

Le prince n'avait pas attendu son mariage pour combattre l'étranger. Il avait pris les armes aussitôt qu'il avait pu les porter. Peu de temps après ses noces, il était à Verneuil. Verneuil était une de ses seigneuries, et il n'avait pas peu contribué à faire engager la funeste bataille. Il fut relevé du milieu des morts, respirant à peine; il était prisonnier. Bedford le fit détenir au château du Crotoy, et ne lui permit d'en sortir que le 30 octobre 1427, moyennant une rançon qui achevait de ruiner le captif. C'étaient deux cent mille saluts d'or à verser, plus les dépenses faites durant la captivité, que, d'après Cagny, Bedford exagéra à plaisir. Le duc donna des otages, en attendant de parfaire la somme; le payement intégral n'était pas encore effectué lors de la délivrance d'Orléans; ce qui empêcha d'Alençon d'y prendre part, mais il se parachevait; aussi vint-il aussitôt après rejoindre la Pucelle. Pour se libérer, le jeune duc donna les joyaux de la famille, appréciés, dit toujours de Cagny, bien au-dessous de leur valeur; il vendit à son oncle, le duc de Bretagne, la seigneurie de Fougères, quoique le duc fût encore redevable de la dot de sa sœur, cause de dissentiments postérieurs. En attendant de pouvoir combattre l'Anglais, d'Alençon, hors de prison, combattait pour le roi, puisque, dans la coalition formée pour renverser La Trémoille, au milieu de l'année 1428, il leva pour soutenir le roi un corps d'hommes d'armes, aliénant à cette fin les débris de sa fortune. Le vieux serviteur termine sa première Chronique par ces mots : « En son âge de XXVI ans, ou environ, qu'il avoit quand ce que cy-dessus fut écrit, on n'auroit pas cité un homme de quelque estat, qui fust mieux en renommée que lui. Que Nostre Seigneur, par son sainct plaisir, lui donne de parfaire et de finir ses jours honorablement ».

Ce vœu ne devait pas être exaucé. En 1456, alors qu'étaient expulsés ces Anglais que d'Alençon avait si abhorrés dès ses jeunes années, le malheureux prince essaya de renouer des intrigues avec eux pour les faire rentrer. Condamné à mort par ses pairs, Charles VII commua la peine en une prison perpétuelle. Cette prison prit fin à l'avènement de Louis XI, reconnaissant d'avoir trouvé un partisan dans le duc alors qu'il n'était que Dauphin. Tous ses biens lui furent rendus avec la liberté; mais le prince libéré intrigua encore avec Charles le Téméraire. Il s'attira une seconde condamnation à mort, commuée, comme la première, en une prison perpétuelle. Il mourut en prison.

On est particulièrement attristé de voir si mal finir celui auquel la Libératrice témoigna une particulière confiance; celui qui n'usa de son titre de généralissime et de lieutenant du roi que pour seconder, sans les contrarier, les vues et les plans de la céleste envoyée. Voilà pourquoi il fallait rappeler ce qui explique les préférences de la Libératrice pour le duc d'Alençon. Ajoutons que la jeune duchesse son épouse avait des titres

particuliers à l'affection de la Pucelle. Orpheline de mère en naissant, Azincourt l'avait rendue comme orpheline de père par l'interminable captivité que Jeanne disait avoir pour mission de faire cesser. Elle portait le même nom que la fille de Jacques d'Arc, n'avait que deux ans de plus, devait mourir un an après la martyre de Rouen, et, nous dit de Cagny, *étoit tant humble et tant doulce envers toutes gens que dame pouvoit être.*

La première Chronique de Cagny ne renferme rien sur la Pucelle qui ne se trouve dans la seconde, dont Quicherat parle en ces termes.

III

« Je n'hésite pas, dit-il, à mettre Perceval de Cagny en tête des chroniqueurs qui ont parlé de la Pucelle. Cet honneur lui revient comme au mieux instruit, au plus complet, au plus sincère, à celui qui le premier en date a témoigné pour elle, et d'une manière digne d'elle, dans un écrit destiné à la postérité. »

Ce jugement demande des explications. On peut concéder que personne n'est mieux instruit de ce qui regarde la période à laquelle de Cagny a pris part, à côté de son maître, généralissime de l'armée dans la campagne de la Loire, et occupant un des premiers rangs à la suite du roi, jusqu'au retour en Berry. De Cagny donne mieux que tout autre la suite et la date des événements à partir du mois de juin jusqu'au milieu de septembre 1429. Son pinceau a de la vigueur; on peut regretter trop de concision. Il n'est pas le mieux instruit de ce qui s'est passé depuis l'arrivée de Jeanne à Chinon jusqu'après la délivrance d'Orléans; il y a de notables erreurs dans son récit.

Est-il le plus complet? Oui, si l'on veut dire qu'il présente avec plus de suite la série des événements; mais il ne l'est pas si on entend par là l'écrivain qui nous fait mieux saisir la véritable physionomie de l'héroïne. Il est sous ce rapport inférieur aux deux Cousinot, et peut-être à d'autres encore. De Cagny admet hautement la divinité de la mission de la Pucelle, il laisse de côté les détails qui la font palper; ce qui n'était pour déplaire à Quicherat.

La sincérité de Perceval de Cagny semble incontestable. Il écrivait pour transmettre à l'avenir la mémoire des gestes de la famille qu'il servait, et plus particulièrement de son jeune maître, Jean II d'Alençon. L'occasion de lui rapporter l'honneur de la campagne de la Loire s'offrait d'elle-même, puisque Jean II avait le titre de généralissime. Perceval n'en a rien fait. Il ne se lasse pas de présenter et de montrer la Pucelle comme l'âme de tous ces heureux événements. Il ne veut pour le duc que l'hon-

neur de l'avoir secondée, ainsi que le roi lui en avait donné l'ordre ; et en cela il a été bien inspiré.

L'on trouve plusieurs fois des blancs dans la Chronique quand il s'agit des dates ou de menus détails; l'on peut croire que le chroniqueur voulait prendre des renseignements ultérieurs avant de les remplir, et qu'il en a été empêché par la mort. Il est si sincère qu'il met son maître au nombre des princes dont il blâme l'inaction, à la suite des trêves avec le duc de Bourgogne.

Les découvertes faites depuis la publication du *Double Procès* établissent que Perceval de Cagny n'est pas le premier en date à avoir déposé en faveur de la Pucelle. La Chronique de Morosini, écrite au cours des événements, la Chronique dite des Cordeliers, peut-être la Chronique des Cousinot, les pages du *Breviarium historiale*, sans parler du Mémoire de Gerson, des Lettres et du Traité de Jacques Gelu, sont autant d'écrits dont la composition a précédé la composition de la Chronique du maître de l'hôtel du duc d'Alençon. On peut dire qu'écrivant vingt ans avant la réhabilitation, l'inique sentence de Rouen n'a en rien ébranlé sa foi dans l'envoyée du Ciel.

CHAPITRE PREMIER

DE LA VENUE DE LA PUCELLE A LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

Sommaire : I. — Arrivée de la Pucelle à Chinon. — Étonnement causé par son merveilleux langage sur Dieu et sur la guerre. — Elle est examinée. — Équipée militairement. — Abattement de la cour avant son arrivée. — Impossibilité de ravitailler Orléans réduit à la famine. — Personne n'ose l'essayer. — La Pucelle s'offre. — Son étendard.

II. — Convoi formé à Blois. — Escorte. — Orléans ravitaillé. — Second convoi par la Beauce. — Il est introduit sans obstacle.

III. — Préparatifs de l'attaque contre Saint-Loup. — Les capitaines chargés de contenir les Anglais. — La bastille enlevée en face des Anglais impuissants. — Ils n'osent plus s'ordonner en bataille. — Attaque des Augustins. — Peu de gens suivent la Pucelle. — La bastille enlevée. — Les vainqueurs passent la nuit sur le champ de bataille. — Combien les Tourelles étaient fortes. — Glacidas. — Attaque et défense acharnées. — Les Tourelles sont enlevées. — Glacidas noyé. — Pertes des vainqueurs. — Le pont merveilleusement restauré. — Les Anglais spectateurs inactifs des exploits de la Pucelle. — Fuite des Anglais.

I

La venue de la Pucelle devers le roy. — En cette année MCCCCXXVIII (a. st.), le (*VI*e) jour du mois de mars, une pucelle de l'âge de xviii ans

ou environ, des marches de Lorraine et de Barrois, vint devers le roi à Chinon. Elle était issue de gens de simple état et de labour; elle disait toujours de fort merveilleuses choses en parlant de Dieu et de ses saints; elle disait que Dieu l'avait envoyée à l'aide du gentil roi Charles pour le fait de sa guerre. De quoi le roi et tous ceux de sa maison, et les autres, de quelque état qu'ils fussent, se donnèrent de très grandes merveilles de ce qu'elle parlait et devisait des ordonnances et du fait de la guerre, autant et en aussi bonne manière qu'eussent pu et su le faire les chevaliers et les écuyers étant continuellement occupés du fait de la guerre.

Elle fut très grandement examinée par des clercs, des théologiens et par d'autres, par des chevaliers et des écuyers, sur ce qu'elle disait de Dieu et du fait de ladite guerre; et toujours elle se tint, et elle fut trouvée en un même propos.

Elle prit et se mit en habits d'homme ; elle demanda au roi de lui faire faire des armures pour s'armer, telles qu'elle les deviserait (*indiquerait*); et qu'il lui donnât des chevaux pour elle et pour ses gens; et il fut ainsi fait.

Le roi la tint devers lui jusqu'au mois de mai, sans qu'elle allât nulle part[1].

Avant sa venue, ni le roi ni les seigneurs de son sang ne savaient quel conseil prendre, et depuis, par son aide et conseil, les affaires vinrent toujours de bien en mieux.

COMMENT LA PUCELLE COMMENÇA A FAIRE LA GUERRE AUX ANGLOIS. — En l'an MCCCCXXIX, la Pucelle entreprit de vouloir montrer pourquoi elle était venue devers le roi. — Après la journée des Harengs, les Anglais des bastilles d'Orléans s'efforcèrent d'empêcher que nuls vivres pussent venir à ceux d'Orléans; si bien que ceux-ci avaient très grand défaut de pain. Pour y pourvoir, ils envoyèrent plusieurs fois devers le roi qui assembla ses capitaines pour aviser par quelle manière, on pourrait leur mener des blés et d'autres vivres. Nul de ces derniers n'osa entreprendre pareille charge par crainte des Anglais, qui étaient d'un côté et d'autre de la ville, en bien grand nombre dans leurs bastilles; et avec cela tenaient les villes et les places au-dessus et au-dessous de la rivière.

La Pucelle, voyant que nul n'entreprenait de donner secours à cette noble place d'Orléans, et connaissant la très grande perte et dommage que ce serait pour le roi et son royaume, de perdre ladite place, requit le roi de lui donner de ses gens d'armes. et dit : « *Par mon Martin*, — c'était son serment, — *je leur ferai mener des vivres* ». Le roi le lui accorda ; ce dont elle fut très joyeuse.

1. Elle fut à Poitiers et à Tours.

Elle fit un étendard, auquel était l'image de Notre-Dame, et elle prit jour pour se trouver à Blois, et dit que ceux qui devaient être en sa compagnie y vinssent, et qu'à ce jour les blés et les autres vivres fussent prêts à partir en charrettes, chevaux, et autrement. Elle ne demandait pas grande compagnie de gens, et elle disait : « *Par mon Martin, ils seront bien menés; n'en faites doubte!* »

II

Des vivres menés a Orléans. — Le maréchal de Rais, La Hire, Gaucourt, Poton de Xaintrailles et d'autres capitaines furent à Blois au jour fixé pour la conduite des vivres, et les firent partir en grande quantité. La Pucelle les fit passer par devant les places de Baugency, de Meung, et autres places garnies d'Anglais, sans avoir aucun empêchement pour le convoi; et quand elle vint auprès d'Orléans, elle fit descendre (*avaler*)[1] des bateaux de ladite ville, elle y fit charger les vivres, y monta elle et ses gens, et ils entrèrent à Orléans, sans obstacle, soit des bastilles du pont, soit de celles qui étaient de l'autre côté de la rivière. Les habitants en furent très grandement réjouis, et à cause du grand besoin de vivres qu'ils ressentaient, et à cause de la venue de la Pucelle, et des gens de sa compagnie. Le sire de Gaucourt et quelques autres des capitaines demeurèrent avec elle.

Le bâtard d'Orléans et les autres capitaines dessus nommés retournèrent à Blois, ramenant ceux qui avaient porté les vivres. Elle les avait assurés qu'ils ne seraient nullement inquiétés à leur retour, et ainsi en fut-il. En même temps, elle leur avait ordonné de prendre le reste des vivres à Blois, et de revenir à Orléans par l'autre côté de la rivière, devers Paris, et de n'avoir aucune crainte des Anglais. Ils l'exécutèrent, comme elle le leur avait ordonné, et ils passèrent près des forteresses desdits Anglais, près de la ville, par entre les bastilles, sous leur vue, sans que nul ne bougeât de son logis, comme gens qui n'auraient su ni pu s'aider[2].

III

Comment la Pucelle prit et leva les bastilles d'Orléans. — En cet an MCCCCXXIX, le IVe jour de mai, après dîner, la Pucelle appela les capitaines, et leur ordonna d'être prêts, eux et leurs gens, à l'heure qu'elle

1. C'est le contraire. Les bateaux devaient monter d'abord, descendre ensuite.
2. *Comme gens qui ne sceussent ou peussent aider.*

fixa. Elle fut prête elle-même et à cheval plus tôt que nul des autres capitaines ; et elle fit sonner sa trompille ; son étendard après elle, elle alla par la ville dire que chacun montât[1] ; et elle vint faire ouvrir la porte de Bourgogne et se mit aux champs. Les gens de la ville, qui étaient bien équipés en guerre, avaient ferme espérance qu'en sa compagnie les Anglais ne pourraient leur faire de mal. Ils saillirent dehors en très grand nombre ; *et après eux* se mirent aux champs les maréchaux de Rais et de Boussac, le bâtard d'Orléans, le sire de Graville et les autres capitaines. La Pucelle leur ordonna de garder que les Anglais, qui étaient dans leurs bastilles en très grand nombre, ne pussent venir après elle et après ses gens, qui sortaient à pied de la ville.

Elle prit peu de gens d'armes avec elle, et elle s'en alla devant la bastille de l'abbaye des Dames, nommée Saint-Loup, où se trouvaient environ trois cents Anglais. Sitôt que les gens d'Orléans y furent arrivés, ils allèrent incontinent à l'assaut[2]. La Pucelle prit son étendard et vint se mettre sur le bord des fossés. Bientôt après ceux de la place voulurent se rendre à elle ; elle ne voulut pas les recevoir à rançon et elle dit qu'elle les prendrait malgré eux, et elle fit pousser de plus fort son assaut. Incontinent la place fut prise, et presque tous ses défenseurs furent mis à mort. Cela fait, elle retourna en la ville d'Orléans, et avec elle les seigneurs qui l'avaient attendue, qui tous se donnèrent merveille de ses faits et de ses paroles. Jamais les autres Anglais ne se mirent (*dans la suite*) en nulle ordonnance, ni ne firent semblant de saillir hors de leurs places, pas plus que s'ils n'eussent vu ou entendu chose qui dût leur déplaire.

Tout le jour du lendemain qui fut jeudi (*l'Ascension*), ni la Pucelle ni aucun des capitaines ne bougèrent de la ville.

Le vendredi, à l'heure des vêpres, elle dit que chacun fût prêt et armé, et elle passa la rivière en bateau du côté de la Sologne. TOUS NE LA SUIVIRENT PAS, AINSI QU'ELLE S'Y ATTENDAIT. Aussitôt qu'elle fut descendue à terre, et une poignée de gens avec elle, elle alla, son étendard en main, se mettre devant la bastille des Augustins, et fit incontinent sonner trompilles pour l'assaut, et après, il ne se passa guère de temps que la place ne fût prise[3].

Cela fait, ceux de sa compagnie pensaient qu'elle allait retourner coucher

1. Il a été déjà dit que Saint-Loup était sur une hauteur.

2. Les choses, d'après le récit du maître d'hôtel, du page, de l'hôtesse de la Pucelle, et d'autres encore, se passèrent tout autrement que le raconte de Cagny. Tout ce commencement est fort défectueux.

3. Le récit de la prise des Augustins ne vaut pas plus que celui de la prise de Saint-Loup ; les choses furent loin de se passer aussi simplement que le dit Perceval de Cagny.

en ville. Elle se logea en ladite bastille qui était bien garnie de vivres[1], et dit : « *Par mon Martin, j'aurai demain les tours de la bastille du pont, et je n'entrerai pas à Orléans, qu'elles ne soient en la main du bon duc Charles* » ; et elle manda à ceux qui étaient demeurés en la ville d'être devers elle dès le lendemain bon matin.

Glacidas était demeuré capitaine des tours et de la bastille des ponts, après la mort du comte de Salisbury, qui fut tué dans l'une d'elles par une pierre de canon, sans qu'on ait jamais pu savoir qui la fit partir, ni d'où elle était venue. La place semblait imprenable d'assaut à tous les gens de guerre ; et elle était garnie de tout ce qui sert à la défense d'une place assaillie. Ledit Glacidas avait avec lui, en la place, de sept à huit cents Anglais, tels que bon lui avait semblé pour y être en sûreté. Il n'y avait pas de capitaine à qui il ne semblât impossible que ladite place pût être prise en un mois, y eût-il la moitié plus de gens qu'ils n'étaient. La Pucelle dit à ceux qui étaient avec elle : « *Par mon Martin, je la prendrai demain, et je retournerai en ville par-dessus les ponts.* »

Le samedi, à sept heures du matin, elle fit sonner ses trompilles, et fit savoir que chacun fût prêt d'aller donner l'assaut. Sur les sept heures elle prit son étendard, et s'alla mettre sur le bord des fossés, et incontinent du côté du dehors commencèrent les décharges d'un grand nombre de canons et de coulevrines. Ceux du dedans faisaient tout leur possible pour se défendre. On entra malgré eux dans les fossés. L'assaut fut donné en ce jour trois ou quatre fois ; et la Pucelle réconfortait toujours ses gens en leur disant : « *N'en doubtez pas, la place est nostre* ». Environ l'heure de vêpres, elle se mit au fond des fossés, et incontinent plusieurs échelles furent apportées, tandis que l'assaut recevait une nouvelle force du tir des coulevrines et du nombre des gens de trait ; et sans beaucoup tarder nos gens entrèrent en la place.

Ledit Glacidas et les autres défenseurs plus haut placés se voyant pris, pensèrent, pour se sauver, regagner une des tours ; mais la presse fut si grande que le pont se rompit, et ledit Glacidas et plusieurs autres furent noyés ; presque tous les autres furent mis à mort. Ainsi la place fut gagnée. Tous ceux qui virent le fait en furent tous émerveillés, et il n'y mourut pas du côté des vainqueurs plus de seize à vingt personnes. Les ponts étaient si démantelés que c'était merveille ; il semblait impossible qu'en huit jours on eut trouvé moyen d'y faire passer un homme ; en moins de trois heures la chose fut mise en tel état que la Pucelle, et ceux qui y voulurent passer, vinrent par-dessus les ponts coucher en ville[2].

1. C'est une erreur. Elle alla coucher en ville après avoir fait brûler la bastille.
2. Le récit de Cagny n'est pas exempt de toute erreur. Il est si succinct qu'il ne donne pas une idée de cette fameuse journée.

LE DÉPARTEMENT (départ) DES ENGLOIS DE DEVANT ORLÉENS. — Le dimanche huitième jour de mai, les seigneurs de Fastolf, de Willoughby, de Scales, et autres capitaines étant en bien grand nombre dans plusieurs autres bastilles du côté de devers la *France*[1], qui avaient vu de loin l'assaut que la Pucelle avait donné le mercredi à la bastille Saint-Loup, comment elle l'avait prise d'assaut, et comment ceux qui la défendaient avaient été mis à mort ; et qui, de leur place, avaient encore vu les assauts donnés par elle, le samedi, aux tours et à la bastille du pont et la place enlevée par assaut, ce même dimanche au matin, ces capitaines mirent le feu à leurs logis, et s'en allèrent, la plupart d'entre eux tout à pied, dans les villes et places de Meung et de Baugency-sur-Loire. Ce fut ainsi que la noble cité d'Orléans fut secourue et mise en liberté par la Pucelle, envoyée de Dieu à l'aide du roi de France. Et huit ou dix jours après ces heureux événements, elle revint vers le roi à Chinon[2].

CHAPITRE II

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

SOMMAIRE : I. — Jeanne a pour mission de délivrer le duc d'Orléans, dût-elle passer en Angleterre. — Raisons de ses préférences pour le gendre du captif, le duc d'Alençon. — Séjour de trois ou quatre jours dans sa famille. — La Pucelle veut conduire le roi à Reims, malgré l'opposition de la cour. — Ses promesses. — Elle propose au duc d'Alençon de prendre Jargeau. — Les seigneurs convoqués près de Romorantin.

II. — Siège de Jargeau (11 juin). — Assaillants et défenseurs. — Imprudence des milices communales. — Sommation à la place. — Disposition de l'artillerie. — L'étendard de la Pucelle. — Assaut durant quatre heures. — La place emportée. — Les pertes des deux côtés. — Retour à Orléans. — Admiration des capitaines pour Jeanne.

III. — Départ pour Baugency. — Composition de l'armée. — Couchée à Meung. — Attaque de Baugency le 16 à midi. — Arrivée du Connétable. — Il est tenu en disgrâce par le tout-puissant La Trémoille. — Baugency capitule par crainte de la Pucelle.

IV. — Nouvelles de l'approche de Talbot. — Les Anglais de Meung grossissent son armée. — Sa retraite sur Janville. — La Pucelle à sa poursuite. — Victoire de Patay. — Morts et prisonniers. — Le dimanche matin 19 passé à Patay. — Tristesse de Richemont. — Retour à Orléans. — Actions de grâces. — La Pucelle proclamée l'instrument de Dieu.

1. Remarquer l'acception du mot *France*.
2. Encore une erreur. Le roi vint à Tours.

I

Au mois de mars précédent, après son arrivée à Chinon, la Pucelle, entre les autres affaires qu'elle disait avoir de par Jésus, affirmait que le bon duc d'Orléans était de sa charge, et que dans le cas où il ne reviendrait pas par deçà, elle aurait beaucoup de peine pour aller le querir en Angleterre. Elle avait une très grande joie de s'employer au recouvrement de ses places. A cause de l'amitié et du bon vouloir qu'elle avait pour le duc d'Orléans, et aussi parce que c'était une partie de sa mission, elle se tint très près du duc d'Alençon qui avait épousé sa fille. Après son arrivée, elle ne fut pas longtemps à Chinon sans aller voir la duchesse d'Alençon, en l'abbaye de Saint-Florent, près de Saumur, où elle résidait. Dieu sait le joyeux accueil que lui firent la mère du duc, le duc et sa femme, ladite fille du duc d'Orléans, durant les trois ou quatre jours qu'elle passa audit lieu. Et après cela, et toujours depuis, elle se tint plus près et plus familière du duc d'Alençon que d'aucun autre ; et toujours, en parlant de lui, elle l'appelait *Mon beau duc*, et pas autrement.

L'ENTREPRISE DU COURONNEMENT DU ROY. — Après la prise des bastilles devant Orléans, la Pucelle dit au roi, aux seigneurs, et à tout son conseil, qu'il était temps de se préparer à se mettre en chemin pour son couronnement à Reims. Pareil dessein sembla très difficile à exécuter à tous ceux qui en ouïrent parler. Ils disaient que, vu la puissance des Anglais et des Bourguignons ennemis du roi, considéré que le roi n'avait pas grandes finances pour soudoyer son armée, il lui était impossible de parfaire pareil chemin. La Pucelle dit : « *Par mon Martin, je conduirai le gentil roi Charles et sa compagnie jusques audit lieu de Reins, sûrement et sans empêchement, et là vous le verrez couronner*[1] ». Ces paroles venant après qu'elle avait ravitaillé Orléans et fait lever les bastilles de devant cette ville, nul n'osa contredire[2]. Le roi fixa un jour auquel il serait à Gien-sur-Loire, et il tint parole.

La Pucelle, qui avait toujours l'œil et la pensée aux affaires du duc d'Orléans, parla à son beau duc d'Alençon, et lui dit que, tandis que le roi ferait ses apprêts, et pendant le temps qu'il mettrait à faire son chemin pour aller à Gien, elle voulait aller délivrer la place de Jargeau qui faisait et donnait de grandes charges à la ville d'Orléans. Incontinent,

1. *Sans destourbier, et là le verré couronner.* — *Destourbier*, mot fréquent dans cette Chronique, *trouble, diversion, empêchement, obstacle.* — Voir LACURNE, et DUCANGE au mot DESTURBIUM, et *là le verré couronner* pourrait signifier aussi : « là je le verrai couronner ».

2. C'est encore inexact; l'on ne cessa de contredire.

le duc d'Alençon fit savoir aux maréchaux de Boussac et de Rais, au bâtard d'Orléans, à La Hire et à d'autres capitaines, de se trouver avec leurs gens à certain jour à un village près de Romorantin-en-Sologne ; et ainsi ils le firent.

II

L'ASSAUT DE JARGEAU. — En cet an MCCCCXXIX, le samedi xie jour du mois de juin, environ deux heures après dîner, le duc d'Alençon, la Pucelle, le comte de Vendôme et les autres capitaines, ayant en leur compagnie de deux à trois mille combattants, et AUTANT DE GENS DES MILICES COMMUNALES [1] OU PLUS, vinrent assiéger la ville de Jargeau, que gardaient le comte de Suffolk, deux de ses frères, et de sept à huit cents Anglais. A l'arrivée, les gens des milices communales, à qui il était avis que rien ne pouvait tenir contre les entreprises de la Pucelle, se précipitèrent dans les fossés sans qu'elle y fût présente, et sans les gens d'armes occupés à se loger : il y en eut de bien battus ; ils se retirèrent. La chose demeura en cet état pour ce jour.

La nuit, la Pucelle parla à ceux de dedans la ville, et leur dit : « *Rendez la place au Roi du Ciel et au gentil roi Charles, et vous en allez, ou autrement il vous mécherra* (vous arrivera mal) ». Ils ne tinrent pas compte des choses qu'elle leur dit. La nuit, les canons et les bombardes furent assis, et le dimanche venu, environ sur les neuf heures du matin, la Pucelle et le duc d'Alençon firent sonner les trompilles pour venir à l'assaut.

La Pucelle prit son étendard, auquel était peint Dieu en sa majesté, et de l'autre côté... et un écu de France tenu par deux anges. Elle vint sur les fossés, et incontinent un bien grand nombre de gens d'armes *et d'hommes des communes* s'y précipitèrent, et l'assaut commença très dur ; il dura de trois à quatre heures. En la parfin, la place fut prise, quoiqu'il semblât impossible de la prendre d'assaut, vu les défenseurs qu'elle renfermait. De notre côté nous n'eûmes que seize ou vingt morts. Du côté de l'ennemi, le comte de Suffolk, son frère, et quarante ou cinquante autres furent faits prisonniers ; son autre frère et le reste des Anglais furent mis à mort.

Le lundi qui suivit, la Pucelle, le duc d'Alençon, après avoir ordonné pour la garde de Jargeau le nombre de gens qu'il leur sembla bon, s'en vinrent dîner, eux et ce qui restait de leur compagnie, en la ville

1. Nous traduisons ainsi, ici et ailleurs, les mots *gens de commun*, quand il s'agit d'expéditions militaires. Ce sont les *milices urbaines* opposées aux gens de guerre de profession, soudoyés par le roi, par les seigneurs, ou par de simples chefs de bande.

d'Orléans et aux villages situés sur l'un et l'autre côté de la rivière. Ils séjournèrent ce jour et le lendemain qui fut mardi. Ce jour, la Pucelle fut très grandement festoyée par ceux de la ville. Le duc d'Alençon, tous les autres capitaines, chevaliers, écuyers, gens de guerre, bourgeois, tout les gens du commun qui l'avaient vue, en étaient si contents que plus ils ne pouvaient l'être, disant que Dieu l'avait envoyée pour remettre le roi en sa seigneurie.

III

Dans la soirée elle appela son beau duc d'Alençon et lui dit : « *Je veux demain après dîner aller voir ceux de Meung. Faites que la compagnie soit prête à partir à cette heure-ci.* » Le lendemain, mercredi, la Pucelle, le duc d'Alençon, leur compagnie, *et un bien grand nombre de gens du peuple*, qui se mirent en la compagnie de la Pucelle, partirent après dîner et allèrent coucher auprès de Meung. A l'arrivée une escarmouche fut donnée à ceux de la place, et il n'en fut pas fait davantage.

Du siège de Baugency. — Le lendemain jeudi, xvie jour de juin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute l'armée, vinrent sur l'heure de midi mettre le siège devant la place de Baugency, et s'établirent dans la ville et aux environs. Tout le reste du jour il y eut des escarmouches devant la place. La nuit, on assit les canons et les bombardes. Messire Richard Guettin et Mathago avaient la garde de la place avec quatre cents Anglais sous leurs ordres.

Le vendredi, le comte de Richemont, connétable de France, vint à l'armée, sur l'avis que lui avait fait arriver le duc d'Alençon dès qu'il alla devant Jargeau. Le roi cependant ne voulait pas qu'il se mêlât de sa guerre, et cela à la sollicitation du sire de La Trémoille qui tenait Richemont pour son ennemi ; et le sire de La Trémoille avait toute la voix du gouvernement du roi. Le Connétable amenant avec lui cinq ou six cents combattants, tout ce jour de vendredi se passa à faire des décharges de canons et de bombardes contre ceux de la place, qui, eux aussi, répondaient à ceux du dehors ; on escarmoucha, et chacun fit le mieux qu'il pouvait.

Ceux de la place avaient bien connaissance des exploits qu'avait accomplis la Pucelle en ravitaillant la ville d'Orléans, en prenant les bastilles ; ce qui fut une grande merveille ; et en forçant Jargeau. Ils voyaient que rien ne pouvait résister contre la Pucelle, qu'elle mettait toute l'ordonnance dans l'armée et la conduisait comme elle voulait, ainsi que devraient et pourraient le faire le Connétable et les maréchaux. Ils

se rendirent à la Pucelle et au duc d'Alençon, sauf leurs corps, leurs chevaux et leurs harnais.

La nuit du vendredi au samedi, des nouvelles vinrent à la Pucelle et au duc d'Alençon que les seigneurs de Talbot et Fastolf étaient arrivés avec grand renfort d'Anglais à Yenville-en-Beauce, et qu'ils s'avançaient pour les combattre.

IV

La bataille de Patay. — Le samedi xviiie jour de juin MCCCCXXIX, la Pucelle et le duc d'Alençon mettaient hors de la place de Baugency les Anglais qui s'étaient rendus, lorsque leur arrivèrent les nouvelles que, durant la nuit qui venait de s'écouler, Talbot et Fastolf étaient venus à Meung querir le sire de Scales et ceux de la garnison de la ville, qu'ils avaient abandonné la place et s'en allaient tous ensemble à Yenville. Environ sur les huit heures du matin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute leur armée s'étaient mis en campagne, pensant avoir la bataille avec les Anglais. Quand ils surent qu'ils s'en allaient, ils ordonnèrent l'avant-garde et l'armée, et ainsi rangés en bon ordre, ils marchèrent après les Anglais, et les rejoignirent près du village de Patay, à peu près à cinq lieues de Baugency. Quand les Anglais s'aperçurent de la compagnie qui les suivait, ils s'installèrent dans un champ, et presque tous à pied se rangèrent en ordre de combat [1]. L'avant-garde de nos gens fondit sur eux, et incontinent le gros de l'armée se joignit à elle ; sans guère de résistance les Anglais tournèrent à la déroute et à la fuite. De deux à trois mille furent tués : Furent faits prisonniers les sires de Talbot, de Scales, le fils du comte de..... et de quatre à cinq cents autres ennemis. La Pucelle, le duc d'Alençon, le connétable de France, et toute la compagnie couchèrent au village de Patay et aux environs. Le dimanche xixe jour de juin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compagnie, dînèrent audit lieu de Patay.

Le duc d'Alençon n'osa pas conduire le Connétable vers le roi à cause de la disgrâce dans laquelle il se trouvait, ainsi qu'il a été dit. Le comte de Richemont retourna en son château de Parthenay, content et joyeux de la victoire que Dieu avait donnée au roi, et très marri de ce que le roi ne voulait pas agréer son service.

La Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compagnie allèrent coucher à Orléans et autour de la ville ; ils y furent reçus très grandement. Ils allèrent par les églises remercier Dieu, la Vierge Marie et tous les benoîts

1. Ils n'en eurent pas le temps.

saints du Paradis, de la grâce et de l'honneur que Dieu avait faits au roi et à eux tous, publiant que c'était par le moyen de la Pucelle, et que sans elle jamais si grandes merveilles n'auraient pu être accomplies. La Pucelle, le duc d'Alencon, et toute la compagnie furent audit lieu et aux pays des environs, depuis le dimanche jusqu'au vendredi suivant, XXIIIe jour du même mois.

CHAPITRE III

LA CAMPAGNE DU SACRE.

SOMMAIRE : I. — Arrivée à Gien le 24 juin. — Grande fête à la Pucelle. — Enthousiasme universel causé par les merveilles inouïes qu'elle a accomplies. — Son chagrin des tergiversations du roi qu'on détourne du voyage de Reims. — Elle prend les devants, entraînant le gros de l'armée à sa suite.
II. — Le roi se détermine à la suivre, le 29 juin. — Soumission des forteresses des deux côtés de la route. — Arrivée à Troyes le 8 juillet. — Reddition. — Séjour jusqu'au 12. — La manière dont la Pucelle somme les villes et en obtient la soumission. — Arrivée à Chalons le 14, départ le 15.
III. — Entrée triomphante à Reims. — Préparatifs du sacre. — Le sacre le 17 juillet. — Les fonctions du duc d'Alençon. — Séjour à Reims jusqu'au 21 juillet ; à Saint-Marcoul le 21.

I

LE COMMENCEMENT DU SACRE DU ROY. — Ce vendredi bien matin, la Pucelle dit au duc d'Alençon : « *Faites sonner les trompilles et montez à cheval. Il est temps d'aller vers le gentil roi Charles pour le mettre au chemin de son sacre à Reims.* » Ainsi il fut fait. Tous montèrent à cheval et ceux de la ville et ceux des champs. Ce même jour, ils prirent gîte auprès du roi en la ville de Gien-sur-Loire. Le roi fit grande fête et montra grande joie de la venue de la Pucelle, du duc d'Alençon et de leur compagnie. Ce jour, il y eut de longs et joyeux entretiens entre tous les seigneurs, les chevaliers, les écuyers, les gens de guerre, et les gens de tout état, quels qu'ils fussent. Tous tenaient à très grande merveille les grands faits de guerre advenus le samedi précédent, par l'entreprise de la Pucelle, à eux et à toute sa compagnie. Je crois bien que jamais homme vivant ne vit la pareille, telle que de mettre en un jour en l'obéissance du roi trois notables places, à savoir la ville et le château de Meung-sur-Loire, la ville et le château de Baugency, la ville et le château d'Yenville-en-Beauce, et de gagner une journée telle que celle d'auprès de Patay, sur les Anglais qui étaient au nombre de... mille, et nos gens environ...

Le roi fut audit lieu de Gien jusques au mercredi 29 juin. La Pucelle fut très marrie du long séjour qu'il y fit, par la persuasion de quelques gens de sa maison qui le déconseillaient d'entreprendre le chemin de Reims, disant qu'entre Gien et Reims il y avait plusieurs cités, villes fermées, châteaux et places bien garnis d'Anglais et de Bourguignons. La Pucelle disait qu'elle le savait bien, et que de tout cela elle ne faisait nul compte.

Par dépit elle partit et alla camper aux champs, deux jours avant le départ du roi. Quoique le roi manquât d'argent pour solder son armée, tous, chevaliers, écuyers, gens de guerre et gens du peuple, se montraient prêts à aller servir le roi pour ce voyage en la compagnie de la Pucelle, disant qu'ils iraient partout où elle voudrait aller. Elle disait : « *Par mon Martin, je mènerai le roi Charles et sa compagnie sûrement, et il sera couronné audit lieu de Reims* ».

II

Le 29 juin, après plusieurs conseils, le roi partit et prit son chemin pour aller droit à la cité de Troyes-en-Champagne. Sur son chemin, toutes les forteresses, à droite et à gauche de sa voie, se mirent en obéissance. Il arriva devant le dit lieu de Troyes après dîner, le vendredi, VIIIe jour de juillet. Les hommes de la garnison et les bourgeois de la ville lui furent désobéissants. Ce jour-là et le lendemain il y eut de grandes escarmouches, et le dimanche, X^e jour, ils se mirent en l'obéissance du roi. Après dîner, il fut très honorablement reçu en cette ville, où il séjourna jusqu'au mardi suivant.

Partout où la Pucelle venait, elle disait à ceux qui tenaient les places : « *Rendez-vous au Roi du Ciel et au gentil roi Charles* ». Elle était toujours la première pour venir parler aux barrières.

Le mardi, le roi partit de Troyes, et le jeudi qui suivit, il fut très honorablement reçu en la cité de Châlons. Le long du chemin, toutes les forteresses du pays se mirent en son obéissance, parce que la Pucelle envoyait quelques-uns de ceux qui étaient sous son étendard dire par chacune d'elle à ceux qui les occupaient : « *Rendez-vous au Roi du Ciel et au gentil roi Charles* » ; et ceux-ci, ayant connaissance des grandes merveilles advenues et accomplies à la présence de la Pucelle, se mettaient franchement en l'obéissance du roi, quelques-uns du moins. Quant à ceux qui refusaient, elle y allait en personne, et tous lui obéissaient.

En allant son chemin, elle se tenait quelquefois dans le gros de l'armée

avec le roi, d'autres fois à l'avant-garde, et d'autres fois à l'arrière-garde, ainsi qu'elle le voyait convenable à son dessein.

Le vendredi le roi partit dudit lieu de Châlons.

III

Le jour que le roi arriva a Reims et fut sacré. — En l'an MCCCCXXIX, le samedi, xvie jour de juillet, après dîner, le roi arriva en la ville de Reims. Furent à sa rencontre l'Archevêque et tous les collèges de la ville, les bourgeois et d'autres en bien grand nombre, tous faisant éclater grande joie en criant Nouel pour sa venue. Le jour et toute la nuit suivante, les officiers du roi et ceux de son conseil firent de très grandes diligences, chacun en ce que demandait son office, pour le fait et l'état du sacre et du couronnement du roi, qui eut lieu le lendemain.

Le dimanche, xviie jour dudit mois, le roi fut sacré et couronné à Reims par Regnault de Chartres, archevêque du lieu, accompagné de plusieurs évêques, abbés et autres gens d'Église, comme au cas il appartenait. Ce jour, le duc d'Alençon fit chevalier le roi, et le servit comme pair de France au lieu du duc de Bourgogne, alors ennemi du roi et allié avec les Anglais. Ce jour, les comtes de Clermont, de Vendôme, et de Laval, qui ce jour même fut fait comte, servirent le roi, au lieu des autres pairs de France qui n'y étaient pas. Le roi demeura à Reims jusqu'au jeudi suivant, et ce jour-là il alla dîner, souper et coucher en l'abbaye de Saint-Marcoul, où lui furent apportées les clefs de la cité de Laon.

CHAPITRE IV

LA CAMPAGNE APRÈS LE SACRE.

Sommaire : I. — La Pucelle veut rendre le roi maître de Paris et du royaume. — Grandes conquêtes après le sacre. — Le roi à Soissons du 23 juillet au 29. — Pauvreté de la ville. — Le 29 passé devant Château-Thierry; le roi y rentre le soir. — Le 1er août, arrivée à Montmirail. — Le 2, à Provins et séjour jusqu'au 5. — Le 7, à Coulommiers. — Le 10, à La Ferté-Milon. — Le 11, à Crespy. — Le 12, à Lagny-le-Sec. — Le 13, aux champs près de Dammartin. — Diligence de la Pucelle pour amener la soumission des villes.

II. — Le 14, les armées française et anglaise en présence près de Senlis. — Escarmouches. — Le 15, dispositions de conscience en vue d'une grande bataille. — Les Anglais fortifiés à La Victoire. — Escarmouches toute la journée. — Provocation de la Pucelle. — Proposition de laisser aux ennemis de l'espace pour se déployer. — Refus des Anglais. — Le roi à Montépilloy. — Sa suite. — Il se retire à Crépy.

— La Pucelle et l'armée attendent Bedford qui rentre à Paris. — Le roi à Compiègne le 18. — Reddition de Senlis. — Le roi semble fatigué de conquérir. — Tristesse de la Pucelle. — Elle part pour Paris et entre à Saint-Denis le 26. — Bedford quitte Paris pour défendre la Normandie.

III. — Escarmouches plus que quotidiennes contre Paris à partir du 26 août. — La Pucelle observe la situation de la ville. — Messages au roi pour le presser de venir. — Double voyage de d'Alençon pour l'entraîner à Saint-Denis. — Joie causée par son arrivée le 7. — Persuasion universelle que la Pucelle lui donnera Paris. — Attaque de Paris le 8. — Dispositions. — Long assaut. — Bruyante défense; pas de morts, blessures sans suites graves. — Merveilles. — La Pucelle blessée ne fait que presser l'assaut plus vivement. — Elle est ramenée malgré elle. — Retraite à La Chapelle. — Le lendemain la Pucelle veut recommencer l'assaut. — Montmorency et cinquante ou soixante gentilshommes viennent se mettre à la suite de la Pucelle. — Ordre du roi de venir à Saint-Denis. — Chagrin de la Pucelle. — Obéissance. — Le pont jeté sur la Seine coupé. — Délibération du conseil. — Désir du roi de revenir sur la Loire. — Départ le 13 septembre. — Profond chagrin de la Pucelle. — Elle suspend ses armes à Saint-Denis. — Arrivée à Gien le 21 septembre. — Dispersion de l'armée.

I

Comment le roy après son sacre print son chemin a venir devant Paris. — La Pucelle avait l'intention de remettre le roi en sa seigneurie, et le royaume en son obéissance. Pour cela, après la délivrance du comté de Champagne, elle le fit mettre en voyage afin de venir vers Paris, et en s'y rendant il fit de bien grandes conquêtes.

Le samedi xxiii[e] jour dudit mois, le roi vint dîner, souper et coucher en la cité de Soissons. Il y fut reçu et obéi le plus honorablement que purent et surent le faire les gens d'Église, bourgeois, et autres gens de la ville, car tout y était très pauvre par suite du sac auquel elle avait été abandonnée, par désobéissance au roi, lorsqu'elle fut prise sur les Bourguignons [1].

Le vendredi xxix[e] du même mois, le roi et son armée furent tout le jour devant Château-Thierry, et ses gens presque tout le jour en ordre de bataille, dans l'attente que le duc de Bedford devait venir les combattre. Sur le soir la place se rendit, et le roi y séjourna jusqu'au lundi, premier jour d'août.

Ce jour le roi coucha à Montmirail-en-Brie.

Le mardi ii[e] jour du même mois d'août, il vint prendre gîte en la ville de Provins, où il fut reçu le mieux que faire se put. Il y séjourna jusques au vendredi suivant, v[e] jour du mois.

Le dimanche, vii, le roi vint dîner souper et coucher à Coulommiers-en-Brie.

1. Mai 1414. Voir *la Paysanne et l'Inspirée*, p. 24.

Le mercredi, x du mois, le roi et sa compagnie vinrent prendre gîte en la ville de La Ferté-Milon.

Le lendemain jeudi, ce fut à Crépy-en-Valois, et le lendemain vendredi à Lagny-le-Sec.

Le lendemain, samedi, le roi tint les champs tout le jour près de Dammartin-en-Gouelle, pensant que les Anglais viendraient le combattre; mais ils ne vinrent pas.

Pendant le temps que le roi mit à faire son chemin de Reims à Dammartin-en-Gouelle, la Pucelle fit grande diligence pour réduire plusieurs places et les mettre en l'obéissance du roi. Il en fut ainsi; par elle, à la suite de ses démarches, plusieurs furent faites françaises.

II

(*Comment*) LE ROY ET LE DUC DE BETFORT FURENT L'UN DEVANT L'AUTRE PRÈS DE SENLIS. — Le dimanche XIVe jour d'août, la Pucelle, le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, les maréchaux et autres capitaines, à la tête de VI à VII mille combattants, à l'heure de vêpres, vinrent s'échelonner en un seul rang[1] près de Montépilloy, à deux lieues environ de la cité de Senlis. Le duc de Bedford, et les capitaines anglais, commandant de VIII à IX mille Anglais, étaient campés à demi-lieue, près de Senlis, entre nos gens et la ville, sur une petite rivière, en un village nommé La Victoire. Ce soir, nos gens allèrent escarmoucher avec les Anglais près de leur campement; et à cette escarmouche, il fut fait des prisonniers de part et d'autre; du côté des Anglais, le capitaine d'Orbec et X ou XII autres y trouvèrent la mort; il y eut des blessés des deux côtés. La nuit vint, et chacun se retira dans son camp.

Le lundi XVe jour d'août MCCCCXXIX, dans la pensée qu'on aurait la bataille ce jour-là même, la Pucelle, le duc d'Alençon, la compagnie, chacun de ceux qui composaient l'armée, se mirent, à part soi, dans le meilleur état de conscience que faire se peut[2]; ils ouïrent la messe le plus matin possible; et après ce, à cheval.

Ils vinrent mettre l'armée près de l'armée des Anglais. Ceux-ci

1. C'est le sens que nous donnons au texte : *furent logiés à une haye, aux champs, près Montpillouer*. C'est, d'après Lacurne, une des significations du mot *rangés en haie*, en termes militaires, et l'on conçoit assez difficilement six ou sept mille hommes derrière une haie.

2. C'est par suite de cette préparation si chrétienne que le seigneur d'Ourches déposait à Vaucouleurs: « J'ai vu Jeanne se confesser à Frère Richard devant la ville de Senlis, et recevoir durant deux jours (le dimanche et le jour de l'Assomption) le corps du Christ avec les ducs de Clermont et d'Alençon ». (*La Paysanne et l'Inspirée*, p. 228.)

n'avaient pas bougé du lieu où ils avaient couché. Toute la nuit ils s'étaient fortifiés avec des pieux, en creusant des fossés, en mettant leurs charrois devant eux ; la rivière protégeait leurs derrières. Il y eut tout le jour de grandes escarmouches, sans que les Anglais fissent jamais quelque semblant de vouloir sortir de leur position, sinon pour combat d'escarmouche. Quand la Pucelle vit qu'ils ne sortaient pas, elle vint son étendard en main se mettre à l'avant-garde, et s'avança assez pour venir frapper aux fortifications des Anglais. En cette attaque il y eut des morts de côté et d'autre.

Les Anglais ne donnant aucun signe de vouloir sortir avec leurs grandes forces, la Pucelle fit retirer tout son monde jusqu'au gros de l'armée ; et il leur fut mandé de sa part, de la part du duc d'Alençon, des capitaines, que s'ils voulaient sortir de leur parc pour donner la bataille, nos gens se reculeraient, et les laisseraient se mettre en leur ordonnance de combat. Ils ne voulurent pas accepter, et ils se tinrent tout le jour sans sortir de leurs fortifications, sinon pour de légers engagements. La nuit venue, nos gens revinrent à leur campement.

Le roi fut tout ce jour à Montépilloy. Étaient en sa compagnie le duc de Bar qui l'avait rejoint à Provins, le comte de Clermont et d'autres capitaines. Quand le roi vit qu'on ne pouvait faire sortir les Anglais de leur position et que la nuit approchait, il retourna prendre gîte à Crépy.

La Pucelle, le duc d'Alençon et leur compagnie, se tinrent toute la nuit en leur lieu de campement. Pour savoir si les Anglais ne se mettraient pas à leur poursuite, le mardi bien matin, ils se reculèrent à Montépilloy, et ils se tinrent jusques environ l'heure de midi, que des nouvelles leur vinrent que les Anglais retournaient à Senlis et droit à Paris. Nos gens rejoignirent alors le roi à Crépy.

Le mercredi XVII[e] jour du même mois, les clefs de la ville de Compiègne furent apportées au roi, et le lendemain, jeudi, le roi et sa compagnie allèrent prendre gîte en cette cité.

COMME LE ROY VINT A COMPIENGNE QUAND IL OT LESSÉ LE DUC DE BETHFORD. — Avant que le roi partit de Crépy, il disposa que le comte de Vendôme, les maréchaux de Boussac et de Rais et d'autres capitaines en leur compagnie iraient devant la cité de Senlis. Après leur arrivée devant la place, ceux du dedans considérèrent les grandes conquêtes que le roi avait faites en peu de temps par l'aide de Dieu et le moyen de la Pucelle, et qu'ils avaient vu le duc de Bedford avec toutes ses forces, qui près de leur ville, n'avait pas osé combattre le roi et ses fidèles, mais que chefs et soldats s'étaient reculés à Paris et ailleurs aux autres places ; et ils se rendirent au roi et à la Pucelle. Le comte de Vendôme demeura gouverneur et gardien de la place, et il y acquit honneur et chevanche.

Quand le roi se trouva audit lieu de Compiègne, la Pucelle fut très marrie du séjour qu'il y voulait faire[1]. Il semblait à sa manière qu'à cette heure il fût content de la grâce que Dieu lui avait faite, sans vouloir autre chose entreprendre. La Pucelle appela le duc d'Alençon et lui dit: « *Mon beau duc, faites apprêter vos gens et ceux des autres capitaines,* et elle ajouta: *par mon Martin, je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu.* »

Le mardi XXIIIe jour d'août, la Pucelle et le duc d'Alençon partirent de Compiègne d'auprès du roi avec une belle compagnie de gens. En faisant leur chemin, ils vinrent recueillir une partie de ceux qui avaient été au recouvrement de Senlis, et le vendredi suivant XXVIe jour du même mois, la Pucelle, le duc d'Alençon et leur compagnie étaient logés en la ville de Saint-Denis. Quand le roi sut qu'ils étaient ainsi logés à Saint-Denis, il vint à son grand regret en la ville de Senlis. Il semblait qu'il fût conseillé dans le sens contraire au vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon, et de ceux de leur compagnie[2].

COMME LE DUC DE BETHFORD ABANDONNA PARIS. — Quand le duc de Bedford vit que la cité de Senlis était française, il laissa Paris au gouvernement des bourgeois, du sire de l'Isle-Adam et des Bourguignons de sa compagnie, et n'y laissa guère d'Anglais. Il s'en alla à Rouen très marri, et en grande crainte que la Pucelle ne remît le roi en sa seigneurie.

III

Depuis que la Pucelle fut arrivée à Saint-Denis, deux ou trois fois par jour, nos gens étaient à l'escarmouche aux portes de Paris, tantôt en un lieu, tantôt à un autre, parfois au moulin à vent devers (*entre*) la porte Saint-Denis et La Chapelle. Il ne se passait pas de jour que la Pucelle ne vînt faire les escarmouches; elle se plaisait beaucoup à considérer la situation de la ville, et par quel endroit il lui semblerait plus convenable de donner un assaut. Le duc d'Alençon était le plus souvent avec elle. Mais parce que le roi n'était pas venu à Saint-Denis, quelque message que la Pucelle et le duc d'Alençon lui eussent envoyé, ledit duc d'Alençon alla vers lui le premier jour de septembre. Il lui fut

1. C'est là, en effet, qu'il mit la dernière main à la trêve désastreuse par laquelle il se laissa berner par le duc de Bourgogne.

2. Ce n'était que trop réel, mais le fallacieux traité avec le duc de Bourgogne était tenu secret. Il semble avoir même échappé aux historiens jusqu'à la dernière partie de ce siècle, que plusieurs exemplaires sont sortis de la poussière des archives. De là l'embarras des chroniqueurs les plus sincères, et les réticences semées dans leurs récits.

dit que le roi partirait le 2, et le duc revint à sa compagnie, et parce que le roi ne venait pas, le duc d'Alençon retourna vers lui le lundi suivant, vᵉ du mois. Il fit tant que le roi se mit en chemin, et le mercredi il fut à dîner à Saint-Denis ; ce dont la Pucelle et toute la compagnie furent très réjouis. Et il n'y avait personne, de quelque état qu'il fût, qui ne dît : « Elle mettra le roi dans Paris, si à lui ne tient » (*s'il ne l'empêche pas*).

Comme la Pucelle donna l'assault a la ville de Paris. — Le jeudi MCCCCXXIX, jour de Notre-Dame, viiiᵉ jour de septembre, la Pucelle, le duc d'Alençon, les maréchaux de Boussac et de Rais, d'autres capitaines avec grand nombre de gens d'armes et d'hommes de trait, partirent, sur les viii heures, de La Chapelle, près de Paris, en belle ordonnance, les uns pour livrer la bataille, les autres pour garder de surprise ceux qui donneraient l'assaut.

La Pucelle, le maréchal de Rais, le sire de Gaucourt, et par l'ordonnance de la Pucelle ceux que bon lui sembla[1], allèrent donner l'assaut à la porte Saint-Honoré. La Pucelle prit son étendard en main, et entra avec les premiers dans les fossés, en face du marché aux pourceaux. L'assaut fut dur et long. C'était merveille d'ouïr le bruit et le fracas des canons et des coulevrines que ceux du dedans jetaient à ceux du dehors ; et le sifflement de toute espèce d'armes de trait, en si grand nombre qu'elles étaient comme innombrables[2]. Et quoique la Pucelle et grand nombre de chevaliers, d'écuyers et d'autres gens de guerre, fussent descendus dans les fossés, que d'autres se tinssent sur le bord et aux environs, très peu furent atteints et portés à terre de coups de pierres de canon ; mais par la grâce de Dieu et l'heur de la Pucelle, nul homme n'en mourut, ni ne fut blessé au point de ne pouvoir revenir à son aise et sans aide à son logis.

L'assaut dura depuis l'heure de midi jusqu'à environ l'heure du jour faillant, et après le soleil couchant la Pucelle fut frappée à la cuisse d'un trait d'arbalète à hausse pied[3]. Et après qu'elle eut été atteinte, elle s'efforçait plus fort de dire que chacun s'approchât des murs et que la place serait prise. Mais parce qu'il était nuit, qu'elle était blessée, et que les gens était lassés du long assaut qu'ils avaient fait, le sire de Gau-

1. « La Pucelle, le maréchal de Rais, le sire de Gaucourt, par l'ordonnance d'elle appelé ce qui bon lui sembla, allèrent », etc.

2. « Estoit merveille à ouyr le brut et la noise des canons et coulevrines que ceulx de dedens gectoient à ceulx de dehors, et de toutes manières de traict à si grand planté comme innombrable. »

3. *La Pucelle fut férue d'un trait de hausse pié d'arbalète par une cuisse.* Probablement du trait d'une arbalète qu'on tendait avec le pied, par opposition à celles qui exigeaient un tour.

court et d'autres vinrent prendre la Pucelle, et, contre son vouloir, l'emmenèrent hors des fossés. Et ainsi faillit l'assaut.

Elle avait très grand regret d'ainsi se départir, et disait : « *Par mon Martin, la place eût été prise!* » Ils la mirent à cheval, et la ramenèrent à son logis audit lieu de La Chapelle, où rentrèrent tous les autres de la compagnie du roi, le duc de Bar, le comte de Clermont, qui ce jour étaient venus de Saint-Denis[1].

COMME LA PUCELLE PARTIT DE DEVANT PARIS OULTRE SON VOULOIR. — Le vendredi, IXe jour du même mois, la Pucelle, quoiqu'elle eût été blessée le jour précédent à l'assaut de Paris, se leva bien matin, et fit venir son beau duc d'Alençon par lequel elle donnait ses ordres; et elle le pria de faire sonner les trompilles et de monter à cheval pour retourner devant Paris; et affirma par son Martin que jamais elle n'en partirait sans avoir la ville. Le duc d'Alençon et d'autres capitaines avaient bien le vouloir de seconder son entreprise et de retourner; mais quelques-uns ne le voulaient pas.

Tandis qu'ils étaient en ces pourparlers, le baron de Montmorency, qui avait toujours tenu le parti contraire au roi, vint de l'intérieur de la ville accompagné de L ou LX gentilshommes se mettre en la compagnie de la Pucelle; ce qui donna plus de cœur et accrut le courage de ceux qui avaient la bonne volonté de retourner devant la ville.

Tandis que se faisait le rapprochement, arrivèrent, de la part du roi qui était à Saint-Denis, le duc de Bar et le comte de Clermont. Ils prièrent la Pucelle que, sans aller plus loin, elle retournât auprès du roi à Saint-Denis. De la part du roi, ils prièrent aussi d'Alençon, et commandèrent à tous les autres capitaines, de venir et d'amener la Pucelle vers lui.

La Pucelle et la plupart de ceux de la compagnie en furent très marris; néanmoins ils obéirent à la volonté du roi, dans l'espérance qu'ils trouveraient entrée pour prendre Paris par l'autre côté, en passant la Seine sur un pont que le duc d'Alençon avait fait jeter sur la rivière vis-à-vis de Saint-Denis; et ils vinrent ainsi vers le roi.

Le lendemain, samedi, une partie de ceux qui avaient été devant Paris pensèrent aller bien matin passer la Seine sur ledit pont, mais ils ne le purent, parce que le roi, ayant su l'intention de la Pucelle, du duc d'Alençon et des autres de bon vouloir, avait fait passer toute la nuit à le mettre en pièces. Et ils furent ainsi empêchés de passer.

Ce jour, le roi tint son conseil auquel plusieurs opinions furent émises;

1. « Ilz la mirent à cheval et la ramenèrent à son logis audit lieu de La Chapelle, et touz les autres de la compaignie le roy, le duc de Bar, le comte de Clermont qui ce jour estoient venus de Sainct-Denys. »

il demeura à Saint-Denis jusqu'au mardi XIIIe jour de septembre, tendant toujours à revenir sur la Loire, au grand déplaisir de la Pucelle.

COMME LE ROY PARTIT DE SAINCT-DENYS. — Le mardi XIII, le roi, d'après l'avis de quelques-uns de son conseil et de quelques seigneurs de son sang, enclins à accomplir son vouloir, partit après dîner dudit lieu de Saint-Denis. Quand la Pucelle vit qu'elle ne pouvait trouver aucun remède à son départ, elle donna et déposa tout son harnois complet devant l'image de Notre-Dame et devant les reliques de l'abbaye de Saint-Denis ; et A SON TRÈS GRAND REGRET, elle se mit en la compagnie du roi, qui s'en revint le plus rapidement qu'il put, et parfois en faisant son chemin d'une manière désordonnée et sans cause. Le mercredi XXIe, du-dit mois, il fut à dîner à Gien-sur-Loire.

AINSY FUT ROMPU LE VOULOIR DE LA PUCELLE, ET FUT AUSSI ROMPUE L'ARMÉE DU ROY.

CHAPITRE V

LA SUITE DE L'HISTOIRE DE LA PUCELLE JUSQU'A SON SUPPLICE.

SOMMAIRE : I. — La faveur dont le duc d'Alençon jouissait auprès de la Pucelle. — Il demande en vain de l'amener à la conquête de la Normandie. — Combien il fut peu sensé d'arrêter les conquêtes de la Pucelle. — Ses incroyables exploits, ce qu'elle a fait en quatre mois. — Inaction du roi. — Il retient la Pucelle auprès de lui. — Tristesse de l'héroïne. — Conquête de quelques places. — Échec devant La Charité. — Les causes.

II. — La Pucelle mécontente quitte le roi sans prendre congé de la cour. — Son arrivée à Lagny. — Elle taille en pièces une compagnie d'ennemis. — Effroi dans Paris. — Les villes dans lesquelles elle séjourne. — Le siège de Compiègne. — La Pucelle se jette dans la ville, le 24 mai. — Engagement, embuscade : comment elle est prise.

III. — Prison de la Pucelle. — Elle est vendue aux Anglais. — Ce qu'elle dit des villes qu'elle a rendues au roi. — Prisonnière à Rouen. — Combien les Anglais désirent la trouver coupable. — Leurs incriminations. — La sentence et l'exécution.

IV. — Toute-puissance de La Trémoille. — Comment et par qui il est renversé. — Inaction du roi à partir de Saint-Denis et surtout du supplice de la Pucelle. — Elle seule a fait les conquêtes. — Ce que, par pusillanimité, il sacrifie au traité d'Arras. — Le roi et les princes du sang étant inactifs, la défense revient à de simples chevaliers.

I

COMME LE DUC D'ALENÇON SE PARTIT DU ROY. — Le duc d'Alençon avait toujours été en la compagnie de la Pucelle : c'était lui qui l'avait toujours conduite sur le chemin du couronnement du roi à Reims, et de Reims

jusqu'à Paris. Quand le roi fut arrivé à Gien, ledit d'Alençon s'en alla vers sa femme en sa vicomté de Beaumont, et les autres capitaines chacun en sa frontière; la Pucelle resta près du roi, TRÈS ENNUYÉE DE PAREIL DÉPART, et surtout de celui du duc d'Alençon qu'elle aimait très fort, faisant pour lui ce qu'elle n'eût pas fait pour un autre.

Peu de temps après, ledit d'Alençon assembla des gens pour entrer au pays de Normandie, vers les marches de Bretagne et du Maine. A cette fin il requit et fit requérir le roi pour qu'il lui plût de lui envoyer la Pucelle, et que, par son moyen, plusieurs se mettraient en sa compagnie qui ne bougeraient pas, si elle ne se mettait pas elle-même en campagne. Messire Regnault de Chartres, le seigneur de La Trémoille, le sire de Gaucourt, qui gouvernaient alors la personne du roi et le fait de sa guerre, ne voulurent jamais y consentir; ils ne voulurent ni faire, ni consentir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble; et il ne put depuis la recouvrer.

COMME LE ROY DEMOURA A (*cessa de*) PARSUIVRE LA GUERRE. — Quand le roi fut arrivé audit lieu de Gien, lui et ceux qui le gouvernaient firent semblant de penser que c'était assez du voyage qu'il avait fait; et de longtemps après, le roi n'entreprit sur ses ennemis aucun dessein où il voulût être en personne. On pourrait bien dire que c'était par *fol* conseil[1], si lui et eux eussent voulu considérer la très grande grâce que Dieu lui avait faite, et avait faite à son royaume, par l'entreprise de la Pucelle, messagère de Dieu sur ce point, comme on pouvait le reconnaître par ses faits.

Elle fit des choses incroyables à ceux qui ne les avaient pas vues, **et l'on peut dire qu'elle en aurait fait encore, si le roi et ses conseillers se fussent bien conduits et bien maintenus envers elle.** C'est en tout point manifeste, car en moins de quatre mois, elle délivra et mit en l'obéissance du roi sept cités, à savoir Orléans, Troyes-en-Champagne, Châlons, Reims, Laon, Soissons et Senlis, et plusieurs villes et châteaux; elle gagna la bataille de Patay; par son moyen le roi fut sacré et couronné à Reims, et tous, chevaliers, écuyers et autres gens de guerre, furent très bien contents de servir le roi en sa compagnie, encore qu'ils fussent petitement soldés.

A la suite de ce qui vient d'être rapporté, le roi passa son temps aux pays de Touraine, de Poitou et de Berry. La Pucelle fut la plupart du

1. *Et depuis de long-tems après, le roy n'entreprint nulle chose à faire sur ses ennemys où il vousist estre en personne. On pourroit bien dire que ce estoit par* son *conseil, se lui et eulx eussent voulu regarder la très grant grâce que Dieu avoit faite à lui et à son royaulme par l'entreprise de la Pucelle, message de Dieu en ceste partie, comme par ses faiz povoit estre aperceu.* — Quicherat propose de lire « fol conseil », au lieu de *son conseil*, ce qui semble fondé.

temps auprès de lui, TRÈS MARRIE de ce qu'il n'entreprenait pas de conquérir de ses places sur ses ennemis.

Le roi étant en sa ville de Bourges, elle prit quelques capitaines et conquit trois ou quatre places sur la rivière de la Loire, dans les environs de la ville de La Charité, qui était tenue par les Bourguignons. Après ces succès, le maréchal de Boussac et d'autres capitaines se joignirent à elle, et bientôt après elle mit le siège devant ledit lieu de La Charité. Elle y resta un certain espace de temps, mais parce que le roi n'en vint pas[1] à lui envoyer des vivres et de l'argent, pour entretenir sa compagnie, elle dut lever son siège et se retirer à sa grande déplaisance.

L'alinéa qui suit est une interpolation, comme l'observe justement Quicherat. Non seulement il fait double emploi avec ce qui suit, mais il place à la fin d'avril un départ qu'immédiatement après il place à la fin de mars.

En l'an MCCCCXXX, vers la fin du mois d'avril, la Pucelle, très mécontente des gens du conseil du roi sur le fait de la guerre, partit d'auprès du roi, et s'en alla en la ville de Compiègne, sur la rivière de l'Oise.

II

COMME LA PUCELLE SE PARTIT DU ROY. — En l'an MCCCCXXX (v. st.) le ..... jour de mars, le roi étant en la ville de Sully sur-Loire, la Pucelle qui, pour l'avoir vu et entendu, savait tout le fait, et la manière que le roi et son conseil tenaient pour le recouvrement du royaume, ET EN ÉTAIT TRÈS MAL CONTENTE, trouva moyen de se retirer d'auprès d'eux. Sans que le roi le sût et sans prendre congé de lui, elle fit semblant d'aller se récreer[2], et, au lieu de retourner, elle alla à la ville de Lagny-sur-Marne, parce que ceux de la place faisaient bonne guerre aux Anglais de Paris et d'ailleurs.

Elle n'y fut guère sans que les Anglais se réunissent pour faire une course devant ladite place. Elle sut leur venue, fit monter ses gens à cheval, et alla à leur rencontre malgré leur nombre supérieur, entre la dite place et....., elle ordonna à ses gens de se jeter sur leurs rangs ; ils trouvèrent peu de résistance, et de trois à quatre cents Anglais restèrent sur le terrain. La venue de la Pucelle fit grande rumeur et grand bruit à Paris, et dans d'autres places opposées au roi. Après cet exploit, la

1. « Pour ce que le roy ne fist finance de lui envoyer vivres ne argent pour entretenir sa compaignie. »

2. « Sans le sceu du roy, ne prendre congé de lui, elle fist semblant d'aller en aucun esbat. »

Pucelle passa le reste de son temps jusqu'au mois de mai, à Senlis, à Crépy-en-Valois, à Compiègne et à Soissons.

Comme elle vint a Compiègne, et la fut prise. — En l'an MCCCCXXX, le xxiv[e] jour dudit mois de mai, la Pucelle informée à Crépy où elle était, que le duc de Bourgogne avec grand nombre de gens d'armes et d'autres, et le comte d'Arondel, étaient venus assiéger Compiègne, partit de Crépy sur le minuit, à la tête de trois à quatre cents combattants. Comme on lui observait qu'elle avait peu de gens pour passer au milieu de l'armée des Bourguignons et des Anglais, elle répondit : « *Par mon Martin, nous sommes assez, j'irai voir mes bons amis de Compiègne* ». Elle arriva vers le soleil levant; et sans perte ni empêchement, soit pour elle, soit pour ses gens, elle entra dans la cité. Ce même jour les Bourguignons et les Anglais vinrent à l'escarmouche, en la prairie, devant la ville. Il fut fait de grands faits d'armes d'un côté et de l'autre.

Les Bourguignons et les Anglais, sachant que la Pucelle était dans la ville, pensèrent bien que ceux de dedans sailliraient à grand effort, et pour cela les Bourguignons mirent une grosse troupe de leurs gens en embuscade derrière une grande montagne voisine, appelée le Mont de Clairoy. Sur les neuf heures du matin, la Pucelle apprit que l'escarmouche était forte et grande en la prairie devant la ville. Elle s'arma, fit armer ses gens, les fit monter à cheval, et vint se jeter dans la mêlée. Aussitôt après sa venue les ennemis reculèrent et furent mis en chasse. La Pucelle chargea fort du côté des Bourguignons. Ceux qui étaient en embuscade, voyant leurs gens revenir en grand désarroi, sortirent du lieu où ils étaient cachés, et à coups d'éperons vinrent se mettre entre le pont de la ville, la Pucelle et sa compagnie. Une partie d'entre eux tournèrent droit à la Pucelle ; ils étaient si nombreux que ceux de sa compagnie ne purent en réalité soutenir l'attaque, et dirent à la Pucelle : « Songez à rentrer dans la ville, ou, vous et nous, sommes perdus ! »

La prinse de la Pucelle. — Quand la Pucelle les eut ouï ainsi parler, elle leur dit très marrie : « *Taisez-vous, il ne tiendra qu'à vous qu'ils soient déconfits. Ne pensez qu'à frapper sur eux.* » Pour chose qu'elle dit, ses gens ne voulurent point la croire, et de force la firent retourner vers le pont. Quand les Bourguignons et les Anglais virent qu'elle revenait sur ses pas pour regagner la ville, ils se postèrent en grand nombre au bout du pont. Là se firent de grandes armes (*grands exploits*). Le capitaine de la place, voyant la grande multitude d'Anglais et de Bourguignons prêts à entrer sur son pont, dans la crainte de perdre la place à lui confiée, fit lever le pont de la ville et fermer la porte. La Pucelle demeura ainsi fermée dehors, n'ayant que peu de gens avec elle.

Quand les ennemis la virent en cet état, tous s'efforcèrent de la pren-

dre; elle résista très fort contre eux, et en la parfin elle fut prise par cinq ou six ensemble, les uns mettant la main sur elle, les autres sur son cheval, chacun d'eux disant : « Rendez-vous à moi, et baillez la foi ! » Elle répondit : « *J'ai juré et baillé ma foi à autre qu'à vous, et je lui tiendrai mon serment* » ; et en disant ces mots, elle fut menée au logis de Messire Jean de Luxembourg.

III

COMME LA PUCELLE FUT MISE EN PRISON. — Messire Jean de Luxembourg la fit garder en son logis trois ou quatre jours, et après cela, tandis qu'il restait au siège devant la ville, il fit mener la Pucelle en un château nommé Beaulieu, en Vermandois. Elle y fut détenue prisonnière l'espace de quatre mois ou environ[1]. Ensuite ledit de Luxembourg, par l'entremise de l'évêque de Thérouanne, son frère, chancelier de France pour le roi anglais, la livra, pour le prix de quinze ou seize mille saluts, comptés au même Luxembourg, au duc de Bedford, lieutenant en France du roi d'Angleterre, son neveu. La Pucelle fut ainsi mise entre les mains des Anglais, et menée au château de Rouen, où ledit Bedford faisait pour lors sa demeure.

Comme elle était en prison au château de Beaulieu, celui qui avait été son maître d'hôtel avant sa prise, et qui la servit en prison, lui dit un jour : « Cette pauvre ville de Compiègne que vous avez tant aimée, sera cette fois remise ès mains et en la subjection des ennemis de France », et elle lui répondit : « NON SERA, CAR TOUTES LES PLACES QUE LE ROI DU CIEL A RÉDUITES ET REMISES EN LA MAIN ET OBÉISSANCE DU GENTIL ROI CHARLES, PAR MON MOYEN, NE SERONT POINT REPRISES PAR SES ENNEMIS EN TANT QU'IL FERA DILIGENCE DE LES GARDER. »

COMME LA PUCELLE FUT JUGÉE A MORT EN L'AN MCCCCXXXI, LE XXIVe JOUR DU MOIS DE MAY[2]. — Le duc de Bedford, l'évêque de Thérouanne et plusieurs autres du conseil du roi d'Angleterre, avaient vu et connu les très grandes merveilles advenues à l'honneur et au profit du roi, par l'arrivée et les entreprises de la Pucelle. — Ainsi que je l'ai déclaré ci-dessus, ses paroles et ses faits semblaient miraculeux à tous ceux qui avaient été en sa compagnie. — Donc Bedford et les dessus nommés la tinrent en leurs

1. Le chroniqueur comprend sans doute dans ces quatre mois la captivité au château de Beaurevoir, dont il ne parle pas.

2. Perceval de Cagny vivait loin du drame de Rouen, qu'on prit tant de soin de dénaturer. — Le 24 mai eut lieu au cimetière de Saint-Ouen la scène de la prétendue abjuration. Ce fut le 30 mai que la sentence fut intimée à la Martyre, et qu'elle fut exécutée. Toute la phrase du chroniqueur, fort longue, est embrouillée et peu française. Le manuscrit primitif doit être mal reproduit.

prisons à Rouen. Très envieux de sa vie et de son état, ils la questionnèrent et la firent questionner de toutes les manières qu'ils purent et surent, désirant de tout leur pouvoir savoir trouver en elle et sur elle quelque semblant d'hérésie, soit en ce qu'elle se disait messagère de Dieu, soit en ce qu'elle se tenait en habit désordonné, vêtue en homme, chevauchait armée, et par paroles et par faits se mêlait de tous les faits d'armes que le connétable et les maréchaux pourraient et devraient faire en temps de guerre. Sur ces cas ils la prêchèrent, et en présence de plusieurs évêques, abbés et autres clercs, ils firent lire plusieurs articles contre elle ; en la parfin ils émirent leurs avis, et par eux elle fut jugée, et condamnée à être brûlée.

QUAND LA PUCELLE FUT ARSE. — On devine que pour une exécution de si grand cas, les gens de la justice du roi d'Angleterre à Rouen firent préparer un lieu convenable, et ordonnèrent tous les apprêts de justice, pour que cette exécution put être vue de très grand peuple. Ledit XXIVe jour de mai, environ l'heure de midi, la Pucelle fut amenée, le visage enveloppé, du château au lieu où le feu était prêt. Certaines choses furent lues en ladite place, et après, elle fut liée au poteau et brûlée. Ainsi l'ont rapporté ceux qui disaient l'avoir vu[1].

IV

Perceval de Cagny a continué sa Chronique jusqu'en 1438. Il peut être utile pour l'histoire de la Pucelle de recueillir les passages suivants :

« En l'an MCCCCXXXIII, le IV du mois de juin, le sire de La Trémoille qui avoit, SEUL ET POUR LE TOUT, le gouvernement du corps du roy, de toutes ses finances, et des forteresses de son domaine estant en son obéissance, fut pris par nuict au chastel de Chinon, le roi logé dedans. Fit cette prise le sire de Bueil ; à ce que l'on dit par l'ordonnance de la reine de Sicile et de Charles d'Anjou, son fils, à l'aide du sire de Gaucourt et d'autres. »

A propos du traité d'Arras, Cagny a encore un mot sur la Pucelle. La Pucelle prédisait ce traité lorsque le 17 mars elle répondait aux accusateurs de Rouen : « *Vous verrez que les Français gagneront bientôt une grande besogne, que Dieu enverra aux Français ; et tant qu'il branlera presque tout le royaume* ». Le retour du duc de Bourgogne au parti français produisit en effet un ébranlement dans tout le royaume. Les Anglais perdirent leur grand appui ; mais le tout-puissant duc mit à sa réconciliation des conditions fort onéreuses et très humiliantes pour

1. Ces derniers mots sont une protestation contre la fausse pucelle, qui faisait parler d'elle au moment où de Cagny écrivait.

le roi. Elles indignent le vieux serviteur des d'Alençon. Il écrit à cette occasion :

« Depuis que le roy s'en vint de la ville de Sainct-Denys, il montra si petit vouloir de se mettre sur (*en campagne*) pour conquérir son royaume, que tous ses chevaliers et escuyers et les bonnes villes de son obéissance s'en donnoient très grande merveille. Il sembloit à la plupart que ses plus proches conseillers étoient fort de son vouloir, et qu'il leur suffisoit de passer le tems et de vivre, surtout depuis la prise de la Pucelle, par laquelle le roy avoit reçu et acquis de très grands honneurs, et les biens cy-dessus déclarés, et cela uniquement par son moyen et ses bonnes entreprises. Le roy et ses conseillers, depuis ladite prise, se trouvèrent plus abaissés de bon vouloir que par avant ; si bien que pour que le roy put vivre et demeurer en son royaume, et s'y trouver en paix, aucun d'eux ne sut imaginer d'autre moyen que de pouvoir faire des appointemens avec le roy d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Le roy montra bien qu'il en avoit très grand vouloir, puisque il aima mieux donner très largement des héritages de la couronne et de ses meubles, que de s'armer et soutenir le faix de la guerre. »

Il écrit encore à la même date : « Comme on peut le voir par ce qui est écrit cy-dessus, le roy et les prochains de son conseil n'avaient pas grande volonté de s'armer et de faire la guerre de leur personne. Pour cela les seigneurs du sang du roy par deçà la Seine, les ducs d'Alençon et de Bourbon, et Messire Charles d'Anjou, s'en sont passés aisément. Ils ont entièrement laissé démener la guerre au comte de Richemont, connétable de France, et à de simples capitaines de grand courage et bon vouloir, nommés La Hire et Poton de Xaintrailles et autres, qui grandement à leur pouvoir ont soutenu le faix et la guerre du roy. »

En interrompant la mission de la Pucelle, le roi et ses conseillers ont attiré sur la France vingt ans de guerre, les humiliations du traité d'Arras avec ses suites, la période dite des « Écorcheurs », et empêché des faveurs qu'elle promettait.

LE GREFFIER DE LA ROCHELLE

REMARQUES CRITIQUES.

C'est près de trente ans après la publication de son grand ouvrage, que J. Quicherat édita la relation qui va suivre, d'abord dans la *Revue historique française*, et ensuite dans une plaquette tirée à soixante exemplaires. Voici comment le célèbre érudit nous fait connaître le document qu'il a tiré de la poussière des archives.

« C'est un extrait, fait au XVIe siècle, de l'un des registres depuis longtemps détruits de l'hôtel de ville de La Rochelle. Le manuscrit existe à la bibliothèque publique de La Rochelle. Il forme un cahier qui s'annonce sous ce titre : « *Extrait de la matricule des maires, échevins de la ville de La Rochelle, contenue au livre Noir estant en parchemin, dans lequel sont insérez les choses qui sont survenues de remarque et dignes de mémoire en chascune mairie, commençant en l'an mil cent quatre-vingt-dix-neuf, maire Robert de Montmiral* ».

Le texte fut soigneusement copié pour Quicherat par l'archiviste du département, M. de Richemont.

C'est une relation des gestes de la Pucelle, jusqu'à l'attaque contre Paris inclusivement, avec une mention en quelques lignes de la prise de la Pucelle, de sa captivité et de son inique supplice.

Il n'y a pas de doute possible, dit Quicherat, que la relation n'ait été faite par le greffier de l'hôtel de ville, durant le temps si court où Jeanne d'Arc était sur la scène, non pas au jour le jour, mais apparemment après la tentative infructueuse contre Paris. On aura ajouté plus tard le paragraphe sur la fin de l'héroïne.

La Rochelle fut une des villes les plus fidèles au parti national. Rien de plus émouvant que sa résistance au traité de Brétigny qui la livrait à l'Angleterre. Le passage du chroniqueur Froissard a été cité dans le précédent volume[1]. Charles VII encore dauphin y convoqua une assemblée des notables, où l'accident d'un plancher qui s'écroula sous le poids des assistants faillit le faire périr. La Rochelle envoya des secours pécu-

1. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 254.

niaires aux Orléanais assiégés, et la relation du greffier prouve qu'il y avait des Rochellois dans l'armée suscitée par le nom de la Pucelle. Il n'y a pas jusqu'à l'histoire de l'aventurière connue sous le nom de Catherine de La Rochelle qui ne prouve la patriotique ardeur qu'y suscita la Libératrice. Les séjours de Charles VII et de sa cour à Poitiers, à Chinon, à Bourges, permettaient aux bourgeois d'être particulièrement renseignés; et alors que le chroniqueur n'en fournirait pas la preuve, on serait autorisé à conclure que des relations officielles devaient y porter la connaissance des événements.

Le greffier a indiqué la suite des faits telle qu'elle se lit dans toutes les Chroniques; mais il y a ajouté des particularités que l'on ne trouve que chez lui. Telles sont le costume porté par la Pucelle à son arrivée à Chinon, la couleur de ses cheveux, déjà indiquée dans le roman de Philippe de Bergame, la particularité que Charles de Bourbon simulait d'être le roi lors de la première audience, l'écu de la Pucelle, la sommation faite à Talbot après la prise des Tourelles, la reddition de Suffolk à la Pucelle, le rôle de l'évêque Léguizé et de F. Richard dans la reddition de Troyes; le spectacle merveilleux dont les habitants de cette ville furent, ou crurent être, témoins lors de l'arrivée et du départ de l'armée du roi; la présence des ambassadeurs du duc de Bourgogne à Reims, signalée seulement par le récit de Pie II et la lettre des trois Angevins. Ce qu'il dit du fracas des machines de guerre des Parisiens à l'attaque de leur ville, et de l'innocuité de leurs traits, est curieux, conforme aux assertions de Perceval de Cagny, et réfute par avance ce qu'on lira plus loin dans le récit du Faux Bourgeois. On lit avec intérêt les pieuses réjouissances que firent éclater à la Rochelle les nouvelles de la victoire de Patay.

Il y a d'assez nombreux écarts dans la date des jours où se sont passés les faits. Rien ne fait soupçonner les résistances que la Pucelle une fois mise à l'œuvre a trouvées dans son parti, soit que le rédacteur les ignorât, soit que le respect de la bourgeoisie d'alors pour le roi et la noblesse les lui fasse passer sous silence. Il n'y a pas ombre de la fin de la mission à Reims, conception qui n'est affirmée dans les chroniques que par le *Journal du siège*, et contre laquelle tout proteste.

Jusqu'à quel point celui qui a fait l'extrait des registres du livre Noir, au XVI[e] siècle, a-t-il changé les expressions de l'original? n'aurait-il pas retranché quelques phrases? C'est ce qu'il est impossible de dire, mais il n'y a pas le moindre motif de soupçonner qu'il en ait altéré le sens.

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE JUSQU'A SON ENTRÉE A ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Arrivée de la Pucelle. — Son âge, son pays, son costume. — Vains efforts pour la tromper sur la personne du roi. — Explications qu'elle donne sur son passé.

II. — L'examen auquel elle est soumise ne révèle rien que de favorable. — Son amour de la confession et de la communion, son incroyable abstinence. — Elle émerveille les docteurs de Poitiers. — Gardée auprès de la dame Rabateau. — Détails sur l'épée de Fierbois. — Armée, elle excelle dans les exercices de la guerre, et spécialement le maniement du cheval. — L'écu de son étendard. — Sa lettre aux Anglais. — Sa sainte vie. — Son zèle à faire confesser la cour.

I

L'an de grâce mil quatre cent vingt et neuf fut maire de la La Rochelle honorable homme, sire Hugues Guibert.

Item. — Le XXIIIe jour dudit mois de février[1], vient devers le roi notre seigneur, qui était à Chinon, une Pucelle de l'âge de seize à dix-sept ans, née à Vaucouleurs en la duché de Lorraine[1] laquelle avait nom Jeanne et était en habits d'homme, c'est à savoir : pourpoint noir, chausses attachées[2], robe courte de gros gris noir, cheveux (*coupés*) ronds, et noirs, et un chapeau noir sur la tête. Elle avait en sa compagnie quatre écuyers qui la conduisaient. Quand elle fut arrivé audit lieu de Chinon, où, comme il est dit, le roi était, elle demanda à lui parler. Et alors on lui montra Monsg^r Charles de Bourbon, en feignant que c'était le roi ; mais elle dit aussitôt[3] que ce n'était pas le roi, et qu'elle le connaîtrait bien, si elle le voyait, encore que jamais elle ne l'eût vu[4]. Après l'on fit venir un écuyer en feignant que c'était le roi ; mais elle connut bien qu'il ne l'était pas ; et bientôt après le roi sortit d'une

1. La Pucelle partit de Vaucouleurs le 23 février et n'arriva à Chinon que le 6 mars. Ni Vaucouleurs, ni Domrémy ne relevaient du duché de Lorraine, mais bien, ecclésiastiquement, de l'évêché de Toul qui était comme le cœur des pays compris sous le nom de Lorraine. Le greffier aura confondu le diocèse et le duché. Ceux qui aujourd'hui disent évêque de tel département, ou curé de telle commune, commettent une faute encore plus inexcusable.
2. *Estachées.*
3. *Tantost.*
4. *Combien que oncques ne l'eust vu.*

chambre, et aussitôt qu'elle le vit, elle dit que c'était lui[1], et elle lui dit qu'elle était venue à lui de par le Roi du Ciel, et qu'elle voulait lui parler. Et raconte-t-on[2] qu'elle lui dit en secret certaines choses, dont le roi fut bien émerveillé.

Après, la Pucelle lui dit que s'il voulait faire ce qu'elle lui ordonnerait, il recouvrerait sa seigneurie, et les Anglais s'en iraient hors de son royaume. Le roi notre seigneur, bien émerveillé de la venue et du dire de cette Pucelle et de son état, la fit interroger d'où elle était, quelle avait été sa vie[3], et pour quelle cause elle était venue. Elle répondit qu'elle était dudit lieu de Vaucouleurs en Lorraine, qu'elle avait toujours gardé les brebis, et qu'en les gardant, lui étaient venus par plusieurs fois des visions et des avertissements[4] de venir par devers le roi notredit seigneur; que pour cette cause elle s'était mise en chemin et était venue de par le Roi du Ciel. Si le roi voulait faire ce qu'elle lui ordonnerait, les Anglais s'en iraient tous de son royaume, ou y mourraient; et il recouvrerait tout ce qu'il y avait perdu.

II

Le roi la fit aussi interroger par ceux de son conseil, tant clercs que laïques, pour savoir si on ne la trouverait point variant en ses paroles; mais elle fut trouvée en tel état qu'il n'était aucun seigneur, quel qu'il fût[5], qui pût rien découvrir contre elle, ni la reprendre de chose qu'elle dit.

Elle faisait sa confession chaque jour et recevait le corps du Seigneur, était femme de grande dévotion et de sainte vie, et buvait et mangeait si peu que rien[6].

La Pucelle demeura quelques jours à Chinon avec le roi notre seigneur, et après il s'en vint à Poitiers, et elle avec lui. A Poitiers le roi la fit interroger par clercs grands et excellents. Ils la trouvèrent si ferme, répondant si bien à tout ce qu'on lui demandait, que ceux qui lui parlaient en étaient tout émerveillés, et disaient tenir que son fait venait et procédait de Dieu.

Elle fut ensuite donnée en garde à la femme de Jean Rabateau, auprès

1. *Tantost qu'elle le vit, elle dit que c'estoit il.*
2. Et dit-on.
3. *De quoi elle avoit usé.*
4. *Advisions et admonestemens.*
5. *Tel fust-il.*
6. *Elle se fasoit à confesser chascun jour et recevoit Corpus Domini... et ne buvoit et mangeoit comme rien.*

de laquelle elle demeura quelque temps, durant lequel temps elle disait de merveilleuses choses, tout en poursuivant chaque jour le roi, pour qu'il assemblât ses gens, afin de faire lever le siège de devant Orléans.

Pendant qu'elle était à Poitiers, le roi, sur ses indications, lui fit faire une armure pour son corps[1]. Cette armure faite, elle demanda au roi d'envoyer un chevaucheur à Sainte-Catherine-de-Fierbois[2], querir une épée qui était dans un coffre[3] devant le grand-autel de l'église. Le roi y envoya aussitôt un chevaucheur qui demanda aux fabriciens[4] de l'église ladite épée. Ils répondirent qu'ils ne savaient de quoi on leur parlait[5]. Le chevaucheur leur dit de faire diligence pour la trouver, que le roi et la Pucelle le leur mandaient. Les fabriciens et le chevaucheur allèrent devant l'autel, et dans un vieux coffre qui, disaient les fabriciens, n'avait pas été ouvert depuis passé vingt ans, ils trouvèrent l'épée demandée. Le chevaucheur l'apporta à la Pucelle qui l'envoya à Tours pour y faire faire un fourreau d'ornement d'Église (*sic*).

La Pucelle étant à Poitiers prit ses armures aussitôt que son harnais fut prêt. Elle allait aux champs avec les gens de guerre, et elle courait la lance aussi bien et mieux qu'aucun homme d'armes qui y fût ; elle chevauchait les coursiers noirs, tels et si malicieux qu'il n'était nul qui osât en réalité les chevaucher[6] ; elle faisait tant d'autres merveilles que chacun en était tout émerveillé.

Elle fit faire à Poitiers son étendard, sur lequel était un écu d'azur; et au dedans de l'écu un colombeau blanc, qui tenait en son bec un rôle sur lequel était écrit : *De par le Roi du Ciel*[7].

Cela fait, elle écrivit aux Anglais du siège d'Orléans une lettre close, dans la forme qui suit...

Le texte est celui de la Chronique des Cousinot, page 74 ; au lieu de *vous bouter hors de France*, le greffier écrit : *vous bouter hors de toute France;* au lieu de *compagnons d'armes*, *gentils et vaillants*, il dit : *compagnons d'armes*, *gentils et vilains ; vilains* signifiait alors homme libre de la campagne ; les vilains étaient nombreux dans l'armée anglaise ; ils sont ici opposés à *gentils* qui signifie *nobles* ; ce texte nous semble préfé-

1. « Le roy par son ordonnance lui fit faire une arnais pour son corps ». Voir dans LACURNE la signification de *ordonnance* et de *harnais* au moyen âge.
2. Le texte porte *Sainte-Bradine d'Escobois*, d'après Quicherat.
3. « En unne arche devant le grand hostel (*sic*) de l'eglise ».
4. « Fabriqueurs ».
5. « Ne savoient que c'estoit ».
6. « Chevauchoit coursiers noirs, de tels et si malicieux qu'il n'estoit nul qui bonnement les osast chevaucher ».
7. « Et fit faire au dit lieu de Poitiers son estendard, auquel y avoit un escu d'azur, et un coulon blanc dedans ycelluy estoit, lequel coulon tenoit un role en son bec ou avoit escrit *de par le roy du Ciel* ».

rable. Nous le retrouverons dans d'autres Chroniques. Le greffier continue ainsi :

La Pucelle était de sainte vie. Elle se confessait bien souvent et recevait *Corpus Domini*, et le faisait faire au roi notre seigneur, et à tous les chefs de guerre, et à leurs gens.

CHAPITRE II

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Préparation du ravitaillement d'Orléans. — Introduction sans obstacle d'un double convoi par la Sologne et par la Beauce. — Prise de la bastille Saint-Loup.

II. — Préparation religieuse à l'assaut contre la bastille des Augustins. — Conquête de la bastille. — Le lendemain, conquête des Tourelles. — Les défenseurs : Glacidas; noyade. — Longueur de l'assaut; émerveillement des guerriers après une conquête qui semblait impossible. — Attitude de la Pucelle. Son courage malgré une grave blessure. — Sommation à Talbot. — Départ des Anglais. — Processions à La Rochelle.

I

Après qu'elle eut écrit aux Anglais ces lettres closes, elle fit ses dispositions[1] pour aller ravitailler la cité d'Orléans et s'y rendre en personne. Étaient avec elle Mons[gr] de Rais, M. le bâtard d'Orléans, La Hire, et plusieurs autres seigneurs et gens de guerre. Elle fit tant qu'elle y entra, et y fit entrer, le mercredi huitième[2] jour de mai, l'an MCCCCXXIX, grande quantité de vivres. Elle-même et lesdits seigneurs y entrèrent, sans que les Anglais sortissent de leurs retranchements, et y missent aucun empêchement.

Quand elle fut entrée dans la ville[3], elle fit retourner les seigneurs à Blois querir le reste des vivres qui y avaient été laissés, et leur ordonna de les mener hardiment par la Beauce et de n'avoir pas peur ; car ils ne trouveraient personne qui se mît à leur traverse. Les seigneurs allèrent à Blois, amenèrent ce qui restait des vivres par la Beauce, sans que les Anglais se montrassent. Par ces vivres les bonnes gens d'Orléans furent tout réconfortés; car ils en avaient bien nécessité.

Les vivres ainsi entrés, la Pucelle, les seigneurs et les gens de guerre,

1. *Elle fit son ordonnance.*
2. Date inexacte, ainsi que la plupart de celles qui suivent. Le 8 mai, c'était la levée du siège d'Orléans ; Jeanne y entra le vendredi 29 avril.
3. Le fait se passa avant qu'elle y entrât.

allèrent devant la bastide Saint-Loup, la prirent de force et par assaut ; et il y mourut bien sept-vingts Anglais (140).

II

Item. — Le vendredi qui suivit, dixième jour (6) de mai, la Pucelle prit ses dispositions [1] pour assaillir le boulevard du pont et le couvent [2] des Augustins ; et de fait elle y alla avec les seigneurs de sa compagnie. Après qu'ils eurent entendu la messe avec leurs gens, et se fussent confessés sur l'ordre de la Pucelle, elle fit crier et publier à son de trompe : « A l'assaut ! » et ils s'emparèrent promptement du couvent des Augustins.

Le lendemain ils prirent aussi, à la suite d'un bel assaut, le boulevard du bout du pont, où il y avait bien de six à sept cents hommes d'armes, ayant pour chef Glacidas, lieutenant du comte de Salisbury [3]. Ce Glacidas, en se retirant dans une tour, tomba dans la Loire, et il en tomba bien avec lui deux ou trois cents de sa compagnie, le pont par lequel ils fuyaient étant venu à rompre : les autres furent tués, ou faits prisonniers.

L'assaut dura bien cinq heures. Parmi nos gens il ne mourut qu'un champion. Les seigneurs et tout le peuple furent bien émerveillés de cette victoire ; car le boulevard était si fort que l'on tenait que tout le monde n'aurait pu le prendre sur les Anglais qui le défendaient, tant qu'ils auraient eu des vivres, à moins cependant que ce ne fût par grâce et puissance divine.

A cet assaut la Pucelle était armée tout à blanc [4], son étendard dans une main, son épée dans l'autre. Elle y fut blessée d'un trait dans la poitrine, mais elle n'en partit pas pour cela, et n'en fit compte, encore que ceux qui en furent les témoins et la virent ôter le trait, aient dit qu'elle saigna grandement et qu'elle était bien blessée.

Ce nonobstant, elle manda au comte de Talbot, qui tenait la bastide du côté de la Beauce, de s'en aller de par Dieu, et qu'en tout cas [5], elle ne le trouvât pas le lundi matin suivant, sans quoi il lui en prendrait mat. Talbot quitta ladite bastide le dimanche matin, et s'en alla en d'autres forteresses anglaises qui étaient autour d'Orléans. Les Anglais

1. *Fit son ordonnance.*
2. *Le dit hostel.*
3. Il faudrait plutôt dire successeur dans le commandement.
4. *Armé à blanc, en blanc*, se disait d'un guerrier qui n'avait sur ses armes aucune espèce d'ornement, peinture, armoirie. (LACURNE.)
5. *Et comment qu'il fust.*

laissèrent leurs bombardes, canons, artillerie et autres machines de guerre, et une grande provision de vivres; tout fut amené à Orléans.

A l'annonce de ces nouvelles, l'on fit à La Rochelle, deux fois dans la semaine, de générales et dévotes processions.

CHAPITRE III

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

SOMMAIRE : I. — Le greffier affirme à tort que le roi se rendit à Orléans avec la Pucelle. — Siège de Jargeau. — Suffolk ne veut se rendre qu'à la Pucelle. — Nombre des défenseurs de Jargeau, d'après Suffolk. — Reddition de Baugency. — Les conditions.

II. — Victoire de Patay, les morts et les prisonniers. — Le nombre des combattants de l'armée française, d'après une lettre du roi. — Détails intéressants sur la manière dont on rendit grâces à Dieu à La Rochelle.

I

Item. — Après ces événements, la Pucelle s'en alla vers le roi pour le prendre et l'amener à Orléans. Elle demeura quelques jours avec lui, et quittant de nouveau Orléans [1], elle ella mettre le siège devant Jargeau, où étaient le comte de Suffolk, le comte de la Poule, et d'autres seigneurs anglais, à grande puissance.

Aussitôt que la Pucelle fut devant Jargeau, le comte de Suffolk en sortit pour aller vers Monsr le bâtard d'Orléans lui demander que l'on ne donnât pas l'assaut à la ville, et qu'il la rendrait [2]; mais, ce nonobstant, la place fut assaillie par l'un des côtés sur l'ordre de la Pucelle, et fut promptement prise d'assaut le vendredi x^{e} jour de juin (*le dimanche* 12) de l'an MCCCCXXIX.

Quant le comte de Suffolk vit que la ville était prise, et que Monsr d'Alençon qui y était [3], et d'autres seigneurs voulaient le faire prisonnier, il dit qu'il ne se rendrait pas à eux, dût-il être mort; et il cria à haute voix : « Je me rends à la Pucelle qui est la plus vaillante femme du monde, et qui doit tous nous subjuguer et mettre à confusion ». Et, de fait, il vint à la Pucelle et se rendit à elle; et ledit comte de la Poule fut remis prisonnier à mondit seigneur d'Alençon.

1. Le chroniqueur a l'air d'indiquer que le roi vint à Orléans, ce qui est une erreur.
2. C'était un piège. Il attendait du secours.
3. Il avait le titre de généralissime, et à ce titre le comte de Suffolk fut remis entre ses mains.

A ladite prise mourut messire Alexandre de la Poule, et bien de cinq à six cents Anglais, et les autres furent faits prisonniers. Le comte de Suffolk, après qu'il se fut ainsi rendu, attesta et affirma par serment qu'il y avait dans Jargeau cinq cents chevaliers, écuyers et autres gens d'armes des meilleurs de toute l'Angleterre, et deux cents archers d'élite aussi, des meilleurs d'Angleterre.

Cela fait, la Pucelle et les seigneurs susnommés allèrent mettre le siège devant Baugency où se trouvaient de quatre à cinq cents Anglais, qui remirent bientôt la place en la main du roi, et en sortirent[1] à la condition de ne pas s'armer contre le roi jusqu'à un certain temps.

II

Aussitôt après que ladite reddition fut faite, ce qui fut le XVIIIe jour de juin, Talbot, Fastre (*Fastolf*), Hongrefort, Remston de Galles, d'autres capitaines et plusieurs Anglais qui étaient nouvellement arrivés sur la Loire, jusques au nombre d'environ trois cents combattants (*trois mille et plus*), quittèrent la place, et dans leur fuite furent poursuivis par nos gens, si bien que prisonniers ou morts il en resta sur place plus de deux mille six cents. Il n'échappa aucun des chefs anglais que tous ne fussent pris.

Nos gens étaient bien seize mille combattants et plus, ainsi que sur ces choses[2] le roi notredit seigneur l'écrivit à Mons[r] le maire et à Mess[rs] de La Rochelle, gens d'église et autres.

Ces lettres reçues, M. le maire s'en alla incontinent en l'église Saint-Barthélemy (*Saint-Bertommé*) de cette ville, où se rendirent le plus grand nombre de messieurs les bourgeois. Là il fut ordonné de faire promptement sonner les services par toutes les églises de la ville, que chacun s'assemblât en l'église de sa paroisse pour y remercier Notre Seigneur des nouvelles reçues, en chantant le *Te Deum laudamus*, et par d'autres prières et oraisons; que ce même jour au soir feux nouveaux fussent faits par les carefours de la ville, et qu'il y eût le lendemain générale et dévote procession en l'église Notre-Dame de Losne. Il fut fait ainsi qu'il avait été ordonné; et aux petits enfants il fut donné à chacun une fouace [3], pour que devant ladite procession, ils criassent à haute (*pleine*) voix : *Noël! Noël!*

1. *S'emparent d'icelle*, probablement pour *s'en partirent*.
2. *Ainsi que ces choses le roy nostre dit S[r] écrivit*.
3. *Fouace*, galette faite de fleur de farine cuite sous la cendre. (LACURNE.)

CHAPITRE IV

CAMPAGNE DU SACRE.

SOMMAIRE : I. — Arrivée devant Troyes et résistance. — Détails non rapportés ailleurs sur la médiation et le rôle de l'évêque ; sur le F. Richard ; sa première entrevue avec la Pucelle, et ce qu'il en dit aux habitants. — Soumission et excuses des Troyens. — Conditions faites par le roi. — Ordre très sévère de respecter biens et personnes. — Soumission de plusieurs villes. — Ce que, du haut des remparts, les Troyens voyaient à la suite de l'armée royale.

II. — Le sacre. — Solennité. — Les pairs ecclésiastiques et laïques. — Manière dont la sainte ampoule est apportée. — Durée de la cérémonie : enthousiasme universel. — La Pucelle près du roi. — Dignités conférées. — Le duc de Bourgogne à Laon ; ses ambassadeurs et ses perfides propositions à Reims.

I

Après cette victoire, le roi notre seigneur, la Pucelle et les seigneurs qui étaient en leur compagnie, prirent leur chemin pour aller à Reims afin d'y accomplir le sacre et le couronnement. Ils arrivèrent devant la ville de Troyes, le VIII[e] jour de juilllet de même an MCCCCXXIX. L'armée défila joignant les murs de la cité, et alla se loger en ses tentes tout autour. A l'arrivée, les hommes d'armes de la garnison jetèrent deux ou trois pierres de canon qui ne firent nul mal. La plupart des habitants de la ville étaient sur les remparts pour voir passer le roi, sans faire aucun semblant de vouloir se défendre [1].

Le lendemain l'évêque vint vers le roi lui faire la révérence et excuser les habitants, en disant qu'il ne tenait pas à eux que le roi ne fût entré dans leur ville à son plaisir, que le bailli et les hommes de la garnison les avaient gardés et empêchés d'ouvrir leurs portes ; mais qu'il lui plût d'avoir patience jusqu'à ce que lui, évêque, eût parlé à ces mêmes habitants, et qu'il espérait, qu'aussitôt après qu'il leur aurait parlé, ils feraient ouverture et lui rendraient toute obéissance, de telle manière qu'il en serait content. Ce à quoi le roi consentit. L'évêque, rentré dans la ville, remontra aux citoyens comment le roi, leur souverain seigneur, était en personne devant leurs murs, accompagné d'une sainte Pucelle que Dieu lui avait envoyée pour être à sa suite le mener sacrer, et le remettre en

1. Les autres chroniqueurs parlent autrement que le Greffier, qui cependant nous donne sur l'évêque et le F. Richard des détails que l'on ne trouve pas ailleurs. Quand tous les documents auront été produits, ils seront rapprochés et discutés.

sa seigneurie, et qu'il était d'avis et leur conseillait de lui ouvrir et de lui faire obéissance, ainsi que raison était et qu'ils y étaient tenus. A quoi le bailli et ceux de la garnison opposèrent grande contradiction; mais néanmoins tous ceux de la ville étaient d'accord avec leur évêque.

Pendant que l'évêque traitait avec le bailli et avec ceux de la garnison, un saint prud'homme, Cordelier, en qui tous ceux de la ville et du pays avaient grande foi et confiance, sortit de la ville pour aller voir la Pucelle. Sitôt qu'il la vit, et d'assez loin, il s'agenouilla devant elle; et quand la Pucelle le vit, elle s'agenouilla pareillement devant lui; ils se firent l'un à l'autre grand accueil et grande révérence, et parlèrent longtemps ensemble.

Quand ils se furent séparés, le Cordelier rentra dans la ville et prêcha très grandement au peuple, en le pressant de faire son devoir envers le roi, lui remontrant comment Dieu dirigeait son fait[1], et lui avait baillé pour l'accompagner et le conduire à son sacre une sainte Pucelle, qui, comme il le croyait fermement, savait autant, et avait aussi grande puissance de savoir les secrets de Dieu que saint qui fût en paradis, après saint Jean l'Évangéliste; que, si elle voulait, elle avait assez de puissance pour faire entrer tous les gens d'armes du roi en la ville pardessus les murs, en quelque manière qu'elle voudrait, et plusieurs autres choses. Incontinent tous crièrent à vive voix : « Vive le roi Charles de France! »

Quelques-uns de ceux de la ville vinrent vers le roi lui faire obéissance pour toute la cité et lui crier merci (*pardon*), le suppliant de vouloir bien avoir la ville pour recommandée, de sorte qu'elle ne fût point pillée ni ravagée [2], excusant les habitants par ce qui a été dit, l'assurant que toutes les fois qu'il lui plairait, il entrerait chez eux à telle puissance qu'il voudrait.

Le roi fut content de ces offres; il ordonna que tous ceux qui composaient la garnison qui voudraient s'en aller s'en allassent, et que ceux qui voudraient demeurer demeurassent. Il leur pardonnait. Quelques-uns s'en allèrent; la plupart restèrent, et le roi, pour éviter tout dommage et tout pillage, défendit que nul n'entrât dans la ville sans congé. Le dimanche, le lendemain, le roi y entra à toute puissance, et fit crier, sous peine de la hart, que personne ne fût si hardi que d'entrer dans les maisons et de rien prendre contre le gré et la volonté des possesseurs; puis il s'en retourna sous sa tente où il passa toute la journée. Ceux de la ville envoyèrent vers lui grands présents en vivres et autres choses.

1. « Advisait son fait ».
2. *Ny destruitte*; *destruit* dans le langage du temps a le sens de « ravager », encore plus que celui de « anéantir ».

Le lendemain lundi, qui fut le XI[e] du mois, le roi alla ouïr la messe en ville, et là ceux de Reims, de Châlons [1] et d'autres bonnes villes, vinrent lui promettre obéissance. Ceux de Reims disaient que depuis longtemps [2] ils attendaient sa venue à grande joie.

Incontinent après la messe le roi partit pour Châlons, sans boire ni manger. Quand le roi fut passé avec tous ses gens, ceux de la ville qui étaient sur les murailles virent une grande compagnie de gens d'armes, — ils étaient bien de cinq à six mille, — tous casque en tête [3], ayant chacun une lance devant, un fanon blanc en leur main, qui suivaient le roi, comme à la distance d'un trait d'arc; ils les avaient vus pareillement à l'arrivée devant la cité. Sitôt que le roi eût disparu [4], ils ne surent ce qu'ils devinrent.

II

Le XVII[e] jour du même mois de juillet, le roi fut sacré et couronné en la ville de Reims; et c'était fort belle chose de voir le mystère; car il fut aussi solennel, et l'on trouva toutes choses, comme habits royaux, et tous autres objets à lui nécessaires, aussi bien appointés pour l'accomplir, que si le roi l'eût mandé un an d'avant. Il y eut tant de gens que c'était chose infinie, et (*infinie aussi*) la grande joie que chacun en avait.

MM. le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendôme, les frères de Laval, de La Trémoille et de Gaucourt, y furent en habit royal [5]. Mgr d'Alençon fit habiller le roi. Lesdits seigneurs représentèrent les pairs de France. Mgr d'Albret tint l'épée devant le roi durant ledit mystère. Les pairs de l'Église y étaient avec leurs mitres et leurs croix; Messieurs les évêques de Reims et de Châlons qui sont pairs; et au lieu des autres, les évêques de Sens (*de Séez*) et d'Orléans et deux autres prélats.

Pour aller querir la sainte ampoule en l'abbaye de Saint-Rémy, pour l'apporter à la grande église de Notre-Dame, où fut fait le sacre, furent ordonnés le maréchal de Boussac, les seigneurs de Rais, Graville et La Hire avec leur quatre bannières, que chacun portait en sa main. Tous quatre étaient armés de toutes pièces, à cheval, bien accompagnés, pour conduire l'abbé dudit lieu qui apportait ladite ampoule. Ils entrèrent à cheval en

1. C'est contraire au récit de Rogier, que l'on verra plus loin, au moins pour Reims.
2. *Que pié ça*, « depuis longtemps ». (LACURNE.)
3. *Tous armés en chef.*
4. *Sitost que le roi fut bougé.* « *Sortir d'un lieu* » est une des acceptions de ce mot. (LACURNE.)
5. *Qui convient au roi*, « somptueux »; ainsi il est dit: « Les habits des capitouls de Toulouse sont appelés habits royaux ». (LACURNE.)

ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur, et après le sacre ils la reconduisirent en même état à l'abbaye.

Le sacre dura depuis neuf heures jusques à deux heures après mi-jour; et à l'heure que le roi fut sacré, et aussi quand on lui assit la couronne sur la tête, tout homme criait « Noël! », et trompettes sonnaient en telle manière qu'il semblait que les voûtes de l'église dussent fendre.

Durant le mystère, la Pucelle se tint toujours joignant le roi, tenant son étendard à la main; c'était fort belle chose de voir les manières que tenait le roi, et aussi la Pucelle.

Ce jour, les frères de Laval furent faits comtes par le roi, et le seigneur de Rais fut fait maréchal; le roi fit aussi plusieurs chevaliers, les seigneurs en firent pareillement, tant qu'il en eut bien trois cents nouveaux.

Le duc de Bourgogne, qui après avoir été à Paris, était venu à Laon, envoya, le même XVIIe jour de juillet, en ce même lieu de Reims, une ambassade pour traiter son appointement (*sa réconciliation*); mais cette ambassade n'était que dissimulation et dans la pensée d'amuser le roi, qui était disposé d'aller tout droit à Paris.

CHAPITRE V

CAMPAGNE APRÈS LE SACRE.

SOMMAIRE : I. — Le roi devant Paris. — Escarmouches, attaques; blessure de la Pucelle. — Retraite. — Matériel de guerre des Parisiens, et miraculeuse préservation des assiégeants. — Terreur à l'intérieur de la ville. — Le roi se retire faute de vivres : dispositions préalables. — Prise et reprise de Château-Gaillard.
II. — Martyre de la Pucelle.

I

Après que le roi fut ainsi couronné, lui, la Pucelle et son armée s'en vinrent devant la ville de Paris, et le long du chemin, plusieurs châteaux et forteresses se rendirent au roi. Le roi et son armée demeurèrent devant la ville de Paris durant quelques jours, pendant lesquels la Pucelle et grand nombre de nos gens *entrent et passent en ladite ville et y donnent de grands assauts*[1] (*sic*); mais ils se retirèrent à cause de la

1. Il n'est pas possible que le Greffier ait voulu dire que les assiégeants sont entrés dans Paris. Il faut vraisemblablement sous-entendre les faubourgs, les environs de Paris. Le mot *ruhes*, qui vient un peu plus bas, doit, ce semble, être pris dans le sens de fossés. On voit au reste que le greffier rochelois connaissait mal cette partie de l'histoire de la Libératrice.

nuit, lorsque la Pucelle qui était ès dites *ruhes* (*dans les fossés*) fut blessée à la jambe; elle fut promptement guérie.

Il est vrai que c'était très merveilleuse chose que le grand nombre de canons et de coulevrines que ceux de Paris tiraient contre nos gens: mais jamais homme n'en fut ni blessé ni tué, du moins qu'on ait pu le savoir, si ce n'est Jean de Villeneuve, bourgeois de La Rochelle, qui fut tué d'un coup de canon. Il advint que plusieurs de nos gens furent frappés desdits canons, mais sans en recevoir aucun mal. Ils ramassaient les pierres qui les avaient atteints, et les montraient à ceux qui étaient sur les murailles.

Les bourgeois de Paris, pas plus que les Anglais et les Bourguignons qui étaient avec eux, ne furent pas si hardis que de tenter une sortie contre nos gens. Tant que le roi notre seigneur fut devant Paris, les habitants avaient si grande peur que lorsque la Pucelle et nos gens donnèrent l'assaut, ils s'enfuyaient dans les églises, pensant que la ville était prise. C'est ce que plusieurs religieux, et d'autres qui se trouvaient alors à Paris, rapportèrent au roi notre seigneur.

Le roi, par manque de vivres, s'en retourna les renouveler sur la rivière de Loire, laissant le plus grand nombre de ses gens en garnison dans les villes, les châteaux et places qu'il avait pris, pour continuer la guerre et opposer[1] leurs fortifications à ceux de Paris.

Item. — Bientôt après, La Hire et ses gens prirent par escalade le château de Gaillard, château très fort dans lequel Mgr de Barbazan était prisonnier. Il fut délivré et s'en vint devers le roi. Mais, quelque temps après, les Anglais vinrent assiéger le dit château, et parce qu'il n'y avait pas de vivres, le château se remit en l'obéissance du roi (des Anglais).

II

Les lignes suivantes ont été probablement ajoutées:

Item. — Les Bourguignons et les Anglais mirent le siège devant Compiègne où était la Pucelle. Dans une sortie qu'elle fit, elle fut prise et remise prisonnière à Mgr Jean de Luxembourg qui la bailla aux Anglais. Ceux-ci, après l'avoir tenue quelque temps en prison, la firent brûler à Rouen en Normandie sur faux témoignages et fausses accusations.

1. *Pour tenir bastides à ceux de ladite ville de Paris.*

LA CHRONIQUE DE TOURNAY

REMARQUES CRITIQUES.

Tournay, la première capitale de Clovis, fut durant de longs siècles une ville des plus fidèles au sentiment français. Elle l'était en particulier au temps de Jeanne d'Arc. La Libératrice écrivit plusieurs fois à Tournay, et, durant sa prison, — on le verra ailleurs, — elle fit appel à la générosité de ses habitants, et les pria, non vainement, de venir en aide à sa détresse. Les habitants avaient d'autant plus de mérite de rester fidèles à la cause française que leur évêque, Jean de Thoisy, était un des tenants les plus décidés de la cause bourguignonne, et résidait auprès du duc Philippe, en qualité de chancelier.

Tout ce qui concernait le parti français était l'objet d'un intérêt à part dans une ville qui consentait à s'isoler de toutes les autres, pour s'attacher à un prince avec lequel elle ne pouvait correspondre qu'à travers cent lieues de pays ennemi. L'attachement au roi de France grandissait de tous les sacrifices faits par la population pour acheter du duc de Bourgogne une paix payée fort cher et troublée par ses partisans.

Tournay avait son chroniqueur officiel. Cela résulte de la résolution suivante prise le 7 janvier 1399, et ainsi rapportée par M. Vandenbroeck: « Les chefs des consaux sont chargés d'aviser comment les chroniques de la ville seront mises et escriptes en autres fourmes qu'elles ne sont, par Frère Mathieu du Val, en lui faisant satisfaction raisonnable[1] ». Le Frère du Val a-t-il repris les Chroniques à partir de la guerre des Flandres en 1204, et les a-t-il conduites jusques en 1455? Il aurait dû tenir longtemps la plume, car c'est la durée de la Chronique dont un extrait va être donné. Le manuscrit se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 19 684.

Il fut imprimé dans le troisième volume des *Chroniques de Flandres*, par le chanoine de Smet, pénitencier de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, sous la direction de la Commission royale de l'Histoire de Belgique.

Les Chroniques belges publiées par cette Société comprennent près de

1. Extrait analytique des registres des consaux de Tournay, t. I, p 48.

cent volumes, in-quarto, fort épais. Le chanoine de Smet éditait celle de Tournay en 1856. Les pages qui ont trait à notre héroïne ont été assez peu connues en France, ainsi que les autres Chroniques du vaste recueil, que l'on verra plus loin.

Quicherat, à l'affût de tout ce qui regarde Jeanne d'Arc, n'en parla, à ma connaissance, qu'en 1882 dans la *Revue historique*. L'éditeur du *Double Procès* trouve que les pages de la Chronique de Tournay sont d'une *remarquable exactitude*, jugement que l'éditeur belge étend à tout le règne de Philippe le Bon. Elles renferment cependant une grosse erreur, comme on le verra, sur le lieu d'origine de la Pucelle, et sur sa condition de servante.

Il y a disproportion dans l'histoire de l'héroïne. Convenablement étendue jusqu'à la délivrance d'Orléans, elle court ensuite sur tout le reste. On trouve dans la première partie le jugement porté, par les examinateurs de Jeanne, mieux exposé que dans les résumés que l'on en donne ailleurs, ainsi que la lettre aux Anglais, avec quelques variantes; ce qui prouve la large diffusion de ces deux pièces, qui promulgaient les lettres de créance de l'envoyée du Ciel et l'objet de sa mission. Le jour du départ de Blois, l'étendue du convoi, la déception de la Pucelle sur la rive gauche de la Loire, la réception que lui fit le roi après la retraite des Anglais, y sont exposés avec certains détails omis dans toutes, ou presque toutes les autres Chroniques. La partie plus brève renferme des assertions de toute gravité, telles que la facilité avec laquelle Charles VII, en obéissant à la Pucelle, aurait pu conquérir tout son royaume, la résolution avec laquelle après le sacre Jeanne se porta sur Paris, la trahison qui fit échouer son attaque, l'amertume de son âme en voyant sa mission entravée par ceux qui devaient en bénéficier. La Chronique se termine par une accusation dont la gravité surpasse toutes les autres, puisque, d'après elle, certains seigneurs de la cour de Charles VII auraient été d'accord avec les Anglais pour faire mourir l'envoyée du Ciel.

On trouvera aux *Pièces justificatives* [B] le texte même de la Chronique de Tournay.

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE JUSQU'AU DÉPART POUR ORLÉANS.

Sommaire : I. — Conquêtes des Anglais en France et impuissance des Français à les arrêter. — Instant recours du roi au Ciel. — Les Anglais devant Orléans. — Ils veulent réduire par la famine la ville qu'ils ne peuvent emporter de vive force. — Circonvallation et contrevallation. — Les Orléanais réduits à l'extrémité. — Leurs supplications au Ciel.

II. — Faiblesse de l'instrument choisi par Dieu pour mettre fin à tant de maux, et les raisons de pareil choix. — Erreurs du chroniqueur sur le lieu de naissance de la Pucelle et sa première condition. — Les déclarations de la Pucelle au roi. — Incrédulité de celui-ci. — Il s'entoure de conseils. — Réponse à la consultation et conduite à tenir. — Les motifs. — L'examen le plus attentif ne découvre que bien dans la Pucelle. — Des prodiges ont signalé sa naissance et sa vie. — Le roi se prépare à la mettre à l'œuvre.

III. — La lettre de la Pucelle aux Anglais.

I

En cette année mil quatre cent vingt-huit, les Anglais étaient avec de grandes forces au pays de Gascogne, faisant la guerre à tous les pays d'alentour. Ils la faisaient spécialement devant Blois et Orléans, où plusieurs villes et forteresses tenaient le parti du roi de France. Le roi se tenait pour lors à Chinon, avec une belle compagnie d'hommes d'armes, pour défendre son pays et résister aux Anglais, ses adversaires. Étaient en sa compagnie le maréchal de Boussac, Mgr de Gaucourt, Mgr de Rais, La Hire, et plusieurs autres gentilshommes, et grand nombre d'hommes d'armes soudoyés, défendant le pays contre lesdits Anglais.

Mais quelque résistance qu'ils fissent ou pussent faire, leurs adversaires prévalaient et conquéraient toujours du pays; ce qui était une grande douleur pour le roi. Rien ne pouvait l'aider, parce que l'heure n'était pas venue où Dieu voulait le mettre hors d'opprobre et de misère. Il faut présumer et croire que quelques péchés des princes, ou des peuples, retardaient le secours de Dieu, le roi requérant toujours ce secours et cette aide, mandant souvent aux collèges des églises cathédrales de son royaume de faire des processions, d'exhorter le peuple à s'amender, de prier pour lui et son royaume, considérant et ramenant en sa mémoire que maux de guerre, mortalité et famine, sont les verges avec lesquelles Dieu punit les énormités du peuple, ou des princes.

Les Anglais donc, s'efforçant de réduire tout le pays à leur obéissance,

formèrent une grande armée, et vinrent assiéger la ville et cité d'Orléans. Ils furent longtemps devant ses murs, faisant beaucoup de maux aux pays d'alentour, en même temps qu'ils livraient plusieurs et assauts à la ville, avec leurs canons, veuglaires, serpentines, et autres instruments de guerre; mais ceux de la ville se défendaient si puissamment et vaillamment qu'ils n'y gagnaient rien, sinon la perte de leurs gens. Voyant qu'ils ne pouvaient pas se rendre maîtres de la ville par assaut, et qu'ils éprouvaient de grandes pertes, ils se ravisèrent, et résolurent de la prendre par famine.

Pour ce faire, ils creusèrent des tranchées, élevèrent des bastilles afin d'enclore la ville, et de s'enclore eux-mêmes contre les courses de leurs ennemis. Ils ne laissèrent passer ni par terre, ni par eau, nulle marchandise, nuls vivres, dont les assiégés pussent se sustenter ou s'aider. Ceux-ci, se voyant en si pressant danger et conservant peu d'espérance d'être secourus par autre que par Dieu, se retournèrent vers lui, le requérant, par sa bonté et sa miséricorde, qu'il lui plût de leur être propice, dans la mesure où il voyait que le demandait leur nécessité. Souvent, durant toute la durée dudit siège, ils faisaient des processions et de dévotes prières, sollicitant l'aide de la miséricorde de Dieu.

II

Quand il plut à Dieu d'ouïr les prières, tant du roi de France que de ceux d'Orléans et des autres ville du royaume, lorsque sa volonté fut de les aider et secourir, et de les tirer de l'opprobre où ils étaient plongés, il n'excita pas et n'enhardit pas le courage des hommes robustes et exercés à la guerre, à faire tomber des épaules le fardeau et le poids de tant de calamités et de misères; il ne voulait pas qu'ils pussent penser que d'eux venait la victoire. Voulant leur montrer que toute force vient de lui, qu'il fait merveilleusement et miraculeusement toutes ses œuvres, il anima et enhardit un faible corps de femme, qui toute sa vie avait vécu en pureté et chasteté, sans que jamais on eût pu lui reprocher aucun mal, ou l'en soupçonner. Cette femme se nommait Jeanne. Elle était de Lorraine, d'une petite ville dite Mareuille, sise entre la cité de Metz et le Pont-à-Mousson, distante de deux lieues de ladite cité, et trois dudit Pont [1]. Cette Jeanne avait longtemps demeuré et servi en une métairie de ce lieu.

1. C'est la plus grosse erreur d'une Chronique d'ailleurs bonne. L'auteur se trompe aussi s'il veut dire que Jeanne avait été en service chez des étrangers. Elle n'avait servi que son père.

Quand il plut à Dieu d'intervenir pour réconforter le royaume de France, ladite Jeanne, vers l'entrée du carême de l'an dessus dit (v. st.), comparut devant le roi alors à Chinon, en habit d'écuyer. Elle déclara être vierge, envoyée par Dieu pour mettre sous les pieds et expulser par les armes les Anglais, s'ils ne voulaient pas volontairement sortir du royaume, et dans peu de temps le mener sacrer et couronner à Reims, malgré tous ses haineux et mortels ennemis.

Le roi, entendant les paroles et les promesses d'une jeune fille qui n'avait pas les habits de son sexe, les tint pour vaines et sans portée, et n'y ajouta pas foi. Jeanne maintint ses paroles, observant que l'aide de Dieu dont elle était l'envoyée ne doit pas être refusée, mais joyeusement acceptée. Le roi alors, en prince sage et prudent, qui espérait toujours quelque secours de la grâce de Dieu, se remémorant qu'anciennement des femmes, telles que Judith et d'autres, avaient fait des merveilles, assembla son conseil et d'autres clercs, afin que la chose étant discutée et débattue dans de bonnes et mûres délibérations, il pût savoir si l'on pouvait conjecturer et avoir quelque espérance que l'aide de Dieu arrivait par cette femme. Les clercs et le conseil discutèrent la matière par plusieurs et diverses journées; et considérant, sachant que les œuvres de Dieu surpassent notre science, que plusieurs fois il avait envoyé aux siens de merveilleux et miraculeux secours, tirèrent leurs conclusions, et répondirent au roi, en cette manière :

« Très cher Sire, la matière qu'il vous a plu de nous déclarer et de soumettre à nos délibérations, passe l'entendement humain; il n'est personne qui puisse en juger et en décider, car les œuvres de l'unique et souverain Seigneur se diversifient et sont insondables ; mais attendu la nécessité de votre très digne et excellente personne, et aussi la nécessité de votre royaume ; considéré les prières continues de votre peuple espérant en Dieu, et les prières de tous les autres amants de la paix et de la justice, répétant que l'on ne sait la volonté du Seigneur, il nous semble être bon que vous ne rejetiez pas et ne dédaigniez pas la Pucelle, qui se dit envoyée de Dieu pour vous aider et vous secourir, encore que ses promesses dépassent œuvre humaine [1]. Mais point ne dirons, ni n'entendons .que vous croyiez légèrement en elle ; car le diable est subtil, habile à décevoir, et tendant à tirer tout à lui. C'est

1. *Nonobstant que ses œuvres soient sups* (super) *œuvres humaines*. Ce sens, d'accord avec le texte de Thomassin, corrige le texte qui, d'après Quicherat, a été donné aux pages 14 et 685 de *la Pucelle devant l'Église de son temps*. Le chroniqueur de Tournay avait sous les yeux une copie du résumé de la sentence de Poitiers, répandue au loin par Charles VII et sa cour. La Libératrice n'était pas seulement en règle avec l'autorité ecclésiastique; l'autorisation était promulguée au loin quand elle entrait en scène.

pourquoi il est juste et raisonnable que, selon la Sainte Écriture, vous la fassiez éprouver en deux manières, à savoir : par prudence humaine, vous enquérant de sa vie, de ses mœurs et de son intention, ainsi que le dit saint Paul: *Probate spiritus si ex Deo sunt;* et par dévotes oraisons, en demandant le signe de quelque œuvre ou manifestation divine, par laquelle on puisse juger qu'elle est venue de par Dieu. C'est ce qui fut dit au roi Achaz, quand Dieu, lui promettant la victoire, lui ordonna de demander un signe: *Pete tibi signum à Domino Deo tuo.* Semblablement fit Gédéon qui demanda un signe ; semblablement firent plusieurs autres. »

Le roi, d'après son conseil, observa ces deux manières vis-à-vis de la Pucelle, à savoir : probation par prudence humaine, et inquisition de signe par oraison.

Pour la première, il fit rester la Pucelle avec lui dans sa cour pendant plus de six semaines, il la fit communiquer avec toutes gens, et examiner subtilement par les seigneurs d'Église et d'autres clercs; elle vécut toujours en la compagnie de personnes de dévotion, dames, demoiselles, veuves et pucelles; et quelquefois fut en la présence du roi, en compagnie d'hommes d'armes et d'autres. Mais en quelque manière que ce fût, en particulier et en public, on ne vit et on n'observa rien en elle, si ce n'est du bien : humilité, patience, virginité, dévotion et honnête simplicité. SUR SA NAISSANCE ET SUR SA VIE, PLUSIEURS CHOSES MERVEILLEUSES FURENT APPRISES ÊTRE CONFORMES A LA VÉRITÉ.

Quant à la seconde manière d'inquisition, ou d'obtention de signe par oraison, la Pucelle, interrogée sur ce point, répondit qu'elle le montrerait devant Orléans et non ailleurs ; car cela lui était ainsi ordonné par Dieu.

Le roi, après avoir fait, autant que cela lui était possible, ladite probation de la Pucelle, considérant qu'elle lui avait promis de montrer un signe de sa mission, voyant sa requête constante, persévérante, instante, d'aller à Orléans pour y démontrer un signe du divin secours, ne voulut plus empêcher ce voyage. Mettant son espérance en Dieu, il assembla ses gens d'armes, épars dans le pays, les fit apprêter pour conduire la Pucelle à Orléans, sans vouloir se montrer répugner au Saint-Esprit, ou ingrat envers la bonté et miséricorde de Dieu et indigne d'en être secouru, selon qu'il avait été exposé en la délibération de son conseil.

III

La Pucelle, voyant les préparatifs qui se faisaient pour le secours d'Orléans, fit, avec la permission du roi, écrire une lettre aux capitaines Anglais qui y tenaient le siège, en la teneur qui suit :

« Jhesus, Maria! toi, roi d'Angleterre, et toi, duc de Bedford, qui te dis régent de France, vous, Guillaume de la Poule, comte de Suffolk, Jean, sire de Talbot, et Thomas, sire de Scales, qui te dis lieutenant du duc de Bedford, faites raison au roi du Ciel, de son sang royal; rendez à la Pucelle envoyée de Dieu le roi du Ciel, les clés de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France; car elle est venue ici de par Dieu réclamer tout le sang et droit royal; elle est prête de faire paix, si raison voulez lui faire, en partant de France, et en payant le roi de ce que vous l'avez tenue.

« Et vous, archers et compagnons de guerre, nobles et autres qui êtes devant la ville d'Orléans, partez de par Dieu, et allez-vous-en votre pays; et si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui bientôt vous visitera à votre grand dommage.

« Et toi, roi d'Angleterre, fais ce que je viens de t'écrire. Si tu ne le fais, je suis chef de guerre ayant puissance et commission de Dieu de chasser et de poursuivre par force tes gens, partout où je les atteindrai ès-parties de France. S'ils veulent obéir, je les aurai à merci; sinon, je les ferai mettre à mort.

« Je suis venue de par Dieu le roi du Ciel pour vous expulser de France, ainsi que tous ceux qui voudraient faire trahison, *malengin*, ou dommage, au royaume Très-Chrétien.

« N'allez pas croire que vous tiendrez ledit royaume, de Dieu, le roi du Ciel, le fils de la Vierge Marie; car Charles, qui en est le vrai héritier, le tiendra, que vous le vouliez, ou non; c'est la volonté du roi du Ciel et de la terre. Cela lui est révélé par moi qui suis pucelle; et qu'il entrera à Paris, en bonne compagnie.

« Si vous ne voulez croire les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, quel que soit le lieu où nous vous trouverons, nous vous percerons du fer à coups redoublés, et ferons un tel carnage que, passé mille ans, il n'en fût pas de si grand en France.

« Faites donc raison, et croyez la Pucelle. Que si vous ne le faites, le roi du Ciel lui enverra et lui donnera, à elle et à ses bonnes gens d'armes, plus de force que vous ne pourrez lui livrer d'assauts; et aux horions, l'on verra qui a le meilleur droit aux yeux du Dieu du Ciel.

« Toi, donc, roi d'Angleterre, et toi, duc de Bedford, la Pucelle vous prie que vous sortiez du pays; car elle ne veut pas vous détruire, si vous lui faites raison; mais si vous ne la croyez pas, tel coup pourra venir que les Français en sa compagnie feront le plus beau fait qui jamais fut vu en Chrétienté.

« Envoyez réponse, si vous voulez faire la paix, et partir d'Orléans. Si vous ne le faites, attendez-moi pour votre grand dommage et dans peu.

« Écrit le mardi de cette semaine sainte, et le pénultième de mars mil IIIIᵉ XXVIII (v. st.)[1]. »

CHAPITRE II

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Attente à Blois et départ. — L'étendard de la Pucelle. — L'escorte, le convoi. — Jeanne trompée sur la route à suivre, son mécontentement. — Ordre de retourner à Blois et de revenir par la Beauce. — Retour; second convoi introduit sans obstacle malgré les Anglais rassemblés.
II. — Attaque de Saint-Loup. — Dispositions prises par la Pucelle. — La victoire, le butin.
III. — Attaque du côté de la Sologne. — Retraite simulée. — Retour. — Prise d'une bastille. — Trois bastilles évacuées par les Anglais.
IV. — Préparatifs de nuit pour assaillir les Tourelles. — Combien elles sont fortes. — Combat d'un jour entier. — Blessure de la Pucelle. — Son traitement. — Sa prière. — Assaut victorieux. — Les Anglais tués et noyés, butin. — Rentrée à Orléans. — Les pertes des Français. — Double prodige.
V. — Fuite des Anglais. — Leurs derrières inquiétés. — La Pucelle fait cesser la poursuite. — Butin.

I

Ces choses ainsi faites, l'armée de France assemblée, les préparatifs achevés, la Pucelle partit de Chinon (*de Tours*), se dirigeant vers Orléans, le jeudi XXI avril mil IIIIᶜ XXIX. Elle alla à Blois, où elle attendit jusqu'au jeudi suivant les vivres et les renforts, qui devaient être introduits dans Orléans. Elle partit donc de Blois, ayant son étendard de satin blanc, où était représenté Jésus-Christ assis sur les nues, montrant ses plaies, ayant à chacun des côtés un ange tenant une fleur de lis.

Étaient en sa compagnie, M. le maréchal de Boussac, M. de Gaucourt, M. de Rais, La Hire, et plusieurs autres grands seigneurs ; le nombre des combattants, tant à pied qu'à cheval, s'élevait à environ trois mille. Ils menaient par le côté de la Sologne soixante chariots pleins de toute sorte de vivres, et quatre cent trente-cinq bêtes de somme chargées. Le lendemain ils arrivèrent à Orléans, près de la rivière, où ceux de la ville vinrent les chercher en bateau, malgré les Anglais qui n'osèrent pas sortir de leurs tranchées et de leurs bastilles, ni opposer quelque empêchement.

1. Le mardi de la semaine sainte était le 22 mars et non pas le 30.

La Pucelle voyant qu'on l'avait menée du côté de la Sologne, et qu'elle n'avait pas trouvé les Anglais, fut très courroucée contre les chefs, et se mit à pleurer. Incontinent elle donna ordre aux hommes de sa compagnie de retourner à Blois pour querir les vivres qu'ils y avaient laissés. Elle leur prescrivit de les amener par la Beauce, leur promettant d'aller à leur rencontre avec une partie des combattants d'Orléans, leur affirmant avec assurance de n'avoir pas de crainte, qu'ils ne trouveraient aucun empêchement.

La Pucelle entra donc à Orléans, et ses gens, obéissants et exécutant son ordre, retournèrent à Blois. Ils en repartirent le mardi 3e de mai avec le surplus des vivres et une grande quantité de bétail, tels que bœufs, porcs et moutons. Le lendemain, veille de l'Ascension, ils arrivèrent à Orléans, par le côté de la Beauce, sans aucun empêchement ni à l'aller ni au retour, sans qu'on lançât un trait contre eux, ni qu'on les molestât en aucune manière. Les Anglais cependant se rassemblèrent au nombre d'environ quatorze cents combattants pour les attaquer au retour, mais ils n'osèrent, car la Pucelle, avec un gros renfort de ceux de la ville, alla au-devant d'eux, les joignit malgré les ennemis, et les conduisit dans la cité.

II

Sitôt que les vivres furent introduits, la Pucelle, son étendard en main, et disposant de ses forces, alla assaillir la bastille Saint-Loup qui était forte et bien défendue. Elle ordonna qu'une partie de ses gens à cheval garderaient que les Anglais des autres bastilles ne vinssent au secours de Saint-Loup; elle-même et ceux de sa troupe, arrivés à Saint-Loup, firent tant par l'aide et la volonté de Dieu, que la bastille fut prise d'assaut par vive force. Cent soixante Anglais environ y furent tués, et quatorze faits prisonniers. On y conquit beaucoup de vivres, plusieurs pièces d'artillerie, et d'autre butin. Les vainqueurs se retirèrent, en amenant le tout en ville.

III

Le lendemain de la fête de l'Ascension de Jesus-Christ, la Pucelle, son étendard en main, sortit de la ville avec ses combattants, et passa du côté de la Sologne; elle fit semblant de vouloir assaillir les bastilles. A la suite d'une feinte retraite qu'elle commanda, les Anglais en saillirent avec de grandes forces pour courir après les fuyards. Alors la Pucelle et La Hire, les voyant hors de leurs forts, retournèrent vigoureusement

sur eux, et les poursuivirent si âprement qu'ils purent à peine se retirer dans leur bastille; trente Anglais furent tués, un de leurs forts et un de leurs fossés furent pris, ainsi que grande quantité de victuailles. Les Anglais, se voyant ainsi repoussés, défirent trois de leurs bastilles du côté de la Sologne, et se retirèrent tous en leur grande bastille du bout du pont[1].

IV

Cette nuit, la Pucelle[2] et les siens tinrent les champs du côté de la Sologne jusqu'au clair jour. Quand le jour eut commencé à s'éclaircir, et que la Pucelle eut mis ses gens en état et les eut ordonnés, ils s'efforcèrent d'envahir cette grande bastille du bout du pont. Elle était très forte et comme imprenable, renfermait un grand nombre d'Anglais, était bien disposée pour la défense, et pourvue de bombardes, de canons, et d'autres machines à explosion.

La bastille fut si bien défendue par les Anglais que, pendant tout le jour, les Français n'y purent rien gagner. L'attaque se prolongeant jusques assez tard vers la fin du jour, il plut à Dieu que la Pucelle fût blessée d'un trait qui lui entra d'environ un pouce dans la poitrine, au-dessus de la mamelle droite. Elle s'en montra plus joyeuse que troublée; et demandant un peu d'huile d'olive avec « estou » (*étoupe?*), elle tira le trait de la poitrine, versa l'huile par dessus la plaie, et dit : « *Maintenant les Anglais n'ont plus de puissance; cette blessure est le signe de leur confusion et de leur malheur, signe que Dieu m'a révélé, et que je n'ai pas fait connaître jusqu'à présent* ».

Incontinent, pansée et armée, elle se tira à part, et s'appuyant sur sa lance qu'elle tenait dans sa main, elle se mit dans l'attitude d'une personne qui fait son oraison à Dieu, le visage levé au ciel. Cela fait, elle retourna vers les gens d'armes, leur montra un endroit de la bastille, et leur dit d'envahir la forteresse par là, et d'y entrer. Ils lui obéirent : tous d'un commun accord, elle-même en tête, assaillirent la bastille avec tant de vigueur que, Dieu aidant, elle fut promptement prise de force, et qu'ils y entrèrent. Environ cinq cents Anglais, appartenant à l'élite de l'armée, furent tués, ou faits prisonniers. En voyant la prise de leur bastille, les Anglais voulurent se retirer dans la tour du pont; mais le pont fondit sous leurs pas et tomba dans l'eau, avec ceux qui étaient dessus, avec Glacidas, un de leurs généraux en chef, et avec d'autres grands seigneurs,

1. Les Anglais, en effet, abandonnèrent Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Privé et les Augustins pour se concentrer dans les Tourelles.
2. Erreur en ce qui concerne la Pucelle.

au nombre de trente environ. Tous furent noyés. L'événement fut regardé comme miraculeux.

En cette conquête les Français gagnèrent grande abondance de vivres, et beaucoup d'artillerie, bombardes, canons, serpentines, veuglaires et autres engins de guerre, et conquirent aussi du mobilier.

Le même jour, assez tard, la Pucelle et ses gens, rentrèrent à Orléans, avec grande joie au cœur, rendant grâces à Dieu de la victoire, et menant leurs prisonniers devant eux.

A la revue des gens de la Pucelle, faite après la victoire et l'assaut, il ne se trouva que cinq hommes de moins, et quelques blessés.

Quelques-uns affirmèrent que durant l'assaut deux oiseaux blancs furent vus sur les épaules de la Pucelle. Les Anglais prisonniers dirent et attestèrent que les Français leur avaient paru trois fois plus nombreux qu'ils n'étaient, et que, par suite, ils avaient été si épouvantés qu'ils en avaient perdu la force de se défendre.

V

Le dimanche suivant, lendemain de cette victoire et de cette conquête, au point du jour, les autres Anglais des bastilles du côté de la Beauce, voyant leur *male* aventure et redoutant la puissance de la Pucelle, abandonnèrent leurs places et bastilles, s'enfuirent tous ensemble, au nombre de deux mille cinq cents combattants, tant à pied qu'à cheval. Ceux de la ville et la Pucelle, voyant cette fuite, sortirent d'Orléans au nombre d'environ cinq cents chevaucheurs; ils tombèrent sur la queue des fuyards, en tuèrent et prirent quelques-uns, sans qu'ils se retournassent, ou fissent quelque démonstration de se défendre [1]. Ce que voyant, la Pucelle fit retirer ses gens et cesser la poursuite, disant que puisqu'ils partaient, l'on ne devait pas trop les harceler; que d'ailleurs c'était dimanche, jour et fête du repos de Dieu, et qu'elle leur avait donné jour pour se retirer jusqu'au lundi.

L'on rentra dans la ville, et, la nuit accordée au repos, le lendemain ceux d'Orléans sortirent, et allèrent aux bastilles délaissées par les Anglais. Ils y trouvèrent des vivres, de l'artillerie et d'autres armements de guerre, pour une grande somme d'argent.

1. Le chroniqueur attribue ici à la Pucelle ce qui fut le fait de La Hire, après des incidents racontés par d'autres historiens.

CHAPITRE III

LA SUITE DE L'HISTOIRE DE LA PUCELLE SOMMAIREMENT INDIQUÉE.

SOMMAIRE : I. — Le roi et la Pucelle se rencontrent à Tours. — L'entrevue. — Convocation des capitaines. — Prise de Jargeau et assertions erronées du chroniqueur. — Conquête de Meung, de Baugency. — Victoire de Patay. — Tant de succès rapportés à Dieu.

II. — Bref exposé de la marche vers Reims. — Longue station du roi dans l'église Notre-Dame, le matin du sacre. — Le sacre. — Hommage des seigneurs. — Création de chevaliers.

III. — Nombreuses villes qui se déclarent pour Charles VII durant sa marche vers Paris. — Facilité de conquérir tout son royaume. — Il fait faire à Saint-Denis un service pour son père. — Paris unique objectif de la Pucelle. — Sa profonde peine de se voir traversée. — Troupes retirées durant l'attaque contre Paris. — Retraite du roi malgré la Pucelle. — Son inaction, et le mécontentement de la Pucelle.

IV. — Forces considérables avec lesquelles le Bourguignon reprend la guerre après Pâques. — Portugais. — Siège et blocus de Compiègne. — Prise de la Pucelle. — Sa prison à Beaulieu et à Beaurevoir.

V. — Tentative d'évasion. — Terrible accusation contre quelques capitaines français. — Unique prétexte de condamnation.

I

Ces événements accomplis, la Pucelle les manda au roi tels qu'ils étaient arrivés. Pareilles nouvelles lui causèrent grande joie, et bientôt après il partit de Chinon pour aller vers elle. Il arriva à Tours le vendredi suivant, celui qui précède la Pentecôte. La Pucelle, qui y était venue un peu avant, alla à sa rencontre, son étendard en main, et lui fit la révérence, la tête découverte, en se baissant sur son cheval, le plus profondément qu'elle le put. Le roi, en l'abordant, ôta son chaperon et l'embrassa en la soulevant, et, comme il sembla à plusieurs, volontiers il l'eut baisée, tant il avait de joie. Après cette heureuse rencontre, ils entrèrent en la ville de Tours, et se mirent en leurs hôtels.

Le lendemain, le roi reçut nouvelles que le sire de Scales, le sire de Talbot et grand nombre d'Anglais échappés du siège d'Orléans, s'étaient réfugiés et renfermés dans Jargeau, Baugency et Meung. Ainsi informé, il manda en toute hâte le bâtard d'Orléans et Poton de Xaintrailles, défenseurs d'Orléans durant le siège, et plusieurs autres capitaines en garnison dans les places d'alentour. Quand ils furent assemblés à Tours, le roi leur commanda d'aller avec la Pucelle contre les Anglais.

La Pucelle partit donc de Tours, à bonne puissance de gens d'armes,

et ils allèrent assiéger la ville de Jargeau, où se trouvaient le sire de Talbot et le sire de Scales avec un grand nombre d'Anglais. Jargeau est en amont de la Loire, à huit lieues d'Orléans. Arrivés soudainement devant la place, ils lui livrèrent un grand et merveilleux assaut, qu'ils continuèrent jusqu'à ce qu'ils s'en fussent emparés de vive force. Là furent pris le sire de Talbot et le sire de Scales, que la Pucelle laissa libres, à la suite d'un traité qu'ils promirent d'observer. Cela accordé, quelques capitaines dirent à la Pucelle qu'elle avait mal fait de laisser aller les ennemis du roi; elle leur répondit qu'ils ne tarderaient pas à être repris autre part, et ne tiendraient pas ce qu'ils avaient promis[1].

De là, ils s'en allèrent à Meung qui est à cinq lieues d'Orléans[2], en aval de la rivière; ils prirent cette ville d'assaut, et de là vinrent à Baugency. A leur arrivée, ils trouvèrent que la garnison et la plupart des habitants de la ville étaient partis. Ceux qui étaient demeurés au château se rendirent et livrèrent la ville et le château.

Après la prise de cette ville, la Pucelle, les capitaines et les hommes d'armes, allèrent offrir la bataille à six mille Anglais qui venaient secourir leurs gens. Parmi ces Anglais se trouvaient les sires de Talbot et de Scales, que la Pucelle, comme il vient d'être dit, avait laissés s'en aller, et aussi plusieurs autres Anglais qui auparavant s'enfuyaient. Les deux armées se rencontrèrent près de Patay-en-Beauce. Les Français se comportèrent si vaillamment que, Dieu aidant, les Anglais furent déconfits, et presque tous tués. Là furent repris les sires de Scales et de Talbot et plusieurs autres.

La victoire remportée, et les prisonniers emmenés avec tout le butin, grandes réjouissances furent faites, et louanges rendues à Dieu, et il fut proclamé que toute victoire vient de lui. Les prisonniers furent présentés au roi ; il les reçut très joyeusement en remerciant la Pucelle et les capitaines, et en rendant grâces à Dieu qui donnait à une femme le courage de telles entreprises. Il partit de Tours, et avec plusieurs seigneurs, chevaliers, écuyers, capitaines et autres, il alla à Orléans, où il fut reçu à grande joie[3].

1. Les erreurs de détail fourmillent dans ce qui regarde la prise de Jargeau. Le roi n'eut pas l'initiative de la campagne de la Loire ; le bâtard d'Orléans s'y trouvait, mais pas au premier rang; les soldats du roi ne partirent pas de Tours; Jargeau est à 20 kilomètres d'Orléans et non pas à huit lieues. C'était Suffolk, et non Talbot ni Scales, qui y commandait.

2. A 18 kilomètres.

3. Le roi avait quitté Tours avant la campagne de la Loire, et il frustra l'attente des Orléanais en ne les visitant pas, quoiqu'ils eussent fait après Patay de grands préparatifs pour le recevoir.

II

Toutes ces choses accomplies, le roi, par le conseil de la Pucelle et de quelques seigneurs de sa cour, partit d'Orléans avec une belle compagnie de gens d'armes et tira vers la ville et la cité de Reims, pour y être sacré et couronné. Dans ce voyage, il mit en son obéissance plusieurs villes et forteresses alors occupées par les Anglais, à savoir Auxerre, Sens[1], Troyes, Châlons et plusieurs autres; et après cela il arriva à Reims, et y entra le samedi seizième jour de juillet de l'an ci-dessus mil IIII[c] XXIX, à sept heures du soir. Le lendemain à trois heures du matin, il alla avec plusieurs seigneurs et d'autres à l'église de Notre-Dame, et, eux entrés, l'église fut close jusqu'à neuf heures. L'église rouverte, le roi fut sacré et couronné par Monseigneur l'archevêque de ladite ville et cité de Reims. Après la cérémonie, les seigneurs qui là étaient, lui firent hommage, tel que le demandaient leurs seigneuries et possessions. Le roi fit quatre ducs ou comtes, et environ deux cents chevaliers.

III

Et après il partit de Reims en prenant son chemin vers Paris. Pendant sa marche dans cette voie, se rendirent à lui les villes qui suivent, à savoir : Laon, Soissons, Compiègne, Château-Thierry, Senlis, Beauvais, Lagny, et plusieurs autres forteresses et châteaux. Il est à présumer et à estimer que s'il eût toujours marché de l'avant, il aurait bientôt reconquis tout son royaume; car les Anglais et ses autres adversaires étaient si ébahis et déconcertés, que la plupart n'osaient ni se montrer ni se défendre, ne comptant éviter la mort que par la fuite.

Le roi en marchant ainsi vint à Saint-Denis avec son armée. Une fois logé à l'abbaye, il fit célébrer les obsèques et le service du roi Charles son père, VI[e] du nom.

En tout ce voyage, la Pucelle n'avait qu'un but, assaillir, elle et les siens, la ville et cité de Paris. Elle fit avec ses gens plusieurs courses devant les remparts, et autour de la place, et ELLE ÉTAIT COURROUCÉE DE CE QU'ELLE ÉTAIT PEU SECONDÉE[2]; MAIS LES CAPITAINES NE S'ACCORDÈRENT PAS POUR L'ATTAQUE DE LA VILLE; QUELQUES CONSEILLERS DU ROI FIRENT RETIRER LEURS

1. C'est erroné pour « Sens ».

2. *Estoit courrouchée que aultrement ne se faisoit.* — *Aultrement*, d'après Lacurne, signifie « assez, guère ». Le contexte indique que c'est dans cette acception qu'il doit être pris.

GENS D'ARMES; ce qui contraignit la Pucelle à se retirer elle aussi, à Saint-Denis, où le roi se tenait.

Trois jours après, le roi, donnant créance à quelques-uns de son conseil, s'en alla, CONTRE LE GRÉ DE LA PUCELLE, l'emmenant avec lui au delà de la Loire.

Il se tint là tout l'hiver, sans guère s'adonner aux affaires de la guerre. CE DONT LA PUCELLE ÉTAIT TRÈS MAL CONTENTE; mais elle ne pouvait pas y remédier.

IV

L'an mil IIIIᶜ et XXX (*1430*), aussitôt après Pâques, Philippe, duc de Bourgogne, le sire Jean de Luxembourg, comte de Ligny, avec plusieurs capitaines anglais, et un très grand nombre de gens d'armes, Anglais, Bourguignons, Picards et Portugais, vinrent en France[1], et conquirent quelques-unes des villes et forteresses, qui, comme il a été dit, s'étaient rendues au roi, lors de son voyage vers Paris. Les seigneurs susdits vinrent avec leur armée devant Compiègne, l'assiégèrent, et pour l'affamer s'abritèrent derrière les boulevards et bastilles qu'ils y construisirent. Le duc de Bourgogne avait avec lui grand nombre de Portugais, parce qu'il avait épousé la fille du roi du Portugal; ses noces avaient été célébrées le mois de janvier précédent en la ville de Bruges... [Ici le chroniqueur raconte les magnificences et les profusions du duc de Bourgogne pour la célébration de son hymen... Il continue ensuite :

Le duc de Bourgogne donc, avec ses alliés et son armée, avait construit des forts devant la ville de Compiègne pour l'affamer. Dans la place était un bon capitaine, du nom de Guillaume de Flavy, qui la défendait bien, aidé qu'il était par les manants et par les habitants. Le roi, sur l'avis d'un de ses conseillers, envoya la Pucelle à leur secours avec deux cents hommes. Arrivée dans la ville, la Pucelle était sortie avec ceux de la cité et les Italiens pour harceler les ennemis. Après une longue escarmouche, pensant rentrer dans la ville, ils furent serrés de si près que la Pucelle fut retenue prisonnière, et livrée entre les mains de messire Jean de Luxembourg. Celui-ci l'envoya au château de Beaulieu, en commandant de l'emprisonner dans une tour.

Le duc de Bourgogne, après la prise de la Pucelle, appelé par ses affaires de Brabant et de Liège, quitta le siège, en y laissant ses gens,

1. Un des mille exemples où, dans la langue du temps, le mot France est pris dans une signification restreinte. Bien plus, d'après ce qui m'a été affirmé sur les lieux, les gens du Cambrésis disent encore *aller en France* quand ils vont à Beaurevoir ou à Saint-Quentin; ceux de la Brie quand ils vont dans l'ancienne Ile-de-France.

qui y demeurèrent avec le reste de l'armée, jusqu'aux approches de la Toussaint... [Le chroniqueur raconte la délivrance de Compiègne, et consacre ensuite à la Pucelle les lignes suivantes.]

V

Durant ce siège, Jeanne la Pucelle était enfermée et tenue prisonnière en une tour du château de Beaulieu. Espérant s'en échapper, elle se jeta du haut en bas, et fut tellement blessée dans sa chute qu'elle ne put s'enfuir. Elle fut reprise, et menée à Beaurevoir, où elle fut captive jusqu'à ce que le siège de Compiègne fût levé. Alors messire Jean de Luxembourg la livra aux Anglais, qui la menèrent à Rouen, où longtemps elle fut tenue prisonnière.

Plusieurs ont dit et affirmé depuis que, à cause de la jalousie des capitaines de France, que secondait la faveur dont quelques-uns du conseil du roi jouissaient auprès de Philippe de Bourgogne et de messire Jean de Luxembourg[1], on trouva couleur de la faire mourir par le feu, à Rouen. On ne put relever contre elle aucun motif de condamnation, aucune faute, si ce n'est que, durant toutes les conquêtes ci-dessus racontées, elle avait porté un vêtement qui n'était *pas celui de son sexe.*

1. Ces accusations si graves du chroniqueur seront discutées lorsque toutes les pièces auront été produites.

THOMAS BASIN

ET

SES CHAPITRES SUR LA PUCELLE

Une notice sur Thomas Basin, évêque de Lisieux, a été donnée dans le volume *la Pucelle devant l'Église de son temps*[1], à propos du Mémoire que ce prélat a composé pour la réhabilitation.

Les chapitres qui vont être reproduits sont tirés de son *Histoire de Charles VII.* Cette histoire a été écrite à Utrecht, cinquante ans après les événements, dans le long exil auquel Louis XI condamna Basin. N'ayant pas été signée par son auteur, elle a été longtemps attribuée à un certain Amelgard, dont, d'ailleurs, l'on ne sait rien. Quicherat a eu l'honneur de la restituer à son véritable père ; il a donné une édition en quatre volumes des œuvres de Thomas Basin; c'est là qu'est pris le texte dont on va lire la traduction.

L'évêque de Lisieux a dû écrire son *Histoire* d'après ses souvenirs personnels. Quoique contemporain des faits, s'il en connaît la substance, il est peu exact dans les détails, du moins pour l'histoire de Jeanne d'Arc. A ce point de vue, loin de dire comme Siméon Luce, qu'il est, avec Pie II, celui qui a écrit avec plus de justesse sur la Pucelle, il est vrai d'affirmer qu'il n'y a pas de chroniqueur contemporain de l'héroïne qui ait commis autant d'erreurs sur le matériel des faits.

Ainsi il fait conduire Jeanne à Chinon par Baudricourt; elle aurait attendu trois mois avant d'être admise en présence du roi ; la première bastille emportée à Orléans aurait été le fort des Tourelles; c'est de Charles VII que serait venue l'initiative du voyage pour le sacre à Reims et le couronnement à Saint-Denis; Basin place après l'attaque contre Paris, la campagne dans l'Ile-de-France et la soumission de Compiègne, de Senlis, de Beauvais; il n'a pas l'air de soupçonner ce qui a fait échouer cette attaque qu'il insinue avoir été imprudente.

Toujours attaché de cœur à la cause nationale, ayant beaucoup contribué à la conquête de Normandie, le prélat normand fut assez réservé et assez

1. Page 313.

prudent pour vivre honoré sous la domination anglaise, puisqu'il fut d'abord professeur à l'Université de Caen fondée par Bedford, et élevé ensuite sur le siège de Lisieux. On s'explique par là qu'il n'ait connu, et surtout qu'il ne se soit rappelé, lorsqu'il écrivait, que le gros des faits. Quoique après le recouvrement de Rouen il ait eu en mains le procès de condamnation, il n'avait cependant sous les yeux que le questionnaire de Pontanus, lorsqu'il composait son Mémoire pour la réhabilitation ; c'est ce qu'il déclare lui-même. Il ne connaissait pas les informations faites à Domrémy et à Orléans, qui sont postérieures à son écrit.

Malgré les nombreuses inexactitudes des détails, les pages de Basin sur la Pucelle ont de la valeur pour des points plus importants. Il tenait de Dunois la révélation des secrets : la source est excellente ; Basin insiste sur ce point et donne de précieux développements sur la durée du premier entretien et l'impression du roi; il insiste encore sur la terreur que la Pucelle ne cessa d'inspirer aux Anglais. Vivant parmi eux, il avait été bien en état de la constater. L'on n'a rien de meilleur dans les Chroniques sur l'inique procès. La passion des juges, l'admiration provoquée par les réponses de l'accusée, le tableau de sa vie angélique, l'injustice de la condamnation, sont autant de témoignages précieux à recueillir de la part d'un personnage aussi grave que Thomas Basin.

Son appréciation de la vie de la Pucelle, modérée de forme, entourée des restrictions nécessaires pour ne pas blesser les susceptibilités toujours vivantes des Anglais et plus encore des Bourguignons, ne laisse pas de doute sur la conviction où était l'évêque de la divinité de la mission de la Pucelle, alors surtout qu'on rapproche son appréciation de celle qu'il émet dans son Mémoire, où il déclare qu'elle lui paraît presque évidente. Parmi les multiples réponses qu'il donne à ceux qui se scandaliseraient de la fin de la céleste envoyée, il faut noter celle qu'il tire de l'ingratitude du roi et de la nation, et de la corruption des mœurs de l'époque.

Basin, qui avait vécu en Italie, était dans le mouvement de la Renaissance. Il vise dans son style à la période cicéronienne, qui en histoire ne favorise pas l'exactitude, pas plus qu'elle n'est un signe de sincérité, quoique celle de Basin nous semble à l'abri du soupçon.

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE. — SON ADMISSION PAR LE ROI.

SOMMAIRE : Jeanne, son pays d'origine, sa piété. — Elle déclare être chargée par le Ciel de messages publics et secrets auprès du roi. — Le nom de la *Pucelle* devenu

son nom. — Mépris de ses ouvertures par le capitaine Baudricourt. — Ce qui le fait changer de sentiment; il conduit la Pucelle au roi.
Durant trois mois, d'après le chroniqueur, le roi refuse de lui parler. — Entretiens avec l'entourage du prince ; instances, promesses et menaces. — L'état désespéré des affaires, motif de ne pas la rejeter sans l'entendre. — Entretien secret de deux heures avec le roi. — Révélation de profonds secrets.
Convocation de la milice ; la Pucelle mise à la tête de l'armée. — Sa bannière.

A cette époque vivait une pucelle du nom de Jeanne, entrant à peine dans l'âge de puberté, vierge cependant, ainsi qu'elle a été réputée par tous. Elle était née sur les confins de la Champagne[1] et du Barrois, dans une ville du nom de Vaucouleurs. Quoique gardant le troupeau de son père, elle était cependant instruite des mystères de la foi chrétienne, et avait une extraordinaire ferveur de dévotion envers le Christ, sa glorieuse Mère, et envers les saintes vierges Catherine, Marguerite, Agnès, et quelques autres. Un jour vint où elle se mit à affirmer avec une grande énergie qu'elle avait eu de divines révélations ; que lorsqu'elle paissait le troupeau dans les champs, les saintes Vierges qui viennent d'être mentionnées lui avaient apparu, et intimé des ordres du Ciel ; elle disait qu'il lui était commandé d'aller trouver le roi Charles, et de lui apporter certains messages publics et secrets. Quels étaient ces derniers? C'est ce que sait le roi, et ce que savent ceux auxquels le roi l'a peut-être révélé. Il y eut en effet des messages secrets; d'autres sont devenus manifestes à tous, ainsi qu'on le verra bientôt.

A la suite de ces visions et révélations, Jeanne, qui fut connue dans toute la France sous le nom de la Pucelle, alla trouver un chevalier, seigneur temporel de sa ville d'origine, où elle habitait avec ses parents. Elle lui disait que la volonté de Dieu était qu'il la conduisît au roi des Français; qu'elle avait, pour le tenir de révélations divines, à lui manifester certains commandements qui, s'ils étaient exécutés, seraient pour son plus grand bien personnel, et le bien du royaume de France tout entier. Le chevalier, considérant la simplicité de la jeune fille, connaissant ses parents dont les occupations étaient le travail des champs et l'élève des troupeaux et du bétail, ne fit aucun cas de ses paroles et ne tint d'abord aucun compte de ses demandes : cela lui paraissait paroles de femmelette idiote et hors du bon sens. Cependant, comme elle persévérait dans son dire, qu'elle le menaçait, s'il méprisait les ordres divins, de ne pas échapper à un châtiment; ayant, comme on peut le croire en toute vérité, donné quelque signe de la divinité de sa mission, le chevalier finit par se

1. Parmi tant d'écrivains contemporains qui parlent du lieu d'origine de Jeanne, Basin seul laisse échapper le mot de Champagne : *Orta in finibus Campaniae et terrae Barrensis.*

rendre et par exécuter ce qui lui était demandé. Il fait les préparatifs du voyage, dispose chevaux, serviteurs, et tout ce qui était nécessaire à sa condition de vie, et, du lieu d'origine déjà indiqué, il amène la jeune fille au roi Charles.

Ses hommages présentés au prince, il lui expose la cause de sa venue, lui conduit la susdite jeune fille. Le roi un peu troublé par la nouveauté du fait, considérant que ce n'était qu'une paysanne simple, refusa de l'admettre en sa présence. Par ses ordres, quelques personnages de son conseil et de sa cour, sont chargés de demander adroitement et habilement à la nouvelle venue ce qu'elle veut exposer et révéler au roi, les signes de sa mission, enfin d'examiner toutes choses : elle ne se lasse pas de répondre à tous qu'elle doit, de la part de Dieu, manifester au roi certains secrets qu'elle ne peut dire qu'à lui seul et pas à un autre ; qu'elle donnerait les signes de sa mission dès que le roi lui aurait donné audience, qu'il ne pourrait pas conserver l'ombre d'un doute, que c'était bien le Ciel qui l'envoyait. Malgré ces promesses, le roi différa de l'entendre presque pendant trois mois.

Durant ce temps, les habitants d'Orléans étaient réduits par le siège à une cruelle famine et à la privation de bien des choses nécessaires à la vie. Jeanne fatiguait de ses obsessions le conseil du roi, abordant tantôt l'un, tantôt l'autre de ceux qui approchaient de plus près la personne du prince ; elle ne cessait de dire que si le roi voulait l'entendre et obéir aux ordres du Ciel, il recevrait secours pour lui, pour les assiégés, pour tout le royaume, tandis que s'il persévérait dans son refus obstiné, sa personne, les assiégés, le royaume entier, étaient, sans aucun doute, sous le coup de désastres et de calamités.

Comme elle réitérait sans cesse ses promesses et ses menaces, qu'il ne restait presque plus d'espérance de délivrer Orléans et de secourir les assiégés, que tous étaient réduits à un extrême désespoir, Jean, l'illustre comte de Dunois, qui, comme nous l'avons dit plus haut, était le fils naturel du duc d'Orléans tué à Paris, et avec lui quelques autres de la cour, persuadèrent au roi, comme cela se fait quelquefois lorsque tout semble perdu, qu'il était de son devoir d'entendre Jeanne la Pucelle. D'après ce qu'elle dirait, il pèserait et examinerait si ce qu'elle promettait devait être rejeté comme conception purement humaine, ou humblement accepté et exécuté comme avis et commandement venus de Dieu. Ces conseils, ces instances, l'état désespéré des affaires présentes, décidèrent le roi à acquiescer, et il manda la Pucelle.

Jeanne, admise en présence du roi, fit éloigner les témoins, et eut avec le prince un entretien de plus de deux heures. Le roi écouta ce qu'elle voulut lui dire, l'interrogea, la questionna sur ce qu'elle lui exposait.

D'après ses paroles et ses réponses, après les signes et certaines manifestations de très profonds secrets, donnés en preuves de la mission et du commandement du ciel, il commença à ajouter quelque foi à ce qui lui était dit. On raconte, — je le tiens du comte de Dunois qui était dans sa plus grande intimité — on raconte que le roi aurait dit que, en preuve de la vérité de ses paroles, la Pucelle lui avait exposé des choses si cachées, si secrètes, que nul mortel, en dehors de lui, ne pouvait les connaître sans révélation divine.

Se rendant donc à ses avis, il convoque de toute part sa milice, et met la Pucelle à la tête de son armée comme le général divinement désigné. La tête et le corps couverts d'un vêtement d'homme, pourvue d'armes et de chevaux, mêlée aux autres capitaines, elle est envoyée repousser les ennemis qui, par un long siège de plusieurs mois, étouffaient Orléans.

Ce n'était pas une jeune fille de son âge, une femmelette, c'était un vaillant capitaine expérimenté à la guerre que l'on croyait voir, alors qu'elle était à cheval, armée, précédée, en guise de bannière militaire, de son étendard, sur lequel étaient peintes les figures de la glorieuse Vierge Mère de Dieu, et de quelques-unes des saintes nommées plus haut.

CHAPITRE II

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS ET CAMPAGNE DE LA LOIRE.

Sommaire : I. — La Pucelle veut délivrer Orléans. — D'après Basin elle aurait commencé par l'attaque des Tourelles. — Comment, d'après lui, elle s'en serait emparée. — Glacidas et ses compagnons tués, brûlés, noyés. — Courage des Français. — La terreur précédente du nom anglais changée en une vaillante hardiesse de les expulser. — Les ennemis fuient après quelques nouveaux succès des Français. — Le nom de la Pucelle célébré dans la France entière. — Il glace les Anglais d'épouvante.

II. — Les Français ranimés s'emparent de Jargeau. — Abandon de Meung et de Baugency et fuite des Anglais. — Les Français à leur poursuite. — Victoire de Patay et ses suites. — Fastolf.

I

Les ennemis campaient devant Orléans, retranchés dans leurs constructions, comme dans autant de six ou sept très fortes citadelles. La Pucelle résolut de les attaquer. Les assiégés, pour lesquels leurs remparts étaient comme les murs d'une vaste prison, se trouvaient réduits aux tourments de la faim : Jeanne résolut de mettre un terme à leurs misères. Les soldats obéissent à sa voix comme à la voix du Ciel ; elle-

même remplit parmi eux l'office de général et d'intrépide soldat. Tous ensemble, ils attaquent la très forte bastille située à l'extrémité du pont, du côté opposé à la ville. Elle était réputée la plus forte, tant par la valeur de ses défenseurs que par les ouvrages qui la protégeaient. La Pucelle y pénètre. Elle met le feu au bas de la tour ; la fumée et la flamme atteignent ceux qui, à la partie supérieure, s'obstinent à la défense. Ils sont forcés de pourvoir à leur salut, en se précipitant en bas, ou en se laissant glisser le long de cordes. De ce nombre fut ce vaillant Glacidas auquel, ainsi que nous l'avons dit, Salisbury avait confié toute la conduite du siège. Tandis qu'il s'efforçait de fuir la violence de la fumée et du feu, il se noya dans les eaux de la Loire, dont les flots entouraient le pied de la tour. Tous les autres périrent également par le feu, par le fer, ou emportés par le courant du fleuve.

Après cette victoire, les Français, persuadés que ce qui restait, de soi moins difficile, serait, avec le secours de Dieu, parachevé sous la conduite et la bannière de la Pucelle, dirigent leur forces et leurs attaques contre les autres bastilles anglaises, de l'autre côté de la ville et sur l'autre rive du fleuve. Ils sont remplis d'entrain et de courage. Précédemment le nom des Anglais les remplissait d'un tel effroi que non seulement ils n'osaient pas les attaquer, mais pas même les attendre, encore qu'ils fussent supérieurs en nombre et en force, et l'on pouvait pousser le cri d'étonnement de Moïse dans son cantique : *Comment un seul en poursuit-il mille, et deux dix mille !* et sous la conduite et l'étendard de la Pucelle, ils se jettent sur les bastilles et les fortifications anglaises les moins accessibles ; ils y pénètrent, et comme sans effort ils accomplissent en face des ennemis les entreprises les plus ardues et les plus magnifiques.

Deux ou trois bastilles prises, ceux qui les défendaient taillés en pièces ou dispersés, ceux qui sont restés dans les autres fortifications les abandonnent ou cherchent leur salut dans la fuite. Le camp des Anglais est pillé ; les bastilles, lieux de leur habitation, bâties en pierres et en bois, à l'instar des forteresses et des châteaux, sont toutes livrées aux flammes ; et ainsi la ville en proie depuis longtemps aux souffrances et aux privations de la disette de vivres, grâce à la miséricorde divine, est délivrée sous la conduite de Jeanne, de ses maux et de ses périls.

Les Anglais échappés du siège se dispersent en diverses forteresses et en divers lieux. Le nom, la renommée de la Pucelle, que dès lors la France entière célébra d'une seule voix, leur avait inspiré un tel effroi qu'ils semblèrent avoir perdu tout espoir de se défendre, et ne voir de salut que dans la fuite. Dès lors la pointe de fer des flèches anglaises, comme émoussée, ne pénétra plus comme précédemment ; dès lors le

cours de la fortune sembla changé ; dès lors les affaires des Français ruinées se relevèrent et firent espérer un avenir meilleur ; celles des Anglais, jusqu'alors si prospères, allèrent toujours en déclinant. Le seul nom de la Pucelle répandit dès lors une telle terreur dans leurs âmes que plusieurs ont affirmé par leur grand serment, que l'entendre, voir l'étendard qu'elle portait, suffisait pour qu'ils n'eussent plus comme auparavant force et courage de résister, de bander leur arc, de lancer leurs traits contre l'ennemi, de le frapper de leur glaive [1].

II

Et parce que, comme le chante le poète, la victoire double ordinairement les forces, que le succès agrandit le courage, les Français réconfortés par ces victoires songèrent, sous la conduite de Jeanne et du comte de Dunois, le premier de l'armée française, comme général et comme soldat, songèrent à recouvrer les forteresses voisines et les places des rives de la Loire. La place de Jargeau, où plus de huit cents Anglais s'étaient retirés, succomba devant leurs attaques et leur assaut. Ceux qui s'y trouvaient furent tués ou faits prisonniers. Le comte de Suffolk fut pris et son frère le sire de la Pole fut tué.

Cette nouvelle défaite, venant après celle d'Orléans, persuada aux Anglais qu'ils ne pouvaient pas défendre les autres places, telles que Meung et Baugency. Les abandonnant aux Français qui les occupèrent, ils réunirent, comme ils le purent, les débris de leur armée, et se mirent à hâter leur retraite à travers la Beauce vers Chartres et la Normandie, instruits à leurs dépens que les rives de la Loire n'étaient plus désormais pour eux un lieu où ils pussent s'arrêter en sûreté.

Cette retraite n'échappa pas aux Français, dont la hardiesse et les forces croissaient chaque jour avec les faveurs de la fortune. Les succès du présent agrandissant leurs espérances pour l'avenir, ayant pour chefs principaux la Pucelle et le comte de Dunois, et au second rang les nombreux capitaines des hommes d'armes du roi, ils résolurent de poursuivre les Anglais, et, si c'était en leur pouvoir, d'anéantir leurs forces. Il leur semblait que c'était de nouveau s'exposer à leurs coups, s'ils les laissaient déjà vaincus, fugitifs, presque morts de frayeur, découragés par tant de défaites, se retirer librement à travers ces spacieuses campagnes de la

1. Tantus enim ex solo Puellæ nomine eorum animis pavor incesserat, ut sacramento magno eorum plurimi firmarent, quod, solo eo audito, aut ejus conspectis signis, nec reluctandi vires animumque, vel arcus extentendi et jacula in hostes torquendi seu feriendi, uti soliti per prius fuerant, ullomodo assumere possent. (P. 72.)

Beauce, s'ils leur permettaient par leur lâcheté de regagner leurs sûrs abris. Ils les poursuivent donc et les atteignent dans une vaste plaine près de la ville connue sous le nom de Patay. Une fois venus aux mains, les vaincre ne fut pas une affaire ; beaucoup furent tués, nombreux furent les prisonniers, le reste dut son salut à la fuite. Le seigneur Talbot, comte de Chérosbéry, fut fait prisonnier, et de nombreux chevaliers anglais le furent avec lui. Le sire Jean Fastolf, chevalier anglais, capitaine d'une compagnie anglaise, échappa par la fuite ; ce qui ne fut pas pour lui auprès des Anglais le sujet de petits affronts, et d'un médiocre opprobre.

CHAPITRE III

AVANT ET APRÈS LE SACRE.

Sommaire : D'après Basin, c'est du roi que serait venue la résolution de se faire sacrer à Reims, et couronner à Saint-Denis. — Rôle qu'il prête à Léguisé, évêque de Troyes. — Sacre à Reims ; couronnement à Saint-Denis. — Manière dont il raconte l'attaque contre Paris. — Raisons qu'il donne du départ de Paris. — Il place après l'attaque de Paris la campagne de l'Ile-de-France.

Après tant de succès pour la cause française, après un tel revirement de fortune, tant de prospérité et de bonheur à la suite de calamités voisines du désespoir, après une telle révolution, il était bien permis de dire : *Pareil changement est l'œuvre de la droite du Très-Haut.* Charles, roi des Français, n'était pas encore sacré d'après le rite des rois Très-Chrétiens de France ; il n'avait pas ceint le diadème royal et la couronne, parce que Reims où les rois sont sacrés, Paris et la petite ville de Saint-Denis où ils sont couronnés, étaient au pouvoir des Anglais.

Réunissant des troupes de toutes les parties du royaume soumis à son obéissance, et formant une grande armée, Charles résolut de se rendre à Reims, pour s'y faire sacrer, de venir à Paris et à Saint-Denis pour y être couronné solennellement, comme l'avaient été ses ancêtres et ses pères. Il aborde Troyes-en-Champagne, par les soins et sur le conseil de Jean Léguisé, homme d'éminente intégrité et d'éminente sagesse, qui en occupait la chaire épiscopale, et gouvernait cette Église avec fermeté et dignité ; il y est reçu sans obstacle et avec joie ; il gagne Châlons et Reims ; ces villes et presque toute la Champagne se mettent d'elles-même sous son obéissance ; il est triomphalement oint de l'huile sainte et sacré à Reims au milieu des transports d'allégresse des Français. Jeanne la Pucelle n'a pas quitté l'armée royale, portant son vêtement d'homme, l'armure et la bannière de guerre dont il a été déjà parlé.

Le roi qui voulait parcourir les autres villes de son royaume, les lieux et les provinces occupés par l'ennemi, et surtout visiter sa très insigne capitale, Paris, et Saint-Denis où il devait recevoir le diadème et le sceptre royaux, résolu qu'il était de monter sur son trône, le roi vient avec son armée à Saint-Denis. Il eût été inutile de vouloir résister à une telle puissance ; il y entre paisiblement et il y est couronné, ainsi que l'étaient les nouveaux rois.

Durant le séjour de quelques jours qu'il y fait, Paris est sommé et pressé de recevoir son roi, de lui donner entrée, et de lui faire obéissance comme au légitime souverain. Le duc de Bedford s'y trouvait, ayant à sa disposition de puissantes milices anglaises et bourguignonnes. Les sommations et les instances sont un sujet de mépris et de dérision. Les Français indignés de ces outrages, ayant quelque espérance que les citadins, bien supérieurs en nombre et en force aux Anglais et aux Bourguignons, seconderaient leur tentative et leur dessein, tentent une attaque contre la ville. Ils commencent l'assaut, entrent dans les fossés. La Pucelle est dans leurs rangs, bien plus à leur tête, avec le duc d'Alençon, de nombreux capitaines royaux, et de nombreux chefs de milice. Sur les murs se trouvaient en rangs très serrés des défenseurs prêts pour repousser l'attaque, qui, avec des pierriers, des canons, des balistes et autres machines de traits, opposent la plus ferme résistance. Beaucoup, parmi les assaillants, sont tués ou blessés ; Jeanne la Pucelle elle-même est blessée à la cuisse par un projectile. Après une tentative frustrée et inutile on sonna la retraite, et les Français rétrogradèrent, non sans perte et sans déshonneur.

Après cette affaire un peu témérairement engagée et sans résultat, les Français se trouvaient à Saint-Denis, presque entourés par les ennemis qui occupaient les forteresses et les cités voisines ; ils sentaient disette de vivres et des autres choses nécessaires à la vie. Aussi le roi se retira-t-il avec son armée vers Senlis, qui était au pouvoir des Anglais. Pour défendre cette ville, le duc de Bedford, ayant promptement rassemblé de nombreuses troupes d'Anglais, se hâta d'accourir. Il établit son camp près d'étangs et de marais qui le protégeaient, et faisaient que l'approcher était difficile, et non sans périls. Il y resta quelques jours comme assiégé par l'armée française, sans juger avantageux d'offrir la bataille ; il finit par se dérober la nuit avec ses Anglais pour rentrer dans Paris. Après son départ, Senlis se donna au roi ; c'est ce que firent aussi Compiègne, Beauvais, Laon, Soissons, Sens, et, bientôt après, toutes les places et forteresses n'ayant pas de garnisons, ou n'en n'ayant que d'inférieures en nombre et en force au nombre et aux forces des bourgeois et des habitants.

[... Basin raconte ensuite l'occupation momentanée de Chartres, de Louviers, la venue du roi d'Angleterre en France, et reprend après l'histoire de la Pucelle.]

CHAPITRE IV

CAPTIVITÉ DE LA PUCELLE. — SON PROCÈS. — SON JUGEMENT. JUGEMENT DE L'ÉCRIVAIN.

SOMMAIRE : I. — Jeanne au siège de Compiègne. — Elle est prise et vendue aux Anglais. — La cour délibère sur le sort à lui infliger. — Le procès. — Sa longueur. — Tribunal. — Interrogatoire. — Admiration qu'excitent les réponses de l'accusée. — Le parti pris des interrogateurs. — Beau tableau de la vie de Jeanne. — Impossibilité d'un soupçon contre sa virginité. — La raison du port de l'habit masculin.
II. — Impossibilité d'échapper à une condamnation. — La persuasion des Anglais. — Ce que l'on rapporte de sa rétractation, des reproches des Saintes. — Condamnée comme relapse. — Foule accourue à son supplice. — Sa sainte mort. — Ses cendres sont jetées à la Seine. — Le motif.
III. — Jugement de Basin sur la Pucelle. — Sa réserve. — Il dit hardiment qu'elle n'a été convaincue d'aucune erreur contre la foi. — Nullité du procès de condamnation. — Son Mémoire. — Mémoires de nombreux savants consultés pour la réhabilitation. — Leur conclusion. — La fin de la Pucelle n'est pas une objection contre la divinité de sa mission. — Ainsi ont fini le Rédempteur, les Apôtres, les martyrs. — Dieu a pu la permettre à cause des péchés du roi, ou du peuple, de leur ingratitude, de leur orgueil. — La corruption des mœurs à cette époque. — Dieu s'est souvent servi des femmes pour un rôle de consolation. — Liberté d'appréciation concédée par Basin.

I

Les Anglais et les Bourguignons assiégeaient depuis longtemps Compiègne-sur-Oise, et Jeanne la Pucelle défendait cette ville avec de nombreux et vaillants capitaines et chevaliers français, lorsque l'infortunée jeune fille fut victime d'un bien malheureux accident. Un jour, étant sortie avec une troupe d'hommes d'armes pour fondre sur l'ennemi, elle fut prise par un soldat bourguignon. Les Anglais, qui avaient soif de sa perte et de sa mort, l'achetèrent au prix d'une grosse somme d'or. Pour eux, qui tant de fois avaient été taillés en pièces et mis en fuite par la seule terreur de son nom, ce fut le sujet d'une grande joie et d'une vive allégresse.

Ils l'amenèrent à Rouen où le jeune roi Henri se trouvait avec sa cour et son conseil. Après de longues délibérations sur le sort qu'il fallait lui faire subir, on décida qu'elle serait soigneusement gardée dans une prison passablement dure de la forteresse de Rouen, et qu'ayant été prise sur

les limites du diocèse de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, l'un des premiers conseillers du roi d'Angleterre, on lui intenterait devant ce prélat un procès en matière de foi.

Le procès fut long et mouvementé. Pendant plusieurs mois, à divers jours et à diverses fois, en présence des inquisiteurs de la perversité hérétique, de nombreux professeurs de théologie, de droit divin et humain, mandés pour cela de Paris, la Pucelle eut à subir de multiples interrogatoires. Les questions et les réponses furent très soigneusement recueillies par des notaires publics, et consignées dans des registres juridiques. Presque tous admiraient avec quelle sagesse et quelle habileté cette jeune paysanne répondait sur des matières de foi à des questions pleines de difficultés même pour des doctes et des hommes cultivés. Les assesseurs, partisans résolus, fervents défenseurs de la cause anglaise, n'avaient qu'un but, la circonvenir par leurs questions équivoques et captieuses, pour la faire paraître coupable du crime d'hérésie, et la faire ainsi périr; et cependant ils ne purent pas lui arracher une parole, une assertion qui leur en fournît un prétexte tant soit peu solide et concluant.

En effet, d'après le témoignage de ceux qui avaient connu sa vie et sa conduite, soit avant sa venue auprès du roi, soit après, durant le temps passé au milieu des hommes de guerre, elle avait été très pieuse, fréquentant, toutes les fois qu'elle le pouvait, les églises et les lieux de prière. Venait-elle, lorsqu'elle gardait le troupeau dans les champs, à entendre la cloche qui annonçait l'élévation du corps et du sang de Dieu, ou sonnait la Salutation de la Bienheureuse Vierge Marie, elle avait l'habitude de se mettre à genoux et de prier avec une grande ferveur de dévotion.

Elle affirmait avoir voué à Dieu sa virginité; et quoique ayant longtemps vécu au milieu d'hommes d'armes, impudiques, entièrement perdus de mœurs, jamais il ne s'éleva un soupçon qu'elle eût violé son engagement. Bien plus, des femmes expertes, même lorsqu'elle était au pouvoir des Anglais, ayant soumis son intégrité à leur examen et inspection, ne purent observer et constater qu'une chose, la parfaite pureté du sceau virginal.

Elle se justifiait de porter le vêtement viril, en affirmant que le Ciel lui avait fait un commandement de le prendre en même temps que les armes, afin que dans ses expéditions guerrières, passant les jours et les nuits au milieu des hommes, elle ne fût pas pour eux l'occasion de désirs mauvais; ce qui eût été presque impossible, si elle y avait vécu en portant les habits de son sexe.

II

Mais indubitablement, quel que fût l'éclat de sa vertu feinte ou réelle, il était presque impossible qu'elle pût se justifier auprès de ceux dont le désir le plus ardent et le plus véhément était de la perdre et de la faire disparaître. Il n'y avait parmi les Anglais qu'un sentiment, une voix presque universelle, à savoir qu'on ne pouvait combattre heureusement les Français et les vaincre, tant que respirerait cette Pucelle qu'ils accusaient de sortilège et de maléfice. Comment son innocence aurait-elle pu la sauver? A quoi pouvait-elle lui servir, alors qu'elle était entre les mains de tant d'ennemis et de calomniateurs acharnés, tels que l'étaient pour la Pucelle les Anglais et ceux qui, leurs chauds partisans et défenseurs, siégeaient parmi les juges, résolus de faire tous leurs efforts, de tenter toutes les voies pour contenter leur désir de la perdre?

Quant aux apparitions des saintes Vierges dont elle disait être favorisée, après avoir persévéré dans la même affirmation, fatiguée par de longs examens et des questions souvent réitérées, amaigrie et épuisée par l'horreur et les souffrances d'une longue prison, à l'intérieur et à l'extérieur de laquelle des soldats anglais étaient toujours en sentinelle, on raconte (*ferunt*) que, sur une promesse d'impunité et de délivrance, faite par ses juges, elle avait fini par renier la vérité de ces sortes d'apparitions et de révélations divines, et qu'elle avait été induite à en faire l'aveu en jugement et devant des assistants; et que, cela fait, la dureté et l'aspérité de sa prison n'en avaient été pour cela nullement mitigées. Aussi, quelques jours après, le bruit se répandit-il qu'elle avait dit avoir été réprimandée pour avoir renié ces apparitions et révélations; que les saintes lui apparaissant de nouveau dans la prison lui en avaient fait de durs reproches.

Ceci rapporté aux juges, elle est de nouveau traduite publiquement en jugement, comme coupable de rechute dans une hérésie précédemment abjurée; elle est jugée relapse, et comme telle abandonnée au bras séculier. Aussitôt elle est saisie par les exécuteurs et par la soldatesque anglaise, alors nombreuse à Rouen à la suite de son roi Henri. En présence d'une innombrable multitude, accourue non seulement de la cité mais des campagnes et des villes voisines, — plusieurs étaient venus comme pour un spectacle public, — Jeanne, invoquant sans cesse à son secours Dieu et la glorieuse Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Jeanne fut consumée par les flammes.

On réunit les cendres provenant soit du bois, soit du corps et des ossements, et du haut du pont, elles furent jetées dans la Seine, par

crainte qu'un sentiment de superstition ne fit ramasser et garder quelque chose de ces restes. C'est ainsi que Jeanne sortit de cette vie passagère.

III

Le lecteur désirera peut être savoir notre jugement sur les faits de la Pucelle dont, à cette époque, le nom remplit la France entière. S'il est vrai que nous n'avons pas la témérité d'affirmer que Dieu est l'auteur des apparitions et des révélations qu'elle disait avoir reçues, attendu que nous n'avons nulle connaissance des signes de sa mission, signes qui, dit-on, ont été manifestés seulement au roi Charles, nous disons et affirmons hardiment, que du procès fait contre elle, procès que nous avons vu lorsque, à l'expulsion des Anglais, la Normandie a fait retour à la domination de Charles, il ne résulte pas de preuve qu'elle ait été convaincue d'une proposition erronée, en opposition avec la vérité catholique, ou qu'elle en ait fait l'aveu juridique ; par suite l'inculpation du crime d'hérésie et de rechute est assez manifestement dénuée de fondement.

En outre, on pouvait, d'après plusieurs chefs, établir que pareil procès était vicieux ; il était intenté et déduit devant des ennemis mortels souvent récusés par l'accusée ; on lui a refusé tout conseil, à elle, une simple jeune fille ; on pourrait voir les raisons plus longuement exposées, dans un petit Traité que nous fimes, pour répondre à la demande du roi Charles qui voulait avoir notre avis, si ce Mémoire tombe entre les mains du lecteur.

Les Anglais chassés de la Normandie, le même Charles fit soigneusement examiner et discuter ce même procès par plusieurs prélats de son royaume, et par de savants jurisconsultes versés dans le droit divin et humain ; ils lui adressèrent plusieurs Mémoires à ce sujet. Transmis aux juges délégués par le Saint-Siège pour examiner cette affaire et en juger, ces Mémoires furent mûrement pesés. La sentence fut celle que nous venons d'émettre : le jugement porté sous la domination anglaise fut cassé et révoqué.

Quelqu'un s'étonnera peut-être, qu'envoyée par Dieu elle ait pu devenir ainsi prisonnière et être soumise à de tels supplices. Pareil étonnement serait en vérité hors de toute raison chez ceux qui croient fermement que le Saint des Saints, Notre-Seigneur et Sauveur, que les saints Prophètes, les saints Apôtres envoyés pour apporter et persuader aux hommes la doctrine du salut, les commandements divins de la foi, ont eu à supporter tant de tourments et de supplices, et ont fini leur vie mortelle par le triomphe du martyre. Ne lisons-nous pas encore que l

peuple d'Israël, après avoir recu de Dieu l'ordre d'exterminer Chanaan, de combattre des nations idolâtres ennemies de Dieu, est cependant parfois tombé abattu sous leurs coups, à cause de ses prévarications, ou même à cause des prévarications de l'un de ses membres? Qui donc connaît les sentiments de Dieu, ou qui fut son conseiller? En parlant ainsi, nous ne voulons pas dire que Jeanne, arrachée à cette triste vie de la manière que nous venons de dire, doive être mise sur le même rang que les Apôtres et les Martyrs; nous voulons dire qu'il n'y a ni répugnance ni incompatibilité, à ce qu'elle ait été envoyée par Dieu pour secourir le roi et le royaume contre des ennemis qui tyrannisaient très cruellement le pays, pour humilier l'orgueil des Anglais et des Français, pour que personne ne fasse de la chair un appui, et, au mépris de Dieu, ne se glorifie en lui-même et en ses forces; et que néanmoins Dieu ait permis qu'elle ait été prise par les ennemis et accablée de supplices. Il a pu le permettre à cause des péchés du roi, ou de la nation. Ingrats pour de si grands bienfaits merveilleusement concédés par le moyen de Jeanne, ils n'ont peut-être pas rendu de dignes actions de grâces, ou même ils ont attribué leurs victoires, non pas à la gratuite faveur du Ciel, mais à leurs forces et à leurs mérites. Leurs mérites à cette époque étaient nuls, ou plutôt ce n'étaient que des démérites, les mœurs étant si corrompues. Toute autre cause juste, puisqu'il n'y a pas d'iniquité en Dieu, mais qui nous est inconnue, a fait qu'une grâce gratuite accordée à ceux qui ne la méritaient pas, a été retirée à des indignes et à des ingrats. Souvent en effet l'ingratitude a fait retirer ce qui avait été donné par un pur effet de la divine miséricorde.

Que Dieu parfois, par le moyen de femmes, avec ou sans armes, console les siens, et leur donne de triompher de leurs ennemis, c'est ce qu'attestent les histoires de Débora, de Judith, d'Esther que nous lisons dans le canon des Écritures.

Après cet exposé sur Jeanne la Pucelle, dont la mission, les apparitions et les révélations peuvent être appréciées par chacun selon qu'il le comprendra et le jugera, sur lesquelles on peut avoir des sentiments différents que nous n'entendons pas interdire, reprenons la suite de notre narration [1].

[1]. Voir aux *Pièces justificatives* le texte latin des dernières pages de Thomas Basin.

GILLES LE BOUVIER

DIT LE HÉRAUT BERRY

On s'explique assez difficilement que l'on ait attribué à Alain Chartier une Chronique dont l'auteur se fait connaître dans le prologue, à peu près dans les termes suivants, qui se lisent dans plusieurs manuscrits du xv[e] siècle.

« Je, Berry, premier hérault du roy de France, mon naturel et souverain seigneur, et roy d'armes de son pays de Berry, honneur et révérence à tous ceux qui ce petit livre liront. Plaise savoir qu'à la seizième année de mon âge, alors que chacun, ainsy que nature l'ordonne, pense à s'appliquer là où sa plaisance l'incline, je pris mon plaisir et délectation à voir et à suivre le monde. A cette heure (*vers* 1402), le noble royaulme de France et la noble cité de Paris avoient la plus haute renommée de tous les royaulmes chrétiens. Là abondoient le plus, prélats, chevalerie, marchands, clercs et commun peuple; là se trouvoient haults honneurs, richesses et plaisirs. Je m'appensai de voir à mon pouvoir les honneurs et haults faits de ce très noble et très chrestien royaulme, de me trouver par le plaisir de Dieu, partout où je saurois voir les haultes assemblées et haults faicts d'iceluy royaulme et des aultres à mon pouvoir, et que la vue d'icelles choses seroit mise par moy en escrit, tant les biens faicts que les mauvois. »

Ce n'est pas Denys Godefroy qui a restitué au héraut Berry, ainsi qu'on le lit dans nombre d'écrits modernes, la Chronique dont il est l'auteur. Godefroy donnait son *Recueil des historiens de Charles VII* en 1661 ; or en 1651, dans son *Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'Histoire sacrée et profane*, le Père Labbe signalait, d'après le savant André Duchesne, l'erreur qui l'attribuait à Alain Chartier.

Berry nous donne d'autres détails personnels dans son *Traité des armoiries*, qui débute ainsi : « Je, Gilles Le Bouvier, dit Berry, premier hérault de très hault et très chrestien roy Charles septiesme, par luy nommé et créé hérault en l'an MCCCCXX, et depuis coronné et créé par iceluy prince en son chastel de Mehun en la feste de Noël, roy d'armes des pays et marches du Berry, etc. »

Roi d'armes était le titre le plus haut d'une hiérarchie qui comprenait les hérauts d'armes, le poursuivant d'armes, et les aspirants au titre de poursuivant, ou les simples chevaucheurs. Les hérauts d'armes avaient une haute importance dans le moyen âge, chargés qu'ils étaient de proclamations aussi significatives que les déclarations de guerre, ou les propositions de paix, de veiller à ce que dans les tournois tout se passât conformément aux règles de la chevalerie, d'animer les combattants, etc. Ils devaient être très versés dans l'art héraldique. Aussi Gilles Le Bouvier a-t-il fait un *Traité des armoiries*. Il a écrit une *Géographie*: un passage en a été cité au premier chapitre de ce volume: enfin il a écrit une Chronique de l'an 1402 à 1455.

Berry est très succinct dans ses récits. Comme témoin sur la Pucelle, il n'offre guère d'intérêt que pour ce qui regarde le siège de La Charité, et la tentative faite par Jeanne afin de déloger le duc de Bourgogne du siège de Choisy; pour tout le reste, c'est presque un sommaire souvent inexact.

Il existe de nombreux manuscrits de la Chronique de Berry. Quicherat se servit de textes renfermant deux phrases qu'il déclare justement inintelligibles, mais il a tort d'ajouter qu'elles sont telles dans tous les manuscrits. Les manuscrits n° 2860 et 2861 renferment des phrases fort claires, et en accord avec le contexte. Il y a dans le n° 2861 plusieurs faits omis dans le texte de Quicherat, faits qui aident à mieux comprendre l'histoire de Jeanne d'Arc, et qui seront reproduits; tel le recouvrement de Melun.

LA PUCELLE, D'APRÈS LE HÉRAUT BERRY.

SOMMAIRE : I. — La Pucelle arrive et est examinée durant le carême. — Avis des docteurs. — Elle est équipée.

II. — Le héraut de la Pucelle aux Anglais emprisonné, en attendant de pouvoir être brûlé. — Fausse assertion qu'après son entrée à Orléans, la Pucelle serait revenue à Blois. — Prise de la bastille Saint-Loup. — Inutiles efforts des Anglais pour la secourir. — Erreur du chroniqueur sur le jour de la prise des Augustins. — Attaque des Tourelles. — Un jour entier de combat. — Anglais pris, tués ou noyés. — Retraite des Anglais.

III. — Les Anglais dispersés à Jargeau, Meung et Baugency. — Secours envoyé par Bedford. — Prise de Jargeau, de Baugency. — Retraite de l'armée anglaise vers Janville. — Taillée en pièces à Patay.

IV. — La Trémoille fait congédier Richemont et de Pardiac. — Le roi, en se rendant à Reims, reçoit l'obéissance de Troyes, de Châlons. — Solennité du sacre.

V. — Nom des principales villes parcourues par le roi après le sacre. — Les armées anglaise et française en présence à Thieux et auprès de Senlis. — Quelques particularités sur cette dernière journée. — Séjour à Compiègne. — Fallacieuses promesses

de Jean de Luxembourg. — Le roi à Saint-Denis. — La Trémoille fait retirer l'armée lors de l'assaut de Paris. — Bedford vole au secours de la Normandie. — Itinéraire du roi dans son retour vers la Loire. — Duplicité du duc de Bourgogne. — Sauf-conduit qui lui donne facilité pour resserrer son alliance avec Bedford.

VI. — Sens et Melun se rendent français. — La Pucelle empêchée par La Trémoille d'aller combattre en Normandie avec le duc d'Alençon. — Échec contre La Charité. — Couronnement du roi d'Angleterre en Angleterre, et mariage du duc de Bourgogne. — Échec d'un complot pour remettre Rouen au roi.

VII. — Siège par le duc de Bourgogne, de Choisy, près Compiègne. — Prise de Château-Gaillard. — La Pucelle va passer par Soissons pour venir à Choisy ; Intrigue du capitaine pour ne pas laisser entrer la troupe de la Pucelle. — Dispersion de la troupe de la Pucelle. — Trahison du capitaine de Soissons. — Prise de Choisy. — Siège de Compiègne. — La Pucelle prisonnière et vendue aux Anglais.

I

En cet an 1429, et en ce même temps de carême, arriva par devers le roi, au châtel de Chinon, une jeune fille de l'âge de dix-huit à vingt ans, nommée Jeanne la Pucelle. Elle était née et nourrie d'emprès Vaucouleurs, à un village de dessus la rivière de Meuse, et avait été toute sa jeunesse jusqu'à cette heure à garder les brebis. Elle vint devant le roi et en le saluant lui dit ces paroles : « Que Notre-Seigneur l'envoyait vers lui pour le mener couronner à Reims et pour lever le siège que les Anglais tenaient devant la bonne cité d'Orléans, et que Dieu, à la prière des saints, ne voulait pas que ladite cité fût prise ni périe ».

Sur ces paroles, le roi la fit examiner par plusieurs sages docteurs de son royaume, auxquels elle répondit sagement et par bonne manière, tellement que tous les docteurs étaient d'opinion que son fait, son dit et ses paroles, étaient faits et dits par miracle de Dieu. Et pour ce, il fut proposé et ordonné en grande délibération du conseil que, pour faire et accomplir les choses qu'elle avait dites, en intention qu'elle pût les commencer et achever au plaisir de Dieu, on lui baillerait chevaux, harnais et gens pour l'accompagner et voir son fait et ce que ce serait. Et tout fut fait, conseillé et ordonné audit châtel de Chinon durant ledit temps de carême, alors que un chacun était en dévotion. Et la conduisaient le maréchal de Rieux (*Rais*) et le sire de Culan, l'un maréchal et l'autre amiral.

II

L'an mil IIII^{c} et vingt-neuf fut levé le siège d'Orléans, le XIIe jour de mai [1]. Et en ce temps se partit la Pucelle du châtel de Chinon ; elle prit

1. Le 8 et non pas le 12. Le récit de la délivrance d'Orléans renferme d'autres inexactitudes : inutile de les relever.

congé du roi, et chevaucha tant par ses journées qu'elle arriva dedans la bonne cité d'Orléans malgré les Anglais. Par un héraut, elle leur envoya publiquement devant tout le monde des lettres portant qu'il s'en allassent, que Dieu le voulait, que sinon il leur *mescherroit* (arriverait malheur), et que Dieu se courroucerait contre eux s'ils faisaient le contraire. Lesdits Anglais prirent le héraut, et décidèrent qu'il serait *ars*, et firent faire l'*attache* (le bûcher [?]) pour le brûler. Toutefois, avant qu'ils eussent reçu le sentiment et conseil de ceux de l'Université de Paris et de ceux tenus de ce faire (*de donner conseil*), ils durent lever le siège, furent morts et déconfits, et partirent si hâtivement qu'ils laissèrent le héraut en leurs logis tout enferré, et s'enfuirent.

La Pucelle visita les bastilles qu'ils avaient élevées ; et étaient avec elle le sire de Rais, maréchal de France, le bâtard d'Orléans, et messire Louis de Culan, amiral, et plusieurs autres chevaliers et écuyers dessus nommés. Le lendemain la Pucelle partit d'Orléans et vint à Blois pour avoir argent et vivres [1]. Cela fait, elle vint audit lieu d'Orléans avec une grosse puissance de gens d'armes.

Sitôt qu'elle fut entrée en la ville, le peuple sortit d'Orléans (*des remparts*) par le grand vouloir qu'ils avaient d'être hors la servitude des Anglais. Ils assaillirent la bastide de Saint-Loup et la prirent d'assaut. Et alors les Anglais qui étaient ès autres bastilles loin de là se mirent en chemin pour secourir la bastille de Saint-Loup. Mais avant qu'ils fussent à mi-chemin, ils aperçurent que le feu était dedans et qu'elle était perdue pour eux [2].

Étaient allés à l'attaque Mgr le bâtard d'Orléans, le sire de Rais, et plusieurs autres, *quand ils surent que le peuple était ému d'y aller*. Ce fut le commencement de la levée du siège. Là furent morts et brûlés 60 Anglais, et 22 furent faits prisonniers. Ils furent à Mgr le bâtard d'Orléans. Cette bastille était tenue par un capitaine anglais nommé Thomas Guérard, qui était capitaine de Montereau pour les Anglais.

Ce soir [3], les Français passèrent en bateaux la rivière de Loire, et allèrent assaillir les bastilles du côté de la Vicomté [4] (*de la Sologne*), et celle des Augustins devant la porte du pont et les prirent. Et ce soir, les Français

1. C'est une erreur.
2. La phrase donnée par Quicherat est de tout point inintelligible. Il le constate lui-même, et il a raison; mais il a tort d'affirmer que c'est la phrase donnée par tous les manuscrits. Le manuscrit 23 283 est le seul qui présente cet imbroglio. Les manuscrits 2860 et 2861 portent la phrase ici reproduite.
3. C'est encore inexact. Entre l'assaut de Saint-Loup et de Saint-Augustin se place la fête de l'Ascension, qui ne fut pas un jour de combat.
4. Le manuscrit reproduit par Quicherat porte « la Beauce », les deux autres « de la Vicomté ». C'est « de la Sologne », qu'il faut lire.

se retirèrent en la ville, et la Pucelle avec eux, et une partie des gens demeurèrent aux champs toute la nuit.

Le lendemain au matin, qui était jour de samedi, les Français passèrent de nouveau la rivière pour assaillir la bastille du pont. Et là furent le sire de Rais, le bâtard d'Orléans, le sire de Gaucourt, le seigneur de Graville, le sire de Guitry, le sire de Coarraze, le sire de Villars, messire Denis de Chailly, l'amiral messire Louis de Culan, La Hire, Poton, le commandeur de Giresme, messire Florent d'Illiers, le Bourg de Mascaran, Thibaud de Thermes et plusieurs autres; lesquels donnèrent l'assaut de toutes parts à ladite bastille du pont depuis le midi jusque au soleil couchant, et tant, que par force d'armes la bastille fut prise. Et là moururent les seigneurs (*anglais*) de Poynings, et de Molyns, et un capitaine nommé Glacidas, Anglais, qui était capitaine d'icelle bastille. Comme il pensait se retirer dedans la tour du boulevard, le pont fondit, et lui et tous ceux qui étaient sur ce même pont fondirent en la rivière de Loire; et là dedans furent qui morts, qui pris, qui noyés, de III à V^{c} Anglais (*de 400 à 500 Anglais*).

Le lendemain matin, qui fut dimanche, les Anglais se levèrent de devant Orléans et s'en allèrent à Meung-sur-Loire, la plupart à pied; et ils laissèrent leurs bastilles, leurs vivres et leur artillerie; ce dont ceux de la ville d'Orléans furent moult refaits, et ils eurent très grand confort des vivres qu'ils trouvèrent ès dites bastilles.

III

Le comte de Suffolk prit la charge de cinq cents Anglais, pour les mener à Jargeau, sur l'ordre de sire de Talbot, lieutenant pour le roi d'Angleterre. Le sire de Talbot demeura à Meung et à Baugency jusqu'à ce qu'ils eussent des nouvelles du duc de Bedford, et de grands secours. Le duc leur envoya messire Jean Fastolf et tout ce qu'il put réunir de gens.

Et lors les chefs de guerre qui avaient été dedans la ville d'Orléans durant le siège, et Mgr le connétable de France, comte de Richemont[1], Mgr d'Alençon et Mgr d'Albret, vinrent et mirent le siège à Jargeau et le prirent d'assaut. Là furent pris ou tués de quatre à cinq cents Anglais; et fut pris, sur le pont de la ville sous lequel passe la rivière de Loire, le comte de Suffolk qui s'y était retiré après la prise de la place. Il se rendit à un écuyer d'Auvergne, nommé Guillaume Regnault, que le comte fit chevalier pour que l'on dît qu'il avait été pris par un chevalier. A la prise des Anglais, qui fut faite sur le pont par les Français, se noya Alexandre de la Poule, frère dudit comte.

1. Encore une erreur. Richemont ne fut nullement à la prise de Jargeau.

Les Français et la Pucelle vinrent de là mettre le siège devant Baugency; les Anglais, vu la peur qu'ils avaient en voyant la fortune tourner contre eux, se rendirent et livrèrent Baugency par composition. Dans la place étaient de six à sept cents Anglais, ayant pour capitaine messire Guichard Guettin.

Quand le sire de Talbot et messire Jean Fastolf surent que Baugency s'était rendu et que les Anglais s'en étaient allés en Normandie un bâton en leur poing, ils partirent pour se rendre à Janville[1]. Les seigneurs de France le surent; ils les poursuivirent bien six lieues, et ils les atteignirent en face d'un fort moustier (*monastère*) nommé Patay. C'est là que les Anglais furent combattus et déconfits ; là furent pris le sire de Talbot, et d'autres jusqu'au nombre de trois cents; il y eut vingt deux cents morts (2200); messire Jean Fastolf s'enfuit avec plusieurs autres. Par cette journée les Anglais laissèrent Meung, Janville, La Ferté, et d'autres forteresses du pays de Beauce.

IV

Le roi, instruit de ces nouvelles, s'en alla à Gien et de là à Auxerre avec toute son armée, et il vint à Troyes. Il renvoya le Connétable et contremanda le comte de Pardiac, parce que le sire de La Trémoille craignait qu'ils ne voulussent avoir le gouvernement du roi, lui faire déplaisir de sa personne, et le bouter dehors.

La cité de Troyes fit obéissance au roi, qui, partant de là, vint à Châlons qui lui fit pareillement obéissance, et de là à Reims où il fut grandement accompagné des seigneurs de son sang et des barons de son royaume, tels que le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, le sire d'Albret, le bâtard d'Orléans, le comte de Clermont, les maréchaux, l'amiral, le maître des arbalétriers, le sire de Laval et moult d'autres barons. Et le roi fut sacré et couronné à Reims en moult grande solennité.

V

Le roi partit ensuite de Reims et vint à Soissons, de là à Château-Thierry et à Provins qu'il mit en son obéissance ; et de là il vint à Crépy-en-Valois. Le duc de Bedford fit savoir au roi que s'il voulait la bataille, il le recevrait. Et aussitôt les lettres reçues des mains des hérauts, le

1. De tous les chroniqueurs, Wavrin, que l'on trouvera au livre IV, est celui qui expose le plus nettement les mouvements qui eurent lieu de part et d'autre à la veille, ou le jour même de la bataille de Patay. Les autres, et particulièrement celui-ci, présentent des obscurités.

roi partit et vint à Lagny-le-Sec, et il laissa son avant-garde à Dammartin. Les coureurs français et anglais escarmouchèrent tout le jour sur une petite rivière à un village que l'on appelle Thieux. Sur le soir de ce jour, le duc de Bedford partit avec toute son armée, et s'en alla à Louvres. Le roi de France et son armée étaient à Crépy et l'avant-garde à Baron.

Le lendemain, au point du jour, l'armée de Bedford vint près de Senlis en un lieu nommé La Victoire. Les Français étaient logés dans les villages d'alentour. Quand ils surent la venue des Anglais, ils se réunirent et se disposèrent en ordre de bataille. Le roi de France vint de Crépy à Montépilloy, où il coucha cette nuit. Le lendemain les deux armées furent durant tout le jour l'une près de l'autre, sans haie et sans buisson, à la portée d'un trait de coulevrine, et ne se combattirent pas. Le soir le roi se retira et s'en alla avec son armée à Crépy, et le duc de Bedford à Senlis.

Le lendemain le roi s'en alla à Compiègne qui lui fit obéissance ; il y resta huit jours. Là vint messire Jean de Luxembourg, qui lui fit de grandes promesses de faire la paix entre le roi et le duc de Bourgogne; ce dont il ne fit rien, sinon le décevoir. Le roi partit de là et s'en vint à Senlis ; la ville l'avait mandé querir. Son avant-garde passa outre et vint à Saint-Denis. L'armée était sous la conduite de Mgr d'Alençon, de la Pucelle et des maréchaux. Vinrent à l'aide du roi le duc de Bar nommé René, le damoiseau de la Marche (*de Commercy*) et celui de Roudemac.

De là le roi vint à Saint-Denis, et son armée vint devant Paris pour l'assaillir; MAIS LE SIRE DE LA TRÉMOILLE FIT RETOURNER LES GENS D'ARMES À SAINT-DENIS.

Le duc de Bedford vint pour cette cause (?) à La Chapelle-Saint-Denis avec son armée[1], et de là il s'en alla à Rouen, de peur que la Normandie ne se révoltât, à la suite de Beauvais et d'Aumale qui s'étaient donnés au roi.

Le roi partit ensuite de Saint-Denis pour venir en Berry. Il vint à Lagny, qui s'était mis sous son obéissance, d'où il s'en alla à Provins et à Bray, qui se réduisit à lui. Il passa la rivière d'Yonne à gué lui et son armée, près de Sens, d'où il vint à Courtenay et à Château-Renard, e de là à Gien.

Il pensait avoir accord avec le duc de Bourgogne. Le duc lui av mandé par le sire de Charny, qui lui en avait apporté les nouvelles, qu lui ferait avoir Paris, et qu'il viendrait à Paris pour parler à ceux q tenaient son parti. Pour cette cause le roi lui envoya son sauf-condu pour venir à Paris; mais quand il fut à Paris, le duc de Bedford et l resserrèrent leurs alliances à l'encontre du roi, plus fort qu'ils l'avaient fait jusque-là[2]. Ce même duc s'en retourna avec son sau

1. Bedford avait pris le chemin de la Normandie avant la tentative contre Paris.
2. Le duc de Bourgogne fut nommé gouverneur de Paris, et reçut du roi d'Ang

conduit par les pays de l'obéissance du roi en ses pays de Picardie et de Flandres.

VI

[Dans les manuscrits 23282 et 2861, on trouve à la suite le récit de la victoire d'Anthon, de la reddition de Sens et de Melun, dont il n'est pas question dans le manuscrit 2860.

Le récit de la victoire d'Anthon est anticipé. Cette victoire fut gagnée le 11 juin 1430, plus de quinze jours après la prise de la Pucelle, contre le prince d'Orange et le duc de Savoie qui voulaient se partager le Dauphiné. Voici ce qui regarde Sens, et surtout Melun, où Jeanne devait recevoir, dans la semaine de Pâques 1430 (*Pâques était le 16 avril*) la révélation qu'elle serait prise avant la Saint-Jean.]

Ledit an (*1429 anc. st.*), en hiver, ceux de la cité de Sens se réduisirent en l'obéissance du roi, et eurent leur abolition[1]. Ils mirent dehors leur capitaine nommé Pierre de Beaufort.

En ce même an la ville de Melun se mit en l'obéissance du roi, et ils eurent une abolition.

La manière dont elle fut réduite fut celle-ci: les gens de ladite ville qui étaient bons Français virent que la plupart des gens de la garnison avaient été courir devant Yèvres-en-Gâtinais, pour prendre des vaches. Les gens de la ville, pour parvenir à leurs fins, publièrent qu'à Pontoise il y avait grande foison de gens d'armes Picards qui voulaient venir en garnison à Melun, et qu'ils voulaient être maîtres des gens des villes où ils se trouvaient : et ils dirent qu'ils n'y entreraient pas. Or Melun était tenu par messire Jean de Luxembourg, et le château était gardé pour lui par Dreux d'Humières, avec grand nombre de gens. Il advint qu'il n'y avait dans le château que dix personnes, les autres étant sorties au dehors. Ceux de la ville leur ôtèrent les clefs, fermèrent les portes, et envoyèrent querir promptement le capitaine du Pont-de-Seine, le commandeur de Giresmes, et messire Denis de Chailly qui se mirent en la ville, et en l'île du château, qui fut ainsi assiégé.

Ceux qui étaient allés courir trouvèrent les portes fermées et s'en allèrent à Corbeil, qui tenait pour les Bourguignons. Les gens du roi vinrent au siège de toutes parts. Ceux de Corbeil vinrent par la rivière, espérant ainsi entrer; mais quand ils surent que la bastille était en l'île

terre la Champagne, joignant ainsi ses États de Bourgogne à ses États de Flandres et du Nord. C'était une formidable puissance. Heureusement la Champagne était à conquérir. La Pucelle l'avait donnée au roi.

1. Amnistie pour le passé.

du château, ils s'en retournèrent. Ainsi la ville et le château furent réduits au roi, Melun redevint français et les Bourguignons et les Anglais perdirent ce passage[1].

Le roi étant à Gien au retour du sacre, et le duc d'Alençon avec lui, celui-ci désirait amener avec lui en Normandie la Pucelle et les hommes d'armes du roi ; mais le sire de La Trémoille ne le voulut pas; il envoya la Pucelle, au plus fort de l'hiver, avec son frère, le sire d'Albret et le maréchal de Boussac et bien peu de gens, devant la ville de La Charité. Ils furent là environ un mois, et ils en partirent honteusement, sans que secours vint à ceux de dedans; ils y perdirent bombardes et artillerie. Dans un assaut il y mourut un baron du pays du Dauphiné, nommé Raymond de Montmor, dont fut dommage.

En cet an fut couronné en Angleterre le roi Henri, encore bien jeune, et le duc de Bourgogne épousa la fille du roi de Portugal; leurs noces furent célèbrées à Bruges-en-Flandre, et il y eut moult grande fête.

Le duc de Bourbon partit pour Beauvais avec tous les gens d'armes des frontières de France et de Beauvaisis; étaient avec lui le comte de Vendôme, l'archevêque de Reims, Poton de Xaintrailles et plusieurs autres capitaines et gens de guerre, tous assemblés pour entrer à Rouen, par le moyen de quelques habitants de la ville. Or, il arriva que lesdits seigneurs, en chevauchant entre Beauvais et Rouen, rencontrèrent cinq ou six-vingts Anglais, qui descendirent à pied ; les Français leur coururent sus à cheval, mais les Anglais se défendirent si vaillamment qu'à la fin les Français retournèrent à Beauvais et les Anglais demeurèrent aux champs.

VII

L'an mil IIIIᵉ et XXX, le siège fut mis à Choisy, près de Compiègne, par le duc de Bourgogne, les comtes de Stafford et d'Arondel et messire Jean de Luxembourg, et à la fin, ils prirent la place par composition. Pendant le siège un écuyer gascon, nommé Poton de Xaintrailles, et les gens d'armes de sa compagnie passèrent la rivière d'Aisne entre Soissons et le Pont, et frappèrent sur ledit siège, ils en tuèrent et prirent plusieurs. Entre les autres fut pris un nommé Jean de Brimeu, du pays de Picardie (*alias*, moult riche écuyer.)

En cette saison Étienne de Vignoles, dit La Hire, partit de Louviers avec une grande compagnie de gens d'armes. Ils passèrent la rivière de la Seine en bateaux, et ils vinrent prendre par échelles Château-Gaillard,

1. Melun fut repris par les Anglais dans la suite.

qui est à sept lieues de Rouen, assis sur un roc, près de ladite rivière de la Seine. Là ils trouvèrent le sire de Barbazan, prisonnier du roi d'Angleterre, qui avait été pris (*en 1420*) dans la ville de Melun, dont il était capitaine. Barbazan fut amené vers le roi notre sire, qui fut moult joyeux de sa délivrance.

En ce temps[1] la Pucelle partit de Compiègne accompagnée de l'Archevêque de Reims, du comte de Vendôme et de plusieurs autres capitaines et gens de guerre. Ils chevauchèrent tant qu'ils vinrent devant la ville de Soissons, pensant passer par ladite ville pour aller combattre le duc de Bourgogne qui était devant ledit Pont-à-Choisy, entre les deux rivières d'Oise et d'Aisne.

Quand ils furent arrivés devant la ville de Soissons, un écuyer de Picardie nommé Guichard Bournel, que le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, avait fait capitaine de la place, refusa l'entrée de la ville aux seigneurs et gens d'armes ; il suborna les gens de la ville en leur faisant entendre que ces seigneurs et gens d'armes venaient pour s'y mettre en garnison, afin d'amener le peuple à la résolution de ne pas les admettre dans l'intérieur de la ville. Les gens d'armes couchèrent cette nuit aux champs ; et, sur la fin, quand on approcha de la nuit, le capitaine bouta dans la ville la Pucelle, l'archevêque de Reims, et le comte de Vendôme avec une petite compagnie de leurs gens[2]. Le lendemain les gens d'armes s'en allèrent au delà de la rivière de la Marne et de la Seine, parce qu'ils ne trouvaient pas de quoi vivre sur le pays, et aussi qu'ils étaient grands seigneurs, en grand nombre, et accompagnés de plusieurs gens de guerre.

Ils ne pouvaient pas vivre dans la ville de Compiègne, car les habitants s'attendaient à ce que, de jour en jour, le siège fût mis devant leurs murailles. Les seigneurs s'en allèrent à Senlis, et la Pucelle à Compiègne.

Incontinent qu'ils furent partis de Soissons, ledit Guichard vendit la cité au duc de Bourgogne et la mit en la main de messire Jean de Luxembourg ; ce qu'il fit laidement et contre son honneur.

Cela fait il s'en alla avec ledit duc, qui par ce moyen eut obéissance du Pont-à-Choisy, et vint mettre le siège devant Compiègne. Vinrent à son aide les comtes de Stafford et d'Arondel, Anglais, avec mille et cinq cents combattants qui furent au siège devant Compiègne.

La Pucelle y fut prise par un Picard, et depuis messire Jean de Luxembourg la vendit aux Anglais.

1. Pendant le siège de Choisy. Pour délivrer cet avant-poste de Compiègne, la Pucelle, empêchée de passer la rivière de l'Aisne, fit par Soissons le détour dont il va être parlé.

2. Quicherat a suivi le manuscrit 28283, qui n'est guère intelligible ; les manuscrits 2860 et 2861 expriment bien clairement le sens ici relaté.

MATHIEU THOMASSIN

NOTES BIOGRAPHIQUES ET CRITIQUES.

Les pages suivantes ne sont pas tant une Chronique suivie que l'expression des sentiments provoqués chez les contemporains par l'apparition de la Pucelle. Elles ne manquent pas cependant de renfermer comme faits d'importantes particularités.

L'auteur est un grave magistrat du temps, dans la pleine maturité de l'âge, lorsque parut la Pucelle, qui lui a survécu de longues années. Mathieu Thomassin, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans le livre dont les pages suivantes sont un extrait, naquit à Lyon en 1391. Il étudia le droit à Orléans. Après avoir passé sa licence il suivit la cour du parlement, pour s'initier à la pratique des affaires: il était à Paris en 1417. Charles VII l'employa dans l'administration du Dauphiné; il était membre du présidial lors de l'apparition de la Pucelle.

Louis, devenu Dauphin de bonne heure, et seigneur du Dauphiné avant d'être Louis XI, lui témoigna plus de confiance encore. En date du 20 mai 1456, il lui adressait les lettres patentes suivantes : « Nous, informé à plein de vos sens, science, prudhommie, loyauté et bonne diligence, attendu mêmement que vous êtes le plus ancien de nos officiers... vous mandons et commettons par ces présentes, que de nos anciens droits, privilèges, libertés, gestes, faits et autres choses touchant notredit pays, vous vous informiez diligemment et au vrai, et tout ce que vous en trouverez, enregistrez ou faites enregistrer en livre et registre dû, pour être mis et gardé en notre chambre des comptes, à Grenoble, en perpétuelle mémoire ». La commission était accompagnée des pouvoirs les plus étendus pour se faire livrer par tous et partout les pièces qui pourraient servir au travail assigné.

Le champ était vaste. L'auteur se mit à l'œuvre. Il en sortit le manuscrit conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Grenoble sous le titre de « Registre Delphinal ». Bien des matières certes sont abordées; mais soit que l'auteur ait manqué de temps pour coordonner ses recherches, soit qu'il n'eût pas les aptitudes nécessaires, le « Registre Delphinal » est un vrai chaos ; il serait difficile d'en retracer la marche et la suite.

Ce qui est manifeste, c'est que l'auteur est un homme de foi, profon-

dément Chrétien et profondément Français, jaloux du pouvoir civil et politique à l'encontre du clergé, dont il combat en maints endroits les empiétements réels ou prétendus.

Dans la longue énumération des privilèges du roi de France, voici ceux qu'il met en tête : *L'Église universelle, et tous les chrétiens appellent le roi de France Très-Chrétien comme chef de toute Chrétienté. — Le royaume a pour spécial protecteur, guide, et défendeur le glorieux Archange saint Michel. Depuis que le roi Clovis fut fait Très-Chrétien, les rois de France jamais ne se départirent de la foi chrétienne, ils ont remis sur leur siège plusieurs Papes qui en avaient été chassés et déboutés.* Thomassin énumère les Papes ainsi rétablis, et les privilèges concédés par leur reconnaissance, entre autres celui-ci : *le Pape Estienne II excommunia et mauldit tous estrangers qui vouldroient nuyre et invader ledit royaulme.*

Voici comment il parle du privilège de guérir les écrouelles : *Par don et grâce spéciale de Dieu, les rois de France ont autorité et vertu de guarir des écrouelles... Quand la personne qui est malade vient en foi et dévotion devers le roi, lequel après ce qu'il a ouï la messe et fait son oraison à ce propre, se vire vers la personne ou les personnes malades, leur fait le signe de la croix, et embrasse le col malade de la main, incontinent le mal cesse et ne croît plus. J'en ai vu guarir plusieurs au roi Charles septième, qui est à présent...*

Du Ciel fut envoyée une bannière appelée l'auriflambe. D'après Thomassin, ce n'était pas l'oriflamme même que, aux jours de grand péril, l'on portait dans les combats, mais une reproduction minutieusement et religieusement taillée sur le signe gardé à Saint-Denis.

Avec des idées si hautes, on s'explique l'impression produite par l'apparition de la Pucelle sur l'éminent magistrat, et, qu'ainsi qu'il le dit, il ait voulu en consigner le souvenir dans un livre où il ne semblait pas devoir se trouver.

Le Dauphiné avait son gouvernement à part ; mais, gouverné par l'héritier présomptif de la couronne, il payait largement dès lors à la France son tribut de sacrifices et de sang.

La sentence des docteurs rendue sur la Pucelle à l'entrée de sa carrière, se trouve dans Thomassin. On en a vu la substance dans la Chronique de Tournay, on la retrouvera dans Eberard de Windecken; c'est la confirmation des textes isolés qu'on lit dans certains manuscrits. Dans la lettre aux Anglais, citée précédemment, Jeanne s'adresse successivement au roi d'Angleterre et à tous ceux qui concouraient à la conquête de la France; Thomassin suppose que ce sont autant de lettres séparées.

Il transcrit les vers inspirés par la prophétie de Merlin. Il emprunte de multiples strophes au petit poème que Christine de Pisan composa

sur la Libératrice, après le sacre, dans les derniers jours de juillet. Les deux poésies prouvent que l'on n'attendait pas seulement l'expulsion de l'Anglais, mais comme une sorte d'âge d'or.

A tous ces points de vue, les pages de Thomassin sont d'un grand intérêt.

Buchon, qui a produit à la lumière tant de manuscrits de notre histoire ensevelis dans la poussière des bibliothèques, a le premier publié, dans son *Panthéon littéraire*, les pages de Thomassin sur la Pucelle. La notice que l'on vient de lire sur ce magistrat lui a été partiellement empruntée.

La complaisance de M. le bibliothécaire de la ville de Grenoble, M. Maignen, nous a fourni toute facilité pour collationner le texte de Quicherat avec le manuscrit original. Il y a quelques différences dans les strophes tirées de Christine de Pisan; elles pourront être relevées lorsque sera cité dans son entier le poème de la célèbre Vénitienne. A un mot près qui sera signalé, les autres variantes ne portent que sur l'orthographe.

LES PAGES DE MATHIEU THOMASSIN SUR LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — Pourquoi Charles VII ne fut ni sacré ni couronné à la mort de son père. — Les titres qu'il prenait. — Les moqueries de ses ennemis. — Dauphinois tués à Verneuil et les souvenirs mortuaires. — La France serait devenue anglaise sans la Pucelle.

II. — Pays d'origine de la Pucelle. — Quelques traits de son extérieur à son arrivée à Chinon. — Parlait peu. — Les noms qu'elle donnait à Charles VII. — D'abord moquée. — Prophétie de Merlin et développements qu'on lui donne. — Les clercs réunis en conseil et leur décision. — Observations faites sur la Pucelle; renseignements; combien favorables. — Signe qu'elle a promis devant Orléans. — La Pucelle armée et à cheval. — Lettres au roi d'Angleterre, aux hommes d'armes, aux capitaines, à Bedford. — Sa marche vers les Anglais inexpugnables à Orléans. — Résolutions désespérées agitées dans le conseil du roi. — Les exploits de Jeanne merveilleux et comme impossibles. — Prédilection de Dieu pour la France. — Mission de la France. — La Pucelle le plus grand signe des prédilections de Dieu.

III. — La Chronique rimée de la Pucelle par Christine de Pisan. — Pourquoi Thomassin choisit de la citer plutôt qu'une autre. — Christine de Pisan : Reconnaissance à Dieu; ineffable reconnaissance due à la Pucelle. — La Pucelle rapprochée de Moïse, de Josué, de Gédéon, des femmes de la Bible. — Supériorité de la Pucelle. — Elle a été prophétisée. — Elle est l'honneur du sexe féminin. — Apostrophe aux Anglais. — Leur règne est fini. — La Pucelle au-dessus de tous les preux. — Sa mission est de rétablir partout la foi. — Apostrophe aux Français renégats de leur pays. — Le sacre. — Impuissance de la force et de la ruse pour arrêter la Pucelle. — Raisons pour lesquelles Thomassin a parlé de la Pucelle.

IV. — Injures et menaces des Anglais contre la Pucelle. — Si elle meurt avant que sa mission soit finie, cette mission n'en sera pas moins accomplie. — Révélation de

secrets au roi. — La Pucelle trahie devant Compiègne. — Ses merveilleuses réponses aux allégations avancées contre elle. — L'on raconte des choses merveilleuses de son procès et de sa mort. — Regrets de l'auteur.

I

Le roi (*Charles VI*) étant ès mains des Anglais, mourut l'an mil quatre cent vingt-deux, et adonc s'appela roi Monseigneur le Dauphin. Et parce que les ennemis tenaient toutes les places jusqu'à Reims, et aussi Reims, il ne fut point couronné jusqu'à l'avènement de la Pucelle. Il s'appelait « roi de France, Dauphin de Viennois », ès lettres qui s'adressaient par deçà, jusques au temps qu'il bailla l'administration du Dauphiné à Monseigneur. Les ennemis se truffaient et se moquaient de lui, et l'appelaient « *roi de Bourges* », parce qu'il s'y était retiré et y faisait le plus sa demeurance.

L'an mil CCCCXXIIII, le XVIIe d'août fut la bataille de Verneuil, et là moururent environ CCC chevaliers et écuyers du Dauphiné et toute leur suite, dont fut grand dommage. Les gens des trois États du Dauphiné, en mémoire perpétuelle de la vaillance et loyauté des Dauphinois, ont fait fonder au couvent des Jacobins de Grenoble pour tous les jours une messe qui se dit au grand autel; et au-dessus des chaires, là où se mettent le prêtre, le diacre et sous-diacre, ils ont fait peindre une grande image de Notre-Dame ayant un grand mantel, dedans lequel sont peints les seigneurs nobles qui furent morts à ladite bataille, tous armés, avec leurs cottes d'armes. Pareille messe et pareille peinture sont à Saint-Antoine de Viennois, au monastère. Les autres batailles et rencontres qui ont été faites par avant et depuis, je n'en dis rien.

Et il est vrai que tant par batailles, par rencontres, par sièges, par assauts, que d'autre manière, le royaume fut mené à ce point qu'il eût été conduit et mis à l'obéissance des Anglais et de leurs alliés, si Dieu n'en eût eu pitié, et envoyé secours par le moyen d'une bergerette appelée Jeanne.

L'an MCCCCXXIX vint ladite Pucelle, et par son moyen fut levé le siège, comme inexpugnable, que les Anglais tenaient devant la cité d'Orléans.

L'an dessus dit, elle mena le roi à Reims; et là il fut couronné le dix-septième jour de juillet, comme par miracle; mais après il fut toujours Dauphin jusques au temps ci-dessus déclaré[1].

1. Le Dauphiné relevait *nominalement* de l'Empire. Il avait été cédé au fils aîné du roi de France, qui peut-être n'a jamais fait hommage de ce fief à l'Empereur. Thomassin veut dire que Charles VII conserva le titre de Dauphin et le gouvernement du Dauphiné, jusqu'à ce qu'il cédât l'un et l'autre à son fils, le futur Louis XI; ce qui se fit en 1440. Le jeune prince avait dix-sept ans.

II

Ladite Pucelle était de Lorraine, du lieu de Vaucouleurs; elle fut amenée à Monseigneur le Dauphin par le châtelain dudit lieu, habillée comme un homme. Elle avait les cheveux courts et un chapeau de laine sur la tête; elle portait des chausses[1] comme les hommes, de bien simple manière.

Elle parlait peu, sinon quand on parlait à elle; son serment était: *Au nom de Dieu.* Elle appelait mondit seigneur le Dauphin ; « le *gentil Dauphin* »; et ainsi elle l'appela jusqu'à ce qu'il fut couronné. Quelquefois elle l'appelait « *l'auriflambe* ». Elle disait qu'elle était envoyée de par Dieu pour déchasser les Anglais, et que, pour ce faire, il la fallait armer; dont chacun fut ébahi de celles nouvelles et de prime face chacun disait que c'était une trufferie; et à nulle chose qu'elle dît l'on n'ajoutait point de foi.

Clercs et autres gens d'entendement pensèrent sur cette matière, et entre les autres écritures fut trouvée une prophétie de Merlin, parlant en cette manière :

Descendet virgo dorsum sagittarii,
Et flores virgineos obscurabit.

(*Une vierge marchera sur le dos des archers, et les lis...*[2]) Sur ces vers(?) furent faits d'autres vers dont la teneur s'ensuit :

Virgo puellares artus induta virili...[3].

« Une vierge aux membres délicats, revêtue d'un vêtement guerrier, s'apprête sur l'ordre de Dieu à relever de la ruine le roi des lis, à anéantir ses maudits ennemis, surtout ceux qui, maintenant, sous les murs d'Orléans, étreignent cette cité dans un siège désespéré. Guerriers, si vous avez le cœur de la suivre au combat, de suivre la bannière guerrière qu'elle est en train de préparer, les perfides Anglais, croyez-le, seront anéantis; conduits par ce capitaine enfant les Français les feront tomber sous leurs coups. Et dès lors plus de guerre; dès lors se renoueront les anciens traités, la concorde, la piété, et tous les autres liens sociaux. Les guerriers seront animés d'émulation pour la paix, et le cœur de tous

1. Texte : *petits draps.*
2. *Une vierge foulera le dos de l'archer.* Les archers faisaient la force de l'armée anglaise. Le sens de ce premier membre de phrase est clair; mais il n'en est pas de même du second. Les lis sont la fleur virginale; loin de les obscurcir, la Pucelle leur a donné un nouvel éclat. *Obscurabit* est certainement une faute : l'on ne sait ce qu'il faut y substituer.
3. Voy. les vers aux *Pièces justificatives.*

sera incliné vers le roi. Le roi distribuera impartialement la justice à tous, en les faisant tous jouir des douceurs de la paix. Plus de léopard anglais qui se dresse en ennemi; plus d'Anglais qui ose se dire roi des Français! »

Avant que Monseigneur le Dauphin voulut mettre ou ajouter foi à la Pucelle, en prince sage, il mit cette affaire en conseil; les clercs furent réunis, lesquels, après plusieurs disputations, furent de l'opinion qui s'ensuit :

« Premièrement que mondit seigneur le Dauphin, attendu la nécessité de lui et du royaume, et considéré les continuelles prières du pauvre peuple envers Dieu et tous les autres amants de la paix et de la justice, ne devait point rejeter ni mettre en arrière ladite Pucelle, nonobstant que les promesses et les paroles de ladite Pucelle soient par-dessus œuvres humaines[1]. Aussi mondit seigneur ne doit pas ajouter foi et légèrement croire en elle; mais, en suivant la Sainte Écriture, il doit la faire éprouver par deux manières, c'est à savoir par prudence humaine, en enquérant de sa vie, de ses mœurs, de son intention, comme dit saint Paul : *Probate spiritus si ex Deo sint.* — La seconde manière : par dévote oraison requérir à Dieu signe de quelque œuvre ou espérance divine, par quoi on puisse juger que ladite Pucelle est venue de par la volonté de Dieu. Ainsi dit Dieu à Achaz, qu'il demanandât signe, quand il plairait à Dieu qu'il eût victoire, en lui disant : *Pete tibi signum à Domino Deo tuo;* ainsi Gédéon demanda signe, et plusieurs autres. »

Mondit seigneur le Dauphin, en suivant ladite délibération, fit éprouver la Pucelle de sa naissance, de sa vie, de ses mœurs et de son intention, et n'y trouva-t-on que tout bien. Puis il la fit garder bien et honnêtement par l'espace de six semaines en la toujours examinant; elle fut montrée à clercs, à gens d'Église, à gens de grande prudence et dévotion, à gens d'armes, à femmes honnêtes, veuves et autres, publiquement et secrètement. La Pucelle a conversé avec toutes manières de gens; mais en elle on n'a trouvé que tout bien, comme humilité, virginité, dévotion, honnêteté en toutes choses, et simplesse. DE SA NAISSANCE, DE SA VIE, PLUSIEURS CHOSES MERVEILLEUSES ONT ÉTÉ DITES COMME VRAIES.

Quant à la seconde manière de probation, mondit seigneur le Dauphin lui demanda et pria qu'elle fît quelque signe, pour quoi on devait ajouter

1. Un autre texte fait dire aux docteurs, *non obstant* que *ces promesses soyent seules humaines.* Quicherat l'a préféré au point de voir un contresens dans celui de Thomassin (*Procès*, t. IV, p. 306, note). Il est manifeste que le célèbre érudit se trompe. Le sens donné par Thomassin est celui de la chronique de Tournay ; il est plus naturel; et en adoptant dans notre premier volume le sentiment de l'éditeur du *Double Procès*, nous avons trop accordé à son autorité.

foi à elle qu'elle fût envoyée de Dieu. Elle répondit que devant la ville d'Orléans, elle le montrerait, et non pas avant ni en aucun autre lieu; car ainsi lui avait été ordonné de par Dieu.

Les choses dessus dites étant faites, il fut conclu, attendu ladite probation faite par Monseigneur le Dauphin en tant qu'à lui il a été possible, et (*attendu*) que nul mal n'a été trouvé en ladite Pucelle, et considérée sa réponse qui est de montrer un signe devant Orléans, vu sa constance et sa persévérance en son propos et ses instantes requêtes de l'armer et d'aller devant Orléans pour y montrer signe de divin secours, [*il fut conclu*] que Monseigneur le Dauphin ne la devait point empêcher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, qu'il la devait faire conduire honnêtement, en ayant bonne espérance en Dieu; car la rebouter ou délaisser sans apparence de mal, ce serait répugner au Saint-Esprit, et se rendre indigne de la grâce et aide de Dieu, comme dit Gamaliel au conseil des Juifs contre les Apôtres.

Vue et considérée la conclusion, mondit seigneur le Dauphin fit armer et équiper la Pucelle.

J'ai ouï dire à ceux qui l'ont vue armée qu'il la faisait très bon voir; et qu'elle s'y contenait aussi bien qu'eût fait un homme d'armes. Et quand elle était sur le fait des armes, elle était hardie et courageuse, et parlait hautement du fait des guerres. Et quand elle était sans harnais, elle était moult simple et peu parlante.

Avant qu'elle voulût aller contre les Anglais, elle dit qu'il fallait qu'elle les sommât et les requît de par Dieu d'avoir à vider le royaume de France. Elle fit écrire des lettres qu'elle-même dicta, en gros et lourd langage et mal ordonné. J'en ai lu les copies dont la teneur s'ensuit. Et au-dessus desdites lettres il y avait écrit : « Entendez les merveilles de Dieu et de la Pucelle [1] ».

« Roi d'Angleterre, faites raison au roi du Ciel de son sang royal. Rendez à la Pucelle les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer tout le sang royal. Elle est toute prête de faire paix, si vous voulez faire raison, par ainsi que rendez France (*pourvu que vous rendiez France*), et payez de ce que vous l'avez tenue. Et si ainsi vous ne le faites, je suis chef de guerre; en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, s'ils ne veulent obéir, je les en ferai issir (*sortir*), veuillent ou non; et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. Elle (*la Pucelle*) vient de par le roi du Ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France. Et vous promet et vous certifie la Pucelle, qu'elle fera si grand hahay (*bruit*, *remue-ménage*), qu'il y a

1. Thomassin divise en plusieurs lettres le document, au fond identique, qui, ailleurs, est présenté comme ne formant qu'une seule et même pièce.

mille ans qu'il n'en fut si grand en France. Si vous ne lui faites raison, croyez fermement que le roi du Ciel lui enverra plus de force que vous ne sauriez lui mener d'assauts à elle et à ses bonnes gens. »

LETTRE AUX GENS D'ARMES. — « Entre vous autres, archers, compagnons d'armes, gentils et vilains [1], qui êtes dans Orléans, allez en votre pays de par Dieu. Et si ainsi ne le faites, donnez vous garde de la Pucelle; et de vos dommages vous souvienne (*il vous souviendra*) bientôt. Ne persévérez pas dans vos sentiments [2]; car vous ne tiendrez point la France qui est au roi du Ciel, le fils de sainte Marie; mais la tiendra le roi Charles. Si vous ne croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous frapperons dedans (*dans vos rangs*), à grands horions, et nous verrons lesquels auront meilleur droit de Dieu ou de vous.

LETTRE AUX CAPITAINES DES ANGLAIS. — « Guillaume La Poule, comte de Suffolk, Jean, sire de Talbot, et vous, Thomas, sire de Scales, lieutenants du duc de Bedford, soi-disant régent de France de par le roi d'Angleterre, faites réponse si vous voulez faire paix à la cité d'Orléans, et si ainsi ne le faites, de vos dommages vous souvienne. »

AUTRE LETTRE. — « Duc de Bedford qui vous dites régent de France de par le roi d'Angleterre, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous fassiez pas détruire. Si vous ne faites raison, de vos yeux vous pourrez voir qu'en sa compagnie les Français feront le plus haut fait qui oncques fut fait en la chrétienté. »

Ces lettres furent portées et remises; on n'en tint pas grand compte; et pour cela la Pucelle se mit en devoir de tirer outre à ce pourquoi elle était venue. Elle arbora un étendard dedans lequel était...[3]. Elle monta sur un grand cheval, bien armée et équipée; et avec les gens d'armes que Monseigneur le Dauphin lui donna, elle alla à Orléans où les Anglais avaient mis un siège très fort, et, selon le cours de nature, inexpugnable. Il n'y avait espérance quelconque d'avoir secours, ni aide de la part des hommes, car Mgr le Dauphin avait très peu de gens pour faire tel exploit.

Il était quasi du tout au bas, tellement que, quand la Pucelle vint, on avait mis en délibération ce que l'on devait faire, si Orléans était pris. L'avis de la plus grande part fut que si cette ville était prise, il ne fallait pas tenir compte du demeurant du royaume, vu l'état dans lequel il se trouvait et qu'il n'y avait pas de remède, si ce n'est que Mgr le Dauphin se retirât dans ce présent pays du Dauphiné, et que là il le gardât en attendant la grâce de Dieu. Les autres disaient qu'il était plus convenable

1. Très lisiblement, et non pas « vaillants », comme l'écrit Quicherat.
2. Texte : *ne prenez mie vostre opinion.*
3. Lacune dans le texte.

d'attendre ladite grâce au royaume, et qui autrement ferait donnerait trop grand courage aux ennemis; ce serait tout perdre sans aucun recours; que c'était meilleur que de tenir toute autre voie, car l'autre parti était comme une voie de désespérance, ce qui moult déplaît à Dieu.

Monseigneur le Dauphin étant en cet état, arriva la Pucelle; et par son moyen, et moyennant la grâce de Dieu, par un miracle évident, furent très vaillamment assaillies et prises les très fortes et inexpugnables bastilles que les Anglais avaient faites, et le siège fut de tout point levé au très grand dommage et à la très grande confusion des Anglais. Alors, par la Pucelle et par les gens de Monseigneur le Dauphin, furent accomplis des faits de guerre merveilleux et ainsi comme impossibles. De là en après la Pucelle fit une très grande poursuite contre les Anglais, en recouvrant villes et châteaux; elle y fit plusieurs faits merveilleux; car depuis la prise d'Orléans les Anglais et leurs alliés n'eurent ni force ni vertu. Par ainsi le restaurement de France et son recouvrement a été fort merveilleux.

Et sache un chacun que Dieu a montré et montre un chaque jour qu'il a aimé et aime le royaume de France. Il l'a spécialement élu pour son propre héritage, et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte foi catholique et la remettre du tout sus, et pour ce Dieu ne le veut pas laisser perdre. Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand, ni de si merveilleux comme celui de cette Pucelle.

III

Et pour ce, grandes Chroniques en sont faites. Et entre les autres, une notable femme appelée Christine, qui a fait plusieurs livres en français, — je l'ai vue souvent à Paris — a fait de l'avènement de la Pucelle et de ses gestes un traité, dont je mettrai seulement ici le plus spécial touchant ladite Pucelle. J'ai laissé le demeurant parce que ce serait trop long à mettre ici. J'ai désiré de mettre ici le traité de ladite Christine plutôt que celui des autres, afin de toujours honorer le sexe féminin par le moyen duquel toute chrétienté a eu tant de biens; par la Pucelle Vierge Marie, la réparation et restauration de tout l'humain lignage ; et par ladite Pucelle Jeanne, la réparation et restauration du royaume de France, qui était du tout bas, jusques à prendre fin, n'eût été sa venue. Pour ce, de chacun elle doit être bien louée, combien que (*encore que*) les Anglais et leurs alliés en aient dit tout le mal qu'ils ont pu dire; mais les faits de ladite Pucelle les ont rendus et les rendent tous mensongers et confus.

Ah ! soyez loué, hault Dieu !
A toy gracier, tous tenuz
Sommes, qui donné temps et lieu
As, où ces biens sont advenuz.

A joinctes mains, grans et menus
Grace te rendons, roy céleste
Par qui nous sommes parvenus
A paix, et hors de grand tempeste, etc. [1].

« Ah sois loué, haut Dieu ! A toi remercier nous sommes tous tenus, toi qui as amené le temps où ces biens nous sont advenus. A jointes mains, grands et petits, grâces te rendons, Roi céleste, par qui nous sommes parvenus à la paix, et hors de si grande tempête.

« Et toi, Pucelle, née en une heure propice, faudrait-il t'oublier, toi que Dieu a tant honorée que de te faire délier les liens qui tenaient la France si étroitement enchaînée ? Te pourrait-on assez louer, quand à cette terre humiliée tu as fait par la guerre donner la paix ?

« Ah ! Jeanne, née à une heure propice, béni soit le Ciel qui te créa, Pucelle ordonnée de Dieu, en qui le Saint-Esprit versa si grande grâce, en qui fut et est toute largesse de haut don ; jamais parole ne te sera adressée qui te dise la reconnaissance qui t'est due.

« De qui pourrait-on dire plus hautes louanges ? Quels faits dans le passé sont au-dessus des tiens ? En Moïse avec affluence Dieu mit grâces et vertus. Sans jamais se lasser, il mit le peuple d'Israël hors d'Égypte. Telle, ô Pucelle élue, tu nous as par miracle affranchis du malheur.

« Considérée ta personne, qui est celle d'une jeune pucelle, à qui Dieu donne pouvoir d'être notre champion, d'être celle qui donne à la France la mamelle de la paix et de douce vie, d'abattre la gent rebelle, voici bien chose plus que nature.

« Si Dieu fit par Josué des miracles en si grand nombre, s'il lui donna de conquérir villes et pays, et d'abattre maints ennemis, Josué était homme fort et puissant ; mais, en un mot, voici une femme, une simple bergère, qui est preux plus qu'homme ne fut à Rome. Pour Dieu c'est chose légère ;

« Mais pour nous jamais nous n'ouïmes parler de si grande merveille, car de tous les preux qui existèrent le long des âges, les prouesses n'égalent pas le fait de celle qui mit hors nos ennemis ; mais c'est Dieu qui agit, qui la conseille, et en elle a mis cœur plus que d'homme.

« De Gédéon, qui simple laboureur était, l'on fait grand compte. Dieu le fit guerrier, dit le récit ; contre lui nul ne tenait, tant il conquêtait ;

1. Le texte sera donné dans la suite ; je hasarde une traduction en français moderne des strophes reproduites par Thomassin, non sans avoir conscience de ce qu'elles vont perdre de leur naïveté ; mais peu de lecteurs pourraient les comprendre sans effort.

mais, quoi qu'on en raconte, il ne fit jamais miracle si manifeste que celui que voient nos yeux en la Pucelle.

« Esther, Judith et Débora furent dames de grand mérite. Par elles Dieu délivra son peuple qui en servitude était tombé. J'ai appris que d'autres furent *preuses* ainsi qu'elles ; mais plus grand miracle en ce pourpris (*pays*), Dieu a fait en cette Pucelle.

« Par miracle et par divine admonition de l'Ange de Dieu, elle a été envoyée au roi pour être sa providence. Son fait n'est pas illusion. Elle a été bien dûment éprouvée en assemblée. En conclusion la chose est prouvée par les faits.

« Elle a été bien examinée avant qu'on ait voulu la croire ; on l'a menée devant les clercs et les sages, pour chercher si elle disait vrai, avant qu'il fût notoire que vers le roi Dieu l'avait transmise. Même on a trouvé en histoires que Dieu pour cela l'avait promise.

« Merlin, la Sybille et Bède, il y a plus de cinq cents ans, la virent en esprit venir aux maux de la France porter remède. Ils la consignèrent en leurs écrits et en firent prophétie, disant qu'elle porterait bannière ès guerres des Français ; de tout son fait ils dirent la manière.

« Sa belle vie pleine de foi montre qu'elle est en la grâce de Dieu ; ce pourquoi à son fait l'on ajoute plus créance. Quoi qu'elle fasse, elle a toujours Dieu en présence ; elle l'appelle, le sert, le prie dans ses actes et dans ses dits, sans qu'en quelque lieu qu'elle soit sa dévotion faiblisse.

« Comme cela a bien paru au siège mis devant Orléans, où se montra d'abord sa force. Jamais miracle, ainsi que je le tiens, ne fut plus clair. Dieu aida tellement les siens que les ennemis ne s'aidèrent pas plus que chiens morts. Là, ils furent pris et mis à mort.

« Oh ! quel honneur au sexe féminin ! Il est manifeste que Dieu l'aime, alors que tout ce peuple abattu, par qui tout le royaume est abandonné, est par une femme relevé et redressé ; ce que pas homme n'eût pu faire. Les traîtres sont délaissés : avant le fait, à peine on eût pu le croire.

« Anglais, rabaissez vos cornes, car jamais en France vous n'aurez beau gibier. Cessez vos dérisions, vous êtes mat sur l'échiquier. Vous ne le pensiez pas hier, où vous vous montriez si audacieux ; mais vous n'étiez pas encore au sentier où Dieu abat les orgueilleux.

« Vous pensiez avoir gagné France et qu'elle dût vous demeurer. Autrement il en va, fausse famille. Vous irez labourer ailleurs si vous ne voulez savourer la mort, comme vos compagnons que loups dévorent peut-être, car ils gisent morts sur les sillons.

« Sachez que par elle les Anglais sont jetés bas sans jamais plus se relever ; Dieu le veut, il entend les voix des bons qu'ils ont voulu opprimer.

Le sang des occis sans raison crie contre eux ; Dieu ne le veut plus souffrir; il a décidé de les réprouver comme méchants.

« Une fillette de seize ans — n'est-ce pas chose au-dessus de la nature ? — pour qui les armes n'ont pas de poids, et qui s'y trouve si forte et si dure qu'il semble que ce soit sa vie. Devant elle les ennemis s'en vont fuyant ; nul ne résiste ; elle fait ces exploits, maints yeux le voyant.

« Donc par-dessus tous les preux du temps passé, elle doit porter la couronne ; car ses faits nous montrent assez que Dieu lui donne plus de prouesse qu'à tous ceux qu'on célèbre si fort. Elle n'a pas encore tout accompli ; je crois que Dieu la donne afin que par son fait paix soit mise partout (?).

« Détruire l'Englescherie est le moindre des faits qui lui sont réservés. Elle a ailleurs plus haut exploit ; c'est que la foi ne périsse. Quant aux Anglais, qu'on en pleure ou qu'on en rie, c'en est fait : à l'avenir on en fera moquerie ; ils sont à terre.

« Et vous, rebelles (*ruppieux ?*), qui à eux vous êtes attachés, ne voyez-vous pas qu'il eût été mieux de suivre le droit que le travers pour devenir serfs des Anglais ? Gardez que cela plus ne vous arrive, car l'on vous a trop soufferts, et que de la fin bien il vous souvienne.

« N'apercevez-vous pas, gent aveugle, que Dieu a mis ici la main ? Bien aveugle qui ne le voit. Car comment cette Pucelle pourrait-elle apparaître parmi nous avec cette force qui vous abat tous morts, sans que vous ayez force pour résister ? Voulez-vous combattre contre Dieu ?

« N'a-t-elle pas mené le roi au sacre en le tenant toujours par la main ? Jamais devant Acre chose plus grande ne fut faite ; car pour certain, il y eut des contredits sans nombre ; mais malgré tous, il y fut reçu à grande noblesse, et sacré bien rituellement et là ouït la messe.

« Avec un très grand triomphe et puissance, Charles fut couronné à Reims, l'an mil quatre cent vingt et neuf, bien, sans qu'il y ait lieu à en douter, bien sauf et bien sain, au milieu de maints barons, juste le dix-septième jour de juillet, ni plus, ni moins, et là séjourna cinq jours.

« Quand avec la Pucellette il revient par son pays, ni cité, ni château, ni villette ne reste en arrière. Qu'ils soient amis ou ennemis, qu'ils soient terrifiés ou rassurés, les habitants se rendent. Peu affrontent le combat, tant ils redoutent sa puissance.

« Quelques-uns dans leur folie songent à résister ; mais vain effort, car en dernier lieu qui contredit Dieu est défait ? c'est néant ; qu'ils le veuillent ou non, il faut se rendre ; il n'y a si forte résistance qui devant la Pucelle ne s'amortisse.

« Quoiqu'on ait fait grande assemblée pour empêcher son retour, et lui courir sus par surprise, ni force ni ruse n'y ont réussi ; ils y ont été tués

ou faits prisonniers, et comme je l'ai ouï dire, tous ceux qui l'ont combattue ont été envoyés en enfer ou en paradis. »

IV

Par assauts de villes et de châteaux, par batailles, par prises de villes comme autrement, plusieurs autres grands faits ont été accomplis par la Pucelle. Ils seraient trop longs à mettre ici.

Encore que ce qui a été fait par elle, l'ait été seulement dans le royaume de France et non pas dans le Dauphiné, j'ai voulu toutefois le mettre en ce registre, au moins le principal, parce que ces faits se sont passés lorsque mondit seigneur Charles était Dauphin, de son temps et sous lui, et aussi parce que, ainsi qu'il a été dit, le Dauphiné a été inséparablement uni au royaume. Si le royaume eût été perdu (le Dauphiné l'eût été aussi [1]), ainsi qu'on en a fait effort, comme il sera déclaré ci-dessous.

D'autre part la matière de la Pucelle est si haute et si merveilleuse, que c'est chose bien à noter, et digne d'entrer pour perpétuelle mémoire, dans tous les livres-registres pour la gloire de Dieu, l'honneur du royaume et du Dauphiné.

Les Anglais et les Bourguignons disaient de la Pucelle plusieurs paroles diffamables et injurieuses, tout en la menaçant, s'ils pouvaient la tenir, de la faire mourir mauvaisement.

Elle fut interrogée par quelques-uns de sa puissance, et si les Anglais avaient le pouvoir de la faire mourir. Elle répondit que tout était au plaisir de Dieu ; et elle certifia que si elle devait mourir avant que fût accompli ce pourquoi Dieu l'avait envoyée, elle nuirait aux Anglais après sa mort plus qu'elle n'aurait fait en sa vie, et que, nonobstant sa mort, tout ce pourquoi elle était venue s'accomplirait. Ainsi il en a été fait par grâce de Dieu, comme cela se voit clairement et évidemment, et est de notre temps chose notoire.

Ladite Pucelle a souvent parlé à mondit seigneur le Dauphin à Paris [2], et lui a dit des choses secrètes que peu de gens savent.

Ladite Pucelle fut trahie et baillée aux Anglais devant la ville de Compiègne ; elle fut menée à Rouen, et là on lui fit un procès sur sa vie, pour

1. Lacune dans le texte, remplie par la phrase entre parenthèses. L'effort dont il parle est l'envahissement du Dauphiné par le prince d'Orange et le duc de Savoie, lorsque Jeanne fut prise à Compiègne. Ils furent défaits à Anthon, le 11 juin 1430.

2. Inadvertance de l'écrivain qui savait bien que la Pucelle n'entra jamais à Paris. Le Dauphin dont il est ici question est le futur Louis XI. Il avait sept ans lorsque Jeanne vint à la cour où elle a dû souvent le voir, et l'entretenir.

trouver contre elle de quoi la faire mourir, et ils ne surent trouver rien autre chose contre elle, sinon qu'elle avait laissé l'habit de femme et pris habit d'homme ; ce qui est chose défendue. A cela et aux autres choses sur lesquelles elle fut interrogée, elle répondit si bien qu'on ne savait que répliquer. Et nonobstant cela, elle fut condamnée à mourir par le feu, pour occasion seulement dudit habit. Elle fut menée au feu, et là elle mourut et fut brûlée.

L'on dit que durant son procès et à sa mort furent faites choses merveilleuses, dont procès a été fait par autorité de l'Église. Celui qui l'a vu et lu en a eu la copie qu'il me devait envoyer ; je ne l'ai pas encore reçue ; ce dont me déplaît ; car j'eusse fait ici mention des choses principales.

Thomassin a fait une très briève Chronique de l'Histoire de France, que l'on peut lire à la Bibliothèque nationale (*Fonds français, n°s 4943 et 4969*). Arrivé au règne de Philippe de Valois, il s'étend longuement sur la loi salique; et à ce propos, il a sur la Libératrice la phrase suivante : « Les trois choses en quoi lesdits Anglais, en faisant un procès tel quel à l'encontre de Jeanne la Pucelle, que je crois sans doute en paradis, se sont efforcés d'élever leur nation par-dessus toutes les autres nations chrétiennes, comme j'ai vu par écriture authentique, et aussi qu'il est assez notoire, sont telles ».

LIVRE III

PARTI NATIONAL.

CHRONIQUES PLUS BRÈVES. — LETTRES.

AUTRES DOCUMENTS.

LIVRE III

PARTI NATIONAL.
CHRONIQUES PLUS BRÈVES. — LETTRES.
AUTRES DOCUMENTS.

›cuments de ce III° livre éclairent un point particulier de la divine La Chronique du Mont-Saint-Michel nous fait connaître le jour rée de Jeanne à la cour ; Sala, Bouchard, l'Abréviateur du Pro- s révèlent la nature des secrets manifestés à Charles VII à Chi- s pièces qui suivent regardent la levée du siège d'Orléans. La s seigneurs de Laval nous peint l'entrée en campagne de l'armée it nettoyer les bords de la Loire, etc.

t que ces pièces mettent le plus en saillie a déterminé l'ordre uel elles ont été classées. Ne voulant pas les mutiler, on y trou- détails qui s'écartent de l'ordre chronologique, dont il n'a été de se rapprocher que de la manière qui vient d'être indiquée.

CHAPITRE PREMIER

CHRONIQUE DU MONT-SAINT-MICHEL. — L' « ORDO » DE CHALONS.

: I. — La Chronique du Mont-Saint-Michel. — Les deux points intéressants 'enferme. — Remarques sur sa forme. — Le texte.
note dans un *Ordo* de Châlons du xv[e] siècle. — Les années où la fête de ciation tombe le Vendredi Saint marquées par des événements extraordi- — Ce fut le cas l'année où parut la Pucelle.

I

›riève Chronique se trouve dans le manuscrit 5696 (*fonds latin*) bliothèque nationale. Quicherat l'en tira, et la plaça dans son

Recueil en l'attribuant au *Continuateur français de Guillaume de Nangis*, parce que dans le manuscrit elle est placée à la suite d'un *Abrégé de la vie de saint Louis* par Guillaume de Nangis. Siméon Luce a découvert, que c'était là une Chronique du Mont-Saint-Michel, commençant en 1343 pour finir en 1468. Il la croit l'œuvre de plusieurs auteurs; il l'a éditée avec de nombreuses notes empruntées aux divers dépôts d'archives.

L'intérêt des courtes lignes que la Chronique consacre à Jeanne d'Arc est dans la date du jour de l'arrivée de la Pucelle à Chinon, le 6 mars; date qui concorde fort bien avec d'autres indications, et notamment les dépositions de Jean de Metz et Bertrand de Poulengy[1]. La Chronique dit encore que, dans cette guerre, les Anglais n'avaient jamais déployé autant d'habileté que dans le siège d'Orléans. Il y avait eu cependant des sièges très fameux. Tels ceux de Calais, de Cherbourg, de Rouen, de Melun, de Meaux. La résistance avait été de tout héroïsme, les habitants ne s'étant rendus qu'après les extrêmes horreurs de la faim et s'être défendus durant six mois.

Le chroniqueur énonce très brièvement le fait, d'abord en français, et ensuite en un vers latin barbare dans lequel le mois est indiqué par le signe du zodiaque qui y correspond et l'année par les lettres numérales qui se trouvent dans le vers. Or pour les nombres inférieurs les Latins usent de sept lettres seulement, I = 1, V = 5, X = 10, L = 50, C = 100, D = 500, M = 1000. Les autres lettres ne doivent pas entrer dans la numération[2]. Même en partant de cette règle, l'année ne semble pas toujours exactement désignée.

Le texte est donné tel qu'il se lit dans le manuscrit.

L'an mil IIIIc XXVIII (1428 a. s.), le sixième jour de Mars, la Pucelle vint au roy.

pLAvSA sVbIT, FRANCOS sVB pIsCIbVs ALMA pVeLLA[3].

L'an 1429, ladite Pucelle leva le siège qui estoit à Orléans, là ou il y avoit des plus diverses bastilles et autres fortificacions qui fussent de tout le tems de ceste guerre.

1. Voy. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 293-298.

2. Dans *la Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 455, l'inquisiteur Jean Bréhal cite des vers chronogrammatiques qu'il interprète d'après la règle ci-dessus indiquée. La valeur numérale des lettres ayant été marquée en chiffres arabes au-dessous de chacune de ces lettres, de savants auteurs ont écrit que nous faisions de la fantaisie. Ils n'avaient probablement pas fait attention à la règle qui vient d'être rappelée. Aussi ont-ils mal lu le vers qui commence par *Ut cum*, et non par *Vi cum Vi*. (Voir *Dictionnaire diplomatique*, par QUENTIN, mot CHIFFRES, p. 186, éd. Migne.)

3. La douce Pucelle tant louée vint en France sous le signe des Poissons.

eCCe pVeLLa VaLens geMInIs IVVat aVreLIanos[1].

En cel an la dite Pucelle print Jargeau ou estoit le conte de Sufort et ses deulx frères, et plus de 500 Anglais, et fut le 19[e] jour de Juing[2]. Le sabmedy ensuivant elle vint à Baugencé où il y avoit grant force d'Anglois qui se rendirent à elle auxitost. *Item* icel sabmedy jour de Saint-Aubert, elle parsuyt le sire de Tallebot, Scalles et aultres Anglois, bien 4000, qui furent desconfiz, et ledit Tallebot prins à Patey.

Ista pVeLLa, feraM, CanCro fVIt a Patei VICtrIX[3].

L'an dessusdit ladicte Pucelle mena couronner le roy Charles VII[e] à Rains, qui fut couronné le 17[e] jour de Juillet.

Grata pVeLLa, sCIo, KaroLI seXtI bone nate.
ReMIs ad saCrVM te sIstIt In IVLIo[4].

Le roy et elle firent de grans conquez et s'en retournèrent droit à Tours et Chinon, et ès marches d'iceluy pays : dont la Pucelle se partit et retourna ès François qui estoient en pais de France, et là fut prinse des Bourgoignons à Compeigne, l'an 1430.

NVnC CadIt In geMInIs bVrgVndo VICta pVeLLa[5].

Les Bourgoignons qui avoient prins ladicte Pucelle la vendirent aux Anglois. L'an mil CCCCXXXI, le pénultième jour de May, les Anglois ardirent la Pucelle qu'ilz avoient achatée des Bourgoignons[6].

II

L'ANNÉE DES EXPLOITS DE LA PUCELLE D'APRÈS UN LIVRE DE L'ÉGLISE DE CHALONS.

En 1874, M. Léopold Delisle publiait dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* la note qui va être traduite et qu'on lit en latin au verso du troisième feuillet de garde du manuscrit 10579 de la Bibliothèque nationale. C'est un *Ordo* de l'Église de Châlons. Maître Nicolas de Savigny dont il va être question, chanoine de Paris, doyen de Lisieux, fut un des

1. La vaillante Pucelle vient au secours des Orléanais sous le signe des Gémeaux.
2. Inexactitude, ce fut le 12.
3. Cette Pucelle, je le dirai, fut victorieuse à Patay, sous le signe du Cancer.
4. La bienfaisante Pucelle, je le sais, bon Fils de Charles VI, en juillet te conduisit à Reims pour ton sacre.
5. Et maintenant sous le signe des Gémeaux succombe la Pucelle vaincue par le Bourguignon.
6. Le chronogramme fait défaut.

avocats les plus célèbres du commencement du xv[e] siècle. Il mourut en 1427, d'après Siméon Luce, qui a très largement exploité la remarque de l'ecclésiastique de Châlons[1]. L'on ignore l'auteur de cette remarque que voici :

« J'ai lu dans un livre de Maître Nicolas de Savigny, autrefois avocat au parlement de Paris, les lignes suivantes écrites de sa main : « L'an du « Seigneur 1407, la vigile de Saint-Clément, jour où le duc d'Orléans, « frère du roi de France fut tué à Paris, où les ponts de Paris furent rom- « pus, le Vendredi Saint coïncida avec la fête de l'Annonciation. L'on dit « que toutes les fois qu'il en est ainsi, il arrive des événements tout à fait « extraordinaires (*stupenda evenient*).

« La coïncidence eut lieu encore en l'an du Seigneur 1429 ; et peu de « temps après Pâques, la Pucelle prit les armes, leva sa bannière contre « les Anglais, leur fit abandonner le siège d'Orléans, les chassa de Jargeau, « de Meung, de Baugency, peu de temps après les battit dans la Beauce ; « durant l'été qui suivit, Charles, roi de France, assisté de la même « Pucelle, passa la Seine avec son armée, reçut l'obéissance des cités de « Troyes, de Châlons, de Reims, de Soissons, de Senlis, de Beauvais, qui « précédemment tenaient pour les Anglais ; et par le seigneur Regnault « de Chartres, archevêque de Reims, par le seigneur Jean de Sarbruk, « évêque et comte de Châlons, pair de France, assistés du seigneur « Jean de Tournebu, évêque de Séez, et de l'évêque d'Orléans, personnage « d'origine écossaise, il fut sacré à Reims, le xvii juillet de l'année sus- « énoncée ».

Un peu plus bas, la même main a écrit : « Charles de France est « sacré à Reims ; donc Henri d'Angleterre est exclu : *Remis sacratur* « *Carolus Francie, Ergo frustratus Henricus Anglie* ».

CHAPITRE II

PIERRE SALA.

SOMMAIRE : I. — Le livre des *Hardiesses des rois*. — L'auteur. — La nature des secrets manifestés par la Pucelle n'a pu être dévoilée que fort tard. — Le passage de Sala publié par Labbe.

II. — Dieu, secours de nos rois dans leur détresse. — La Pucelle fut ce secours pour Charles VII réduit à un état désespéré. — Il n'y avait de succès que pour les entreprises qu'elle inspirait, souvent contre l'avis des capitaines. — Ce qui détermina

1. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 297, note.

Charles VII à l'admettre. — Voie par laquelle Sala a connu la nature des secrets révélés. — Prière secrète, mentale, de Charles VII dans l'extrémité de ses malheurs, révélée par la Pucelle. — La fausse Jeanne d'Arc démasquée par suite de ce secret.

I

Le passage qui va être reproduit est tiré d'un livre qui n'est pas encore imprimé tout entier. La Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires inscrits au fonds français sous les numéros 584 et 10420. Il a pour titre : *Hardiesses des grands rois et empereurs*. Ce sont des traits de courage tirés de l'histoire sacrée et profane, ancienne et moderne; quelques-uns sont écrits en vers.

L'auteur est Pierre Sala, qui avait atteint la vieillesse dans les premières années du XVIe siècle, puisque, en récompense de ses services, François Ier lui avait assigné comme lieu de retraite le château de l'Antiquaille à Lyon. Pierre Sala, dit M. Pâris, s'y occupait à faire des transcriptions, des abrégés et diverses compositions en vers et en prose[1]. A la fin du manuscrit 10420 se lit un rondeau portant en acrostiche le nom de Pierre Sala. L'on pense que le livre des *Hardiesses* fut un hommage offert par l'auteur à François Ier passant par Lyon à la suite de la victoire de Marignan. Pierre Sala, dans le courant de son récit, nous dira qu'il a été dans les États Barbaresques, et nous fera connaître quelle charge il a exercée à la cour de Charles VIII.

Les contemporains, unanimes pour nous dire que la Pucelle ne fut admise qu'à la suite de manifestations de choses entièrement secrètes, le sont pour affirmer que l'objet en est tenu dans un profond mystère. La Révélatrice avait fait jurer au roi, aux quelques témoins choisis qu'elle finit par admettre, avait juré elle-même, de ne pas dire sur quoi portaient ces révélations. Par leur nature, elles réclamaient le secret. On s'explique donc que ce ne soit qu'assez longtemps après la mort de Charles VII, lorsqu'il n'y avait plus d'inconvénient à le manifester, que le mystère ait été dévoilé. De fait les trois auteurs qui l'ont révélé en termes explicites sont des premières années du XVIe siècle ; mais on trouve une allusion transparente dans la déposition de l'aumônier de l'héroïne, F. Paquerel. Les réponses de Jeanne elle-même si violemment pressée à Rouen sur le signe donné au roi, en sont, comme on le verra dans un autre volume, merveilleusement éclaircies.

Le Père Labbe, dans l'*Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'Histoire sacrée et profane*[2], avait donné, d'après les manuscrits Dupuy, le

1. Manuscrits de la Bibliothèque du roi, t. V, p. 91.
2. Tome I, p. 714, in-4°, MDCLI.

texte de Pierre Sala sur les secrets, un siècle avant Lenglet-Dufresnoy auquel Quicherat, très favorable à cet abbé peu ecclésiastique, fait honneur de la première publication. Laissons parler Pierre Sala.

II

Cela est chose notoire que de tout temps Notre-Seigneur n'a jamais abandonné les bons rois dans leur grand besoin. N'avez-vous pas ouï, ci-devant, les beaux miracles qu'il fit pour le roi Clovis, qui fut le premier roi chrétien, et dans la suite pour le roi Dagobert, pour Charles le Grand, et pour plusieurs autres rois, et de fraîche mémoire pour celui gentil roi Charles VII, dont nous parlons.

Quand après qu'il fut mis si bas qu'il n'avait plus où se retirer, sinon à Bourges et en quelque château à l'environ, Notre-Seigneur lui envoya une simple Pucelle, par le conseil de laquelle il fut remis en son entier, et demeura roi paisible.

Et pour ce que par aventure (*peut-être*) il serait malaisé à entendre à quelques gens que le roi ait ajouté foi aux paroles d'icelle, sachez qu'elle lui fit de par Dieu un message tel, qu'elle lui déclara un secret enclos dedans son cœur, si bien qu'il ne l'avait de sa vie révélé à aucune créature, sinon à Dieu en son oraison. Et pour cela, quand le roi ouït cette Pucelle lui dire à part ce qui ne pouvait être su par elle, sinon par inspiration divine, dès lors il mit toute sa conduite et ses espérances[1], entre ses mains. Et encore que le roi eût même alors de bons et suffisants capitaines pour délibérer du fait de sa guerre, néanmoins commanda-t-il qu'on ne fît rien sans appeler la Pucelle. Il advenait quelquefois *que son opinion était toute contraire à celle des capitaines; mais quoi qu'il en fût, s'ils la croyaient, il leur en prenait toujours bien, et au contraire, quand ils voulaient exécuter leur opinion sans elle, mal leur en venait*[2]. Mais vous me pourriez demander comme j'ai su ce que je vous dis à présent, et je vais vous le conter.

Il est vrai que environ l'an mil IIII^c^IIII^xx^ (1480), j'étais de la chambre du gentil roi Charles VIIIe, que l'on peut bien appeler Hardi, car il le montra bien à Fornoue, en revenant de la conquête de son royaume de Naples, quand accompagné seulement d'environ VII^m^ (*7000*) Français, il défit LX mille Lombards, dont les uns furent tués, et les autres s'enfuirent. Ce gentil roi épousa Madame Anne, duchesse de Bretagne et en

1. *Ressources.*
2. Le texte : *Et aulcunes fois advenoit que l'oppinion d'elle estoit toute au contraire des cappitaines; mais quoy qu'il en fust, s'ils la croyoient, tousjours en prenoit bien, et le contraire, quand ils vouloient exécuter leur oppinion sans elle, mal leur en venoit.* (Ms. 10420) —

eut un beau fils qui fut Dauphin de Viennois, nommé Charles Rolland, né dedans Plessis-lez-Tours; et là même il fut nourri par le commandement du roi, sous le gouvernement d'un très noble ancien chevalier, son chambellan, nommé messire Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, qui fut par lui choisi entre tous ceux du royaume pour un loyal et bon prudhomme. A cette cause, il voulut lui remettre son fils entre les mains, comme à celui en qui grandement il se fiait. Avec ce noble chevalier furent mis le seigneur de la Selle-Guenault, deux maîtres d'hôtel, un médecin et moi qui fus son pannetier; et à ce commencement d'état, il n'y en eut pas un plus grand nombre, excepté les dames et vingt-quatre archers pour sa garde.

Par suite, je suivais ce bon chevalier, Monseigneur de Boisy, quand il prenait ses ébats dans le parc; et tant je l'aimais pour ses grandes vertus, que je ne pouvais me partir de lui, car de sa bouche ne sortaient que beaux exemples où j'apprenais beaucoup de bien. Il avait été en Jérusalem et à Sainte-Catherine-du-Mont-Sinaï, dont il me contait plusieurs merveilles, et aussi je lui racontais des particularités d'un voyage que j'avais fait en Barbarie, et où pareillement j'avais vu des choses étranges[1]. Et il me semble que si je sais quelque bien, c'est de lui que je le tiens.

Il me raconta entre les autres choses le secret qui avait été entre le roi et la Pucelle; et il pouvait bien le savoir, car en sa jeunesse il avait été très aimé de ce roi, au point qu'il ne voulut jamais souffrir qu'aucun gentilhomme couchât en son lit, si ce n'est lui, de Boisy. En cette grande privauté que je vous dis, le roi lui conta les paroles que la Pucelle lui avait dites, telles que vous ouïrez ci-après.

Il est vrai que du temps de la grande adversité de ce roi Charles VII[e], il se trouva si bas qu'il ne savait plus que faire, et il ne faisait que penser au remède de sa vie, car, comme je vous ai dit, il était enclos de tous côtés entre ses ennemis. Étant en cette extrême pensée, le roi entra un matin en son oratoire, tout seul; et, là il fit en son cœur, sans prononciation de parole, une humble requête et prière à Notre-Seigneur, QUE S'IL ÉTAIT VRAI FILS DESCENDU DE LA NOBLE MAISON DE FRANCE, et que le royaume dût justement lui appartenir, il lui plût de le lui garder et défendre, ou au pis de lui donner la grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, dont les rois de toute ancienneté étaient frères d'armes et alliés des rois de France, et pour ce il avait choisi là son dernier refuge.

Peu de temps après, il advint que le roi étant dans toutes les pensées que je viens de vous conter, la Pucelle lui fut amenée. En gardant ses

1. Le dernier membre de la phrase se trouve dans le manuscrit 10420 et dans Labbe, mais pas dans le manuscrit 584 reproduit par Quicherat.

troupeaux aux champs, elle avait eu inspiration divine pour venir réconforter le bon roi. Elle n'y faillit pas. Elle se fit mener et conduire par ses propres parents jusque devant le roi; et là elle fit son message d'après les signes ci-dessus, que le roi connut être vrais[1]. Dès lors il se conseilla par elle; et bien lui en prit; car elle le conduisit jusqu'à Reims, où, malgré tous ses ennemis, elle le fit couronner roi de France, et le rendit paisible possesseur de son royaume. Depuis, ainsi qu'il plaît à Dieu d'ordonner les événements, cette sainte Pucelle fut prise et martyrisée par les Anglais; ce dont le roi fut très dolent, mais il ne put y remédier.

En outre, ledit seigneur me conta que dix ans après fut amenée au roi une autre prétendue Pucelle qui ressemblait beaucoup à la première, et l'on voulait donner à entendre par le bruit que l'on en faisait courir que c'était la première qui était ressuscitée[2]. Le roi oyant cette nouvelle, commanda qu'elle fut amenée en sa présence. Or en ce temps le roi était blessé à un pied, et portait une botte faulve; signe dont ceux qui menaient cette trahison avaient averti la fausse Pucelle, pour qu'elle ne faillît pas à le reconnaître entre ses gentilshommes. Or il advint qu'à l'heure où le roi la manda venir devant lui, il était en un jardin sous une grande treille. Le roi commanda à l'un de ses gentilshommes que dès qu'il verrait entrer la Pucelle, il s'avançât pour l'accueillir, comme s'il était le roi, ce qu'il fit. Mais elle venue, connaissant au signe susdit qu'il n'était pas le roi, *le refusa* (sic), et vint droit au roi, ce dont il fut ébahi et ne sut que dire, sinon en la saluant bien doucement : « Pucelle m'amie, vous, soyez la très bien revenue, au nom de Dieu qui sait le secret qui est entre vous et moi. » Alors miraculeusement, après avoir ouï ce seul mot, cette fausse Pucelle se mit à genoux devant le roi, en lui criant merci; et sur-le-champ elle confessa toute la trahison; ce dont quelques-uns furent justiciés très âprement, comme en tel cas bien il appartenait.

CHAPITRE III

L'ABRÉVIATEUR DU PROCÈS.

SOMMAIRE : I. — Quand et dans quelles circonstances a écrit l'Abréviateur du *Procès*. — L'unique manuscrit de son œuvre. — Méprise de l'abbé Dubois, réfutée par Quicherat. — L'histoire de la Pucelle mise en tête de l'Abrégé du *Procès*. — Parties

1. *Fit son message aux enseignes dessus dictes, que le roy connut estre vrayes.*
2. *Qui estoit suscitée.*

plus remarquables. — Début du chroniqueur sur l'intérêt sans pareil de l'histoire de la Pucelle.

II. — Sources d'informations de l'auteur sur la nature des secrets. — Entretien particulier avec la Pucelle conseillé au roi. — Il a lieu. — Triple requête faite mentalement à Dieu par le roi, le jour de la Toussaint. — Effet de cette manifestation sur le roi.

III. — Iniquité de la condamnation de la Pucelle, et la part prépondérante qui en revient à l'Université de Paris. — Sentiment contraire de Gerson. — Tout prospérait par les conseils de la Pucelle, et rien sans elle. — Profonde haine que l'envie fait concevoir à quelques capitaines. — De Lagny, la Pucelle se jette dans Compiègne assiégé. — Elle prend part à une sortie faite contre son opinion. — Le signal de la retraite donné. — Fuite précipitée. — La presse empêche la Pucelle de franchir la barrière. — Elle est prise. — Ce qui semble confirmer le sentiment de ceux qui pensent qu'elle a été livrée par un Français. — Sa captivité à Beaurevoir.

IV. — Combien le gouvernement anglais désirait posséder la Pucelle. — Résistance de Luxembourg. — L'évêque de Beauvais sommé de réclamer la Pucelle et de lui faire un procès en matière de foi. — Il consulte l'Université de Paris, qui lui en fait un devoir et intervient par ses lettres à Luxembourg. — Notification juridique de ces lettres. — La Pucelle livrée et mise aux fers à Rouen.

V. — Cauchon appelle à le seconder dans son procès les sommités de la cléricature. — Demande et concession des lettres de territorialité. — Les prisons ecclésiastiques iniquement refusées. — L'animosité de Cauchon et du tribunal comparée à l'animosité de Caïphe et du Sanhédrin contre Notre-Seigneur.

I

Quicherat ayant longuement traité de l'œuvre de l'Abréviateur, ce qui va suivre n'est qu'un résumé de ses observations critiques[1].

L'ouvrage fut composé en 1500 par le commandement de Louis XII et sur le conseil de l'amiral de Graville. On n'en connaît jusqu'à présent qu'un seul manuscrit possédé par la bibliothèque d'Orléans. Des fragments en ont été imprimés, particulièrement par Buchon dans son *Panthéon littéraire*, mais on n'a pas encore édité l'œuvre entière. Louis XII avait demandé la traduction du *Double Procès;* l'auteur donna d'abord une histoire de la Pucelle, et à la suite un Abrégé du Procès de condamnation et de réhabilitation.

Il avait en mains le manuscrit d'Urfé où, à partir du 3 mars, l'on trouve la minute en français du greffier Manchon. Il a traduit du latin pour la partie qui précède. L'abbé Dubois qui n'avait pas vu les originaux se persuada et soutint que pour tout le procès nous avions la minute française, et qu'elle était dans le manuscrit orléanais; Quicherat l'a réfuté victorieusement, mais on regrette qu'il n'ait fait connaître que par cette erreur l'honorable chanoine qui le premier a porté, dans les

1. *Procès*, t. IV, p. 234-250 et t. V, p. 418.

Annales d'Orléans, un flambeau à la lumière duquel se sont éclairés tous ceux qui sont venus à la suite et Quicherat lui-même.

Le Double Procès imprimé, l'Abrégé n'a plus de valeur. Il n'en est pas de même de l'histoire de la Pucelle mise en tête. Elle renferme certaines particularités que l'on ne trouve que chez peu de chroniqueurs. Telles sont la nature des secrets révélés, la manière dont Jeanne a été prise à Compiègne, la grande part de l'Université de Paris dans le martyre, la résistance de Luxembourg à ses sommations, et aussi les débuts du procès. Ce seront les seules parties qui seront reproduites ici.

Le commencement du prologue fait défaut dans le manuscrit d'Orléans. L'auteur y révélait peut-être son nom, qui n'est pas connu aujourd'hui. On croit que c'est un prêtre.

Voici le commencement de son récit : « Après que j'ai vu et lu toutes les Chroniques qu'on appelle les Chroniques de France, de Froissard, de Monstrelet, de Guaguin et autres Chroniques écrites par plusieurs personnages, et que j'ai regardé et bien considéré tous les merveilleux cas advenus audit royaume, depuis le temps de Marcomir et Pharamond, fils du premier roi de France jusqu'à présent, je n'ai point trouvé de si singulier et merveilleux cas, ni plus digne d'être mis en écrit (*que celui de la Pucelle*), pour demeurer en mémoire perpétuelle des Français, afin que les rois de France, les princes et les seigneurs, les nobles et tout le peuple dudit pays, puissent entendre et reconnaître la singulière grâce que Dieu leur fit, de les préserver de choir et tomber en la sujétion et servitude des anciens ennemis de France, les Anglais. »

II

[Après avoir brièvement raconté le siège d'Orléans, et fait connaître la Pucelle et ses épreuves à Chinon, le chroniqueur parle en ces termes des secrets révélés :]

« Combien que ès chroniques que j'ai vues, il ne soit fait mention d'une chose que depuis longtemps j'ouïs dire et révéler, non pas une fois seulement, mais plusieurs, à de grands personnages de France, qui disaient l'avoir vu en chronique bien authentique ; après l'avoir dès lors rédigée par écrit, tant pour l'autorité et la réputation de celui qui la disait que parce qu'il me sembla que cette chose était digne de mémoire, je l'ai bien voulu ici mettre par écrit. C'est que le roi, après qu'il eut ouï ladite Pucelle, fut conseillé par son confesseur ou autres, de lui parler en secret et de lui demander, sans témoins, s'il pourrait croire certainement que Dieu l'avait envoyée devers lui, afin qu'il pût mieux se fier

à elle, et ajouter foi en ses paroles ; ce que ledit seigneur fit. A quoi elle répondit : « *Sire, si je vous dis des choses si secrètes qu'il n'y a que Dieu et vous qui les sachiez, croirez-vous bien que je suis envoyée par Dieu?* » Le roi répond à ce que la Pucelle lui demande. « *Sire, n'avez-vous pas bien mémoire que le jour de la Toussaint dernière, vous étant en la chapelle du château de Loches, en votre oratoire, tout seul, vous fîtes trois requêtes à Dieu?* » Le roi répondit qu'il était bien mémoratif (*qu'il avait souvenance*) de lui avoir fait quelques requêtes. Et alors la Pucelle lui demanda si jamais il avait dit et révélé lesdites requêtes à son confesseur ou à autre. Le roi dit que non. « *Et si je vous dis les trois requêtes que vous fîtes, croirez-vous bien à mes paroles?* » Le roi répondit que oui. Alors la Pucelle lui dit : « *Sire, la première requête que vous fîtes à Dieu, fut que vous priâtes, que si vous n'étiez vrai héritier du royaume de France, que ce fût son plaisir de vous ôter le courage de le poursuivre, afin que vous ne fussiez plus cause de faire et soutenir la guerre dont procèdent tant de maux, pour recouvrer ledit royaume. La seconde fut que vous le priâtes que si les grandes adversités et tribulations que le pauvre peuple de France souffrait et avait souffert si longtemps procédaient de votre péché, et que vous en fussiez cause, que ce fût son plaisir d'en relever le peuple, et que vous seul en fussiez puni et en portassiez la pénitence, soit par mort ou autre peine qu'il lui plairait. La tierce fut que si le péché du peuple était cause desdites adversités, que ce fût son plaisir de pardonner audit peuple, d'apaiser son ire et de mettre le royaume hors des tribulations esquelles il était, il y avait déjà douze ans et plus.* »

« Le roi connaissant qu'elle disait vérité ajouta foi en ses paroles, et eut grande espérance qu'elle lui aiderait à recouvrer son royaume. Et il se délibéra de s'aider d'elle et de croire son conseil en toutes ses affaires. »

[Le chroniqueur reprend ensuite son récit jusqu'après le sacre ; il l'interrompt pour passer à la prise de la Libératrice à Compiègne. Il la raconte en ces termes :]

III

Encore que l'on ne saurait assez manifester et célébrer ces faits, toutefois ce n'a été et ce n'est pas mon intention de les réciter tout au long, ni par le menu, mais je veux seulement écrire comment elle fut prise devant Compiègne et depuis menée à Rouen; auquel lieu, à la grande poursuite des Anglais, ses ennemis mortels, son procès fut fait, par lequel elle fut faussement et iniquement condamnée à être brûlée, ainsi qu'il a été trouvé depuis par le procès de son absolution, par lequel elle a été déclarée innocente de tous les cas desquels elle était accusée,

nonobstant la détermination faite par Messieurs de l'Université de Paris, lesquels, par flatterie, et pour complaire au roi d'Angleterre, la déclarèrent hérétique, contre l'opinion de défunt notre maître Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame de Paris, si savant et si sage, comme ses œuvres le montrent, et en font le jugement. Laquelle opinion, avec les raisons qui le meuvent à être contre l'opinion de ladite Université, sont écrites ci-après [1], par lesquelles on pourra voir là où il y a plus d'apparence de vérité et de bon jugement.

Et pour retourner à mon propos de parler de la Pucelle, sa renommée croissait tous les jours, parce que les affaires du royaume venaient toutes à bonne fin, et que ledit seigneur (*le roi*) ne manquait jamais de venir à chief (*à bout*) de toutes les entreprises qu'il faisait par le conseil de ladite Pucelle. Aussi elle avait l'honneur et la grâce de tout ce qui se faisait ; CE DONT QUELQUES SEIGNEURS ET CAPITAINES, ainsi que je le trouve par écrit, CONÇURENT GRANDE HAINE ET ENVIE CONTRE ELLE ; ce qui est chose vraisemblable et assez facile à croire, attendu ce qui advint assez tôt après.

En effet, étant à Lagny-sur-Marne, elle fut avertie que le duc de Bourgogne et grand nombre d'Anglais avaient mis le siège devant la ville de Compiègne, qui, il n'y avait pas longtemps, s'était réduite en l'obéissance du roi. Elle partit avec quelque nombre de gens d'armes qu'elle avait avec elle, pour aller secourir les assiégés dudit lieu de Compiègne, où sa venue donna grand courage à ceux de la ville.

Un ou deux jours après son arrivée, quelques-uns de ceux qui étaient dedans firent l'entreprise de faire une saillie sur les ennemis. Et combien qu'elle ne fût pas d'opinion de faire cette saillie, ainsi que je l'ai vu en quelques Chroniques, toutefois, pour ne pas être notée de lâcheté, elle voulut bien aller en la compagnie ; ce dont il lui prit mal ; car, ainsi qu'elle combattait vertueusement contre les ennemis, quelqu'un des Français fit signe de la retraite ; par quoi chacun se hâta de se retirer. Et elle, qui voulait soutenir l'effort des ennemis pendant que nos gens se retiraient, quand elle vint à la barrière, elle trouva si grande presse qu'elle ne put entrer dedans ladite barrière ; et là elle fut prise par les gens de Monseigneur Jean de Luxembourg, qui était au siège avec ledit seigneur le duc de Bourgogne.

Quelques-uns veulent dire que quelqu'un des Français fut cause de l'empêchement [*qui fit*] qu'elle ne se pût retirer ; ce qui est chose facile à

1. Dans l'analyse du procès de réhabilitation, qui ne sera pas reproduite, puisque l'opuscule de Gerson a été traduit dans *la Pucelle devant l'Église de son temps* (p. 20 et suiv.). Gerson a écrit son traité *De Puellâ* plus d'un an avant que l'Université se fût prononcée ; il était alors exilé de Paris, et dans la plus entière disgrâce de la corporation.

car l'on ne trouve point qu'il y eut aucun Français, au moins e de nom, pris ou blessé en ladite barrière[1]. Je ne veux pas dire la soit vrai, mais, quoi qu'il en soit, ce fut grand dommage pour ɜt le royaume, ainsi qu'on en peut juger par les grandes victoires et ɜtes qui furent faites en si peu de temps qu'elle fut avec le roi.

'ucelle ayant été prise par les gens de Luxembourg en la manière dite, icelui Luxembourg la fit mener au château de Beauvois (*Beau-* auquel lieu il la fit garder bien soigneusement de jour et de nuit, ju'il craignait qu'elle n'échappât par art magique, ou par quelque nanière subtile.

IV

s cette prise, le roi d'Angleterre et son conseil, craignant que la ː échappât par rançon ou autrement, firent toute diligence pour aire remettre. A cette fin, le conseil envoya plusieurs fois vers le Bourgogne et Jean de Luxembourg; à quoi icelui de Luxembourg ait entendre, et il ne la voulait bailler à nulle fin; ce dont le roi ɜterre était fort mal content. C'est pourquoi il assembla son con- ısieurs fois pour aviser ce qu'il pourrait faire pour l'obtenir.

ı la fin il lui fut conseillé de mander l'évêque de Beauvais, auquel montrer que la Pucelle usait d'art magique et diabolique et qu'elle ʃrétique; qu'elle avait été prise en son diocèse et qu'elle y était ıière, que c'était à lui à en avoir connaissance et à en faire justice; l devait sommer et admonester ledit duc de Bourgogne et ledit ɜmbourg de lui rendre ladite Pucelle pour faire son procès, ainsi t ordonné aux prélats par disposition du droit de faire le procès les hérétiques; en offrant de payer la somme raisonnable qu'il rouvé devoir être payée pour sa rançon. Laquelle chose, ledit après plusieurs remontrances, accorda de faire après conseil, s'il t qu'il dût et pût le faire[2].

ıur ce, il se conseilla de Messieurs de l'Université de Paris, qui l'opinion qu'il pouvait et devait le faire. Pour complaire au roi terre[3], ils accordèrent audit évêque qu'ils écriraient de par ɜsité de Paris à Jean de Luxembourg qui tenait la Pucelle prison- ı'il la devait livrer pour son procès, et que, s'il faisait le contraire,

uestion de la prise de l'héroïne sera discutée, lorsque toutes les pièces auront ıites.
chon n'eut pas de tergiversations, quoiqu'il ait cherché à se couvrir de l'Uni- t se soit fait gronder par elle pour ses délais. Il semble qu'il a été au camp prise : sûrement il y vint promptement.
poursuites de l'Université contre Jeanne furent spontanées.

il ne se montrerait pas bon catholique, et plusieurs autres remontrances contenues ès dites lettres, ainsi qu'il sera vu par le double d'icelles, qui est écrit ci-après. Quand ledit évêque eut ouï le conseil et l'offre de ladite Université, il accorda faire cette sommation, qui fut mise par écrit, et de laquelle la teneur suit.

[L'Abréviateur donne ici la sommation adressée à Luxembourg par l'évêque, et les lettres de l'Université au même Luxembourg. Elles ont été insérées au chapitre IV du livre II de *la Pucelle devant l'Église de son temps*, page 138 et suivantes. Il est démontré, dans ce même livre II que l'Université schismatique de Paris est au commencement, au milieu et à la fin du drame de Rouen. Le chroniqueur continue :]

Ladite sommation et les lettres écrites et expédiées, l'évêque de Beauvais, nommé Messire Pierre Cauchon, accompagné d'un homme qui portait les lettres de l'Université de Paris et d'un notaire apostolique, partit de Paris et s'en alla à Compiègne, où le duc de Bourgogne et Luxembourg tenaient le siège; l'évêque présenta au duc la cédule de sommation. Le duc, après qu'il l'eut reçue, la bailla à Monseigneur Nicole Raoullin, son chancelier, qui était présent, et lui dit de la bailler à Monseigneur Jean de Luxembourg et au seigneur de Beaurevois[1]; ce qu'il fit présentement (*en présence des personnages nommés*); car tous deux survinrent là. Ledit de Luxembourg reçut et lut la cédule présentée. Et à la suite, lui furent présentées les lettres de l'Université qu'il lut pareillement, ainsi qu'il est contenu en l'instrument d'un notaire apostolique, nommé Triquelot, auquel est seulement fait mention de la cédule de la sommation; lequel instrument j'ai translaté du latin en français[2].

La cédule et les lettres de l'Université baillées et présentées ainsi qu'il vient d'être dit, l'évêque parla ensuite à Jean de Luxembourg. Et après plusieurs paroles, il fut appointé que, en lui baillant une certaine somme d'argent, la Pucelle lui serait livrée; ce qui fut fait trois ou quatre jours après[3]. La Pucelle ayant été reçue par ledit évêque, il la mit entre les mains des Anglais, qui la menèrent à Rouen, et la mirent dans le château dudit lieu, en une forte prison, bien enferrée et bien gardée.

V

Bien peu de temps après, l'évêque de Beauvais se transporta à Rouen, sollicité qu'il était par le roi d'Angleterre et les gens de son conseil qui

1. Le chroniqueur se trompe en faisant de Jean de Luxembourg et du seigneur de Beaurevoir deux personnages. C'est identiquement le même.
2. La pièce sera donnée dans le volume du *Martyre*.
3. Il semble que ce fut bien plus tard.

désiraient la mort de la Pucelle. Il fit appeler en ce lieu tous les plus grands personnages et les plus clercs et lettrés, les avocats et notaires, dont les noms sont écrits ci-après. Quand ils furent assemblés, il leur dit et leur déclara que le roi de France et d'Angleterre, leur souverain seigneur, avait été conseillé par les seigneurs de son conseil et par l'Université de Paris, de faire faire le procès d'icelle femme, nommée Jeanne, vulgairement appelée la Pucelle, accusée d'hérésie et d'art diabolique et de plusieurs autres crimes et maléfices ; et que, parce qu'elle avait été prise et appréhendée en son diocèse, c'était à lui de faire son procès, auquel il voulait travailler par leur conseil ; et il les pria d'y assister avec lui pour y faire ce que l'on découvrirait devoir y être fait par raison. Tous répondirent qu'ils étaient prêts à obéir au roi, et qu'ils assisteraient volontiers au procès.

Le lendemain, parce que le siège archiépiscopal était alors vacant, et que la juridiction était aux mains du chapitre de l'Église de Rouen, ledit évêque se trouva au chapître, et dit au doyen et aux chanoines de cette Église des paroles semblables à celles qu'il avait dites le jour de devant, et parce qu'il était hors de son diocèse, il voulait avoir congé et permission d'exercer les actes de sa juridiction au territoire de l'Archevêque de Rouen ; et il les pria de lui en accorder la permission audit territoire, ce qui lui fut accordé. Il en demanda des lettres, ce qui lui fut octroyé.

Ces préparatifs faits pour commencer le procès, encore qu'on eût remontré audit évêque, attendu que le procès se faisait en matière de foi et par gens d'Église, que l'on devait mettre ladite Jeanne La Pucelle en une prison de l'Archevêque de Rouen, toutefois ce bon seigneur, voulant complaire au roi d'Angleterre et avoir la grâce des Anglais, ne le voulut faire ; mais il la laissa aux prisons desdits Anglais, ses mortels ennemis. En quoi il commença à montrer le vouloir qu'il avait de faire bonne justice en ce procès, auquel lui et sa compagnie ne se montrèrent pas moins affectionnés à faire mourir la Pucelle que Caïphe et Anne, et les scribes et pharisiens se montrèrent affectionnés à faire mourir Notre-Seigneur, ainsi qu'on pourra clairement le voir en la déduction dudit procès, auquel il y a plusieurs mensonges, ainsi que j'ai trouvé en deux livres èsquels est écrit le procès de condamnation, où il y a plusieurs diversités, spécialement en ses interrogatoires et ses réponses ; et est aussi bien prouvé par le procès de son absolution que le procès de sa condamnation était falsifié en plusieurs endroits.

[L'Abréviateur commence ensuite l'abrégé du premier procès.]

CHAPITRE IV

ALAIN BOUCHARD ET L'AUTEUR DU « MIROIR DES FEMMES VERTUEUSES ».

SOMMAIRE : I. — Alain Bouchard. — Les *Grandes Annales de Bretagne*. — Les points principaux sur la Pucelle. — Le *Miroir des femmes vertueuses*.
II. — La Pucelle interrogée avant d'être présentée au roi. — Elle le reconnaît et demande un entretien à part. — Attitude du prince. — Révélation de la prière absolument secrète.
III. — Sagesse des plans de la Pucelle. — Jalousie qu'elle provoque. — La guerrière. — La sainte. — Raison de l'habit viril.
IV. — La Pucelle à Compiègne. — Vendue par Flavy. — Annonce de sa prise. — Barrières fermées. — Fin de Flavy.
V. — Injuste condamnation de la Pucelle. — Iniquité du procès. — Appel au Pape. — Les cendres jetées aux vents.

I

Alain Bouchard, né dans le xve siècle, fut avocat au parlement de Rennes, conseiller du duc François II, et en grande faveur auprès d'Anne de Bretagne. Les archives du duché lui furent ouvertes pour la composition de ses *Grandes Annales de Bretagne*, ouvrage qui eut plusieurs éditions et jouit de la faveur du public, jusqu'à ce qu'il fût relégué dans l'oubli par l'*Histoire de Bretagne* de Dom Morice. Les *Annales* de Bouchard furent imprimées en 1514.

Malgré des inexactitudes dans les détails, les pages consacrées à Jeanne d'Arc offrent plusieurs passages pleins d'intérêt, tels que la révélation des secrets, et aussi ce qui se passa à Compiègne le matin de la prise. L'historien affirme tenir son récit de deux vieillards présents à la touchante scène qu'il raconte. Il n'y a pas lieu de suspecter sa bonne foi; il est plus difficile de dire jusqu'à quel point la narration des vieillards est véridique. Le portrait qu'il trace de la Guerrière et de la Sainte est un des plus complets. Il ne renferme pas un trait qui ne soit attesté par plusieurs autres chroniqueurs. Vallet de Viriville, auquel sont empruntées les notes biographiques qui viennent d'être données [1], trouve ce portrait indigne d'être reproduit. Il diffère certes de celui que le paléographe, devenu historien de Charles VII, présente dans son second volume; mais ce n'est pas Bouchard qui peint de fantaisie, au rebours de tous ceux qui ont vu; c'est le diplomatiste qui a eu le tort de sortir d'une spécialité,

1. VALLET DE VIRIVILLE, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1855, p. 550.

où nous avons souvent constaté qu'il était loin d'être sans mérite. Il serait inutile de reproduire, des *Annales de Bretagne*, ce que nous ont appris sur la Pucelle la plupart des autres Chroniques. Il sera mieux de se borner aux pages qui présentent un intérêt particulier.

Le *Miroir des femmes vertueuses*, opuscule fort goûté dans les commencements du XVIe siècle, emprunta mot pour mot le récit de Boucher sur la Pucelle. L'auteur se contenta d'ajouter quelques lignes sur l'introduction du procès de Rouen. Entendons maintenant l'annaliste raconter la première entrevue de la Pucelle et de Charles VII. Il suppose à tort que Jeanne fut conduite à Chinon par son père et sa mère.

II

Après avoir ouï le père et la mère parler de l'état de leur fille, il fut décidé qu'elle serait interrogée par le confesseur du roi, et par quelques docteurs et gens du grand conseil, avant qu'elle parlât au roi. Jeanne la Pucelle fut examinée et bien amplement interrogée par le conseil du roi, auquel elle dit et déclara les visions et apparitions qui lui étaient advenues, sans leur révéler aucunement ce qu'elle avait à dire au roi. Elle fut gardée pendant quelques jours, et chaque jour elle était interrogée sur plusieurs questions divines et humaines ; mais finalement on la trouva si constante et si bien morigénée qu'il fut arrêté qu'on la ferait parler au roi.

Elle fut amenée en une salle où le roi était ; elle le connut et aperçut entre les autres seigneurs qui là se trouvaient, encore qu'on cherchât à lui faire entendre que quelque autre de la compagnie était le roi ; mais elle disait que non, et montrant le roi du doigt, elle dit que c'était à lui qu'elle avait affaire, et non à un autre ; ce dont tous ceux qui étaient là furent émerveillés.

Quand Jeanne eut aperçu le roi, elle s'approcha de lui et lui dit : « *Noble seigneur, Dieu le Créateur m'a fait commander par la Vierge Marie sa Mère, et par Madame sainte Catherine et Madame sainte Agnès*[1], *ainsi que j'étais aux champs gardant les agneaux de mon père, que je laissasse tout là, et qu'en diligence je vinsse vers vous pour vous révéler les moyens par lesquels vous parviendrez à être roi couronné de la couronne de France, et mettrez vos adversaires hors de votre royaume. Et m'a été commandé de Notre-Seigneur que nulle autre personne que vous ne sache ce que j'ai à vous dire.* »

Quand elle eut dit et remontré cela, le roi fit reculer au loin au bas d'icelle salle ceux qui s'y trouvaient, et à l'autre bout où il était assis,

1. Bouchard substitue ici et ailleurs sainte Agnès à sainte Marguerite. Nous ne lisons nulle part que Notre-Dame ait apparu à la Pucelle.

il fit approcher la Pucelle. Elle lui parla par l'espace d'une heure, sans qu'autre personne qu'eux deux sussent ce qu'elle lui disait. Le roi larmoyait fort tendrement ; ses chambellans, qui voyaient sa contenance, voulurent approcher pour rompre le propos, mais le roi leur faisait signe de reculer et de la laisser dire.

Quelles paroles ils eurent ensemble, personne n'en a pu rien savoir ni connaître, sinon que l'on dit, qu'après la mort de la Pucelle, le roi, qui en fut très dolent, révéla à quelqu'un qu'elle lui avait dit comment, peu de jours avant qu'elle vînt vers lui, lui étant par une nuit couché au lit, alors que tous ceux de sa chambre étaient endormis, il raisonnait[1] en sa pensée sur les grandes affaires où il était ; et comme tout hors d'espérance du secours des hommes, il se leva de son lit en sa chemise, et, à côté de son lit, hors d'icelui, il se mit à nus genoux ; et les larmes aux yeux, les mains jointes, se réputant comme misérable pécheur indigne d'adresser sa prière à Dieu, il supplia sa glorieuse Mère qui est reine de miséricorde et consolatrice des désolés que, S'IL ÉTAIT VRAI FILS DU ROI DE FRANCE ET HÉRITIER DE LA COURONNE, il plût à la Dame de supplier son Fils de lui donner aide et secours contre ses ennemis mortels et adversaires, en sorte qu'il pût les chasser de son royaume, et icelui gouverner en paix ; et S'IL N'ÉTAIT PAS FILS DU ROI ET SI LE ROYAUME NE LUI APPARTENAIT PAS, que le bon plaisir de Dieu fût de lui donner patience et quelques possessions temporelles, pour vivre honorablement en ce monde. Le roi dit qu'à ces paroles, qui lui furent portées par la Pucelle, il connut bien que Dieu avait véritablement révélé ce mystère à cette jeune pucelle ; car ce qu'elle lui avait dit était vrai. Et jamais autre que le roi n'en avait rien su.

III

Cette pucelle était très sage et prudente ; et disait-on qu'elle était divinement inspirée ; car alors qu'elle n'était pas au conseil des capitaines, elle savait néanmoins leurs délibérations et conclusions aussi bien que si elle eût été présente ; lesquelles conclusions n'étaient jamais mises à exécution, si elle-même n'en avait fait ouverture ; ce dont les capitaines s'émerveillaient fort ; et si ce n'eût été que toutes ses entreprises étaient à louer et venaient à l'honneur du roi et du royaume, ON EUT GRANDEMENT MURMURÉ CONTRE ELLE, ET ELLE EUT ÉTÉ RENVERSÉE PAR ENVIE[2].

1. *Syllogisait.*
2. *Eust été affoilée par envye.* C'est par cette manière discrète que Alain Bouchard constate ce qui est notoire d'après d'autres Chroniques : la jalousie des capitaines. La Libératrice a été certainement entravée.

Elle montait à cheval et chevauchait armée de toutes pièces aussi prestement qu'aurait su le faire homme d'armes de sa compagnie ; elle courait la lance, et faisant chose de guerre semblable, piquait un coursier, maniait hache et épée aussi bien que si elle y eût été formée dès son enfance. En toutes choses elle était bien simple, menait une vie honnête, jeûnait plusieurs jours de la semaine, se confessait et recevait le corps de Notre-Seigneur presque toutes les semaines.

Elle portait des vêtements d'homme pour ôter mauvais désir aux gens de guerre ; et quand elle allait par le pays, au logis elle faisait venir coucher avec elle l'hôtesse du logis ou ses chambrières ; il n'entrait dans sa chambre homme quelconque qu'elle ne fût habillée et prête, sous peine de la hart. Elle avait toujours en la bouche le nom de Jésus, et partout où elle commandait, elle disait : « *Faites de par Jésus ; allez de par Jésus ; n'en faites rien de par Jésus*[1] ! »

[Après avoir dit que le roi ne voulut pas admettre Richemont dans l'armée, Bouchard ajoute :] Ceux qui avaient mis le roi en cette fantaisie en furent fort blâmés par la Pucelle et par les princes et chefs de guerre (f° CLXIV).

IV

(Voici comment l'annaliste breton raconte la prise de Jeanne d'Arc à Compiègne :)

L'an mil CCCCXXX, vers le commencement du mois de juin, messire Jean de Luxembourg, les comtes de Hautonne (*Houtington*), d'Arondel, Anglais, et une très grande compagnie de Bourguignons mirent le siège devant Compiègne, et il fut arrêté par Guillaume de Flavy, qui en était capitaine, que la Pucelle irait en diligence par devers le roi pour recouvrer et assembler des gens afin de faire lever le siège ; mais icelui de Flavy avait fait cette ordonnance parce qu'il avait déjà vendu la Pucelle aux Bourguignons et aux Anglais. Pour parvenir à ses fins, il la pressait fort de sortir par l'une des portes de la ville, car le siège n'était pas devant cette porte[2].

La Pucelle, un jour bien matin, fit dire la messe à Saint-Jacques, se confessa et reçut son Créateur ; elle se retira près de l'un des piliers de cette église, et dit à plusieurs gens de la ville qui là se trouvaient : — Il y avait cent ou six-vingts enfants qui désiraient beaucoup la voir —

1. Au lieu de dire « Jésus », Jeanne disait plus souvent : « Messire, Notre Sire, Notre Seigneur, Mon Seigneur ».

2. Quoi qu'il en soit de la trahison de Flavy, question qui sera ultérieurement examinée, ce n'est pas ainsi qu'eut lieu la sortie de Compiègne.

« *Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie et que bientôt je serai livrée à la mort. Ainsi je vous supplie que vous priiez Dieu pour moi, car je n'aurai jamais plus de puissance de faire service au roi, ni au royaume de France.* » Et ces paroles je les ai ouïes à Compiègne, l'an mil quatre cent quatre vingt et XVIII au mois de juillet, de la bouche de deux vieux et anciens hommes de la ville de Compiègne, âgés l'un de IIII^{xx}XVIII (*98*) ans, et l'autre de IIII^{xx}VI (*86*), qui disaient avoir été présents en l'église de Saint-Jacques de Compiègne, alors que la Pucelle prononça ces paroles[1].

Quand la Pucelle, en compagnie de xxv ou xxx archers fut sortie hors de la ville de Compiègne, Flavy, qui savait bien l'embuscade, fit fermer les barrières et les portes de la ville. Quand la Pucelle fut à un quart de lieue, elle fut rencontrée par Luxembourg et d'autres Bourguignons. Elle reconnut qu'ils étaient plus forts, elle s'en retourna à la hâte, croyant se sauver dans la ville ; mais le traître Flavy lui avait fait clore les barrières, et ne voulut point lui faire ouvrir les portes. Ce fut la cause pour laquelle la Pucelle fut aussitôt prise par les Bourguignons aux barrières de Compiègne, et par eux livrée aux Anglais, l'an dessus dit MCCCCXXX, au signe des Gémeaux, ainsi qu'il est manifeste par les lettres numérales de ce petit vers

NVNC CADIT IN GEMINIS BVRGVNDO VICTA PVELLA ;

et parce que, par la justice des hommes, Flavy ne fut pas puni de son cas, Dieu le Créateur, qui ne voulut pas laisser tel cas impuni, permit depuis que la femme de ce même Flavy, nommée Blanche d'Aurebruche, qui était fort belle demoiselle, l'étouffât et l'étranglât avec l'aide de son barbier, alors qu'il était couché en son lit, au château de Nesle-en-Tardenois ; meurtre dont elle obtint grâce dans la suite, du roi Charles VII, parce qu'elle prouva que son susdit mari avait entrepris de la faire noyer.

Quand la Pucelle fut entre les mains de messire Jean de Luxembourg, il la garda quelque temps, et puis la vendit aux Anglais qui lui en donnèrent un grand prix ; les Anglais la menèrent à Rouen où elle fut renfermée en prison et durement traitée.

V

Les Anglais firent faire à Rouen le procès de la Pucelle, et sous couleur de justice. Toutefois ils ne trouvèrent en elle ni vice, ni macule, ni

1. Les vieillards auraient eu l'un, trente-huit ans, l'autre vingt-six, lorsqu'ils auraient entendu Jeanne parler ainsi.

crime quelconque, mais tous leurs griefs furent qu'elle portait publiquement un habit d'homme ; encore qu'elle leur eût dit et déclaré qu'elle le faisait, afin que les hommes qu'elle était forcée de fréquenter pour les affaires du royaume, ne prissent en elle ni voluptueuses ni lubriques fantaisies, et, nonobstant semblable explication, ils la firent condamner et déclarer hérétique par un Anglais, évêque de Beauvais ; et elle fut condamnée par leur juge séculier à être brûlée au marché de Rouen où est maintenant l'église de Monseigneur saint Michel[1]. Toutefois, avant de prononcer contre elle la sentence, elle fut derechef examinée et interrogée devant divers juges en plusieurs séances, où elle était questionnée sur plusieurs choses touchant la foi et la loi de Jésus-Christ ; car ils supposaient que Charles, roi de France, s'en était servi comme d'une femme instruite en l'art magique, et que, par suite, il eût erré en la foi catholique ; ce pourquoi ils le tenaient indigne de garder le royaume. Quoiqu'ils n'eussent trouvé en elle que toute sainteté et vie chrétienne, néanmoins par flatterie, comme c'est la coutume de beaucoup d'autres, pour complaire aux Anglais ennemis de la France, plusieurs s'efforcèrent de prendre la Pucelle, tant par des sophismes fallacieux qu'autrement, quoiqu'elle remît sa personne, tout ce qu'elle avait fait, et tout ce dont on l'accusait, à l'examen du Saint-Siège apostolique, remontrant qu'ils ne devaient pas être juges et partie. Rien de tout cela ne les arrêta et n'empêcha qu'ils n'accomplissent leur cruelle et injuste entreprise ; car autour des tyrans se sont toujours trouvés de mauvais conseillers qui, aveuglés par inique affection ou par flatterie, pour acquérir la grâce des princes, ont procuré la condamnation des justes prud'hommes et les ont fait punir comme pécheurs et malfaiteurs. Là où ils voient qu'incline le cœur des princes et des tyrans, ils s'appliquent par tous les moyens à leur complaire. Par ainsi mourut la Pucelle. Cette sentence fut exécutée à la fin de mai MCCCCXXXI, comme c'est manifeste par les lettres numérales de ce vers :

IgnIbVs oCCVbVIt geMInIs ILLVsa pVeLLa[2].

Son corps fut réduit en cendres, et ces cendres furent ensuite jetées au vent, hors de la ville de Rouen. Les Anglais, depuis, n'eurent plus de prospérité en France ; ils en furent rejetés, ainsi que de tous les pays circonvoisins, à leur grande honte et confusion. Il est à présumer que ce

1. Ce qui suit jusqu'à ces mots : *par ainsi mourut la Pucelle*, a été ajouté par l'auteur du *Miroir des femmes vertueuses* au texte d'Alain Bouchard.

2. « Sous le signe des Gémeaux périt dans les flammes la Pucelle trompée ». D'après Vallet de Viriville, ces vers chronogrammes auraient été composés par Odon de Fouillac, précepteur de Jean, comte d'Angoulême. On les a vus dans la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1855).

fut par le juste jugement de Dieu, qui, parmi d'autres iniquités et déprédations commises par eux, ne voulut pas que la condamnation portée contre la Pucelle restât impunie,

> Car par expérience on voit
> Ce que on dit communément,
> Que Dieu vrai juge, quonque soit [1],
> Rend à chacun son paiement.

CHAPITRE V

JEAN BOUCHET, LE FÉRON ET JACQUES GELU.

SOMMAIRE : I. — Jean Bouchet. — Ses *Annales d'Aquitaine*.
II. — La Pucelle à Vaucouleurs, à Domrémy, à Chinon. — Le surnom de la Pucelle. — Informations. — Examen. — Présentation au roi. — Entretien secret. — Impression du roi. — Nature des secrets révélés. — L'épée de Fierbois. — Le montoir de Poitiers. — La sainteté de la Pucelle.
III. — La Pucelle à Compiègne. — Vendue par Flavy. — Prétexte pour la faire sortir. — La Pucelle prédit qu'elle est vendue et sera prise. — La sortie. — La retraite fermée par Flavy. — Fin des prospérités de l'Anglais. — *Traités* de Gerson et d'Henri de Gorkum. — Épitaphe de la Pucelle.
IV. — Note de Le Féron sur le séjour de la Pucelle à Compiègne. — Renvoi à la *Correspondance de Jacques Gelu*.

I

Jean Bouchet est un des écrivains les plus féconds de la première partie du XVIe siècle. Né à Poitiers en 1474, il y mourut vers 1550, après une vie consacrée aux fonctions de la magistrature et à la composition de nombreux ouvrages. Le plus remarquable est celui des *Annales d'Aquitaine*. S'il insiste particulièrement sur l'histoire de la province, et surtout de sa ville natale, il embrasse en réalité l'histoire de France tout entière, et même l'histoire de l'Angleterre. Quelques pages sont consacrées à la Pucelle. Bouchet s'est inspiré de son contemporain Alain Bouchard ; il n'est pourtant pas exact de dire qu'il n'a fait que le reproduire ; il y a des particularités qui ne sont pas dans l'auteur des *Annales de Bretagne*. Le soin de rendre à sa manière des faits rapportés par l'auteur des *Annales de Bretagne* prouve un travail personnel. Les passages qui vont être reproduits sont les seuls qui offrent quelque intérêt.

1. Qui que l'on soit.

II

[Après avoir rapporté que les Orléanais ne voyaient plus de moyen de faire ever le siège, il continue en ces termes, à quelques rajeunissements près.]

En si grosse affaire, Dieu n'oublia pas le roi de France, ni son oyaume; car il lui envoya une simple bergère de dix-huit ans ou environ, iommée Jeanne, native du village de Dompreme (*sic*) près de Vaucouleurs en Lorraine, qui pour l'intégrité de sa vie était nommée la Pucelle. Elle s'adressa à Messire Robert de Baudricourt, capitaine dudit lieu de Vaucouleurs, et le pria qu'elle parlât au roi pour son profit. Cela fut trouvé étrange par les princes et par ceux qui étaient près de la personne du roi. Toutefois, après que l'on eût envoyé querir son père nommé Jacques Dart (*sic*), Isabelle sa mère, qui étaient de simples gens de labeur, de bonne et honnête vie et conversation, et qu'ils eurent su de leur bouche que Jeanne leur dite fille ne s'était jamais appliquée à autre chose qu'à garder les brebis, et qu'elle leur avait depuis naguère dit que la Vierge Marie s'était apparue à elle, et lui avait commandé de venir par devers le roi le secourir en ses affaires, et l'avertir d'aucunes choses en vue de son profit et honneur, ils lui avaient donné congé de ce faire[1].

Ladite Jeanne fut mise entre les mains des docteurs et autres gens, et par eux interrogée tant sur sa vie que sur quelques points de notre foi; elle répondit non comme une simple fille, mais comme le plus grand docteur qu'on eût su trouver; et parce qu'ils connurent qu'il n'y avait aucune superstition, ils pensèrent que c'était une chose permise de Dieu.

A cette raison ils la firent parler au roi, lequel pour la tenter fit mettre un autre prince au-dessus de lui, et en plus grand état; mais elle le choisit entre les autres, et après l'avoir salué de par Dieu et la Vierge Marie, elle demanda à lui parler en secret, ce que le roi lui permit en pleine salle; il fit reculer de lui tous ceux qui étaient en sa compagnie à un coin de ladite salle; puis ils parlèrent ensemble, et comme ils parlaient on voyait que les larmes tombaient des yeux du roi de France à grande abondance. On n'en sut jamais la cause, sinon après la mort de ladite Pucelle qu'il déclara qu'un mois environ avant que ladite Pucelle vînt vers lui, comme il pensait une nuit en son lit aux grandes affaires qu'il

1. Le père et la mère de la Pucelle ne furent pas à Chinon, mais Baudricourt a dû les voir, les interroger minutieusement, soit à Vaucouleurs, soit à Domrémy. Il a transmis ces informations à la cour. Il peut se faire que Jacques d'Arc et sa femme aient donné leur consentement au départ de leur fille, avant même qu'elle eût quitté Vaucouleurs.

avait, il se leva tout en chemise, et à genoux, aux pieds de son lit, il pria Notre-Seigneur que son plaisir fût de lui donner secours, si lui, qui connaît toutes choses, voyait qu'il eût bon droit en ses guerres et querelles.

Ladite Pucelle..... pria le roi qu'il lui envoya querir en l'église Sainte-Catherine-de-Fierbois, où alors il y avait port (*affluence*) de pèlerins, une épée qui était entre les ferrailles des prisonniers, qui s'étaient recommandés à cette sainte, et avaient fait leur voyage (*pèlerinage*) audit lieu, encore que la Pucelle n'y eût jamais été. Ce que fit le roi ; et ladite épée fut apportée.

Les Chroniques que j'ai vues ne déclarent point le lieu auquel la Pucelle parla pour la première fois au roi Charles Septième. J'ai ouï dire en ma jeunesse, et l'an mil quatre cent quatre-vingt-quinze, à feu Christophe du Peirant, demeurant alors à Poitiers et près de ma maison, qu'i. avait près de cent ans, que en ma maison il y avait une hôtellerie où pendait l'enseigne de la Rose, où ladite Jeanne était logée, et qu'il la vit monter à cheval tout armée à blanc pour aller audit lieu d'Orléans ; et il me montra une petite pierre qui est au coin de la rue Saint-Étienne où elle prit avantage pour monter sur son cheval...

[Bouchet raconte ensuite la délivrance d'Orléans, où, entre autres inexactitudes, il fait mourir Salisbury le dernier jour du siège; il indique en courant les autres conquêtes de la Pucellle sans parler de l'assaut contre Paris. Il y intercale le portrait suivant de la Pucelle :]

Les princes, voyaient que c'était chose divine que d'elle. Trois fois par semaine elle jeûnait, elle se confessait et recevait le très précieux corps de Jésus-Christ chacun dimanche, jamais ne jurait ni ne disait parole scandaleuse ; elle faisait tout au nom de Jésus, et quand elle arrivait à une hôtellerie, elle faisait toujours coucher avec elle l'hôtesse ou une de ses filles, ou une chambrière, et jamais homme n'entrait dans sa chambre jusqu'à ce qu'elle fût de tout point vêtue et habillée.

III

[Pour Bouchet comme pour Bouchard, Flavy a vendu la Pucelle. Après avoir dit que Flavy était capitaine de Compiègne et que la Pucelle s'y était jetée, il écrit :]

Au commencement de juin 1430, Messire Jean de Luxembourg, les comtes de Hauton et d'Arondel avec une grande compagnie de Bourguignons allèrent assiéger ladite ville de Compiègne. Et par l'intelligence que ledit capitaine de Flavy avait avec eux, auxquels il avait vendu la

Pucelle, il trouva moyen de l'envoyer vers le roi querir des gens à diligence pour faire lever le siège, et il la fit passer par une des portes où n'était pas le siège.

Avant de partir, elle fit dire une messe bien matin en l'église Saint-Jacques où elle se confessa et reçut le très saint sacrement de l'autel. Et en sortant de l'église, où plusieurs gens s'étaient assemblés pour la voir, elle leur dit : « Messeigneurs et amis, je vous signifie qu'on m'a vendue et trahie, et que de brief on me fera mourir; priez Dieu pour moi ».

Et comme elle fut sortie ayant en sa compagnie de xxv à xxx archers, à un quart de lieue de la ville elle aperçut Luxembourg et autres ennemis du roi en grand nombre; elle voulut se sauver en la ville, mais le traître de Flavy, incontinent après son partement, avait fait fermer les portes de la ville ; par quoi elle fut prise et depuis vendue aux Anglais. L'on ne put pas prouver la trahison de Flavy, qui de Dieu en fut puni après; car sa femme, nommée Blanche d'Aurebruch qui était belle demoiselle, le suffoqua et étrangla par l'aide de son barbier, lorsqu'il était couché au lit, en son châtel de Nesle-en-Tardenois; dont depuis elle eut grâce et rémission du roi Charles VII, parce qu'elle prouva que ledit de Flavy avait entrepris de la faire noyer.

[Bouchet raconte brièvement, et non sans quelques inexactitudes, la captivité et le martyre de Rouen et il ajoute :]

Oncques depuis les Anglais ne prospérèrent en France. Maître Jean Gerson, docteur en théologie, chancelier de l'Université de Paris, qui fut homme de grandes lettres et de droite et approuvée vie, a fait un Traité contre ceux qui ont détraicté (*mal parlé*) de cette Pucelle; ensemble un autre docteur nommé messire Henri de Gerchkeim (*Gorkum*) commençant : *Me tulit Dominus.*

[L'auteur des *Annales d'Aquitaine* a composé ce qu'il intitule l'épitaphe de la Pucelle ; elle comprend plus de cinquante vers. C'est Jeanne qui parle, voici la dernière strophe :]

Je faisais tout au nom Dieu glorieux,
Lequel j'aimais comme son humble ancelle ;
On me nommait partout Jeanne Pucelle,
Car chaste fus de corps et de l'esprit ;
Souvent prenais le corps de Jésus Christ,
Et si jeûnais trois fois en la semaine.
Puis cestuy-là qui tous ses servants meyne
Après avoir en ce monde souffert
En Paradis m'a ce logis offert.

IV

L'exemplaire des *Annales d'Aquitaine* qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, fut la possession d'un célèbre héraldiste et historiographe du XVIe siècle, Jean Le Féron. Il a écrit en marge les lignes suivantes, relevées par Vallet de Viriville : « Ladite Pucelle était logée au logis du procureur du roi à Compiègne, à l'enseigne du Bœuf, et couchait avec la femme dudit procureur, mère-grand de Maître Jehan Le Féron, appelée Marie Le Boucher, et faisait souvent relever de son lit ladite Marie pour aller avertir ledit procureur qu'il se donnât garde de plusieurs trahisons des Bourguignons par l'espace de sept mois, sept jours, et fut la Pucelle prise sur le pont de Marigny, par ledit Luxembourg ».

Jeanne après son départ de Sully, est venue plusieurs fois à Compiègne. Le siège de Compiègne commencé le 20 mai fut levé le 25 octobre; cela ne nous donne pas sept mois sept jours; mais le Bourguignon avant de commencer le siège s'empara des avant-postes, et il a dû essayer de pénétrer par la voie de la trahison dans la place convoitée. S'il fallait faire finir les sept mois sept jours au 25 octobre, il faudrait dire que Jeanne donnait cet avis vers le 18 mars : mais rien n'empêche de penser que même après la levée du siège, il a fallu veiller quelque temps encore pour prévenir la trahison.

Après la production des documents il y aura lieu de discuter sur la présence de la Pucelle à Compiègne. En attendant qu'il suffise de renvoyer au beau livre de M. Alexandre Sorel : *la Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne.*

La correspondance de Jacques Gelu avec la cour, pendant que Jeanne était soumise aux épreuves racontées par tous les historiens, a été rapportée dans *la Pucelle devant l'Église de son temps* (p. 2-4), telle que nous la fait connaître d'après les pièces le P. Fornier, Jésuite du XVIIe siècle. Elle pourrait trouver ici sa place, si déjà elle n'avait pas été produite.

CHAPITRE VI

CHRONIQUE DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS ET DE LA FÊTE DU 8 MAI, ET AUTRES DOCUMENTS. — JEAN DE MACON. — GUILLAUME GIRAULT.

SOMMAIRE : I. — La Chronique de la délivrance d'Orléans et de la fête du 8 mai. — Manuscrits qui la contiennent. — Ses diverses éditions dans les cinquante dernières

I

En 1739, Montfaucon signalait, dans le manuscrit 891, fonds de la reine Christine, à la Vaticane, comme faisant suite au *Journal du siège*, la relation aujourd'hui désignée sous le nom de *Chronique de l'établissement de la Fête du 8 mai*. Malgré cette indication du savant Bénédictin, il se passa plus d'un siècle avant qu'elle fût livrée à l'impression. Ce fut M. Salmon, qui, en 1847, la publia dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*; Quicherat la fit entrer dans sa Collection; elle a été, en 1883, de la part de M. Boucher de Molandon, l'objet d'une étude approfondie dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*; enfin, au moment où ces lignes s'écrivent, paraît le volume du *Journal du siège*, édité à nouveau par MM. Charpentier et Cuissart, où l'on peut la lire.

M. Boucher de Molandon, informé qu'il existait à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg un autre exemplaire de la Chronique susdite, s'en fit envoyer une fidèle copie; et il publia en brochure les deux textes en regard, en les accompagnant d'une étude philologique due à M. Bailly, professeur au lycée d'Orléans. La collation a fait conclure que si le manuscrit du Vatican était du xve siècle, celui de Saint-Pétersbourg était du xvie et que l'un et l'autre reproduisent un manuscrit antérieur. Les variantes sont légères, et altèrent peu le sens. Le second manuscrit peut servir à redresser quelques fautes de copiste que l'on trouve dans le premier; et le rajeunissement de certains mots aide à comprendre certaines locutions complètement disparues.

L'auteur disant qu'il y a certains jeunes gens qui pourraient avoir peine à croire les faits solennisés par la fête du 8 mai, nous autorise à reculer la date de son écrit à quinze ou vingt-cinq ans après la délivrance.

Quel est cet auteur? Ce n'est certainement pas un écrivain maniant très prestement la langue française, même de l'époque. Sa phrase est lourde, chargée d'incidences inattendues, pénible à lire. Ce n'est pas une raison pour ne pas en faire honneur à un canoniste ou à un théologien de l'époque. Habitués à parler en latin dans leur enseignement, à lire des livres latins, ils transportaient trop aisément dans le français les inversions de la langue latine, qui avec les désinences des cas les admet plus aisément que la langue française privée de pareille ressource.

La Chronique nous parle d'un *docteur, homme très sage*, du nom de *Jean de Mâcon*, auquel la Pucelle fit l'honneur de s'ouvrir. Loin d'y voir une raison pour ne pas attribuer à Jean de Mâcon un écrit où il aurait ainsi parlé de lui-même, Quicherat, Vallet de Viriville, et les modernes, forts de quelques autres exemples, où, grâce à l'anonyme, des auteurs du temps rendent ainsi témoignage de leur mérite, les modernes admettent volontiers que l'auteur de la relation est Jean de Mâcon en personne. Vallet de Viriville va jusqu'à conjecturer qu'il est l'auteur de l'immense drame qui a pour titre *le Mystère d'Orléans*. Qu'est donc Jean de Mâcon ?

Jean de Mâcon a été si peu connu que Quicherat disait qu'il n'est nommé nulle part. Il oubliait que trois témoins entendus à la réhabilitation en parlent comme d'un docteur très fameux, ayant rendu à la Pucelle le plus explicite des témoignages. M. Boucher de Molandon, dans sa brochure sur la *Chronique de l'établissement de la Fête* a essayé de constituer, avec quelques textes des archives d'Orléans, une *Notice* du célèbre inconnu. Les inductions de l'érudit orléanais sont aujourd'hui notablement atteintes par deux publications récentes qui nous permettent d'établir le *curriculum vitæ* du docteur, qui fut en effet un des plus fameux

de son temps. L'une est le docte ouvrage de M. Fournier, *Statuts et privilèges des Universités*, l'autre un article de M. Wilhelm Meyer, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (janvier-avril 1895), sous ce titre : *Nouvelles de l'Académie de Gœttingue*. Comme l'approbation de la Pucelle par semblable personnage ne le cède qu'à celle que lui donna Gerson, il est utile de faire connaître Jean de Mâcon.

II

JEAN DE MASCON. — Mâcon n'est pas son nom patronymique : du nom de son père il s'appelait Jean Baudet. Il n'est pas originaire d'Orléans, comme le conjecturait M. de Molandon. Il est né à Cluny, au diocèse de Mâcon. C'est ce qui résulte d'un rôle de bénéfices présenté par l'Université d'Orléans au pseudo Clément VII. Il y est ainsi mentionné : *Joannes de Masticone, de Cluniaco, Masticonensis diœcesis, clericus, licentiatus in legibus, scolaris in decreto*[1]. Ce rôle est de 1378. Celui qui, en 1378, était licencié-ès-lois n'a pu guère naître plus tard que 1360. Il devait avoir vingt, plutôt que dix-huit ans. Étudiant en décret, ou en droit canon, il se préparait probablement à obtenir le bonnet de docteur.

Il l'avait obtenu en 1380, puisque, au Collège de la Reine, à Oxford, on trouve un manuscrit sous ce titre : *De Materia duelli. Questio facta Aurelianis per Dominum Johannem de Masticone legum doctorem eximium, Anno Domini 1380, die mercurii, in vigilia Sancti Andreæ*[2].

En 1382 il est donné comme le docteur de l'école allemande à l'Université d'Orléans[3]. Il lui survint cette année une aventure qui faillit devenir tragique. L'entente était loin d'être parfaite entre les bourgeois d'Orléans et les étudiants de l'Université[4]. Les rixes étaient fréquentes. Le 28 août 1382, sur le minuit, au son des cloches, les Orléanais se précipitèrent sur les maisons habitées par les étudiants au cri de : *A mort les écoliers!* Ils se portèrent en particulier au cloître Sainte-Croix, où Jean de Mâcon habitait. Au bruit du tumulte, il se lève, et, à moitié habillé, paraît à la fenêtre, demandant grâce de la vie. Les étudiants se cachèrent sous les toits, s'enfuirent dans les champs; il ne semble pas qu'il y ait eu mort d'homme. L'affaire fut portée devant le parlement de Paris. Les perturbateurs furent condamnés à des peines humiliantes et à des amendes. Ils furent en particulier condamnés à une réparation d'hon-

1. FOURNIER, *Statuts et Privilèges des Universités*, t. III, p. 460.
2. WILHELM MEYER, *Bibliothèque de l'École des chartes, loc. cit.*
3. FOURNIER, *op. cit.* t. I, p. 146.
4. ID., *Ibid.*, p. 159-160.

neur envers Jean de Mâcon, et à lui payer une somme de dix livres tournois.

Le rôle de 1393 qualifie Jean de Mâcon de docteur-ès-lois, sous-chantre de la cathédrale et de professeur ordinaire dans l'Université[1].

Les recherches de M. Doinel, dans les archives d'Orléans, ont permis à M. de Molandon de nous faire connaître quelques autres particularités de la vie du savant chanoine. De 1413 à 1415, de 1417 à 1419, il est délégué du chapitre à la gestion communale des deniers de la ville. Un acte daté du 16 octobre 1398 nous instruit des habitudes charitables de l'éminent canoniste. Il constitue auprès des religieux de Saint-Samson une rente perpétuelle pour nourrir dix pauvres pendant tout le carême. Dans la suite il fondait un obit perpétuel pour le repos de son âme et de l'âme des siens. Ce service était encore célébré en 1666, et l'a été probablement jusqu'à la Révolution[2].

La preuve de l'estime que l'on faisait de la doctrine de Jean de Mâcon, c'est que, d'après ce que nous apprend M. Wilhelm Meyer, on trouve ses Traités sur divers points de droit dans les bibliothèques de Turin, de Munich, d'Oxford, et avec des mentions telles que celle-ci, que nous avons lue dans le manuscrit 1416 de la Mazarine à Paris : *Lectura super quatuor libros institutionum edita per excellentissimum legum doctorem, Johannem de Masticone.* On ignore l'année de la mort d'un personnage si apprécié de ses contemporains.

Cosme de Cosmy, et les deux autres témoins qui, à la réhabilitation, ont dit s'approprier sa déposition, pouvaient justement relever la valeur du témoignage rendu à la Pucelle par un homme en possession d'une telle réputation de doctrine. « J'ai entendu, disait Cosme de Commy, Jean de Mâcon, docteur en l'un et l'autre droit, de très grand renom, raconter que, plusieurs fois, il avait examiné les actes et les paroles de Jeanne, et qu'il n'avait aucun doute qu'elle ne fût envoyée par Dieu; que c'était merveille de l'entendre parler et de l'entendre répondre; et que, dans sa vie, il n'avait observé rien que de saint et de bon[3]. »

Jean de Mâcon est-il l'auteur de la *Chronique de l'établissement de la Fête du 8 mai*? Ceux qui l'affirment n'allèguent pas d'autre argument que le témoignage que le docteur aurait rendu à ses mérites. La preuve semble peu démonstrative. Il faudrait, dans ce cas, dire qu'il l'a écrite

1. Fournier, *Statuts et privilèges des Universités*, t. III, p. 169.
2. Boucher de Molandon, *la Fête du 8 mai*, p. 66 et suiv.
3. Audivit dici Magistro Johanni Maçon, in utroque jure doctori famatissimo, quod ipse doctor multotiens examinaverat ipsam Johannam de dictis et factis suis, et quod non faciebat dubium quin esset missa a Deo, et quod erat res mirabilis in audiendo loqui ipsam et respondendo; et quod nihil in vitâ suâ unquam perceperat nisi sanctum et bonum. (*Dép. de Cosme de Commy.*)

dans un âge fort avancé. Né au plus tard en 1360, il était septuagénaire en 1429, lors du siège. L'on admet que la Chronique a été composée quinze ou vingt ans plus tard. Jean de Mâcon l'aurait donc écrite à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. La voici en termes quelque peu modernisés.

III

En l'an mil quatre cent vingt et huit, les Anglais tinrent leur conseil au pays d'Angleterre, et là il fut ordonné que le comte de Salisbury [1], descendrait au pays de France, pour conquérir les pays de Monseigneur d'Orléans, lequel ils tenaient prisonnier depuis l'an quatre cent et quinze. Il avait été pris par eux et fait prisonnier à une journée qui fut celle d'Azincourt, en laquelle il fut pris avec plusieurs autres seigneurs de France.

De six à sept mille combattants anglais furent baillés audit comte de Salisbury, et lors mondit seigneur d'Orléans, averti de ces choses, considérant le dommage et la destruction qu'il redoutait advenir en ses terres et seigneuries par suite de ladite entreprise et mission dudit comte de Salisbury, voulant y obvier de son pouvoir, s'adressa à ce même comte, et lui recommanda sa terre. Lequel Salisbury lui promit qu'il l'épargnerait [2], et, moyennant ce, Monseigneur d'Orléans lui promit six mille écus d'or, à savoir de lui donner en gage [3], un joyau qu'il avait en France. Et de tout cela le comte de Salisbury n'en tint rien ; aussi il lui en prit mal, comme vous l'ouïrez; car Dieu l'en punit.

Le comte de Salisbury pour accomplir sa mauvaise volonté, nonobstant la promesse faite à Monseigneur d'Orléans, descendit au pays de Normandie, tint sa route droit à Chartres, prit Nogent-le-Roi, et vint jusqu'à Yenville-en-Beauce, y mit le siège, et de fait prit d'assaut y celui lieu d'Yenville. Ce voyant, ceux de Meung-sur-Loire négocièrent [4], et se rendirent sans coup férir. Et puis il alla mettre le siège devant Baugency et devant Jargeau qui se rendirent [5]. Et durant cette expédition [6], icelui comte de Salisbury vint piller le lieu et l'église de Notre-Dame-de-Cléry, dont il fit très mal, car en ce temps il n'y avait homme d'armes qui osât y rien prendre, qu'il n'en fût incontinent puni, comme chacun sait.

1. *De Salebery*, dans le texte.
2. C'est le sens évident, ce semble, du texte qui est, *qu'il la supporterait*.
3. Le texte du manuscrit du Vatican porte *de lui raïmbre* (remerer) ; celui de Saint-Pétersbourg, *de lui rendre*.
4. *Trouvèrent moyen*. (Voy. LACURNE.)
5. *Bougency*, *Jargueau* (texte).
6. *Et ce pendant*.

IV

L'an dessus dit, le treizième jour d'octobre, le comte de Salisbury arriva au Portereau d'Orléans et le siège fut posé. La nuit fut brûlé et abattu le monastère des Augustins, pour que les Anglais ne s'y logeassent pas. Icelui Salisbury ne tarda guère à donner l'assaut audit Portereau, c'est à savoir au boulevard du bout du pont, qui n'était fait que de fagots; l'assaut dura de quatre à cinq heures ; et y furent blessés Monseigneur de Xaintrailles et Guillaume de La Chapelle qui étaient capitaines ; et la défense fut telle que les assaillants ne purent rien faire ce jour. Et puis après il arrivèrent par-dessous ledit boulevard, et ainsi il fut arrêté qu'il était expédient de l'abandonner.

Le dimanche qui suivit, l'assaut fut donné aux Tourelles devers le matin, et à cette heure ils n'y firent rien. Et en ce même jour, environ deux heures après midi, Salisbury recommença l'assaut, et de fait il prit les Tourelles ; car il n'y avait homme d'armes qui osât s'y tenir, à cause de la force des bombardes et canons que tiraient les Anglais. Les Tourelles prises, le comte de Salisbury monta au plus haut étage, et se mit à une fenêtre devers la ville pour voir le pont qui était très bien armé. Et à cette heure, de la ville partit un canon qui le frappa à la tête ; ce qui fut l'avancement de sa mort.

Quelques-uns disent que le canon partit de Saint-Antoine, les autres qu'il partit de Notre-Dame, et que ce fut un jeune page qui le fit partir ; et qu'il en soit ainsi (*la preuve en est*) que le canonnier qui avait la charge de ladite tour trouva le page qui s'enfuyait. Et aussi était-ce juste et raisonnable que ledit comte de Salisbury, ayant, comme il est dit plus haut, pillé l'église de Notre-Dame-de-Cléry, en fût puni par elle. Ainsi heurté et frappé, le comte de Salisbury fut porté à Meung-sur-Loire par quelques Anglais, et là il mourut.

Ce voyant, les capitaines levèrent en partie leur siège, laissèrent cinq à six mille (*sic*) combattants aux Tourelles et se retirèrent à Paris qui, pour lors était anglais, et ils ordonnèrent un nommé Tallebot (*Talbot*), pour être leur chef. Les féries de Noël, ils revinrent vers Saint-Loup pour remettre leur siège. Pendant ce temps ceux de la ville abattirent toutes les églises et maisons des faubourgs; ce qui fut un grand moyen de conservation [1] pour la ville d'Orléans à l'encontre des Anglais.

Environ le carême-prenant, vinrent nouvelles que Monseigneur de Bour-

1. Le manuscrit du Vatican a écrit : *ce qui fut une grande consolation*, non-sens manifeste qui disparait dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg où on lit : *grande conservation*.

bon venait pour secourir la ville ; icelui Monseigneur arriva, et avec lui Mgr de Thoars (*Thouars*) et plusieurs autres seigneurs ; ils tinrent conseil entre eux, et ils furent d'avis qu'on irait au-devant des vivres des Anglais qui étaient partis de Paris. Et ainsi se partirent nos gens d'Orléans, et ils trouvèrent les Anglais environ Rouvray-Saint-Denis qui est en Beauce. Nos gens étaient contre iceux Anglais six contre un ; mais la fortune fut telle que de nos gens il en demeura trois cents sur le sol ; et là fut blessé Mgr de Dunois et fut tué le connétable d'Écosse. Et partit de la journée Mgr de Bourbon avec plusieurs autres seigneurs et chefs de guerre. Ils arrivèrent à Orléans à minuit environ, et ils entrèrent à cette heure. Ils furent là neuf jours tous effrayés de la journée qu'ils avaient perdue, tellement que, quand ils virent les Anglais venir au siège, homme ne pouvait les faire sortir de la ville. Ce voyant, les bourgeois de la ville, considérant que leurs vivres diminuaient fort, vinrent vers Monseigneur de Bourbon et vers Monseigneur de Thouars leur requérir qu'ils envoyassent leurs hommes dehors ; et ainsi ils partirent.

V

En icelui temps, Dieu, de sa sainte grâce et miséricorde, envoya une voix à une fille pucelle, nommée Jeanne, qui gardait les bêtes aux champs ès pays des environs de Vaucouleurs, qui est près de Lorraine. La voix disait que Dieu lui commandait de se préparer pour aller lever le siège de devant Orléans, et qu'elle menât couronner le roi Charles. Par suite, ladite Jeanne s'adressa au seigneur de Vaucouleurs, et lui raconta ces choses ; ce qui lui fut une grande merveille ; et il se prépara pour amener ladite Pucelle devers le roi, qui pour lors était à Chinon. Elle venue vers le roi, fut examinée de plusieurs évêques et seigneurs en plein conseil ; et en tout son fait ne fut trouvé que tout bien. Lors on lui fit faire un harnois complet, et aussi un étendard ; et elle eut licence d'être habillée comme un homme.

Cependant vinrent à Orléans nouvelles de ladite Jeanne, qu'alors on appelait vulgairement Jeanne la Pucelle [1], de quoi ceux de la ville furent bien émerveillés. De prime face ils pensaient que ce ne fût que dérision, encore qu'ils eussent grande confiance en Dieu, et au bon droit du roi et de leur seigneur, lequel était prisonnier, comme vous avez ouï ci-devant ; et leur courage s'en accrut de moitié.

Environ la fin d'avril, fut baillé à ladite Jeanne Mgr de Rais, maréchal

1. Le manuscrit de Saint-Pétersbourg porte simplement : *Vinrent nouvelles de ladite Jeanne la Pucelle.*

de France, et plusieurs autres capitaines, et aussi [*des soldats*] DES COMMUNES DU PAYS D'EN BAS, et il lui fut ordonné d'amener vivres et artillerie. Ils vinrent par la Saulogne (*Sologne*), passsèrent par Olivet ou près, et arrivèrent jusqu'à l'Ile-aux-Bourdons, qui est devant Chécy. Ceux d'Orléans sachant qu'elle venait furent très joyeux; ils firent préparer des chalands en grand nombre. La rivière était alors à plein chantier, et aussi le vent qui était contraire se tourna d'aval[1], tellement qu'un chaland menait deux ou trois chalands; qui était une chose merveilleuse, et fallait dire que c'était un miracle de Dieu. Ils passèrent par-devant les bastilles des Anglais et arrivèrent à leur port; et là chargèrent leurs vivres, et puis la Pucelle passa la rivière. Là étaient présents Monseigneur de Dunois, La Hire et plusieurs autres seigneurs ; et ils vinrent par-devant la bastille de Saint-Loup où étaient les Anglais.

La Pucelle arriva à Orléans, et fut logée près de la porte Regnart; et de son logis elle pouvait voir tout le siège. Et il est à savoir que ceux d'Orléans étaient bien joyeux.

Et pendant ce temps Mgr de Rais, et les autres capitaines que la Pucelle avait amenés[2], retournèrent à Blois querir d'autres vivres.

La Pucelle étant à Orléans, elle alla par deux ou trois fois sommer les Anglais qu'ils s'en allassent en leur pays, et que le roi du Ciel le leur mandait, et ils lui dirent plusieurs injures, et entre les autres Glacidas, auquel elle répondit qu'il mentait de ce qu'il lui disait, et qu'il en mourrait sans saigner. Ainsi fit-il comme sera déclaré ci-après; et Jeanne la Pucelle prenait en bonne patience les injures que les Anglais trouvaient bon de lui dire et de lui faire.

Et après, elle s'en alla à l'église Sainte-Croix, et là elle parla à Messire Jean de Mascon, docteur, qui était un très sage homme, lequel lui dit : « Ma fille, êtes-vous venue pour lever le siège ? » A quoi elle répondit : « *En nom Dieu, oui* ». « Ma fille, dit le sage homme, ils sont forts et bien fortifiés, et ce sera une grande chose que de les mettre hors ». La Pucelle répondit : « *Rien n'est impossible à la puissance de Dieu* ». Et en toute la ville elle ne fit honneur à aucun autre.

VI

Le mercredi quatrième jour de mai l'an vingt-et neuf, la Pucelle partit pour aller au-devant des autres vivres qu'amenait le sire de Rais. Allèrent

1. « Souffla » d'aval. Les bateaux devaient remonter.
2. Texte de Saint-Pétersbourg; celui de la Vaticane porte : *qui avaient amené la Pucelle*, mais plus haut le même texte de la Vaticane porte que les capitaines avaient été donnés à Jeanne.

avec elle jusqu'à la forêt d'Orléans tous les capitaines, parmi lesquels Mgr de Dunois, La Hire, Messire Florent d'Illiers, le baron de Collonches, et il fallait passer au plus près de la bastille des Anglais nommé Paris. Et quand ceux de la ville les virent venir, ils sortirent au-devant pour les recevoir à grande joie. Arrivés à Orléans, ils prirent leur réfection, et puis vinrent en l'hôtel de la ville requérir des machines de guerre comme coulevrines, arbalètes, échelles, et autres armements; et ils partirent pour aller à Saint-Loup; et en ce jour fut prise d'assaut la bastille de Saint-Loup, et là étaient de six à sept-vingts combattants anglais.

Les autres Anglais, c'est à savoir ledit Talbot et les autres Anglais de son parti, ce voyant, sortirent de leurs bastilles en belle bataille, à cinq ou six étendards, jusque près du pavé de Fleury, entre Saint-Loup et leurs bastilles, dans le but de faire lever le siège dudit Saint-Loup; et à cette heure tout homme sortit d'Orléans pour aller enclore lesdits Anglais; mais, en ce voyant, ils se retirèrent en grande hâte dans leurs bastilles. Ils avaient de dix à onze bastilles, dont la première était les Tourelles, et les autres les Augustins, Saint-Jean-le-Blanc, celle du champ Saint-Privé, celle de l'Ile-Charlemagne, Saint-Laurent, Londres, le Pressoir-Ars, Paris et Saint-Loup.

Le cinquième jour de mai, qui était le jour de la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, pas homme ne fit la guerre; la Pucelle ne le voulait pas, et chacun reposa en Dieu.

Le vendredi, sixième jour du même mois, la Pucelle passa la rivière de la Loire, et avec elle tous lesdits seigneurs et gens d'armes, ET AUSSI CEUX DES COMMUNES, et ils vinrent devant le Portereau. Les seigneurs, voyant qu'il n'était pas possible de prendre ces bastilles, se retirèrent une partie en une île qui est devant Saint-Jean-le-Blanc. La Pucelle demeura derrière et aussi Mgr de Dunois, les maréchaux de France et La Hire. Les Anglais, ce voyant, sortirent dehors à bel étendard, et ils venaient frapper sur nos gens. Quand nos gens virent cela, ils se retournèrent à l'encontre et les repoussèrent jusque dedans leurs bastilles, et ils prirent les Augustins de bel assaut; et ceux qui étaient retirés en l'île ne demandaient nuls chalands pour venir audit assaut; ils passaient à gué tout armés, étant en l'eau jusqu'aux aisselles, et ils demeurèrent là toute la nuit. Les seigneurs, voyant que la Pucelle était fort fatiguée[1], la menèrent en la ville pour s'y reposer; et il fut crié que chacun portât des vivres aux assiégeants, et aussi que chacun gouvernât les pages et les chevaux des hommes d'armes qui étaient en dehors. Ainsi fit-on par toute la ville.

Durant cette nuit, les Anglais essayèrent de passer la rivière en face de

1. *Fort folee*, une chausse-trape l'avait blessée aux pieds.

la bastille du champ Saint-Privé ; ils étaient en deux ou trois chalands, mais ils furent si effrayés qu'il s'en noya beaucoup ; et, qu'il en soit ainsi, on le vit depuis par leurs harnois trouvés en la rivière.

Quand arriva le samedi, septième de mai, UN CONSEIL FUT TENU EN LA VILLE, ET LES BOURGEOIS REQUIRENT LA PUCELLE QU'ELLE VOULUT ACCOMPLIR LA CHARGE QU'ELLE AVAIT DE *par Dieu et aussi de par le roi;* et à ce faire elle fut émue ; elle partit, et, montant à cheval, elle dit: « *En nom Dieu, je le ferai*, ET QUI M'AIMERA, QU'IL ME SUIVE ! » Les seigneurs allèrent avec elle et passèrent la rivière ; des vivres et de l'artillerie furent amenés ; et ils vinrent si près que, dès le matin, la Pucelle donna l'assaut auxdites Tourelles.

Devers la ville, ceux qui y étaient firent des ponts pour donner l'assaut ; car il y avait trois arches rompues avant que l'on pût joindre les Tourelles. Ce fut une merveilleuse chose de faire les ponts, car les Anglais avaient fait de grands boulevards, forts et avantageux ; mais en tout cela Dieu ouvrait, car lorsqu'un homme venait pour travailler auxdits ponts, il était ouvrier, ainsi que s'il eût accoutumé pareil travail toute sa vie. Ceux de la ville chargèrent un grand chaland plein de fagots, d'os de cheval, de savates, de soufre, et des plus puantes choses que l'on sût trouver ; il fut mené entre les Tourelles et le boulevard, et là le feu y fut mis, qui leur fit un grand dommage. Et, pour tirer, les Anglais avaient les meilleurs canons du royaume ; mais un homme eût jeté une boule aussi loin que pouvait aller la pierre d'iceulx canons [1] ; ce qui était un beau miracle.

Item. Quand vint environ quatre heures après midi, quelques chevaliers virent un colombeau blanc voler par-dessus l'étendard de la Pucelle, et incontinent, elle dit : « *Dedans, enfants ! en nom Dieu, ils sont nôtres.* » Et jamais on ne vit grouée (*volée*) d'oisillons se parquer sur un buisson, comme chacun monta sur ledit boulevard. Et, ce voyant, Glacidas, qui était le chef, et avec lui de vingt à trente hommes, tombèrent dans la rivière, car ils avaient coupé le pont dans la pensée de tromper nos gens [2]. Et là fut accomplie la prophétie faite audit Glacidas par la Pucelle qu'il mourrait sans saigner ; ainsi fit-il, car il se noya avec plusieurs autres. Les Tourelles furent prises, ainsi que plusieurs seigneurs comme le sire de Ponyngs, le sire de Molyns. Il y avait là de cinq à six cents combattants, si résolus qu'ils ne craignaient pas, durant quinze jours, toute la puissance de France et d'Angleterre. Tandis que la Pucelle faisait son

1. Phrase fort obscure ; en voici le texte : *Et à venir joindre lesdits Anglais avoient des meilleurs canons du royaulme ; mais ung homme eust aussi fort getté une bole comme la pierre povait aller d'iceulx canons ; qui estoit un tel miracle.*

2. *Car ils avoient copé ledict pont, pour cuider tromper nos gens.*

devoir, ceux de la ville le faisaient du côté de la ville tant par terre que par eau. Quant à ceux qui ne furent pas tués, la Pucelle les amena deux à deux, prisonniers, à Orléans.

Item. Quand vint le dimanche, huitième dudit mai, les gens des autres bastilles tinrent conseil, et partirent au plus matin: là était Talbot, et ils se mirent aux champs. Ce que voyant ceux de la ville, ils sortirent avec toutes leurs forces, la Pucelle avec eux, pour leur courir sus: mais elle dit qu'on les laissât aller, encore que chacun fût en ordre de bataille, tant d'un côté que de l'autre; et l'on prit entre les deux armées leurs bombardes et leur artillerie; mais la Pucelle avec les seigneurs firent retirer tous leurs gens; là fut faite une haute et grande louange à Dieu en criant Noël. Il y avait en la compagnie plusieurs prêtres et gens d'Église qui chantaient de belles hymnes; et la Pucelle dit que chacun allât ouïr la messe. Et ne demandez pas si à Orléans chacun faisait grande joie, tant aux églises comme en plein air, pour le grand don que Dieu leur avait fait.

VII

Item. Il ne tarda guère que les seigneurs amenèrent la Pucelle vers le roi Charles qui était à Tours, et considérez quelle réception on leur fit. Le roi remercia bien hautement Dieu, et aussi Mgr de Dunois et les maréchaux, et La Hire, et tous les autres capitaines qui lui avaient tenu compagnie. Talbot demeura à Meung, à Baugency, à Jargeau et à Janville, et aussi tous ses gens.

Le duc d'Alençon ne tarda guère à venir avec la Pucelle. Le siège fut mis à Jargeau, où était le comte de Chifort (*Suffolk*), ayant avec lui plusieurs capitaines anglais : il y avait là de six à sept cents combattants; et il ne fallut que deux jours pour qu'ils fussent pris de bel assaut. Et Dieu sait si ceux d'Orléans étaient fainéants[1] à mener aux assiégeants artillerie, gens, et aussi vivres.

Et puis après l'on vint par devant Meung-sur-Loire, où était Talbot et toute sa puissance, mais il n'osa frapper sur nos gens, car il était tout éperdu. Puis nos gens vinrent mettre le siège devant Baugency, et là se trouva Mgr le Connétable de France. Les Anglais qui là étaient prirent composition et s'en allèrent joindre Talbot.

Nos gens, dans la poursuite, se trouvaient près de Patay (*Pastoy*) contre ledit Talbot; il fut pris, et environ quatre mille Anglais y furent tués, qui tous s'étaient retirés vers ledit Talbot. En ce jour se rendirent Janville et

1. *Se faignaient*, dans le texte.

plusieurs autres forteresses. Si on eût voulu poursuivre, ON EUT CHASSÉ LES ANGLAIS JUSQU'A LA MER, vu le courage que chacun avait; car un Français eût abattu dix Anglais, non pourtant qu'il n'y eût point de force d'homme (*sic*); mais tout procédait de Dieu, auquel louange appartient et non à un autre.

VIII

Item. Ce voyant, par Mgr l'évêque d'Orléans avec tout le clergé, et aussi par l'intermédiaire et l'ordonnance de Mgr de Dunois frère de Mgr le duc d'Orléans, et du conseil d'icelui, et aussi de l'avis des bourgeois, manants et habitants d'Orléans, il fut statué qu'une procession serait faite le huitième de mai ; que chacun y porterait lumière, qu'on irait jusqu'aux Augustins, et partout où avait été le combat ; on ferait station en chacun lieu, service convenable et oraisons ; les douze procureurs de la ville auraient chacun en leurs mains un cierge où seraient les armes de la ville ; il en demeurerait quatre (*des cierges*) à Sainte-Croix, quatre à Saint-Euverte, quatre à Saint-Aignan; le lendemain messe pour les trépassés et là serait offert pain et vin, et chaque procureur donnerait à l'offrande huit deniers parisis ; on porterait les chasses de Mgr saint Aignan, et de Mgr saint Euverte, les médiateurs et les protecteurs de la cité et de la ville d'Orléans. En ce temps, en effet, plusieurs Anglais, qui étaient au siège, affirmèrent avoir vu, durant le siège, deux prélats en habits pontificaux aller en cheminant autour des murs de la ville. Aussi avaient-ils été, Mgr saint Euverte et Mgr saint Aignan les gardes, et les protecteurs de la ville d'Orléans, au temps que les mécréants vinrent devant icelle; car, à la prière faite à Dieu par ces saints, la ville fut préservée des mains desdits mécréants ; et en en approchant, comme rapporte l'histoire, ils furent tous aveuglés, en sorte qu'ils n'eurent point puissance de mal faire entre ici et Saint-Loup.

On ne peut trop louer Dieu et les saints ; car tout ce qui a été fait, l'a été entièrement par la grâce de Dieu. Aussi doit-on avoir grande dévotion à ladite procession, surtout ceux de la ville d'Orléans, attendu que ceux de Bourges-en-Berry en font solemnité; mais ils prennent le dimanche après l'Ascension (car en l'année de la délivrance, c'était ce dimanche[1]).

Plusieurs autres villes en font aussi solennité, car si Orléans fût tombé entre les mains des Anglais, le demeurant du royaume en eût été fort blessé. Ainsi, par reconnaissance pour la grande grâce que Dieu a voulu

1. Ce membre de phrase ne se trouve pas dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg.

faire et démontrer en la gardant des mains de ses ennemis, que ladite sainte et dévote procession soit continuée et non pas délaissée, sans tomber en ingratitude, par laquelle viennent beaucoup de maux. Chacun est tenu d'aller à ladite procession, et de porter luminaire ardent en sa main.

On revient autour de la ville, c'est à savoir par devant l'église Notre-Dame de Saint-Paul, et là on fait grande louange à Notre-Dame, et de là à Sainte-Croix, et là le sermon, et la messe après ; et aussi comme dessus, les vigiles à Saint-Aignan, et le lendemain messe pour les trépassés.

Et, pour cela, qu'un chacun soit averti de louer et de remercier Dieu, car, par aventure, il y a pour le présent des jeunes gens qui pourraient à grand'peine croire que les choses soient ainsi advenues ; mais croyez que c'est chose vraie, et bien grande grâce de Dieu.

Car durant le siège, il n'y eut jamais aucune division entre les gens d'armes et ceux de la ville, quoique par avance ils s'entre-haïssaient comme chiens et chats; mais lorsqu'ils furent avec ceux de la ville, ils furent comme frères ; et aussi ceux de la ville ne les laissaient, à leur pouvoir, endurer nécessité ou souffrance, en quelque manière que ce fût. Et à cause du bon service qu'ont fait les manants et les habitants de la ville d'Orléans, ils sont et seront en la bonne grâce du roi, qui de fait le leur a montré et le leur montre de jour en jour, ainsi que c'est manifeste par la teneur des beaux privilèges qu'il leur a donnés.

Le notaire Girault. — Les merveilles accomplies par la Pucelle, étaient telles qu'on en trouve la mention plus ou moins détaillée dans les écrits les plus étrangers à la grande histoire. On a vu la longue relation qu'en avait faite, dans les archives de la mairie, le Greffier de la Rochelle. Nous aurons occasion d'en reproduire bien d'autres. Voici celle que Guillaume Girault, alors notaire à Orléans, insérait entre deux minutes, l'une du 28 avril, l'autre du 9 mai. On peut la voir encore aujourd'hui dans le registre de 1429, conservé dans l'étude d'un des notaires d'Orléans.

L'abbé Dubois l'inséra dans ses doctes recherches; elle a été depuis l'objet d'une étude particulière de la part de M. de Molandon qui lui a consacré un article, au tome IV, page 382, des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. Voici la note très légèrement rajeunie.

« Le mercredy veille de l'Ascension, IIIe jour de mai, l'an mil CCCCXXIX, par les gens du roi notre Sire, et [*par*] la ville d'Orléans,

présente et aidant (*ou ordonnant*) Jehanne la Pucelle, trouvée par ses œuvres être vierge et à ce envoyée de Dieu, Notre-Seigneur, et aussy comme par miracle, fut prinse par force d'armes la forteresse des Anglais très puissants à Saint-Loup-lez-Orléans, qu'y avoient faite et tenoient les Anglais ennemis du roi nostre dit Sire, et y furent prins et morts plus de VI^xx (*120*) Anglais.

« Le samedy après l'Ascension [*de*] Notre-Seigneur ensuivant, VIIe jour dudit mois de mai, par la grâce [*de*] Notre-Seigneur, et aussy par [*un*] miracle le plus évident qui eut été apparent (*vu*) depuis la mort [*de*] Notre-Seigneur, à l'aide desdites gens du roy et de ladite ville d'Orléans, fut levé le siège que lesdits Anglois avaient mis ès Thorelles du bout du pont d'Orléans, au côté de la Souloigne; qui furent (*lesquelles Tourelles avaient été*) prises par très fort assaut le mardi douzième jour du mois d'octobre précédent et dernier passé; et y furent morts ou pris environ IIII^c (400) Anglais, qui gardaient lesdites Thorelles. A ce fut présente ladite Pucelle qui [*a*] conduit la besogne, armée de toutes pièces.

« Et le dimanche et lundy ensuivant, lesdits Anglois s'en allèrent de Saint-Pouair (*aujourd'hui Saint-Paterne*), où ils avoient une forte bastille, qu'ils appeloient Paris, d'une autre bastille emprez (*rapprochée*) qu'ils appeloient la tour de Londres, du Pressoir-Ars qu'ils nommoient Rouen, où ils avoient fait forte bastille, de Saint-Laurent où ils avoient fait plusieurs forteresses et bastilles ; et toutes ces forteresses et bastilles closes à II parts (*des deux côtés*) de fossés, et [*cela*], d'une forteresse à l'autre. »

Girault, écrivant le 9 mai, ne savait peut-être pas encore que tous les Anglais étaient partis la veille. Il confirme, ce qui est dit par d'autres documents, que les Anglais avaient fait des tranchées de contrevallation et de circonvallation, pour se défendre contre les attaques qui pouvaient venir du côté de la ville et de la campagne ; et qu'ils se ménageaient ainsi facilité pour aller d'une bastille à l'autre sans être vus. On remarquera combien, aux yeux de ce témoin, la délivrance a été miraculeuse.

La nouvelle de la délivrance d'Orléans se répandit avec une incroyable rapidité, puisqu'on trouvera à la Chronique de Morosini une lettre l'annonçant de Bruges à Venise à la date du 10 mai.

Gerson composa aussitôt son traité *De Puella*, daté du 14 mai ; Jacques Gelu y joignit bientôt le sien, terminé par de salutaires avis trop négligés ; ces deux œuvres ont été presque intégralement traduites dans *la Pucelle devant l'Église de son temps* (liv. I, chap. II et III).

Dom Morice écrit dans son *Histoire de Bretagne* d'après les *Comptes de*

Mauléon : « Il (*le duc*) n'eut pas plus tôt appris la levée du siège d'Orléans qu'il députa Yves Milbeau son confesseur vers la Pucelle pour lui faire compliment sur sa victoire. Il lui envoya depuis une dague et quelques chevaux de prix par le sire de Rostrenen, Auffroi Guinot et un poursuivant d'armes, qui allaient de sa part à la cour de France [1].

CHAPITRE VII

CAMPAGNE DE LA LOIRE. — PIÈCES DIVERSES.

SOMMAIRE : I. — Une CHRONIQUE ANONYME DES DUCS D'ALENÇON. — Jeanne avait prédit au duc plusieurs choses qui lui sont advenues.

II. — LETTRE DES SEIGNEURS GUY ET ANDRÉ DE LAVAL. — Dessein de nettoyer la Loire. — Le duc d'Alençon reçoit le titre de généralissime et le commandement d'obéir à la Pucelle. — Il y est fidèle. — Il fait appel à la noblesse. — La formation de l'armée décrite par les seigneurs de Laval. — Ce qu'étaient ces seigneurs, leur père, leur mère, leur grand'mère, leur famille. — *La lettre.* — Arrivée à Loches. — Le jeune Dauphin, le futur Louis XI. — Ils rejoignent le roi à Saint-Aignan ; accueil exceptionnel qu'ils en reçoivent. — Le roi se rendant à Selles, la Pucelle vient tout armée à sa rencontre. — Aimable entrain avec lequel elle reçoit la visite des deux jeunes seigneurs. — Son départ. — Portrait céleste qu'en tracent les deux Laval. — Détails sur les seigneurs qui arrivent de toutes parts, notamment sur le Connétable. — Les jeunes seigneurs, n'attendant rien de la cour, veulent que leur mère aliène leur patrimoine afin de pouvoir faire digne figure. — Cadeau de la Pucelle à leur grand'mère. — Avec quel cœur ils protestent contre le dessein de les tenir loin de l'action. — Assurance de la Pucelle. — Confiance de l'armée. — Touchants détails de famille.

III. — La CHRONIQUE DE RICHEMONT, par GRUEL. — C'est une apologie. — Il fausse l'entrevue de la Pucelle et de Richemont. — *Texte :* Le Connétable ayant réuni une très vaillante et très nombreuse compagnie se met en marche pour venir prendre part à la guerre. — Le roi lui envoie l'ordre de ne pas aller plus avant. — Il n'en tient aucun compte. — Son arrivée à Baugency. — La Pucelle se dispose à le combattre. — Mot injurieux dit à ce sujet par La Hire. — Attitude humiliée prêtée à la Pucelle, et fière parole qu'aurait dite Richemont. — Il n'en est pas moins réduit à faire le guet. — Rôle que Gruel est le seul à attribuer à son maître dans la reddition de Meung, la retraite de Talbot, l'engagement de la bataille de Patay, sur la date de laquelle il se trompe notablement. — Instances de Richemont pour être admis à servir le roi. — Il va jusqu'à embrasser les genoux de La Trémoille. — Dure parole de Charles VII. — Richemont forcé de rentrer à Parthenay au milieu des avanies. — Les torts de Richemont étaient grands ; mais une des conditions de la grâce apportée par la Pucelle devait être l'oubli du passé, sa douleur et ses justes craintes.

IV. — Autres pièces. — L'expression des espérances conçues consignées dans un manuscrit du temps. — Cavalier blanc vu dans le ciel en Bas-Poitou. — Témoignage de l'évêque de Luçon. — Le cavalier rassurant ceux qu'effrayait sa vue. — Les lettres de Perceval de Boulainvilliers et d'Alain Chartier.

1. Dom MORICE, *Histoire de Bretagne*, t. Ier, liv. IX, p. 558.

I

Une Chronique anonyme des ducs d'Alençon.

A la suite de la double Chronique de Perceval de Cagny, André Duchesne a transcrit une autre Chronique des ducs d'Alençon, postérieure d'une quarantaine d'année aux précédentes, puisqu'il y est longuement question des affaires de René, le fils et le successeur de Jean, le prince préféré de la Pucelle. Jeanne aurait fait au beau duc des prédictions sur son avenir. C'est le motif qui fait insérer ici les lignes où le fait est relaté par le chroniqueur anonyme.

« Il est vrai que le roi Charles, VIIe de ce nom, étant spolié de son royaume, et ses sujets réduits à très grande perplexité et merveilleuse tribulation, le bon Dieu, qui secourt ses serviteurs dans leurs besoins, voulant donner remède et mettre fin à l'affliction des bons et loyaux Français, réprouver et annihiler l'orgueil des Anglais, suscita l'esprit d'une jeune Pucelle, âgée de dix-huit à vingt ans, native de Domrémy, duché de Bar, à trois petites lieues de Vaucouleurs. Dans tout son temps, elle n'avait fait autre métier que de garder les brebis des champs ; elle vint vers Charles, roi de France, et lui dit qu'elle lui était envoyée de par Dieu pour l'aider à conquérir son royaume possédé par les Anglais, et que s'il voulait lui bailler charge d'hommes d'armes, elle le mènerait sacrer à Reims ; ce dont le roi et les personnes scientifiques et d'entendement de son entourage furent de prime face fort moult émerveillées ; néanmoins après qu'elle eût été interrogée par plusieurs notables et sages personnages, on ajouta foi à ses paroles, et il fut conclu qu'elle était divinement envoyée.

« Par ainsi, elle s'adjoignit à l'armée dont le duc d'Alençon avait la charge comme lieutenant-général. Ce duc fut dénommé et appelé par elle le *Beau Duc*, et elle lui dit et déclara plusieurs choses, qui du depuis lui sont advenues. » [Il n'y a rien dans la suite qui ne se trouve dans les autres Chroniques.]

II

Lettre des seigneurs Guy et André de Laval.

Les instances de la Pucelle ayant enfin déterminé la cour à tenter d'aller à Reims chercher l'onction du sacre, il fut résolu que, pendant les préparatifs du voyage l'on nettoierait la Loire, c'est-à-dire que l'on chasserait les Anglais de plusieurs des places qu'ils occupaient sur ses

rives, en amont et en aval d'Orléans. Le titre de généralissime fut conféré au duc d'Alençon, mais avec l'ordre, auquel il fut fidèle, de se conformer à la direction de la Pucelle. On fit un appel aux seigneurs qui s'étaient dispersés à la suite de la délivrance d'Orléans; on convoqua ceux qui n'avaient pas été présents. Si, comme le disent quelques Chroniques, l'appel fut adressé au Connétable, il n'a pu partir que du duc d'Alençon et nullement de la cour. Le rendez-vous général semble avoir été fixé dans les environs de Romorantin et à Orléans.

La lettre suivante, un des documents les plus délicieux de l'histoire de la Pucelle, va nous montrer l'armée en formation, et nous dira l'impression produite par la Céleste Envoyée. Elle est due à deux jeunes seigneurs, encore dans la fleur de leurs années, aux deux frères Guy et André de Laval, destinés, le plus jeune surtout, à des rôles brillants dans la suite. André, seigneur de Lohéac, occupe un rang des plus honorables dans les Chroniques du xv[e] siècle.

Il avait été fait chevalier à la journée de la Gravelle en 1423, à l'âge de douze ans; il en avait par suite dix-huit en 1429, et Guy, son aîné, ne devait guère dépasser la vingtaine. Leur père était Jean de Montfort, seigneur de Kergolay. Il avait épousé, en 1404, Anne de Laval, unique héritière de cette maison, et s'était engagé à en prendre le nom et les armes. Il était mort à Rhodes en 1415, en revenant d'un pèlerinage à Jérusalem. Anne de Laval, restée veuve de bonne heure, éleva vaillamment ses trois fils et ses deux filles, qui contractèrent de hautes alliances. La lettre elle-même nous dira que Jeanne, en 1429, était l'épouse de Louis de Vendôme, qui l'avait épousée en secondes noces. Or c'est la postérité de Louis de Vendôme qui devait un jour occuper le trône de France. C'est de Louis de Vendôme que descend la maison de Bourbon, qui arriva au trône avec Henri IV.

La mère d'Anne de Laval, la grand'mère des deux frères, à laquelle la lettre est aussi adressée, était l'objet particulier des sympathies de la Libératrice, comme le prouve le petit anneau d'or qu'elle lui avait déjà envoyé, ainsi qu'on le verra. Jeanne honorait probablement en elle le souvenir de Du Guesclin. C'est qu'en effet elle avait été la seconde femme du héros mort sans postérité. Veuve du grand Connétable, elle avait, avec dispense, épousé son cousin Guy de Laval [1].

Le Père Labbe imprimait cette lettre en 1651 dans son *Abrégé royal*, et Denys Godefroy la reproduisait en 1661, dans ses *Historiens de Charles VII*. C'est donc à tort qu'on attribue à ce dernier d'avoir été le premier à la publier. On la trouve dans de nombreux recueils.

1 - Anselme, t. III, p. 72.

« Mes très redoutées dames et mères, depuis que je vous écrivis de Sainte-Catherine-de-Fierbois, vendredi dernier, j'arrivai le samedi à Loches, et j'allai voir Monseigneur le Dauphin[1] au chastel, à l'issue des vêpres en l'église collégiale. C'est un très bel et gracieux seigneur, très bien formé, bien agile et habile, de l'âge d'environ sept ans; et illec (*là*) je vis ma cousine la dame de La Trémoille qui me fit très bonne chère[2]; et, comme on dit, elle n'a plus que deux mois à porter son enfant.

« Le dimanche j'arrivai à Saint-Agnan ou était le roi; j'envoyai quérir et je fis venir dans mon logis le seigneur de Trèves; mon oncle s'en alla avec lui au chastel pour signifier au roi que j'étais venu, et pour savoir quand il lui plairait que j'allasse devers lui; j'eus réponse que j'y allasse sitôt qu'il me plairait; il me fit très bonne chère, et me dit moult de bonnes paroles. Et quand il allait par la chambre, ou parlait avec un autre, il se retournait chaque fois devers moi, pour me mettre en paroles sur quelque sujet : il disait que j'étais venu au besoin, sans mander et qu'il m'en savait meilleur gré, et quand je lui disais que je n'avais pas amené telle compagnie que je désirais, il répondit qu'il suffisait bien de ce que j'avais amené, et que j'avais bien pouvoir d'en recouvrer un meilleur nombre. Le sire de Trèves dit à sa maison, au seigneur de La Chapelle, que le roi et ceux de son entourage avaient été bien contents des personnes de mon frère et de moi, et que nous leur revenions bien; il jura bien fort qu'il n'était pas mention que à aucun de ses amis et de ses parents qu'il eût, il eût fait si bon accueil, ni si bonne chère ; et, comme il disait, il n'est pas maître de faire bonne chère, ni bon accueil[3].

Le lundi, je me partis avec le roi[4], pour venir à Selles-en-Berry, à quatre lieues de Saint-Agnan; le roi fit venir au-devant de lui la Pucelle, qui était de paravant à Selles. Quelques-uns disaient que cela avait été en ma faveur pour que je la visse. Ladite Pucelle fit très bonne chère à mon frère et à moi; elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenait la lance en main.

« Après que nous fûmes descendus à Selles, j'allai la voir à son logis; elle fit venir le vin, et me dit QU'ELLE M'EN FERAIT BIENTÔT BOIRE A PARIS. Cela semble chose toute divine, de son fait, de la voir et de l'ouïr. Elle est partie de Selles ce lundi aux vêpres, pour aller à Romorantin, à trois lieues en

1. C'était le futur Louis XI.
2. « Chère » signifie, dans la langue du moyen âge, tout ce qui constitue la réception d'un nouveau venu.
3. Texte : *Dont il n'est pas mestre de faire bonne chiere, ne bon accueil, comme il disoit.*
4. Texte : *Me party d'avec le roy.* Le contexte indique que ce n'était pas une séparation.

allant, en avant et en approchant du théâtre des événements[1], le maréchal de Boussac et grand nombre de gens armés et DES COMMUNES avec elle. Je la vis monter à cheval, armée tout à blanc[2], sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à l'huis (*la porte*) de son logis se demenait très fort, et ne souffrait qu'elle montât. Et lors elle dit : « *Menez-le à la croix* » qui était devant l'église, auprès, au chemin. Et lors elle monta sans qu'il se mût, comme s'il eût été lié. Et lors elle se tourna vers l'huis de l'église, qui était bien prochain et dit en bonne voix de femme[3] : « *Vous, les prêtres et gens d'Église, faites processions et prières à Dieu !* » Et alors elle se retourna à son chemin en disant : « *Tirez avant! tirez avant!* », son étendard ployé que portait un gracieux page, et elle avait sa petite hache en la main. Un sien frère, qui est venu depuis huit jours, partait aussi avec elle, tout armé à blanc.

« Ce lundi arriva à Selles Monseigneur le duc d'Alençon, qui a très grosse compagnie, et aujourd'hui je lui ai gagné à la paume une convenance[4]. Mon frère de Vendôme[5] n'est point encore venu ici. J'ai trouvé ici l'un des gentilshommes de mon frère de Chauvigny[6], parce qu'il avait déjà ouï que j'étais arrivé à Sainte-Catherine ; il m'a dit qu'il avait écrit aux nobles de ses terres et qu'il pense être bientôt par deçà ; il dit que ma sœur est bien sa mie, et qu'elle est plus grasse qu'elle n'a accoutumé.

« L'on dit ici que Monseigneur le Connétable vient avec six cents hommes d'armes, et quatre cents hommes de trait, que Jean de La Roche vient aussi, et que le roi n'eût de longtemps[7] si grande compagnie que l'on en espère ici ; ni oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besogne, qu'ils ne vont à celle-ci. Cejourd'hui doit arriver mon cousin de Rais ; ma compagnie croît, et quoi qu'il arrive, ce qu'il y a, est déjà bien honnête et d'appareil ; le seigneur d'Argenton y est l'un des principaux gouverneurs, qui me fait *bien bon accueil et bonne chère*[8].

« Mais de l'argent, il n'y en a à la cour que si étroitement, que pour le temps présent, je n'en espère aucun secours ni soutien. Pour cela, vous,

1. Tel parait être le sens du texte, qui est celui-ci : *En allant avant et approchant ses advenues, le mareschal de Boussac et grand nombre de gens armés et de la commune avec elle.*

2. « Armé à blanc », en blanc se disait d'un guerrier qui n'avait sur ses armes aucune espèce d'ornement comme dorure ou peinture. Voy. Lacurne, au mot Blanc.

3. Texte : *En assés voix de femme.* (Voy. dans Lacurne les acceptions d'Assès.)

4. Le mot « convenance » a été appliqué à ce que nous nommons, en termes de jeu, *une discrétion, un enjeu.*

5. Son beau-frère.

6. Un autre beau-frère.

7. Texte : *piéça.*

8. Cela signifie probablement que le seigneur d'Argenton accueillait bien les vassaux qui venaient joindre les seigneurs de Laval.

Madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez point ma terre par vente, ni par engagement, ou avisez plus convenable affaire, pour un cas où il faut sauver l'honneur de nos personnes, qui par défaut serait abaissé, ou même en voie de périr [1]; car si nous ne faisions ainsi, vu qu'il n'y a point de solde, nous demeurerions tout seuls. Jusques ici notre fait a encore été et est en bon honneur; notre venue a été bien agréable au roi et à ses gens, tous, et aussi aux autres seigneurs qui viennent de toutes parts ; et tous nous font meilleure chère que nous ne pourrions vous l'écrire.

« La Pucelle m'a dit en son logis, comme je suis allé l'y voir, que trois jours avant mon arrivée, elle avait envoyé à vous, mon aïeule, un bien petit anneau d'or, mais que c'était bien petite chose, et qu'elle vous eût volontiers envoyé mieux, considéré ce qui vous est dû [2].

« Cejourd'huy, Monseigneur d'Alençon, le bâtard d'Orléans et Gaucourt doivent partir de ce lieu de Selles, et aller après la Pucelle. Et vous avez fait bailler je ne sais quelles lettres à mon cousin de La Trémoille et au seigneur de Trèves, à l'occasion desquelles le roi s'efforce de me vouloir retenir avec lui, jusqu'à ce que la Pucelle ait été devant les places anglaises des environs d'Orléans, où l'on va mettre le siège; déjà l'on s'est pourvu d'artillerie, et la Pucelle n'a pas crainte [3] de n'être pas bientôt auprès du roi, lequel dit que lorsque il prendra son chemin pour tirer en avant vers Reims, j'irai avec lui; mais que Dieu ne veuille pas qu'il en soit ainsi, et que je sois loin desdites places [4]. Autant en dit mon frère, et Monseigneur d'Alençon. Combien serait abandonné celui qui demeurerait [5] !

« Je pense que le roi partira d'ici ce jeudi pour être plus près de l'armée; et chaque jour gens viennent de toutes parts. Sitôt qu'on aura besogné (*fait*) quelque chose, je vous ferai savoir ce qui aura été exécuté. L'on espère qu'avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien avancée d'un côté ou de l'autre; mais tous ont si bonne espérance en Dieu que je crois qu'il nous aidera.

« Mes très redoutées dames et mères, nous nous recommandons à vous,

1. Texte : *Ou advisez plus convenable affaire, là où nos personnes sont à estre sauvées, ou aussi par deffault abbaissées, et par adventure en voie de périr.* C'eut été un déshonneur pour les jeunes seigneurs si, faute de solde, ils avaient été abandonnés par leur compagnie, qu'ils ont dite déjà bien honnête. Cela me semble déterminer le sens de *nos personnes*, etc.
2. *Considéré votre recommandation* « Combien vous êtes recommandable ».
3. *Et ne s'esmaye point la Pucelle.*
4. *Mais jà Dieu ne veille que je le face et que je ne aille.*
5. *En entretant en dit mon frère, et comme Monseigneur d'Alençon, ce que abandonn— qui seroit celuy qui demeureroit.*

mon frère et moi, le plus humblement que nous pouvons. Je vous envoie des blancs signés de ma main, afin que s'il vous semble bon d'écrire en date de cette présente aucune chose du contenu ci-dedans à Monseigneur le duc [*de Bretagne*], vous lui en écriviez; car je ne lui écris pas à la suite[1]. Qu'il vous plaise aussi nous écrire sommairement de vos nouvelles; et vous, Madame ma mère, en quelle santé vous vous trouvez après les médecines que vous avez prises; car j'en suis à très grand malaise. Je vous envoie dessus ces présentes, minute de mon testament afin que vous, mes mères, m'avertissiez et écriviez par les prochainement venants, ce qui vous semblera bon que j'y ajoute; et je pense encore y ajouter peut-être de moi-même[2]; mais je n'ai eu encore que peu de loisir.

« Mes très redoutées dames et mères, je prie le benoît Fils de Dieu qu'il vous donne bonne vie et longue, et nous nous recommandons aussi tous deux à notre frère Louis[3], nous n'oublions pas le liseur de ces présentes[4], le seigneur du Boschet que nous saluons, ainsi que notre cousine sa fille, ma cousine de La Chapelle et toute votre compagnie. Et pour l'accès et... nous sollicitons[5] de la chevance au mieux que faire se pourra; nous n'avons en tout qu'environ trois cents écus du poids de France.

« Fait à Selles, ce mercredi huitième de Juin.

« Ce soir sont arrivés Monseigneur de Vendôme, Monseigneur de Boussac et autres; et La Hire s'est approché de l'armée, et l'on besognera bientôt, Dieu veuille que ce soit à notre désir.

« Vos humbles fils,

« GUY et ANDRÉ DE LAVAL. »

III

LA CHRONIQUE D'ARTHUR DE RICHEMONT, PAR GUILLAUME GRUEL.

Guillaume Gruel s'attacha de bonne heure à la fortune d'Arthur de Richemont, et le suivit dans la plupart de ses expéditions. Serviteur

1. *Car je ne luy escripts oncques puis.*
2. *Et y pense de moy y adjouster entre deux.*
3. Un troisième frère, plus tard gouverneur de Champagne.
4. *Nous nous recommandons aussi à nostre frère Loys; et pour le liseur de ces presentes que nous saluons.* La construction de la phrase est très irrégulière. Au lieu de conclure avec plusieurs auteurs que les dames de Laval ne savaient pas lire, n'est-il pas plus vraisemblable de supposer que, comme les reines et les princesses de nos jours, elles avaient un lecteur d'office? Une vue affaiblie momentanément aura pu faire qu'elles eussent besoin d'un lecteur; Boschet est d'ailleurs de la famille.
5. *Et pour l'accès et... de solliciter de la chevance*, il y a une lacune dans le texte.

dévoué à son maître, il a voulu le glorifier dans la postérité, et a écrit son histoire. Cette histoire maintes fois reproduite n'en est pas pour cela plus véridique. C'est, dit Quicherat, une apologie plutôt qu'une histoire. La partialité de Gruel pour son héros doit mettre en garde contre la véracité de son témoignage. Cette réserve sera surtout de mise en ce qui concerne les détails de la première entrevue de Richemont et de la Pucelle. M. Achille Levasseur qui, en 1890, a donné, sous le patronage de la Société de l'Histoire de France, une édition plus correcte de la Chronique de Gruel ne parle pas autrement que le directeur de l'École des chartes. « Le récit de Gruel, dit-il, présente plusieurs contradictions et inexactitudes qui doivent nous mettre en garde. N'est-il pas singulier de voir Jeanne d'Arc, qui engageait d'abord ses hommes d'armes à combattre le Connétable, se jeter à ses pieds dès qu'ils sont en présence? En outre, Richemont était-il bien alors dans une situation qui lui permît de prononcer les fières paroles que Gruel met dans sa bouche? Est-ce bien le ton avec lequel devait parler le Connétable, formellement banni de la cour et désireux de rentrer en grâce auprès du roi, sur lequel Jeanne exerçait une influence qu'il pouvait utiliser à son profit? Gruel semble avoir laissé libre carrière à son imagination pour donner quelque relief au rôle joué par son maître dans cette entrevue. Ce n'est pas à Richemont qu'il faut attribuer l'initiative de la marche sur les Anglais; l'honneur de la victoire de Patay revient à Jeanne d'Arc. C'est ainsi que le racontent les autres chroniqueurs plus désintéressés. A Montépilloy Charles VII répondit à Bedford en lui offrant la bataille... Jeanne d'Arc devait d'ailleurs vouloir et voulait la réconciliation de tous les Français[1]. »

Ces remarques faites, voici, légèrement rajeuni, le récit de Gruel en ce qui concerne Jeanne d'Arc, chapitres XLVIII et XLIX.

L'an ci-dessus (1428 a. st.), en mars, arriva la Pucelle devers le roi; et les Anglais prirent Janville et Baugency, et Meung-sur-Loire, et Jargeau et mirent des bastilles devant Orléans.

L'an mil CCCCXXIX, mondit seigneur le Connétable se mit sus en armes pour aller secourir Orléans; il assembla une très belle et bonne compagnie, en laquelle étaient Monseigneur de Beaumanoir, Monseigneur de Rostrelen et toutes les garnisons de Sablé et de La Flèche, de Durestal (*aujourd'hui Durtal*) et toutes les garnisons de ces Basses-Marches, et plusieurs notables de Bretagne, comme Robert de Montauban, Messire Guillaume de Saint-Gilles, Messire Alain de Fueillée, Messire Brangon de Herpagon, messire Louis de Scorrailles, ceux de sa maison, et grand

1. ACHILLE LEVASSEUR, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVII, p. 556.

nombre de gens de bien de ses terres de Poitou jusques au nombre de cccc (*400*) lances et 800 archers, et mondit seigneur prit le chemin pour Orléans.

Aussitôt que le roi le sut, il envoya Monseigneur de La Jaille au-devant de lui, il le trouva à Loudun; il le tira à part et lui dit que le roi lui mandait qu'il s'en retournât à sa maison, et qu'il ne fût pas si hardi de passer en avant, et que, s'il passait outre, le roi le combattrait. Lors mondit seigneur répondit que ce qu'il faisait, il le faisait pour le bien du royaume et du roi, et qu'il verrait qui voudrait combattre contre. Lors le seigneur de La Jaille lui dit : « Monseigneur, il me semble que vous ferez très bien ».

Ainsi Monseigneur continua son chemin, et tira sur la rivière de la Vienne, qu'il passa à gué; puis de là il tira à Amboise, et Regnault de Velourt, qui était capitaine dudit lieu d'Amboise, lui bailla le passage; et là il sut que le siège était à Baugency.

Il tira tout droit le chemin vers la Beauce pour venir joindre ceux du siège, et, quand il fut près, il envoya Mgr de Rostrelen et Le Bourgeois, demander un logis à ceux du siège. Et aussitôt on vint lui dire que la Pucelle et ceux du siège venaient pour le combattre ; et il répondit que s'ils venaient il les verrait. Et bientôt, montèrent à cheval la Pucelle, Mgr d'Alençon et plusieurs autres. Toutefois, La Hire, Girard de la Paglère, Mgr de Guitri et d'autres capitaines demandèrent à la Pucelle ce qu'elle voulait faire, et elle leur répondit qu'il fallait aller combattre le Connétable.

Ils répondirent que si elle y allait, elle trouverait bien à qui parler, et qu'il y en avait dans la compagnie qui seraient à lui plutôt qu'à elle, et qu'ils aimeraient mieux lui et sa compagnie, que toutes les Pucelles du royaume de France.

Chapitre L. — Comment la Pucelle arriva devant Monseigneur le Connétable. — Cependant Monseigneur chevauchait en belle ordonnance, et tous furent ébahis qu'il fût arrivé. Vers la Maladrerie, la Pucelle arriva devers lui, et avec elle Mgr d'Alençon et Mgr de Laval, Mgr de Lohéac, Mgr le bâtard d'Orléans, et plusieurs capitaines qui lui firent grande chère, et furent bien aises de sa venue.

La Pucelle descendit à pied et Monseigneur aussi, et ladite Pucelle vint embrasser mondit seigneur par les jambes. Et alors il parla à elle et lui dit : « Jeanne, on m'a dit que vous me voulez combattre ; je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non ; si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu sait mon bon vouloir ; si vous êtes de par le diable, je vous crains moins encore ».

Et alors ils tirèrent droit au siège ; ils ne lui baillèrent pas de logis pou[illegible] cette nuit. Mondit seigneur se prit à faire le guet ; car nous savons que le[illegible] nouveaux venus doivent faire le guet[1]. Ils firent le guet cette nuit devan[illegible] le château ; et ce fut le plus beau guet qui eût été fait en France, il y [illegible] bien longtemps dans le passé. Et cette nuit fut faite la composition pa[illegible] les assiégés, et ils se rendirent de bien matin.

Le jour de devant, les sires de Talbot et le sire de Scales et Fastolf e[illegible] autres capitaines étaient arrivés à Meung-sur-Loire, dans le dessein de veni[illegible] combattre ceux du siège à Baugency. Quand ils surent que Mgr le Connétable y était venu, ils changèrent de propos, et prirent conseil de s'e[illegible] aller. Et aussi on dit à Monseigneur, sitôt qu'il fût arrivé, qu'il fallai[illegible] envoyer des gens au pont de Meung, qui tenait pour les Français, ou autrement qu'il serait perdu. Incontinent il y envoya xx lances et le[illegible] archers : Charles de la Ramée et Pierre Dangi les y conduisirent.

Au matin, quand les Anglais furent partis de Baugency, la Pucelle e[illegible] tous les seigneurs partirent à cheval pour aller vers Meung. Et alor[illegible] vinrent les nouvelles que les Anglais s'en allaient, et alors la Pucelle e[illegible] les seigneurs commencèrent à retourner à la ville, chacun à son logis.

Puis vint Mgr de Rostrelen qui s'approcha de Mgr le Connétable, l'ave[illegible] [illegible] « Si vous faites tirer votre étendard en avant, tout le mon[illegible] vous suivra ». Et ainsi il fut fait. La Pucelle et tous les autres vinre[illegible] après, et il fut conclu de tirer après les Anglais. Les mieux montés fure[illegible] à l'avant-garde, et des gens furent ordonnés pour chevaucher [illegible] les arrêter et les faire mettre en bataille. Furent des premie[illegible] [illegible] La Hire, Penenzac, Giraud de La Paglère, Amadoc, Seteve[illegible] [illegible] gens de bien à cheval. Mgr le Connétable, Mgr d'Alençon [illegible] Mgr de Laval, Mgr de Lohéac, le maréchal de Rays, le bâ[illegible] [illegible] Gaucourt et grand nombre de seigneurs venaient en ordonn[illegible] [illegible] Beauce, et ils venaient à bien grand train.

[illegible] les premiers eurent bien chevauché environ cinq lieue[illegible] [illegible] à voir les Anglais, et alors ils galopèrent à grande c[illegible] [illegible] à sa suite[2]. Ils chevauchèrent en telle manière que [illegible] loisir de se mettre en bataille, et ils furent e[illegible] [illegible] mal choisi en cette conjoncture[3] ; le pa[illegible] [illegible] aussi déconfits à un village en Beauce qu[illegible] [illegible] Là furent tués bien xxiic (*2200*), ainsi que [illegible] et fut en la fin du mois de mai[4]. Furen[illegible]

[illegible] nullement à un connétable.
[illegible] *grant erre et la bataille après.*
[illegible]
[illegible]

niers le sire de Talbot, le sire de Scales. Talbot fut prisonnier des archers de Poton ; Mgr de Beaumanoir eut pour prisonnier messire Henri Branche et plusieurs autres. Messire Jean Fastolf s'enfuit, ainsi que d'autres dont je ne sais pas les noms. Mgr le Connétable et les autres seigneurs couchèrent cette nuit à Patay, sur le champ, car ils étaient bien las et avaient eu grand chaud.

Bientôt après, comme ils pensaient tirer en avant, le roi manda à Mgr le Connétable qu'il s'en retournât à sa maison. Mondit seigneur envoya devers lui le supplier que ce fût son plaisir qu'il le servît, et que bien et loyalement il le servirait lui et le royaume ; il y envoya Mgr de Beaumanoir et Mgr de Rostrelen ; et il priait La Trémoille qu'il lui plût de le laisser servir le roi, et qu'il ferait tout ce qu'il lui plairait ; il fut jusques à le baiser à genoux ; et jamais il n'en voulut rien faire. Le roi lui fit mander qu'il s'en allât ; qu'il aimerait mieux n'être jamais couronné que mondit seigneur y fût. Et en effet, il convint [1] à mondit seigneur de s'en revenir à Parthenay avec toute sa belle compagnie ; ce dont on se repentit plus tard, quand le duc de Bedford lui offrit la bataille à Montépilloy [2]. Ils renvoyèrent aussi Mgr de La Marche [3], qui pensait venir servir le roi, et avait très belle compagnie ; dont, dans la suite, comme il est dit, ils eurent bien besoin [4]. Ainsi Monseigneur s'en vint à Parthenay ; et, en s'en venant, on lui ferma toutes les villes et passages, et ils lui firent tout le pis qu'ils purent, pour ce qu'il avait fait tout le mieux qu'il avait pu. Gruel ne parle plus de la Pucelle.

Il est certain que lorsque, par le traité de Saumur (*7 octobre 1425*), Richemont avait eu, selon ses expressions, Charles VII, entre ses mains [5], il avait tyranniquement et brutalement usé de son pouvoir ; il n'y avait pas encore un an qu'il avait pris les armes pour ressaisir ce pouvoir qu'il ne se consolait pas d'avoir perdu ; mais, en ce moment, tout porte à croire qu'il revenait sincèrement. Une des conditions de la grâce dont la Pucelle était l'instrument, c'est qu'elle ne fût pas un moyen de vengeance des offenses passées, nous a dit Gerson [6]. Les haines de parti devaient cesser ; une réconciliation générale devait s'opérer. C'est sans doute pour engager le roi à recevoir dans sa clémence Richemont et son parti que Gelu,

1. « Il convint », c'est-à-dire « ce fut nécessité ».
2. Charles VII fit offrir la bataille à Bedford, qui s'obstina à rester dans ses fortes positions.
3. C'était Jacques de Bourbon, expulsé du royaume de Naples par sa femme, Jeanne II. Il s'était déclaré d'abord pour le parti bourguignon.
4. Texte : *Dont ils eurent bien affaire*.
5. Lettre au duc de Bourgogne, dans l'*Histoire de la Bourgogne*, par Dom Plancher, t. IV, preuves, p. 62.
6. *Non traducatur... ad vindictas de præteritis.*

archevêque d'Embrun, écrivit la belle lettre citée dans *la Pucelle devant l'Église de son temps* [1]. Les rancunes de La Trémoille prévalurent au grand mécontentement de la Pucelle ; elle voyait ainsi les faveurs célestes entravées, et elle devait sentir qu'elle était elle-même un objet de méfiance, de la part de ceux qui, voulant à tout prix se maintenir au pouvoir, redoutaient son influence.

IV

Autres pièces.

L'admiration excitée par la délivrance d'Orléans fut portée au comble par la merveilleuse campagne de la Loire. Mieux que César, la jeune paysanne aurait pu dire : *Veni, vidi, vici.* Venir, voir et vaincre avaient été pour elle chose simultanée. Aussi les contemporains couchent-ils, pour ainsi dire au hasard, sur leurs manuscrits, l'expression d'enthousiasme qui déborde de leurs cœurs. En attendant bien d'autres exemples, voici ce que l'on peut lire dans le manuscrit 7301, fonds français de la Bibliothèque nationale, grand in-quarto de 135 folios. M. Paulin Pâris, qui a signalé ces pièces au tome VII, page 377 de son ouvrage *les Manuscrits de la Bibliothèque du roi*, pense que c'est sous l'impression des derniers événements que le scribe Kerrymel a tracé les lignes suivantes :

« Chose certaine est la détrousse des Anglais, laquelle a été faite entre Meung et Orléans en belle bataille, et là ont été morts $\text{II}^{m}\text{V}^{c}$ (2500) Anglais, et le surplus de leur compagnie sont pris. Leurs capitaines étaient Tallebot, Fastoc et Escalles, lesquels ont été pris et morts. Les places de Boygency et dudit Meung sont rendus et plusieurs autres ; et sont les besognes (*affaires*) du roi en plus haut degré que (*qu'elles*) ne furent oncques ; et [*elles le*] seront encore au plaisir de Notre-Seigneur. Des nouvelles (*de*) devers le roi notre seigneur [*annoncent*] que VI^{c} (600) hommes d'armes anglais ont été tués dedans Jargeau. Le comte de Suffolk s'est rendu à la Pucelle, agenouillé ; La Poule, son frère, morts tous deux ; et l'autre fait prisonnier. Beaucoup il y a de bonnes nouvelles dont Notre-Seigneur soit béni. »

On lit dans le même manuscrit le résumé de la sentence portée à la suite des examens de Poitiers, sentence citée dans *la Pucelle devant l'Église de son temps*, et que nous avons trouvée et trouverons encore dans les chroniqueurs. On y lit aussi la prophétie de Merlin avec les vers *Virgo puellares*, et à la suite une mauvaise traduction française.

1. *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 34.
2. Texte : *assez*, qui signifie souvent, à cette époque, *très, fort, beaucoup*.

Était-ce surexcitation des esprits? Faut-il y voir un de ces signes célestes, si souvent mentionnés dans l'histoire, par lesquels le Maître des événements provoque l'attention des peuples ? Voici encore ce que Kerrymel couche sur son vélin.

« L'on voit advenir de par deçà les plus merveilleuses choses que l'on vît jamais, telles que des hommes armés de toutes pièces chevaucher en l'air sur un grand cheval blanc, et dessus les armures une grande bande blanche [1]. Ils viennent de vers la mer d'Espagne, et passent par-dessus deux ou trois forteresses près de Talmont, et tirent vers la Bretagne. Tout le pays de la Bretagne en est épouvanté et maudit le duc pour avoir fait le serment aux Anglais. Ils disent qu'ils connaissent leur destruction par lui (*sic*). Le roi a envoyé devers l'évêque de Luçon pour savoir la vérité de ces récits [2]. L'évêque s'en est informé et a trouvé par information que plusieurs gens l'ont vu en plusieurs lieux dans son évêché ; et ainsi qu'il passait (*le chevalier aérien*), par-dessus un chastel nommé Bien, près de Talmont, les gens du chastel, quand ils le virent venir crurent être tous perdus et foudroyés, car il était au milieu d'un grand feu qui ne touchait pas à lui de près de deux brasses; et il tenait en sa main une épée toute nue, et il venait chevauchant en l'air avec si grande impétuosité [3], qu'il semblait que tout le chastel fût embrasé, et ceux du chastel commencèrent à crier à haute voix, et lors ledit homme ainsi armé leur dit trois fois : « Ne vous effrayez pas [4] ! » Et ces choses ont été affirmées au roi être vraies par ledit évêque de Luçon et par deux gentilshommes envoyés devers le roi pour cette cause. Ils ont affirmé l'avoir vu, et plus de deux cents personnes [*avec eux*]. Et tant d'autres merveilles que c'est un grand fait. »

Les lettres de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan, d'Alain Chartier à un prince inconnu, ont été reproduites dans *la Paysanne et l'Inspirée* [5]. Elles ont été écrites à la suite de la campagne de la Loire, et trouveraient ici leur place, si elles n'avaient pas été déjà citées.

Il est intéressant, croyons-nous, de voir la suite des actes officiels par lesquels Charles VII a témoigné de sa foi en celle qui lui mettait miraculeusement la couronne au front, et a proclamé ses services au-dessus de toute expression. Les voici, encore que ces pièces aient été contresignées à des époques différentes.

1. Les Armagnacs portaient une bande blanche, les Anglais une bande rouge, les Bourguignons la croix de Saint-André.
2. Texte : *de cette besogne.*
3. *De si grand rendon.*
4. *Ne vous esmayez !*
5. *La Pucelle et l'Inspirée*, p. 241 et suiv.; 252 et suiv.

CHAPITRE VIII

LA LIBÉRATRICE D'APRÈS CHARLES VII.

SOMMAIRE : I. — LETTRES ANNONÇANT LES VICTOIRES REMPORTÉES A LA SUITE DE LA PUCELLE. — *Lettre aux habitants de Narbonne.* — Le double ravitaillement d'Orléans. — Prise de la bastille Saint-Loup. — Recouvrement de Vendôme. — Les espérances du roi; il demande des prières, des actions de grâces. — Avant l'envoi de ces lettres, une suite de courriers annoncent les événements qui ont amené la délivrance d'Orléans. — Les prouesses et les merveilles de la Pucelle sont, au dire de tous, au-dessus de toute louange. — *Lettre au conseil delphinal.* — Les merveilles accomplies le 18 juin par d'Alençon et les autres capitaines *étant avec la Pucelle.* — Invitation à la joie et à la prière. — Rebauteau annonce de Lyon que Paris est soulevé contre l'Anglais, et que, d'après Talbot, tout est perdu en France pour les envahisseurs. — Remarques sur ces lettres.

II. — LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE GUY DE CAILLI. — La Pucelle anoblie dans la personne de Guy de Cailli pour lequel elle avait réclamé cette faveur. — La copie de ces lettres conservée par Peiresc. — Teneur : les bienfaits de Dieu présents à la mémoire de Charles. — Ils lui sont départis par l'intermédiaire de la Pucelle. — Les mérites de la Vierge à son endroit sont infinis, et au-dessus de toute récompense. — Les faveurs royales doivent s'étendre sur ceux qui la secondent. — Elle a signalé spécialement Guy de Cailli. — Guy de Cailli l'a reçue dans son château de Reuilly, lorsqu'elle allait entrer à Orléans. — Il a été favorisé de l'apparition des anges qui conduisaient la Pucelle. — Son honorabilité, ses services. — Noblesse accordée ou renouvelée. — Divers privilèges. — Concession d'armoiries rappelant l'apparition des anges.

III. — EXEMPTION D'IMPÔTS CONCÉDÉE A DOMRÉMY ET A GREUX. — VICISSITUDES DU PRIVILEGE. — La Pucelle demande et obtient exemption d'impôts pour Domrémy et Greux. — — L'original perdu. — Copie authentique. — Sa teneur. — En 1769, l'intendant de Lorraine, La Galissière fait l'historique du privilège. — Par une anomalie singulière, Domrémy l'avait perdu, lorsque le village avait été cédé au Barrois, tandis que Greux, resté du domaine royal, en avait constamment joui. — Zèle avec lequel les rois le lui avaient maintenu. — A la réunion de la Lorraine à la France, Domrémy demande très justement à être remis en possession de la faveur royale. — Absurde fin de non-recevoir du conseil royal. — A l'avènement de Louis XVI, Domrémy renouvelle sa demande, Greux demande confirmation du passé. — Dédaigneuse réponse et insoutenables prétextes allégués par d'Ormesson pour refuser la demande et la confirmation. — Rien de plus odieux que l'anéantissement du privilège dans pareille circonstance. — Il sera rétabli quand la France aura un gouvernement aimant sincèrement la Pucelle.

IV. — LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE LA PUCELLE ET DE SA FAMILLE. — L'original en est perdu. — Les diverses copies. — Préférence donnée au texte de Hordal. — La traduction de ce texte. — Fautes des copies de 1562 et 1768. — Combien les lettres d'anoblissement de la Pucelle et de de Cailli s'écartent de la forme de semblables pièces. — La substance de ces dernières. — La fin différente. — Ordinairement la noblesse conférée à un seul et à sa postérité. — Combien celle de la Pucelle est étendue, encore que les nouveaux nobles n'aient d'autre titre que celui de lui être unis par le sang. — Les femmes nobles n'anoblissaient pas leurs enfants, c'est le contraire ici. — Pour être anobli, il fallait être de condition libre; la noblesse est

concédée ici, encore que les nouveaux nobles fussent peut-être d'une condition non libre. — Remarques sur cette incise. — Réfutation de ceux qui rougissent de la condition et de la pauvreté de la Libératrice. — Certaines assertions burlesques. — C'est un trait de ressemblance de plus de la Libératrice de la France avec le Libérateur du genre humain. — Manières différentes dont le nom du père de la Pucelle se trouve écrit. — Explications.

V. Énumération d'autres actes de Charles VII en faveur de la Pucelle.

I

Lettres annonçant les victoires remportées a la suite de la Pucelle.

Le roi annonçait aux villes de son parti les succès obtenus par ses armes. Il doit exister encore dans les archives des villes bien des lettres royales faisant part des victoires qui faisaient sortir la France du tombeau. Écrites à la première nouvelle reçue, elles pouvaient parfois renfermer des inexactitudes.

On peut voir et toucher, aux archives de la ville de Narbonne, ainsi que nous l'avons fait nous-mêmes, grâce à l'obligeance du bibliothécaire, M. Texier, celle par laquelle Charles VII annonçait aux habitants de Narbonne la suite des incidents qui avaient amené la délivrance d'Orléans. Quicherat l'édita le premier, sur les indications de M. Félix Ravaisson. Il observe, d'après le contexte même, qu'elle a dû être écrite du soir du 9 mai au matin du 10, et qu'elle s'étend au fur et à mesure que les nouvelles arrivaient à Chinon. Voici cette lettre, légèrement rajeunie :

« De par le roi,

« Chers et bien-aimés, nous croyons que vous avez bien vu les continuelles diligences par nous faites de donner tous secours possibles à la ville d'Orléans, assiégée depuis longtemps par les Anglais, anciens ennemis de notre royaume, et comment par diverses fois nous nous sommes mis en devoir de le faire, ayant toujours bonne espérance en Notre-Seigneur que finalement il y étendrait sa grâce, et ne permettrait pas une si notable cité et un si loyal peuple périr, ni choir en la sujétion et tyrannie desdits ennemis. Et parce que nous savons que, comme loyaux sujets, vous ne pourriez avoir meilleure joie et consolation que d'en voir annoncer bonnes nouvelles, nous vous apprenons que, à la merci de Notre-Seigneur dont tout procède, nous avons avitaillé à puissance (*de force*), bien et grandement par deux fois en une semaine, ladite ville d'Orléans, au vu et au su des mêmes ennemis, sans qu'ils aient pu y résister.

« Et depuis, c'est à savoir mercredi dernier, nos gens envoyés avec

ladit avitaillement, ensemble ceux de la ville, ont assailli l'une des plus fortes bastides des ennemis, c'est à savoir celle de Saint-Loup, laquelle Dieu aidant, ils ont prise et gagnée par puissance et par un bel assaut qui dura plus de quatre ou cinq heures. Tous les Anglais qui dedans étaient y ont été morts et tués, sans que des nôtres il y ait eu plus de deux personnes tuées, et encore que les Anglais des autres bastides fussent alors sortis pour la bataille, faisant mine de vouloir combattre, toutefois quand ils virent nos gens à leur rencontre, ils s'en retournèrent hâtivement sans oser les attendre. Et nos gens sont restés à ce poste en espérance de faire de plus grandes choses.

« D'autre part, nous venons présentement de recevoir des lettres de beau cousin de Vendôme, par lesquelles il nous fait savoir que son castel dudit lieu de Vendôme, auquel par la trahison d'un valet de la garnison les ennemis étaient de nouveau entrés, a été prestement recouvré par nos gens qui étaient en cette ville et sur les marches.

« Toutes ces choses bien considérées, nous avons bien confiance en la miséricorde de Notre-Seigneur, moyennant aussi la bonne diligence que nous entendons faire à poursuivre notre bonne fortune, que nos affaires viendront à bonne issue. Ce que nous voulons bien vous communiquer, sachant qu'ainsi vous le voudrez et désirez, vous priant et vous exhortant bien cordialement qu'en reconnaissance de toutes ces choses, vous veuillez par notables processions, prières et oraisons, bien louer et regracier notre Créateur, le requérant toujours de nous être en aide et de conduire nos affaires, car en vos bonnes prières nous avons bien grand espoir. Et en ce faisant vous ferez bien, et votre devoir, et nous vous en saurons très bon gré. Et aussi quand les autres nouvelles surviendront, nous vous les ferons toujours savoir.

« Depuis que ces lettres ont été faites, il nous est venu ici un héraut, environ une heure après minuit, qui nous a rapporté sur sa vie que, vendredi dernier, nos gens passèrent la rivière par bateaux à Orléans, et assiégèrent du côté de la Sologne la bastide du bout du pont. Le même jour ils gagnèrent le logis des Augustins, et le samedi aussi ils assaillirent le demeurant de ladite bastide, qui était le boulevard du pont, où il y avait bien vi^{c} (*600*) combattants anglais, sous deux bannières et sous l'étendard de Chandos. Finalement, par grande prouesse et vaillance d'armes, moyennant toujours la grâce de Notre-Seigneur, ils gagnèrent toute ladite bastide. Tous les Anglais qui y étaient ont été morts ou pris. Pour ce, plus que devant, vous devez louer et regracier notredit Créateur, qui n'a pas voulu nous mettre en oubli de sa divine clémence.

« Vous ne pourriez assez honorer les vertueux faits et les choses merveilleuses que ledit héraut, qui a été présent à tout, nous a rapportés, et

d'autres aussi, de la Pucelle, laquelle a toujours été en personne à l'exécution de toutes ces choses[1].

« Et, depuis encore, avant l'achèvement de ces lettres, sont arrivés devers nous deux gentilshommes qui ont été à la besogne, lesquels certifient et confirment tout, quant à la manière, et plus amplement que ledit héraut; et de ce ils nous ont apporté les lettres de la main du sire de Gaucourt.

« En outre nous eûmes cedit soir certaines nouvelles que, après que nos gens eurent samedi dernier pris et déconfit la bastide du bout du pont, les Anglais qui étaient demeurés s'en sauvèrent le lendemain au point du jour, et ils délogèrent si hâtivement qu'ils laissèrent leurs bombardes, canons, artillerie et la plupart de leurs vivres et bagages.

« Donné à Chinon le x[e] jour de mai.

« *Signé :* CHARLES.

« *Contresigné :* BUDE. »

Tournay possède encore, comme Narbonne, l'original de la lettre par laquelle Charles VII, annonçait aux consaux (*consuls*) la délivrance d'Orléans. La voici, légèrement rajeunie[2] :

« De par le roi, Chers et bien-aimés. Parce que nous savons que plus grande consolation ne pouvez avoir que d'ouïr souvent du bien de l'état et prospérité de nos affaires, nous vous certifions qu'après que, par la grâce de Notre-Seigneur, nous eûmes fait ravitailler bien et grandement la ville d'Orléans ; ce qui fut vers le commencement du présent mois; nos gens qui firent ledit avitaillement, assaillirent les Anglais étant en une bastide appelée la bastide Saint-Loup, devant ladite ville d'Orléans ; ils prirent icelle d'assaut et de force, et furent tués tous les Anglais qui dedans étaient. Et l'autre jour ensuivant, ils passèrent la rivière de Loire du coté de la Sologne; ils assaillirent aussi certaine autre très forte bastide que lesdits Anglais avaient faite au bout du pont d'icelle ville : et finalement, moyennant la grâce et le bon aide de Notre-Seigneur, ils la gagnèrent comme l'autre, et ès dites deux bastides, il y a eu de sept à huit cents tant morts que prisonniers, et presque tous sont morts. La nuit suivante, le demeurant des Anglais étant ès autres bastides désemparèrent (*en sortirent*) et s'enfuirent tous, abandonnant leur artillerie et tous leurs vivres et autres biens, et par ainsi le siège fut levé, et la ville, la merci Dieu, est demeurée en sa franchise et liberté.

1. « Et ne pourriez assez honorer les vertueux faits et choses merveilleuses que ledit héraut qui a été présent, nous a tout rapporté, et autres aussi de la Pucelle, laquelle a toujours été en personne à l'exécution de toutes ces choses. »

2. WANDENBROEK, *Extraits analytiques des anciens registres de la ville de Tournay*, t. I, p. 329.

« Pour poursuivre notre bonne fortune, nous mettrons sus toutes nos forces, en espérance, Dieu devant[1], de recouvrer les passages qu'occupent encore nos ennemis, et de faire au surplus ce que Dieu nous conseillera.

« Auxdits exploits a toujours été la Pucelle, laquelle est venue vers nous, ainsi que toutes ces choses pourrez savoir plus à plein par le porteur de cette lettre, un clerc et serviteur de notre ami et féal conseiller et chambellan, le sire de Gaucourt.

« Donné en notre châtel de Loches le xxiie jour de mai. »

Des actions de grâce, des réjouissances furent célébrées pour la délivrance d'Orléans dans tous les pays soumis à Charles VII. Des processions annuelles furent établies dans plusieurs villes pour perpétuer le souvenir de l'événement.

On possède la lettre par laquelle Charles VII annonce la victoire de Patay aux habitants de Grenoble. En voici la teneur, telle qu'elle est donnée par le *Bulletin de l'Académie Delphinale*[2]. Ce spécimen pourra faire juger de la difficulté que présenteraient nos pièces, si elles étaient reproduites sans rajeunissement d'aucune sorte. La lettre par laquelle Rebauteau annonce de Lyon les mêmes événements, prouve le fonds que l'on faisait sur un soulèvement de Paris contre les Anglais.

Lettre de CHARLES VII *au Conseil delphinal de Grenoble*
(En date du 19 juin 1429).

« A nos amés et féaux les gens de notre Conseil du Dauphiné.

« De par le roy,

« Nos amez et féaulx, pour ce que nous savons que prynez plaisir à ouïr souvent de la prosperité des affaires de nous et de notre royaulme, nous vous signifions que hyer qui fut sabmedy xviiie jour de ce moys, beau nepveu d'Alantzon, et autres seigneurs et cappitaines ESTANT AVECQUE LA PUCELLE à siège devant la tour, pont et forteresse de Beaugency, receurent à mercy et laissièrent partir de là nos ennemys estant céans en garnison, qui estoient au nombre de cinq à six cens combattants. Talabot, Fastol, le sire d'Escalles, le fils du comte de Ungrefort et autres cappitaines de nos dicts ennemis estant à Meung sur Loire près du dict lieu de Beaugency, oyans ces nouvelles de composition, lesquielx avoient avecques eulx autres trois mille combatans ou environ, et s'estoient illec assemblez pour grever notre houst (*armée*), laissièrent et abandonnèrent les villes et chastel et se mirent en chemin pour eulx saubver.

1. *Dieu nous précédant.*
2. *Bull. de l'Académie Delphinale*, 1847, t. II, p. 469 (*Des archives de l'évêché de Grenoble*).

Leur partement vient à la cognoyssance de nos gens ; ils les poursuivirent bien chaudement en celle manière que lesditz Anglois fuyans furent tous mors et déconfiz ou prins jusques au nombre de deux à trois mille combatans, et sont prisonniers lesditz Talabot, Fastol, de Lingrefort, Descalles et autres cappitaines et nobles d'entre eulx.

« Ces chouses vous escrions pour vous resjouir et aussi affin que pareillement les notifiez et faictes savoir aux gens de l'Esglise, nobles et autres de nostre pays du Dauphiné, en les exhortans de faire des prières, processions et oraisons envers Dieu afin qu'il lui pleyse relaxer sa main d'ulcion et relever nostre peuple de la misère et captivité que longuement il a souffert, et que le puyssions sous la meyn de sa besnigne clémence maintenir et gouverner en bonne paix, union, justice et tranquillité.

« Donné à Sucylly le XIX[e] jour de juing.

« CHARLES. »

Lettre de REBAUTEAU, *magistrat de Lyon sur le même sujet.*

« A Messieurs du Conseil du Roi-Daulphin, à Grenoble.

« Messieurs, je me recommande à vous tant que je puis.

« Le roi vous escrit par le porteur de ces présentes la bonne fortune que Dieu lui a envoyée et la grante grâce qu'il a faite à luy et à toute sa seigneurie. Entre autres choses que l'on m'a escript de par delà, on m'a escript de la rébellion de la ville de Paris que l'on croit être de cette heure contre les Anglois, et quand Talebot fut pris il dist que de cette heure le roy estoit le maistre du tout, et qu'il n'y avoit plus de remède, et croy qu'il dit vray, la mercy Dieu. Quand nos gens assemblèrent avecque les Anglois, l'on m'escript qu'ils n'estoient pas plus de cent à six vingt, més si tôt qu'ilz virent la Compagnie approcher, ils se mirent à fuire en désarroy et furent tous mors et prins.

« Escript à Lyon le XXVII[e] jour de juing.

« Le porteur de cest présente dist que ceux de Paris sont en deroy et que en ont mis ours tous les Anglois et ce y ont escript ou roy.

« Le tout vostre, REBAUTEAU[1]. »

D'après la lettre du roi, aucun Anglais n'aurait échappé de Patay, et Falstof lui-même aurait été pris, ce qui est inexact.

Le billet de Rebauteau est fort remarquable en ce qu'il suppose que Paris a chassé les Anglais. La capitale fut, il est vrai, consternée ; mais le parti national n'était pas assez fort pour opérer cette révolution. Elle

1. *Bull. de l'Académie Delphinale*, 1847, t. II, p. 459 (*Des archives de l'évêché de Grenoble*).

aurait pu avoir lieu, si, au grand mécontentement de la Pucelle, l'on n'avait pas tergiversé à la cour, et hésité à poursuivre la victoire.

La parole de Talbot est fort remarquable. Il ne fait que ratifier ce que promettait la Pucelle, et ce que l'on aurait certainement obtenu, si l'on s'était conformé à ses inspirations.

A remarquer l'expression *que le duc d'Alençon et les autres capitaines sont avec la Pucelle.* Elle est, par suite, le centre autour duquel les autres se groupent.

II

Lettres d'anoblissement de Guy de Cailli.

Avant d'être personnellement anoblie, la Pucelle le fut dans la personne de Guy de Cailli, pour lequel elle avait sollicité cet honneur. Les mérites de la Libératrice y sont exaltés en termes qui ne sont pas surpassés dans les lettres qui lui confèrent la noblesse à elle-même et à sa famille.

Guy de Cailli était possesseur du château de Reuilly, à près de deux kilomètres de Chécy, lorsque Jeanne, venant pour la première fois à Orléans, passa la Loire en face de cette bourgade. L'Envoyée du Ciel fut reçue à Reuilly; et l'heureux de Cailli s'attacha aux pas de celle qui lui avait fait cet honneur. La pièce suivante nous dira qu'en considération de Jeanne, les anges voulurent bien se manifester visiblement au dévoué chevalier. Notre mémoire nous atteste qu'en un volume qu'elle se refuse de nous indiquer, nous avons vu que Guy de Cailli accompagna Jeanne, lorsque, avant le suprême assaut des Tourelles, elle se retira à l'écart pour prier. Ce serait en cette occasion qu'il aurait été favorisé de la vue des anges.

Ces lettres sont données en juin à Sully. La date du jour n'est pas indiquée ; il en est ainsi dans d'autres pièces de cette nature. Comme l'on n'y parle que de la levée du siège d'Orléans, il est vraisemblable que l'on n'avait pas encore vu les merveilles de la journée de Patay.

La conservation de ce document est due au célèbre érudit provençal Nicolas-Claude de Peiresc, à qui Aix élevait récemment une statue bien méritée. L'évêque de Carpentras, Inguimbert, acheta la bibliothèque et les manuscrits de Peiresc. Ils font aujourd'hui l'ornement et la gloire de la bibliothèque de sa ville épiscopale. La présente lettre se lit au registre X, avec d'autres pièces sur Jeanne d'Arc. Quelques-unes trouveront peut-être place dans la suite de cette publication. Quicherat a inséré ces lettres au tome V de sa Collection, sur la copie envoyée par le bibliothécaire de Carpentras. La traduction suivante a été faite sur le texte de Quicherat

« Charles, roi des Français, pour perpétuelle mémoire.

« Nous aimons à mettre sous nos yeux l'immensité des bienfaits dont le Ciel nous comble dans nos expéditions contre nos mortels ennemis, et avant tout la faveur capitale par laquelle, alors que nos affaires allaient toujours en déclinant, le siège d'Orléans a été si heureusement repoussé.

« Cette faveur nous a été principalement départie sous les auspices, par l'heureuse arrivée, sous la conduite de l'illustre Pucelle, de Jeanne d'Arc de Domrémy, dont les mérites à notre endroit sont infinis. Il n'est que juste de dire qu'en pénétrant dans cette ville pour la défendre et en repousser nos ennemis, les Anglais, la Pucelle nous a donné un présage et un gage que nous pourrions facilement recouvrer les autres villes et cités. Aussi entourer d'une faveur singulière ladite Jeanne[1] alors que nos récompenses ne sauraient égaler la grandeur de ses services, ce n'est pas assez; nous devons étendre cette faveur aux guerriers illustrés par une longue profession des armes qui, pour la levée d'un siège si mémorable, se sont empressés de la seconder; dont elle a plus utilisé les travaux et l'ardeur dans les divers combats autour de ladite ville et dans les expéditions qui ont suivi depuis.

« Parmi ces guerriers, notre bien-aimée Jeanne de Domrémy nous a principalement recommandé, pour son extrême diligence et sa fidélité à combattre à ses côtés, Guy de Cailli, homme des plus honorables par l'honnêteté de sa vie, citoyen notable et de talent dans la cité d'Orléans, livré à toutes les occupations des nobles hommes. Aussi désirons-nous le décorer d'insignes d'honneur qui soient pour sa personne et sa postérité un perpétuel accroissement de rang.

« Nous portons donc à la connaissance de tous présents et à venir, que, dûment informés des beaux services du même Guy de Cailli, sachant comment il a secondé de tout son pouvoir les bonnes dispositions de la même Jeanne à notre endroit, comment il l'a reçue dans son château de Reuilly, près de Chécy, lorsque pour la première fois elle approchait d'Orléans, à la suite de divines apparitions des anges qui l'y invitaient, céleste faveur dont le même Guy de Cailli a été rendu participant, ainsi que nous en avons été pleinement informé par Jeanne elle-même[2];

1. Aurelianensis obsidionis felicissima repulsio, quæ potissimum peracta est sub auspiciis et felici adventu et conductu inclytæ Puellæ, ac de nobis in infinitum meritæ Johannæ d'Arc de Dompremigio, ita ut merito dici possit aditum et ingressum dictæ Puellæ in istam civitatem ad eam defendendam et arcendos inde dictos hostes Anglicos, nobis faciliorem aditum ad alias civitates et urbes nostras recuperandas promittere et prænuntiare : id circo singulari favore prosequentes non solum dictam Johannam cujus remunerationi satis contribuere non possumus, sed etiam viros bellicosos, etc.

2. Certiores facti... quantum omni sua potestate bonam erga nos præmemoratæ Johannæ voluntatem secundaverit, eam in arce Rulliaca prope Checiacum exci-

Considérant ces choses et encore les nombreux et divers services qu'il nous rend depuis si longtemps, et ceux qu'il promet de nous rendre toujours dans la suite, nous anoblissons le ci-dessus nommé Guy de Cailli qui déjà se donnait et vivait en noble ; nous anoblissons sa postérité masculine et féminine née ou à naître en légitime mariage. Par grâce spéciale de Dieu, de science certaine et de la plénitude de notre pouvoir, nous les déclarons nobles, et, en tant que besoin serait, Nous les faisons de nouveau et créons tels, concédant expressément que lui-même et toute sa postérité née ou à naître, dans leurs actes, en justice et en dehors des actes judiciaires, soient tenus pour nobles. Nous leur conférons le droit de jouir et d'user pacifiquement des privilèges, libertés, prérogatives et droits, dont ont coutume de jouir et jouissent les autres nobles de notre royaume issus de race noble ; nous mettons le même Guy de Cailli et sadite postérité au rang des autres nobles du royaume issus de race noble ; voulant que lui et sa postérité masculine, toutes les fois qu'il leur plaira, puissent recevoir le baudrier de chevalerie de quelque chevalier que ce soit, et être honorés de toutes autres distinctions plus élevées. En outre, en tant que besoin serait, nous lui accordons à lui et à sa susdite postérité, de pouvoir acquérir des personnes nobles et non nobles des fiefs, arrière-fiefs, et possessions nobles ; et acquisition faite, de les garder, tenir et posséder à perpétuité, sans que, dans le présent ou l'avenir, nul ne puisse, par quelque voie que ce soit, les forcer à s'en dessaisir, et sans qu'ils soient tenus à nous compter, ou à compter à quelqu'un de nos officiers une somme quelconque ; décharge que, par surcroît de faveur, eu égard à ce qui a été dit, nous avons donnée et accordée audit Guy de Cailli, que nous lui donnons et accordons par les présentes.

Enfin, en mémoire de l'apparition sus-mentionnée, nous avons concédé et concédons par les présentes au même Guy de Cailli, et à sa susdite postérité, de porter dans leurs armes comme insigne de leur perpétuelle noblesse, trois têtes d'anges des hautes hiérarchies ailées et barbelées, couleur flamboyante, sur un écu d'azur rehaussé d'argent, ainsi que ledit de Cailli croit avoir vu ces purs esprits dans l'apparition mentionnée[1] ; qu'il puisse apposer et faire apposer ces armes partout où il voudra, ainsi que nous lui avons concédé, et le lui concédons par les présentes, où le modèle en est représenté, espérant bien qu'il nous continuera ses services.

piendo, quum primum in urbem Aureliam induceretur divina angelorum apparitione invitata, cujus eodem cœlesti favore fuerit dictus Guido de Cailli particeps, ut plenius per eam fuimus informati.

1. Ac ipsi denique et prædictæ posteritati in favorem pariter prædictæ apparitionis tria capita superiorum angelorum ignei coloris et splendoris, alata et barbata, in scuto cæruleo et deargentato, prout in dicta apparitione vidisse crediderit, ad perpetuæ nobilitatis insignia gestare... Concessimus... ac... concedimus.

« C'est pourquoi que nos amés et féaux, les gens de nos comptes, nos conseillers généraux sur le fait et gouvernement de toutes nos finances, notre bailli d'Orléans, nos autres justiciers et officiers ou leurs lieutenants, présents et futurs, et que chacun d'entre eux, selon qu'il lui appartiendra, veille à l'exécution du mandement donné par les présentes, à savoir qu'à perpétuité ils fassent et laissent jouir paisiblement ledit Guy de Cailli, ladite postérité née et à naître, de notre présente faveur, anoblissement, donation, quittance et concession ; qu'ils ne les empêchent et molestent en rien contre la teneur des présentes, et qu'ils ne souffrent pas qu'ils soient à ce sujet empêchés ou molestés par qui que ce soit.

« Pour donner perpétuelle force aux présentes, nous y avons apposé, en l'absence du grand sceau, notre sceau personnel, réserve faite en toutes autres choses de nos droits, et en toutes choses du droit d'autrui.

« Donné à Sully, au mois de juin de l'an du Seigneur MCCCCXXIX, de notre règne le septième. »

Et sur le repli est écrit : « Par le roi, présent l'évêque de Séez, et signé : Lepicard. Et sont scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verte, à double queue. »

Il est inutile de relever ici les expressions par lesquelles Charles VII proclame ce qu'il doit à Jeanne d'Arc. Les mérites de Jeanne envers lui sont infinis, pas de récompense humaine qui soit à leur hauteur ; en délivrant Orléans Jeanne donne un gage que l'ennemi sera chassé des places et des villes qu'il occupe.

Que de Cailli ait été favorisé une fois de l'apparition des anges, c'est Jeanne qui l'assure. Cette assertion si formelle rend plus croyable l'assertion par laquelle elle affirmait à Rouen que le roi aussi avait été favorisé de révélations.

III

Exemptions d'impots pour les habitants de Domrémy et de Greux. Historique du privilège.

Celle qui avait pour mission de venir au secours des malheureux et n'eut jamais le courage de les écarter de sa personne, songea après le sacre de Reims à ses compatriotes, les villageois de Domrémy et de Greux. Elle avait laissé son père à Reims à l'hôtel de l'Ane rayé ; à Châlons elle avait accueilli une députation de ces bons paysans qui, il y a moins d'un an, ne la connaissaient que sous le nom de Jeannette, et la revoyaient la plus glorieuse des femmes de notre histoire. Elle demanda

totale exemption d'impôts pour Domrémy et Greux, deux sections d'une seule et même paroisse[1], qui était la sienne. C'était demander que dans la France entière l'on ne prélevât que les impôts nécessaires. La raison et le droit chrétien en font aux gouvernants un devoir strict qu'ils ne peuvent violer sans mériter les qualifications qui mènent les particuliers au bagne.

Sa demande fut écoutée. A la date du 31 juillet 1429, Charles VII exemptait à perpétuité de tout impôt les villages de Domrémy et de Greux. D'après Charles du Lys, que sa charge d'avocat général à la cour des aides mettait en état de connaître les pièces officielles plus que les généalogies non écrites des descendants de Jeanne d'Arc, d'après Charles du Lys, les villageois de Domrémy et Greux, molestés dans l'usage de leur privilège, en obtinrent la confirmation le 6 février 1459, de celui-là même qui l'avait octroyé. « Dans les registres de la cour des comptes, écrit-il encore, ces deux villages sont tirés à néant avec cette mention : *Pour cause de la Pucelle*, et sur les registres des tailles pour Domrémy et Greux, on lit: *Néant, la Pucelle*[2].

L'original de la charte concédant le privilège n'existe plus ; mais il devait exister en 1769, puisque la copie suivante porte toutes les marques d'authenticité qu'on peut désirer dans une transcription officielle. Voici cette copie tirée des Archives nationales (*Sect. domaniale H, 15352*), ainsi que les intéressantes pièces qui vont suivre. Les vicissitudes d'un privilège si bien justifié méritent d'être racontées.

Lettres patentes de CHARLES VII *qui exemptent d'impôts les habitants de Domrémy et de Greux.*

31 juillet 1429.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France. Au bailly de Chaumont, aux eslus et commissaires commis et à commettre à mettre sus et imposer les aides, tailles, subsides et subventions audit bailliaige, et à tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieutenants, Salut et dilection. Savoir vous faisons que, en faveur et à la requeste de nostre bien aimée Jehanne la Pucelle, et pour les grands, haults, notables et profitables services qu'elle nous a faits et fait chaque jour au recouvrement de notre seigneurie, Nous avons octroyé et octroyons de grâce spéciale, par ces présentes, aux manans et habitans des villes et villaiges de Greux et Domrémy, audit bailliaige de Chaumont-en-Bassigny, dont ladicte

1. A cette époque, et longtemps dans la suite, le mot *paroisse* était l'expression usitée. La *commune* n'existait que dans les villes.
2. *Traité sommaire du nom, des armes, etc., de la Pucelle.* Paris, 1633, dans l'édition vue à la Bibliothèque nationale, p. 4-5.

Jehanne est native, qu'ils soient dorénavant francs, quittes et exemps de toutes tailles, aides, subsides et subventions mises et à mettre audict bailliaige. Sy vous mandons et enjoignons et à chascun de vous, si comme à l'un qu'il appartiendra, que, de notre présente grâce, affranchissement, quittance et exemption vous faittes, souffrez, et laissez lesdicts manans et habitants jouir et user pleinement, sans leur mettre ou donner, ne souffrir être mis ou donnés aucun détourbier ou empeschemens au contraire, lors ne pour le temps advenir; et en cas que lesdicts manans soient ou seroient assis et imposés ès dictes tailles et aides, nous voulons que chascun de vous les en droit soi les en faites tenir quittes et paisibles. Car ainsi nous plaist et voulons estre faict, nonobstant quelconques ordonnances, restrictions ou défenses et mandemens à ce contraires.

« Donnez à Chinon, le dernier jour de juillet l'an de grâce mil quatre cens vingt-neuf et de notre règne le septième.

« Par le roi en son conseil,

« BUDE. »

La pièce *H* porte « Données à Chinon, etc. » ; cependant il est très certain que le roi était alors à Château-Thierry. Charles du Lys a visé deux fois ce même acte avec la rubrique « Château-Thierry ».

Cette pièce est suivie d'une note « dont voici quelques lignes : Pour copie collationnée sur lesdittes lettres patentes à nous représentées sur parchemin par les habitans et communauté dudit Greux, dépositaires d'icelles ainsy que de différentes lettres patentes confirmatives des mêmes privilèges,... ladite collation faicte à la requette et diligence des maire, sindic, habitans et communauté de Domrémy-la-Pucelle. » Le notaire royal Vivenot signait cette pièce le 8 novembre 1769, et, le 10 novembre, sa signature était légalisé à Vaucouleurs par le contrôleur Fyot, et par le vice-délégué de l'intendant de Champagne, Duparge.

Ce qui motivait de la part des habitants de Domrémy la demande de cette copie authentique, c'est que, par une anomalie étrange, ils étaient privés depuis deux siècles du bénéfice de leur privilège, tandis que les habitants de Greux n'avaient cessé d'en jouir. Il s'est trouvé deux rois de France qui ont eu le sens assez perverti pour aliéner la maison de la Pucelle. Un vrai Français aurait plutôt souffert l'aliénation du Louvre. En passant en d'autres mains, le joyau perdit le privilège qu'il conférait à ceux qui dormaient à son ombre ; mais avec le retour de la Lorraine à la France, il redevenait français, et les habitants de Domrémy réclamèrent le bénéfice des lettres de Charles VII. L'intendant général de la Lorraine eut l'honneur d'appuyer leurs réclamations par la lettre suivante, adressée à d'Ormesson. Comme elle fait l'historique du privilège, la voici tout entière :

« Monsieur, j'ai examiné la requête présentée au conseil par les habitans de Domrémy, que vous aviez d'abord communiquée à M. d'Orfeuil[1] par votre lettre du 24 décembre 1769 et qui m'a ensuite été renvoyée par lui, parce que la communauté de Domrémy est de mon département. Il résulte des éclaircissemens que je me suis procurés sur cette affaire que Charles VII, voulant reconnoître les services importants que Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la Pucelle d'Orléans, avoit rendus à l'État, ACCORDA, A LA PRIÈRE DE CETTE FILLE CÉLÈBRE, aux villages de Greux et Domrémy l'exemption de toutes tailles, aides, subsides et subventions qui pourroient être imposées à l'avenir DANS LE BAILLIAGE DE BASSIGNY DONT CES DEUX VILLAGES DÉPENDOIENT ALORS. Les lettres patentes qui contiennent cette exemption sont du dernier juillet 1429.

« La paroisse de Greux comprend deux villages, celui de Greux et celui de Domrémy, qui dépendoient tous deux alors de la province de Champagne. Jeanne d'Arc est née dans celui Domrémy; ainsi le privilège accordé par Charles VII regarde principalement ce dernier village, et n'a été étendu à celui de Greux que parce qu'il faisoit partie de la paroisse qui avoit donné naissance à cette fille illustre : le village de Greux n'ayant point changé de domination n'a jamais éprouvé d'interruption dans son privilège, qui a été confirmé successivement par tous les rois à leur avènement au trône.

« Le village de Domrémy, à qui ce privilège étoit commun, a cessé au contraire d'en jouir depuis près de deux siècles, parce qu'il a été démembré de la province de Champagne, pour passer sous la domination des ducs de Lorraine en leur qualité de ducs de Bar.

« Les difficultés qu'avoit fait naître en différentes circonstances la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois furent réglées par un concordat passé le 25 janvier 1571 entre le roi Charles IX et le duc de Lorraine Charles III. Il survint dans la suite de nouvelles difficultés, et il restoit d'ailleurs beaucoup de confusion dans les limites de la Champagne et du Barrois. Le roi Henri III, qui avait succédé à Charles IX, et le duc Charles, commencèrent par faire régler définitivement les limites de ces deux provinces, et pour achever de terminer les autres difficultés qui s'étoient élevées, Henri III donna le 8 août 1575 une déclaration par laquelle, en confirmant et expliquant le traité de 1571, il conserva au duc de Lorraine tous les droits de régale et de souveraineté sur le Barrois, et en particulier celui d'établir dans cette province toutes tailles, aides et subsides.

« Ce règlement de limites ayant fait passer le village de Domrémy sous

1. Intendant général de Champagne, dont Greux relevait.

la domination des ducs de Lorraine, il n'est point surprenant que les habitants de ce lieu aient cessé de jouir du privilége qui leur avoit été accordé. Les services importans que Jeanne d'Arc avoit rendus au roïaume dans le tems où il étoit en proie aux Anglois, avoient déterminé Charles VII à ne pas se contenter d'accorder à la famille de cette fille célèbre les distinctions les plus honorables. Pour conserver davantage le souvenir des services qu'elle lui avoit rendus, il voulut encore illustrer le lieu de sa naissance, en lui accordant un privilége que tous nos rois ont successivement confirmé ; mais les ducs de Lorraine, que ces services ne regardoient pas, ne se crurent pas obligés d'en partager la reconnoissance, et dès que les traités de 1571 et de 1575 les eurent maintenus dans le droit d'imposer des subsides sur le Barrois, et que le village de Domrémy eût fait partie de cette province, il se trouva confondu avec toutes les autres communautés et assujetti comme elles à toutes les impositions.

« Ce village étant rentré aujourd'hui sous la domination du roi, ses habitans réclament le privilége dont ils ont joui depuis l'année 1429 jusqu'au moment où il a été démembré de la Champagne pour être réuni au Barrois. Cette demande me paroît devoir être accueillie très favorablement.

« 1° Le village de Domrémy est le même que celui qui est dénommé dans les lettres patentes du mois de juillet 1429 ; et ce qui le prouve, c'est que ce village dépend encore aujourd'hui de la paroisse de Greux, qui est également dénommée dans les mêmes lettres patentes ; c'est que tous les historiens font naître Jeanne d'Arc à Domrémy près de Vaucouleurs, et qu'il n'y a jamais eu près de cette ville qu'un seul village qui a emprunté d'elle son surnom de Domrémy-la-Pucelle : c'est qu'enfin on y voit encore aujourd'hui la maison dans laquelle elle est née et où elle a demeuré avec ses parents, jusqu'au moment où elle en partit pour aller trouver Charles VII à Chinon.

« 2° Lorsque les lettres patentes du dernier juillet 1429 accordèrent aux villages de Greux et de Domrémy l'exemption de toute espèce de subsides, Jeanne d'Arc avoit rendu à la France les services les plus importans en faisant lever le siège d'Orléans, en soumettant plusieurs villes au roi, et en le conduisant à Reims où il fut sacré le 17 juillet de la même année. Ce fut pour prix de ces services que ce prince voulut illustrer la patrie de la Pucelle, en lui accordant un privilége qui servît à conserver le souvenir de ses grandes actions et celui de la reconnoissance que lui devoit la France entière.

« Je sais que plusieurs écrivains ont cherché à jetter des doutes sur le merveilleux de l'histoire de la Pucelle ; mais aucun n'a encore tenté d'affaiblir sa gloire et tous nos historiens conviennent que dans ces tems malheureux, ce fut elle qui, par son courage, son intrépidité et l'audace qu'elle

sut inspirer à l'armée de Charles VII, changea absolument la face des affaires; ce prince lui dut le commencement des succès dont son règne fut une suite continuelle, et le monument de sa reconnoissance envers elle paroît ne pouvoir pas être trop respecté.

« 3° Le village de Greux a joui jusqu'à présent de l'exemption contenue dans les lettres patentes du mois de juillet 1429. Ce privilège aïant été accordé par le même titre au village de Domrémy, il paroît devoir en jouir également aujourd'hui; il sembleroit même que s'il y avoit une préférence à accorder à l'un de ces deux villages, elle devroit l'être à celui de Domrémy, puisque c'est dans ce dernier que Jeanne d'Arc est née, et que le privilége accordé par Charles VII n'a été étendu au village de Greux que parce que c'est dans ce lieu qu'est située la paroisse de laquelle ces deux villages dépendent. L'interruption que celui de Domrémy a éprouvée dans la jouissance de ce privilége ne me paroît pas devoir être un obstacle à son rétablissement, parce que ses habitans ne l'ont perdu qu'en passant sous une domination étrangère, parce que la possession du village de Greux semble avoir réclamé dans tous les tems en faveur de celle de Domrémy, et parce qu'enfin la confirmation successivement faite par nos rois d'un titre commun à ces deux villages paroît avoir assuré à l'un et l'autre la conservation du privilége qu'il contient.

« Ces motifs, monsieur, me déterminent à penser qu'il n'y a aucun inconvénient d'ordonner l'exécution des lettres patentes du dernier juillet 1429, et de maintenir en conséquence les habitans de Domrémy dans l'exemption des subsides qui leur avoit été accordée par ces lettres patentes.

« J'ai l'honneur de vous renvoïer la requête des habitans de Domrémy et les pièces qui y étoient jointes.

« Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« De La Galaisière. »

A une demande si juste et si bien motivée, le conseil, en décembre 1771, répondit en alléguant les édits de 1614 et de 1634, fort étrangers à la question.

Les voici tels qu'ils sont cités : « Les édits de 1614 et 1634 portent, l'un : « Art. 10... Que les descendans des frères de la Pucelle d'Orléans qui vivent à présent noblement jouiront à l'avenir des priviléges de noblesse et leur postérité de mâle en mâle, vivans noblement, même ceux qui pour cet effet ont obtenu nos lettres patentes et arrêts de nos cours souveraines; mais ceux qui n'ont pas vécu et ne vivent à présent noblement, ne jouiront plus à l'avenir d'aucuns priviléges. Les filles et femmes aussi des-

cendans des frères de la Pucelle d'Orléans n'anobliront plus leurs maris à l'avenir ».

L'édit de 1634 porte, article 7 : « Que les descendans des frères de la Pucelle d'Orléans insérés au corps de la noblesse et vivans à présent noblement jouiront des priviléges de la noblesse, et leur postérité de mâle en mâle vivans noblement. Mais ceux qui n'ont vécu et ne vivront à présent noblement ne jouiront plus à l'avenir d'aucuns priviléges ; comme aussi les filles et femmes descendans des frères de la Pucelle d'Orléans n'anobliront plus leurs maris à l'avenir. »

Et l'on écrit à la suite de la demande : « Décidé que toutes ces exemptions ont été révoquées par les édits de 1614 et 1634 ».

Les habitants de Domrémy ayant renouvelé leur demande à l'avènement de Louis XVI, voici ce qui fut répondu de Paris le 18 février 1776 :

« La demande des habitans de Domrémy a déjà été rejettée en 1771 ; les édits de 1614 et de 1634 ayant éteint les priviléges accordés à la famille même de la Pucelle, on n'a pas cru que les habitans du village dans lequel elle était née dussent être traités avec plus de faveur.

« C'est par ces mêmes motifs, monsieur, que, tout récemment, le conseil a refusé d'accueillir la demande en confirmation de privilége que renouveloient les habitants de Greux à l'avènement de Sa Majesté à la couronne. Ainsi les habitants de Domrémy ne verront plus avec envie cette différence qui ne faisoit que multiplier leurs vaines prétentions sans leur donner plus de solidité. »

Dans une lettre à d'Ormesson, en date du 24 février 1776, La Galaisière lui fait savoir qu'il a communiqué aux habitans de Domrémy la décision intervenue.

Les instances des habitants de Greux, dont on trouve les pièces dans la même liasse, achèveront de nous faire connaître l'historique du glorieux privilège.

Il faut rendre cette justice à nos rois. Ils avaient confirmé en termes très chaleureux le privilège concédé par Charles VII, jusqu'à l'époque ignominieuse qui devait voir la fin de la monarchie. La liasse d'où tout ceci est tiré renferme une copie authentiquée d'une double confirmation de Louis XV, l'une du 10 août 1723, l'autre du 26 janvier 1730, copie faite très probablement pour arrêter la néfaste interruption qui allait se produire. Or, dans les lettres confirmatives de 1723, on lit que les habitants de Greux ayant été molestés dans la jouissance de leurs privilèges, un arrêt du conseil royal du mois de février 1683 défendit semblables

tracasseries à l'avenir sous peine d'avoir à payer l'amende énorme de *quinze cens* livres.

A l'avènement de Louis XVI, les habitants de Greux demandèrent confirmation de leur privilège. On voulut avoir l'avis de l'intendant de Champagne, M. Bouillé d'Orfeuil. Il répondit par la lettre suivante, du 15 septembre 1775 :

« Monsieur, j'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 avril et le 24 juillet dernier, concernant le projet cy-joint de lettres patentes que les habitans de Greux, élection de Chaumont et subdélégation de Vaucouleurs, ont présenté au conseil pour obtenir la confirmation des priviléges de leur paroisse.

« Je me suis procuré, monsieur, des éclaircissemens certains sur la nature et l'origine des priviléges des habitans de Greux. Ces priviléges, qui leur ont été accordés par lettres patentes de Charles VII du 31 juillet 1429, en considération des services importans rendus à l'État par Jeanne d'Arc, dite Pucelle d'Orléans, native de leur paroisse, consistent dans l'exemption et franchise de toutes tailles, subsides, aydes, subventions et autres impositions généralement quelconques mises et à mettre. Il ne paroît pas que ces habitans en aient obtenu le renouvellement sous les régnes de Louis XI, de Charles VIII, ni de François Ier; mais ils ont toujours été confirmés depuis très exactement à chaque nouvel avènement au trône, savoir par lettres patentes de Henri II du 9 avril 1551, par celles de François II du 15 octobre 1559, par celles de Henri III du 25 janvier 1584, de Henri IV du 24 mars 1596, de Louis XIII du mois de juin 1610, de Louis XIV du mois de mars 1656, et enfin par celles de Louis XV du 19 août 1723.

« Il n'y a aucun lieu de présumer que ces privilèges et immunités aient été révoqués. Les édits de 1614 et 1634 doivent être regardés comme ABSOLUMENT ÉTRANGERS aux habitans de Greux, puisque ils n'ont été rendus que pour restraindre les priviléges dont jouissoient précédemment les descendans de la Pucelle d'Orléans[1]. Il paroît au surplus que, à l'époque de 1429 date de l'origine des priviléges accordés à la paroisse de Greux, ce village et celui de Domrémy qui ne sont distans que d'une portée de fusil formoient une seule et même communauté; mais en 1571, Charles IX céda Domrémy à Charles III, duc de Lorraine. Ce village a toujours dépendu depuis de cette province; ce n'est qu'en 1767 qu'il est rentré éventuellement sous la domination de la France, et il fait encore aujourd'huy partie de la généralité de Lorraine. Il n'est donc pas étonnant que

1. C'est par mégarde que le secrétaire laisse échapper étourdiment les mots : *la postérité de la Pucelle.*

les habitans de cette communauté ayent été jugés par le conseil, en 1771, non recevables dans la demande qu'ils avoient formée de jouir des mêmes immunités et exemptions que ceux de Greux, puisque non seulement ils avoient été démembrés de cette dernière, mais qu'ils avoient vécu pendant plus de deux cents ans sous la domination d'une puissance étrangère.

« Dans cet état, monsieur, je pense que l'on ne peut refuser aux habitans de Greux, la confirmation des privilèges dont ils jouissent de toute ancienneté, et que leur projet de lettres patentes doit être admis sans aucune restriction. Ces habitans payent d'ailleurs une capitation, et sont obligés de lever au grenier de la ville de Joinville le sel nécessaire pour leur consommation.

« J'ai l'honneur, monsieur, de vous renvoyer avec la lettre cy-jointe de M. Bertin les différentes pièces et titres concernant cette affaire.

« Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Rouillé d'Orfeuil. »

En octobre d'Ormesson répond en alléguant les édits de 1614 et 1634. Il termine par ces mots, qui sont un blâme non seulement pour Charles VII, mais pour tous ses successeurs qui ont approuvé le privilège : « C'est par faveur que l'on avoit étendu à l'endroit de sa naissance des exemptions qui devoient se borner à la Pucelle seule, ou s'accorder tout au plus à sa famille, et rien ne pouvoit justifier une extension portée jusqu'à une paroisse voisine de la sienne. »

Les habitants de Greux insistèrent et n'eurent pas de peine à démontrer l'inanité des raisons qu'on leur alléguait. Les habitants de Greux, disaient-ils, ont été si peu compris dans les édits de 1614 et 1634, que, depuis ces édits, Louis XIV leur a donné confirmation de leurs privilèges en 1656, et Louis XV en 1723. Des arrêts du conseil sont intervenus, en 1683 et en 1734, contre les fermiers des aides qui les troublaient dans la jouissance de leurs faveurs. Ils terminent leur Mémoire par les lignes suivantes :

« Les causes pour lesquelles les privilèges ont été accordés sont uniques. Ce sera immortaliser une héroïne native du village de Greux, de pauvres parents, la seule qui ait jamais été en France; vérité, que pour ainsi dire personne ne veut croire l'existance et la valeur de cette Pucelle qu'en voyant les lettres patentes que le roy a accordées à ses habitans (*sic*).

« Il ne peut point résulter d'abus d'accorder la confirmation de ces privilèges, parceque ce n'est pas une charge de l'État, vu que Greux est un mauvais petit village, composé seulement de quarante feux, terres légères et de petit rapport, prairie ingrate à cause de son élévation, les habitans

ne possèdent aucun terrain communal que deux cents arpents de bois rassail, chargé de rentes seigneuriales très considérables. Ce qui prouve la modicité de ce village, c'est qu'il n'augmente pas en nombre d'habitans, comme les autres circonvoisins. Si on supprime leurs priviléges, ils seront réduits la plus grande partie à la mendicité. »

Les raisons des habitants de Domrémy et de Greux étaient aussi péremptoires que celles de l'agneau de la fable. Le conseil du roi répondit avec plus de politesse dans la forme, mais avec aussi peu de raison dans le fond que le loup de La Fontaine. Il supprima le privilège, comme le loup supprima l'agneau.

La mesure est tout à fait digne de la plus ignominieuse époque de notre histoire. C'est lorsque, en faisant retour à la France, la Lorraine lui apportait le plus précieux joyau de nos monuments, qu'un conseil royal stupide la découronnait autant qu'il était en lui du signe qui devait en dire à tous la valeur et le prix. Il est vrai que c'était l'époque où Arouet laissait tomber de sa hotte de pornographe la souillure de toute littérature que l'infernal génie osa bien intituler : *la Pucelle*. On sait qu'une ignoble noblesse en faisait ses délices. L'insultant mépris avec lequel on répondait aux justes raisons des pauvres habitants de Domrémy et de Greux ne semble-t-il par trahir des êtres nourris de l'immonde pâture?

On refusait à la Pucelle, à la Libératrice de la France, les quelques deniers qu'elle avait demandé aux générations à venir d'épargner à la misère des habitants du lieu qui l'avait vue naître ; et l'on prodiguait des millions pour bâtir des palais aux créatures innomables qu'elle poursuivait de la pointe de son épée! Le peuple de France geignait pour ces Circés dont les mains distribuaient les portefeuilles des ministres, des brevets de généraux, et, faut-il le dire, choses plus augustes encore!

Qu'on ne s'étonne pas si la justice divine a laissé germer de cette gangrène les bourreaux qui devaient en être le châtiment. Si on a pu dire que le vieil empire romain était mûr pour les Barbares, le temps où se produisait l'infamie qui vient d'être rappelée était mûr pour les Marat, les Robespierre, ces émules des Genséric et des Attila.

Ce sont les deux derniers Valois, Charles IX qui a commandé la Saint-Barthélemy, Henri III l'assassin des chefs catholiques, les Guises, qui ont aliéné la maison de la Pucelle. Dieu a biffé leur race. Rien de leur postérité dans ces palais qu'ils auraient dû céder plutôt que la *Santa Casa* de la France, la maison de Jacques d'Arc.

Infortuné Louis XVI! Un des premiers actes de son règne a été, d'après l'avis d'un conseil imbécile, de supprimer le privilège de Greux respecté

par tous ses prédécesseurs. Il supprimait le privilège, témoin subsistant de cette parole dite à tout vrai roi de France : « Vous serez le lieutenant du roi du Ciel, qui est roi de France ». Le suzerain, ainsi politiquement éconduit, a laissé le vassal à ses propres forces, et tout en couronnant le chrétien de l'auréole du martyre, a laissé tomber le roi qui ne comprenait plus le miracle de sa légitimité et de ses droits.

La Libératrice n'a jamais demandé de lettres d'anoblissement pour sa famille. La seule récompense humaine qu'elle ait sollicitée, c'est l'exemption d'impôts pour Greux et Domrémy. Le sol français se couvre de statues et de monuments à son honneur. Ne relèvera-t-on pas le monument de son choix, celui qu'elle a demandé ? Qui peut douter qu'il ne soit celui qui serait le plus agréable à ses yeux ? Le pouvoir qui voudra véritablement l'honorer fera droit à sa requête. Les registres de l'impôt porteront de nouveau pour Greux et Domrémy, l'antique mention : *Néant, la Pucelle.* Il appartient à ceux qui ont action sur l'opinion publique, de travailler en ce sens jusqu'à ce que les feuilles de l'impôt répètent la formule : « Domrémy et Greux ont à jamais payé leur dette à la France en lui donnant la Pucelle ».

IV

Les lettres d'anoblissement de la famille de la Pucelle.

L'original des lettres d'anoblissement de la Pucelle et de sa famille n'existe pas plus que celui qui concédait exemption d'impôts à Greux et à Domrémy. On en possède plusieurs *vidimus*, ou copies déclarées officiellement authentiques, et insérées comme telles au « Trésor des chartes ». Des descendants de la famille anoblie ayant voulu en réclamer les privilèges ont dû prouver et leur descendance, et en même temps exhiber le titre. C'est ainsi que ce titre se trouve sous la date de 1562, au Trésor des chartes, dans un acte de Henri II en faveur de Robert Le Fournier, baron de Tournebu, et de Lucas du Chemin, seigneur de Féron[1]. Denys Godefroy a reproduit cette copie, elle a été reproduite partiellement ou dans son intégrité par bien d'autres, et notamment dans notre siècle par Buchon, Michaud, Quicherat.

Un incendie ayant détruit en 1737 la plus grande partie des archives de la cour des comptes, un édit du roi ordonna à tous ceux qui avaient des titres qui y ressortissaient d'en faire la présentation, et copie en fut tirée pour réparer, dans la mesure du possible, les ravages du feu. Parmi ces copies se trouve une reproduction des lettres d'anoblissement de la

1. Arch. nat. Trésor des chartes, reg. 260.

Pucelle que Vallet de Viriville se croit autorisé à donner comme la meilleure. L'on ne reconnaît pas ici la sûreté ordinaire du paléographe. On n'en a pas imprimé d'aussi manifestement et lourdement fautives. Peut-être le critique a-t-il été entraîné par le désir d'appuyer une de ses thèses. Lui qui se fit admonester pour avoir ajouté à son nom patronymique celui de « de Viriville » tient à dépouiller le nom d'Arc de l'apostrophe, et veut qu'on l'écrive « DARC ». Il s'appuie sur la copie de 1738; mais on est bien forcé de dire que la pièce ne lui en donne pas le droit. Le nom d'Arc y revient trois fois, les deux premières fois il est écrit *d'Arc*; ce n'est qu'à la troisième qu'on lit *Darc* [1]. Une recension des textes des érudits de profession ménage parfois de ces surprises et de plus importantes à ceux qui n'ont pas pour leurs assertions la foi aveugle que le clan naturaliste exige vis-à-vis de ses coryphées. Le *vidimus* de Henri II, comme on le verra, n'est pas non plus exempt de fautes.

Le texte le meilleur semble être celui qui fut donné en 1612 par un membre de la famille, par Hordal, dans son volume bien connu: *Heroinæ nobilissimæ Johannæ Darc Lotharingæ... historia* [2]. Un ami de Hordal, le fameux jurisconsulte Pierre Grégoire, dans son traité *De republica* (liv. XI, chap. x), avait reproduit les lettres d'anoblissement, quelques années avant Hordal. Elles présentent plusieurs variantes avec celui de Hordal que nous traduisons. Hordal dit que son texte a été enregistré à la cour des comptes à la date du 16 janvier 1429 (a. st.) et qu'il se lit au folio CXXI du *Registre de chartes* de cette époque.

En voici la traduction :

« CHARLES, ROI DES FRANÇAIS, POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

« Exalter l'effusion des grâces si éclatantes que la Divine Majesté nous a départies par le signalé ministère de notre chère et aimée Pucelle, Jeanne Darc de Domrémy, du bailliage de Chaumont ou de son ressort, et celles que nous en espérons encore, par le secours de la divine Clémence, c'est notre but; et à cette fin nous croyons convenable et opportun que ce ne soit pas seulement la Pucelle, mais encore toute sa parenté qui, non pas tant pour ses services que comme expression de divine louange, soit élevée et exaltée par de dignes marques d'honneur de la part de Notre Royale Majesté. Celle qu'environne une si divine clarté, laissant à la race d'où elle est sortie un don insigne de notre royale libéralité, la gloire de Dieu ira se perpétuant et se prolongeant dans toute la suite des âges avec le souvenir de si magnifiques grâces que notre don proclamera.

1. Arch. nat. Section domaniale, H. 1535.
2. Page 151.

« Sachent donc tous, dans le présent et dans l'avenir, qu'attendu ce qui vient d'être exposé, en considération des louables, agréables et opportuns services rendus à nous et à notre royaume de bien des manières par Jeanne la Pucelle, en considération de ceux que nous en attendons à l'avenir, pour d'autres motifs qui nous y incitent, nous avons anobli cette même Pucelle, et, en son honneur et considération, Jacques Day, dudit Domrémy, son père; Isabelle, sa mère, femme du même Jacques; Jacquemin et Jean Day et Pierre Pierrelot, ses frères, toute sa parenté et son lignage, toute leur postérité masculine et féminine, née et à naître en légitime mariage. Par les présentes, par grâce spéciale, de science certaine et de la plénitude de notre pouvoir, nous les anoblissons et les faisons nobles, concédant expressément que ladite Pucelle, lesdits Jacques, Isabelle, Jacquemin, Jean et Pierre, toute la parenté et lignage de la même Pucelle, et leur postérité née ou à naître en légitime mariage, dans leurs actes, devant et hors les tribunaux, soient par tous tenus et réputés nobles; qu'ils jouissent et usent pacifiquement des privilèges, libertés, prérogatives et droits quelconques dont ont coutume de jouir et d'user les autres nobles de notre royaume issus de race noble. Nous les mettons, eux et leur susdite postérité, au rang des autres nobles de notre royaume, issus de race noble, nonobstant que, comme il a été dit, ils ne soient pas par leur origine de race noble, et QUE PEUT-ÊTRE ILS SOIENT D'UNE CONDITION AUTRE QUE LA CONDITION LIBRE.

« Nous voulons encore que les susnommés et leur postérité masculine puissent, toutes les fois qu'ils en auront la volonté, recevoir de tout chevalier le baudrier et les insignes de la chevalerie. En outre nous concédons aux susnommés et à leur postérité masculine et féminine, née ou à naître en légitime mariage, de pouvoir acquérir tant des personnes nobles que de toute autre des fiefs, arrière-fiefs, et biens nobles; de pouvoir conserver, garder et retenir à perpétuité les biens ainsi acquis ou à acquérir, sans que dans le présent ou à l'avenir on puisse les en déposséder par défaut de noblesse.

« Que pour cet anoblissement ils ne soient tenus ni contraints de payer quoi que ce soit, soit à nous, soit à nos successeurs, car, en considération des motifs ci-dessus allégués, par surcroît de grâce, nous avons fait rémission et donné quittance aux susnommés, à la parenté et lignage de la même Pucelle, de toute somme à verser, et nous leur en faisons don et quittance par les présentes, nonobstant les ordinations, statuts, édits, usages, révocations, coutumes, inhibitions et mandements à ce contraires, faits ou à faire, et quels qu'ils soient.

« C'est pourquoi que nos amés et féaux préposés à nos comptes, que nos trésoriers soit généraux, soit commissaires députés ou à députer sur le

fait de nos finances, que le bailli dudit bailliage de Chaumont, que nos autres hommes de justice, ou leurs lieutenants présents et à venir, que chacun d'entre eux en ce qui le regarde, sache qu'il lui est enjoint par les présentes de faire que ladite Jeanne la Pucelle, lesdits Jacques, Isabelle, Jacquemin, Jean et Pierre, que toute la parenté et lignage de cette même Pucelle, que leur susdite postérité née ou à naître en légitime mariage, use et jouisse pacifiquement maintenant et à l'avenir de nos présentes grâces, anoblissement et concession, sans leur susciter, contre la teneur des présentes, empêchement ou molestation d'aucune sorte, ne souffrant pas que qui que ce soit leur suscite empêchement ou obstacle.

« Pour que nos présentes aient perpétuelle valeur et force, nous y avons fait apposer notre sceau en l'absence du grand, à ce destiné ; voulons qu'en tout le reste notre droit demeure sauf, et qu'en toutes choses soit sauf le droit d'autrui.

« Donné à Meung-sur-Yèvre au mois de décembre de l'an 1429, de notre règne, le huitième. *Sur le repli :* De par le roi, présents l'évêque de Séez, les seigneurs de La Trémoille et de Trèves et d'autres. *Signé :* MALLIÈRES.

« Vue et expédiée à la chambre des comptes, le 16 janvier de l'an 1429 (a. st.), et enregistrée au livre des chartes de ce temps, f° CXXI.

« A. GREELLE [1]. »

Une des fautes grossières du texte de 1738, c'est qu'il y est dit qu'on anoblit la postérité masculine et féminine de la Pucelle, addition qui ne se trouve pas dans les autres textes. L'on n'a jamais fait à la Pucelle l'injure de supposer qu'elle pût cesser d'être la *Pucelle.* Ce même texte et celui de Quicherat font dire au roi qu'il accorde aux nouveaux anoblis et à leur postérité masculine et *féminine* le droit de se faire armer chevaliers. La chevalerie ne se conférant pas aux femmes, le mot *féminine* est un non-sens qui ne se trouve pas dans le texte de Hordal. Les nouveaux anoblis devaient payer au Trésor une somme variant avec la valeur des biens que leur anoblissement allait soustraire à l'impôt. On voit qu'ici il y a complètement exemption de cette redevance. Le texte de Quicherat porte que cette exemption est accordée *virtute prædecessorum*, c'est encore un non-sens. Le texte de Hordal porte : *virtute præmissorum* ; il est manifestement le bon. Inutile de relever les autres variantes, qui ont peu d'importance.

Comme celles qui anoblissaient de Cailli, ces lettres d'anoblissement s'écartent totalement des formes usitées dans pareils documents. Les

1. Voir le texte latin aux *Pièces justificatives*, E.

lettres ordinaires d'anoblissement se composent de trois parties. Une phrase générale rappelle la fin de l'institution de la noblesse : exalter le mérite et lui susciter des imitateurs ; phrase plus ou moins étendue, exprimant un même sens en termes différents, car il n'y a pas de formule identique. Dans la seconde partie, on rappelle les mérites du nouvel anobli, ses titres à la faveur concédée. Dans les vingt-cinq ou trente pièces parcourues par nous, nous avons constaté que, dans la plupart, on mentionnait que si le nouveau noble était issu de parents plébéiens, il était cependant de *condition libre* : *liberæ tamen conditionis*. Enfin la troisième partie, conçue en termes identiques dans toutes les pièces, énumère les privilèges concédés par les lettres de noblesse.

Ici tout est exceptionnel. La fin proposée est d'exalter les magnificences de la libéralité divine qui resplendissent dans le ministère conféré à Jeanne la Pucelle. On veut que le souvenir s'en perpétue à travers les âges. Voilà pourquoi on anoblit sans doute celle qui en a été l'instrument, et on a bien soin de dire que tout se fait en sa considération ; mais que pouvait être la noblesse humainement concédée pour celle qui en avait reçu une si haute de la main de Dieu ? Les lettres insinuent ce que disent en termes exprès les lettres d'anoblissement de Cailli ; les mérites de la Pucelle sont au-dessus de toute appréciation et de toute récompense humaine ; voilà pourquoi pareille faveur étant à son endroit bien peu significative, on l'étend à ceux qui n'ont pour l'obtenir que l'honneur de lui être unis par le sang ; dérogation qui, par le contraste même, sera une hymne perpétuelle de divine louange : *Nedum ob officii merita, verum et divinæ laudis præconia*.

En règle générale, la noblesse n'était conférée qu'à un seul, et à sa postérité masculine ; la descendance féminine était noble, il est vrai, mais impuissante à transmettre la noblesse, qui ne s'étendait aux fils de demoiselles nobles, qu'à la condition qu'elles avaient des nobles pour maris. Ici, au contraire, la Pucelle fait rejaillir la noblesse sur tout ce qui se rattache et se rattachera dans la suite des âges au sang qui coule dans ses veines. Ce sont non seulement son père, sa mère, ses frères, qui sont expressément nommés ; c'est encore toute sa parenté, tout son lignage, avec toute la postérité née et à naître. L'on se demande jusqu'à quel degré de parenté pouvait refluer dans la ligne ascendante, une concession si étendue ? Il est certain, par les enquêtes publiées par MM. de Bouteiller et de Braux, que des neveux et des arrière-neveux d'Isabelle Romée, la mère de la Pucelle, ont réclamé le bénéfice des lettres d'anoblissement concédées immédiatement à celle qui n'était que leur cousine germaine, et qu'ils ont obtenu gain de cause. Soit que Jacques d'Arc n'eût pas de frère, soit que l'état de pauvreté de leur pos-

térité ne leur permît pas de vivre noblement, il n'y a pas, à ma connaissance, de ligne collatérale du côté paternel qui ait fait valoir le titre qui nous occupe.

A la différence des lettres de noblesse ordinaires, les femmes se rattachant à la Pucelle anoblissaient leur postérité, alors même qu'elles épousaient des roturiers. La preuve, ce sont les restrictions apportées par Louis XIII, ainsi que cela résulte des pièces citées dans l'article précédent, à un privilège qui, disait-on, multipliait trop les familles nobles.

Pour être noble, il fallait être de condition libre. Une dérogation expresse du roi pouvait seule faire exception à la règle. Cette dérogation se trouve ici formellement exprimée dans l'incise : NON OBSTANTE QUOD IPSI... FORSAN ALTERIUS QUAM LIBERÆ CONDITIONIS EXISTANT. Ceux qui ont avancé que c'était là une formule de chancellerie ont énoncé une si énorme contre-vérité qu'elle rend leur témoignage fort suspect sur bien d'autres points. C'est le contraire qui est vrai. Le plus souvent il est dit, a-t-il été observé, que l'anobli est d'origine plébéienne, mais de condition de libre. Il serait très vraisemblablement difficile de trouver une autre pièce de ce genre où se trouve pareille incise ; ce qui la rend d'autant plus digne d'attention. Le *forsan* n'est-il pas là pour atténuer un fait que l'on ne rappelle qu'à regret, et uniquement pour assurer la validité de la concession? Le *forsan alterius quam liberæ conditionis existant* affecte-t-il et la Pucelle et toute la parenté, ou la parenté seulement? Il semble bien que la Pucelle doit y être comprise. Si c'était la parenté seulement, il eût été bien plus simple de restreindre l'anoblissement à la famille de Jeanne et de ne pas rappeler ce qui, au moyen âge, était profondément humiliant. N'est-il pas de toute inconvenance de dire à celui que l'on fait passer au premier rang qu'on le prend dans le plus infime, et quelle excuse peut-il y avoir si non une impérieuse nécessité qui contraint de le rappeler?

Ces considérations semblent une forte preuve que la famille d'Arc n'appartenait pas à la condition des hommes libres. Etait-elle de condition servile? Cela n'est pas invraisemblable. Qu'on remarque seulement que l'affranchissement ne s'opérait pas d'une manière uniforme, et qu'on ne rompait pas toujours d'un seul coup tous les anneaux du servage. M. Lefèvre a écrit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [1] : « En 1300, tous les vilains sortent de leur caste et montent à la liberté; les uns l'atteignent, *d'autres restent à moitié de l'échelle et gagnent une position tolérable* ». Dans le volume précédent, il a été dit qu'au XV[e] siècle le servage était la condition normale des manants en Champagne, et qu'il fallait prouver l'état de liberté [2].

1. LEFÈVRE, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4[e] série, t. IV. p. 434.
2. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 217.

M. Henri Sée, dans une *Étude sur le servage*, a écrit plus récemment : « Les maires et les autres sergents du domaine appartiennent presque toujours à la classe servile et sont choisis parmi les habitants de la villa ; leurs enfants restent hommes de corps, eux-mêmes sont soumis à la justice seigneuriale ; ils jouissent cependant de nombreux privilèges ». A ceux qui, sur la foi de Siméon Luce, seraient tentés de faire de Jacques d'Arc le principal personnage de Domrémy, parce que durant quelque temps il y porta le titre de doyen, opposons ces lignes de M. Robiou, dans les *Questions historiques* : « Le doyen paraît ici remplir l'office d'huissier et de gardien des coupables. *Seul, il ne représenterait que la dépendance ; mais le maire est déjà un fonctionnaire et communique au doyen un caractère quasi municipal*[1]. »

Un survivant de l'ancienne Sorbonne s'est passé, paraît-il, vers le milieu de ce siècle, la fantaisie de donner par le menu le détail de la fortune de Jacques d'Arc, comptant les arpents de ses terres, de ses prés, de ses vignes, et jusqu'à la somme tenue en réserve pour les besoins imprévus. Pas l'ombre d'une preuve de pareilles assertions, se produisant quatre cents après la mort du père de la Pucelle, à l'encontre des documents contemporains qui le disent pauvre. En histoire, l'on ne tient pas compte des pasquinades ; voilà pourquoi il n'a pas été fait mention de celle-ci dans *la Paysanne et l'Inspirée*. Elle n'est mentionnée présentement que parce qu'on la trouve dans quelques ouvrages écrits dans de louables intentions, mais sans souci des sources historiques.

Chateaubriand a dit que *l'aristocratie est de sa nature ingrate et ingagnable quand on n'est pas né dans ses rangs* [2]. L'humilité de la naissance de la Libératrice de la France, comme celle du Libérateur du genre humain, offusque l'orgueil de ceux qui sont nés dans des conditions plus élevées. Voilà pourquoi on veut l'en faire sortir. Il faut l'accepter telle que le Ciel la fit. Une fois de plus Dieu s'est abaissé vers ce qui était plus bas, et a donné aux petits un nouveau gage de ses prédilections. Fût-elle née serve, l'intervention divine n'en serait que plus manifeste, et la gloire de la sainte fille n'en serait nullement diminuée. Celle dont l'histoire semble sur tant de points calquée sur la vie du Rédempteur du monde rappellerait par sa naissance ce que l'Apôtre a dit du Sauveur : *Étant dans la forme de Dieu, il s'est anéanti jusqu'à prendre la forme de l'esclave.*

Jacques d'Ay, *Jacques Day*, *Jacques d'Aï*, *Jacques d'Arc*, *Jacques Darc*, les divers textes des lettres d'anoblissement de la Pucelle écrivent le nom de toutes ces manières, même les pièces réputées les plus authentiques.

1. Robiou, *Questions historiques*, t. XVIII, p. 387.
2. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Mirabeau, p. 367, édit. de 1864.

Pourquoi tant de divergences? Quicherat pense qu'elles tiennent aux diverses manières dont le mot d'Arc était prononcé en Lorraine. Cela semble peu admissible. L'accent lorrain admet l'*r*, et ne l'élide pas. Il semble plus vrai de dire que ce que nous appelons le nom de famille était peu usité pour les roturiers, au xv[e] siècle. La Pucelle ne l'a jamais revendiqué ; elle a dit au contraire que les filles portaient dans son pays le nom de leur mère, encore qu'elle n'ait jamais dit s'appeler Romée. Nous n'avons pas souvenance d'avoir vu une seule Chronique du temps qui l'ait appelée du nom aujourd'hui si populaire de Jeanne d'Arc ; c'est constamment Jeanne la Pucelle, ou la Pucelle. Pourquoi ne pas lui rendre le nom qu'elle se donnait ?

V

C'est un soulagement pour l'historien de pouvoir affirmer, d'après la Chronique Morisini, que Charles VII fit de sérieux efforts auprès de Jean de Luxembourg et du duc de Bourgogne pour que la captive de Beaurevoir ne fût pas livrée aux Anglais ; auprès des Anglais pour la soustraire au bûcher. On sait que la nouvelle de son supplice lui causa une très vive douleur. D'après la Chronique vénitienne, il éclata en menaces contre les bourreaux.

Maître de Rouen, un de ses premiers actes fut de charger Bouillé, le doyen de Noyon, d'étudier le procès de condamnation afin d'en rechercher les vices. La lettre par laquelle il lui donne à cet effet les plus amples pouvoirs a été reproduite dans *la Pucelle devant l'Église de son temps* [1]. On peut y lire aussi une lettre du cardinal d'Estouteville [2], et une autre du grand inquisiteur Bréhal [3], attestant combien la revision de l'inique sentence lui tenait à cœur. On suppose qu'il a fait auprès de Nicolas V et de Calixte III d'actives démarches pour en presser l'exécution. L'on n'en a pas encore cité des preuves positives, du moins à notre connaissance.

La sentence de réhabilitation a été promulguée à Rouen et à Orléans. L'a-t-elle été ailleurs et notamment à Paris, où la sentence de condamnation le fut avec tant d'appareil ? Il est à souhaiter qu'on mette au jour des pièces authentiques établissant qu'on a eu pour promulguer la réparation autant de zèle qu'on en déploya pour divulguer l'inique flétrissure.

1. *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 209.
2. *Ibid.*, p. 236.
3. *Ibid.*, p. 238.

CHAPITRE IX

JEAN ROGIER. — LA CAMPAGNE DU SACRE, D'APRÈS UN RÉSUMÉ DES ARCHIVES DE REIMS.

SOMMAIRE : I. — Le résumé des archives de Reims par Jean Rogier. — Ce qu'était Rogier.

II. — Le Dauphin en marche pour Reims. — D'après ce qu'écrivait le duc de Bourgogne, des Rémois lui avaient promis l'entrée dans la ville. — Ce qui lui avait donné la hardiesse de s'avancer dans un pays entièrement ennemi. — Même nouvelle de la part des habitants de Troyes, qui disent le tenir d'un Cordelier qui est entre leurs mains. — Ils sont résolus à résister jusqu'à la mort. — Ils donnent avis de la marche de Charles, qui leur a écrit pour requérir obéissance. — Lettre de la Pucelle aux mêmes Troyens. — Ceux-ci envoient à Reims message sur message pour prévenir de l'arrivée du Dauphin, et demander secours. — Ils protestent de leur détermination de rester anglo-bourguignons, ils déprécient la Pucelle et sa lettre. — Mêmes sentiments exprimés par les habitants de Châlons. — Leur étonnement du rôle de F. Richard. — Charles a écrit aux Rémois de Brienon-l'Archevêque, pour requérir obéissance et promettre amnistie. — Les Rémois avertissent de ce qui se passe leur capitaine, de Châtillon, qui est à Château-Thierry: celui-ci ne veut se charger de la défense de la ville qu'à la condition d'introduire ses hommes, l'armée destinée à combattre le Dauphin n'étant pas prête. — On s'efforce de maintenir les Rémois anglo-bourguignons.

III. — Les Troyens ayant fait leur soumission pressent les Rémois de la faire à leur tour. — Ils disent combien ils sont heureux de ce parti. — Le seigneur de Trossy, frère de Châtillon, les en dissuade, en rapportant à sa manière la soumission de Troyes. — Mépris déversé sur la Pucelle; indigne rapprochement. — Les habitants de Châlons, soumis à leur tour, pressent les Rémois de faire obéissance à Charles VII. — Bel éloge du roi. — Les Rémois envoient une députation à Charles à Sept-Saulx.

IV. — Résumé de soixante-dix lettres écrites par le roi après le sacre. — Leur objet. — Résumé de quatre-vingt-quinze lettres écrites par Regnault de Chartres à sa ville épiscopale. — Confusion de ce résumé, où il n'est tenu aucun compte de l'ordre chronologique. — Ce qui est dit de la Pucelle dans ces lettres. — Il est manifeste que ce n'est pas dans une seule qu'il en est question.

I

Le document qui va être produit ne peut que dans une large acception être donné comme un document contemporain de l'héroïne. C'est le résumé de pièces qui seraient aujourd'hui fort précieuses si le temps ne les avait détruites. Ce résumé est de la première partie du XVII[e] siècle. Il a été fait par un notable bourgeois de Reims, Jean Rogier.

Jean Rogier, membre de l'échevinage de sa ville natale, fut porté plusieurs fois au premier rang de la magistrature urbaine en qualité de procureur, c'est-à-dire comme administrateur des deniers municipaux.

Il était curieux de connaître l'origine des institutions de la noble cité, l'histoire de Reims durant les trois ou quatre derniers siècles. Avec son ami, Nicolas Bergier, comme lui curieux du passé, il se mit à étudier les chartes, les lettres et autres documents, dont plus que beaucoup d'autres villes Reims abondait. Il était en correspondance suivie avec le savant André Duchesne, et lui transmettait avec beaucoup de désintéressement les pièces qu'il découvrait, et croyait pouvoir lui être agréables.

M. Varin, le laborieux éditeur des Archives de Reims, dans les prolégomènes historiques et biographiques mis en tête de ses compacts et nombreux volumes (p. CXXI), cite une longue lettre dans laquelle Rogier manifeste son regret de connaître bien imparfaitement le latin, et la difficulté qu'il éprouve à déchiffrer les vieilles écritures. L'aveu honore sa modestie et concilie l'estime à sa personne. Encore faut-il peut-être en tenir compte dans l'appréciation de certaines pièces de toute gravité que nous ne connaissons que par les analyses qu'il nous en a laissées. Telles, par exemple, les lettres de Regnault de Chartres sur la Pucelle.

Rogier nous a conservé des détails intéressants sur la soumission de Troyes, Châlons et Reims, trois villes fort anglo-bourguignonnes, comme presque la Champagne entière, disposées à repousser toutes ensemble la Pucelle et le roi, et qui, soudainement, ouvrirent leurs portes. Nous lui devons la conservation de la lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Troyes, lettre courte mais singulièrement expressive, que l'on ne trouve que chez lui.

Rogier semble avoir fini son travail en 1620; mais il ne cessa de le perfectionner jusqu'à sa mort, survenue en 1637. On possède plusieurs manuscrits de son œuvre; le meilleur est à la bibliothèque de Reims (2 vol. in-f°). C'est du moins le sentiment de Pierre Varin, que nous ne faisons qu'abréger, et chez lequel est pris l'extrait que l'on va lire [1].

II

En l'an mil quatre cent vingt-neuf, les Anglais ayant été chassés du siège qu'ils tenaient devant la ville d'Orléans, par le secours de Jeanne la Pucelle, et toute leur armée ayant été défaite aux environs de Baugency, Meung, et en d'autres lieux, le Dauphin, qui était le roi Charles Septième [mais il sera ainsi nommé jusques à son arrivée à Troyes afin de rendre ce présent recueil conforme aux lettres et avis qui y sont rapportés], le Dauphin prit la résolution, par l'avis de son conseil, de s'acheminer en

1. *Statuts*, t. Ier, IIe part., p. 596 et suiv.

Champagne pour venir se faire sacrer et couronner roi de France, en la ville de Reims. Suivant ce que le duc de Bourgogne écrit aux habitants de Reims, en faisant réponse aux lettres que lesdits habitants lui avaient envoyées, le Dauphin avait eu quelque assurance de la part de quelques habitants de la ville que, s'il venait en Champagne, les portes de la ville de Reims lui seraient ouvertes. Le duc de Bourgogne dit dans ses lettres qu'il était averti que quelques-uns des habitants. par lettres ou par messages, avaient mandé et fait venir lesdits adversaires, en les assurant qu'une fois arrivés par ici, on leur ferait ouverture des portes de la ville et entière obéissance ; autrement ils n'auraient pas été si hardis que de venir en ces marches [1].

Ce Cordelier qui fut pris par ceux de Troyes, comme il sera dit ci-après, confirme fort ce que le duc de Bourgogne en avait écrit, disant à ceux de Troyes, qu'il avait vu trois ou quatre bourgeois qui se donnaient comme de la ville de Reims, lesquels disaient entre autres choses à icelui Dauphin d'aller sûrement à Reims, et qu'ils se faisaient fort de le mettre dans la ville. Encore que l'histoire de France ne fasse point mention de ces particularités, que l'on pourrait croire inventées, il ne faut nullement douter que cela ne soit ainsi : les lettres du duc de Bourgogne sont encore en bonne forme ainsi que celles des habitants de Troyes touchant le rapport du Cordelier; et aussi les effets ont suivi [2].

Au cours de cet acheminement du Dauphin, on remarque une grande prudence de la part des habitants de Reims. Pour ne pas donner de mauvais soupçon contre eux aux chefs qui gouvernaient pour l'Anglais, ils leur baillaient avis de tout ce qu'ils apprenaient dudit acheminement et de l'état de la ville de Reims, et ils mandaient qu'on empêchât les passages dudit Dauphin ; mais pas un mot de demande de secours pour défendre et garder ladite ville, et ils n'en voulurent pas recevoir comme il sera dit ci-après.

Il faut noter que depuis Orléans jusqu'à Reims tout était à la dévotion de l'Anglais. Philibert de Meulan, à la tête d'une compagnie de gens d'armes, de Nogent-sur-Seine où il était, écrivit aux habitants de Reims, le 1er jour de juillet 1429, que le Dauphin et sa puissance étaient à Montargis et se vantaient d'aller à Sens, se promettant que ceux de Sens leur feraient ouverture; mais qu'il était bien assuré du contraire, qu'ils

1. C'est, ce semble, une conjecture faite par ceux qui, ne croyant pas à la mission de la Pucelle, ne pouvaient pas s'expliquer la marche si hardie de Charles VII en plein pays ennemi.

2. Tout ce passage de Rogier est peu intelligible. S'agit-il du Cordelier Richard ou de l'un de ses confrères? Richard n'a pas été pris par les Troyens. Lui-même n'a cru à Jeanne d'Arc que lorsqu'elle est arrivée à Troyes. Les effets qui ont suivi avaient une autre cause, sur laquelle Rogier passe trop légèrement.

attendaient le secours du roi d'Angleterre, de Monsieur le régent et de Monseigneur de Bourgogne ; que les habitants de ladite ville avaient pris et portaient la croix de Saint-André, et que la ville d'Auxerre et les autres du pays ne se souciaient ni des Armagnacs, ni de la Pucelle, et que si les habitants de Reims avaient besoin de lui, il les viendrait secourir avec sa compagnie, comme bon chrétien doit faire [1].

Les habitants de Troyes baillèrent pareil avis aux habitants de Reims, et le même jour, leur mandant que les ennemis du roi (*d'Angleterre*) et du duc de Bourgogne étaient près d'Auxerre pour aller à Reims, et que s'il advenait qu'eux-mêmes fussent requis par lesdits ennemis de faire quelque chose de contraire au parti qu'ils tenaient, qu'ils étaient délibérés de faire une réponse entièrement négative, et de se tenir au parti du roi et du duc de Bourgogne jusqu'à la mort inclusivement.

Le Dauphin arriva près de la ville de Troyes le cinquième jour de juillet. Il manda aux habitants comment, par avis de son conseil, il avait entrepris d'aller à Reims pour y recevoir son sacre et son couronnement, que son intention était de passer le lendemain par la ville de Troyes, et à cette fin il leur mandait et commandait de lui rendre l'obéissance qu'ils lui devaient, de se disposer à le recevoir, sans être arrêtés par la difficulté ou la crainte des choses passées, pouvant penser qu'il en voulût prendre vengeance, ce qu'il n'avait pas en volonté ; mais que s'ils se gouvernaient envers leur souverain comme ils le devaient, il mettrait tout en oubli, et les tiendrait en sa bonne grâce.

Jeanne la Pucelle écrivit pareillement auxdits habitants en cette façon :

Jhesus † Maria.

« *Très chers et bons amis, s'il ne tient à vous* [2], *seigneurs, bourgeois et habitans de la ville de Troyes, Jehanne la Pucelle vous mande et vous fait savoir de par le roi du Ciel, son droiturier et souverain Seigneur, au service royal duquel elle est un chascun jour* [3], *que vous fassiez vraie obéissance et reconnoissance au gentil roy de France qui sera bien brief* [bientôt] *à Reims* ET A PARIS, *qui que vienne contre*, ET EN SES BONNES VILLES DU SAINT ROYAULME, *à l'aide du roi Jhesus.*

1. Philibert de Meulan était probablement un de ces condottieri de l'époque, dont le métier était de se battre, et qui n'aimaient pas à chômer. Il ne semble pas que Charles VII ait voulu passer par Sens dans ce premier voyage. Les habitants de Reims, quoique insinue Rogier, furent anglo-bourguignons très chaleureux; mais ils ne se souciaient pas d'avoir dans leurs murs des auxiliaires non moins onéreux pour leurs alliés que pour leurs ennemis.

2. Si vous voulez qu'il en soit ainsi.

3. Texte : *Duquel elle est chascun jour en son service roial.*

« *Loyaulx François, venez au-devant du roy Charles et qu'il n'y ait point de faute, et n'ayez aucune inquiétude*[1] *pour vos corps et vos biens si ainsi le faites. Et si ainsi ne le faites, je vous promets et certifie sur vos vies,* QUE NOUS ENTRERONS *à l'aide de Dieu,* EN TOUTES LES VILLES QUI DOIVENT ÊTRE DU SAINT ROYAULME, *et y ferons bonne paix ferme, qui que vienne contre.*

A Dieu vous commant (vous recommande), *Dieu soit garde de vous, s'il lui plaist. Response brief* (prompte) *devant la cité de Troyes. Escrit à Sainct-Fales*[2], *le mardi quatriesme jour de juillet.* »

De tout ce qui est dit ci-dessus, les habitants de Troyes baillèrent avis aux habitants de Reims, en leur envoyant copie desdites lettres, comme on voit par leurs lettres écrites le même jour cinquième du mois de juillet, mandant comme ils attendaient ce jour les ennemis du roi et du duc de Bourgogne pour être assiégés par eux. Contre pareille entreprise, quelque puissance qu'eussent lesdits ennemis, vu et considéré la juste querelle qu'ils tenaient et les secours de leurs princes qui leur avaient été promis, ils étaient résolus de plus en plus de se garder eux, et ladite cité, en l'obéissance du roi et du duc de Bourgogne, et cela jusqu'à la mort, ainsi qu'ils l'avaient tous juré sur le précieux corps de Jésus-Christ. Ils priaient les habitants de Reims, comme frères et loyaux amis, d'avoir pitié d'eux, et d'envoyer par devers Monseigneur le régent, et le duc de Bourgogne pour les requérir et supplier de prendre pitié de leurs pauvres sujets et d'aller les secourir.

Par d'autres lettres écrites le même jour, à cinq heures après midi, sur les murs de la ville, les mêmes habitants de Troyes baillent avis à ceux de Reims, comment l'ennemi et adversaire en sa personne, et avec sa puissance, était arrivé cedit jour, environ neuf heures du matin, devant la ville, et y avait mis le siège ; comment il leur avait envoyé ses lettres closes signées de sa main, scellées de son scel secret, contenant ce qui est transcrit ci-devant. Ces lettres ayant été lues au conseil, après délibération il avait été répondu aux hérauts qui les avaient apportées, et auxquels on n'avait pas donné entrée dans la ville, que les seigneurs, les chevaliers et écuyers qui étaient dans Troyes de par le roi et de par le duc de Bourgogne avaient juré et fait serment, et les habitants avec eux, de ne pas laisser entrer dans la ville quelqu'un de plus fort qu'eux ; et que à l'encontre de ce serment ceux qui étaient dans la ville n'oseraient y introduire ledit Dauphin ; et en outre, pour excuser les habitants, il avait été

1. Texte : *Et ne vous doubtez de vos corps*, etc.

2. Saint-Phal, à 20 kilomètres de Troyes, possédait alors un château dont on peut reconnaître la vaste enceinte. Le seigneur était, en 1429, Étienne de Vaudry, comte de Joigny, gouverneur du Tonnerrois. Il était Bourguignon.

ajouté à cette réponse, que quel que fût leur vouloir, ils étaient empêchés par la grande multitude des gens de guerre présents dans la ville et qui étaient plus forts qu'eux. Cette réponse ainsi faite, un chacun s'était retiré sur les murs à son poste, avec l'intention et volonté ferme de résister jusqu'à la mort, si on faisait aucun effort contre eux ; et il leur semblait que, au plaisir de Dieu, ils rendraient bon compte de ladite cité ; et de nouveau ils requéraient les habitants de Reims d'avoir à envoyer par devers le régent et le duc de Bourgogne remontrer leur nécessité. Ils mandaient aussi comment ils avaient reçu des lettres de Jeanne la Pucelle qu'ils appelaient *Coquarde* [1], laquelle ils certifiaient être une folle pleine du diable, que sa lettre n'avait ni rime ni raison, et qu'après en avoir fait lecture et s'en être bien moqués, ils l'avaient jetée au feu, sans lui faire aucune réponse, d'autant que ce n'était que moquerie. Ils mandaient aussi que quelques-uns des compagnons [2] de ladite ville avaient pris un Cordelier qui avait su, confessé et juré en paroles de prêtre et sous la foi de ses vœux de religion, qu'il avait vu trois ou quatre bourgeois se donnant comme de la ville de Reims qui entre autres choses disaient au Dauphin qu'il allât sûrement à Reims, et qu'ils se portaient forts de le mettre dedans ladite ville. Et iceux de Troyes mandaient à ceux de Reims de prendre avis sur ce, et d'observer à qui l'on se fiait.

Les habitants de Châlons reçurent pareils avis des habitants de Troyes touchant la venue et l'arrivée du Dauphin, et de plus, que les lettres de Jeanne la Pucelle avaient été portées à Troyes par un nommé Frère Richard le Prêcheur [2]. Ils en baillèrent avis aux habitants de Reims, leur mandant qu'ils avaient été fort ébahis dudit Frère Richard, d'autant plus qu'ils estimaient que ce fût un très bon prud'homme ; mais qu'il était devenu sorcier. Ils mandaient aussi que les habitants de Troyes faisaient forte guerre aux gens du Dauphin, avec plusieurs autres paroles de bravade ; et que, sur ces nouvelles, ceux de Châlons avaient intention de tenir et de résister de toutes leurs puissances à l'encontre desdits ennemis.

Les habitants de Reims reçurent pareillement des lettres du Dauphin, écrites le quatrième jour de juillet, par lesquelles il leur mandait qu'ils pouvaient bien avoir reçu nouvelles de la bonne fortune et des victoires qu'il avait plu à Dieu de lui donner sur les Anglais, ses anciens ennemis, devant la ville d'Orléans, et depuis, à Jargeau, Baugency, Meung-sur-Loire, en chacun desquels lieux ses ennemis avaient reçu très grand dommage ;

1. Fille légère et de mauvais renom.
2. Ce n'est que sous les murs de Troyes que Jeanne et le Frère Richard se sont rencontrés pour la première fois. Nous en avons pour garant la parole de Jeanne elle-même.

que tous leurs chefs, et des autres jusqu'à quatre mille, y étaient morts ou demeurés prisonniers. Ces choses étant advenues par grâce divine plus que par œuvre humaine, de l'avis des princes de son sang et lignage et de son grand conseil, il s'était acheminé pour aller en ladite ville de Reims afin d'y prendre son sacre et couronnement. Par quoi il leur mandait, sur la loyauté et l'obéissance qu'ils lui devaient, de se disposer à le recevoir de la manière accoutumée pour ses prédécesseurs, sans qu'on pût en faire aucune difficulté pour les choses passées, et par la crainte que l'on pourrait avoir qu'il les eût encore en sa mémoire, leur certifiant que s'ils se gouvernent envers lui ainsi que faire se doit, il les traitera en toutes leurs affaires comme bons et loyaux sujets. Pour être plus avant informé de leur intention, il serait très content qu'avec le héraut qu'il envoie, quelqu'un de ladite ville voulût venir par devers lui, que l'on pourrait y aller sûrement en tel nombre qu'ils l'aviseraient, sans qu'il y fût mis aucun empêchement. Donné à Brienon-l'Archevêque[1] le jour que dessus.

Le seigneur de Châtillon, capitaine de la ville de Reims, durant le temps de ces nouvelles, n'était pas à Reims, mais à Château-Thierry; ce qui fut cause que les habitants de ladite ville envoyèrent vers lui en diligence le bailli de Reims, le huitième jour du même mois de juillet. Ils lui baillèrent avis de tout ce qui a été rapporté ci-devant ; et de plus, sur ces nouvelles, ils s'étaient assemblés pour prendre un parti, ce qu'ils n'avaient pas pu faire à cause du peu de gens qui s'étaient trouvés en l'assemblée ; que depuis ils avaient fait assembler le commun (*le peuple*) par quartiers ; que tous avaient répondu et promis de vivre et de mourir avec le conseil et les gens notables de la ville, de se gouverner en bonne union et faire selon leur bon avis et conseil, sans murmurer, ni sans faire réponse autrement que par l'avis et l'ordonnance du capitaine de la ville ou de son lieutenant. Le bailli eut charge de lui dire, parmi plusieurs autres choses, qu'on le recevrait dans la ville avec quarante ou cinquante chevaux, pour communiquer des affaires de la ville.

Le seigneur de Châtillon envoya à Reims, pour répondre à ce que dessus, Pierre de la Vigne porteur de ses lettres, auquel il avait remis certains articles dressés par lui, avec créance pour les dire de par lui aux habitants, demandant qu'on lui fît réponse, et que si on voulait les garder et entretenir sans les enfreindre, il se disposerait à vivre et à mourir avec eux.

Articles envoyés aux habitants de Reims par le seigneur de Châtillon, capitaine de ladite ville :

1. Brienon-l'Archevêque, à quatre lieues de Joigny, et moins de trois de Saint-Florentin.

« Que ladite ville soit bien et hâtivement emparée (*mise en état de défense*).

« Pour garder icelle, il faut avoir au moins trois ou quatre cents combattants qui y demeurent jusqu'à ce que l'entreprise du Dauphin contre elle soit faillie ; il avait écrit à Monseigneur le régent et au duc de Bourgogne d'y envoyer chevaliers et écuyers notables pour y résister à ladite entreprise, il n'avait aucune réponse ; c'est pourquoi il était nécessaire d'envoyer en la comté de Rethel, et partout où l'on pourra dans les lieux voisins de la ville, là où il y aura possibilité d'en trouver.

« Si leur volonté est qu'il se mette dans la ville, il ne le promettra qu'à la condition d'en avoir la garde ainsi que du château de Porte-Mars, dans lequel il consentira bien qu'avec lui s'y trouvent cinq ou six notables de la même ville. Il en agit ainsi par crainte de la commotion du peuple, et parce qu'il lui semble que c'est dans leur intérêt et pour leur sécurité. Que l'on pourvoie à ce qu'il y ait des provisions nécessaires pour lui et pour ceux qui l'assisteront et viendront avec lui, et comment on pourrait les gouverner (*sic*) et contenter.

« Si l'on veut observer ces articles, il est prêt de se mettre avec eux ; pour sa décharge il garde le double de cette stipulation ; qu'on lui réponde hâtivement, d'autant que si le Dauphin venait devant la ville il ne pourrait s'y bouter. »

On peut facilement juger par la conduite du seigneur de Châtillon en ces occurences, qu'il avait reconnu que le dessein des habitants de Reims était d'admettre et de recevoir le Dauphin dans la ville. C'est pourquoi il ne voulait pas y venir qu'il ne fût le plus fort.

Depuis, le même seigneur de Châtillon avec les seigneurs de Saveuse et de l'Isle-Adam vinrent en la ville de Reims avec un grand nombre de leurs gens ; ils exposèrent plusieurs choses aux habitants de la part du duc de Bourgogne et en particulier que l'armée destinée à résister au Dauphin ne pouvait être prête que dans cinq à six semaines. Sur quoi lesdits habitants ne voulurent point permettre que les gens desdits seigneurs entrassent dans la ville de Reims, ce qui fut cause que les seigneurs de Châtillon, de Saveuse et de l'Isle-Adam se retirèrent.

De toutes parts on écrivait aux habitants de Reims pour les encourager à se maintenir en l'obéissance du roi (*d'Angleterre*) et du duc de Bourgogne. Ainsi Colart de Mailly, bailli de Vermandois, écrivit le dixième jour de juillet, que le duc de Bourgogne et messire Jean de Luxembourg devaient entrer à Paris le jour qui précédait la date de ses lettres ; que les Anglais, au nombre de huit mille combattants, étaient descendus en la comté de Boulogne, et que, de bref, il y aurait pour résister aux ennemis la plus belle et grande compagnie qui ait été depuis vingt ans en ce

royaume ; que le duc de Bourgogne avait envoyé son armée aux passages par où étaient venus les ennemis pour empêcher leur retour, et qu'ainsi ils ne retourneraient pas tous en leurs lieux.

III

Les habitants de Troyes ayant reçu en leur ville le roi Charles Septième, qui jusqu'alors avait été appelé et nommé le Dauphin, ils en baillèrent avis le même jour qui était le onzième de juillet, aux habitants de Reims. Ils leur mandèrent comment le roi Charles étant arrivé devant leur ville, outre la lettre déjà mentionnée, qu'il leur avait fait savoir qu'on pouvait aller devers lui en toute sécurité, que Révérend Père en Dieu Monseigneur leur évêque y étant allé, le roi leur remontra et exposa très hautement et très prudemment les causes pour lesquelles il était arrivé devers eux, disant que, par le trépas du feu roi son père, lui survivant était le seul et unique héritier du royaume ; que, pour ce motif, il avait entrepris le voyage de Reims afin de s'y faire sacrer, et qu'il se rendrait dans les autres parties de son royaume afin de les réduire en son obéissance ; qu'il pardonnerait tout le passé sans rien réserver, et qu'il tiendrait ses sujets en paix et en franchise telle que le roi saint Louis tenait son royaume. Ces choses leur ayant été rapportées, il fut délibéré et conclu en une grande assemblée de lui rendre plénière obéissance, attendu son bon droit, qui est tel que chacun peut le savoir, moyennant qu'il leur ferait abolition générale de tous les cas, qu'il ne leur laisserait point de garnison, et qu'il abolirait les aides, la gabelle exceptée ; ce dont lui et son conseil furent d'accord. Pour ces causes, les habitants de Troyes priaient les habitants de Reims de faire audit roi plénière obéissance telle qu'ils l'avaient faite, afin de s'entretenir toujours ensemble en une même seigneurie et de pouvoir préserver de périls leurs corps et leurs biens ; car, s'ils ne l'avaient pas ainsi fait eux-mêmes, ils étaient tous perdus de corps et de biens, et ils ne voudraient pas que ce fût à faire ; il leur déplaisait d'avoir tant tardé ; l'on sera très joyeux, quand on l'aura fait, d'autant plus que c'est le prince de la plus grande discrétion, entendement et vaillance, qui de longtemps soit issu de la noble maison de France.

Jean de Châtillon, seigneur de Troissy, frère du capitaine de Reims, par sa lettre écrite de Châtillon le treizième jour de juillet, mandait aux habitants de Reims qu'il avait appris que l'entrée du roi en la ville de Troyes ne s'était pas faite du consentement des seigneurs de Rochefort et de Plancy, ni des autres seigneurs, chevaliers et écuyers qui s'y trouvaient ; que ladite entrée avait été faite par la séduction de l'évêque et

du doyen de Troyes, par le moyen d'un Cordelier nommé Frère Richard. Le commun de ladite ville (*le peuple*) alla en très grand nombre vers lesdits seigneurs, chevaliers et écuyers, leur dire que s'ils ne voulaient pas tenir le traité qu'ils avaient fait pour le bien public, ils mettraient les gens du roi dans la ville, qu'ils le voulussent on non. Ledit de Châtillon mandait aussi que les ennemis n'avaient fait aucun effort, qu'ils n'avaient pas de quoi manger et étaient près de passer outre; que lesdits chevaliers et écuyers étaient sortis de la ville par traité, leurs biens et leurs corps saufs, moyennant qu'ils auraient un marc de chacun des prisonniers qu'ils avaient pris. L'écuyer qui lui avait apporté ces nouvelles certifiait avoir vu Jeanne la Pucelle, qu'il était présent quand les seigneurs de Rochefort, Philibert de Molant et d'autres l'interrogèrent ; qu'il leur avait affirmé par sa foi que c'était la plus simple chose qu'il vît jamais, et qu'en son fait il n'y avait ni rime ni raison, non plus que dans le plus sot qu'il vit oncques ; il ne la comparait pas à si vaillante femme comme madame d'Or[1], et que les ennemis ne faisaient que se moquer de ceux qui en avaient crainte.

Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, avait toujours assisté le roi Charles VII, spécialement durant le temps de sa régence, de sorte qu'il n'avait eu aucune part aux affaires qui s'étaient passées dans la ville de Reims depuis l'entrée du duc de Bourgogne en cette ville. Étant à Troyes avec le roi, il manda aux habitants de Reims, par ses lettres du douzième de juillet, qu'ils eussent à se disposer pour reçevoir honorablement le roi à son sacre ; à quoi faire il les priait et exhortait.

Les habitants de la ville de Châlons ayant pareillement reçu le roi Charles en leur ville, en baillèrent avis aux habitants de Reims par leurs lettres du seizième de juillet. Ils leur mandaient que le roi Charles avait envoyé vers eux un héraut appelé Montjoie, leur disant par icelui de se disposer à le recevoir et à lui rendre pleine obéissance, et que sur ce, ils avaient député certains ambassadeurs pour aller de leur part vers lui à Lestré ; qu'ils y furent bénignement reçus et favorablement ouïs; à leur retour à Châlons, après avoir été entendus en assemblée générale, il avait été conclu par tous de recevoir le roi Charles, et de lui rendre entière obéissance comme à leur souverain ; qu'ils avaient été au-devant de lui porter les clefs de la ville qu'il avait reçues bénignement; après quoi il était entré dans la ville. Dans ces lettres ils louent fort la personne du roi, comme étant doux, gracieux, compatissant et miséri-

1. Une servante, ou mieux une baladine, attachée à la cour de Bourgogne, qu'elle égayait par ses tours de force et par ses farces. Sa longue chevelure blonde lui avait valu le nom de « madame d'Or ».

rapports contre la fidélité qu'ils lui devaient, il n'avait voulu y ajouter aucune foi, se tenant trop assuré de leur fidélité; qu'un nommé Jean Labbé lui avait dit qu'il y avait plusieurs gens qui avaient promis de rendre la ville de Reims au duc de Bourgogne, d'autres qui avaient dit que le jour du Saint-Sacrement on avait entrepris d'y faire entrer le duc de Bourgogne, et il témoigne par toutes ses lettres qu'il avait un grand soin de la ville de Reims, une grande confiance aux habitants d'icelle.

Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, par quatre-vingt-quinze lettres missives que depuis le sacre du roi Charles il écrivit aux habitants de Reims, se reconnaît une grande affection et bonne volonté à leur égard. Il leur baille avis de toutes les affaires qui se passaient tant pour la guerre que pour les traités de paix, il assiste tant de sa faveur que de ses moyens les députés de Reims qui étaient journellement en cour pour les affaires de la ville; il prêta auxdits habitants la somme de quatre mille livres pour bailler à Monsieur le Connétable, afin de l'aider à entretenir son armée occupée en Champagne à réduire les places à l'obéissance du roi; et sur la nécessité qu'il dit en une de ses lettres avoir de son argent, il jure sur sa foi qu'il paye ses dépens en la campagne, comme il le fait dans les villes; ce qui fait croire que cela n'était pas commun, parmi les seigneurs de sa qualité, de payer la campagne.

Sur les fausses nouvelles qu'un nommé Jean le Gros faisait courir, pour intimider le peuple, que le duc de Bourgogne était aux champs avec une grande armée, que le roi d'Angleterre était arrivé à Calais, ledit Archevêque mande que le roi a donné bon ordre partout. Il donne avis des offres que ledit duc avait faites à Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, pour qu'il lui rendît ladite ville, lui offrant un grand mariage de plusieurs milliers de saluts d'or, et que ledit Flavy lui avait répondu que ladite ville appartenait au roi, et non à lui.

Il mande aussi qu'il était averti que quelques habitants avaient entrepris de mettre la ville de Reims entre les mains du duc de Bourgogne, il prie que l'on fasse bonne garde, de se représenter ce qui avait failli arriver à Troyes; qu'il est averti que quelques-uns de Paris, pleins de toute iniquité, avaient envoyé à Reims un religieux des Blancs-Manteaux, afin, par son moyen et par le moyen d'autres de la ville, tant gens d'Église que séculiers, ils pussent mettre à perdition ladite ville et plusieurs personnes de tous états, qu'il avait mandé à son official et à ses autres officiers d'en faire justice, et il requiert de par le roi qu'on y tienne la main... Il mande que l'on fasse sortir les gens de guerre qui étaient à Beyne, qu'il fera sortir les Écossais qui étaient dans Cormicy, qu'il a eu avis de la

déloyauté de Jean Labbé, qu'il n'avait pas voulu ajouter foi à ses fausses paroles, et il mandait que justice en fût faite.

Il donne avis des abstinences de guerre prises avec le duc de Bourgogne, de la commission qu'il avait avec Monsieur le Connétable pour traiter de la paix avec ledit duc, et de plusieurs particularités qui se sont passées pendant le temps du pourparler de paix, de ce qui se passait avec l'Anglais, de la journée prise à Arras pour faire la conclusion de ladite paix, en laquelle se devraient trouver quatre Cardinaux.

Il donne pareillement avis de la prise de Jeanne la Pucelle devant Compiègne, et comme elle ne voulait croire conseil, ains (mais) *faisait tout à son plaisir; qu'il était venu vers le roi un jeune pastour gardeur de brebis des montagnes de Gévaudan en l'évêché de Mende, lequel disait ne plus ne moins qu'avait fait Jeanne la Pucelle, et qu'il avait commandement de Dieu d'aller avec les gens du roi, et que sans faute les Anglais et Bourguignons seraient déconfits; et sur ce qu'on lui dit que les Anglais avaient fait mourir Jeanne la Pucelle, il leur répondit que tant plus il leur en mécherrait* (arriverait mal); *et que Dieu avait souffert prendre* (qu'on prît) *Jeanne la Pucelle, parce qu'elle s'était constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avait pris, et qu'elle n'avait pas fait ce que Dieu lui avait commandé; ains avait fait sa volonté.*

Il mandait aussi comme Monsieur le duc d'Orléans, lequel avait été tenu vingt-cinq ans prisonnier en Angleterre, était arrivé à Calais, et de là était allé à Gravelines, etc...

[Voilà avec le contexte le fameux passage sur Jeanne d'Arc. Il est manifeste que, en résumant les quatre-vingt-quinze lettres de l'Archevêque-chancelier aux bourgeois de la ville archiépiscopale, Rogier n'a nullement suivi l'ordre chronologique. Avant de parler des malencontreuses missives de Regnault de Chartres sur celle qu'il avait approuvée à Poitiers, l'Abréviateur rapporte celles qui regardent le congrès d'Arras, qui fut tenu cinq ans après la prise de Jeanne; d'un bond, après avoir narré l'intervention du triste berger du Gévaudan, il en vient au rachat du duc d'Orléans, qui ne fut opéré que dix ans après la sortie de Compiègne. Ce pêle-mêle n'est pas sans diminuer l'autorité d'une pareille analyse. On voudrait avoir le texte même de l'incrimination du prélat sur la mémoire duquel pèsent semblables lignes. Il est manifeste que le chancelier a parlé de la Libératrice dans plusieurs de ses lettres, et la conjecture émise dans *la Pucelle devant l'Église de son temps* (page 82) devient certitude, quand on lit le passage entier de l'échevin de Reims. Il a été déjà discuté. Les inculpations du malheureux *pastour* contre celle qu'il prétendait sottement remplacer et continuer n'atteignent pas la Vénérable; elles retombent sur celui qui s'en est fait l'écho. Quand

toutes les pièces auront été produites, il faudra revenir sur le rôle de l'Archevêque-chancelier.

Rogier ne dit rien de la cérémonie du sacre de Charles VII; il a cru sans doute qu'il suffisait du livre où il a raconté d'une manière générale comment les choses devaient se passer. Les détails en sont très intéressants, et le seraient bien plus, s'il n'avait pas semé de grosses et nombreuses fautes de latin les multiples oraisons liturgiques, si propres à donner la juste idée de la royauté chrétienne et de la souveraineté, telle que l'Église la conçoit.

Ce que Rogier ne nous a pas décrit, trois seigneurs angevins vont le mettre sous nos yeux.]

CHAPITRE X

LE SACRE. — LETTRES DE TROIS SEIGNEURS ANGEVINS ET DE JACQUES DE BOURBON.

SOMMAIRE : I. — LETTRE DE TROIS SEIGNEURS ANGEVINS A LA REINE ET A SA MÈRE. — Les destinataires de la lettre; ceux qui écrivent. — Où et par qui fut trouvée et d'abord publiée cette lettre. — Récente découverte d'une autre copie. — Solennité du sacre. — Les pairs laïques, les pairs ecclésiastiques. — Le cortège de la sainte ampoule apportée et rapportée. — Durée de la cérémonie. — Enthousiastes acclamations. — Attitude de la Pucelle. — L'entrée du roi à Troyes, à Châlons, à Reims. — Marche directe du roi sur Paris. — La présence du duc de Bourgogne à Laon, de ses ambassadeurs à Reims. — Espérance de paix. — La Pucelle assurée de mettre le roi dans Paris.

II. — LETTRE DE JACQUES DE BOURBON LA MARCHE A L'ÉVÊQUE DE LAON. — Sa découverte dans les manuscrits de Vienne. — Traduite et publiée par Siméon Luce dans la *Revue Bleue*. — Le destinataire. — Il est étrange qu'on lui écrive ce qu'il était en état de mieux savoir que le correspondant. — Jacques de Bourbon. — Inexactitudes, faussetés, impossibilités qui abondent dans cette lettre.

I

LETTRE DE TROIS SEIGNEURS ANGEVINS A LA REINE MARIE D'ANJOU, ET A SA MÈRE YOLANDE. — Nous avons ici le récit du sacre écrit au sortir de la cérémonie. On se rappelle que la reine Marie d'Anjou, mandée à Gien pour être couronnée à Reims avec son époux, avait été ramenée à Bourges, où elle se trouvait avec sa mère, la reine de Sicile, Yolande. On n'a pas de peine à imaginer avec quelle impatience les deux reines devaient attendre des nouvelles de la marche royale, et du couronnement qui devait en être le terme. Si le royaume de Naples et de Sicile était le plus brillant apanage de la maison d'Anjou, le plus solide étant bien celui

dont elle tirait son nom. C'était en Anjou, à Angers ou à Saumur que résidait le plus souvent Yolande, quand elle n'était pas à la cour de son gendre. Elle avait aussi sa cour à elle, et elle était brillante. Les trois gentilshommes qui écrivent étaient probablement des seigneurs de cette cour. D'après Quicherat, le premier signataire en serait le premier personnage, puisqu'il ne serait autre que Pierre de Beauvau, sénéchal d'Anjou et du Poitou.

Le Père Ménétrier publia le premier la lettre des trois gentilshommes dans sa *Bibliothèque instructive* (t. Ier, p. 90). Il la reproduisit d'après l'original possédé par l'abbaye de la Bénissons-Dieu-en-Forez. Dans ces dernières années, vers 1888, on en a découvert une copie dans les archives de Riom; l'écriture est, dit-on, de la première partie du XVe siècle. L'auteur de la découverte, M. Boyer, a publié le texte de Riom ; il diffère très peu de celui du Père Menestrier.

Voici, légèrement rajeuni, le texte publié par M. Boyer :

« Nos souveraines et très redoutées Dames, qu'il plaise à vous de savoir que hier le roi arriva en cette ville de Reims, où il trouva toute obéissance plénière, et aujourd'hui il a été sacré et couronné ; cela a été moult belle chose à voir le bel mystère ; car il a été aussi solennel, toutes choses ont été trouvées appointées aussi bien convenablement pour faire la chose, soit couronne et habits royaux et autres choses à ce nécessaire, comme si on l'eût mandé un an auparavant ; et il y a eu tant de gens que c'est chose infinie à écrire, et aussi la grande joie que chacun y avait.

« Messeigneurs les ducs d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendôme, les seigneurs de Laval, le seigneur de La Trémoille, y ont été en habits royaux, et Monseigneur d'Alençon a fait le roi chevalier. Les dessusdits représentaient les pairs de France, Monseigneur d'Albret a tenu l'épée devant le roi durant ledit mystère.

« Pour les pairs de l'Église, y étaient avec leurs crosses et mitres, Messeigneurs de Reims, de Châlons qui sont pairs; et au lieu des autres les évêques de Séez et d'Orléans, et deux autres prélats[1]. C'est Monseigneur de Reims qui a fait le mystère et le sacre qui lui appartient[2].

1. Les évêques de Laon et de Troyes. Les six évêchés pairies étaient Reims, Laon, Beauvais, Noyon, Châlons et Soissons. Beauvais et Noyon étaient occupés par des prélats très déclarés pour la cause anglo-bourguignonne ; Soissons devait adhérer après le sacre. Des six pairies laïques, il n'en restait plus qu'une : elles avaient été réunies à la couronne. La pairie du duché de Bourgogne avait pour titulaire l'auteur de tout le mal, le duc de Bourgogne, alors fort déconcerté.

2. Cela peut vouloir dire : « fonction qui lui revient » ; ou bien : « le sacre qui est le fond de la cérémonie ».

« Pour aller querir la sainte ampoule en l'abbaye de Saint-Rémy, et pour l'apporter en la grande église de Notre-Dame, où a été fait le sacre, furent ordonnés le maréchal de Boussac, les seigneurs de Rais, Graville, et l'Amiral, avec leur quatre bannières, que chacun portait en sa main, armés de toutes pièces, à cheval, bien accompagnés, pour conduire l'abbé dudit lieu qui portait ladite ampoule; et ils entrèrent à cheval en ladite grande église, et ils descendirent à l'entrée du chœur. C'est en cet appareil qu'ils l'ont rendue en ladite abbaye après le service, lequel service a duré depuis neuf heures jusqu'à deux heures; et à l'heure que le roi fut sacré, et aussi quand on lui assit la couronne sur la tête, tout homme cria « Noël! » et les trompilles sonnèrent en telle manière qu'il semblait que les voûtes de l'église dussent fendre.

« Et, durant ledit mystère, la Pucelle s'est toujours tenue joignant du roi, tenant son étendard en sa main; et était moult belle chose de voir les belles manières que faisait le roi, et aussi la Pucelle. Dieu sait si vous y avez été bien souhaitées.

« Aujourd'hui ont été faits comtes par le roi le sire de Laval, le sire de Sully, et Rais maréchal.

« Vendredi, il y eut huit jours, le roi mit le siège devant Troyes, et il leur fit moult forte guerre. Ils vinrent à obéissance; et il y entra par composition le dimanche suivant. S'ils ne lui eussent pas fait obéissance à son plaisir, il les eut pris de vive force, car c'est une chose moult merveilleuse de voir la grande puissance de gens qui sont en sa compagnie.

« Le lundi ensuivant, le roi se départit de Troyes, tenant son chemin vers Châlons. Ceux de Châlons ont envoyé devant lui à demi-journée pour lui rendre obéissance. Le roi y entra jeudi et en partit vendredi tenant son chemin vers cette ville (*de Reims*), et pareillement ceux de cette ville sont venus au-devant du roi lui rendre obéissance; ils sont bien joyeux de sa venue et le montrent à leur pouvoir.

« Le roi doit en partir demain tenant son chemin DROIT A PARIS. On dit en cette ville que le duc de Bourgogne y a été, et s'en est retourné à Laon, où il est à présent. Il a envoyé devers le roi une ambassade qui arriva hier en cette ville. A cette heure, nous espérons que bon traité s'y trouvera (*sera fait*) avant qu'ils partent.

« LA PUCELLE NE FAIT NUL DOUTE QU'ELLE NE METTE PARIS A L'OBÉISSANCE.

« Audit sacre, le roi a fait plusieurs chevaliers, et aussi les seigneurs pairs en font tant que [*c'est*] merveilles; et il y en a plus de trois cents nouveaux.

« Par deçà le roi n'entend (*ne pense*) qu'à faire son chemin, et pour ce ne besogne en rien autre chose[1].

1. Cette phrase n'est pas dans Quicherat.

« Nos souveraines et redoutées Dames, nous prions le Benoît Saint-Esprit qu'il vous donne bonne vie et longue.

« Écrit à Reims ce dimanche XVIIe jour de juillet.

« Vos très humbles et obéissants serviteurs.

« BEAUVEAU, MOREAU, LUSSÉ. »

Et au dos est écrit : « A la reine et à la reine de Sicile, nos souveraines et très redoutées Dames. »

II

LETTRE DE JACQUES DE BOURBON LA MARCHE A L'ÉVÊQUE DE LAON. — Cette lettre est restée ensevelie jusqu'à ces dernières années dans les archives de la Bibliothèque impériale de Vienne, sous le n° 6959 de la section des manuscrits. Quoique signalée dès 1851 par le professeur Guillaume Watenbach, elle a dû attendre plus de quarante ans la pleine lumière de l'impression. M. Bougenot, délégué à Vienne par le ministère pour une mission scientifique, prit copie du texte qui est en latin. Siméon Luce en donna la traduction dans la *Revue Bleue*, numéro du 13 février 1892. C'est cette traduction, à défaut du texte latin non parvenu entre mes mains, qui va être reproduite, après quelques remarques sur le destinataire, sur celui qui écrit et sur le contenu du document.

L'évêque de Laon à cette époque était Guillaume de Champeaux, prélat d'assez peu édifiante mémoire, tout entier à l'administration des finances publiques, qui fut présent, d'après le *Gallia*[1], au couronnement de Charles VII. Il connaissait mieux que Jacques de Bourbon les événements accomplis, en étant informé par ceux qui non seulement y avaient assisté en témoins, mais en acteurs. Jacques de Bourbon ne devait pas l'ignorer.

Jacques de Bourbon, comte de La Marche, frère de Louis de Bourbon-Vendôme, beau-père du seigneur de Pardiac, récemment évadé des prisons de Naples où sa femme Jeanne l'avait renfermé, avait commencé par être Bourguignon, et comme tel avait été durant quelque temps prisonnier des Armagnacs, qui s'étaient emparés de sa personne au Puiset-en-Beauce. Gruel nous a dit que ses services avaient été refusés avec ceux de Richemont, encore qu'il s'offrît à servir le roi avec très belle compagnie. Jacques de La Marche ne parle pas de ce refus, pas plus que de celui qu'essuya Richemont, ainsi que le comte de Pardiac que le correspondant appelle son fils.

1. *Gallia*, t. IX, col. 551 : *Adfuit coronationi regis Caroli VII.*

Il semble qu'on a réuni deux lettres en une seule. Dans la première, la campagne de la Loire est décrite, non sans de nombreuses inexactitudes; la seconde est consacrée au sacre et à ce qui a suivi, et là les inexactitudes, si la date est la vraie, deviennent des impossibilités. Le roi n'est entré à Château-Thierry que le 29 juillet, et la lettre qui annonce cet événement est censée écrite du 24. Ce n'est pas à Reims que les villes nommées ont fait leur soumission. Quelques-unes de ces villes, Noyon, Saint-Quentin, Sens, ne firent pas leur soumission durant cette campagne.

Bedford s'est montré très fidèle à son neveu, et n'a jamais songé à se faire sacrer. Il fut question, paraît-il, d'enlever la sainte ampoule.

Tout ce qui est dit sur Auxerre est une fable; mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette fable fut colportée dans toute la Haute-Italie, et que nous la retrouverons dans la Chronique Morosini.

Écrivant à un évêque français, qui avait longtemps séjourné dans le Midi, où Jacques de La Marche, comme seigneur de Castres et d'autres fiefs méridionaux, devait aussi habiter souvent, il n'est pas vraisemblable qu'il ait écrit en latin. Peut-être la lettre a-t-elle été traduite en cette langue pour en faciliter la circulation en Allemagne.

Sous le bénéfice de ces remarques, voici la lettre telle que l'a donnée la Revue sus-indiquée.

Copie d'une lettre adressée par le roi Jacques à l'évêque de Laon.

« Grâce aux bons soins de notre Perceval, il nous a été apporté sûres nouvelles tant par écrit que verbalement, et aussi par certaines lettres que nous avons reçues de La Hire. Ledit Perceval a même été témoin oculaire de quelques-uns des faits qu'il nous a racontés.

« Et d'abord on a pris d'assaut Jargeau, où cinq cents combattants du côté des Anglais ont été occis. Le comte de Suffolk et La Poule, son frère, ont été faits prisonniers par le bâtard d'Orléans; un autre frère dudit comte a été occis.

« La Pucelle s'est éloignée d'Orléans le mercredi quatorzième jour de juin pour mettre le siège devant le château de Meung, où étaient le seigneur de Scales et autres, jusques au nombre de six cents combattants. En sa compagnie étaient notre cousin d'Alençon et notre frère de Vendôme, tous deux capitaines de l'armée, le maréchal de Sainte-Sévère, l'amiral de France, les seigneurs de Laval et de Rais, le bâtard d'Orléans, La Hire et autres seigneurs et capitaines en grand nombre, lesquels avisèrent que mieux serait de marcher sur Baugency et d'assiéger ladite forteresse; et ainsi firent-ils, et au lendemain y mirent le siège. Talbot avait évacué ladite forteresse la nuit précédente pour réunir ses gens et livrer bataille

aux nôtres, et telle était l'ardeur des siens et la confiance qu'ils avaient en leurs forces, que les nôtres eussent-ils été en nombre triple ils en voulaient venir à bout; et lesdits Anglais ayant ainsi réuni leurs forces, arrivèrent à former un corps d'armée de trois mille cinq cents combattants.

« A l'arrivée de nos gens, les Anglais, qui occupaient la forteresse de Baugency, se rendirent le samedi, au lever du jour, et promirent, sous serment, de ne se point armer contre le roi pendant deux mois. Richard Guetin et Mathago, capitaines de la garnison, furent gardés comme otages : et leurs soudoyés ayant vidé la place, se retirèrent dans la direction du Mans, avec leurs chevaux et leurs harnais.

« A leur départ de Baugency, les nôtres, apprenant que les Anglais après avoir évacué le château de Meung s'avançaient en bonne ordonnance et se préparaient au combat, en éprouvèrent une grande joie : car ils ne désiraient rien autre chose. Ils les poursuivirent dans la direction de Janville jusqu'à un lieu nommé Saint-Sigismond et situé à deux lieues de Patay. C'est là que les ennemis, ayant choisi pour livrer bataille une position à leur convenance, descendirent de leurs chevaux, et attendirent de pied ferme l'attaque de nos gens.

« A l'avant-garde, de notre côté, se trouvaient le bâtard d'Orléans et le maréchal de Sainte-Sévère : Poton et Arnault Guilhem étaient les gardiens de ladite avant-garde. Après venaient les archers et les arbalétriers formant le principal corps d'armée qui comptait parmi ses chefs Mgr d'Alençon, Mgr de Vendôme, et le connétable de France arrivé de la veille. La Hire était particulièrement chargé de la direction de ce corps d'armée dans les rangs duquel combattaient la plupart des capitaines mercenaires et des seigneurs.

« L'arrière-garde marchait sous les ordres de la Pucelle, de Graville, grand maître des arbalétriers, des seigneurs de Laval, de Rais et de Saint-Gilles, accompagnés d'autres chefs de guerre en fort grand nombre. Toute cette masse d'hommes, fantassins et cavaliers, s'écoulait précipitamment et un peu pêle-mêle, tant on craignait de ne pas arriver à temps pour joindre l'ennemi. Notre avant-garde vint donner contre les archers anglais qui ne tardèrent pas à fuir en désordre, lorsqu'ils eurent vu à la suite de ce premier choc tomber quatorze cents combattants : puis ces fuyards s'étant ralliés revinrent pour rétablir le combat au nombre de huit cents fantassins; mais ils furent mis en déroute et taillés en pièces par notre principal corps d'armée. Il s'ensuivit un sauve-qui-peut général de la part des Anglais, auxquels nos gens se mirent à donner la chasse.

« Lorsque Talbot, fait prisonnier par La Hire et Poton de Xaintrailles,

fut pris, il était à cheval, mais il ne portait pas d'éperons, vu que lui et les autres chefs anglais s'étaient remis précipitamment en selle pour prendre la fuite. Le seigneur de Scales est prisonnier de Girault de La Paillière ; Messire Jean Falstoff, d'Arnault Guilhem, frère de La Hire ; le seigneur de Hungerford, du duc d'Alençon; Falcombridge, d'Amadoc autre frère de La Hire; Messire Thomas Guérard, de Messire Théaude de Valpergue; Richard Spencer et Fitz-Walter, dudit d'Alençon. Bref les prisonniers sont au nombre de quinze cents. En résumé, sur trois mille cinq cents Anglais, deux cents hommes d'armes à cheval tout au plus ont réussi à s'échapper, entre autres le traître Tassin Gaudin. On leur a donné la chasse jusqu'à Janville. Les habitants ont fermé leurs portes aux fuyards et en ont tué un grand nombre ; puis ils se sont rendus au roi, et ont apporté les clefs de la place à la Pucelle.

« Durant cette poursuite et le jour même de la bataille, on a vu arriver de Bretagne trois cents chevaliers et écuyers qui sont venus spontanément servir le roi, et se sont mis sous les ordres et en la compagnie du Connétable. Le duc de Bretagne lui-même a envoyé son fils et le comte d'Étampes, son frère, au service du roi, qui a chargé notre frère de se rendre à Chartres à la requête des habitants de cette ville.

« Le roi doit s'avancer vers La Charité-sur-Loire en passant par Auxerre et par Reims, où doit avoir lieu la cérémonie du sacre. La Pucelle a voulu que l'on tienne ce chemin [1]. Elle a dit que vers ces régions, il doit se livrer une grande bataille, mais que le roi remportera la victoire.

« La cité de Paris et plusieurs autres cités du royaume ont adressé au duc de Bourgogne des demandes de secours. Le duc de Bedford et le comte de Warwick ont dépêché des messagers en Angleterre pour réclamer des renforts et font armer jusqu'aux prêtres.

« La Pucelle annonce — et puissent ses paroles se réaliser ! — que le roi d'Écosse doit faire à bref délai une invasion en Angleterre. S'il en était ainsi, il ne saurait arriver rien de plus heureux au roi, notre Sire [2].

« Beau-frère (*cousin germain*) de Clermont et notre fils (*le gendre*) de Pardiac doivent rester pendant toute cette semaine en la compagnie du roi, et il me déplaît qu'ils aient mis tant de temps à le rejoindre.

« On dit qu'un grand nombre d'habitants de Liège et de Tournay sont venus trouver le roi qui, avant le vingtième jour du présent mois de juillet, aura sous ses ordres, nous en avons le ferme espoir, plus de trente mille combattants.

1. C'est un non-sens.
2. Cela n'avait aucun fondement.

JHESUS ✝ MARIA.

« Voici les noms des seigneurs qui ont fait partie du cortège royal le jour où le roi a été sacré dans la cité de Reims, le 17 juillet 1429. Et d'abord Monseigneur le comte d'Alençon, Monseigneur Charles de Bourbon comte de Clermont, Monseigneur le comte de Vendôme, Monseigneur de La Trémoille, et Monseigneur de Laval; prélats, Monseigneur l'archevêque de Reims, qui a mis la couronne sur la tête du roi, l'évêque d'Orléans, l'évêque de Séez, l'évêque de Châlons. L'abbé de Saint-Rémy a oint le roi[1].

« Le seigneur d'Albret, pour ce jour, a été lieutenant du Connétable. Ce même jour le seigneur de Rais a été fait maréchal de France à la place du seigneur de La Fayette.

« Monseigneur le duc d'Alençon a fait chevalier le roi notre Sire et l'on a fait ledit jour deux cent quarante nouveaux chevaliers. Et la Pucelle est restée près du roi, pendant toutes ces cérémonies, tenant en main son étendard.

« Les cités et forteresses dont les noms suivent se sont mises en l'obéissance du roi.

« La cité d'Auxerre a été prise d'assaut. Quatre mille cinq cents bourgeois de cette ville ont été tués, et aussi quinze cents hommes d'armes tant chevaliers qu'écuyers des partis de Bourgogne et de Savoie, et, dans le nombre, la plupart des grands seigneurs de Bourgogne.

« Les cités de Troyes, de Châlons et de Reims ont également fait leur soumission. C'est à Reims qu'ont été apportées au roi notre Sire les clefs de la cité épiscopale de Laon, de Saint-Quentin, de la cité épiscopale de Noyon, de la cité épiscopale de Senlis, de Compiègne, de Sézanne, de la cité archiépiscopale de Sens, de Provins. La reddition de toute cette partie du comté de Champagne qui appartient au duc d'Orléans a suivi la prise de Château-Thierry où se trouvait le seigneur de Châtillon, qui devait venir vers le roi à la faveur d'un sauf-conduit. Montaiguillon et Vertus, entre autres places, ont reconnu son autorité et lui ont prêté serment d'obéissance.

« Les seigneurs de La Trémoille et de Laval ont été faits comtes le jour même du sacre.

« Le roi a donné à La Hire le comté de Longueville en Normandie, ainsi que tout ce qu'il pourra conquêter en ce pays.

« Monseigneur le bâtard d'Orléans et Monseigneur le maréchal de Boussac sont allés tous deux inviter l'abbé de Saint-Rémy à apporter la

1. C'est une énormité; sacrer le roi était un des grands privilèges de l'Archevêque de Reims.

sainte ampoule en vue de l'onction royale. Laquelle ampoule ledit abbé a trouvée abondamment pourvue du saint-chrême tandis qu'au contraire, comme il l'a affirmé par serment, il l'avait trouvée vide à l'époque où le duc de Bedford voulut naguère se faire sacrer et oindre comme roi de France.

« Le roi a chevauché toute la journée du dimanche portant sur sa tête la couronne de France.

« Il a fait lui-même pacifiquement son entrée dans toutes les autres cités qui se sont rangées sous son obéissance, excepté Auxerre qu'il a fallu emporter de vive force, ainsi qu'il a été dit plus haut.

« Le roi a maintenant en sa compagnie trente mille cavaliers et vingt mille fantassins, et il y a grande disette de vivres partout sur son passage. Les Anglais se sont repliés en masse du côté de la Normandie; ils sont en petit nombre et comme frappés de stupeur.

« Monseigneur le duc de Bourgogne se tient coi sans faire un mouvement. Le bruit court qu'il ne veut à aucun prix marcher contre le roi en personne, et qu'il est fort impatient de voir la Pucelle.

« Le roi a quitté Reims le jeudi 21 juillet, et a fait route pour le château du Crotoy, d'où il doit s'avancer vers Calais pour conquérir tous les ports de mer occupés par les Anglais, avant que l'ennemi ait eu le temps de les fortifier et qu'il ait reçu des renforts : il entend ensuite faire une expédition en Normandie.

« Donné le 24e jour de juillet de l'an 1429. »

CHAPITRE XI

DEMANDES DE SUBSIDES POUR LE SIÈGE DE LA CHARITÉ. — JEANNE CAPTIVE ET LE PARTI FRANÇAIS. — SUR LE CHEMIN DU CALVAIRE DE ROUEN.

SOMMAIRE : I. — Lettre du sire d'Albret aux habitants de Riom. — Demande instante d'approvisionnements de guerre afin de pouvoir continuer la campagne. — La ville de Bourges s'impose pour envoyer, sur la demande du roi, treize cents écus d'or au sire d'Albret et à Jeanne d'Arc devant La Charité. — Il est douteux que le secours soit arrivé à temps. — Les soudoyers condamnés à vivre de pillage.

II. — La prise de Jeanne. — Sentiments du vrai parti national.

III. — Abbeville désireux de redevenir français. — Punition de ceux qui parlent contre la Pucelle.

IV. — Jeanne d'Arc à Drugy et au Crotoy. — Sentiments de compassion, notamment de la part des dames d'Abbeville. — Visites qu'elles lui font. — Profond souvenir d'édification laissé par son passage. — Son confesseur, maître Nicolas de Queuville.

I

L'expédition et l'échec contre La Charité sont sans contredit le point le plus obscur de l'histoire de la Libératrice. On sait par ses réponses à Rouen que ce n'est pas par son conseil qu'eut lieu cette tentative. Les très nombreuses pièces sur Perrinet Gressart que renferment plusieurs dépôts d'archives, quand elles seront mises au jour, jetteront peut-être quelque lumière sur ce malheureux événement. En attendant, voici quelques documents empruntés la plupart au recueil de Quicherat. Le 9 novembre, Jeanne écrivait de Moulins aux habitants de Riom une lettre qui sera donnée en son lieu. Le même jour, le généralissime de l'expédition, le sire d'Albret, envoyait aux mêmes habitants, probablement par un seul et même courrier, la lettre suivante, que je rajeunis légèrement. M. Tailhand, président à la cour royale de Riom, la découvrit en 1844 parmi les papiers de l'hôtel de ville, et la publia dans un journal de la localité, la *Presse judiciaire* (*10 août 1844*). C'est Quicherat qui fait précéder de ces indications la lettre qui lui est empruntée.

Lettre du sire d'Albret aux habitants de Riom.

« Très chers et grands amis, vous avez bien pu savoir comment la ville de Saint-Pierre-le-Moustier a été prise d'assaut ; à laquelle prise nous avons fait grande dépenses de poudres, traits et autres *habillemens* (provisions) de guerre ; par quoi du présent nous en sommes petitement pourvus. Et pour ce que notre intention est, à l'aide de Dieu, de poursuivre la besogne de la délivrance et évacuation de ce qui reste de places contraires et ennemies de Monseigneur le roi, et de ses pays et sujets, et principalement de La Charité, Cosne et autres villes, il nous est besoin et nécessité d'avoir présentement grande quantité de poudres, traits et autres approvisionnements de guerre ; lesquelles choses nous procurer, ou avoir l'argent qui à cela conviendrait, nous ne pourrions pas présentement l'espérer, autant que besoin il est, sans l'aide de vous et des autres bonnes villes et des loyaux sujets de Monseigneur le roi. C'est pourquoi vous, qui désirez, comme nous le croyons fermement, l'évacuation et délivrance desdites places ; vous surtout, qui par les adversaires et ennemis de Monseigneur le roi qui détiennent et occupent ces places, *êtes plus oppressés ;* vous et les autres sujets de mondit seigneur qui sont grandement oppressés et endommagés, en sorte qu'il n'est ni prudhomme ni bon marchand qui, à cause de la crainte des ennemis, ose aller et négocier par le pays, nous vous prions et requérons très instamment, et

par l'ardent désir que vous avez de voir lesdites places vidées et délivrées, et pour votre bien et le bien des pays voisins de ces places, nous vous prions de nous aider ; veuillez par notre aimé Jean Merle, que pour cette cause nous envoyons par devers vous, nous envoyer présentement le plus largement que vous pourrez et saurez en ce moment, secours de poudres à canon, salpêtre, soufre, arbalètes et autres provisions de guerre, pour que notre entreprise ne soit pas longue, et que, par faute de poudres et des autres choses dessus dites, le fait ne soit nullement empêché ni retardé.

Et de ce que touchant ledit fait, vous dira de par nous le porteur des présentes, veuillez le croire et lui donner pleine foi et créance ; et incontinent délivrez-lui, lui baillez et lui faites bailler et délivrer ce qui sera nécessaire pour amener et conduire devant la ville de La Charité, où Jeanne la Pucelle, Mgr de Montpensier et nous, allons présentement mettre le siège. Et de quoi vous voudrez nous aider, de vos volontés et intention sur ce qui vient d'être dit, faites-nous-le savoir par ledit Jean Merle ; et avec cela (*dites-nous*) si vous voulez chose que faire puissions, nous le ferons ; il le sait Notre-Seigneur, qui vous ait en sa garde. Écrit à Moulins le neuvième jour de novembre.

Signé : « Le sire DE LEBRET (Albret).
« Comte de Dreux et de Gaure,
« Lieutenant sur le fait de la guerre du pays de Berry
« pour Mgr le roi Charles. »

Sur l'adresse :

« A mes très chers et grands amis, les gens d'Église, bourgeois et habitants de la ville de Riom. »

Les comptes de la ville de Clermont et de Riom prouveront qu'il fut fait quelque envoi, mais bien inférieur aux besoins, ainsi que cela résulte de la pièce suivante, que La Thaumassière a imprimée dans son *Histoire du Berry*, et que Quicherat a reproduite.

Contribution de la ville de Bourges pour le siège de La Charité.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Guillaume Bastard, licencié en droit canon et civil, lieutenant de Monseigneur le bailli de Berry, salut.

« Savoir faisons qu'aujourd'hui nous séant en jugement, illec (*là*) assistant plusieurs des plus notables bourgeois et gens de conseil de ladite ville, est venu par-devant nous Pierre de Beaumont, procureur desdits bourgeois et habitants de ladite ville de Bourges, disant que promptement

et sans délai, il devait être envoyé par iceux bourgeois et habitants, à haut et puissant seigneur, Mgr d'Aldret, comte de Dreux et de Gaure, lieutenant du roi en son pays de Berry sur le fait de la guerre, et à Jeanne la Pucelle, étant au siège devant La Charité-sur-Loire, par l'ordonnance et commandement du roi notredit seigneur, la somme de treize cents écus d'or courans à présent, pour entretenir leurs gens; ou autrement il conviendrait à eux et à leurs dites gens de partir de devant ladite ville, et de lever ledit siège; ce qui serait plus grand dommage pour ladite ville de Bourges et pour tout le pays de Berry, si ledit siège était levé pour défaut de payement de pareille somme; que l'on trouverait quelques bourgeois, simples particuliers de ladite ville, qui prêteraient cette somme, en mettant à prix aux enchères la ferme du treizième du vin vendu en détail en ladite ville de Bourges pour un an commencé le onzième jour de novembre, etc., en nous requérant que nous fassions crier aux enchères ladite ferme. Lesdites requêtes ainsi à nous faites, nous avons demandé l'opinion desdits bourgeois et gens de conseil aussi assistants, comme dessus est dit, l'un après l'autre, si nous pouvions faire les choses dessus dites; lesquels nous ont répondu que, pour obvier à plus grand dommage, *licet* et faire le pouvions, et qu'ils y donnaient leur consentement.

« C'est pourquoi, nous, ouï les requêtes, opinions et consentement dessus dits, nous avons donné aux quatre commis et élus au gouvernement de cette ville, licence et autorité de par le roi de mettre ou faire mettre sus ladite ferme, etc., et incontinent nous avons fait crier à l'enchère ladite ferme, etc., laquelle, après plusieurs cris, est demeurée à l'enchère en notre présence, comme au plus offrant et au dernier enchérisseur, à Jean de La Loé, bourgeois de Bourges aux prix et somme de deux mille livres tournois, lequel Jean a promis de bailler et fournir incontinent les treize cents écus.

« Et ce à tous à qui il appartiendra, le certifions par ces présentes lettres comme fait en ce jour tenu à Bourges, par nous lieutenant dessus dit, lettres données sous le scel des causes dudit bailliage, le XXIV[e] jour de novembre de l'an MCCCCXXIX.

Signé : « CHASTEAUFORT. »

Il est très vraisemblable qu'à la date du 24 novembre la Pucelle était devant La Charité depuis une quinzaine de jours. De La Loé n'aura-t-il pas tardé d'apporter la somme, si tant est qu'il l'ait fournie? Il n'est nullement impossible qu'elle soit arrivée trop tard.

La Trémoille, voyant qu'il ne pouvait pas chasser Perrinet de son repaire, n'aura-t-il pas essayé de traiter, et n'est-ce pas à ces démarches que se rapporte une lettre, en date du 22 décembre, mais sans indication

de l'année, écrite par les comtes de Nevers et de Rethel aux conseillers du duc de Bourgogne?

Dans cette lettre, que nous avons eue entre les mains aux archives de la Côte-d'Or, les deux seigneurs disent qu'il n'y a aucun fonds à faire sur les assurances de paix données par La Trémoille; bien plus, tous ceux de l'adverse partie qui sont sur les frontières sont des *étrangers*; *ils ne sont ni paiés*, *ni soldoyés*, ils n'ont de quoi vivre et se soutenir que par le moyen de la guerre qu'incessamment ils font et feront sur les pays des jeunes comtes. Nous répétons qu'une monographie sur pièces de Perrinet Gressart contribuerait à faire la lumière sur ce triste événement de l'histoire de la Libératrice.

II

Plusieurs chroniqueurs nous ont parlé de la prise de la Vierge guerrière à Compiègne. Leurs récits peu concordants le sont encore moins avec ceux du parti antinational. Après la production de tous les documents, il faudra les discuter.

Grande fut la consternation du parti français. M. Maignen, actuellement bibliothécaire de la ville de Grenoble, a le premier découvert dans un *Évangéliaire de Grenoble* renfermant des pièces bien bigarrées, les trois oraisons composés pour solliciter, au saint sacrifice de la messe, la délivrance de la Captive. Elles ont été reproduites dans *la Pucelle devant l'Église de son temps*. On y trouve aussi la substance de la lettre écrite à Charles VII par Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, pour lui recommander, s'il ne veut pas encourir le blâme ineffaçable d'une noire ingratitude, de n'épargner ni argent, ni quelque prix que ce soit, pour le rachat de la Pucelle. Le Père Marcellin Fornier, de la Compagnie de Jésus, nous a conservé ce très précieux détail, et d'autres encore, dans son *Histoire des Alpes Maritimes ou Cottiennes*. L'ouvrage était inédit lorsque s'imprimait notre volume. Nous devions cette primeur à la complaisance de M. l'abbé Guillaume, archiviste de Gap, qui depuis a tiré l'œuvre du Jésuite de la poussière de l'inédit, où elle était restée plongée durant plus de deux siècles. C'est de la part de l'auteur et de l'éditeur un des innombrables monuments du zèle et du savoir du clergé, qu'il faut d'autant plus signaler que les efforts de la science laïque tendent à les faire oublier, tout en se parant des dépouilles. Le clergé de Tours fit des processions nu-pieds pour obtenir la délivrance de l'Envoyée du Ciel[1]. Il est

1. Voir dans *la Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 76, le chapitre: *la Pucelle et le Clergé du parti français.*

vraisemblable que des recherches ultérieures nous révéleront encore d'autres touchants détails sur ce point.

III

Les sympathies d'Abbeville pour la Libératrice.

Monstrelet nous dira qu'Abbeville ne demandait qu'à se donner à Charles VII, lorsque le malheureux roi interrompit le cours de conquêtes qui ne lui coûtaient rien. Les dispositions du maire et des échevins nous sont révélées par une curieuse pièce tirée par Quicherat du Trésor des chartes (*J, 175, pièce 125*). C'est une lettre de rémission accordée par Henri VI, à la date du 6 juillet 1432, à deux habitants de la ville, auxquels il en avait pris mal, pour avoir parlé outrageusement de la Pucelle, et de ses partisans. Quoique la ville fût soumise à l'Anglais, les partisans français y étaient assez nombreux pour tenir loin d'eux les insulteurs de la Libératrice, et même, par une suite de curieuses circonstances, les faire garder en prison à Amiens par ceux dont ces faux Français soutenaient la cause. Voici la partie de la pièce qui démontre les sentiments patriotiques des échevins d'Abbeville. Le style en est rajeuni :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, savoir faisons à tous présents et à venir, que, de la part de Colin Gouye, dit le Sourd, et de Jeannin Daix, dit Petit, natifs de la ville d'Abbeville, nous a été exposé ce qui suit : Dans tout leur temps, ils se sont maintenus et gouvernés en notre service : Après que nos ennemis et adversaires ayant en leur compagnie la femme vulgairement appelée la Pucelle furent venus en notre royaume et pays de France et par spécial devant notre ville de Paris, un certain jour lesdits suppliants étant en la compagnie d'un nommé Colin Broyart, devant et assez près de l'hôtel d'un maréchal nommé Guillaume Dupont, en notre ville d'Abbeville, ils entendirent que quelques-uns parlaient des faits et abusions (*tromperies*) de ladite nommée vulgairement la Pucelle, et par spécial un héraut, auquel héraut Petit dit : « Bran, bran ; quelque chose qu'ait fait et dit cette femme, ce n'est qu'abusion » ; ce que dirent pareillement Colin et autres des assistants ; « que l'on ne devait pas ajouter foi à cette femme ; que ceux qui avaient créance en elle étaient fols et sentaient la persinée [1] », ou en substance

1. Lieu planté de persil. Le persil croît sur les tombes dans les campagnes; c'est une plante funéraire ; c'était dire que ceux qui avaient créance en la Pucelle seraient mis ou devaient être mis à mort.

paroles semblables ; « et en outre (*ils dirent*) qu'il y en avait dans cette ville plusieurs autres qui sentaient la persinée »; ne pensant par là donner charge à aucun des bons bourgeois, manants et habitants de notre dite ville. Pour ce cas, et pour d'autres paroles dont ils ont été soupçonnés par le maire et échevins de la ville d'Abbeville, lesdits suppliants et Colin Broyart furent faits prisonniers par lesdits maire et échevins et tenus longuement en étroites et dures prisons, et mis en nos prisons d'Abbeville où ils furent, un certain espace de temps, en grande rigueur par le fait desdits maire et échevins. »

La lettre de rémission continue à raconter les aventures des suppliants. Ils s'échappèrent de prison, et allèrent servir dans l'armée anglaise à Compiègne et ailleurs. Étant retournés à Abbeville, leurs sentiments politiques leur attirèrent querelle et soulevèrent les esprits contre leurs personnes, au point qu'ils durent s'enfuir secrètement. L'on prononça contre eux la peine de bannissement, et les gens de Montreuil les ayant saisis, lorsqu'ils allaient à Lagny prendre service dans les troupes anglaises, ils furent remis au bailli d'Amiens ; c'est des prisons de cette ville qu'ils sollicitent des lettres de grâce qui leur sont accordées.

Pareilles dispositions rendent très vraisemblables les marques de sympathie que, au rapport d'un auteur du XVIe siècle, les dames d'Abbeville aimèrent à donner à la Captive, sur le chemin de son calvaire. Cet auteur est le Père Ignace de Jésus-Maria. Dans sa belle *Histoire des comtes de Ponthieu et mayeurs* (maires) *d'Abbeville*, il n'a pas su résister au plaisir d'y insérer, en bons termes, l'histoire entière de la Pucelle. La démarche des dames d'Abbeville ne nous étant connue que par lui, le passage va être reproduit. Le Père Ignace de Jésus-Maria éditait son livre en 1657[1]. Quicherat pense qu'il avait en mains des documents perdus aujourd'hui.

IV

Les dames d'Abbeville. — Les moines et les notables de Saint-Riquier.

« Aussitôt qu'elle (*la Pucelle*) fut entre les mains de ses ennemis, elle fut menée au château de Beaulieu, et de là à Beaurevoir, dont était seigneur Jean de Luxembourg, chevalier; puis elle fut conduite au château

1. La première partie du XVIIe siècle abonde en pages fort belles sur la Pucelle. Celles du Père Caussin, dans son ouvrage *la Cour sainte*, sont exquises. Le mouvement se ralentit avec le règne personnel de Louis XIV pour ne reprendre avec pareille intensité qu'au magistral panégyrique de l'abbé Pie, en 1844.

de Drugy, près de Saint-Riquier, où les anciens religieux de l'abbaye la visitèrent par honneur, à savoir Dom Nicolas Bourdon, prévôt, et Dom Chappelin, grand aumônier, avec les principaux de la ville ; et tous avaient compassion de la voir persécutée, elle très innocente.

« Du château de Drugy, qui appartenait alors à l'abbaye de Saint-Riquier et est maintenant ruiné, elle fut menée au château du Crotoy, où, par la Providence divine, elle entendait souvent le saint sacrifice de la messe que célébrait, en la chapelle du château, le chancelier de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Amiens, nommé Mᵉ Nicolas de Queuville[1], docteur en droits, homme fort notable, qui pour lors y était détenu prisonnier. Il lui administrait les sacrements de confession et de la très sainte Eucharistie, et disait beaucoup de bien de cette vertueuse et très chaste fille.

« Quelques dames de qualité, des demoiselles et des bourgeoises d'Abbeville, l'allaient voir comme une merveille de leur sexe et comme une âme généreuse, inspirée de Dieu pour le bien de la France. Elles la congratulaient d'avoir eu le bonheur de la voir si constante et si résignée à la volonté de Notre-Seigneur, lui souhaitaient toutes sortes de faveurs du ciel. La Pucelle les remerciait cordialement de leur charitable visite, se recommandait à leurs prières, et les baisant aimablement, leur disait adieu. Ces vénérables personnes jetaient des larmes de tendresse en prenant congé d'elle, et s'en retournaient de compagnie par bateau sur la rivière de Somme, comme elles étaient venues ; car il y a cinq lieues d'Abbeville au Crotoy.

« Après que ces honnêtes dames furent parties, la Pucelle, admirant leur franchise, leur candeur et leur naïveté, disait : « Ah ! que voici un « bon peuple, plût à Dieu que je fusse si heureuse, lorsque je finirai mes « jours, que je pusse être enterrée en ce pays ».

« Au commencement de l'année 1430 (anc. st.), le 13 de janvier, l'Anglais envoya un mandement par lequel il ordonnait que la Pucelle fût transférée du Crotoy à Rouen, et qu'elle fut mise ès mains de Frère Jean Magistri, de l'ordre des Frères Prêcheurs, inquisiteur de la foi[2], pour la faire examiner à Mᵉ Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, en la juridiction spirituelle duquel elle avait été prise, afin de lui faire son procès.

1. Nicolas de Quiefdeville fut chancelier du chapitre d'Amiens de 1412 à 1438. Il mourut le 1ᵉʳ mai 1438. (Note communiquée par le R. P. Watrigant, d'après le manuscrit 517 de la bibliothèque d'Amiens.) Il était vraisemblablement emprisonné pour motif politique, comme vrai Français.

2. Il semble résulter des premières pièces du procès que Jeanne est arrivée à Rouen vers la fin de décembre 1430. Elle fut remise entre les mains des Anglais, et non pas entre celles de Le Maître.

« Elle dit donc adieu à ceux du château du Crotoy qui regrettaient son départ ; car elle les avait grandement consolés. On voit encore la chambre où elle couchait, qui retint depuis ce temps-là quelque respect, quand on y entre (*sic*).

« Au sortir des murailles de la ville du Crotoy, on la mit dans une barque, accompagnée de plusieurs gardes, pour lui faire passer le trajet de la rivière de Somme, qui est fort large en cet endroit, à cause que c'est l'embouchure de la mer Océane, qui contient environ demi-lieue quand le flux est monté, et elle descendit à Saint-Valery qu'elle salua du cœur et des yeux, étant patron du pays de Vimeux, où elle entrait, comme elle avait salué l'église de Saint-Riquier, patron du pays de Ponthieu d'où elle sortait.

« Elle ne s'arrêta pas en la ville de Saint-Valery ; car ses gardes la conduisirent à la ville d'Eu, et de là à Dieppe, puis enfin à Rouen qui était la ville qu'on avait choisie pour être le dernier théâtre d'honneur où la vertu de notre sainte fille devait paraître. » [Arrêtons ici nos emprunts à l'histoire des maires d'Abbeville.

La Pucelle a séjourné assez longtemps au Crotoy, où elle nous dit avoir été favorisée de l'apparition de saint Michel. Ce que le Père Ignace de Jésus-Maria affirme du chancelier de l'église d'Amiens avait été déjà attesté au procès de réhabilitation par le chevalier Aymond de Macy. Il a déposé avoir entendu de la bouche du savant prêtre l'excellent témoignage rendu à la piété de Jeanne. C'est de la part du haut dignitaire de l'église d'Amiens un témoignage équivalent à celui que le savant Jean de Mâcon lui avait rendu à Orléans, et que lui ont rendu Jean Paquerel, Jean Colin, Guillaume Front, tous ceux qui ont eu la consolation d'être les dépositaires des secrets de son âme.

Ce n'est pas seulement la tradition du pays qui affirme ce que dit ici le Père Ignace de Jésus-Maria, que Jeanne coucha à Drugy, près de Saint-Riquier. C'est ce qui est raconté dans une Chronique manuscrite, composée en 1492 par le notaire apostolique Jean Chapelle. Elle est en latin et se trouve à la Bibliothèque nationale, dans le *Recueil* de Dom Grenier *sur la Picardie*.

Voici la traduction du texte cité par Quicherat :] « Cette même année, les Anglais voulurent soumettre la ville d'Orléans ; et à ce sujet il arriva une chose merveilleuse et bien vraie. Pendant que le roi Charles, encore jeune et depuis peu arrivé au trône, s'occupait de repousser lesdits Anglais, survint une jeune pucelle, du nom de Jeanne, originaire, disait-on, de la Lorraine. Armée, elle dit au roi avec grande assurance : « Ne crains pas ; je suis une vierge guerrière que Dieu envoie « pour ta cause, et au secours de ta ville d'Orléans pour la délivrer de ses

« ennemis. A l'aide du Très-Haut, je les mettrai en fuite. Je te conduirai à « Reims, pour que tu y sois sacré comme roi et pour que tu sois couronné « dans la ville de Saint-Denis. J'accomplirai ces choses; n'en doute pas, car « je suis l'envoyée de Dieu. »

« De fait, elle l'accomplit. En armes, à la tête de son armée, elle vainquit les Anglais, força leurs bastilles devant Orléans, les défit, et ils prirent la fuite. Elle fit prisonniers le comte de Talbot et d'autres Anglais, en allant à Reims faire sacrer le roi. Elle subjugua et rendit au royaume Auxerre, Sens, Troyes, Châlons, Provins, Reims, Soissons, Laon, Noyon, Compiègne, Senlis, Saint-Denis, et plusieurs autres villes, cités, forteresses et châteaux qui obéissaient aux Anglais.

« Toutes ces choses accomplies, ladite Jeanne la Pucelle fut prise devant Compiègne, retenue en prison, et enfin mise entre les mains des Anglais. Comme on la conduisait à Rouen pour lui couper le cou et la brûler, elle s'arrêta et passa la nuit au château de Drugy. Dans ce château, la virent Dom Nicolas, prévôt, Dom Jean Chapellin, aumônier et plusieurs autres religieux de cette église. Il en sera mémoire dans l'avenir, car la haine que lui avaient vouée les Anglais était inique. »

Le chroniqueur, qui écrit fort mal le latin, n'a d'autorité que pour ce qu'il dit du château de Drugy. Inutile de relever plusieurs inexactitudes. Il confirme d'autant plus le récit d'Ignace de Jésus-Maria, que, d'accord l'un et l'autre sur le nom du prévôt et de l'aumônier, ils diffèrent en ce que l'un leur adjoint d'autres religieux et l'autre les principaux citoyens de Saint-Riquier. Quoiqu'ils puissent avoir raison tous deux, cette divergence semble établir que l'historien des comtes de Ponthieu ne travaillait pas sur la Chronique dont on vient de voir un extrait.

CHAPITRE XII

DIVERS PASSAGES SUR LA PUCELLE, EXTRAITS DES AUTEURS DU XVe SIÈCLE.

SOMMAIRE : I. — Fragment d'une Chronique d'un auteur inconnu.
II. — La Chronique de Normandie.
III. — Passages de divers auteurs du XVe siècle : Pierre de Gros, Guy Pape, Simon Pharès, Jean Champier.
IV. — Robert Blondel : Notice. — Divers passages sur Jeanne d'Arc dans l'*Oratio historiales*. — Mission du roi de France. — Passage tiré de son ouvrage : *Reductio Normanniæ*.

I

Vallet de Viriville a trouvé au *British Museum* (*n° 1542*) un manuscrit du xve siècle, renfermant une histoire incomplète de la Normandie. On y lit sur la Pucelle un passage que l'auteur de la découverte a imprimé dans ses *Historiens de Charles VII*, à la suite de la Chronique de Jean Chartier.

Ce passage ne renferme rien que les chroniqueurs déjà cités ne nous aient dit bien souvent, et d'une manière beaucoup moins inexacte. Qu'il suffise donc d'en citer la fin, à partir de l'attaque contre Paris. Après avoir dit que le roi entra à Saint-Denis sans nul contredit, le chroniqueur continue en ces termes :

« La Pucelle, Mgr d'Alençon, et partie des gens du roi allèrent devant Paris, et incontinent qu'ils furent arrivés, ils firent saillir (*descendre*) leurs gens ès fossés pour donner l'assaut. A quoi ceux de la place firent grande résistance, en tirant fort de canons et grosses arbalètes, qui firent peu de de mal, fors (*si ce n'est*) à la Pucelle qui fut blessée d'un vireton à son harnais (*armure*) des jambes ; par quoi elle et ses gens se tirèrent à Saint-Denis devers le roi, lequel bientôt après se partit et vint passer la Seine et se rafraîchir à Tours et à Chinon.

« L'an mil quatre cent trente, après que le roi fut retourné de son couronnement et arrivé en Touraine, la Pucelle retourna au pays de France[1], où étaient demeurés grande partie des gens du roi, tant à Compiègne qu'ès places qu'il avait conquises. Et après qu'elle eut tourné et vu une partie du pays, elle se retira audit lieu de Compiègne. Elle étant dedans, les Bourguignons vinrent courir devant, et ils avaient mis plusieurs embûches tout autour. Icelle Pucelle sortit à l'escarmouche avec plusieurs de ses gens, elle se lança si avant qu'elle se trouva entre lesdites embûches, où elle fut prise et amenée par iceux Bourguignons. Et après qu'ils l'eurent longuement gardée ils la vendirent ès Anglais qui l'achetèrent bien chèrement.

« Et après ce, ils la menèrent à la ville de Rouen, où elle fut emprisonnée l'espace de long temps. Elle fut questionnée par les plus grands hommes, sages et plus élevés[2] de leur parti, pour savoir si les victoires qu'elle avait eues sur eux étaient faites par enchantements, par carraulx[3], ou autrement. Ils la trouvèrent de si belle réponse, et elle leur bailla solutions si raisonnables que par longtemps il n'y eut nul d'entre eux

1. Nouvel exemple que le mot *France* se prenait couramment pour « l'Ile-de-France ».
2. *Grignours* dans le texte. D'après LACURNE, c'est le comparatif de « grand ».
3. *Flèche, foudre*, d'après LACURNE.

qui, selon le droit, osât la juger à mort ; mais finalement ils la firent ardre (*brûler*) publiquement, ou une autre femme semblable à elle ; de quoi moult de gens ont été et sont encore de diverses opinions[1]. »

II

La Chronique de Normandie. — Elle a été bien souvent imprimée, dit Quicherat, soit à Rouen, soit ailleurs. Elle conduit le récit des événements jusqu'au recouvrement de la Normandie, et, d'après Quicherat, aurait été composée peu après la mort de Charles VII ; elle parle en ces termes du siège d'Orléans et de la Pucelle : elle est aussi inexacte que brève. La voici :

« L'an mil quatre cent vingt-neuf, le comte de Salisbury assembla les Anglais à Chartres en grande puissance, et dit à maître Jean de Meung, magicien, qu'il voulait aller mettre le siège à Orléans. Et maître Jean lui dit qu'il gardât sa tête[2]. Le siège y fut mis, si bien que ceux de la ville, voyant que les Anglais avaient gagné la tour qui était sur le pont et que secours ne leur venait point, demandèrent des trêves pour parlementer et mettre leur ville à composition. Durant les trêves, Salisbury était en une fenêtre à cette tour du pont, d'où il regardait la ville ; et un écolier mit le feu à une pièce d'artillerie qui était afustée (*pointée*) pour tirer à cette tour, dont la pierre frappa Salisbury par la tête dont il mourut. Aussitôt les Anglais crièrent trahison[3], à l'arme, à l'assaut, qu'ils donnèrent très fort contre la ville ; mais les écoliers leur firent forte résistance et les Anglais furent vaillamment reboutés (*repoussés*).

« Les Français vinrent au secours de la ville avec la Pucelle qui lors commença à régner, et les Anglais levèrent le siège. Ils se mirent en fuite et Talbot fut fait prisonnier[4]. Les Français devancèrent les Anglais à Patay, et là fut grande déconfiture des Anglais ; et ils redoutèrent tant la Pucelle, qu'il leur semblait que partout où elle serait ils n'auraient jamais la victoire.

« En l'an mil quatre cent XXXI[5], Messire Jean de Luxembourg, le

1. L'auteur écrivait très probablement lorsque la *fausse Pucelle* était sur la scène. L'allusion est manifeste.

2. *Le Mystère d'Orléans*, dont la valeur historique n'est pas à dédaigner, a consacré une scène à cette prédiction. Salisbury et Glacidas consultent maître Jean des Boillons. Le devin répond au premier de *bien garder sa tête*, au second qu'il n'a pas de blessure à craindre, et qu'il mourra *sans saigner*.

3. Loin de crier *trahison*, les Anglais s'efforcèrent de dissimuler le coup qui les frappait. Il n'y eut pas de trêve.

4. Ce ne fut pas à la levée du siège d'Orléans.

5. Lisez 1430.

comte d'Arondel, et plusieurs Anglais et Bourguignons vinrent avec une grande armée mettre le siège devant Compiègne ; laquelle chose venue à la connaissance de Jeanne la Pucelle, pour lors à Lagny-sur-Marne, elle se partit dudit Lagny pour venir secourir les assiégés à Compiègne, et depuis, de jour en jour, il y eut de grandes escarmouches entre les Anglais et Bourguignons d'une part et ceux de la ville d'autre part. Or il advint un jour que la Pucelle fit une saillie vaillamment ; mais les Anglais chargèrent si fort sur elle et sa compagnie qu'elle fut prise.

« Et ce firent faire par envie les capitaines de France, pour ce que, si aucuns (*quelques*) faits d'armes se faisaient, la renommée était telle par tout le monde que la Pucelle les avait faits.

« Ladite Jeanne la Pucelle fut détenue en prison par les gens de Messire Jean de Luxembourg ; et puis il la vendit aux Anglais qui la menèrent à Rouen. Elle fut prêchée à Saint-Ouen, et puis après menée au Vieux-Marché, où elle fut brûlée, et la poudre (*la cendre*) mise à vau le vent. »

III

Bien des auteurs français du XVe siècle ont fait en passant mention de la Pucelle. Tel le Franciscain Pierre de Gros, dans son *Jardin des nobles*, ouvrage inédit, signalé par M. Paulin Pâris dans son *Histoire des manuscrits de la Bibliothèque du roi*. Pierre de Gros écrivait en 1463. M. Paulin Pâris a relevé dans le manuscrit du Franciscain plusieurs passages pleins d'intérêt. Il cite, entre beaucoup d'autres, la phrase suivante : « Au royaume de France est la souveraine lumière de la foi, qui est l'Université de Paris : aux rois de France, signes merveilleux et miracles Dieu a montré comme en la sainte ampoule et l'oriflant (*oriflamme*) ès fleurs de lis et en la Pucelle[1]. »

GUY PAPE. — Denys Godefroy cite comme étant de ce célèbre jurisconsulte du XVe siècle un passage dont voici la traduction[2] : « De nos temps j'ai vu une Pucelle, du nom de Jeanne, qui commença à régner (*incepit regnare*) l'année où je fus fait docteur. Se revêtant par inspiration divine d'armes guerrières, elle releva en 1430 (*29*) le royaume de France, chassa les Anglais à main armée, et rendit au susdit roi Charles son royaume de France. Cette Pucelle régna trois ou quatre ans » (*moins d'un an*).

SIMON PHARÈS. — C'était un botaniste et un astrologue, pensionné comme astrologue par Charles VII. Dans une *Histoire des astrologues* —

1. PAULIN PARIS, *Histoire des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. II, p. 149.

écrite par lui, et qu'on trouve à la Bibliothèque nationale (*m*[1], *7487*), Quicherat a relevé la phrase qui suit : « Environ ce temps fut à Genève Maître Guillaume Barbin, docteur en médecine et grand astrologien. Celui-ci prédit en son jeune âge l'exil des Anglais et le relèvement du roi de France, qui fut chose assez (*fort*) à émerveiller, attendu qu'elle fut au moyen d'une simple Pucelle. »

Symphorien Champier. — Célèbre médecin, né en 1472 à Saint-Symphorien-le-Château, mort en 1533, auteur de nombreux ouvrages d'histoire et de médecine, faisait imprimer à Paris en l'an 1515 *la Nef des dames vertueuses*, en quatre livres.

Le premier, *Fleurs de dames*, le plus long, donne une courte notice de toutes les femmes citées pour leurs vertus chez les païens, les juifs et les chrétiens. Il parle en ces termes de Jeanne la Pucelle :

« Jeanne la Pucelle fut née en Lorraine. Laquelle vint à l'aide du roi de France quasi miraculeusement contre les Anglais qui pour lors tenaient le royaume de France en leurs mains. Cette Pucelle fut femme de grand esprit, tant par sa prouesse et noblesse d'armes comme par subtilité d'entendement, et ressemblait plus chose spirituelle que corporelle par ses armes et les prouesses qu'elle fit. Car elle se porta si vaillamment contre lesdits Anglais qu'elle les chassa de plusieurs villes de France, comme de Paris, de devant Orléans et plusieurs autres lieux.

« Et à la parfin fut en trahison prise et baillée aux Anglais qui, en dépit des Français, la brûlèrent à Rouen. Ainsi disent-ils, néanmoins que les Français le nient. Pourquoi l'on la compare proprement à Penthésilée car ainsi qu'elle vint à l'aide des troupes contre les Grégeois, s'y porta vaillamment et à la fin elle mourut, ainsi cette Pucelle vint à l'aide des Français contre les Anglais et s'y porta très vaillamment, et à la parfin elle fut prise et mourut. »

IV

Robert Blondel. — Robert Blondel fut un poète, un historien et un moraliste. Vallet de Viriville le fit connaître en 1851 dans un Mémoire imprimé pour le *Recueil de la Société archéologique de Normandie*.

D'après la notice que lui a consacrée l'érudit paléographe, Robert Blondel est un Normand, plus probablement originaire de Valognes. Il serait né entre 1380 et 1400. En 1420, il composa en vers hexamètres un

1. Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 906.

poème d'environ mille vers, sous ce titre: *la Complainte des bons Français* (*De complanctu bonorum Gallicorum*). Bon Français, Blondel l'était, puisque, comme Thomas Basin qu'il loue dans un autre de ses écrits, il avait fui la Normandie pour échapper à la domination anglaise. Son poème, que nous avons parcouru, n'est pas toujours en règle avec les lois d'une stricte prosodie, mais il est plein d'un souffle de patriotisme qui n'a rien de factice[1]. Il fut traduit en vers français par un clerc normand du nom de Robinet.

Robert Blondel était prêtre. En 1449, lors de la rupture des trêves avec les Anglais, il faisait l'éducation du comte d'Étampes, fils de Robert de Bretagne. Il écrivit, cette fois en prose latine, une exhortation véhémente à Charles VII, pour le pousser à entreprendre la conquête de la Normandie. L'ouvrage intitulé *Oratio historialis* se trouve à la Bibliothèque nationale, sous la cote 13838. Il en existe encore deux copies, (*cotes 6234 et 5964*), cette dernière de la main d'André Duchesne. Le langage de Blondel est hardi, si hardi que le scribe Anquetil, chargé de présenter le livre au roi, craignait d'exécuter l'ordre reçu, et ne l'accomplit que sur commandement réitéré. Blondel ne ménage pas les objurgations pour secouer l'inertie de Charles VII ; il se fait la plus haute idée de la mission de la France, et encore que la Pucelle n'eût pas encore été réhabilitée, il ne doute pas qu'elle n'ait été miraculeusement envoyée par le Ciel. Il en parle à deux reprises dans l'*Oratio historialis*.

Au chapitre XLI, à propos de l'usurpation de la couronne de France par Henri de Lancastre, il écrit : « La couronne de France n'était ni vermoulue, ni brisée; Henri, notre plus antique ennemi, s'en saisit et la déroba. Une funeste conjuration l'en déclara l'héritier. Le bras de Dieu la lui enleva, et par le mystère de la Vierge envoyée d'en haut, il la replaça miraculeusement, contre toute attente, sur la tête de Charles, que la fraude et la haine en avaient injustement dépouillé. »

Il est plus explicite et plus étendu au chapitre XLIII; et il tire pour le roi et pour la France du miracle de la Pucelle des conséquences en parfaite conformité avec les sentiments de Jeanne ; nous ne résistons pas au plaisir de citer. Après avoir donné plusieurs preuves que Charles VII avait été injustement déshérité par le traité de Troyes, il présente comme

1. Blondel portait déjà de son temps contre Paris une accusation bien plus vraie aujourd'hui. Il voyait dans Paris la cause des maux de la France. En preuve les vers suivants :

Urbis Parisius, si fas est dicere verum,
Horrida seditio, fons est et origo malorum,

et encore :

Væ tibi, Parisius, nobis mala cuncta ministrans,
Et tibi damna paris.

supérieur à tous les autres l'argument tiré de la mission de la Pucelle. Voici comment il s'exprime :

« Ne parlons pas, j'y consens, de votre injuste et criminelle exhérédation. Votre miraculeux couronnement, très illustre prince, enlève tout argument et tout doute aux hommes de sens. Vous étiez réduit à la dernière extrémité. Est-ce par la puissance des hommes, par le secours des princes que vous avez pu recevoir votre très auguste sacre? Pour un si haut mystère, une simple Pucelle, innocente, née dans une humble condition, vous a été envoyée par Dieu, ainsi qu'il faut pieusement le croire. Vous étiez envahi de toutes parts : ce que les hommes ne pouvaient pas faire, elle l'a fait ; elle vous a apporté un secours tombé du Ciel. A travers les rangs d'ennemis acharnés, triomphant de cruels tyrans, ce que vous ne pouviez pas attendre des efforts humains, elle vous a glorieusement introduit à Reims. Là la sainte ampoule, jusqu'alors desséchée, a débordé d'une huile céleste[1], et avec votre sacre vous avez reçu les insignes de la royauté.

« O Charles, roi Très-Chrétien, par les entrailles de Jésus-Christ dont par droit héréditaire vous êtes le vassal privilégié, écoutez ce que la sincère affection de ma charité, le zèle de l'extension de la foi me pressent de dire à votre piété. Vons avez à relever votre royaume calamiteusement affligé, à venger le patrimoine du Christ souillé par les infidèles. Méditez souvent le très haut mystère de votre couronnement, la délivrance qu'en ce jour vous avez promise à votre peuple. Ce que par serment vous avez promis à votre couronne et à votre royaume, hâtez-vous d'en faire sentir les salutaires effets. Sans quoi je redoute que le suprême Empereur, qui tient dans sa main tous les États, mais particulièrement le vôtre comme son royaume de prédilection, ne vous fasse sentir les effets de sa colère, en punition de l'oubli de ses immenses bienfaits...

« O Charles, athlète très particulièrement prédestiné à la défense de la foi, — *singularissime Fidei Athleta*, — que tardez-vous à délivrer votre royaume des durs oppresseurs... qui vous empêchent de secourir le saint patrimoine du Christ si dévasté... de trouver partout des actes de vertu à exercer. Poursuivez vaillamment la guerre, et, c'est ma ferme conviction, jamais cœur ne rêva de demander à Dieu une victoire pareille à celle qui attend les lis en France et dans le monde, si vous savez vous montrer courageux. »

Cette promesse est celle qui termine la lettre de Jeanne aux Anglais, alors qu'elle assure qu'en sa compagnie les Français accompliront en

1. Blondel croit que l'huile de la sainte ampoule comme tarie pendant la domination anglaise avait soudainement reparu pour le sacre de Charles VII.

faveur de la chrétienté *le plus beau fait qui encore ait été fait*. Le langage de Blondel rend si bien raison de la faveur unique accordée à la France par la Pucelle, il est si bien en accord avec les sentiments intimes de la Libératrice, qu'on nous pardonnera d'en traduire encore quelques lignes. Blondel dans une hardie prosopopée fait parler les prédécesseurs de Charles VII. Voici, au chapitre XVLI, quelques-unes des paroles par lesquelles saint Louis presse Charles VII d'expulser les Anglais.

« De tous les États policés, le plus excellent c'est le royaume de France quand il ne forme qu'un seul et même corps. La foi chrétienne lui confère un éclat sans pareil. La puissance divine le dirige et le gouverne avec les tempéraments d'une souveraine équité. Ceux qui sont appelés à le régir doivent unir pour le défendre le courage d'un grand cœur à une joyeuse ardeur pour le métier des armes. Le corps vit par l'âme, le royaume de France par la vraie religion ; la foi du Christ en est la suprême loi. O cher petit-fils, appelé à être à la tête d'un si beau royaume, ce n'est pas pour vous endormir dans le repos et l'inertie ; vous êtes né non pour vous, mais pour le salut et la défense de votre royaume et de la foi catholique. »

On aime à croire que ces objurgations réveillèrent Charles VII, plus que les reproches de la Sorel, dont nous parlent certaines histoires. Ce qui est certain, c'est que la conquête de la Normandie et de la Guyenne suivirent de très près ; celle de la Normandie l'année même, celle de la Guyenne l'année suivante. Le glorieux événement tenta la plume de Robert Blondel. Il écrivit sous le titre de *Reductio Normanniæ* (*Recouvrement de la Normandie*) un volume dont la Bibliothèque nationale possède trois copies, dans le fonds latin, nos 5964, 6194, 6198. Il fut composé en 1454. Robert Blondel était alors le précepteur de Charles, duc de Berry, le second fils de Charles VII, et le fils préféré depuis que le fils aîné, le futur Louis XI, donnait à son père de si amers déboires.

Dans ce nouvel ouvrage, Blondel a une page sur la Pucelle. Elle se lit au chapitre XII de la IVe partie (*f° 94 du n° 5964*). La voici traduite en français :

« Angleterre, nation rapace, nation sacrilège, combien fut laborieux pour toi avec ses onze immenses bastilles, le siège de la ville illustre par sa foi et sa valeur, de la ville boulevard du royaume, d'Orléans. Tu osas bien profaner et piller, avec le village adjacent, le temple de Notre-Dame-de-Cléry, fameux par d'infinis miracles de tout genre, riche de tant de dons. Ce fut, ô sacrilège, le principe de tes revers.

« Ce féroce comte de Salisbury, conducteur de ce siège barbare, à demi caché regardait par la fenêtre de la citadelle du pont l'assiette de la ville, lorsque d'une main inconnue, quelques-uns disent de celle d'un

jeune homme, part le coup qui le renverse, le meurtrit mortellement, lui fait la blessure à laquelle il ne tarda pas à succomber. Le chef de l'expédition emporté par la mort, les assiégés sentent faiblir et la vigueur de leur esprit et la force de leur corps.

« A la fin arrive la vaillante Pucelle. Ainsi que l'exigeait la mission reçue d'en haut, elle porte un cœur et un vêtement virils. Ce ne sont pas les hommes qui l'ont formée à la guerre, c'est Dieu; c'est le Ciel qui l'envoie pour confondre, ô Angleterre, ton insolence sans frein. En vain tu as dressé la formidable masse de tes forteresses, et en particulier celle du pont, inexpugnable à la puissance des rois et des nations, s'ils ne l'avaient attaquée qu'avec le glaive et le bouclier. Elle la renverse la première de fond en comble, et ensuite celle de Saint-Loup, dans un assaut inouï, supérieur aux forces humaines, où elle marche sur le corps des Anglais qui les défendent, sans effusion de sang français[1]. Pareil désastre, si soudain, frappe de terreur ceux qui gardent les autres forts. Ils n'attendent pas un nouvel assaut; fuyant honteusement, ils abandonnent toutes leurs positions à la Pucelle victorieuse.

« Forte de l'appui du Ciel, la puissante guerrière précipite sa course, atteint les ennemis aux champs de Patay, et se jette sur leurs rangs. O merveille, ces guerriers si fiers, si robustes de corps, si exercés à la guerre, semblent paralysés des membres et des bras. Attaqués, ils résistent mollement et sont massacrés. D'autres, dispersés çà et là dans les haies et les buissons, pareils à des porcs à l'abattoir, se laissent égorger, je ne dis pas par les soldats, mais par des paysans étrangers au métier des armes.

« A la suite de ce combat, c'est le tour de Jargeau[2], une place forte sur la Loire qu'une poignée de braves pouvait défendre. L'intrépide Guerrière l'attaque. Huit cents barbares y étaient renfermés, également habiles à manier l'arc et le glaive. Massacrés, faits prisonniers, ils succombent sous les merveilleux coups d'une valeur plus qu'humaine.

« Avant le secours apporté par cette Pucelle, les revers avaient tellement abattu, découragé ceux qui avaient le devoir de repousser les terribles envahisseurs, même ceux qui étaient restés fidèles au Dauphin, qu'Orléans une fois conquis, les autres villes et forteresses, celles surtout des bords de la Loire, n'ayant aucune espérance d'être secourues, allaient s'ouvrir à l'ennemi victorieux. En présence de si durs revers, les conseillers du Dauphin, flottant incertains, étaient d'avis que le meilleur parti était de fuir la patrie. Mais cette Pucelle formée par le Saint-Esprit, pleine d'un feu divin, répare le désastre par son très éminent courage.

1. Le ton oratoire explique plusieurs inexactitudes qu'il n'est pas besoin de relever.
2. La prise de Jargeau précéda la victoire de Patay.

Elle conduit, à travers des nuées d'ennemis farouches, Charles alors Dauphin, jusqu'à Reims pour y recevoir la céleste onction. Celui qui naguère, dépouillé du royaume par l'infâme conjuration des siens, était poursuivi par des traîtres comme l'ennemi de la couronne, est maintenant ceint du sacré diadème par la Providence de Dieu ; vrai et légitime héritier du sceptre, il est comme tel élevé sur le trône. »

Quand Blondel écrivait cette page, le procès de réhabilitation était entrepris, mais la sentence n'était pas rendue. On ignore la date de la mort du prêtre si français ; il vivait encore en 1460. Il écrivit, ou tout au moins traduisit, à la demande de la reine, la pieuse Marie d'Anjou, le *Traité ascétique des douze portes de l'enfer*.

LIVRE IV

PARTI ANGLO-BOURGUIGNON.
CHRONIQUES ET DOCUMENTS PLUS MODÉRÉS,
PEU OU POINT DÉFAVORABLES.

LIVRE IV

PARTI ANGLO-BOURGUIGNON. CHRONIQUES ET DOCUMENTS PLUS MODÉRÉS, PEU OU POINT DÉFAVORABLES.

ENGUERRAND DE MONSTRELET

Enguerrand de Monstrelet est de tous les chroniqueurs celui que, jusqu'à notre siècle, les histoires aimaient le plus à citer, pour la période dont il a retracé les annales.

Monstrelet est Picard d'origine, issu, dit-il, de noble famille, quelques-uns croient par voie de bâtardise. Il naquit vers 1390 et mourut en 1453. Du parti bourguignon, il était particulièrement attaché à Jean de Luxembourg. Aussi cherche-t-il à mettre son protecteur particulièrement en scène, et lui fait-il une large place dans sa Chronique. On connaît assez peu les fonctions qu'il exerça durant sa vie. Il nous apprend lui-même qu'il était à Compiègne, lorsque la Vénérable y fut prise.

Sa Chronique s'étend de 1400 à 1444. Elle fut imprimée de bonne heure, vers la fin du xve siècle. Les éditions en ont été multipliées dans la suite. Dans notre siècle, Buchon l'a fait entrer dans sa collection ; M. Douet d'Arc en a donné une édition sous le patronage de la Société de l'Histoire de France. On possède de nombreux manuscrits de la Chronique de Monstrelet.

Ses pages sur la Libératrice, malgré quelques inexactitudes de détail, sont, à deux points près, réservées, assez complètes et enchâssées dans le cadre des événements. Elles renferment de précieux aveux. Il a eu le tort de recueillir, sur le séjour de la Vierge à Neufchâteau, l'impure fable qui avait cours à la cour de Bourgogne, fable par laquelle on prétendait expliquer les merveilles de la guerrière. Jeanne, servante d'auberge à Neufchâteau, y aurait pris les allures de la libre cavalière. Le conte a passé de confiance de la Chronique de Monstrelet dans une foule d'écrits, même émanés de plumes catholiques.

L'on n'a pas observé que le procès de réhabitation réduit à néant cette injurieuse invention. En racontant la prise de la Libératrice à Compiègne, Monstrelet promet de donner la suite de l'histoire de la prisonnière. Il se contente de reproduire le récit menteur envoyé par la cour anglaise au duc de Bourgogne et aux princes de la chrétienté. Il est permis d'y voir un calcul de sa part.

Ce ne sont pas seulement les pages qui regardent directement la Pucelle qui vont être insérées, mais toutes celles qui aident à mieux connaître son histoire, et notamment les désastreuses trêves qui interrompirent sa céleste mission.

CHAPITRE PREMIER

LE SIÈGE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Armée d'élite levée en Angleterre par Salisbury et menée en France. — La conquête d'Orléans décidée dans les conseils tenus à Paris. — L'armée de Salisbury renforcée par les contingents levés en Normandie. — Grands capitaines. — Conquête de places de médiocre importance. — Préparatifs de défense des Orléanais. — Les faubourgs et leurs églises rasés. — Vaillante attaque et vaillante défense. — Salisbury maître de la tête du pont. — Mortellement blessé lorsqu'il contemple la ville. — Ses recommandations avant de mourir.

II. — Le siège continué par les Anglais sous la conduite de Suffolk : efforts de Charles VII pour défendre Orléans. — Noms de quelques défenseurs. — Détresse de Charles VII. — Abandon dont il est l'objet. — Sa confiance en Dieu.

III. — Journée des Harengs. — Dispositions prises par les Anglais. — Présomption des Français, désordre dans leur attaque. — Leur ignominieuse défaite ; leurs pertes. — Désespoir de Charles VII.

IV. — Le duc de Bourgogne à Paris dans les premiers jours d'avril. — Ambassade des Orléanais demandant que leur ville soit remise entre ses mains, comme ville neutre. — Délibération du conseil anglais, et refus plein de mépris. — Orléans doit se rendre aux Anglais. — Les Orléanais disposés à tout souffrir plutôt que de devenir Anglais. — Le duc de Bourgogne content de la proposition des Orléanais, froissé des multiples refus des Anglais.

I

CHAPITRE LII. — *Comment le comte de Salseberi vint en France à tout grand gent, en l'aide du duc de Bethefort.*

Au mois de mai, le comte de Salisbury, homme expert et très renommé en armes, convoqua, par l'ordre du roi Henri et de son grand conseil, jusqu'à six mille combattants ou environ, gens d'élite et éprouvés en armes pour la plupart, dans le but de les amener en France à l'aide

du duc de Bedford qui se disait régent. Il en envoya d'abord trois mille à Calais, d'où ils allèrent à Paris pour toujours continuer la guerre contre les Français.

Environ la Saint-Jean, le même comte de Salisbury passa la mer avec le surplus de ses gens, vint à Calais, et par Saint-Pol, Dourlens et Amiens, arriva à Paris, où il fut joyeusement reçu par le comte (*sic*) de Bedford, et tout le conseil de France, du roi Henri.

Après l'arrivée de Salisbury, de grands conseils furent tenus durant plusieurs jours sur le fait de la guerre. Il fut conclu qu'icelui comte, après qu'ils auraient mis sous l'obéissance du roi Henri quelques méchantes places occupées par ses adversaires, irait mettre le siège devant la cité d'Orléans, qui, à ce qu'ils disaient, leur était fort nuisible.

Ce plan arrêté, l'on convoqua de toutes parts et l'on manda de par le roi Henri et de par le régent les Normands et ceux qui tenaient le parti de l'Angleterre. L'on y mit une telle diligence que peu de temps après, Salisbury eut sous ses ordres jusqu'à dix mille combattants, parmi lesquels le comte de Suffolk, le seigneur de Scales, le seigneur de Talbot, le seigneur de Lille, Anglais, Chassedoch (*Glasdal*) et plusieurs autres vaillants et très experts hommes d'armes, qui après avoir été durant quelques jours reçus au milieu des fêtes et des honneurs à Paris, ainsi qu'il a été dit, quittèrent cette ville et ses alentours avec le comte de Salisbury... [Monstrelet raconte la prise de Nogent-le-Roi, Janville, Jargeau, etc., et en vient au siège d'Orléans.]

II

Chapitre LIII. — *Comment le comte de Salsebery assiégea la cité d'Orléans, où il fut occis.*

Après que le comte de Salisbury eut conquis et mis en l'obéissance du roi Henri de Lancastre, Janville, Meung et plusieurs autres villes et forteresses des pays environnants, il se disposa très diligemment pour aller assiéger la noble cité d'Orléans, et de fait, durant le mois d'octobre, il arriva avec toute sa puissance devant ladite cité. Ceux qu'elle renfermait dans ses murailles, attendant depuis longtemps sa venue, avaient disposé leurs fortifications, fait provision d'armements de guerre, de vivres, choisi des hommes exercés aux armes et belliqueux pour résister et se défendre. Et même pour qu'il ne pût pas aisément s'établir avec ses gens autour de la ville, ni se fortifier, les habitants d'Orléans avaient fait abattre et démolir de tous côtés en leurs faubourgs de bons et notables édifices, parmi lesquels furent renversées jusqu'à douze églises

et plus, dont quatre des ordres mendiants; et avec ces églises beaucoup de belles et riches maisons de plaisance, qu'y possédaient les bourgeois. Ils poussèrent si loin cette œuvre de destruction qu'on pouvait voir tout à découvert les faubourgs et les environs, et décharger comme en plaine les canons et les autres instruments de guerre.

Toutefois ledit comte de Salisbury ne tarda pas longtemps à s'établir avec ses Anglais près de la ville, encore que ceux du dedans se défendissent vigoureusement de tout leur pouvoir, faisant plusieurs sorties, déchargeant canons, coulevrines, et autres artilleries qui tuaient ou mettaient hors de combat plusieurs Anglais. Cependant les Anglais les repoussèrent si vaillamment et si promptement, qu'ils s'approchèrent plusieurs fois des remparts au point d'étonner les Orléanais par leur hardiesse et leur courage. Dans une de ces attaques hardies, le comte de Salisbury fit assaillir la tour du bout du pont jeté sur la Loire, qu'il prit et conquit en assez brief de temps, avec un petit boulevard qui était fort près, malgré la résistance des Français. Il établit plusieurs de ses gens dans la tour, pour que ceux de la ville ne pussent pas tomber par ce côté sur son armée. D'autre part, lui, ses capitaines et tous les siens se logèrent fort près de la ville dans des décombres, dans lesquels, ainsi que c'est la coutume des Anglais, il fit creuser plusieurs logements dans la terre, des taudis, et autres appareils de siège pour éviter les traits dont ceux de la ville les servaient très largement[1].

Cependant le comte de Salisbury, le troisième jour après son arrivée devant la cité, entra dans la tour du Pont où il avait logé ses gens, et monta au second étage; là il se mit à une fenêtre donnant sur la ville, regardant très attentivement ses alentours, pour mieux voir et imaginer comment et par quelle manière il pourrait la prendre et la subjuguer. Comme il était à cette fenêtre, soudainement, de la ville, la pierre d'un veuglaire fend l'air, et va frapper contre la fenêtre où se trouvait le comte qui, au bruit du coup, se retirait de l'ouverture ; mais il fut atteint très grièvement, mortellement, des éclats de la fenêtre, eut une grande partie du visage entièrement emportée, tandis qu'un gentilhomme qui était à ses côtés tomba sur-le-champ raide mort. Cette blessure porta au cœur de tous ses gens grande tristesse; car il en était fort craint et aimé; et on le tenait pour le plus habile, le plus expert et le plus heureux dans les combats de tous les princes et capitaines du royaume d'Angleterre. Toutefois il vécut encore huit jours dans cet état de

1. *Se loga luy et ses capitaines avec tous les siens assez près de la ville en aucunes vièses masures là estant, èsquelles comme ont accoutumé iceulx Anglois, firent plusieurs logis dedens terre, taudis et autres habillemens de guerre, pour eschever le trait de ceulx de la ville dont ilz estoient très largement servis.*

blessure. Ayant mandé tous ses capitaines, il leur commanda de par le roi d'Angleterre de continuer à réduire sans retard[1] cette ville à son obéissance, se fit porter à Meung, et y mourut au bout de huit jours des suites de sa blessure.

III

Le comte de Suffolk devint capitaine général des Anglais en son lieu et place, ayant sous lui les seigneurs de Scales, de Talbot, Lancelot de Lille, Glacidas et plusieurs autres. Malgré la perte qu'ils venaient de faire de leur chef et souverain Connétable, ils reprirent confiance en eux-mêmes, et, d'un commun accord, ils se disposèrent en toute diligence à continuer l'œuvre commencée, par toutes les voies et manières possibles ; ils firent construire en plusieurs lieux des bastilles et des fortifications à l'intérieur desquelles ils se logèrent, pour éviter les surprises et les envahissements de leurs ennemis.

De son côté, le roi Charles de France, sachant que les Anglais, ses anciens ennemis et adversaires, voulaient subjuguer et mettre en leur obéissance la très noble cité d'Orléans, avait déterminé, avant leur arrivée, au sein de son conseil, qu'il la défendrait de tout son pouvoir, dans la persuasion que si elle tombait entre les mains de ses ennemis, ce serait la destruction totale de ses frontières, de son pays, et sa propre ruine. Il envoya donc à son secours une grande partie de ses meilleurs et plus fidèles capitaines, Boussac et le seigneur d'Eu, et avec eux le bâtard d'Orléans, chevalier, les seigneurs de Gaucourt et de Graville, le seigneur de Villars, Poton de Xaintrailles, La Hire, Messire Théodore de Valpergue, Messire Louis de Gaucourt, et plusieurs autres très vaillants hommes, fort renommés en armes et de grande autorité. Ils avaient journellement avec eux de douze à quatorze cents combattants, gens d'élite, bien éprouvés aux armes, tantôt plus, tantôt moins, car le siège ne fut jamais si fermé que les assiégés ne pussent se rafraîchir de gens et de vivres, et aller à leurs besognes, quand bon leur semblait, et qu'ils avaient la volonté de le faire. Durant ce siège, les assiégés firent plusieurs sorties sur les assiégeants... Mais, d'après les rapports que nous ont faits quelques notables des deux partis, je n'ai point su qu'ils aient fait grand dommage à leurs ennemis, sinon par les canons et autres engins qu'ils tiraient de la ville...

Chapitre lv. — ... Durant le temps que les Anglais tenaient leur siège devant la noble cité, le roi Charles, comme il a été dit, était fort

1. *Sans dissimulation*, retard, un des sens du mot « dissimulation », d'après Lacurne.

bas[1]. Il avait été à peu près délaissé, et était comme abandonné par la plus grande partie de ses princes, et autres des plus nobles capitaines qui voyaient que de toutes parts ses affaires tournaient au pire[2]. Néanmoins il avait toujours bonne affection et confiance en Dieu, désirant de tout son cœur avoir traité de paix avec le duc de Bourgogne; ce qu'il avait plusieurs fois requis par ses ambassadeurs; mais on n'avait pas encore pu trouver un moyen qui fût au gré des parties.

IV

CHAPITRE LVI. — *Comment les Anglois, allant au secours du siège d'Orléans, rencontrèrent les François qui les assaillirent.*

[Après avoir décrit le départ de Paris de quatre ou cinq cents chariots, escortés par environ seize cents combattants, et mille hommes des communes, et avoir parlé des trois ou quatre mille Français qui les attendaient dans les environs de Rouvray, Monstrelet décrit ainsi la funeste journée des Harengs.]

Les Anglais firent en très grande diligence de leurs charrois, en plein champ, un grand parc auquel ils laissèrent deux issues pour ouverture, et ils se mirent à l'intérieur, les archers à la garde de ces entrées, et les hommes d'armes assez près, aux lieux convenables. A l'un des côtés, le plus fort, étaient les marchands, les charretons, les pages, et autres gens de petite défense avec les chevaux. En cet état, les Anglais attendirent bien deux heures leurs ennemis, qui en grand bruit vinrent se mettre en bataille devant le parc, hors de la portée des traits. Il leur semblait, attendu leur grand nombre, la diversité des ennemis ramassés de différents pays (il n'y avait que cinq à six cents Anglais venus d'Angleterre), qu'ils ne pouvaient échapper de leurs mains, et qu'ils seraient bientôt vaincus. Néanmoins quelques-uns craignaient beaucoup le contraire, parce que les capitaines français n'étaient pas d'accord entre eux, les uns, spécialement les Écossais, voulant combattre et livrer bataille à pied, et les autres voulant demeurer à cheval... Ils allèrent assez promptement, les uns à pied, les autres à cheval, attaquer et combattre leurs ennemis qui les reçurent très courageusement. Les archers anglais, qui étaient très bien défendus par leurs charrois, commencèrent

1. « Estoit très fort au-dessous ».
2. « Et l'avoient au peu près laissé comme abandonné la plus grande partie de ses princes et autres des plus nobles seigneurs, voyant que de toutes parts ses besoignes lui venoient au contraire. Néanmoins il avoit toujours bonne affection et confiance en Dieu. »

à tirer très raidement, et de pleine venue ils firent reculer loin d'eux ceux qui étaient à cheval avec leurs hommes d'armes. Le connétable d'Écosse et ses gens combattirent dès lors à l'une des entrées, mais, pour être bref, ils furent déconfits, et moururent sur la place le connétable d'Écosse... et bien jusqu'à six-vingts gentilshommes et d'autres jusqu'au nombre de cinq ou six cents combattants, la plus grande partie Écossais... et n'y eut de mort de la partie des Anglais, de gens de nom, qu'un seul homme nommé Bresanteau, neveu de Messire Morhier, prévôt de Paris... Et pouvaient être les Anglais environ dix-sept cents combattants de bonne étoffe, sans les communes, et, comme il est dit ci-dessus, les Français étaient bien de trois à quatre mille...

Pour laquelle male aventure ainsi advenue, Charles eut au cœur grande tristesse, voyant de toutes parts ses besognes venir au contraire de mal en pis. La dessus dite bataille de Rouvray fut faite la nuit des Brandons (*1er dimanche de Carême*) environ trois heures après midi[1].

V

Le chapitre LVII, consacré à Jeanne d'Arc, sera reproduit après le LVIIIe. Ce dernier complétera l'idée de l'état d'Orléans lorsque la Pucelle y fit son entrée.

CHAPITRE LVIII. — *Comment de par le roi Charles et ceux de la ville d'Orléans, vinrent ambassadeurs en la cité de Paris, pour faire traité au duc de Bedford, afin que ladite ville d'Orléans demeurast paisible.*

Au commencement de cet an[2], le duc de Bourgogne accompagné de six cents chevaucheurs ou environ, vint à Paris vers le duc de Bedford par lequel il fut très joyeusement reçu, ainsi que par sa sœur, femme du même duc. Là ne tardèrent pas à venir Poton de Xaintrailles, Pierre d'Orgin, et d'autres nobles ambassadeurs envoyés par le roi Charles, et par ceux de la ville et cité d'Orléans très fort molestés et resserrés[3] par le siège des Anglais. Ils voulaient traiter avec le duc de Bedford et le conseil du roi Henri d'Angleterre, pour que la ville d'Orléans sortît de son oppression et demeurât paisible, remise qu'elle serait entre les mains

1. *La nuit des Brandons*, le samedi. La journée du dimanche était censée commencer avec les premières vêpres.

2. L'année commençant à Pâques, qui tombait cette année le 27 mars, on doit entendre les derniers jours de mars ou les premiers d'avril. Chuffart dit que ce fut le 4 avril.

3. *Qui moult fort estoient molestés et contraints. Contraint*, de *conrictus*, avait alors comme première acception le sens de *lier, enchaîner*.

du duc de Bourgogne, qui y établirait un gouverneur à son plaisir, et la tiendrait comme neutre ; d'autant plus que le duc d'Orléans et son frère, le comte d'Angoulême, qui depuis longtemps en étaient les droituriers seigneurs, étaient prisonniers en Angleterre, et n'étaient point de ladite guerre.

Le duc de Bedford convoqua plusieurs fois son conseil pour avoir son avis et ses sentiments sur semblable requête. Le conseil ne put venir à s'accorder sur pareille demande. Plusieurs remontrèrent au duc de Bedford les grands frais et les grandes dépenses du roi Henri pour le siège ; il y avait perdu plusieurs de ses meilleurs hommes ; la ville ne pouvait pas longtemps tenir sans être subjuguée, et les habitants étaient dans le plus grand péril ; c'était une des villes du royaume dont il importait le plus d'être les maîtres, pour des raisons qu'ils en posaient. D'autres témoignaient leur mécontentement à la pensée qu'elle serait remise entre les mains du duc de Bourgogne. Il n'était point raisonnable que le roi Henri et ses vassaux eussent eu les peines et soutenu les mises, et que le duc de Bourgogne en eût, sans coup férir, les honneurs et les profits. Un conseiller, maître Raoul le Sage, dit qu'il ne serait jamais en un lieu où l'on mâcherait [*le fruit*] au duc de Bourgogne, pour que ce même duc l'avalât. Finalement, l'affaire débattue et examinée, la conclusion fut qu'on n'entendrait pas les Orléanais s'ils ne voulaient traiter avec les Anglais et leur rendre la ville.

En entendant cette réponse, les ambassadeurs répliquèrent qu'ils étaient sans pouvoir pour traiter sur ce pied ; et qu'ils savaient bien que les Orléanais endureraient bien des maux, avant de se mettre en l'obéissance et sujétion des Anglais. Ces conclusions données, les ambassadeurs repartirent et retournèrent en la noble ville d'Orléans, où ils firent connaître l'accueil fait à leur proposition.

Cependant le duc de Bourgogne, à propos de ces affaires, fut content des ambassadeurs orléanais. Si cela avait plu au roi et à son conseil, c'eût été bien volontiers qu'il aurait assumé le gouvernement de la cité et ville d'Orléans, tant pour l'amour de son beau cousin le duc d'Orléans que pour éviter les suites qui pouvaient résulter de sa prise ; mais les Anglais, alors en grande prospérité, ne songeaient pas que la roue de la fortune pouvait tourner contre eux ; et quoique, en ce voyage, le duc de Bourgogne eût fait plusieurs requêtes à son beau-frère le duc de Bedford, tant pour lui comme pour ses gens, peu lui furent accordées. Après environ trois semaines de séjour en la noble et royale ville de Paris, il retourna en son pays de Flandre.

CHAPITRE II

LA PUCELLE JUSQU'A LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Jeanne d'Arc à Chinon. — Son âge. — Son costume. — Son pays. — Son passé. — Son escorte. — Ce qu'elle propose au roi. — Près de deux mois d'attente. — Traitée d'abord de folle. — Examinée. — Ne parle que de Dieu. — Finit par être écoutée, par être armée. — Son étendard. — Le ravitaillement décidé.

II. — Extrémité à laquelle Orléans est réduit. — Ravitaillement opéré malgré les Anglais. — Nombre de combattants introduits. — La Pucelle presse l'attaque des ennemis. — Son assurance. — Prise de saint Loup. — Détails. — Seconde bastille enlevée. — Prise de la bastille du bout du pont après un combat acharné. — Les morts. — Joie des Orléanais.

III. — Les Anglais abandonnent le siège. — Comment. — Joie et butin des Orléanais.

I

CHAPITRE LVII. — *Comment une Pucelle nommée Jeanne, vint devers le roi Charles à Chinon, où il se tenoit, et comment ledit roi Charles la retint avec lui.*

En l'an dessus dit (*1428 anc. st.*) vint devers le roi Charles de France, à Chinon, où il se tenait une grande partie du temps, une pucelle, jeune fille, âgée de vingt ans ou environ, nommée Jeanne, laquelle était vêtue et habillée en guise d'homme. Elle était née des parties entre Bourgogne et Lorraine, d'une ville nommée Droimy (*Domrémy*), assez près de Vaucouleurs.

Cette pucelle Jeanne fut, pendant un grand espace de temps, chambrière en une hôtellerie ; elle était hardie à chevaucher les chevaux et à les mener boire, et à faire des apertises (*tours*), et autres habiletés que les jeunes filles n'ont point coutume de faire[1]. Elle fut mise en chemin et envoyée vers le roi par un chevalier nommé Messire Robert de Baudricourt, de par le roi capitaine de Vaucouleurs, qui lui bailla des chevaux et quatre ou six compagnons. Elle disait être pucelle, inspirée de la grâce divine, et être envoyée vers icelui roi pour le remettre en

1. *Apertise.* On désignait par le mot *apertise* les qualités par lesquelles une personne se fait connaître comme la force, l'agilité, l'adresse, la valeur, etc. (LACURNE). Une note marginale du ms. 8346, rectifie ainsi cette assertion : « *Toute sa vye fut bergière, gardant les berbis, jusqu'elle fust menée devers le roy, ne jamès n'avoit veu cheval au moins pour monter dessus* ».

possession de son royaume, dont il était chassé et débouté à tort et qui était en fort[1] mauvais état. Elle fut environ deux mois en l'hôtel du roi, l'admonestant par ses paroles de lui donner gens et aide, et qu'elle relèverait son royaume[2].

Durant ce temps, ni le roi ni son conseil n'ajoutaient que peu de foi à ses promesses, et à chose qu'elle sût dire ; on la tenait pour une folle dont l'esprit était dévoyé[3]. Pour de si grands princes, en effet, comme pour tout noble personnage, telles et semblables paroles sont suspectes et périlleuses à croire, principalement pour ne pas attirer l'ire de Notre-Seigneur, mais aussi pour les dérisions qu'on pourrait s'attirer des parlers du monde. Néanmoins, après qu'elle fût demeurée quelque temps en l'état qui vient d'être dit, on lui vint en aide ; on lui donna et gens et équipement de guerre[4] ; et elle arbora un étendard où elle fit peindre la représentation de notre Créateur. Aussi toutes ses paroles étaient du nom de Dieu. Ce qui faisait qu'une grande partie de ceux qui la voyaient et l'entendaient parler, avaient cette confiance et cette inclination[5] à croire qu'elle était inspirée de Dieu, ainsi qu'elle disait l'être.

Elle fut par plusieurs fois examinée par de notables clercs, par d'autres hommes sages, de grande autorité, afin de savoir plus à plein son intention ; elle fut toujours constante en son propos, disant que si le roi voulait la croire, elle le remettrait en sa seigneurie, et depuis ce temps, elle fit des œuvres[6] dont elle acquit grande renommée, ainsi que ce sera plus à plein déclaré ci-après.

Lorsqu'elle vint vers le roi, se trouvaient auprès du prince le duc d'Alençon, le maréchal de Rais, et plusieurs autres capitaines, car le roi avait tenu un grand conseil pour le fait du siège d'Orléans. De Chinon il alla à Poitiers, et la Pucelle avec lui.

Bientôt après, il fut ordonné que le maréchal mènerait des vivres et d'autres approvisionnements nécessaires à Orléans, avec des renforts. Jeanne la Pucelle voulut faire partie de l'expédition ; elle fit requête qu'on lui donnât ce qui était nécessaire pour s'armer et s'équiper ; ce qui lui fut donné. Bientôt après, elle arbora son étendard et elle alla à Blois où se faisait la réunion, et de là à Orléans avec les autres.

Elle était toujours armée de toutes pièces, et en ce même voyage,

1. *En assez pauvre état*. Voir dans Lacurne au mot *Asseis*, combien souvent il signifie *beaucoup*, *très*, etc., dans la langue du moyen âge.
2. *Exaulceroit sa signourie*.
3. *Devoyée de santé*, « malade d'esprit, dont la tête est dérangée ». (Lacurne.)
4. *Habillemens de guerre*. Expression très fréquente chez les chroniqueurs, qui pourrait signifier aussi : « tout ce qui est nécessaire pour la guerre ».
5. *Avoient grande crédence et variacion qu'elle fust inspirée*, etc.
6. *Fist aulcunes besongnes*.

plusieurs gens de guerre se mirent sous sa conduite[1]. Et quand elle fut arrivée dans la cité d'Orléans, on lui fit très grand accueil, beaucoup de gens se réjouirent de sa venue, comme vous entendrez le rappeler plus longuement sans trop tarder.

II

CHAPITRE LIX. — *Comment la Pucelle Jehanne et plusieurs capitaines franchois rafraischirent la ville d'Orléans de vivres et de gens d'armes, et depuis levèrent le siège.*

Depuis sept mois environ les capitaines anglais avec leurs gens faisaient le siège d'Orléans. La ville était fort oppressée et travaillée tant par leurs machines de guerre que par les fortifications, bastilles et forteresses qu'ils avaient élevées en plusieurs lieux, jusques au nombre de soixante, et les assiégés voyaient bien que la prolongation les mettait en péril d'être mis en la servitude et obéissance de leurs ennemis. Décidés et disposés à résister de tout leur pouvoir, et à empêcher pareille extrémité par tous moyens que trouver ils pourraient, ils envoyèrent vers le roi Charles, pour en avoir secours de gens et de vivres.

De quatre à cinq cents combattants environ leur furent envoyés; depuis il en vint bien sept mille avec des vivres, qui étaient conduits par ces hommes d'armes par la rivière de la Loire; avec eux vint Jeanne la Pucelle[2]. Jusques à ce jour elle avait fait peu de choses dont il fût quelque renommée.

Les assiégeants s'efforcèrent de conquérir ce convoi de vivres; mais il fut bien défendu par la Pucelle et par ceux qui étaient avec elle, et il fut préservé; les habitants de la ville en furent bien ravitaillés ; et ils furent très joyeux tant de la venue de la Pucelle que des vivres ainsi introduits.

Le lendemain, qui fut un jeudi[3], Jeanne se leva très matin, et, s'adressant à plusieurs capitaines de la ville et autres gens de guerre, les exhorta et les pressa très fort par ses paroles de s'armer et de la suivre, car, disait-elle, elle voulait assaillir et combattre les ennemis, ajoutant qu'elle savait sans faillir qu'ils seraient vaincus.

Ces capitaines et les autres gens de guerre étaient tous émerveillés de ses paroles; la plupart se mirent en armes, et s'en allèrent avec elle

1. On aura remarqué, sans qu'il soit nécessaire, de l'observer, combien Monstrelet fait ici d'omissions et rapetisse le rôle de l'héroïne.

2. Monstrelet se trompe s'il veut dire que les vivres arrivèrent en remontant la rivière, et se trompe aussi en disant que le convoi fut attaqué.

3. L'erreur sur le jour est la moindre de celles que l'auteur a mêlées à la prise de Saint-Loup.

assaillir la bastille de Saint-Loup, qui était très forte, et que défendaient de trois à quatre cents Anglais ou environ. Ils furent très promptement vaincus, morts, pris, et mis en déplorable état[1]; la fortification fut entièrement démolie et livrée au feu et à la flamme. Ladite Pucelle s'en retourna ainsi dans la cité d'Orléans, où elle fut très grandement honorée et festoyée de toutes gens.

Le lendemain, qui fut le vendredi, la Pucelle Jeanne sortit de nouveau de la ville avec un certain nombre de combattants, et alla assaillir la seconde bastille pleine d'Anglais. Comme la première, elle fut gagnée et emportée; et ceux qui y étaient renfermés furent mis à mort et passés au fil de l'épée. La Pucelle ayant fait mettre en feu et embraser cette seconde bastille, retourna dans Orléans, où, plus que devant, elle fut encore exaltée et honorée par tous.

Le lendemain samedi, elle assaillit avec grande vaillance et grande ardeur la très forte bastille du bout du pont qui était merveilleusement et puissamment fortifiée. Là se trouvait la fleur des meilleurs gens de guerre de l'Angleterre, et la véritable élite des hommes d'armes. Ils se défendirent très longuement et très habilement; mais cela ne leur valut guère; de vive force et par prouesse de bataille ils furent pris et conquis, et la grande partie fut mise à l'épée. Parmi les morts fut un très renommé et vaillant capitaine anglais, appelé Classedas (*Glasdal*), et avec lui le seigneur de Molins, le bailli d'Évreux, et plusieurs autres nobles hommes de grand état.

Après cette conquête, retournèrent dans la ville Jeanne la Pucelle et les Français, sans n'avoir perdu que peu de leurs gens. Et quoique, d'après la commune renommée, la Pucelle passât pour avoir conduit ces trois attaques, néanmoins tous les capitaines, ou au moins la plus grande partie d'entre eux, qui durant le siège avaient été dans Orléans, se trouvèrent à ces assauts. Ils s'y comportèrent, chacun de leur côté, aussi vaillamment que gens de guerre doivent le faire en pareil cas, si bien qu'en ces trois bastilles de six à huit cents combattants furent tués, ou faits prisonniers, et les Français ne perdirent qu'environ cent hommes de tous états.

III

Le lendemain dimanche, les capitaines anglais, à savoir le comte de Suffolk, Talbot, le seigneur de Scales et plusieurs autres, voyant la prise de leurs bastilles et la perte de leurs gens résolurent de s'assembler et

1. *Mis à grand meschier.*

de se former tous en un seul corps d'armée, en délaissant leurs logis et leurs fortifications ; si les Français voulaient les combattre, ils les attendraient ; s'ils ne le voulaient pas, ils partiraient en bonne ordonnance et retourneraient dans les bonnes villes et forteresses de leur parti.

Ce qu'ils avaient résolu, ils l'exécutèrent. Ce dimanche, très matin, ils abandonnèrent les bastilles qui leur restaient, en mettant le feu à plusieurs d'entre elles ; puis se mirent en ordre de bataille et s'y tinrent un assez bon espace de temps, attendant que les Français vinssent les combattre ; ce dont, par l'exhortation de la Pucelle, les Français n'eurent pas la volonté. Les Anglais, qui voyaient leurs forces très affaiblies et bien diminuées, comprenant qu'il leur était impossible de prolonger leur séjour sans encourir pire encore, se mirent en chemin et retournèrent en bonne ordonnance dans les villes et places qui tenaient leur cause.

Ce fut alors dans tout Orléans grande joie et grande exultation de se voir ainsi délivrés de leurs ennemis, de voir partir à leur confusion ce qui restait de ceux qui, pendant longtemps, les avaient tenus en grand danger. Plusieurs gens de guerre furent envoyés dans les bastilles, où très largement ils trouvèrent des vivres et d'autres biens qui promptement furent par eux mis en sûreté. Ils en firent bonne chère ; car ils ne leur avaient guère coûté. Ces mêmes bastilles furent prestement brûlées et démolies jusques aux fondements pour que nuls gens de guerre ne pussent plus s'y loger.

CHAPITRE III

LA CAMPAGNE DE LA LOIRE.

SOMMAIRE : I. — Le roi pressé de poursuivre la victoire. — Formation de l'armée à Orléans. — Délibération. — Rôle de la Pucelle. — Entrée en campagne. — L'armée. — Marche sur Jargeau. — Les Anglais demandent du secours à Bedford. — Forces envoyées par ce dernier.

II. — Attaque des Français contre Jargeau. — La ville emportée d'assaut. — Pertes des Anglais. — Soumission de Meung. — Attaque contre Baugency. — La Pucelle toujours à la tête de l'armée. — Sa renommée éclipse celle des autres capitaines, jette le découragement dans l'armée anglaise, rend leurs chefs irrésolus. — Capitulation de la garnison de Baugency. — Conditions. — Elle se retire. — Sur l'avis de la Pucelle, les Français se déterminent à aller au-devant de l'armée anglaise venant de Paris.

III. — Marche de l'armée française. — La victoire prédite par la Pucelle. — L'avant-garde française. — Un cerf fait découvrir l'armée anglaise. — Avis au gros de l'armée. — L'armée anglaise cherche à prendre ses positions. — Elle est surprise par l'attaque impétueuse de l'avant-garde, enveloppée. — Son entière défaite. — Ses pertes. — Action de grâces des vainqueurs. — Leur rentrée à Orléans. — Ce

qu'on attendait de la Pucelle. — Le roi déterminé à poursuivre ses succès. — Fastolf opposé à ce qu'on livrât la bataille de Patay. — Ses motifs. — Sa fuite. — Il est dégradé, réintégré.

I

CHAPITRE LX. — *Comment le roy de France, à la requeste de la Pucelle et des autres capitaines estans à Orléans, leur envoia grans gens d'armes pour aler sur ses ennemis.*

Les Français qui étaient dans Orléans [1], à savoir les capitaines avec Jeanne la Pucelle, envoyèrent d'un commun accord plusieurs messages au roi de France, pour lui raconter les besognes victorieuses qu'ils avaient faites, et comment les Anglais ses ennemis étaient partis et retirés dans leurs garnisons, lui demandant d'envoyer sans délai le plus de gens qu'il pourrait trouver, ainsi que plusieurs grands seigneurs, afin de pouvoir poursuivre leurs ennemis effrayés par la perte qu'ils venaient de faire ; ils lui demandaient de se mettre lui-même en marche en personne, pour aller de l'avant. Pareilles nouvelles furent très agréables au roi et à son conseil ; et c'était bien raison.

Incontinent furent mandés auprès du roi le Connétable [2], le duc d'Alençon, Charles seigneur d'Albret, et plusieurs autres grands seigneurs, qui pour la plupart furent envoyés à Orléans.

D'autre part le roi, quelque temps après, se dirigea vers Gien, amenant avec lui un très grand nombre de combattants.

Les capitaines qui déjà se trouvaient à Orléans, les princes et les grands seigneurs qui y étaient récemment arrivés, tinrent ensemble de grands conseils pour décider s'ils poursuivraient les Anglais ; conseils auxquels la première appelée était Jeanne la Pucelle, qui en ce temps était à l'apogée de son règne. Finalement, au milieu du mois de mai, (le siège avait été levé au commencement de ce mois), les Français se mirent en campagne au nombre de cinq à six mille combattants, avec charrois et armements de guerre, et prirent droit leur chemin vers Jargeau, que défendaient le comte de Suffolk et ses frères.

Déjà, ces derniers avaient par avance expédié plusieurs messages à Paris vers le duc de Bedford, lui annonçant les pertes et les malheureux événements survenus devant Orléans, le requérant de vouloir bien envoyer promptement des secours, sans quoi ils étaient en péril d'être repoussés, et de perdre plusieurs villes et forteresses qu'ils occupaient dans la Beauce

1. La Pucelle, ainsi que la plupart des capitaines, quittèrent Orléans aussitôt après la délivrance.
2. C'est là une des nombreuses erreurs de détail de ce chapitre de Monstrelet, quand il parle des Français.

et sur les bords de la Loire. Le duc de Bedford fut très contristé et fort chagrin de ces mauvaises nouvelles. Considérant cependant qu'il fallait pourvoir aux choses les plus nécessaires, il manda hâtivement de tous les pays de son obéissance des gens de guerre, en fit réunir de quatre à cinq mille qu'il fit mettre en chemin, et marcher droit vers le pays d'Orléans, sous la conduite de Messire Thomas de Rampston, du bâtard de Thian et de plusieurs autres ; il promettait que bientôt après il irait à leur suite avec de plus grandes forces qu'il avait demandées en Angleterre.

II

CHAPITRE LXI. — *Comment la Pucelle, le Connestable de Franche, et le duc d'Alenchon, et leurs routes* (bandes) *conquirent la ville de Gargeaux ; et la bataille de Patay, où les Franchoix desconfirent les Anglois.*

Or, il est vrai que le Connétable de France, le duc d'Alençon, Jeanne la Pucelle, et les autres capitaines français étant ensemble en campagne, ainsi qu'il a été dit, chevauchèrent tant durant quelques jours [1], qu'ils vinrent devant Jargeau où se trouvait le comte de Suffolk, avec trois ou quatre cents de ses gens et les habitants de la ville, qui aussitôt se mirent en toute diligence en état de défense ; mais ils furent promptement environnés de toutes parts des Français, qui de fait commencèrent en plusieurs endroits d'attaquer avec grande activité. L'assaut dura assez longtemps, terrible et très acharné. Les Français le poursuivirent si âprement que, malgré les défenseurs, ils pénétrèrent dans la ville et la conquirent par prouesse. Dès leur entrée, trois cents combattants anglais furent tués, parmi lesquels l'un des frères du comte de Suffolk. Ce même comte et son frère le seigneur de La Pole furent faits prisonniers, ainsi que soixante de leurs gens ou même plus.

La ville et le château de Jargeau conquis et subjugués, les Français s'y rafraîchirent tout à leur aise ; et, partant de là, ils allèrent à Meung, qui leur fit promptement obéissance. D'un autre côté, les Anglais qui tenaient La Ferté-Hubert s'enfuirent et se réfugièrent à Baugency. Ils y furent poursuivis par les Français qui se logèrent devant eux en plusieurs endroits. Jeanne la Pucelle était toujours en avant, en tête, avec son étendard. Et dès lors, dans toutes les marches des environs, nul homme de guerre à côté d'elle, ne faisait plus grand bruit, ni n'avait pas grande renommée [2].

1. D'Orléans à Jargeau, il n'y a que 17 kilomètres; le Connétable n'était pas à la prise de Jargeau. C'est le 11 juin que l'armée quitta Orléans.

2. *Toujours Jehanne la Pucelle ou front devant, atout* (avec) *son estendart. Et lors, par*

Les principaux capitaines anglais, qui se trouvaient dans Baugency, voyant que, par la renommée de cette Pucelle, la fortune s'était entièrement tournée contre eux, que plusieurs villes et forteresses, les unes forcées d'assaut par la vaillance des armes, les autres à la suite de traités, s'étaient mises en l'obéissance de leurs ennemis ; et aussi que leurs gens étaient pour la plupart très ébahis (*démoralisés*) et épouvantés, qu'ils ne leur trouvaient pas leur résolution et leur intelligence accoutumées, mais qu'ils avaient le plus grand désir de se retirer sur les marches de la Normandie [1], les capitaines anglais ne savaient que faire, ni à quel parti s'arrêter, n'ayant ni certitude ni assurance d'être bientôt secourus. Par suite de ces considérations, ils traitèrent avec les Français. Les conditions furent qu'ils s'en iraient avec leurs biens, leurs corps et leurs vies saufs, et ils remettraient la place en l'obéissance du roi Charles ou de ses commis. Le traité ainsi conclu, les Anglais partirent et prirent leur chemin par la Beauce, en se dirigeant vers Paris. Les Français entrèrent joyeusement dans Baugency, et, à l'exhortation de Jeanne la Pucelle, ils arrêtèrent d'aller à la rencontre des Anglais, qui, ainsi qu'on leur avait donné à entendre, et c'était vrai, venaient des parties de Paris pour les combattre.

III

Ils se mirent donc à pleins champs, accrus chaque jour par gens nouveaux qui venaient à eux de plusieurs marches. Le Connétable, le maréchal de Boussac, La Hire, Poton et quelques autres capitaines furent ordonnés pour former l'avant-garde ; les autres chefs étaient le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans. Le maréchal de Rais était conducteur de l'armée qui suivait d'assez près l'avant-garde [2] ; ils pouvaient être de six à huit mille combattants.

Quelques-uns des chefs demandèrent à Jeanne la Pucelle ce qu'il y avait à faire, et ce qu'il lui paraissait bon d'ordonner ; elle répondit pour vrai que leurs anciens adversaires les Anglais venaient pour les combattre,

toutes les marches de là environ, n'estoit plus grand bruit ne renommée comme il estoit d'elle de nul aultre homme de guerre. Monstrelet revient souvent sur cette affirmation, sans indiquer autrement ce que disent les autres chroniqueurs, à savoir que plusieurs hommes de guerre en étaient profondément jaloux. Quicherat a écrit : *Et de nul aultre homme de guerre.* Cet *et* rend la phrase inintelligible.

1. *Voiants, par la renommée d'icelle Pucelle, fortune estre ainsi du tout tournée contre eulx et aussy que leurs gens, pour la plus grande partie étaient moult ébahis et espoantés et ne les trouvoient pas de tel propos de prudence qu'ilz avoient acoustumé, ains estoient très désirans d'eulx retraire sur les marches de Normandie*, etc.

2. *Assés près*, pourrait signifier aussi « de très près ».

joutant qu'au nom de Dieu, on allât hardiment contre eux et que, sans autre ils seraient vaincus. Quelques-uns lui demandèrent où on les trouverait; elle répondit : « *Chevauchez hardiment, on aura bon conduict* ». Tous les gens d'armes se mirent en ordre de bataille, et en bonne ordonnance tirèrent leur chemin, ayant à leur tête les plus experts hommes de guerre montés sur fleurs de coursiers allant à la découverte des ennemis, au nombre de soixante ou quatre-vingts hommes d'armes. Chevauchant ainsi un assez grand espace de temps, ils vinrent à une grande demi-lieue d'un gros village nommé Patay. Là, les coureurs français virent partir de devant eux un cerf, qui prit droit son chemin pour tomber dans les rangs des Anglais qui s'étaient déjà réunis, à savoir ceux qui, comme cela a été dit, venaient de Paris, et ceux qui étaient partis de Baugency et des marches d'Orléans. La venue du cerf se jetant, comme il est dit, au milieu de l'armée, fit pousser aux Anglais un très grand cri; ils ne savaient pas encore que leurs ennemis fussent si près.

Ce cri donna aux coureurs français la certitude que là étaient bien les Anglais; et ils les virent aussitôt tout à plein; aussi renvoyèrent-ils quelques-uns d'entre eux vers les capitaines pour les avertir de ce qu'ils avaient découvert, et leur faire savoir de chevaucher en avant, en bonne ordonnance et que c'était l'heure de besogner. Prestement ils se préparèrent de tous points et chevauchèrent bien hardiment, si bien qu'ils aperçurent et virent tout à plein leurs ennemis.

Ceux-ci, sachant pareillement la venue des Français, se préparèrent eux aussi diligemment à les combattre; ils voulurent se mettre à pied derrière une haie qui n'était point éloignée d'eux pour n'être point surpris par derrière par les Français; mais quelques-uns de leurs capitaines n'en furent pas bien contents, et dirent qu'on trouverait poste plus avantageux. Sur quoi ils se mirent en chemin en tournant le dos à leurs ennemis, et ils chevauchèrent jusques à un petit demi-quart de lieue loin de la première halte, en un endroit bien protégé par des haies et des buissons. Là, parce que les Français les talonnaient de très près, ils mirent pied à terre, et descendirent pour la plupart de leurs chevaux.

Alors l'avant-garde des Français qui, pleine d'ardeur et de courage, désirait joindre les Anglais, parce que depuis déjà quelque temps elle les avait tâtés et trouvés d'assez méchante défense, se jeta de plein élan au milieu des Anglais; les chargea avec un si hardi courage, avec tant de feu, les envahit si vigoureusement et si soudainement, avant qu'ils pussent se mettre en ordre de bataille, que Messire Jean Fastolf et le bâtard de Thian, chevalier, et grand nombre de leurs gens, ne se mirent pas à pied avec les autres, mais ils partirent en fuyant à *plein cours*, pour sauver leurs vies. Pendant ce temps, les autres, qui étaient descendus à pied,

furent promptement environnés et frappés par les Français, n'ayant pas eu le temps de s'abriter derrière leurs pieux aiguisés, ainsi qu'ils avaient coutume de le faire. Par suite, sans faire éprouver grand dommage aux Français, ils furent très promptement et facilement abattus, déconfits et entièrement vaincus. Il resta bien, morts sur place, environ dix-huit cents Anglais ; il y en eut de prisonniers de cent à six-vingts, parmi lesquels les principaux étaient les seigneurs de Scales, de Talbot, d'Hongerfort, Messire Thomas Rampston, et plusieurs autres des plus notables jusqu'au nombre susdit. De ceux qui y furent morts les principaux étaient... [1]. Les autres gens du dernier ou de moyen état étaient de ceux que les Anglais amènent de leur pays, et qui sont destinés à mourir en France [2].

Après cette affaire, qui eut lieu environ deux heures après midi, tous les capitaines français se réunirent, rendant dévotement et humblement grâces à Dieu, leur Créateur. Et ils se livrèrent ensemble à une grande joie pour leur victoire et pour une si bonne fortune. Ils se logèrent pour cette nuit en cette ville de Patay, située à deux lieues de Janville-en-Beauce, et cette journée porte à tout jamais le nom de Patay. Le lendemain, les Français repartirent avec leurs prisonniers et les riches dépouilles des Anglais morts sur le champ de bataille. C'est ainsi qu'ils rentrèrent à Orléans, tandis qu'une partie de leurs gens se logèrent aux environs, au milieu des transports de joie de tout le peuple. Jeanne la Pucelle, spécialement, acquit en ces besognes si grande louange et si grande renommée qu'il semblait à toutes gens que les ennemis du roi n'eussent plus puissance de lui résister, et que, dans peu, le roi dût, par son moyen, être entièrement remis et rétabli en son royaume.

Elle alla avec les autres capitaines vers le roi qui se réjouit beaucoup de leur retour et fit à tous très honorable réception. Après quoi il décida, avec les gens de son conseil, de mander des pays de son obéissance le plus de gens de guerre qu'il pourrait afin de marcher en avant et de poursuivre ses ennemis.

Item. — A la journée de la bataille de Patay, avant que les Anglais sussent l'arrivée de leurs ennemis, messire Jean Fastolf, un des principaux capitaines, celui qui devait s'enfuir sans coup férir, se trouvant en conseil avec les autres fit plusieurs remontrances ; à savoir comment tous savaient les pertes qu'ils avaient faites de leurs gens devant Orléans, à Jargeau et en d'autres lieux, où ils avaient eu du pire ; leurs gens étaient très ébahis et effrayés, et leurs ennemis au contraire très enorgueillis et très ranimés. C'est pourquoi son avis était qu'on se retirât dans les châteaux et les lieux qui, aux environs, tenaient leur parti, de ne point

1. Lacune dans les mss.
2. *Tels et si fais qu'ils ont accoustumez de amener de leur pais mourir en France.*

combattre les ennemis avec tant de hâte, d'attendre que leurs gens fussent mieux rassurés, et aussi que fussent arrivés d'Angleterre les secours que le régent devait prochainement amener. Ces observations ne furent pas agréables à plusieurs des capitaines, spécialement à Messire Jean de Talbot, qui dit que, si les ennemis venaient, il les combattrait. Et parce que, ainsi qu'il a été rapporté, Fastolf s'enfuit de la bataille sans coup férir, il fut pour ce motif grandement blâmé, lorsqu'il vint devant son seigneur, le duc de Bedford; Bedford finit par lui enlever l'ordre de la Jarretière blanche[1], qu'il portait autour de la jambe. Mais depuis, tant pour les observations qu'il avait faites qui semblaient assez raisonnables, que pour plusieurs autres excuses qu'il mit en avant, ledit ordre de la Jarretière lui fut rendu par sentence judiciaire; il en sortit cependant un grand débat entre icelui Fastolf et sire Jean de Talbot, alors que ce dernier revint de sa captivité, à la suite de cette bataille.

A cette besogne furent faits chevaliers, du côté des Français, Jacques de Milly, Gilles de Saint-Simon, Louis de Marconnay, Jean de La Haye et plusieurs autres vaillants hommes.

CHAPITRE IV

LA CAMPAGNE DU SACRE.

SOMMAIRE : I. — Convocation des guerriers à Bourges et à Gien. — Noms des principaux seigneurs. — Jeanne d'Arc et Frère Richard. — Le Connétable en Normandie. — Acheminement vers Auxerre. — Soumission de Saint-Fargeau et de Saint-Florentin. — Négociations avec Auxerre. — Composition.
II. — Campement devant Troyes. — Soumission de la ville et de nombreux châteaux tout autour.
III. — Les clefs de Châlons apportées à Troyes. — Entrée dans la ville. — Les clefs de Reims apportées à Châlons. — La crainte de la Pucelle amène la soumission de Reims, malgré les capitaines anglo-bourguignons. — Ces derniers se retirent. — Intervention de l'Archevêque-chancelier. — La cérémonie du sacre. — Le dîner à l'archevêché. — Le neveu de l'Archevêque, capitaine de Reims.

I

CHAPITRE LXIII. — *Comment Charles, roi de Franche, se mist sur les champs atout grand foison de chevalerie et de gens d'armes, auquel voiage mist en son obeyssance plusieurs villes et citez.*

1. *En conclusion lui fu osté l'ordre du blancq Jarretier.*

Durant ce temps, Charles, roi de France, assembla à Bourges-en-Berry une très grande multitude de gens d'armes et d'hommes de trait. Parmi eux se trouvaient le duc d'Alençon, Charles de Bourbon, comte de Clermont, Arthur, connétable de France, comte de Richemont, Charles d'Anjou, son beau-frère et frère du roi René de Sicile, le bâtard d'Orléans, le cadet d'Armagnac, Charles, seigneur d'Albret, et plusieurs autres personnages élevés et puissants barons, des duchés et comtés d'Aquitaine, de Gascogne, du Poitou, du Berry, et de plusieurs autres bons pays. Il se mit aux champs avec eux tous, et vint de là à Gien-sur-Loire. Jeanne la Pucelle était toujours avec lui ; et en la compagnie de Jeanne se trouvait un prêcheur nommé Frère Richard, de l'ordre de Saint-Augustin, qui naguère avait été débouté de Paris et de plusieurs lieux de l'obéissance des Anglais, où il avait fait plusieurs prédications dans lesquelles il se montrait trop ouvertement favorable aux Français et être de leur parti [1].

Du lieu de Gien, le roi prit son chemin vers Auxerre. Cependant le Connétable, avec un certain nombre de gens d'armes, s'en alla en Normandie vers Évreux pour empêcher les garnisons du pays de se réunir autour du duc de Bedford. D'autre part le cadet d'Armagnac fut renvoyé et commis à la garde du duché d'Aquitaine et du Bordelais [2]. Sur son chemin, le roi mit sous son obéissance deux petites villes déclarées pour le roi Henri : Saint-Florentin et Saint-Fargeau. Elles promirent de se conduire à l'avenir envers le roi et ses délégués comme doivent le faire de bons et loyaux sujets envers leur souverain ; elles prirent aussi du roi sûreté et promesse d'être maintenues et gouvernées en bonne justice, et selon leurs anciennes coutumes.

De là il vint à Auxerre ; et il envoya sommer les habitants de vouloir le recevoir comme leur naturel et droiturier seigneur ; ce que de premier abord ils ne furent point contents d'accorder. Néanmoins plusieurs ambassadeurs furent envoyés de côté et d'autre, et un traité finit par intervenir entre les deux parties. Ceux d'Auxerre promirent de faire au roi telle et pareille obéissance que feraient les villes de Troyes, Châlons et Reims. A cette condition et en fournissant aux gens du roi pour leur

1. Tout ce passage renferme de nombreuses erreurs. Ni le Connétable, ni Charles d'Anjou n'étaient dans l'armée réunie après Patay. La réunion ne se fit pas à Bourges, mais à Gien. — Frère Richard ne vit pas Jeanne avant l'arrivée à Troyes ; il n'était pas de l'ordre de Saint-Augustin, mais bien de Saint-François. Le principal motif de son expulsion de Paris ne fut pas son attachement au parti national. Au sortir de Paris, il n'a pas quitté les pays anglo-bourguignons.

2. Richemont et de Pardiac avaient pris les armes contre Charles VII, pour renverser La Trémoille, moins d'un an auparavant. La Pucelle fut impuissante à les faire réintégrer. S'ils combattirent pour la cause nationale, ce fut sur leur propre initiative.

argent des vivres et d'autres approvisionnements, ils demeurèrent en paix et le roi les tint pour excusés pour cette fois.

II

Le roi vint de là à Troyes-en-Champagne, et campa tout autour. Trois jours s'écoulèrent avant que les habitants consentissent à le recevoir pour seigneur. Après ces trois jours, sur certaines promesses qui leur furent faites, ils lui firent pleine ouverture ; et, avec ses gens, le mirent dans la ville, où il ouït la messe. Après les serments accoutumés qu'ils se firent mutuellement les uns aux autres, le roi retourna en son logis au dehors, et fit publier par plusieurs fois, tant dans l'armée que dans la ville, que, sous peine de la hart (*la corde*), nul, de quelque état qu'il fût, ne fît en rien dommage aux habitants de Troyes, ni à aucun de ceux qui s'étaient mis en son obéissance. Dans ce voyage, l'avant-garde était sous la conduite des deux maréchaux de France, Boussac et le seigneur de Rais, avec lesquels se trouvaient La Hire, Poton de Xaintrailles et d'autres capitaines.

Durant ce voyage se mirent en l'obéissance du roi Charles un très grand nombre de bonnes villes et de châteaux, dans les environs de la route qu'il suivait. Déclarer la reddition de chacune en particulier, je le passe pour cause de brièveté.

III

Chapitre LXIV. — *Comment le roy Charles de France, atout grande et noble chevalerie, et atout grand nombre de gens d'armes, s'en vint en la cité de Rains, où il fut sacré.*

Item.— Charles roi de France étant encore à Troyes, des députés de Châlons-en-Champagne vinrent lui apporter les clefs de leur ville et cité, et lui promettre de la part d'icelle de lui faire toute obéissance. Le roi, après leur arrivée, vint audit lieu de Châlons, où les habitants le reçurent bénignement et en toute humilité. Là lui furent pareillement apportées les clefs de la ville de Reims, avec promesse, comme pour la ville précédente, de lui faire toute obéissance et de le recevoir comme le naturel seigneur de la cité.

Le seigneur de Saveuse, avec un certain nombre de gens d'armes, avait été naguère en cette cité de Reims pour la maintenir en l'obéissance du roi Henri et du duc ; le gouverneur et grand nombre des habitants lui avaient promis de soutenir jusqu'à la mort le parti et la querelle du

roi Henri et du duc, mais, nonobstant ce serment, par crainte de la Pucelle, qui, d'après ce qu'on leur donnait à entendre, faisait de grandes merveilles, ils se mirent en l'obéissance du roi Charles, quoique le seigneur de Châtillon et le seigneur de Saveuse, leurs capitaines, leur pussent remontrer pour leur persuader le contraire. Ces deux seigneurs, voyant leur résolution et de quel côté était leur affection, quittèrent Reims ; car les habitants de la ville n'avaient rien voulu entendre à leurs remontrances, et leur avaient fait des réponses dures et assez étranges. Après les avoir ouïes, les seigneurs de Saveuse et de Châtillon retournèrent à Château-Thierry.

Ceux de Reims avaient déjà décidé de recevoir le roi Charles. Ce qu'ils firent, par l'intervention de l'Archevêque de la ville, chancelier du roi Charles, et par l'intervention de plusieurs autres. Le roi entra dans la ville et cité de Reims, le vendredi, seizième jour de juillet[1], avec une partie de sa chevalerie. Le dimanche qui suivit, il fut sacré et couronné en qualité de roi par ledit Archevêque, dans l'église Notre-Dame de Reims, en présence de ses princes et prélats, et de toute la baronnerie et chevalerie qui étaient dans la ville. Là se trouvaient le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le seigneur de La Trémoille, qui était son principal gouverneur, le seigneur de Beaumanoir, Breton, le seigneur de Mailly en Touraine. Tous étaient en habits royaux ; ils représentaient les nobles pairs de France, ainsi et de la manière que la coutume était de le faire.

Le sacre fait et accompli, le roi alla dîner en l'hôtel épiscopal de l'Archevêque ; les seigneurs et les prélats l'accompagnaient. L'Archevêque de Reims s'assit à sa table. Le roi fut servi à son dîner par le duc d'Alençon et le comte de Clermont avec plusieurs autres grands seigneurs. Le roi fit le jour de son sacre trois chevaliers dans l'église, parmi lesquels le damoiseau de Commercy. A son départ, il laissa à Reims pour en être le capitaine Antoine de Hellande, neveu de l'Archevêque.

CHAPITRE V

LA CAMPAGNE APRÈS LE SACRE.

SOMMAIRE : I. — Itinéraire triomphant de Charles VII à travers les villes qui se soumettent. — La Hire, bailli du Vermandois. — Château-Thierry abandonné par les Bourguignons. — Motifs.

II. — Armée de dix mille hommes rassemblée par Bedford. — Il se met en campagne. — Lettre qu'il adresse à Charles VII. — Reproches de s'aider d'une femme désordonnée et d'un moine apostat, de pousser les peuples à sa parjure, de fuir le combat.

1. Le seizième jour de juillet était le samedi, ce fut le jour de l'entrée du roi.

— Invitation à une entrevue, reproches du meurtre de Montereau. — Appel à Dieu.
III. — Bedford sur les marches de l'Ile-de-France. — Rencontre des deux armées près de Senlis. — Forte position de Bedford. — Disposition de son armée. — Les vivres fournis par Senlis. — La disposition de l'armée de Charles VII. — La Pucelle. — Les armées sont en présence durant deux jours. — Fortes escarmouches. — Animation des deux côtés ; pas de quartier. — 300 morts. — Les armées se séparent.
IV. — Les ambassadeurs de Charles VII à Arras. — Le chancelier porte la parole. — La paix regardée comme certaine. — Soumission de Compiègne. — Les ambassadeurs bourguignons viennent trouver le roi. — Ceux qui combattent la conclusion de la paix.
V. — Charles VII quitte Compiègne où il laisse Flavy pour gouverneur. — Soumission de Senlis et d'une foule d'autres places. — D'autres n'attendent que la venue du roi. — Pourquoi Charles VII ne poursuit pas ses conquêtes. — Il vient à Saint-Denis. — La Pucelle pousse à l'assaut de Paris. — Attaque. — Assaut âpre. — Défenseurs de Paris. — Blessure de Jeanne. — La retraite sonnée à l'improviste. — Ce qui confirme les Parisiens dans leur résistance.
VI. — Charles VI nomme des gouverneurs des pays nouvellement conquis et revient vers le Berry.
VII. — Trêves. — Le Pont-Sainte-Maxence remis aux Bourguignons. — Ravages sur les marches de France et du Beauvaisis. — Grâce à ces trêves, le duc de Bourgogne traverse insolemment les pays récemment conquis, vient à Paris resserrer son alliance avec Bedford, et est nommé gouverneur de la capitale. — Guerres durant les trêves ; artifices des Bourguignons. — Préparation de la reprise des hostilités après Pâques.

I

En sortant de Reims le roi alla en pèlerinage à Corbigny, visiter Saint-Marcou. Là, les habitants de la ville de Laon vinrent lui faire obéissance, comme avaient fait ceux des villes dont il a été fait mention. De Corbigny le roi vint à Soissons et à Provins, qui, sans opposition aucune, lui firent pleine ouverture. Il constitua alors La Hire comme nouveau bailli du Vermandois, à la place de Colard de Mailly, que le roi d'Angleterre y avait précédemment commis.

Le roi vint ensuite avec ses gens devant Château-Thierry. Le seigneur de Châtillon, Jean de Croy, Jean de Brimeux et quelques autres nobles, grands seigneurs, déclarés pour le duc de Bourgogne, s'y étaient renfermés avec environ quatre cents combattants. Sentant que l'ensemble de la ville inclinait à faire obéissance au roi Charles, n'attendant pas de prompt secours, n'étant pas suffisamment pourvus à leur plaisir, ils rendirent au roi cette forte ville et son château, et la quittèrent sains et saufs avec tous les biens. Ils allèrent à Paris vers le duc de Bedford, qui formait une grande assemblée de gens d'armes pour venir combattre le roi Charles et son armée.

II

CHAPITRE LXV. — *Comment le duc de Bethford fit moult grande assemblée de gens d'armes pour aller combattre le roi Charles, et comment il lui envoya ses lettres.*

Pendant ce même temps, le régent, duc de Bedford, ayant réuni à peu près dix mille combattants, amenés d'Angleterre[1] ou recrutés en Normandie et en quelques autres marches de France, vint de Rouen à Paris, et partit de Paris, cherchant à rencontrer le roi Charles pour lui livrer bataille; il chemina durant plusieurs jours à travers la Brie, et arrivé à Montereau-fault-Yonne, il envoya par ses messagers des lettres scellées de son sceau, dont voici la teneur :

« Nous, Jean de Lancastre, régent de France et duc de Bedford, à vous, Charles de Valois, qui aviez coutume de vous nommer Dauphin de Viennois, et maintenant sans cause vous dites roi ; c'est injustement que vous avez formé de nouvelles entreprises contre la couronne et la seigneurie de très haut et excellent prince, et mon souverain seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, vrai, naturel et droiturier roi de France et d'Angleterre, en donnant à entendre au simple peuple que vous venez pour lui donner la paix et la sécurité. Cela n'est pas et ne peut être, vu les moyens que vous avez tenus et tenez encore, vous qui faites séduire et abuser le peuple ignorant, et vous faites aider principalement, ainsi que nous en sommes informé, par des gens superstitieux et condamnés, tels qu'une femme désordonnée, travestie[2], portant vêtement d'homme, et de gouvernement dissolu, et aussi d'un Frère mendiant, apostat et séditieux, tous deux, selon la Sainte Écriture, abominables à Dieu ; vous, qui, par force et par la violence des armes, avez occupé au pays de Champagne et ailleurs plusieurs cités, villes et châteaux appartenant à Monseigneur le roi; vous qui avez contraint et induit les sujets qui y demeuraient à se montrer déloyaux et parjures, en leur faisant rompre et violer la paix finale des royaumes de France et d'Angleterre, paix solennellement jurée par les rois de France et d'Angleterre alors vivants, et par les grands seigneurs, prélats, barons, et par les trois États de ce royaume.

« Nous, pour garder et défendre le vrai droit de mondit seigneur le roi, et, à l'aide du Tout-Puissant pour vous repousser vous et votre armée de ses pays et seigneuries, nous nous sommes mis en campagne,

1. Il ne dit pas qu'ils avaient été recrutés pour la croisade contre les hussites.
2. *Difformée*, que l'on trouve dans la Chronique des Cordeliers, paraît préférable à *diffamée*, texte de Monstrelet.

nous tenons les champs de notre personne avec les forces que Dieu nous a données; et comme vous l'avez su et le savez, nous vous avons poursuivi et nous vous poursuivons de lieu en lieu dans l'espérance de vous trouver et vous rencontrer ; ce que nous n'avons pas encore pu faire, parce que vous vous êtes dérobé et vous dérobez encore.

« C'est pourquoi nous qui désirons de tout notre cœur que la guerre soit abrégée, nous vous sommons et vous requérons, si vous êtes un prince ami de l'honneur, que vous ayez pitié et compassion du pauvre peuple chrétien, qui depuis longtemps à cause de vous a été inhumainement traité, foulé et opprimé, pour que bientôt il soit à l'abri de tant d'afflictions et de douleurs, et que la guerre prenne fin. Prenez au pays de Brie, où nous sommes vous et nous, ou en l'Ile-de-France qui est bien voisine de tous deux, une place aux champs qui soit convenable et raisonnable; fixez un jour prochain et apte, tel que peut le comporter et le demande le voisinage des lieux où nous sommes pour le présent, nous et vous. Si, en ce jour et en ce lieu, vous voulez comparaître en votre personne, escorté par la femme travestie et par l'apostat ci-dessus désigné, escorté par tous les parjures et autres auxiliaires que vous voudrez et pourrez trouver, nous, au plaisir de Notre-Seigneur, nous y comparaîtrons, c'est-à-dire Monseigneur le roi en notre personne. Et alors si vous voulez offrir, ou mettre en avant quelque chose pour le bien de la paix, nous prêterons l'oreille, et nous ferons tout ce que doit et peut faire un prince catholique. Nous sommes et serons toujours enclin et disposé à prendre toutes les bonnes voies d'une paix non feinte, ni altérée, ni dissimulée, ni violée ou parjurée, telle que le fut à Montereau-fault-Yonne, celle dont par votre faute et votre consentement, provint le terrible, détestable et cruel meurtre commis contre les lois et l'honneur de la chevalerie, en la personne de feu notre cher et très aimé père, le duc Jean de Bourgogne, que Dieu pardonne. Cette paix ayant été ainsi enfreinte, violée et parjurée par vous, tous les nobles, tous les sujets de ce royaume et d'ailleurs, sont demeurés et demeurent à tout jamais quittes et libres de vous et de votre obéissance, à quelque état que vous ayez pu et puissiez venir ; vous les avez absous et déliés de tout serment de fidélité et de sujétion, comme cela peut être démontré clairement par vos lettres patentes signées de votre main et scellées de votre sceau.

« Toutefois, si, à cause de l'iniquité et de la malice des hommes, nous ne pouvons arriver au bien de la paix, chacun de nous pourra bien garder et défendre sa cause et sa querelle par l'épée, ainsi que lui en donnera grâce Dieu, qui en est le seul juge, et auquel et pas à un autre, mondit seigneur doit en répondre. Nous le supplions très humblement, comme celui qui connaît le vrai droit et la juste querelle de mondit

seigneur, de vouloir en disposer à son plaisir. Par suite le peuple de ce royaume, désormais à l'abri de si grands foulements et si grandes oppressions, pourra demeurer en longue paix, sécurité et repos ; ce que doivent querir et demander tous les rois et princes chrétiens, qui ont charge de gouvernement.

« Faites-nous donc savoir promptement, sans plus de délai, et sans perdre le temps en écritures et en arguties, ce que vous en voudrez faire; car si par votre faute adviennent de grands maux et inconvénients, tels que continuation de la guerre, pillages, rançonnements et occisions de gens, nous prenons Dieu à témoin, et nous protestons devant lui, et devant les hommes, que nous n'en serons pas la cause, et que nous avons fait et faisons notre devoir, que nous nous mettons et voulons nous mettre en tous termes de raison et d'honneur, soit préalablement par le moyen de la paix, soit par journée de bataille, en vertu du droit des princes, puisque autrement il ne se peut faire entre puissants princes.

« En témoin de ce, nous avons fait sceller les présentes de notre sceau.

« Donné audit lieu de Montereau-où-fault-Yonne, le septième jour d'août de l'an mil quatre cent vingt-neuf.

Ainsi signé :

« Par Monseigneur,
« Le régent du royaume de France,
« Le duc DE BEDFORD [1]. »

III

CHAPITRE III. — *Comment le roy Charles de France et le duc de Bethford, et leur puissance rancontrèrent l'un l'autre vers le Mont-Espilloy.*

Après ces choses, le duc de Bedford, voyant qu'il ne pouvait rencontrer en une position avantageuse le roi Charles et son armée, et que plusieurs villes et forteresses lui faisaient soumission sans coup férir et sans résistance, se retira avec son armée sur les marches de l'Ile-de-France, dans le but d'empêcher que les principales villes ne se tournassent contre lui, ainsi qu'avaient fait les autres. D'autre part, le roi Charles, qui était déjà venu à Crépy, où il avait été reçu et obéi en souverain, se mit en marche à travers la Brie, en se rapprochant de Senlis. En ce lieu les armées du roi Charles et du duc de Bedford se trouvèrent l'une et l'autre fort près du Montépilloy, à côté d'une ville nommée Le Bar (*Baron*).

1. Cette lettre est aussi donnée par la *Chronique* dite des Cordeliers. L'orthographe est différente, mais le sens est le même à deux mots près.

De part et d'autre on fit des préparatifs, afin de prendre des avantages pour le combat qui semblait imminent. Le duc de Bedford prit position en un fort lieu, s'adossant par derrière et sur les côtés à de fortes haies d'épines. Au front de l'armée il disposa les archers, en bon ordre, tous à pied, ayant chacun devant eux leurs pieux aiguisés, fichés en terre. Le régent, avec sa seigneurie et les autres nobles, était près des archers; ils étaient massés en un seul corps de bataille; entre autres enseignes, on remarquait les deux bannières de France et d'Angleterre. Avec elles était l'étendard de Saint-Georges, porté ce jour-là par le chevalier Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam. Dans l'armée de Bedford, l'on comptait de six à huit cents des gens du duc de Bourgogne. Les principaux étaient : le seigneur de l'Isle-Adam, Jean de Croy, Jean de Créquy, Antoine de Béthune, Jean le Fosseux, le seigneur de Saveuse, Messire Hue de Lannoy, Jean de Brimeu, Jean de Lannoy, Messire Simon de Lalaing, Jean, bâtard de Saint-Pol, et plusieurs autres hommes de guerre, parmi lesquels quelques-uns furent en ce jour faits chevaliers. Le bâtard de Saint-Pol le fut de la main du duc de Bedford; les autres, comme Jean de Croy, Jean de Créquy, Antoine de Béthune, Jean le Fosseux, le Liégeois d'Humières, par les mains d'autres notables chevaliers. Toutes choses ainsi mises sur pied, il faut savoir que les Anglais et ceux de leur nation étaient réunis dans l'armée, sur la main gauche, tandis que les Picards et ceux de la nation de France étaient à l'opposé. Ils se tinrent ainsi en ordre de bataille, comme il a été dit, par un long espace de temps ; ils étaient campés si avantageusement qu'il ne pouvaient être envahis par derrière sans que les attaquants ne s'exposassent à de très grandes pertes et à grand danger; avec cela ils étaient pourvus et rafraîchis de vivres et des autres choses nécessaires par la bonne ville de Senlis, qui était près.

D'autre part, le roi Charles, avec ses princes et ses capitaines, fit ordonner ses combattants. L'on voyait dans son avant-garde la plus grande partie de ses plus vaillants et plus experts hommes de guerre ; les autres demeurèrent dans le corps de l'armée, où était le roi, excepté quelques-uns qui, par manière d'arrière-garde, furent placés sur les derrières, du côté de Paris. Avec le roi se trouvait une très grande multitude de gens, bien plus sans comparaison qu'il n'en existait dans l'armée anglaise. Du côté de Charles, on voyait Jeanne la Pucelle, ayant toujours divers sentiments, tantôt voulant combattre ses ennemis, et tantôt non [1].

Néanmoins les deux parties, ainsi l'une devant l'autre, prêtes au combat, furent sans se désordonner durant deux jours et deux nuits environ.

1. Monstrelet est le seul qui attribue à la Pucelle cet état d'incertitude.

Pendant ce temps il y eut plusieurs grandes escarmouches et plusieurs attaques, qu'il serait trop long de raconter dans le détail. Entre les autres, il y en eut une, âpre et sanglante qui dura bien une heure et demie, du côté des Picards. Ceux qui donnèrent du côté du roi Charles étaient en grande partie des Écossais, et d'autres, en très grand nombre, qui combattirent très fort et très âprement; spécialement les archers des deux armées firent des décharges nombreuses de leurs traits avec beaucoup de courage.

Quelques-uns des plus experts des deux armées, voyant ainsi les rencontres se multiplier, pensaient bien qu'on ne se séparerait pas, sans que l'une des deux ne fût mise en déroute et vaincue. Elles se séparèrent cependant, non sans que dans les deux camps, il y eût largement des morts et des blessés. Le duc de Bedford fut grandement content des Picards qui dans l'engagement s'étaient cette fois comportés vaillamment. A leur retour de la mêlée, le duc de Bedford passa plusieurs fois devant leurs rangs, les remerciant très humblement à plusieurs reprises, disant : « Mes amis, vous êtes de très bonnes gens, vous avez soutenu grand faix pour nous; ce dont nous vous remercions très grandement; et nous vous prions, s'il nous vient quelque affaire, que vous persévériez en votre vaillance et hardiesse. »

En ces jours les parties étaient fort animées les unes contre les autres; aucun homme, de quelque état qu'il fût, n'était pris à rançon; mais, sans pitié ni miséricorde, tous ceux qui pouvaient être atteints, tant d'un côté que de l'autre, étaient mis à mort. Ainsi que j'en fus informé, il y eut dans ces escarmouches environ trois cents morts, les deux parties comprises; mais je ne sais de quel côté ils furent les plus nombreux. Après ces deux jours, ou environ, les deux armées se séparèrent l'une de l'autre, sans plus rien faire.

IV

CHAPITRE LXVII. — *Comment le roi Charles de France envoya ses ambassadeurs à Arras vers le duc de Bourgogne*[1].

Pendant ce temps, les ambassadeurs du roi Charles de France étaient venus à Arras, vers le duc de Bourgogne, pour traiter de paix entre ces deux parties. Les principaux de ces ambassadeurs étaient l'archevêque de Reims, Christophe de Harcourt, les seigneurs de Dampierre, de Gaucourt

1. Quicherat n'a pas donné ce chapitre, indispensable pour bien se rendre compte comment la mission divine fut interrompue. Aussitôt après Reims, contre les avis de la Céleste Envoyée, on se prêta à des trêves, à des négociations fallacieuses avec le duc de Bourgogne pour le séparer de l'alliance anglaise. En réalité, on lui fournit les moyens de porter à son allié le secours le plus opportun, et l'on arrêta le secours divin.

et de Fontaines, chevaliers, avec d'autres gens d'état qui trouvèrent à à Arras le duc et son conseil. A leur arrivée, ils requirent audience dudit duc, et, quelques jours après, ils se rendirent à son hôtel où, par la bouche de l'Archevêque, l'objet de l'ambassade fut exposé très sagement et authentiquement, en présence de la chevalerie, du conseil, et de plusieurs autres admis à cette audience. Il remontra, entre autres choses, la parfaite affection, le vrai désir du roi de faire la paix avec lui et d'en venir à un traité; ajoutant que, pour y parvenir, ce même roi était content de de faire des avances et de condescendre [1], en faisant des offres de réparation plus qu'il n'appartenait à sa majesté royale. Il excusa le roi sur sa jeunesse de l'homicide perpétré autrefois en la personne du feu duc Jean de Bourgogne, son père, alléguant qu'en ses jeunes années il était sous le gouvernement de gens qui n'avaient pas d'égards et de considération au bien du royaume ni de la chose publique, et qu'en ce temps il n'aurait osé ni les dédire ni se les aliéner. Ces considérations et plusieurs autres fort notables, exposées par l'Archevêque, furent ouïes avec faveur par le duc et par les siens. A la fin il fut répondu aux ambassadeurs : « Monseigneur a bien ouï ce que vous avez dit : il aura avis sur ce, et vous fera réponse dans peu de jours ».

L'Archevêque retourna à son hôtel, et avec lui ses collègues d'ambassade que toutes gens honoraient. Pour lors la plupart des gens du pays étaient très désireux de voir la paix et la concorde s'établir entre le roi et le duc de Bourgogne. Ceux du moyen et du bas état y étaient même si affectionnés que, dès lors, avant qu'il fût intervenu paix ou trêve, ils allaient à la ville d'Arras, vers le chancelier de France, pour en impétrer en très grand nombre des lettres de rémission, des lettres de grâce, des offices et plusieurs autres faveurs royales, comme si le roi eût été déjà pleinement en sa seigneurie, et qu'ils en eussent été certains. Ils obtenaient du chancelier la plupart des faveurs sollicitées. Par suite, le duc de Bourgogne fut, durant plusieurs jours, en délibération avec son conseil privé, et les affaires entre les parties furent très approchées.

CHAPITRE LXIX. — *Comment la ville de Compiègne se rendit au roy Charles, et du retour des ambassadeurs de France, qui estoient alés vers le duc de Bourgoigne.*

Après la journée de Senlis, où le roi Charles et le duc de Bedford avaient été avec toutes leurs forces l'un contre l'autre, le roi revint à Crépy-en-Valois. Là lui furent apportées les nouvelles que les habitants de Compiègne voulaient lui faire obéissance ; aussi, sans nul délai, se

1. *De lui commettre et condescendre.*

rendit-il dans cette ville, où il fut reçu en grande liesse des habitants, et il se logea en son hôtel royal. C'est là que revinrent vers lui le chancelier et les autres ambassadeurs qu'auparavant il avait envoyés vers le duc de Bourgogne, avec lequel ils avaient tenu des conférences étroites [1], ainsi qu'avec ses conseillers. Cependant il n'y avait pas eu d'accord arrêté; mais, en conclusion, il avait été convenu que le duc enverrait de son côté une ambassade vers le roi Charles pour avoir son avis et continuer les conférences. Je fus alors informé que la plupart des principaux conseillers du duc de Bourgogne avaient grand désir et affection à ce que les deux parties opérassent leur réconciliation. Toutefois Maître Jean de Thoisy, évêque de Tournay, et Messire Hue de Lannoy, qui venaient présentement de vers le duc de Bedford, et étaient chargés par lui de faire des observations au duc de Bourgogne, de l'exhorter à tenir le serment fait au roi Henri, n'étaient pas bien contents que le traité se fît. C'est sur leur parole que la conclusion fut retardée, et qu'on prît une autre journée pour envoyer une légation vers le roi Charles. Elle fut confiée à Messire Jean de Luxembourg, évêque d'Arras, à Messire David de Brimeu et à d'autres notables et discrètes personnes...

[Monstrelet, pour épargner la réputation de son maître ou même celle de Charles VII, coupables, le premier d'un rôle de duplicité, le second d'imbécillité, fait ici une omission de toute importance. Des trêves qui devaient durer jusqu'à Noël, et dont la teneur fut prolongée jusqu'à Pâques, furent conclues le 28 août à Compiègne. Leur texte va être donné dans la Chronique dite des Cordeliers. Il jette le plus grand jour sur l'échec contre Paris, et sur tout le reste de la carrière de la Libératrice jusqu'à sa captivité.]

V

CHAPITRE LXX. — *Comment le roy de France fit assaillir la cité de Paris.*

Le roi Charles de France étant encore à Compiègne reçut des nouvelles d'après lesquelles le duc de Bedford, le régent, s'en allait avec une armée en Normandie pour combattre le Connétable, qui travaillait fort le pays du côté d'Évreux. Par suite, le roi Charles quitta Compiègne après un séjour de douze jours environ, y laissant Guillaume de Flavy pour capitaine. Avec son armée il alla à Senlis qui, après traité, se rendit au roi. Il se logea dans ses murs avec une grande partie de ses gens ; les autres se logèrent dans les villages environnants.

En ces jours firent obéissance au roi plusieurs villes et forteresses :

1. Texte : *Ils avaient tenus plusieurs destroicts parlemens.*

Beauvais, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Choisy, Gournay-sur-Aronde, Remy, la Neuville-en-Heez, et de l'autre côté Mognay, Chantilly, Saintines et plusieurs autres. Lui firent aussi serment les seigneurs de Montmorency et de Moy.

Et, en vérité, si, avec son armée, il fut venu a Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, et devant plusieurs autres villes et chateaux forts, la plûpart de leurs habitants étaient tout prêts a le recevoir comme seigneur, et ils ne désiraient autre chose au monde que de lui faire obéissance et pleine ouverture[1].

Toutefois il ne fut pas conseillé de s'avancer si avant sur les marches du duc de Bourgogne, tant parce qu'il le sentait fort de gens d'armes, que pour l'espérance qu'il avait qu'il se fît entre eux quelque bon traité.

Après un séjour de peu de jours à Senlis, le roi en partit et avec toute son armée alla se loger à Saint-Denis; les gens s'en étaient enfuis à Paris, je veux dire les plus grands bourgeois et plus notables habitants. Ses gens se logèrent à Aubervilliers, à Montmartre, et aux villages près de Paris.

Alors était avec le roi Jeanne la Pucelle, qui avait très grande renommée. Chaque jour elle exhortait le roi et ses princes à faire assaillir la ville de Paris. Il fut conclu que cet assaut serait livré le lundi 12 septembre[2]. Cette conclusion arrêtée, on fit apprêter tous les gens de guerre, et ce lundi le roi se mit en bataille entre Paris et Montmartre, ses princes avec lui.

La Pucelle, avec l'avant-garde qui était fort nombreuse, s'en alla, son étendard en mains, à la porte Saint-Honoré, faisant porter avec elle plusieurs échelles, des fagots, et d'autres appareils nécessaires à un assaut. Là elle fit entrer plusieurs de ses gens à pied dans les fossés et elle commença l'assaut à dix heures environ; il fut très dur, âpre et cruel, et dura sans discontinuer de quatre à cinq heures, ou même plus. Les Parisiens se défendirent vigoureusement et avec grand courage, soutenus qu'ils étaient par Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier de France pour le roi Henri, et par plusieurs autres notables chevaliers que le duc de Bourgogne leur avait envoyés, tels que le seigneur de Créquy, le seigneur de l'Isle-Adam, Messire Simon de Lalaing,

1. *Et pour vérité, s'il, à toute sa puissanche, fust venu à Sainct-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, et plusieurs autres fortes villes et fors chasteaulx, la plus grande partie des habitans d'ycelles estoient tous pretz de le recevoir à seigneur, et ne desiroient au monde aultre chose que de lui faire obeyssance et plaine ouverture.* Et c'est alors que Charles VII concluait des trêves, à l'insu et entièrement contre l'avis de la Pucelle!

2. Ce fut le 8. — Monstrelet est inexact dans toute cette partie pour laquelle il faut consulter Perceval de Cagny. Le roi ne bougea pas de Saint-Denis.

Messire Waleran de Beauval, et d'autres notables hommes qui avaient amené quatre cents combattants. Avant ledit assaut, on avait assigné à chacun, par capitainerie, la garde des lieux propices et convenables. Pendant cet assaut, plusieurs Français furent renversés et abattus, un très grand nombre furent tués et blessés par les canons, les coulevrines, et les autres armes de trait que les Parisiens déchargeaient contre eux.

Jeanne la Pucelle fut très fort navrée (*blessée*); elle demeura tout le jour dans les fossés derrière le revers du talus [1], jusqu'au soir que Guichard de Thiembronne et d'autres allèrent la querir. D'autre part il y eut plusieurs blessés parmi les défenseurs de la ville. Finalement, les capitaines français, voyant leurs gens en si grand péril, et considérant qu'il leur était impossible d'emporter la ville de force, alors que les Parisiens étaient unanimes à vouloir se défendre, sans qu'il y eût division parmi eux, firent soudainement sonner la retraite, et retournèrent à leurs logis, en emportant les morts et les blessés. Le lendemain le roi Charles, triste et affligé de la perte de ses gens, s'en alla à Senlis pour procurer la guérison et les soins des blessés. Les Parisiens se confirmèrent encore les uns les autres dans leur dessein, promettant qu'ils résisteraient jusqu'à la mort de toutes leurs forces, au roi, qui, à ce que l'on disait, voulait entièrement les détruire. Peut-être le craignaient-ils, se sentant gravement coupables envers lui qu'ils avaient privé de sa capitale, et vu qu'ils avaient mis à mort plusieurs de ses loyaux sujets, comme il a été plus pleinement exposé ailleurs.

Chapitre lxxii. — [Le chroniqueur raconte comment, pendant ce temps, le duc de Bourgogne s'efforçait de raffermir dans la fidélité à sa cause ces mêmes villes d'Amiens et d'Abbeville qu'il nous a dit désirer plus que tout au monde faire obéissance à Charles VII. Le duc fit si bien qu'elles s'armèrent pour être prêtes à le suivre dès qu'il le voudrait.]

VI

Chapitre lxxii. — *Comment le roi Charles de France s'en retourna en Touraine et en Berry.*

Charles, roi de France, voyant que la ville de Paris, la capitale de son royaume, ne voulait pas se mettre en son obéissance, arrêta avec ses conseillers de laisser des gouverneurs et des capitaines institués par lui dans toutes les bonnes villes, cités et châteaux rentrés en son obéissance, et de

1. Texte : *derrière une dodenne.*

retourner ensuite ès pays de Touraine et de Berry. La chose ainsi conclue, il constitua chef principal dans l'Ile-de-France et le Beauvaisis Charles de Bourbon comte de Clermont, et avec lui le comte de Vendôme et le chancelier. Le comte de Clermont et le chancelier se tenaient le plus souvent en la ville de Beauvais, et le comte de Vendôme à Senlis, Guillaume de Flavy à Compiègne, Messire Jacques de Chabannes à Creil. Le roi, avec les grands seigneurs qui l'avaient accompagné dans son expédition, retourna de Senlis à Crépy; et de là, par devers Sens en Bourgogne, il retourna aux pays ci-dessus indiqués.

VII

Toutefois les trêves furent confirmées entre les Bourguignons et les Français jusqu'au jour des prochaines Pâques, et avec cela le passage du Pont-Sainte-Maxence, que tenaient les Français, fut remis entre les mains de Renauld de Longueval pour en être gardé.

La marche de France et de Beauvaisis demeura par là en grande tribulation. Ceux qui étaient ès forteresses et garnisons, tant les Français que les Anglais, couraient chaque jour les uns contre les autres. Par suite de ces courses, les villages des environs commencèrent à se dépeupler, et les bonnes gens et les habitants se retiraient ès bonnes villes.

[Tous les chroniqueurs constatent à l'envi le néfaste résultat des trêves conclues à l'encontre des avis de la Pucelle. Les Anglais n'y accédèrent pas; les Bourguignons se travestirent en Anglais afin de pouvoir continuer à guerroyer contre les Français, et ceux-ci les poursuivirent comme Anglais. Les pays redevenus français furent foulés par les deux partis. Le duc de Bourgogne avait promis de mettre Charles VII dans Paris, et avait, pour s'y rendre, obtenu un sauf-conduit à travers le Beauvaisis, le Valois et les autres contrées qui venaient de proclamer Charles VII. Il les traversa en effet avec sa sœur, la duchesse de Bedford, qui, pour le maintenir dans l'alliance anglaise, ne l'avait pas quitté depuis le mois de juillet. Parti de Hesdin le 20 septembre, il s'avança à petites journées, avec l'appareil d'un triomphateur, ainsi que l'indique Monstrelet par le titre même du chapitre LXXIII : *Comment le duc Philippe de Bourgogne en grand appareil ramena sa sœur en la cité de Paris au duc de Bedford son mari.* Il longea Senlis sans y entrer, et reçut avec froideur les honneurs que lui rendirent Regnault de Chartres et le comte de Clermont, son beau-frère. Laissons parler Monstrelet :]

Le duc fut grandement regardé des Français qui, soit à pied, soit à

cheval, étaient sortis de Senlis... Le duc armé de toutes pièces, la tête exceptée, s'avançait monté sur un très bon et excellent cheval, et était très richement habillé. Après lui étaient sept ou huit pages, montés chacun sur un bon coursier. L'archevêque de Reims, chancelier de France, arriva le premier en rase campagne au-dessus de Senlis pour lui faire révérence et hommage. Charles de Bourbon, comte de Clermont, vint bientôt après, accompagné d'environ soixante chevaliers. Lorsqu'il fut arrivé assez près du duc, les deux ôtèrent leurs chaperons, et inclinèrent leurs chefs l'un à l'autre, en se disant quelques paroles de salutation, mais sans s'embrasser, comme témoignage de grand amour et de joie, ainsi qu'ont coutume de le faire ceux qui sont aussi prochains de sang qu'ils l'étaient l'un à l'autre. Après cette salutation et révérence, le duc de Bourbon alla baiser et embrasser sa belle-sœur de Bedford, qui était près, à la droite du duc de Bourgogne. Ils se firent brièvement quelques compliments. Il retourna bientôt vers son beau-frère le duc de Bourgogne. L'on ne vit point que celui-ci donna grand semblant d'amour pour lui, ni désir de prolonger l'entretien. Sans chevaucher l'un avec l'autre, sans faire longue conduite, ils se séparèrent en prenant congé l'un de l'autre au propre lieu où ils s'étaient abordés et rencontrés...

[Le couple entra triomphalement à Paris. Bedford était revenu de Normandie pour le recevoir, il s'avança à sa rencontre,] « et là furent faites grandes accolées et joyeuse réception... fut faite moult grande joie des Parisiens. Si y criait-on Noël partout sur le passage.

« Entre les autres choses, les Parisiens requirent au duc de Bourgogne qu'il lui plut de se charger du gouvernement de la ville de Paris qui avait pour lui très grande affection. Ils étaient tout prêts et armés pour maintenir sa querelle et celle de feu son père... Laquelle chose le duc leur accorda jusques après Pâques prochaines. » [C'est-à-dire jusques après l'expiration des trêves fallacieusement conclues avec Charles VII.

En attendant, les deux beaux-frères conclurent qu'après Pâques l'on recommencerait la guerre de concert pour recouvrer les villes et les contrées qui avaient abandonné leur cause.

Bedford et sa femme allèrent en Normandie, le duc de Bourgogne établit de ses capitaines dans la capitale et les environs ;] « et après avoir séjourné à Paris durant l'espace de trois semaines, il s'en retourna par les chemins par lesquels il était venu en son pays d'Artois et de là en Flandre ».

[La guerre devait recommencer à Pâques; mais les gens du duc de Bourgogne n'eurent pas la patience d'attendre. C'est ce que nous dit le chroniqueur par le titre même du chapitre LXXIV et par les premières lignes qui vont être reproduites.]

CHAPITRE LXXIV. — *Comment les Français et les Bourguignons couraient l'un sur l'autre nonobstant les trêves qui y étaient.*

Durant le temps dessus dit, alors que les trêves étaient accordées entre le roi Charles et le duc de Bourgogne jusques aux Pâques suivantes, ces mêmes parties couraient néanmoins très souvent l'une sur l'autre. Et même, pour embellir leur querelle, quelques-uns de ceux qui tenaient le parti du duc de Bourgogne, se boutaient avec les Anglais qui n'avaient pas trêve avec les Français, et avec eux (*les Anglais*) ils faisaient pleine guerre auxdits Français; et les Français pareillement couraient et faisaient pleine guerre aux Bourguignons, feignant les dessusdits Bourguignons être des Anglais, et à cause desdites trêves il y avait peu ou néant de sécurité.

[Tel fut le résultat de ces trêves si fort improuvées par la Vénérable. Son histoire à partir du sacre est de toute obscurité, lorsque l'on ne tient pas compte de cette tortueuse diplomatie.

La guerre allait recommencer ouvertement après Pâques; le duc de Bourgogne avait profité de l'intervalle pour en faire les préparatifs. Il convoitait particulièrement Compiègne. C'était la clef des communications de ses possessions du Nord avec l'Ile-de-France. Les conseillers du roi avaient été assez faibles pour s'engager de lui en laisser la garde jusqu'à la paix. Les habitants de Compiègne refusèrent d'accepter un tel compromis. De là chez le duc un profond ressentiment et des projets d'atroce vengeance. Pâques, alors commencement de l'année, une fois arrivé, Philippe se hâta de s'emparer des places qui étaient comme les avant-postes de Compiègne. Écoutons Monstrelet nous le dire. Après avoir vainement tenté de l'arrêter, la Pucelle allait devant Compiègne entrer dans la carrière de son martyre. C'est par le martyre quelle devait acheter ce que on ne lui avait permis de réaliser par les armes.]

CHAPITRE VI

LA SUITE DES EXPLOITS DE LA PUCELLE, SA CAPTIVITÉ, SON MARTYRE.

SOMMAIRE : I. — Le duc de Bourgogne entre en campagne en s'emparant de Gournay-sur-Aronde. — Siège de la forteresse de Choisy. — Elle est prise et rasée. — Les Anglais à Pont-l'Évêque. — Tentative de Jeanne d'Arc pour les en débusquer. — Échec.

II. — Préparatifs du siège de Compiègne. — Distribution des divers corps de l'armée assiégeante. — La Pucelle combat Franquet d'Arras. — Défaite, prise, exécution de Franquet d'Arras.

III. — Attaque de Jeanne d'Arc contre Margny. — Visite que recevait en ce moment le

capitaine de la forteresse, Baudot de Noyelle. — Secours qui lui arrivent. — Les Français forcés à la retraite. — Jeanne la protège. — Arrivée des Anglais. — L'Héroïne est prise. — Grande joie des assiégeants. — Elle est visitée par le duc de Bourgogne. — Remise à la garde de Jean de Luxembourg.

IV. — Monstrelet passe sous silence le récit de la captivité, du procès et du martyre, et se contente de reproduire la lettre de la cour d'Angleterre au duc de Bourgogne.

I

Chapitre lxxxii. — *Comment le duc de Bourgogne, atout sa puissance, alla logier devant Gournay-sur-Aronde.*

Au commencement de cet an (*Pâques 1430, 16 avril*), le duc de Bourgogne, partant de Montdidier, alla camper à Gournay-sur-Aronde, devant la forteresse de cette place appartenant à Charles de Bourbon, comte de Clermont, son beau-frère. Là il fit sommer Tristan de Magnelers qui en était le capitaine de lui rendre ladite forteresse, sans quoi il lui ferait donner l'assaut. Tristan, voyant que raisonnablement il ne pourrait pas résister à la puissance du duc de Bourgogne, traita avec ses envoyés, s'engageant à rendre la forteresse le 1er août prochain, si le roi Charles ou ceux de son parti n'avaient pas combattu ledit duc ; il promit qu'en attendant ni lui ni ses gens ne porteraient pas les armes contre le parti bourguignon. Par ainsi il demeura paisible jusqu'au jour fixé.

[Monstrelet raconte que ce qui fit accepter au duc cette composition, ce fut la nouvelle que le damoiseau de Commercy assiégeait Montaigut. Il se mit en devoir d'aller avec Luxembourg combattre Saarbrück ; mais celui-ci, averti qu'il aurait à faire à si forte partie, leva précipitamment le siège. Ce départ venu à la connaissance des deux puissants ennemis, le duc de Bourgogne s'en alla à Noyon avec toute son armée.]

Chapitre lxxxiii. — *Comment le duc de Bourgogne alla mettre le siège devant le chastel de Choisy, lequel il conquist.*

Après que le duc de Bourgogne eût séjourné en la cité de Noyon environ huit jours, il alla mettre le siège devant le château de Choisy-sur-Aisne, forteresse défendue par Louis de Flavy, qui la tenait de Messire Guillaume de Flavy (*son frère*). Le duc fit dresser plusieurs machines de guerre pour ruiner et abattre ce château, qui en fut si endommagé, que les assiégés firent avec les délégués du duc de Bourgogne un traité, d'après lequel ils se retirèrent la vie sauve en emportant leurs biens, et rendirent la forteresse. Après leur départ, elle fut sans délai démolie et rasée. Le duc fit jeter un pont par-dessus la rivière de l'Oise pour passer, lui et ses gens, vers Compiègne, du côté de Montdidier.

Durant ce temps le seigneur de Saveuse et Jean de Brimeu avaient été commis avec tous leurs gens pour garder les faubourgs de Noyon; ils étaient appuyés par le seigneur de Montgommerry et d'autres capitaines anglais campés au Pont-l'Évêque, pour que les habitants de Compiègne n'empêchassent pas les vivres que l'on amenait à l'armée du duc. Or il advint que certain jour ceux de Compiègne, à savoir Jeanne la Pucelle, Messire Jacques de Chabannes, Messire Théaulde de Valpergue, Messire Rigault de Fontaines, Poton de Xaintrailles et d'autres capitaines français, à la tête d'environ deux mille combattants, vinrent entre le point du jour et le lever du soleil, au Pont-l'Évêque, où les Anglais étaient logés. Ils les attaquèrent avec grand courage, et il y eut une très rude et âpre escarmouche, durant laquelle accoururent au secours des Anglais les seigneurs de Saveuse et Jean de Brimeu avec leurs gens. Ce secours donna aux Anglais grand courage. Tous ensemble ils repoussèrent leurs ennemis qui déjà étaient entrés bien avant dans les postes anglais. De ces derniers, trente environ furent morts ou blessés; autant du côté des Français qui, après ce coup, se retirèrent à Compiègne d'où ils étaient venus. A partir de ce jour, les Anglais fortifièrent avec grande diligence les alentours de leurs logis.

Le duc de Bourgogne, quand il eut terminé l'entière démolition de la forteresse de Choisy, dont il a été parlé, alla se loger dans la forteresse de Coudun, à une lieue de Compiègne; Messire Jean de Luxembourg se logea à Clairoy, Messire Baudot de Noyelle avec un certain nombre de gens reçut ordre de s'établir à Margny, sur la chaussée; le seigneur de Montgommerry, Anglais, et ses gens campèrent à Venette, le long de la prairie. Des gens venaient au duc de plusieurs parties de ses pays; il avait l'intention d'assiéger la ville de Compiègne et de la réduire à l'obéissance du roi Henri d'Angleterre.

II

CHAPITRE LXXXIV. — *Comment Jeanne la Pucelle rua Jus Franquet d'Arras et lui fit trancher la tête.*

A l'entrée du mois de mai [1], fut défait et pris un vaillant homme d'armes nommé Franquet d'Arras, du parti du duc de Bourgogne, qui avec environ trois cents hommes d'armes avait été courir sur les marches de ses ennemis, vers Lagny-sur-Marne. A son retour il fut rencontré par Jeanne la Pucelle qui avait avec elle quatre cents Français. Elle assaillit très courageusement et très vigoureusement Franquet et ses gens à plu-

1. Par suite, avant la reddition de Choisy et la tentative sur Pont-l'Évêque.

sieurs reprises ; car les archers de Franquet s'étant mis à pied en très bonne ordonnance se défendirent si vaillamment dans une première et dans une seconde attaque que la Pucelle et ses gens n'eurent aucun avantage sur eux ; mais elle finit par mander toutes les garnisons de Lagny et des autres forteresses de l'obéissance du roi Charles. Les combattants accoururent en grand nombre avec coulevrines, arbalètes, et autres pièces de guerre. Les tenants du duc de Bourgogne, après avoir fait éprouver à leurs ennemis de grandes pertes en hommes et en chevaux, finirent par être entièrement vaincus et déconfits; la plus grande partie fut passée au fil de l'épée. La Pucelle fit même trancher la tête à Franquet, qui fut grandement plaint de son parti, parce que en armes il était homme de vaillante conduite.

III

CHAPITRE LXXXVI. — *Comment Jehanne la Pucelle fut prinse des Bourguignons devant Compiègne.*

Tandis que le duc de Bourgogne était logé à Coudun, comme il a été dit, et ses gens d'armes dans les autres villages autour de Coudun et de Compiègne, il advint la veille au soir de l'Ascension [1], à cinq heures après midi, que Jeanne la Pucelle, Poton et d'autres capitaines, appuyés de cinq à six cents combattants, bien armés, les uns à pied, les autres à cheval, saillirent de Compiègne par la porte du pont, du côté de Montdidier. Ils avaient l'intention de combattre Messire Baudot de Noyelle et de s'emparer de son logis, qui, comme il a été dit ailleurs, était à Margny, au bout de la chaussée. A cette heure même, Messire Jean de Luxembourg était venu de son logis vers celui de Messire Baudot, avec le seigneur de Créquy, huit ou dix gentilshommes arrivés tous à cheval, n'ayant qu'une assez petite suite. Ils regardaient de quelle manière on pourrait assiéger Compiègne, quand les Français commencèrent à approcher très fort de Margny où ils étaient, pour la plupart tous désarmés.

Cependant ils se réunirent en assez peu de temps, et une très grande mêlée commença, durant laquelle on cria à l'arme de plusieurs côtés, tant du côté des Bourguignons que du côté des Anglais. Les Anglais se mirent en ordre de bataille contre les Français sur la prairie, en dehors de Venette où ils étaient établis. Ils étaient environ cinq cents combattants. D'un autre côté, les gens de messire Jean de Luxembourg, logés à Clairoy,

1. *La nuit de l'Ascension.* L'on comptait la journée à partir des premières vêpres d'une fête, ou à partir de la soirée. En 1430, l'Ascension tombait le 25 mai. La vigile était censée commencée le 23 au soir.

sachant cette surprise, vinrent, plusieurs hâtivement, secourir leur seigneur et capitaine, qui soutenait l'attaque, et autour duquel la plupart des autres se ralliaient; le seigneur de Créquy fut très durement blessé au visage durant le combat.

Le combat avait duré assez longtemps, lorsque les Français, voyant leurs ennemis se multiplier en grand nombre, se retirèrent vers la ville, la Pucelle toujours avec eux, sur les derrières, faisant grande manière de soutenir ses gens et de les ramener sans perte. Mais ceux de la partie de Bourgogne, considérant que de toutes parts leur arrivaient prompts secours, les approchèrent vigoureusement, et se jetèrent sur eux de plein élan. A la fin, la Pucelle, ainsi que j'en fus informé, fut tirée en bas de son cheval par un archer auprès duquel était le bâtard de Wendonne, auquel elle se rendit et donna sa foi. Celui-ci l'emmena à Margny, où elle fut mise sous bonne garde. Avec elle furent pris Poton le Bourguignon et quelques autres, MAIS PAS EN GRAND NOMBRE.

Les Français rentrèrent à Compiègne, chagrins et attristés de leur perte; ils eurent spécialement un grand déplaisir de la prise de la Pucelle, Au contraire, ceux du parti bourguignon et les Anglais en furent très joyeux, plus que d'avoir pris cinq cents combattants; car ils ne craignaient et ne redoutaient aucun capitaine, aucun chef de guerre, autant que jusqu'à ce jour ils avaient redouté cette Pucelle.

Bientôt après, le duc de Bourgogne vint avec ses gens de guerre de son logis de Coudun en la prairie devant Compiègne. Là se rassemblèrent les Anglais, le duc, et ceux des autres postes en très grand nombre, poussant ensemble de grands cris et se laissant aller à de grandes réjouissances pour la prise de la Pucelle. Le duc alla la voir au lieu où elle était, lui adressa quelques paroles dont je n'ai pas souvenance, quoique je fusse présent. Le duc et tous les autres se retirèrent ensuite, chacun en leur logis, pour la nuit.

La Pucelle demeura en la garde et sous le gouvernement de Messire Jean de Luxembourg, qui dans les jours suivants l'envoya sous bonne escorte au château de Beaulieu, et de là à Beaurevoir, où elle fut longtemps prisonnière, ainsi que cela sera plus pleinement démontré dans la suite.

[Monstrelet ne tient pas sa parole. Du séjour à Beaurevoir, de la vente de la prisonnière aux Anglais, du procès, il ne dit rien ; il se contente d'insérer le récit menteur adressé par le gouvernement anglais à tous les rois et princes de la chrétienté. Ce récit fait partie des actes posthumes ajoutés par Cauchon au procès de condamnation. Il n'y a de différence que dans le début accommodé au destinaire, et dans une phrase au milieu du faux exposé, pour attribuer au duc de Bourgogne l'honneur

d'avoir fait la Pucelle prisonnière ; ce que l'on se garde de dire dans l'original. Monstrelet a probablement pensé mettre par là à couvert sa véracité d'historien. Il n'aurait pu parler de ce qu'il a omis qu'en faisant injure à vérité, ou en flétrissant ceux pour lesquels il écrit, le vendeur de la Pucelle, son grand protecteur, Jean de Luxembourg, ou le duc de Bourgogne dont il convoitait les faveurs. Il a cru éviter la difficulté en transcrivant un document transmis officiellement au duc de Bourgogne.]

IV

Chapitre cv. — *Comment Jehanne la Pucelle fut condempnée à estre arse et mise à mort dedans la cité de Rouen.*

Suit la condamnation prononcée en la cité de Rouen contre Jeanne la Pucelle, ainsi que cela peut apparaître par les lettres envoyées de par le roi Henri d'Angleterre au duc de Bourgogne. En voici la copie :

« Très cher et très aimé oncle, la fervente dilection que nous vous connaissons comme vrai prince catholique envers notre mère la sainte Église et pour l'exaltation de notre sainte foi, nous avertit et nous presse de vous exposer et de vous écrire ce qui, à l'honneur de notredite mère la sainte Église, pour la fortification de notre foi et l'extirpation d'erreurs pestilentielles, a été fait naguère solennellement en cette ville de Rouen. La commune renommée a partout divulgué comment cette femme qui se faisait appeler *Jeanne la Pucelle*, erronée devineresse, s'était, il y a deux ans et plus, en violation de la loi divine et contre l'état de son sexe féminin, revêtue d'habits d'homme, chose abominable devant Dieu, et en cet état s'était transportée vers notre ennemi capital et le vôtre, lui donnant souvent à entendre, à lui, à ceux de son parti, gens d'Église, nobles et peuple, qu'elle était envoyée de par Dieu, se vantant présomptueusement d'avoir de fréquentes commuuications personnelles et visibles avec saint Michel et une grande multitude d'anges et de saintes du paradis, telles que sainte Catherine et sainte Marguerite. Par ces faux donnés à entendre, par l'espérance de victoires futures qu'elle promettait, elle détourna plusieurs cœurs d'hommes et de femmes de la voie de la vérité, et les convertit à des fables et à des mensonges.

« Elle se revêtit encore d'armes réservées aux chevaliers et aux écuyers, leva bannière, et, par un excès d'outrage, d'orgueil et de présomption, demanda à avoir et à porter les très nobles et excellentes armes de France ; ce qu'elle obtint en partie, et elle les porta en plusieurs combats et assauts, et ses frères aussi, ainsi que l'on dit ; c'est à savoir un

écu à champ d'azur avec deux fleurs de lis d'or, et une épée la pointe en haut, férue en une couronne.

« En cet état, elle s'est mise aux champs, a conduit gens d'armes et gens de trait en expéditions et par grandes compagnies, pour commettre et faire d'inhumaines cruautés, répandre le sang humain, provoquant séditions et commotions dans le peuple, l'induisant au parjure et à de pernicieuses rébellions, aux superstitions, à fausse créance, perturbant toute vraie paix, rallumant de mortelles guerres, se laissant adorer et révérer de plusieurs comme femme sanctifiée, faisant d'autres œuvres damnables en divers cas trop longs à rapporter, toutefois bien connus en plusieurs lieux, excès dont PRESQUE TOUTE LA CHRÉTIENTÉ a été fort scandalisée.

« La divine puissance a eu pitié de son peuple fidèle ; elle ne l'a pas laissé longtemps en péril, elle n'a pas souffert qu'il demeurât dans les vaines, dangereuses erreurs et crédulités où il se jetait si malheureusement ; sa grande miséricorde et clémence a voulu permettre que ladite femme ait été prise en votre armée dans le siège que vous teniez alors devant Compiègne, et que par votre bon moyen [1], elle ait été mise en notre obéissance et domination.

« L'évêque dans le diocèse duquel elle avait été prise nous ayant requis de la lui faire délivrer, vu qu'il était son juge ordinaire ecclésiastique, et qu'elle était notée et diffamée pour crimes de lèse-majesté divine, nous, tant pour la révérence de notre sainte mère Église dont, comme il est de raison, nous voulons préférer les saintes ordonnances à nos propres faits et volontés, que pour l'honneur et l'exaltation de notre sainte foi, lui fîmes bailler ladite Jeanne pour que son procès lui fût fait, sans vouloir que les gens et les officiers de notre justice séculière en tirassent aucune vengeance ou châtiment, quoique nous eussions pu raisonnablement et licitement le faire, attendu les grands dommages et désastres, les horribles homicides et détestables cruautés, et les autres maux innombrables qu'elle avait commis à l'encontre de notre seigneurie, et du peuple loyal qui nous est resté obéissant.

« Cet évêque, après s'être adjoint le vicaire de l'inquisiteur des erreurs et hérésies, après avoir appelé un grand et notable nombre de solennels maîtres et docteurs en théologie et en droit canon, commença le procès en grande solennité et avec la gravité réclamée par semblable affaire. Lui, et ledit inquisiteur, juges en cette partie, ayant par plusieurs et diverses journées interrogé ladite Jeanne, firent mûrement examiner ses aveux et ses assertions par lesdits maîtres et docteurs, et généralement par toutes

1. Dans la lettre aux autres princes chrétiens, l'on ne trouve pas ce membre de phrase.

les facultés de notre très chère et très aimée fille, l'Université de Paris, à laquelle lesdits aveux et lesdites assertions furent envoyés. Après délibération et discussion, lesdits juges trouvèrent cette Jeanne superstitieuse, devineresse, idolâtre, invoqueresse des diables, blasphémeresse envers Dieu, ses saints et ses saintes, schismatique, et, par bien des fois, errante en la foi de Jésus-Christ.

« Pour la réduire et ramener à l'unité et à la communion de notre mère sainte Église, pour la purifier de si horribles, détestables et pernicieux crimes et péchés, guérir son âme et la préserver de perpétuelle peine et damnation, elle fut souvent, pendant bien longtemps, très doucement et très charitablement admonestée de rejeter et de détester toutes ces erreurs, et de vouloir retourner ainsi humblement dans la bonne voie et droit sentier. Mais le très périlleux et divisé (*sic*) esprit d'orgueil et d'outrageuse présomption, qui s'efforce toujours d'empêcher et perturber l'union et la paix des loyaux chrétiens, occupa tellement et tint si bien en ses liens la volonté d'icelle Jeanne que, malgré toutes les saines doctrines ou conseils, malgré toutes les douces exhortations qu'on lui administra, son cœur endurci et obstiné ne se voulut humilier ni amollir ; au contraire elle se vantait souvent que toutes les choses qu'elle avait faites étaient bien faites, qu'elle les avait faites du commandement de Dieu et des saintes Vierges qui lui avaient visiblement apparu ; et, ce qui pis est, elle ne reconnaissait et ne voulait reconnaître [*d'autre juge*] en terre que Dieu et les saints du paradis, refusant, récusant le jugement de Notre Saint-Père le Pape, du Concile général et de toute l'Église militante.

« Les juges ecclésiastiques, voyant sa volonté si profondément et si longtemps endurcie et obstinée la firent amener devant le clergé et le peuple assemblé en très grande multitude. Là, solennellement et publiquement, pour l'exaltation de notre foi chrétienne, l'extirpation des erreurs, l'édification et l'amendement du peuple chrétien, furent, par un notable maître en théologie, prêchés, exposés et déclarés ses cas, crimes et erreurs ; et derechef elle fut charitablement admonestée de retourner à l'union de la sainte Église, et de corriger ses fautes et errements ; en quoi elle demeura encore pertinace et obstinée. Ce que considérant, les juges procédèrent à prononcer contre elle la sentence introduite et ordonnée par le droit en pareil cas. Mais avant que la sentence fût lue dans son entier, elle commença le semblant de muer son courage, disant qu'elle voulait retourner à sainte Église ; ce que les juges et le clergé ouïrent volontiers et avec joie ; ils la reçurent bénignement [*à pénitence*], espérant que par ce moyen son âme et son corps seraient rachetés de perdition et de tourments. Elle se soumit donc à l'ordonnance de sainte Église, révoqua de sa bouche et abjura publiquement ses erreurs et

détestables crimes, signant de sa propre main la cédule de cette révocation et abjuration. Par suite, notre compatissante mère sainte Église, se réjouissant de voir la pécheresse revenir à pénitence, voulant ramener avec les autres la brebis qui, après s'être égarée et fourvoyée dans le désert, était trouvée et recouvrée, mère sainte Église condamna icelle Jeanne à la prison pour y faire une salutaire pénitence. Mais elle n'y fut guère, sans que le feu de l'orgueil qui semblait s'être éteint ne se réembrasât par les souffles de l'ennemi, et n'éclatât en flammes pestilentielles; la malheureuse femme rechuta dans les erreurs et faux emportements, qu'elle avait proférés par avant et, comme il vient d'être dit, révoqués et abjurés.

« Pour ces faits, conformément à ce qu'ordonnent les jugements et institutions de sainte Église, afin que dorénavant elle ne contaminât pas les autres membres de Jésus-Christ, elle fut de nouveau prêchée publiquement ; et comme retombée ès crimes et fautes par elle accoutumés, elle fut délaissée à la justice séculière qui incontinent la condamna à être brûlée.

« Voyant sa fin approcher, elle connut pleinement et confessa que les esprits qu'elle disait lui avoir souvent apparu étaient mauvais et mensongers, que fausses étaient les promesses qu'ils lui avaient faites plusieurs fois de la délivrer ; et elle confessa ainsi qu'elle avait été par eux moquée et déçue.

« Elle fut, par la justice séculière, menée, tout enchaînée, au Vieux-Marché dedans Rouen, et là elle fut publiquement brûlée, à la vue de tout le peuple. »

Le roi d'Angleterre signifia par lettres ce qui s'était passé au duc de Bourgogne, afin que cette exécution de justice, fût, par le duc et par les autres princes, publiée en divers lieux, et que leurs gens et leurs sujets fussent dorénavant plus affermis et mieux avertis de ne pas donner créance à telles ou semblables erreurs que celles qui avaient régné à l'occasion de la Pucelle.

[C'est ainsi que le chroniqueur termine son récit sur la Vénérable.]

1. Texte : *enrageries*.

LA CHRONIQUE DITE DES CORDELIERS

A défaut du nom de l'auteur jusqu'ici inconnu, l'on désigne sous ce nom un *Abrégé d'histoire universelle*, de la création du monde à l'an 1433, dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale, inscrit dans le fonds français, sous le numéro 23 018. Ces sortes de productions, nombreuses au xve siècle, n'ont de valeur que pour les temps contemporains ou quasi contemporains de l'écrivain. C'est alors un récit datant de l'époque des événements racontés. Telle est, pour la fin du xive siècle et le commencement du xve, la Chronique, dite des Cordeliers, parce qu'elle provient du couvent de ces religieux, à Paris.

M. Douet d'Arc, le premier, a inséré, à la suite de son édition de Monstrelet, un fragment de la Chronique des Cordeliers de 1400 à 1422. Il n'atteint donc pas l'histoire de la Pucelle. Vallet de Viriville et Siméon Luce en ont cité plusieurs passages ayant trait à la Libératrice. Quicherat ne semble l'avoir connue qu'à la fin de sa vie. Il en parle ainsi dans un de ses derniers écrits : « L'auteur, dit-il, à en juger par son langage était Picard. Il était Bourguignon déclaré. Ses informations, sans être des plus sûres, lui ont appris des choses que les autres chroniqueurs ont ignorées. Il fut en situation de se procurer des pièces officielles, de celles du moins que le gouvernement anglo-bourguignon faisait circuler. Il donne *in extenso* le texte de l'armistice conclu entre Charles VII et le duc de Bourgogne, et ce texte est à lui seul d'une importance capitale. »

Cette appréciation nous paraît fort juste. Les chroniqueurs donnent à entendre à l'envi, quand ils ne le disent pas expressément, qu'il se passa quelque chose de louche dans l'assaut contre Paris. La clef de l'énigme nous est fournie par la Chronique des Cordeliers. Il a fallu traîner Charles VII de Compiègne et de Senlis à Saint-Denis. L'explication est dans la pièce couchée tout au long dans la Chronique des Cordeliers. Le 28 août, il avait signé, à Compiègne, une trêve avec le duc de Bourgogne, trêve exécutoire dès le jour même, en vertu de laquelle il y avait suspension d'hostilité jusqu'à Noël. Les Anglais étaient libres d'y adhérer ; le duc était autorisé à défendre Paris, c'est-à-dire à repousser les troupes de Charles VII et la Pucelle elle-même.

« NOTREDIT COUSIN DE BOURGOGNE, lira-t-on dans le texte, *pourra, durant ladite trêve, s'employer lui et ses gens à la défense de la ville de Paris et résister à ceux qui voudraient faire la guerre ou porter dommage à cette ville.* »

Ceux qui voulaient faire la guerre à Paris, c'était avant tous la Pucelle qui, depuis son apparition, ne cessait de répéter qu'elle y introduirait le roi.

Et c'est lorsque tout lui a réussi, alors que les villes s'ouvrent d'elles-mêmes, lorsqu'elle va frapper ce coup décisif, que l'on conclut secrètement des trêves avec ses ennemis, qu'on autorise ces mêmes ennemis à la combattre et à combattre ceux qui la suivent ! C'était toute aberration. On est autorisé à tout supposer de la part des conseillers qui avaient amené le faible monarque à apposer sa signature au bas d'un acte semblable.

Le Bourguignon, paraît-il, avait promis de donner Paris au roi. Devait-on croire à sa parole plus qu'à celle de l'Envoyée du Ciel qui disait alors sans doute ce qu'elle répétait plus tard, qu'avec le Bourguignon on n'aurait la paix qu'au bout de la. lance? Il en profita pour introduire dans Paris l'Isle-Adam et une élite de ses gens de guerre, pour y venir lui-même avec le faste décrit par Monstrelet, pour y conclure l'étrange traité par lequel il devenait gouverneur de Paris, jusqu'à l'arrivée du jeune roi d'Angleterre en France. Position étrange au suprême degré. Comme duc de Bourgogne il ne pouvait pas combattre Charles VII, mais il le pouvait comme gouverneur de Paris au nom des Anglais, qui n'adhérèrent pas à la trêve. Monstrelet nous a dit que ses gens se prévalurent de pareil titre, et qu'ils continuèrent la guerre, non comme au service du duc de Bourgogne, mais comme au service des Anglais. Quant au duc lui-même, il profita des trêves qui furent prolongées jusqu'à Pâques pour célébrer son mariage avec la fille du roi de Portugal et se préparer, ainsi qu'il a été dit, à reprendre ostensiblement la guerre à l'expiration des trêves, ce qu'il fit.

Il fallait ce nouveau trait de ressemblance de la Libératrice avec son Seigneur, avec celui dont la vertu la remplissait. Le voilà. D'elle aussi on peut dire : « *Elle est venue parmi les siens, et les siens ne l'ont pas reçue* ».

L'histoire n'a rien à dissimuler. Elle a le regret de dire que l'âme de cette louche diplomatie fut l'archevêque-chancelier, Regnault de Chartres. Le prolongement de la trêve fut vraisemblablement son œuvre. Le *Gallia christiana* nous dit qu'en octobre 1429 il était à Saint-Denis, en conférences si secrètes qu'elle ne sont connues que de Celui qui connaît tout[1].

1. *Gallia christ*, t. IX, col. 139.

La Chronique des Cordeliers, très brève sur la première partie de la vie guerrière de la Pucelle, a de fort précieux détails sur ce qui suivit l'assaut contre Paris. Elle confond les temps, en rapportant la rencontre de Montépilloy et la soumission des villes du Valois et du Beauvaisis après la tentative contre Paris.

Le chroniqueur constate à plusieurs reprises que tout se faisait par la Pucelle et n'a pas un mot défavorable. Ceux qui lui reprochent la phrase par laquelle, parlant de la tentative d'évasion de Beaurevoir, il écrit : « *Par son malice, elle* (la Pucelle) *quida escapper par les fenêtres, mais ce à quoy elle s'avaloit rompy* », attribuent au mot *malice* un sens qu'il n'a pas sous la plume de l'auteur. Il signifie ici : *adresse, habileté*, comme il le conserve encore dans la locution : *ce n'est pas malin*. Qui donc a vu un mal moral dans l'acte d'un prisonnier de guerre cherchant à s'évader? La Chronique nous fournit une excellente excuse pour une faute avouée par la prisonnière, mais dénuée de la gravité que beaucoup d'historiens lui attribuent. La Pucelle ne s'est pas jetée simplement par la fenêtre du donjon, elle a cherché à se laisser glisser par un appui qui s'est rompu.

Le style de la Chronique est embarrassé. On pourra en juger par le texte qu'on trouvera presque entièrement aux *Pièces justificatives*.

CHAPITRE VII

DEPUIS L'ARRIVÉE A CHINON JUSQU'A LA PUBLICATION DES TRÊVES.

SOMMAIRE : I. — La Pucelle, son innocence. — Sa mission. — Conduite à Chinon. — Reçue par le Dauphin, regardée comme folle par le plus grand nombre. — Armée. — Suit la guerre. — Son étendard. — Constante dans l'affirmation de sa mission. — Orléans délivré, places recouvrées. — Patay.

II. — La Pucelle à côté du Dauphin. — Sa grande renommée. — Aucune ville ne peut résister à ses sommations. — Troyes se rend, quoique très attaché au duc de Bourgogne. — Le duc à Paris s'entend avec son beau-frère, et amène sa sœur avec lui. — Le duc de Bar au siège de Metz en juillet. — Conquêtes de la Pucelle. — Elle éclipse la renommée des capitaines, leur jalousie. — Résistance de Perrinet Grasset.

III. — Les habitants de Reims promettent fidélité au duc de Bourgogne. — En attendant, la Pucelle fait de nouvelles conquêtes. — Reims se soumet. — Le sacre. — La Pucelle armée, et non armée. — Son costume. — Soumission de Laon. — La Hire, bailli du Vermandois. — Soumission de Soissons, de Senlis; et pas de Noyon.

IV. — L'armée devant Paris. — Pertes près de Saint-Laurent. — Assaut à la descente de Montmartre. — Merveilleux courage de la Pucelle. — Elle est blessée. — Secours reçus d'Angleterre par le régent. — Conférences pour la paix près de La Fère; sans résultats. — Les villes qui font soumission au Dauphin, et celles qui ne la font pas. — Lettres du régent au Dauphin. — Charles continue ses conquêtes. — Les deux armées en présence durant trois jours. — Les Anglais refusent de sortir de leur parc. — Soumission de Beauvais et des pays environnants.

I

En ce temps arriva vers le Dauphin une jeune fille née en Lorraine, d'un pauvre laboureur ; elle se faisait nommer Jeannette la Pucelle. Elle avait gardé les brebis au village où elle était née. A la juger à ses paroles et à sa contenance, elle était très innocente, ou tout au moins le paraissait. Et cependant elle faisait entendre que par divine inspiration elle devait faire mettre le Dauphin en possession de son royaume de France, et le faire partout obéir. Elle donna tant à entendre à son père et à ses amis qu'elle se fit amener jusque vers le Dauphin par un sien frère et par d'autres qu'elle avait su s'adjoindre.

Là elle parla si bien que le Dauphin la retint à sa cour et la mit en très grand état; ce dont la plus grande partie de ses gens s'émerveillèrent fort; car eux tenaient cette Jeannette pour folle et niaise.

Quand elle fut retenue en ce parti du Dauphin et mise en état, elle requit d'être montée et armée comme un homme d'armes, promettant qu'elle ferait merveilles. Et ainsi il en fut fait. Elle commença à se mettre en armes, et à suivre les routes [*comme un homme d'armes*].

Bientôt après se réunirent un grand nombre de guerriers pour faire lever le siège d'Orléans, après les négociations qui avaient échoué, ainsi qu'il a été dit. Ladite Pucelle se mit en assemblée ; elle arbora un étendard sur lequel elle avoit fait inscrire : JHÉSUS; et elle maintenait être envoyée par Dieu pour mettre le Dauphin en possession du royaume de France...

[Le chroniqueur parle des prédications du Carme Connecte et revient ensuite à Jeanne d'Arc.]

... A l'entrée du mois de mai de l'an 1429, le siège mis devant Orléans fut levé par la force et puissance des partisans du Dauphin. La Pucelle s'y trouva ; et en un mot, elle fit tant qu'elle entra en possession d'une grande renommée. Ceux de son parti fondaient sur elle de grandes espérances. Les bastilles des Anglais furent prises et brûlées ; les Anglais y éprouvèrent de grandes défaites et grande perte de leurs hommes.

Le siège d'Orléans levé, le Dauphin déploya toutes ses forces ; ses gens et la Pucelle reconquirent Baugency, Meung, Jargeau et plusieurs autres forteresses sur les Anglais.

Le seigneur de Talbot et plusieurs autres seigneurs et capitaines furent pris. Ils furent dans la suite longtemps détenus en prison, spécialement Talbot, remis comme prisonnier à Poton de Xaintrailles lors de la prise de Jargeau[1], ville qui fut enlevée de force et par assaut.

1. Talbot ne fut pas pris à Jargeau ; mais à Patay.

Le dix-huitième jour de juin, après dîner, les gens du régent, qui s'étaient réunis mis en campagne contre ceux du Dauphin, furent complètements défaits près d'Yenville et d'Étampes. Le régent retourna à Paris avec peu de ses gens[1] ; le seigneur de l'Isle-Adam fut aussitôt après envoyé dans cette ville.

II

Le Dauphin viennois ainsi relevé, la Pucelle se tenant toujours auprès de lui armée comme un capitaine et ayant grand nombre de gens sous ses ordres, le Dauphin commença à conquérir places et pays, grâce aux exploits de la Pucelle et à la renommée qui commença partout à se répandre de la jeune fille. Il n'y avait pas de forteresse qui, sur sa simple parole et sommation, ne voulût se rendre, pensant et espérant à cause de ses merveilles que c'était chose divine. Elle faisait merveilles d'armes avec son corps, maniait très puissamment le bourdon de sa lance, et s'en aidait aisément, ainsi qu'on le voyait journellement.

Avec cela elle admonestait les gens au nom de Jésus, et faisait des prêchements pour inviter le peuple à se rendre à lui et à obéir au Dauphin. Elle fit tant enfin que la renommée qu'elle faisait des miracles courut partout, jusques à Rome. L'on disait que dès qu'elle venait devant une place, les gens de dedans, quelque volonté qu'ils eussent avant de n'obéir ni au Dauphin ni à elle, étaient tous changés, sans courage, privés de toute puissance pour se défendre contre elle, et se rendaient tout aussitôt, comme firent Sens[2], et d'autres forteresses, encore que le roi n'entrât pas dans quelques-unes, mais il en obtint des vivres pour son argent.

Une si grande renommée suivit la Pucelle jusques à Troyes-en-Champagne, ville qui avait toujours tenu le parti de Bourgogne, et avait promis de le tenir et de ne pas s'en séparer. Et cependant la ville se rendit incontinent, sans coup férir, sur l'admonition et sommation d'icelle Pucelle. Ce dont toutes gens furent ébahis, surtout[3] les princes et seigneurs tenant le parti de Bourgogne, qui étaient en grande perplexité.

A l'entrée de juillet, le duc de Bourgogne accompagné de Messire Jean de Luxembourg et d'autres seigneurs de Picardie alla à Paris pour prendre des mesures et s'assurer des forces à l'encontre des entreprises du

1. Le chroniqueur veut sans doute parler de la défaite de Patay. Le régent n'y était pas. Il confond le prince avec Fastolf, le grand maître de son hôtel.
2. C'est inexact pour Sens.
3. C'est une des acceptions du mot « mesmement », la seule d'accord avec le contexte. (Lacurne.)

Dauphin; ils s'en retournèrent ensuite en Picardie. Le duc ramena avec lui sa sœur, femme du régent, qui resta longtemps avec lui à cause des grands périls qui semblaient devoir advenir en France.

En cette saison (*en juillet*), le duc de Bar tenait le siège devant Metz-en-Lorraine: il y fut un bon espace de temps avec grandes forces; mais ils finirent de part et d'autre par trouver ouverture à un traité de paix, et le siège fut levé à la suite de l'accommodement.

En ce temps, après la reddition de Troyes, le Dauphin conquit beaucoup de villes et de forteresses par le moyen de la Pucelle, qui dès lors attira tout le renom des faits des capitaines et des gens de sa compagnie; CE DONT QUELQUES-UNS DE CES DERNIERS NE FURENT NULLEMENT CONTENTS. Elle mit en son obéissance tout le pays au-dessus de la Loire, l'Auxerrois et la Champagne, à l'exception de quelques forteresses tenues par Perrinet Grasset, qui ne voulut jamais se rendre ni obéir audit Dauphin, mais fit beaucoup de dommages et de maux avec ses gens.

III

En ce temps, le duc de Bourgogne envoya ses ambassadeurs à Reims pour exhorter les habitants à garder leur serment de lui rester unis jusqu'à la paix finale, et de demeurer en l'obéissance du roi Henri et de lui-même; et ils promirent d'ainsi le faire.

Le Dauphin viennois et son armée s'avancèrent tellement qu'ils arrivèrent près de Reims. Cependant, au mois de juin, le régent de France avait fait une grosse armée pour aller contre ledit Dauphin, recueillant et mettant sur pied tous ceux qui s'étaient échappés et s'étaient sauvés d'Orléans et d'Yenville; mais, pendant qu'il mettait son armée sur pied, le Dauphin et la Pucelle faisaient tous les jours des conquêtes, et étaient arrivés à Sept-Saulx non loin de Reims. Le Dauphin envoya sommer les habitants de cette ville de lui ouvrir leurs portes, et de lui rendre obéissance, malgré qu'ils eussent promis aux ambassadeurs du duc de Bourgogne, ainsi qu'il a été dit, de résister à ce même Dauphin.

Quand les habitants de Reims entendirent la sommation qu'on leur faisait de se rendre, ils se réunirent en conseil, conclurent aussitôt d'ouvrir leurs portes et de rendre obéissance au Dauphin, comme à leur seigneur naturel, et ainsi il fut fait.

L'archevêque de Reims, chancelier du Dauphin, entra à Reims le 16 juillet, et il y fit son entrée avec une très grande suite. Il fut reçu et félicité très grandement.

En la compagnie du Dauphin, pour faire son entrée à Reims, le

dimanche XVII[e] jour du mois de juillet[1], étaient les comtes de Richemont, d'Alençon, les seigneurs de La Trémoille, de Bosquiaux, de Grandpré, de Graville, de Gamaches, Poton de Xaintrailles, les seigneurs de Gaucourt et de Dampierre, Christophe d'Harcourt, Étienne de Vignoles dit La Hire, la Pucelle et autres capitaines et seigneurs en très grand nombre. Il avait en sa compagnie une forte armée de gens d'armes et d'HOMMES DES COMMUNES qui croissait tous les jours. Ledit jour, il fut sacré en l'église de Reims par l'Archevêque. Le jeudi suivant il fut à Saint-Marcoul pour la guérison des malades.

La Pucelle chevauchait devant le roi, armée de toutes pièces, l'étendard déployé. Quand elle était désarmée, elle portait l'habit et avait l'état d'un chevalier, des souliers avec des lacets en dehors du pied, pourpoint et chausses justes, un petit chapeau sur la tête; elle portait de très nobles habits de draps d'or et de soie, bien fourrés.

Pendant que le roi Charles était à Reims, il envoya à Laon, qui lui fit pareillement obéissance et ouvrit ses portes aux envoyés ; lui-même n'y vint pas ; mais le XXII[e] dudit mois de juin (*juillet*), La Hire, en qualité de nouveau bailli du Vermandois nommé par le roi, s'assit en siège royal. Henri David fut fait prévôt et capitaine de Laon, où, comme il vient d'être dit, le roi n'entra point. Il laissa Saint-Quentin qui resta sans lui faire ni lui refuser obéissance.

Il vint à Soissons, de là à Senlis qui se rendirent à lui ainsi que l'avaient fait les autres villes dont il a été fait mention; mais Noyon ne lui fit nulle obéissance. Le roi se tint quelque temps à Senlis, d'où il envoya son armée et la Pucelle à Saint-Denis; il y vint lui-même après, et ne s'y fit pas couronner.

IV

Il envoya son armée devant Paris[2] par plusieurs fois. Dans une de ces attaques, près de Saint-Laurent, le duc d'Alençon et la Pucelle furent repoussés et battus, jusqu'à avoir de six à sept cents morts[3]; et ils se retirèrent alors à Senlis (*Saint-Denis*). Une autre fois ils livrèrent l'assaut du côté qui se trouve à la descente de Montmartre. La Pucelle y fit merveille par ses paroles, par ses pressantes invitations, donnant cœur et hardiesse

1. L'entrée eut lieu le 16 au soir, et Richemont n'y était pas.

2. L'ordre des faits compris dans tout le paragraphe IV est complètement renversé. Le chroniqueur met après l'assaut contre Paris une suite d'événements accomplis avant cette tentative. Peut-être n'a-t-il pas eu le temps d'ordonner ces dernières pages de son œuvre.

3. Aucune autre chronique ne parle de pareille perte.

à ses gens d'aller à l'assaut; elle s'avança elle-même de si près qu'elle fut blessée d'un trait à la cuisse. Repoussée, elle et son armée, l'assaut ne leur valut aucun avantage. La ville de Paris était gardée et défendue par le seigneur de Saveuse, messire Hue de Lannoy, les bâtards de Saint-Pol et de Thyans et d'autres.

Pendant ce temps, le régent de France tenait la campagne sur la rivière de la Seine avec son armée. Avec lui étaient le cardinal de Winchester et le seigneur de Villougby, arrivés depuis peu avec six mille combattants.

Avant que le roi Charles allât devant Paris, il y avait eu un conseil entre l'archevêque de Reims, le seigneur de La Trémoille, Poton et La Hire d'une part, et Messire Jean de Luxembourg, le chancelier de Bourgogne, les seigneurs de Croy et Lourdin de Saligny de l'autre; mais, en conclusion, on n'en vint ni à une trêve ni à une paix. La journée fut tenue près de La Fère.

Quand les gens du roi virent que Paris ne viendrait pas à obéissance, des députés furent par plusieurs fois envoyés à Compiègne. La ville se rendit par traité et fit obéissance au roi Charles. Guillaume de Flavy y fut commis pour capitaine avec de grandes forces.

Alors se rendirent les forteresses de Creil, le Pont-Sainte-Maxence, Château-Thierry, Lagny et plusieurs autres; mais Breteuil, Chartres tinrent bon, ainsi que Pontoise, Mantes, Vernon, le Pont-à-Meulan, Charenton, le bois de Vincennes et d'autres. La guerre demeura ainsi par tout le royaume de France.

En ce temps, le troisième jour du mois d'août, le régent partit en armes de Paris, et envoya une lettre au roi Charles sur le fait de ses guerres et conquêtes. [Le chroniqueur cite ici la lettre déjà reproduite dans la Chronique de Monstrelet, page 452.]

Nonobstant ces lettres, le roi Charles ne prit et ne voulut prendre aucune journée, ni pour combattre ni pour conférer; mais il conquérait toujours de nouveaux pays. Toutefois les deux armées française et anglaise furent durant trois jours bien près l'une de l'autre en rase campagne; mais les Anglais, moins en force que les Français, se renfermèrent dans une clôture et ne voulurent pas sortir de leur enceinte, sinon pour combattre à pied; leurs ennemis étaient trop nombreux, et ils les eussent combattus à pied et à cheval. Pour cela la chose demeura en ce point, excepté que quelques gentilshommes de Picardie de la garnison de Paris étant à cheval, attaquèrent, en la fête de Notre-Dame de la mi-août, ceux de l'armée du roi qui eux aussi étaient à cheval. Il y eut alors une passe de fers de lance sans grande perte ni d'un côté ni de l'autre... Sur le soir de ce jour, les bataillons à pied de chacune des parties se retirèrent, et le roi Charles retourna à Crépy-en-Valois...

En ce temps, la cité de Beauvais et une partie du pays de Beauvaisis se mirent en l'obéissance du roi Charles. Et ses gens allèrent par le pays de divers côtés, prendre, non de force, mais par traités, villes et châteaux.

CHAPITRE VIII

TRÊVES FALLACIEUSES. — COMPIÈGNE. — PRISON ET SUPPLICE DE LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — A la suite de conférences, des trêves sont conclues entre Charles VII et le duc de Bourgogne à la date du 28 août, et sont immédiatement exécutoires. — La teneur de ces trêves publiée le 14 octobre. — Liberté aux Anglais d'accéder, et au duc de Bourgogne de défendre Paris. — Ampliation de ces trêves le 18 septembre. — Le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France confié au duc de Bourgogne. — [Combien absurdes ces trêves.]

II. — Les Anglais n'accèdent pas. — Le duc de Bourgogne pourvoit à la sécurité de Paris et rentre en Flandre. — Continuation des pourparlers. — Le duc de Bourgogne ne veut pas de la paix. — Il convoite Compiègne, qui lui a été promis et que Flavy refuse de livrer.

III. — La guerre recommence [ouvertement]. — Entrée en campagne. — Anglais envoyés à Paris, à la suite d'un complot découvert. — Conquête de plusieurs places par les Bourguignons. — Le roi d'Angleterre arrive à Calais; vaisseaux. — Provisions et hommes d'armes disséminés là où le besoin est plus urgent. — Henri VI à Rouen en juillet seulement. — Choisy assiégé et emporté par le duc de Bourgogne. — Vigoureuse attaque de la Pucelle contre les Anglais, qui gardent Pont-l'Évêque. — Elle est repoussée.

IV. — Le siège mis devant Compiègne. — Vaillance des assiégés. — Merveilleux courage de la Pucelle. — Elle est prise.

V. — Grand bruit fait par cette capture. — Joie des Bourguignons. — Deuil des Français. — Jeanne tente de s'échapper de Beaurevoir. — Ce par quoi elle se glissait se brise. — Ses meurtrissures. — Elle est vendue aux Anglais. — Procès.

VI. — Solennité de la rétractation (prétendue) de la Pucelle; elle reprend les vêtements virils. — Condamnée, brûlée. — Pourquoi ses cendres sont jetées à la Seine.

I

Cependant plusieurs négociations et conférences commencèrent entre les gens dudit roi et Monseigneur de Bourgogne. Environ mi-août, l'archevêque de Reims, chancelier dudit roi, et plusieurs autres ambassadeurs furent envoyés à Arras vers le duc de Bourgogne. Finalement, des trêves furent conclues entre ces deux princes par l'entremise des ambassadeurs que le duc de Savoie avait envoyés vers eux afin d'y négocier le bien de la paix.

Quelles furent les conditions de ces trêves ou abstinences de guerre, on peut le savoir en toute vérité par la copie des lettres qui en furent faites.

Copie des trêves du roi Charles d'après le vidimus *du prévôt de Paris.*

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et ouïront, Simon Morhier, chevalier, seigneur de Villers, conseiller du roi notre Sire et garde de la prévôté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grâce mil IIII^c et XXIX (1429), le vendredi XIVe (14) jour d'octobre, vîmes une lettre de Charles, soi-disant roi de France, scellées de son grand sceau en cire jaune, sur double queue, contenant la forme qui s'en suit :

« Charles par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut. Pour parvenir à mettre la paix dans notre royaume, et faire cesser les grands et innombrables maux et calamités qui, à la suite des guerres et divisions qui y règnent, y sont advenus et y adviennent chaque jour, certaines négociations ont été ménagées naguère par les ambassadeurs de notre très cher et très aimé cousin le duc de Savoie, entre nous et nos gens d'une part, et notre cousin le duc de Bourgogne et ses gens de l'autre.

« La matière de cette paix touchant à des points très graves et très importants, ne se peut discuter et être conduite à bonne fin sans demander du délai et long espace de temps. C'est pourquoi il a semblé auxdits ambassadeurs qu'il était nécessaire de conclure des trêves jusqu'à un temps convenable, afin durant ces trêves de traiter plus aisément et plus mûrement de ladite paix. Par le moyen des susdits ambassadeurs, ces trêves ont été arrêtées et accordées entre nos gens et en notre nom d'une part, et les gens de notre cousin de Bourgogne et en son nom d'autre part, et aussi entre les Anglais, leurs gens, leurs serviteurs et sujets, S'ILS VEULENT Y CONSENTIR, dans les termes et les limites qui suivent, à savoir pour tout le pays qui est en deçà de la rivière de la Seine, depuis Nogent-sur-Seine jusqu'à Harfleur, sauf et réservées les villes, places et forteresses donnant passage sur cette même rivière de Seine, réservé aussi que, si bon lui semble, notredit cousin de Bourgogne pourra durant ladite trêve S'EMPLOYER LUI ET SES GENS A LA DÉFENSE DE LA VILLE DE PARIS, ET RÉSISTER A CEUX QUI VOUDRAIENT FAIRE LA GUERRE OU PORTER DOMMAGE A CETTE VILLE. CETTE TRÊVE COMMENCERA AUJOURD'HUI 28e JOUR D'AOUT pour ce qui concerne notredit cousin de Bourgogne ; et pour les Anglais, le jour où nous aurons reçu leurs lettres et consentement ; et elle durera jusqu'à Noël prochain.

« Savoir faisons que nous, ces choses considérées, voulant pour la pitié que nous avons de notre pauvre peuple, obvier de tout notre cœur

et intention à la multiplication desdits maux et inconvénients, avons donné, consenti et accordé, et par ces présentes donnons, consentons et accordons bonne et sûre abstinence de guerre pour nous, nos pays, vassaux, sujets et serviteurs, et les places desdits vassaux et serviteurs, étant dans les termes et limites ci-dessus déclarés, et aussi pour les villes et pays ci-dessus déclarés, à savoir la ville d'Amiens et le plat pays d'environ du bailliage d'Amiens, la ville d'Abbeville et tout le pays de Ponthieu, les villes de Noyon, Saint-Quentin, Chauny, Montreuil, Corbie, Doullens, Saint-Riquier, Saint-Valery, Ribemont, et Thérouanne, ensemble les plats pays qui sont aux environs de ces villes ; et aussi auxdits Anglais ès termes et limites et sous les conditions et réserves ci-dessus déclarées. Commencera cette abstinence cedit xxviiie jour d'août au regard de notredit cousin de Bourgogne ; et au regard desdits Anglais du jour que sur ce nous aurons reçu d'eux leurs lettres et consentement, et durera jusqu'audit jour de Noël prochainement venant, ainsi qu'il est dit, pourvu aussi que notredit cousin de Bourgogne consente et accorde pareille abstinence et nous en donne ses lettres patentes de pareil contenu que celles-ci.

« Par cette présente abstinence il ne sera nullement dérogé ni préjudicié aux abstinences ci-devant ordonnées par notre cousin de Savoie entre quelques-uns de nos pays et de notre parti, et quelques-uns des pays de notre cousin de Bourgogne et autres compris dans lesdites abstinences ; mais ces trêves conserveront leur force et leur vertu obligatoire, durant le temps et selon la forme et la manière contenues dans les lettres échangées à ce sujet. Durant le temps de cette présente trêve, aucune des parties qui l'auront consentie ne pourront dans les termes et limites ci-dessus désignées, PRENDRE, ACQUÉRIR, CONQUÉRIR L'UNE SUR L'AUTRE AUCUNE DES VILLES, PLACES OU FORTERESSES QUI Y SONT COMPRISES ; ILS N'ADMETTRONT L'OBÉISSANCE D'AUCUNE, AU CAS OU CES VILLES, PLACES OU FORTERESSES VOUDRAIENT SE RENDRE A L'OBÉISSANCE DE L'UNE DES PARTIES [1].

« Afin que cette présente abstinence soit mieux gardée et entretenue, nous avons pour nous et de notre part ordonné conservateur d'icelle nos amés et féaux Rigault, seigneur de Fontaines, chevalier, notre chambellan, et Poton de Xaintrailles, notre premier écuyer et maître de notre écurie, auxquels et à chacun d'entre eux nous donnons plein pouvoir, autorité et mandement spécial de réparer et de faire tout ce qui par

1. Il suit de cette clause qu'au cas où Paris aurait été emporté le 8 septembre, ou même aurait ouvert ses portes, Charles VII n'aurait pas pu en prendre possession, soit parce que le duc de Bourgogne était autorisé à défendre la ville, soit parce que en ce cas les Anglais n'auraient pas manqué d'accéder à la trêve du 28 août. Qu'on s'étonne après cela si les auteurs de cette inqualifiable trêve ont fait échouer l'Héroïne. Le succès les aurait souverainement embarrassés.

quelqu'un de nos vassaux, sujets et serviteurs, serait fait, attenté ou innové de contraire ou de préjudiciable à la présente trêve ; de poursuivre et requérir vis-à-vis des conservateurs qui sur ce seront ordonnés pour la partie de notre cousin de Bourgogne la réparation de tout ce qui de son côté serait fait, attenté ou innové de contraire ou préjudiciable à cette trêve; et généralement de faire par nosdits conservateurs et par chacun d'eux tout ce qu'il appartient et appartiendra de faire en pareil cas.

« Par suite, nous donnons mandement à tous nos lieutenants, connétables, maréchaux, maîtres des arbalétriers, amiral et autres chefs de guerre, à tous les capitaines et gens d'armes et de trait qui sont à notre service, à tous nos autres justiciers, officiers et sujets, ou à leurs lieutenants, que la présente abstinence soit par eux gardée, entretenue et observée inviolablement, sans l'enfreindre ni secrètement, ni ouvertement, en quelque manière que ce soit, pendant qu'elle durera ; et qu'ils obéissent diligemment, prêtent et donnent conseil, confort, assistance et aide, s'il en est besoin et en sont requis, aux conservateurs par nous à cela ordonnés et à chacun d'eux, à leurs commis et députés, en toutes choses regardant l'entretien et conservation de ladite trêve, et la réparation de ce qui serait attenté ou innové de contraire, si le cas advenait en quelque manière.

« Donné à Compiègne le xxviiie jour d'août, l'an de grâce mil CCCC et vingt-neuf et le septième de notre règne. Ainsi signé, de par le roi :

« J. Villebresne. »

Autre copie sur le fait desdites abstinences.

« A tous ceux que ces présentes lettres verront, Simon Morhier, etc., savoir faisons que nous, l'an de grâce mil IIII[c] et XXIX (1429), le jeudi xiii[e] jour d'octobre, vîmes une lettre de Charles, soi-disant roi de France, dont la teneur suit :

« Charles, etc. Pour parvenir au bien de la paix et faire cesser les grands maux et dommages qui, par suite des guerres et des divisions existantes, sont advenus et adviennent chaque jour en notre royaume, certaines abstinences de guerre ont été arrêtées et décrétées naguère, par l'intermédiaire des ambassadeurs de notre très cher et très aimé cousin le duc de Savoie, entre nous d'une part et notre cousin de Bourgogne d'autre part, devant durer depuis le vingt-huitième jour d'août dernier jusqu'au jour de Noël prochain, selon la forme, les conditions, et les réserves contenues et déclarées en certaines de nos lettres sur ce faites, et données en notre ville de Compiègne le vingt-huitième jour d'août ci-dessus

indiqué. Comme dans lesdites abstinences ne sont nullement compris notre ville de Paris, notre château du bois de Vincennes, nos ponts de Charenton et de Saint-Cloud, et la ville de Saint-Denis, Savoir faisons que nous, ces choses considérées, et pour certaines autres causes et considérations à ce nous mouvant, avons, en ampliant de notre part lesdites abstinences, consenti et accordé, et par ces présentes consentons et accordons que notre ville de Paris, notre château du bois de Vincennes, nos ponts de Charenton et de Saint-Cloud, et la ville de Saint-Denis, soient compris dans lesdites abstinences, tout ainsi que si lesdites villes et lieux y eussent été expressément nommés et déclarés, pourvu toutefois que ceux de notre ville de Paris, et des autres lieux et places ci-devant exprimés comme en dehors, ne fassent durant ces abstinences, par voie de guerre ou autrement, rien de préjudiciable à la trêve, et que de ce notre cousin nous donnera des lettres; les abstinences dessusdites restent en leur force et vertu, sans qu'il y soit en rien préjudicié ni dérogé par les présentes.

« Si par voie de fait, par volonté désordonnée, ou de toute autre manière, quelque chose était fait, attenté, innové de contraire ou d'opposé à ces abstinences, la partie offensée ne pourra nullement procéder par vengeance ou voie de fait, alléguer que lesdites abstinences ont pris fin ou sont rompues; mais la réparation en sera faite par les conservateurs de la partie qui aura offensé.

« En témoin de ce, nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes.

« Donné à Senlis, le dix-huitième jour de septembre, l'an de grâce 1429, et le septième de notre règne. Ainsi signé : Par le roi en son conseil, tenu par Mgr le comte de Clermont, son lieutenant général ès pays en deçà de la Seine, le comte de Vendôme, nous, Christophe de Harcourt, le doyen de Paris, et plusieurs autres présents.

« J. VILLEBRESNE. »

Autre copie. — Lettres du roi Henri par lesquelles il commet le duc de Bourgogne au gouvernement de Paris et d'ailleurs.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, à tous ceux qui les présentes verront, salut. Savoir faisons ce qui suit : Notre très cher et très aimé oncle, Jean, régent de notre royaume de France, duc de Bedford, considérant les grandes affaires et les diverses charges qu'il a à supporter pour le présent, tant pour le gouvernement de notredit royaume, comme surtout pour notre duché de Normandie, sur lequel nos ennemis et adversaires se sont jetés à grosse puissance, a prié, requis

bien instamment, cordialement et sincèrement[1], notre très aimé et très cher oncle, Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne[2], palatin de Namur, seigneur de Salins et de Malines, de l'aider à conduire et supporter une partie desdites affaires, et spécialement de prendre et d'accepter le gouvernement et la garde de notre bonne ville, prévôté et vicomté de Paris, et des villes et des villages de Chartres, de Melun, Sens, Troyes, Chaumont-en-Bassigny, Saint-Jangou, Vermandois, Amiens, Tournaisis et Saint-Amand, et la sénéchaussée du Ponthieu, en exceptant toutefois les villes, châteaux et châtellenies de Dreux, Villeneuve-le-Roi, Crotoy, Rue, et les pays conquis par feu notre très cher seigneur et père, que Dieu pardonne, avant la paix finale de nos royaumes de France et d'Angleterre (*le traité de Troyes*), qui demeureront en l'état et garde où ils sont à présent. Notre oncle de Bourgogne, par amour et par honneur pour nous et pour notredit oncle le régent son beau-frère, pour la conservation et l'entretien de notre seigneurie et la défense de notre bonne ville de Paris et des lieux susdits, encore qu'il ait présentement plusieurs grandes et pesantes affaires pour le gouvernement de ses pays et seigneuries, a pris cependant le gouvernement et la garde à lui offerts.

« Et nous, ayant cette disposition à très grand plaisir et agrément, connaissant par une véritable expérience la grande puissance, vaillance et loyauté de notredit oncle de Bourgogne, de l'avis et après délibération de notredit oncle le régent et des gens de notre grand conseil de France, avons ordonné et commis, ordonnons et commettons notre oncle de Bourgogne, notre lieutenant aux bailliages et lieux ci-dessus désignés, et à leur gouvernement, en lui donnant plein pouvoir, autorité et mandement spécial de gouverner et de garder pour nous, au nom de nous et sous nous, jusques au temps de notre venue en France, notredite bonne ville de Paris, bailliages et lieux susdits, ensemble nos hommes, vassaux et sujets demeurants ès dites villes, bailliages et lieux; de donner en notre nom et sous notre sceau, durant ledit temps, les seigneuries, terres, rentes et revenus qui dorénavant nous écherront par la rébellion et désobéissance de nos sujets ayant terres et seigneuries aux lieux qui sont et seront réduits à notre obéissance, dans les limites de son gouvernement; de faire procéder par bonne et due élection et confirmation, ainsi qu'il est accoutumé, aux offices royaux électifs; de disposer des autres offices non électifs selon la forme déclarée en certaines de nos autres lettres, et d'ordonner de toutes les autres et particulières choses, nécessités et affaires

1. *Sincèrement*, est une des multiples acceptions du mot *acertes*. On pourrait encore dire *affectueusement* (Voy. Lacurne).

2. Franche-Comté.

des lieux susdits; de tenir nos conseils, d'y conclure et d'exécuter les conclusions pour notre bien et notre honneur et la conservation de notredite seigneurie; et, pour ce faire, de recueillir et d'employer toutes les finances qui nous appartiennent dans les dépendances, villes, bailliages et lieux ci-dessus désignés, ainsi que les cas le requerront, y commettant et ordonnant de par nous tels officiers que bon lui semblera ; le tout sans préjudicier ni déroger en autres choses à l'état et à la dignité de la régence du régent notredit oncle.

« Ainsi donnons mandement à nos aimés et féaux conseillers les gens de notre parlement, au prévôt de Paris, et à tous les baillis et autres jusciers, officiers et sujets à qui il appartiendra, et à leurs lieutenants, de laisser notre oncle de Bourgogne jouir et user pleinement des gouvernements et garde dessus dits, et en tout ce qui concerne et regarde ce qui vient d'être dit, de lui obéir sans aucun contredit à lui, à ses mandements et commandements ; promettant en bonne foi à notredit oncle de Bourgogne, que toutes et chaque fois que charge de guerre lui surviendra dans les limites dudit gouvernement, nous l'aiderons, dès que par lui nous en serons requis, de nos gens d'Angleterre et d'ailleurs, autant que raisonnablement nous pourrons alors le faire. En témoin de ce, etc.

« Donné à Paris le XIII[e] jour d'octobre de l'an de grâce 1429, de notre règne le septième.

« Ainsi signé : Par le roi à la relation du conseil tenu par Mgr le régent du royaume de France, duc de Bedford, auquel étaient présents Messeigneurs le cardinal d'Angleterre et le duc de Bourgogne, vous, les évêques de Beauvais, de Noyon, de Paris et d'Évreux, le comte de Guise[1], le premier président du parlement, l'abbé du Mont-Saint-Michel, le sire de Scales, le sire de Santes, Messire Jean Fastolf, Messire Raoul Bouteiller, le sire de Saint-Liébaut, Messire Jean Poupham, les seigneurs de Clamecy et du Mesnil, le trésorier du palais à Paris, Messire le duc, et plusieurs autres.

« JEHAN REINEL. »

[Le chroniqueur va nous dire que les Anglais n'adhérèrent pas à la trêve; mais si, comme duc de Bourgogne, Philippe était lié, il ne l'était pas comme gouverneur de Paris et des autres pays confiés à sa garde par le roi anglais. Ses lieutenants étaient autorisés à dire, comme ils dirent en effet, qu'ils ne combattaient pas les Français comme Bourguignons, mais comme étant au service de l'Angleterre. Reprenons la suite de la Chronique.]

1. Jean de Luxembourg.

II

Ainsi qu'il est dit par ces lettres, le duc de Bourgogne vint à Paris après les trêves et les abstinences de guerre données par le roi Charles, trêves et abstinences dans lesquelles les Anglais ne voulurent pas être compris. Ils continuèrent à guerroyer. Les guerres se prolongèrent durant ce temps en Normandie. Les Anglais surprirent, perdirent, et reprirent plusieurs places, villes et forteresses, dont le recouvrement leur demanda beaucoup de travaux et de dépenses.

Le duc de Bourgogne, après qu'il se fut chargé du gouvernement, et qu'il eut pris d'importantes mesures pour la sûreté et la garde des pays et des places à lui confiés, s'en retourna avec sa grande et noble compagnie de gens de Picardie en ses possessions d'Artois et de Flandre. Il s'y tint tout l'hiver sans guerroyer.

Durant ce temps les ambassadeurs des princes tinrent de grands conseils sur le fait de la paix; les trêves et abstinences furent prolongées jusqu'au mois de mars suivant; mais finalement l'on ne put arriver à conclure la paix; les traités ne purent aboutir, principalement parce que la ville de Compiègne refusa d'obéir et de livrer passage au duc de Bourgogne, lorsqu'il allait à Paris, ou en revenait, ce qui lui avait été promis, ainsi que le Pont-Sainte-Maxence qui, du consentement des deux partis, fut remis entre les mains de Regnault de Longueval; mais Guillaume de Flavy refusa d'obéir; il se tint toujours guerroyant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, lui et toutes ses forces; et il pourvut la ville de tout ce qui était nécessaire pour la défendre contre tous.

Durant le temps des trêves, le roi Charles devait se tenir au delà de la rivière de la Seine, ce qu'il fit; et le régent en Normandie.

III

Le xxi[e] jour de mars, les trêves étant expirées, la guerre recommença de toutes parts en France.

. . . .

A l'entrée du mois d'avril, le duc de Bourgogne alla à Péronne et fit une très grande assemblée de gens d'armes afin de se porter devant Compiègne; parce qu'il y avait en cette ville une très forte garnison qui empêchait le passage vers Paris et faisait beaucoup de maux aux pays des environs.

. . . .

En ce temps, le VIII[e] jour d'avril, le bâtard de Clarence entra à Paris avec de grosses forces d'Anglais. Il y avait été mandé par le seigneur de l'Isle-Adam et par d'autres, parce que quarante dizainiers de cette ville avaient formé le complot et pris l'engagement, à ce qu'on disait, de livrer la ville au roi Charles. Il y en eut un grand nombre de pris ; mais peu furent exécutés, parce que l'affaire s'arrangea et prit assez bonne fin.

Le jeudi après les fêtes de Pâques, le XX[e] jour d'avril, l'an 1430, Messire Jean de Luxembourg, le seigneur de Croy et d'autres capitaines partirent avec tous leurs gens de Péronne et passèrent l'Oise. Ils formaient l'avant-garde de l'armée du duc de Bourgogne. Il les suivit et partit de Péronne le samedi qui suit les Pâques closes (*Quasimodo, cette année 23 avril*). Ils allèrent conquérir plusieurs places au pouvoir de leurs ennemis, telles que Avesnes, la Tour de Gournay et d'autres.

Le jour de Saint-Georges, XXIII[e] jour d'avril, le jeune roi d'Angleterre arriva à Calais, escorté d'après la renommée par quarante-huit vaisseaux, amenant deux mille hommes, et de grosses provisions de bétail et de vivres qui furent dirigées sur la Normandie. Les gens d'armes furent envoyés en plusieurs contrées tant de Normandie que de France, et aussi devant Compiègne et ailleurs, partout où besoin était. Le jeune roi demeura à Calais jusqu'au mois de juillet suivant, qu'il fut mené à Abbeville, de là à Rouen où il séjourna ensuite pendant un grand espace de temps.

. . . .

Après plusieurs places prises par les gens du duc de Bourgogne sur leur chemin de Compiègne, le siège fut mis au pont de Choisy, où Guillaume de Flavy avait établi de grosses garnisons. Le duc de Bourgogne vint à ce siège, et fit tirer par engins nombreuses pierres contre la place; il fit tant que les assiégés prirent la fuite, et de nuit se retirèrent à Compiègne en mettant partout le feu. Ils abandonnèrent la place le XVI[e] jour de mai.

En ce temps, les Anglais arrivèrent au Pont-l'Évêque, près de Noyon. Là ils furent un jour assaillis par les hommes de la garnison de Compiègne et par d'autres, formant une armée de quatre mille hommes, dont on disait que la Pucelle était capitaine. Les Anglais, qui n'étaient que douze cents hommes, se défendirent très grandement; mais ils auraient eu rude besogne s'ils n'eussent été secourus par Mgr de Saveuse qui se tenait à Saint-Éloy-de-Noyon, avec huit cents hommes qui repoussèrent les ennemis.

IV

Le XXI[e] jour de mai, le siège fut mis d'un côté, par deçà de l'Oise, devant Compiègne, où les comtes d'Houtiton, d'Arondel, vinrent avec nom-

breuse compagnie d'Anglais. Ils furent longtemps devant la ville ; et ils firent charpenter ponts, bastilles et autres appareils pour enclore la place. Les assiégés, pendant que durait le siège, firent plusieurs sorties avec de très grandes forces ; car ils pouvaient sans nul danger recevoir secours d'hommes et de vivres de par delà l'Oise, du côté de Paris. Ils avaient fait une forte bastille par delà l'Oise, par laquelle ils allaient et revenaient en la ville par les fossés tant qu'il leur plaisait. En cette bastille en terre se trouvaient plusieurs chambres et logis pour les hommes d'armes qui faisaient grands maux en l'armée des Bourguignons et des Anglais ; mais communément la sortie se faisait surtout sur les Anglais, plus que sur les Picards.

La Pucelle se tenait dans Compiègne avec grande compagnie de gens ; tous les jours elle faisait des sorties, au front des assaillants ; elle accomplissait des merveilles par ses coups et ses paroles, donnant cœur à ses gens de bien faire leur devoir, si bien que le 27 mai [1], à une sortie qu'elle fit, elle et le lieutenant (*de*) Guillaume de Flavy, pour lors capitaine de Soissons, ils firent des prodiges de valeur. Ils étaient bien seize cents hommes. Messire Jean de Luxembourg survenant en personne au secours des Anglais, il y eut une rude mêlée, mais la Pucelle finit par être prise et retenue par le bâtard de Vendônne et Antoine de Bournonville, tous deux de la compagnie et de la maison dudit Luxembourg. Pareillement furent pris le ledit lieutenant et plusieurs autres hommes d'armes. Le reste des combattants fut repoussé dans Compiègne.

V

Il fut partout grand bruit de la prise de la Pucelle ; ce fut un grand sujet de joie pour le parti bourguignon, de grande douleur pour le parti opposé ; car ceux-ci fondaient sur elle grande espérance, tandis que les autres en avaient grande frayeur. Elle fut enfin amenée prisonnière à Beaurevoir, où elle fut détenue grand espace de temps, au point que par ses ruses elle faillit s'en échapper par les fenêtres ; mais ce par quoi elle se glissait rompit ; et elle chut de haut à terre. Elle se rompit presque les reins et le dos, et fut longtemps malade de ses blessures. Lorsqu'elle fut guérie, elle fut mise entre les mains des Anglais à la suite de négociations ; et par contrat d'argent elle fut menée à Rouen où son procès lui fut fait tout au long. Elle fut condamnée, ainsi qu'il sera dit ci-après, en temps et lieu.

1. Inexact, c'était le 23.

VI

Le pénultième jour de mai (1431), Jeannette La Pucelle fut brûlée à Rouen, après avoir été d'abord condamnée à la prison, s'étant rétractée de ses erreurs, à la suite de noble prédication faite sur sa conduite audit lieu de Rouen en présence du régent de France, de plusieurs hauts princes et prélats tant de France que d'Angleterre, du grand conseil du roi Henri et de tous ceux qui voulurent l'entendre ; mais dès qu'elle vit qu'on la voulait mettre en habit de femme, elle révoqua sa rétractation, et dit qu'elle voulait mourir comme elle avait vécu, et partant elle fut condamnée à être brûlée.

Les cendres de son corps furent par sacs jetées en la rivière, pour que jamais on ne pût en faire, ni tenter d'en faire des sorcelleries, ou méchante chose.

GILLES DE ROYE

La vaste publication des *Chroniques belges* a enrichi l'histoire de Jeanne d'Arc de six ou sept documents nouveaux, peu connus en France, où, jusqu'à présent, ils n'ont pas été publiés dans leur *intégralité*. On n'a guère fait qu'emprunter quelques phrases à la Chronique de Tournay, reproduite dans le second livre de ce volume.

Nous n'avons pas souvenance d'avoir vu la mention de celle de Gilles de Roye, insérée en 1870 par M. Kervyn de Lettenhove dans son volume des *Chroniqueurs de l'abbaye des Dunes*. Les pages qui regardent la Pucelle sont cependant très substantielles dans leur concision. La Libératrice y est présentée sous son véritable aspect, et les légères erreurs qu'on pourrait y signaler ne portent que sur des faits de minime ou de nulle importance.

L'auteur était sujet du duc de Bourgogne. C'est ce qui explique le seul mot qu'on pourrait reprendre dans son œuvre ; il est dans la dernière phrase où il dit que Jeanne fut *justement* ou *injustement* brûlée à Rouen. Tout le récit qui précède montre que ce fut très injustement ; mais le bon moine a voulu se mettre à couvert en refusant de flétrir directement et explicitement les bourreaux de Rouen.

C'était en effet un bon moine que Gilles de Roye. D'après la notice que

lui a consacrée son noble éditeur, il naquit en 1415, six jours après la bataille d'Azincourt, et il mourut un an avant la bataille de Guinegatte, en 1478. Il enseigna au monastère des Bernardins à Paris, fut abbé de Royaumont de 1453 à 1459, et se retira ensuite à son abbaye des Dunes; il y vécut en grande réputation de savoir et plus encore de sainteté. Il prédit le jour de sa mort.

Il écrivit en latin une Chronique qui s'étend de 1415 à 1431. Voici la traduction des pages consacrées à la Pucelle[1].

CHAPITRE IX

LA CHRONIQUE DE GILLES DE ROYE.

SOMMAIRE : I. — Salisbury met le siège devant Orléans. — Combat de Rouvray. — Mort de Salisbury. — Arrivée de la Pucelle. — Étendue de la mission qu'elle dit avoir reçue. — Examinée. — Épée de Fierbois. — Ravitaillement d'Orléans. — Comment, dans leur extrême détresse, les Orléanais avaient voulu traiter avec les Anglais.

II. — La Pucelle fait lever le siège. — Meung, Baugency. — Particularités sur la victoire de Patay. — L'armée du sacre. — Le Connétable écarté par La Trémoille. — La guerre de la Pucelle aux femmes de mauvaise vie. — Conditions faites à Auxerre et mécontentement de la Pucelle. — Soumission de Troyes, grâce à la Pucelle. — La composition. — Soumission de Châlons, de Reims, le sacre.

III. — Marche triomphale de Charles VII. — Bedford demande la bataille et la fuit. — Charles VII arrêté à Bray-sur-Seine est contraint de continuer ses conquêtes. — Les deux armées en présence à Mitry. — Soumission de Crépy, Compiègne, Senlis, Beauvais. — Bedford s'éloigne de Paris. — La ville confiée à l'évêque de Thérouanne. — Charles VII à Saint-Denis. — La tentative contre Paris échoue par le désaccord des capitaines français. — Retraite du roi. — Le pays ravagé.

IV. — Les assiégeants de Compiègne. — La Pucelle dans la place. — Sa prise. — Conduite à Noyon à la duchesse de Bourgogne. — Vendue aux Anglais. — Le chroniqueur ne veut rien dire de l'équité ou de l'iniquité de sa condamnation.

I

Cette même année (*1428*), le comte de Salisbury, le comte de Suffolk, le sire de Talbot, à la tête d'une grande armée, mirent le siège devant Orléans, et construisirent des bastilles de tous les côtés de la ville. Pour alimenter les assiégeants, sire Jean Fastolf et sire Simon Morhier prévôt de Paris, conduisaient de cette ville à Orléans de nombreux chariots chargés de vivres, principalement de harengs. Instruits du fait, le duc de Bourbon, le connétable d'Écosse et La Hire vinrent à leur

1. On trouvera le texte aux *Pièces justificatives*, II.

rencontre avec une nombreuse armée. La bataille s'engagea, la victoire resta aux Anglais, et le connétable d'Écosse, le seigneur d'Orval, frère du seigneur d'Albret, et plusieurs autres, tombèrent sur le champ de bataille. Le duc de Bourbon prit la fuite, et les vivres arrivèrent aux soldats du siège.

Un jour, vers l'heure du dîner, le comte de Salisbury regardait la ville du haut de la bastille du pont. La pierre d'un canon tiré, par l'on n'a pas su qui, vint frapper contre la fenêtre où il était en observation. Un éclat rejaillit contre la figure du comte qui trois jours après mourut de la blessure.

En ce temps, se présenta devant le Dauphin une Pucelle originaire de Vaucouleurs en Barrois, son pays. Elle se disait envoyée de Dieu pour battre les Anglais, les expulser du royaume de France, rendre au Dauphin tout l'héritage paternel, et le conduire à Reims pour y être couronné.

Dès son arrivée, elle parlait admirablement. Soumise à l'examen, elle répondait à tout, comme si elle avait passé toute sa vie sous les armes. Elle envoya à Sainte-Catherine-de-Fierbois y querir une épée dont Dieu lui avait révélé l'existence, et avec laquelle elle devait vaincre les Anglais. L'envoyé trouva tout comme elle l'avait indiqué. Le Dauphin la garda auprès de lui. En attendant, il rassembla la plus forte armée qu'il pût former, et envoya cette armée avec ses capitaines et la Pucelle porter à Orléans un convoi de vivres. En dépit des assiégeants, la Pucelle entra dans la ville, et y introduisit les vivres.

Avant ce ravitaillement, les habitants d'Orléans étaient dans une telle disette de vivres qu'ils avaient voulu écarter les Anglais à prix d'argent, ou remettre la ville entre les mains du duc de Bourgogne. Ils lui envoyèrent, muni de lettres de créance, Poton de Xaintrailles, avec pouvoir de traiter avec lui. Le duc répondit qu'il agréait beaucoup la proposition, si elle plaisait au régent, et il lui envoya des délégués pour traiter de l'affaire. Le régent ne fut pas content; il protesta qu'il ne lèverait le siège que lorsqu'il se serait rendu maître de la ville, et aurait recouvré toutes les dépenses faites. Le duc de Bourgogne, sur cette réponse, renvoya Poton en paix.

II

1429. — A la suite de ces faits, la Pucelle conduisit si bien les affaires qu'elle fit à main armée lever le siège, s'empara des bastilles, battit les Anglais, et en délivra la ville.

Quittant Orléans, elle s'empara de plusieurs autres villes, telles que Meung et Baugency et en chassa les Anglais qui, dans leur fuite, prirent

par la Beauce le chemin de Paris. Le duc d'Alençon, le comte de Richemont, connétable de France, le comte de Vendôme et la Pucelle se mirent à leur poursuite avec une armée, et les atteignirent à un village du nom de Patay. Le combat s'engagea ; les cavaliers anglais prirent la fuite, les hommes à pied se cachèrent dans un bois adjacent et dans le village ; l'issue fut que beaucoup d'Anglais furent tués ou faits prisonniers et que la victoire resta à la Pucelle. On évalue à trois mille tués environ les pertes des Anglais. Furent faits prisonniers le sire de Talbot, le sire de Scales, le sire Gauthier d'Hungerfort et plusieurs autres; la fuite se poursuivit jusqu'à Janville. Le sire Jean Fastolf, échappé du combat, vint jusqu'à Corbeil.

Après cette victoire, la Pucelle revint auprès du roi de France, Charles, et lui dit que la volonté de Dieu était qu'il allât se faire couronner à Reims. Le roi rassembla pour cela toute son armée. Le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, Jeanne la Pucelle, le seigneur de Laval, le seigneur de La Trémoille, le seigneur de Rais, le seigneur d'Albret, le sire de Lohéac, et plusieurs autres, se réunirent avec une très grande armée à Gien-sur-Loire. Là éclatèrent des dissentiments entre le Connétable et le sire de La Trémoille, qui gouvernait le roi (*qui regem regebat*), si bien que le Connétable revint sur ses pas.

Le roi vint à Auxerre avec les autres capitaines. Il y avait dans l'armée du roi des femmes de mauvaise vie qui empêchaient les hommes d'armes de marcher à sa suite. La Pucelle irritée se mit à les poursuivre le glaive dégainé, si bien que le glaive en fut brisé. Les bourgeois d'Auxerre vinrent à la rencontre du roi, et grâce aux sommes d'argent données au sire de La Trémoille, ils obtinrent que le roi passerait sans y entrer ; ce dont la Pucelle et les capitaines firent de grandes plaintes.

D'Auxerre, le roi vint devant Troyes, et s'y tint quelques jours. Il était décidé à revenir sur ses pas si la Pucelle n'était venue l'assurer qu'il aurait la place dans trois jours. Lorsqu'elle disposait les moyens d'approche et faisait les préparatifs pour l'assaut, ceux de la ville, après avoir tenu conseil, vinrent trouver le roi. Une composition fut arrêtée, en vertu de laquelle les hommes d'armes pourraient se retirer avec leurs biens, tandis que les citoyens feraient obéissance ; la ville fut ainsi rendue au roi, qui, le lendemain, y fit son entrée. Les Anglais sortis, et des capitaines français institués, le roi partit de Troyes et vint à Châlons qui spontanément lui ouvrit ses portes.

De Châlons le roi vint à Reims où il fut reçu avec grande joie. Il y fut couronné le lendemain par l'Archevêque après avoir été créé chevalier par le duc d'Alençon. Le sire de Laval fut créé comte, et de nombreux écuyers faits chevaliers.

III

Après trois jours d'arrêt dans cette cité, le roi en partit et vint à Vailly qui se rendit à lui ; il vint à Laon [1] et à Soissons qui lui firent soumission, ensuite à Château-Thierry dont la soumission fut spontanée, ainsi que celle de Provins.

Le duc de Bedford, à ces nouvelles, demanda la bataille, ce que le roi accepta; mais apprenant que le roi tenait les champs, il ne vint pas; il rentra à Paris. Le roi méditait de passer la Seine à Bray, lorsqu'un certain nombre d'Anglais y rentrèrent ; il revint alors sur ses pas jusqu'à Château-Thierry, d'où il alla à Crépy, et ensuite non loin de Dammartin. Les Anglais sortirent de Paris, et vinrent à Mitry-en-France; les deux armées semblaient disposées à en venir aux mains : mais, après quelques escarmouches des deux côtés, les Anglais rentrèrent à Paris.

Le roi vint à Compiègne dont les clefs lui furent spontanément remises. Pendant qu'il s'y trouvait, l'évêque et les bourgeois de Senlis ainsi que les citoyens de Beauvais, vinrent lui promettre obéissance.

Durant ces jours, le duc de Bedford s'éloigna de Paris dont il laissa la garde à Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, qui y remplissait les fonctions de chancelier pour le roi d'Angleterre. Le roi de France ayant nommé des capitaines à Compiègne et à Beauvais vint à Senlis, d'où il s'avança jusqu'à Saint-Denis.



Il y eut alors divers engagements entre les Anglais qui étaient à Paris et les Français campés à Saint-Denis. A la suite de ces engagements, l'armée française s'avança jusqu'à une demi-lieue de Paris, et l'on fit contre la ville plusieurs assauts dans lesquels la Pucelle fut atteinte à la cuisse par un trait. Si tous les hommes d'armes avaient eu son courage, Paris aurait été en grand danger d'être pris ; MAIS TOUS LES AUTRES ÉTAIENT EN DÉSACCORD SUR L'ENTREPRISE (*de captione dissidebant*). C'est alors que la Pucelle déposa ses armes dans l'église de Saint-Denis.

Dans ces conjonctures la ville de Lagny-sur-Marne se rendit au roi. Le roi en prit possession, laissa le duc de Bourbon et d'autres capitaines à la garde des villes de son obéissance, et par Lagny revint à Montargis. Il y eut alors entre les Anglais et les Français diverses rencontres, prises de villes, et de nombreux pillages.

1. Le roi n'alla pas à Laon.

IV

[Sous la date de 1430, le chroniqueur consacre à la Pucelle les lignes suivantes :] L'an du Seigneur 1430, Jean de Luxembourg, le comte de Hotington, le comte d'Arondel vinrent avec une grande armée assiéger Compiègne. La Pucelle, qui était à Lagny, sitôt qu'elle en eut connaissance, entra dans Compiègne, et, autant qu'elle put, fit obstacle au siège. Un jour à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, elle fit une sortie dans laquelle elle s'éloigna trop imprudemment de la ville. Entourée par les Bourguignons, elle fut prise. Ce ne fut pas l'objet de peu de douleur pour les Français. Elle fut adjugée au susdit seigneur Jean de Luxembourg qui la conduisit à Noyon [1] au duc et à la duchesse de Bourgogne. Le même seigneur Jean la vendit dans la suite aux Anglais. Conduite à Rouen, elle y fut soit justement, soit injustement brûlée.

GEORGES CHASTELLAIN ET SA CHRONIQUE

Georges Chastellain fut appelé par ses contemporains la perle, l'étoile des historiographes. Personne, disait-on, ne maniait mieux la langue française : une si haute renommée ne sauva cependant pas ses ouvrages d'un oubli plus que séculaire. Durant longtemps on ne connut du fécond écrivain qu'un de ses écrits les moins étendus : *Recollection des merveilles avenues en notre temps.*

Buchon exhuma, en 1825, les fragments d'une Chronique dont Chastellain est l'auteur, et la reproduisit dans son *Panthéon littéraire.* L'attention était éveillée. D'autres manuscrits furent découverts, assez pour que, en 1865, M. Kervyn de Lettenhove ait pu former huit volumes in-octavo des Œuvres de l'écrivain flamand. Encore en reste-t-il d'autres à retrouver, si elles ne sont pas à jamais perdues.

Le docte éditeur, dans la notice pleine d'érudition mise en tête de la publication, nous apprend que Georges Chastellain naquit à Alost en 1405, d'une famille noble. Un goût précoce pour l'étude le retint à l'Université de Louvain, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Il s'éprit alors de l'amour

1. Si, comme le dit Gilles de Roye, la Pucelle a été conduite à Noyon pour être vue par la jeune duchesse, nous serions fixés sur la date de cette entrevue. La duchesse arriva à Noyon le 6 juin. (Voy. *Noyon*, par M. Maizières.)

des voyages et des aventures, fut quelque temps au service du duc de Bourgogne, et passa en France après le traité d'Arras. Il y vécut dix ans, lié avec les plus hauts personnages de la cour, honoré de nombreux bienfaits de la part de Charles VII. Rentré dans les États de son souverain, il fut accueilli avec faveur par le duc Philippe, qui lui confia d'honorables emplois, le chargea de plusieurs ambassades, et lui conféra le titre de conseiller.

Chastellain, dégoûté du monde, renonça à la vie publique et se retira à Valenciennes. Le duc le logea dans le château de *La Salle le Comte*, qu'il y possédait, lui constitua d'abord une rente quotidienne de 18 sols 11 gros, bientôt plus que doublée par une pension annuelle, allouée à condition qu'il mettrait *par escript choses nouvelles et morales, en quoy il est expert et cognoissant, et aussi par manière de Chroniques les faits dignes de mémoire*. Chastellain reçut le titre d'*indiciaire*, c'est-à-dire d'historiographe.

Chastellain mérita sa pension. Il écrivit avec de longs détails l'histoire de Philippe le Bon et celle de son fils Charles le Téméraire jusqu'au siège de Neuss. Malheureusement on n'en a retrouvé que des fragments qui font beaucoup regretter l'ensemble. L'on ne se trompait pas en saluant dans Chastellain le premier écrivain français de son temps. Il a le relief de Saint-Simon avec moins de dureté.

Ce que l'on possède sur la libératrice part du retour de la Pucelle à Lagny jusqu'à son supplice.

Le Fèvre de Saint-Rémy, dont la Chronique très défavorable à la Libératrice sera citée dans le livre suivant, envoyait à Georges Chastellain le canevas des faits. C'est à Saint-Rémy qu'il faut attribuer le conte inventé sur ce qui précéda la sortie de Compiègne.

Un historiographe officiel du duc de Bourgogne ne pouvait pas se prononcer contre le brigandage de Rouen. Chastellain essaye de le justifier, et dans son vain essai donne des détails précieux à enregistrer.

Personne n'a parlé avec plus de splendeur de l'intrépidité, de la magnanimité de la jeune fille, de la place qu'elle tenait dans son parti et dans le parti ennemi. Le témoignage est doublement précieux, parce qu'il est celui d'un adversaire, et aussi parce que, d'après Pontus Heuterus, Chastellain avait vu la Pucelle. Ses sentiments intimes se manifestent plus clairement dans quelques strophes poétiques qui seront citées dans un autre volume.

CHAPITRE X

DERNIERS EXPLOITS, PRISE ET CONDAMNATION DE LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — Le duc de Bourgogne vient assiéger Compiègne. — Préparatifs de défense des assiégés. — Assiette du camp. — Nombreux concours autour du duc de Bourgogne.
II. — Franquet d'Arras. — La Pucelle le rencontre revenant du pillage. — Combat acharné. — Franquet prisonnier, exécuté.
III. — Diligence du duc au siège de Compiègne. — La Pucelle dans la ville. — Ce que lui prête le chroniqueur. — La sortie. — Portrait de la Pucelle allant au combat. — Attaque contre Margny où campe Baudot de Noyelle. — Visiteurs qu'il recevait en ce moment. — Premier succès de la Pucelle. — Toute l'armée assiégeante accourt. — La troupe de la Pucelle enveloppée se retire. — Magnanimité de l'héroïne protégeant la retraite. — Elle est prise. — Le preneur aussi joyeux que s'il avait pris un roi. — Compagnons de captivité. — Joie du duc et du camp tout entier. — La Pucelle visitée par le duc. — Sa longue captivité à Beaurevoir.
IV. — Livrée aux Anglais. — Le procès de Rouen d'après le chroniqueur. — Précaution de Cauchon pour se couvrir. — L'Université de Paris. — Instances pour faire rétracter l'accusée. — Instances de la cour d'Angleterre pour faire publier le récit menteur expédié par elle.

I

LIVRE II. — CHAPITRE XI. — *Comment le duc se logea devant Compiègne à grant puissance.*

Aussitôt après que le Pont-à-Choisy eut été pris et démoli, le duc fit incontinent déloger son armée du lieu où elle était, et lui fit repasser la rivière de l'Oise pour tirer droit à Compiègne ; car c'est là qu'il désirait mettre le siège. Il y vint lui-même en personne loger à une *lieutte* près de la ville, que ceux du dedans avaient bien mise à point, et bien remparée par dehors de gros et puissants boulevards et d'autres fortifications, avertis qu'ils étaient de longtemps que le siège y viendrait. Pour ce motif y étaient venus, afin de la garder, les plus gens de guerre et de plus grande valeur qui fussent dans le parti des Français, car la perte de la place leur eût causé un dur chagrin, et grand mal en la fin [1] ; aussi leur seyait-il bien de la défendre soigneusement.

Or, comme je vous l'ai dit, le duc était venu loger à Coudun, le comte de Ligny à Clairoy, Messire Baudot de Noyelle à Margny sur la chaussée, et le seigneur de Montgommerry avec ses Anglais à Venette, au bout de

1. *Car la perte d'icelle leur eust moult tourné à dur, et à grand meschief en la fin.*

la prairie. Là, les gens de diverses nations, Bourguignons, Flamands, Picards, Allemands, Haynuyers, vinrent se rendre auprès du duc pour renforcer sa puissance. Tous y furent reçus et les bienvenus, encore qu'il y eût beaucoup de seigneurie et de gens de grand fait, tels que le comte de Ligny, et le seigneur de Croy, Messire Jean son frère, le seigneur de Créquy, le seigneur de Santes, le seigneur de Comines, le seigneur de Manines, les trois frères, Messire Jacques, Messire David et Messire Florimond de Brimeu, Messire Le Bègue de Lannoy, tous chevaliers de l'Ordre [1], sans les autres en grand nombre dont les noms ne se mettent pas. On peut bien penser sans se tromper qu'il y en avait largement avec un tel prince, surtout en un tel lieu, où il s'agissait de montrer son pouvoir et l'effort dont il était capable.

II

Chapitre xii. — *Comment la Pucelle combattit et déconfit Franquet d'Arras.*

Or il me souvient maintenant comment un peu par avant que la Pucelle fût venue au secours de Compiègne, un jour, un gentilhomme d'armes, nommé Franquet d'Arras, tenant le parti bourguignon, était allé courir vers Lagny-sur-Marne, bien accompagné de vaillants gens d'armes et d'archers, au nombre de trois cents environ. Son aventure voulut qu'à son retour, il fut rencontré par cette Pucelle dont les Français faisaient leur idole, qui avait avec elle quatre cents Français, bons combattants. Dès qu'ils s'entrevirent, ni l'un ni l'autre ne pouvait ni ne voulait par honneur fuir la bataille; avec cette différence près que le nom de la Pucelle était déjà si grand et si fameux que chacun la redoutait comme une chose dont on ne savait bien juger ni en bien ni en mal ; mais elle avait déjà fait et mené à terme tant d'entreprises que ses ennemis en avaient peur, et que ceux de son parti l'adoraient, principalement pour le siège d'Orléans, où elle fit œuvres merveilleuses, pareillement pour le voyage de Reims, là où elle mena couronner le roi, et ailleurs dans d'autres grandes affaires dont elle prédisait les suites et les événements [2].

1. De la Toison d'Or, que le duc venait d'établir depuis fort peu de temps. Chastellain en parle souvent.

2. *Si voult ainsy son aventure que ceste Pucelle, de qui Franchois faisoient leur ydolle le rencontra en son retour... excepté que le nom de la Pucelle estoit si grand et si fameux que chacun la resongnoit comme une chose dont on ne savoit comment jugier, ne en bien, ne en mal; mes tant avoit fait jà de besongnes et menées à chief que ses ennemys la doubtoient, et l'aouroient ceulx de son party, principalement pour le siège d'Orliens, là où elle ouvra merveilles; pareillement pour le voyage de Rains, là où elle mena le roy couronner, et ailleurs en aultres grans affaires dont elle prédisoit les aventures et les événemens.*

Or, ce Franquet était un courageux homme que rien n'ébahissait; qui vit bien que le seul remède à son cas était de combattre la Pucelle, ne respirant de son côté que de tomber sur les Bourguignons, et ne cherchant toujours qu'à inciter les Français à batailler contre eux [1]. Les deux parties en vinrent aux mains et combattirent longuement sans que les Français remportassent d'avantage sur les Bourguignons, ayant cependant moins de forces que leurs adversaires [2], mais ils étaient hommes de grande valeur et de bonne défense, à cause des archers qu'ils avaient avec eux, qui avaient mis pied à terre.

Quand la Pucelle vit que rien ne se ferait si elle n'avait encore de plus grandes forces, elle manda en toute hâte la garnison entière de Lagny, et ainsi fit-elle des garnisons d'alentour, pour qu'on vînt l'aider à coucher à terre cette petite poignée de gens, dont on ne pouvait être maître. Accourus précipitamment, ils reprirent un troisième combat contre Franquet. Celui-ci, sans songer à se sauver par la fuite, espérant toujours s'échapper et sauver ses gens par vaillance, finit par être pris, tandis que ses gens étaient tués pour la plupart et tous déconfits. Conduit prisonnier, il fut dans la suite décapité par la cruauté de cette femme qui désirait sa mort [3]; ce dont grandes plaintes furent faites dans son parti, car il était vaillant homme et bon guerrier.

III

CHAPITRE XIV. — *Comment la Pucelle issit dehors Compiegne à l'encontre des Bourguignons, et comment elle fut prise en ceste envahye.*

Je reviens au logis du duc, principal sujet de ce récit. Il était à Coudun, projetant toujours d'approcher de plus en plus près de la place, pour clore l'investissement et fixer le siège ainsi qu'il appartenait ; il y mit sens et entendement pour le faire bien et convenablement, et le plus possible à son honneur.

Or, il est vrai que la Pucelle dont il est tant fait mention ci-dessus était entrée de nuit dans Compiègne. Après y avoir reposé deux nuits, le second jour elle donna à connaître plusieurs folles imaginations [4] ; elle mit en avant et dit avoir reçu certaines révélations divines annonçant que de grands événements allaient advenir. Faisant donc une grande

1. Texte : « La Pucelle mallement enflambée sur les Bourguignons, et ne queroit tousjours qu'à inciter François à bataille encontre eux ».
2. C'est un Bourguignon qui parle.
3. Ce fut une des inculpations portées contre Jeanne, qui s'en justifia pleinement.
4. *Folles phantosmeries.*

assemblée du peuple et des gens de guerre qui follement avaient mis en elle grande créance et foi, elle fit tenir les portes closes depuis le matin jusqu'après dîner bien tard, et leur dit comment sainte Catherine lui était apparue, pour lui signifier, de la part de Dieu, que ce jour même, il voulait qu'elle se mît en armes, qu'elle sortît à l'encontre des ennemis du roi, les Anglais et les Bourguignons ; que sans doute elle aurait la victoire et les déconfirait ; que le duc de Bourgogne serait pris en personne, et que la meilleure partie de ses gens seraient tués et déconfits[1].

Les Français ajoutèrent foi à ses dits, et le peuple qui croit légèrement crut à ces folles illusions, parce que, dans des cas semblables, ils avaient quelquefois trouvé vérité en ses paroles, qui n'avaient toutefois nul fondement de certitude dans le principe de bonté, mais bien une claire apparence de déceptions de l'ennemi, comme il parut en la fin [2]. Or, toutes les classes de gens du parti de delà étaient ancrées dans l'opinion que cette femme était une sainte créature, une chose divine et miraculeuse, envoyée pour le relèvement du roi français [3]. Quand donc elle mit en avant présentement à Compiègne une si haute entreprise que celle de déconfire le duc de Bourgogne, de l'emmener prisonnier en personne, nul ne se trouva qui ne voulût être de si haute besogne, et qui volontiers ne s'engageât tout joyeux pour une si haute délivrance, par laquelle ils seraient au-dessus de leurs ennemis. Tous d'un commun assentiment, à la requête de ladite femme, coururent à leurs armes, et faisant joie de ce qui devait leur donner un sentiment tout contraire, ils lui offrirent une suite prête à sortir avec elle dès qu'elle voudrait.

Elle monta à cheval, armée comme le serait un homme, et parée sur son armure d'une huque de riche drap d'or vermeil. Elle chevauchait un coursier gris pommelé, très beau et très fier, et se maintenait en son harnois et en ses manières comme l'eût fait un capitaine meneur d'une grande armée. En cet état, son étendard haut levé et flottant au vent, bien accompagnée de beaucoup de nobles hommes, sur les quatre heures après-midi, elle sortit de la ville qui tout le jour avait été fermée, pour faire semblable entreprise par une vigile de l'Ascension. Elle amena avec elle tout ce

1. C'est emprunté à Lefèvre de Saint-Rémy. La preuve de la fausseté de ce récit, c'est qu'au procès où l'on chercha de tant de manières à démontrer la fausseté des prédictions de Jeanne, il ne fut pas question de cette annonce, si cruellement démentie par les faits.

2. Texte : *Parce qu'en cas semblable avoient trouvé aulcunes foys vérité en ses dis, qui n'avoient nul fondement toutes voies de certaine bonté, ains apparence de déception d'ennemi, comme il parut en la fin.*

3. *Or estoient toutes manières de gens du party de là boutez en l'opinion que ceste femme icy fust une saincte créature, une chose divine et miraculeuse, envoyée pour le relèvement du roy franchois.*

qui pouvait porter les armes, soit à pied, soit à cheval, au nombre de cinq cents hommes; elle se décida à venir fondre sur le logis qu'occupait Messire Baudot de Noyelle, chevalier bien hardi, vaillant, que ses hauts faits ont depuis fait élire pour frère de l'Ordre; il campait, comme vous avez ouï, à Margny, au bout de la chaussée.

Or, le hasard voulut que le comte de Ligny, le seigneur de Créquy, et plusieurs autres chevaliers de l'Ordre fussent partis de leur logis qui les tenait à Clairoy, avec l'intention de venir au logis de Messire Baudot. Ils venaient tout désarmés, sans penser à avoir à combattre, en capitaines qui vont d'un campement à un autre campement. Comme ils cheminaient en devisant, ils entendirent une très grande clameur et le bruit d'une mêlée au lieu vers lequel ils se dirigeaient. La Pucelle y était déjà entrée, et elle commençait à tuer et à abattre gens par terre, comme si tout eût été sien. Les seigneurs envoyèrent hâtivement querir leurs armes, et, afin de secourir Messire Baudot, mandèrent venir leur gens; et avec ceux de Margny qui étaient pour la plupart désarmés et pris au dépourvu, ils commencèrent à faire à l'encontre de leurs ennemis toute aigre et fière résistance. Parfois les assaillants furent raidement repoussés, d'autres fois aussi ceux qui étaient assaillis, pressés de près, avaient bien dur souffrir, parce qu'ils étaient surpris, épars et non armés. Mais le bruit qui se faisait entendre de partout, la grande confusion des voix qui se mêlaient, fit venir des gens de tous côtés et affluer vers les Bourguignons plus de secours qu'il n'en fallait. Le duc lui-même et ceux de son logis qui étaient loin s'aperçurent assez promptement de ce qui se passait, et s'apprêtèrent à venir à Margny et y vinrent en effet; mais avant que le duc pût arriver avec les siens, les Bourguignons avaient déjà repoussé les Français bien arrière de leur logis.

Les Français commençaient à se retirer tout doucement avec leur Pucelle, comme gens qui ne trouvaient pas avantage sur leurs ennemis, mais plutôt péril et dommage. Ce que voyant, les Bourguignons, émus de sang, non contents de les avoir chassés en se défendant, s'ils ne leur causaient pas une plus grande perte en les poursuivant de près, se jetèrent valeureusement sur eux à pied et à cheval, et leur portèrent grand dommage.

La Pucelle passant nature de femme soutint le grand faix du combat, et se donna beaucoup de peine pour sauver sa compagnie de perte, demeurant à l'arrière comme chef du troupeau et la tête la plus vaillante[1]. La fortune permit que ce fut la fin de sa gloire, son dernier combat, et

1. *La Pucelle, passant nature de femme, soutint grand fès, et mist beaucoup peine à sauver sa compagnie de perte, demorant derrier comme chief et comme la plus vaillant du troupeau.*

qu'elle ne dut plus porter les armes. Un archer, raide homme et bien aigre, outré de dépit qu'une femme dont il avait tant ouï parler pût prétendre à repousser tant de vaillants hommes, ainsi qu'elle l'avait entrepris, la prit de côté par sa huque[1] de drap d'or, et, la tirant du cheval, la fit étendre de son long à terre. Malgré ses efforts, et quelque peine que prissent ses gens pour la secourir, elle ne put y être remontée. Un homme d'armes, nommé le bâtard de Wandonne, qui survint au moment de sa chute, la pressa de si près qu'elle lui donna sa foi parce qu'il se disait homme noble. PLUS JOYEUX QUE S'IL AVAIT EU UN ROI ENTRE SES MAINS[2], il l'amena hâtivement à Margny, et là la tint en sa garde jusqu'à la fin du combat. Furent pris auprès d'elle Poton le Bourguignon, un gentilhomme d'armes du parti français, le frère de la Pucelle, son maître d'hôtel, et quelques autres en petit nombre qui furent menés à Margny, et mis sous bonne garde.

Les Français voyant la journée tourner contre eux, et leur coup de main de petit profit, se retirèrent dans le plus bel ordre qu'ils purent, dolents et confus. De l'autre côté, Bourguignons et Anglais, joyeux de leur capture, retournèrent au logis de Margny, où le duc arrivait avec tous ses gens, pensant venir à temps pour la mêlée, lorsque tout était déjà fait, et qu'était mené à terme tout ce qui pouvait s'en faire. On lui dit ce que l'on venait d'acquérir, et comment la Pucelle était prisonnière avec quelques autres capitaines. Qui en fut très joyeux? ce fut lui[3]. Il alla la voir et la visiter, et échangea avec elle quelques paroles qui ne sont pas venues jusqu'à moi; je ne m'en enquis pas plus avant; il la laissa là, et la mit en la garde de Messire Jean de Luxembourg, qui l'envoya en son château de Beaurevoir, où elle demeura longtemps prisonnière.

IV

CHAPITRE XLVII. — *Comment Jehanne la Pucelle fut jugiée et arse à Rouen.*

On a bien mémoire comment cette femme que les Français appelaient la Pucelle avait été prise dans une sortie qu'elle fit devant Compiègne contre les Bourguignons, et comment Messire Jean de Luxembourg la tint pendant quelque temps prisonnière en son château de Beaurevoir. Il l'envoya ensuite à Rouen entre les mains du roi anglais et de ses officiers pour la faire dûment interroger et examiner sur son état et sa con-

1. Dans le texte de M. de Lettenhove on lit : « manteau de drap d'or ».
2. Texte : *Plus joyeulx que s'il eust eu ung roy entre ses mains.*
3. Texte : *Qui moult en fut joyeux? ce fut* IL.

dition. Ses faits recouvraient plusieurs hérésies et étranges choses bien périlleuses, sur lesquelles il était nécessaire d'avoir un très grand et très mûr conseil pour en décider salutairement en vraie et bonne justice, comme le cas le demandait.

C'est la vérité qu'après que cette Jeanne, dite la Pucelle, eût été prise et délivrée entre les mains du roi anglais, l'évêque du diocèse où elle avait été prise l'avait fait demander très instamment, afin de l'avoir devers lui pour l'examiner comme son juge ordinaire. Pour ce motif il avait même envoyé vers le roi anglais en la cité de Rouen où il se tenait. Le roi, considérant que le cas était fort raisonnable, la lui délivra volontiers. Ledit évêque commit pour être examinateur avec lui le vicaire de l'inquisiteur de la foi, s'adjoignant en outre grand nombre de maîtres en théologie, de docteurs solennels qui tous assistèrent aux interrogatoires. Toutes les hérésies, superstitions et erreurs dans lesquelles cette femme était tombée, clairement connues et prouvées, tant par sa propre confession comme par diverses investigations et claires circonstances de son cas, lesdits examinateurs les ayant notées par points et par articles, les envoyèrent à Paris pour être considérées et discutées publiquement en l'Université, afin que jamais, en nul temps à venir, ils ne pussent être notés pour avoir procédé légèrement en ce cas, par affection ou par haine, mais seulement en toute voie d'équité, et en vue du salut des âmes, pour qu'il pût et dût apparaître à tout le monde que tout avait été bien et justement fait. Ces points vus et examinés en assemblée générale furent, après mûre délibération de toute l'Université, jugés et condamnés comme pleins de dol et des méchancetés de l'ennemi, et en même temps ladite Jeanne fut jugée hérétique, blasphémeresse contre Dieu, et superstitieuse devineresse.

Cette condamnation prononcée par toutes voies contre la personne et les aveux de Jeanne, les examinateurs, au nom de sainte Église qui voudrait sauver toutes les âmes, les réduire à vrai et bon état, sans faire mourir personne par justice séculière, se contentant d'une punition salutaire en prison ou autrement, les examinateurs n'omirent aucun effort, aucune peine, firent de longues et de diverses instances pour que cette femme rétractât les fausses déceptions par lesquelles l'ennemi l'avait conduite, pour qu'elle retournât à la vraie lumière de vérité et contrition [*de ses péchés*], délaissant les fausses et erronées opinions et imaginations qu'elle avait conçues et qu'elle maintenait contre l'honneur de la divine majesté, et pour sa perpétuelle damnation ; mais leurs instances et leurs labeurs portèrent si peu de fruit qu'à cause de la diabolique obstination en laquelle elle persévérait et voulait persévérer toujours, elle fut livrée finalement à la justice séculière, à Rouen, pour faire d'elle ce

qu'elle en jugerait. L'Église se désintéressa d'elle après avoir bien saintement fait son devoir, et elle laissa la justice temporelle agir selon l'appartenir du cas.

Comment toute l'affaire avait été conduite et démenée, le roi anglais le notifia expressément au duc de Bourgogne, son oncle, par ses lettres, dont la teneur est celle qui suit :

« Très cher et très aimé oncle, etc. » [suivent les lettres déjà rapportées dans la Chronique de Monstrelet.]

Chastellain ajoute : « Le roi d'Angleterre signifia ces choses au duc de Bourgogne, afin que cette exécution fut publiée par lui, comme par les autres princes chrétiens dans tous ses pays et auprès de ses sujets, pour abolir et extirper l'erreur et les mauvaises créances qui, sur cette femme, étaient déjà éparses par toute la chrétienté. »

LE NOTAIRE PIERRE COCHON

Ce n'est nullement du bourreau de la Pucelle, du Caïphe de Beauvais qu'il s'agit; mais de l'un des douze notaires apostoliques que l'on comptait à Rouen alors que la Pucelle y subissait son martyre. Celui-ci a laissé une Chronique que le premier éditeur, Vallet de Viriville, a appelée *Chronique Normande*, appellation que lui a maintenue le second éditeur, M. de Robillard de Beaurepaire.

M. de Beaurepaire a étudié avec son ordinaire diligence, et apprécié, avec la justesse d'esprit qu'on lui connaît, la Chronique Normande et son auteur. D'après le docte archiviste, Pierre Cochon est né vers 1390, au pays de Caux, à Fontaine-le-Dun dans la vicomté d'Arques, aujourd'hui dans l'arrondissement de Dieppe. Il serait mort vers 1456. Prêtre, il exerça les fonctions de notaire apostolique, c'est-à-dire de notaire nommé médiatement par le Pape, qui avait délégué à la corporation des notaires de Rouen le droit de choisir leurs collègues. Pierre Cochon fut l'ami de Manchon, le greffier du procès de Rouen, et lui succéda dans la cure de Vittefleur. On les voit nommés tous deux simultanément exécuteurs testamentaires d'un collègue, et ils boivent ensemble à l'hôtel de la Pierre, près la cour du parlement. Il est à croire que Cochon partageait vis-à-vis de la Martyre les sentiments de son ami, qui, pendant un mois, pleura au souvenir du supplice de la victime.

Pierre Cochon, dans sa Chronique, embrasse, comme il pouvait la

connaître, l'histoire non seulement de la Normandie, mais de la France à partir de 1108 jusqu'en 1430. Il s'arrête lorsque la Pucelle arrive à Rouen. Pourquoi n'a-t-il pas poussé plus loin son œuvre? MM. de Beaurepaire et Auguste Vallet pensent que c'est parce qu'il n'aurait pas pu écrire sans péril ce qu'il pensait du forfait de la place du Vieux-Marché. Le juge prévaricateur qui l'avait commis, ayant poursuivi et puni les propos accusateurs du Dominicain Bosquier, aurait, à plus forte raison, poursuivi et puni les écrits d'un officier de la cour archiépiscopale; conjecture plausible quoique sans caractère de certitude.

Soucieux des besoins du peuple auquel il appartenait par sa naissance, le notaire Pierre Cochon est attaché au parti bourguignon, qui aux yeux de la multitude séduite défendait les intérêts populaires. Il n'aime pas les Anglais, mais il déteste les Armagnacs, défenseurs d'une noblesse immorale, oppressive et insolente. Il tient aux privilèges de l'ordre ecclésiastique et les défend vigoureusement. Son langage est trivial, quelquefois grossier, intéressant toutefois dans sa rude franchise. La Pucelle était dans les rangs de ces Armagnacs abhorrés. L'écrivain normand ne partage pas vis-à-vis d'elle les sentiments de Jean Chuffard, le faux bourgeois de Paris. S'il ne lui donne pas dans les événements la place qu'elle y a remplie, du moins il s'abstient à son égard de tout terme injurieux. Il n'est pas tellement démocrate qu'il ne rende justice aux sentiments d'humanité de Charles VII qui avait recommandé aux capitaines conquérants des places de Normandie de ne faire sentir leurs rigueurs qu'aux Anglais et d'épargner les Français. Le chroniqueur ne fait que rappeler, non sans les confondre quelquefois, les faits passés au sud de la Loire, ou même de la Seine. Il a quelques particularités remarquables sur les événements plus à portée de son observation. Tels le profond découragement des Anglais, après la défaite de Patay ils voulaient fuir la France; la part des milices communales dans les guerres de la Pucelle; l'inaction des Anglais immobiles derrière leurs retranchements aux journées de Senlis; la disette de vivres qui força l'armée française à ne pas prolonger l'attente de la bataille; la cause de l'échec sur Paris; la construction du pont sur la Seine attestée par Perceval de Cagny.

CHAPITRE XI

LA PUCELLE, D'APRÈS LE NOTAIRE PIERRE COCHON.

SOMMAIRE : I. — Siège et délivrance d'Orléans. — Idée qu'on se faisait de la Pucelle. — Prise des villes des bords de la Loire. — Bataille de Patay. — Profond découra-

gement des Anglais. — Rapidité des conquêtes avant et après le sacre. — Terreur inspirée par la Pucelle. — Concours que lui prête le peuple.

II. — Rencontre près de Senlis. — Inaction des Anglais retranchés dans leur camp. — Retraite des Français faute de vivres; retraite des Anglais. — Siège de Paris. — Famine dans Paris. — Assaut donné à la ville. — Elle est sur le point d'être emportée. — Victoire arrêtée par La Trémoille, par un message bourguignon. — Mécontentement des assaillants. — Trêves. — Retraite de Charles VII. — Pont jeté sur la Seine.

I

L'an 1428, avant Pâques le siège fut mis par les Anglais devant la ville d'Orléans, où ils se fortifièrent très fort de fossés, boulevards et bastilles. Et ils y furent jusqu'au mois de juin[1] de l'an 1429. En ce mois, ceux de dedans la ville sortirent avec une autre quantité de gens d'armes, et une jeune fille que l'on appelait la Pucelle. Plusieurs disaient qu'elle était envoyée de par Dieu, pour aider Charles, Dauphin, fils de Charles, roi de France, trépassé, à recouvrer son royaume, qu'avait conquis Henri, roi d'Angleterre, dont devant il est fait mention. Lesdits gens d'armes et la Pucelle sortirent ainsi, assaillirent de force les boulevards des Anglais, y mirent le feu, et tuèrent une grande quantité d'Anglais, tant qu'il fallut que lesdits Anglais levassent le siège, s'enfuissent; et ainsi ils furent tous ébahis.

Item. En cet an, et audit mois de juin, environ la Saint-Jean, les Anglais se rallièrent pour aller contre les Français qui les avaient ainsi battus[2], et ils les trouvèrent plus tôt qu'ils n'en auraient eu besoin[3], car lesdits Français prirent deux forteresses, l'une nommée Jargeau, l'autre Baugency; ils y tuèrent grande quantité desdits Anglais, ils y gagnèrent grosses finances, des canons, des bombardes et d'autres instruments de guerre ; et incontinent ils vinrent vers une forteresse nommée Janville. Ils trouvèrent et rencontrèrent les Anglais à grosse compagnie, et là ils tombèrent (*defférirent*) sur eux si âprement que les Anglais ne savaient comment se défendre. Plusieurs y furent tués, les autres faits prisonniers, et les Français demeurèrent les maîtres.

Là furent pris trois grands seigneurs anglais, à savoir le comte de Suffolk, M. de Scalles (*d'Escallez*), et un nommé Talbot qui était un des bons routiers des Anglais. Il n'échappa des Anglais qu'un nommé Jean Fastoff, avec sept ou huit cents Anglais qui étaient à cheval. Ils s'enfuirent quand ils virent que la partie tournait mal; s'ils eussent été à pied, comme ceux du gros de l'armée, il ne serait pas demeuré un seul

1. Jusqu'au 8 mai.
2. Texte : *Capponnés.*
3. Texte : *Plustôt que mestier ne leur estoit.*

homme qui n'eût été mort ou prisonnier; et là les Anglais furent bien matés, plus que jamais ils ne l'avaient été en France. Ils voulaient s'en retourner en Angleterre et laisser le pays, si le régent l'eût souffert; et les Anglais étaient alors si anéantis qu'un Français en eût chassé trois[1].

Item. En cet an, tant audit mois de juin qu'au mois de juillet qui suivit, les Français prirent deux forteresses, l'une nommée Meung et l'autre Janville, et aussi audit mois de juillet ils conquirent plusieurs autres places fortes, comme Troyes, Auxerre, Reims, et plusieurs autres. Le Dauphin se fit sacrer à Reims par l'Archevêque du lieu, qui était en sa compagnie, et au sacre l'on fit beaucoup de grands (*beaucoup de chevaliers, comtes*, etc.).

Après, il conquit plusieurs forteresses comme Compiègne, Senlis et plusieurs autres. Chacun redoutait ledit Charles; il reconquit en deux mois ce que les Anglais avait mis plus de trois ans à conquérir. L'on craignait moult cette Pucelle[2]; car elle usait de sommation, et disait que si l'on ne se rendait pas, elle prendrait d'assaut. *Elle avait avec elle grande quantité de gens du pays* (du peuple des lieux par où elle passait), *à pied; lesquels faisaient très bien leur devoir et l'avaient fait ès batailles contre les Anglais*[3]. Car les Anglais les avaient menacés de mettre le feu, pourquoi ils étaient plus indignés contre eux.

II

Item. En cet an 1429, au mois d'août qui suivit, les Français prirent la cité de Beauvais. Après cette prise les Anglais firent leur criée de marche, et allèrent près de Senlis. Là était le duc de Bedford, régent, avec très grande compagnie d'Anglais. Ledit Charles y fut avec toute son armée, et il mit les Anglais en tel respect, qu'ils étaient réunis en une même masse, et qu'ils n'osaient pas sortir de leur place ni se séparer de la longueur d'un trait d'arc[4]. Et lesdits Anglais avaient des pieux de haie aigus, fixés autour d'eux, et les Français ne pouvaient ni les grever ni courir sus à cause desdits pieux. Et n'eussent été lesdits pieux, les Anglais

1. *Et s'en vouloient retourner en Angleterre et lessier ainsi le païs se le régent leur eust souffert, et estoient adonc Anglois si abolis que ung Franchois en eust cachié trois.*

2. *Et doubtoit chascun ledit Charles et conquit en deux mois ce que les Anglois avoient mis à conquerre plus de trois ans, et cregnoit l'on moult ceste Pucelle.*

3. Texte : *Et avoit avec elle grant quantité de gens de païs a pié, lesquels faisoient très bien leur devoir, et avoient fait ès batailles contre les Anglois.*

4. *Ledict Charles mit lesdits Anglois en telle subjection, car ils estoient tous en ung trouppel, et n'eussent osé iceulx Anglois partir place et ne eulx séparer la longueur d'un trait d'arc.*

eussent eu beaucoup à souffrir. Finalement, par défaut de vivres[1], vu la multitude qu'ils étaient, les Français durent se retirer, et eux retirés, les Anglais s'en allèrent, et il n'y eut pas de bataille, et ledit régent s'en vint à Vernon...

En ce temps, au mois d'août l'an 1429, en la fin dudit mois d'août, ledit Charles vint mettre le siège devant Paris avec le duc d'Alençon, messire Charles de Bourbon, la Pucelle dont devant il est fait mention, le duc de Bar, accompagnés de trente à quarante milles hommes, tant Français, Hennuyers, Liégeois comme Barrois. Ils étaient logés à Saint-Denis, à Montmartre et autres lieux autour de Paris; et ils mirent la ville en telle sujétion qu'il n'y venait vivres de nul côté, et les vivres étaient si chers en la ville que c'était grand merveille.

Et ils y furent bien près de six semaines[2], et quand ils virent qu'ils ne se rendaient pas, le roi Charles et ceux de sa compagnie avisèrent qu'on leur ferait assaut. L'assaut fut si âpre et si merveilleux que ceux de dedans furent tout ébahis, et il n'y avait homme qui osât s'aventurer dessus le mur à cause des traits de ceux qui assaillaient. Lesdits assaillants avaient une manière d'instruments nommés *couleuvres* (*sic*) qui jetaient des pierres et des plombées, mais ne faisaient point de noise, sinon un peu siffler; elles jetaient aussi droit qu'une arbalète; *l'assaut fut si fort que ceux de dedans avaient comme abandonné la défense du mur ; et les assaillants étaient si près du rempart qu'il ne fallait que lever les échelles dont ils étaient bien pourvus, pour qu'ils eussent été dedans*[3].

Mais il y fut avisé par un nommé Messire de La Trémoille, du côté dudit Charles; il y aurait eu trop occision, car les assaillants, comme l'on disait, avaient intention de massacrer et de mettre le feu.

Et aussi l'on disait que M. de Bourgogne avait envoyé un héraut devers ledit Charles en disant qu'il tiendrait l'appointement qu'il avait fait avec le même Charles, et qu'il cessât lui et ses gens. S'il y avait appointement entre eux, ni quel il était, je n'en saurais parler, mais toutefois il y eut trêves jusqu'à la Noël qui suivit; Charles fit ainsi sonner la retraite durant ledit assaut, et ainsi ils se retirèrent, *et je crois qu'ils eussent*

1. L'armée française, alors fort nombreuse, devait promptement épuiser le pays, tandis que l'armée anglaise pouvait se ravitailler par Senlis, qui était encore anglo-bourguignon : elle campait aux portes de cette ville, à la Victoire.

2. Le chroniqueur entend peut-être le temps écoulé depuis l'entrée dans la Brie, jusqu'au départ pour le Berry. La Pucelle fut à Saint-Denis et autour de Paris du 26 août au 13 septembre.

3. Texte : *Et fu l'assaut si fort que ceulx de dens avoient comme tout désemparé le mur, et estoient lesdits assaillants si près des murs qu'il ne falloit més que lever les eschelles dont ils estoient bien garnys, comme* (pour que) *ils eussent été dedens; mais fut avisé par un nommé Messire de La Trimoille.*

gagné la ville de Paris, si on les eût laissé faire. Et il y en eut plusieurs de la compagnie dudit Charles qui de ce furent moult courroucés, comme le duc d'Alençon et spécialement le comte d'Armagnac. Celui-ci haïssait ceux de Paris, parce que dans le passé ils avaient tué son père. Et en faisant ledit assaut le comte d'Armagnac et ses gens étaient sur un des côtés, afin que afin que si quelqu'un de ladite ville s'en fût voulu sortir ou fuir, on l'eût pris, ou mis à mort.

Et durant ledit siège, ils firent un pont au-dessous de Paris pour garder la Seine; et cela fait ainsi, ledit Charles s'en retourna, avec ses gens par les moyens dessus dits, comme l'on disait.

[Il n'est plus question de la Pucelle dans les quelques pages qui suivent. Le notaire y raconte la prise et reprise de plusieurs places de Normandie.]

LE GREFFIER DU PARLEMENT DE PARIS

CLÉMENT DE FAUQUEMBERGUE

ET SES NOTES DANS LES REGISTRES JUDICIAIRES.

C'est entre les arrêts judiciaires dont il avait la charge de tenir note, que le greffier du parlement de Paris, Clément de Fauquembergue, a intercalé, à mesure que la nouvelle en arrivait à Paris, la mention des événements qui sont l'histoire de la Pucelle. Les historiens avaient déjà utilisé quelques-unes de ces notes. Quicherat les a toutes réunies et publiées dans le *Double Procès*. Nous les avons collationnées avec l'original que l'on peut voir aux Archives nationales.

En enregistrant la délivrance d'Orléans, Clément de Fauquembergue s'est passé la fantaisie de crayonner à la marge une femme vue de profil portant une épée d'une main, et une bannière de l'autre; mais rien, dit justement Quicherat, ne mérite moins le nom de portrait de la Pucelle que pareil jeu de la plume.

Il est manifeste que l'officier judiciaire ne pouvait pas inscrire sur les registres de la cour suprême, entièrement dévouée à l'Anglais, l'expression de son admiration et de sa foi envers la Pucelle. C'eût été vouloir tout à la fois perdre sa position et s'exposer à de grandes peines. Aussi se contente-t-il de relater les nouvelles telles qu'elles arrivent à son oreille, évitant toute parole injurieuse pour la Pucelle, comme toute

louange. Sa conscience lui défendait l'injure, et la prudence la louange.

On sait que le parlement à cette époque comptait un égal nombre de conseillers ecclésiastiques et laïques. Clément de Fauquembergue était prêtre, chanoine d'Amiens et de Cambrai. Il ne paraît pas qu'il eût grand attachement pour la domination anglaise. La paix d'Arras lui causa un grand soulagement dont il consigne l'expression dans son registre. Sur le point d'aller prendre ses vacances, le 5 septembre 1435, il termine ses rédactions par cette expression de joie. *Hinc me digressum nunc his Deus appulit horis. Conticui*; *tandem et hic facto fine quievi ab exercitio hujus officii. Deo gratias.* Clemens. Le traité d'Arras lui permettait de se dégager d'un emploi qui le faisait officier ministériel du roi d'Angleterre. Le mot *conticui* exprime l'effort qu'il avait dû s'imposer pour ne pas éclater. Il ne demanda pas la permission de se retirer ; il alla sans congé occuper sa stalle de chanoine de Cambrai, et fut absent à la rentrée, ainsi qu'en font foi les registres mêmes du parlement.

La paix d'Arras, comme l'avait prédit la Pucelle, avait fait branler tout le royaume. Aussi, le 8 novembre 1435, les conseillers délibèrent-ils pour savoir s'ils reprendront, selon l'usage, leurs séances à la Saint-Martin, le 11 novembre. La raison d'en douter c'est que *depuis n'a guères grand nombre de villes et de païs se sont tournés à l'autre obéissance*, et aussi *parce que le greffier civil de ladite cour s'est parti naguère pour la ville de Cambrai dont il est chanoine* (f° 107). Trois folios plus loin sont inscrites les lettres de Henri VI substituant Jean de Lespine *au conseiller Maître Clément de Fauquemberge, licencié en droit canon et civil, qui s'est départi de notre bonne ville de Paris sans le congié et licence de nous ou de nos gens et officiers* [à] *qu'il appartient, et transporté en la ville de Cambrai en Cambraisis ou ailleurs, hors de notre royaume de France, où il demeure.*

Les notes sont rédigées en français; mais, de temps en temps, le greffier se sert du latin pour exprimer à mots couverts quelque chose de ses sentiments.

CHAPITRE XII

NOTES SUR L' « HISTOIRE DE LA PUCELLE » PAR LE GREFFIER DU PARLEMENT DE PARIS.

Sommaire : I. — 10 mai 1429 : Bruit à Paris de la défaite des Anglais à Orléans. — 14 juin : Les Anglais vaincus à Jargeau. — Présence de la Pucelle. — 18 juin : La défaite des Anglais à Patay. — Les prisonniers. — 19 juillet : Le sacre de Charles de Valois à Reims le 17. — 25 juillet : Entrée à Paris du cardinal de Winchester avec cinq mille soldats recrutés contre les hussites. — Attente du duc de Bourgogne. — Ses préparatifs. — Les conquêtes de Charles de Valois. — 3 août : Départ du cardinal

d'Angleterre pour Rouen, de Bedford et de son armée pour la Brie. — 26 août : L'évêque de Thérouanne réunit les curés de Paris, les supérieurs des ordres religieux. — Il leur fait prêter le serment de fidélité au traité de Troyes, tel que l'avaient prêté les bourgeois au duc de Bedford et au duc de Bourgogne. — Il nomme des délégués pour le faire prêter par chaque religieux. — Le parlement vaque. — Ordre de consigner les dépôts. — Emprunt. — 8 septembre : Assaut contre Paris. — Terreur des Parisiens. — Les assaillants comptent sur un soulèvement qui n'a pas lieu. — Entente entre les habitants et les hommes d'armes. — Blessure de la Pucelle. — Impossibilité de prendre Paris. — Bruit semé que Charles veut y faire passer la charrue.

II. — 25 mai 1430 : L'on apprend par Jean de Luxembourg l'issue de la sortie de Compiègne, la prise de la Pucelle. — 30 mai 1431 : Supplice de la Pucelle. — Mots écrits sur sa mitre; sur un tableau. — Le juge et ses assesseurs.

I

Mardi x[e] jour de mai, il fut rapporté et dit publiquement à Paris, que dimanche dernier passé, les gens du Dauphin en grand nombre, après plusieurs assauts continuellement entretenus par force d'armes, étaient entrés dans la bastide que tenaient de par le roi, Guillaume Glasdal et les autres capitaines et gens d'armes anglais, avec la tour de l'issue du pont d'Orléans par delà la Loire; et que ce jour les autres capitaines et gens d'armes tenant le siège et les bastides, par deçà la Loire, devant la ville d'Orléans, s'étaient partis d'icelles bastides, et avaient levé leur siège pour aller conforter ledit Glasdal et ses compagnons, et pour combattre les ennemis qui avaient en leur compagnie une Pucelle, seule ayant bannière entre les ennemis, ainsi qu'on le disait. *Quis eventus fuerit, novit bellorum dux et princeps potentissimus in prælio*[1].

Mardi xiv[e] jour de ce mois (de juin), les gens d'armes du Dauphin, après plusieurs assauts continuels et entretenus depuis le samedi précédent, recouvrèrent et prirent par force d'armes la ville de Jargeau-sur-Loire, où s'étaient retirés en garde et garnison le comte de Suffolk et autres gens de guerre anglais. Ils furent pris par assaut, à la volonté (*discrétion*) des ennemis qui avaient en leur compagnie une Pucelle portant bannière, ainsi que l'on disait; laquelle avait été présente à faire lever (*partir*) les gens d'armes étant ès bastides devant Orléans[2].

1. L'on ne connaissait pas encore à Paris toute l'étendue de la défaite, et l'on supposait à tort que les défenseurs des bastilles de la rive droite avaient quitté leurs positions pour soutenir Glasdal. D'après le texte latin, c'était un bruit auquel Fauquembergue n'ajoutait pas entièrement foi, puisqu'il s'en rapporte à ce qu'en savait le dieu des batailles. Une note postérieure ajoutée par le greffier renvoie au 25 mai de l'année suivante, où se trouve relatée la prise de Jeanne à Compiègne (?).

2. Fauquembergue écrit tantôt « Orléans », tantôt « Orliens », ce qui réfute l'assertion de l'abbé Dubois affirmant qu'en 1429, on n'écrivait qu'« Orliens ».

Ce jour (XVIII[e] *de juin*) Messire Jean Fastolf, le sire de Scales, Messire Thomas de Rampston et autres capitaines, gens d'armes et archers anglais, qui s'étaient assemblés pour conduire des vivres et porter secours au sire de Talbot, d'autres capitaines et gens d'armes anglais qui naguère étaient en la garde et garnison des villes et forteresses de Meung et de Baugency-sur-Loire, furent rencontrés aux ehamps entre Meung et Baugency, et par attaque[1] furent déconfits par les ennemis, qui étaient presque en pareil nombre. En la compagnie desquels ennemis était la Pucelle qui avait été avec eux le X[e] jour de mai, à lever le siège devant Orléans, et le XIII[e] jour de ce mois à la prise et recouvrance de Jargeau par lesdits ennemis. Dans la rencontre ci-dessus dite, entre autres prisonniers, iceux ennemis prirent ledit Talbot, Rampston et de Scales, à ce que l'on disait. Et ledit Fastolf se retira et retourna vers le duc de Bedford alors à Corbeil. *Et hic subcubuerunt Anglici absque defensione, ut fertur* (et là les Anglais, à ce que l'on rapporte, furent vaincus sans tenter de se défendre).

Ce jour (XIX *juillet*) fut dit publiquement à Paris comme nouvelles que Messire Charles de Valois, dimanche dernier passé, XVII[e] jour de ce mois, avait été sacré en l'église de Reims, en la manière que son père et les autres rois de France ont été sacrés par ci-devant.

Lundi XXV[e] jour de juillet, le cardinal d'Exeter (*Winchester*), qui avait nouvellement passé la mer avec grand nombre de gens d'armes et archers d'Angleterre, au nombre de cinq mille ou environ, dans l'intention d'aller combattre les Bohémiens (*les hussites*) et autres hérétiques, vint et entra à Paris avec le duc de Bedford son neveu, régent, accompagnés desdits gens d'armes et archers et d'autres. Ils y attendaient la venue, aide ou assistance du duc de Bourgogne, qui avait fait et faisait grand mandement de gens d'armes (*parmi*) ses sujets et ses alliés, en intention de résister et combattre Messire Charles de Valois et ses gens d'armes qui naguère avaient été reçus à Troyes, à Châlons, à Reims, à Laon et en plusieurs autres villes de ce royaume, naguère à lui (*Charles*) désobéissantes, ainsi qu'on le disait. *De intentione judicet Deus* (que Dieu juge l'intention de ces villes).

Ce jour (III[e] d'août), le cardinal d'Exeter partit de Paris, accompagné seulement de ses familiers et domestiques pour aller et demeurer à Rouen. Il laissa à Paris grand nombre des gens d'armes et d'hommes de trait qu'il avait naguère amenés dans cette ville. Le lendemain ils partirent avec le duc de Bedford, neveu du même cardinal, régent, afin de l'accompagner et combattre les ennemis qui étaient au pays de Brie et aux

1. Texte : *desroy*.

environs, dans plusieurs villes et forteresses qu'ils avaient nouvellement recouvrées, et où ils avaient trouvé fort[1] prompte obéissance, sans leur donner assaut, ni en venir aux armes et à bataille.

Vendredi xxvi° jour d'août, messire Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier de France, vint en la chambre du parlement, où étaient les présidents et conseillers des trois chambres dudit parlement, les maîtres des requêtes de l'hôtel, l'évêque de Paris, le prévôt de Paris, les maîtres et clercs des comptes, les avocats et procureurs de céans, l'abbé de Châtillon, le prieur de Corbeil, M^{tre} J. Chuffart, M. Pasquier de Vaux[2], le doyen de Saint-Marcel, le commandeur de Saint-Antoine, le trésorier de Saint-Jacques de l'Hôpital, le prieur de Sainte-Catherine, le prieur des Jacobins, le prieur des Carmes, le prieur des Célestins, le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, le curé de Saint-Médard, le curé de Sainte-Croix, les fermiers de la cure Saint-André-des-Arts, Jacques de Loi, M. J. Dufour, M. Jeh. Dieulefist, le curé de Saint-Innocent, M. J. de Bury, M. J. Taleuse, M. J. Urches, J. de Ruis dit Dynadam, M. Jeh. Murray, M. P. Guirault, M. Jeh. Bonpain et plusieurs autres. Conformément à ce qui avait été juré par plusieurs habitants de cette ville de Paris, en présence du duc de Bedford, régent, et du duc de Bourgogne, siégeants alors en la salle de céans sur Seine, un jour avant le dernier départ du duc de Bourgogne de cette ville de Paris, ainsi que l'avaient juré plusieurs habitants de Paris en la présence du même duc de Bedford, avant qu'il s'éloignât de Paris, les susdits firent serment de vivre en paix et union en cette ville, sous l'obéissance du roi de France et d'Angleterre, selon le traité de la paix (*le traité de Troyes*).

Ce jour, le chancelier en présence des gens du conseil du roi réunis en la chambre du parlement, commit Maître Philippe de Rully, trésorier de la Sainte-Chapelle et maître des requêtes de l'hôtel, et Maître Marc de Foras, archidiacre de Thérische (?), maître des comptes du roi, pour recevoir des serments pareils des gens d'Église séculiers et réguliers. Le lendemain et les jours suivants, lesdits commis allèrent ès chapitres, ès couvents et églises de la ville pour faire ce qui vient d'être dit.

A la suite, la cour a vaqué par plusieurs journées ; il n'y a pas eu d'assemblée, séans les présidents et conseillers pour ouïr les plaidoiries, ni pour entendre à l'expédition des causes et des procès en la manière accoutumée; mais seulement quelques-uns des présidents sont venus en la chambre du parlement pour ouïr les requêtes des causes urgentes et

1. Texte : *assez prompte obéissance*. Il a été dit que dans la langue du moyen âge, *assez* signifie souvent : *très, fort*. Nous pensons que c'est ici le cas.

2. Délégués par l'Université, sur l'ordre donné par le chancelier qui, sans doute, l'avait aussi intimé aux religieux ici nommés.

nécessaires, et pour pourvoir aux cas qui survenaient à l'occasion des gens d'armes de Messire Charles de Valois, qui étaient en plusieurs villes et cités aux environs de Paris.

MERCREDI VII

MERCREDI VIIe JOUR DE SEPTEMBRE, après la relation de Messire Philippe de Morvilliers et de Messire Richard de Chancey, présidents, il fut appointé que la somme de quatre-vingt-quatre livres parisis, mise en dépôt ès mains de Me Jean Coletier par Jacques Vivian, serait baillée au receveur de Paris commis à recevoir les dépôts, etc., ainsi que plus à plein c'est contenu au registre des plaidoiries.

Il est vrai que lors on faisait prendre et lever de par le roi tous dépôts, et que l'on imposait des emprunts aux églises et personnes ecclésiastiques, aux bourgeois et habitants de la ville de Paris, pour payer et entretenir les gens d'armes chargés de garder la ville et ses habitants à l'encontre des gens d'armes de Messire Charles de Valois, qui se trouvaient à Saint-Denis, et en plusieurs places aux environs de Paris.

Jeudi VIIIe jour de septembre MCCCCXXIX, fête de la Nativité de la Mère de Dieu, les gens d'armes de Messire Charles de Valois étaient assemblés en grand nombre auprès les murs de Paris, du côté de la porte Saint-Honoré, espérant grever et endommager la ville et les habitants de Paris par commotion de peuple plus que par puissance ou force d'armes ; environ deux heures après midi, ils commencèrent à faire semblant de vouloir assaillir la ville ; et hâtivement plusieurs d'entre eux, qui étaient sur la place aux Pourceaux et aux environs, non loin de la susdite porte, portant de longues bourrées et des fagots descendirent et se boutèrent ès premiers fossés, où il n'y avait point d'eau ; et ils jetèrent lesdites bourrées et les fagots dans l'autre fossé voisin des murs, èsquels il y avait grande eau.

Et à cette heure, il y eut dans Paris gens affectés (*effrayés*) ou corrompus, qui poussèrent un cri en toutes les parties de la ville de çà et de là les ponts, criant que tout était perdu, que les ennemis étaient entrés dans Paris, et que chacun se retirât et fît diligence de se sauver. Et à cette voix, à une même heure de l'approche des ennemis, tous les gens étant lors ès sermons sortirent des églises de Paris, furent très épouvantés, se retirèrent la plupart en leurs maisons et fermèrent leurs portes. Mais pour cela, il n'y eut pas d'autre commotion de fait parmi les habitants de Paris. Ceux qui étaient députés à la garde et défense des portes et des murs demeurèrent à leur poste ; et à leur aide survinrent plusieurs des habitants qui firent très bonne et forte résistance aux gens dudit Messire Charles de Valois. Ceux-ci se tinrent dans le premier fossé et au dehors sur la place aux Pourceaux et aux environs, jusqu'à dix ou onze heures de nuit, qu'ils se départirent à leur dommage.

Parmi eux il y eut plusieurs morts et navrés de traits et de canons. Entre les autres fut blessée d'un trait en la jambe une femme que l'on appelait la Pucelle, qui conduisait l'armée avec les autres capitaines dudit Messire Charles de Valois. Ils s'attendaient à grever Paris plus par ladite commotion (*soulèvement*) que par assaut ou force d'armes; car si pour chaque homme qu'ils avaient alors, ils en eussent eu quatre ou même plus, aussi bien armés qu'ils l'étaient[1], ils n'auraient jamais pris Paris ni par assaut ni siège, tant qu'il y aurait eu des vivres dans la ville; et elle en était pourvue pour longtemps. Les habitants étaient fort unis avec les hommes d'armes pour résister à l'assaut et à l'entreprise dont nous venons de parler, principalement[2] parce qu'on avait dit et l'on disait publiquement à Paris, que ledit Messire de Valois, fils du roi Charles VI dernièrement trépassé, auquel Dieu pardonne, avait abandonné à ses gens Paris et ses habitants, grands et petits, de tous états, hommes et femmes, et que son intention était de faire passer la charrue sur Paris, une ville peuplée d'habitants très chrétiens; ce que l'on ne saurait croire que difficilement[3].

II

Jeudi xxv[e] jour de ce mois (*mai 1430*), Messire Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de France, reçut des lettres de messire Jean de Luxembourg, son frère, chevalier, qui entre autres choses faisaient mention que mardi passé, dans une sortie faite par les capitaines et gens d'armes de Messire Charles de Valois, alors dans la ville de Compiègne, contre les gens du duc de Bourgogne qui étaient venus camper aux approches de cette ville dans l'intention de l'assiéger, les gens de Messire Charles de Valois furent tellement contraints de reculer que plusieurs d'entre eux n'eurent nullement le loisir de rentrer dans la ville. Les uns, au péril de leur vie, se jetèrent dans la rivière qui coule le long des murs; les autres demeurèrent prisonniers dudit Messire Jean de Luxembourg et des gens du duc de Bourgogne. Entre les autres y fut prise et retenue prisonnière la femme que les gens dudit Messire Charles appelaient la

1. Grammaticalement, ces mots se rapportent aux assaillants, mais vu les habitudes des écrivains du temps, de jeter presque au hasard les membres accessoires d'une phrase, il semble d'après le contexte qu'il faut entendre : *armés comme ils l'étaient*, des habitants de Paris.

2. C'est, dans la langue du moyen âge, la signification ordinaire du mot : « *mêmement* » qui est celui du texte.

3. Le greffier insère ces dernières lignes en latin : *Quod erat sua intentio redigendi ad aratrum urbem Parisiensem Christianissimis civibus habitatam; quod non erat facile credendum.*

Pucelle, qui courait fortune en armes[1] avec eux, et avait été présente à l'assaut et déconfiture des Anglais qui tenaient les bastides devant Orléans, et qui tenaient la ville de Jargeau et autres villes et forteresses, ainsi que cela a été écrit au registre, sous la date du 10 mai 1429.

Le trentième jour de mai MCCCCXXXI, par procès d'Église, Jeanne, qui se faisait appeler la Pucelle, qui avait été prise à une sortie de la ville de Compiègne, par les gens de Messire Jean de Luxembourg, qui avec d'autres étaient au siège de ladite ville, ainsi que cela est mentionné au régistre à la date du 25 mai 1430, Jeanne a été livrée aux flammes et brûlée en la ville de Rouen.

En la mitre qu'elle avait sur la tête étaient inscrits les mots qui suivent: « HÉRÉTIQUE, RELAPSE, APOSTATE, IDOLATRE », et sur un tableau devant l'échafaud où était la dite Jeanne, étaient écrits ces mots : « Jeanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mal créant de la foi de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse de diables, apostate, schismatique et hérétique ».

La sentence fut prononcée par Messire Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, au diocèse duquel elle avait été prise, à ce qu'on dit[2]. Il appela à faire le procès plusieurs notables gens d'Église de la duché de Normandie, gradués en science, ainsi que plusieurs théologiens et juristes de l'Université de Paris, comme c'est, dit-on, plus à plein contenu audit procès.

Sur les gestes de cette Jeanne, voyez plus haut le registre du 10 mai 1429, etc. — On rapporte qu'à ses derniers moments, condamnée au feu comme relapse, elle se repentit avec de grandes larmes, et qu'on vit en elle les signes d'une vraie contrition. Que Dieu soit propice et miséricordieux à son âme[3] !

CHAPITRE XIII

PIERRE EMPIS. — SA BRIÈVE CHRONIQUE.

Pierre Empis est un moine du couvent des chanoines réguliers de Bethléhem, près de Louvain. Il naquit à Tirlemont, entra fort jeune dans

1. *Avait chevance en armes avec eux.*
2. *Comme dit est.*
3. Ce dernier alinéa est en latin : *De gestis hujus Johannæ vide suprà in registro, et fertur quod in extremis postquam fuit relapsa ad ignem applicata, pœnituit lacrymabiliter et in ea apparuerunt signa pœnitentiæ. Deus suæ animæ sit propitius et misericors.*

son couvent, y fit profession en 1467, en devint le prieur en 1491, et y mourut en 1523. Il a écrit une Chronique qui commence au règne de Charles VI et finit à la captivité de Maximilien à Bruges en 1485. Elle est regardée comme une des meilleures de l'époque. Le tableau des malheurs du temps, des mœurs, des événements, y est exposé avec chaleur et vérité. Dès le XVIII[e] siècle, il avait été question de l'imprimer. C'est ce qu'a fait M. le baron Kervyn de Lettenhove sous les auspices de la Société d'Histoire de Belgique.

Son chapitre sur la Pucelle est très concis, mais plein et favorable à la Pucelle. En voici la traduction :

Il y avait auprès de Vaucouleurs une jeune fille de vingt ans qui par la perpétuelle intégrité de son corps mérita le nom de la Pucelle. Émue de pitié à la vue des calamités de son temps, elle va trouver Robert gouverneur de sa ville, affirmant que si elle était conduite auprès du roi Charles, elle ne serait pas d'un médiocre secours dans l'extrémité à laquelle on était réduit. Robert n'eut d'abord pour elle que du mépris. Sa persévérance obtint qu'il la fit conduire au roi. Examinée sur l'ordre du prince par de sages personnages, elle affirme sans se démentir qu'elle est envoyée pour rétablir le roi Charles dans son royaume. Il existe dans le pays de Tours une église dédiée à sainte Catherine, objet d'une grande vénération, et pour cela enrichie de dons précieux que l'on y conserve. De ce nombre était une épée antique à double tranchant, sur laquelle des lis étaient sculptés. Jeanne demanda que cette épée antique lui fût donnée. On la trouva, on en fit disparaître la rouille, et on la lui donna. La Pucelle était parmi les combattants, revêtue d'une armure complète, montée sur un fort et généreux coursier, qu'elle maniait adroitement comme l'aurait fait un chevalier.

L'an 1429, elle vient avec une armée à Orléans assiégé par les Anglais et en proie à la famine. Elle passe le fleuve, et introduit des vivres à travers les positions ennemies. La ville ravitaillée, elle s'empare des forts des Anglais et les contraint de lever le siège.

Au mois de juin 1429, elle presse le roi Charles de prendre la route de Reims pour y recevoir l'onction royale. Roi des Français, il en deviendra plus vénérable à son peuple, plus terrible à l'armée anglaise. Charles, qui ne voyait que sainteté dans la vie si pure de la Pucelle, ni rien de féminin dans ses paroles et ses œuvres, prend le chemin de Reims avec ses capitaines et son armée. Jeanne la Pucelle le fait reconnaître pour leur roi par les habitants de Troyes et de Reims. La Pucelle, tenant son étendard en main, tout armée, dans la joie, assiste au couronnement du roi, auquel ses seules exhortations avaient fait obtenir le sacre.

A la suite, bien des villes et des forteresses sont forcées, ou font spontanément leur soumission. Les Anglais et les Bourguignons assiégeant Compiègne, Jeanne se jette dans la place pour secourir les assiégés. Peu de temps après, dans une sortie qu'elle fait contre les ennemis, tandis qu'à la suite d'un insuccès elle regagne la ville, la presse des soldats lui en ferme l'entrée. Elle est prise et vendue aux Anglais, qui l'interrogent en ennemis. Ils la déclarent magicienne et versée dans la magie. Elle périt à Rouen consumée par le feu.

LIVRE V

PARTI ANGLO-BOURGUIGNON.
CHRONIQUES ET DOCUMENTS OUVERTEMENT HOSTILES ET HAINEUX.

LIVRE V

PARTI ANGLO-BOURGUIGNON.
CHRONIQUES ET DOCUMENTS OUVERTEMENT HOSTILES ET HAINEUX.

JEAN WAVRIN, SEIGNEUR DE FORESTEL.

REMARQUES CRITIQUES.

Jean Wavrin est un bâtard d'une ancienne et grande famille de Picardie[1]. Non seulement il parvint à être légitimé, mais encore à occuper à la cour de Philippe, duc de Bourgogne, les charges de conseiller et de chambellan. Il doit être né vers les dernières années du XIVe siècle, puisqu'il assista comme héraut d'armes à la journée d'Azincourt, où périrent son père et l'unique représentant légitime de la famille.

Wavrin, préférant prendre rang parmi les combattants que compter les coups qu'ils se portaient, quitta la carrière de héraut d'armes pour devenir, dans le sens strict du mot, un homme d'armes. Il fit partie en 1420 d'une expédition contre les hussites, et au retour, Bourguignon déclaré, prit part aux batailles de Crevant, de Verneuil, et à la guerre du duc de Bourgogne contre Jacqueline. Il passa bientôt après au service direct et immédiat de l'armée anglaise. Bedford l'envoya en mission dans l'Orléanais, et l'attacha au service de son homme de confiance, du grand maître de sa maison, Fastolf, le vainqueur de Rouvray, avant d'être le fuyard de Patay. Il est vraisemblable qu'il continua à servir dans l'armée anglaise jusqu'au traité d'Arras, après lequel il serait revenu au service de son seigneur naturel, le duc de Bourgogne, qui, avec les titres déjà rappelés, lui fit des dons importants.

Ces hautes faveurs et ses exploits ne l'auraient pas sauvé de l'oubli,

1. ANSELME, t. VI, p. 713.

s'il n'avait pas écrit. Le sujet qu'il choisit témoigne de la sympathie qu'il garda toujours aux Anglais. Il écrivit l'*Histoire de l'Angleterre* depuis les temps fabuleux jusqu'à l'année 1472. Son texte enrichi de notes forme cinq volumes de la belle *Collection des historiens de la Grande-Bretagne*. La Société de l'Histoire de France a édité ce qui dans Wavrin a trait à l'Histoire de France. M[lle] Dupont, à laquelle cette tâche fut confiée, l'a fait précéder de chapitres préliminaires auxquels sont empruntées la plupart des indications que l'on vient de lire.

Forestel compose son récit en insérant mot à mot les pages détachées des chroniqueurs qui l'ont précédé, tels que Froissart, de Saint-Rémy, Monstrelet, Leclerc. Pour ce qui regarde la Libératrice, il suit pas à pas la Chronique de Monstrelet, l'amplifiant le plus souvent, mais surtout l'envenimant. Il est loin d'imiter la réserve du premier. Il donne un sens défavorable aux faits que Monstrelet se contente de relater.

Ses amplifications sont accompagnées de nombreuses inexactitudes. C'est ainsi qu'il fait commencer le siège de Baugency avant celui de Jargeau, et fait courir la Pucelle de la première ville à la seconde pour la faire revenir emporter une place dont le siège ne dura pas deux jours. L'on dirait qu'il n'a idée ni des lieux ni de la suite des événements; il assistait cependant à la bataille de Patay, comme attaché à la personne de Fastolf, avons-nous dit. Aussi s'efforce-t-il de justifier son maître. Le lecteur pourra juger de la valeur de l'apologie. Wavrin donne à cette occasion, sur les préludes de la journée de Patay, des détails que l'on ne trouve que dans sa Chronique.

Certains modernes nous paraissant apprécier trop favorablement Wavrin de Forestel, l'on trouvera ici tout ce qu'il dit sur la Pucelle jusqu'à la bataille de Patay. Il rend malgré lui à la Libératrice de précieux témoignages.

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE JUSQU'A LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Exposé calomnieux de la jeunesse de la Pucelle. — Formée à sa mission par Baudricourt. — Dédain avec lequel elle est d'abord accueillie. — Examens. — Manière dont le chroniqueur raconte le dessein de ravitailler Orléans, le ravitaillement et le séjour de Jeanne à Orléans.

II. — L'état du siège d'après Wavrin. — Second récit du ravitaillement.

III. — Discours que Wavrin prête à la Pucelle. — Conquête successive des trois bastilles. — L'honneur en est principalement attribué à la Pucelle. — Part prise par les capitaines.

IV. — Retraite en bon ordre des Anglais dans les villes de leur obéissance. — Douleur du parti anglais. — Joie des Orléanais. — Le butin.

I

[Le chroniqueur, au chapitre VII de son quatrième livre, raconte la victoire remportée à Rouvray par les Anglais. Il dit que la conduite du convoi était confiée à Jean Fastre (Fastolf) qui moult était sage et prudent, auquel se fiait grandement le duc de Bedford, régent, car il était son premier chambellan et son grand maître d'hôtel. D'après lui, les Anglais étaient environ seize cents combattants de bonne étoffe sans les communes, et les Français étaient six mille hommes tous faits et experts en armes. Les Français y perdirent six-vingts gentilshommes et autres jusqu'au nombre de cinq cents combattants ; et de la part des Anglais, il n'y mourut des gens de nom qu'un seul, un très bel écuyer et vaillant homme, le neveu du prévôt de Paris.

Il introduit Jeanne d'Arc dans le chapitre suivant qui, par son titre même, nous dit l'idée qu'il s'en fait.]

CHAPITRE VIII. — *Comment Jeanne la Pucelle vint devers le roi de France à Chinon en pauvre état*, ET DE SON ABUS.

En cet an que pour lors on comptait mil quatre cent et vingt-huit (*a. st.*), le siège étant à Orléans, vint devers le roi Charles de France à Chinon, où il se tenait pour lors, une jeune fille qui se disait Pucelle, âgée de vingt ans ou environ, nommée Jeanne. Elle était vêtue et habituée en guise d'homme, née des parties entre Bourgogne et Lorraine, d'une ville nommée Domrémy, assez près de Vaucouleurs. Cette Jeanne fut pendant un long espace de temps demeurant en une hôtellerie, où elle était très hardie à chevaucher les chevaux, à les mener boire, et aussi à faire autres appartises (*tours*) et habiletés que les jeunes filles n'ont pas coutume de faire, laquelle fut envoyée devers le roi de France par un chevalier nommé Messire Robert de Baudricourt, capitaine dudit lieu de Vaucouleurs, commis de par ledit roi Charles. Messire Robert lui donna des chevaux et cinq ou six compagnons, et *si l'introduisit* (la forma), *et lui apprit ce qu'elle devait dire et faire, et la manière qu'elle avait à tenir, se disant* Pucelle inspirée de la Providence divine, et qu'elle était transmise devers ledit roi Charles pour le restituer et remettre en la possession de tout son royaume généralement, dont il était, comme elle disait, chassé et débouté à tort .

1. Wavrin envenime la phrase de Monstrelet, en disant que Jeanne avait été formée à son rôle par Baudricourt, en affirmant que c'était Baudricourt qui lui avait suggéré

Cette Pucelle était à sa venue en fort pauvre état ; elle fut environ deux mois en l'hôtel du roi, lequel par plusieurs fois, *ainsi qu'elle y avait été formée*, elle admonesta par ses paroles de lui donner gens et aide et qu'elle rebouterait et chasserait ses ennemis, exalterait son nom et amplifierait ses seigneuries[1] ; certifiant que de cela elle en avait eu bonne[2] révélation; mais quoiqu'elle sût dire, en ce commencement, le roi ni ceux de son conseil n'ajoutaient pas grande foi à ses paroles et à ses instances. Et on ne la tenait alors en la cour que comme une folle desvoyée[3] (*hors de bon sens*), parce qu'elle se vantait de conduire à bonne fin une si haute besogne qu'elle semblait chose impossible aux hauts princes, vu qu'eux tous ensemble n'y avaient pu pourvoir. C'est pourquoi l'on tournait ses paroles en folie et en dérision, car il semblait bien à ces princes que c'était chose périlleuse d'y ajouter foi, à cause des blasphèmes (*moqueries* ?) qui pourraient s'ensuivre, et des paroles ou brocards du peuple, vu que c'est une grande confusion à homme sage d'être abusé pour croire trop légèrement, spécialement en choses suspectes de leur nature.

Néanmoins, après que la Pucelle eût demeuré en la cour du roi en cet état durant un bon espace de temps, elle fut mise en avant et reçut aide; elle arbora un étendard où elle fit peindre la figure et représentation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Toutes ses paroles étaient pleines du nom de Dieu. C'est pourquoi une grande partie de ceux qui la voyaient et entendaient parler, *en fols qu'ils étaient*[4], avaient grande confiance et inclination (*à croire*) qu'elle fût inspirée, ainsi qu'elle disait. Elle fut plusieurs fois examinée par de notables clercs et gens de grande autorité, afin de s'enquérir et de savoir plus à plein son intention ; mais toujours elle maintenait son propos, disant que si le roi la voulait croire elle le rétablirait en sa seigneurie. Maintenant pareil propos, elle conduisit à heureuse fin certaines besognes, qui lui valurent grande renommée, bruit et exhaussement; ce dont il sera parlé plus à plein ci-après.

Lorsqu'elle vint devers le roi, se trouvaient à la cour le duc d'Alençon, le maréchal de Rais, et plusieurs autres grands seigneurs et capitaines avec lesquels le roi avait tenu conseil sur le fait du siège d'Orléans.

de se dire Pucelle, envoyée par Dieu. Monstrelet se tait sur ce qui faisait parler la Pucelle, et il n'insinue pas que c'était sans raison que Charles se disait chassé du royaume.

1. Monstrelet se contente de dire qu'« elle exaucerait (relèverait) sa seigneurie ». Ce qui n'a rien d'antichrétien, tandis que la phrase de Wavrin sent la vaine gloire et l'ambition.

2. *Suffisante* révélation, *suffisant*, propre au but. (GODEFROY.)

3. Monstrelet a mis *dévoyée de santé*.

4. Monstrelet n'a pas cette incise.

Cette Pucelle s'en alla bientôt avec lui de Chinon à Poitiers, où le roi ordonna que ledit maréchal mènerait des vivres, de l'artillerie et d'autres approvisionnements nécessaires audit lieu d'Orléans, avec une forte escorte. La Pucelle voulut aller avec le maréchal ; elle fit donc requête qu'on lui donnât équipement pour s'armer, ce qui lui fut délivré ; puis son étendard au vent, ainsi qu'il a été dit, elle s'en alla à Blois où se faisait l'assemblée, et de là à Orléans avec les autres ; elle était toujours armée de toutes pièces, et dans ce même voyage plusieurs gens d'armes se mirent sous sa conduite[1].

Quand la Pucelle fut venue dans la cité d'Orléans, on lui fit très bon accueil, et plusieurs furent très joyeux de la voir être en leur compagnie.

Lorsque les gens de guerre français qui avaient amené les vivres dans Orléans s'en retournèrent devers le roi, la Pucelle demeura à Orléans. Elle fut requise par La Hire et quelques capitaines d'aller avec les autres aux escarmouches ; elle répondit qu'elle n'irait point, si les gens d'armes qui l'avaient amenée n'étaient aussi avec elle ; ils furent redemandés de Blois et des autres lieux où ils étaient déjà retirés. Ils retournèrent à Orléans où ils furent joyeusement reçus par cette Pucelle. Elle leur alla au-devant pour leur témoigner de leur bienvenue[2] disant qu'elle avait bien vu et considéré le gouvernement des Anglais, et que s'ils voulaient la croire elle les ferait tous riches.

Elle commença ce même jour à saillir hors de la ville, et s'en alla moult vivement assaillir une des bastilles des Anglais qu'elle prit par force ; et depuis en continuant elle fit des choses très merveilleuses[3], dont il sera en son ordre fait mention ci-après.

[Au milieu de ses assertions sans preuves, contraires aux faits, haineuses, Wavrin constate les longs et sérieux examens subis par la Pucelle, les défiances qui l'accueillirent. Qui est *fol* de ceux qui s'étant rendus après ces interminables épreuves en ont été récompensés par les événements que Wavrin constate très *émerveillables*[3], ou du chroniqueur qui leur accole semblable épithète ? Au chapitre suivant il raconte l'ambassade envoyée par les Orléanais au duc de Bourgogne qui par le fait coïncida avec les six premières semaines de l'entrée en scène de la Pucelle.

Il revient ensuite à la délivrance d'Orléans, non sans se répéter.]

1. Il serait trop long de relever les inexactitudes dont fourmille tout ce passage.
2. *Pour les bienvingner*. Qui ne regretterait pas ce mot aujourd'hui intraduisible ?
3. *Très émerveillables*, encore un mot aujourd'hui sans équivalent.

II

CHAPITRE X. — *Comment Jehanne la Pucelle fut cause du siège levé de devant Orlyens et des bastilles qui furent prises par les François.*

Les Anglais mettaient grand'peine et labeur de nuit et de jour pour mettre en l'obéissance du roi Henri la ville d'Orléans.

Les compagnons qui la défendaient se voyaient très fort oppressés par la diligence des assiégeants, par leurs engins, et par les bastilles qu'ils avaient faites autour de la ville jusqu'au nombre de vingt-deux. Par icelle continuation ils étaient en péril d'être mis en la servitude et obéissance de leurs ennemis les Anglais. Ils se disposèrent à tous les périls et conclurent de résister de tout leur pouvoir et par toutes les manières que bonnement employer ils pourraient. Pour mieux y réussir, ils envoyèrent devers le roi Charles afin d'avoir aide de gens et de vivres; de quatre à cinq cents combattants leur furent alors envoyés ; et bientôt après il leur en fut bien envoyé sept mille avec plusieurs bateaux chargés de vivres, venant le long de la rivière sous la guide et conduite de ces mêmes gens d'armes, en la compagnie desquels fut Jeanne la Pucelle, dont mention a été faite ci-dessus, qui n'avait pas encore fait grand'chose qui la recommandât.

Les capitaines anglais tenant le siège, sachant la venue des bateaux et de ceux qui les guidaient, s'efforcèrent aussitôt et à la hâte de résister fortement pour les empêcher d'aborder en la ville d'Orléans ; et d'autre part les Français *s'évigouraient* par force d'armes pour les y bouter. A l'aborder des vaisseaux pour passer, il y eut mainte lance rompue, mainte flèche décochée, et main coup d'engin (*de machine*) jeté ; il y eut si grande noise (*mêlée*) faite tant par les assiégés que par les assiégeants, tant par les défendants que par les assaillants, que c'était horreur de l'ouïr ; mais quelque force ou résistance que sussent faire les Anglais, les Français tout malgré eux mirent leurs bateaux à sauveté (*en sécurité*) dedans la ville : ce dont les Anglais furent moult troublés, et les Français bien joyeux de leur bonne aventure. Des Français, plusieurs entrèrent aussi en la ville, où ils furent les bienvenus tant pour les vivres qu'ils amenaient, comme pour la Pucelle qu'ils avaient ramenée (*sic*) avec eux, et ils firent de toutes parts très joyeuse chère (*réjouissance*) pour le beau secours que Charles leur envoyait, à quoi ils voyaient clairement la bienveillance qu'il avait pour eux ; ce dont les habitants se réjouissaient grandement, faisant éclater telle allégresse qu'ils étaient clairement entendus des assiégeants [1].

1. *Menant tel glay que tout plainement étaient oys des assiégeants.* Wavrin a, dans tout

III

Puis quand ce vint le lendemain qui était un jeudi[1], Jeanne, levée de fort matin, parla en conseil à quelques capitaines et chefs de chambre, leur remontrant par vives raisons, comment ils étaient venus en cette cité uniquement pour la défendre à l'encontre des anciens ennemis du royaume de France qui fort l'oppressaient, au point qu'elle la voyait en grand danger, si bonne provision n'y était promptement apportée ; qu'elle les pressait d'aller s'armer. Elle fit tant par ses paroles qu'elle leur persuada de ce faire, et leur dit que s'ils voulaient la suivre, elle ne doutait pas de porter aux ennemis tel dommage qu'à toujours il en serait mémoire, et que ces ennemis maudiraient le jour de sa venue.

Tant les prêcha la Pucelle que tous allèrent s'armer avec elle, et qu'ils sortirent ainsi en bonne ordonnance de la ville ; et au partir elle dit aux capitaines : « Seigneurs, prenez courage et bon courage ; avant qu'il soit passé quatre jours, vos ennemis seront vaincus[2] ». Et les capitaines et gens de guerre présents ne pouvaient assez s'émerveiller de ces paroles.

Ils marchèrent alors en avant, et moult fièrement vinrent aborder une des bastilles de leur ennemis que l'on appelait la bastille Saint-Loup. Elle était moult forte ; il s'y trouvait de trois à quatre cents combattants ; en fort brief terme ils furent conquis, pris et tués, et la bastille brûlée et démolie. Cela fait la Pucelle et les siens s'en retournèrent joyeusement en la cité d'Orléans, où elle fut universellement honorée et louée de toutes manières de gens.

Derechef le lendemain qui fut vendredi, elle et ses gens sortirent de la ville, et elle alla envahir la seconde bastille qui fut aussi prise de bel assaut, et ceux qui la défendaient furent tous morts ou pris. Après qu'elle eut fait abattre, brûler et entièrement mettre à néant ladite bastille, elle se retira en la ville, ou plus qu'auparavant, elle fut honorée et exaltée par tous les habitants.

Le samedi suivant, la Pucelle sortit derechef et s'en alla envahir la bastille du bout du pont, laquelle était forte et grande à merveille, et avec cela garnie de grande quantité de combattants, des meilleurs et des

le morceau, amplifié Monstrelet qui lui sert de canevas, beaucoup par pure imagination. En transposant ici la fin du chapitre VIII donné plus haut, le récit serait plus exact, ainsi que le remarque Quicherat.

1. Ce n'est ni le lendemain de son entrée, ni un jeudi, que Jeanne frappa son premier coup.

2. D'autres auteurs rapportent cette prophétie ; elle n'a pas cependant été faite pour exciter à l'assaut de Saint-Loup, qui eut lieu tout autrement que ne le raconte le faux Français.

plus éprouvés parmi les assiégeants. Ils se défendirent longuement et vaillamment, mais rien ne leur valut ; à la fin ils furent comme les autres déconfits, pris et morts. Parmi les morts furent le seigneur de Molins, Glacidas un moult vaillant écuyer, le bailli d'Évreux et plusieurs autres hommes nobles et de haut état. Après cette belle conquête, les Français retournèrent joyeusement en la ville.

Nonobstant que dans les trois assauts dessusdits, la Pucelle, d'après le bruit commun, emportât la renommée et l'honneur d'en avoir été la principale conductrice, néanmoins s'y trouvèrent la plupart des capitaines français qui durant le siège avaient conduit les affaires de la ville, et dont il a été fait mention ci-dessus. Aux assauts et conquêtes des bastilles, ils se gouvernèrent hautement chacun de leur côté, ainsi qu'en pareil cas doivent faire des gens de guerre tels qu'ils étaient, si bien qu'en ces bastilles il y eut de sept à huit cents Anglais pris ou tués, et que les Français y perdirent environ cent hommes de tous états.

IV

Le dimanche suivant, les capitaines anglais, à savoir le comte de Suffolk, le seigneur de Talbot, le seigneur de Scales et les autres, voyant la prise et la destruction de leurs bastilles et de leurs gens, prirent conclusion que tous s'en iraient en un seul corps d'armée, laissant le siège, logis et fortifications, et au cas où les assiégés les poursuivraient pour les combattre, il les attendraient et les recevraient; sinon ils s'en iraient en bonne ordonnance, chacun d'eux ès bonnes villes, châteaux et forteresses qui tenaient pour lors le parti d'Angleterre : cette conclusion, qui sembla à tous la plus profitable qu'on pouvait élire en la présente conjoncture, fut arrêtée, accordée et tenue.

En exécutant ce plan, le dimanche, bien matin, ils abandonnèrent toutes les bastilles, logis et fortifications où ils s'étaient tenus durant le siège, mirent le feu en certains lieux, puis se mirent en ordre de bataille, ainsi qu'il a été dit, et qu'ils l'avaient tous résolu ; ils s'y tinrent un long espace, attendant que les Français vinssent les combattre ; ceux-ci ne montrèrent aucun semblant de ce faire. J'ai été informé qu'ils retardèrent et s'abstinrent par le conseil et exhortation de la Pucelle Jeanne, à laquelle ils ajoutaient grande créance.

Les Anglais donc, voyant et sachant alors de combien en vérité leur puissance était affaiblie, virent bien que continuer à séjourner en ce lieu ne serait pas pour eux chose de grand sens ; ils se mirent en chemin, s'éloignant de la ville en belle et bonne ordonnance, et quand ils se virent

hors de la poursuite de leurs adversaires, ils se séparèrent prenant congé les uns des autres, et s'en allèrent chacun dans les garnisons de leur obéissance, à l'exception des grands seigneurs et des capitaines qui s'en allèrent à Paris, vers le régent pour lui conter leurs aventures, et avoir ordre et conseil sur leurs affaires. Le régent et tous ceux tenant le parti d'Angleterre furent moult dolents de cette perte, mais pour cette heure, ils ne le pouvaient amender, et il leur convint de souffrir.

Les Français qui étaient dedans Orléans furent moult joyeux du départ des Anglais leurs ennemis, de se voir eux et la cité délivrés à leur très grand honneur du dangereux péril où ils étaient ; et pour ce qui est des bourgeois, bourgeoises, manants et habitants de la cité, chacun de son côté se réjouit, louant et remerciant Notre-Seigneur Jésus-Christ de ce qu'il les avait ainsi préservés du malheur et des mains de leurs ennemis, qui s'étaient retirés à leur confusion, après les avoir tenus en sujétion un si grand espace de temps.

Plusieurs gens de guerre furent alors envoyés en quelques bastilles qui n'avaient pas été atteintes par le feu ; ils y trouvèrent très grande abondance de biens et de vivres, qu'ils mirent en sûreté, et ces mêmes bastilles furent prestement démolies et brûlées, pour que les Anglais ne pussent plus s'y loger.

CHAPITRE II

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

Sommaire : I. — La joie du roi à la nouvelle de la délivrance d'Orléans. — Il convoque sa noblesse. — Sentiments divers de la cour sur la Pucelle. — Réunion des capitaines à Orléans. — Autorité que s'attribue la Pucelle.

II. — Siège de Baugency. — Message à Talbot qui promet secours et en demande à Bedford. — Il envoie Fastolf auquel Wavrin est attaché. — Arrivée et arrêt à Janville.

III. — D'après Wavrin, les Français se seraient détachés du siège de Baugency pour venir assiéger et prendre Jargeau. — La garnison anglaise de La Ferté-Hubert vient fortifier celle de Baugency. — Il n'est bruit que de la Pucelle. — Les Anglais à Janville avertis de la prise de Jargeau et de Meung. — Talbot y rejoint Fastolf.

IV. — Delibération sur le parti à prendre. — Fastolf est d'avis qu'il ne faut pas combattre. — Opposition de Talbot. — On se met en campagne. — Nouvelle et inutile insistance de Fastolf. — Ils se dirigent vers Baugency. — Ils rencontrent l'armée française en ordre de bataille sur une hauteur. — Elle renvoie la bataille au lendemain.

V. — Les Français font dire aux assiégés de Baugency qu'ils ne seront pas secourus. — Perplexité de ces derniers. — Ils en viennent à composition et se retirent. — La Pucelle persuade aux Français d'aller à la recherche des Anglais. — Leur armée s'accroît chaque jour. — Dans quel ordre elle se met en marche. — Prophétie de la Pucelle.

VI. — L'armée anglaise à Meung. — Elle canonne le pont durant toute la nuit. — Elle se dispose à lui donner l'assaut le matin lorsqu'arrive la nouvelle de la reddition de Baugency. — Elle rétrograde en bon ordre à travers la Beauce. — La disposition de l'armée. — Les coureurs annoncent que l'armée française est à leur poursuite. — Talbot se prépare à l'attendre aux haies de Patay. — Ses mesures. — Les Français, avertis par un cerf, fondent sur les Anglais avant que le gros de l'armée ait joint l'avant-garde. — Fastolf se hâtant pour cette jonction, ce mouvement est pris pour une fuite par l'avant-garde qui se débande. — Désespoir de Fastolf que l'on presse de fuir. — Les Français complètement maîtres. — Pertes des Anglais. — Fastolf et Wavrin fuient jusqu'à Étampes, jusqu'à Corbeil. — Les Français couchent à Patay, rentrent à Orléans. — L'honneur de la victoire attribué à la Pucelle.

I

Après la levée du siège, les Français qui étaient dans Orléans, spécialement les capitaines et Jeanne la Pucelle, d'un commun accord envoyèrent leurs messages devers le roi Charles, annoncer les victorieuses besognes ci-dessus racontées et, par eux accomplies, comment à la fin les Anglais ses ennemis avaient abandonné le siège de devant Orléans. et s'étaient retirés dans leurs garnisons.

De ces nouvelles, le roi fut joyeux et en remercia moult humblement son Créateur. Bientôt après les capitaines qui se trouvaient à Orléans écrivirent conjointement au roi, lui demandant que le plus grand nombre de gens d'armes et de trait qu'il pourrait trouver, il les envoyât diligemment vers eux, avec quelques grands seigneurs pour les conduire, afin qu'ils pussent aller charger leurs ennemis qui en ce moment les redoutaient fort, surtout à cause du bruit de la Pucelle dont il était déjà grande renommée par le pays. On en faisait grandes devises en la chambre du roi, quelques-uns disant que tous les exploits se faisaient par ses conseils et entreprises, les plus sages ne sachant que penser d'elle.

Les capitaines écrivaient encore au roi que lui-même en personne tirât en avant dans le pays, que, pour attirer le peuple, sa présence vaudrait plus que celle d'un grand nombre d'autres hommes. Ces nouvelles furent moult agréables et firent grand plaisir au roi et à ceux de son conseil. Incontinent furent mandés à venir devers lui le connétable de France [1], le duc d'Alençon, le seigneur d'Albret, et plusieurs autres grands seigneurs, qui pour la plupart furent envoyés à Orléans ; et le roi d'un autre côté. certain temps après, vint à Gien avec un grand nombre de gens de guerre. Les capitaines qui les premiers étaient venus à Orléans tinrent avec les seigneurs dernièrement venus de grands conseils, pour décider s'ils poursuivraient les Anglais pour les jeter hors des places qu'ils tenaient au pays

1. Le roi fut fort loin de mander le Connétable, et il faut attribuer à la Pucelle les instances de se mettre en chemin que le chroniqueur attribue aux capitaines.

de Beauce, ou autrement. La Pucelle était toujours appelée en ces conseils ; elle était alors en grand règne, et elle voulait que toutes choses se gouvernassent par elle et se conduisissent à son plaisir.

II

Finalement de la mi-mai que le siège avait été levé de devant Orléans, à l'entrée du présent mois (juin), les Français se mirent aux champs au nombre d'environ cinq à six mille combattants, tous gens d'élite, très experts et habiles en fait de guerre. Tous ensemble, ils tirèrent vers Baugency [1], séant à deux lieues de Meung-sur-Loire, et ils y mirent le siège. En cette place étaient en garnison un Anglais-Gascon nommé Mathago [2], Messire Richard Guettin et un autre ancien chevalier anglais. Ils se laissèrent enclore et assiéger là dedans ; ils y furent fortement molestés et leurs murs durement battus de canons et engins à pierres, qui, nuit et jour, ne cessaient de rebondir. Ils étaient pareillement servis d'autres divers engins de guerre et subtils moyens d'attaque [3], en sorte qu'il était impossible aux assiégés de tenir longtemps s'ils ne recevaient pas de secours.

Dans une saillie qu'ils firent sur les ennemis, ils mirent hors de la place un messager qui, chevauchant avec grande diligence, arriva jusqu'au seigneur Talbot, pour lequel il portait des lettres de créance.

Il lui exposa la charge qu'il avait de par les assiégés, et celui-ci l'oyant parler lui dit qu'il y pourvoirait le plus bref que faire il le pourrait; qu'il recommandait aux compagnons qui l'envoyaient de faire bonne diligence [4] et bon devoir, de se défendre, que brièvement ils auraient bonnes nouvelles de lui, car à la vérité il désirait moult les secourir, ainsi qu'il en était bien raison, vu qu'ils étaient de ses gens.

Le seigneur de Talbot annonça donc le plus tôt qu'il pût toutes ces nouvelles au duc de Bedford qui fit promptement appareiller des gens dans les contrées tenant la querelle du roi Henri. Vinrent ceux qui furent mandés, et moi-même acteur dessus dit, qui en ce temps étais nouvellement revenu des marches de l'Orléanais... De retour à Paris vers le régent avec environ six-vingts combattants, il me retint dès lors de

1. C'est une erreur. Wavrin fait venir deux fois la Pucelle au siège de Baugency, et prolonge le siège de cette place bien plus qu'il ne le fut en réalité. Le 11 juin, l'armée française vint assiéger Jargeau, le 17 Baugency. Il est vraisemblable que le messager, qu'il dit être parti de Baugency, partit en réalité de Jargeau.

2. C'est une erreur. Mathew Goug était Anglais.

3. Habillements.

4. Texte : *Qu'ils feissent bonne chière et bon devoir.*

tout point au service du roi Henri sous messire Jean Fastolf, grand maître d'hôtel dudit régent, auquel il ordonna d'aller au pays de Beauce porter secours à ceux qui étaient assiégés dedans Baugency.

Nous partîmes en la compagnie dudit Fastolf, cette fois environ cinq cents combattants, aussi bien pris que j'en eusse jamais vus au pays de France. En cette brigade étaient Messire Thomas de Rampston, Anglais, et plusieurs autres chevaliers et écuyers natifs du royaume d'Angleterre. Nous partîmes tous ensemble de Paris et allâmes coucher à Étampes, où nous fûmes trois jours ; nous partîmes le quatrième et nous cheminâmes par la Beauce, tant que nous arrivâmes à Janville. C'est une très bonne petite ville, ayant à l'intérieur une grosse tour à manière de donjon, qui naguère avait été prise par le comte de Salisbury. Nous fûmes durant quatre jours dans cette ville, attendant encore de plus grandes forces que le duc de Bedford nous devait envoyer ; car il avait demandé secours et aide en Angleterre, en Normandie, et de tous côtés. Or, nous dirons un peu l'état des Français qui tenaient le siège de Baugency.

III

CHAPITRE X. — *Comment le Connestable de France, le duc d'Alenchon et la Pucelle prirent Ghergeaux.*

Or, il est vrai qu'en ces mêmes jours, où les seigneurs anglais à savoir, Messire Jean Fastolf, Messire Thomas de Rampston et ses troupes séjournaient dans Janville, le connétable de France, le duc d'Alençon, Jeanne la Pucelle et les autres capitaines français, réunis, comme il a été déjà dit, devant Baugency, le siège bien garni, s'en partirent au nombre d'environ cinq ou six mille combattants, et se mirent en chemin vers Jargeau où ils parvinrent[1]. Tenait garnison en cette ville le sire de Suffolk avec de trois à quatre cents Anglais, natifs d'Angleterre, et les manants de la cité qui prestement et en toute diligence se mirent en défense quand ils virent les Français qui bientôt les eurent environnés de toutes parts, et commencèrent à les envahir très aigrement, à les assaillir par plusieurs côtés. L'assaut dura un bon espace de temps, continué merveilleusement. Les Français firent tant par leur grande diligence et travail que, malgré les Anglais leurs ennemis, ils entrèrent dans la ville par force d'armes. A cette prise, environ trois cents Anglais furent tués, parmi lesquels un frère du comte de Suffolk. Ce comte et un

1. Jargeau fut pris avant le siège de Baugency et le Connétable n'était nullement présent. Dans tout ce chapitre x, Wavrin se livre à sa fantaisie et confond toutes choses.

de ses frères furent faits prisonniers, avec soixante et plus de leurs gens. Ainsi fut prise cette ville et forteresse de Jargeau par les Français qui s'y rafraîchirent, et d'où ils tirèrent vers Meung, qui leur fit obéissance. Cette nouvelle parvenue aux Anglais qui tenaient La Ferté, ils se retirèrent tous ensemble à Baugency, abandonnant cette ville de La Ferté-Hubert. Ils furent poursuivis jusqu'à cette place par les Français, Jeanne toujours au front des combattants, son étendard déployé. Et alors, dans toutes les marches des environs, il n'était si grand bruit que de sa renommée. Il se trouva alors dans Baugency jusqu'au nombre de huit cents combattants, tous gens de bonne étoffe.

Chapitre xi. — *Comment les Anglois estans à Jenville, furent avertis de la prinse de Ghergeaux et de Mein, et la venue du seigneur de Talbot.*

Les capitaines anglais dessus nombrés étant à Janville furent avertis que nouvellement les Français avaient par grande puissance d'armes pris d'assaut la ville de Jargeau, ainsi qu'il a été dit au chapitre précédent, qu'ils avaient la ville de Meung en leur obéissance, et qu'ils tenaient toujours leur siège devant Baugency. Ces nouvelles leur furent en moult grande déplaisance, mais y amender ne purent quant au présent. Ils se réunirent tous en conseil pour délibérer ensemble sur ce qu'ils avaient à faire. Et ainsi, comme ils étaient en conseil, le seigneur Talbot entra en la ville avec environ quarante lances et deux cents archers. Les Anglais furent moult joyeux de sa venue, et c'était raison, car en ce temps on le tenait pour le plus sage et le plus vaillant capitaine du royaume d'Angleterre.

Quand ledit seigneur de Talbot fut descendu en son hôtel, Messire Jean Fastolf, Messire Thomas Rampston et les autres seigneurs anglais allèrent lui souhaiter la bienvenue et lui faire révérence, lui demandant de ses nouvelles ; il leur dit ce qui en était, et ils allèrent dîner tous ensemble.

IV

Quand les tables furent enlevées, ils entrèrent en une chambre pour tenir conseil. Maintes choses furent touchées et débattues, car Messire Fastolf, que l'on tenait moult sage et vaillant chevalier, fit maintes remontrances au seigneur de Talbot et aux autres, disant comment ils savaient bien la perte de leurs gens devant Orléans, Jargeau et autres lieux; pour lesquelles choses ceux de leur parti étaient moult amatis (*abattus*) et effrayés, tandis que, au contraire, leurs ennemis s'en réjouissaient moult fort, en tressaillaient et resvigouraient (*et sentaient leurs forces croître en vigueur*); c'est pourquoi il conseillait de ne pas aller plus

avant, de laisser les assiégés de Baugency prendre avec les Français le meilleur traité qu'ils pourraient avoir, et pour eux de se retirer ès villes, châteaux et forteresses tenant leur parti, de ne point combattre leurs ennemis en si grande hâte, d'attendre jusqu'à ce que leurs gens fussent plus rassurés, et qu'à eux fussent venus se joindre ceux que le régent duc de Bedford devait leur envoyer.

Ces remontrances faites en plein conseil par Messire Jean Fastolf ne furent pas agréables à plusieurs des autres capitaines, et spécialement au seigneur de Talbot, qui dit qu'alors qu'il n'aurait que ses gens et ceux qui le voudraient suivre, il irait combattre à l'aide de Dieu et de Monseigneur saint Georges.

Messire Jean Fastolf, voyant alors que nulle observation ou remontrance ne valait pas plus que s'il n'avait rien dit, se leva du conseil. Ainsi firent tous les autres, et chacun s'en alla à son logis. Il fut commandé aux capitaines et aux chefs d'escadre (*compagnies*) d'être prêts le lendemain au matin pour se mettre aux champs et aller là où leurs souverains l'ordonneraient. Ainsi se passa cette nuit. Puis au matin ils sortirent tous hors de la porte, et se mirent en pleins champs, étendards, pennons et guidons au vent.

Après que tous furent hors de la ville en bonne ordonnance, tous les chefs s'assemblèrent de nouveau en groupe au milieu d'un champ, et Messire Jean Fastolf parla encore, déduisant et remontrant plusieurs raisons pour ne pas passer plus avant, mettant devant les entendements toutes les craintes de dangers et de périls que, selon son imagination, ils pouvaient bien encourir, et aussi qu'ils n'étaient qu'une poignée de gens, eu égard au nombre des Français; que si la fortune leur était contraire, tout ce que le roi Henri avait conquis par grand labeur et long temps serait en voie de perdition; c'est pourquoi il vaudrait mieux se refréner un peu et attendre que leur armée fût renforcée. Ces remontrances ne furent pas encore agréables au seigneur de Talbot, ni aussi aux chefs de l'armée. C'est pourquoi Messire Jean Fastolf, voyant que, quelque observation qu'il sût faire, il ne pouvait rien pour empêcher ses compagnons de vouloir poursuivre leur entreprise, il commanda aux étendards de prendre le chemin de Meung. Vous eussiez vu par cette Beauce qui est ample et large les Anglais chevaucher en très belle ordonnance, et puis quand ils furent parvenus à une lieue près de Meung et assez près de Baugency, les Français avertis de leur venue, au nombre d'environ six mille combattants, ayant pour chefs Jeanne la Pucelle, le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, le maréchal de La Fayette, La Hire, Poton et d'autres capitaines, se rangèrent et se mirent en bataille sur une petite montagnette, pour mieux voir, et s'assurer de la contenance des

Anglais. Ceux-ci s'apercevant clairement que les Français étaient rangés en ordre de bataille, et pensant qu'ils allaient venir les combattre, commandement exprès fut fait immédiatement de par le roi Henri d'Angleterre, que chacun se mît à pied, et que tous les archers eussent leurs pieux en arrêt devant eux, ainsi qu'ils ont coutume de le faire quand ils pensent devoir être combattus. Quand ils virent que les Français ne se mouvaient pas de leurs positions, ils envoyèrent vers eux deux hérauts, disant qu'ils étaient trois chevaliers (*sic*) qui les combattraient s'ils avaient la hardiesse de descendre de leur élévation et de venir vers eux. Il fut répondu de par les gens de la Pucelle : « Allez vous loger pour aujourd'hui, car il est trop tard ; mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près. »

Les seigneurs anglais, voyant alors qu'ils ne seraient pas combattus, quittèrent leur campement, et chevauchèrent vers Meung, où ils prirent leurs logis pour cette nuit ; car ils ne trouvèrent nulle résistance dans la ville, le pont seul tenant pour les Français. Il fut conclu par les capitaines anglais que cette nuit ils feraient battre ledit pont par leurs engins, canons et veuglaires, afin d'avoir passage de l'autre côté de la rivière. Ils le firent ainsi qu'ils se l'étaient proposé durant cette nuit qu'ils passèrent à Meung jusqu'au lendemain.

Or, retournons aux Français qui étaient devant Baugency, et nous parlerons ensuite des Anglais en lieu et temps.

V

CHAPITRE XIII. — *Comment les François eurent par composition le chastel de Beaugensi que tenoient les Anglois, et la journée que les Anglois perdirent à Pathai contre les François.*

Comme vous l'avez vu, les Anglais étaient logés à Meung, tandis que les Français tenaient le siège devant Baugency. Ils pressaient fort les assiégés, leur faisant entendre qu'ils ne recevraient pas le secours qu'ils attendaient, que ceux qui devaient l'amener étaient retournés vers Paris.

Ce que voyant et entendant lesdits assiégés, ainsi que plusieurs semblables paroles que leur disaient les Français, ils ne surent bonnement à quel parti et à quel conseil ils devaient s'arrêter comme au meilleur et au plus profitable. Ils considéraient que par la renommée de Jeanne la Pucelle les courages anglais étaient fort altérés et défaillis ; ils voyaient, ce leur semblait, la fortune tourner raidement sa roue à leur encontre ; ils avaient déjà perdu plusieurs villes et forteresses qui, les unes par force, les autres par traité, s'étaient remises en l'obéissance du roi de France,

principalement par les entreprises de ladite Pucelle; ils voyaient leurs gens amatis, et ne leur trouvaient plus maintenant le même et ferme propos de prudence qu'ils avaient coutume de leur trouver; mais tous, ce leur semblait, étaient très désireux de se retirer sur les marches de Normandie, abandonnant ce qu'ils tenaient en l'Ile-de-France, et dans les pays environnants. En considérant ces choses et plusieurs autres qui se présentaient à leurs imaginations, ils ne savaient quel parti choisir, car ils n'étaient pas *acertenés* d'avoir prompt secours; mais s'ils avaient su qu'il était si près d'eux, ils ne se fussent pas rendus de sitôt. Toutefois finalement, vu les incertitudes qu'ils mettaient dans leur fait, ils traitèrent avec les Français du mieux qu'ils purent, ayant obtenu comme conditions qu'ils s'en iraient la vie sauve et emmèneraient tous leurs biens, et que la place demeurerait en l'obéissance du roi Charles et de ceux qui étaient commis à sa place. Le traité ainsi fait, le samedi matin les Anglais partirent, prenant leur chemin vers Paris à travers la Beauce, et les Français entrèrent dans Baugency.

Puis, à la persuasion de la Pucelle Jeanne, ils conclurent qu'ils allaient se mettre à la recherche des Anglais, jusqu'à ce qu'ils les auraient trouvés en pleine Beauce, en un lieu avantageux pour le combat, et que là ils les combattraient; car il n'était pas douteux que les Anglais, dès qu'ils sauraient la reddition de Baugency, ne s'en retournassent vers Paris, à travers la Beauce, où il leur semblait qu'ils en auraient bon marché. Or, pour exécuter leur projet, lesdits Français se mirent aux champs. Chaque jour il leur pleuvait, il leur arrivait de divers lieux des gens nouveaux. Donc à faire l'avant-garde furent ordonnés le connétable de France, le maréchal de Boussac, La Hire, Poton et d'autres capitaines; les autres, tels que le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Rais étaient les conducteurs de l'armée et suivaient de fort près[1] ladite avant-garde. Les Français pouvaient être en tout de douze à treize mille combattants.

Il fut alors demandé à la Pucelle par quelques-uns des principaux seigneurs et capitaines quelle chose lui semblait de présent bonne à faire. Elle répondit qu'elle était certaine et savait en toute vérité que les Anglais leurs ennemis les attendaient pour les combattre, et dit en outre qu'on chevauchât en avant contre eux et qu'ils seraient vaincus. Quelques-uns lui demandèrent où on les trouverait, auxquels elle fit réponse que l'on chevauchât hardiment et que l'on aurait bon conduit. Ainsi les divers corps de l'armée française se mirent en chemin en bonne ordonnance, les plus experts, montés sur fleur de chevaux, au

1. Le texte est: *assez de prez*, mais, comme nous l'avons observé plusieurs fois, dans la langue du moyen âge *assez* signifie souvent: *très, fort.* (Voy. Lacurne.)

nombre de 60 ou 80 hommes, étant mis en avant pour la découverte, et ainsi chevauchant ce samedi par long espace, ils arrivèrent fort près de leurs ennemis les Anglais, comme vous pourrez ouïr ci-après.

VI

Ainsi donc, comme il a été dit ci-dessus, les Anglais s'étaient logés à Meung, avec l'intention de conquérir le pont pour aller rafraîchir[1] de vivres la garnison de Baugency, qui dès le soir s'était rendue aux Français; ce dont les Anglais ne savaient rien. Ce samedi, en effet, environ huit heures du matin, après que les capitaines eurent ouï la messe, il fut crié et publié dans l'armée que chacun se préparât et se mît en point, se pourvoyant de pavois, d'huis, de fenêtres et d'autres appareils nécessaires pour assaillir ledit pont qui, la nuit précédente, avait été rudement battu de nos engins. Comme nous étions tous garnis de ce dont il était besoin pour l'assaut et prêts à partir pour commencer, il advint que juste à cette heure arriva un poursuivant [*d'armes*] qui venait tout droit de Baugency. Il dit aux seigneurs nos capitaines que la ville et le château de Baugency étaient en la main des Français, qui, à son départ, se mettaient aux champs pour les venir combattre.

Il fut alors promptement commandé dans tous les quartiers, par les capitaines anglais, que tous laissassent l'assaut, qu'on se tirât aux champs, et qu'à mesure qu'on arriverait aux champs hors de la ville, chacun de son côté se mît en bel ordre de bataille. La chose fut faite *moult agrément* (avec promptitude). L'avant-garde se mit d'abord en chemin, conduite par un chevalier anglais qui portait un étendard blanc; puis l'on mit entre l'avant-garde et le gros de l'armée l'artillerie, les vivres et les marchands de tous états. Après, venait l'armée dont étaient conducteurs Messire Jean Fastolf, le seigneur de Talbot, Messire Thomas Rampston et autres. Puis chevauchait l'arrière-garde qui ne se composait que d'Anglais.

Quand cette compagnie fut en rase campagne, on prit, en chevauchant en belle ordonnance, le chemin vers Patay, si bien que l'on en vint à une lieue près; et là on s'arrêta, car les coureurs de l'arrière-garde avertirent qu'ils avaient vu venir beaucoup de gens après eux qu'ils comptaient être les Français Et alors, pour en savoir la vérité, les seigneurs anglais envoyèrent quelques-uns de leurs gens courir à cheval;

1. Le pont conquis, les Anglais auraient longé la rive gauche jusqu'à Baugency, dont la garnison s'était retirée sur le pont que canonnait l'armée française campée sur la rive droite.

lesquels retournèrent bientôt, et firent relation auxdits seigneurs que les Français venaient après eux, chevauchant rondement, en très grosse puissance; en effet, on ne tarda guère à les voir venir.

Il fut alors ordonné par nos capitaines que ceux de l'avant-garde, les marchands, les victuailles et l'artillerie iraient devant prendre place tout le long des haies qui étaient près de Patay. Laquelle chose fut ainsi faite. Puis l'armée marcha si bien qu'elle vint entre deux fortes haies entre lesquelles les Français devaient passer. Et alors le seigneur de Talbot, voyant le lieu avantageux, dit qu'il descendait à pied avec cinq cents archers d'élite, et qu'il se tiendrait là, gardant le passage contre les Français jusques à ce que l'armée et l'arrière-garde seraient jointes, et Talbot prit place aux haies de Patay, avec l'avant-garde qui là attendait. Le seigneur de Talbot, gardant cet étroit passage à l'encontre des ennemis, espérait pouvoir revenir de lui-même rejoindre le gros de l'armée en côtoyant les haies, que les Français le voulussent ou non ; mais il en fut tout autrement.

Les Français venaient très rapidement après leurs ennemis, qu'ils ne pouvaient pas encore aborder, ne sachant pas le lieu où ils étaient, lorsque, par hasard, les avant-coureurs virent un cerf sortir des bois et, prenant son chemin vers Patay, aller se jeter dans l'armée des Anglais. Ceux-ci à cette vue poussèrent un grand cri, ne sachant pas que leurs ennemis fussent si près d'eux. Par ce cri les dessusdits coureurs français furent acertenés que c'étaient les Anglais, et, bientôt après, ils les virent bien manifestement. Ils envoyèrent quelques-uns de leurs compagnons annoncer à leurs capitaines ce qu'ils avaient vu et trouvé, en leur faisant savoir de chevaucher en avant par bonne ordonnance, et que c'était l'heure de besongner. Ceux-ci se préparèrent promptement de tous points, et chevauchèrent si bien qu'ils eurent les Anglais bien clairement sous leurs yeux.

Quand les Anglais virent les Français les approcher de si près, ils se hâtèrent le plus qu'ils purent, afin de se rendre aux haies avant leur arrivée, mais ils ne surent pas exécuter leur mouvement si promptement, qu'avant qu'ils fussent joints à leur avant-garde auxdites haies, les Français s'étaient précipités à l'étroit passage où était le seigneur de Talbot. Et alors Messire Jean Fastolf, courant et chevauchant vers ceux de l'avant-garde pour se joindre à eux, ceux de ladite avant-garde pensèrent que tout était perdu et que les compagnies étaient en fuite. C'est pourquoi le capitaine de l'avant-garde, pensant qu'il en était vraiment ainsi, avec son étendard blanc prit la fuite, et ses gens avec lui, et tous abandonnèrent la haie.

Alors Messire Jean Fastolf, voyant le danger de la fuite, connaissant

tout aller très mal, fut conseillé de se sauver. Il lui fut dit, moi acteur (*sic*) étant présent, qu'il prît garde à sa personne, car la bataille était perdue pour eux. Il voulait à toutes forces rentrer en la bataille, et là attendre le sort que Notre-Seigneur lui voudrait envoyer, disant qu'il aimait mieux être mort ou pris que fuir honteusement et abandonner ainsi ses gens, et avant qu'il voulût partir, les Français avaient rabattu le seigneur de Talbot, ils l'avaient fait prisonnier et tous ses gens étaient morts, et les Français étaient déjà si avant dans la bataille qu'ils pouvaient à leur volonté prendre ou occire (*tuer*) ceux que bon leur semblait. Finalement les Anglais y furent déconfits avec peu de pertes de la part des Français. Du côté des Anglais il y mourut bien deux mille hommes, et il y eut bien deux cents prisonniers.

Ainsi alla cette besogne comme vous venez de l'ouïr. Ce que voyant Messire Jean Fastolf, il s'en partit bien malgré lui à très petite compagnie, menant le plus grand deuil que jamais je visse faire à un homme. Et en vérité, il se fut remis en la bataille, n'eussent été ceux qui étaient avec lui, spécialement Messire Jean, bâtard de Thian, et autres qui l'en détournèrent. Il prit son chemin vers Étampes, et moi je le suivis comme étant mon capitaine, auquel le duc de Bedford m'avait commandé d'obéir, bien plus de servir sa personne. Nous arrivâmes une heure après minuit à Étampes où nous couchâmes, et le lendemain à Corbeil.

Ainsi, comme vous l'entendez, les Français obtinrent la victoire audit lieu de Patay où ils couchèrent cette nuit, rendant grâces à Notre-Seigneur de leur belle fortune. Et le lendemain ils partirent de Patay, qui est situé à deux lieues de Janville. Du nom de cette place, cette bataille portera perpétuellement le nom de journée de Patay. Et de là les Français s'en allèrent avec leur butin et leurs prisonniers à Orléans où ils furent universellement conjouis de tout le peuple.

Après cette belle victoire, tous les capitaines français qui s'y étaient trouvés, Jeanne la Pucelle avec eux, s'en allèrent vers le roi Charles qui moult les conjouit (*félicita*) et les remercia grandement de leur service et diligence. Ils lui dirent que par-dessus tout on devait savoir gré à la Pucelle qui, de cette heure, fut du conseil privé du roi[1]. Et là il fut conclu d'assembler le plus grand nombre d'hommes de guerre que l'on pourrait dans les pays obéissants audit roi, afin qu'il pénétrât en avant dans les pays et poursuivît ses ennemis.

1. Cette assertion que l'on ne trouve que chez Wavrin est démentie par les faits.

JEAN LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY

REMARQUES CRITIQUES.

Jean Le Fèvre de Saint-Rémy naquit près d'Abbeville vers 1394, et mourut à Bruges vers 1474. Tout jeune il fut poursuivant d'armes sous Jean sans Peur. Il persévéra dans la carrière où il s'était engagé, et en 1422, il fut créé héraut d'armes sous le nom de *Charolais*. Lors de l'institution de la *Toison d'Or* il en devint le roi d'armes, et il échangea son nom de *Charolais* contre celui de *Toison d'Or*. Cher au duc de Bourgogne, l'un de ses plus intimes officiers, il en reçut des dons nombreux, et fut honoré de plusieurs délicates missions.

Toison d'Or était septuagénaire lorsque, en 1464, il entreprit d'écrire ses *Mémoires*; il en est sorti la Chronique qui porte son nom; elle s'étend de 1407 à 1460. Il confia son écrit à Chastellain qui s'en est inspiré. Le Laboureur inséra dans sa traduction de la belle *Histoire de Charles VI*, par le Religieux de Saint-Denis, la partie de la Chronique de Le Fèvre qui s'étend de 1407 à 1422. Buchon l'édita tout entière.

A en juger par les chapitres qui relatent les événements qui se déroulèrent sous la conduite de la Pucelle, la Chronique n'est pas seulement succincte; elle est très inexacte. Il traite l'héroïne d'une manière fort superficielle, cavalière, rapetisse sans mesure son rôle, en taisant la part qui lui revient dans les faits, et taxe de gens *de folle créance* ceux qui comptèrent sur elle. Les faussetés qu'il invente sur les débuts de la Pucelle donnent droit de ne pas croire ce qu'il lui plaît de narrer des promesses faites par l'héroïne avant sa sortie de Compiègne. Il est le seul à nous en parler ; car Georges Chastellain n'a fait qu'embellir de sa diction la donnée fournie par Le Fèvre de Saint-Rémy, qui, venons-nous de dire, lui envoyait son écrit. Le Fèvre semble peu croire au surnaturel, l'élague ou le persifle. N'est-ce pas ce qui explique le jugement très favorable porté par Quicherat sur une œuvre pleine d'énormes faussetés, qui n'apprend rien, et nous semble être, avec celle de Wavrin de Forestel, au dernier rang des Chroniques qui traitent avec quelque étendue de l'apparition de la Libératrice?

CHAPITRE III

CHRONIQUE DE LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY.

SOMMAIRE : I. — Fantaisies de Saint-Rémy sur les personnages qui apparaissaient à la Pucelle, et la manière dont elle entra en scène. — Il ne donne pas idée des combats engagés pour la délivrance d'Orléans. — Il constate la frayeur des Anglais, et leur foi à une prophétie sur leur expulsion par une Pucelle. — Il ne fait qu'indiquer la prise de Jargeau, la victoire de Patay, attribuée à ce que les Anglais furent surpris changeant leur position de combat.

II. — Confiance inspirée par la Pucelle aux hommes d'armes et au Dauphin. — La campagne du sacre seulement indiquée. — Erreurs dans l'énumération de ceux qui y prennent part.

III. — Campagne après le sacre. — Erreur du chroniqueur qui met Mitry près de La Victoire.

IV. — La rencontre des deux armées près de Montépilloy. — Détails. — Les Français auraient été les premiers à se retirer. — Les Anglais tiraient leurs vivres de Senlis.

V. — Le roi à Compiègne. — Les défenseurs de Paris constitués par le régent, qui va au secours de la Normandie. — Le roi venant à Saint-Denis sur la promesse de la Pucelle de lui livrer Paris. — Assaut. — Départ du roi.

VI. — Siège de Choisy. — Le passage de l'Oise à Pont-l'Évêque gardé par les Anglais. — Vive attaque de la Pucelle repoussée. — Choisy enlevé. — Le siège de Compiègne par le duc de Bourgogne et les Anglais. — La Pucelle s'y introduit. — D'après le chroniqueur elle aurait promis de prendre le duc de Bourgogne. — Portrait de la Pucelle sortant contre les assiégeants. — Le combat. — La Pucelle protégeant la retraite. — Sa prise. — Joie du duc de Bourgogne. — Les hommes qui avaient cru à la Pucelle traités de gens de léger entendement.

I

CHAPITRE CLIX. — *Comment la Pucelle Jehanne vint en bruit et fut amenée au siège d'Orléans. — Comment elle saillit avec les Franchois sur les Anglois et fut le siège abandonné.*

Or il convient de parler d'une aventure qui advint en France, la nonpareille, je crois, qui y advint jamais. En un village sur les marches de Lorraine, il y avait un homme et une femme, mariés ensemble, qui eurent plusieurs enfants, parmi lesquels une jeune fille, qui, dès l'âge de sept à huit ans, fut mise à garder les brebis aux champs et fit longtemps ce métier.

Or, du temps qu'elle avait ou pouvait avoir dix-huit ou vingt ans, il est vrai qu'elle put dire qu'elle avait souvent des révélations de Dieu; que vers elle venait la glorieuse Vierge Marie accompagnée de plusieurs anges, saints et saintes, parmi lesquels elle nommait Madame sainte

Catherine, et David le prophète, avec sa harpe qu'il sonnait mélodieusement[1]. Elle disait enfin, entre les autres choses, avoir eu révélation de la part de Dieu, par la bouche de la Vierge Marie, de se mettre en armes, et que par elle, Charles, Dauphin du Viennois, serait remis en sa terre et seigneurie, et qu'elle le mènerait sacrer et couronner à Reims.

Ces nouvelles vinrent à un gentilhomme de la marche qui l'arma, la monta d'un cheval, et la mena à Orléans, à l'encontre des Anglais qui y tenaient le siège[2]. Il y fit assembler le bâtard d'Orléans et plusieurs autres capitaines auxquels il conta ce que disait cette fille nommée Jeanne la Pucelle. De fait elle fut interrogée de plusieurs sages et vaillants hommes, qui se boutèrent en voie de la croire, et ajoutèrent en icelle si grande foi qu'ils abandonnèrent et mirent leurs corps en toute aventure (*à tout hasard*) avec elle[3].

Il est vrai qu'un jour elle leur dit qu'elle voulait combattre les Anglais; elle assembla ses gens, et se prit à assaillir les Anglais par leur plus forte bastille, que gardait un chevalier d'Angleterre nommé Cassedag (Glasdall). Cette bastille fut assaillie et prise de bel assaut par ladite Pucelle et par ses vaillants hommes, et Cassedas y fut tué ; ce qui sembla chose miraculeuse, vu la force de la bastille et les gens qui la gardaient. Le bruit de cette prise courut parmi les Anglais, et finalement quand ils ouïrent que pareille entreprise était l'œuvre de la Pucelle, ils furent très épouvantés. Ils disaient entre eux avoir une prophétie contenant qu'une Pucelle devait les jeter hors de France et les défaire de tous points. Ils levèrent le siège et se retirèrent dans quelques places de leur obéissance autour d'Orléans.

Parmi eux le comte de Suffolk et le seigneur de La Poule, son frère, se tinrent à Jargeau ; mais ils n'y restèrent guère que cette ville ne fût prise d'assaut. Le seigneur de La Poule et plusieurs Anglais y trouvèrent la mort. Les Anglais rassemblèrent leurs forces pour retourner à Paris vers le régent ; mais ils furent suivis de si près par les Dauphinois qu'ils se trouvèrent en ordre de bataille l'un devant l'autre auprès d'un village de la Beauce qui se nomme Patay. Les Anglais, espérant trouver une place plus avantageuse que celle où ils étaient, la quittèrent; mais les Dauphinois fondirent sur eux avec tant d'impétuosité qu'ils les défirent et les déconfirent de tous points. Là furent pris le comte de Suffolk, le

1. Jeanne n'a jamais dit avoir vu Notre-Dame, ni le roi David, ni sa harpe. *Sonnait mélodieusement* d'après le dernier éditeur de Le Fèvre, M. François Morand, tandis que Quicherat écrit *sonnait merveilleusement*.

2. Inutile de faire remarquer comment tout cela est mutilé et inexact.

3. Il faut avoir pour le surnaturel l'horreur de Quicherat pour mettre au nombre des bons chroniqueurs celui qui résume avec une pareille désinvolture tout ce qui a précédé la délivrance d'Orléans, et cette délivrance elle-même.

seigneur de Talbot et tous les capitaines excepté Messire Jean Fastolf; ce dont il eut dans la suite de grands reproches étant chevalier de la Jarretière. Cependant il s'excusa fort, disant que si on eût voulu l'en croire, la chose ne fût pas ainsi advenue de leur part. Les Anglais furent ainsi déconfits, et cette bataille se nomma la bataille de Patay.

II

Chapitre CLX. — *Comment le Dauphin fut couronné roy de France à Reims. — De plusieurs villes qui se rendirent à luy. — Comment le duc de Bethfort lui alla allencontre et présenta la bataille. — Des faicts de la Pucelle quy mena le roy devant Paris.*

Vous avez ouï comment Jeanne la Pucelle fut tellement en bruit parmi les gens de guerre, que réellement ils croyaient que c'était une femme envoyée de par Dieu, par laquelle les Anglais seraient reboutés hors du royaume.

Cette Pucelle fut menée vers le Dauphin qui la vit volontiers, et, comme les autres, ajouta en elle grande foi[1]. Il fit un grand mandement (*appel*) auquel répondirent nombre de princes de son sang, c'est à savoir les ducs de Bourbon, d'Alençon et de Bar, Arthur, connétable de France, les comtes d'Armagnac, de Pardiac[2] et de Vendôme, le seigneur d'Albret, le bâtard d'Orléans, le seigneur de La Trémoille, et plusieurs grands seigneurs de France et d'Écosse. Très grande fut l'armée du Dauphin avec laquelle il se tira droit à Troyes-en-Champagne ; la ville lui fut promptement rendue; les habitants lui firent obéissance; ainsi firent ceux de Châlons et de Reims. En cette ville de Reims il fut sacré, oint et couronné roi de France. Ainsi Charles, septième de ce nom, fut sacré à Reims, comme vous avez ouï.

III

Après que le roi eut séjourné un petit peu de temps en la ville de Reims, il s'en alla en une abbaye, nommée Corbigny, où l'on vénère[3]

1. Le chroniqueur semble indiquer que ce fut seulement après la délivrance d'Orléans que Charles VII vit la Pucelle: cela suffit pour apprécier la valeur de sa Chronique.

2. Le duc de Bar, le Connétable, le comte de Pardiac n'étaient pas de la campagne du sacre.

3. *Où on aoure.* Le mot *aoure*, *adorer*, dans les chroniqueurs comme dans la Sainte Écriture, n'était pas, comme il l'est aujourd'hui, réservé au culte de lâtrie.

saint Marcoul, là où l'on dit qu'il prend la dignité et le privilège de guérir les écrouelles.

Ces choses faites, il passa la rivière de Marne et se trouva à Crépy-en-Valois.

Quand le régent sut que le roi avait été sacré à Reims et qu'il marchait par le pays pour tirer droit à Paris, il assembla une grande compagnie d'Anglais et de Picards entre lesquels étaient Messire Jean de Créquy, Messire Jean de Croy, le bâtard de Saint-Pol, Messire Hue de Lannoy, sage et vaillant chevalier, Jean de Brimeu et d'autres, qui se trouvèrent en grande puissance en un village nommé Mitry-en-France, et les Français et leur puissance étaient en un autre village nommé... (Thieux)... à deux lieues près de Crépy-en-Valois, et là étaient le duc d'Alençon, la Pucelle, et plusieurs autres capitaines. Le régent, qui désirait la bataille contre les Français, approcha d'eux jusqu'à une abbaye qui s'appelle La Victoire, et qui n'est pas loin d'une tour qui s'appelle Mont-Épilloy. Il y arriva environ la mi-août l'an mil CCCCXXIX[1].

IV

Le roi ouït la messe à Crépy, puis monta à cheval armé d'une brigandine, et se tira aux champs où il trouva une grande et belle compagnie qui l'attendait. Toutefois le duc d'Alençon et la Pucelle étaient déjà en avant et se trouvaient bien près des Anglais avant la venue du roi. Quand le roi fut arrivé, lui et ses gens ordonnèrent le gros de l'armée en un seul grand corps à cheval, et avec ce deux autres compagnies, par manière de deux ailes[2], et avec cela le roi avait un grand nombre de gens de pied. Quant aux Anglais, ils ne formèrent de leurs combattants qu'un seul corps, et tous à pied, excepté le bâtard de Saint-Pol, Messire Jean de Croy et quelques autres en petit nombre, qui, voyant que parmi les Français les hommes d'armes ne descendaient pas à pied, montèrent à cheval.

Il faisait ce jour grande chaleur et merveilleusement grande poussière. Or il advint qu'à l'un des bouts de l'armée des Anglais, les Français firent tirer la plupart de leurs gens de trait, et avec une compagnie de gens à cheval ils assaillirent les Anglais. Il y eut de côté et d'autre maintes flèches tirées. Le régent, pour renforcer ses gens là où le combat était engagé, envoya une compagnie sans que ni les Français ni les Anglais

1. Ce résumé de la campagne qui suivit le sacre n'est pas seulement très fruste, il est inexact. Il confond Mitry et La Victoire, qui sont à huit ou dix lieues de distance.

2. Texte : *Ordonnèrent une belle grande bataille à cheval et avec che deulx aultres compaignies à maniere de deulx elles.*

fissent changer à leurs armées leur ordre de bataille. Quand les Français virent que les Anglais et les Picards tenaient pied et combattaient vaillamment, ils se retirèrent et ils ne s'abordèrent plus ensuite l'un contre l'autre, sinon par escarmouches.

A ce que j'ai ouï dire, celui qui se montra ce jour le plus homme d'armes et rompit le plus de lances, ce fût le bâtard de Saint-Pol. Messire Jean de Croy y fut blessé d'un pied, et en resta estropié toute sa vie. Ainsi se passa cette journée, comme vous l'avez ouï, sans que autre chose y fût faite. Quand ce fut vers le soleil couchant, le roi se retira dans la ville de Crépy, et les autres dans les villages à l'entour.

Or il faut parler des Anglais. Il est vrai que quelques-uns s'aperçurent bien de la retraite des Français et qu'ils voulaient les poursuivre; mais le régent, par crainte d'embûches, ne le voulut pas permettre; car, d'après ce que j'ai ouï du nombre des Français, ils étaient de cinq à six mille équipés de toutes pièces[1]. Quand les Français furent ainsi partis, les Anglais logèrent dans une abbaye des environs et envoyèrent querir des vivres à Senlis[2].

V

Le lendemain le roi et toute l'armée se mirent en belle ordonnance auprès de la ville de Crépy, avec leurs chariots et leurs bagages. Ces dispositions prises, le roi se mit aux champs, tourna le dos aux Anglais et s'en vint à Compiègne. Cette ville tenait le parti des Anglais ; mais sans aucune résistance, ouverture en fut faite au roi qui y fut reçu avec grande joie. Le roi y séjourna cinq jours, et y tint conseil sur ce qu'il avait à faire.

Quand le régent sut que le roi était entré à Compiègne sans aucune opposition, il craignit fort que plusieurs villes en l'obéissance des Anglais ne se tournassent du parti du roi. Cela fut cause qu'il retourna à Paris avec son armée ; là il laissa pour en avoir la garde Louis de Luxembourg évêque de Thérouanne, chancelier de France pour les Anglais, le seigneur de l'Isle-Adam, alors maréchal de France, et aussi plusieurs seigneurs d'Angleterre; et il s'en alla en Normandie pourvoir à la garde des bonnes villes et forteresses.

Le roi après avoir séjourné, comme il est dit, à Compiègne, prit avec son armée le chemin pour venir droit à Paris, la Pucelle lui ayant promis de l'y introduire et que de cela il ne devait concevoir aucun

1. *Harnois de jambes.*
2. Les Anglais pouvaient s'approvisionner à Senlis, tandis que les vivres devaient faire défaut aux Français.

doute. Toutefois elle faillit à sa parole, comme vous allez l'entendre.

Au sortir de Compiègne le roi tira droit à Senlis qui lui fit obéissance, puis à Saint-Denis où il entra. Sur les remontrances que faisait la Pucelle, il fut disposé que Paris serait assailli. Le jour de l'assaut venu, la Pucelle armée et équipée fut avec son étendard parmi les premiers assaillants; elle s'avança si près qu'elle fut blessée d'un trait. Mais les Anglais défendirent si bien la ville que les Français ne purent rien contre et se retirèrent à Saint-Denis.

Le roi, après plusieurs jours de séjour à Saint-Denis, voyant la ville de Paris trop fort gardée, se retira au delà de la Seine et donna congé à la plupart de ses gens, qui se mirent en garnison dans plusieurs villes, à Beauvais, Senlis, Compiègne, Soissons, Crépy et plusieurs autres, en deçà de la Seine, du côté de la Picardie, d'où ils firent forte guerre tant aux Anglais qu'aux gens du duc.

Cette année se passa ainsi que vous venez de l'ouïr; il s'y passa encore plusieurs autres choses qui seraient trop longues à raconter.

VI

1430. — Chapitre clxvi. — *Comment le duc de Bourgogne assiégea la ville de Compiengne, où la Pucelle Jeanne fut prinse par une sallye qu'elle feist.*

Au mois de mai MCCCCXXX le duc mit le siège devant une forteresse assise sur la rivière de l'Aisne, près de la ville de Compiègne, et nommée le Pont-à-Choisy. Il fallait passer une grosse rivière nommée l'Oise, et on la passait à un village nommé le Pont-l'Évêque, fort près de la cité de Noyon; le passage en était gardé par deux vaillants chevaliers d'Angleterre.

En ce passage les adversaires du duc s'étaient assemblés en grand nombre pour le combatttre; dans leurs rangs était Jeanne la Pucelle, qui était comme le chef de l'armée du roi alors adversaire du duc; et les adversaires croyaient qu'elle mettrait fin à la guerre, car elle disait que cela lui était révélé par la bouche de Dieu et de quelques saints Les adversaires du duc projetèrent d'aller battre ceux qui gardaient le pont, et de fait ils les assaillirent très raidement; mais les chevaliers dessusdits se défendirent si vaillament que les ennemis ne les purent vaincre. Il est vrai que le seigneur de Saveuse et d'autres gens du duc vinrent les aider et secourir en toute diligence; il y eut de côté et d'autres beaucoup de blessés; ce fut tout ce que les assaillants obtinrent sur l'heure. Ils retournèrent chacun en leurs villes et forteresses; et les chevaliers

demeurèrent gardiens dudit pont, tant que le duc fut au Pont-à-Choisy, où il resta dix jours, après lesquels s'enfuirent ceux qui gardaient la place.

Après que le duc eut pris le Pont-à-Choisy, il repassa ledit pont et la rivière, et se logea à une lieue près de Compiègne et son armée dans les villages des environs. Il ordonnait ses gens pour mettre le siège devant cette ville qui est grosse et grande, de grand tour, enclose en partie de deux rivières l'Oise et l'Aisne qui se joignent devant ou tout près de ses murailles et où commandait comme capitaine un écuyer nommé Guillaume de Flavy, qui faisait de grands maux dans les pays du duc, quand par une nuit la Pucelle vint à Compiègne, où elle fut deux nuits et un jour. Le second jour elle dit avoir eu révélation de Dieu qu'elle mettrait les Bourguignons en déconfiture. Elle fit fermer les portes de la ville, assembla ses gens et ceux de la place, et leur dit la révélation qui, à ce qu'elle disait, lui avait été faite, c'est à savoir que Dieu lui avait fait dire, par sainte Catherine, qu'elle fît en ce jour une sortie contre les ennemis, qu'elle déconfirait le duc, qu'il serait pris de sa personne, que tous ses gens seraient pris, morts et mis en fuite, et que de cela elle ne faisait nul doute[1].

Or il est vrai que les gens de son parti le crurent par la créance qu'ils avaient en elle. Les portes, ce jour-là, restèrent fermées jusqu'à deux heures après midi que la Pucelle sortit, montée sur un très beau coursier, très bien armée, pleinement équipée, et portant par-dessus une riche huque de drap d'or vermeil ; derrière flottait son étendard et marchaient tous les gens de guerre de la ville de Compiègne, et ils allèrent en très belle ordonnance assaillir les gens des premiers logis du duc.

Là était un vaillant chevalier nommé Baudot de Noyelle qui fut depuis chevalier de l'ordre de la Toison d'Or. Lui et ses gens, nonobstant qu'ils furent surpris, se défendirent très vaillamment. Pendant le combat, le comte de Ligny, ayant en sa compagnie le seigneur de Créquy, tous deux chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, et avec eux un petit nombre de gens, se mirent à approcher la Pucelle et ses combattants. La résistance opposée par le poste de Baudot de Noyelle, et aussi le grand nombre des gens du duc, qui arrivaient de toutes parts au lieu de la mêlée, commencèrent à faire reculer la Pucelle et ses hommes. Les Bourguignons se jetèrent sur eux avec tant de force que plusieurs en furent pris, morts et noyés.

La Pucelle la toute dernière soutenait le faix de ses adversaires, quand elle fut prise par l'un des gens du comte de Ligny, ainsi que son frère et

1. S'il y avait le moindre fondement dans cette assurance donnée par la Pucelle, on n'eût pas manqué de l'alléguer au procès où il n'en est pas question.

son maître d'hôtel. Laquelle Pucelle fut menée à grande joie vers le duc, qui venait en toute diligence à l'aide et au secours de ses gens. Il fut très joyeux de cette prise pour le grand nom qu'avait icelle Pucelle; car il ne semblait pas à plusieurs de son parti que ses œuvres fussent autres que miraculeuses.

[Le Fèvre, à propos du berger du Gévaudan, écrit sur la Pucelle la phrase incidente qui suit :]

CHAPITRE CLXXXX. — *De la bataille du bergier où les François furent desconfits des Anglois.*

Vous avez ouï parler comment quelques hommes de léger entendement et de créance volage se mirent à croire que les faits de la Pucelle étaient chose miraculeuse et permise de par Dieu; ce que plusieurs furent fort enclins à croire. Or, après la mort de Jeanne la Pucelle, quelques hommes, aussi de folle créance, mirent en avant un fol et innocent berger, qui, comme Jeanne la Pucelle, disait avoir eu des révélations divines lui ordonnant de prendre les armes pour secourir le noble roi de France, etc.

JEAN CHUFFART

OU

LE PRÉTENDU BOURGEOIS DE PARIS

REMARQUES BIOGRAPHIQUES ET CRITIQUES.

De toutes les Chroniques, voici la plus haineuse à l'endroit de la Pucelle, et celle où, jusqu'à notre siècle, les historiens ont puisé le plus largement, lorsqu'ils ont eu à parler de la tentative contre Paris et de la fin de la Martyre. Elle était connue sous le titre de *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

Les laborieuses et sagaces recherches du dernier éditeur, M. Tuetey, sont parvenues à lever le voile de l'anonyme. L'auteur du *Journal* n'est pas un bourgeois, mais un ecclésiastique universitaire de l'époque, Jean Chuffart. Les inductions de M. Tuetey semblent concluantes. Elles sont tirées du *Journal* même et de ce que par ailleurs diverses archives ont fait connaître sur Jean Chuffart. Voici un résumé des indications de M. Tuetey, complété par quelques recherches particulières.

Né à Tournay, Chuffart ne partagea pas les sentiments français de sa ville natale. Aussi, ayant voulu s'y rendre en novembre 1429, y fut-il mis en prison comme anglo-bourguignon; il en coûta 500 couronnes d'or à son père pour le faire rendre à la liberté[1]. A cette date, Jean Chuffart était un des premiers personnages du monde ecclésiastique de Paris, où très vraisemblablement il était venu d abord pour ses études. Son lieu d'origine l'attachait à la nation de Picardie, et il était de la faculté des décrets, c'est-à-dire de la nation et de la faculté les plus dévouées au Bourguignon. Maître ès arts, il avait eu en 1421 son quartier de rectorat. Licencié ès lois, chanoine de Notre-Dame, il obtint après Gerson le titre de chancelier du chapitre, ce qui le faisait en même temps chancelier de l'Université, charge éminente, « sur laquelle, écrivait Machet le confesseur du roi, repose le poids des bonnes études de l'Université

1. M. VANDENBROECK, *Extraits analytiques des registres des consuls de Tournay*, t. II, p. 355.

tout entière ». Chuflart était si inférieur à sa charge que Machet le pressa très vivement de la résigner. Chuffart avait promis, mais il ne se hâta pas de remplir sa promesse[1], si tant est qu'il n'ait pas différé jusqu'à la mort.

Cela nous donne droit de supposer que la politique, plus que le mérite, aura porté Chuffart à cette haute dignité. Il en fut investi le 29 août 1429, après la mort de Gerson. Il a dû en exercer les fonctions longtemps avant, car, depuis le concile de Constance, Gerson, abhorré de ses confrères de Paris, n'aurait pas pu sans péril rentrer dans la capitale.

Chuffart exerçait une autre chancellerie; il était chancelier de la reine Isabeau de Bavière. Il semble avoir été un de ses conseillers les plus écoutés, puisque l'odieuse reine l'institua un des exécuteurs actifs et non seulement honorifiques de ses volontés testamentaires.

Parlant des Armagnacs, Jean Chuffart nous dit qu'ils revenaient de leurs excursions troussés de biens comme *un hérisson de pommes*. On peut lui retourner la comparaison, et dire qu'il fut troussé de bénéfices ecclésiastiques comme *un hérisson de pommes* : chancelier de Notre-Dame, chanoine et même doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, chanoine de Sainte-Opportune, chanoine et doyen de Saint-Marcel, curé de Saint-Laurent, curé de Sainte-Opportune. Sans doute que des prêtres à portion congrue remplissaient les fonctions du titulaire, qui se réservait le gros des revenus. C'était un des révoltants abus de l'époque.

Cela ne suffit pas à son ambition, puisque, après la rentrée de Charles VII, en 1437, il parvint à se faire nommer conseiller clerc au parlement. L'on ne s'étonne pas de trouver souvent dans les registres du chapitre le nom d'un personnage de telle amplitude.

Chuffart tenait son *Journal*. Il commence à l'année 1408 et ne se ferme qu'en 1449.

C'est le « journal de Paris » durant toute cette période. Les événements qui se passent au dehors n'y sont mentionnés qu'à cause de leur contrecoup sur la capitale; rien ne nous fait mieux connaître la physionomie de la ville à cette époque. En un style sans prétention, parfois énergique et pittoresque, plus souvent trivial, bas jusqu'à la grossièreté, la gazette mentionne en quelques mots les événements politiques et religieux, le prix des denrées, les épidémies, la température, les récoltes, les phénomènes extraordinaires, les indicibles souffrances de la multitude. Il faut rendre cette justice à Jean Chuffart; il ressent les calamités des peuples et en a une réelle compassion.

C'est, ce semble, ce sentiment qui a déterminé le parti politique auquel

1. Lettre XXXVIII de Machet à Brisson, manuscrit, fds. latin, 8577, et apud LANNOY, *Historia gymnasii Navarræ*, t. II, p. 536.

le chroniqueur est resté attaché toute sa vie. Il est cabochien, démocrate, jusqu'à pallier les excès les plus violents de la démagogie, tels que les massacres de 1418 : il ne perd pas une occasion de faire ressortir le *commun*, c'est-à-dire le parti populaire.

Cabochien, il est comme son parti dévoué à Jean sans Peur, et pour venger sa mort il embrasse le parti de l'Anglais. Ses sympathies pour le duc Philippe sont moins vives que celles qu'il a éprouvées pour son père ; elles existent cependant, quoiqu'il s'en plaigne et le blâme dans certaines circonstances. Plus Bourguignon qu'Anglais il fait de la domination des insulaires un résumé qui témoigne que, s'il lui fut d'abord attaché, il en était pleinement désaffectionné lorsque Paris redevint Français. « Oncques les Juifs, dit-il, qui furent menés en Chaldée en captivité ne furent pis menés que le pauvre peuple de Paris. Les Anglais furent moult longtemps gouverneurs de Paris, mais j'estime en ma conscience que nul ne fit semer ni blé, ni avoine, ni faire une cheminée, si ce n'est le régent, lequel faisait toujours maçonner... Les Anglais de leur droite nature veulent toujours guerroyer leurs voisins sans cause ; par quoi ils meurent mauvaisement, car alors (*en 1436*), il en était mort en France plus de soixante-seize mille. »

Ceux que Chuffart déteste du fond de l'âme, ce sont les *Arminays* et leur chef, Charles de Valois. Sa haine est vivace et perce alors qu'il cherche à la dissimuler. Les Armagnacs en devenant maîtres de Paris sont devenus les Français, et le Dauphin viennois s'appelle Charles VII. Le ton du chroniqueur change, pas assez cependant pour dissimuler le démocrate qui se trahit pour quiconque sait lire. Charles VII ne lui est guère plus sympathique que Charles de Valois. Ne pouvant pas décemment s'en prendre au roi, il s'en prend à ceux qui le tiennent « comme on fait un enfant en tutelle ». Même le recouvrement de Rouen ne le fait pas sortir de ces dispositions de mal content.

Chuffart est tout dévoué à l'Université dans laquelle il tient un rang si élevé. A ses yeux c'est la grande autorité doctrinale. Quoiqu'il ne semble pas qu'il se soit engagé dans les funestes discussions dogmatiques par lesquelles l'Université de Paris détruisait la divine constitution de l'Église, l'on ne peut pas douter qu'il n'ait partagé les sentiments de ses collègues.

Ces dispositions de Chuffart étaient dans toute leur véhémence lorsque la Pucelle vint ramener la victoire dans les rangs de ces Armagnacs dont Chuffart avait décrit avec une si manifeste complaisance la défaite à la journée des Harengs. Chuffard, comme l'Université entière, était incapable de voir le miracle de Dieu. La Vierge est celle qu'aux bords de la Loire *l'on appelle la Pucelle*. C'est *une créature en forme de femme qui est, Dieu le sait.* Les merveilles qui ont marqué son enfance et sa jeunesse

se racontent à Paris. Privé de tout moyen de contrôle, Chuffart n'en écrit pas moins que tout cela est controuvé. Il tait les exploits de l'héroïne au point de ne pas même mentionner le sacre de Reims. Ce sur quoi il s'étend, c'est l'échec contre Paris, ce sont les crimes imputés à la Martyre par l'inique tribunal.

Chuffart est un témoin précieux de la haine des Parisiens, et surtout de l'Université, à l'encontre de la Libératrice.

CHAPITRE IV

LE JOURNAL DE CHUFFART. — LA PUCELLE JUSQU'A SA CAPTIVITÉ.

SOMMAIRE : I. — Manière dont Chuffart commence à parler de la Pucelle. — Récits merveilleux qu'on faisait à Paris sur la Pucelle. — Accomplissement de la prophétie faite par elle à Glasdal. — Le cadavre de l'Anglais à Paris. — Départ de Frère Richard de Paris.

II. — La bataille de Patay racontée par Chuffard. — Frayeur de Paris au 21 juin. — Les Parisiens ne cessent dès lors de fortifier leur ville. — Le duc de Bourgogne à Paris le 10 juillet. — Conseils tenus. — Moyens employés pour exciter les esprits contre les Armagnacs. — Renouvellement des serments. — Le duc quitte Paris avec sa sœur la duchesse de Bedford.

III. — Progrès des Armagnacs. — Terreur des Parisiens. — Arrivée du cardinal de Winchester, du régent et de l'Isle-Adam, le 25 juillet. — Colère des Parisiens contre le Frère Richard. — Beauvais, Senlis se donnent aux Français. — Les Armagnacs à Saint-Denis dès le 25 août. — Leurs excursions jusqu'aux portes de Paris. — Empressement des Parisiens à fortifier leurs portes et leurs remparts.

IV. — Lettres du duc d'Alençon aux Parisiens. — Première attaque le 7 septembre. — Le grand assaut du 8. — Les apprêts pour combler les fossés. — La Pucelle blessée. — Efforts des assiégeants et des assiégés. — Les assiégeants repoussés. — Le feu à la grange des Mathurins, et les morts brûlés. — Engagements prêtés à la Pucelle. — Le nombre des morts et des blessés, d'après un héraut des Armagnacs. — L'assaut repoussé par *le commun.*

V. — Retour du régent. — Déprédations des Armagnacs à Saint-Denis. — Saint-Denis repris et châtié. — Entrée triomphale du duc de Bourgogne à Paris. — Délibérations. — Il prend le gouvernement de Paris à la place de Bedford. — Départ des Anglais et leurs ravages. — Trêve du duc avec les Armagnacs. — Ces derniers soumettent à des contributions les environs de Paris. — Départ du duc et de ses Picards, qui sont de grands larrons.

VI. — Les approvisionnements de Paris plusieurs fois rançonnés. — Extrême misère. — Désertion de la ville. — Brigands. — On leur donne la chasse. — Capture et supplices. — Conjuration pour mettre le roi dans Paris. — Elle est découverte. — Aveu implicite de Chuffart.

I

Item (avril 1429). — Il y avait en ce temps une Pucelle, ainsi qu'on parlait sur les bords de la Loire, qui se disait prophète ; elle disait : « Telle

chose adviendra pour vrai ». Elle était entièrement opposée au régent de France et à ses adhérents. L'on disait que malgré tous ceux qui tenaient le siège d'Orléans, elle était entrée dans la cité avec grand nombre d'Armagnacs, et grande quantité de vivres, sans que ceux de l'armée s'en fussent émus, quoiqu'ils les vissent passer près d'eux à la distance d'un ou deux traits d'arc. Il y avait si grande nécessité de vivres dans Orléans qu'un homme eût bien mangé pour trois blancs de pain à son dîner.

Plusieurs autres choses racontaient de la Pucelle ceux qui aimaient les Armagnacs plus que les Bourguignons et que le régent de France. Ils affirmaient que, lorsqu'elle était bien petite et qu'elle gardait les brebis, les oiseaux des bois et des champs à son appel venaient manger son pain dans son giron (*sur ses genoux*), comme s'ils avaient été privés. En vérité, C'EST CONTROUVÉ, *in veritate apocryphum est.*

Item. — En ce temps, les Armagnacs firent lever le siège d'Orléans, et en firent de force partir les Anglais. Cette Pucelle allait partout avec eux, armée, portant son étendard, où il n'y a d'écrit que le mot : *Jhesus.*

On rapportait qu'elle avait dit à un capitaine anglais de partir du siège avec ses gens, ou que mal leur en prendrait et honte à tous. Celui-ci l'injuria beaucoup de paroles, clamant qu'elle était une ribaude et une p...n. Elle lui répondit que bien malgré eux ils partiraient tous dans bien peu, mais qu'il ne le verrait pas, et que là serait tuée une grande partie de sa gent. Ainsi il en advint, car il se noya avant que le massacre eût lieu. Depuis, ce capitaine[1] fut pêché et dépecé par quartiers, bouilli, embaumé et porté à Saint-Merry, déposé durant huit ou dix jours en la chapelle de devant le cellier, et nuit et jour quatre cierges ou torches brûlaient devant son corps, et après il fut emporté dans son pays pour y être enterré.

Item. — En ce temps, partit le Frère Richard. Le dimanche qui précéda le jour où il devait partir, il fut dit dans Paris qu'il devait prêcher au lieu, ou tout près, où Mgr saint Denis fut décollé avec maints autres martyrs[2]. Il y alla plus de six mille personnes de Paris ; la plupart partirent de Paris le samedi au soir par nombreuses bandes, pour avoir meilleure place le dimanche au matin; elles couchèrent aux champs, dans de vieilles masures, le mieux qu'elles purent; mais son fait fut empêché. Comment? de cela je m'en tais; mais il ne prêcha point ; ce dont les bonnes gens de Paris furent fort émus. Il ne prêcha plus de cette saison à Paris, d'où il dut partir[3].

1. Glasdal.
2. Montmartre, au lieu où se trouve la chapelle des Dames Auxiliatrices, au bas des escaliers conduisant à la basilique du Vœu national.
3. Il sera parlé de la raison dans un article consacré au Frère Richard dans un autre volume.

II

Item. — En ce temps les Armagnacs tenaient les champs, et y détruisaient tout. Environ huit mille Anglais furent commis entre eux, mais quand vint le jour que les Anglais rencontrèrent les Armagnacs ils n'étaient pas plus de six mille et les Armagnacs étaient dix mille. Aussi coururent-ils sus aux Anglais très âprement, et les Anglais ne refusèrent pas le combat.

Il y eut de part et d'autre grand carnage; mais à la fin les Anglais ne purent soutenir plus longtemps les coups des Armagnacs, qui étaient plus du double des Anglais et les enveloppèrent de toutes parts. Les Anglais furent défaits, et, à ce qu'on disait, il y eut bien quatre mille morts et plus. On ne sait pas à Paris le nombre des morts parmi leurs ennemis[1].

Item. — Le mardi qui précéda la Saint-Jean (*21 juin*), il y eut grande émotion, parce que, disait-on, les Armagnacs devaient cette nuit entrer à Paris ; mais il n'en fut rien.

Depuis, sans cesser ni jour ni nuit, ceux de Paris renforcèrent le guet et firent fortifier les murs. Ils y mirent grand nombre de canons et d'autre artillerie; ils changèrent le prévôt des marchands et les échevins; ils firent un nommé Guillaume Sanguin, prévôt des marchands ; les échevins furent Imbert des Champs, mercier et tapissier, Collin de Neufville, poissonnier, Jean de Dampierre, mercier, Remond Marc, drapier. Ils furent nommés et institués la première semaine de juillet.

Le dixième jour du même mois, le duc de Bourgogne vint à Paris, un dimanche environ six heures après dîner. Il n'y demeura que cinq jours durant lesquels il y eu très grand conseil. On fit une procession générale et un très beau sermon à Notre-Dame de Paris.

Au palais on donna lecture de la charte ou lettre d'après laquelle les Armagnacs avaient jadis conclu la paix en la main du légat du Pape, et en outre l'on dit comment tout était pardonné de l'un et de l'autre côté, comment le Dauphin et le duc de Bourgogne firent les grands serments et reçurent ensemble le précieux corps de Notre-Seigneur, le nombre de chevaliers de nom des deux partis qui s'y trouvaient; tous mirent leurs signatures et leurs sceaux en ladite lettre ou charte; l'on dit ensuite comment le duc de Bourgogne, voulant et désirant la paix du royaume, et voulant accomplir la promesse qu'il avait faite, se soumit à aller au lieu que le Dauphin et son conseil voudraient ordonner,

1. C'est la journée de Patay travestie.

qu'ainsi fut fixée par le Dauphin et ses complices la place en laquelle le duc de Bourgogne comparut, lui le dixième de ses chevaliers les plus intimes; comment, étant à genoux devant le Dauphin, il fut traîtreusement assassiné, ainsi que chacun sait. Après la conclusion de cette lettre, un grand murmure s'éleva. Tels étaient très attachés aux Armagnacs, qui les prirent en très grande haine. Après cette émotion, le régent de France, duc de Bedford, fit faire silence ; le duc de Bourgogne se plaignit de la paix ainsi enfreinte, et ensuite de la mort de son père, et à la suite il fit lever les mains au peuple que tous seraient bons et loyaux au régent et au duc de Bourgogne. Les seigneurs promirent par leur foi de garder la ville de Paris.

Le samedi suivant le duc de Bourgogne partit de Paris, emmenant avec lui sa sœur, la femme du régent ; le régent s'en alla d'autre part avec ses gens à Pontoise, et le seigneur Villiers de l'Isle-Adam fut élu capitaine de Paris.

III

Les Armagnacs entrèrent, cette semaine, dans la cité d'Auxerre ; ils vinrent à Troyes, et y entrèrent sans trouver de résistance.

Quand ceux des villages d'alentour Paris surent que les Armagnacs conquéraient ainsi le pays, ils emportèrent leurs biens et leurs meubles, scièrent leurs blés avant qu'ils fussent mûrs, et les apportèrent dans la ville de Paris.

Quelque temps après, les Armagnacs entrèrent à Compiègne et gagnèrent les châtellenies d'alentour privées de toute défense.

Les habitants de Paris avaient grand'peur, car il n'y avait pas de seigneur dans la ville ; mais le jour de Saint-Jacques, en juillet, ils furent un peu réconfortés ; ce jour vinrent à Paris le cardinal de Winchester et le régent de France ; ils avaient en leur compagnie foison de gens d'armes et d'archers, bien environ quatre mille hommes ; le sire de l'Isle-Adam avait environ sept cents Picards, sans compter la commune de Paris.

Item. — Pour vrai le Cordelier qui prêcha aux Innocents et assemblait tant de peuple à son sermon, comme il a été dit, pour vrai il chevauchait avec les Armagnacs. Aussitôt que ceux de Paris furent certains qu'il chevauchait ainsi, et que par ses discours il faisait ainsi tourner les cités qui avaient fait serment au régent de France ou à ses délégués, ils le maudissaient de Dieu et de ses saints, et qui pis est, par dépit de lui, ils recommencèrent les jeux de tables, de boules, dés, bref tous ceux qu'il avait défendus ; ils laissèrent même une médaille d'étain sur laquelle

était empreint le nom de Jésus qu'il leur avait fait prendre, et prirent tous la croix de Saint-André.

Item, environ la fin (*d'août*), se rendirent aux Armagnacs la cité de Beauvais et la cité de Senlis.

Item. — Le xxv[e] jour d'août, ils prirent la cité de Saint-Denis, et le lendemain ils couraient jusqu'aux portes de Paris. Pas un homme n'osait sortir pour cueillir un fruit à sa vigne, ou du verjus, ni aller aux marais rien ramasser. Par suite tout enchérit.

Item, la vigile de Saint-Laurent la porte Saint-Martin fut fermée. Il fut crié que nul ne fût si osé que d'aller à Saint-Laurent par dévotion, ni pour nulle marchandise, sous peine de la corde. Aussi personne n'y vint-il, et la fête de Saint-Laurent fut en la grande cour Saint-Martin...

Item, la première semaine de septembre de l'an mil IIII[c] XXIX (1429) les quarteniers, chacun en son quartier, commencèrent à fortifier Paris, aux portes par des boulevards ; aux maisons qui étaient sur les murs en y faisant disposer des canons, et sur les murs des tonneaux pleins de pierres; en faisant redresser les fossés en dehors de la ville; en faisant dresser des barrières au dehors et au dedans.

IV

En ce temps, les Armagnacs firent écrire des lettres scellées du sceau du comte d'Alençon. Les lettres portaient : « A vous, prévôt de Paris, prévôt des marchands et échevins ». Ils étaient nommés par leurs noms. On leur mandait des salutations par beau langage, longuement, dans la pensée de diviser le peuple et de l'exciter contre eux ; mais on aperçut bien leur malice, et on leur manda de ne plus jeter de papier pour cela, et l'on n'en tint nul compte.

Item. — La vigile de la Nativité de Notre-Dame, en septembre, les Armagnacs vinrent assaillir les murs de Paris qu'ils croyaient emporter d'assaut; mais ils y gagnèrent peu, si ce n'est de la douleur, de la honte et du malheur ; car plusieurs d'entre eux en emportèrent blessures pour toute leur vie, qui auparavant étaient entièrement sains; mais fou ne croit que lorsqu'il en tient. Je le dis pour eux, qui étaient si mal inspirés, étaient pleins d'une si folle créance, que sur la parole d'une créature en forme de femme qui était avec eux et qu'on nommait la Pucelle, — ce que c'était, Dieu le sait — le jour de la Nativité de Notre-Dame ils formèrent la résolution, tous d'un accord, d'assaillir Paris à pareil jour[1].

1. L'armée de la Pucelle n'était pas restée oisive. Un pont jeté sur la rivière près de Saint-Denis permettait de courir sur la rive droite, du côté d'Asnières et de Saint-

Ils s'assemblèrent bien douze mille ou plus; ils vinrent sur l'heure de la grand'messe, entre XI et XII heures, leur Pucelle avec eux, menant très grand nombre de chariots, de charrettes, de chevaux, tous chargés de grandes bourrées à trois liens, pour combler les fossés de Paris. Ils commencèrent l'assaut entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Denis. L'assaut fut très cruel. En assaillant, ils disaient beaucoup de vilaines paroles à ceux de Paris.

Là était leur Pucelle, avec son étendard, sur le dos d'âne[1] des fossés. Elle disait à ceux de Paris : « *Rendez-vous à nous promptement de par Jésus ; car si vous ne vous rendez pas avant la nuit, nous entrerons par force, que vous le veuillez ou non, et vous serez tous mis à mort sans merci.* » — « Vraiment, dit quelqu'un, paillarde, ribaude! » Et il lui envoie droit un trait de son arbalète qui lui perce la jambe d'outre en outre, et elle dut s'enfuir. Un autre perça d'outre en outre le pied de celui qui portait son étendard. Quand celui-ci se sentit blessé, il leva sa visière pour voir à ôter le virèton, et un autre le vise, le saigne entre les deux yeux, et le blesse à mort ; ce dont la Pucelle et le duc d'Alençon jurèrent depuis qu'ils auraient aimé mieux perdre quarante des meilleurs hommes d'armes de leur compagnie.

L'assaut fut très cruel de part et d'autre ; il dura bien jusques à quatre heures après dîner, sans que l'on sût qui avait l'avantage. Un peu après quatre heures, ceux de Paris prirent cœur en eux-mêmes ; ils firent contre les assaillants de telles décharges de canons et d'autres machines de trait, que force leur fut de reculer, d'abandonner leur attaque, et de se retirer. Celui qui pouvait le mieux s'en aller était le plus heureux. Ceux de Paris avaient de grands canons qui largement atteignaient de la porte Saint-Denis jusqu'au delà de Saint-Lazare; ils leur tiraient au dos, ce dont ils furent très épouvantés. Ils furent ainsi mis en fuite; mais personne ne sortit de Paris pour les suivre par peur de leurs embûches.

En s'en allant ils mirent le feu à la grange des Mathurins, près des Porcherons. Ils jetèrent dans les flammes, ainsi que jadis le faisaient les païens à Rome, ceux de leurs gens morts à l'assaut, qu'ils avaient troussés en très grand nombre sur leurs chevaux. Ils maudissaient beaucoup leur Pucelle qui leur avait promis que sans faute ils gagneraient de force à cet assaut la ville de Paris; qu'elle y coucherait cette nuit ;

Germain-en-Laye. Une lettre de rémission découverte par M. Germain Lefèvre-Pontalis permet de constater que l'armée française avait occupé deux châteaux situés entre Saint-Germain et Poissy, les forteresses de Béthemont et de Montjoie-Saint-Denis. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLXVI, 1885.)

1. Texte : *condol*, relevé d'un fossé, terre relevée entre deux sillons. (LACURNE.)

qu'eux tous aussi ; que tous seraient enrichis des biens de la cité ; que l'on mettrait à l'épée ou que l'on brûlerait dans les maisons tous ceux qui y mettraient quelque opposition ; mais Dieu, qui par une femme nommée Judith changea la grande entreprise d'Holopherne, disposa dans sa miséricorde qu'il en fût autrement qu'ils ne pensaient.

Le lendemain ils vinrent sous sauf-conduit querir leurs morts. Le héraut qui vint avec eux fut par le capitaine de Paris sommé de dire sous la foi du serment combien il y avait de blessés parmi leurs gens. Il jura qu'il y en avait bien quinze cents, dont bien cinq cents ou plus étaient morts ou blessés à mort.

Il est vrai qu'en cet assaut, il n'y avait presque nul homme d'armes, si ce n'est quarante ou cinquante Anglais, qui y firent fort bien leur devoir. Ceux de Paris enlevèrent aux Armagnacs la plus grande partie de leurs charrois avec lesquels ils avaient amené leurs bourrées. Bien ne pouvait leur en prendre de vouloir faire pareille occision le jour de la sainte Nativité de Notre-Dame.

V

Environ trois ou quatre jours après, le régent vint à Paris, et envoya de ses gens à Saint-Denis. Les Armagnacs en étaient partis sans rien payer de leurs dépenses, ayant promis à ceux de Saint-Denis de les payer avec le butin de Paris quand ils y seraient entrés ; mais ils faillirent à leur intention. C'est pourquoi ils trompèrent leurs hôtes de Saint-Denis et d'ailleurs. Et ce qu'il y eut de pis pour ces derniers, c'est qu'ils encoururent la grande indignation du régent, du prévôt de Paris et des échevins, parce que, sans coup férir, ils s'étaient rendus aux Armagnacs, et ils en furent condamnés à de très grosses amendes.

Le vendredi, dernier jour de septembre de l'an mil IIII[c] XXIX, le duc de Bourgogne vint à Paris avec une très belle compagnie, si nombreuse qu'il fallut les loger dans les ménages, dans les maisons vides en très grand nombre à Paris, et leurs chevaux couchaient avec les porcs et les vaches. Il vint par la porte Saint-Martin et amena avec lui sa sœur, femme du duc de Bedford, régent de France ; il avait devant lui dix hérauts tous vêtus des cottes d'armes du seigneur à qui chacun appartenait, il avait autant de trompettes ; et en cette pompe ou vaine gloire, ils allèrent par la rue Maubuée à Madame sainte Avoye faire leurs oblations, et de là ils allèrent à Saint-Paul.

Environ huit jours après, vint le cardinal de Winchester avec belle compagnie ; ils tinrent plusieurs conseils, si bien qu'à la fin, à la requête

de l'Université, du parlement et de la bourgeoisie de Paris, il fut ordonné que le duc de Bedford serait gouverneur de Normandie, et que le duc de Bourgogne serait régent de France[1]. Ainsi il fut fait. C'est avec très grand regret que le duc de Bedford laissait son gouvernement, regret ressenti par sa femme ; mais il fallut ainsi faire.

Les Anglais partirent un samedi soir et allèrent à Saint-Denis, non sans faire passablement de mal. Le duc de Bourgogne ne partit pas avec eux ; il conclut des trêves avec les Armagnacs pour la ville de Paris et les faubourgs seulement[2]. Les villages d'alentour payaient contribution aux Armagnacs; pas homme de Paris n'osait mettre le pied hors des faubourgs sans encourir la mort, la captivité, ou être rançonné plus qu'il n'avait vaillant; et il n'osait rendre la pareille. Il ne venait rien à Paris, propre à nourrir vie d'homme, qui n'eût été rançonné deux ou trois fois au-delà de sa valeur.

Le duc de Bourgogne, après avoir séjourné environ quinze jours à Paris, en partit la vigile de Saint-Luc (17 octobre). Il emmena avec lui ses Picards, qu'il avait introduits dans Paris, au nombre d'environ six mille, eux aussi fort larrons, ainsi qu'il parut bien en toutes les maisons où ils furent logés. Aussitôt qu'ils furent hors de Paris, la malheureuse guerre ayant commencé, ils ne rencontraient pas un homme sans le piller ou le battre. Quand l'avant-garde fut partie, le duc de Bourgogne fit crier, comme par manière d'apaiser les gens simples, que, si l'on voyait les Armagnacs venir assaillir Paris, l'on se défendît le mieux que l'on pourrait, et il laissa ainsi la ville sans garnison. Voyez là tout le bien qu'il fit; or les Anglais n'étaient point nos amis, parce qu'on les avait mis hors du gouvernement...

[Dans les pages qui suivent, le chroniqueur raconte les coups heureux des Armagnacs et les ravages qu'ils exerçaient autour de Paris. Il est utile de connaître certains passages de son récit ; ils expliquent pourquoi la Pucelle avait hâte de quitter la cour ; ils font comprendre certains mots couverts d'une de ses lettres aux habitants de Reims, et aussi en quelles circonstances elle avait voulu échanger Franquet d'Arras contre le maître de l'hôtel de l'Ours blanc.]

Rien ne venait à Paris qui ne fût rançonné deux ou trois fois ; et quand c'était arrivé, il fallait le vendre si cher que les pauvres gens n'en pou-

1. C'est de cette manière que le Bourguignon tenait sa promesse de livrer Paris à Charles VII, et usait du sauf-conduit pour l'aller et le retour accordé par le prince trop crédule.

2. Les trêves étaient déjà signées plus d'un mois avant la date donnée ici. Chuffard n'est pas au courant de ce qui se passait dans les régions de la politique. Il est vrai qu'elles furent amplifiées en octobre.

vaient avoir. Il en advint une grande douleur. Foison de pauvres ménagers, dont quelques-uns avaient femme et enfants et les autres non, sortirent en grand nombre de Paris, comme par manière d'aller promener ou gagner leur vie; la grande pauvreté dont ils souffraient les jeta dans le désespoir; ils s'attroupèrent avec d'autres qu'ils trouvèrent, et à la suggestion de l'ennemi (*du diable*), ils commencèrent à faire tous les maux que chrétiens peuvent faire. Il fut nécessaire de s'assembler pour les prendre de force. A la première fois on en prit quatre-vingt-dix-huit, et peu de jours après on en pendit douze au gibet de Paris, le 2 janvier; et le 10 on en conduisit onze aux halles, et on coupa la tête à dix. Le onzième était un très beau jeune homme d'environ vingt-quatre ans; il était déshabillé et l'on se préparait à lui bander les yeux, quand une jeune fille des halles vint hardiment le demander, et fit tant par sa bonne poursuite qu'il fut ramené au Châtelet, et à la suite ils se marièrent... Pâques fut le 16 avril...

Item. — En ce temps, quelques-uns des grands de Paris, du parlement, du Châtelet, des marchands et gens de métier firent ensemble la conjuration de mettre les Armagnacs dans Paris, quelque dommage qui pût leur en arriver. Ils devaient être marqués de certain signe quand les Armagnacs entreraient dans Paris, et qui n'aurait pas ce signe était en péril de mort. Un Carme, nommé Frère Pierre d'Allée, était porteur des lettres d'un côté à l'autre. Dieu ne voulut pas souffrir que si grand homicide fût fait en la bonne ville de Paris; le Carme fut pris, et il en accusa beaucoup à la suite de la torture à laquelle on le soumit. Il est vrai que dans la semaine de la Passion, entre Pâques fleuries (*le dimanche des Rameaux*) et le dimanche qui précède, on en prit plus de cent cinquante, et la vigile de Pâques fleuries, l'on coupa la tête à six aux halles, on en noya, quelques-uns moururent par la violence de la torture, quelques autres s'en tirèrent par finances, il y en eut qui s'enfuirent et ne revinrent pas. Quand les Armagnacs virent qu'ils avaient failli à leur entreprise, ils furent tout désespérés, ils n'épargnaient ni femmes, ni enfants, et venaient jusques aux portes de Paris...

[Chuffart après avoir raconté quelques-uns de leurs heureux coups de main, ajoute cette phrase textuelle :] « Partout leur venoient biens, ne oncques depuis que le comte de Salsebry fust tué devant Orléans, ne furent les Angloïs en place dont il ne leur convint partir à très grant dommage ou à très grant honte pour eulx. » [La haine de Chuffart contre la Pucelle l'empêche d'assigner la vraie date du revirement de fortune. La mort de Salisbury ne marqua point la fin des succès des Anglais; en preuve leur victoire de Rouvray, racontée par le chroniqueur avec un si visible accent de triomphe, et le siège d'Orléans si heureusement mené

qu'ils regardaient la ville comme leur appartenant déjà. Il aurait fallu dire : *depuis l'arrivée de cette Pucelle*, dont il va si odieusement calomnier le martyre et la vie. On verra bientôt que Bedford est plus véridique.]

CHAPITRE V

PRISE ET MARTYRE DE LA PUCELLE.

Sommaire : I. — Prise de la Pucelle; et nombre des morts, d'après Chuffart. — Le 3 septembre, prédication contre deux femmes qui rendaient témoignage à la Pucelle. — Supplice de Pierronne de Bretagne.
II. — Le martyre de Jeanne. — Chuffart met sur les lèvres du prédicateur tous les crimes imputés à Jeanne par l'inique tribunal. — D'après son aveu, c'est l'Université de Paris qui a été l'âme du procès. — Récit de la prétendue abjuration et de la prétendue rechute. — Détails sur le martyre. — Sentiments divers de la foule.
III. — Publication très solennelle à Paris de la condamnation. — Récapitulation par le prédicateur de tous les crimes imputés à Jeanne. — Les quatre femmes mises sur le même pied. — Toutes dirigées par Frère Richard.
IV. — La Pucelle a été bien réellement brûlée et ses cendres ont été jetées à la rivière. — Motif de ce dernier outrage.

I

1430. *Item.* — Le XXIIIe jour de mai, dame Jeanne, la Pucelle aux Armagnacs, fut prise devant Compiègne, par Messire Jean de Luxembourg et ses gens, et par bien mille Anglais qui venaient à Paris; et des hommes à la Pucelle, il y en eut bien quatre cents tant tués que noyés [1].

Item. — Le troisième jour de septembre, un dimanche, deux femmes furent prêchées au parvis Notre-Dame. Il y avait environ la moitié d'une année qu'elles avaient été prises à Corbeil et amenées à Paris. La plus âgée, Pierronne, qui était de Bretagne bretonnante, disait et soutenait que dame Jeanne qui s'armait avec les Armagnacs était bonne, que ce qu'elle faisait était bien fait et selon Dieu. — *Item.* Elle reconnut avoir reçu deux fois en un jour le précieux corps de Notre-Seigneur. — *Item.* Elle affirmait et jurait que Dieu lui apparaissait souvent en son humanité, et lui parlait comme un ami à son ami, que la dernière fois qu'elle l'avait vu, il était revêtu d'une longue robe blanche, et avait par-dessous une huque vermeille ; ce qui est comme un blasphème [2].

1. C'est toute exagération.
2. « Huque », courte casaque sans manches, ceinture ni boutons. (Lacurne.) Il n'y a pas l'ombre d'un blasphème. Saint Jean, dans son *Apocalypse*, nous dit : *Vidi... similem filio hominis, vestitum podere, et præcinctum ad mamillas zona aurea.*

Elle ne voulut jamais rétracter l'affirmation de ce propos qu'elle voyait souvent Dieu sous cette forme ; sur quoi ce même jour elle fut condamnée à être brûlée, et elle le fut, et elle mourut en son dire ce même dimanche ; l'autre fut délivrée pour cette heure.

II

Item. — En cet an, la vigile du Saint-Sacrement, qui fut le 30 mai, au dit an 1431, dame Jeanne qui avait été prise devant Compiègne et qu'on nommait la Pucelle, fut en ce jour soumise à Rouen à une prédication, alors qu'elle était sur un échafaud, où chacun pouvait la voir bien clairement, vêtue en habit d'homme. Là lui furent démontrés les grands maux et les grandes douleurs qui par elle étaient advenus en la chrétienté et spécialement au royaume de France, comme chacun sait; comment le jour de la sainte Nativité de Notre-Dame, elle était venue assaillir la ville de Paris à feu et à sang, et plusieurs grands et énormes péchés qu'elle avait faits et fait faire ; comment, à Senlis et ailleurs, elle avait fait idolâtrer le simple peuple, étant cause par sa fausse hypocrisie qu'ils la suivaient comme une sainte Pucelle ; car elle leur donnait à entendre que le glorieux archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, plusieurs autres saints et saintes lui apparaissaient souvent, lui parlaient comme un ami parle à un ami, et non pas par révélations comme Dieu fait quelquefois à ses amis; mais corporellement, bouche à bouche, en ami avec un autre lui-même.

Item. — Il est vrai qu'elle disait être âgée d'environ dix-sept ans ; elle disait sans éprouver de honte que, malgré père, mère, parents et amis, elle allait souvent, au pays de Lorraine, à une fontaine qu'elle appelait *bonne fontaine aux fées Notre-Seigneur*, lieu où tous ceux du pays, quand ils avaient les fièvres, allaient pour recouvrer la santé. Ladite Jeanne la Pucelle y allait souvent sous un arbre qui ombrageait la fontaine ; et là lui apparurent sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui ordonnèrent d'aller vers un capitaine qu'elles lui nommèrent, et elle y alla sans prendre congé ni de père ni de mère. Ce capitaine la vêtit à la manière des hommes, l'arma, lui ceignit l'épée, lui donna un écuyer et trois valets, et en cet état elle fut montée sur un bon cheval. En cet état elle vint au roi de France, et elle lui dit qu'elle était venue vers lui du commandement de Dieu, qu'elle le ferait être le plus grand seigneur du monde ; qu'il fût ordonné que tous ceux qui lui désobéiraient fussent mis à mort sans merci; que saint Michel et plusieurs anges lui avaient donné une très riche couronne pour lui, et qu'il y avait en terre une

épée pour lui, *mais elle ne lui vaudroit tant que sa guerre fust faillie*[1].

Tous les jours elle chevauchait avec le roi, avec grande foison de gens d'armes, sans aucune femme, vêtue, chaussée et armée à la guise des hommes[2], un gros bâton dans sa main, et quand un de ses gens se trompait, elle l'en frappait à grands coups, en femme très cruelle.

Item. — Elle dit être certaine d'entrer en paradis à la fin de ses jours.

Item. — Elle dit être toute certaine que ce sont saint Michel, sainte Catherine, et sainte Marguerite qui lui parlent souvent, et quand elle veut; que bien souvent elle les a vus avec des couronnes d'or en tête, que tout ce qu'elle a fait est du commandement de Dieu, et ce qui est plus fort, elle dit savoir une grande partie des choses à venir.

Item. — Plusieurs fois elle a pris le précieux Sacrement de l'Autel, tout armée, vêtue en guise d'homme, les cheveux arrondis, chaperon déchiqueté, gippon, chausses vermeilles attachées avec foison d'aiguillettes[3]. Certains grands seigneurs et dames, la reprenant de son vêtement de dérision, lui disaient que c'était peu priser Notre-Seigneur que de le recevoir en tel habit, vu qu'elle était une femme, elle leur répondit promptement que pour rien elle ne ferait autrement, qu'elle aimerait mieux mourir que laisser son vêtement d'homme, pour défense qui lui en serait faite; que si elle voulait, elle ferait tonner, et ferait d'autres merveilles; qu'une fois on voulut lui faire déplaisir de son corps et qu'elle saillit d'une haute tour en bas, sans se blesser aucunement.

Item. — En plusieurs lieux elle fit tuer hommes et femmes, soit dans le combat, soit par esprit de vengeance, car qui n'obéissait pas aux lettres qu'elle envoyait, elle les faisait mourir sans pitié, aussitôt qu'elle en avait le pouvoir ; et elle disait et affirmait ne rien faire que par le commandement que Dieu lui transmettait très souvent par l'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui faisaient ce faire ; et non pas comme Notre-Seigneur faisait au mont Sinaï, mais qu'ils lui disaient en propres termes des secrets de l'avenir, et qu'ils lui avaient ordonné, et lui ordonnaient toutes les choses qu'elles faisait, soit pour son habit, soit autrement.

Telles fausses erreurs et pires encore dame Jeanne en avait quantité[4]. Elles lui furent toutes déclarées devant le peuple; tous éprouvèrent une

1. *Sic*, peu intelligible. L'on ne voit nulle part que la Pucelle ait parlé d'une épée à remettre au roi.

2. *Vestue, attachée et armée à la manière des hommes.* D'après Lacurne, « attachée » signifie *qui a des bas d'attache.*

3. *Les cheveulx arrondis, chapperon deschicqueté, gippon, chausses vermeilles attachées à foison aiguillettes.*

4. « *Quelles faulces erreurs et pires erreurs avoit assez dame Jeanne* »; *assez* ici signifie beaucoup. Inutile d'observer combien tout ce fatras est calomnieux.

très grande horreur quand ils ouïrent raconter les grandes erreurs contre la foi qu'elle avait eues et conservait encore, car on avait beau lui démontrer ses grands maléfices et ses égarements, elle ne s'en effrayait pas, elle ne s'en ébahissait pas ; au contraire elle répondait hardiment aux articles qu'on proposait contre elle, en femme toute remplie de l'ennemi d'enfer. Il y parut bien, alors qu'elle voyait les clercs de l'Université de Paris la prier bien humblement de se repentir, et de rétracter de si mauvaises erreurs, et que tout lui serait pardonné, à cause de sa pénitence ; que sinon elle serait brûlée devant tout le peuple, et son âme damnée au fond des enfers, et qu'on lui montrait les préparatifs et le lieu du bûcher qui devait la brûler bientôt, si elle ne se rétractait pas.

Quand elle vit que c'était tout de bon, elle cria merci, et se rétracta de bouche ; son vêtement d'homme lui fut enlevé, et elle prit un habit de femme ; mais sitôt qu'elle se vit en cet état, elle revint à son erreur précédente, et demanda son habit d'homme. Elle fut aussitôt par tous condamnée à mourir. Elle fut liée à un poteau sur un échafaud fait de plâtre, et le feu fut mis par-dessous. Elle fut bientôt morte et son vêtement tout brûlé. Le feu fut ensuite retiré ; tout le peuple la vit toute nue avec tout ce qui peut et doit caractériser une femme, pour lui enlever toute incertitude.

Quand ils l'eurent contemplée à leur gré, bien morte, attachée au poteau, le bourreau ralluma un grand feu sur sa pauvre charogne (*sic*), qui fut promptement comburée, et ses os et sa chair réduits en cendres.

Il n'en manquait pas là et ailleurs qui disaient qu'elle était martyre, et cela pour son droit seigneur ; les autres disaient que non, et que l'on avait mal fait de la garder si longtemps. Ainsi parlait le peuple. Mais, quoi qu'il en soit de sa méchanceté ou de sa bonté, elle fut brûlée ce jour-là[1].

III

Le jour de Saint-Martin-le-Bouillant[2], une procession générale fut faite à Saint-Martin-des-Champs ; une prédication y eut lieu, par un frère de l'ordre de Saint-Dominique, inquisiteur de la foi, maître en théologie. Il repassa de nouveau tous les faits de Jeanne la Pucelle. Il disait qu'elle avait avoué être fille de TRÈS PAUVRES GENS ; que depuis l'âge de treize ans,

1. *Mais quelle mauvaiseté ou bonté qu'elle eust fait, elle fut arse ce jour-là.* Cette phrase semblerait prouver que l'odieux chroniqueur était moins sûr qu'il ne veut le montrer de la malice de celle qu'il a appelée une créature en forme de femme, qui était, Dieu le sait.

2. Le 5 juillet, fête de la translation des reliques de saint Martin.

elle s'était maintenue en manière d'homme[1] ; et que dès lors son père et sa mère l'eussent volontiers fait mourir, s'ils l'avaient pu sans blesser la conscience; que pour ce motif elle les quitta possédée par l'ennemi d'enfer, et que depuis lors elle avait vécu en homicide de la chrétienté, respirant le feu et le sang, jusqu'au jour où elle fut brûlée. Il disait que si elle se fût rétractée, on lui eût donné une pénitence, quatre ans de prison au pain et à l'eau, pénitence dont elle ne fit jamais un jour, se faisant servir en sa prison comme une dame. L'ennemi lui apparaissait sous trois formes, à savoir, ainsi qu'elle le disait, sous la forme de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite ; il avait grand'peur de la perdre ; il faut entendre l'ennemi ou les ennemis sous la forme de ces trois saints ; il lui dit : « Méchante créature, qui par peur du feu as laissé ton habit, n'aie pas peur, nous te garderons fort bien contre tous ». Par quoi, sans attendre, elle se dépouilla de ses vêtements de femme, et se revêtit des habits qu'elle portait quand elle chevauchait, habits qu'elle avait mis dans la paille de son lit; elle se fia tellement en l'ennemi qu'elle dit se repentir d'avoir laissé son vêtement. Quand l'Université ou ceux qui la représentaient virent qu'elle était ainsi obstinée, elle fut livrée à la justice laïque pour la mort. Quand elle se vit en ce point, elle appela les ennemis qui lui apparaissaient sous la figure de saints, mais jamais, depuis qu'elle fut condamnée, aucun ne lui apparut, quelque invocation qu'elle sût leur adresser ; et alors elle se ravisa, mais ce fut trop tard.

Dans son sermon, le prédicateur disait encore quelles étaient quatre ces femmes, et que trois avaient été prises, à savoir cette Pucelle, Pierronne et sa compagne. La quatrième, nommée Catherine de La Rochelle, est avec les Armagnacs ; elle dit que lorsqu'on consacre le précieux corps de Notre-Seigneur, elle voit merveilles du haut mystère de Notre-Seigneur Dieu. Toutes les quatre pauvres femmes ont été ainsi gouvernées par le Cordelier, Frère Richard, celui qui attira après lui si grande multitude, quand il prêcha à Paris, aux Innocents et ailleurs. Il était leur beau Père. Le jour de Noël, à Jargeau, il donna trois fois le corps de Notre-Seigneur à cette dame Jeanne la Pucelle[2] ; ce dont il est fort à reprendre. Ce même jour, il l'aurait donné deux fois à Pierronne, d'après le témoin des aveux de ces femmes et d'après quelques-uns qui furent présents aux heures où il leur donna ainsi le précieux sacrement.

1. Si l'inquisiteur a ainsi parlé, il s'est trompé.

2. Au procès il n'y a pas trace de ce fait qu'on n'eût pas manqué d'exploiter contre l'accusée. Il est donc faux que cela résulte des aveux de Jeanne, comme le prédicateur l'aurait affirmé, à en croire Chuffart.

IV

[En l'année 1440, à propos de la fausse Jeanne d'Arc, Chuffart parle encore de la vraie dans les termes suivants :] « En ce temps, il était très grand bruit de la Pucelle, dont il a été parlé plus haut, celle qui fut brûlée à Rouen pour ses démérites. Il y avait alors maintes personnes qui étaient abusées à son sujet, croyant fermement que, par sa sainteté, elle se fût échappée du feu, et qu'on en eût brûlé une autre, en croyant la brûler elle-même. Mais elle fut bien réellement brûlée, et toute la cendre de son corps fut bien réellement jetée en la rivière, par crainte des sorcelleries qui auraient pu s'ensuivre. »

CHAPITRE VI

LES REGISTRES DU CHAPITRE DE NOTRE-DAME.

Sommaire : La majorité du chapitre anglo-bourguignonne. — Le 30 août, on pourvoit au remplacement des officiers qui ont rejoint la Pucelle. — Nomination de délégués convoqués par l'évêque de Thérouanne. — Le 31 août : on célébrera une messe à Notre-Dame *extrà chorum*. — Vote d'une somme pour les frais de la guerre. — Le 5 septembre, mesures pour la sécurité de l'église et du cloître, des reliques, du trésor. — Vente du buste de la statue de saint Denis. — Le 7, procession à la montagne Sainte-Geneviève. — Attaque des ennemis et sanglants desseins qu'on leur attribue. — Le 8, assaut très violent et très long. — Repoussé. — Grandes pertes des assiégeants. — Grand nombre de claies, de fascines, d'échelles qu'ils avaient apportées. — Ils en ramènent une partie. — Conjectures. — Le 9, messe pour Charles VI, par ordre de son fils.

Les registres du chapitre de Notre-Dame de Paris ont échappé aux ravages du temps. On peut les compulser aux Archives nationales (LL 216, f° 172). Ils présentent quelques particularités qui nous permettent de juger de l'émoi des esprits lorsque la Pucelle vint assiéger Paris. Voici les indications de quelque importance que l'on y trouve.

La majorité des chanoines était anglo-bourguignonne ; mais il n'est pas douteux que la Libératrice ne comptât des partisans dans leurs rangs. Plusieurs passèrent dans son camp, lorsqu'elle arriva à Saint-Denis. Le chapitre pourvut à les remplacer, le 30 août, dans les fonctions qu'ils remplissaient. Il chargea Jean Regnaudot de distribuer les jetons de présence à la place de Jean Pinchenot, qui s'était éloigné sans permission : *qui recessit sine licentiâ capituli;* on confie à Jean Pétillon la charge de

garder le chef de Saint-Denis à la place de Jean Guenet, qui lui aussi est parti sans licence du chapitre. Absent aussi le chantre du chapitre. Durant l'exil de Gerson, il avait la garde du grand et du petit sceau. Chuffart investi, les sceaux lui ont été remis ; mais on se demande si, en l'absence du chancelier, la garde des sceaux revient de droit au chantre.

Le chancelier de France, l'évêque de Thérouanne, avait ordonné que quelques députés de la corporation fussent envoyés au palais pour neuf heures. On en élit trois, parmi lesquels Jean Chuffart. Deux au moins répondront à l'appel.

Le lendemain, 31 août, il est décrété que, à cause des périls du temps, une messe sera célébrée tous les jours devant la Vierge, en dehors du chœur, *extrà chorum*.

Le conseil royal a demandé une contribution pour faire face aux dépenses de la guerre. Les trois délégués nommés la veille pourront offrir LXXX^{m} (marcs?) ; et si le conseil n'est pas content, ils pourront aller jusqu'à cent.

Le 5 septembre, trois chanoines, parmi lesquels Jean Chuffart, sont autorisés à modifier comme ils le jugeront plus convenable les mesures déjà prises pour la garde du cloître et de l'église. Ils verront s'il est expédient de déposer des provisions de vivres dans les tours pour l'entretien des chanoines qui désireront s'y retirer.

Les fabriciens prendront les mesures nécessaires pour mettre les reliques et le trésor à l'abri de la malice des ennemis.

L'on a vendu pour le prix de 56 saluts d'or le buste de la statue de saint Denis, et l'on a gardé le pied qui est d'argent, la tête et le diadème. Chuffart est autorisé à louer deux moulins qui sont *in coquinâ Sancti Augustini* (?).

Le mercredi 7 septembre une procession solennelle a été faite à Sainte-Geneviève, sur la montagne. Les chanoines du palais y ont assisté, portant la vraie croix. La procession s'est faite pour obtenir la cessation des maux présents et de l'attaque des ennemis.

Ce même jour, ces ennemis ont fait une attaque contre la ville, se promettant de mettre à mort les personnes de l'un et de l'autre sexe qui leur tomberaient sous la main, ainsi qu'ils en avaient fait le serment et qu'ils s'en vantaient. Le soir ils ont cessé leur attaque et se sont retirés.

Le lendemain, fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, en compagnie de leur Pucelle, objet de leur confiance et comme leur Dieu[1], ils ont recommencé leur attaque vers une heure après midi. Attaque très violente, ils l'ont prolongée de toutes leurs forces jusques

1. Cum eorum Puella in quâ tanquam in Deum suum confidebant.

au milieu de la nuit. La résistance des bourge
leur confiance en Dieu et en la glorieuse Vierg
solennellement célébrée dans cette ville, a fait
remporté aucun avantage. Ils ont blessé quelq
Français; ils n'en ont tué qu'un très petit nom
coup des leurs; on ne sait pas combien, parce
les cadavres. Leur Pucelle fut blessée à la cuis
croit, avec la vue de leurs morts et de leurs mo
retraite. Ils craignaient d'être tués aussi.

Ils laissèrent un très grand nombre de fascines
laient combler les fossés; ils en jetèrent quelq
Pucelle, son étendard en mains, vint sur les bo
dit-on, qu'elle fut blessée. Ils abandonnèrent, s
six cent cinquante échelles, et bien quatre milli
bien trois cents chars pour porter ce bagage; il
les traînaient chargés de matières inflammables,
et de claies. Ils ramenèrent à Saint-Denis plusie
lesquels ils avaient étendu leurs blessés; d'autre
demain conduits dans Paris. Ils brûlèrent le reste
main plus de cent roues; ce qui a fait présumer
retraite, ils avaient brûlé ce qu'elles devaient su
contraints à une retraite ignominieuse.

Le lendemain le Dauphin, leur roi, fit célébr
Saint-Denis pour le roi Charles VI, son père[1].

CHAPITRE VII

LA PUCELLE D'APRÈS LE DUC DE BOURGOGNE ET SES HOMMES DE COUR.

SOMMAIRE : I. — La cour de Bourgogne se hâte de faire connaître au loin la prise de la Pucelle. — Lettres du duc aux habitants de Saint-Quentin, de Gand, aux ducs de Bretagne, de Savoie.

II. — JEAN GERMAIN, ÉVÊQUE DE CHALON-SUR-SAONE. — Son livre *De virtutibus Philippi.* — Son passage sur la Pucelle. — L'ÉVÊQUE JEAN JOUFFROY. — Sa page déclamatoire à l'endroit de la Pucelle.

III. — *Le greffier de la chambre des comptes du Brabant.* — Les registres noirs. — EDMOND DE DYNTHER ET SA CHRONIQUE. — Le sire de Rosethlaer. — Sa lettre sur la Pucelle en date du 22 avril 1429. — Ce qu'Edmond de Dynther a ajouté à cette lettre.

IV. — LE LIVRE DES TRAHISONS DE FRANCE ENVERS LA MAISON DE BOURGOGNE. — Son passage sur la Pucelle. — Remarques.

1. Voir quelques extraits aux *Pièces justificatives* J.

I

a cour de Bourgogne se hâta de porter au loin la nouvelle de la prise a Pucelle. Tant d'empressement marquait le prix qu'elle attachait à apture. Elle ne se serait pas plus hâtée si la ville assiégée, et si mment convoitée était tombée en son pouvoir.

s le 25 mai, la nouvelle était connue à Paris ; Jean de Luxembourg expédié un courrier à son frère, l'évêque de Thérouanne, chancelier rance pour l'Angleterre, réjouir les Parisiens par l'annonce de able événement.

le soir même, le duc de Bourgogne le mandait aux habitants de Quentin par une lettre dont cette ville possède l'original et la thèque nationale plusieurs copies. La voici très légèrement moder- :

De par le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Picardie e Namur. Très chers et bien-aimés, sachant que vous désirez r de nos nouvelles, nous vous signifions que cejourd'hui XXIII° de environ six heures après midi, les adversaires de Monseigneur le roi *gleterre*) et les nôtres qui s'étaient mis ensemble en très grosse ınce et boutés en la ville de Compiègne, devant laquelle nous et les le notre armée sommes logés, sont saillis de ladite ville à puissance logis de notre avant-garde le plus prochain d'eux ; à laquelle saillie celle qu'ils appellent la Pucelle, avec plusieurs de leurs principaux ines. A l'encontre desquels, beau cousin, Messire Jean de Luxem- qui y était présent, et autres de nos gens, et quelques-uns des gens onseigneur le roi qu'il avait envoyés par devers nous pour passer et aller à Paris, ont fait très grande et âpre résistance ; et preste- men de notre personne nous y arrivâmes, et trouvâmes que lesdits adversaires étaient déjà reboutés (*repoussés*), ET PAR LE PLAISIR DE NOTRE BENOIST CRÉATEUR LA CHOSE EST AINSI ADVENUE ET IL NOUS A FAIT TELLE GRACE QU'ICELLE APPELÉE LA PUCELLE A ÉTÉ PRISE ; et avec elle plusieurs capitaines, chevaliers, écuyers et autres ont été pris, noyés et morts, dont à cette heure nous ne savons encore les noms, sans qu'aucun de nos gens, ni des gens de Monseigneur le roi y aient été morts ou pris, ni que de nos gens il y ait eu vingt personnes blessées, par la grâce de Dieu.

« DE CETTE PRISE, AINSI QUE NOUS LE TENONS CERTAINEMENT, SERONT GRANDES NOUVELLES PARTOUT, et sera connue l'erreur et folle créance de tous ceux qui se sont rendus enclins et favorables ès faits d'icelle femme.

« Cette chose nous vous écrivons pour nos nouvelles, espérant que vous

en aurez joie, confort et consolation, et en rendrez grâces et louanges à notredit Créateur qui tout voit et connaît. Que par son benoît plaisir, il veuille conduire le surplus de nos entreprises au bien de notre seigneur le roi et de sa seigneurie, et au relèvement et réconfort de ses bons et loyaux sujets.

« Très chers et bien aimés, le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde.

« Écrit à Coudun, près Compiègne, le XXIII[e] jour de mai.

« MILET. »

Au dos est écrit : « A nos très chers et bien-aimés, les gens d'Église, bourgeois et habitants de Saint-Quentin-en-Vermandois ».

Ce même texte était à la même heure adressé aux échevins et au conseil de la ville de Gand. M. Gachard le publiait en 1834 au tome II de la collection de ses *Monuments inédits de l'histoire de Belgique*, d'après une copie du temps conservée dans les archives de Malines. Tout est identique, à part le nom du secrétaire qui est Chrestian. L'un et l'autre faisaient probablement la transcription en même temps.

Un extrait de la chambre des comptes de Bretagne, fait au XVIII[e] siècle et conservé à la Bibliothèque nationale, nous apprend qu'un chevaucheur fut expédié pour apprendre l'événement au duc de Bretagne. On y lit : « A un chevaucheur du duc de Bourgogne nommé Lorraine, venu vers le duc apporter lettres et nouvelles de la prise de la Pucelle[1]. »

Le duc Philippe terminait triomphalement une lettre qu'il écrivait le 25 mai à son oncle le duc de Savoie, en annonçant que le 23, vers six heures après midi, les assiégés avaient fait une sortie et que celle qu'ils appellent la Pucelle et plusieurs capitaines, chevaliers, écuyers et autres, avaient été pris, noyés et tués[2].

Ces missives fixent d'une manière indubitable la prise de la Libératrice à la soirée du 23 mai. Si certains chroniqueurs disent que ce fut la vigile de l'Ascension, qui cette année tombait le 25 mai, c'est que pour eux le jour commençait aux premières vêpres de l'office du lendemain.

II

JEAN GERMAIN ET JEAN JOUFFROY.

Malsain pour toutes les vertus chrétiennes, l'air des cours est meurtrier pour l'indépendance épiscopale. Que de maux ont attiré sur l'Église les

1. *Procès*, t. V, p. 352.
2. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 421.

évêques de cour! Les meilleurs ne sont pas sans en être diminués. Tels les deux prélats qui ont eu le malheur de laisser tomber de leurs plumes sur la Pucelle les deux passages que l'impartialité nous impose le devoir de reproduire : Jean Germain et Jean Jouffroy.

Jean Germain. — Ce fut un prélat par ailleurs bien méritant que Jean Germain, évêque de Nevers, en 1429, et de Chalon-sur-Saône en 1436. Il devait tout à la cour de Bourgogne. Né à Cluny, les moines avaient distingué ses précoces dispositions, et la duchesse, femme de Jean sans Peur, s'était chargée de les cultiver. Elle l'avait fait élever à l'Université de Paris, d'où il était revenu avec le titre de docteur brillamment conquis. Attaché d'abord à la cour en qualité de chapelain de l'évêque de Tournay, chancelier du duc, il avait vu à la suite pleuvoir sur lui les dignités, les honneurs, les marques de la plus intime confiance. Confesseur de la duchesse Isabelle, chancelier de la Toison d'Or, le duc l'avait député à Bâle, à Ferrare, fait assister au congrès d'Arras, lui avait confié de nombreuses légations, et même, en quelques circonstances, lui avait délégué la présidence de son conseil.

Et pourtant, avant sa mort survenue en 1461, Jean Germain devait encourir la disgrâce d'un maître si bienveillant. Parmi plusieurs autres ouvrages, l'évêque de Chalon en écrivit un sous ce titre : *De virtutibus Philippi, ducis Burgundiæ et Flandriæ*, qu'a édité en 1876, dans les *Chroniques belges*, M. Kervyn de Lettenhove. L'auteur le dédia au comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, et il le termine en engageant le jeune prince à imiter les vertus de son père et à éviter ses vices, parmi lesquels il signale ses infidélités conjugales. Le fait était notoire; semblable restriction n'en amena pas moins la disgrâce du prélat.

C'est dans cet ouvrage que la flatterie lui a fait insérer sur la Vierge-guerrière des lignes aussi fausses que malheureuses. On les regrette pour un prélat par ailleurs recommandable. Elles sont au chapitre xiv, que nous traduisons tout entier.

« La prise du pont a Choisy et de la Pucelle. — De la guerre en rase campagne, l'on vient au pont de Choisy, au-dessus de Compiègne. On combat avec acharnement; la place est canonnée, les boulets de pierre en renversent les murailles; les flammes dévorantes livrent tout à l'embrasement.

« On arrive à Compiègne, la forte place des ennemis. Jeanne, que les Français en guise de bon présage appelaient la Pucelle, s'y enferme. Elle consacre par des rites superstitieux les étendards et les bannières de guerre, et les fait flotter au vent. Elle se jette sur nos gens; mais ils se sont déjà emparés de la chaussée; c'est un combat acharné sur toute la longueur. Tantôt les ennemis sont refoulés vers la place, tantôt nos

hommes sont rejetés dans leur camp; quelques ennemis plus hardis viennent les y attaquer. Nos gens font déboucher une vaillante armée à travers la chaussée; les ennemis sont refoulés ; ils sont renversés de leurs chevaux ; leurs rangs sont rompus; nos hommes les préviennent, occupent l'entrée du pont, pénètrent dans leurs lignes. Un pont-levis est jeté; les ennemis tombent dans le fleuve. Plusieurs échappent des eaux, grâce à l'humanité de nos guerriers qui leur tendent le bout de leurs lances.

« Cette détestable femme, la risée des femmes, le scandale des hommes, couverte de ses armes à la manière des gens de guerre, est renversée de son cheval d'un coup de lance qui la frappe en pleine poitrine; ses artifices disparaissent; ses sortilèges s'évanouissent; elle cherche à se dissimuler par la diversité de ses maintiens; elle est reconnue; elle est prise; on l'amène au prince; elle est dépouillée de sa trompeuse armure; son sexe montre bien que c'est à tort qu'elle feint d'être un homme. Débarrassés de la pression de l'armure, ses seins retombent, et montrent qu'elle est apte aux soins de la maternité, quoique à sa tenue et à l'insolence de son langage, on eût pu la prendre pour un homme.

« Enfin elle déclare d'où elle vient, la suite de ses faits; on l'envoie aux Anglais; et grâce à la justice de l'Église, elle subit dans les flammes le châtiment qui lui était dû[1]. »

Jean Jouffroy. — Jean Jouffroy est encore un des personnages ecclésiastiques marquants de l'époque. Né à Luxeuil vers 1412, il fit à l'Université de Pavie de si brillantes études qu'en cessant d'être disciple, il y devint maître. Eugène IV le manda au concile de Ferrare. La cour de Bourgogne l'employa au maniement des affaires les plus délicates, et lui confia de nombreuses ambassades à Rome, en Portugal, en Castille. Promu au siège d'Arras en 1453, il fut honoré du titre de Légat apostolique auprès du duc de Bourgogne. La part qu'il prit à l'abrogation de la Pragmatique sanction par Louis XI lui valut la pourpre cardinalice. Il fut transféré à l'évêché d'Alby dont il mourut titulaire en 1472. Pie II disait de Jouffroy : *Judicio omnium doctus, suo doctissimus* (*savant au jugement de tous, très savant à son propre jugement*).

Il commit sa page contre la Pucelle au congrès de Mantoue en 1459. Pie II, comme on le sait, y avait convoqué les princes de la chrétienté pour les armer contre le Turc, qui venait de s'emparer de Constantinople. Pie II comptait surtout sur le duc Philippe, qui, malgré la dissolution de ses mœurs, affectait le zèle de la foi. Le duc envoya pour le représenter à Mantoue Jean Jouffroy. L'évêque d'Arras prit pour sujet de sa harangue l'éloge de son maître : *De Philippo duce Burgundiæ oratio*. Le factum a

1. Voir le texte latin aux *Pièces justificatives* K.

été édité en 1876 par M. Kervyn de Lettenhove dans les *Chroniques belges*. Il y occupe près de cent pages. Il fut, dit-on, entendu avec plaisir par le congrès ; l'on ne peut dans ce cas qu'admirer le courage de l'auditoire, et son engouement pour des développements d'humaniste. Jouffroy l'était, c'était la passion du temps. Le harangueur savait que Pie II écrivait des *Mémoires* ; il ne manqua pas de lui recommander son duc; ce dont il est besoin de se souvenir quand on lit certain passage de Piccolomini dans les pages enflammées consacrées à l'héroïne. Il a cru devoir mentionner rapidement, sans en nommer ni en réfuter directement l'auteur, le fond de la pensée prolixement exposée par Jouffroy dans le passage suivant :

« A la suite de cette guerre vint le prétendu miracle, habilement divulgué, témérairement cru, de la jeune fille que les Français nomment la Pucelle. Faut-il penser que, comme la Débora des Écritures, elle a fait renaître l'espérance au cœur des Français? Parmi eux, les grands, refusant d'obéir à un autre grand, avaient, par leur inertie, rendu puissants une poignée d'Anglais. Faut-il croire que l'un de ces grands aura habilement exploité le stratagème de cette jeune fille pour relever les cœurs abattus et sans force ? César attestait déjà que chez ce peuple, ce qui est seulement ébruité est facilement chose prouvée. A la suite de la rumeur, l'enthousiasme populaire a-t-il exalté la jeune fille ? Le courage de cette *paysannelle* a-t-il été enflammé par le désir de passer d'une vie d'indigence à une vie de délices ? Est-ce le désir de la gloire qui a poussé au métier des armes celle qui dans l'auberge où elle servait n'avait appris qu'à porter du bois et des pierres, dont tout le savoir consistait à tourner la charrue et à gouverner des bœufs à la manière lorraine? Toujours est-il qu'il n'y a rien de miraculeux dans son fait. Ce qui est à la guerre la pire de toutes les fautes, une fausse confiance engendrée par le succès de quelques combats remplissait le cœur des Anglais. Il n'est pas difficile à un grand nombre de triompher d'un petit nombre, à une armée bien disciplinée de vaincre celle qui n'a que du mépris pour l'ennemi.

« Ce qui a attiré surtout au duc Philippe renom et autorité, c'est que la jeune fille avait vaincu les Anglais sous les murs de Genabum, ville que l'on appelle maintenant Orléans; que, par la crainte qu'inspirait la guerre avec une femme, elle mettait en fuite ceux qui avaient promené en vainqueurs leurs armes à travers la France entière et à travers l'Espagne. Or Philippe, que ne sauraient effrayer les fantômes, Philippe le premier a arrêté les progrès de la Pucelle à La Charité-sur-Loire par la garnison mise dans cette place; le premier il l'a repoussée de Paris, et seul il l'a prise. Le prince s'était mis en campagne pour repousser les

ennemis qui avaient pénétré en Picardie. Il campait avec son armée sur les rives de l'Oise. La Pucelle, espérant le surprendre dans une partie de chasse, arrive secrètement à travers les bois à la tête de six mille hommes, et l'attaque soudain lorsqu'il ne s'attendait à rien. Mais le prince, familiarisé avec toutes les pistes de Mars, rassemble ses bannières et en vient aux mains. Une attaque par le flanc de la part des archers fit que la jeune fille rendue à son naturel de femme ne trouva rien de meilleur que la fuite. Elle sentit que la fraude ne peut rien, toutes les fois qu'elle est aux prises avec la véritable valeur. Celle qui avait attaqué le plus éminent des princes fut vaincue; celle qui se vantait d'avoir un ange pour guide de ses pas fuyait, et elle fut prise.

« Les ennemis de Philippe établissaient en elle le fondement de leur confiance; quand Philippe en fut le maître, il dédaigna de la regarder; il aurait craint de ranimer des forces abattues. Il estimait à peine digne de lui d'avoir vaincu celle qui avait promené tant de terreur ou d'enchantements à travers la Champagne, les pays de Reims, de Sens ou de Senlis, encore qu'il estimât la terrible armée dont une femme avait été le chef, et que, comme Homère l'a écrit d'Achille, le pire de tous les maux soit à ses yeux la dissimulation et la fraude.

« Mais comme l'on dit que Charles VII, maintenant roi des Français, porte aux nues cette Pucelle, et que du temps d'Alexandre, ainsi que l'écrit Cicéron, l'on ne pouvait écrire que ce qu'agréait Alexandre, je cesserai, selon l'avis de Plaute, de presser l'abcès[1]. »

Il est inutile de réfuter ce tissu de faussetés historiques et d'incohérences. On croit lire quelque rhéteur d'Athènes dégénérée.

III

LE GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE BRABANT ET EDMOND DE DYNTHER.

Durant les quatre mois que Jeanne avait dû employer à triompher de l'incrédulité de Baudricourt et de la cour de Chinon, l'attention avait déjà commencé à être attirée sur sa mission et ses promesses, même en dehors des partis directement intéressés à la querelle. On peut en voir la preuve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, au tome X des registres de la chambre des comptes de Brabant, le premier des volumes connus sous le nom de *Registres noirs*, de la couleur de la couverture. Le R. P. de Smet a bien voulu m'envoyer une copie faite par le R. P. Kieckens, d'un

1. Voir le texte, *Pièces justificatives* L.

passage qui, pour être connu et publié, n'enlève rien à la gratitude que je dois à ces deux savants confrères.

Ce passage se trouve tout à la fois et dans les registres cités (*f° 390 v°*), et dans la Chronique d'Edmond de Dynther, éditée en 1855 par le docteur Ram dans les *Chroniques belges* (*Chap. 234, livre sixième, p. 493*). A part quelques variantes orthographiques, la seule différence des deux textes, ainsi que le marque le R. P. Kieckens, c'est que le greffier écrit de la Pucelle *equitat*, et du roi et de la cour *habent*, tandis que le chroniqueur écrit *equitavit*, *habuerunt*. C'est une preuve d'authenticité : le greffier écrivait au moment où la Pucelle était sur la scène, et le chroniqueur alors qu'elle en avait disparu.

Personne mieux qu'Edmond de Dynther n'était au courant des secrets de la cour des ducs de Brabant; il fut pendant quarante ans secrétaire des quatre ducs qui s'y succédèrent, d'Antoine fils de Philippe le Hardi, frère de Jean sans Peur, tué à Azincourt en 1415, de son fils et successeur Jean IV mari de la trop fameuse Jacqueline, mort en 1427, du frère de Jean, Philippe, mort le 4 août 1430, après lequel le duché passa à Philippe de Bourgogne, qui quitta le siège de Compiègne pour aller recueillir cette succession contestée. Edmond de Dynther, conservé d'abord dans ses fonctions, ne tarda pas à demander sa retraite. Il profita de son veuvage pour entrer dans les Ordres sacrés, fut pourvu d'un canonicat à Saint-Pierre de Louvain, et consacra ses loisirs à écrire en latin une Chronique des rois de France, et des ducs de Lorraine et de Brabant.

Il nous dit par qui et à quelle occasion fut transmise à Bruxelles la prophétie que le greffier consigna dans ses livres de comptes, et que Dynther a reproduite dans sa Chronique. Le duc de Brabant avait, dans les premiers mois de 1429, envoyé en France une ambassade pour demander la main d'une fille d'Yolande. A la tête se trouvait un des conseillers du duc, le sire de Rosethlaer. Or voici ce qu'écrivait ce seigneur, à la date du 22 avril 1429, et ce que le chroniqueur transcrit sous ce titre : *Sequitur incidens de Puella*. On trouvera le texte latin aux Pièces justificatives [1].

« Le sire de Rosethlaer, que nous venons de nommer, étant à Lyon sur le Rhône, écrivit à quelques seigneurs du conseil du duc de Brabant des nouvelles qu'il tenait d'un chevalier, conseiller de Charles de Bourbon, et maître de son hôtel. Il disait que le roi de France, secondé par ledit seigneur Charles de Bourbon, d'autres princes, et par ses partisans, avait fait une grande convocation d'hommes d'armes qui devaient se trouver à

1. *Pièces justificatives* M.

Blois le dernier jour d'avril de la présente année 1429, dans le but de partir pour Orléans, et de forcer les Anglais à en lever le siège.

« Postérieurement il écrit, sur la relation du même chevalier qu'une jeune fille, originaire de Lorraine, du nom de Jeanne, âgée de dix-huit ans ou à peu près, se trouve auprès dudit roi, et qu'elle lui a dit qu'elle délivrerait Orléans, et mettra en fuite les Anglais qui l'assiègent ; qu'elle-même sera blessée d'un trait devant Orléans, et qu'elle n'en mourra pas; que cet été prochain le roi sera couronné à Reims ; elle lui a dit plusieurs autres choses dont le roi garde le secret.

« Cette Pucelle chevauche chaque jour en armes, la lance au poing, comme les autres hommes d'armes qui sont autour du roi. Le roi et ses partisans ont grande confiance dans cette Pucelle, ainsi que cela est plus longuement exposé dans la lettre du sire de Rosethlaer, qui fut écrite de Lyon-sur-Rhône le 22 du même mois d'avril.

« Tout ce qui est dit de cette Pucelle, ce qu'elle a prédit, s'est réalisé. Le siège d'Orléans fut levé, et les Anglais qui s'y trouvaient furent ou pris, ou tués, ou mis en fuite; dans l'été indiqué, le roi fut couronné à Reims, et presque toutes les cités, châteaux, villes et forteresses de cette contrée furent par elle ramenés à son obéissance, les Anglais en ayant été chassés. C'est ce qui a donné lieu aux vers suivants :

Virgo puellares artus induta viriles, *etc.*[1]. »

Après avoir sincèrement rapporté un fait indéniable, le chroniqueur bourguignon est évidemment partagé entre la crainte de déplaire et le cri de sa conscience ; il s'en tire en insérant au milieu de son texte latin une note française qui lui a été remise. Voici le passage :

« Quelle a été la fin de cette Pucelle, le lecteur pourra le savoir par la note suivante, dont voici la teneur :

« Il est vrai qu'une nommée Jeanne, soi-disant Pucelle, depuis deux ans passés, était venue en la compagnie des Armagnacs et de ceux qui tenaient le parti du Dauphin ; en laquelle ledit Dauphin et ceux de son parti ajoutaient grande foi, et faisaient entendre au peuple que Dieu l'avait envoyée par devers eux pour la recouvrance du royaume de France; et combien que ladite Jeanne Pucelle portât les armes et tous les harnais de guerre tout comme les plus hardis et meilleurs chevaliers de la compagnie, et qu'elle tirât et frappât de l'épée les gens d'armes et autres ; ce nonobstant, la meilleure partie du peuple de France et autres gens d'état croyaient et ajoutaient pleine foi et créance en icelle Pucelle, estimant et maintenant fermement que ce fût une chose de par Dieu ; et tellement qu'elle

1. Le texte a été traduit dans la Chronique de Thomassin. Voy. p. 258.

était capitaine et chef de guerre de la meilleure partie des grands seigneurs et autres chefs de guerre de la compagnie dudit Dauphin ; et avec eux elle fit plusieurs armes (*campagnes*) par l'espace d'un an et demi ou environ. Finalement Mgr le duc de Bourgogne à toute puissance s'en alla, au mois de mai 1430, assiéger la ville de Compiègne, en laquelle icelle Pucelle était avec plusieurs autres capitaines tenant le parti dudit Dauphin. Dans le temps qu'il était à mettre et à asseoir le siège devant ladite ville de Compiègne, icelle Pucelle montée et armée notablement, une huque de velours vermeil sur son harnais, accompagnée de plusieurs autres hommes d'armes et gens de trait de son parti, fit une sortie hors de Compiègne, pour escarmoucher à l'entour de l'avant-garde de mondit seigneur, qui se logeait (*prenait son campement*) devant la ville, dans l'espérance de mettre en déroute icelle avant-garde ; mais la besogne se porta tellement (*l'affaire se passa de sorte*) que la Pucelle fut prise par les gens de Mgr de Bourgogne. Celui-ci, après plusieurs interrogatoires, la bailla en garde à Messire Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir ; et peu de temps après le roi de France et d'Angleterre envoya devers mondit seigneur ses ambassadeurs pour avoir ladite Pucelle, afin de l'envoyer à Paris, pour illec (*là*) faire son procès par l'Université de Paris ; laquelle chose mondit seigneur de Bourgogne a libéralement fait. »

Dans le manuscrit on lit à la marge : *Ponatur hic modus mortis suæ* (Écrire ici son genre de mort). Le vide n'a pas été rempli. On peut croire que c'est parce que l'historien n'était pas libre d'exprimer sa pensée.

L'auteur de la note fait honneur au duc de Bourgogne d'avoir pris l'héroïne et de l'avoir donnée au seigneur de Beaurevoir ; ce qui est faux. La prisonnière ne fut pas envoyée à Paris ; il en était probablement question lorsque la note fut rédigée ; on sait bien d'ailleurs que cela n'a pas évité à l'Université de Paris d'avoir dans le forfait une part prépondérante. D'après la note, le duc de Bourgogne a fait subir plusieurs interrogatoires à la prisonnière ; c'est de toute vraisemblance ; Monstrelet, qui était présent, dépose qu'il l'interrogea après la prise ; ce qui montre de plus en plus l'inanité de la déclamation de Jouffroy affirmant qu'il dédaigna de la regarder.

IV

Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne. — Tel est le titre que M. Kervyn de Lettenhove donna à une Chronique anonyme qu'il publia en 1873 dans la collection des *Chroniques belges*[1].

1. Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne.

Il n'est autre que le titre du premier chapitre de la Chronique jusque-là inédite. Elle commence au mariage de Louis d'Orléans avec une fille des ducs de Milan, fauteurs, d'après la Chronique, de la faction des Armagnacs ; elle se termine à la ruine de Dinant en Belgique par le duc Philippe, en 1466. On en connaît deux manuscrits, l'un à la Bibliothèque laurentienne à Florence, l'autre à la Bibliothèque royale de La Haye, tous deux du xve siècle. Le noble éditeur, auquel ces notes sont empruntées, prétend que l'œuvre est d'une incontestable valeur, malgré les exagérations que la haine et la partialité y ont multipliées.

Dans ce que l'on y lit sur la Pucelle, ce ne sont pas seulement des exagérations, ce sont de palpables faussetés sur sa famille, son premier genre de vie, sur le rôle du Frère Richard, que l'auteur appelle Rigaud, et dont il fait un Carme. Il y a cependant quelques particularités que l'on ne trouve que chez ce fanatique bourguignon, et la prise de la Pucelle lui arrache un aveu qu'il faut retenir.

Le style de l'auteur est rude et grossier, mais énergique. Il semble qu'il a écrit d'après les rumeurs populaires recueillies dans son parti, sans se soucier de contrôler ce qu'il y avait de vrai dans ce qui venait à son oreille.

Il parle de l'héroïne au chapitre CXLIV (*p. 197*), à propos du siège d'Orléans. Voici ce qu'il en dit. Force est de rajeunir un style fort archaïque.

« L'an 1428, la ville d'Orléans fut assiégée environ la Saint-Jean d'été par le comte de Salisbury ; et le siège y fut jusques vers la Toussaint. En ce siège le comte fut occis par un canon qui le frappa à la tête, alors qu'il était en son hôtel aux faubourgs. Depuis, les Anglais n'eurent pas de succès en France. Le Dauphin vint à Orléans à si grande puissance qu'il fit lever le siège au milieu d'un grand désarroi.

« Les gens du Dauphin avaient alors avec eux une femme qui était fille d'un homme de Vaucouleurs en Lorraine, tenant hôtel. C'était une fille jeune et hardie, qui en l'hôtel de son père avait coutume de chevaucher et de mener les chevaux au gué. Ce en quoi faisant, comme les femmes sont de léger esprit, elle s'était souvent éprouvée à manier le bois (*les armes*) comme de courir et de virer (*tourner*) la lance ; tellement, que, comme il est dit, elle se mit avec les gens dudit Dauphin, et plusieurs fois il fut su qu'elle s'avançait aux assauts et aux escarmouches.

« Un jour le Dauphin la voulut voir et lui fit délivrer un bon coursier et un fin harnais (*armure complète*). Cela fait, il fit prononcer par un Carme nommé Frère Rigaud, en toutes les places où il était obéi, que cette femme était une Pucelle que Dieu avait envoyée et transmise du Ciel pour le remettre en son royaume, et qu'il aurait toujours la victoire,

tant qu'elle serait avec son armée; et parmi France, les simples et folles gens l'appelaient l'Angélique; et d'elles faisaient chansons, fables et contes (*bourdes*) merveilleux et pleins d'erreurs, tant qu'en cet an, par les bourdes et feintes paroles qu'icelui Frère Rigault débitait en ses sermons (lequel représentait le personnage Faux-Semblant au roman de la Rose), ils estimaient être une chose angélique celle qui avait le diable au ventre.

Chap. CXLV. — « L'an qui suivit, qui fut 1429, au mois de juillet, partit d'Angleterre un capitaine accompagné de quinze cents hommes. Il les amena au secours du sire de Bedford, régent de France. Tous étaient vêtus de blanc. Il avait fait faire un étendard moult bel et riche, ayant rapport à ladite Pucelle dont il était déjà grand renom au pays d'Angleterre. Ledit étendard était pareil à son étendard, tout fin, blanc, et au large (*sur le champ*), il y avait une quenouille chargée de lin, de laquelle pendait un fuseau demi-chargé de fil, et au long étaient semés fusées et fuseaux[1] et un écrit de fines lettres d'or qui disait: *Or vienne la belle:* lui signifiant qu'ils lui donneraient à filer, comme ils firent; car sur le marché de Rouen, ils la firent brûler, et réduisirent en poudre et en cendres, comme vous ouïrez ci-après.

« Le Dauphin, accompagné de ce Prêcheur et de cette Pucelle feinte, perça tant de pays qu'il parvint en la cité de Reims, là où il se fit sacrer. Puis quelques-uns de ses gens eurent l'intention d'entrer dans Paris, mais ce fut pour néant, quoique cette Pucelle fût à leur tête. De prime face elle vint auprès des murs demander les clefs au nom de Dieu dont elle feignait d'être la messagère, mais au lieu des clefs on lui envoya un vireton au travers de la cuisse, de par le diable son maître. Quand elle vit telle rudesse, elle partit et s'en vint en l'armée du Dauphin qui lors tenait les champs avec une grande et belle armée. »

Le chroniqueur raconte ensuite longuement la journée de Montépilloy, et au chapitre suivant, CXLVI, comment le duc Philippe vint à Paris, avec une armée. Il ne parle plus de la Pucelle qu'à la fin du chapitre CXLVIII. Il avait au chapitre CXLVII parlé du siège de Compiègne, et de la conquête de Choisy; confondant l'ordre des événements, il avait mêlé plusieurs faits postérieurs. Il revient au siège de Compiègne, et écrit sur Jeanne les lignes suivantes, les seules qui restent à citer:

« La garnison de Compiègne avait par plusieurs fois opéré des sorties, dont nous n'avons pas encore fait mention. A chaque fois la Pucelle s'y trouvait faisant des escarmouches et rompant le bois (*les lances*), tant qu'un jour par force d'armes elle fut prise et enlevée par un des archers

1. *Et tout au long fusées et fuseaux tous wis semés.* Le mot *wis* ne se trouve ni dans LACURNE ni dans GODEFROY.

du bâtard de Vendônne, qui la bailla et la vendit à Messire Jean de Luxembourg son capitaine, lequel en fit présent aux Anglais, qui en firent aussi grande fête QUE S'ILS EUSSENT GAGNÉ TOUT L'OR DU MONDE, et tantôt la menèrent à Rouen, où elle fut, comme il a été dit ci-dessus, brûlée sur le marché devant tout le monde. »

Un seul mot caractérise l'auteur des passages que l'on vient de lire, qu'il soit permis de l'employer : c'est un *gouailleur*.

Tous les documents proclament à l'envi que la Libératrice était appelée : LA PUCELLE. C'est donner le démenti à toutes les pièces que d'affirmer qu'elle était connue sous le nom de l'ANGÉLIQUE ; ce n'est que comme développement du premier nom que parfois l'on ajoutait peut-être le mot de l'*Angélique*. Le chroniqueur bourguignon est le seul à nous parler de l'étendard opposé par les Anglais à l'étendard de la Pucelle, et de l'inscription qu'ils y auraient gravée. Le fait n'est pas invraisemblable, quoiqu'il ne suffise pas de l'assertion de ce méprisable témoin pour le faire donner comme certain. Ce qu'il y a à retenir, c'est l'aveu contraire à l'exposé qui précède, que les Anglais estimaient leur captive *autant que tout l'or du monde*. Les Anglais ne furent jamais les ennemis de l'or, et ils ont toujours passé pour connaître le prix de ce qui peut servir ou nuire à leurs intérêts.

CHAPITRE VIII

DOCUMENTS ANGLAIS PROPRES A ÉCLAIRER L'HISTOIRE DE LA LIBÉRATRICE.

SOMMAIRE : I. — Pénurie de documents anglais sur la Pucelle. — Documents propres à éclairer son histoire. — Dès le 15 avril 1429, Bedford demande que Henri VI vienne se faire sacrer en France, et sollicite des secours. — Quelques jours après la délivrance d'Orléans, Bedford envoie dans tous les ports de Normandie des ordres pour qu'on arrête les soldats anglais qui fuient la France. — Le 17 juin, le conseil royal autorise le cardinal de Winchester à être le capitaine de l'armée levée contre les hussites. — Le 1er juillet il ordonne que cette armée soit tournée contre la France. — Vives plaintes de Martin V. — Excuse du Cardinal, qui prétend n'avoir pas été consulté. — Le Pape voulant mander le cardinal à Rome, Henri VI défend à chacun de ses sujets de l'y accompagner. — Le cardinal consigné dès le 15 décembre auprès du duc de Bourgogne pour quatre mois. — L'archevêché de Rouen sollicité pour Cauchon.

II. — Instructions envoyées par Bedford dès le 17 juillet au conseil d'Angleterre. — Remerciements pour l'envoi des croisés. — Il presse l'embarquement et veut être prévenu. — Les conquêtes du Dauphin et son sacre. — Son intention de venir sur Paris, et son espoir d'y trouver entrée. — Bedford s'est entendu avec le duc de Bourgogne sur les moyens de l'arrêter. — Bedford va se rendre en Normandie pour en faire sortir les garnisons et les conduire contre Charles. — Services du duc de Bourgogne. — Sans lui tout était perdu. — Observations.

III. — Le roi sur le continent dès le 23 avril 1430. — Les hommes d'armes engagés

pour l'y accompagner refusent de s'embarquer. — Édit du 3 mai pour les y contraindre. — Édit du 12 décembre contre les soldats anglais qui désertent et repassent en Angleterre.

IV. — Détails sur une conspiration ourdie à Paris pour livrer la ville à Charles VII, d'après une lettre de rémission accordée à l'un des conjurés. — La Pucelle y fait allusion dans une de ses lettres. — Noms de quelques conjurés exécutés. — Le seigneur de l'Ours.

V. — Quittance donnée par Cauchon pour les frais d'un voyage du 1er mai au 30 septembre entrepris dans les intérêts de la cour anglaise, et notamment pour les affaires de la Pucelle. — Questions que fait naître cette pièce.

VI. — La Normandie s'impose pour payer le prix d'achat de la Pucelle. — Cette dépense regardée comme la plus urgente de toutes. — Espèces d'or prises avec charge de remboursement dans la cassette royale. — Caractère de grandeur empreint dans toutes les circonstances de la vente de la Pucelle.

VII. — Témoignage rendu à l'intervention de la Pucelle par Bedford. — Discussion critique du texte.

I

Le nom de la Pucelle ne vient qu'une seule fois dans les Archives officielles de l'Angleterre publiées jusqu'ici. La France anglaise avait sa chancellerie à part ; il n'en reste que des débris ; il en coûtait à l'orgueil britannique d'avouer que ses armées tremblaient devant une paysanne, et qu'une fillette lui arrachait une conquête fruit de tant de victoires. Il reste cependant un certain nombre de pièces officielles qui sont propres à éclairer l'histoire de l'héroïne, et nous font palper l'effet produit par son entrée en scène.

Bedford fut-il impressionné par ce que la renommée publiait de la Pucelle, même avant qu'elle se fît connaître à Orléans ? Il y a lieu de se poser la question, lorsqu'on lit ce qui se passa le 15 avril 1429 au conseil royal d'Angleterre : on y donne connaissance des lettres par lesquelles le régent demande instamment au nom des Français que le roi vienne se faire couronner en France, et y recevoir l'hommage des grands du royaume ; Bedford dit que plusieurs des soldats de Salisbury ont déserté ; il demande deux cents lances et douze cents archers[1].

Gerson, dans son *Traité de la Pucelle*, les témoins entendus à la réhabilitation, tels que Dunois et Gaucourt, attestent qu'un des effets des lettres de sommation adressés aux Anglais par la Céleste Envoyée, fut de les remplir d'une mystérieuse terreur. Monstrelet, Wavrin, bien d'autres encore constatent que telle était bien cette impression avant la bataille de Patay. Une pièce publiée en 1894 par M. Germain Lefèvre-Pontalis nous manifeste l'intensité de ce sentiment. Quelques jours après la déli-

1. Rymer, t. IV, pars IVa, p. 143, édition de 1740. C'est celle qui est constamment citée dans ce volume.

vrance d'Orléans, Bedford signifiait aux capitaines des ports de mer de la Normandie d'exercer une vigilance particulière pour arrêter les soldats anglais qui fuyaient la terre de France[1]. Le chevaucheur chargé de porter le message étant de retour à Rouen le 25 mai, le régent doit l'avoir lancé du 12 au 15 mai. Voici la constatation du reçu légèrement rajeunie: « L'an 1429, le vingt-cinquième jour de mai, par-devant nous, Michel Durand, vicomte de Rouen, fut présent en sa personne Guillaume Polain, messager à cheval, demeurant à Rouen, lequel connut et confessa avoir eu et reçu de Pierre Sureau, receveur général de Normandie, la somme de soixante-dix sols tournois, qui lui était due pour ses peines, salaire et dépens d'avoir hâtivement été à cheval, en ce présent mois de mai, de Rouen ès lieux de Dieppe, Eu, Fécamp et Harfleur porter lettres closes de par Mgr le régent du royaume de France, duc de Bedford, adressées aux capitaines d'iceux lieux ou à leurs lieutenants, contenant, entre autres choses, qu'ils ne laissassent passer pour aller en Angleterre aucunes gens de guerre anglais étant par deçà la mer; ce dont il devait avoir pour marché à lui fait ladite somme de LXX sols tournois, de laquelle il est tenu et se tient pour content et bien payé et en a quitté le roi notre sire, ledit receveur général, et tous autres. Donné l'an et le jour des-susdits. — *Signé :* Petit. »

Le Pape avait institué le cardinal d'Angleterre son légat dans la croisade contre les hussites. Le conseil d'Angleterre l'avait autorisé à lever deux mille cinq cents archers, deux cent cinquante chevaliers, et par délibération du 17 juin il l'instituait capitaine de tous les Anglais qui marcheraient contre ces hérétiques.

C'était un acheminement à l'acte profondément malhonnête qui se consommait le 1er juillet. Par cet acte, le conseil royal, considérant que, après les revers survenus récemment en France, les croisés étaient nécessaires au service du roi exposé à perdre son royaume de France, du consentement du Cardinal, arrêtait que ce même Cardinal mettait pour six mois les troupes levées contre les hérétiques au service de Bedford contre la France, que ce même Cardinal pourrait nommer maréchal de ses troupes quiconque lui agréerait. Des lettres expédiées à Bedford lui donnaient le pouvoir de défendre aux croisés de quitter la France avant le 21 décembre, de faire emprisonner et punir ceux qui le tenteraient. On s'engageait à rembourser au Saint-Père les sommes versées par lui, en deux payements, l'un de la fin de février, l'autre du 1er mai 1430[2].

Le Pape Martin V fut souverainement mécontent de voir tourner contre la fille aînée de l'Église des armées qu'il avait soudoyées contre les

1. Germain Lefèvre-Pontalis, *la Panique anglaise en mai 1429*, p. 20.
2. Rymer, t. IV, pars IV, p. 146-147.

hérétiques qui faisaient de la Bohême un champ de dévastation et de carnage. Il s'en plaignit vivement au Cardinal, en même temps qu'il expliquait à Charles VII sa douleur de voir ce pervertissement de ses volontés. Le Cardinal répondit que tout se passait contre son vouloir[1]. Le Pape aurait-il mandé le Cardinal à Rome? Il le semble d'après l'arrêt du grand conseil que l'on peut lire dans Rymer, et dont voici la traduction : « Le roi à tous et à chacun de nos hommes liges et de nos sujets : L'on nous a donné à comprendre que le seigneur Pape, sur les instances de nos ennemis, ainsi qu'on le pense, se dispose, conformément à des monitions déjà faites, ou qui doivent être bientôt renouvelées, à éloigner de nous la personne de notre vénérable père en Dieu, notre parent, le cardinal d'Angleterre, évêque de Winchester, dont les conseils ne nous feraient défaut qu'à notre grand dommage, et au grand dommage de l'État qui nous est confié. L'on ne veut pas qu'il nous aide de ses conseils et de ses démarches dans les affaires de notre royaume de France. Nous, voulant obvier aux astucieuses et malignes machinations de nos ennemis, en vertu de la foi et de l'allégeance dont vous êtes tenus envers nous, sous peine de l'emprisonnement de vos corps et de la confiscation de tous vos biens, nous ordonnons à tous et à chacun, nous vous prescrivons de la manière la plus étroite possible, de ne pas accompagner, de ne pas suivre ledit Cardinal, s'il s'éloigne de notre présence, à moins d'une licence expresse de notre part[2]. »

Au conseil du 15 décembre, on arrête qu'on donnera mille livres au Cardinal, à condition qu'il se rendra auprès du duc de Bourgogne, et qu'il y restera le quart de l'année.

Dans le même conseil, il est résolu qu'on écrira au Pape, pour lui demander de porter l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, sur le siège métropolitain de Rouen, vacant depuis que le seigneur cardinal de Saint-Laurent *in Lucina*, a été placé par le Siège Apostolique sur le siège de Besançon[3]. On sait que cette négociation n'aboutit pas.

C'est ainsi que, dans un but politique, on faisait des biens de l'Église et de ses dignités un usage abhorré par l'Église et condamné par son chef. On l'employait à continuer une guerre fratricide que les Papes s'efforçaient depuis l'origine de faire cesser. Les gens ecclésiastiques et laïques qui mêlaient ainsi la violence et l'hypocrisie se croyaient sans doute habiles. Ils voulaient assurer sur la tête de l'enfant au nom duquel ils parlaient la double couronne d'Angleterre et de France[4]. L'on ne trompe

1. Raynaldi, ann. 1429, n° 16-18.
2. Rymer, t. IV, pars. IV, p. 165.
3. Rymer, *ibid.*, p. 152.
4. C'est toujours le roi qui parle, alors qu'il est manifestement incapable de donner

pas Dieu; le combattre, c'est se combattre soi-même. Henri VI, dépouillé de la couronne de France et d'Angleterre, est mort dans un cachot, probablement de mort violente.

II

L'instruction suivante, que Bedford donnait au roi d'armes Jarretière, en l'envoyant au grand conseil d'Angleterre, à la date du 16 juillet 1429, est éminemment propre à nous faire pénétrer les évéments qui se sont passés après le sacre de Reims. A quelques rajeunissements près dans l'expression, la voici telle qu'on peut la lire dans Rymer [1] :

Instruction baillée à Jarretière, roi d'armes de par Mgr le régent et le conseil du roi notre seigneur étant à Paris, pour aller devers le conseil dudit seigneur en Angleterre, 1429-16 juillet.

Premièrement il remerciera les seigneurs dudit conseil de l'armée disposée et concluse (*rassemblée*) pour venir par deçà, oultre et par-dessus l'armée de Monsieur le Cardinal et de Messire Radcliffe.

Il les priera affectueusement et si instamment qu'il le pourra de vouloir avancer ladite armée en toute célérité, en bonne et grande puissance, afin qu'à l'aide de Dien on puisse rebouter (*repousser*) les ennemis, qui déjà se sont bondés (*lancés*) si avant. Qu'ils veuillent aussi signifier par deçà, en toute promptitude et sans délai, par ledit Jarretière ou par tout autre, par leurs lettres, le temps au vrai que ladite armée sera sur le port, afin que l'on puisse par deçà régler et disposer les affaires. Il est bien besoin d'adresse et de brief secours.

Item. — Il dira comment le Dauphin s'est mis déjà piéçà (*il y a quelque temps*) sur les champs en personne avec très grosse puissance. Pour la crainte de cette puissance, plusieurs bonnes villes, cités et châteaux se sont déjà mis en son obéissance, sans opposition ni attendre le siège. Telles les cités de Troyes et de Châlons, et aujourd'hui, 16 de ce mois, il doit arriver à Reims, où semblablement on lui fera ouverture pour demain, et où lundi il se fera sacrer.

Item. — Incontinent *après son sacre*, il a intention de venir devant Paris, et il a espérance d'y avoir entrée; mais à la grâce de Notre-Seigneur, il aura résistance par le moyen de nos seigneurs le régent et de Bour-

de pareils ordres. On peut voir dans le même Rymer (p. 137), le décret royal par lequel le monarque, qui n'a pas huit ans, ordonne à son gouverneur Warwick de le châtier quand il sera infidèle à ses leçons.

1. Rymer, t. IV, pars IV, p. 150.

gogne, qui toute cette semaine ont été ensemble, et vaqué continuellement aux affaires du roi. On a trouvé manière d'obvier aux entreprises des ennemis par bataille ou autrement; et l'on met toute la diligence que l'on peut à garnir et à défendre les cités, villes et passages de la France, et par spécial la ville de Paris, dont dépend cette seigneurie.

Item. — Il dira comment mondit seigneur de Bourgogne a fait dans le passé, et comment il fait encore très grandement et honorablement son devoir d'aider et servir le roi, et comment en ce besoin il s'est montré en plusieurs manières vrai parent, ami et loyal vassal du roi, auquel il doit être moult honorablement recommandé ; CAR N'EUST ÉTÉ SA FAVEUR, PARIS ET TOUT LE REMANENT S'EN ALLOIT A CE COUP[1].

Item. — Il dira comment mondit seigneur le régent se partira dans dix jours, pour tirer (*se placer*) entre Normandie et Picardie, tant pour faire avancer les Anglais étant en Normandie hors les garnisons, comme pour aller au-devant de mondit seigneur le Cardinal.

Item. — Il dira comment les seigneurs du conseil du roi, qui sont par deçà, s'appliquent continuellement auxdites affaires; comment pour aider à les conduire selon leur possibilité, ils s'emploieront loyalement jusqu'à la mort.

Ils supplient très humblement le roi qu'il lui plaise avancer sa venue par deçà en toute célérité possible; car s'il eût plu à Dieu qu'il y fût venu plutôt, ainsi que déjà par deux fois je l'en avais supplié par des ambassadeurs et des messagers, les inconvénients ne seraient pas tels qu'ils sont.

Donné à Paris le XVIe jour de juillet, l'an MCCCCXXIX.

Ces aveux de Bedford doivent être pris en grande considération dans l'appréciation des événements. Le dessein de Charles VII est de se porter sur Paris aussitôt après le sacre, et il a espérance de réussir. Le duc de Bourgogne est le seul qui soit un obstacle sérieux à son plein triomphe. Sans lui c'en était fait de *Paris et de tout le remanent.*

Le jour où le héraut porteur de ces nouvelles prenait le chemin de Londres, le duc de Bourgogne arrivait à Laon, et envoyait ses ambassadeurs à Reims. Un effet de son double jeu était la conclusion d'une trêve de quinze jours, sur laquelle la Pucelle, dans sa lettre du 5 août aux habitants de Reims, s'exprimait en ces termes qu'il faut recommander à ceux qui s'obstineraient encore à faire finir la mission au sacre : « *Des trêves qui sont ainsi faites je ne suis pas contente, et je ne sais si je les tiendrai, et si je les tiens ce sera uniquement pour garder l'honneur du*

1. *Car se ne feust sa faveur, Paris et tout le remanent s'en alloit à cop.*

roi. » Ainsi qu'elle le disait à Châlons, elle avait à combattre un ennemi plus dangereux que les armées anglo-bourguignonnes : la trahison, fille de l'ambition et plus encore de l'envie.

III

Sacré à Londres le 6 novembre 1429, le roi de huit ans fut amené en France et aborda à Calais le 23 avril 1430. Il ne devait pas venir seul; une armée devait le joindre à Calais le 1er mai. Capitaines et soldats avaient pris leurs endentures, c'est-à-dire leurs engagements. Mais, le moment venu, ils vinrent en petit nombre et beaucoup d'entre eux firent défaut; ils se cachaient. Rymer, dans le titre mis en tête de la pièce qui va être traduite, nous dit que la cause de leurs tergiversations, c'était la terreur inspirée par les incantations de la Pucelle. *De proclamationibus contrà capitaneos et soldarios tergiversantes incantationibus Puellæ terrificatos.* Le nom de la Pucelle ne se trouve pas dans l'édit. Un des plus récents et des bons historiens de Jeanne d'Arc, M. l'abbé Debout, ne croit pas au bien fondé de ce titre donné par le grand annaliste anglais. A son avis, l'armée anglaise ne regardait pas la Pucelle comme une incantatrice, mais plutôt comme une envoyée du Ciel. Ce qui est indubitable, c'est la terreur inspirée par la Libératrice aux soldats anglais. Une foule de documents de provenance bien différente sont unanimes pour attester le fait. Bedford dans la lettre à Charles VII présente Jeanne comme adonnée à la superstition, c'est-à-dire à la magie. Il était trop religieux pour la combattre, si à ses yeux elle avait été évidemment suscitée par le Ciel.

Le lecteur vient de voir comment, à la suite de la délivrance d'Orléans, Bedford s'était hâté d'envoyer des ordres pour arrêter les déserteurs dans les ports de la Normandie. A la date du 3 mai 1430, c'est un édit royal rendu contre les officiers et les soldats infidèles à leur engagement, qui refusaient de passer en France où le roi se trouvait depuis le 23 avril. Voici la traduction du texte donné par Rymer.

« Le roi aux vicomtes de Londres, salut. Plusieurs capitaines et soldats devaient passer la mer avec nous, et nous escorter dans notre présent voyage. Au terme des endentures signées entre nous et nos capitaines, ils devaient le 1er mai dernier faire leurs montres, et à la suite être à notre service pour le temps de leur engagement. Or, l'on nous apprend qu'ils se retardent et tergiversent dans la cité de Londres, à notre grave préjudice et mépris, contre les clauses de leurs retenues, exposant à un manifeste péril, autant qu'il est en eux, notre personne en

ce moment sur le continent, le pays et nos sujets de par ici. Voulant mettre un terme à ce pervers désordre, qui est un mépris de notre autorité, un préjudice pour notre cause, nous vous enjoignons le plus étroitement qu'il est en nous, nous vous commandons qu'aussitôt après la lecture des présentes, vous fassiez proclamer en notre nom dans la ville susdite, dans ses faubourgs, sur toutes les places où vous le jugerez plus expédient, que tous et chacun de ces capitaines et soldats, présents dans la ville, ou en voie de s'y rendre, de quelque état, grade et condition qu'ils soient, qui sont retenus pour faire avec nous le voyage sur le continent, aient à se rendre aux côtes de la mer, à Sandwich ou à Douvres, et cela sans délai, sans retard pour leur équipement, l'équipement de leurs chevaux, et leurs harnais; qu'avec toute la célérité possible, ils se rendent, se hâtent et s'empressent autour de notre personne, sous peine d'être punis de la confiscation de leurs chevaux et harnais, et d'être emprisonnés selon notre volonté; que tous ceux qui, au lendemain du jour où vous aurez fait cette proclamation, sans notre licence, ou sans la licence de notre cher oncle Humfrey, duc de Glocester, gardien d'Angleterre, licence donnée par écrit, renfermant les raisons de leur retard, munie de notre sceau ou du sceau du prince gardien, que tous ceux que vous trouverez ainsi en retard à Londres, soient immédiatement saisis et arrêtés avec leurs chevaux et harnais, qu'ils soient emprisonnés, que les chevaux et harnais soient mis sous sûre garde, jusqu'à ce que nous croyions devoir ordonner différemment de leur libération.

« Exécutez ponctuellement ces ordres conformément à l'amour que vous avez de notre honneur, et au soin que vous avez d'éviter notre puissante indignation.

« Témoin, Humfroy, duc de Glocester, gardien d'Angleterre, à la cité royale de Cantorbéry, 3 mai[1] .»

Si semblable édit força les récalcitrants à s'exécuter, il n'eut pas la puissance de leur faire attendre la fin de leurs engagements. L'édit suivant semble prouver qu'ils désertaient en masse, puisque c'est sur cinq des ports d'Angleterre qu'ordre est donné de les arrêter. Jeanne était cependant dans les fers depuis six mois et plus, et probablement à Rouen ou tout au moins en voie de s'y rendre. Mais la terreur qu'elle inspirait n'avait pas disparu; aussi l'annaliste anglais donne-t-il pour titre à l'édit qui va être traduit : *Ordre d'arrestation des déserteurs abattus par les vaines frayeurs de la Pucelle* (*De fugitivis ab exercitu, quos terriculamenta Puellæ exanimaverant, arrestandis*).

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, seigneur

1. RYMER, t. IV, part. IV, p. 160.

d'Irlande, au vicomte de Kent, salut. Beaucoup (*quàm plures*) de nos hommes liges et de nos sujets, venus à notre suite dans notre royaume de France, à notre service, tant pour la garde de notre personne que pour celle de cette contrée, se retirent, bien plus, ont passé de France dans notre royaume d'Angleterre, avant le temps convenu, sans licence de notre part, par fraude, subrepticement et iniquement. Les désertions continuent, au péril, autant qu'il est en eux, de laisser sans aucune défense notre personne, et notre royaume de France. Voulant obvier à ces coupables infidélités de nos hommes liges et de nos sujets, pourvoir sur ce point à notre sécurité et à la sécurité de notre royaume de France, nous vous enjoignons le plus étroitement possible, nous vous commandons fortement d'arrêter et d'enchaîner tous ceux de nos hommes liges et de nos sujets, qui sont venus de France en Angleterre sans notre spéciale licence, ainsi que nous l'avons déjà indiqué; arrêtez-les partout où vous pourrez les trouver dans votre bailliage, dans des lieux de franchise ou hors franchise, et une fois arrêtés, menez-les, ou faites-les conduire sans délai à notre conseil d'Angleterre, pour y répondre sur les points spécifiés. Exécutez ponctuellement cet ordre en proportion de l'amour et de l'affection que vous avez pour la sécurité de notre personne et de la crainte d'encourir notre puissante indignation.

« Témoin Humphroy, duc de Glocester, gardien d'Angleterre, à Wyx, le 12 décembre, de notre règne le neuvième.

« De semblables édits sont envoyés à la même date aux vicomtes ci-dessous : le vicomte de Norfolk et Suffolk; le vicomte de Londres, d'Essex et de Sussex, le vicomte de Southampton, au constable du château royal de Douvres, gardien des cinq ports du roi et à son lieutenant [1]. »

IV

UNE CONJURATION DANS PARIS, D'APRÈS UNE LETTRE DE GRACE ACCORDÉE A L'UN DES CONJURÉS.

Chuffart, la Chronique des Cordeliers et Fauquenbergue nous ont parlé d'une conjuration ourdie en mars à Paris pour introduire Charles VII dans la capitale. Il est vraisemblable que Jeanne d'Arc faisait allusion à ce projet qui fut sur le point d'aboutir, lorsque, le 16 mars, elle écrivait aux habitans de Reims : « *Je vous manderais encore quelques nouvelles dont vous seriez bien joyeux; mais je craindrais que les lettres ne fussent prises en chemin, et que l'on ne vît lesdites nouvelles.*

1. Rymer, t. IV, part. IV, p. 160.

Les détails du complot nous sont fournis par une lettre de rémission accordée à l'un des conjurés. Le Père Stevenson l'a publiée dans ses *Letters and Papers* (t. I, p. 34-50), et M. Longnon l'a reproduite dans *Paris sous la domination anglaise*. Elle se rattache à l'histoire de l'Héroïne, voilà pourquoi elle est ici reproduite malgré sa longueur.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, savoir faisons à tous présents et à venir, que nous avons reçu l'humble supplication de Jean de Calais, prisonnier en notre Châtelet de Paris. Elle contenait qu'il y a comme un mois environ, avant ce présent temps de carême, Jacques Perdriel avait par plusieurs fois et à diverses instances abordé ledit suppliant, et entre autres choses l'avait requis et lui avait demandé s'il voudrait être de son alliance dans laquelle se trouvaient plusieurs autres qui avaient intention de mettre dans cette bonne ville de Paris celui qui se dit Dauphin et ses gens, nos ennemis et adversaires. Pour émouvoir ledit suppliant à ce parti, il lui rappela et lui mit sous les yeux comment il avait été mis en prison seulement pour avoir parlé de paix, et dit quelques paroles de nos amés et féaux les gens de notre grand conseil en France; il ajouta que le Dauphin, que ledit Perdriel appelait roi, voulait faire une abolition (*amnistie*) générale; ce dont plusieurs de l'alliance de Perdriel et d'autres étaient bien contents.

« Après cela le suppliant lui demanda la manière dont on pourrait faire et bailler l'entrée susdite à nos ennemis. Perdriel lui dit qu'il y avait beaucoup de gens de son alliance, qu'ils feraient publier par les carrefours de la ville l'amnistie à son de trompe, spécialement un jour de dimanche à la porte Baudet, à l'heure où il y aurait grande foison de laboureurs, et qu'il ne faisait nul doute que le peuple ne se tournât avec eux. Cela fait, ils iraient gagner la porte Saint-Antoine, et par icelle ils mettraient nos ennemis dans la ville. Alors le suppliant répondit à Perdriel que c'étaient là propos de commères, et que cela ne se pouvait ainsi faire; car lorsqu'ils compteraient se trouver vingt ensemble, ils ne seraient pas six. Perdriel lui dit que ce n'était qu'un avis, quoique plusieurs fussent de ce sentiment; et le suppliant lui répondit qu'à faire et bailler l'entrée de la manière ci-devant exposée, il ne serait point avec eux. Alors Perdriel, qui par avant avait dit au suppliant que le Dauphin et notre très cher et très aimé oncle le duc de Bourgogne devaient se trouver à Laon auprès de deux légats que Notre Saint-Père devait y envoyer pour les mettre d'accord, et que celui des deux qui refuserait de faire la paix serait excommunié de la bouche du Saint-Père, dit au suppliant qu'on attendrait encore, jusqu'à ce qu'on eût réponse de ce qui serait fait par lesdits légats; et, sur ce, ils se séparèrent l'un de l'autre.

« Environ quinze jours après, Perdriel alla trouver le suppliant dans

sa maison, lui dit qu'un messager dont il lui avait parlé d'autres fois était revenu pour trouver la manière de faire ladite entrée, et lui demanda s'il voulait se mettre de son parti, qui était celui de plusieurs autres. Le suppliant répondit que oui, s'il y avait des gens notables qui s'en entremissent. Perdriel lui dit que plusieurs personnes de pratique et d'autres états de bonne et grande autorité, parmi lesquels il en nomma quelques-uns, s'en mêleraient, et en outre, afin que ledit suppliant fût plus sûr de la besogne, et pour aviser la manière de faire cette entrée, Perdriel voulut que le messager parlât au suppliant ; sur quoi ils demeurèrent d'accord qu'il irait à Saint-Merry, où Perdriel ferait aller icelui messager, et de là ils iraient en la maison du suppliant. Ce qui fut fait. Quand ledit messager, qui était très bien et proprement habillé en état de laboureur, fut en l'hôtel du suppliant, il lui dit qu'il était religieux Carme, et que Perdriel l'envoyait vers lui ; que ni le Dauphin qu'il nommait roi, ni ceux de son conseil, ne le voulaient croire de la mission qu'il avait remplie de la part d'icelui Perdriel et autres touchant l'entrée devant dite, s'ils n'avaient lettres de chacun d'eux, et il requit ledit suppliant de vouloir faire une lettre ; à quoi celui-ci répondit qu'il ne ferait pas de lettre de sitôt, qu'il s'en rapportait à Perdriel de ce qu'il en ferait, et tiendrait le même chemin que lui. Le Carme quitta le suppliant en disant qu'il retournerait vers Perdriel, et que par lui il lui ferait savoir ce dont ils demeureraient d'accord, et qu'il enverrait dire par un laboureur, à Perdriel, le jour, l'heure et la manière dont nosdits ennemis voudraient faire ladite entrée.

« Sur cela, le premier ou second dimanche de ce carême, le suppliant ne sait lequel, Guillaume de Loir, orfèvre, alla devers lui en son hôtel disant que Perdriel lui faisait dire que le laboureur dont il lui avait parlé autrefois était venu. Le suppliant, qui n'avait jamais parlé audit Guillaume de ce que dessus, lui dit qu'il ne savait pas ce qu'il voulait dire, et Guillaume lui répondit qu'il enverrait Perdriel lui parler. Et comme le lendemain, les serviteurs du suppliant lui dirent que Perdriel l'avait demandé, il alla à sa maison et lui parla à son comptoir, Guillaume de Loir étant présent. Perdriel lui dit que le Carme qui autrefois lui avait parlé avait apporté une abolition du Dauphin notre adversaire par laquelle tout était pardonné, que Perdriel et plusieurs autres étaient d'avis qu'un jour de dimanche on la lut à son de trompe à la porte Baudet, en présence de soixante ou quatre-vingts hommes de leur alliance. Après cette publication, eux et le peuple qui se joindrait à eux iraient gagner la porte Saint-Antoine, pour mettre et bouter par cette porte dans la ville nos ennemis et adversaires qui seraient en embuscade près de là. Quelques-uns opinaient que certain nombre de gens fussent en embuscade à maisons prochaines de la porte de Bordelles pour la gagner

soudainement, et par ce moyen faire ladite entrée par icelle : il semblait aux autres que le plus expédient serait que quatre-vingts ou cent Écossais, habillés comme les Anglais, portant la croix rouge, vinssent par petits troupeaux ou compagnies par le droit chemin de Saint-Denis en cette ville, et qu'en amenant de la marée ou du bétail ils entrassent adroitement en la porte, et puis se rendissent maîtres des portiers ; alors une autre partie de nos ennemis, qui seraient embusqués près de là, viendraient avec puissance pour entrer dans cette dite ville, et en avoir la maîtrise.

« Et après cela Perdriel demanda au suppliant et à Guillaume de Loir de quelle opinion ils étaient, lesquels dirent qu'il leur semblait que ce serait le mieux de faire ladite entrée par cette porte Saint-Denis en la manière dessusdite, encore que sur ce ils ne prirent pour lors aucune conclusion. Mais Perdriel et Guillaume montrèrent au suppliant deux cédules qu'ils avaient faites pour envoyer à notre adversaire et à ceux de son conseil ; l'une était grande, écrite en parchemin, l'autre petite, en papier, et pour ce qu'elles ne plurent pas au suppliant, il en fit une autre petite qu'il bailla à Perdriel et à Guillaume, lesquels dirent qu'ils montreraient icelles cédules à leurs autres compagnons, pour aviser laquelle serait la meilleure.

« Le lendemain, bien matin, Guillaume, le Carme dessusdit, et deux autres compagnons, laboureurs ou en habits de laboureurs, que le suppliant ne connaissait pas, allèrent vers lui en sa maison, et lui portèrent l'une des trois cédules, il ne sait au vrai laquelle, mais toutefois il la signa le premier, puis la bailla à Guillaume, qui promit de la faire signer à d'autres de leur alliance, desquels il nomma quelques-uns ; et cela fait, les dessusdits se départirent d'avec lui, et au surplus il ne sait ce que ledit Guillaume fit de ladite cédule, car depuis il ne vit plus ledit Carme. Cette cédule contenait en effet créance pour le porteur d'icelle, et était ladite créance telle, c'est à savoir que ledit Carme était chargé de dire à notre adversaire et à ceux de son conseil que pour faire l'entrée convenue, ils élussent des trois voies ci-devant exposées celle qui leur semblerait plus convenable, et qu'ils mandassent la manière, l'heure et le jour où ils voudraient qu'elle fût exécutée.

« Avec cela Perdriel et Guillaume de Loir dirent au suppliant que Pierre Morant, procureur en notre Châtelet de Paris, et Jacquet Guillaume demeurant à l'Ours, à ladite porte Baudet, étaient consentants avec eux de faire l'entrée devant dite, et qu'ils avaient avec eux quantité de gens d'icelle porte Baudet et des environs.

« Et trois ou quatre jours après, Morant rencontra en Grève ledit suppliant et lui parla de la matière, disant qu'il avait parlé à Perdriel, vu

une cédule que le suppliant avait signée, qu'à ce qu'il disait lui Morant avait semblablement signée ; il lui raconta que le dimanche suivant il voulait être à déjeuner à la Pomme de Pin, en la Cité, où devaient se rencontrer maître Jean de La Chapelle et Regnault Chavin qui étaient pareillement consentant de ladite affaire, pour avoir avis sur ce qu'il y aurait à faire sur cette entreprise. Et parce qu'il lui dit qu'il ne pourrait y être, ils se séparèrent sur ce. Mais un jour ou deux après, Jean Morant dit au suppliant qu'au déjeuner indiqué, il avait été conclu qu'ils prendraient la voie avisée de faire l'entrée par la porte Saint-Denis, en la manière autrefois pourparlée entre eux; le suppliant irait aux champs hors de ladite porte, porterait pour enseigne un panon blanc, et irait dire à nos ennemis ce qu'ils devraient faire pour entrer ; Guillaume se tiendrait à la porte pour le leur dire semblablement quand ils arriveraient ; Morant et les gens qu'il avait avec lui seraient ès tavernes de la rue Saint-Denis, rapprochées de cette porte, pour saillir promptement dehors, et aider nos ennemis aussitôt qu'ils seraient entrés. Le suppliant en fut d'accord ; il dit que dès le matin où la besogne devrait être faite et exécutée, il irait dehors et ferait semblant d'aller voir ses vignes à La Chapelle Saint-Denis. Et encore qu'il n'y eût pas de jour fixé d'avance et déterminé pour faire icelle entrée, toutefois ils s'attendaient tous que le dimanche suivant elle fût faite, et que ledit Carme revînt, ou envoyât dire la manière et ce que nos ennemis voudraient faire.

« Mais, vu la prise et l'emprisonnement d'un autre Carme qui de présent est prisonnier en cette ville, l'entreprise fut et a été retardée. Si elle eût été mise à exécution, comme ils l'avaient conclu, le suppliant avait volonté et propos de porter la croix droite pareillement comme nos ennemis ; il eût crié : *la Paix!* et eût aidé de son pouvoir à ceux qui eussent fait ladite entrée, ainsi que les autres de son alliance. Sur ce fait, ledit suppliant a eu conversations avec d'autres, nommés au procès de sa confession, pour savoir si avec lui et les dessusdits ils voudraient consentir à faire l'entrée et la besogne dessusdite ; et par son moyen quelques-uns d'entre eux y ont consenti. Pour raison et à l'occasion de ces choses, et d'autres déclarées plus à plein au procès de sa confession dessusdite, icelui suppliant a été pris et mené prisonnier en notre Châtelet où il est encore détenu à présent en grande pauvreté et misère de son corps, en péril de bientôt finir misérablement ses jours, si par nous il n'est pas sur ce point pourvu d'un remède gracieux et convenable ; remède qu'il requiert humblement, attendu que, dans la confiance que le cas lui serait par nous remis et pardonné, il l'a volontairement reconnu et confessé à quelques-uns de nos conseillers, qui de ce l'en requéraient instamment, promettant de faire leur loyal devoir envers nous ou les gens de notre

conseil pour lui faire avoir le pardon ; et qu'il a toujours été homme de bonne vie, renommée et bonnête conversation, sans avoir été atteint ou convaincu d'aucun autre vilain cas ou reproche.

« Pour ce est-il que nous, voulant préférer miséricorde à rigueur de justice, par l'avis et délibération des gens de notre conseil, avons remis, quitté et pardonné audit suppliant lesdits cas, tant en considération des choses dessusdites, comme pour certaines autres causes justes et raisonnables, touchant le bien de nous et de notre seigneurie, qui ont mû et meuvent les gens de notre conseil ; par ces présentes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous remettons, quittons et pardonnons le fait et le cas dessusdits, et autres déclarés en sa confession, avec toute peine, amende et offense corporelle, criminelle et civile, que pour raison et à l'occasion de ce qui est dit, il peut ou pourrait avoir encourues envers nous et envers la justice ; nous l'avons restitué, et le restituons à sa bonne réputation et renommée, au pays, à ses biens non confisqués, imposant sur ce silence perpétuel à notre procureur présent et à venir, et à tous les autres auxquels il appartiendra de faire punir, connaître, juger et déterminer sur le fait de ceux qui seraient trouvés coupables de la conspiration ou entrée dont il est fait mention ; à notre prévôt de Paris et à son lieutenant général présent et à venir, et à chacun d'eux ; bien plus à lui il appartiendra que de notre présente grâce, rémission et pardon, ils fassent, souffrent, et laissent ledit suppliant jouir et user pleinement et paisiblement, sans le molester ni souffrir qu'il soit aucunement molesté, travaillé ou empêché à ce sujet, présentement, ou pour le temps à venir.

« Mettez, ou faites mettre à pleine délivrance incontinent et sans délai son corps emprisonné pour cela, ainsi qu'il est dit, ses biens pris, arrêtés ou empêchés pour semblable cause.

« Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, sauf en autres choses notre droit, et celui d'autrui en toutes.

« Donné à Paris le cinquième jour d'avril, l'an de grâce mil CCCCXXIX avant Pâques et le VIIIe de notre règne.

Ainsi signé : « Par le roi, à la relation du grand conseil,

« J. DE LURRAISE. »

Fauquembergue a noté dans les registres du parlement, à la date du 8 avril, l'exécution de six conjurés, parmi lesquels un procureur au Châtelet, et un clerc de la cour des comptes. Perdriel parvint à s'échapper. Il n'en fut pas ainsi d'un autre conjuré, nommé dans la lettre de rémission, *Jacquet Guillaume, demeurant à l'Ours,* qui semble avoir été spécia-

lement cher à la Libératrice. C'est sans doute de lui qu'elle parlait l'année suivante, à la séance du 14 mars, quand elle disait avoir pensé à échanger Franquet d'Arras, contre un homme de Paris, *seigneur de l'Ours;* mais qu'ayant appris que ce dernier était mort, elle avait laissé la justice suivre son cours à l'égard du brigand Franquet.

Quoique la Pucelle ne soit pas nommée dans les pièces précédentes, il est indispensable d'en tenir compte pour débrouiller bien des obscurités de l'histoire de convention que l'on nous a léguée. Les documents qui vont suivre la regardent immédiatement.

V

Indemnité donnée à Cauchon pour cent cinquante-trois jours (cinq mois) *qu'il a passés en voyages et en négociations, spécialement sur le fait de la Pucelle. — Sa quittance.* — Quicherat a fait sortir, en l'imprimant, cette intéressante pièce de l'obscurité de l'inédit où elle a reposé quatre siècles. Le parchemin original se trouve à la Bibliothèque nationale, dans la collection Gagnières (*Titres scellés des évêchés*, t. IV).

« Nous, Pierre, évêque et comte de Beauvais, pair de France, vidame de Gerberoy, conseiller du roi notre sire, confessons avoir eu et reçu de Pierre Sureau, receveur général de Normandie, la somme de sept cent soixante-cinq livres tournois, qui due nous était, pour sept-vingt-treize jours, que nous affirmons avoir vaqué au service du roi notre seigneur et pour ses affaires, tant en la ville de Calais, comme en plusieurs voyages, en allant devers Mgr le duc de Bourgogne et devers messire Jean de Luxembourg, comte de Guise, en Flandre, au siège devant Compiègne, à Beaurevoir, pour le fait de Jeanne que l'on dit la Pucelle, comme pour plusieurs autres besognes et affaires du roi notredit seigneur, et aussi en la ville de Rouen, par le mandement du roi notredit seigneur et de son grand conseil, iceux sept vingt treize jours commençant le premier jour de mai [*mil*] quatre cent trente et finissant le dernier jour de septembre suivant, dernier passé inclus, au prix de cent sols tournois par jour, à nous ordonnés, pour être pris et obtenus sur ladite recette [*de Normandie*], pour la moitié de dix livres tournois par jour à nous ordonnés et taxés par le roi, notredit seigneur, pour chacun des jours que nous avons vaqué et vaquerons pour ses affaires au voyage en quoi nous sommes présentement, et jusqu'à notre retour en la ville de Paris, comme il appert par les lettres de taxation du roi, notredit seigneur, données le xiv[e] jour du mois de mai, expédiées par le trésorier et général gouverneur des finances de Normandie.

« De laquelle somme de sept cent soixante-cinq livres tournois nous nous tenons pour content et bien payé, et en quittons le roi notredit seigneur, ledit receveur général et tous autres. En témoin de ce, nous avons mis à ces présentes notre signet et sceing manuel, le dernier jour de janvier, l'an mil quatre cent et trente (a. st.).

« † P., Episcopus BELVACENSIS. »

Il serait intéressant de connaître par le détail l'itinéraire de cet agent si dévoué à l'Angleterre. Nous savons qu'en 1428 il était chargé de prélever l'impôt mis sur la Champagne pour réduire Mouzon, Vaucouleurs et quelques autres places qui, aux bords de la Meuse, tenaient encore pour Charles VII. En 1429, quinze jours environ après la délivrance d'Orléans, l'évêque de Beauvais était à Reims, car il est marqué comme ayant porté le Saint-Sacrement à la Fête-Dieu[1]. Quatre jours après il était à Châlons, dont depuis longtemps il était archidiacre[2]. Le 23 juin il rentrait à Reims[3]. Il ne semble pas douteux qu'il voyageait ainsi hors de son diocèse pour conserver sous la domination anglo-bourguignonne les pays que la Pucelle devait traverser pour conduire le roi à Reims. Les chroniqueurs nous ont dit que ces villes avaient renouvelé leur serment de fidélité au traité de Troyes. N'est-ce pas à son instigation ?

L'arrivée de Jeanne aux bords de la Marne et de la Seine en avril 1430 produisit grand émoi à Paris, et sur les frontières des pays encore soumis à la domination anglo-bourguignonne. Cauchon se met en voyage dès le 1er mai. Il se rend à Calais d'abord ; le roi d'Angleterre y était arrivé dès le 23 avril ; le prélat a dû y aller faire sa cour. Il dit qu'il a été ensuite vers le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg ; mais l'un et l'autre étaient occupés au siège de Compiègne, ou tout au moins à s'emparer des avant-postes. Si Jeanne, comme l'affirment quelques Chroniques, a été vendue par Flavy, le négociateur serait-il intervenu dans le marché ? Les antécédents nous autorisent à poser la question, encore que nous ne puissions pas y répondre. Après un voyage en Flandre, le voilà de nouveau au siège devant Compiègne. Il y était certainement le 14 juillet ; c'est là qu'il fait sommation à Luxembourg et au duc Philippe d'avoir à livrer la captive. La dame et la tante de Luxembourg s'opposaient à l'infamie du mari et du neveu. Serait ce pour triompher de leur résistance qu'il se serait rendu à Beaurevoir ? Il indique encore dans sa quittance qu'il a été à Rouen. Les États y étaient réunis au mois d'août ; et ils ont voté dix mille livres pour l'achat de la Pucelle. Était-ce encore pour les

1. Manuscrits du chanoine Cocquault, p. 642.
2. Registres du chapitre.
3. Registres communaux de Reims, p. 120.

affaires de la Pucelle qu'il s'est rendu dans cette ville ? L'acompte d'un voyage qui ne semble pas encore à sa fin est du dernier jour de septembre. Or, à cette date, d'après le livre des comptes de Tournay, la victime était livrée; elle avait quitté Beaurevoir, elle était à Arras. La quittance elle-même nous autorise à poser ces questions, puisque la seule affaire spécifiée comme ayant fait l'objet de cet itinéraire de cinq mois, c'est le fait de Jeanne que l'on dit la Pucelle.

VI

Nous avons plusieurs pièces authentiques sur la manière dont s'est effectué le payement de l'achat de la Pucelle. Quicherat les a reproduites dans toute leur étendue [1]. Il suffira de donner les passages dans lesquels intervient le nom de la martyre.

Le premier, en date du 3 septembre 1430, est tiré d'une circulaire du trésorier général Thomas Blount, et de Pierre Sureau, receveur général des finances en Normandie. Voici le texte :

« Thomas Blount, chevalier, trésorier et général gouverneur des finances du roi notre sire en Normandie, et Pierre Sureau, receveur général desdites finances, commissaire du roi notredit seigneur en cette partie, aux élus sur le fait des aides à Argentan et Exmes, et au vicomte dudit lieu, ou à leurs lieutenants, salut.

« Reçues par nous les lettres du roi notredit seigneur, données à Rouen, le second jour de ce présent mois de septembre, par lesquelles il nous est mandé et commis d'asseoir, faire cueillir et lever et recevoir dedans le (*d'ici au*) dernier jour d'icelui mois la somme de quatre-vingt mille livres pour le premier payement de l'aide de VI^{xx} mil (120 000) livres tournois octroyés au roi notredit seigneur par les gens des trois États du duché de Normandie,... en l'assemblée faite à Rouen au mois d'août passé, pour tourner et convertir, c'est à savoir dix mille livres tournois au payement de l'achat de Jeanne la Pucelle que l'on dit être sorcière, personne de guerre, conduisait les ostz (*armées*) du Dauphin, etc. »

Ainsi c'est bien exprès, la prenière dépense à laquelle doit pourvoir l'aide extraordinaire votée par les États normands, celle qui passe même avant le recouvrement de Louviers, c'est de payer l'ACHAT de Jeanne la Pucelle. Elle a été bien réellement vendue, puisqu'elle a été achetée; la renommée publique en fait une sorcière ; c'est elle qui conduit les armées du roi.

1. *Procès*, t. V, p. 178 et suiv.

La cassette royale s'est momentanément dépouillée de ses plus belles espèces pour donner pleine satisfaction au vendeur. C'est ce que nous apprend le reçu suivant du gardien de cette cassette.

« Sachent tous que je, Jean Bruyse, écuyer, garde des coffres du roi notre sire confesse avoir eu et reçu de Pierre Sureau, receveur général de Normandie, la somme de cinq mille deux cent quarante-neuf livres, dix-neuf sous dix deniers obole tournois pour le pourpaiage (*reddition*) et restitution de deux mille six cent trente-six nobles d'or de deux sous cinq deniers sterling, monnaie d'Angleterre, qui par lettres du roi notredit seigneur, données à Rouen le xx[e] jour d'octobre dernier passé, expédiées par Monseigneur le trésorier de Normandie, m'ont été ordonnés être payés et (*m'ont été*) restitués, par ledit receveur ; pour ce que, par l'ordonnance du roi notredit seigneur, je les avais baillés des deniers de ses dits coffres et trésor, pour employer en certaines de ses affaires touchant les dix mille livres tournois payées par ledit seigneur pour AVOIR Jeanne qui se dit la Pucelle, prisonnière de guerre ; lesquels ont été évalués à la somme de cinq mille deux cent quarante-neuf livres dix-neuf sous, dix deniers obole tournois, à moi payée comptant, c'est à savoir en deux cents nobles d'or, et le demeurant en monnaie ; je suis content et bien payé, et en quitte par ces présentes, le roi notredit seigneur, ledit receveur et tous autres. Et en témoin de ce, j'ai signé cette présente quittance de mon seing manuel et scellée de mon signet le VI[e] jour de décembre, l'an mil CCCC trente.

Ainsi signé : « JOHAN BRUYSE », *avec paraphe*[1].

Le contrat stipulait-il que le payement serait effectué en espèces d'or ? Est-ce une gracieuseté de l'acheteur ? Aurait-on voulu faciliter le transport de la somme ? Peu importe le ressort mis en jeu par la Providence pour imposer au contrat ce nouveau caractère de grandeur. Si le Seigneur de Jeanne a voulu que sa fiancée fût vendue comme il l'a été lui-même, il a imprimé au contrat un caractère de solennité qu'il n'a pas voulu pour lui. Judas conclut son marché clandestinement, à vil prix, le prix d'achat d'un esclave. La vente de la Pucelle est l'objet de longues négociations ; le corps savant de l'époque, l'Université de Paris intervient pour peser sur le vendeur ; le prix c'est le prix que l'on paye pour un roi prisonnier ; une grande province s'impose afin de parfaire la somme ; et le métal est un métal deux fois royal, puisque c'est de l'or, et un or qui sort de la cassette du roi.

1. *Procès*, t. V, p. 191-192.

Il ne nous reste plus qu'à entendre le grand homme politique de l'Angleterre à cette époque, confesser dans un document officiel que la fille de Jacques d'Arc a arraché la France à l'Angleterre.

VII

Les historiens citaient à l'envi quelques lignes de Bedford disant que les affaires d'Angleterre avaient prospéré en France jusqu'à l'arrivée d'un suppôt d'enfer nommé la Pucelle. Dans quelle circonstance le régent avait-il écrit ces lignes ? on l'ignorait. On renvoyait à Rymer ; or Rymer assigne au passage cité une date impossible, l'année 1428, alors que la Pucelle n'était connue qu'à Domrémy.

Frappé de cette anomalie, M. l'abbé Debout passa en Angleterre, compulsa les archives de 1429, 1430, 1431 et acquit la conviction que non seulement la pièce ne s'y trouvait pas, mais qu'elle n'y a jamais été. La publication de cette observation atteignait tout à la fois la valeur du document et l'autorité du célèbre annaliste anglais Rymer. Des recherches ultérieures furent faites, et, au grand plaisir de M. Debout lui-même, elles ont fait mettre la main sur le document qui par sa vraie date n'en acquiert que plus de valeur. C'est ce que fait ressortir le scrupuleux chercheur dans sa plaquette : *Appréciation du duc de Bedford sur Jeanne d'Arc et son œuvre*. La pièce existe aux Archives anglaises (*Bibl. cott. Titus, E*, 5) ; elle était même imprimée dans les *rotuli parlamentorum*, appendice du tome V (*p. 435*). Bedford l'écrivit non pas lorsque Jeanne d'Arc était sur la scène, mais quatre ans après son supplice, alors que la première impression était dissipée, et qu'il examinait froidement la cause du revirement de fortune subi par l'Angleterre. Il est manifeste que l'appréciation du grand politique n'en a que plus de poids. C'est un rapport fait au roi sur la situation de la France anglaise, terminé par la demande d'une diminution d'impôts que les peuples ne peuvent plus supporter. Le conseil délibéra sur ce rapport le 14 juin de la douzième année du règne de Henri VI. Henri VI ayant été proclamé roi d'Angleterre le 1er septembre 1422, nous sommes amenés au 14 juin 1434. On devait peu faire attendre au conseil royal de Londres les rapports et les demandes du régent de France. On en peut conclure que le régent aura rédigé et remis ce magnifique témoignage rendu involontairement à la Libératrice dans les derniers jours de mai, c'est-à-dire à l'anniversaire du martyre.

L'élégante traduction que l'on va lire est due à la plume de M. Chaulin, un de ces dignes magistrats qui sont descendus de leur siège, alors que l'on a voulu y faire asseoir l'arbitraire et la tyrannie.

TÉMOIGNAGE AUSSI EXPLICITE QU'INVOLONTAIRE DU RÉGENT BEDFORD EN FAVEUR DE LA PUCELLE.

« Mon très redouté et souverain seigneur,

« Plaise à Votre Altesse de vouloir bien se souvenir qu'à une époque récente, je lui ai rendu compte de mes actes comme Régent résidant dans son royaume de France, par un mémoire précis, divisé en un certain nombre d'articles : je craignais d'avoir perdu la bienveillance de Votre Altesse et la faveur dont je jouissais auprès d'Elle, et dans l'espoir de me disculper, si quelque faux rapport avait été fait contre moi par des malveillants qui essayeraient de ternir mon nom et ma réputation, j'ai tenu à vous présenter humblement un compte rendu ou rapport, sur ma conduite et la direction que j'ai donnée à votre royaume de France.

« Dans ce rapport, où sont consignés tous les faits relatifs à la guerre qui a désolé votre royaume pendant votre règne, j'ai constaté que tout d'abord nous avions traversé une heureuse période, où de grandes actions ont été accomplies par vos fidèles hommes d'armes et vos serviteurs, parmi lesquels j'étais, et ce, par la grâce de Dieu. Après la mort de Monseigneur votre père, que Dieu absolve, nous avons remporté des victoires en votre nom, et combattu pour vous dans votre lutte contre vos ennemis : les territoires soumis à votre obédience se sont notablement accrus, votre autorité a été reconnue par une grande partie de la province de Brie, par la Champagne, l'Auxerrois, le Donziais, le Mâconnais, l'Anjou, le Maine, et tout prospérait pour vous en France, jusqu'à l'époque du siège d'Orléans, commencé sur l'avis d'un conseiller funeste, Dieu sait qui !

Alors, il arriva par la main de Dieu, ce me semble, un coup terrible porté à votre peuple, après l'aventure dont la personne de mon cousin Salisbury eût à souffrir, que Dieu l'absolve. Notre peuple se trouvait rassemblé fort nombreux à Orléans, et selon moi ses malheurs eurent surtout pour causes ses propres fautes et ses erreurs : *On eut le tort de croire à un disciple du Démon et suppôt de l'Enfer, nommé la Pucelle, et d'en avoir peur ; elle usait d'enchantements mauvais et de sorcellerie, et sous l'empire de ces procédés, le nombre de vos partisans diminua, le courage de ceux qui restaient disparut, en même temps que s'augmentaient la vaillance et le nombre de vos adversaires. Vos ennemis se rassemblèrent, et voici que des villes et de grandes cités se rendirent sans résistance, ou parce qu'il était impossible de les secourir : Reims, Troyes, Châlons, Laon, Sens, Provins, Senlis, Lagny, Creil, Beauvais, les principales contrées champenoises, la Brie, le Beauvaisis, une partie de la*

Picardie! Et cependant, après la perte d'Orléans, prévoyant leur découragement, j'avais envoyé à ces villes et dans ces pays soumis à votre sceptre des conseillers dévoués, leur offrant des secours et leur proposant de renforcer leurs garnisons. En outre, je me suis mis en campagne moi-même, à la tête de ceux qui vous étaient restés fidèles parmi votre peuple, et aussi des troupes que mon oncle le Cardinal avait rassemblées dans l'intérêt de l'Église, secours important qui nous arriva fort à propos; j'ai combattu ainsi pendant plusieurs jours contre vos ennemis, dont l'intention évidente était de s'emparer du reste de la France. J'ai la consolation d'avoir payé de ma personne, pour sauver vos terres de France, et ceux de vos fidèles sujets qui s'y trouvaient encore, et d'avoir fait tout ce que j'ai pu. De telle sorte que, grâce à Dieu, on ne peut dire que, si vous avez perdu ces cités, ces villes et ces contrées, ce soit par ma faute. Leur perte, leur séparation d'avec le reste du territoire, les dévastations causées par la guerre, presque quotidiennement, dans votre bonne ville de Paris, et dans la partie de votre pays de France qui vous est encore soumise, ont réduit vos sujets à une si extrême pauvreté qu'ils ne la pourront supporter bien longtemps : il leur est, en effet, impossible de cultiver leurs terres et leurs vignes, de s'occuper de leur bétail, ou de quoi que ce soit, de prendre soin de leurs propres personnes, ni de vendre aucune marchandise. Votre conseil, qui était encore il n'y a pas très longtemps dans votre royaume de France, n'ignore rien de tout cela. Malgré tout, votre peuple n'en est que plus encouragé à vous conserver foi et obéissance, et cela de tout son cœur, mais je dois vous représenter qu'il ne peut supporter les mêmes charges et donner les mêmes subsides qu'auparavant; aussi ai-je cru nécessaire de provoquer à Calais une réunion de vos conseillers de votre royaume de France, avec ceux d'Angleterre et mon frère. Puis, j'ai tenu à exposer moi-même à Votre Altesse tout ce qui précède, en raison de toutes ces infortunes et pour d'autres motifs encore ; et je suis venu dans votre royaume, espérant que vous voudrez bien m'accorder les secours nécessaires, et attendant les ordres que vous me donnerez, après avis de votre conseil[1]. » [Vient ensuite une série de demandes sans rapports même éloignés avec l'histoire de la Libératrice.]

1. V. le texte anglais aux *Pièces justificatives*, N.

LIVRE VI

LA LIBÉRATRICE
D'APRÈS LA CHRONIQUE DE MOROSINI.

LIVRE VI

LA LIBÉRATRICE
D'APRÈS LA CHRONIQUE DE MOROSINI.

LA CHRONIQUE MOROSINI

REMARQUES HISTORIQUES ET CRITIQUES.

De toutes les Chroniques que les pays étrangers à la querelle anglo-française nous ont transmises sur la Libératrice, voici certainement la plus intéressante. La première par ordre de date, elle est écrite au cours même des événements, au fur et à mesure qu'ils s'accomplissent. Elle a une forme à part, puisqu'elle consiste en une correspondance, due principalement à un noble Vénitien mandant à son père les événements qui se passaient en France, d'un lieu particulièrement bien situé pour être bien renseigné. A tous ces titres, la Chronique Morosini, inédite jusqu'ici et presque inconnue, doit trouver place dans les histoires de la Pucelle, non seulement comme la première des Chroniques étrangères, mais aussi comme celle qui nous fait saisir sur le fait même l'impression produite dans la chrétienté entière par la céleste apparition. Qu'un document de pareille valeur, après être demeuré caché durant plus de neuf demi-siècles, soit venu à la lumière lorsque la cause de la Vénérable Pucelle faisait les premiers pas dans la voie qui, tout le monde l'espère, la fera monter sur les autels, n'y a-t-il pas là une coïncidence extraordinaire, et comme providentielle ? L'auteur de *la Vraie Jeanne d'Arc* estime une faveur du Ciel de l'avoir amenée au jour ; il y voit un effet de la Bénédiction apostolique par laquelle le Vicaire de Jésus-Christ a bien voulu encourager ses travaux et lui dire de les continuer.

Faire connaître le concours de circonstances qui ont amené le précieux document entre ses mains, c'est justice, parce que ce sera faire connaître ceux qui ont provoqué et secondé ses recherches.

Une revue française, dont il a oublié le nom, parla en 1893 d'un ouvrage publié à Trieste sous ce titre : *Di Giovanna d'Arco ressuscitata degli stude storici*. L'auteur, M[me] Adèle Butti, affirmait que la Chronique inédite de Morosini, dont une copie était à Venise et l'original à Vienne, renfermait de longues et intéressantes pages sur la Libératrice française. Le R. P. Rivière signala cette indication à l'auteur de *la Vraie Jeanne d'Arc* qui, occupé alors à l'édition du volume précédent, n'y prêta qu'une demi-attention et se contenta de parler à son éditeur de la voie par laquelle il pourrait se procurer le volume de M[me] Butti. Il n'y avait eu aucune démarche effective, lorsqu'une lettre de Venise sur un sujet différent réveilla ses souvenirs et son attention. Il demanda qu'on lui fît faire une transcription des pages consacrées à la Pucelle ; il y eut des difficultés. Il s'adressa à Vienne et ne fut pas plus heureux.

C'est alors qu'il s'adressa à M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale à Paris. Il le savait aussi complaisant que savant, et connu du monde érudit dans l'Europe entière. Un mot de sa part, espérait-il, lui ouvrirait des portes jusqu'alors fermées. Son attente ne fut pas trompée. M. Castellani, bibliothécaire de la *Marcienne* à Venise, fit le meilleur accueil à la demande de son collègue de Paris, et confia la transcription du document demandé à M. Vittorio Baroncelli, son sous-bibliothécaire. Quelques jours après, il arrivait transcrit avec le meilleur goût. M. Baroncelli avertissait que ce n'était qu'une partie des pages consacrées par Morosini à la Pucelle. Elles ne prenaient pas assez haut, ne se prolongeaient pas assez loin. On s'empressa de demander le tout. La découverte était beaucoup plus précieuse qu'on ne l'avait imaginé, non seulement pour l'histoire de l'Héroïne, mais aussi pour celle de la France et de la chrétienté à la fin du XIV[e] siècle et au commencement du XV[e]. C'est ce qui résulte de l'inspection de la Chronique, et aussi d'une notice publiée en 1843 dans l'*Archivio storico-italiano* (t. V, p. 334), notice que découvrit M. Delisle, et dont il voulut bien, avant de la traduire dans le *Journal des Savants*, donner connaissance à celui qui avait attiré son attention sur le manuscrit si longtemps oublié.

La Chronique Morosini est une histoire de Venise à partir de la fondation de la ville. Les cinquante premiers feuillets faisant défaut, l'histoire dont nous sommes en possession ne commence en réalité qu'à l'année de l'élection du doge Dandolo (1192). Pour une raison semblable, il est impossible de fixer jusqu'où l'auteur l'avait conduite ; elle est fruste à la fin, et finit à l'année 1433.

Le manuscrit de Vienne est du XV[e] siècle. Il fut donné par le *signor Annibale degli abati Olivieri di Pesaro* à Marco Foscarini, mort dans la suite doge de Venise en 1763. Les manuscrits de Marco Foscarini ayant

été achetés par le gouvernement autrichien, la Chronique Morosini fut transférée à Vienne en 1801; et elle y a pris place parmi les manuscrits de l'État, sous les numéros 6586-6587. La ville de Venise en a fait depuis tirer une copie, certifiée exacte par le commandeur Bartolomeo Cecchetti. Cette copie est cotée MMXLVIII, à la bibliothèque Saint-Marc.

La notice publiée par l'*Archivio storico-italiano* est celle que l'un des possesseurs a mise en tête du manuscrit. On y lit que la Chronique, succincte d'abord, s'étend au fur et à mesure qu'elle se rapproche des temps où l'auteur a commencé à écrire. C'est de 1374 à 1380. Dès lors ce n'est pas tant une histoire qu'un journal. L'auteur y consigne tout ce qui se passe à Venise : guerres, alliances, ambassades, délibérations des divers corps de la Sérénissime République, navires en partance, leur chargement, leur retour ou leur capture, les joutes, les réjouissances publiques ; tout y est signalé avec la date de l'année, du mois et du jour.

Morosini ne se contente pas de rapporter ce qui se passe dans la République ; il inscrit les nouvelles qui lui arrivent du monde connu, tant par lettres que par récits oraux. Or Venise était alors la reine des mers ; il n'y avait pas de meilleur centre d'informations. Les trois mille cinq cents vaisseaux de Venise cinglaient vers la mer Noire et vers la Baltique, touchaient à Trébizonde et à Lübeck. C'était surtout par Venise que les États chrétiens échangeaient leurs produits, que le Levant et le monde musulman et même indien communiquaient avec l'Occident. Les galères vénitiennes portèrent souvent les croisés ; et c'est à Venise surtout que s'embarquaient les pèlerins de Terre-Sainte. Venise avait partout des comptoirs et des agents. On trouvera dans les lettres qui vont suivre la mention de la *Scarcella*, mot dont la traduction littérale est *malle*, dans le sens où nous disons la *malle des Indes*, la *malle du Japon*.

Morosini n'enregistrant pas seulement les événements qui regardaient Venise : sa Chronique, ou mieux son Journal, intéresse aussi les autres États. Ainsi l'a pensé la Société de l'Histoire de France ; elle a confié à M. Germain Lefèvre-Pontalis le soin d'extraire du manuscrit ce qui intéresse nos Annales. La Société de l'Histoire de France et M. Germain Lefèvre-Pontalis ont des relations et un crédit auxquels ne saurait prétendre un simple religieux. Ils ont obtenu ce que, d'après des renseignements précédents, j'aurais inutilement sollicité, le dépôt pour quelque temps, à la Bibliothèque nationale de Paris, du manuscrit original de Vienne. M. Lefèvre-Pontalis a bien voulu permettre que la copie vénitienne, œuvre de M. Baroncelli, fût collationnée avec le texte primitif. Un paléographe de mérite, M. Vaesens, a fait ce travail : il n'a relevé que peu de variantes altérant le sens.

Ce sens n'est pas toujours facile à saisir. Encore aujourd'hui le véni-

tien diffère de l'italien, mais au xve siècle nombreux étaient les dialectes de la langue de Dante, et comme toutes les langues vivantes, l'italien a subi dans l'espace de cinq siècles de nombreux changements. On peut comprendre le français actuel, et être souvent arrêté dans la lecture de Froissard ou de Joinville. Morosini usait-il de la main d'un scribe ou était-il à lui-même son propre secrétaire ? Il y a certainement des incorrections dans le texte. On peut les constater parfois en voyant dans la même lettre sur le même fait des assertions peu concordantes; elles sont manifestes dans les lettres VII et VIII par la comparaison avec le texte de ces mêmes documents empruntés à une autre collection, et publiés dans la *Scintilla* des 17 et 24 février 1895.

Aussi des Italiens de naissance, mis en présence du texte de Morosini, se sont-ils déclarés incompétents, ou n'ont donné que des traductions qui n'en étaient pas. J'ai profité du bon vouloir de l'un de mes frères, qui avait passé plusieurs années en Italie, pour essayer, dans les *Études Religieuses*, une traduction que j'eusse voulu meilleure. Je promettais de continuer les efforts. M. Baroncelli a bien voulu me venir encore en aide ; et m'a envoyé une traduction en italien moderne. Non seulement M. le sous-bibliothécaire comprend notre langue; il l'écrit; il a bien voulu corriger les épreuves du texte que l'on trouvera aux Pièces justificatives. Je suis heureux de lui en exprimer ici toute ma gratitude.

Les passages de Morosini sur la Pucelle sont au nombre de vingt-trois. Onze se composent de lettres écrites par Pancrace Justiniani à son père. Elles sont souvent fort longues et fort intéressantes; c'est la partie vive de la Chronique en ce qui regarde la Pucelle. La plupart des autres n'ont guère de valeur que comme expression du sentiment que la Pucelle produisait dans la chrétienté, et de ce que la renommée publiait sur son compte.

Les Annales de Venise sont pleines des noms des Justiniani et des Morosini. Des études postérieures feront, il faut l'espérer, découvrir ce que fut l'auteur de la Chronique qui se révèle au folio 520. Il nous apprend qu'il s'appelle Antonio Morosini, et au folio 566, il nous dit avoir un frère nommé Giusto, en 1431 commissaire de la galée de Corone.

Elles révéleront aussi ce que fut Pancrace Justiniani. Il est certain qu'en résidant à Bruges il était en situation de savoir, mieux que partout ailleurs, ce qui se passait en France. Capitale de la Flandre et des États septentrionaux du duc de Bourgogne, Bruges était souvent le lieu de séjour du duc; elle était en communication constante par le commerce avec les villes déjà si industrielles de ce qui forme aujourd'hui les Pays-Bas. Justiniani est très sympathique au parti français; il se réjouit des défaites des Anglais. Il observe, il prête l'oreille à ce qui se dit; il ne

rapporte que ce qui lui semble avoir quelque fondement, et attend souvent de l'avenir la confirmation ou le démenti des nouvelles qu'il transmet sous réserve. Il mérite de prendre rang parmi les témoins de la Vénérable.

Quelques remarques critiques accompagneront chacune des lettres reproduites. Pour faciliter la confrontation avec les autres documents, des divisions par chapitres avec des sommaires ont été introduites dans la traduction.

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE JUSQU'APRÈS LA VICTOIRE DE PATAY.

SOMMAIRE : *Première lettre.* — Le sort de la France lié à celui d'Orléans. — Treize bastilles. — Intervention du duc de Bourgogne à la prière des Orléanais aux abois. — Refus de Bedford. — Premières nouvelles reçues à Bruges de la délivrance d'Orléans. — Joie qu'y cause la défaite des Anglais. — Des prophéties annonçaient le relèvement de la fortune du Dauphin. — Premiers bruits sur l'apparition de la Pucelle, et sentiments qu'ils provoquent. — Ses promesses au Dauphin. — Dès le 16 janvier des marchands en écrivaient à Bruges de la Bourgogne. — Les moqueurs punis. — A ses réponses on dirait une autre sainte Catherine. — Délivrer la France n'était pas toute sa mission. — Apparition au roi. — Le Pape consulté. — Remarques sur cette lettre.

Deuxième lettre. — Fausses nouvelles écrites de Bruges. — Le pape consulté. — Remarques.

Troisième lettre. — Fausses nouvelles de la soumission de Rouen, de Paris, de la réconciliation des Francais et des Anglais, et de la manière dont elle se serait opérée. — Pénitence imposée par la Pucelle. — Elle doit conduire le Dauphin à Rome pour l'y faire couronner. — Remarques sur ce qui a pu donner lieu à ces fausses nouvelles.

Quatrième lettre. — La Pucelle, ange du ciel. — Ses exploits : Baugency, Patay. — Conjectures que le Dauphin est à Paris, que Bedford est mis en déroute. — Intervention surnaturelle de Dieu en faveur de la France. — Combien nécessaire. — Rapprochement entre Notre-Dame et la Pucelle. — Le relèvement de la France est la moindre partie de la mission de la Pucelle. — Remarques.

Cinquième lettre. — Confirmation de nouvelles déjà données. — Conjectures. — Remarques.

I

Copie d'une lettre de noble sire Pancrace Justiniani en date de Bruges, le 10 mai 1429 à son père Messire Marc Justiniani, reçue à Venise le 18 juin. Elle est ainsi conçue :

Messire, je vous ai écrit le 4 de ce mois. Je vous faisais savoir combien était fort le siège que les Anglais ont mis devant Orléans depuis un an et demi[1]. Je vous écrivais en même temps comment un coup de bombarde

1. Faute de transcription ; plus loin, l'auteur dit justement : « depuis la moitié d'une année ».

avait emporté le comte de Salisbury, leur général. A la suite de cette perte, les Anglais, sans épargner ni l'argent ni les hommes, se sont efforcés de tout leur pouvoir de resserrer le siège, tant pour venger la mort de ce seigneur, que pour rester victorieux. En réalité, s'ils avaient pris Orléans, ils pouvaient facilement se rendre maîtres de la France, et envoyer le Dauphin vivre à l'hôpital. Les Anglais donc fortifiaient de jour en jour leurs positions ; ils avaient élevé treize bastilles, si fortes qu'elles étaient comme inexpugnables.

Cela détermina les Orléanais à députer vers le duc de Bourgogne pour se recommander à lui, et lui offrir de remettre spontanément leur ville entre ses mains. Le duc leur donna de bonnes paroles, et leur promit qu'à son pouvoir, il leur obtiendrait du régent de France, son beau-frère, de bonnes conditions, non seulement pour eux, mais aussi pour son cousin, le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre.

Ledit seigneur se trouvant à Paris, sur la fin de l'autre mois, en pourparlers avec le régent, voulut en obtenir qu'il levât le siège d'Orléans aux conditions suivantes : lui duc de Bourgogne désignerait au nom de son cousin d'Orléans les gouverneurs de la ville ; la moitié des revenus serait au roi d'Angleterre, et l'autre moitié au duc d'Orléans pour son entretien. La ville serait à leurs ordres pour leur permettre à leur plaisir entrée et sortie. En outre, la commune d'Orléans serait tenue de payer chaque année au régent la somme de dix mille écus, destinés à soutenir la continuation de sa guerre.

Le régent en conclut qu'il déplaisait au duc de Bourgogne qu'Orléans vînt entre ses mains. Persuadé que le siège était assez avancé pour qu'il en fût le maître dans peu de temps, il répondit qu'il ne souffrirait en aucune manière que les terres qui étaient de la couronne de France vinssent en d'autres mains que celles du roi ; qu'il était fort étonné que pareilles propositions fussent faites par le duc de Bourgogne qui, plus que tout autre, devait être jaloux qu'il en fût ainsi, qu'il paraissait que c'était tout le contraire ; qu'il recherchait les intérêts du Dauphin plus que ceux du roi et que son propre intérêt personnel. D'après ce que je crois, il y eut de part et d'autre de hautes et vives paroles. Ce que l'on sait bien, c'est que le duc de Bourgogne partit de Paris mal disposé. A environ dix jours de là, loin de Paris, il parla à l'ambassade d'Orléans, exposa comment les choses s'étaient passées, et finit par dire que le Dauphin et son parti en seraient bien attristés...

. . . .

Le comte seigneur de Bourgogne est venu ici ; il y est encore aujourd'hui ; c'est, je pense, pour gagner du temps, etc.

Depuis, sont arrivées des nouvelles de Paris, par des lettres, par des

courriers, par des marchands et par de nombreuses voies. Nous savons qu'il est très vrai qu'à la date du 4 de ce mois toutes les forces dont peut disposer le Dauphin, évaluées à douze mille bons cavaliers, commandées par le comte de Bourbon, fils du duc, s'étaient présentées depuis déjà longtemps, et étaient en ce moment réunies.

Le comte a pour femme la fille du duc d'Orléans[1]. Nous savons encore qu'un bâtard du duc d'Orléans est dans l'armée, et que, par le moyen de guerriers d'élite, il a fait entrer dans la ville une très grande quantité de vivres. Chaque jour il multipliait ses sorties et ses escarmouches. Depuis, le 7 de ce mois, sur le midi, il s'est emparé d'une bastille très forte, qui était sur la rivière du côté de la rive opposée à la ville. Elle ne pouvait pas être secourue par les autres bastilles. Encore que l'attaque n'ait pas été très vive, au moyen de feux lancés avec art, les assaillants ont pu s'en rendre maîtres, en sorte qu'elle a été entièrement brûlée, et tous les Anglais qui s'y trouvaient ont été consumés par les flammes. Ils étaient plus de six cents, la fleur de l'armée. Restaient les autres bastilles au nombre de douze; toutes furent prises. Leurs défenseurs, à l'exception de cent cinquante[2] Français et Anglais, qui se sont échappés, ont été tous tués; il n'y a eu qu'un petit nombre de prisonniers. Parmi les capitaines, l'on ne parle pas d'un seul mort; parmi les prisonniers, on cite le comte de Suffolk, le comte de Talbot, le sire de Scales, beaucoup d'autres seigneurs, hommes à riche rançon et de grand renom, des artilleurs, des arbalétriers, des écuyers et d'autres hommes nobles, riches et honorables.

Comme je vous l'ai dit, de toutes les troupes d'un siège qui a duré la moitié d'une année, remarquez, ainsi que vous pourrez l'apprendre, qu'environ quinze cents hommes seulement se sont retirés dans une place forte à sept lieues d'Orléans, ou, comme d'autres disent, loin de ceux qu'assiégeaient les gens du Dauphin, et voici ce qui se dit et doit être vrai; depuis seize ans que dure la guerre, les Anglais n'eurent jamais journée si funeste.

Dieu seul sait si dans tout ce pays on est heureux de semblables nouvelles; et si l'on me le demandait en secret, ma conviction est que celui qui n'en est pas moins joyeux que les autres, c'est le duc qui est ici. La raison c'est qu'il lui plaît de voir un peu battus ces Anglais trop puis-

1. Nous traduisons *Carlo di Valon* par Charles de Bourbon. Il n'avait pourtant pas épousé la fille du duc d'Orléans, qui avait été donnée à Jean, duc d'Alençon. Charles de Bourbon était un des chefs de l'armée réunie à Blois. Le duc d'Alençon, n'ayant pas payé toute sa rançon, ne pouvait pas encore combattre.

2. Quelques lignes plus bas, Justiniani dit qu'il s'est échappé quinze cents Anglais, et non pas seulement cent cinquante, ce qui est plus près de la vérité. Morosini a dû mal transcrire dans le premier cas. Ce n'est pas le seul endroit.

sants, et qu'il voyait avec regret la partie adverse s'épuiser par la guerre. Que Dieu qui peut tout pense et pourvoie au bien des chrétiens. Je vous dis seulement que si Bourgogne voulait favoriser l'autre partie, ne fût-ce que par la parole, d'ici à la Saint-Jean il n'y aurait pas en France un seul Anglais à combattre.

Avant ces nouvelles, il y a quinze jours, et depuis, on a constamment parlé de plusieurs prophéties trouvées à Paris et d'autres choses concernant le Dauphin, comme quoi il devait grandement prospérer. En vérité, j'étais d'accord sur cela avec un Italien d'honorable condition, cependant sans en faire grande manifestation. Beaucoup en faisaient les plus belles moqueries du monde, surtout d'une Pucelle gardeuse de brebis, originaire de vers la Lorraine. Il y a un mois et demi qu'elle alla vers le Dauphin, et refusa de s'ouvrir à tout autre qu'à lui personnellement.

En résumé, elle lui dit que Dieu l'envoyait vers lui; qu'elle pouvait lui affirmer avec certitude qu'avant la Saint-Jean de juin prochain il entrerait à Paris; qu'il livrerait bataille aux Anglais, serait indubitablement vainqueur, et (*ainsi*) entrerait à Paris, et qu'il serait couronné; qu'en conséquence il devait réunir des gens de guerre pour ravitailler Orléans et en venir aux mains avec les Anglais; que la victoire était certaine, et qu'il les contraindrait de lever le siège à leur grande confusion. Je pourrais encore vous rapporter des faits bien étonnants ; je pourrais vous dire que par le moyen de cette Pucelle LE DAUPHIN A EU UNE VISION; ce qui nous tient en suspens moi et tous les autres.

Je me trouve avoir des lettres de marchands qui font le négoce en Bourgogne et qui à la date du 16 janvier parlaient de ces événements et de cette demoiselle; le souvenir en a été rafraîchi par une autre lettre du 28 (*avril?*) par laquelle on annonçait qu'au dire de cette même demoiselle, dans peu de jours, des hommes de renom feraient lever le siège d'Orléans.

Ce que je viens d'écrire est tiré point par point de lettres reçues. Ce qu'elles annonçaient s'est réalisé jusqu'à ce jour. Et on dit que celui qui écrit est un Anglais, nommé Lorenzo ***, bien connu de Maria, homme de bien et discret. Ce qu'il mande à ce sujet, ce que je lis dans les lettres de tant de personnes honorables, dignes de foi, me fait devenir fou. Il dit, entre autres choses, pour l'avoir vu, qu'il est bien clair que beaucoup de barons marchent à la suite de ladite demoiselle, et que bien des gens du peuple se rangent autour d'elle. Il ajoute que plusieurs, pour avoir voulu la tourner en dérision, sont certainement morts par mauvaise mort. Les lettres se terminent par ce que je vous ai raconté. Ce que l'on voit bien clairement, c'est qu'elle raisonne sans jamais se contredire; elle discute avec des maîtres en théologie si bien que l'on croirait que c'est une

autre sainte Catherine venue sur la terre; aussi beaucoup de chevaliers, l'entendant raisonner et exposer de telles merveilles, ne font chaque jour que trouver le miracle plus grand, au fur et à mesure qu'ils l'entendent s'expliquer sur de si étranges choses.

Avant que les Français fussent venus à Orléans, comme je l'ai dit, je ne savais que dire, ni ce que je devais croire, sauf que la puissance de Dieu est grande. N'étaient les lettres que j'ai reçues à ce sujet de Bourgogne, je ne vous en aurais rien dit, parce que tels récits passent aux oreilles des auditeurs pour des fables plutôt que pour toute autre chose. Enfin, tel que je l'ai acheté, tel je vous le vends.

Le mariage de Bourgogne avec la fille du roi de Portugal est conclu; il sera facile à la dame d'arriver par des vaisseaux et des galères. Je crois, d'après les bruits qui courent, que ce seigneur fera une fête magnifique.

Il a été dit depuis que ladite demoiselle doit accomplir deux autres grands faits, après quoi elle doit mourir. Que Dieu lui donne aide, et, comme on le dit universellement, qu'elle ne se démente pas durant une vie longue et pleine de bonheur. Amen.

Le 18 juin il a été dit que Messire le Dauphin a envoyé une lettre au Pape de Rome.

Remarques. — [Il est manifeste que le dernier alinéa n'appartient pas à la lettre de Pancrace Justiniani en date du 10 mai. Morosini relate ce qui se disait à Venise vers la mi-juin.

Quant à la lettre elle-même, elle est de tout point remarquable, et par la confirmation qu'elle donne à des faits indiqués par d'autres documents, et par les faits nouveaux qu'elle relate.

A deux reprises, Justiniani nous dit que les bastilles anglaises étaient au nombre de treize, en quoi il est d'accord avec le chancelier Cousinot. Elles étaient regardées comme inexpugnables, et Orléans était réputé perdu; c'est affirmé dans bien d'autres documents, que plusieurs auteurs modernes tentent inutilement d'infirmer. Orléans tombé, c'était la France conquise, dit-il avec beaucoup d'autres; le Dauphin pour vivre eût été réduit à l'hôpital, expression qui nous dit que la détresse personnelle du prince, mentionnée par d'autres contemporains, était bien réelle.

Est-il bien possible que l'on ait pu connaître à Bruges le 10 mai la levée du siège d'Orléans qui avait eu lieu le 8? Il semble que non. Pancrace aura peut-être commencé sa lettre le 10, et l'aura continuée les jours suivants. En tout cas, il a écrit lorsqu'on recevait les premières nouvelles, ce qui explique les nombreuses inexactitudes qui se mêlent à

l'annonce du fait vrai dans sa substance. A noter qu'il relate l'emploi d'un feu artistiquement préparé pour déloger Glacidas. En réalité, d'après la *Chronique de l'établissement de la Fête du 8 mai*, on avait allumé sous le pont qui reliait les Tourelles au boulevard de la rive gauche une sorte de brûlot formé de matières infectes qui, par la fumée, incommodaient fort les défenseurs, devenus assiégés d'assiégeants qu'ils étaient, ainsi que l'indique une expression de la lettre.

Ce qui est surtout remarquable, et ce qui ne se trouve pas dans les autres documents, ou s'y trouve si faiblement indiqué que les historiens modernes ne croient pas devoir en parler, ce sont plusieurs détails sur l'Héroïne elle-même.

A la mi-janvier 1429, elle faisait déjà assez de bruit pour que des marchands, probablement vénitiens, de la Bourgogne où ils se trouvaient, crussent pouvoir parler de sa personne et de ses promesses dans les lettres qu'ils écrivaient à Bruges. Pareil fait vient à l'appui de la conjecture émise dans *la Paysanne et l'Inspirée*[1], d'après laquelle Jeanne a dû quitter Domrémy dans la dernière quinzaine de décembre.

Quinze jours avant la délivrance d'Orléans, un pressentiment général, objet des conversations à Bruges, annonçait une heureuse révolution dans la fortune du Dauphin. D'après Joseph de Maistre, ces sortes de pressentiments précèdent tous les notables changements dans l'univers. Le célèbre penseur en appelle à ce qui se passa avant 1789; tout le monde, dit-il, avait la conviction qu'on était à la veille de grands bouleversements.

Le fond des promesses faites par la Pucelle au Dauphin se trouve partout; il y a cependant ici une particularité digne d'être remarquée. L'entrée du roi dans Paris est présentée comme l'objectif principal. Reims n'est pas même nommé, quoiqu'il soit question du couronnement.

Des morts funestes frappent les contempteurs de la Pucelle. La déposition de Paquerel en offre un exemple terrifiant.

Aux réponses de l'Envoyée du Ciel, on croirait entendre sainte Catherine. C'était en effet sainte Catherine qui soufflait les réponses à sa fidèle disciple.

Ce qui est plus étonnant, c'est que le Dauphin aurait eu, lui aussi, une apparition surnaturelle. Aucun historien n'a remarqué que le 22 février Jeanne affirme la même chose à Rouen. « *Avant de me mettre à l'œuvre, le roi a eu plusieurs apparitions et de belles révélations*[2]. »

On disait à Venise que la délivrance de la France n'était pas toute la

1. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 293.

2. Dixit quod antequam rex suus poneret eam in opus, ipse multas habuit apparitiones et revelationes pulchras. (*Procès*, t. I, p. 56.)

mission de la Pucelle ; elle avait deux autres grandes œuvres à accomplir. Des lettres subséquentes nous diront que ce fut d'abord la croyance générale ; on trouve la même pensée dans les poésies de Christine de Pisan, et Jeanne d'Arc l'insinue dans la lettre aux Anglais, telle qu'elle l'avoua comme authentique à Rouen.

Morosini parle d'une consultation soumise au Pape par le Dauphin ; il y revient un peu plus bas, comme on va le voir. Les recherches, qu'à ma demande, le R. P. Rivière a bien voulu faire dans les archives du Vatican ne lui ont pas fait trouver de pièce constatant cette démarche de Charles VII. L'avenir en fournira peut-être ; et dès lors il sera établi que la Libératrice obtint ses lettres de créance non seulement de la part de l'assemblée de Poitiers, mais du Souverain Pontife lui-même.]

II

Le samedi d'après, au matin, le jour de l'apparition de saint Marc, nous avons eu des nouvelles de Bruges, en date du 4 juin, par une lettre de sire Pancrace à son père Messire Marc Justiniani. Cette lettre parle de la déroute infligée par Messire le Dauphin aux Anglais qui auraient eu plus de quinze cents à deux mille des leurs tués ou faits prisonniers, d'une place très forte qui leur aurait été enlevée. Elle ajoute que les nouvelles données précédemment sont vraies, et que les faits ont eu lieu dans l'ordre indiqué... Les exploits de la demoiselle sont toujours de plus en plus heureux. Cette lettre écrite à Bruges le 4 juin, a été reçue ici le 26 du même mois.

Nous avons appris que messire le Dauphin avait envoyé de Paris une lettre au seigneur Pape Martin XI (*V*) à Rome. L'on n'en connaît pas encore la teneur ; mais il a été dit qu'on pourrait en avoir copie par Messieurs de la cour de Mgr Paul Correrio. Quand elle me sera arrivée, je la mettrai à sa place dans ce livre, sans qu'il soit nécessaire de l'indiquer autrement ; le texte montrera de quoi il s'agit.

Remarques. — [Si le résumé de Morosini est exact, il faut dire que le bruit qui courait à Bruges, le 4 juin, était faux. De la délivrance d'Orléans à la victoire de Patay le 18 juin, le Dauphin n'avait pas infligé de défaite marquée aux Anglais. Il se consumait en délibérations qui fatiguaient la Pucelle.

Paul Correrio, cardinal vénitien, était l'ami et le parent d'Ange Condulmerio vénitien aussi, qui allait devenir Pape sous le nom d'Eugène IV. Il serait bien à souhaiter que l'on trouvât dans la suite de la Chronique la

lettre promise par le chroniqueur. Elle ne pouvait pas avoir été écrite de Paris toujours au pouvoir des Anglais.]

III

Au nom du Tout-Puissant Seigneur Dieu Éternel. Le 14 juillet, plusieurs lettres écrites d'Avignon par très noble personne Messire Jean de Molins nous ont appris comment Messire le Dauphin, toujours appuyé par la demoiselle, qui de son nom s'appelle Jeanne, demoiselle illuminée par le Saint-Esprit et inspirée de Dieu, est entré à Rouen le 23 juin. La ville s'est rendue d'elle-même, les Anglais en sont sortis et se sont enfuis miraculeusement. Ledit seigneur et roi a pardonné à tous, et la paix s'est faite.

Et depuis le 23, en la fête du Bienheureux Jean-Baptiste le Gracieux (*Graziozo*?), le roi est arrivé à Paris. Tous les Anglais avec le duc de Bourgogne sont sortis à sa rencontre pacifiquement. Tous ensemble, mettant au milieu la demoiselle et le Dauphin avec ses barons et ses chevaliers, sont entrés à Paris, en se félicitant et s'encourageant. Le Dauphin a été proclamé suzerain de toutes les terres, châteaux et villes de France. De très grandes fêtes ont été célébrées; on s'est réjoui, la demoiselle était des fêtes. Pardon du passé pour tous; il ne sera plus souvenir des torts qu'Anglais et Français se sont faits; tous sont venus à contrition et à pénitence; pour conclusion bonne et parfaite paix.

La demoiselle a opéré la paix de la manière suivante: pendant un ou deux ans les Anglais et les Français et leurs rois devront se revêtir de draps gris brun avec une croix par-dessus; ils jeûneront toute l'année, et le vendredi de chaque semaine au pain et à l'eau; ils ne connaîtront que leurs femmes légitimes, et ils promettront devant Dieu de ne vouloir à partir de ce jour ne se donner jamais en quelque manière que ce soit sujet de discorde.

On raconte encore que ladite demoiselle a dit à Messire le Dauphin qu'elle voulait le conduire à Rome pour le faire couronner roi de toute la France. Nous savons que tout ce qui a été dit de cette demoiselle s'est réalisé. Elle s'est trouvée toujours constante dans ses affirmations; elle est venue pour faire de magnifiques choses en ce monde. Amen.

Remarques. — [Les nouvelles données dans cette lettre sont fausses. Charles VII ne devait entrer à Rouen que dans vingt ans, à Paris dans sept ans. Morosini analyse la lettre de noble Jean de Molins. Il peut se faire qu'il ait transcrit comme un fait accompli ce que celui-ci donnait

comme une conjecture probable. Il est certain que la nouvelle de la défaite de Patay consterna les Anglais. Quand elle fut donnée au conseil, *aucuns* (plusieurs), dit Monstrelet, *se mirent fort à pleurer*. On s'attendait à voir les vainqueurs fondre sur Paris. Chuffart écrit dans son *Journal*: *Le mardi devant la Saint-Jean* (21 juin) *fut grande émeute* (émoi) *que les Arminalx devoient entrer cette nuit à Paris, mais il n'en fut rien*. Au loin on aura donné comme un fait accompli ce qui pouvait vraisemblablement se réaliser. La lettre de la Pucelle aux Anglais avait eu une divulgation fort étendue. Jeanne qui n'y dit rien du sacre à Reims y parle de l'entrée du roi à Paris. On aura supposé qu'elle s'était portée sur la Capitale, aussitôt après la victoire de Patay.

La réconciliation était loin d'être opérée. C'était pourtant le but dernier poursuivi par la Pucelle; elle ne faisait la guerre que pour arriver à une paix ferme et durable, qui, ainsi que le dit Gerson, permit de servir Dieu dans la justice et la sainteté.

En poussant la cour et l'armée à la confession, elle les exhortait par suite à la pénitence; elle la pratiquait elle-même avec une rigueur qui fait penser à ce que Louis de Gonzague devait faire après elle.

Dans les trois lettres citées, il est question de Rome, à laquelle l'accusée de Rouen devait, disent les témoins, faire des appels réitérés.]

IV

Copie d'une lettre envoyée d'Avignon par noble personne Messire Jean de Molins, en date du 30 juin. En voici la teneur, ainsi que nous en avertissons par avance.

Je veux vous parler d'une gentille demoiselle des contrées de France; je dirais mieux d'un bel ange venu et envoyé de par Dieu pour relever le bon pays de France qui était perdu sans ce secours. La demoiselle a nom Jeanne. Elle a été dans une infinité de lieux qui se sont soulevés contre les Anglais.

Elle a été ensuite dans une contrée qui s'appelle Baugency; et elle a signifié au capitaine Talbot, un seigneur anglais, d'avoir à l'en mettre en possession, ce qu'il n'a pas voulu [*d'abord*]; toutefois Suffolk, autre seigneur anglais a tant fait en faisant valoir la puissance de la demoiselle, qu'il la lui a remise, et lui en a cédé l'entrée, à condition de conserver saufs les personnes et l'avoir. Il vint à la suite rendre ses hommages à la demoiselle, lui jura de ne plus s'armer en personne contre le roi de France, eut ainsi licence de se retirer, et il partit.

Il trouva en chemin quelques soldats anglais, levés parmi les Français

(*faux Français*), pour combattre la demoiselle, et dès lors ce seigneur Talbot, encore qu'il eût fait serment de ne pas prendre les armes contre la couronne de France, se mit dans la compagnie de ces Anglais. La demoiselle dit alors avec un cœur magnanime : « Allons vers lui, nous le battrons! » Ainsi fut fait. On en vint aux mains. Le combat fut long. A la fin trois mille cinq cents Anglais, d'autres disent trois mille furent tués; il y eut un égal nombre de prisonniers, en sorte qu'il n'en échappa pas un seul, chose d'autant plus merveilleuse que, du côté de la demoiselle, il ne périt pas vingt personnes. Tous les capitaines, de Scales et beaucoup d'autres ont été tués; Talbot a la vie sauve, mais est prisonnier.

Vous pouvez supposer que tout le pays presque jusqu'à Paris, Orléans, Reims, Chartres, et beaucoup d'autres villes dont je ne me souviens pas, auront fait leur soumission. Par suite je regarde comme certain qu'à cette heure le Dauphin est à Paris, et en est maître, tant d'Anglais ayant été tués ou faits prisonniers. Les Anglais doivent avoir perdu tout cœur. Le duc de Bedford, qui est à Paris a, dit-on, demandé secours au duc de Bourgogne, mais nous savons que celui-ci ne lui a rien envoyé; je pense qu'il (*Bedford*) aura été taillé en pièces, s'il n'a pas pourvu à son salut en fuyant ailleurs.

Voilà de bien grandes merveilles! Qu'en deux mois une fillette ait conquis tant de pays sans hommes d'armes, c'est bien un signe manifeste que ces événements ne sont pas œuvre d'une vertu humaine, mais que c'est Dieu qui les accomplit. Dieu a considéré la longue tribulation endurée par le plus beau pays du monde, dont les habitants sont plus chrétiens qu'en aucune autre contrée. Après l'avoir purifié de ses péchés et de son orgueil, Dieu a voulu l'aider de sa main, alors qu'il était sur le point de sa destruction finale.

C'était impossible à tout autre. Je vous affirme que sans l'intervention divine, avant deux mois, le Dauphin aurait dû fuir et tout abandonner, car il n'aurait pas eu de quoi mettre sous la dent. Il ne lui serait pas resté un gros pour se soutenir avec ses cinq cents hommes d'armes. Et voyez de quelle manière Dieu est venu au secours de la France. De même que par une femme, par Notre-Dame sainte Marie, il a sauvé le genre humain, de même par cette demoiselle, une vierge pure et innocente, il a sauvé la plus belle partie de la chrétienté. C'est une grande preuve de notre foi; il me semble que depuis cinq cents ans, il ne s'est pas passé de fait plus merveilleux.

On ne le croira que lorsque tout homme vivant verra avec tous ses sens, le prévôt de Paris prosterné devant elle, et ce qui ne pouvait pas arriver est pourtant arrivé ; car je pense qu'à cette heure elle doit avoir plus de quarante mille hommes à sa suite ; et voyez comment les Anglais

pourront résister; quand ils se verront devant elle pour l'arrêter, elle les fera tomber morts à terre.

Voilà des choses qui paraissent incroyables ; moi-même j'ai été très lent à les croire, et pourtant en réalité elles sont vraies, et tout homme doit les croire. La glorieuse demoiselle a promis au Dauphin de lui donner la couronne de France, et un don qui vaudra plus que la couronne de France, et ensuite elle lui a déclaré que c'était la conquête de la Terre-Sainte; elle l'y accompagnera. On raconte tant de choses qu'un jour ne suffirait pas pour les écrire, nous les verrons mieux au jour le jour. Vous apprendrez dans peu les grandes choses qu'elle doit accomplir; elles sont au nombre de trois, outre le roi de France à mettre sur son trône ; chacune d'elles est plus grande que cette dernière. Que Dieu nous laisse vivre assez longtemps pour que nous puissions voir et que nous voyons le tout.

Remarques. — [Il suffit de lire une des chroniques du second ou du quatrième livre du présent volume pour voir les inexactitudes que noble de Molins mêle à la nouvelle de la prise de Baugency et de la victoire de Patay : inutile de les relever.

L'effet de tant de succès fut immense ; mais puisque, à la date du 30 juin, il ne donne la reddition de Paris que comme une conjecture, à plus forte raison n'a-t-il pas dû la présenter comme un fait à la date du 23.

L'on remarquera combien l'on était convaincu que tout était perdu, sans l'intervention divine que la Pucelle manifesta. Le rapprochement de la Libératrice française avec la Libératrice du genre humain s'est fait dès la première heure, tant il est naturel.

Dès la première heure aussi, on a pensé que le relèvement de la France n'était pas le but dernier de la mission de la Pucelle. Cela se trouve bien clairement exprimé dans les stances de Christine de Pisan. Dieu ne faisait un tel miracle en faveur de la nation française, qu'afin de préparer l'instrument dont il voulait se servir dans l'intérêt de la chrétienté et du monde. Qui mesurera ce qui se serait passé, si fidèle à la direction et aux demandes de Jeanne, l'on eut opéré les réformes qu'elle sollicitait?]

V

Copie d'une lettre de Marseille en date du 28 juin :

J'ai le plus grand plaisir que vous ayez été bien satisfait des grands miracles que vous ont fait connaître les nouvelles de France.

Ainsi que vous l'aurez appris depuis, c'était bien la vérité que l'on vous disait en vous annonçant les grands faits accomplis devant Orléans, et à la suite la conquête de nombreuses forteresses, de beaucoup de lieux réputés inexpugnables, de nombreux prisonniers ou hommes tués, tous; au moins de cinq à six mille Anglais mis en fuite avec leurs principaux capitaines, en sorte qu'il en reste peu en France. On raconte que par la vertu de cette demoiselle le Dauphin est en possession d'une grande puissance, et tous sont sur le chemin d'Orléans (*de Reims*) pour le couronnement. Je pense qu'il aura été couronné avant la Saint-Jean, et qu'au jour où je vous écris il sera entré à Paris; et plaise à Dieu Notre-Seigneur qu'il en soit ainsi.

Mais il serait long de raconter les grands miracles qu'a faits continuellement et fait encore cette demoiselle. Veuillez avoir patience et m'excuser si je ne vous en écris pas plus long. Je vous ferai savoir tout ce qui suivra.

Remarques. — [Cette lettre a manifestement pour but de confirmer des nouvelles déjà données, et que l'on aurait d'abord refusé de croire, à ce qu'il semble.

Si le sacre n'a pas eu lieu avant la Saint-Jean, il faut l'imputer aux tergiversations de la cour, dont la Libératrice se plaignait si vivement. Elles étaient une faute au point de vue naturel; il fallait profiter de la victoire, sans donner à l'ennemi le temps de se ressaisir.

Cette lettre, comme les précédentes, présente Paris comme l'objectif principal; en le pensant ainsi, on ne s'écartait pas de la pensée de la Pucelle, qui avait promis de mettre le roi dans Paris, comme elle avait promis de le faire sacrer à Reims.]

CHAPITRE II

LA PUCELLE DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A LA VEILLE DU SACRE.

Sommaire : *Sixième lettre.* — Age, lieu d'origine, occupations, piété, départ de la Pucelle. — La mission qu'elle se donne, les conditions qu'elle y met. — D'abord mal reçue. — Les secrets. — Longues épreuves. — Épreuve par la communion. — Sa tempérance. — Sa sainteté. — Elle oblige tout le monde à se confesser. — Ses ordonnances comme chef de guerre. — Elle exige que le Dauphin pardonne de bon cœur. — Rais et d'autres guerriers viennent la rejoindre. — La Pucelle armée. — Son étendard. — Les préparatifs de la campagne. — Sommation aux Anglais. — Entrée à Orléans. — Nombre des combattants. — Prise de la première bastille. — Nouvelle sommation le jour de l'Ascension. — Nouvelles conquêtes le jour suivant.

— Blessure de la Pucelle. — Fuite des Anglais. — Le duc de Bretagne. — Source de ces nouvelles. — Prophéties sur la Pucelle. — Prise de Jargeau. — Victoire de Patay. — Bedford demande instamment du secours au duc de Bourgogne. — Voyage de ce dernier à Paris, et bruits contradictoires sur ses intentions. — Faux bruits sur l'évasion du duc d'Orléans. — Armée venant d'Angleterre. — Les soldats levés contre les Hussites détournés contre la France. — Remarques sur cette importante lettre.
Septième lettre. — Départ pour le sacre. — Fable sur la conquête d'Auxerre. — Exploit fabuleux attribué à La Hire. — Fausse nouvelle d'une victoire du duc de Bar sur le duc de Bourgogne. — Conte sur la couronne de saint Louis.
Huitième lettre. — Diverses fausses nouvelles.
Neuvième lettre. — Diverses fausses nouvelles. — Observations.

VI

[Voici le passage le plus long et le plus intéressant de Morosini sur l'Héroïne. Le commencement et la fin montrent que c'est une lettre. Il ne dit pas qui l'a écrite; mais tout indique que c'est Pancrace Justiniani qui aura fait un résumé de tout ce qu'il avait appris sur la Pucelle.]

En l'an 1429, en date du 9 juillet, reçue le 2 août.

Nouvelles de Jeannette, la Pucelle venue au royaume de France en l'an 1429.

Nous avons à son sujet une foule de lettres venues de Bretagne en date du 4 juin. Nous avons des lettres d'ailleurs. Nous avons vu, entendu des personnes dignes de foi, nous en parler, beaucoup qui l'avaient vue. En substance tous affirment qu'il se passe par elle des événements très miraculeux, qui sont cependant réels. Pour moi, attendu ce que l'on rapporte de sa vie, je crois que la puissance de Dieu est grande.

Ladite Pucelle est âgée d'environ dix-huit ans, du pays de Lorraine sur les confins de la France, elle était béguine, gardeuse de brebis, fille d'un villageois. Au commencement de mars elle quitta son troupeau, fit prier Dieu et ses parents et demanda à quelques gentilshommes [*de l'accompagner*]. Elle ne trouva aucune opposition, vu l'assurance qu'elle leur donna d'être mue par inspiration divine...

Venue en la présence du noble Charles, le Dauphin, fils du roi de France dernier mort, elle lui fit connaître qu'elle venait de la part de Jésus, notre Rédempteur, pour trois choses qui auraient leur accomplissement, disait-elle, si le roi lui accordait une ferme foi, ne craignait pas d'exposer sa vie, procurait un amendement général, et se gouvernait comme elle le dirait, moyennant la grâce de Dieu par le commandement duquel elle était dirigée. La première chose pour laquelle elle venait, c'était pour faire lever le siège mis par les Anglais autour d'Orléans, la seconde pour le faire couronner solennellement et le faire roi de toute la France et de ses

dépendances, la troisième pour procurer la paix entre lui et les Anglais, et encore afin que le duc d'Orléans sortît de sa prison d'Angleterre, par accord fait à l'amiable; point qui, sans l'intervention de la miséricorde divine, serait très difficile à obtenir sans grande effusion de sang de part et d'autre. Si les Anglais ne voulaient pas accorder cette délivrance, elle finirait par passer en Angleterre et les y contraindrait malgré eux, en les subjuguant à leur inestimable confusion et dommage.

Le Dauphin, entendant ces choses de la bouche d'une fillette, se moqua d'elle. Il la crut folle, possédée du démon, et de toute effronterie. Celle-ci, voyant qu'on n'ajoutait aucune foi à ses paroles, lui fit connaître des choses qui, dit-on, n'étaient connues que de Dieu et du Dauphin. Ce qui fut cause que celui-ci fit réunir beaucoup d'hommes de savoir; et l'on commença à disputer avec elle, à l'éprouver de bien des manières soit sur son état physique, soit sur ses entretiens avec des gentilshommes de sa suite. On constata qu'elle demeurait toujours ferme dans ses dires. En dernier lieu elle fut durant un mois soumise à l'examen de maîtres en théologie. A la fin, considérée sa vie, et plus encore ses paroles, ses réponses aux questions posées par ces maîtres, il fut conclu que cette créature ne pouvait être qu'une sainte et une servante de Dieu. Tous conseillèrent au Dauphin de se fier à elle de tout son cœur. On m'écrit bien d'autres choses encore, sans parler de ce que l'on raconte. Avant de croire à ses paroles, on a eu de nombreuses preuves de sa mission, entre autres celles-ci : Elle voulait communier, le prêtre avait deux hosties, l'une consacrée, l'autre non consacrée; il voulut lui donner cette dernière. Elle la prit à la main, et lui dit que cette hostie n'était pas le corps du Christ, son Rédempteur, mais que c'était l'autre que le prêtre avait mise sous le corporal.

Deux onces de pain suffisent à sa vie de chaque jour, elle ne boit que de l'eau, et si elle prend un rien de vin, c'est avec trois quarts d'eau; elle se confesse chaque dimanche; elle est très dévote, très pieuse, très simple, toute pleine du Saint-Esprit.

Voici en substance les recommandations qu'elle fait à tous: elle veut que les capitaines et seigneurs de la cour se confessent comme elle; qu'ils se confessent de leurs fornications; elle exige la même chose des demoiselles. Ceux et celles qui avaient le plus offensé Dieu; ceux qui ont été plus cruels; ceux qui plus qu'hommes ne le furent jamais, avaient été esclaves de tous les vices, elle les a réduits comme les autres à faire sa volonté, à ne pas se perdre (je ne m'étends pas à le raconter), mais à avoir recours à la miséricorde de Dieu pour le salut de leurs âmes.

Créée capitaine et investie du gouvernement de toute l'armée du Dauphin, elle se hâta de promulguer que personne ne fût si hardi que

de prendre quoi que ce soit des sujets du prince sans l'avoir payé, et cela sous peine de la vie. Elle fit beaucoup d'autres commandements, tous honnêtes; je ne m'attarde pas à les énumérer.

Elle voulut ensuite que le Dauphin se prêtât à entendre tous ses sujets opprimés, qu'il montrât et promît libéralement et de bon cœur qu'il pardonnait à tous ceux qui lui avaient été contraires, s'étaient déclarés ses ennemis, ou avaient été rebelles. Dans tous les pays où il pénétrerait, ce devait être pour y apporter bonne paix, sans en tirer la moindre vengeance, soit sur les personnes, soit sur les biens. Il devait le proclamer de bouche, et le faire de cœur. Que si, en réalité, il faisait le contraire, le Dauphin et tout le peuple de France seraient irrémédiablement perdus. En faisant ce qui était prescrit, Dieu, par sa miséricorde, donnerait en peu de temps sa bonne grâce et le rendrait maître de tout son pays.

Cette nouvelle de la Pucelle s'étant répandue dans les pays circonvoisins, un baron de Bretagne, des plus puissants, — il se nomme Monseigneur de Rais, — se mit en chemin, il vint rejoindre les autres capitaines, fut reçu parmi eux et observa leur vie, et par des lettres qui furent lues au duc son suzerain, il attira d'autres seigneurs à travailler à la levée du siège qui était autour d'Orléans. La Pucelle, venue au camp avec tous ses gens, commanda que chacun se munît d'armes pour secourir Orléans; c'était vers la mi-avril.

La demoiselle se fit faire des armes adaptées à sa personne; elle chevauche, et elle va armée de toutes pièces comme un homme d'armes et bien mieux encore. Il paraît qu'elle a trouvé dans une église une épée très antique, sur laquelle sont neuf croix, et elle ne porte plus d'autre arme.

Elle porte encore un étendard blanc sur lequel est représenté Notre-Seigneur avec la Trinité. D'une main Notre-Seigneur tient le monde, et de l'autre il bénit; de chaque côté est un ange. Ils présentent deux fleurs de lis telles que les portent les princes de la maison royale de France.

La demoiselle s'est mise en campagne avec environ deux mille hommes à pied et à cheval. Elle avait préparé par avance une grande quantité de vivres; pour la guerre, des bombardes, des viretons, et semblables appareils de combat. Avant de se mettre en campagne, elle avait par ses hérauts signifié par trois fois aux Anglais qu'ils eussent à lever le siège, sans quoi ils finiraient mal : Dans sa sommation elle nommait tous leurs capitaines, entre autres Talbot, *Ruxint?*, Fastolf, le comte de Scales, le comte de Suffolk, Glasdal, le sire de Molins, qui tous étaient au siège. Ils en firent des risées entre eux; et lui firent répondre qu'elle était une ribaude et une magicienne.

Jeannette, en apprenant le mépris qu'avait provoqué son message, ordonna que chacun s'armât et requît aide. Cela dit, on se compta et il se trouva qu'ils n'étaient pas plus de deux mille pour combattre plus de six mille Anglais. Elle les conforta si bien que, sans contestation, ils auraient pu tenir tête à dix mille. La Pucelle passa avec tous ceux qui la suivaient devant les Anglais qui, lorsque elle était présente, n'auraient pas été en état d'arrêter mille combattants; elle entra avec le convoi de vivres et ravitailla Orléans, sans que les Anglais fissent un mouvement: ils se contentèrent de crier des vilenies contre elle, l'appelant fille de mauvaise vie (*putana*), une sorcière, jetant des pierres derrière elle avec leurs bombardes et leurs mangonneaux.

Ses gens restaurés avec ceux qui au nombre d'environ deux mille cinq cents soldats étaient à la garde de la ville sous le commandement du bâtard d'Orléans et d'autres capitaines, la demoiselle commanda que chacun apprêtât ses armes, et s'avançât sans ombre de peur. Elle les confortait en disant de ne pas craindre parce qu'ils étaient en moins grand nombre que les Anglais, car Dieu était de leur côté.

En conclusion, ils sortirent, un mercredi, contre une bastille défendue par six cents Anglais des plus braves et des mieux éprouvés. On combattit tout ce jour-là sans leur faire éprouver grande perte, si bien que le soir approchant les gens de la demoiselle manifestèrent l'intention de se retirer. On vit alors la demoiselle lever vers le ciel ses yeux pleins de larmes et faire une courte prière. Elle cria ensuite que tous fissent attention à ses paroles, et elle dit que toute force avait été enlevée aux ennemis. Et, poussant de grands cris, elle alla contre les Anglais, elle les frappe et prend la bastille dans laquelle se trouvaient six cents Anglais qui semblaient avoir les mains paralysées. Tous furent pris et tués. Dans cette escarmouche périrent dix Français, les autres retournèrent se reposer dans la ville.

Le jeudi, qui fut la fête de l'Ascension, elle sortit, dit-on, pour observer d'un point élevé les Anglais dans leurs bastilles, lesquelles étaient au nombre de neuf. Personne ne fut assez hardi pour s'approcher de sa personne, la peur les empêchait, mais on lui dit toute sorte de vilenies; et elle leur répondait avec beaucoup de modestie, qu'ils devaient lever le siège, sans quoi ils feraient tous mauvaise fin.

Le vendredi, sur l'heure de tierce, la demoiselle sortit de la ville, son étendard en mains, et suivie de tous ses gens elle alla donner l'assaut à une autre bastille, la plus forte de toutes, à l'extrémité opposée du pont jeté sur le fleuve. La bastille était défendue par l'Anglais Glacidas, à la tête de plus de cinq cents combattants. Vers les quatre heures, les Anglais, par crainte des Français, voulurent se retirer en deçà sur le

pont; ils ne le purent pas; le pont se rompit; Glacidas tomba dans la rivière avec plus de trois cents des siens et tous se noyèrent.

Notez que la Pucelle fut blessée à la gorge d'un vireton; ce jour-là même elle avait annoncé cette blessure aux capitaines, ajoutant que cela n'aurait pas de fâcheuse conséquence.

Les plus vaillants capitaines anglais se réunirent et se fortifièrent sur une des bastilles les plus fortes appelée Londres. Ce jour-là même la Pucelle avec ses troupes vint l'assaillir et l'emporta de vive force. Le capitaine anglais Molins y fut tué. La demoiselle en conclut que le reste du camp anglais avait abandonné les autres bastilles, et s'en allait son chemin plus vite qu'au pas. Ainsi fut levé le siège d'Orléans, grâce à ladite demoiselle et à la glorieuse intervention de Dieu.

Sachez que, pour fuir prestement, les Anglais ont laissé toutes leurs bombardes, une masse d'armes offensives (*tante clave*), leur matériel de guerre. C'est devenu la propriété des Français.

Nous savons par celui qui écrit de Bretagne qu'on s'était adressé au duc de Bretagne, et que son fils devant aller avec cinq cents Bretons combattre la demoiselle; ils sont retournés en Bretagne. Ainsi ce Monseigneur (*le parti*) d'Orléans devient fort.

Toutes les nouvelles données jusqu'à ce passage de ma lettre ont été écrites de Bourgogne; et sont arrivées par semblables voies; ajoutez que pour la plupart elles ont été racontées et ouïes de la bouche de beaucoup d'autres de diverses nations, venant, qui d'un lieu, qui d'un autre. Tous s'accordent pour affirmer les grands miracles faits par la demoiselle, depuis qu'elle est avec le Dauphin. Pour moi, comme je l'ai déjà dit, considérant que la Puissance de Dieu est grande, je ne sais proprement pas ce que je dois en penser. Si quelqu'un veut croire le contraire, il peut le faire librement; ni l'un ni l'autre ne se damnera pour cela. Ce qui est bien entendu, c'est que les affaires du Dauphin vont chaque jour en prospérant davantage, à un point que cela semble impossible à croire, quand on considère l'état auquel les Anglais l'avaient réduit, état dans lequel on voyait bien qu'il n'en pouvait plus.

A Paris l'ambassade de maître de Sasidis a trouvé plusieurs prophéties qui font mention de cette demoiselle; une entre autres de Bède dans Alexandrie (*sic?*). On les interprète qui d'une manière, qui de l'autre. En tout cas, voici les termes de ladite prophétie. Elle se tire des mots qui suivent[1].

1. La prophétie telle qu'elle se trouve dans Morosini n'a aucun sens. Le vrai texte est celui que Bréhal cite dans son Mémoire, et qu'il interprète en ne tenant compte, selon les règles, que des lettres usitées pour les nombres inférieurs. (Voy. *la Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 455.)

	5
Vis Comulcoli bis septem se sociabunt.	100
Galboniopuli bella nova parabunt.	2
Ecce beant bella, fert vexila puella.	1
	5
	1
	100
	5
	100
	1
	1
	1000
	101
	5
	2
	——
	1429

Après la levée du siège d'Orléans, le comte de Suffolk se retira dans une place forte où il réunit neuf cents hommes. La place se nomme Jargeau. Vers le 5 mai (*le* 11 *juin*) ladite demoiselle vint l'assiéger avec ses gens, l'emporta de vive force, et fit prisonniers tous les Anglais qui avaient échappé à la mort. Ledit comte fut fait prisonnier avec un de ses frères et de nombreux chevaliers. Un de ses autres frères fut tué. Cette victoire fut remportée le 12 juin.

Les capitaines anglais, réunissant toutes les forces qu'ils pouvaient rassembler tant avec les soldats anglais qu'avec les Français de leur parti, voulurent en venir aux mains avec les gens de la demoiselle qui étaient, dit-on, au nombre de quatre mille Français à cheval. Ceux-ci n'avaient pas encore rejoint les Anglais que ces derniers tournèrent les épaules sans essayer de se défendre, ce que l'on n'avait jamais vu. La Pucelle, assure-t-on, s'est trouvée avec tous ses hommes; et des Anglais il n'échappa guère que cinq cents hommes. Ont été pris le sire de Talbot, le sire de Scales et beaucoup d'autres seigneurs. D'où vous pouvez conclure comment, en peu de temps, elle a fait en faveur du Dauphin les plus éclatants et plus nombreux miracles.

Le régent est autour de Paris, il a demandé secours à Bourgogne; sachez que tout se perd; voilà pourquoi une nouvelle ambassade est arrivée tant en son nom qu'au nom de la ville de Paris pour savoir quel secours on voulait lui donner; il demande que de toute l'Angleterre on pourvoie à la conservation du royaume de par ici.

Il a été dit, et je le crois, que ces deux jours-ci, Monseigneur de

Bourgogne se dirigeait vers Paris, avec une grande suite. On fait bien des conjectures. Les uns disent que c'est pour marcher contre le Dauphin, les autres que c'est pour faire un traité avec les Anglais. Je ne sais ce qu'il faut en penser. Nous le saurons mieux par la suite.

Je l'avais oublié, et je ne pensais pas vous dire autre chose; mais puisqu'on l'écrit d'Angleterre, je vous communique que trois mille hommes sont partis pour se rendre en France, et de plus ceux qui étaient sous le commandement du Cardinal pour aller combattre les hussites, en sorte qu'ils seraient en tout six mille hommes.

Monseigneur de Bourgogne est allé à Paris, les uns disent pour faire conclure un accord, les autres pour combattre le Dauphin, son parent. Avec le temps nous le saurons par d'autres voies.

D'Angleterre, de la bouche d'Anglais et d'autres qui en parlent, l'on raconte comme quoi le duc d'Orléans, prisonnier depuis dix-neuf ans, s'est échappé et a été vers le roi d'Écosse. Ce roi fait faire des levées pour intervenir en France en faveur du Dauphin. Il a marié une de ses sœurs au fils aîné du duc. On tient cette nouvelle pour fondée, encore qu'il ne soit arrivé aucune lettre pour la confirmer. J'avais écrit ceci, le courrier se retarde, j'ai des lettres de Londres du 1[er] juillet, qui n'en font pas mention; cela ne peut pas être vrai. Les Anglais ont fait courir cette nouvelle pour faire croire honorablement en Angleterre le seigneur plus puissant qu'il ne l'est, car on en a très grande estime.

On sait sûrement d'Angleterre que tous les hommes levés par le Cardinal contre les hussites passent aujourd'hui en France; il y en aura d'autres encore : on dit que, sûrement, il en passera huit mille. Je vous garantis qu'ils ont besoin de passer vite, et en grande puissance, puisque l'on pense que la demoiselle est en campagne avec plus de vingt-cinq mille hommes, parmi lesquels beaucoup d'archers. *Elle est en chemin et a passé la rivière qui s'appelle la Charité* (la Loire). Tenez pour évident qu'ils pourront aller selon leur bon plaisir jusqu'aux portes de Paris. Que Dieu pourvoie au bien des chrétiens.

Il y a trois jours que Bourgogne est près de Paris. Les uns s'attendent à voir une chose, et les autres une tout opposée, résulter de son voyage à Paris.

Toutes ces nouvelles nous sont arrivées de Bruges. Elles s'étendent jusqu'au 9 juillet 1429. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu confirmation de cette lettre.

Remarques. — [Cette lettre dans son ensemble, à quelques inexactitudes près sur la délivrance d'Orléans, est en parfaite conformité avec les documents connus; elle les complète sur plusieurs points, notam-

ment sur l'étendue et la nature de la mission reçue. Le couronnement à Reims n'est qu'une étape, Reims n'est pas même nommé. La Pucelle doit expulser totalement l'envahisseur, bien plus, passer en Angleterre pour délivrer le duc d'Orléans, si cette délivrance ne peut pas être obtenue à l'amiable. Jeanne a d'elle-même affirmé ce dernier point au procès de Rouen dans la séance du 12 mars, séance du soir.

La mission est conditionnelle. Le Dauphin doit obéir aux ordres que le Ciel lui intimera par son Envoyée. Une réforme générale doit être opérée; réconciliation avec Dieu, réconciliation de tous les partis qui divisent les défenseurs de la cause nationale; bien plus réconciliation finale avec les Anglais. Si le parti que la jeune fille vient relever est infidèle, au lieu des bénédictions promises ce seront d'épouvantables châtiments. Gerson, dans son Mémoire composé après la délivrance d'Orléans, avait depuis déjà deux mois dit la même chose, et indiqué les grandes lignes de la réforme à opérer. L'on ne comprendra ni l'histoire, ni la mission de la Libératrice, tant qu'on s'obstinera à voiler cet aspect[1].

Ce qu'il dit de la sainteté de la jeune fille, et en particulier de son incroyable tempérance est universellement attesté : *iera begina*, c'est, à notre connaissance, le seul texte dont on pourrait induire qu'elle appartenait à quelque confraternité ou tiers-ordre. Aucun n'est spécifié.

Ce qui est dit des épreuves auxquelles la jeune fille fut soumise avant d'être mise à l'œuvre est exact, ce n'est que par cette lettre que nous connaissons l'épreuve par la communion.

Deux mille guerriers se seraient joints avec Jeanne aux deux mille cinq cents qui étaient déjà dans Orléans, et les assiégeants auraient été six mille. Ces chiffres sont très plausibles et conformes à ceux de l'abbé Dubois.

1. La traduction du passage de Gerson a été donnée dans *la Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 28, mais à cause de son importance, voici le texte même :

« Etsi frustraretur ab omni (*a totâ*) exspectatione suâ et nostrâ prædicta Puella, non oporteret concludere ea qua facta sunt, a maligno spiritu vel non a Deo facta esse, sed vel propter nostram ingratitudinem et blasphemias... posset contingere frustratio.

« Superadduntur quatuor civilia et theologica documenta. Unum concernit regem et consanguineos regiæ domûs; secundum militiam regis et regni; tertium ecclesiasticos cum populo; quartum puellam ipsam. Quorum documentorum iste unicus est finis bene vivere, pie ad Deum, juste ad proximum, et sobrie hoc est virtuose et temperanter ad seipsum.

« Et in speciali pro quarto documento quod gratia Dei ostensa in hac Puella non accipiatur et traducatur per se aut alios ad vanitates curiosas, non ad mundanos quæstus, non ad odia partialia, non ad seditiones contentiosas, non ad vindictam de preteritis, non ad gloriationes ineptas, sed in mansuetudine et orationibus, cum gratiarum actione quilibet laboret in id ipsum; quatenus veniat pax in cubili suo, ut de manu inimicorum nostrorum liberati, Deo propitio, serviamus illi in sanctitate et justitia coram ipso omnibus diebus nostris, amen. A Domino factum est istud. »

Les incidents de la délivrance d'Orléans sont rapportés d'une manière inexacte : le correspondant place à la prise de Saint-Loup des faits qui se sont passés à la prise des Tourelles; c'est peu étonnant ; le correspondant était loin des lieux, et les récits des trois jours de combat devaient lui être faits d'une manière confuse.

Jargeau fut bien emporté le 12 juin, mais la Pucelle n'y était venue que le 11. Les capitaines restés à Orléans avaient fait vers le 15 mai, EN L'ABSENCE DE LA PUCELLE, une tentative infructueuse contre Jargeau. De là l'erreur du correspondant.

Le 10 juillet, le duc de Bourgogne entrait effectivement à Paris. Il jouait double jeu puisque ses ambassadeurs étaient à Reims le 17.

Ce qui est dit du cardinal d'Angleterre est aussi conforme à la vérité.

Dans son ensemble, cette lettre est un des beaux documents de l'histoire de la Pucelle. L'on ne peut pas en dire autant du tissu des fables de la suivante.]

VII

Copie des nouvelles sur la demoiselle, venues de France, envoyées à la seigneurie de Venise par le marquis de Montferrat [1].

Illustrissime prince, il est très vrai que le 21 juin ladite demoiselle est partie avec tous ses hommes d'armes des bords de la Loire pour aller à Reims y faire couronner le roi de France. Le roi lui-même est parti le 22, la demoiselle ayant l'habitude de le précéder d'une journée ou environ.

Le samedi 2 juillet se sont passés de notables événements à la suite de leur arrivée devant la cité d'Auxerre. Dès leur venue, les habitants ont député vers le roi douze de leurs plus notables citoyens, choisis parmi ceux qui se montraient plus favorables à sa cause. Il feignaient de vouloir négocier et lui rendre obéissance pour qu'il entrât dans la cité. Durant les pourparlers, les habitants mandèrent de nombreux capitaines d'hommes d'armes, les uns Bourguignons, les autres Savoyards, tous de grands renom, tels que le vieux de Bar, le seigneur de Varandon (?), Messire Humbert, maréchal de Savoie. Ces derniers amenèrent environ huit cents de leurs gens, que les bourgeois cachèrent dans leurs maisons, vingt et trente dans une, soixante dans l'autre, etc.

La demoiselle voulut que douze hommes du parti du roi entrassent

1. M. Della Santa publia dans les nos des 17 et 24 février 1895 de la *Scintilla*, journal vénitien, un texte des deux lettres suivantes, tiré des archives du couvent de Saint-Georges-en-l'Ile. Il présente d'assez nombreuses variantes avec celui de Morisini, et en quelques passages rend Morisini intelligible.

dans la ville pour voir ce qui s'y passait, et elle se fit remettre un égal nombre de citadins. Les douze envoyés royaux introduits dans la ville ouïrent et virent cette grande multitude d'hommes armés, tous d'une d'une attitude très martiale, et se disposèrent à venir rapporter ce qu'ils avaient vu et entendu. Les habitants, voyant leur trahison découverte, s'emparèrent de leurs personnes, leur coupèrent la tête, et les clouèrent ensuite sur les portes de la ville. A cette nouvelle, la demoiselle ordonne qu'on se saisisse des douze habitants d'Auxerre, et qu'on leur coupe pareillement la tête devant ces mêmes portes ; elle commande ensuite que tous viennent à l'attaque, et sur son ordre tous accourent pour monter à l'assaut.

L'évêque de la ville fut pris au commencement de la bataille, combattant les armes à la main. Il était venu avec les prêtres revêtus des ornements sacrés, avec les reliques et de l'eau bénite. La demoiselle le fait saisir ainsi que les prêtres et leur fait à tous trancher la tête ; et ensuite elle fait massacrer tous les habitants de sept ans et au-dessus, hommes et femmes, et elle finit par faire démanteler la ville.

Il est vrai que deux mille Anglais rôdaient autour du camp du roi, observant si, à la faveur de quelque désordre, ils ne pourraient pas frapper un grand coup. La demoiselle fit venir un des capitaines du roi, du nom de La Hire et lui dit : « Tu as accompli en ton temps de grands exploits, mais aujourd'hui Dieu t'a choisi pour en accomplir un nouveau qui surpassera de beaucoup tous ceux du passé. Prends tes hommes d'armes, va dans tel bois à deux lieues d'ici, tu y trouveras deux mille Anglais, la lance en main ; tu les prendras, tu les tueras. » Le capitaine obéit, trouva les Anglais, les prit et les tua tous, comme le lui avait dit la demoiselle.

Dans la cité d'Auxerre ont trouvé la mort le vieux de Bar précédemment nommé, le seigneur de Varambon, Messire le maréchal Humbert avec environ six cents Savoyards. Cela fait, l'armée du roi marcha vers une ville qui s'appelle Troyes ; elle rendit obéissance ainsi que toute la contrée *traversée* (?). Il est vrai que le duc de Bar, frère du roi Louis, beau-frère du roi de France, venait le joindre avec huit cents cavaliers. Les Bourguignons, qui l'apprirent, vinrent, sur le commandement du duc, avec douze cents cavaliers pour lui barrer le passage. On en vint aux mains ; les Bourguignons ont été la plupart tués ou faits prisonniers.

Le duc de Bourgogne et le duc de Bedford ont réuni toutes leurs forces dans une même ville qui s'appelle Beauvais. Là ils ordonnent tout pour combattre le roi. Malgré la multitude d'hommes dont ils disposent, la demoiselle n'en fait aucun compte. A Lyon, à Grenoble et dans les autres pays du roi de France, on a fait des processions, de grands feux et de grandes fêtes.

L'évêque de Clermont avait la couronne de saint Louis. Voici comment, à son très grand regret, il a été réduit à la rendre au roi. La demoiselle lui dépêcha un messager avec une lettre par laquelle elle le priait de vouloir rendre la couronne. L'évêque répondit qu'elle avait fait un mauvais rêve; la demoiselle lui envoya une seconde fois le même message qui reçut la même réponse. Elle écrivit aux habitants de Clermont que si la couronne n'était pas rendue, Dieu y pourvoirait: cela étant resté sans effet, il tomba soudainement une si grande quantité de grêle, que cela sembla un grand miracle. Ayant écrit une troisième fois aux susdits, la demoiselle décrivait la forme et la contexture de la couronne que l'évêque tenait cachée, et elle ajoutait que si elle n'était pas rendue, il y aurait un châtiment bien pire que ceux ressentis précédemment. L'évêque, entendant décrire la forme et la façon de la couronne qu'il croyait être absolument inconnues de tous, très attristé et très repentant de ce qu'il avait fait, envoya la couronne au roi et à la demoiselle.

VIII

[Le manuscrit donné par la *Scintilla* rend intelligible le commencement de cet article, qui ne l'est pas dans Morosini.]

Chapitre tiré d'une autre lettre. — De France est venu un notable personnage qui se trouvait de sa personne aux premiers événements d'Orléans à la suite de la Pucelle. Il a reçu une lettre du roi lui-même qu'a présentement en mains le seigneur marquis. On y trouve énoncées les victoires mentionnées dans la copie qui vient d'être rapportée et plusieurs autres choses sur les conquêtes d'autres lieux et les pertes en hommes des Anglais. La lettre se termine en disant qu'on se dispose à aller avec la Pucelle au-devant du duc de Bourgogne, à en venir aux mains avec lui, et qu'on a espérance d'une bonne victoire. — Le marquis termine la sienne en disant que tout récemment, passant par le couvent d'un abbé, personnage très digne de foi, il l'a entendu confirmer de lui-même l'importante nouvelle de la défaite du duc de Bourgogne, et d'un immense carnage d'Anglais, de Bourguignons, de Savoyards. L'on ne dit pas que le duc soit prisonnier. Le marquis affirme qu'attendu la lettre du roi à ladite personne toutes ces choses sont vraies.

IX

Passage de la lettre de Gênes, en date du 1er août 1429:

Je prête l'oreille à ce qui se passe en France; les événements ne sont

pas agréables à entendre[1]. La Pucelle prospère toujours ; elle a remporté de nouveau une grandissime victoire. Le bruit court que le Dauphin est à Paris, que le régent a été tué dans la bataille, que le duc de Bourgogne est prisonnier. Il semble que tout cela se sait à Milan par un capitaine à la solde du Dauphin. Il a nom Georges de Valpergue et il aurait écrit toutes ces nouvelles. J'entends dire que le duc de Savoie l'a écrit de la même manière au duc de Milan.

Ce qui est rapporté dans ces deux chapitres n'a été en rien confirmé.

Observations. — [La remarque de Morosini est tout ce qu'il y a à retenir de ces dernières lettres. Pas une goutte de sang ne fut versée à Auxerre. Les chroniqueurs nous l'ont dit à l'envie. On aura peut-être placé à Auxerre, en le dénaturant sans limites, le massacre des prisonniers que la Pucelle fut impuissante à empêcher après la prise de Jargeau. Le lecteur a pu voir voir qu'un bruit semblable avait couru en France, s'il a lu la lettre de Jacques de Bourbon La Marche à l'évêque de Laon, ou qui lui est du moins attribuée.

Ce qui est dit de La Hire est une altération du rôle glorieux qu'il joua à Patay.

L'on ne s'explique pas le conte à propos de la couronne de saint Louis. L'accusée de Rouen, pressée de dire le signe qu'elle avait donné au roi, répondit par l'allégorie de la couronne qu'un ange aurait apportée au roi ; et elle donna à ce propos des réponses qui, sans trahir le secret qu'elle avait juré de ne pas révéler, étaient cependant pleines de justesse. Peut-être que, pressée aussi par l'importunité de curieux indiscrets, alors qu'elle entrait en scène, elle aurait fait une réponse de ce genre. L'imagination populaire aura ajouté le reste.

Le duc de Bar ne rejoignit son beau-frère que quinze jours après le sacre. En juillet, comme le remarque la Chronique dite des Cordeliers, il était avec son beau-père au siège de Metz. C'est seulement à Compiègne que la Libératrice s'est trouvée les armes à la main en face du duc de Bourgogne.

Qu'on remarque comment dans toutes ces lettres on parle de la soumission, de la conquête de Paris, beaucoup plus que du sacre à Reims. C'est qu'en effet la Pucelle se donnait comme devant introduire le roi à Paris, non moins que comme devant le faire sacrer à Reims.

Ceux qui s'étonneraient de ce que la renommée mêlait de faussetés un récit d'événements que l'histoire n'a enregistrés qu'une fois, n'ont qu'à se rappeler les contes que l'on faisait circuler l'année de nos grands

1. L'auteur de la lettre devait écrire à un partisan des Anglais.

désastres. C'est encore plus étonnant que ceux que l'on vient de lire, car c'étaient des contre-vérités.]

CHAPITRE III

DU SACRE JUSQU'A LA RETRAITE SUR LA LOIRE.

SOMMAIRE : *Dixième lettre.* — Arrivée à Calais du cardinal d'Angleterre et d'une armée anglaise. — Bruits divers sur les intentions du duc de Bourgogne, sur la marche du Dauphin vers Reims et ses projets ultérieurs. — Tout se fait par le conseil de la demoiselle. — Remarques.

Onzième lettre. — Le sacre et la campagne qui l'a précédé. — Dévouement de Tournay à la France. — Le duc de Bourgogne revenu de Paris est à Arras; le régent attendant le Cardinal à Pontoise. — Grande levée de troupes par le duc de Bourgogne. — La garde de Paris. — Fausses nouvelles sur les conquêtes du duc d'Alençon en Normandie. — Grands miracles accomplis. — Fausse nouvelle sur le comte de Nevers. — Charles VII en marche sur Paris. — Jonction de Bedford et du Cardinal. — Remarques.

Douzième lettre. — Confirmation de la nouvelle du sacre.

Treizième lettre. — Bruits de trêves et du siège de Paris. — Remarques.

Quatorzième lettre. — Conquêtes de Charles VII après le sacre. — Le régent en Normandie. — Le duc de Bourgogne sur le point de se mettre en campagne.

Trêves INEXPLICABLES. — Remarques.

X

Dans une lettre en date de Bruges, et du 16 juillet, sire Pancrace Justiniani écrit de nouveau à Messire Marc son père : Ce que je vous avais annoncé comme devant arriver s'est réalisé. Le cardinal d'Angleterre, qui était à la tête de quatre mille hommes levés pour aller combattre les hussites, est parti hier de Calais pour se trouver à Paris. L'on dit qu'un égal nombre d'Anglais doit prochainement débarquer. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

Depuis que Monseigneur de Bourgogne est parti, les uns disent qu'il s'est rendu à Paris, les autres le nient et affirment qu'il n'a pas voulu s'y rendre, qu'il se trouve à Senlis... qu'il cherche à engager des pourparlers avec ses beaux-frères et le Dauphin. Ces beaux-frères sont Charles de Bourbon et le comte de Vendôme. Il voudrait, dit-on, en venir à un accord; mais on ne croit rien de ce que je viens d'écrire.

On écrit encore que le Dauphin avec la Pucelle, à la tête de vingt-cinq mille hommes, est passé par Troyes en Champagne, et par beaucoup d'autres lieux. Il veut arriver à Reims, et pour le moment il ne se met pas en peine d'occuper d'autres pays. Aussitôt après son arrivée à

Reims, il sera couronné et recevra le serment d'obéissance de ses fidèles. D'autres disent le contraire, et chacun parle selon ses inclinations. L'on pense cependant qu'il sera couronné, ou même qu'il l'est déjà. Parti de Reims, il se dirigera vers son pays *(probablement l'Ile-de-France?)*. Il paraît encore, au dire de plusieurs, que si Dieu n'y met la main, les deux armées venant à se rencontrer, on sera forcé des deux côtés à en venir aux prises. On a dit que Bourgogne veut se trouver en personne à cette journée. Il a fait un grand mandement dans tous ses États. Que Dieu qui le peut y pourvoie !

Mais retenez que le Dauphin ne fait rien que par le conseil de la demoiselle, qui affirme qu'elle chassera entièrement les Anglais de la France.

Remarques. — [Il faut observer ici la discrétion du correspondant, qui ne donne comme certain que le débarquement du Cardinal, la convocation des troupes féodales dans les terres du duc de Bourgogne, et présente le reste comme des bruits qui trouvent des contradicteurs. Le duc Philippe s'était bien rendu à Paris, où il entra le 10 juillet ; mais en même temps qu'il resserrait son alliance avec les Anglais, il faisait des propositions de paix à Charles VII, et envoyait des ambassadeurs à Reims. Double jeu qui ne devait que trop lui réussir.

En conjecturant que Charles VII allait se faire sacrer, s'il ne l'était pas déjà, Pancrace voyait juste. En disant qu'aussitôt après le sacre, il se rendrait dans son pays, il semble bien, d'après ce qui suit, qu'il faut entendre l'Ile-de-France.

Remarquer encore comment la Pucelle disait qu'elle devait absolument et entièrement chasser les Anglais du royaume.]

XI

Lettre de sire Pancrace Justiniani, venue de Bruges, en date du 27 juillet : Je vais vous rapporter tout ce que j'ai appris des nouvelles de France jusqu'au 27 juillet. On sait avec certitude par de nombreuses voies que vers le 12 de ce mois le Dauphin est entré en possession de Troyes en Champagne. Avant de lui donner entrée, les habitants le firent attendre trois jours, et après ils se soumirent très paisiblement à lui comme à leur souverain. Il pardonna à tous très bénignement, et les reçut avec bonté. Tout se fit par la disposition de la Pucelle, qui, à ce qu'on dit, a le commandement, la direction et gouvernement de tout. Elle suit, dit-on, constamment le Dauphin, elle a une armée de vingt-

cinq mille combattants, sans compter ceux qui se trouvent sur la frontière de la Normandie sous les ordres du duc d'Alençon, comme nous le dirons plus loin.

Partis de Troyes, ils sont venus à Reims, où l'usage demande que soient couronnés tous les rois de France. Ils y arrivèrent le samedi 16 de ce mois de juillet, les portes leur en furent ouvertes sans condition aucune; le sacre eut lieu le dimanche 17 avec toutes les cérémonies ordinaires. Il dura depuis tierce jusqu'à vêpres environ. Tout cela est su avec certitude par plusieurs voies. Auparavant, de nombreuses contrées de la Champagne, telles que Châlons, Laon, Saint-Quentin, tous les autres pays qui sont avant ces villes, lui ont rendu obéissance. Ce n'est pas que ces contrées eussent été de son parti; elles avaient toujours été du parti du duc de Bourgogne, encore qu'elles se soient toujours refusées à prêter serment aux Anglais. Elles se gouvernaient par elles-mêmes en suivant le parti de Bourgogne.

Tournay, cité distante d'ici d'une journée (environ 40 milles), qui fu toujours très fidèle à son seigneur le Dauphin, a fait sur son territoire des fêtes, des processions, des feux de joie pour célébrer les victoires du roi nouvellement sacré. C'est le sentiment de beaucoup que les habitants l'aideront de leurs deniers; et il en est qui disent qu'ils équiperont jusqu'à quatre mille hommes pour soutenir sa cause.

Le duc de Bourgogne est de retour de Paris ; il est arrivé à Arras le 10 (*vers le* 19) de ce mois. Il a amené avec lui la duchesse sa sœur, femme du duc de Bedford, qui se proclame régent de France. Ledit régent était parti de Paris pour se trouver à Pontoise qui est la clef de la Normandie. Il y attend le Cardinal avec tous les Anglais qui ont débarqué. On les dit au nombre de six mille, dont trois mille payés des deniers de l'Église pour marcher contre les hussites. Que Dieu qui est juste juge...

Le seigneur duc a fait en Picardie et dans ses autres États grand mandement pour lever des hommes d'armes; et selon son vouloir on affirme qu'il sera bientôt prêt à aller avec les Anglais combattre Jeannette et le Dauphin. Que le Christ dispose tout selon le droit !

Paris, à la grande frayeur du peuple, est gardé par trente-deux seigneurs ; seize sont Bourguignons et seize sont Anglais. Ils ont sous leurs ordres, à ce qu'on raconte, environ trois mille hommes. Ils ont défendu à qui que soit du peuple de sortir de la ville...

Des personnes dignes de foi donnent comme certain, et je le crois ainsi autant qu'on peut le conjecturer, que le roi de France a mandé à ce seigneur duc de Bourgogne de faire des préparatifs pour vouloir bien se trouver à Saint-Denis le jour de la Magdeleine. Saint-Denis

est une ville à environ deux milles de Paris, où tous les rois de France ceignent la couronne, cérémonie à laquelle doivent assister les douze pairs. Or le duc de Bourgogne est pair à double titre, pour le comté de Flandre et le duché de Bourgogne... Il n'y a pas à penser qu'il s'y rende, mais, en secret, d'autres disent le contraire. Je ne sais ce que je dois croire.

On sait que le duc d'Alençon à la tête de douze mille hommes fait bonne guerre aux Anglais sur les frontières de la Normandie. Il se dit qu'il s'est emparé déjà de trois ou quatre seigneuries. D'après moi, les Anglais seront forcés de renforcer leurs forces en Normandie; heureux s'ils parviennent à conserver leurs possessions, eu égard aux résultats des batailles qui sont beaucoup plus favorables au roi de France qu'au régent. Dans ces trois mois l'on fera la paix.

Nous pouvons bien dire que, de nos jours, nous avons vu des choses très miraculeuses, comme on peut s'en convaincre en considérant ce qui est advenu jusqu'ici. Que le Christ donne secours au droit et que ce soit pour le bien de tous!

Il a été dit depuis plusieurs jours, sans qu'aucune lettre l'ait confirmé, que le fils (*le beau-fils*) du duc de Bourgogne s'est mis à la suite du roi de France avec trois mille barons.

Notre seigneur duc se trouve tout à l'heure à Arras. On raconte que ces jours derniers, il a envoyé une ambassade au roi de France, ambassade, qui, dit-on, les aurait laissés en plein désaccord. Il se dit que le même duc est prêt à combattre dans le mois d'août avec les Anglais contre ledit roi. Je ne sais ce qu'il faut en croire.

On sait avec certitude que le roi de France a été à Noisy, à douze lieues de Paris; que c'était pour venir vers Paris ceindre la couronne à Saint-Denis, solennité qu'il est dans l'obligation d'accomplir; on tient pour certain qu'il y sera couronné ces jours-ci. Les Parisiens ont démantelé les murailles, comblé les fossés de Saint-Denis, en faisant réfugier le peuple à Paris, pour que le roi, en arrivant avec son armée, ne puisse pas s'y fortifier.

Le Cardinal et le régent sont réunis à Pontoise, à sept lieues de distance de Paris, avec toutes les forces anglaises, qui *doivent être engagées* dans le combat. Que le Christ pourvoie au bien des chrétiens! On ne sait rien de ce qui a suivi, ni autre chose des événements, jusqu'au 27 juillet 1429.

Remarques. — [Cette lettre, si remplie de nouvelles, en contient fort peu qui soient fausses. Le duc d'Alençon combattait dans l'armée de la Pucelle, avec le titre de lieutenant général du roi. Il se rapprochait des

frontières de la Normandie par la soumission du Beauvaisis. A cette date, Saint-Denis n'était pas démantelé, s'il l'a jamais été; cependant le *Journal* de Chuffard nous apprend que les habitants de la campagne, par crainte des Armagnacs, fuyaient à Paris, emportant leurs blés moissonnés avant le temps. Le comte de Nevers était le beau-fils du duc Philippe, et en même temps son cousin germain. Il inclinait vers la cause française, quoiqu'il ne fût pas en position de la soutenir comme il l'aurait voulu. Le duc Philippe avait épousé la mère du jeune comte, Bonne d'Artois, que la défaite d'Azincourt avait rendue veuve. C'était sa tante par alliance. Elle mourut après quelques mois de mariage, mais le duc conserva la tutelle de ses beaux-fils, tout en convolant à un troisième mariage.]

XII. — Depuis, nous avons su par le courrier, ou mieux par la malle (*scarcella*), arrivée de Bruges, d'où elle était partie à la date du 9 août 1429, comment le Dauphin avait été avec la demoiselle à trois lieues de Paris. L'on ne sait pas encore s'il y est entré; ce que l'on sait, c'est qu'il a été sacré roi du royaume de France. Ce qui adviendra par suite, nous ne tarderons pas à le savoir.

XIII. — Du côté de Paris, des lettres venues de Bruges, antérieures au 17 septembre, ne nous disent pas que le Dauphin ait été encore couronné dans cette ville. Après on a donné comme un bruit que le duc avait fait avec le Dauphin une trêve de deux mois, et puis qu'un grand nombre d'hommes d'armes avaient été avec ce même Dauphin et avec la demoiselle autour de Paris, et y avaient mis le siège. Ce que nous saurons dans la suite, nous nous empresserons de le noter dans cette Chronique. Dieu sait les grandissimes choses qui ont dû se passer en France, par suite des gestes de la demoiselle dans laquelle opère la vertu divine...

Remarques. — [L'on voit l'impatience du chroniqueur de connaître la suite des événements de France. Loin d'admettre la thèse insoutenable de la fin de la mission à Reims, à défaut de nouvelles positives il suppose que de très grandes choses ont dû se passer. Il en eût été ainsi sans les désastreuses trêves que, justement, il a de la peine à concilier avec le siège de Paris.]

XIV. — Copie d'une lettre de Bruges, en date du 13 septembre, écrite par le noble Messire Pancrace Justiniani à son père Messire Marc. Voici dans sa teneur même ce qu'elle contient :

Je vous écrivis sur les nouvelles de France quelles grandes choses s'y étaient passées jusqu'au 27 du mois dernier (*avant-dernier*). A la suite

le roi est entré en possession de Senlis, *Ponte-Santo*, Pont-Sainte-Maxence(?), *Cholo*, Creil(?), *Fonte Zabaton*(??), Beauvais, Saint-Denis.

Le régent est en Normandie avec tous les Anglais au nombre d'environ six mille. Monseigneur de Bourgogne devait partir hier d'Arras avec quatre mille hommes, pour se joindre au régent, et puis aller secourir Paris...

On a dit aujourd'hui qu'une trêve avait été conclue jusqu'à Noël entre les deux partis. Il m'est impossible de me l'expliquer. A qui m'en demanderait la raison, je répondrais que nous devons croire qu'il y a accord entre Monseigneur de Bruges (*de Bourgogne*) et le roi, et que, par ailleurs *nous n'avions pas lieu de le penser*, jusqu'au 13 septembre 1429. Depuis l'on a dit que le roi de Portugal donne sa fille en mariage au fils (*beau-fils*) du duc de Bourgogne.

Remarques. — [Ce n'était pas avec le fils du duc de Bourgogne, mais avec le duc lui-même que le mariage devait avoir lieu. Pancrace Justiniani avait parfaitement raison d'être ébahi d'une trêve qui reste une des énigmes de l'histoire. Il a été déjà dit plusieurs fois dans quelle fausse situation elle mettait la Libératrice, et quelle situation inextricable elle créait.]

CHAPITRE IV

DEPUIS LE RETOUR SUR LA LOIRE JUSQU'A LA CAPTIVITÉ DE LA PUCELLE.

Sommaire : *Quinzième lettre.* — Conquêtes des Français en Normandie, conjuration pour leur livrer Rouen. — Grands préparatifs de guerre attribués à Charles VII. — Conquête faussement attribuée à la Pucelle. — Ses exploits la montrent suscitée par Dieu. — L'Université de Paris l'a dénoncée à Rome comme hérétique. — Le chancelier a écrit pour la défendre et la glorifier. — Le roi d'Angleterre, couronné à Londres, se propose de passer en France. — Remarques.

Seizième lettre. — Prolongation de la trêve. — Difficile à expliquer. — Opinions différentes sur l'attitude adoptée par le duc de Bourgogne. — Sentiment de Pancrace. — Conquête de Louviers. — Faux récits sur les conquêtes de Charles VII et ses ressources en vue de la guerre. — Bedford en Normandie. — Secours reçus d'Angleterre. — Prochain débarquement du jeune roi.

Dix-septième lettre. — Prise de Château-Gaillard. — Actifs préparatifs de guerre.

Dix-huitième lettre. — Prétendue course du roi et de la Pucelle aux portes de Paris. — Conjuration dans cette ville. — Prétendue tentative de Luxembourg contre Compiègne. — Autres fausses nouvelles.

Dix-neuvième lettre. — La victoire d'Anthon. — Fausse nouvelle sur la Pucelle.

XV. — Copie d'une lettre écrite de Bruges par noble Pancrace Justiniani à son père Messire Marc, en date du 20 novembre. Elle a été reçue à Venise le 23 décembre. Voici brièvement son contenu : Messire, je vous

écrivis par la *scarcella* (malle) ma précédente lettre le 4 du présent mois, je vous donnais avis de ce qui s'était passé en France jusqu'au jour qui vient d'être indiqué. Depuis, les gens du roi (?) se sont emparés en Normandie d'un pays appelé *Veroil* (Verneuil?), pays excellent; ils ont conquis d'autres fortes positions et plusieurs forteresses. De plus, à Rouen, une conjuration avait été formée par entente avec Charles de Bourbon et le duc d'Alençon. Si elle avait réussi, on se rendait maître de la ville, du duc de Bedford et de tous les autres Anglais.

Hier est venu devers Paris un ambassadeur de notre seigneur duc au roi. J'ai pu savoir par lui qu'il avait été confidentiellement chargé d'une prolongation de la trêve jusqu'au milieu de février. Le même ambassadeur a dit ce que tout le monde répète que le roi de France fait de très grands préparatifs pour être prêt au printemps: on dit qu'il aura cent mille hommes à mettre en campagne. Cela peut être, cela me paraît cependant un nombre excessif. Ce qui est certain, c'est que tout ce mouvement se produit à la voix de la Pucelle; elle est certainement bien en vie.

En preuve, c'est qu'il y a très peu de temps elle a pris d'assaut un château très fort à cinq lieues de Paris, et ensuite elle a été mettre le siège à *Logiente* (Gien? sur Loire (?). On raconte d'elle tant de merveilles dans ces derniers jours que, si elles sont vraies, il y a de quoi être ravi d'admiration. A mon avis, chacun selon qu'il croit, ou ne croit pas, ajuste et accommode ses exploits, amplifie ou retranche à sa fantaisie. Ce en quoi tout le monde s'accorde, c'est qu'elle est toujours avec le roi. Ce qui est évident pour tous, c'est qu'à son ombre se sont accomplis des événements tels qu'ils démontrent qu'elle est l'Envoyée de Dieu. Tout ce qui est survenu de favorable au roi, toutes les conquêtes faites et toutes celles qui se font présentement lui sont entièrement dues. Le croire n'est pas un mal, et celui qui ne le croit pas ne pèche pas contre la foi.

Je me trouvais ces jours derniers à discuter à ce sujet avec quelques religieux, et j'ai eu vent que l'Université de Paris, ou mieux les ennemis du roi, avaient envoyé à Rome pour l'accuser auprès du Pape. Cette Pucelle, d'après eux, serait une hérétique, et non seulement elle, mais encore ceux qui ont foi en elle; elle va, disent-ils, contre la foi en voulant qu'on la croie, et en sachant prédire l'avenir. Le chancelier de l'Université, homme très renommé, docteur en théologie, a composé un très bel ouvrage en sa faveur, à son honneur, à sa louange et pour sa défense. Je vous l'envoie avec cette lettre. Messire le doge, d'autres encore, d'après ce qu'il me semble, en prendront connaissance avec grand plaisir. Faites que lui et nos amis de chez vous reçoivent communication des nouvelles ci-incluses; après avoir lu ma lettre, vous pourrez la faire circuler.

Le roi d'Angleterre a été couronné à Londres le 6 de ce mois ; il est âgé de huit ans. L'on donne comme certain, et je le crois, qu'il s'apprête à passer la mer au printemps avec grande puissance. L'on parle de plus de vingt-cinq mille Anglais. Il me semble hors de doute qu'il va se passer de grands événements au printemps. Que le Christ y pourvoie ! L'on ne sait pas encore ce que fera notre duc ; mais, d'après le bruit public, il est disposé à tenir les promesses faites aux Anglais.

[Le reste de la lettre, ainsi que la suivante, est consacrée aux péripéties par lesquelles passa la fille du roi de Portugal en se rendant auprès de son mari, le duc de Bourgogne, et à quelques autres sujets étrangers à l'histoire de la Pucelle.]

Remarques. — [Les Français remportèrent en réalité quelques avantages en Normandie ; ils auraient été beaucoup plus marqués si, après le retour du roi aux bords de la Loire, on avait autorisé la Pucelle à aller avec le duc d'Alençon porter la guerre dans cette province. Puisque la trêve empêchait d'attaquer Paris, remis au gouvernement du duc de Bourgogne, c'est en Normandie qu'il fallait poursuivre l'Anglais qui avait refusé d'accéder à la trève.

La Pucelle n'avait pas pris de place aux environs de Paris. Depuis la retraite effectuée le 13 septembre, elle avait été retenue en deçà ou aux bords de la Loire. Le roi ne faisait pas les grands préparatifs signalés par Justiniani. A remarquer ce qu'il dit, que l'Université de Paris, ennemie acharnée du parti national, avait dénoncé à Rome la Libératrice comme hérétique. Il serait à souhaiter que l'on cherchât dans les archives romaines, spécialement celles du Saint-Office, si des pièces confirment semblable assertion. Fort remarquable aussi ce qu'il dit du chancelier Gerson, et de l'intérêt que portaient à la cause française le doge et l'aristocratie vénitienne.]

XVI. — 1429 (*anc. st.*). — Nouvelles reçues le 1er février. Copie d'une lettre datée de Bruges du 4 janvier. Elle est de sire Pancrace Justiniani, fils de Messire Marc, lequel est lui-même fils d'Orsato. Très cher père, le 8 du mois dernier je vous écrivis tout ce que nous savions de nouveau. Je vais vous raconter ce que nous savons être arrivé ensuite. Depuis environ le 20 du mois dernier jusqu'à aujourd'hui nous avons eu ici en permanence un ambassadeur du roi de France au seigneur duc et aux Anglais. La trêve qui finissait à Noël a été prolongée pour un plus long temps, pour tout le mois de février. Voilà d'étranges choses, difficiles à expliquer. Plusieurs chuchotent secrètement qu'il y a accord entre le duc et le roi de France, d'autres disent le contraire. Je suis de ceux qui pensent le contraire. Je crois que le duc enverra ses hommes au secours

des Anglais, mais qu'il n'ira pas personnellement. Il restera dans ce pays pour faire plaisir à sa nouvelle femme... [Il est question d'une ambassade de Charles de Bourbon, dont Pancrace avoue ne pas connaître l'objet.]

Les hommes du duc d'Alençon font en Normandie grande guerre aux Anglais. Ils s'emparent de tous les châteaux et de toutes les forteresses. Ces jours derniers ils se sont conquis une position importante par le nombre des habitants et par son site, nommée Louviers. Il y avait cinq cents Anglais qui tous y trouvèrent la mort. La ville se soumit par composition.

Un secrétaire du duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre, qui venait de vers le roi de France, est passé par ici muni d'un sauf-conduit du duc et des Anglais. Il a dit verbalement, et je le crois parce qu'il est un homme qui mérite confiance, que les troupes du roi avaient pris La Charité-sur-Loire et quelques autres places qui tenaient pour le duc. Il ne resterait plus à soumettre que Chartres et Paris ; je parle de la France. Tout a été emporté d'assaut, et pour dire tout ce qui se raconte (vous en croirez ce que vous voudrez) l'on attribue toutes ces conquêtes à la Pucelle, ainsi que mille autres merveilles. Si elles sont vraies, *a domino facta est ista* et voilà de nos jours de grands prodiges.

Le roi de France est en bon point ; on le sait avec certitude. Il a obtenu du Languedoc et de tous les pays soumis à son obéissance de très grands subsides en argent, et en hommes. Il a une grosse armée pour être prêt au printemps. C'est l'opinion de tous, et moi je ne pense pas autrement, qu'il y aura certainement une grande effusion de sang, si Dieu n'y met pas la main ; que le Christ y porte remède par la sainte grâce.

Le duc de Bedford, qui était régent de France, se tient, paraît-il, à Rouen pour garder le pays dans la mesure où il le peut. Il paraît encore que, il y a peu de jours, environ trois mille Anglais sont venus lui donner aide. On tient pour certain qu'au beau temps le roi d'Angleterre débarquera avec grande puissance. C'est ce que tout le monde croit...

[Suivent des détails sur le débarquement de la nouvelle épouse du duc de Bourgogne, et les splendeurs des fêtes qui s'annonçaient comme d'un extraordinaire éclat, ainsi qu'elles le furent en réalité.]

Remarques. — [Pancrace Justiniani avait parfaitement raison de ne pouvoir pas s'expliquer la prolongation des trêves, et il devinait bien les intentions du duc de Bourgogne. On exagérait à Bruges les succès des Français en Normandie. Le secrétaire du duc d'Orléans outrait sans mesure les conquêtes du parti national. La Pucelle, à cette date, de retour de l'échec contre La Charité, était contre son vouloir retenue à la cour, et Charles VII était loin de posséder en argent et en hommes les ressources qui lui sont attribuées.]

XVII. — Plusieurs lettres écrites de Bruges, par le noble sire Pancrace Justiniani à son père Messire Marc, en février 1429 (*anc. st.*), en particulier du 17, donnaient, paraît-il, de nombreuses nouvelles de ces contrées. Une dernière, en date du 4 mars 1430, plus briève, était ainsi conçue :

Messire, le 22 du mois passé je vous écrivis ce que je savais à pareil jour. Depuis j'ai reçu votre lettre du 4 même mois. C'est avec le plus grand bonheur que j'ai appris votre bonne santé et votre contentement de ce dont vous m'avez parlé. Je ferai réponse complète à votre lettre par la malle. Je ne puis pas le faire en ce moment ; veuillez prendre un peu patience.

En fait de nouvelles, depuis que je vous ai écrit on a dit ces jours-ci que le roi de France avait pris Chartres ; mais la nouvelle n'ayant pas été confirmée je ne la crois pas vraie.

Il est de toute certitude que ces jours-ci notre seigneur duc a reçu l'annonce de la prise d'un château inexpugnable à sept lieues de Rouen, sur la Seine, appelé Château-Gaillard (*Castel Grioiante*). Il y a eu composition entre les Anglais et les Français. Dans ce château était détenu prisonnier un chevalier français du nom de Jean Barbazan, que le roi d'Angleterre avait pris et y avait renfermé. C'est un homme de très grand mérite et vaillant capitaine. Plusieurs autres Français étaient prisonniers avec lui ; tous ont été délivrés.

En outre on compte que le roi d'Angleterre passera la mer à Pâques, ainsi que je vous l'avait dit dans une autre de mes lettres. Le seigneur duc a publié le ban. Pour attirer les plus vaillants de ses guerriers, il fait répandre le bruit qu'il y aura vingt-cinq mille Anglais et plus, c'est-à-dire que le roi arrive avec les plus grandes forces. Tout est en ébullition. Si le Seigneur Dieu n'y met la main, il faut que l'un des deux partis soit entièrement ruiné, mais j'espère que Dieu, dans sa sainte miséricorde, y pourvoira. Qu'il ne considère pas nos péchés. Je n'ai pour le moment rien à ajouter. Reçue le 30 mars 1430.

Remarques. — [Pancrace Justiniani donnait une nouvelle preuve de son bon jugement en ne croyant pas à la conquête de Chartres. Ce qu'il dit de la prise de Château-Gaillard et de la prochaine venue du roi d'Angleterre est exact.]

XVIII. — Nouvelles de France venues par Bruges, en date de 22 mars 1430, d'après plusieurs lettres reçues par des Vénitiens et des Florentins, apportées par la malle qui est arrivée à Borromeo de Florence, et aussi d'après plusieurs lettres du noble sire Pancrace Justiniani, fils de Messire Marco Orsato. Elles s'accordent, et voici ce qu'elles disent en substance. Elles ont été reçues en la fête de Pâques, 16 avril.]

Ce qu'elles disent avant tout, c'est que le roi de France a fait une course jusqu'aux portes de Paris, toujours accompagné de la demoiselle. Il avait envoyé devant lui soixante cavaliers, et en avait placé cinq cents en embuscade. Le bâtard de Saint-Pol, et trois autres capitaines avec deux mille cavaliers, quelques-uns disent cinq mille, sortirent contre eux. Les soixante cavaliers reculèrent tout en escarmouchant et amenèrent les assaillants par delà l'embuscade. Ceux qui y étaient cachés leur tombèrent sur le dos, et les prirent tous sans qu'il s'en échappât un seul. Cela a été, dit-on, un coup cruel pour le duc de Bourgogne.

On dit encore qu'on a découvert à Paris une conjuration dans laquelle quatre mille hommes au moins étaient impliqués. On a pris un Frère mineur qui en était l'âme.

On dit de plus que La Hire, qui était ou est capitaine du Dauphin, a passé la rivière avec bien six mille cavaliers. Les choses s'échauffent en réalité.

Nous avons appris encore par les mêmes lettres comment Jean de Luxembourg, se disposant à s'établir devant Compiègne pour assaillir la ville, mille cavaliers qui se trouvaient dans les murs de la ville, sortirent par une porte opposée, prirent par derrière ses hommes d'armes, les tuèrent ou les firent prisonniers, et s'emparèrent de son attirail de guerre et de l'artillerie.

On raconte encore que le comte d'*Andonto* (?) a pris en Champagne un château où se trouvait un capitaine qui faisait grands ravages dans le pays, et comment il a fait lever le siège de Tonis (?) avec de grands pertes pour les Anglais. Vous voyez quelles grandes choses se sont passées en peu de jours. Cela met le roi de France en voie de s'emparer de tout le royaume, si l'accord règne [*parmi les siens*].

Remarques. — [Pour être tirées de plusieurs lettres, ces nouvelles, sauf la conjuration de Paris, dont le chef était un Carme et non pas un Franciscain, n'en sont pas plus vraies. Ni le roi, ni la Pucelle n'avaient fait de nouvelles tentatives contre Paris ; il y eut d'heureux coups de main, et des razzias de la part des Armagnacs du voisinage. Le bâtard de Saint-Pol y fut pris.

Je cherche inutilement ce qui a pu donner lieu à ce qui est raconté ici de Jean de Luxembourg devant Compiègne.]

XIX. — 1430, le 25 juin. Des nouvelles de France ont été envoyées à la seigneurie ducale, en voici le fond : elles sont favorables au roi de France. Le prince d'Orange ayant envahi le Dauphiné, et s'étant emparé de quatre places, le gouverneur du Dauphiné avec de nombreux hommes d'armes du roi et les gens du Dauphiné lui a infligé une entière défaite

le 11 du présent mois de juin 1430. Trois mille cavaliers ont été tués ou pris dans la déroute. Parmi les prisonniers l'on compte les premiers barons de Savoie qui s'étaient joints à l'aggresseur. L'on mentionne Mgr de Salneuve... (suivent de nombreux noms propres estropiés)... Ledit prince d'Orange a eu de la peine à se sauver, avec dix-huit cavaliers, dans le château d'Anthon où l'ont poursuivi les guerriers du Dauphiné et où ils l'ont renfermé. Il tenait tant à lever une armée qu'il donnait cinquante ducats par lance et un salaire de onze deniers. Toutes ces nouvelles sont favorables au Dauphin, vu que la demoiselle reste toujours pleine de vie et d'entrain, illuminée de la grâce de Dieu et prospérant dans sa voie.

Remarques. — [Ce qui est dit du prince d'Orange et des nobles de Savoie est vrai ; c'est la fameuse victoire d'Anthon ; mais la dernière phrase est une contre-vérité. La victoire d'Anthon fut remportée le 11 juin, et la Pucelle avait été prise le 23 mai ; elle était prisonnière depuis près de vingt jours. Il sera bien question de sa captivité; mais nulle part, dans ce qui nous a été transmis de Morosini, nous n'avons trouvé une ligne sur la manière dont elle est tombée entre les mains des ennemis. On a dû cependant en écrire à Venise.]

CHAPITRE V

LA PUCELLE DEPUIS SA PRISE JUSQU'A SON SUPPLICE.

Sommaire : *Vingtième lettre.* — Fausse nouvelle sur les succès du roi et de la Pucelle. — Nouvelle vraie de la prise et de la détention de la Pucelle. — Espérance de sa délivrance.

Vingt et unième lettre. — La Pucelle vendue et dirigée sur Rouen. — Crainte qu'on ne la fasse mourir. — Témoignage rendu universellement à sa vertu.

Vingt-deuxième lettre. — Ambassade de Charles VII au duc de Bourgogne pour l'empêcher de livrer la Pucelle aux Anglais.

Vingt-troisième lettre. — La Pucelle vendue dix mille couronnes; étroitement gardée. — Intervention de Charles VII pour empêcher son supplice. — Supplice. — Piété de la martyre. — Apparition de sainte Catherine. — Douleur et menaces de Charles VII. — Vaine espérance des Anglais qu'avec sa mort finiront leurs revers.

XX. — 1430, 3 juillet (?). — Nous avons su, et on avait dit plusieurs jours avant, que l'on avait écrit de Bruges le 3 juillet (??), que le jour de l'Ascension la demoiselle était en parfaite entente et parfaite faveur auprès du roi de France, Messire le Dauphin. Avec lui et ses gens d'armes elle avait mis le siège devant Paris, si bien que les assiégés ne conservaient plus aucune espérance de pouvoir tenir contre la couronne du Dauphin.

On a dit ensuite que la Pucelle avait été prise par les gens du duc de

Bourgogne; l'on savait que rien n'avait été statué sur son sort; on le saurait par la suite. L'on a dit depuis que la demoiselle avait été enfermée dans une forteresse avec plusieurs demoiselles, et entourée d'une bonne garde. Elle ne peut pas être si bien gardée que lorsque ce sera le plaisir de Dieu, elle n'en sorte et ne revienne parmi ses gens, sans avoir rien souffert dans sa personne.

Remarques. — [La première partie de la lettre est fausse de tout point, la seconde n'était malheureusement que trop vraie.

Dans trois lettres, ou relations inscrites à la suite par Morosini sur les affaires de France, il n'est pas question de la Pucelle. Ces nouvelles étaient d'ailleurs fausses pour la plupart. Le seul correspondant bien informé est Pancrace Justiniani. Morosini lui emprunte une lettre qu'il annonce ainsi :]

XXI. — Nouvelles de Bruges écrites à Venise de la main de sire Pancrace Justiniani, fils de Messire Marc Orsato. La plus récente est datée du 24 novembre ; elle est arrivée à Venise le 19 décembre. Elle est conçue en ces termes : ... [Pancrace décrit les pertes éprouvées par le duc de Bourgogne et les Anglais à la levée du siège de Compiègne, les avantages remportés par les Français, spécialement l'occupation de Clermont-en-Beauvaisis, la forteresse exceptée; il parle ensuite de la Pucelle et il écrit :]

Il est absolument certain que la Pucelle a été dirigée sur Rouen vers le roi d'Angleterre. Messire Jean de Luxembourg, qui l'a prise, en a touché dix mille couronnes, pour l'avoir ainsi mise entre les mains des Anglais. Quel est le sort qu'on lui réserve ? On l'ignore, mais on craint qu'on ne la fasse mourir. En vérité, ce sont choses extraordinaires et grandes que celles qu'elle a accomplies. Il (*Pancrace*) écrit qu'il en a parlé avec beaucoup, et il en a parlé depuis qu'elle est prisonnière; mais universellement, tous disent qu'elle est de bonne vie, très honnête, très sage ; ce qui adviendra, nous le saurons bientôt...

Remarques. — [Dans ces lignes fort vraies, Justiniani, on peut s'en convaincre en lisant le texte, multiplie les termes pour exprimer soit l'excellente vie de la Pucelle, soit l'universalité du témoignage qui l'atteste.]

XXII. — Je vais rapporter ce que, à la date du 15 décembre, nous avons su de nouveau du côté de Bruges par l'arrivée de noble Messire Nicolas Morosini, fils de Messire Victor. Voici ce que l'on racontait dans ces parages.

Aussitôt que la demoiselle fut tombée entre les mains du duc de Bourgogne, et que le bruit se répandit que les Anglais l'obtiendraient

moyennant deniers, le Dauphin informé envoya une ambassade vers le duc de Bourgogne pour lui dire qu'il ne devait la livrer pour rien au monde; sans quoi il en tirerait vengeance sur ceux de ses hommes qui viendraient entre ses mains...??? [Annonce de la naissance d'un fils au duc de Bourgogne.]

Remarques. — [C'est, avec la suivante, l'unique assertion positive des efforts tentés par Charles VII pour délivrer celle qui lui avait mis la couronne au front.]

XXIII. — 1431. — Par plusieurs lettres venues de Bruges à Venise en des jours différents, une entre autres de sire Jean Georges, fils de feu Messire Bernard de Saint-Moïse, en date du 22 juin, par une autre reçue, dit-on, par sire André Corner, gendre de feu sire Luc Michel de la Magdelaine, on a su que la vertueuse demoiselle était tenue en prison du côté de Rouen par les Anglais, qui l'avaient achetée dix mille couronnes. Venue ainsi en leurs mains, ils ont très étroitement gardé sa personne. L'on a dit que deux ou trois fois, ces mêmes Anglais avaient voulu la faire brûler comme hérétique; mais qu'ils avaient été arrêtés par les grandes menaces que leur avait fait parvenir le Dauphin de France; mais à la troisième fois ces barbares Anglais, d'accord avec des Français (??), de dépit et hors d'eux-mêmes, l'ont fait brûler à Rouen.

Avant son martyre, elle a été vue bien contrite et parfaitement bien disposée. On raconte qu'elle a eu une apparition de la vierge sainte Catherine qui l'a confortée et lui a dit: « Fille de Dieu, sois ferme dans ta foi, puisque tu seras dans la gloire au nombre des vierges du Paradis ». Elle est morte pieusement. Messire le Dauphin, roi de France, en a ressenti une très amère douleur et a formé le dessein d'en tirer une terrible vengeance sur les Anglais et sur les femmes anglaises. Dieu, selon son juste pouvoir, en tirera aux yeux de tous un très grand châtiment. On commence à en voir des signes non douteux. Paris, maintenant même, court de jour en jour à sa ruine; il ne peut tenir davantage et résister plus longtemps; tous les habitants s'en échappent et fuient, chassés par les privations et la faim. On tient communément que les Français (lisez: Anglais ou faux Français) l'ont fait brûler à cause des prospérités qu'avaient eues avec elle les seigneurs français, et qu'ils devaient avoir encore. Les Anglais se disaient en eux-mêmes: « Cette demoiselle une fois morte, les affaires du Dauphin ne seront plus prospères ». Le contraire plait au Christ, d'après ce que l'on a dit de la marche des affaires; puisse cela être vrai!

LIVRE VII

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE

LIVRE VII

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE

Nota. — L'on s'est attaché de préférence à donner le texte des pièces inédites, peu connues, ou plus importantes.

LIVRE II.

A

(Page 72 et suiv.)

LA PUCELLE D'APRÈS LA GESTE DES NOBLES FRANÇAIS.

(Bibl. national. fs. Français nos 5699 et 5001.)

De la Pucelle venue devers le roy et des merveilles d'elle. — Ces choses durans fut admenée à Chinon par devers le roy de France une fille de simple estat, pucelle de sainte et religieuse vie, du pays de Barrois, qui fille fut d'un pouvre laboureur de la contrée et de sa femme, qui de leur loyal labour vivoient, aagée d'environ vint ans, et ou au temps de son enffance avoit été pastoure, et peu savoit des choses mondaines. Et peu parla ceste pucelle, seulement parloit de Dieu et de sa benoite mère, des anges, des saints et saintes de Paradis, et disoit que par plusieurs fois lui avoient été dites aucunes révélations touchans la salvacion du roy et préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne vouloit lui être tollue ne usurpée, mais dont déboutez en seroient ses ennemis. Et ces choses estoit chargée de dire et signifier au roy dedans le tems de Saint-Jehan MIIIIXXIX. Si fut la Pucelle ouye par le roy en son conseil, et là ouvrit les choses à elle chargées, et à merveilles traicta des manières de faire vuider Anglois du royaume, et là ne fut chief de guerre que tant proprement sceust remontrer les manières de guerroier ses ennemis, dont le roy et tout son conseil fut esmerveillé, car en toutes autres matières fut autant simple comme une pastoure. — Pour ceste merveille, ala le roy à Poitiers et là mena la Pucelle qui par les notables du Parlement et par docteurs solemnelz en théologie la fist interroguer; et, elle ouye affermèrent que ilz la réputoient chose divine inspirée de Dieu, et tout son fait et les paroles approuvèrent; dont en plus grant révérence la tint le roy qui à ce temps mandoit gens de toutes pars, et grant quantité de vivres, et artillerie avoit fait mener à Blois, pour la cité d'Orléans secourir. Si requist la Pucelle que pour le secours conduire pleust au roy lui bailler telle gent et en tel nombre que elle requerroit, qui ne seroit pas grant nombre, ne grant puissance, et que pour son corps lui fut admenistré un har-

nois entier. Adoncques ordonna le roy que tout ce qu'elle requerroit lui feust baillé. Si prinst la Pucelle congié du roy pour aller à Orléans, et elle venue à Blois à peu de gens séjourna illec par aucuns jours, lesquels pendans elle fist faire un estendard blanc ou quel elle fist pourtraire la représentation de Saint-Sauveur et de deux anges, et le dit estandard avec tout son harnois fist beneistre en l'église Saint-Sauveur de Blois, auquel lieu vindrent tantost après le mareschal de Sainte-Sévère, le sire de Rais et e sire de Gaucourt ayant compaignie de nobles et commun, qui une partie des vivres chargèrent pour iceulx mener à Orléans, en la compaignie desquels se mist la Pucelle qui bien cuidoit que par devant les bastides du siège devers la Beauce deussent passer, mais le chemin prinstrent par la Salloigne, et à Orléans fut amenée le pénultième jour d'avril cellui an.

Cette Pucelle séjournant à Blois en attendant la compaingnie qui à Orléans la devoit mener escrivit et envoia par un hérault aux chiefs de guerre qui devant Orléans tenoient siège unes lectres dont la teneur est telle :

Jhesus, Maria.

Roy d'Angleterre, faictes raison au roy du Ciel de son sang royal. Rendez les clefz à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal et est toute preste de faire paix, se vous voulez faire raison; par ainsi que vous mettez jus et paiez de ce que vous l'avez tenue.

Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre; en quelque lieu que je ataindray vos gens en France, se ilz ne veulent obéir, je les ferai yssir, vueillent ou non; et se ilz veulent obéir, je les prendrai à mercy. Croiez que s'ilz ne veulent obéir, la Pucelle vient pour les occire. Elle vient de par le roy du ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France; et vous promet et certiffie la Pucelle que elle y fera si gros hahay, que encore a mil ans en France ne fut veu si grant, se vous ne lui faictes raison. Et croiez fermement que le roy du Ciel lui envoiera plus de force que ne sarez mener de tous assaulx à elle et à ses bonnes gens d'armes [1].

Entre vous, archiers, compaignons d'armes, gentilz et villains [2], qui estes devant Orléans, alez vous en en vostre païs de par Dieu; et se ainsi ne le faictes, donnez-vous garde de la Pucelle et de vos dommages vous souviengne.

Ne prenez mie vostre opinion, que vous ne tenrez mie France du roy du Ciel [3], le fils sainte Marie; mais la tendra le roy Charles, vray héritier à qui Dieu la donnée, qui entrera à Paris à belle compaignie. Se vous ne créez [4] les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons [5] dedens à horions ; et si verrons lesquelx meilleur droit auront, de Dieu ou de vous.

Guillaume de la Poule, conte de Suffort, Jehan, sire de Talbort, et Thomas, sire de Scalles, lieuxtenans du duc de Bethford, soi-disant régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, faictes réponse se vous voulez faire paix à la cité dOrléans. Se ainsi ne le faictes, de vos domages vous souviengne briefment [6].

Duc de Bethford, qui vous dictes régent de France pour le roy d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne faictes [7] mie destruire. Se vous ne lui faictes raison, elle fera [8] que les François feront le plus beau fait qui oncques feust fait en la christianté.

1. VARIANTES DU JOURNAL DU SIÈGE : Que le roy du ciel lui envoyra plus de force *à elle et à ses bonnes gens d'armes, que ne sçauriez avoir à cents assaulx.*
2. *Gentilz et vilains* ne s'y trouve pas; mais le mot *vilains* est dans le texte de la geste.
3. Du roy du ciel, *du fils de* sainte Marie.
4. Si vous ne croyez.
5. Nous fierrons.
6. Briefment ne s'y trouve pas.
7. Que ne vous faciez mie.
8. Elle fera tant que.

Escript le mardy de la[1] grant sepmaine : entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.

Au duc de Bethford qui se dit régent le royaulme de France pour le roy d'Angleterre.

En la ville d'Orléans vint la Pucelle le pénultième jour davril l'an mil IIIIXXIX et tantost sceust que de ses lettres et de tout le contenu, les chiefs du siège ne tindrent compte; mais tindrent et réputèrent tous ses fais et de ceulx qui créance y adjoutaient héréses en la saincte foy, dont firent les héraulx prendre et en feu les vouldrent ardoir; laquelle prinse venue à la congnoissance du bastart d'Orléans, qui adonc fut à Orléans, manda aux Anglois, par son hérault que les héraulx lui renvoiassent, en leur faisant savoir que se mourir les faisoient, que d'une telle mort feroit mourir leurs héraulx, qui pour faist des prisonniers estoient à Orléans ou il les fiz empescher, et tous prisonniers Anglois qui lors estoient en bien grant nombre; et tantost furent les héraulx rendus.

Puissance venue a Orléans. — Le mardi IIIe jour de may vindrent à Orléans les garnisons de Montargis, Gien, Chasteauregnart du pays de Gastinois, de Chasteaudun avec grand nombre de gens de pié garnis de traits et de guisarmes. Si vindrent le soir nouvelles que par la Beausse venoient de Blois le mareschal de Sainte-Sévère et le sire de Raiz qui les vivres et l'artillerie amenoient, et doubta len que audevant deussent aller Anglois. Pourquoy le mercredi matin, veille de l'Ascension IIIIe jour de may mil IIIIXIX, très bien matin, se partirent d'Orléans le bastard et la Pucelle armée à grant compaignie de gens d'armes et de trait, et estendart déploié, allèrent au devant des vivres qu'ilz rancontrèrent, et par devant les Anglois qui de leurs bastides n'osèrent yssir passèrent, et dedans Orléans entrèrent environ prime.

Prinse de la Bastide de Saint-Lou. — DOrléans yssirent ledit jour environ heure de midi aucuns des nobles avec grand nombre de gens de trait et de commun, qui fier et merveilleux assault livrèrent contre Anglois qui la bastide Saint-Lou tenoient : laquelle fut moult défensable et fortiffiée, et grandement garnie avoit esté par le sire de Talbort tant de gens, de vivres, comme dabillements. En cellui assault furent moult grevez François, et le dit assault durant, y vint hastivement la Pucelle armée à estandart déploié, dont enforça l'assault de plus en plus. Depuis la venue de laquelle ne fut Anglois qui François peust illec blécier; mais sur eux conquirent François la bastide, et ou clocher de l'église se retrairent Anglois et là recommencièrent François lassault et longuement dura. Pendant lequel fist Talbort yssir Anglois à puissance des autres bastides pour ses gens secourir; mais à celle heure estoient yssis d'Orléans les chiefs de guerre avec toute leur puissance, qui aux champs se misent en batailles ordonnées entre la bastide assaillie et les autres bastides anglesches, attendans illec Anglois pour les combattre; mais audedans de leurs bastides fit le sire de Talbort Anglois retraire, délaissant en abandon les Anglois de la bastide Saint-Lou, qui par puissance furent conquis environ vespre; dont fut l'occision nombrée à VIIIxx hommes, et arse fut et démolie la bastide en laquelle François conquisrent très grant quantité de vivres et d'autres biens, et atant rentrèrent à Orléans la Pucelle avec les grans seigneurs et leur puissance, dont par toutes les églises à celle heure furent rendues à Dieu graces et louanges en hymnes et oroisons dévotes, à son de cloches, que bien ouyrent Anglois, qui de puissance par ceste perte et de courage furent fort abessiés.

Desirant fut la Pucelle Anglois faire partir du siège ; pour ce requist les chiefs de guerre que à toute puissance yssissent le jour de l'Ascension pour assaillir la bastide Saint-Laurent où furent touz les plus grands chiefs de guerre et le plus de la puissance des Anglois, et quelconque doubte ne feist que tantost ne les deust conquerre, ançois se tenoit seure de les avoir et disoit ouvertement que leure estoit venue; mais dyssir

1. En la.

ne besoigner telle journée ne furent point daccord les chiefz de guerre pour la haultece du jour, et d'autre part furent doppinion de premièrement tant faire que conquises peussent être les bastides et boulevars du costé de la Saloigne avec le pont, afin que de Berri et dautres pais peust la ville recouvrer vivres, et ainsi prinst la chose delay cette journée à la grande desplaisance de la Pucelle qui malcontente sen tint des chiefs et cappitaines.

Oultre Loire passa la Pucelle a grant puissance le vendredi vi[e] jour de mai l'an MIIIIXXIX en la veue de Glacidas, qui tantost fit désemparer et ardoir la bastide de saint Jehan le blanc, et ses Anglois fist retraire avec ses abillements en la bastide des Augustins ou boulevard et ès Tournelles. Si marcha avant la Pucelle atout ses gens de pié tenant sa voie droit au Portereau, et à celle heure nestoient encore tous ses gens passéz, ançois en avoit grant partie en une isle qui peu povaient finer de vaisseaulx pour leur passage. Néanmoins tant ala la Pucelle que du boulevard aproucha et à peu de gent illec planta son estandart; mais à celle heure survint ung cry que Anglois venoient à puissance du côté de Saint-Privé, pour lequel cry furent espouentés les gens qui avec la Pucelle furent, et à retraire se prindrent droit au passage de Loire, dont a grand douleur fut la Pucelle, et de soy retirer fut contrainte à peu de gent. Si levèrent Anglois grand huy sur les François et à puissance yssirent pour la Pucelle poursuire, crians grans cris après elle en disant d'elle parolles diffamables. Adoncques tourna contre eulx et tant peu qu'elle ot de gent leur fist visage et contre Anglois marcha à grant pas, à estendart desploié. Si furent Anglois par la voulonté de Dieu tant espouentez que la fuite prindrent laide et honteuse. Adoncques retournèrent François qui sur eux commencèrent la chace jusques à leurs bastides, ou Anglois se retrairent à grant haste. Devant la bastide des Augustins sur les fossés du boulevart assist la Pucelle son estandart, et là vint tost à grand gent le sire de Rais, et toujours allèrent François croissant qui la bastide des Augustins prindrent d'assault, ou estoient Anglois en très grant nombre qui tous furent illec occis, et fort estoit garni de vivres et de richesses, mais pourtant que au pillage furent François trop ententifs, fist la poucelle bouter le feu en la bastide ou tout fut ars.

En celluy assault fut bleciée de l'un des piez de chaucetrappes, et pourtant qu'il anuitait fut ramenée à Orléans et grand gent laissa en siège devant le boulevart et les tournelles, et la nuitée se deppartirent Anglois qui dedant le boulevart de Saint-Privé estoient, ouquel ilz boutèrent le feu, puis passèrent Loire en vaisseaulx et se retrairent en la bastide Saint-Laurent.

RECOUVREMENT DES TOURNELLES D'ORLÉANS ET LA MORT DE GLACIDAS. — En grand doubte fut la Pucelle la nuit que sur ses gens ferissent Anglois devant les Tournelles; et pour ce, le samedi VIII[e] jour de may, environ souleil levant, par l'accort et contentement des bourgois d'Orléans, CONTRE L'OPINION ET VOULONTÉ DE TOUS LES CHIEFS ET CAPPITAINES QUI LA FURENT DE PAR LE ROY, se parti la Pucelle à tout son effort et passa la Loire. Si lui baillèrent ceulx d'Orléans canons couleuvrines et tout ce qui necessaire estoit pour assallir le boulevart et les Tournelles, avecques vivres et des bourgois d'Orléans de l'une part. Et pour les dictes Tournelles assaillir et le pont conquerre, de la partie de la ville establirent de l'autre part sur le dit pont grand nombre de gens d'armes et de trait avec grand appareil que fait avoient les bourgois pour les arches rompues passer et les Tournelles assaillir. Si furent Anglois assaillis des deux parties moult asprement; car à merveille gectèrent contre Anglois de canons, de couleuvrines, de grosses arbalestes et d'autres traits ceulx d'Orléans. Fier et merveilleux fut l'assault plus que nul qui de la mémoire des vivans eust esté oncques veu. En cet assault vindrent les chiefs qui dedans Orléans estoient quand les manieres apperceurent. Et grandement se deffendoient Anglois qui tant gettèrent que faillant aloient leurs pouldres et autres traits, et de lances, guisarmes, dautres bastons et pierres deffendoient le boulevart et les tournelles; mais le dit assault durant, environ vespres fist la Pucelle ses gens descen-

dre ès fossés du boulevart et contremont drecier eschelles, si renforca de celle partie l'assault de plus en plus, qui depuis prime dura jusques à six heures après-midi; et tant furent Anglois chargiés de couleuvrines et aultres trait, que plus ne sosoient monstrer à leurs deffenses ; et furent de laultre part assaillis par les tournelles dedens lesquelles boutèrent Francois le feu, et à la fin tant furent oppressés de toutes pars et tant bléciés que en eulx ne sceurent plus Anglois deffense.

A celle heure se cuidièrent Glacidas et autres seigneurs Anglois retraire du boulevard ès Tournelles pour leur vie sauver; mais soubz eulx par le jugement de Dieu rompi le pont leveis et en la rivière de Loire noièrent.

Adoncques entrèrent de toutes pars Francois dedans le boulevart et les Tournelles, qui en la veue du conte de Suffort et des seigneurs de Talebort et autres chiefs de guerre furent conquises, sans monstrer ni semblant faire d'aucun secours. Si fut là grant occision d'Anglois; car du nombre denviron cinq cents chevaliers et escuiers, de tous les plus preux et hardis tenuz du royaume d'Angleterre, qui là estoient soulz Glacidas avec aucuns faulx Francois, ne furent retenus prisonnierz en vie, fors environ II cents. En cette prinse furent mors le dit Glacidas, les seigneurs de Ponnains, de Conins, et autres nobles d'Angleterre et d'autres pais.

Après laquelle tant glorieuse victoire, par le mandement de la Pucelle qui par dessus le pont retorna cette nuitée, furent les cloches sonnées en toutes les églises dOrléans à moult grant solennité, rendant à Dieu grâces et louanges. Et de trait fut la Pucelle grievement bléciée au dit assault, avant lequel advenu elles avoit biens dit quelle devoit être férue jusques au sang; mais tost vint à convalescence [1].

De ceste desconfiture furent Anglois à grant destresse, et grant conseil tindrent cette nuitée. Si yssirent de leurs bastides, le dimenche le VIIIe jour de may an MIIIIXIX, avecques leurs prisonniers et tout ce que emporter povaient, et mettant en abandon tous leurs malades tant prisonniers comme aultres, avec leurs canons, bombardes, canons, artilleries, pouldres, pavaiz, habillements de guerre, et touz leurs vivres et biens, misrent le feu à dites bastides, et en bataille de pié se misrent sur le chemin dOrléans à Mehung à estendarts déploiés. Si firent les chiefs de guerre estant à Orléans ouvrir les portes environ souleil levant, dont à grant puissance yssirent à pié et a cheval qui sur Anglois vouloient aler férir ; mais là survint la Pucelle qui la poursuite desconseilla, et voult que on les laissast atant departir sans assaillir cette journée, se contre François mie venoient pour les combatre ; mais doubtalement tournèrent Anglois le dos, et tant à Mehung comme à Jargueau se retrairent, dont les aulcuns gettèrent parmi les champs leurs harnois. Par ce désemparement de siège se départi le plus de la puissance des Anglois, que tant en Normendie comme autre part se retrairent.

Et après ledit désemparement les Anglois encores estant en la veue de la Pucelle, fist icelle Pucelle venir aux champs ceulx de l'église revestus, qui a grant solemnité chantèrent hymnes respons et oroisons dévotes, rendans louanges et grâces à Dieu; et ce fait issi la commune d'Orléans qui entrèrent ès bastides, où moult trouvèrent vivres et grans richesses. Et par la voulenté des bourgois furent toutes les bastides gectées par terre et tous les foubourgs abattus, et en la ville dOrléans furent retraiz leurs canons et bombardes.

Si se retrairent Anglois en plusieurs places par eulx conquises; c'est à savoir le conte de Suffort à Jargueau; et tant à Mehung et à Baugenci comme autres places par eulx conquises se retrairent les seigneurs de Scalles, de Talbort et autres chiefs de leur partie, qui ces choses mandèrent hastivement au duc Jehan de Bethfort régent, qui de ce fust moult dolent, et doubtant que aucuns de ceux de Paris pour cette desconfiture se deussent réduire à lobéissance du roy, et contre les Anglois faire le commun peuple esmouvoir, se parti à tres grant haste de Paris, et à Vincennes se retrait le

1. Le n° 5001 n'a pas de titres de chapitre; ils ne sont pas régulièrement indiqués dans le n° 5699. Il y a cependant ici : SIÈGE LEVÉ DE DEVANT ORLÉANS.

dit régent, qui de toutes pars manda les barons du royaume et grant quantité de vivres; mais peu y vint des barons, et à délaissier les Anglois et les hair et despriser se prinsrent les piquars et autres nations du royaume; mais pour que à celle heure ne peut la pucelle larmée entretenir en desfault de vivres et paiement le mardi x^e jour de may se depparti la Pucelle accompagnée de haults seigneurs, et par devers le roy s'en ala qui en grant honneur la receupt et tint à Tours aucuns conseils, lesquels feniz il manda de toutes pars ses nobles, et pour la rivière de Loire nestoier bailla la charge au noble duc dAlençon, qui la Pucelle voult avoir en sa compaignie.

Si vindrent à grant puissance devant Jargueau, où fut le conte de Suffort à grant compaignie d'Anglois qui la ville et le pont avoient fortiffiez. Là mirent siège de toutes pars les Francois le samedi jour de saint Barnabé xie du mois de juing, de bombardes et canons fut en peu de heures la ville fort empirée, et le dimanche ensuivant XII jour dudit mois de juin, furent la ville et le pont pris par assault, où fut occis Alexandre La Poule, avec grant nombre d'Anglois. Si furent illec prins et retenus prisonniers Guillaume La Poule, conte de Suffort, Jehan La Poule son frère, et bien fut la desconfiture des Anglais nombrée à environ v^c combattants, dont furent le plus occis; car entre les mains des gentilzhommes occioient les gens du commun tous les prisonniers anglois qu'ils rencontroient, dont convint mener par nuit à Orléans par la rivière le conte de Suffort, son frère et autres grants seigneurs anglois pour leur vie sauver. Pillée fut la ville et l'église du tout qui plaine fut de richeces, et celle nuit se retrairent à Orléans le duc Dalençon, la Pucelle, les chiefs de guerre avec la chevalerie de lost pour eulx raffraichir, et là furent receuz à grant joye.

La prinse du pont de Mehung-sur-Loire. — En la ville Dorléans séjournèrent après la prinse de Jargueau le duc Dalencon et la Pucelle par aucuns jours pendant lesquelz vinrent illec à grant chevalerie le seigneur de Rais, le seigneur de Chauvigny, le seigneur de Laval et autres grans seigneurs pour le roi Charles servir en son armée, lequel en ce contemple vint à Sulli, et d'autre part vint à Blois à grant chevalerie le conte Arthur de Richemont, connestable de France, contre lequel le roy pour aucuns rapports avait conçeu hayne et malveillance.

Si tindrent de grants conseils dedans Orléans le duc d'Alencon, et chiefs de guerre, et grant appareil firent faire pour siège mettre devant Mehung et Baugenci, ou se tindrent à celui temps le sire de Scalles et le sire de Talbort à grant compagnie d'Anglois, et pour les garnisons desdites places renforcer mandèrent Anglois qui la Ferté Hubert tenoient, lesquels ardirent la basse court, et abandonnanz le chastel s'en alèrent à Baugency. Si parti une nuitée le duc de Talbort de Baugenci pour aler au-devant de messire Jehan Fastol qui à grant compagnie d'Anglois, de vivres et de traits sestoit parti de Paris pour venir avitailler et renforcier la puissance des Anglois, mais pour ce que de la prinse de Jargueau ouy nouvelles dedans estampes laissa les vivres, et à Yenville vint avec sa compaignie, auquel lieu il trouva le sire de Talbort, lesquels assemblés tindrent aucuns conseilz.

Comment François recouvrèrent le pont de Mehun-sur-Loire et Baugenci. — Jehan le duc Dalançon chief et lieutenant général du roy Charles de France de son armée, accompaigné de la Pucelle, et de plusieurs haulx seigneurs, barons et nobles, entre lesqueulx estoient messire Loys de Bourbon, conte de Vendosme, le sire de Rais, le sire de Laval, le vidame de Chartres, le sire de Latour, et autres seigneurs, atout grant nombre de gens de pié, et grant charroy chargié de vivres et d'appareil de guerre, le xve jour de juing MIIIIXXIX se partirent d'Orléans pour siège mectre devant Anglois, et tirant leur voye droit à Baugency se arrestèrent devant le pont de Mehung que avoient Anglois fortiffié et fort garny, et tantost à leur venue fut par assault prins et garny de bonne gent, et ce fait n'arrestèrent point Francois, mais pensant que dedens Baugency se feussent retrais le sire de Talbort et de Scalles, allèrent devant Baugency, pour la venue desqueulx Anglois abandonnèrent la ville et sur le pont et ou Chastel se

retrairent. Adoncques entrèrent François dedans la ville, et le pont et le chastel par devers Beausse assiégèrent, et là drécièrent et assortirent canons et bombardes dont fort batirent le chastel.

En cestui siège vint à grant chevalerie le conte de Richemont connestable de France qui en tout humilité se mist à genoulz[1] devant la Pucelle, lui suppliant, que comme le roy lui eust donné puissance de pardonner et remettre toutes offenses commises et perpétrées contre lui et son auctorité, et que pour aucuns rappors senestres, le roy eust conceu hayne et maltalent contre lui, en telle manière que par ses lettres avoit fait faire deffense que aucun recueil, faveur, ou passage, ne luy feussent donnez pour venir en son armée, la Pucelle de sa grace pour le roy le voulsist recevoir au service du roy pour y emploier son corps, sa puissance et toute sa seigneurie, en lui pardonnant toute offense. Et à celle heure furent illec, le duc d'Alencon et tous les haulx seigneurs de lost qui la Pucelle en requisirent, laquelle le leur octroya, parmy ce que en leur présence elle receupt le serment dudit connestable de loyaument servir le roy, sans jamais dire ne faire chose que tourner luy doyt à desplaisance Et à ceste promesse tenir ferme sans enfraindre, et de lui estre contraire se trouvé estoit deffaillant, s'obligèrent lesdicts seigneurs à la Pucelle par lectres de leur scellè.

Si fut adonc ordonné que du costé de Solloingne mettroit siège le connestable devant le pont de Baugency, mais le vendredy xviie jour dudit mois de juing fist le bailly d'Evreux qui fust dedans Baugenci requérir à la Pucelle traitié qui fait fut et accordé entour minuit, en telle manière que ès mains du duc d'Alencon et de la Pucelle pour le roy Charles de France, Anglois rendroient le pont et le chastel, leurs vies sauves, lendemain à heure de soleil levant, et sans emporter ni mener fors leurs chevaulx et harnois avec aucuns de leurs meubles montant pour chacun ung marc d'argent seulement, s'en pourroient franchement aler ès pais de leur partie; mais armer ne se devoient jusques après dix jours passés, et par cette manière se deppartirent Anglois qui estoient nombrez à v^{c} combattants, qui le pont et le chastel rendirent le samedi xviiie jour de juing mil CCCCXXIX.

Comment Mehun fut recouvré par la fuite des seigneurs de Scalles, de Talbort et messire Jehan Fastol chevaliers anglois. — En la ville de Mehung entrèrent une nuitée les sires de Scalles, de Talbort, Fastol qui ou chastel de Baugenci ne peurent avoir entrée par l'empeschement du siège; et cuidans faire le siège désemparer, la nuit de la composition assaillirent Anglois le pont de Mehung, mais ledit xviiie jour de juing, tantost que de Baugency furent Anglois deppartiz vint l'avant-garde des Francois devant Mehung, et aussitost toute la puissance en bataille ordonnée. Adoncques cessièrent Anglois lassault du pont et de toute leur puissance yssirent aux champs, et tant à pié comme à cheval se misrent en batailles; mais à retraire se commencièrent délaissans Mehung avec leurs vivres et abillements, et leur chemin prindrent par la Beausse du costé par devers Patay et partirent hastivement.

Le duc d'Alençon, la Pucelle, le conte de Vendosme, le sire de saincte Sévère et de Boussac mareschal, messire Loys de Culaut admiral de France, le sire de Labret, le sire de Laval, le sire de Chauvigny, et autres grans seigneurs qui en batailles ordonnées chevauchèrent et tant asprement poursuiirent Anglois que près Pathoy les aconsuirent au lieu dit Coynces, et furent tant près tenuz que plus ne peurent la bataille eschever, et en ordonnance se misrent contre lesquels assemblèrent Francois à bataille, et en peu deures furent Anglois desconfiz, dont fut l'occision nombrée sur le champ par les héraulx dangleterre à plus de ii^{m}ii^{c} Anglois. En cette bataille qui fut le xviiie jour de juing mil IIIIXXIX, furent prins les seigneurs de Talbort et de Scalles avec plusieurs chiefs de guerre et autres nobles du pais dangleterre, qui bien furent nombrés à v^{m} hommes. Si commenca la chace sur les fuians jusques près les portes

1. Le mot à *genoulx* a été omis dans la Chronique éditée par Vallet de Viriville.

Dyenville, en laquelle chace furent plusieurs Anglois occis. Contre les Anglois fuiant fermèrent les bonnes gens Dyenville les portes, montèrent sur la muraille à leurs deffenses, et ou chastel fut à peu de compaignie un escuier anglois lieutenant du capitaine, qui le chastel avoit en garde; lequel congnoissant la desconfiture des Anglois traita avec les bonnes gens du chastel rendre, sa vie sauve, et fist serment d'être bon et loyal François, à quoi ilz le receurent. Grant avoir et grans richesses demourèrent en celle ville qui par les Anglois y avoient été laissiez à leur partir pour aller à la bataille, avec grant quantité de trait, de canons et autres abillements de guerre, de vivres et marchandises, et en l'obéissance du roy se réduisirent ceux Dyenville. Dedans Mehung entrèrent François après la fuite des Anglois et toute pillèrent la ville.

Et de la bataille s'enfuit messire Jean Fastol. Et quant Anglois que en plusieurs places furent en pais de Beausse, sicomme à Montpipeau, saint Simon et autres forteresses, ouirent nouvelles de ceste déconfiture, hastivement prinstrent la fuite laide et honteuse, et le feu boutèrent dedans.

Après lesquelles tant glorieuses victoires et recouvrement de villes et chasteaux faites ledit XVIII[e] jour de juing retourna toute larmée dedans Orléans, ou receuz furent à grant joye par les gens d'église bourgois et commun peuple, qui à Dieu en rendirent grâces et louanges. Et bien cuidèrent les prodeshommes du clergié et bourgois d'Orléans que là deust le roy venir, pour lequel recevoir ilz firent les rues tendre à ciel, et grant appareil vouloient faire pour honorer à sa joyeuse venue, mais dedans Sully se tint sans venir à Orléans, dont ne furent mie contens d'aucuns qui entour le roy estoient, et atant demoura la chose à celle fois. Pourquoi la Pucelle ala par devers le roy, et tant fist que le XXII[e] jour de juing cellui an il vint à Chasteauneuf sur Loire; auquel lieu se tirèrent par devers lui les seigneurs et chiefs de guerre, et là tint aucuns conseilz de guerre, apres lesqueulx il retourna à Sully, et à Orléans vint la Pucelle qui toutes gens darmes fit tirer par devers le roy, avecques abillements vivres et charroys. Dont se parti la Pucelle Dorléans, qui à Gien ala ou vint le roy à puissance, et par héraulx manda aux capitaines et autres qui les villes et forteresses de Bonny, Cosne, la Charité tenoient, que en son obéissance se rendissent dont ils furent reffusans.

En la ville de Baugency séjourna après la bataille le comte de Richemont connestable de France par aucuns jours, attendant responce du duc Jean d'Alançon et de la Pucelle, de haulx seigneurs qui fors sestoient portéz du roy appaisier et lui faire pardonner son maltalent; à quoy ils ne peurent avenir, et ne voult le roy souffrir qu'il alast par devers lui pour le servir, dont il fut en grant desplaisance.

. . . .

Du recouvrement de Bosny-sur-Loire. — En la ville de Gien ala le roy durant ces choses, lequel envoia devant Bonny messire Loys de Culant son admiral atout grant gent; et le dimanche après saint Jehan MIIIIXXIX lui fut rendu.

Et pour ce que désirant fut la Pucelle que avant que le roy emploiast sa puissance à recouvrer ses villes ne ses chasteaux, elle le menast tout droit à Rains pour illec être couronné et recevoir la saincte uncion royal, à quoy estoient aucuns doppinion contraire tendans ad ce que premièrement le roy assiégeast Cosne et la Charité, pour les pais de Berry, d'Orléans, et du fleuve de Loire nestoier, sur ces choses tint à Gien de grans conseils, pendant lesquels fut la royne illec menée en espérance d'estre menée couronner à Reins avec le roy; et eulx séjournans illec vindrent au service du roy a grant puissance les barons et haulx seigneurs de plusieurs contrées du royaulme. Si fut en la fin le roy délibéré en son conseil de la royne renvoier à Bourges, et sans mectre aucuns sièges sur Loire prendroit chemin droit à Rains pour sa consécracion recevoir; adoncques retourna la royne à Bourges et de Gien se parti le roy le jour saint Pierre ou mois de juing MCCCCXIX, à toute puissance, et tenant sa voye droit à Rains, sadrecia en Aucerrois et par ses héraulx manda aux bourgois de la cité d'Aucerre, à ceux de Cravant, de Coulanges-les-Vineuses, qui pour le roy anglois et le duc

de Bourgoigne se tenoient, que en son obéissance se rendissent; auquel mandement ilz obéirent et en sa grace les receupt, et autres villes et chasteaulx de la contrée et bénignement leur pardonna toutes offenses. Si administrèrent au roy vivres et charroys abondamment pour son host soustenir, et en tout ce que requerir leur voult semploièrent en son service. Dedans Aucerre nentra pas le roy à celle fois; mais pour la possession en prendre et le serment recevoir du clergié et des bourgois renvoya de haulx seigneurs, et ce fait passa la rivière dyonne. Et de toutes pars alla chacun jour son host croissant tant de haulx seigneurs barons et nobles, comme bourgois et gens de commun. Et chevauchant pais et recevant villes et places en obéissance tint son chemin droit à la cité de Troies en Champaigne, dedans laquelle le duc de Bourgoigne avait establi plusieurs cappitaines au nombre de v^e hommes darmes pour résister contre le roy.

Du siège mis par le roy devant la cité de Troyes. — Devant Troies vint le roy Charles de France, le mercredi vi^e jour de juillet MCCCCXXIX, et là mist siége de toutes pars. Si fist son appareil et ses bombardes asseoir et assortir sur la rive des fossez de la cité que forte fut et bien closes de murailles, contre laquelle il commanda faire ses bombardes gecter.

B

(Page 216 et suiv.)

TEXTE DE LA CHRONIQUE DE TOURNAY.

En ce dessus dit an mil IIII^cXXVIII, estoient Englès, à grosse puissance en pays de Gascongne, faisans guerre à tous les pays de entour, et par espécial devant Blois et Orliens, où estoient plusieurs villes et forteresses tenans le parti du roi de France, qui pour lors se tenoit à Chinon, avec belle compaignie de gens d'armes, pour deffendre son pays et résister aux Englès ses adversaires. Et estoient en sa compaignie le marescal de Bousat, mons^r de Gaucourt, mons^r de Rays, La Hire et pluiseurs aultres gentilzhommes et grand nombre de Sauldoiers, qui deffendoient le pays contre les dits Englès; mais nonobstant quelque deffence que ils feissent ou poüssent faire, leurs adversaires prévalloient et tousjours conquestoient pays; dont le roi estoit moult dolant; mais ce ne lui povait aidier à cause que le heure ne estoit point venue, en laquelle Dieu le estoit à mettre hors de opprobre et de misère. Et fait à présumer et à croire que pour aulcuns peschiés ou de princes ou de peuples, le ayde de Dieu fut attargée, le roi toujours lui requerrant son ayde et souccours, et mandant souventes fois aux collèges des églises cathédrales de son royaulme faire processions et exhorter le peuple eulx amender et prier pour lui et son roiaulme, considérant et ramenant en sa mémoire que les persécutions de guerre, mortalité et famine sont vergues de Dieu à punir les énormités du peuple ou des princes.

Les Englès dont, eux efforchant mettre tout le pays à leur obéissance se assemblèrent en grand nombre, et assegièrent la ville et cité de Orliens, devant laquelle ilz furent longuement, faisans plusieurs maulx au pays de entour et plusieurs envayes et assaulx à icelle ville par fait de canons, veuglaires, serpentines et aultres hostils de guerre. Mais ceulx de ladite ville se deffendoient si puissamment et vaillamment que rien n'y conquestoient, fors perte des leurs. Et eulx, voiants que par assault ne povoient avoir la ville et que moult y perdoient, se advisèrent et conclurent affamer icelle : et, pour ce faire, ils firent trenquis et bastilles encloant ladite ville et eulx contre les courses de leurs anemis; et ne laissoint passer par terre ne par eaue, quelques marchandises ne vivres, dont ceulx de la dite ville se poüssent sustenter ou aidier. Et ceulx de ladite ville de Orliens, eulx voiands en tel dangier et aiant peu de

espérance estre soucourrus, sinon de Dieu principalement, se retournèrent vers lui, requerrant que par sa bonté et miséricorde, il lui pleust être à eulx propice, selon que il sçavoit que il leur estoit nécessité. Et souvent faisoient processions et dévotes prières tout le temps dudit siège, toujours requerrant le ayde et miséricorde de Dieu. Et quand il pleut à Dieu oïr les prières, tant du roi de France comme de ceux d'Orliens et autres villes dudit roiaulme, et que sa volunté fut les aidier et souccourir et jetter de l'opprobre où ils estoient, il ne excita ne promeut les corages des hommes robustes et exercités à la guerre à eulx oster le Ghehorlel et faix de toute calamité et misère, adfin que ils ne extimassent la victoire venir de eulx; mais leur voeillant monstrer que toute force vient de lui et que merveilleusement et miraculeusement il fait toutes ses oevres, il anima et enhardi ung fueble et tendre corps féminin, aiant vescu tout son temps en purité et casteté, sans quelque reproce ni suspicion de mal fait. Lequel corps féminin et nommé Jehenne estoit de Loraine, de une petite ville dite Mareulle, séante entre la cité de Mès et le pont à Mouisson, distoiante II lieues de ladite cité et III dudit Pont; et avoit icelle Jehenne demouré et servi illec, grand espace de temps, en aulcune cense dudit lieu.

Quand dont il pleut à Dieu subvenir et conforter le dit roiaulme de France, ceste dite Jehenne, le roi estant à Chinon, vers l'entrée du quaresme du dessus dit an, comparut devant lui en habit de escuier, et se déclara estre Pucelle et envoiée de Dieu à subpéditer et expulser les Englès, par armes, se partir ne se voellent amiablement, de son roiaulme et brefvement le mener sacrer et couronner en la ville de Rains, malgré tous ses hayneulx et mortels anemys.

Adont le roi, entendant les parolles et promesses de la dite Jehenne estante en habits dissimulé, les tint pour légières et vaines, sans y adjouter foi. Et ladite Jehenne continuante ses parolles et disante que le ayde de Dieu, duquel elle estoit envoiée, ne doit estre refusée, mais joieusement reçupte, le roi comme sage et prudent, toujours espérant avoir aulcun souccours de la grâce de Dieu, et commémorant que anchiènement femmes avoient fait merveilles, comme Judith et aultres, assembla son conseil et autres clercs, adfin que la chose arguée et débatue par bonne et meure délibération, il peust sçavoir se aulcune conjecture de divine ayde povoit estre sentie en ceste femme. Lesquelz clercs et conseil disputant la matière par plusieurs et diverses journées, et considérant et sçachant que les oëvres de Dieu sont incongneues, et que plusieurs fois il avoit fait merveilleux et miraculeux souccours aux siens, conclurent et dirent au roi, en ceste manière : « Très chier sire, la matière que il vous a pleu nous déclarer et mettre en conseil passe entendement humain, et ne est qui en sceust jugier, ni affermer, car les oëvres du seul et souverain seigneur se diversifient et sont inscrutables. Mais entendu la nécessité de votre très digne et excellente personne, avec aussi celle de votre roiaulme, et considéré les continuées prières de vostre peuple, espérant en Dieu, et de tous aultres amants paix et justice, et mesmement ramené que on ne scet la volunté du seigneur, il nous semble estre bon non rejetter ne refuser la pucelle, qui se dist estre envoiée de Dieu pour vostre souccours et ayde, nonobstant que ses promesses soient sups oëvres humaines. Mais point ne disons ne entendons que légièrement créedz à elle : car le dyable est subtil et décepvable, tendant tout tirer à lui. Et pour ce, il est juste et raisonnable que, selon la sainte escripture, le fachiés esprouver par deux manières, c'est assavoir: par prudence humaine, en enquérant de sa vie, de ses meurs et de son intention, comme dit St Pol : *Probate spiritus si en Deo sunt*, et par dévotes oroisons, enquerre signe de aulcune oëvre ou apparence divine, par quoi on puist jugier que elle est venue de Dieu, ainsi que il fut dit au roi Achaz : que il demandast signe, quand Dieu lui faisoit promesse de victoire, en lui disant : *pete tibi signum a Domino Deo tuo*, et semblablement fist Gédéon, qui demanda signe et plusieurs aultres. »

Lesqueles II manières le roi tint et observa selon son conseil, envers ladite Pucelle, c'est assavoir : probation de prudence humaine et inquisition de signe de Dieu par

oroison. Pour la première, il fist la diste Pucelle tenir et estre avec lui, en sa court mieulx de VI semaines, et le fist communiquier avec toutes gens, et aussi examiner par seigneurs de eglise et aultres clercs subtilement, elle tousjours accompagnié de gens de dévotion, dames, damoiselles, vesves et pucelles, et aulcunes fois de gens d'armes et aultres, en la présence du roi. Mais en quelque manière que ce feust, privément ou publiquement, ne fust veu ne trouvé en elle, fors bien, humilité, patience, virginité, dévotion et honneste simplesse. Et de sa naissance et vie furent oyes pluiseurs choses merveilleuses, conformantes à vérité. Et quand à la seconde manière de inquisition de signe par oroison, elle interroguée de ce, respondi que devant la ville de Orliens, et non ailleurs, le monstreroit; car ainsi lui était ordonné de Dieu. Et le roi, après la dite probation faite de la Pucelle, autant que à lui estoit possible, considérant la response de icelle à lui-mesme dite touchant démonstrer aulcun signe de son envoi, et voiant la constance et persévérance de elle requerrante instamment aler à Orliens, pour démonstrer aulcun signe de divin souccours, ne vollut empescher le voiage, mais lui espérant en Dieu assembla ses gens d'armes, qui estoient expars par le pays, et les fist aprester, pour conduire ladite Pucelle vers ladite ville, sans se voulloir monstrer répugnant au Saint-Esperit, ou ingrat de la bonté et miséricorde de Dieu et indigne estre de lui souccouru, comme il avoit trouvé en délibération de conseil. Et ladite pucelle, voiante les préparations qui se faisoient pour le souccours de ladite ville de Orliens, fist, par le ottroi du roi, escripre unes lettres, lesquelles elle envoia aux capitaines des Englès tenant siège devant icelle, desquelles la teneur s'ensuit.

« Jhesus, Maria! toi, roi d'Engleterre, et toi, duc de Becquefort, qui te dis régent de France, vous Guillemme de la Polle, conte de Suffort, Jehan sire de Taleboth, et Thomas sire d'Escables, qui te dis lieutenant du duc de Becquefort, faites raison au roi du ciel de son sang roial; rendés à la Pucelle, envoiée de Dieu, le roi du chiel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France; car elle est chi venue de par Dieu, réclamer tout le sang et droit roial, et preste de faire paix, se raison lui voullez faire, vous déportans de France, et paiant le roi de ce que le avez tenue. Et vous tous, archiers et compaignons de guerre, gentilz et aultres estans devant la ville de Orliens, partez vous de par Dieu, et vous en alez en vostre pays, et se ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui brefvement vous visettera à votre grand domages. Et toi, roi d'Engleterre, fai ce que je te ai escript : que se tu ne le fais, je suis cief de guerre, aians puissance et commission de Dieu de bouter et encachier forciblement tes gens, partout où les ataindrerai ès parties de France. Que se ils voellent obéir, je arai merchi de eulx, et, sinon, je les ferai occir. Je sui chi venue de par Dieu, le roi du ciel, pour vous expulser de France, et tous ceulx qui voudront faire trayson, malengin ou domage au roiaulme très cristien. Et ne mettez en vostre oppinion tenir le dit roiaulme de Dieu, le roi du ciel, fil de la vierge Marie, car Charle, vrai héritier de icelui, le tenra, voeilliés ou non; c'est la volonté du roi du ciel et de la terre. Et ce lui est révélé par moi, qui sui Pucelle, et que il entrera à Paris à bonne compaignie; et se vous ne voullez croire les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons dedens à horrions et y ferons tel hahai, que, passé mil ans, ne fut si grand en France. Faites donc raison, et créedz la Pucelle. Que se vous ne le faites, le roi du ciel lui envoiera et donra plus de force, que ne lui pourez livrer de assaulx, et pareillement à ses bonnes gens d'armes. Et aux horrions verra-on qui ara le meilleur droit de Dieu du ciel. Toi dont, roi d'Engleterre, et toi, duc de Becquefort, la Pucelle vous prie que vous issiés du pays, car elle ne vous voelt détruire, en cas que lui faites raison; mais se vous ne le créedz, tel cop poura venir, que les Franchois en sa compaignie feront le plus beau fait que onques fut vu en cristienneté.

Et envoiez response se voullez faire paix et vous partir de Orliens; que se vous ne le faites, attendez-moi à votre grand domage et brief.

Escript mardi de ceste sepmaine sainte et pénultime de mars mil IIIIc, XXVIII.

Et ces choses ainsi faites, et le armée de France assemblée et preste, la dite Pucelle se parti de Chinon, tirant vers Orliens, le joedi XXIe de apvril, mil IIIIc XXIX, et ala à Blois, où elle attendi les vivres et puissance qui se debvoient mettre dedens la dite ville de Orliens, jusques an joedi ensievant, et adont elle se parti du dit Blois, aiant son estandard de blancq satin, auquel estoit figuré Jhesu Christ séand sur les arches, monstrant ses plaies, et à caseun lez, un angel tenant une fleur de lis.

Et estoient en sa compaignie monsr le marescal de Bousac, monsr de Gaucourt, monsr de Rays, Lahirc et plusieurs aultres grands seigneurs, en nombre de tous combattans environ III (*trois*) mil, que de pied que de cheval. Et menèrent avec eulx parmi la Saloingne, environ LX carios de tous vivres, et IIIIc XXXV chargés de bestail. Et l'endemain, ilz vinrent à la dite ville de Orliens, emprès la rivière, où ceulx de la dite ville les vinrent quérir par navires, malgré les Englès, qui ne osèrent issir de leurs trenquis et bastilles, ne faire quelque résistence. Et la Pucelle, voiante que on le avoit mené du costé de la Saloingne, et que elle ne avait trouvé les Englés, fut très couroucée vers les capitaines, et commencha plorer. Et incontinent charga la compaignie que ilz retournassent au dit Blois querre les vivres que ilz y avoient laissiés, et que ilz les amenassent du côté de la Biausse, et que elle les adevanceroit avecques une partie de ceulx de la ville de Orliens, et bien leur dist que rien ne doutassent, et que ils ne trouveroient quelque empeiscement. Et adont entra la dite Pucelle en la ville, et ses gens retournèrent au dit Blois, en obéissant et accomplissant son dit. Et après ilz se partirent dudit Blois, aiant le sourplus de vivre et grand nombre de bestail, comme bœfs, porcs et moutons, le mardi IIIe de mai.

Et l'endemain, veille de l'Ascension, ilz vinrent à Orliens du dit costé de la Biausse, sans quelque empeiscement à l'aler ne au venir, par trait ne aultrement, combien que les Englès se assemblèrent environ XIIIIc combatans, pour les envaïr au retour, mais ilz ne osèrent, car la dite Pucelle, aiante grosse puissance de ceulx de ladite ville, ala au devant de eulx, et les reçupt malgré leurs anemis, et les conduisit en ladite ville.

Et tost après que lesdits vivres furent en la ville de Orliens, la Pucelle aiante son estandart et sa puissance, ala assaillir la bastille de St-Leu, qui estoit forte et de grand deffense, une partie de ses gens de cheval ordonnéz à garder que les Englès de aultre costé ne leur feissent souccours; et la dite Pucelle, avec ceulx de sa route, venus à ladite basteille, firent tant, parmi le ayde et volunté de Dieu, que elle fut prise par vive force de assault, et y morurent environ CLX Englès sans les prisonniers qui furent environ XIIII (*14*). Et là conquirent grands vivres et plusieurs pièches de artillerie et aultres bagues, sans quelque perte des leurs, sinon II hommes. Et adont se retraiyrent, menans tout en ladite ville.

Et l'endemain feste de l'Ascension de Jhesu-Crist, la dite Pucelle aiante son estandart en la main, issi de ladite ville de Orliens avec sa puissance du costé de la Saloingne, et monstra semblant assaillir leur bastille. Et par une fainte retraite que elle commanda faire, les Englès sallirent hors de icelle après eulx à grand puissance. Et adont ladite Pucelle et Lahire voiands les dits Englès estre issus retournèrent vigoreusement supz eulx, et les reboutèrent et poursievirent si asprement, que à paines se poiirent retraire en leur fort ; et là morurent XXX englès. Et fut le ung de leurs fors pris et un bolvercq et grand nombre de vitailles. Et les Englès, voiands que ainsi ils estoient reboutez, deffirèrent III bastilles qui estoient du dit costé de la Saloingne, et tous se retraiyrent on leur grande bastille du bout du pont.

Et ceste nuite, tint la dite Pucelle et les siens les champs, jusques au cler Jour, dudit costé de la Saloingne. Et le dit jour commenchié esclarchir, et la Pucelle et ses gens appointiés et ordonnez, se efforchièrent envaïr ladite grande bastille du bout du pont, qui estoit moult forte et comme imprenable, et où estoit grand nombre d'Englès et belle ordonnance de deffense de bombardes, canons et aultre trait à poure.

Laquele bastille fut telement défendue par lesdits Englès, que, par tout le jour, Franchois rien ne y conquirent. Et ceste envaïe se continuant jusques assez tart du vespre, la Pucelle, comme il pleut à Dieu, fut bléchée par trait lui entrant environ ung pole en la poitrine, deseure la dextre mamelle; de laquelle bléchure elle se monstra plus estre lie (*sic*) que tourblée, et demandante un peu de ole d'olive, avec coton tira elle meismes le trait de sa poitrine et mist le dit ole dessups et dict: « Maintenant ne ont les Englès comme rien de puissance, car ceste bléchure est le signe de leur confusion et misère, révélé à moi de par Dieu, et de moi non déclaré jusques à présent. » Et incontinent, elle appointée et armée, se tirante à part et appoiante sups sa lance, tenans icelle de la main, fist semblant faire oration à Dieu, la face eslevée vers le ciel. Et, ce fait, elle retourna aux gens d'armes et leur monstra ung lieu de ladite bastille, leur commandant que ilz le envaïssent par là et entrent en icelle, lesquelz obéissans, tous de ung commun accord avec elle la première, assaillirent icelle et telement le oppressèrent, que, Dieu aidant, promptement fut prise de force. Et eulx dedens entrez, y eubt, que pris que mors, environ v^{c} Englès des principaulx de leur ost. Et lesdits Englès voiands la dite bastille estre prise et eulx cuidans retraire dedens la tour du pont, ledit pont fondi et chéi en le eaue, dessupz lequel estoit Classedas, ung de leurs ciefs souverains, et aultres grands seigneurs avec lui, jusques environ XXX, qui tous furent noiez. Et ceste chose fut tenue comme miraculeuse. Et, en ceste conqueste, gaignièrent les Franchois grand habondance de vivres et de artilleries, comme bombardes, canons, serpentines, veuglaires et aultres engiens et bagages. Et, le meisme jour assez tart, entra la dite Pucelle avec ses gens, en la ville de Orliens, en grand joie de coer et rendant grâces à Dieu de la dite victoire, et menans leurs prisonniers devant eulx : et leurs gens reveus, après la dite conqueste et assaut, ne trouvèrent que V hommes moins et peu de bléchiés. Et de ceste journée dirent aulcuns et affermèrent que durant ledit assault, furent véus deux blancs oiseaulx sups les espaulles de ladite Pucelle. Et les Englès prisonniers dirent et congneurent que il leur sembloit que les Franchois se monstroient être trois fois plus que ilz ne estoient, et que par ce avoient été si espoventez, que ilz ne avoient quelque puissance de eulx deffendre.

Et, le dimence après et endemain de la dite victoire et conqueste, au point du jour, les aultres englès des Bastilles, du côté de la Biausse voiands leur male adventure et doubtans la puissance de la dite Pucelle, habandonnèrent leurs places et bastilles, et s'enfuyrent tous ensemble, qui bien estoient nombrés XXV^{c}. combatants, que de pied que de cheval. Et ceulx de la ville de Orliens, avec ladite Pucelle, voiands la fuite desdits Englès, issirent de la dite ville, en nombre de environ v^{c} chevaulcheurs, et férirent en la queue, et en occirent et prirent aulcuns, sans ce que ilz se retournassent ne monstrassent quelque défense. Et la Pucelle, ce voiands, fit retraire ses gens, sans souffrir que plus les poursievissent, disans que, puisque ilz se partoient, on ne les dedvoit trop aggresser, et mesmement ce que il estoit dimence, jour et feste du sabbat de Dieu, et aussi pour ce que elle leur avoit donné jour de eulx en aller jusques au lundi. Et eulx retrais en la dite ville et reposez la nuitée se partirent de icelle, l'endemain matin, et alèrent ès bastilles que les dits Englès avaient délaissé, ès esquels ilz trouvèrent pluiseurs vitailles, artilleries et aultres habillements de guerre, vaillables grand somme de argent.

Et ces choses ainsi faites, la Pucelle manda au roi toute la besongne ainssi que elle estoit; lequel, oïand ces nouvelles, fut moult Joieux, et, tost après, se parti de Chinon, pour aler devers elle, et vint en la ville de Tours, le vendredi devant la Penthecouste ensievant. Et il venant en icelle ville, ladite Pucelle, qui peu avant y estoit venue, ala audevant de lui son estandart en sa main, et lui fist révérence, se inclinante dessups son cheval le plus bas que elle peüt, le cief descouvert; et le roi à cest abordement osta son caperon et le embracha en la suslevant; et, comme il sembla à pluiseurs, voullentiers le euist baisée de la joie que il avoit. Et cette joieuse obviation

faite, ils entrèrent en ladite ville de Tours, et se mirent en leurs hostelz. Et l'endemain vinrent nouvelles au roi que le sire de Scables et le sire de Talleboth et grand nombre de Englès, escappez du siège de Orliens, se estoient mis et enclos à Gergeau, à Baugentis et à Meun : lesqueles nouvelles oyes, il manda hastivement le bastard de Orliens et Poton de Saint-Traille, qui avoient esté capitaines de ladite ville, le siège durant, et pluiseurs aultres seigneurs, estans en garnison et forteresses de là entour. Et eulx assemblez à Tours, le roi leur commanda aler avec la Pucelle après les dits Englès. Et adont se parti ladite Pucelle de Tours, à bonne puissance de gens d'armes, et alèrent asségier la ville de Gergeau, où ledit sire de Talleboth et celui de Scables estoient avec grand nombre d'Englès ; et est icelle ville supz la rivière de Loire, à VIII lieues de Orliens. Et eulx venus devant ladite ville subitement y firent un grand et merveilleux assault, lequel ils continuèrent, tant que ilz la prirent par force et là fut pris le sire de Talleboth et le sire de Scables, lesquelz la Pucelle laissa aler, par aulcun traitié que ilz promirent entretenir.

Et ce fait, aulcuns des cappitaines dirent à ladite Pucelle que elle avoit mal fait de laissier aler les anemis du roi, ausquelz elle respondi que briefvement seroient repris aultre part, et que ilz ne tenroient chose que ilz euissent promis.

Et de là s'en allèrent à Meun, qui est à V lieues de Orliens, au dessoubz de ladite rivière, et le prirent de assault et de là à Baugentis. Mais eulx venus illec, la garnison avec aussi la plus grand partie de ceulx de ladite ville, se estoient partis et enalez, et adont ceulx qui estoient demourez ou castiel les reçuprent et leur livrèrent ladite ville et le castiel. Et, après ce, la Pucelle, avec les cappitaines et gens d'armes, s'en alèrent audevant et contre VI^m Englès, qui venoient pour souccourrir leurs gens, avec lesquelz se estoient mis le sire de Talleboth et celui de Scables, que ladite Pucelle avoit laissié aler, comme dessupz est dit, et aussi pluiseurs aultres Englès, lesquelz avant s'enfuioient. Lesqueles II armées se entrecontrèrent emprès Patay, en Biausse, à VI lieues de Orliens. Et illec se portèrent les Franchois si vaillamment que, Dieu aidant, lesdits Englès furent desconfis et près tous mors. Et là furent repris le sire de Scables et celui de Talleboth et pluiseurs aultres. Et ceste baptaille faite, et les prisonniers emmenez avec toute la despoulle, grand joie fut faite et loenges rendues à Dieu, congnoissans que toute victoire vient de lui. Et les prisonniere présentez au roi, il les reçupt très liement, en remerciant ladite Pucelle et les cappitaines, et rendant graces à Dieu, qui donnoit corage à une femme de teles emprises. Et adont se parti le roi, de Tours et ala à Orliens, avec plusieurs seigneurs, chevalliers, escuiers, cappitaines et aultres ; et, illec venu fut reccu à grandjoie.

Et après ces choses ainssi aciefvées, le roi, par le conseil de la Pucelle et de aulcuns seigneurs de sa court, se parti de la ville de Orliens, aiant belle compaignie de gens d'armes, et tira vers la ville et cité de Rains, pour être sacrez et couronnez. Et, en faisant le dit voiage, mist en son obéissance pluiseurs villes et forteresses alors tenues des Englès, c'est assavoir : Aussoire, Sens, Troies, Chalon et aultres pluiseurs. Et, après ce, le roi vint et entra en ladite ville de Rains, le samedi XVIe de juillet du dessupzdit an mil IIII^cXXIX à VII du vespre, et, l'endemain à III heures du matin, ala en l'église Nostre-Dame, avec pluiseurs seigneurs et aultres. Et eulx entrez dedens ladite église, elle fut close jusques à IX heures, et adont ladite église ouverte, le roy fut sacrez et couronnez par monseigneur le archevêque de ladite ville et cité de Rains. Et, ce fait, les seigneurs, qui là estoient, lui firent hommage tel que il appertenoit à leurs seignouries et tenemens. Et adont fist le roi IIII que ducs, que contes, et environ II^c chevalliers.

Et après se parti de ladite ville, prenant chemin vers Paris. Et, en ceste voie, se rendirent à lui les villes qui s'ensièvent, c'est assavoir : Laon, Soissons, Compiègne, Casteau-Tieri, Senlis, Beauvais, Laingni et pluiseurs aultres forteresses et casteaux. Et fait à présupposer et extimer que se toudis euist procédé avant, tôst eust reconquesté tout son roiaulme, car les Englès et autres ses adversaires estoient si esbahis et efféminez,

que à paines se osoient amonstrer ne deffendre la pluspart de eulx, sans espérance de éviter la mort, fors par fuir. Et le roi ainsi besongnant vint à Saint-Denys avec son armée, et lui, entré en l'abaye, fit célébrer les obsèques et service du roi Charle son père, vi[e] de ce nom.

Et, en tout ce voiage, la Pucelle ne avoit aultre intention, fors de elle et ses gens assaillir la ville et cité de Paris; devant laquele elle fist plusieurs courses, avec les siens, et partout là entour. Et estoit courouchée que aultrement ne se faisoit; mais les cappitaines ne se accordèrent assallir ladite ville; ains, par aulcuns du conseil du roi, firent retraire leurs gens d'armes, dont il convint que ladite Pucelle se restraiist à Saint-Denis, où le roi se tenoit. Et III jours après, le roi créand aulcuns de son conseil, contre le gré de ladite Pucelle, s'en ala menant icelle avec lui, oultre la rivière de Loire. Et là se tint tout le yver, sans gaire besongnier au fait de la guerre, dont ladite Pucelle estoit très mal contente, mais ne le povoit amender.

L'an mil IIII[c] et XXX, tantost après Pasques, Philippe, duc de Bourgongue, et sire Jehan de Lucembourcq, conte de Lingni, avec plusieurs cappitaines d'Engleterre, et aians grand puissance de gens d'armes, Englès, Bourguignons, Picars et Portugalais, s'en alèrent en France et conquestèrent aulcunes villes et forteresses, qui se estoient rendues au roi, au voiage de Paris, comme dessupz est dit; et tant que les dessudits, avec leur armée, vinrent devant Compiengne, et y mirent le siège, et se fortifièrent de bolvers et bastilles pour les affamer. Et avoit ledit duc de Bourgongne grand nombre de Portingalois avec lui à cause que il avoit espousé la fille du roi de Portingal, dont les nocpces avoient été faites au mois de janvier précédent, en la ville de Bruges; èsquels on fist pluiseurs esbatement de joustes, tournois et aultres noblesses sumpteuses...

[Ici le chroniqueur raconte les prodigalités du duc à ses noces.]

Le duc de Bourgongue dont, avec ses aliez et armée, estant fortifiez devant ledite ville de Compiengne pour icelle affamer, et aulcun bon cappitaine, de nom Guillaume de Flavi, estant dedens et bien deffendant icelle avec le ayde des manans et habitans, le roi, par aulcun de son conseil, envoia en leur ayde Jehenne la Pucelle avec II[c] hommes Ytaliens, Et ladite Pucelle, venue en ladite ville, et, aulcun jour, issue pour grever leurs anemis, avec ceulx de la ville et lesdits Ytaliens, après longe escarmuce par eulx faite, et cuidans rentrer en icelle, furent si opprimez et constrains de leurs adversaires, que ladite Pucelle fut retenue prisonnière et livrée en la main de messire Jehan de Lucembourcq, lequel envoia ladite Pucelle ou castiel de Biaulieu, commandant icelle emprisonner en une tour. Et après la prise de ladite Pucelle, le duc de Bourgongne, pour aulcuns ses affaires de Braibant et de Liège, se parti dudit siège, laissant ses gens illec; lesquelz y furent, avec le aultre armée, que la Toussaint approchoit.

[Ici le chroniqueur raconte la délivrance de Compiègne et puis reprend l'histoire de Jeanne.]

Ce siège durant, Jehenne la Pucelle estoit enfermée et tenue prisonnnière en une tour ou castiel de Biaulieu, de laquelle elle cuidante escaper, sailli de haut embas : dont telement fut bléciée que aler ne s'en peut, et fut reprise et menée à Biaurewart, où elle fut prisonnière tant que ledit siège fut deffait; et adont messire Jehan de Lucembourg le délivra aux Englès, lesquels le menèrent à Rouen, où longement fut tenue prisonnière. Et depuis dirent et affermèrent pluiseurs que, par le envie des capitaines de France, avec la faveur que aulcuns du conseil du roi avoient à Philippe, duc de Bourgongne et audit messire Jehan de Lucembourcq, on trouva couleur de faire morir ladite Pucelle par feu, en ladite ville de Rouen, non trouvant en elle aultre cause ne culpe, fors que elle avoit esté, durans toutes les dessupzdites conquestes, en habit dissimulé.

(Recueil des *Chroniques de Flandre*, III, p. 405-417.)

C (p. 240-243).

THOMAS BASIN.

PROCÈS DE LA PUCELLE (*Histoire de Charles VII*, liv. II, ch. XV et XVI, p. 81).

Mirabantur omnes ferme quod ad interrogationes de fidei capitulis, etiam doctis et litteratis viris satis difficiles, talis rusticana juvencula tam prudenter et caute responderet. Et quum assessorum, qui acrius et ferventius Anglorum querelæ fautores atque defensores exsistebant, tota ad hoc versaretur intentio, ut callidis et captiosis interrogationibus capta, criminis hæreseos adjudicaretur rea, et per hoc de medio tolleretur, nihil tamen validum aut efficax ad hoc ex ipsius dictis aut assertionibus extrahere potuerunt.

Fuerat enim revera, ut ab his qui ejus conversationem et mores cognoverant testabatur, priusquam ad regem accessisset, ac etiam postquam inter armatorum cohortes observata fuit, multum devota, quoties poterat, ecclesias et oratoria frequentans. Ubi autem dum rure pascendo pecori insisteret, si audiret campanæ sonum pro elevatione divini Corporis et Sanguinis vel pro salutatione Beatæ Mariæ, cum magno devotionis fervore solita erat genu flectere et Deum exorare. Sed et Deo suam vovisse virginitatem affirmabat: de cujus violatione, licet diu inter armatorum greges et impudicorum ac moribus perditissimorum virorum fuisset conversata, numquam tamen aliquam infamiam pertulit. Quinimo, cum per mulieres expertas, etiam inter Anglorum existens manus, super sua integritate examinata inspectaque fuisset, non aliud de ea experiri potuerunt nec inferre, nisi quod intemerata virginalia claustra servaret. Excusabat ipsa virilis vestis habitum atque tegumentum, præceptum de assumendo et utendo eo atque armis divinitus sibi factum asserens, ne viros, inter quos diu noctuque in expeditionibus bellicis obversari haberet, ad illicitam sui alliceret concupiscentiam, si amictum muliebrem portasset; quod vix profecto inhiberi potuisset.

Sed certe, cujuscumque in ea seu simulacrum seu specimen virtutis elucere potuisset, vix erat ut, apud quos tenebatur, se potuisset justificare, cum nihil ferventius aut propensius quam ipsam perditum iri et exstingui affectarent. Una enim omnium Anglorum sententia voxque communis erat se nunquam posse cum Francis feliciter dimicare, aut de eis reportare victoriam, quamdiu illa Puella, quam sortilegam ac maleficam diffamabant, vitam ageret in humanis. Atqui quomodo innocentia secura evadere, quidve prodesse, inter tot acerbissimorum inimicorum et calumniatorum manus posset, quales eidem Puellæ ipsi Anglici erant, atque alii permulti, qui animosius eorum partes defendebant et judicio assidebant, qui eam toto annisu, quacumque via, perditum iri cupiebant?

Quum autem super iis, quas affirmabat Sanctarum Virginum apparitiones factas, in una eademque confessione perseveranter maneret, diuque et multoties iteratis examinationibus fatigata, simul etiam squalore et inedia diutini carceris macerata et confecta fuisset (in quo quidem ab Anglicis militibus, tam intus carcerem, quam a foris juxta ostium jugiter excubantibus, asservabatur), ferunt, judicibus sibi, si id faceret, impunitatem liberationemque pollicentibus, aliquando eam abnegasse se habuisse veras hujusmodi apparitiones aut divinas revelationes; ad hoc tamen inductam ut, coram assidentibus in judicio, ea ulterius se dicturam asserturamve abjuraret. Quod cum ita factum fuisset, nec minus propter hoc a duritia et asperitate carceris laxaretur, aliquot post decursis diebus, vulgatum exstitit eam dixisse se propterea fuisse correptam quod hujusmodi apparitiones et revelationes se abnegasset habuisse, denuoque Sanctas easdem sibi in carcere apparuisse, quæ de hoc ipsam dire increparant.

Quum autem ad judices ea res perlata fuisset, ipsa iterum ad judicium publice exhibita, tanquam in abjuratam hæresim relapsa, judicata exstitit et relicta ut talis

brachio sæcularis potestatis. Quam illico rapientes exsecntores totaque Anglorum manus, qui in magno numero cum rege suo Henrico tum erant Rothomagi, spectante innumera pæne populorum multitudine tam de civitate ipsa quam de agris et vicinis oppidis (nam plurimi velut ad spectaculum publicnm propterea ad eamdem urbem confluxerant), ipsa Johanna, Deum semper invocans auxiliatorem et gloriosam Domini nostri Jesu Christi Genitricem, igne consumpta extitit.

Collecti etiam fuerunt universi cineres, quos illic ignis tam de lignis quam de ipsis corpore et ossibus reliquerat, et de ponte in Sequanam projecti, ne quid reliquiarum ejusdem aliqua forsan posset superstitione tolli et servari. Et talis quidem finis hujus transitoriæ vitæ Johannæ fuit.

Exspectabit forte hujus historiæ lector nostrum de hujus Puellæ gestis judicium, de qua per omnem Galliam ea tempestate celeberrima fama fuit. Nos vero audenter dicimus et affirmamus quod, ex processu facto contra eam (quem ipsi vidimus postquam, ejectis Anglis, Normannia sub Caroli ditionem, velut postliminio, redierat) non sufficienter constat ipsam de alicujus erronei dogmatis, contra veritatem doctrinæ catholicæ, assertione convictam vel in jure confessam; ac per hoc hæresis atque relapsus satis manifeste defuisse fundamentum. Quanquam etiam, præter hoc, poterat processus hujusmodi ex multis capitibus argui vitiosus, coram capitalibus inimicis sæpe per eam recusatis, denegato sibi etiam omni consilio, quæ simplex puella erat, factus et habitus: quemadmodum ex libello quem desuper, ab eodem Carolo expetito a nobis consilio, edidimus, si ei ad cujus venerit manus eum legere vacaverit, latius poterit apparere. Pulsis enim de Normannia Anglicis, idem Carolus par plures regni sui prælatos et divini atque humani juris doctos homines, diligenter processum prædictum examinari et discuti fecit; et de ea materia plures ad eum libellos conscripserunt. Quibus, coram certis a sede apostolica ad cognoscendum et judicandum de hujusmodi materia judicibus delegatis, exhibitis et mature perspectis, per eosdem judices in sententiam, quam diximus, exstitit condescensum, et sententia, contra eam data sub Anglorum imperio, cassata et revocata.

Mirabitur forsan aliquis, si a Deo missa erat, quomodo sic capi et suppliciis affici potuerit; sed nullus admirari rationabiliter poterit, qui sine ulla hæsitatione credit sanctum sanctorum Dominum et Salvatorem nostrum, sanctos prophetas et apostolos a Deo missos ob doctrinam salutis et fidei Deique voluntatem hominibus insinuandum et evangelizandum, variis cruciatibus et suppliciis affectos, triumphali martyrio hanc vitam finiisse mortalem; quum etiam legamus in veteri Testamento populum Israeliticum, a Deo jussum Chananæorum gentes exterminare et contra suos hostes et idolatras pugnare, tam propter sua peccata aut alicujus etiam ex eis, aliquando prævalentibus eis hostibus, cecidisse et corruisse. Quis enim novit sensum Domini, aut quis consiliarius ejus fuit? Non tamen ita hæc dicimus, quod eamdem Johannam, modo quem diximus ex hac misera vita præreptam, apostolorum aut sanctorum martyrum velimus meritis coæquare; sed quod minime repugnantia aut inter se incompatibilia reputamus, et quod a Deo, ad subveniendum regno et genti Francorum adversus hostes suos Anglicos, qui tunc regnum ipsum gravissime opprimebant, ad ipsorum Francorum Anglorumque conterendam superbiam, et ut ne quis « ponat carnem brachium suum, » sed non in Deo, sed in se ipso solo de suisque viribus glorietur, dicta Johanna a Deo missa fuerit; et nihilominus quod eam Deus, vel ob regis vel gentis Francorum demerita, utpote quod tantorum beneficiorum, quanta Deus per eam ipsis mirabiliter contulerat, ingrati, non proinde debitas egerint gratias divinitati, aut victorias eis concessas non gratiæ Dei, sed suis meritis aut viribus attribuerint (quæ merita profecto nulla nisi mala tunc erant, quum mores corruptissimi essent, seu alia causa aliqua, justa quidem, quoniam non est apud Deum iniquitas, licet a nobis minime cognita), ab hostibus capi et supplicio sic eam affici permiserit, gratiam quam gratis nec merentibus dederat, ab indignis ac ingratis subtrahendo. Sæpe enim quod divina pietas dedit gratis, tulit ingratis. Quod autem per fœminas interdum cum armis, interdum

sine armis, suis subventionem et victoriarum solatia de hostibus Deus contulerit, testes sunt historiæ de Debbora, Judith et Esther, quæ canoni divinarum Scripturarum inseruntur.

D (p. 285).

(Extrait de divers manuscrits.)

EXHORTATION A SECONDER LA PUCELLE.

Virgo puellares artus induta virili
Veste, Dei monitu, properat relevare jacentem
Liliferum regem, atque suos delere nefandos
Hostes, præcipue qui nunc sunt Aurelianis
Urbe sub, ac illam deterrent obsidione.
  Et si tanta viris mens est se jungere bello,
Credite fallaces Anglos succumbere morti,
Marte puellari Gallis sternentibus illos.
  Et tunc finis erit pugnæ, tunc fœdera prisca,
Tunc amor et pietas et cætera jura redibunt;
Certabunt de pace viri, cunctique favebunt
Sponte suo regi, qui rex librabit et ipsis
Cunctis justitiam, quos pulchra pace fovebit.
Et modo nullus erit Anglorum pardiger hostis
Qui se Francorum præsumat dicere regem.

LIVRE III.

E (p. 344-345).

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE LA PUCELLE ET DE SA PARENTÉ.

Karolus Dei gratia, Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam.

Magnificaturi divinæ celsitudinis uberrimas nitidissimasque gratias, celebri ministerio Puellæ, Johannæ d'Ay de Dompremeyo, caræ et dilectæ nostræ, de ballivia Calvimontis seu ejus ressortis, nobis elargitas, et, ipsa divina cooperante clementia, amplificari speratas, decens arbitramur et opportunum, ipsam Puellam et suam, nedum ejus ob officii merita, verum et divinæ laudis præconia, totam parentelam dignis honorum nostræ regiæ majestatis insigniis attollendam et sublimandam, ut divina claritate sic illustrata, nostræ regiæ liberalitatis aliquod munus egregium generi suo relinquat, quo divina gloria et tantarum gratiarum fama perpetuis temporibus accrescat et perseveret.

Notum igitur facimus universis præsentibus et futuris, quod nos, præmissis attentis, considerantes insuper laudabilia, grataque et commodiosa servitia, nobis et nostro regno jam per dictam Johannam Puellam multimode impensa, et quæ in futurum impendi speramus, certisque aliis causis ad hoc animum nostrum inducentibus, præfatam Puellam, Jacobum d'Ay dicti loci de Dompremeyo, patrem, Ysabellam ejus uxorem, matrem, Jacqueminum et Johannem d'Ay et Petrum Prerelo, fratres ipsius

Puellæ, ET TOTAM SUAM PARENTELAM ET LIGNAGIUM, et in favorem et pro contemplatione ejusdem, etiam eorum posteritatem masculinam et femininam, in legitimo matrimonio natam et nascituram, nobilitavimus, et per præsentes nobilitamus et nobiles facimus, concedentes expresse ut dicta Puella, dicti Jacobus, Ysabella, Jacqueminus, Johannes et Petrus, et ipsius Puellæ tota parentela et lignagium, ac ipsorum posteritas nata et nascitura, in suis actibus, in judicio et extra, ab omnibus pro nobilibus habeantur et reputentur; et ut privilegiis, libertatibus, prærogativis, aliisque juribus, quibus alii nobiles dicti nostri regni ex nobili genere procreati, uti consueverunt et utuntur, gaudeant pacifice et fruantur, eosdemque et dictam eorum posteritatem, aliorum nobilium dicti nostri regni ex nobili stirpe procreatorum consortio aggregamus, non obstante quod ipsi, ut dictum est, ex nobili genere ortum non sumpserint, ET FORSAN ALTERIUS QUAM LIBERÆ CONDITIONIS EXISTANT... [Suit l'énumération des privilèges de noblesse. L'exemption de la somme qu'en règle générale les anoblis devaient payer en recevant les lettres de noblesse, se trouve exprimée en ces termes :]

Nec aliquam financiam nobis, vel successoribus nostris, propter hanc nobilitationem solvere quovis modo teneantur aut compellantur; quam quidem financiam, præmissorum intuitu et consideratione, eisdem supra nominatis, et dictæ parentelæ et lignagio prædictæ Puellæ, ex nostra ampliori gratia donavimus et quitavimus, donamusque et quitamus per præsentes, ordinationibus statutis.... et mandatis factis, vel faciendis ad hoc contrariis, non obstantibus quibuseumque

---

LIVRE IV.

G (p. 439-454)

LA CHRONIQUE DITE DES CORDELIERS.

(Bibl. nationale, fds. Français n° 23018 r°.)

L'AUTEUR COMMENCE A PARLER DE LA PUCELLE AU F° 483 R°.

En ce temps, arriva devers le dauphin une josne fille née en Loeraine et fille d'un povre laboureur laquelle se faisoit nommer Jennette la Pucelle. Et avoit gardé les brebis ou village dont elle estoit née. Laquelle pucelle estoit en parolle et en contenance moult innocente, comme il sambloit. Et toutes foix elle feist entendant que par divine inspiracion elle debvoit faire mettre le dit dauphin en possession de son royaume de France et le faire partout obéir. Et tant donna à entendre à son père et à ses amis que elle fu par ung sien frère et autres que elle trouva ses adjoins amenée devers iceluy dauphin. Et là par ses parolles icellui dauphin le retint à sa court et le mist en très grant estat, dont le plus grant partie de ses gens furent moult esmerveilliés, car ilz tenoient icelle Jennette à folle et à nyce.

Celle Jennette, quant elle fu en ce party retenue du dit dauphin et mise en estat, requist estre montée et armée comme ung homme d'armes en disant que elle feroit merveilles. Et ainsi en fu fait. Et se commencha à mettre en armes et sievir les routes. Et tantost après ce se assamblèrent grant foison de gens d'armes pour lever le dit siege d'Orleans après le traictié fally, comme dit est. Et en celle assamblée se bouta et mist la dicte Pucelle et leva ung estandart où elle fist mettre « Jhesus » et maintenoit estre envoiie de par Dieu pour mettre le dit dauphin en possession du royaume de France.

A l'entrée du moix de may l'an mil IIIIᶜXXIX, fu le siege levé de devant Orleans

par force et puissance de le partie du daulphin. Et y fu la dicte Pucelle qui commença à faire merveilles, tant de fait comme de parolle, et briefment elle fist tant que elle commença à avoir une grande renommée. Et avoient ceulx de ce party grande esperance en elle. Là furent les bastilles des Engloix prises et arses. Et si eult grand desconfitures des diz Engloix et grant occision.

Après le siege d'Orleans levé, se mist le daulphin de France sus à toute puissance, et reconcquisrent ses gens et la Pucelle Baugensy, Meun, Gergeau et autres fortresses pluiseurs sur les diz Engloix. Et y fu prins le seigneur de Talbo et plusieurs autres seigneurs et cappitaines du party des diz Engloix qui furent depuis long tamps detenus prisonniers, par especial le dit seigneur de Talbo qui fu prison à Poton de Sainte Treille à le prise du dit lieu de Gergeau qui fu prise à assault et de force.

Le xvııı[e] jour de juing après disner, assamblèrent les gens du regent qui s'estoit mis sus contre les gens du dit dauphin, et furent Engloix desconffis emprès Yoinville et Estampes. Et retourna le regent à Paris à pau de gens. Et tantost après y fu envoyés le seigneur de l'Isle-Adam.

Quant le dauphin de Viennoix fu mis sus et la Pucelle tousjours au plus près de luy en armes comme ung cappitaine et grant gent desoubz elle, il commença à concquester places et pais par le fait et renommée qui partout se commencha à espardre de la dicte Pucelle. Et n'estoit fortresse qui à se simple parolle et semonce ne se volsist rendre, cuidans et esperans par ses merveilles que ce fuist chose divine, car elle faisoit merveille d'armes de son corps et manyoit ung bourdon de lance très puissanment et s'en aidoit raddement, comme on veoit journellement. Et avec ce amonnestoit les gens au nom de Jhesus et faisoit preschemens, affin de attraire le peuple à luy rendre et obeir audit daulphin. Et fist tant finalement que renommée couru partout jusques à Romme qu'elle faisoit miracles et que, puis qu'elle venoit devant une place, les gens de dedens, quelle volenté qu'ilz eussent paravant de non obeir au dit daulphin ne à elle, estoient tous muez et falis et n'avoient nulle puissance de eulx deffendre contre elle et tantost se rendoient comme Sens, Ausoirre et aultres fortresses, combien que le roy n'entra point en aucunnes, mais il eubt vivres pour son argent etc. Et vint se grant renommée à estre continuée par le ville de Troies en Champaigne qui tousjours avoit tenu le party de Bourgongne et promis de le tenir et ensievir. Et toutes fois elle fu rendue incontinent sans cop ferir à la monicion et semonce d'icelle Pucelle, dont toutes gens furent esbahis et meismement les princes et seigneurs tenans le dit party de Bourgogne qui estoient en très grand doubtance.

. . . .

En ce tamps, après la reddition de Troies, concquist ledit daulphin moult de villes et fortresses par le moien de la Pucelle qui lors tolly tout le nom et les fais des cappitaines et gens d'armes de sa compaignie, dont aucuns diceulx n'estoient mie bien contens; et mist en son obeissance tout le pais dessus le riviere de Loire, Ausserrois et Champaigne, excepté aucunnes fortresses que Perrinet Grasset tenoit qui oncques ne se volrent rendre ne obeir au dit dauphin; mais fist icelui Perrinet moult de griefz et de contraires aux gens d'iceluy daulphin.

En ce tamps, envoia le duc de Bourgongne ses ambaxadeurs à Rains affin que il entretenissent leur serment de la paix final et que il demourassent en l'obéissance du roy Henry et de luy, et ainsi le promisrent à faire.

Tant alla le daulphin de Viennoix et son armée que il arriva emprès Rains. Et cependent, au moix de juing, fist le regent de France une grosse armée pour aller contre le dit daulphin et recueilla et mist sus les gens d'armes qui estoient escappés et sauvés de devant Orleans et Yvinville. Et endementiers que son armée se mettoit sus, concquestoit tous jours le daulphin et sa Pucelle et tant que ilz vinrent à sept saux emprès Rains. Et envoia le dit daulphin au dit lieu semonrre ceulx de la ville à lui faire ouvreture et obéissance, combien que ilz avoient promis aux ambaxateurs du duc de Bourgongne de eulx tenir, ainsi que dit est, contre ledit daulphin.

Quant ceulx de Rains oyrent la semonce que on leur faisoit de eulx rendre, ilz allèrent à consseil au quel ilz se conclurent tantost de faire ouvreture et obeissance au dit daulphin comme à leur seigneur naturel. Et ainsi fut fait. . . . .

Et chevaulçoit la dicte Pucelle devant le roy toute armée de plein harnas à estendart deploiié; et quant elle estoit désarmée, s'avoit-elle estat et habis de chevalier, sollers lachiés dehors pied, pourpoint et chauches justes et un chapelet sur le tieste et portoit très nobles habis de drap d'or et de soie bien fourrés. . . . .

Envoia (*le roi*) son armée et la Pucelle à Saint Denis, et il meismes y fu après sans luy faire couroner. Et puis envoia sa puissance devant Paris par plusieurs foix, dont à l'une le duc d'Alenchon, la Pucelle, emprès Saint Leurens, furent par ceulx de Paris recachiés et rués jus jusques au nombre de six à sept cens hommes mors, et se retrairent lors à Senlis. Et une aultre foix livrèrent assault d'un lez à la dicte ville de Paris, en deschendant de Montmartre. Et là fist la Pucelle merveilles, tant de parolles et amonnestemens comme de donner cuer et hardement à ses gens de assalir. Et elle meismes alla si près que elle fu navrée de tret en une cuisse et rachassié elle et toute son armée. Et ne conquisrent riens à leur assault. . . . .

Ainchois que le roy Charles allast devant Paris, avoit eu ung conseil entre l'archevesque de Rains, le seigneur de la Trimouille, Poton et la Hire, d'une part, et messire Jehan de Luxembourg, le chancellier de Bourgongne, les seigneurs de Croy et Lourdin de Saligny et autres; mais il n'y eubt nulle conclusion de abstinences ne de paix, et fu la journée tenue emprès la Fère.

Quant les gens du roy virent que ilz n'aroient point de obéissance à Paris, on envoia à Compiengne par plusieurs foix. Et enfin se rendy par traictié et fist obeissance au dit roy Charles, et y fu commis Villaume de Flavy cappitaine à grant puissance. Et se rendirent lors les forteresses de Creil, le Pont Saincte Massence, Chasteauthiery, Langny et aultres plusieurs; mais Breteuil et Chartres se tinrent avec Ponthoise, Mante, Vernon, les Pons à Meulen, Charenton, Bois de Vinssaine et aultres. Et ainsi demoura la guerre par tout le royaume de France.

En ce temps le IIIe jour du mois d'aoust, partit le régent de Paris en armes, et envoia unes lettres au roy Charles sur le fait de ses assemblées, desquelles la teneur suit : *Le texte est celui de Monstrelet.*

Non obstant ces lettres, le roy Charles ne prist ne volt prendre nulle journée de combattre ne autrement, mais tousjours concquestoit pais. Et toutes fois furent les deux puissances de Franchois et de Engloix par troix jours bien près l'une de l'autre en plains camps; mais les Engloix, qui n'estoient point de trop si grant puissance que les Franchoix, se encloïrent et ne volrent yssir hors de leur cloz, sinon pour combattre à piet, et leurs ennemis estoient trop et les euissent combattus de piet et de cheval. Et pour ce demoura la chose en ce point, excepté que il y eult aucuns gentilz hommes de Picardie de la garnison de Paris qui estoient à cheval, lesquelx le jour Nostre-Dame my-aoust se frappèrent en l'ost du roy sur ceulx de cheval. Et là y eult ung estour de fers de lances sans grant perte d'un costé ne d'autre. Et y furent fais chevaliers le bastard de Saint Pol, Jehan de Crequi, Jehan de Brimeul, Jehan de Fosseux, Mathieu de Landas, Anthoine de Bethune, seigneur de Moreuil, Jehan de Croy et aultres. Et estoient à ce jour, sur le vespre, retraictes les batailles de piet de chascune partie, et le roy Charles retourné à Crespy en Valloix.

En ce tamps, se rendy en l'obeissance du roy Charles la cité de Beauvaix et partie du pais de Beauvesis. . . . .

Et allèrent ses gens par le pais en diverses parties prendre par traictié et non de force villes et chasteaulx. Et cependant commenchèrent plusieurs traictiés et parlemens entre les gens du dit roy et monseigneur de Bourgogne. Et fu l'arcevesque de Rains, chancellier d'iceluy roy, et plusieurs autres ses ambaxateurs à Arras devers le dit duc de Bourgongne, environ la my-aoust. Et finablement furent trieves prises entre iceulx deux princes par le moien des ambaxateurs que le duc de Savoie avoit

envoié devers eulx pour le bien de la paix pourcachier. De la manière desquelles triewes ou abstinence de guerre la vérité s'ensieut... s'ensuilt la coppie des trewes du roy Charles par vidimus du prévot de Paris sur le fait des trièves entre le roy et monseigneur de Bourgongne.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orron, Simon Morhier, chevalier, seigneur de Villers, conseilliers du roy notre sire et garde de la prévôté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil IIII^c et XXIX, le vendredi XIIIe jour d'octobre, veismes unes lettres de Charles, soy disans roy de France, seellées de son grand seel en chire jaune, sur double queue, contenant la fourme qui s'ensieult :

» Charles par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour parvenir à mectre paix dens notre royaume et faire cesser les grans et innumérables maulx et inconvéniens qui, par les guerres et divisions qui sont en iceluy, y sont advenu et adviennent chacun jour, aiant par le moien des ambaxadeurs de notre très cher et très amé cousin le duc de Savoie esté nagaires tenues aucunes journées tant par nous et nos gens que par nostre cousin de Bourgoigne et les siens ; et pour ce que la matière de la dicte paix qui touche plusieurs parties toutes grans et puissans, ne se puelt demener et conduire à bonne fin sans aucun délay et trait de tamps, ait semblé ausdits embaxadeurs, qu'il estoit nécessaire prendre abstinence, jusques à aucun temps convenable pour plus aisiement et convenablement durant icelle traictier de la dicte paix ; laquelle abstinence par le moien diceulx ambaxadeurs ait été prinses et accordées entre nos gens pour et ou nom de nous d'une part, et les gens de notre dit cousin de Bourgoigne pour et ou nom de lui, d'autre part, et aussi au regard des Anglois leurs gens, serviteurs et subgez, se ad ce se veullent consentir ès termes et mettes qui sensuient ; cest assavoir en tout ce qui est par deçà la rivière de Saine, depuis Nogent-sur-Seine jusques à Harfleu, sauf et réservées les villes, places et forteresses faisans passage sur la dicte rivière de Saine; réservé aussi à notre dit cousin de Bourgoigne que se bon luy semble, il porra, durant la dicte abstinence, emploïer luy et ses gens à la deffence de la ville de Paris et résister à ceulx qui voldroient faire guerre ou porter dommage à icelle, à commenchier la dicte abtinence, cest assavoir depuis le jour dhuy, XXVIIIe jour de ce présent moys d'aoust au regard de notre dit cousin de Bourgoigne, et au regard des dits Anglois du jour que d'iceulx aurons veu et receu leurs lectres et consentement ; et durer jusques au Noel prochainement venant : savoir faisons que nous, ces choses considérées, voulans, pour la pitié que nous avons de nostre povre peuple, obvier de tout notre cuer et intencion à la multiplicacion des ditz maulx et inconvéniens, avons baillié, consenty et accordé, et par ces présentes baillons, consentons et accordons, bonne et seure abstinence de guerre, pour nous, nos pais, vassaulx, subgez et serviteurs et ceulx qu'il a en son gouvernement, et les places des dits vassaulx et serviteurs estant ès termes et limittez dessus déclarées, et aussi pour les villes et païs ci-après déclarez, cest assavoir la ville d'Amiens et le plat pais de notre baillage d'Amiens, la ville d'Abbeville, et tout le païs de Pontieu, les villes de Noyon, Saint-Quentin, Chauny, Monstreul, Corbie, Dourlens, Saint-Riquier, Saint-Wallery, Ribemont et Térouvvane, ensamble les plats païs estant à l'environ d'icelles ; et aussi auxdiz Anglois, et tous aux termes et limites et soubz les conditions de réservation dessus déclarées ; à commenchier icelle abstinence ce dit XXVIIIe jour d'août au regard de notre dict cousin de Bourgoingne, et au regard des dits Anglois du jour que sur ce aurons receeu d'eulx leurs lectres et consentement ; et à durer jusques au dit jour de Noel prochainement venant, comme dit est ; pourveu aussi que notre dict cousin de Bourgoigne consente et accorde la pareille abstinence, et nous en baille ses lectres patentes de pareille substance que cestes, et par ceste présente abstinence ne sera aucunement dérogié ni préjudicié aux abstinences par cy devant ordonnées par notre dit cousin de Savoie, entre aucuns de nos païs et de notre party et aucuns des pays de notre dit cousin de Bourgoigne et autres, compris ès dictes abstinences ; mais demour-

ront icelles abstinences en leur force et vertu durant le tamps et en leur forme et manière que contenu est ès lectres sur ce faictes; et aussi durant le tamps de ceste présente abstinence, aucune des parties qui consentiront icelle ne porront ès termes et mettes dessus diz prendre, gaingnier ne conquester lune sur lautre aucune des villes, places ou fortresses estant ès dis termes et mettes, ne nen recepvront obéissance aucune, posé ores que icelles villes, places ou forteresses se volsissent voluntairement rendre à lune des parties, ou à lautre.

» Et afin que cette présente abstinence soit mieulx gardée et entretenue, nous avons pour nous et de notre part ordonnés conservateurs dicelle nos amés et féaulx Rigault, seigneur de Fontaine chevalier, notre chambellan, et Poton de Saintetraille, notre premier escuier de corps et maistre de notre escuierie, ausquelx et à chacun d'eulx, donnons povoir, autorité et mandement espécial de réparer et faire réparer tout ce quy par aucuns de nos vassaulx, subgez et serviteurs seroit fait, attempté ou innové contre ne ou préjudice de ladicte présente abstinence, de poursuir et requérir devers les conservateurs qui sur ce seront ordonnez pour la partie de nostre dit cousin de Bourgoigne, la réparation de tout ce quy de son costé seroit fait, attempté ou innové contre ne ou préjudice ladicte présente abstinence, et généralement de faire par nos diz conservateurs et chacun d'eulx tout ce qui en tel cas appartieut et appartendra estre fait. Sy donnons en mandement à tous nos lieutenans, connestables, mareschaulx, maistres des arbalestriers, amiral et autres chiefs de guerre, à tous cappitaines de gens d'armes et de trait estans en notre service, et à tous noz autres justichiers, officiers et subgez, ou à leurs lieutenans, que la dite présente abstinence gardent, entretiengnent et observent involablement et sans le enffraindre, couvertement ne en appert, en quelque manière que ce soit, le temps d'icelle durant; et auxdiz conservateurs par nous à ce ordonnez et à chascun deulx et à leurs commis et députez en toutes choses regardans l'entretenement et conservacion dicelle, et la réparacion de ce quy sera attempté ou innové au contraire, se aucunement advenoit, obéissent et entendent dilligemment et leur prestent et donnent conseil, confort, assistence et aide, se mestier est et se en sont requis.

» Donné à Compiengne le XXVIIIe jour d'aoust, lan de grace mil CCCC et vingt-neuf, et le septième de notre reygne. Ainsi signé de par le roy. — J. VILLEBRESME. »

Aultre copie sur le fait des dictes abstinences:

« A tous ceulx qui ces... etc., Simon Morhier, etc.

» Savoir faisons que nous, lan de grace mil IIII[c] et XXIX, le jeudi XIII[e] jour d'octobre, veismes unes lettre de Charles, soy disant roy de France, desquelles la teneur s'ensuit:

» Charles, etc. Comme pour parvenir au bien de paix et faire cesser les grans maulx et inconvéniens qui par les guerres et divisions, qui sont en nostre royaulme, y sont advenues et y adviennent chacun jour, aient nagaires esté prinses et accordées par le moien des ambaxadeurs de notre très chier et très amé cousin le duc de Savoie, certaines abstinences de guerre entre nous dune part, et notre cousin de Bourgoigne daultre part, à durer depuis le XXVIII[e] jour daoût darrain passé jusques au jour de Noel prochainement venant, selon la fourme, condicions et réservacions contenues et déclarées en certainnes noz autres lectres sur ce faictes, donnés en nostre ville de Compiengne, le XXVIII[e] jour daoût dessus dis, esquelles abstinences n'est aucunement comprinse notre ville de Paris, notre chastel du bois de Vissannes, nos pons de Charenton et de Saint-Clo et la ville de Saint-Denis; savoir faisons que nous, ces choses considérées, et pour certaines autres causes et considéracions ad ce nous mouvans, avons, en ampliant de nostre part les dictes abstinences, consenty et accordé, et par ces présentes consentons et accordons que nostre ville de Paris, notre chastel du bois de Vissannes, nos pons de Charenton et de Saint-Clau, et la ville de Saint-Denis dessusdis, soient en icelles abstinences comprinses, tout ainsy comme se lesdites villes et lieux y fussent par

exprez desnomez et déclarés, pourveu toutesvoyes que de nostre dicte ville de Paris et des aultres places et lieux ci-devant exprimés en hors, ne soit fait par voye de guerre ne aultrement, durant icelles abstinences, chose préjudiciable ausdictes abstinences et que de ce nostre dit cousin nous baille ses lettres, demourans toujiours les abstinences dessus dites en leur force et vertu, sans ce que par ces présentes y soit aucunement dérogié ne préjudicié. Et se par voye de fait, par volonté désordonnée ne autrement, durant icelles abstinences, aucune chose estoit faicte, attemptée ou innovée contre ne ou préjudice d'icelles abstinences, la partie offendue ne porra aucunement procéder par vengeance ne voye de fait, ne par alléguer les dites abstinence finies ou rompues; mais en sera faicte réparation par les conservateurs de la partie qui ara offendu. En tesmoing de ce, etc.

» Donné à Senlis, le XVIIIe jour de septembre, dessus dit. Ainsi signé par le roy en son conseil tenu par Monseigneur le conte de Clermont, son lieutenant général es pais deca Saine, le conte de Vendosme, vous Christofre de Haucourt, le doien de Paris, pluiseurs aultres présens. — J. WILLEBRESME. »

Aultres coppies de lettres du roy Henry par lesquelles il commist le duc de Bourgoingne gouverneur de Paris et dailleurs :

« Henry, par la grâce de Dieu roy de France et Dengleterre, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Savoir faisons que, comme nostre très chier et très amé oncle Jehan, régent de notre royaulme de France, duc de Bétheford, considérans les grans affaires et diverses charges quil a à supporter pour le présent, tant pour le gouvernement de nostre dit royaume, comme meisment pour notre duchié de Normandie auquel nos anemis et adversaires se sont boutés à grosses puissances, aient prié, requis bien instamment, cordialement et adcertes notre très chier et amé oncle Philippe, duc de Bourgongne, conte de Flandre, d'Artois, et de Bourgongne palatin et de Namur, seigneur de Salins et de Malines, de luy aidier à conduire et supporter partie des dittes affaires, et par espécial de prendre et accepter le gouvernement et garde de nostre bonne ville, prévosté et visconté de Paris et des villes et villaiges de Chartres, de Melun, Sens, Troyes, Chaumont en Vassigny, Saint-Jangou, Vermendois, Amiens, Tornesis et Saint-Amand et le seneschaussée de Ponthieu, réservées les villes, chastiaux et chastelenies de Dreux, Villeneufve-le-Roy, Crotoy, Rue et les pais de la conqueste faicte par feu notre très chier seigneur et père, cuy dieux perdoinst, avant la paix final de nos royaulmes de France et de Engleterre, qui demourront en lestat et garde où elles sont de présent; lequel nostre oncle de Bourgongne pour amour et honneur de nous et de notre dit oncle le régent, son biau-frère, et pour la conservacion et entreténement de nostre seignourie et tuicion de nostre bonne ville de Paris et des lieux dessus diz, Jasoit ce qu'il ait de présent pluiseurs grans et pesans affaires pour le gouvernement de ses païs et seignouries, en a prins et accepté le gouvernement et garde; et nous, aiant ceste chose très plaisant et agréable, congnoissans par vraie expérience le grant puissance, vaillance et léaulté de nostre dit oncle de Bourgongne; iceluy nostre oncle de Bourgongne, par l'advis et délibéracion de notre dit oncle le régent et les gens de notre grand conseil en France, avons ordonné et commis, ordonnons et commettons par ces présentes notre lieutenant ès bailliages ès lieux dessus ditz et gouvernement d'iceulx, en luy donnant plain povoir, auctorité et mandement espécial de gouverner et garder pour et au nom de nous et soubz nous, jusques au tamps de notre venue en nostre royaume de France, nostre ditte bonne ville de Paris, bailliage et lieux dessus diz, ensamble nos hommes, vassaulx et subgetz demourans ès dictes villes, bailliages et lieux; de donner ou nom de nous et soubz nostre scel, durant le dit tamps, les seignouries, terres, rentes et revenues qui dores en avant nous escherront par la rebellion et désobéissance de nos subgés aians terres et seignouries ès lieux qui sont et seront à nous reduis et obéissans, ès mettes de son gouvernement, de faire procéder aux officiers royaulx electifs par bonne et deue

élection et confermacion, ainsi qu'il est acoustumé; de disposer des aultres officiers non électifs selon la fourme déclarée en certaines nos aultres lettres et ordonner de toutes aultres et singulières choses, besongnes et affaires des lieux dessus diz; de tenir nos consaulx, y conclurre et la conclusion exécuter au bien et honneur de nous et conservacion de nostre dicte seignourie; et pour ce faire, convertir et emploier toutes les finances qui nous appartiennent ès appartenances, villes, bailliages et lieux dessus diz, ainsi que les cas le requerront, en y commettant et ordonnant de par nous telz officiers que bon lui samblera, sans pour ce préjudicier ne deroghier en autres choses à l'estat et dignité de la régence de notre dit oncle le régent.

Si donnons en mandement à nos amez et féaulx conseilliers les gens de notre parlement, au prévost de Paris et à tous nos baillis et aultres justiciers, officiers et subgez à qui il appartiendra ou à leurs lieuxtenans, que nostre oncle de Bourgongne laissent joir et user plainement des gouvernement et garde dessus ditz, et en toutes choses concernans et regardans ce qui dit est, obéissent à luy et à ses mandemens et commandemens sans aulcun contredit; promestant en bonne foy à nostre dit oncle de Bourgongne que toutes et quantes foix que charge de guerre luy sourvendra ès termes dudit gouvernement, de le aidier de nos gens de Angleterre et dailleurs si avant que raisonnablement pour le temps faire porrons, quand requis en serons par notre dit oncle de Bourgoigne.

Donné à Paris le xiiie jour d'octobre, l'an de grace mil CCCCXXIX et de notre règne le viie. Ainsi signées : Par le roy à la relation (du conseil) tenu par Monseigneur le régent le royaume de France, duc de Bethefort, auquel Messeigneurs le cardinal Dengleterre et le duc de Bourgogne, vous, les évesques de Beauvais, de Noyon, de Paris et d'Eureux, le comte de Guise, le premier président du Parlement, labbé du mont Saint-Micquel, le sire d'Escalles, le sire de Santes, messire Jean Fastol, messire Raoul Bouthillier, le sire de Saint-Liebaut, messire Jean Poupham, les seigneurs de Clamecy et du Mesnil, le trésorier du palais à Paris, messire Guillaume le Duc, et plusieurs aultres estoient — Jehan Reinel [1].

Ainsi quil dit est par ces lettres fut le duc de Bourgogne à Paris après les trieves et abstinences de guerre données par le roi Charles; esquelles trieuves et abstinences ne volrent point estre les Englois compris; ains gherrièrent, et furent gherrier ce tamps durant au pais de Normandie et surprirent et perdirent et gangnèrent plusieurs places, villes et forteresses qui leur firent moult de travaux et dommages a rescouvrer; et par ainsi le duc de Bourgogne, après ce qu'il eust empris le dit gouvernement, et sur ce conclu en plusieurs grandes mattières touchant la seureté et garde des pais et places à luy comises, s'en retourna atout sa compagnie qui estoit grande et noble des gens de Picardie en ses pais d'Artois et de Flandres, et là se tint tout hiver sans plus avantage gherrier.

Et ce temps durant furent plusieurs grans consaulx tenus des ambaxateurs des princes sur le fait de la paix, et furent les trieuves et abstinences alongiées jusques au mois de mars ensuivant; mais finalement la paix ne se polt trover, et faillirent les traictiès par ce mesmement que le ville de Compiengne fust du tout désobéissant de livrer passage au dit duc de Bourgongne en alant et retournant à Paris; ce qui lui estoit promis avec le pont sainte Maxence qui fut mis en les mains de Regnault de Longheval du consentement des deux parties; mais Guillaume de Flavy ne volt obéir et se tint toujiours gherriant atous lez luy et sa puissance, et se garnit ladite ville de Compiengne pour le défendre contre tous.

Le temps des treuves durant, se devoient tenir le roy Charles, comme il fict, oultre la rivière de Saine, et le régent en Normandie.

A l'entrée du moix d'apvril, alla le duc de Bourgongne à Peronne et fist une très

1. Ces pièces capitales se lisent du f° 490ro à 491vo.

grant assamblée de gens d'armes pour aller devant Compiengne, pour ce que là avoit très grosse garnison qui empeschoit le passage de Paris et faisoit moult de maulx aux pais d'environ. En ce temps, VIIe jours en apvril, entra le bastard de Clarence à Paris à grosse puissance Denglois, et y avoit esté mandé par le seigneur de l'Isle-Adam et aultres, pour ce que quarante dixaines de la dicte ville s'estoient conclus et avoient traictié, si que on disoit, de livrer icelle ville aux gens du roy Charles, et y en eust grant planté de prins, mais peu de executez, pour ce que la chose rapaisa et prist assez bonne fin.

Le jeudy d'après les festes de Pasques, XXe jour du moys d'avril de l'an mil CCCCXXX, messire Jean de Luxembourg, le seigneur de Croy et aultres capitaines à tous leurs gens partirent de Péronne et allèrent oultre l'yawe faisant l'avant-garde de l'ost du duc de Bourgongne, lequel le siew et party du dict lieu de Péronne le samedi ensuivant de Pasques closes, et s'en allèrent conquerre plusieurs places et forteresses que tenoient leurs anemis comme Araisnes, le Tour de Gournay et aultres.

Le jour de saint Georges XXIIIe jour d'apvril, arriva le josne roy d'Angleterre à Calais aiant XLVII vaisseaux atout par renommée, II mille hommes et grosses garnisons de bestial et de vivres qui furent menez en Normandie, et les gens d'armes envoiez en plusieurs parties taut de Normandie comme de France, et aussi devant Compiengne ou ailleurs, où mestier en estoit, et le josne roy demoura audict lieu de Calais, jusques au moix de juillet ensuivant que il fust menez à Abeville, et de là à Rouen où il séjourna depuis par grant espace de temps.

Après plusieurs places prises par les gens du duc de Bourgongne sur leur chemin de Compiengne, fu le siege mis au Pont de Coisy leur il avoit gros ses garnisons de gens Willaume de Flavy. Et fu ledit duc de Bourgongne à ce siege lequelx y fist getter plusieurs pierres d'engiens et tant faire que ceulx de dedens en fuirent et allèrent à Compiengne de nuit, en boutant le fu partout, et habandonnèrent la place le XVIe jour de may.

En ce temps, arrivèrent Engloix au Pont l'Evesque emprès Noyon, et là furent ung jour assalis de la garnison de Compiengne et autres, en nombre de quatre mil hommes, dont le Pucelle avoit le nom d'estre le capitaine. Là se deffendirent Engloix très grandemement, qui n'estoient que douze cens hommes, mais ils euissent eu fort tamps, se ilz n'euissent esté secourus de monseigneur de Saveuses qui se tenoit à Saint Eloy de Noyon atout huit cens hommes qui reboutèrent leurs anemis.

Le XXIe jour de may, fu le siège mis d'un lez pardeça l'iawe devant la ville de Compiengne là où arrivèrent les contes d'Outiton et de Arondel, à belle compaignie d'Engloix, lesquelx furent devant la dicte ville par grande espace de temps. Et firent carpenter pons, bastilles et habillemens pour enclore la dicte ville. Lequel siege durant, firent ceulx de dedens plusieurs saillies à très grand puissance, car pardelà l'auwe environ Paris leur povoit venir secour de gens et de vivres sans nul dangier. Et si avoient fait une forte bastille pardecha l'iave leur ilz alloient et retournoient en la ville, toutes les fois qu'il leur plaisoit, par les fossés. Et y avoit dedens cette bastille en terre pluiseurs cambres et logis de gens d'armes qui moult faisoient de maulx en l'ost des Bourguignons et des Engloix; mais communément les saillies se faisoient plus sur les Engloix que sur les Piccars.

Dedens Compiengne se tenoient la Pucelle à grant compaignie de gens, et toujiours yssoit elle hors au front devant, et faisoit merveilles de son corps et de ses parolles, en donnant cuer à ses gens de bien faire le besongne, et tant que, le XXVIIe jour de may, à une saillie que elle fist, elle et le lieutenant Willaume de Flavy, pour lors capitaine de Soissons, firent merveilles d'armes. Et estoient bien seize cens hommes. Là y sourvint messire Jehan de Luxembourcq en personne au secours des Engloix qui estoient fort assalis. Et y eubt crueulx estour et estequis; mais enfin fu la Pucelle prise et detenue par le bastard de Vendomme et Anthoine de Bournonville qui estoient de le compaignie et de l'ostel du dit de Luxembourcq. Et pareillement fu pris le dit

lieutenant et pluiseurs hommes d'armes. Et les aultres furent reboutés dedens Compiengne.

De la prise de la Pucelle fu moult grant renommée partout, et en furent moult joieux ceulx du party de Bourgongue et ceulx des autres moult dolans, car les ungs avaient esperance et les autres doubtance de son fait. Se fu enfin amenée prisonniere à Beaurevoir là où elle fu par grant espace de tamps, et tant que par son malice elle en quida escapper par les fenestres; mais ce à quoy elle s'avaloit rompy; se quey jus de mont à val. Et se rompy près les rains et le dos, de lequelle blechure elle fu longtamps malade. Et depuis ce qu'elle fu garie, fu elle delivrée aux Engloix par auscuns moyens et traitiés d'argent. Et fu menée à Rouen là où on lui fist son procès tout du long. Et enfin fu condempnée, comme dit sera cy après, quant tamps et lieu sera...

Le penultime jour de may (1431), fu arse Jennette la Pucelle à Rouen après ce qu'elle avoit esté jugié en chartre, et qu'elle s'estoit rappellée de ses erreurs aprez la noble predicacion qui sur son fait avoit esté faicte au dit lieu de Rouen en le presence du regent de France, de plusieurs haulx princes et prelatz, tant de France comme Dengleterre, du grant conseil du roy Henry et de tous ceulx qui oïr le volrent; mais que elle vit que on le volloit mettre en habit de femme, elle se rappella et dist qu'elle voloit morir ainsi comme elle avoit vesqui, et partant elle fu condempnée à ardoir. Et fu la pourre de son corps gettée par sacqs en la riviere, affin que jamais sorcherie ou mauvaiseté on n'en peuist faire ne propposer.

Nota. — Les passages qui viennent d'être cités se trouvent disséminés dans le manuscrit 23 018, du folio 483 à 507.

H (p. 445-459.)

TEXTE DE LA CHRONIQUE DE GILLES DE ROYE.

Eodem anno (1429) comes Salisberiensis, comes de Suffole, Dominus de Talbot, cum ingenti exercitu, villam Aurelianensem obsederunt, et ab omni parte bastillias plures fecerunt. Pro quorum victualibus adducendis, dominus Johannes fastol, et Dominus Simon Mohier prepositus Parisiensis cum parvo exercitu plures currus et quadrigas victualibus oneratas et maxime allecibus adducebant de Parisius Aurelianis, ad obsidionem. Quo audito, dux Borbonii, connestabularius Scotiæ et La Hire cum magno exercitu venerunt obviam eis, et commisso prælio, cessit Anglicis victoria; et ceciderunt ibi connestabularius Scotiæ, dominus d'Orval, frater domini d'Albret, et plures alii. Dux autem Borbonii fugit; et sic dicta victualia ad obsidionem adducta sunt. Quadam autem vice, circa horam prandii, comite de Salisbery in bastillia Pontis existente et villam inspiciente, venit lapis ex canone de villa, a quo nescitur tracto, qui percutiens contra fenestram ubi dictus comes intuebatur, lapillus venit contra vultum dicti comitis, et eo percussus post triduum interiit.

In diebus illis venit ad delphinum quædam puella de Vallecoloris in patria Barrensi, dicens se esse missam a Deo ab debellandum Anglicos et expellendum eos de regno Franciæ et reducendum delphinum in hæreditatem paternam et adducendum eum Remis diadema regni percipere. Qua adveniente, mira dicebat, et examinata ad omnia respondebat ac si fuisset jugiter in armis nutrita. Et misit ad sanctam Katherinam de Fierbois, pro quodam ense a Deo sibi revelato, cum quo debellatura erat Anglicos. Et ibi missum est et inventum prout dixerat; hæc ergo a Delphino retenta. Interim ipse Delphinus congregavit exercitum quantum potuit; et illum ac capitaneos suos cum dicta puella, cum victualibus, misit Aurelianis. Quæ, obsidione non obstante, villam

intravit ac victualia intromisit. Prius siquidem cives Aurelianenses in tanta penuria fuerant, quod deliberati fuerant dare aliquam summam Anglicis, aut reddere villam in manus ducis Burgundico, et miserunt ad eum Poton de Santrailles, cum litteris credentiæ et potestate tractandi cum duce Burgundiæ. Qui respondit quod sibi bene placebat, et si placeret regenti, et super hoc ipse misit ad regentem, sed regens non fuit contentus. Imo dixit se non cessaturum, donec villam haberet et expensas quas in obsidione ponenda habuerat recuperaret. Dux ergo Burgundiæ, his auditis, dimisit dictum Poton in pace.

His itaque transactis, dicta puella taliter rem conduxit quod obsidionem hujusmodi vi armorum levavit, omnes bastillias et Anglicos expugnavit et dictam villam ab Anglicis liberavit.

Deinde dicta Puella a dicta villa recedens plures villas sicut Meun et Beaugency cepit, et Anglicos ab illa expulsit, a quibus dicti Anglici discedentes ibant versus Parisius per Beaussiam. Quos dux Alenconii, comes de Richemont, connestabularius Franciæ, comes de Vendosme et dicta Puella cum exercitu insecuti, in quodam villagio, nomine Patay, dictos Anglicos comprehenderunt, et commissa pugna, equites Anglicorum fugere ceperunt, pedites vero in nemore adjacente et villagio se absconderunt, et finaliter multis Anglicis occisis et captis, dicta Puella victoriam obtinuit; ubi ceciderunt circiter III millia Anglorum. Capti fuerunt ibi Dominus de Talbot, Dominus de Scales, Dominus de Hungefort et plures alii, et duravit fuga usque Yenville. Dominus autem Johannes Fastolf fuga lapsus venit Corbolium.

Hac igitur habita victoria, Puella rediit ad Carolum regem Franciæ et dixit ei quod voluntas Dei erat ut ipse Carolus Remis in regem coronaretur. Tunc rex ad hoc omnem exercitum suum congregavit. Et convenientibus ad eum duce Alenconii, duce Borbonii, comite de Vendôme, Johanna Puella, domino de Laval, domino de la Tremouille, domino de Rays, domino de Albret et domino de Lohéac et pluribus aliis cum maximo exercitu apud Gien, supra Ligerim, fuit ibi dissentio inter connestabularium et dominum de la Tremouille, qui *regem regebat*, sic quod dictus connestabularius reversus est.

Rex autem cum ceteris venit Antissiodorum. Erant autem in exercitu regis plures mulieres diffamatæ, quæ impediebant armatos sequi regem; unde puella irata evaginavit gladium quo percussit aliquas, sic quod gladius fractus est.

Cives autem Antisiodorenses venerunt obviam regi, et, mediantibus pecuniis datis domino de la Tremouille, rex civitatem pertransivit non intrando, de quo puella et capitanei *plurimum murmurarunt.*

Ab illo loco venit rex ante Trecas, et stetit aliquibus diebus ante eam, a qua remeare ad propria concluserat, nisi dicta puella intra triduum villam habituram promisisset.

Dicta igitur puella approximationes et media ad faciendum assultum faciente, illi de villa, habito consilio, ad regem venerunt, et compositione facta quod armati ibidem existentes cum bonis suis recederent et cives obedientiam regi facerent, villa reddita est, quam rex in crastinum intravit.

In qua Anglicis expulsis et capitaneis per regem ordinatis, rex à dicta villa recessit et venit ad dictam civitatem Cathalaunensem, quæ ultro sibi portas aperuit, et ab illo loco venit Remis ubi cum magno gaudio susceptus est, et in crastino per Archiepiscopum Remensem coronatus est, et factus est miles per ducem Alenconii, et dominus de Laval comes factus est, et plures scutiferi facti sunt milites.

Pausatis autem in dicta civitate tribus diebus, rex discessit et venit ad villam de Vely, quæ se reddidit regi; et deinde venit ad civitatem Lauduneusem, necnon Suessionensem, quæ se reddiderunt regi. Deinde venit ad villam Castri Theodorici, quæ ultro se dedit et similiter Pruvinum.

Tunc dux Betfordiæ audiens hæc quæsivit bellum, quod rex acceptavit; sed dictus dux audiens regem tenere campos non venit, sed rediit Parisius. Cumque rex delibe-

raret transire Sequanam, supervenit certa quantitas Anglicorum in dicta villa Braii, et sic rex retrocessit et venit ad castrum Theodorici, et de ibi ad villum de Crespy, et abhinc versus Dampmartin. Tunc Anglici de Parisiis exierunt et venerunt apud Mithri in Francia; fueruntque ambo exercitus quasi dispositi ad pugnam; sed tandem, escarmuchiis factis hinc inde, Anglici Parisius redierunt.

Rex vero venit Compendium, cujus cives claves sibi ultro dederunt. Rege autem ibi existente, venerunt episcopus et cives Sylvanectenses et episcopus et cives regi obedientiani præstiterunt et similiter Belvacenses.

Hiis diebus recessit dux Bethfordiæ à Parisiis et reliquit ibi dominum Ludovicum de Luxembourg, episcopum Morinensem, cancellarium ibidem pro rege Angliæ. Rex autem Franciæ, ordinatis in Compendio et Belvaco capitaneis, venit Silvanectum et abhinc venit ad Sanctum Dionisium. Et tunc fuerunt varii conflictus inter Anglicos existentes Parisius et Francos in Sancto Dyonisio, quibus durantibus, totus exercitus venit ad dimidiam Leucam prope Parisiius, et fecerunt contra villam Parisius multos assultus, ubi dicta Puella fuit in femore sagitta vulnerata, et *si quilibet de exercitu regis* ita virilis fuisset sicut ipsa, Parisius fuisset in periculo captionis; sed *omnes alii de captione dissidebant*. Tunc dicta puella reliquit arma sua in Sto Dyonisio.

Illo tempore, villa de Langny supra Matronam regi se reddidit. Qua capta, rex, relictis duce Borbonii et aliis capitaneis in villis suæ obedientiæ, per villam de Langny rediit apud Montargis. Tunc fuerunt verii conflictus et captiones villarum et roberiæ multæ inter Francos et Anglicos.

Anno Domini 1430, Johannes de Luxembourg, comes de Hotentiton, comes d'Arondel cum magno exercitu venerunt ad obsidendum Compendium, quod cum ad notitiam Puellæ, quæ era quæ erat apud Lagny, devenisset, ipsa venit Compendium, et quantum potuit obsidionem impedivit.

Quæ dum quadam vice cum exercitu villam exisset, et incaute nimis a villa se elongasset, à Burgundio circumsepta capta est, unde non parvus dolor fuit Francis; fuitque dicto Domine Johanni de Luxembourg adducta, qui duxit eam Noviomum ad ducem et ducissam Burgundiæ, deinde per dictum Dominum Johannem Anglicis vendita fuit, et postea ducta Rothomagum, et ibi sive jure sive injuria concremata est.

J (p. 530-532)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CHAPITRE DE NOTRE-DAME

(Arch. nat., LL, 716, p. 173-174.)

Lune quinta septembris.

Visis articulis in registro notarii sub die vicesima quinta augusti pro custodia claustri et ecclesie olim factis, ad ipsos augmentendum, diminuendum et corrigendum deputantur domini de Lanco, Chuffart, Clemens aut duo ex ipsis. Et ipsi videbunt si sic expediat facere provisionem victualium in turribus ecclesie pro conservatione dominorum meorum qui volent ascenderes turres.

Ordinatum est quod domini provisores fabrice ordinabunt et disponent de reliquiis et jocalibus ecclesie conservandis et preservandis a malitia inimicorum, secundum eorum conscientiam ut melius poterunt.

Magister Pasquerius declaravit quod magistri J. de Lanco, P. de Ordeimonte et ipse ceperant in thesauro ecclesie quamdam ymaginem Sancti Dyonisii auream, dempto pede, sufficienter designatam in inventario thesauri, et vendiderant corpus ipsius ymaginis quod ponderabat, dempto capite et dyademate v^c marcas vi encias et v ster-

tingas, precio LVI salutorum auri pro marca, et retinuerant pedem de argento, caput et dyadema supradicta.

Placet dominis quod duo molendina ecclesie existentia in coquina Sancti Augustini tradantur ad locagium per magistrum Johannem Chuffart, camerarium clericum, ad utilitatem ecclesie.

Mercurii VII septembris.

Hodie fit processio solemnis ad Sanctam Genovefam in Monte pro malicia temporis et hostilitate inimicorum sedauda et pacificanda, in qua intererunt canonici Palacii cum vera Cruce. Et est sciendum quod ipsi inimici dederunt insultum contra villam Parisiensem, credentes eam capere et quotquot personas utriusque sexus repperirent in ea, prout juraverant quemadmodum ipsimet asserebant, interficere, et in vespere cessaverunt et se retraxerunt.

In crastinum vero, cum eorum Puella, in qua tanquam in Deum suum confidebant, iterum circa unam horam post meridiem, suum insultum inceperunt, fortissimeque in eodem insultu continuaverunt, fortissime totis veribus dimicantes usque ad mediam noctem, sed obstante resistencia civium Parisiensium cum fiducia Dei et gloriose Virginis, cujus festum in eadem villa Parisiensi honorifice celebrabatur, nihil finaliter fecerunt, nonnullos Anglicos et alios vulneraverunt et paucissimos interfecerunt; de suis quam plurimos perdiderunt, quorum non fuit numerus cognitus, quia dictum est quod eos combusserunt. Eorum Puella in femore vulnerata fuit, et credo quod propter hoc recesserunt; etiam una videbant socios suos morientes et mortuos, et mortem timentes retrocesserunt. Dimiserunt maximum numerum boretarum ex quibus volebant implere fossata ville, et aliquas in eis dimiserunt, paucas tamen. Puella defferens suum vexillum venit super fossata, in quo loco fuit, ut dicitur, vulnerata, VI^cLX scalas dimiserunt et bene IIII milia gallice de *clayes;* habuerunt ad illa omnia afferendum bene trecentum quadrigas quas ipsimet ad colla trahentes adduxerunt oneratas pisside, borretis, scalis et *clayes;* quarum quadrigarum plures reduxerunt ad Sanctum Dionysium defferentes in eis suos vulneratos, alie Parisius adducte fuerunt in crastinum, et reliquam partem combnrerunt, quia reperte fuerunt rote centum, quarum residuum earum presumitur fuisse combustum in ipsa nocte ante recessum eorum, et sic vituperose recesserunt.

In Crastinum Dalphinus eorum rex fecit celebrari plures nuissas in Sancto Dyonisio pro rege Carolo sexto suo patre.

K (p. 535-536).

JEAN GERMAIN (*De laudibus Philippi*).

DE CAPTURA PONTIS A CHOISI ET JOHANNÆ PUELLÆ (Cap. XIV).

Iterum de campestri bello reditur apud Pontem à Choisy, ad supra Compendium, acriter pugnatur; præsidium concutitur, petrariis dejicitur, et voracibus flammis cuncta conflantur; itur ad Compendium magnum hostium præsidium; advenit Johanna quæ puella apud Francos ad præsagium famabatur; standaria et belli signa superstitioso anathemate consecrat, in ventum deplicat. Irrumpit in nostros; sed ab his strata (*la chaussée*) præoccupatur; pro mensura ejus diutius confligitur. Nunc hostes compelluntur ad præsidium, nunc nostri se intra castra continent; alii progressi hostes in nostros irruunt; per stratam nostri validum immittunt exercitum, depelluntur hostes, equis dejiciuntur, sua frangitur cohors, ad pontem aufugiunt, præcursores nostri vallum subintrant; ductili ponte in altum ducto, hostes in flumen ruunt; plurimi humanitate nostrorum cum lancearum adjumento de fluvio emergunt.

Illa obtestanda mulier, mulierum risus et virorum offendiculum, more militantium

armis contecta lanceæ ictu adverso dejiciitur equo; sua figmenta pereunt, suæque sortilegæ evanuere artes; varia gesticulatione sese occultat. Cognita capitur; principi offertur; à fidentibus armis exuitur; quod se virum fuit mentita sexus discernit, nam prælo armorum constrictæ mammæ ad ventrem fluunt; turgidæ nates ad nænias matrum aptissimam consignant; gesticulatione tamen atque procaci verborum audacia se virum mentitur. Postremo unde sit et gestorum seriem patefacit, ad Anglos mittitur, et, justitia Ecclesiæ mediante, Rothomagi ignibus adjectapænas debitas luit.

L

(Pages 537-538.)

JEAN JOUFFROY.

De Philippo Burgundiæ duce oratio

Successit huic bello illud callide vulgatum, temere creditum, miraculum cujusdam virginis quam Franci puellam vocitant. Atque equidem an velut in sacris litteris Debbora mulier populum Israelitem, in spem erexit, haud scio; quispiamve astutus, cum Franci proceres, altero alteri refragante parere, sua inertia paucos Anglicos fortes efficerent, concitamento istius puellæ usus sit, ut fractos et debilitatos Francorum animos attolleret, præsertim qui, testimonio Cæsaris, rem auditam pro comperta facile habeant; sive enim, sparso rumore, popularis laus sit consecuta puellam, sive rusticellæ animum ac ex inopia in delicias emergentem mulierem cupiditas gloriæ ut arma ferret instruxit, quæ in hospitio cui servivit docta ligna lapidesque comportare, ac ex Lotharingorum more sciebat versare aratrum et gubernare boves, nichil est scilicet miraculo loci. Nam, quod est in re militari pessimum vitium, confidentia ex aliquot præliorum felicitate Anglos impleverat; et pauci a pluribus, contemnentes que hostem a procedentibus per disciplinam, facile poterant vinci.

Gratiam vero et auctoritatem Philippo majorem dedit quod Anglos viceral ipsa puella sub mænibus Genabi, quam urbem Aurelianum appellant; quotquot viros muliebre bellum timentes illa fugabat, qui per omnes Gallias et Hispaniam arma victores circumtulerunt. Ipsam enim Puellam, ipsam Philippus, quem nunquam larvæ deterrerent, primus apud oppidum Caritatis supra Ligerim, per constitutum ibi præsidium, a processu arcuit, primus ab irruptione in Parisios repulit et solus cepit. Processerat enim Philippus quo deturbaret hostes Picardiam ingressos. Puella vero prope Auxonam fluvium sperans Philippum cum exercitu consistentem, sed deditum venationibus, imparatum offendere, collectis fere sex millibus equorum, per silvas adventans ex occulto repente Philippum nihil suspicantem invadit. Atqui princeps ad verum pulverem Martis instructus, collatis signis, manus conseruit; impressione vero a latère per sagittarios facta, ad ingenium muliebre puella rediens sese fugæ commisit. Sensit autem nichil prosperum evenire conflictis fraudi, videlicet quotiens vera virtus eniteretur.

Nam, quæ invaserat prœstantissimum principem, hæc victa est; quæ Angelum suæ vitæ comitem se habere jactabat, hæc fugiebat et capta est. Hanc vero etsi hostes Philippi suum columen et stabulum confidentiæ suæ ducerent, Philippus tamen ad se reductam alioquin sprevit et intueri; quippe intermortuas illorum vires excitasset; quæ Campamiam, Remos, Senones, Silvanectum ita terruisset, aut illexisset, vix enim dignum se dicebat vicisse, licet ferocem exercitum, cujus dux femina fuerat, et pejores, certe ut de Achille Scripsit Homerus, omnibus malis existimare solet, res simulatas et conventitias.

Verum cum hanc puellam Carolus Septimus nunc Francorum rex feratur laudibus extollere, et Alexandri tempore, ut ait Cicero, nichil scribere liceret nisi quod Alexandro placeret, cessabo, quod Plautus admonet, pressare vomicam.

M

(Pages 539-540.)

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE BRUXELLES.

(1er volume des Registres noirs. — Voir ce qui en a été dit, p. 538.)

Item est verum, quod supradictus dominus de Rotselaer, existens in civitate Lugdunensi super Rodanum, ex relacione sibi facta per quemdam militem, consiliarium et magistrum hospitii domini Karoli de Borbonia, scripsit aliquibus dominis de consilio domini ducis Brabancie prelibati pro novis, quod rex Francorum cum predicto domino Karolo et aliis principibus et amicis suis fecit magnam congregacionem gentium armorum, qui pariter convenire deberent ultima mensis aprilis presentis anni MCCCCXXIX, animo et intencione profiiscendi versus civitatem Aurelianensem, et ipsam de obsidione Anglicorum liberandi. Scripsit ulterius ex ejusdem militis relacione, quod quedam puella, oriunda ex Lotharingia, nomine Johanna, etatis XVIII annorum vel circiter, est penes prædictum regem : que sibi dixit quod Aurelianenses salvabit, et Anglicos ab obsidione effugabit, et quod ipsa ante Aurelianis in conflictu telo vulnerabitur, sed inde non morietur; quodque ipse rex in ista estate futura coronabitur in civitate Remensi, et plura alia que rex penes se tenet secreto. Que quidem puella cotidie equitat armata cum lancea in pugno, sicut alii homines armorum juxta regem existentes. In eadem siquidem puella prædictus rex et amici sui magnam habent confidenciam, prout in litera dicti domini de Rotselaer plenius continetur, que fuit scripta Lugduni supra Rodanum, supradicti mensis aprilis die XXII. Et quidquid dicitur de prædicta puella, et que predixit, ita evenerunt. Nam obsidio ante Aurelianis fuit levata, et Anglici ibidem vel capti vel occisi vel effugati (sunt). Rex fuit Remis coronatus, et fere omnes civitates, castra, villas est municiones illius regionis, fugatis Anglicis, ad suam obedienciam reduxit in estate supradicta.

N

(Pages 562-563.)

BEDFORD CONSTATE DANS UN RAPPORT OFFICIEL QUE LES REVERS DES ANGLAIS EN FRANCE DATENT DE L'APPARITION DE LA PUCELLE.

My right doubted and Soverain Lorde, lyke it youre Hieghnesse to be remembred, how that not long agoo, for dyscharge of my selven as towarde any defaulte or blame that by any suggestion or informacion, suche as yne have yave matere ne cause to, myght to the hurt of my nane or fame, or withdraught of youre gracious benevolence and favour, withoute my desert, be layede upon me, touchyng my demenyng in the governance of youre Reaume of France, I declared myself and my demenyng in youre saide Reaume of France, by a writying departed into certaine

Articles; the whiche writyng with all humblesse y presented to youre Hieghnesse. In the whiche, for declaration of the conduyt of the werre in youre saide Reaume, for the tyme of youre noble Regne, hit is contened and is soche, that after the decesse of my Lorde youre Fadre, to whoos Soule God doo mercy, by the Grace of God, and by the gode labour and diligence of youre trewe Men and Servantz there, and me oon of hem, wyllyng to doo the goode that Iconde, divers grete and faire dayes. And victories were hadd there for you and in your querell upon your ennemys, and youre obeissance theire notably enlargissed and encresed and brought thereto greet partie of Boye, Champaigne, Aûcerroys, Doûziout, Nyvernoys, Maconnoys, Anjou, Maine; and alle thing there prospered for you, til the tyme of the Siege of Orleans, taken in hand God knoweth by what advis. At the whiche tyme, after the adventure fallen to the persone of my Cousin of Salysbury, whome God assoyle, there falle by the hand of God as it semeth, a greet strook upon youre peuple that wos assembled there in greete nombre, caused in grete partie as y trowe, of lake of sadde beleve, and of unlevefull doubte that thei hadde of a disciple and lyme of the feende called the Pucelle, that used fals enchauntements and sorcerie, the whiche strooke discomfiture, nought oonly lessed in grete partie the nombre of youre peuple there but as wel with drowe the courage of the remenent in merveillous wyse and couraied youre adverse partie and enemys to assemble hem forthwith in grete nombre to the whiche divers of youre greete Citees and Townes as Reyns, Troyes, Chaalons, Laon, Sens, Provins, Senlis, Laigny, Creyl, Beauvais, and the substaunce of the Cuntres of Champaigne, Brye, Beauvoisin, and also a partie of Picardie, yolde here withoute resistence, or abode of socours; howe were it that incontinent after the saide discomfiture of Orleans, I doubtyng of theire discouraies, sent to thayme divers your Conseillers of the same Cuntrees, offryng hem garnison of Men and Socours. And over this with thoo that were left me of youre peuple, forthwith the refresshyng of the retenue that myne Oncle the Cardinal hadd made for the Chirche, the whiche was notable, and eam thider in full good seison, sett and kept my self o ye feelde divers days, ayens youre ennemys, that purposed to have geten the remenaunt of the Cuntree. I redy there to have employed my persone in youre querell, and to the sauvacion of your Lande, and of youre trewe Subgetts there, and Sidde therto the goode that y conde; so that with Godds grace, it shal not be fonden that ye have lost in my defaulte the said Citees, Townes or Cuntrees; the lose and departyng of the whiche, and the neghing and dayly prees of the Werre therby to youre gode Toune of Parys, and to the remenant of your Cuntree of France, youre Subgitts of the same neither myght tille theire Lands, ne theire Viegnes, ner occupie hem with bestaille, ner otherwyse, ner yuneto hemselfe, ner outter any kyns of Merchandises hath dryven hem to an extreme povertee, suche as thei may not long abyde; as it is not unknowen into youre Counseil that was wich yowe but late agoo in youre saïde Reaume; and causeth hem that with alle her hertes desire to kepe hir trouthes and obeissance unto you, to aske of yowe for non power of thayme self more chargeable and abydyng socours than, ever thay didde before, and made me with ofther of your Counsaille of youre Reaume of France, to assemble at Caleys, with my Brother and other Lordes of youre Counsaille of this Lande; and for lakke of Comfort there emonges other causes that moeved me, I cam into this youre Reaume, to shewe this unto youre Hieghnesse, to th'entent of provision to be hadde ther upon, suche as it shulde lyke you by th'advis of youre Counseil here to ordein.

P

CHRONACA DEL N. U. ANTONIO MOROSINI Q. MARCO

D'après une copie du manuscrit MMXLVIII de la bibliothèque Saint-Marc à Venise, revue sur le manuscrit original N° 6587 de la Bibliothèque impériale de Vienne.

Corando MCCCCXXVIIIJ in Veniexia.

I (pages 969-975, f[os] 501-502[1]). — **Copia de una letera manda el nobel homo ser Pangrati Zustignan ady x de marzo da Bruzia a so pare miser Marcho Zustignan, rezevuda ady xviij de zugno : dixe in questa forma.**

Miser, ady iiij de questo v'ò scrito, e per le mie ve ho avixado, e dadove a saver l'asiedio di nemixi fortisimo eser stado da torno d'Oriens, zià per ano uno e mezo. Al qual luogo per simel ve scrisi fo morto d'una bombarda el conte de Sanlinbem chapetanio loro, da può la morte del qual sempre i diti ingelexi, fato so poder chon dener e con zente, plu forte l'asiedio loro faxeva, e sy per vendegar la morte del dito signor, chomo eziandio per otegnir la pugna loro, che al vero se i diti avese prexo Horiens, se podeva de lizier al tuto farse signory de Franza, e mandar el dolfin per pan a l'ospedal, di qual ingelexi è dito ala ziornada i se feva plu forti al dito asiedio, e aveva fato xiij bastie fortisime, e quasi inespugnabele; per la qual cosa quely d'Oriens manda al ducha de Borgogna a rechomandarse, a quelo voiandoli dar la tera liberamente, del qual signor i dè de bone parole, e diseli al so poder i otegneria con el rezente de Franza so chugnado boni pati per loro, e anchora per so cuxin el ducha de Oriens, ch'è prixion in Engletera, e trovandose lo dito signor a Paris circha la fin de l'altro mexe a parlamento chon i rezenti, voiando hotegnir da luy che l'asiedio se levese da Horiens chon questa chondicion, che luy per nome de so cuxin d'Oriens voleva meter governadory, e che la mitade de l'intrada fose del re d'Ingletera, e de l'altra mitade fose del ducha d'Oriens per so viver, e che la tera fose senpre al comando loro de intrar e insir al so piaxer. E oltra questo, che quele comune fose tegnude de dar hogni ano x milia schudi al dito riziente per ainplir ai servixij dela so vera, de che in choncluxive parando al reziente che Borgogna li desplaxeva la dita tera dovese vegnir in le suò man, e crezando averla asediada per muodo che in brieve loro credeva averla, respoxe el ducha de Borgogna che in algun muodo queli non intendeva che le tere che aspeta ala corona de Franza dovese capitar in man d'altry cha del re, agrevandose d'amiracion, conprendendo che Borgogna uxase tal parole, conziò sia che'l deveria eser coluy che plu fervente fose a tal caxion cha algun altro, anzi i pareva el contrario, e che plu tosto el cerchase al ben del delfino, ch'a quelo del re d'Ingletera e suò, e segundo sento fra una parte con l'altra de fo de grande e asè parole, ma tanto se sa che de Borgogna quelo se partì da Paris non ben desposto, e circha dì x da Paris largo de là parla a l'anbasada d'Oriens e diseli, chomo la cosa iera pasada, choncludendo, che lo dito delfin chon tuta l'altra parte seria ben tristi e da puocho si non se valer; è meio darli baldeza, e darli a intender che in alguna cosa i non sende inpazeria. El conte signor de Borgogna è vegnudo qui, e anchora in questo dy eser, crezo, per dilatar tenpo e cetera.

Da può se à novela vene da Paris e per letere e per mesy e per marchadanty e per plu vie, e avemo son verisime, como a iiij. dì de questo mexe, tuto el sforzo che pote far el dolfin, che se raxionava eser xij. M. boni chavali, di qual è chapetanio Carlo de

1. Le premier chiffre indique la pagination de la copie de Venise, le second les folios de l'original de Vienne, les lettres « Or. » indiquent le texte original.

Valon fio del ducha. E aprexentase zià gran tenpo, e anchora de là son, e questi a per muier la fia del ducha d'Oriens, e anchora uno bastardo del ducha d'Oriens con la dita giente, per persone sfiorade, meso aver asaisima vituaria dentro la tera, e ogni ziorno moltiplicava del meter in el canpo scharamusando, e da può ady vij. del prexente a mezo dì si ave una altra grosa bastia fortisima, che iera dala riviera verso l'altra cimera, la qual dale altre bastie non se podeva aver secorso, e bem che de niente i l'asaltase e de gitar fuogo artificiado dentro, fo intro tuti una per muodo che la fo tuta arsa, e tuti i gelexi che iera dentro se bruxia, siando stady plu de vj. c. de tuta la fior. Tute le altre bastie restava, che iera xij., tute fo prexe, e che per tute, se i omeni non fose schanpadi da cl., tra i qual franzeschi e ingelexi, tuti iera morti, e alguny puochi prexi, e di suò capetani alguno non se sa che sia morto, e de prexi, fra di qual è el conte de Salsalfoz e el conte de Taborz, el sire de Schales, e molti altry signory, homeny de prexio e de molta fama, e de bonbarde e balestre e pavexary chon molty altry signory stady e d'onor.

Como vien dito, da tuto l'asiedio del mezo ano stado, notove chomo poderè saver, nome che circha MV de queli se raxiona eser retrati a uno castelo he circha lige vjj. largo d'Oriens, e chi dixe largo da quele asediade da quele del dolfin, e a hora fe vostro conto el se dixe, e chusy eser la veritade, zià durada la vera per ani xvj. non n'ave chusì cativa ziornada, e Dio sa se tuto questo paixe golde de tal novela, e chi me domandase in secretis, non crezo men piaxer de altry ne senta el signor ducha chè qua. E questo perchè per luy fa che questi ingelexi sia arquanto batudi, che ly son potenti, e ly altry verizando se vada chonsumando con grando afano, e Dio che può tuto, sia e priega al bem di Cristiani, ma tanto ve digo che se Borgogna volese solamente pur de parole favoriziar l'altra parte de gente, no vargeria tra qui e sem Zane, ch'el no se troverave in Franza uno ingelexe ala ziornada s'aprexentase.

Davanti da questa nuova a ziorni xv. e anchora da può, senpre s'à dito molte cose de molte profecie eser trovade qua a Parixi e altre cose che confano al dolfin, quelo dever grandemente prosperar, e in veritade me refaceva, e insenbre de opinion con uno italiano de tal condicion, e per molty se ne feva de plu bele befe del mondo, e masimamente de una procela vardaresa de piegore nasuda de verso la Rena, andada quela per mexe uno e mezo in verso el dolfino, e altry propio, e non ad altra persona quela aver voiudo favelar. E in concluxion li propoxe che Dio a luy la mandava e che de certo li dixe, che tra de qua a sem Zane del mexe de zugno lo intreria in Paris, e dar bataia a ingelexi, e che de certo lu seria venzedor, e intrerave in Paris, e serave incoronado, e apreso ch'el devese far so sforzo de giente e portar vituaria a Horiens, e dar bataia a ingelexi, e che de certo el seria venzedor, e l'asiedio leverave con gran confuxion, e claramente da l'altra parte de gran fati ve poria mentoar quelo, per quela ve poria mentoar, aver abudo per quela vixion e feme star mi con tuti i altry sospesi, e io me truovo aver letere de marchadanty de marchadantia, ch'è in Borgogna, de xvj. de zener, l'è contra de questi fati e de questa damixela, e ady xxviij l'à refreschà la dita nuova per una altra letera, e dixe che la dita dixe, da zente de fama a puochi ziorni serà levado l'asiedio, e cetera.

Le qual letere per ora ve o dito davanti, de ponto in ponto, chomo son sta scrite che la dixeva, e chusy eser seguido de fina sto ziorno, e dixese che colory el scrive è uno ingelexe che se clama Lorenzo xxx, che Marin bem cognose, persona da bem, e discreta in muodo che lu scrive de tal cosa; vedando quel se dixe in le letere de tanti onorady homeny de gran fede fame deventar mato, fra le qual cose dixe de vezuda per simel caxion eser sy patente molty baroni la tegnia, e par che altre persone comune sia vezudo in fina qua, e può dixe molti averla voiudo gabar, che seguramente son morti de mala morte, hor in el fine, i dixe, che io dirò v'ò contado, ma tanto se vede claro la vituoria senza contrario e desputacion chon maistry in tolegia, che la par che la sia una altra santa Catarina che sia vegnuda in tera, in però che molty chavaliery, holdando raxionar e dir tante mirabel cose, e da nuovo hogno dy apar

eser gran miracolo, abiandola aldida raxionar de tante notabel cose de quela.

Avanti per i franzeschi a Horiens vegnudo chomo de là s'à dito, si che non so quelo me diga, nè debia creder, salvo la posanza de Dio eser granda, e s'el non fose la letera ch'io ò rezevuda de tal caxion de Borgogna, niente ve ne diria, perchè a l'orechie di auditori pluy tosto le par favole, che altre cose sia, e como le ò conprade cusy ve le vendo.

El maridazo de Borgogna in la fia del re de Portogalo è fato, e cusì seria de lizier cosa la dona vegnise chon le nave o galie; credo, segundo se dixe, questo signor vignerà, farà magnificha festa, e tiense el serà in questa festa.

Fo dito da può, die far la dita damixela do altry gran fati, e quela da può die morir; Dio i'npresta aiudo, e como vien dito per tuty, e nuy non desmentega per longa vita e bona con alegreza. Amen. E ady xviij zugno è dito, miser lo dolfin de manda una letera al papa de Roma.

II (pages 977-978, f° 502). — Da può sabado dy del mexe de zugno da maitina, in lo dì dela aparenzion de sen Marcho, avesemo da Broza per letera rezevuda miser Marcho Zustignan da so fio ser Prangati de dy iiij. de zugno, ly scrive dela rota dada per miser lo dolfin a ingelexi, e de loro prexi e morty da plu de MD in MM e apreso quelo aver abudo uno altro fortisimo castelo d'ingelexi, sozianzando la novela per ordene avanti dita eser vera. E dy fati dela damixela andar prosperando molto meio; fata la so letera in Broza ady iiij. zugno, e de qua rezevuda ady xxvj. de quelo mexe.

Apreso avesemo una letera aver scrito miser lo dolfin da Paris a miser lo papa Martin xj. (*sic*) da Roma, el tenor de quela non se à anchora sapudo, ma la copia s'à dito per miser Polo Corer da i suò da corte la può aver abuda, e notificharola per ordene in questo libro, da puoy avila per letera, la qual no è de mestier notificharla per caxion la se contien sovra uno tenor.

III (page 981, f° 503). — Con el nome de l'onipotente Signor eterno Dio, ady xiiij. del mexe de luio, e per molte letere vegnude, e scrito si à da Vignon a Veniexia, como ady xxiij. del mexe de zugno de l'ano de MCCCCXXVIIIJ, per uno nobel homo miser Zian da Molin, miser lo dolfin insenbre chon la damixela clamada per name Zanis, inluminada del Spirito Sancto, da Dio inspirada, ady xxiij. zugno intrase in Roan e aver d'acordo la citade, e ingelexi fugise e insise de quela per muodo miracoloxamente, e per lo dito signor e re perdonase a tuti, e pacifichase con lor, e da può a xxiij. in el mexe de zugno in la festa del biado san Zane Batista gracioxo, à zionto lo dito in Paris; tuti ingelexi insembre el ducha de Borgogna insido di fuora pacifichamente; insembre può la damixela e miser lo dolfin chon meso i suò baroni e cavaliery in Paris prosperando e confortandose clamado fo mazior signor per tute le tere e chastele e vile de Franza; fato fose notabelisime feste confortandose con la donzela, e quelo perdonando a tute giente, non se arechordando plu de l'inzurie di engelexi con i franzeschi aver rezevude, e tornady tuti a contricion de penetencia in direta choncluxion, bona e perfeta paxe, la dita donzela fexe questa rechonciliacion in questo muodo, che per uno, over in do ani, i franzeschi e ingelexi con el Signor dovese vestir de pano beretin con la croxieta suxo cuxida, e de dover dezunar per tuto quelo ano, el venere dì dela setemana pan e aqua per ogni domada, e de star tuti insembre in colegacion con le suò muier, e de non dormir plu carnalmente con altre done fuor del suo patremonio, prometando in Dio, da questo tenpo in avanti de non voler nè uxar descordia alguna de vera per nisuno muodo.

E da può questa damixela aver dito a miser lo dolfin voler andar a Roma per farlo incoronar dela so corona de tuta Franza, e avemo in tuto l'à dito eser seguido dela dita damixela trovade senpre invardada in so fermeza, vegnuda per verificar magnifiche cose in questo mondo. Amen.

IV (pages 983-986, f[os] 503-504). — Copia de una letera mandada per lo nobel homo miser Zan da Molin da Vignon ady xxx zugno, la qual el scrive in questa forma como diremo per avanty.

Io ve voio dir d'una zentil damixela dele parte de Franza, anzi a dirve meio d'uno zentil anzolo che da Dio eser vegnudo e mandado a rechonzar el bon paixe de Franza, che zià perdudo iera, che abiando abudo la damixela, per nome dita Zanes, siando stada in infinity luogi revelady a ingelexi, la dita andè a una tera se clama Bonacin, e manda a dir al capetanio Tabot, segnor ingelexe, che ly dese la tera; non volse, de che el conte Sofort, signor ingelexe, per nome dela damixela, tanto fexe, che lu i dè la tera, e voiando intrar dentro, resalvado la persona con el so aver, vene da può a inclinar ala dita damixela, e zuray che may la so persona non s'armerave may contra el Re de Franza, e chusì a quelo li dè licencia, e partise. Da può el trovase per camin uno fantin ngelexe, che fono asunady de lingua raxion de Franza, per vegnir a trovar la dita damixela, de che no ostante lo dito signor dito Tabot, che aveva zurado de non prender arma contra la corona de Franza, se mese luy e la so conpagnia a insenbre con ingelexi, e la damixela chon bon cuor dise : andemo a trovarli, che i ronperemo; e cusy fo, e vene ala bataia, e dura asay, e ala fin el de fo morti chi dixe iij[M]vc, e chi diga iij[M], e de prexi altry tanti; di qual non de schanpase homo, ch'è grande meraveia, e che dala parte dela donzela non de morì xx persone; e fonde morti tuti i capetani, el signor de Schale, e di altry asay, salvo Talabort romaxe prixionier, ma feve vostro conto, che tuti i luogi son rendudy fina apreso Paris, zià Orlens, Rens, Ziatres, chon molti altry luogi, io non me recordo, ma io tegno de certo, che infina questo dy el dolfin sia a Paris, che abiè, siandonde morti tanty ingelexi, e prexi lo resto, quali die eser smaridy, el ducha de Benfort, ch'è in Paris, aver mandado a domandar secorso dal ducha de Borgogna, avemo non i a mandado ninte; io intendo ch'el sia taiado a peze, s'el no s'averà reparado via da fuzir. Parme de queste cose sia de gran meraveia, che in do mexi che una fantineta abia aquistado tanto paixe senza giente d'arme, che ben se può cognoser, che per vertude umana non può eser questo, ma da Dio eser piaxesto, considerando la longa tribulacion abuda el plu gentil paixe del mondo, e queli che son pluy cristiani, cha giente del mondo, parandoy che Dio abia purgady i suò pechadi e la so soperbia à voiudo che sul ponto dela so final destrucion Dio con la soa man aiudarli, che non iera posibel ad altry de farlo, che ven [1] prometo s'el non fose sta Dio ziò, el non pasava do mexi ch'el dolfin chovegniva fuzir e lasar tuto, el qual non aveva da manzar, nè non aver pur uno groso da sostegnirse con homeny vc d'arme. E vedè con che muodo l'à aidado Dio, chomo per una femena, zioè Nostra Dona Sancta Maria, che salva l'umana generacion, chusy per questa donzela pura e neta l'à salvado la plu bela parte de cristantade [2], ch'è ben uno grande esenplo dela fede nostra, e sì me par che questo fato sia el plu solene [3] che fose zià vc any, nè non serà credo may, che ogni omo vederà e viverà; con tuti i signali adorarla per lo proposto de Paris, che non de podeva andar e c'andado, sì che io crezo che infina a questo dy quela abia plu de XLM. persone la siegue, sì che vedè como ingelexi porà resister, che quanti de vignerà davanti che la manaza, chazerà morti in tera; e queste son cose che par incredibile, e io insteso son stado asè a crederle, ma pur in efeto son vere, e hogni omo li dà fede. La glorioxa damixela promeso a dar al dolfin de donarli la corona de Franza, uno dono che valerà plu del reame de Franza, e apreso declararli de darly la conquista dele tere sancte, e serà de soa conpagnia. Como se dixe, serà tante cose, che'l no me basteria uno dy a scriverle, ma ala ziornada se vederà meio, e aldirè dir in puocho tenpo le grande cose che l'averà a far, che sono tre altre, oltra del meter del re in Franza in caxa, ziaschaduna plu granda asè de questa, e Dio de lasa veder tanto che nuy vezemo, e posando veder tuto.

1. Dans l'original ; *voy*.
2. Or. *cristanitade*.
3. Or. *solenne*.

V (page 987, f° 504). — Copia de una letera da Marseia de xxviij de zugno.

Piaxeme asè che abiè vezudo volentiera i miracoli grandi dele novele de Franza, le qual son stade vere, como da può vu averè[1] sentido, avixandove da può i fati d'Oriens, e apreso de molty casteli e tere inespugnabele, e molta giente prexa e persa e tuti scanpady con tuti capetany principali, e almen da v in vjм. ingelexi, in forma che puochi ne resta in Franza, e raxioneve[2] che'l dolfin per vertude de questa damixela aver gran posanza; è tuti tirady ala via d'Oriens per incoronarse, e stimo che avanti san Zoane serà stado incoronado; che al ziorno dito sia dentro a Paris, de che cusy piaqua a Dio Nostro Signor, ma longo seria a scriverve li miracoli grandi che continuamente à fato e fa questa damixela. E abieme per schuxio con paciencia se plui avanti non scrivo, ma de altro tuto seguirà ve darò a saver...

VI (pages 988-1000, f°s 503-505). — Nuove de Zaneta poncela vegnuda in el reame de Franza in l'ano de Mccccxxviiij.

Dela qual de avemo tante letere de Bertagna de iiij de zugno per letere per persone degne de fede che s'à vezude ascholtar e afermar sy per questa via, como per molty altry l'a vezude. E in sustancia ve dirò de queli che son cose miracolexime [*sic*], se cusy son, che quanto per my esendo quela dela vita vien dito, crezo la posanza de Dio eser grande, e cetera.

La dita ponzela è de etade de ani xviij o circha, in el paixe dela Rena ale confine de Franza, che iera begina, guardatrixe de piegore, nasuda de homo de vilazo, che in el principio del mexe de marzo partandose quela dela soa greze, e fato pregar Dio e suò parenti e de zentilomeni chon lie, i dity sen contradicion li consentì, dizandoy che per inspiracion divina li moveva, e cetera.

Vegnuda la dita davanti la prexencia del nobel principo Carlo dolfino, fiol del re de Franza ultimamente morto, notifichandoy per parte de Jexu Nostro Redentore che a luy piaxeva per tre caxion, le qual, como lie a quelo dexiva, cusì seguiria se ferma fede dese quelo re, ponendo la vita se loro s'amendase e governase segundo lie, mediante la gracia de Dio, per chomandamento de quelo l'iera[3] mosa.

Prima l'iera vegnuda per levar l'asiedio, che ingelexi tegniva a Horiens, segonda per incoronarlo liberamente de farlo re de tuta la Franza e sue apartinencie, terza de far la paxie tra lu con ingelexi, e anchora che'l ducha de Orliens esia de prexion d'Ingletera per amor, ma questa ultima parte conclude cosa, che se la mixiericordia de Dio non se mete, serà forte cosa a seguir senza grandisimo spargimento de sangue d'una parte e de l'altra, e ultimamente non contradiando ingelexi a render el miser di Oriens, per forza poserà in fina in Engletera e contrazeralo al so despeto, suzugando i diti ingelexi con infinita soa vergonza e dano.

Vezando el dolfino dir tute cose (*sic*) de bocha de una fanzoleta, de luy se ne fè befe, credendo lie una paza e indemoniada, e tanto ardida, e de lie vezudo che ale suò parole non n'iera da darli fede, sì dise che lie notifichase le dite cose, che altry cha Dio e luy non le savarave[4], per la qual caxon, lu fato asunar molty savij homeny, e incomenza a raxionar chon ela, e a provarla per molty muody sì in le mixierie del corpo e in el so parlar a queli[5] zentilomeni fermar d ogni cosa, e ultimamente per gran maistry in tolegia per spacio d'uno mexe, e può ultimamente concluxe, veziando la soa vita, e chostoro principalmente el parlar e responder ale proposte fatoli per queli e dite, questa tal criatura non eser altro cha santa e serva de Dio, tuti tegniva consiono el delfino alie de tuto el so chuor li volese creder, e molte altre cose per mie vien scrito, e anchora de qui se conta, che avanti che ly se credese a quela, i ave

1. Or. *Ou avete.*
2. Or. *raxionent.*
3. Or. *Lie era.*
4. Or. *saverarie.*
5. Or. *ali.*

molte pruove, tra le qual, voiandose la dita comunigar, el prete aveva una ostia sagrada, e l'altra no, e quela che non n'iera sagrada li volse dar, e quela la prexe per la man, e diseli, quela non n'eser el Corpo de Cristo so Redentor, anzi iera quelo che'l prevede aveva meso soto el corporal.

La vita de chostie non n'è altro cha do onze de pan al ziorno, e beve aqua e, se pur beve vino, mete tre quarti d'aqua, e ogni domenega se confesa, devotisima, pientisima, e sinplicisima, tuta plena de spirito Santo. Volzè.

Quela a chomendacion adalguno in sustancia'si è, che la dita vuol lie con i suo capetanij e signory dela corte sy sia confesady, e sy se confesa a fornicacion, e con tute le donzele, tra le qual, queli e quele che va contra Dio, i so corpi stady plu crudeli e plu chativy homeny che fose may in ogno vicio per lie averli reduti insembre con i altry ala soa voluntà che i non perichola, ch'io non me estendo de recontarli, e vegnir ala mixiricordia de Dio, de soa salvacione.

Subito fato lie capetania e governatrixe de tuta l'oste del dolfino, la dita comanda che nisuno non fose sy ardido che prendese per forza dai suò suditi alguna cosa, se non fose pagada, e altra mente caza a pena dela vita, e molty altry comandamenty, tuti honesti, non me estendo de rechontarli e cetera.

Apreso volse che nel comunegarse fazeva el dolfino con tuti i suo suditi lagremando, e a provarse e a prometerse liberamente e de buom cuor a perdonar a hognomo che ly fose stado contra, e so innemigo e rebelo, e rebeli, e che tute le tere d'onde i diti intrase, fose con bona paxe, senza fare vendeta adalguno, nè ale persone, nè a l'aver, denotandoli cose con bocha, e dixese, e con el chuor i fese e con le huovre i fese el contrario, tuto el dano seria so, e che de certo in pochisimo tenpo el dolfino con tuta la soa giente de Franza, senza plu eserde remiedio de romagnir, d'onde, fazando questo, in brieve de tenpo Dio i daria bona gracia per la so mixiricordia, e farial signor de tuto el so paixe.

Spante le novele de costie per i paixi circhonstanti de Bertagna, se mese uno baron di mazior del paixe, che se clama monsignor de Rais, e quelo andadola a trovar, el zenero de i altry capetanij, rezevudo, oservando la vita loro, e per letere fo lete, el ducha so prior cavò di i altry a proveder de levar l'asiedio iera a Oriens tutavolta, e stando lie a canpo con tuta la giente a comandar che a ziaschun se facese prestar arme per sechorer la citade d'Oriens, e questo circha lo mexe di avril.

La dita damixela se fexe far arme a soa persona, e chavalcha, e va armada de tute peze, como uno soldado e plu meraveioxamente, e par l'abia trovado una spada antigisima, che iera in una gliexia, sovra la qual fi dito aver viiij croxie, nè altra armadura porta quela.

Porta anchora la dita uno stendardo blancho, suxo el qual è Christo Nostro Signor meso in maniera de Trenidade, e da una man tegnir[1] el mondo e da l'altra benedysie e per ziaschaschuno lady è uno anzelo, che prexenta do flori de zii, tal chomo queli porta hi reali de Franza.

Mesose la dita in ponto chon circha ijm. homeny da piè e da cavalo, e apareclada molta vituaria a refreschar de vera, bonbarde, e veretoni, e per simel altre cose, per avanti la se movese; per suo araldy i manda a dirli a ingelexi per tre volte i se dovese levar da canpo, altramente capiterave[2] mal, e quela mentoando per nome tuty i suò capetanij, fra i qual nomeneva el sire de Tabort, Ruxint e Astolfo, el conte de Schales, el Conte de Sufuc. Clais dal Sue de Molin, che tuti iera al dito asiedio, i quali da lie de loro se ne fexe befe, e mandali a dirli che l'iera una ribalda e incantatrixe.

Udita Zaneta lo desprexio fatoli da queli, comanda che ogni omo se fazese inprestar arme e recherir aiuto, e dito questo se contase per conto i non fose plu de ijm. persone, dove ingelexi fose plu de vjm. e quela confortay per muodo che iera tutij soficienty

1. Or. *tegnit.*
2. Or. *capiterarie.*

per XM senza algun ripolso, e la dita ponzela chon tuta la so conpagnia pasa davanti ingelexi per quelij che niente serave stady suficienti per quela a contrastar a mile, e entrase con le vituarie e refreschamento dentro da Oriens, che may ingelexi non ave argumento a muoverse ; bem cridava contra la dita a dirli vilania, e che l'iera una putana e incantatrixe, e de gitarli driedo molte piere de bonbarde hover da mangano.

Refreschadi chi fo hogni omo insembre con queli iera ala varda dela tera, che iera el bastardo de Aliens e altry capetanij, circha persone ijM.vc. in suma, la dita comanda che ziaschaduno se fese imprestar arme, e andando quela senza alguna paura, confortando, che alguno non dubitase perchè i fose men zente d'ingelexi, e che Dio iera dala parte soa, e in concluxione insidi de fuora el merchore dy avanti, la caxione quela anda davanti una dele bastie d'ingelexi, dove iera vjc. conbatanti fortisimi e inestimabely, e tuto quel ziorno la conbatè, e feli puocho dano, che circha una ora avanti sera, esendo la giente soa là voiando quaxi tornar, la dita fè vista vardar al Cielo lagremando, e può de brieve tuta rechomandarse crida, che ziaschun fose artento ad ascholtarla e, dise, che ai suò innemixi l'iera stà levado le forze con parole cridante e che a loro ingelexi queli i ferì e perse la dita bastia, su la qual iera ingelexi vjc., con le man suò, che i pareva eser prexi e morti, ala qual scharamusia de morise x franceschi, e retornadi dentro se reposava[1] tuti. E la zuoba dy, che fo l'Asension, dixese, insese[2] de fuora, e in quelo ziorno fo là a sovra a veder lor dele dite bastie, che iera viiij, che nisuno non fo sy ardido de aprosemarse a lie per paura, ma ben li dixeva vilania, e lie umelmente li respondeva chi se devese levarse, e altramente ly faria tuti la mala fin.

El venere dy, suxo la terza, insy la dita fuora con el stendardo so in man e, seguitada da tuti, vene a darli l'arsalto a una altra bastia, che iera la plu forte, e tuti avixa che'l ponte, che pasa la riviera, su la qual iera Clavis de l'engelexe con plu de vc., e in proceso de iiij. ore, desfidandose ingelexi con i franzeschi, posandose retirar l'ingelexi de là dal ponte, non se posando plu retrar, el ponte se ronpe e cadese in la riviera Clais capetanio chon plus de ccc., e tuti s'anega[3].

Notè, che la dita fo ferida de uno vereton in la gola, e dixese quel ziorno la dise ai capetanij suò la seria ferida, ma che la non averave mal de pericholo; a so bontade di capetanij ingelexi se schontrono insenbre, e si se fè forti suxo una bastia dele plu forte, che se clama Londos, ala qual quel ziorno insy de fuora la dita donzela con la soa conpagnia, e in concluxion la l'ave per forza, e fonde morto el sire de Moliens so capetanio d'ingelexi, de che la damixela magina lo resto del canpo diingelexi abandonase tute le altre bastie, e andesene via plu cha de paso, e chusì fo levado l'asiedio da Horlens per la damixela dita, mediante Dio glorioxo.

Avixandove, che tute le bonbarde e tante clave e altry apareclamenti in zenere aveva ingelexi, lasono per schanpar, e tute fose prexe per i franzeschi, e avemo coluy che scrive de Bertagna dixe che i sia andady al ducha de Bertagna, hover el fiol deveva andarde a scontrar la damixela con vc. bertoni, che iera retornadi in Bertagna, quel monsignor di Oriens se feria forte.

Le infrascrite nuove infina qua son quele scrite de Borgogna, e anchora plu per altre vie simele, e anchora plu novelade e oldide de bocha de molti, da molte nacion, che viene chi da uno luogo e chi da l'altro, tute se concore costie far miracoli da puoy con el dolfino; io, per mie, como ho dito, la posanza de Dio eser granda, non so quelo me diga de qua a creder, e chi el contrario credi, ziaschaduno eser in so libertade, che l'uno ne l'altro non de dana, ma tanto è, che'l dofino ala ziornada va prosperando granmente, per muodo che lè quaxio posibel a crederle a respeto de quelo ingelexi l'aveva reduto, como se vede ch'el non podeva pluy.

A Paris, per l'anbasada del maistro de Sasidis è stado trovado de molte profecie, che

1. Or. *se reposaria.*
2. Or. *et insise.*
3. Or. *fu nega.*

se fa mencion de questa damixela, fra le qual è una de Beda in Alexandria che queli l'aquistase e intendese a uno muodo, e uno a l'altro; la dita dixe e trazele per queste parole dirò qua de soto... 5

1

Vis. Comulcoli. bis. septem. se. sotiabunt.......................... 100

Galboniopulli. bella. nova. parabunt.................................. 2

Ece. beant. bela. tunc. fert. vexila. puela............................. 5

1

100

5

100

1

1

1000

101

5

2

1429

Da può levado l'asiedio da Oriens, se retrase in uno castelo el conte de Sabort, e zionse in tera homeny viiijc, in el qual castelo, che se clama Zerzco, e circa a xv. de mazo la dita damixela con la giente in siando a meter l'asiedio, in choncluxion l'ave per forza con tuti prexi e morti, e romaxe prexo lo dito conte con uno so fameio e altry asay cavaliery, e morto uno altro so fameio, a questa vituoria e a xij. de zugno, lo so capetanio d'ingelexi con tuta la so posanza sy d'ingelexi e franceschi fo per eser ale man, e dixese i franceschi iera circha iiijm. a cavalo; avanti s'acomenzase a scontrare con ingelexi, e de prexente voltasey le spale senza far defexa, de che non fo may oldido dir, e dixese da può se ne trova la dita damixela con tuta la so conpagnia, e in concluxion non è schanpà dala parte diingelexi viijc. persone, e prexo el sire de Tabot, el sire de Schales e molty altry signori, sì che prendene in puocho tenpo, la fexe espresisimy miracoli e infinity del dolfino.

El regiente è intorno Paris e à mandado a Borgogna lo secora, e abiè tuto se perde, per la qual caxion dè vegnudo novela una granda anbasada per parte soa, como per parte de quela comunità, che secorso queli i voia dar, e cusì ne è in tuta Ingletera che proveda de quel riame.

Fo dito, e chusy credo, monsignor de Borgogna manderà in questy do dy verso Paris con gran giente. E molte cose se raxiona, chi dixe per eser a l'incontro con el dolfin, e chi diga per tratar acordo tra lu e ingelexi; non so quelo me debia creder dela predita ziornada, al seguir lo saveremo meio.

Io m'aveva desmentegà, e altro non n'ò a dirve, ma como se scrive de Ingletera per persone, homeny iijm. per andar in Franza, per plu de queli iera soldady del gardenal per andar incontra i Usi, che fi dito sera homeny circha vjm. in suma.

Monsignor de Borgogna è andado a Paris, e là dixese per far acordo, e chi dixe per eser contra el dolfin, so parente; del seguir per tenpo se saverà per altre vie.

De Ingletera a bocha per ingelexi, e altry se dixe, el ducha de Orleans, che xe stado in prixion zià any xviiij [1], eser schanpado e andado al re de Scocia, el qual re faxeva questa giente per retardar in Franza in favor del dolfino, con una soa sorela l'à maridada in el primogenito del ducha, e tiense questa novela ferma, ben che non de sia altre raxon, nè ancora letera alguna.

Scrito fina qua, el fante à induxiado e eve letere da Londra da primo de zugno, che non fa mencion de questo, sì che non può eser, ma conprendese ingelexi abia fato

1. Or. XIIII.

levar questa nuova per aver caxon con plu onestà in n'Engletera se creza el dito signor plu de quelo li ae[1], di qual i dity feva grandisima stima.

De fermo se sente de Ingletera che tuta quela giente averà presto el gardenal per andar contra i Usy, e statin anchuoy è pasà in Franza, e anchor di i altry dixe che de fermo paserà viijm. ingelexi, che bem ve inprometo ano bexogno de pasar presto, e con posanza granda, per caxon se sente la donzela eser sy a canpo con plu de xxxvm., per conto, e ano asè di archi, per vie e pasy che su per la riviera, che son clamada la Caretà, che abiè claro che queli pora andar al so piaxer fina ale porte de Paris. Cristo proveza al bem di Cristiani.

Bergogna è tre ziorni eser preso a Paris; chi serà spiera de veder, e chi del contrario chi serà del seguir de questo; e questo avemo da Broza fina a viiij. del mexe de luio MCCCCXXVIIIJ.

Fina qua non è afermada questa letera.

VII (pages 1000-1004, f°s 505-506). — Copia dele novele de Franza dela donzela, mandade dal marchexe de Monferà ala signoria de Veniexia[2].

Inlustrisimo principo. Elo è chosa vera che'l ziorno dy xxj de zugno la dita donzela se party con tuta la zente d'arme de su la riviera de Loira per andar a Rains per incoronar el re de Franza, e lo dito re se partì ai dy xxij, in però che la dita damixela la va davanti chontinuamente per spacı ı d'una ziornada, o circha, e sì adevene che'l sabado dy do luio eser sta fato molte notabel cose, da può dele qual ela si andè davanti la citade de Austro, e in quela hora i citadini sy i manda xij anbasadori di plu notabel homeni dela citade, e de queli li qual apareva amixi del re, mostrando de praticar e de far obediencia al re, ch'el vegnise davanti la citade, e durando questa praticha li citadini sì mandase per molti capetanij de ziente d'arme, li qual como borgognoni e savonengi nominadi : lo primo fo lo vechio de Baro, lo signor de Vurando e miser Onberto, mareschalcho savonengo, i qual sy conduse chon lor circha homeni d'arme viijc., li qual tuti li citadini fexe aschonder per le caxe suò, in una parte xx e xxx, e in altre xl, e cetera.

La dita donzela sy manda xij. homeny de queli del re, andadi in la citade per veder quelo che se feva, e sy fe retornar xij. de queli dela citade, e quando ly xij. del re fo andadi in la cità, e holdido e vezudo sì gran moltitudine de giente armada, e tuti quanti eser cusì meraveioxi, voiando retornar a dir quelo che i aveva vezudo e aldido in la cità, li citadini, vezudo el tradimento deschoverto, sì prexe questi xij. del re e sì li taia la testa, e da può le mese su le porte dela citade, e de subito, sapudo la donzela queste cose, fexe prender li xij. dela cità e sì li fe taiar le teste, e davanti le porte dela citade, e, da può fato questo, fe cridar che ziaschaduno devese andar ad arsair la citade, e, fato el chomandamento, tuti andò a l'arsalto.

Lo veschovo dela citade al primo arsalto, chonbatando la citade, fo prexo, el qual con i prevedy iera vegnudo vestido con robe e paramenty de regilione [*sic*], e con reliquie, e aqua benedeta; la dita donzela el fexe piar con tuti i prevedy e fexei taiar a tuti le teste e, questo fato, da vij. ani, sy a homeni come femene, e tuti quanti sono taiadi a peze, e fexe guastar tuta la citade.

Veritade è, che circha ijm. ingelexi sy andava scorrizando el canpo del re, per veder s'i podeva trovar al dito canpo descordanza e de farli alcun grando dano; la dita donzela sy fo domandar uno capetanio del re, lo qual vien clamado Laira, e a quelo ly dise : tu à fato per lo to tenpo de cose nobelisime, ma al dì d'anchuo Dio t'à apareclado de far una plu notabele che may festi ; prendi la toa giente d'arme e va al tal boscho

1. [Or. *di quelo li se.*]
2. M. Dalla Santa imprimait les deux lettres suivantes dans la *Scintilla* de Venise des 17 et 24 février 1895, d'après un texte trouvé dans les archives du monastère *San Giorgio in Isola*. Il y a d'assez nombreuses variantes. L'on ne relève que celles qui rendent intelligibles quelques passages de Morosini, qui ne le sont pas sans cette rectification.

lonzi de qua do lige, e là tu troverà ijm. ingelexi, tuti con le lanze in man, e tuti i pierà e amazeray; lo qual andando a trovarli i diti ingelexi queli prexi e morti, sì como ly aveva dito la damixela.

Dentro dala citade de Hosera eser morto lo dito vechio de Baro e apreso el signor de Varandom e miser Onberto mareschalcho con molti de Savona, circha vjc. Fato questo, la giente del re de Franza sì son andadi a una citade apelada Trois, e l'à fato hobediencia, e simel muodo à fato la contrada di i Ongij, ed è vero che'l ducha de Bary, fradelo del re Alois e chugnado del re de Franza, lo qual si vegnirà per aidar al re con circha viijc. cavay, li borgognony, abiando sentido questo, sy li andè a trovar per chomandamento del ducha de Borgogna chon circha cavay mcc. e, conbatudi insenbre, i borgognexi sì son stady per la mazior parte morti e prexi.

El ducha de Borgogna e'l ducha de Bertufort con tuto lo so sforzo si son reduti a una vila clamada Blave, e là sì se mete in ponto per conbater lo dito re e con la damixela, ma de questo, non hostante la grandisima moltitudene d'omeni chon li diti ducha a uno, la dita donzela non de fano algun conto de queste cose sovra dite, parli ben a quela i è gran nuova [1], e altro paixe del re aver fato precesion, con grandi fuogi e festa.

Lo veschovo de Chiaramonte, lo qual sy aveva la corona de Sancto Alvixe, sì la redurà al re per questo muodo con grandisima pena, che la damixela sy i manda uno fante chon suo letere pregandolo che'l volese render la corona, lo qual sy respoxe che la s'aveva mal insoniado, ma la dita donzela sy i manda a dir una altra fiada, respoxoi quelo medieximo, e sì scrise a i citadini de Cieramonte, che se la corona non fose renduda, che Dio li provederave; questo non fo fato, e subitamente cazete tanta quantità de tenpesta, che fo gran miracolo, e la donzela la terza volta scrise ai prediti, e sì li scrise la forma e la fazone dela corona, la qual el veschovo tegniva ochulta, che se la non fose renduda molto pezio li vigneria che vegnudo non n'iera; el veschovo, oldando nomenar la forma e la fazone dela corona, la qual non se credeva che se savese, forte pianzando e pentandose de quelo che l'aveva fato, la dita corona alo dito re e ala damixela mandada i fose.

VIII (page 1004, f° 506). — Copia de la nuova ut supra [2].

Dixese apreso, che l'à rezevudo letere dal re propio, le qual luy aveva apreso de sy e a prexentarle, e in quele se contien tute quele vituorie e fati, che se contien in quela copia, e molto plu cose de altry luogi aquistadi con molta ocixion d'ingelexi, choncludando in quela letera, che i se mete in ordene con la damixela de andar a trovar el ducha de Borgogna e dieser con quelo ale man, sperando de bona vituoria, e in concluxion dixe che da può nuovamente per uno abado asay degna persona, pasando da caxa soa ultra, holtra a bocha le som afermado quela ultima notabel nuova, quela rota del ducha de Borgogna e de tanta hocixion de persone ingelexe, bergognoni e queli de Savoia, ma non fa mencion che'l ducha sia prexo; tute queste cose l'aferma eser vere, respeto le otintiche letere del re e dela persona.

IX (page 1004, f° 506). — Ponto dela letera da Zenoa de primo avosto 1429.

I fati de Franza bene aldo in vano che piaxer non ase ad aldir, che la poncela faza bem, de nuovo grandisima vituoria, ò abudo de fama in Paris che'l dolfin sia, e che'l rezente sia morto ala bataia e del ducha de Borgogna sia prexo; a parà che queste cose se sapian in Milan per uno capetanio soldado del dolfino, che à nome Ziorzi de Valeperga, che questo à scrito; e aldo eciam del ducha de Savoia, che cusy è sta scrito al signor ducha de Milan.

Questy ij capitoly non è sta ben otentichadi de niente.

1. Texte de la *Scintilla*: Par Lion Grannovo, e altre payse, etc. Il est, ce semble, le vrai.
2. Texte de la *Scintilla* : Da verso Franza dise una notabei persona che e venuta qui se trova personalmente a quelli primi fati de Oriens appresso la Poucella, che la recevudo lettere, etc.

X (pages 1008-1013, f° 507). — Per letera scrive ser Pangrati Zustignan da Broza a miser Marcho so pare de dy xvj. de luio : de nuovo quelo che de qui ve scrisy eser prima, che el gardenal di Ingletera, che iera con queli iiijM. ingelexi, che deveva andar contra i Usi, partise ieri da Cales per eser a Paris, e dixese deveva pasar de brieve ala suma de altry tanti ingelexi, nè altro in quela se ave a dir.

Monsignor de Borgogna da può el se partì alguni dixe che l'è zionto a Paris, e per alguni de no, e ch'el non dà voiudo andar, e ch'el dito se truova a Sanlis, una giente, e circha largo a tratar parlamento chon suò cugnadi e con el dolfino, che è Carlo de Barbon e'l conte de Uziamonte, e meterse d'acordo, ma de questo se scrive niente de crede.

Scrivese anchora el dolfino chon la poncela e con tuta la soa giente, in suma sono pluy de xxvM, eser pasadi da Tros de Canpagna e da molti altry luogi, per chaxiom à anemo de trovarse per andar a Rens, e che de tuor tere per lo prexente non sende cura, che subito a Rens zionto là el sera incoronado, e sera hobidiente dai suo fedeli, e chi dixe el contrario, ma ziaschuno parla se non per la soa voluntade, ma tanto è, che opinion è che questo dolfino incoronado sia, e tiensese cusì seguirà, over ch'el sia seguido, e partidi hi serà de là el so dreto camin serà in so paixe, e par ancora, à dito molti, che se Dio non de meta la man soa, cusy debia eser, ma a una ziornada, per caxon serà forzo una parte con l'altra, schontrandose, e vien dito che a questa ziornada de vuol eser Borg. in persona, el qual à fato gran comandamento per tuti suò luogi ; Dio che può proveza, ma fe vostro conto, chomo fa el dolfino, niente fa se non per lo conseio dela donzela, la qual i dixe al tuto la cacerà ingelexi de Franza.

XI (pages 1009-1010, f° 507). — Da Bruzia, Miiijxxviiij corando, può per letera rezevuda da ser Prangati Zustignan de xxvij luio.

Qua de soto dirò quelo ò sentido de nuove de Franza de xxvij de luio. Certo se sa per molte vie como circha dy xij de questo mexe, el dolfin ave Tros de Zanpagna, e che, avanti l'avese, color dentro volse respeto[1] ziorni tre, e può begnisimamente se rexe a luy como so vero signor, e quelo pacifichamente perdonase a tuti, e con begninitade quelo i rezevete, e statin per comandamento dela poncela, la qual a lu se dixe quela eser cavo e via e governatrixe de tuti, e contase coley siegue el dolfino, e sono con lie xxvM. persone da quela banda, senza queli sono ai confini de Normandia, che è el ducha de Lanson, como in questa diremo.

Partidi da Tros son vegnudi a Rens, donde confina el sagrarse tuti reali de Franza, e là i zionse el sabado ady xvj. de quelo, e senza algun contrasto queli fo apreso le porte, e la domenega ady xvij fo sagrado con tute le suo pertinencie, e dura la sagra da terza fina cercha el vesporo, e questo se fa [*sic* : sa ?] certo ancora per molte vie.

Avanti anchora molte tere de Zanpagna, como è Zalon, Lanfon[2] [*sic* : Lan ?....], quanti e avanti altry asay luogi tuti vignudi ala ubidencia soa, e non tanto che tute iera parciale, che senpre le dite iera stade con el ducha de Borgogna, ed è vero che may non à voiudo voler el zuramento d'ingelexi, che per lor medemi s'à governado con la parte de Borgogna.

Torim, ch'è una tera larga de qua a una ziornada, ch'è circha mia XL. de longi, che senpre è stada fedelisima al so signor dolfino, sì se à fato sule confine feste e procesione e fuogi per le vituorie de questo re novelamente sagrado ; è per opinion de molti che i diti l'aiderà de dinery, e chi diga i diti i apareclerà iiijM. homeny per mandarli in el so favor.

El ducha de Borgogna è tornado da Paris e zionse a Razo ady x. de questo, e con luy à menado so sorela la duchesa de Betifor, che se clama el rexente de Franza ; el dito riziente iera partido da Paris per eser a Pontros, ch'è la clave de Normandia,

1. Or. *respito.*
2. Or. *Lan san Quantin.*

e là atende el gardenal chon tuti ingelexi che iera partidy, e raxionase eser in suma vjм., che iijм, son pagadi per andar chontra i Usi di dener de la gliexia, e Dio ch'è zusto zudexe, e cetera.

Questo signor ducha per la Pichardia con altry suò luogi à fato gran mandamento de far zente d'arme, e de tuto segundo el voler so dixe de brieve eser presto con ingelexi andar Zaneta al dolfino. Cristo proveza ala raxione.

Paris roman guardada chon gran paura del puovolo da xxxij signori, xvj. dala parte de Borgogna e xvj. dala parte d'Ingletera; raxionase sono in soma soto la so condicione circha iijм. homeny, e ano el puovolo ordenado non posa partir alguno, noma per Diabor non se lieva chontra loro, del qual luogo a ziornade qui n'è capetanio, e parexini è fermani per eser certi de trovarse fuori dele fievre poravey ochorer, e cetera. Cristo proveza.

Dixese de certo, per persone degne de fede, e chusy credo, per quelo s'à posudo sentir, el re de Franza aver mandado a questo signor ducha de Borgogna, ch'el concora tanto, ch'el se debia voler trovar el dì dela Madalena a San Donis, che è a una vila largo da Paris circha a do mia, al qual luogo tuti i reali de Franza prende la corona, e chovien eser tuti xij pari, e perchè el ducha de Bergogna è per do, zioè per la contesa de Fiandra e la duchesa de Borgogna, el dito à mandado a ingelexi el quinto per la so persona; non n'è da raxionar el ne vada, ma in secretis multy monta lochontur [*sic* : chonta lo chontrar?], non so quelo me debia creder.

Sase, el ducha de Lanson con xijм. homeny ai confini de Normandia far bona vera a ingelexi, e zià se dixe aver prexo tre hover quatro tere; serà forzò segundo mi ai diti ingelexi farsy forto in Normandia, e ben farà se i le porà tute vardar segundo le cose adevien ale ziornade in favor del re de Franza che non n'è al regiente, e in questi tre mexi presto averano paze, che certo ai nostry dy se può dir abiemo vezudo cose miracoloxe asè, como se può certamente conprender per quelo è seguido. Cristo aida la raxione, e sia bem de tuty.

È stado dito zià molty ziorni, ma non se saper letera d'algun, ch'el fiol del ducha de Borgogna a seguir el re de Franza con iijм. barony.

Questo signor ducha se truova pur a Razo, e fase conto, che in li dy pasadi el manda anbasada al re de Franza, la qual i à trovado segondo se dixe in dexacordo, e dixese eser presto per tuto avosto ingelexi a conbater el dito re; non so quelo me debia creder.

De certo se sa, el re de Franza eser stado a Nois, largo da Paris xij. lige, e vegniva alora per Paris per tuor la corona a San Dionis, che è dele solenità che l'à ha far, e tiense certo a questy dy el sia incoronado, el qual San Donis per queli de Paris, esendo tuty le mure mese contra e rapite i fosy, el puovolo schanpado a Paris, e queli solo perchè, vignanonde el re con la soa giente, non se posa farse forte.

E trovase el gardenal e'l reziente a Pontos, largo da Paris vij. lige, con tuto el sforzo d'ingelexi, e non se debia eser ale mane. Cristo proveza al bem dy cristiany, e sapiè ala ziornada niente del seguir, nè altro d'è, fina a xxvij. de luio Miiijxxviiij.

XII (page 106, f° 508). — Apreso avesemo per lo fante over per la scarsela vene da Broza de dy viiij avosto de 1429, lo dolfin stado con la damixela apreso a Paris a lige tre, ma pur non se à ancora quelo sia intrado in Paris, ma bem eser stà onto re dele parte de Franza, ma quelo seguirà per avanti averemo de nuovo...

XIII (page 1026, f° 509). — Dale parte de Paris per letere da Broza prima de xvij. de setenbrio de Miiijxxviiij. non avemo anchor el dolfim in Paris sia sta ancor incoronado. Apreso è stado dito se diga el ducha de Borgogna sì à fato treva per mexi do con el dolfino, e apreso una grosa giente eser con quelo e con la damixela atorno Paris e abiala asediada, ma quelo averemo per l'avegnir noteremo in questa cronicha per avanti, ma Dio lo sa grandisime cose eser seguido dela Franza, per i fati dela dita damixela, per la vertù divina operada in ela...

XIV (page 1029, f° 512). — Copia dela letera da Broza scrita per lo nobel homo miser Prangati Zustignan de dy xiij. de setenbrio a so pare miser Marcho; contiem in questa forma e diga. Fina a xxvij del pasado ve scrisy quanto iera seguido dele nuove de Franza, da può el re aver abudo San Lis, Ponte Sancto Cholo, Ponte Zabaton, Blaves, San Donis.

In Normandia se truova el regiente con tuti ingelexi, in suma vjм. ho circha.

Monsignor de Borgogna se deveva partir iery da Razo over Rasio con homeny iiijм. per eser con el regiente, e può con tuto el so forzo andar a secorer Paris, e la poncela con luy. [*Sic: Lacune probable tant dans l'original que la copie.*]

In questo dy s'à dito eser fato trieva tra una parte e l'altra fina a Nadal; non so intender queste caxione, ma chi me domandase, creder debiamo eser d'acordo monsignor da Broza e'l re, e altro non aver da far stima alguna fina ady xiij. setenbrio 1429. Da può fo dito el re de Portogalo marida so fia in lo fio del ducha de Borgogna.

XV (pages 1045-1058, f° 514). — Copia de una letera mandada da Broza per lo nobèl homo ser Prangati Zustignan a so pare miser Marcho, fata ady xx. novenbrio; contien in questa forma in brevitade, rezevuda a xxiij. decenbrio in Veniexia.

Miser, io ve scrisy l'altra ady iiij. de questo per la scarsela, de che fin quel ziorno ve avixiè quanto iera seguido di faty de Franza, puoy è la regiente del re aver prexo in Normandia una tera se clama Veroil, bonisima tera, e altry forty pasy e chasteli e plu che in Roano è stado deschoverto uno tratado, che aveva Carlo de barbon e el ducha de Lanzon, che de certo, se la i fose andada fata, prendevano la tera e'l ducha de Bechiforte, con tuto el resto d'ingelexi.

De ver Paris iery vene uno anbasador de questo signor ducha de ver el re, e, per quelo ò posudo saver, è stado solo per dever alongar la trieva con el re fina a mezo fevrer, per lo qual anbasador à dito per quelo se devulga universalmente fra ogni homo, ch'el re de Franza se meteva in ordine con asaisima giente per eser presto a tenpo nuovo, e dicono fra costoro, el dito averà dele persone cм. a canpo, che tuto può eser, ma parme uno grande numero, tanto è, che hogni homo se muove per le parole dela poncela, la qual de certo è viva. E pur novelamente à prexo de arsalto uno castelo fortisimo lige, v. apreso Paris, e lic puoy eser ita a meter l'asiedio a la Gionte su l'Era. Contase da nuovo da puochi dy in qua tante cose di fati de costey, che se veritade he, è da far meraveiar ziaschuno che crede, e chi no, ziaschuno per mio parer, segundo le voluntade ano, le dreza e conza, azionze e menuisie como ly pare, ma tanto è che ogno omo concore, costey eser senpre chon el re, e claro se vede soto honbra de costey e cose fate da Dio mandada; ch'el sia quelo è seguito in favor del re e la conquista l'à fata, e de nuovo quelo el fa, eser tuto per questa caxion; credere non è male, e chi non crede non fa però contra la fede.

Trovandome in li dy pasadi con alguni regilioxi a raxionar de questa caxione, parme che la università de Paris, over per dir meio li innemixi del re, aver[1] mandado a Roma al papa achuxiar chostey, dicho questa poncela, per eretica, lè e chi ly crede, e questo perchè dicono costey fa contra la fede per voler eser creduta, e in saper dir le cose che debiano venire; e in favor de costey el canzelier de la università, che è homo solenisimo, dotor in teologia, a suo honor e laude e defexa à fato una belisima opera, la qual vi mando con questa, dela qual miser lo doxie credo ne averà somo piaxer, e ancora molti altry, como a mi par; fe che a luy e a altry nostri de lì ziaschuno ne faze participo de queste nuove, sì che leta l'averè, questa la podè mandar.

El re d'Ingletera fo incoronado a dy vj. de questo a Londres; è de etade de ani viiij, e dixese de certo, e cusy credo, se fazi presto per pasar a tenpo nuovo con gran posanza, dixesy con plu de xxvм. ingelexi; parme eser certo debia eser de gran fati a tenpo nuovo. Cristo proveza.

1. Or. *Anno*.

Questo signor ducha non se sa anchora quelo farà, ma segundo se devulga parato a sostegnir la promesa fata al re d'Engletera.

XVI (pages 1058-1060, f° 516). — Mccccxxviiij. Rezevuda ady primo de fevrer. Esenplo d'una letera vegnuda da Bruzia de iiij. de zener, eser da dire da ser Prangatil Zustignan de miser Marcho fo de miser Orsato.

Carisimo padre, ady viij. del pasado ve scrisi quanto iera de nuovo sentivemo, e avemo per questa quelo è seguido da può eser.

Circha a dy xx de l'altro fina qua l'anbasada del re de Franza a questo signor ducha de Borgogna e ingelexi, la trieva che spirava a Nadale son stada longada al termene che serà per tuto fevrer; è stranie cose a intender queste; trazie molty tien in secretis che lia sia d'acordo, e molty el contrario, e my son uno de queli che tien el contrario, e credo de giente darà favor a ingelexi, ma che la soa persona nè vada o nè creda, anzi sarà in questo paixe con la nuova spoxa a darli piaxer; e perda chi voia, lu non può[1] venzer tal asenplo li date a tanta dignità, ma ve se conceso consentirè fone ancora l'anbasada de Carlo de Barbon so cuxin, la caxion non n'ò may posudo saver.

La giente del ducha de Lanson in Normandia fa grande vera con l'ingelexi, e prende tute chastele e forteze, e a i dy pasady prexe una tera che si è da persone e stazone asay dita Loviel, del qual luogo iera vc. ingelexi, che tuti i morino, e questa i ave per tratado.

Per uno sacretario del ducha d'Oriens, ch'è prixion in Engletera, che vien de ver el re de Franza aver parlado, e pasado de qui con salvoconduto da questo signor e da ingelexi, dixe a bocha, e chusy credo, perchè è homo da darli fede, che la giente del re aveva prexo la Chiaretè su Lera, e alguni altry luogi se tegniva per questo signor, e che altro non resta che Ziaves [?] e Parixi, digo in Franza, e tuto d'arsalto, e plu dirò ancora quelo se dixe, e credeteme quelo ve par, dixe la poncela far tute queste cose e mile altre meraveie, che, se le sono vere, a domino facta est ista, ed è gran meraveia ai dy nostry.

El re de Franza se truova in bon ponto, e questo se sa certo, e à abudo de ver Lenguadocha e tuto so paixe grandisima sovencion de dinary e de giente; l'à uno estremo exercito per eser presto a tenpo nuovo, e de certo per la hopinion de tuti, e chusì credo, se Dio non ge mete le man, è per eser una gran sparsion de sangue. Cristo per sua santa merzè ne proveza.

El ducha de Betiforte, che iera regiente de Franza, se tiene pare[2] in Roan in Normandia ala guardia del paixe, al meio el può, e par in questi puochi dy pasa in so aiuto circha tre mile ingelexi, e de certo se tiene el re de Ingletera con grandisima posanza pasera a tenpo nuovo, che cusì crede ogni omo.

Corando MCCCCXXX (ancien style).

XVII (pages 1071-1073, f°s 518-519). — Per plu letere vegnude da Brozia dal nobel homo ser Prangati Zustignan de miser Marcho, fate del mexe de fevrer de Miiijxxviiij., de dy xvij., apar luy scriva molte novele de qua, ma da può in concluxion anchora per una soa fata in Brozia a dy iiij marzo de Miiijxxx scriva soto brevitade in questa forma.

Miser, a xxij. del pasado ve scrisy el bexogno; in quel dy da può avy la vostra de dy iiij., dito che me concluxe piacer asè per saver de vostra salude e a vostra consolacion del muodo me avixè, e ala dita farò resposta a conplimento per la scarsela, che per costuy non m'è posibele, e abiè paciencia.

Quelo eser da nuovo da può ve scrisy si è che a questi dy eser dito el re de Franza aver abudo Zetres, ma da può non se à refreschado la nuova, sì che io non la credo.

Può in questi dy eser certisimo eser vegnudo novele a questo signor ducha che uno

1. Or. *Non puo se venzer.*
1. Or. *pur* au lieu de *pare*.

chastelo inespugnabele, largo da Roan lije vij. suxo la riviera de Sona, clamado Castel Grixiante, per tratado la giente del re de Franza averlo perso [*sic* : preso] per le man d'ingelexi, in el qual luogo iera uno prixionier cavalier francescho, che se clama miser Zian Barbaxion, che el re d'Ingletera aveva prexo e dentro iera so prixion, e molto homo notabelisimo e valente capetanio, e per simel molty altry prixionery franzexi, che lì dentro iera in prixion, a questo muodo son liberady.

Altro se raxiona el re de Ingletera paserà ala Pasqua, como per altre ve ò dito, ma questo signor ducha ha fato el so mandamento e tocha de ingelexi per trar le suò giente notabeli xxvm. e altre persone, zioè el re fo dito eser potentisimo, e raxioneve che le cose boie per tuto, e de certo se sto Signor Dio non de mete le suò mane, convien che l'una dele parte vada a questa istade a niente, ma Dio per soa santa marzè proveda e non varda ai nostri pechadi, nè altro non d'è per lo prexente. Rezevuda ady xxx marzo MCCCCXXX.

XVIII (pages 1078-1079, f° 520). — Corando lo dito miliexímo de sovra [MCCCCXXX]. Nuove de Franza abude da Broza in MCCCCXXX, de dy xxij de marzo, per molte letere rezevude per Fiorentini e Veniciani, per la scarsela vegnuda al Bonromeo da Fiorenza, e sy per letera del nobel omo ser Prangati Zustignan de miser Marcho l'Orsato, acordandose sovra uno tenor : in sustancia dixe in questa forma, rezevude in le feste de Pasqua a xvij avril; e prima se sente del re corse fina su le porte de Paris, siando con la donzela con quelo, e manda lx cavay e lasase in arguaito cavali vc.; e insy loro incontra el bastardo de Sen Polo e tre altry capetani, e chi dixe con ijm. cavay e chi con vm, e queli lx, scharamusando, sy son tornà de driedo e conduseli fina pasado l'arguato, e può queli inboschady i denole ale spale e prexeli tuti, che non d'è scanpà uno, e dixe eser stada mala bota a questo signor ducha de Borgogna, e anchora se dixe a Paris è deschoverto uno tratado, de che iera in tratado bem iiijm. e prexo uno frar menor che li menava, e anchor se diga che l'iera capetanio del dolfin, o sia, e xe pasado la riviera con bem vjm. cavay, e le cose se schalda da divero.

Può d'è che, sendo miser Zovane de Lucinborgo per meter canpo a Conpigno, in voler dar l'arsalto ala tera, da chavay mile che l'iera dentro insise per altra porta al contratrio e può i torna ale spale, e dixese averne morti e prexi asè, e tolto a queli quaxi tuto el chariazo chórtiglere[1]; e si dixe del conte d'Andonto à prexo uno castelo in Canpagna, dove iera uno capetanio che faxeva gran dano al paixe, e tuti aver mesi al fil dele spade, e si dixe aver levado l'asiedó da Tonis[2], con cadanno [?] d'ingelexi, sì che vedè quante cose da puochi dì, e sono ati queli del re a dominar tuto, se sono d'acordo...

XIX (pages 1093-1094, f° 521). — MCCCCXXX ady xxv de zugno. Nuova vegnuda in Veniexia; scrita fo ala dogal signoria in questa forma e in favor del re de Franza, chomo el principo de Ragonia, non[3] ofendendo [*sic*] ale tere del delfinado e abiando prexo da iiij luogi, lo governador del Dolfinado, chon molta giente del re de Franza e altra giente del Dolfinado, ady xj. del mexe prexente de zugno de MCCCCXXX aver roto lo predito principo, per la qual rota è sta prexi e morti chavali iijm., in li qual se truova prexi molti e plu notabel homeni de Savoia, che iera con lo dito principo, intro i quali de Savoia se menzona prexi monsignor de Salanova e so fiolo miser Albertin marescalcho, Schalavrin de Leto, lo fiol de miser monsignor de Valusin e lo fiol de monsignor de San Ziorzo n uno castelo dito Contefurbo[4], e miser Goter de Rupo, e'l miser de Ais e el conte de Goret; e el dito principo de Origens apena è schanpato

1. Or. *cortiglere.*
2. Or. *da Toris.*
3. Or. *offendendo*, sans la négation.
4. Or. *Conte de Furbo.*

con cavay xviij. e si è reduto dentro lo castelo d'Antonin, onde è la dita giente del Dolfinado, e l'ano recluxo; apareclavase de far zente, prestandoy duchati L. per lanza, e de so salario duchati xj.; e tute queste nuove eser in favor del dolfino, romagnando la donzela sana e gaiarda, aluminada da Dio de gracia, prosperando la via soa...

XX (page 1105, f° 524). — MCCCCXXX ady iij. de luio a Conpeio[1]. Avemo abudo, e se sa dito per plu ziorni per avanti cha da Brozia, chomo ady iij. de luio fose scrito, che in lo dy dela Sensa la damixela steva in colegacion e in perfeto amor con lo re de Franza miser lo dolfin, con el qual la giente soa aver meso l'asiedio de Paris, per muodo non se aver speranza queli dentro posa resister contra la corona del dolfinado; s'à dito quela eser sta prexa per la giente del ducha de Borgogna, la qual donzela per quelo non avemo se de quela sia sta defenido niente; saverase per avanti, ma da può è sta dito questa donzela eser stà confinada con pluxor donzele in una forteza con scorta de bona varda, e non posando eser tanto vardada, quando fo de piaxer de Dio, quela se partì e ritorna ala giente soa, senza molesta dela persona soa...

XXI (pages 1155-1156, f° 534). — La poncela de certo, quela è sta mandada a Roan al re di Ingletera, per la qual caxon miser Zian de Lucenburgo, che la prexe, ne à tochado XM. corone per darla in le man d'ingelexi; quelo seguirà de lie non se sa, ma dubitase i non la faza morir, e veramente queste son stranie e grande cose di faty de costie; e scrive questo aver parlado con molty, aver parlado da può che la fo prixioniera, ma pur universalmente ognomo dixe lie eser de bona vita e onestisima e sapientisima; quelo seguirà convien che in puocho tenpo se veda; che de certo, segundo el parer d'ognomo queste caxion convien presto aver fin; digo a veder chi doverà a romagnir de sovra. I fery son caldisimy d'una parte e de l'altra e ala ziornada la giente del re de Franza cresie e prospera e sapientemente se governa. Dio al ben di Cristiani proveza, nè altro per adeso non avemo de nuovo...

XXII (pages 1158-1159, f° 534). — Corando MCCCCXXX. Qua dito quelo s'à abudo de nuovo de xv. decenbrio, dale parte de Broza per la vegnuda del nobel omo miser Nicholò Morexini fo de miser Vetor, como s'à dito in quele parte.

Presentese prima che la donzela iera in man del ducha de Borgogna, e per molty de là se devolgava che ingelexi l'averave per denery, e sapudo questo el dolfino i mandase una ambasada, che per condicion del mondo i dity non devese consentir a tal caxion, altramente i faria ai suò che'l va in le mane tal conpagnie su i confini de Ponpignio [*sic*] como el dolfin aver tolto uno castelo chon certe persone che iera vegnude a secorso so, e aveva abudo vjc. cavay, dei qual iera circha LX. cavaliery e signori prixiony, in Borgogna el dito ducha aver perso molte castele, steva el ducha de Borgogna a parlamento chon queli de Lezie, ma credese se otignerà paxe.

Apreso noto e fazo mencion, como se sope e fose scrito, el ducha de Borgogna ingelexe quelo eserli nasudo uno fiol mascholo dela soa dona muier soa, fiola del re de Portogalo, e questo eser so primogenito de quela.

Corando MCCCCXXXI (1431).

XXIII (pages 1238-1239, f° 549). — MCCCCXXXJ. Per pluxor letere vegnude da Broza per pluy dì, zionze in Veniexia una dal fio de ser Zian Zorzi fo de miser Bernardo da San Moixè, fata ady xxij. del mexe de zugno, e per una altra s'à dito vegnuda a ser Andrea Corner zenero fo de ser Lucha Michiel dala Madalena; scrive de qua la honesta donzela iera sostegnuda per ingelexi in le parte de Roan, rechatada per chorone XM., prexa per ingelexi, tegnuda in persona [*sic*] in molta streteza; ase dito quela

1. Or. *Ilon pieio.*

per do volte òver per tre ingelexi l'aveva voiudo far bruxiar per retega, se non fose sta miser lo dolfin de Franza, mandando molto a manazar ingelexi ; ma pur questo non ostando ala terza fiada inpixesmady molto ingelexi con meso i franzeschi, chomo per despeto, non abiando bon conseio, ala terza fiada la fexe arder in Roan, e quela per avanti questo marturio, siando molto contrita e begnisimamente ben disposta, avanti la andese al martirio vien dito i aparse Madona Santa Catarina Vergene, confortandola e digandoy : fiola de Dio, sta segura in la fede toa, conziò [1] tu serà in lo numero de le vergene del paradixo in gloria; e apar morise contritamente, de che miser lo dolfin re de la Franza de portase amarisima doia, fazandose so conceto de farde vendeta teribel de ingelexi e done de Ingletera a so zusta posanza, mostrando Dio demostrerà ancora grandisima vendeta e fina da mò ancora cusì apar e infina anchuoy in dy la citade de Paris sta de partido, quela è per roinar ala ziornada e plu non se può tegnir nè valer, e tute persone scanpa e esie fuora da dexaxio e fame; tiense per opinion i franzeschi [?] l'abia fato bruxiar per lo gran prosperamento prospera e va prosperando da ogni tenpo i signor franzeschi, digando ingelexi : anchò may morta costie questa donzela, la so ventura del dolfin non i anderà pluy segonda; e Cristo i piaqua i adevegna el contrario, segundo como s'à dito se questa cosa sia cusy la veritade...

1. Or. *conzio sia tu sera.*

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

L'ÉTAT DES DEUX PARTIS — ORLÉANS — LE SIÈGE JUSQU'A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE

CHAPITRE PREMIER (p. 3-14).

LA FRANCE ET LE PARTI NATIONAL A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE.

CHAPITRE II (p. 14-22).

LE PARTI ANGLO-BOURGUIGNON, OU ANTINATIONAL, A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE.

CHAPITRE III (p. 23-30).

LA GUERRE AU TEMPS DE LA PUCELLE.

CHAPITRE IV (p. 30-38).

ORLÉANS EN 1429.

CHAPITRE V (p. 38-57).

LE SIÈGE D'ORLÉANS JUSQU'A L'ARRIVÉE DE LA PUCELLE.

LIVRE II

PARTI FRANÇAIS — CHRONIQUES PLUS ÉTENDUES

LA CHRONIQUE DE LA PUCELLE ET LES DEUX COUSINOT.

OBSERVATIONS CRITIQUES (p. 61-66).

CHAPITRE PREMIER (p. 66-71).

DOMRÉMY. — VAUCOULEURS. — CHINON. — POITIERS.

CHAPITRE II (p. 71-85).

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

CHAPITRE III (p. 85-93).

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

CHAPITRE IV (p. 93-101).

LA CAMPAGNE DU SACRE.

CHAPITRE V (p. 101-109).

LA CAMPAGNE D'APRÈS LE SACRE.

JOURNAL DU SIÈGE D'ORLÉANS, ET L'HISTOIRE DE LA PUCELLE JUSQU'AU RETOUR DE PARIS.

REMARQUES CRITIQUES (p. 110-113).

CHAPITRE PREMIER (p. 113-119).

LA PUCELLE JUSQU'A SON ENTRÉE A ORLÉANS.

CHAPITRE II (p. 119-129).

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

CHAPITRE III (p. 129-137).

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

CHAPITRE IV (p. 137-142).

CAMPAGNE AVANT ET APRÈS LE SACRE.

JEAN CHARTIER.

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LES PAGES QU'IL CONSACRE A LA PUCELLE (p. 143-146).

CHAPITRE PREMIER (p. 146-149).

LA PUCELLE JUSQU'A SON ENTRÉE A ORLÉANS.

CHAPITRE II (p. 149-154).

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

CHAPITRE III (p. 154-157).

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

CHAPITRE IV (p. 157-162.)

LA CAMPAGNE AVANT ET APRÈS LE SACRE.

CHAPITRE V (p. 162-169).

RETRAITE AU DELA DE LA LOIRE. — CE QUE CHARTIER DIT ENCORE DE LA PUCELLE.

LA DOUBLE CHRONIQUE DE LA MAISON D'ALENÇON PAR PERCEVAL DE CAGNY.

LE DUC D'ALENÇON (p. 170-174.)

CHAPITRE PREMIER (p. 174-179).

DE LA VENUE DE LA PUCELLE A LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

CHAPITRE II (p. 179-184).

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

CHAPITRE III (p. 184-186).

LA CAMPAGNE DU SACRE.

CHAPITRE IV (p. 186-193).

LA CAMPAGNE APRÈS LE SACRE.

CHAPITRE V (p. 193-199).

LA SUITE DE L'HISTOIRE DE LA PUCELLE JUSQU'À SON SUPPLICE.

LE GREFFIER DE LA ROCHELLE.

REMARQUES CRITIQUES (p. 200-201).

CHAPITRE PREMIER (p. 202-205).

LA PUCELLE JUSQU'A SON ENTRÉE A ORLÉANS.

CHAPITRE II (p. 205-207).

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

CHAPITRE III (p. 207-208).

LA CAMPAGNE DE LA LOIRE.

CHAPITRE IV (p. 209-212).

LA CAMPAGNE DU SACRE.

CHAPITRE V (p. 212-213).

CAMPAGNE APRÈS LE SACRE.

LA CHRONIQUE DE TOURNAY.

REMARQUES CRITIQUES (p. 214-215).

CHAPITRE PREMIER (p. 216-221).

LA PUCELLE JUSQU'AU DÉPART POUR ORLÉANS.

CHAPITRE II (p. 221-224).

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

CHAPITRE III (p. 225-229).

LA SUITE DE L'HISTOIRE DE LA PUCELLE SOMMAIREMENT INDIQUÉE.

THOMAS BASIN. — SES CHAPITRES SUR LA PUCELLE (p. 230-231).

CHAPITRE PREMIER (p. 231-234).

LA PUCELLE. — SON ADMISSION PAR LE ROI.

CHAPITRE II (p. 234-237).

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS ET CAMPAGNE DE LA LOIRE.

CHAPITRE III (p. 237-239).

AVANT ET APRÈS LE SACRE.

CHAPITRE IV (p. 239-243).

CAPTIVITÉ DE LA PUCELLE. — SON PROCÈS. — SON SUPPLICE. JUGEMENT DE L'HISTORIEN.

GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAULT BERRY ET SA CHRONIQUE (p. 244-245).

LA PUCELLE D'APRÈS LE HÉRAUT BERRY (p. 245-253).

MATHIEU THOMASSIN (p. 254-256).

LES PAGES DU MATHIEU THOMASSIN SUR LA PUCELLE (p. 256-267).

LIVRE III

PARTI FRANÇAIS — LA LIBÉRATRICE D'APRÈS DES CHRONIQUES PARTICULIÈRES DES LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

CHAPITRE PREMIER (p. 271-274).

LA CHRONIQUE DU MONT-SAINT-MICHEL. — L' « ORDO » DE CHALONS.

CHAPITRE II (p. 274-278).

PIERRE SALA.

CHAPITRE III (p. 278-285).

L'ABRÉVIATEUR DU « PROCÈS ».

CHAPITRE IV (p. 286-292).

ALAIN BOUCHARD ET L'AUTEUR DU « MIROIR DES FEMMES VERTUEUSES ».

CHAPITRE V (p. 292-296).

JEAN BOUCHET, JEAN LE FÉRON ET JACQUES GELU.

CHAPITRE VI (p. 296-311).

CHRONIQUE DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS ET DE LA FÊTE DU 8 MAI ET AUTRES DOCUMENTS. JEAN DE MAÇON. — GUILLAUME GIRAULT.

CHAPITRE VII (p. 311-323).

CAMPAGNE DE LA LOIRE. — PIÈCES DIVERSES.

CHAPITRE VIII (p. 324-350).

LA LIBÉRATRICE, D'APRÈS CHARLES VII.

CHAPITRE IX (p. 351-364).

JEAN ROGIER. — LA CAMPAGNE DU SACRE, D'APRÈS UN RÉSUMÉ DES ARCHIVES DE REIMS.

CHAPITRE XI (p. 372-381).

DEMANDES DE SUBSIDES POUR LE SIÈGE DE LA CHARITÉ. — JEANNE CAPTIVE ET LE PARTI FRANÇAIS. — SUR LE CHEMIN DU CALVAIRE DE ROUEN.

CHAPITRE XII (p. 381-390).

DIVERS PASSAGES SUR LA PUCELLE, EXTRAITS DES AUTEURS DU XVe SIÈCLE.

LIVRE IV

PARTI ANGLO-BOURGUIGNON — CHRONIQUES ET DOCUMENTS PLUS MODÉRÉS

ENGUERRAND MONSTRELET (p. 393-394).

CHAPITRE PREMIER (p. 394-400).

LE SIÈGE D'ORLÉANS.

CHAPITRE II (p. 401-405).

LA PUCELLE JUSQU'A LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

CHAPITRE III (p. 405-411).

LA CAMPAGNE DE LA LOIRE.

CHAPITRE IV (p. 411-414).

LA CAMPAGNE DU SACRE.

CHAPITRE V (p. 414-427).

LA CAMPAGNE APRÈS LE SACRE.

CHAPITRE VI (p. 427-435).

LA SUITE DES EXPLOITS DE LA PUCELLE, SA CAPTIVITÉ ET SON MARTYRE.

LA CHRONIQUE DITE DES CORDELIERS. — SA SINGULIÈRE IMPORTANCE (p. 436-438).

CHAPITRE VII (p. 438-444).

DEPUIS L'ARRIVÉE A CHINON JUSQU'A LA PUBLICATION DES TRÊVES.

CHAPITRE VIII (p. 444-444).

TRÊVES FALLACIEUSES. — COMPIÈGNE. — PRISON ET SUPPLICE DE LA PUCELLE.

GILLES DE ROYE.

LES CHRONIQUES BELGES. — CELLE DE GILLES DE ROYE (p. 454-455).

CHAPITRE IX (p. 455-459).

LA CHRONIQUE DE GILLES DE ROYE.

GEORGES CHASTELAIN ET SA CHRONIQUE (p. 459-460).

CHAPITRE X (p. 461-468).

LE NOTAIRE PIERRE COCHON ET SA CHRONIQUE (p. 468-469).

CHAPITRE XI (p. 469-473).

LE GREFFIER DU PARLEMENT DE PARIS, CLÉMENT DE FAUQUEMBERGUE ET SES NOTES DANS LES REGISTRES JUDICIAIRES (p. 473-474).

CHAPITRE XII (p. 474-480).

LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY (p. **504**).

CHAPITRE III (p. 505-512).

JEAN CHUFFART, OU LE FAUX BOURGEOIS DE PARIS.

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR SON « JOURNAL » (p. 513-516).

CHAPITRE IV (p. 516-525).

CHAPITRE V (p. 525-530).

PRISE ET MARTYRE DE LA PUCELLE.

CHAPITRE VI (p. 530-532).

LES REGISTRES DU CHAPITRE DE NOTRE-DAME.

CHAPITRE VII (p. 532-544).

LA PUCELLE D'APRÈS LE DUC DE BOURGOGNE ET SES HOMMES DE COUR.

CHAPITRE VIII (p. 544-564).

DOCUMENTS ANGLAIS PROPRES A ÉCLAIRER L'HISTOIRE DE LA LIBÉRATRICE.

LIVRE VI

LA CHRONIQUE DE MOROSINI

CHAPITRE PREMIER (p. 571-582).

LA PUCELLE JUSQU'APRÈS LA VICTOIRE DE PATAY.

CHAPITRE II (p. 582-595).

LA PUCELLE DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A LA VEILLE DU SACRE.

CHAPITRE III (p. 595-600).

DU SACRE JUSQU'A LA RETRAITE SUR LA LOIRE.

CHAPITRE IV (p. 600-606).

DEPUIS LE RETOUR SUR LA LOIRE JUSQU'A LA CAPTIVITÉ DE LA PUCELLE.

CHAPITRE V (p. 606-608).

LA PUCELLE DEPUIS SA PRISE JUSQU'A SON SUPPLICE.

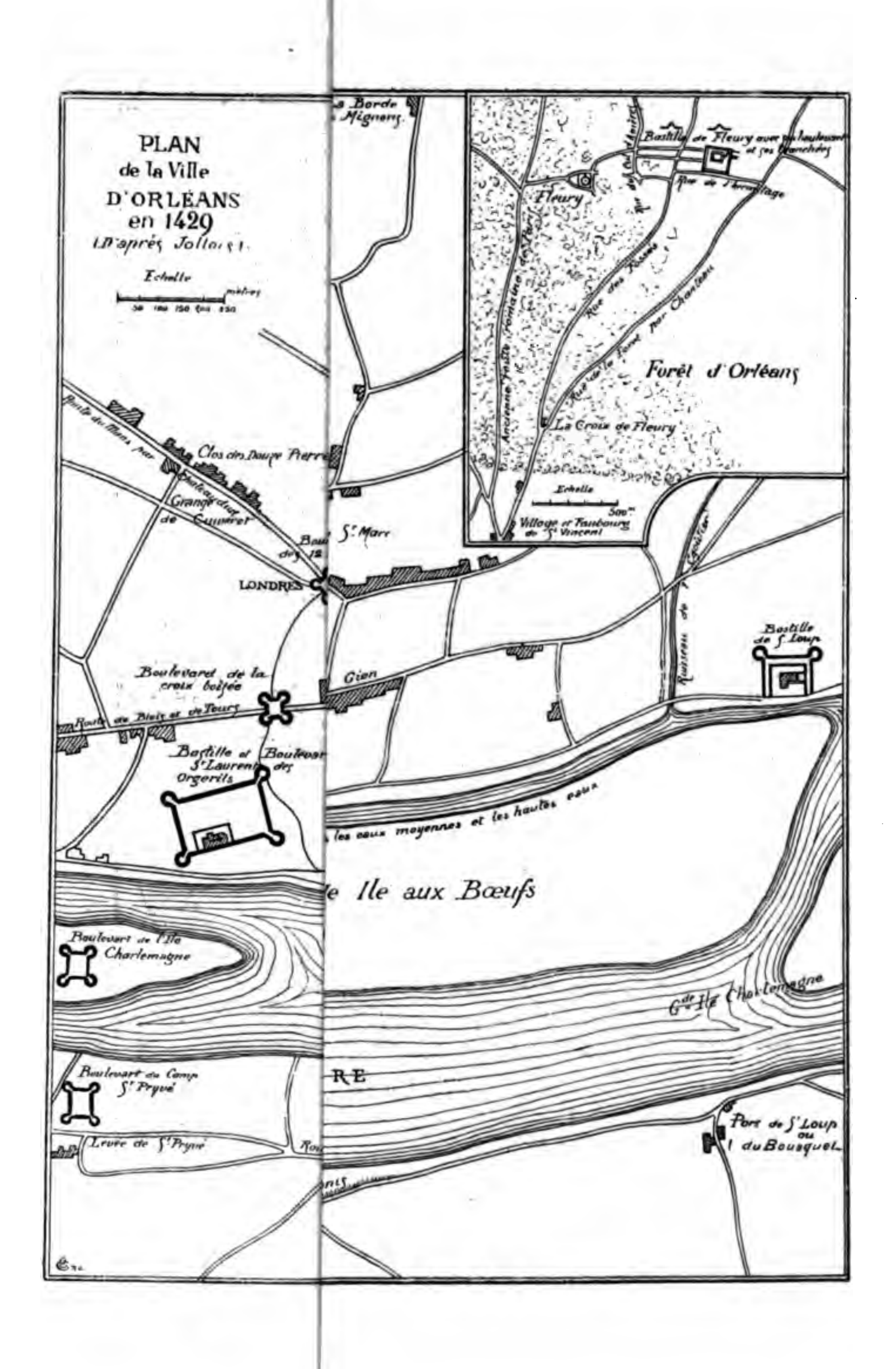
LIVRE VII

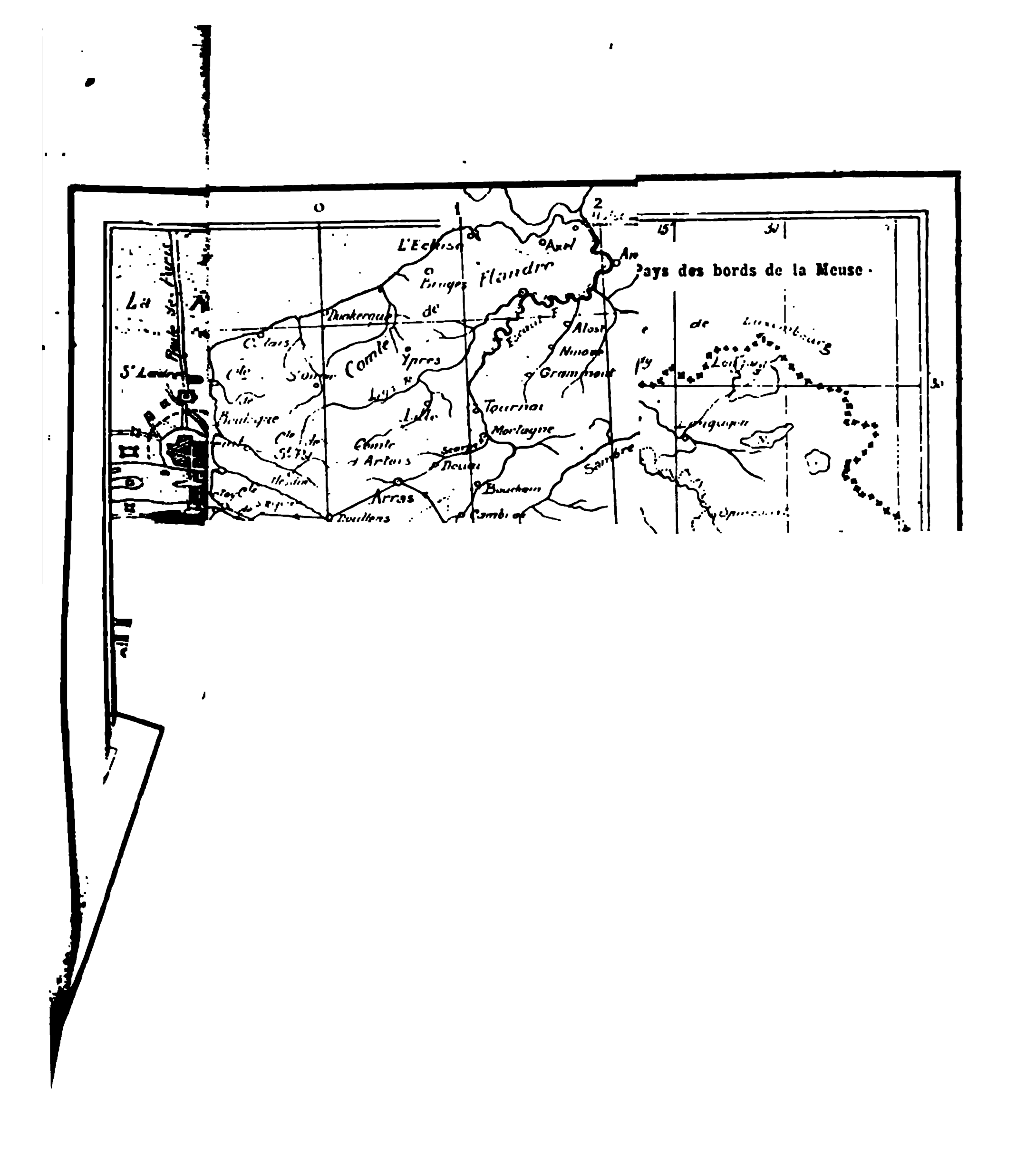
PIÈCES JUSTIFICATIVES

ERRATA.

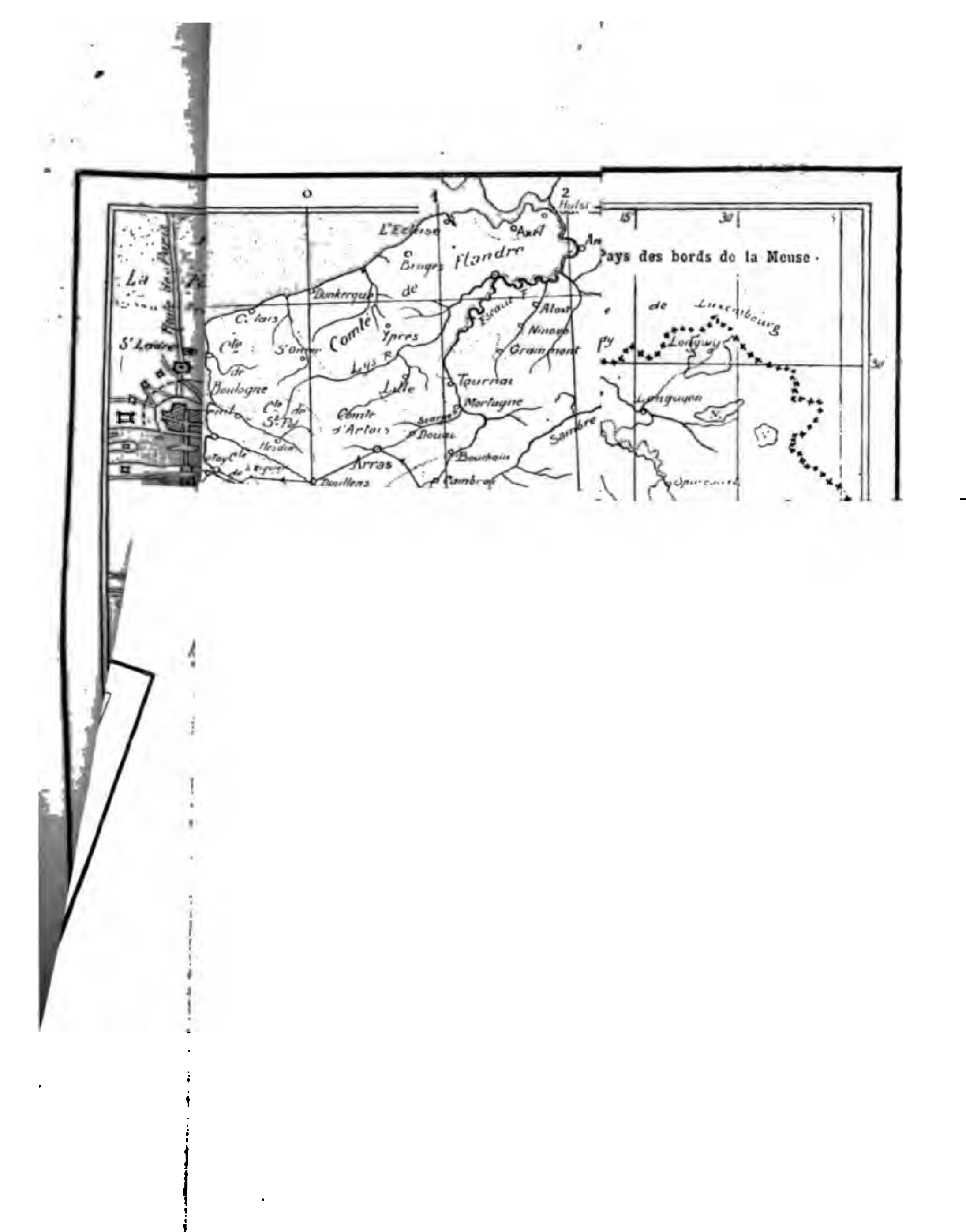
Pages.	*Lignes.*	*Fautes.*	*Corrections.*
VIII	25.	Osent *en* faire.	Osent faire.
6	32.	Dix-huit mille.	Dix-huit CENT mille.
15	13.	Dans sa neuvième année.	Dans sa huitième année.
17	16.	Mariage de Henri IV.	Mariage de Henri VI.
63	Avant-dernière ligne.	1450.	1350.
81	Note.	Se portit.	Se partit.
249	Note.	Au livre IV.	Au livre V.
294	14.	Qu'i.	Qui.
315	1re.	En allant, en avant.	En allant en avant,
348	16.	De condition *de* libre.	De condition libre.
362	35.	Afin par son moyen.	Afin que par son moyen.
364	Dernière ligne.	Etant bien celui.	Etait bien celui.
545	5e avant-dernière ligne.	Lettres de sommations *adressés.*	Adressées.
547	6e avant-dernière ligne.	On l'employait.	On les employait.

5154-96. — CORBEIL. Imprimerie ÉD. CRÉTÉ


PLAN
de la Ville
D'ORLÉANS
en 1429
Echelle
mètres
50 100 150 200 250
Clos des Douze Pierres
Grange
de
LONDRES
Boulevart de la
croix boissée
Gien
Bastille et
St Laurent
Orgerits
les eaux moyennes et les hautes eaux
Ile aux Bœufs
Boulevart de l'Ile
Charlemagne
Boulevart du Camp
St Pryvé
Levée de St Pryvé
RE
Port de St Loup
ou
du Bousquet
Bastille
de St Loup
Fleury
La Croix de Fleury
Forêt d'Orléans
Rue des Fossés
Echelle
500m
Village et Faubourg
de St Vincent



0
1
2
15
30
L'Ecluse
Flandre
Pays des bords de la Meuse
Dunkerque
Comte
Ypres
Alost
Lille
Tournai
Mortagne
Arras
Doullens
Sambre


Pays des bords de la Meuse
L'Ecluse
Bruges
Flandre
Dunkerque
Comté
de
Ypres
Lys R.
Lille
Tournai
Mortagne
Alost
Ninove
Grammont
Boulogne
Comté d'Artois
Arras
Douai
Bouchain
Cambrai
Doullens
Sambre
Longwy
Luxembourg






Stanford University Libraries
3 6105 013 444
DATE
STANFORD UNIVERSI
STANFORD, CAL
94305